



**HAL**  
open science

# Migrations, emploi, développement : analyse comparée de l'île de la Réunion et de l'île Maurice

Isabelle Blöss-Widmer

► **To cite this version:**

Isabelle Blöss-Widmer. Migrations, emploi, développement : analyse comparée de l'île de la Réunion et de l'île Maurice. Démographie. Université Panthéon-Sorbonne (Paris I), 1999. Français. NNT : 1999PA010645 . tel-01295543

**HAL Id: tel-01295543**

**<https://shs.hal.science/tel-01295543>**

Submitted on 12 Apr 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License

UNIVERSITE PARIS I, PANTHEON-SORBONNE  
INSTITUT DE DEMOGRAPHIE (IDUP)

Année 1999

2	2	1			1999				
---	---	---	--	--	------	--	--	--	--

*THESE*

soutenue le 22 10 1999

pour obtenir le grade de

**DOCTEUR DE L'UNIVERSITE PARIS I**

**Discipline : Démographie**

présentée et soutenue publiquement

par

**Isabelle WIDMER**

*Titre :*

***Migrations, emploi, développement :  
analyse comparée de l'île de La Réunion et de l'île Maurice***

*Volume 1 sur 3*

Directeur de thèse :

**Monsieur Daniel COURGEAU**

JURY

Madame Suzanne CHAZAN (IRD/MIGRINTER)  
Monsieur Daniel COURGEAU (INED)  
Madame Monique MERON (INSEE/INED)  
Madame Denise PUMAIN (Paris I/INED)  
Monsieur Jean-Louis RALLU (INED)



## REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier l'Institut National d'Etudes Démographiques et en particulier Daniel Courgeau qui m'ont permis de réaliser cette thèse dans d'exceptionnelles conditions de recherche, de formation et d'accueil. Les chercheurs de l'INED m'ont accordé un soutien permanent et des conseils nombreux formulés à l'occasion de séminaires ou de rencontres plus informelles. La fréquentation quotidienne de l'institut durant tout le déroulement de cette thèse a été une stimulation particulièrement vigoureuse pour mener à bien cette recherche. Je dois beaucoup également aux différents acteurs de la bibliothèque, de la reprographie et à tous ceux du service informatique qui m'ont formée à l'occasion des stages informatiques et qui m'ont toujours assistée rapidement.

J'ai été particulièrement heureuse de bénéficier de l'opportunité de partir en mission à La Réunion et à Maurice en septembre-octobre 1996 grâce à l'INED et touchée de la confiance que mon directeur de thèse m'a témoignée à cette occasion. Ce séjour dans l'océan Indien m'a non seulement apporté une précieuse connaissance du terrain, mais encore fourni des occasions de rencontres et d'échanges avec de nombreux démographes et décideurs en charge des questions de population et de développement dans cette région du monde. Il s'agit en particulier à La Réunion de l'INSEF Réunion, de l'Institut Austral de Démographie (IAD), de la DDASS ainsi que des différents universitaires de l'Université de La Réunion qui ont accepté de me recevoir ; à Maurice, les collaborations ont été particulièrement fructueuses avec l'Office Central de la Statistique de Maurice, la Mauritius Family Planning Association, l'ORSTOM, le FNUAP et l'ensemble des interlocuteurs des différents ministères mauriciens rencontrés (en particulier le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Emploi et ceux du Plan et du Développement économique). Ces contacts sont prometteurs en collaborations de recherche futures.

Ces remerciements sont également l'occasion de souligner le rôle essentiel qu'a joué Léon Gani dans la réalisation de cette thèse. Il m'a notamment aidée dans l'attribution d'un poste d'allocataire de recherche Paris I-INED ainsi que d'un poste de moniteur de l'enseignement supérieur durant trois années à l'Université René-Descartes Paris V-Sorbonne. Cette expérience d'enseignement à Paris V s'est poursuivie ensuite grâce à un statut d'Attachée Temporaire d'Enseignement et de Recherche. Cette expérience passionnante a été particulièrement formatrice et stimulante aussi bien du point de vue de l'enseignement que de celui de la recherche. Léon Gani a toujours su m'écouter, me conseiller, m'encourager et me former en toute amitié ; je lui suis particulièrement reconnaissante.

Merci également à mes collègues, à mes amis et à mes parents. Vous avez su, chacun à votre façon, me soutenir fidèlement au cours de ces années.

# SOMMAIRE

VOLUME 1 / 3

REMERCIEMENTS.....	2
SOMMAIRE.....	3

INTRODUCTION.....	5
<i>A. Présentation générale : deux îles sœurs dans l'océan Indien ?</i> .....	6
1. Eléments cartographiques, géographie physique et climat : caractéristiques et spécificités.....	6
2. Les principaux indicateurs démographiques.....	13
<i>B. Problématique et hypothèses</i> .....	20

<b>PARTIE I : DES ORIGINES AUX ANNÉES 1950, ANALOGIES ET CONTRASTES.....</b>	<b>32</b>
--	-----------

CHAPITRE I. PARTAGE DES MASCAREIGNES ET PREMIERS PEUPELEMENTS : DES ORIGINES A 1815.....	32
<i>A. Les premières reconnaissances dans l'océan Indien</i> .....	32
<i>B. Les Provinces-Unies à la recherche du profit</i> .....	35
<i>C. L'arrivée des Français et le partage des Mascareignes</i> .....	36
<i>D. La réorganisation de la Compagnie française et la conquête de l'Île de France</i> .....	40
<i>E. Une économie florissante : le temps des esclaves</i> .....	41
1. L'œuvre de Labourdonnais.....	41
2. La rétrocession à la couronne française.....	43
3. De nouveaux administrateurs du roi.....	44
<i>F. De la Révolution au second Traité de Paris : L'Île de France devient colonie britannique</i> .....	46
<i>G. Evolution de la population des Mascareignes jusqu'en 1815 : colons, "libres" et esclaves</i> .....	50
1. Sources statistiques.....	50
2. Résultats : croissance de la population, origine des migrants.....	51

CHAPITRE II. L'ESSOR DE L'ÉCONOMIE DE PLANTATION ET L'IMMIGRATION DE MAIN-D'ŒUVRE "CONTRACTUELLE" : 1815 - 1914.....	62
<i>A. Une voie commune : le sucre</i> .....	62
<i>B. Des besoins croissants en main-d'œuvre : les esclaves remplacés par l'immigration de travailleurs sous contrat</i> .....	65
<i>C. L'euphorie avant la crise</i> .....	67
1. La prospérité des années 1840-1860.....	67
2. Les épidémies et calamités économiques : 1870-1914.....	69
3. Des réactions différentes dans les deux îles : le développement des échanges avec l'Orient pour Maurice et le revirement de la France.....	72
<i>D. Bilan d'un siècle d'immigration économique (1815-1914) : les différences de peuplement s'affirment</i> .....	78
1. L'"indianisation" de Maurice.....	78
2. Des arrivées plus modestes et plus diversifiées à La Réunion.....	81
3. Deux îles aux effectifs de population déjà contrastés.....	85

CHAPITRE III. DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE A LA DÉCOLONISATION : UN BILAN MITIGÉ.....	88
<i>A. Les effets heureux mais éphémères de la Première Guerre mondiale sur l'économie des Mascareignes</i> .....	88
<i>B. L'exacerbation des querelles politiques : les enjeux communautaires dans la vie sociale</i> .....	89
<i>C. La Seconde Guerre mondiale : le choc alimentaire</i> .....	91
<i>D. Les décolonisations</i> .....	92
1. La départementalisation pour La Réunion.....	92
2. L'accession à la souveraineté pour Maurice.....	93

CONCLUSION : DES HÉRITAGES HISTORIQUES SPÉCIFIQUES.....	96
---	----

## PARTIE II : 1960-1998 - LES REPONSES AUX DEFIS DEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES .105

CHAPITRE I. DEUX CONTEXTES SOCIO-POLITIQUES FACE AUX DEFIS DEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES	107
A. Des populations insulaires aux communautés spécifiques	107
1. Composition communautaire, linguistique et religieuse de la population de l'île Maurice	107
2. La Réunion : métissage et créolité	138
B. Deux îles aux statuts politiques différents	143
1. La transition politique de Maurice : 1968 et 1992	143
2. La Réunion : Département français d'Outre-Mer en 1946, région en 1982	149
C. Des pressions démographiques aux conséquences économiques inquiétantes	153
CHAPITRE II. LES SOLUTIONS ADOPTEES	162
A. L'allègement de la pression démographique	162
1. La limitation des naissances dans les deux îles : un soul constant	162
2. Les migrations : mouvements contrastés	167
B. Les choix économiques	338
1. Le développement des activités manufacturières à Maurice : libéralisme et aide internationale	338
2. La Réunion : une économie de transferts aux effets pervers sur l'industrialisation	352

## VOLUME 2 / 3

CHAPITRE III. BILAN COMPARATIF	370
A. Evolution de l'emploi depuis le début des années 1980	371
1. La méthode et les sources statistiques	372
2. Evolution de l'activité et du chômage entre les deux derniers recensements	381
3. Les enquêtes et sources complémentaires depuis le recensement de 1990 : quelles utilisations ?	426
B. Les comptes économiques	479
1. Evolution et composition du PIB à La Réunion et à Maurice	479
2. Les échanges extérieurs	492
3. Une production essentielle pour les deux îles : le sucre	518
C. Le bilan démographique et social	526
1. Réussites et échecs : une appréciation relative	527
2. Transition démographique et transition migratoire : achèvement et liens	564

## PARTIE III : LES PERSPECTIVES 584

CHAPITRE I. PREOCCUPATIONS ET CONTRAINTES	586
A. La Réunion : comment gérer l'inéluctable ?	586
1. Le maintien du chômage : une certitude démographique	587
2. Une marge de manœuvre réduite : entre région ultra-périphérique européenne et département français	589
B. Maurice face au nouveau contexte économique mondial	592
1. Le plein emploi remis en cause depuis 1991	592
2. Exporter demain ?	596
CHAPITRE II. LES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT	601
A. De nouvelles alliances face à de nouvelles concurrence	601
1. Les unions économiques entre pays de l'océan Indien	601
2. De l'espace géographique à l'espace économique	616
B. Les nouvelles étapes du développement	622
1. Maurice : des instruments nouveaux au service d'objectifs diversifiés	622
2. Quels projets de développement pour La Réunion ?	627
C. Les enjeux militaires et maritimes dans l'océan Indien : la place de l'occident	633
CHAPITRE III. CONCLUSION : RESULTATS ET APPORT DE LA THESE	641
A. Principaux résultats	641
B. Vers une approche intégrée : transition démographique, transition migratoire et développement	649
- BIBLIOGRAPHIE -	658
- ANNEXES -	692
- LISTE DES GRAPHIQUES -	874
- LISTE DES CARTES - LISTE DES ENCADRES METHODOLOGIQUES -	884
- LISTE DES TABLEAUX -	885
- TABLE DES MATIERES -	892

## INTRODUCTION

Les petits pays insulaires sont soumis à des contraintes spécifiques définies par les conditions physiques, le peu de ressources naturelles et les situations démographiques. Tous ils ont également appartenu à une puissance coloniale et ont été marqués par le système de plantation. Ce qui reste de la présence coloniale passée et de son système d'organisation varie beaucoup d'une île à l'autre et les liens avec l'ancienne puissance, atouts ou handicaps, n'ont jamais été totalement rompus et sont encore souvent très forts. L'île de La Réunion, Département d'Outre-Mer (D.O.M.) situé dans le sud-ouest de l'océan Indien, présente de tous les départements français le taux de chômage le plus élevé. Paradoxalement, la République de Maurice toute proche, souveraine depuis 1968, a réussi à résorber la presque totalité de son chômage au point de manquer de main-d'oeuvre. Devant ce constat, on cherchera à dégager les grands mécanismes à l'oeuvre dans l'évolution divergente des deux îles, en mettant en évidence les legs historiques spécifiques (peuplement, colonisation), les décisions politiques, économiques et démographiques contemporaines contrastées et en insistant sur l'importance des phénomènes migratoires.

## A. Présentation générale : deux îles sœurs dans l'Océan Indien ?

### 1. Eléments cartographiques, géographie physique et climat : caractéristiques et spécificités

L'île de La Réunion et l'île Maurice sont deux îles volcaniques de l'hémisphère Sud, situées dans le sud-ouest de l'Océan Indien<sup>1</sup>. Cet Océan couvre 75 millions de km<sup>2</sup> et est délimité à l'ouest par l'Afrique, à l'est par l'Australie, au nord par l'Asie et au sud par l'Antarctique, formant ainsi la plus petite partie de l'Océan mondial. Ce « triangle » aux dimensions assez petites, dont près de 85 % se positionnent dans l'hémisphère Sud, est soumis à l'influence double du système austral (au sud du 10<sup>e</sup> degré de latitude sud), et du système de la mousson (sur tout le reste de sa superficie). Cette influence est caractérisée par le renversement saisonnier des vents de mousson, c'est-à-dire en hiver un alizé soufflant du nord-est et en été des vents chauds, humides et instables pouvant provoquer des cyclones. Les eaux, soumises à de forts courants, ont une température élevée qui favorise le développement de récifs et de plates-formes récifales semées d'atolls mais également de dorsales formant des plateaux. La zone géographique située à l'est de la côte orientale de l'Afrique, au-delà de Madagascar par 20<sup>e</sup> de latitude sud, est appelée *Mascareignes* (du nom du navigateur portugais Pedro de Mascarenhas). Les *Îles Mascareignes* désignent ainsi l'archipel de cette partie de l'Océan Indien à mi-chemin entre les deux dorsales indiennes du sud-ouest et du nord-ouest ; il comprend trois îles principales, l'île de La Réunion, l'île Maurice et l'île

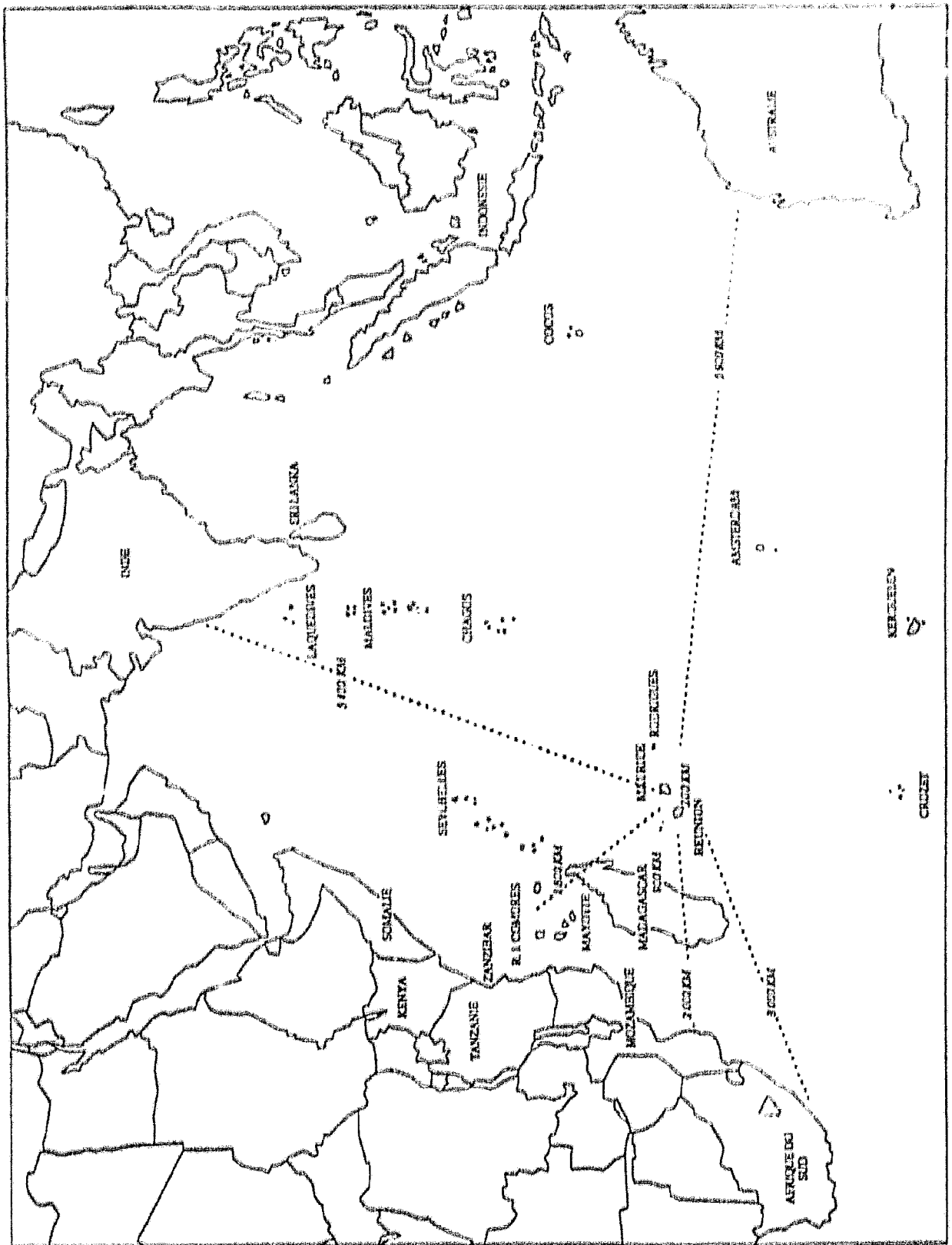
<sup>1</sup> Les ouvrages de référence à l'origine de la rédaction de cette introduction géographique sur les îles sont nombreux. Outre les guides de voyage, des informations plus détaillées peuvent être trouvées dans les ouvrages suivants : A. TOUSSAINT (1972) ; A. TOUSSAINT (1974) ; J. DEFOIS DU RAU (1960) ; A. SCHERER (1994) ; M.R. DJALILI (1978) ; Europa Publications Limited, *South of the Sahara* (1996) ; *Encyclopaedia Universalis*.

Rodrigues ainsi que deux autres groupes d'îles situés plus au nord : l'archipel d'Agalega (deux îles) et les vingt-deux îlots de Saint Brandon (encore appelés Cargados Carajos).

Les Mascareignes sont assez isolées des autres États continentaux baignés par l'océan Indien, et plus encore de pays développés tels que ceux de l'Europe occidentale. Citons l'Australie, distante de près de 6 000 km, l'Inde distante de  $\approx$  100 km et les côtes de l'Afrique de l'Est et du Sud éloignées par 2 000 à 3 000 km. Les deux principales îles des Mascareignes, La Réunion ( $55^{\circ}29'$  de longitude est et  $21^{\circ}5'$  de latitude sud) et l'Île Maurice ( $57^{\circ}4'$  de longitude est et  $20^{\circ}2'$  de latitude sud), sont situées respectivement à 650 km et à 800 km à l'est de Madagascar et à plus de 9 000 km de la France (Carte 1, Carte 2, Carte 3, Carte 4).

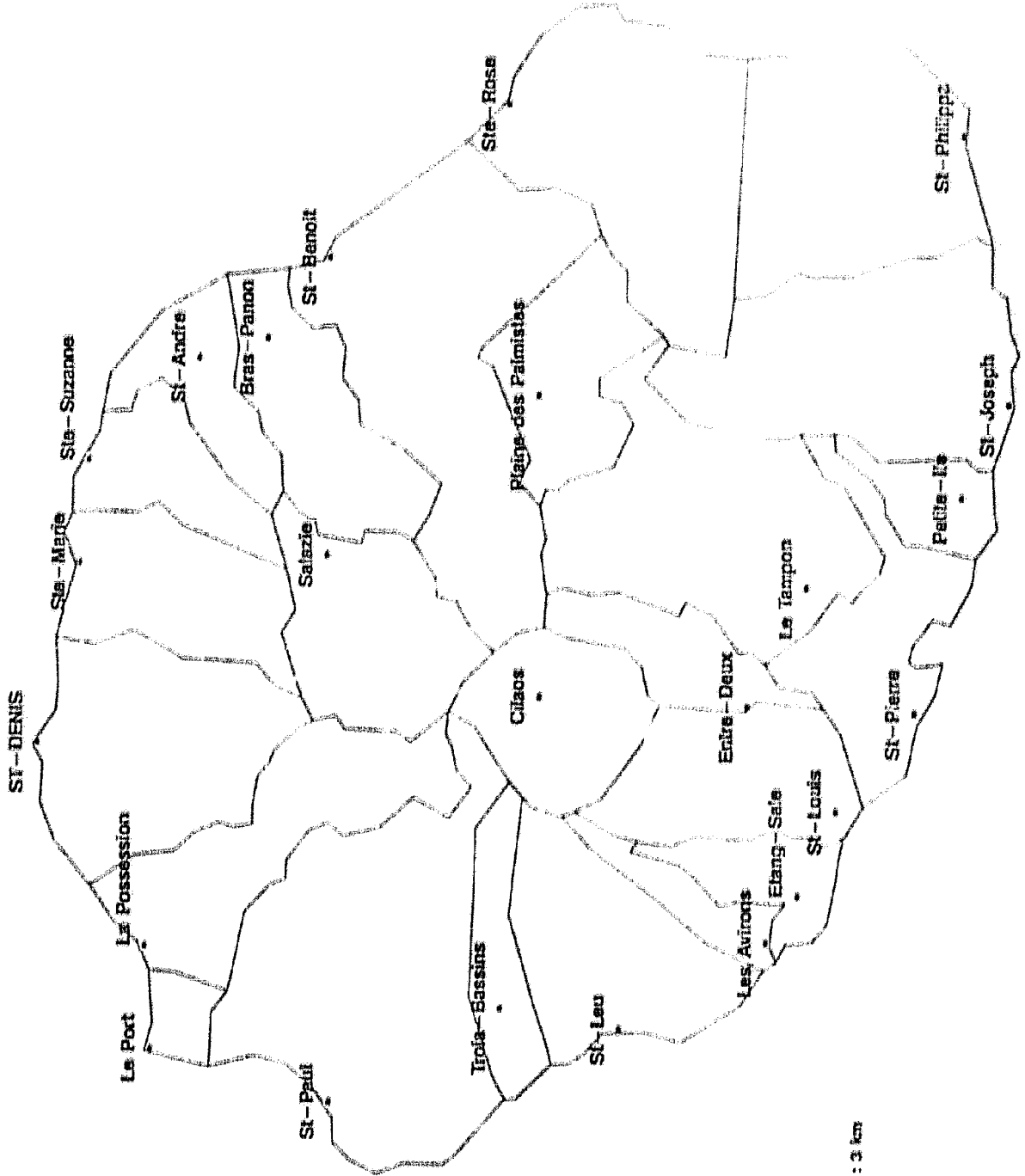
L'océan Indien baigne des États continentaux et insulaires aux dimensions variables. L'Île de La Réunion ( $2\,512\text{ km}^2$ ) et l'Île Maurice ( $1\,865\text{ km}^2$ ) sont ainsi de taille modeste, si on les compare à d'autres îles assimilables à des continents comme l'Australie ou encore en rapport à l'Île de Madagascar ( $587\,000\text{ km}^2$ ), Ceylan ou Java, mais se distinguent nettement d'ensembles tels que les Seychelles ou les Maldives, formés d'une multitude de petits atolls coralliens épars sur l'Océan et dont chaque îlot est séparé par plusieurs centaines de kilomètres.

CARTE 1 - SITUATION GEOGRAPHIQUE DE L'ILE DE LA REUNION ET DE L'ILE MAURIE DANS L'OCEAN INDIEN



CARTE 2 - ILE DE LA REUNION : COMMUNES PRINCIPALES

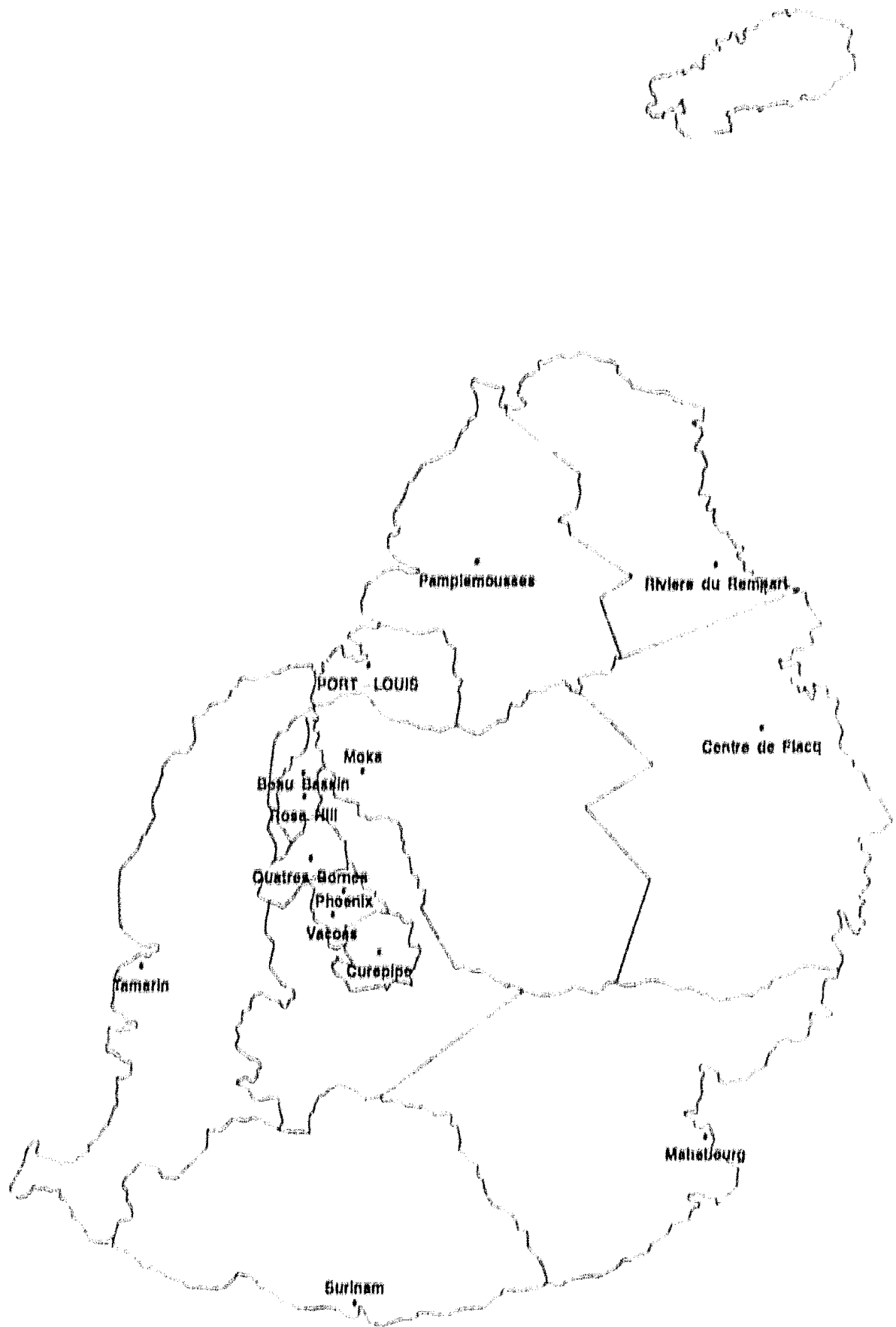
NORD



Echelle 1 cm : 3 km

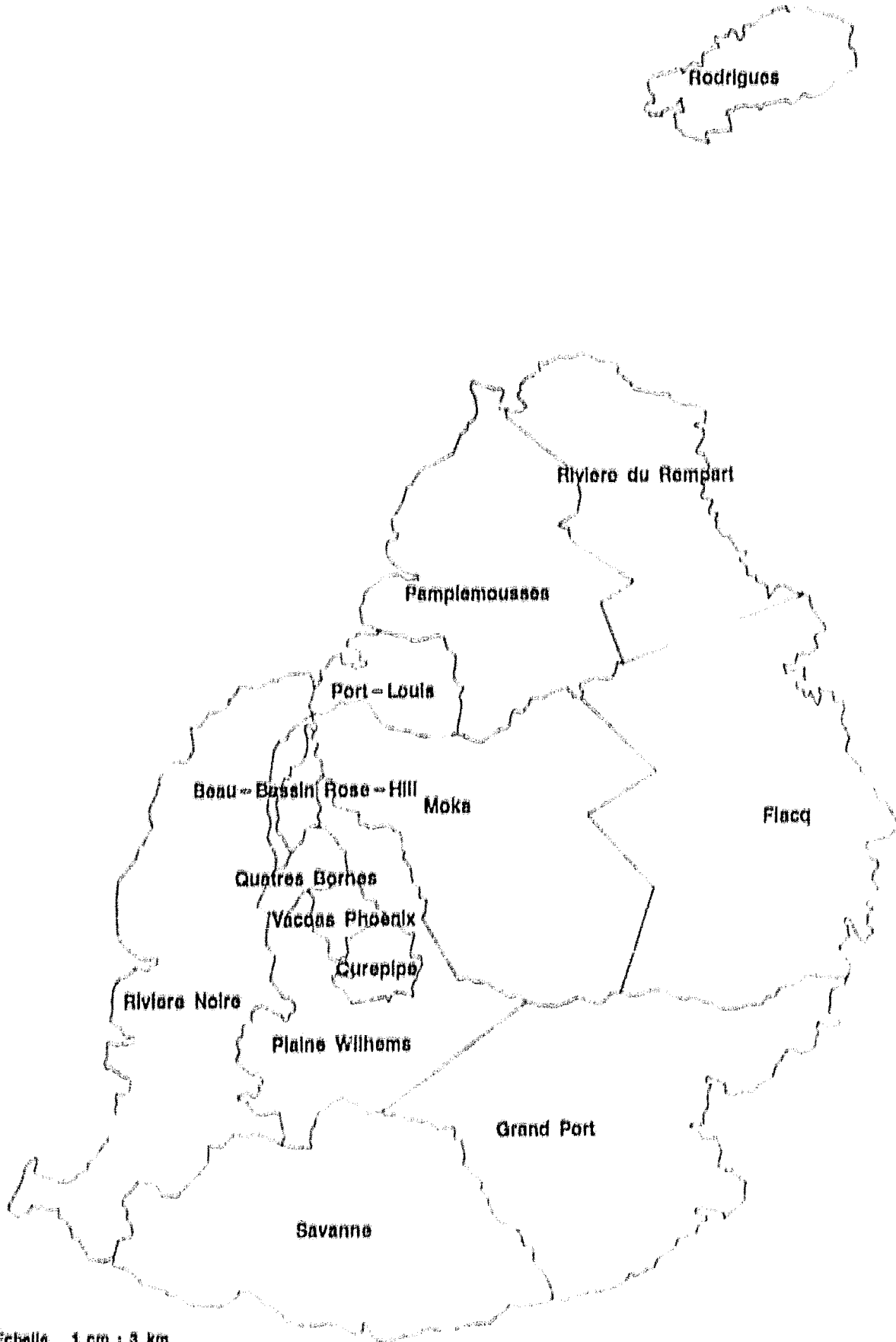


**NORD**



Echelle 1 cm : 3 km

# NORD



Les trois principales îles des Mascareignes (Réunion, Maurice et Rodrigues) sont d'origine volcanique, mais seule l'île de La Réunion possède un volcan encore en activité<sup>2</sup> : Le piton de la Fournaise (2 631 m). L'insularité volcanique et des superficies en apparence proches entre La Réunion et Maurice sont les quasi seuls traits communs de leur géographie physique. En effet, le relief et l'hospitalité des côtes contrastent singulièrement d'une île à l'autre. La plus facile d'accès est sans conteste l'île Maurice ; ses 177 km de côtes sont presque entièrement entourées de récifs coralliens, et l'île dispose de nombreuses baies naturellement abritées et d'un relief globalement moins tourmenté que La Réunion. Vieux de 70 millions d'années, les reliefs de l'île Maurice se sont érodés pour parvenir aujourd'hui à un plateau central d'environ 600 mètres entouré de quelques montagnes au charme unique. Le point culminant de l'île Maurice atteint seulement 826 mètres (Piton de la Rivière Noire) et la forme en « larme » de cette île aux côtes assez découpées présente un relief que l'on peut qualifier de tranquille : elle croît doucement dans sa longueur maximale des plaines du nord-est aux reliefs plus élevés du sud-ouest. Le relief de La Réunion est, en contraste, très montagneux, puisqu'en plus du volcan, il compte un sommet très élevé, le Piton des Neiges, qui atteint 3 069 mètres et domine trois cirques et de nombreuses gorges aux pentes vertigineuses. De formation plus récente, l'île est plus sauvage, riche de multiples cascades et forêts. Les rivières sont très présentes à La Réunion, creusant des sillons profonds allant des cirques aux côtes, et atteignant des débits particulièrement élevés durant la saison des pluies. Ainsi, l'île de La Réunion, en apparence plus grande que Maurice, dispose d'une superficie réelle exploitable par l'homme relativement faible. Il en est de même pour ses côtes : sur 207 km au total, on

---

<sup>2</sup> Les dernières éruptions remontent à 1991 et mars 1997.

compte seulement 40 km de plages, et peu de baies pouvant faire office de rades naturelles ; le sable blanc y est en outre beaucoup plus rare qu'à Maurice, les galets ou le sable noir volcanique sont presque partout présents. De plus, si les deux îles connaissent l'hiver austral (de mai à novembre), caractérisé par un vent alizé sec et frais, et l'été austral (de décembre à avril), plus chaud, humide et pluvieux avec des risques cycloniques importants, le relief très marqué (l'altitude) et l'exposition au vent de La Réunion provoquent sur cette île une multitude de micro-climats allant du tempéré froid au tropical humide. On oppose ainsi grossièrement les terres situées de part et d'autre de la chaîne de montagnes centrale orientée du nord-ouest au sud-est de l'île. Les régions « au vent » (au nord-est) sont les plus humides, tandis que celles « sous le vent » (au sud et à l'ouest) connaissent la sécheresse. Ainsi, la hauteur moyenne annuelle des précipitations (une année non cyclonique) entre les zones sèches et humides peut varier dans une fourchette allant de 1 à 5. De tels contrastes sont plus rares à Maurice, où les précipitations sont relativement mieux réparties tandis que les températures oscillent d'une saison à l'autre de 11° à 28° en moyenne sans grand écart entre le sud et le nord.

## 2. Les principaux indicateurs démographiques

Maurice<sup>1</sup>, dénomination abrégée qui rassemble à la fois l'île Maurice en elle-même et sa petite dépendance l'île Rodrigues, dépasse 1 million d'habitants (Tableau 1) sur une superficie d'à peine plus de 2 000 km<sup>2</sup>. Ainsi, l'île principale représente 91,4 % du

<sup>1</sup> De fait, la République de Maurice (dénomination officielle) est composée de deux archipels supplémentaires (Agalega et Saint-Brandon) souvent oubliés car peu ou pas peuplés. Notre étude porte sur l'île Maurice, ou, à défaut d'informations sur cette seule île principale, sur l'île Maurice et sa dépendance la plus peuplée, Rodrigues. On parlera tantôt de "Maurice" tantôt de "l'île Maurice".

total de la superficie de la République de Maurice, et sa population rassemble 97 % des habitants. La capitale de Maurice est la ville de Port-Louis, située au nord-ouest de l'île Maurice (Carte 3).

TABLEAU 1 • MAURICE, 1990 : SUPERFICIE ET POPULATION RÉSIDENTE AU DERNIER RECENSEMENT (PAR SEXE) DES DIFFÉRENTES ÎLES QUI COMPOSENT LA RÉPUBLIQUE DE MAURICE

Territoire	Superficie km <sup>2</sup>	Population 1990 « de droit »	Hommes	Femmes
Île Maurice	1 805	1 022 456	510 676	511 780
Île Rodrigues	104	34 204	17 084	17 120
Îles Agalega	70	167	91	76
Île St Brandon	1	0	0	0
<b>République de Maurice</b>	<b>2 040</b>	<b>1 056 827</b>	<b>527 851</b>	<b>528 976</b>

Sources : 1990 housing and population census of Mauritius, CSO, April 1994, Analysis Report, volume I, Census Methodology

La Réunion, deuxième île la plus peuplée des Mascareignes mais légèrement plus grande que Maurice, compte 670 000 habitants mi-1997<sup>4</sup>, ce qui fait d'elle le plus peuplé des Départements d'Outre-Mer français, et une île proche de Maurice en terme de superficie, de densité et de proximité géographique (200 km entre Maurice et La Réunion). La préfecture du département de La Réunion est située à St-Denis de La Réunion, au nord de l'île (Carte 2). Ce département jouit aussi d'un statut de Région depuis 1982, et ce, bien qu'il soit de dimension géographique 3,5 fois plus réduite que les deux plus petites régions métropolitaines (Corse et Alsace).

Le premier handicap de l'insularité est illustré par le rapport de la population à la superficie totale. Les densités dans les îles (Tableau 2) sont très élevées (plus de 200 hab./km<sup>2</sup>) et contrastent fortement avec la situation des États continentaux proches, comme ceux de la façade Est de l'Afrique, où les densités moyennes sont de l'ordre de 15 à 30 hab./km<sup>2</sup>. Maurice et Madagascar se distinguent ici très nettement, la première par sa densité exceptionnellement forte à plus de 500 hab./km<sup>2</sup> et la "Grande Île", qui produit une densité faible du fait de sa superficie.

<sup>4</sup> La population de La Réunion représente le centième de la population de la France métropolitaine.

TABLEAU 2 - POPULATIONS ET DENSITES DE QUELQUES PAYS DE L'OCEAN INDIEN ET DES PRINCIPAUX DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER FRANÇAIS (DOM)

PAYS	SUPERFICIE km <sup>2</sup>	POPULATION			DENSITE estimation mi-1997 hab /km <sup>2</sup>
		Effectifs au dernier recensement (en milliers)	année recens.	Effectifs estimation mi-1997 (en milliers)	
DJIBOUTI	23 200	274	1983	600	26
KENYA	582 640	23 379	1989	28 800	49
SOMALIE	637 660	6 896	1987	10 200	16
MOZAMBIQUE	801 800	11 674	1980	18 400	23
TANZANIE	945 090	27 800	1988	29 500	31
SEYCHELLES	455	66	1987	80	176
COMORES	1 860	335	1980	520	280
MAURICE	2 040	1 057	1990	1 130	554
REUNION	2 520	598	1990	670	266
MADAGASCAR	587 040	12 239	1993	14 100	2
MARTINIQUE	1 102	359	1990	400	360
GUADELOUPE	1 705	387	1990	400	235
GUYANE FRANÇAISE	91 000	115	1990	200	23

Sources : Tous les pays du monde (1997), INED- INSEE Réunion, Tableau économique 1996-1997, Office Central de Statistique de Maurice (C'SG)

Ces densités moyennes cachent des différences de concentration sur des îles souvent volcaniques et où à peine la moitié des terres émergées sont utilisables par l'homme. La population se concentre généralement sur les zones les plus littorales occupées par la canne à sucre, héritage persistant d'une économie sucrière. Madagascar est encore ici une exception puisque les densités les plus fortes sont observées sur les plateaux centraux et non le long des côtes. Elle est aussi de toutes les îles de la région la plus peuplée avec 12 millions d'habitants au dernier recensement.

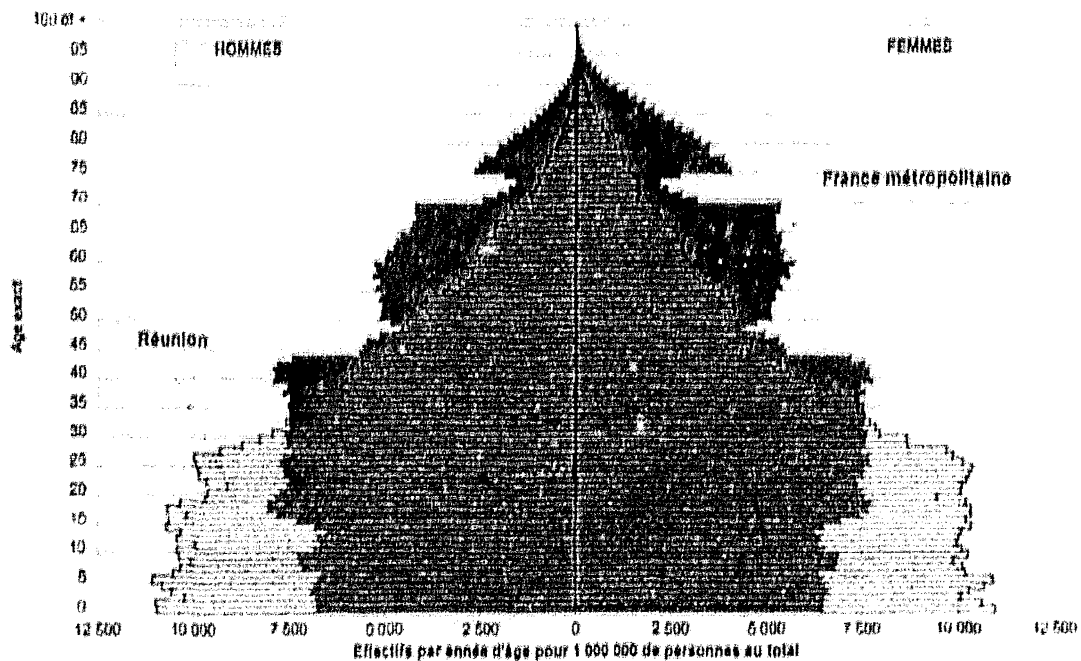
Les populations des deux îles sont encore jeunes, bien que l'essentiel de la croissance naturelle ait été atteint dans les années 1960, à la suite d'une transition démographique contemporaine rapide et haute qui s'achève aujourd'hui. Ainsi, qu'il s'agisse de La Réunion ou de l'île Maurice, environ 40 % de la population est âgée de moins de vingt ans en 1990 (Tableau 3). Leur situation contraste singulièrement avec la population de pays développés tels que la France frappés par un vieillissement important de leurs populations.

TABLEAU 3 - REUNION, MAURICE, AUTRES DOM ET FRANCE METROPOLITAINE, 1990 : EFFECTIFS (EN MILLIERS) ET REPARTITION DE LA POPULATION (EN %) PAR GRANDS GROUPES D'AGES AU DERNIER RECENSEMENT

Groupes d'âges	Réunion	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Population totale de la métropole	Maurice
0-19	39,9	35,9	33,0	42,7	26,5	38,9
20-39	34,2	33,8	33,7	35,0	30,3	30,3
40-59	17,2	18,6	19,3	16,4	23,3	16,5
60-74	6,5	8,3	9,7	4,4	12,8	6,6
75 ans et +	2,1	3,4	4,3	1,5	7,1	1,7
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Population 1990	598	387	350	115	56 570	1 057

Sources : INSEE, Recensements de la population de 1990 : Exploitation lourde Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion. Sondage au 1/4 pour la métropole et les DOM-TOM en métropole. Office Central de Statistique de Maurice (CSO)

Les autres Départements d'Outre-Mer français des Antilles (Guyane, Guadeloupe, Martinique) connaissent un profil par âge comparable à celui des Mascareignes et sont confrontés également à des problèmes spécifiques nés de l'insularité et de la démographie qui les singularisent des autres départements français métropolitains. Cette spécificité du département de La Réunion se lit aisément au travers de la superposition de pyramides des âges menée au Graphique 1.

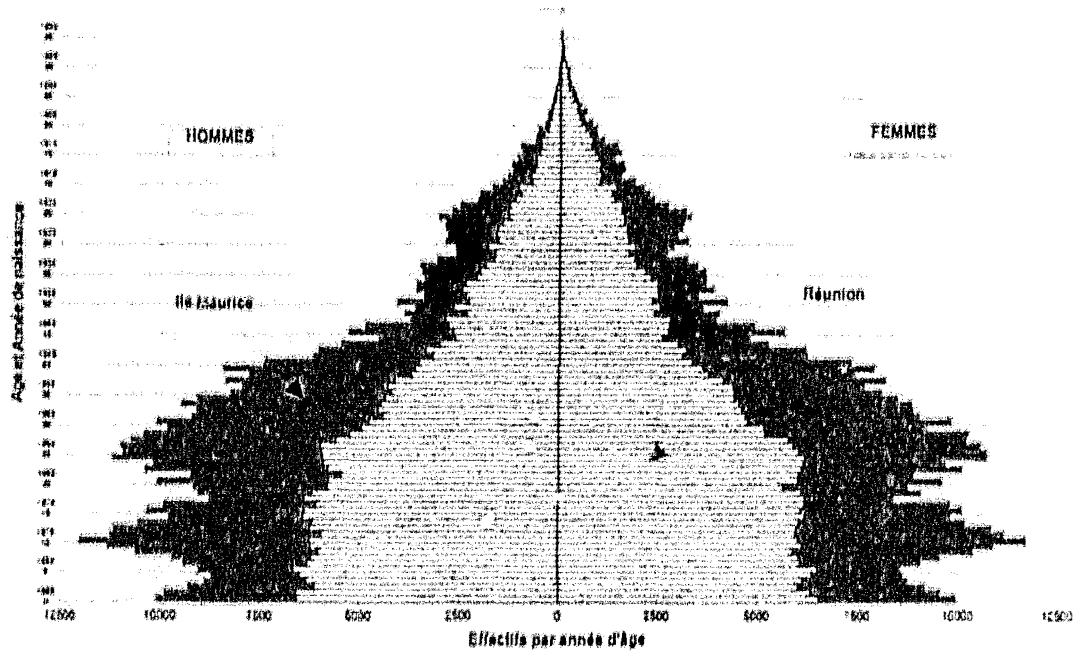


GRAPHIQUE 1 - REUNION, FRANCE METROPOLITAINE, 1990 : PYRAMIDES DES AGES (PROPORTIONNELLES)

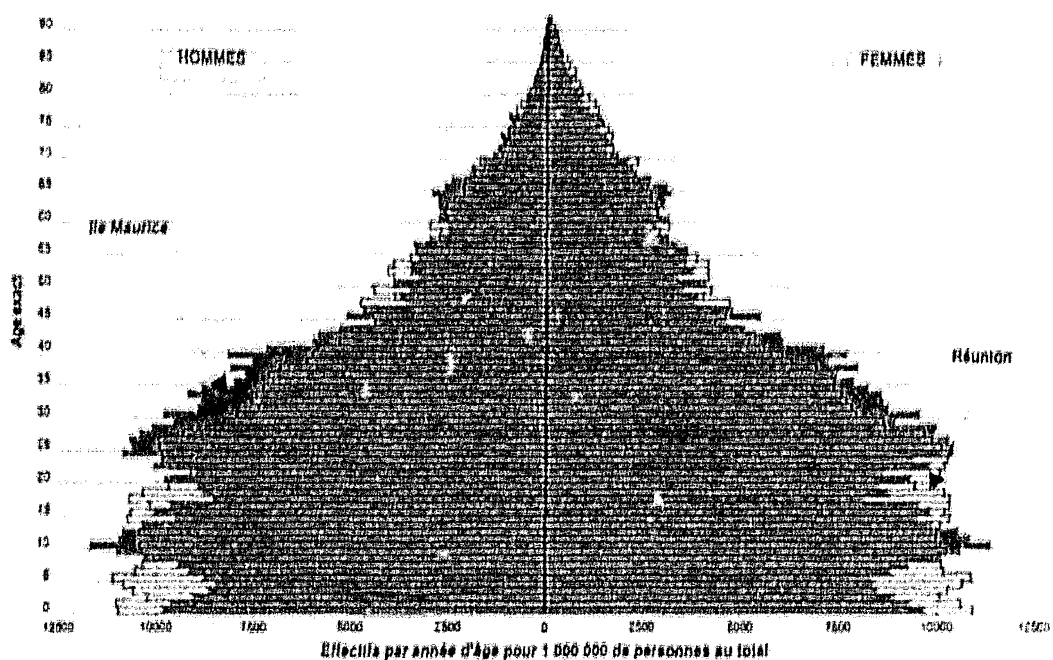
La distance qui sépare La Réunion de la métropole n'est pas uniquement démographique puisque le Département d'Outre-Mer se situe à une distance géographique de près de 10 000 km de l'hexagone. Ces diverses contraintes d'éloignement et de profil démographique ne favorisent pas la constitution d'un territoire national homogène.

La proximité avec l'île Maurice semble en revanche plus évidente au premier abord. Bien que les deux îles ne soient pas réellement « sœurs » comme se plaisent à le mentionner fréquemment les agences de voyages occidentales, elles n'en restent pas moins proches voire très proches sur des aspects géographiques ou démographiques tels que les structures par sexe et par âge par exemple. Certes, l'île Maurice est plus peuplée (Graphique 2), mais une construction proportionnelle (Graphique 3) permet de visualiser combien les éventuels problèmes nés de la jeunesse de la population dans ces îles soumises aux contraintes climatiques et insulaires de l'hémisphère Sud se posent dans les mêmes termes quantitatifs : comment offrir un emploi à tous les jeunes effectifs en âge de travailler ?





GRAPHIQUE 2 - REUNION, ILE MAURICE, 1990 : PYRAMIDES DES AGES



GRAPHIQUE 3 - REUNION, ILE MAURICE, 1990 : PYRAMIDES DES AGES (PROPORTIONNELLES)

L'insularité, souvent corrélée à une petite superficie, à une pression démographique encore forte, à un relief et à des terres volcaniques souvent hostiles, restreint la taille des marchés intérieurs et des terres exploitables par l'homme et ces contraintes ne sont pas réservées aux seules entités territoriales rattachées à de plus grands espaces

nationaux<sup>5</sup>. D'autres îles politiquement souveraines connaissent des situations comparables à celles des Départements d'Outre-Mer français et sont confrontées quotidiennement à l'absence de ressources naturelles, à des problèmes de dépendance par rapport à un nombre réduit de productions agro-industrielles fragiles (concurrence, aléas des productions et des débouchés), à l'éloignement des marchés d'exportation occidentaux, ou encore à l'insuffisance des échanges avec les pays proches. Si ces contraintes éloignent les Départements d'Outre-Mer français de l'hexagone, elles sont cependant le quotidien d'autres pays, souvent indépendants. C'est la raison pour laquelle il peut être intéressant d'aborder les questions de développement, d'emploi et de migrations à l'île de La Réunion en rapprochant sa situation, non pas d'un autre département français, mais d'une île soumise aux mêmes contraintes, dont le statut politique est toutefois différent.

---

<sup>5</sup> DOMENACH (HERVE), PICQUET (MICHEL), (1992), *La dimension migratoire des Antilles*, collection Caraïbe-Amérique Latine, Economica, Paris, 254 p.

## B. Problématique et hypothèses

*« On aurait tort de ne pas tenir compte des éclatrages sur le processus de développement économique et sur l'évolution d'un groupe humain qui émanent de l'expérience mauricienne. »*

*PH. HEIN, 1996, p.5*

*« Le problème démographique, par sa croissance, est un phénomène qui ne laisse aucun surstis à la définition d'une politique adaptée. Il aggrave les conséquences du non - ou du mal - développement, mais il peut aider, comme à Maurice, au succès d'une politique de développement. »*  
*« Maurice est l'exemple typique d'un petit pays à qui la responsabilité a été reconnue, de l'élaboration et de la direction de ses affaires, et qui recherche, dans les mutations du monde moderne, des créneaux qui puissent lui permettre de résoudre des problèmes apparemment insolubles au départ. »*

*PAUL VERGES, 1997, p.5*

Nous présenterons systématiquement en contraste aux interrogations que nous développerons sur l'île de La Réunion, la situation d'un pays<sup>6</sup> "proche", l'île Maurice, au sens des contraintes citées plus haut. L'approche est résolument comparative et souhaite en outre dépasser une démarche qui ignorerait les composantes historiques, politiques, migratoires permettant d'enrichir la compréhension du développement des deux îles. Ainsi, l'interrogation relevée dans le rapport Ripert<sup>6</sup> (1989, p. 11) rejoint nos préoccupations : *« PIB par tête, taux de chômage, déficit extérieur, ces trois données qui sont généralement utilisées pour apprécier le développement d'un pays indépendant peuvent-elles correctement rendre compte de la situation des DOM ? »*. Il convient donc de restituer ces données économiques, d'emploi, de chômage dans leurs

---

<sup>6</sup> Rapport (Ripert) de la commission sur l'égalité sociale et le développement économique dans les DOM, (décembre 1989), présidée par Monsieur Jean Ripert, 166 p.

contextes politique, historique et démographique afin de ne pas risquer « *d'entraîner des conclusions contestables* » (Rapport Ripert, 1989, p. 11).

Bien au-delà d'une contextualisation des indicateurs économiques ou démographiques, nous souhaitons mettre au jour le processus qui a mené deux îles relativement proches, notamment en terme de défis économiques et démographiques à relever au XXème siècle, à une situation actuelle totalement contrastée dans le domaine de l'emploi. En effet, l'île de La Réunion est confrontée depuis de nombreuses années à un chômage structurel et durable, tandis que l'île Maurice est parvenue à résorber les arrivées massives de main-d'oeuvre générées par la transition démographique pour atteindre des niveaux de chômage très faibles. Ces résultats nous amènent à nous interroger sur les facteurs qui ont participé à cette forte croissance du chômage à La Réunion ; celui-ci aurait-il pu être contrôlé et réduit comme à Maurice ou bien certains paramètres (potentiels, héritages et choix politiques ou économiques) ne permettaient-ils pas une telle évolution de l'emploi à La Réunion ?

La proximité apparente des deux îles (géographique, démographique, contrainte de l'insularité, économies historiquement vouées à la mono-culture de la canne à sucre, passé colonial, immigration de population) cache en fait des réalités historiques très différentes. En effet, on constate que les vocations économiques sont souvent nées de l'histoire coloniale ou même déterminées par des possibilités portuaires et maritimes primitives inégales ; d'autres orientations naissent d'une immigration singulière en volume et en composition, ou de choix de systèmes institutionnels et de politiques économiques ou démographiques radicalement différents, notamment à partir des années 1960.

Nous cherchons donc à dégager, par une comparaison entre l'île de La Réunion et l'île Maurice, les déterminants démographiques, sociologiques, politiques, religieux, historiques du développement économique de ces deux îles, en insistant sur le rôle des migrations. Ces deux îles connaissent un niveau de développement élevé pour la région océan Indien et n'ont pourtant pas le même parcours économique ni toujours les mêmes indicateurs économiques. Elles n'ont pas connu le même peuplement, la même histoire coloniale, n'ont pas fait les mêmes choix politiques contemporains, et n'ont pas adopté les mêmes mesures après la Seconde Guerre Mondiale pour faire face à la croissance importante de leur population et résoudre les problèmes de chômage qui en découlaient.

Nous avons donc recherché si ces quelques observations pouvaient trouver un cadre conceptuel auprès des démo-économistes et des théoriciens de la croissance. Ainsi, D. BLANCHET<sup>7</sup> (1989) rappelle que deux approches sont souvent opposées lorsque l'on s'intéresse aux liens qui existent entre croissance économique et croissance de la population au cours du processus de la transition démographique. Les plus connues des théories démo-économiques sont sans doute les théories malthusienne et ricardienne, plus ou moins pessimistes et qui lient négativement croissance rapide de la population et croissance économique durant la transition démographique. Cependant, les années 1970 ont vu se développer d'autres approches qui lient positivement la croissance de la population à la croissance économique. Il s'agit de montrer que ces théories ne sont pas pertinentes pour l'étude des sociétés contemporaines car elles négligent la faculté de réaction que peut manifester une

<sup>7</sup> BLANCHET (DIDIER), (Mai-Juin 1989), « Croissance de la population et du produit par tête au cours de la transition démographique : un modèle malthusien peut-il rendre compte de leurs relations ? », *Population*, n°3, INED, Paris, pp. 613-629.

population croissante confrontée à un manque de nourriture : « *Ainsi, le progrès technique n'est pas le fruit du hasard, mais fonction de la croissance démographique* » (E. BOSERUP, 1992, p. 1506). Cette stimulation de l'invention est souvent initiée par un passage malthusien de réduction de la production de nourriture par tête ; comme le rappelle D. BLANCHET (1989), la transition néo-boserupienne reconnaît que les conséquences de la croissance démographique sont négatives au début de la transition démographique et que c'est cela même qui stimule le progrès technique.

On ne saurait finalement mieux résumer les théories positives telles que celles développées par E. BOSERUP<sup>8</sup> qu'en reprenant les quelques lignes de D. BLANCHET (1989, p.613) : « *(cette théorie) considère qu'une des omissions principales du modèle malthusien est de traiter le facteur technologique comme exogène. Or il est probable que celui-ci est stimulé par toute une série de variables, dont la pression démographique, qui créerait spontanément les solutions techniques ou institutionnelles aux difficultés qu'elle est censée faire surgir.* » Cette approche que D. BLANCHET (1989, p.614) qualifie de « *néo-boserupienne* » est à rapprocher de celle défendue par D. COURGEAU<sup>9</sup> (1986) dans une approche critique des hypothèses de transition de la mobilité présentées par W. ZELINSKY en 1971 dans son article « *The hypothesis of the mobility transition* ». D. COURGEAU soulève des remarques rappelant combien les mouvements de population sont plus difficilement intégrables dans un

---

<sup>8</sup> BOSERUP (ESTER), (Novembre-Décembre 1992), « *Croissance démographique et économique en économie ouverte* », *Population*, n°6, INED, Paris, pp. 1505-1511.

<sup>9</sup> COURGEAU (DANIEL), (1986), « *L'hypothèse d'une transition dans la mobilité simultanée à la transition démographique est-elle vérifiée ?* », *Les changements ou les transitions démographiques dans le monde contemporain en développement. Journées Démographiques de l'ORSTOM 23-24 septembre 1985*, ORSTOM 1986, Paris, pp. 325-331.

schéma universellement applicable ; certaines transitions n'ont pas eu « (...) à utiliser l'émigration internationale comme soupape de sûreté. » (D. COURGEAU, 1986, p.329). Ainsi, les mobilités décrites par W. ZELINSKY comme suite à la décroissance de la fécondité prennent des formes parfois originales dans les pays en développement qui connaissent aujourd'hui leur transition démographique. Par exemple, les migrations rurales-urbaines des Pays en Voie de Développement ne répondent plus aux mêmes logiques que celles qui conduisaient les premiers migrants en Europe et prendront vraisemblablement dans le futur des formes spécifiques. On assiste également à l'émergence de nouveaux comportements migratoires dans les pays développés - développement des flux vers le milieu rural -, « (...) changements importants et totalement non prévus tant par la théorie que par tous les autres chercheurs (...) » (D. COURGEAU, 1986, p.329). D. COURGEAU regrette également le fait que cette théorie « (...) n'introduit pas de façon explicite tous les éléments qui fondent une société. » (D. COURGEAU, 1986, p.330). C'est en particulier cette remarque qui trouve un écho dans la théorie r'o-boserupienne puisque D. COURGEAU met en avant les politiques menées par les gouvernements de pays en développement en vue de contrôler les flux humains, et dont les effets peuvent être réels sur la transition dans la mobilité : « Il faut aussi replacer ces transitions non seulement dans l'évolution démographique des sociétés, mais dans une évolution plus générale faisant intervenir l'économique, le politique, le religieux... Le parcours suivi par les pays développés n'a déjà pas été unique. Il n'y a donc pas de raison que les pays en développement suivent le modèle initial. » (D. COURGEAU, 1986, p.330).

Il convient de raisonner en économie ouverte, afin de tenter une construction de modèles d'interaction entre mouvement démographique et mouvement économique en

tenant compte du commerce extérieur, des phénomènes migratoires et du progrès technique. Pour E. BOSERUP (1992, p.1505), « (...) ces facteurs délaissés sont cruciaux pour la compréhension du développement démo-économique dans le monde contemporain et des époques passées. » En effet, lorsque la pression démographique croît, « les relations avec les populations voisines et plus lointaines sont facilitées par la diffusion du peuplement, la migration et le commerce » (E. BOSERUP, 1992, p.1507). Ces relations nouvelles ou plus étroites suscitées notamment par le commerce génèrent en effet (et ce, dans un premier temps) une importation de technologie en provenance de régions où les systèmes d'exploitation des terres sont plus intensifs.

Dans un second temps, les différences de densités et de niveaux technologiques encouragent le commerce de grande distance ; on peut rapprocher cette évolution de l'idée de D. BLANCHET (1985, p.35) selon laquelle « s'agissant de cette dernière phase de transition, il est par ailleurs possible qu'il y ait également modification de l'effet de la croissance démographique sur la croissance économique : une société post-transitionnelle étant plus développée et moins dépendante de ses ressources naturelles, le lien négatif de la population vers l'environnement peut se réduire : c'est la conjonction de liens affaiblis dans un sens comme dans l'autre qui produira alors une corrélation apparente très proche de zéro. »

Les années 1980 voient se développer des théories qui tendent à synthétiser<sup>10</sup> les approches malthusiennes et néo-boserupienne puisqu'il existe de nombreuses confirmations de la théorie de Malthus en particulier pour l'Europe pré-industrielle et qu'il est admis que la croissance démographique peut stimuler le progrès humain afin

---

<sup>10</sup> LEE (RONALD D.), (Novembre-Décembre 1992), « Croissance démographique, progrès et pauvreté », *Population*, n°6, INED, Paris, pp.1533-1554.



de conclure que « (...) croire que la croissance de la population a été le vecteur du progrès humain ne signifie pas forcément croire qu'une société rationnelle choisirait une population plus vaste ou à croissance plus rapide » (LEE, 1992, p.1552). Tous cherchent en réalité à soumettre les théories à l'épreuve des faits, mais les résultats sont souvent controversés, en particulier dans le cas des pays en développement. Les expériences développées par différents chercheurs, en utilisant des corrélations entre taux de croissance de la population et taux de croissance des revenus par habitant, produisent en effet rarement des effets significatifs, en particulier dans le cas d'une liaison négative. Une liaison positive apparaît significative plus fréquemment et conduit certains auteurs à une validation des modèles néo-malthusiens. Ainsi, J.C. CHESNAIS et A. SAUVY<sup>11</sup> (1973) présentent des résultats allant dans ce sens, mais leurs conclusions sont qualifiées d'un peu rapides et discutées par D. BLANCHET (1989, p.614) dans un article proposant un réexamen des relations entre progrès économique et démographique dans le domaine malthusien (progrès technique exogène) puis en examinant quelques cas empiriques. Il soulève effectivement les paradoxes des résultats de ces modèles, puisque les liaisons positives/négatives peuvent s'inverser selon les spécifications choisies et le type de transition et de croissance économique observée. Ses conclusions le conduisent à affirmer qu' « au total, si on imagine un échantillon transversal de pays suivant l'un ou l'autre des scénarios suggérés et situés, à un instant donné, à des stades plus ou moins avancés de ces scénarios, on conçoit bien que les taux de croissance démographique et économique de ces pays ne doivent pas nous permettre de faire apparaître une relation claire entre l'un et l'autre. » (D. BLANCHET, 1989, p.621).

---

<sup>11</sup> CHESNAIS (JEAN-CLAUDE), SAUVY (ALFRED), (Juillet-Octobre 1973), « Progrès économique et accroissement de la population une expérience commentée », *Population*, n°4-5, INED, Paris, pp. 843-857

Il s'agissait pour J.C. CHESNAIS et A. SAUVY (1973) de proposer une approche simple pour vérifier le sens des relations entre croissance économique et croissance démographique en appliquant des calculs de corrélation entre l'accroissement de la population et du produit national par habitant à prix constants entre 1960 et 1970. Séparant les pays développés (16 pays d'Europe) des pays peu développés (76 pays) et éliminant certains pays atypiques, ils produisent des nuages de points qui les conduisent à conclure que « *de façon générale le facteur population (en Europe) n'a pas été déterminant sur l'expansion économique, et le handicap des investissements démographiques a été compensé par d'autres mécanismes.* » (J.C. CHESNAIS et A. SAUVY, 1973, p.846) et que « (...) *ce sont les pays à croissance démographique rapide qui ont bénéficié du progrès économique le plus élevé.* » (p. 850). Ces résultats sont comparés par les auteurs eux-mêmes à ceux de M. Stockwell publiés en 1972 et qui faisaient état de corrélations inverses. Ils soutiennent que leurs corrélations sont plus solides car elles sont fondées sur l'étude d'un nombre plus élevé de pays et que l'effet de biais dû à une croissance économique conjoncturelle est dépassé par l'utilisation d'une période de temps de 10 années. Mais la conclusion qui nous paraît la plus intéressante est celle qui reconnaît le peu de significativité des résultats et donc que « (...) *d'autres facteurs non retenus dans les modèles, ont dû jouer leur rôle* » (J.C. CHESNAIS ET A. SAUVY, 1973, p.857). L'"oubli" de ces facteurs difficiles à observer fausse inévitablement les résultats. D. BLANCHET<sup>12</sup> (1985, p.43) insiste également sur la recherche de spécifications plus riches, « (...), *à la fois dans l'analyse de l'effet de la croissance démographique sur la croissance économique (introduction des facteurs non démographiques du développement, distinction des effets de différents types de*

---

<sup>12</sup> BLANCHET (DIDIER). (Janvier-Février 1985), « *Croissances économique et démographique dans les pays en développement - indépendance ou interdépendance ?* », *Population*, n°1, INED, Paris, pp. 29-46.

*croissance démographique, ce qui permettrait d'échapper à l'opposition trop simple malthusianisme-populationnisme), et dans l'analyse de l'effet des évolutions économiques sur la croissance démographique, en distinguant notamment les effets sur les différentes composantes de cette croissance : mortalité, natalité et migrations. »*

Nous proposons donc de reconsidérer la définition de l'évolution économique en la mesurant, en l'enrichissant de critères autres que l'utilisation du produit national par habitant, et en introduisant en particulier la caractéristique de niveau de chômage. On tentera également d'isoler plus précisément l'effet de la croissance économique sur la croissance démographique en insistant sur la composante migratoire, comme suggéré par D. BLANCHET (1985). Pour ce qui est de la causalité des effets de la croissance démographique sur l'évolution économique, on isolera des facteurs non démographiques du développement (aide internationale, caractéristiques individuelles, linguistiques et religieuses des populations ...) tout en distinguant les effets des types de croissance démographique que l'on observe (utilisation ou non d'une politique d'émigration, chômage).

Finalement, notre analyse sur l'évolution divergente des deux îles dans le domaine de l'emploi à partir des années 1980 revient à expliquer le lien positif créé par Maurice entre pression démographique sur le marché de l'emploi et croissance économique (au sens de plein emploi) tandis qu'on cherchera à expliquer à La Réunion le lien négatif persistant que l'on observe entre une pression démographique comparable dans les années 1980 et décroissance économique (au sens de croissance du chômage). La croissance économique et le développement ne sont pas à analyser seulement à l'aide

du PNB/ tête, mais en y ajoutant une mesure du niveau individuel de chômage vécu par chaque individu.

La Réunion et Maurice ont connu de profonds changements économiques au XXème siècle ; ces îles ont vécu une transition économique particulièrement rapide, aux conséquences très nettes sur la structure de l'économie. Cela est dû au fait qu'il s'agit de petites économies insulaires dans lesquelles tout se fait plus vite et, relativement à la taille réduite des populations de ces îles, plus intensément qu'ailleurs. Il est intéressant de travailler sur ces économies miniatures, à échelle réduite comme le rappelle PH. HEIN<sup>13</sup> (1996, p.5), pour comprendre le déroulement de la transition démographique, au sens de l'incidence finale des accroissements naturels élevés sur le marché de l'emploi. Ces deux économies connaissent leurs croissances démographiques les plus importantes au cours des années 1950-1970 et sont donc « représentatives » de la plupart des pays peu développés puisque « *la période 1950-1980 (...) marque (pour eux) la phase historique de croissance démographique maximale (...)* » (J. C. CHESNAIS, 1985, p.12). Les deux îles sont donc utilisables comme terrain d'expérimentation sur la dernière phase de transition démographique dans ses effets sur la croissance économique.

Hypothèse A : Nous formulons l'hypothèse que la théorie néo-boserupienne, qui lie positivement la croissance démographique à la croissance économique, est vraie, mais sous certaines conditions qui demandent à être précisées. Le « progrès technique » est un facteur endogène qui est stimulé naturellement par la croissance démographique ; il

---

<sup>13</sup> HEIN (PHILIPPE), (1996), L'économie de l'île Maurice, Collection Sociétés et économies insulaires, L'HARMATTAN, Paris, 112 p.

est, en fait, l'ensemble des solutions mobilisées par la population pour répondre aux problèmes générés par les effets créés par une croissance démographique forte.

Hypothèse B : Il convient cependant de montrer que le progrès technique stimuable (potentiellement) n'est pas le même dans toutes les sociétés post-transitionnelles car son niveau (sa qualité) dépend de l'héritage historique et institutionnel de la société (type de peuplement et de colonisation) ainsi que des caractéristiques de la population. Ainsi, les facteurs mobilisables par une société pour répondre à un problème né d'une croissance démographique trop forte sont hérités de l'histoire de la société, au sens de son legs global. Cet aspect historique sera principalement étudié dans la première partie de la thèse intitulée : « *Des origines aux années 1950, analogies et contrastes* ».

Hypothèse C : A facteurs sollicitables équivalents, le recours naturel à un instant t peut encore être contrarié par une idéologie, une politique ou un cadre institutionnel « limitants ». La sollicitation du progrès technique endogène nécessite, par exemple, un cadre d'évolution libéral pour tous les acteurs. Il peut être encouragé par des éléments de conscience collective tels que le désir d'Indépendance, comme le souligne N. KEYFITZ<sup>14</sup> (1992, p.1518) : « *L'époque coloniale a une caractéristique positive, commune à toutes les situations : elle a alimenté un intense désir d'Indépendance. Et une fois celle-ci obtenue, les nouveaux Etats ont essayé de rendre cette Indépendance effective par un développement économique qui les amènerait au niveau de leurs anciens colonisateurs* ».

---

<sup>14</sup> KEYFITZ (NATHAN), (Novembre-Décembre 1992), « *Le premier monde et le Tiers-Monde* », Population, n°6, INED, Paris, pp.1513-1532.

Aux fins de démontrer l'importance et les répercussions des décisions démographiques, économiques et politiques dans le développement contrasté des îles, la seconde partie de la thèse (qui couvre la période 1960-1998) sera consacrée à la comparaison des « *réponses aux défis démographiques et économiques* ». Il s'agira de situer les contextes socio-politiques et économiques spécifiques à La Réunion et à Maurice (chapitre 1) depuis le milieu du XXème siècle, d'explorer ensuite les solutions démographiques et économiques adoptées (chapitre 2), pour finalement établir un bilan comparatif (chapitre 3, volume 2) des réussites propres à chaque île, en insistant sur les questions d'emploi.

La troisième et dernière partie sera consacrée aux « *perspectives* » qui se dessinent pour ces deux sociétés ; dans le cadre de l'étude de ces évolutions probables, l'on verra comment chacune des deux îles cherche à opposer aux préoccupations et contraintes (chapitre 1) de nouvelles stratégies de développement (chapitre 2).

Nous conclurons ensuite sur les effets de la croissance démographique rapide dans ces îles. Cela devrait permettre de vérifier d'une part si le legs historique crée un potentiel favorable au développement et d'autre part dans quelle mesure les choix politiques et démographiques peuvent expliquer les réussites et échecs relatifs constatés depuis 1960.

# **PARTIE I : DES ORIGINES AUX ANNÉES 1950, ANALOGIES ET CONTRASTES**

## **Chapitre I. Partage des Mascareignes et premiers peuplements : des origines à 1815**

### **A. Les premières reconnaissances dans l'océan Indien**

Jusqu'au début du XVIème siècle, seule la partie septentrionale de l'océan Indien est bien connue et exploitée par les civilisations anciennes situées sur les terres plus au nord. Si les expéditions des navigateurs égyptiens, sémites, chinois ou malais sont audacieuses et constituent les premières traces d'échanges commerciaux avec l'Orient, la partie la plus méridionale de l'océan Indien reste mystérieuse.

Il faut attendre les navigateurs arabes du VIème siècle après J.C. et l'installation d'importants comptoirs à Ceylan, aux Laquedives et aux Maldives, pour qu'apparaissent des descriptions plus précises concernant l'existence d'îles plus australes. Le périple commercial de ces marchands les amène jusqu'en Chine et en Indonésie, puis, après d'innombrables affrontements religieux et politiques, leur installation se fait sur la côte Ouest de Madagascar (VIIIème siècle) et aux Comores. La pénétration musulmane fut importante sur tout le pourtour de l'océan Indien - sauf en Inde et à Ceylan - et, dès le Xème siècle, le dinar y devient l'unique monnaie courante. Les Arabes inaugurent la traite jusqu'en Chine et participent dès cette

époque à un brassage de populations à l'origine du peuplement actuel de certaines sociétés d'Afrique Orientale (Comores, Zanzibar...).

À la fin du X<sup>ème</sup> siècle, des Shiraziens poussent jusqu'aux Comores et vers la côte nord de Madagascar (A.TOUSSAINT, 1972). Les îles Mascareignes, bien que connues depuis le VI<sup>ème</sup> siècle, resteront cependant inexploitées jusqu'au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Les premiers portulans sur lesquels figure un groupe de trois îles à l'est de Madagascar sont retrouvés par les Portugais sur les côtes africaines, et datent du tout début du XVI<sup>ème</sup> siècle. Ceux d'Alberto Cantino et de Nicolo de Canerio (1502) sont dressés d'après les indications de navigateurs arabes, et portent la trace de *Dina margabim* (La Réunion), *Dina mozare* (Maurice) et *Dina arobi* (Rodrigues) à l'est de Madagascar (J.M. FILLIOT, 1974, p.15, A.TOUSSAINT, 1972, p.21).

Les cartes se font plus précises vers 1510. Elles illustrent la volonté du monde chrétien au XV<sup>ème</sup> siècle d'empêcher l'expansion musulmane par la conquête de nouveaux territoires ; la France et l'Angleterre s'affrontant lors de la guerre de Cent Ans, ce sont les Portugais qui explorent progressivement les côtes de l'Afrique à l'ouest à la recherche d'une Inde qu'on baptisera Amérique. Mais c'est en 1487 que, pour la première fois, est dépassé le Cap de Bonne Espérance (Cap des Tempêtes) par Bartolomeu Dias et que s'ouvre cette partie Sud de l'océan Indien aux expéditions successives des navigateurs. Vasco de Gama en 1498, Alvares Cabral en 1500 et finalement Albuquerque affirment la nouvelle place du Portugal dans cette partie du monde. Les points stratégiques détenus par les Arabes passent aux mains des Portugais et Goa devient le siège de la nouvelle puissance des Portugais en Asie alors même que les luttes d'influence se poursuivent. On attribue la découverte de l'Archipel des



Mascareignes à l'amiral Pedro de Mascarenhas entre 1507 et 1513. La Réunion aurait été touchée en deux temps ; la flotte de Diogo Lopez de Siqueira (après avoir découvert les îles Agalega) y abordant un 9 février 1509, l'île est baptisée *Santa Apollonia* ; et définitivement reconnue par Mascarenhas en 1512 ou 1513, elle devient *Mascarin*. Maurice, quant à elle, est dénommée du nom du navigateur Domingo Fernandez, qui la découvrit en 1511 ; elle apparaît sur les cartes à partir de 1553 sous le nom de *Cirné* (*Sirné*). Les Mascareignes sont connues dès 1502 et les flottes portugaises n'y relâchent régulièrement qu'à partir de 1528. Les Portugais ne font là aucune tentative d'établissement, jugeant ces îles inhabitées trop à l'écart de la route des Indes empruntée habituellement et n'abritant aucun produit précieux particulier. Contrairement au nord, où leur installation est plus ferme, ils sont menacés dès la fin du XVIème siècle par d'autres Européens (Anglais, Français et Hollandais) sur la côte Est de l'Afrique, aux Mascareignes et à Madagascar, partout où leurs missions consistaient en de simples reconnaissances ou aiguades sans ancrage durable. Les îles redeviennent des escales pour les Européens et les pirates de la région, période de transition avant la conquête hollandaise. L'île *Rodrigues* est découverte seulement en 1538 par Diogo Rodrigues. Elle ne tentera pas les Hollandais et, en 1638, les Français en prendront possession, attendant le XVIIIème pour une occupation plus effective. La date de reconnaissance des *îles Seychelles*, plus au nord, est difficile à déterminer. Les Portugais la connaissent vraisemblablement dès les premières traversées pour les Indes, et ce, peu après la découverte des *îles Amirantes* par Vasco de Gama en 1502. Les Seychelles n'apparaissent qu'autour de 1518 sur des cartes de navigation attribuées à Pedro Reinel, sous le nom de *Sete Irmãs* (les Sept Soeurs) et la tendance sera longtemps d'éviter les parages dangereux de ces îles qui ne présentaient pas de

richesses particulières. Les Seychelles furent occupées de façon permanente seulement en 1770, à partir d'expéditions menées depuis les deux grandes îles des Mascareignes par les Français.

## B. Les Provinces-Unies à la recherche du profit

À la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle, la Hollande entre dans la course, soutenue par une marine et des expéditions puissantes financées par des marchands groupés en sociétés ; leur stratégie de conquête est différente - recherche de l'intérêt commercial -, et s'appuie tout naturellement sur les savoirs et l'héritage cartographique des Portugais. Si la première expédition s'oriente vers l'Indonésie en 1595 (les Portugais sont très vite repoussés à Macao), une seconde flotte envoyée par les Hollandais part pour l'océan Indien en 1598. L'amiral hollandais Wybrant Van Warwyck et ses hommes mettent pied à *Cirné* le 17 septembre 1598<sup>15</sup> et l'île est alors baptisée *Mauritius* en l'honneur du Stadhouder des Provinces-Unies, le Prince Maurice de Nassau. Mais Maurice ne sera durablement occupée qu'à partir du 7 mai 1638 par Cornelis Simonz Goyer et une vingtaine d'hommes lorsqu'ils s'installèrent à Vieux Grand-Port (anciennement Port Warwyck) dans le sud-est de l'île. Cette installation visait à dissuader les nouveaux arrivants dans la région, Français, Anglais et Danois, de se ravitailler sur l'île en bois d'ébène. L'île *Mascarin* dont les côtes étaient moins hospitalières et d'ancrage plus difficile pour les navires, n'intéressa pas longtemps les Hollandais. Le trafic s'intensifia encore avec la création en 1602 de la *Compagnie Hollandaise des Indes Orientales* (Vereenigde Oost-Indische Compagnie) et la possibilité de développer des

<sup>15</sup> Selon les récentes découvertes de l'historien Norbert Benoit rapportées par le journal *WEEK-END* (Port-Louis, Maurice) du 01 juin 1997, p.12, la date de prise de possession hollandaise à Maurice serait le 20 septembre 1598.

établissements de commerce partout dans les nouveaux territoires. Ces installations, à l'île Maurice (en 1638) comme au Cap, ne se font pas sans compétition face aux intérêts portugais et à ceux des autres compagnies de commerce françaises, danoises ou anglaises. En effet, le début du XVII<sup>ème</sup> siècle voit la fondation de l'importante *East India Company* et ainsi le renforcement progressif des intérêts anglais un peu partout en Asie (en Inde notamment). Les Français également, après quelques percées aux Indes vers 1521, deviennent de plus en plus actifs au début du XVII<sup>ème</sup> siècle.

### C. L'arrivée des Français et le partage des Mascareignes

Après de longues luttes face aux Hollandais dans les Mascareignes, les Français s'installent à *Mascarin* en 1638. L'île avait vu le passage régulier de navires anglais (1614) ou hollandais (1619), mais c'est finalement Salomon Goubert à bord de la flûte *Saint-Alexis* de Dieppe qui prend possession définitivement de l'île au nom du roi de France. Les Français arrivent tardivement dans l'océan Indien du fait d'une organisation commerciale déficiente et ne pouvaient tenter de s'imposer qu'à Madagascar dans un premier temps. Après reconnaissance des îles et de leurs alentours à partir de 1638, les occupations effectives par envoi de colons puis d'esclaves ne débutent réellement qu'au milieu du XVII<sup>ème</sup> siècle.

Le peuplement débute en septembre 1646 pour l'île française *Mascarin* (vierge de toute occupation), avec l'exil forcé de douze mutins du port français de Fort-Dauphin à Madagascar (où la France occupait un comptoir depuis 1642). La Grande Île constituait un enjeu très important mais les tentatives d'installation de comptoirs furent longtemps infructueuses aussi bien pour les Français que pour les premiers Portugais,

Anglais ou Hollandais. Les replis des positions conquises par les Français à Madagascar conduisent à terme à une implantation plus stable à *Mascarin*. Celle-ci devient *Bourbon* en 1649, afin d'honorer la fertilité et la générosité de l'île. En 1654, Flacourt envoie à nouveau à *Bourbon* sept Français et six Indigènes de Madagascar, auxquels succèdent, en novembre 1663, Louis Payen accompagné d'un blanc et de dix malgaches, dont trois femmes. Ces derniers s'échappent rapidement en s'enfonçant dans les Hauts de l'île et constituent les premiers esclaves « marrons ». Il faut finalement attendre 1665 pour que le peuplement débute réellement sur l'île *Bourbon* ; à cette date, arrivent en effet de métropole les vingt premiers colons (menés par Etienne Regnault) à l'origine de l'implantation permanente de la France sur l'île : en 1671, *Bourbon* compte soixante-seize personnes.

Ce peuplement plus organisé coïncide avec l'impulsion maritime et commerciale de la période, née des grands projets élaborés par Colbert. Ils visent le commerce des Indes, pour mettre fin à une période de désorganisation générale dans la région. La France n'a établi dans cette partie du monde que des positions très précaires, à *Bourbon* et à *Fort-Dauphin* (Madagascar), lorsqu'est créée en 1664 *La Compagnie des Indes Orientales* ; *Bourbon* passe alors sous la dépendance de la Compagnie. La France a encore face à elle une Compagnie hollandaise prestigieuse et doit construire sa propre flotte commerciale jusqu'alors quasi inexistante. On lève difficilement quelques expéditions pour consolider les positions de la France et Jacob de La Haye prend possession de la Grande Ile au nom du Roi en décembre 1670. Six ans plus tard, la présence française est remise en cause par des soulèvements ; les objectifs de Colbert et de la Compagnie divergent : le premier conçoit *Fort-Dauphin* comme le début d'une colonie de peuplement, alors que l'intérêt de la Compagnie est de créer des comptoirs d'escale ; la

compagnie se tourne déjà vers d'autres horizons, établissant d'autres comptoirs aux Antilles ou en Inde. La France se fixera à Chandernagor puis à Pondichéry entre 1668 et 1673, s'affirmant ainsi face aux Hollandais. On assiste alors à la compétition des diverses Compagnies dans un océan Indien de mieux en mieux connu grâce aux travaux des Hollandais en géographie (découverte de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de la Tasmanie).

Le peuplement de *Maurice* par les Hollandais débute donc antérieurement à celui de *Bourbon* par les Français. Si les Hollandais rencontrèrent des problèmes lorsqu'ils tentèrent d'aborder les côtes inhospitalières de *Mascarin*, le choix d'une installation fixe dans l'océan Indien, et à *Mauritius* en particulier, répondait à une stratégie bien précise. En effet, après avoir conquis ou ouvert de nombreux comptoirs à Sumatra, au Siam, en Chine ou au Japon, les Hollandais cherchaient à conforter leurs positions par la conquête de points d'appui dans l'océan Indien. La possession des *îles de la Sonde* en particulier les amena à visiter la côte est de Madagascar et à reconnaître les Mascareignes pour finalement élire *Maurice* comme point d'attache. L'île se trouvait en effet à un mois de Java, présentait une belle rade d'ancrage pour les bateaux et des ressources naturelles prometteuses (J.M. FILLIOT, 1974). Maurice puis Ceylan (où les Hollandais s'installent en 1640) servent donc de relais sur la route des Indes, même si les escales ne sont pas systématiques, les routes maritimes passant plus au sud - la relative proximité de Madagascar n'est pas négligeable du fait de la source d'esclaves qu'elle proposait pour les plantations de Batavia dès 1623. Ce poste avancé permettait de surveiller l'installation des Français et des Anglais vers Madagascar en fournissant de l'ébène de très belle qualité à Amsterdam.

Très vite cependant de nombreux obstacles vont relativiser l'intérêt de l'occupation de Maurice (20 années seulement : 1638-1658) aux yeux du gouvernement hollandais. En guerre avec l'Espagne puis avec l'Angleterre, la Hollande réécuse le coût de l'entretien de sa flotte dans une île fréquemment ravagée par les cyclones et résistante à la diversification des cultures (échec de la canne à sucre). Le bois précieux se fait rare, l'incendie du fort Hendrik construit à Port Warwyck décourage les colons et la création du Cap en 1652 concurrence l'île dans le trafic des esclaves en provenance de Madagascar. L'île est progressivement abandonnée, à partir de 1656-1658, en partie reconquise en 1664, avant de connaître son abandon définitif en 1710 par la Compagnie hollandaise, faisant ainsi quelques temps le bonheur des pirates (au début du XVIIIème siècle). Le départ des Hollandais laisse une faune et une flore ravagées, et les quelques bâtiments existants sont détruits. Les causes de l'échec de la Hollande sont nombreuses : médiocrité des commandants en charge de la colonisation, méconnaissance des problèmes spécifiques de Maurice par la Compagnie, le fait majeur tenant au seul intérêt commercial qui motivait cette « colonisation ».

C'est également une période d'instabilité en Europe : guerres de Hollande (1672-1678), de la ligue d'Augsbourg (1689-1697) et plus tard guerre de succession d'Espagne (1703). Cette époque voit le recul progressif du Portugal dans le monde, permettant ainsi une extension de l'influence de la Perse, elle-même soutenue opportunément par les Anglais. Les conséquences des conflits font perdre également aux Hollandais quelques établissements prestigieux et les obligent à recentrer leurs activités en Insulinde (à Sumatra) : Ceylan et le Cap passent aux mains des Anglais.

Le retrait des Hollandais laisse s'affronter la France et l'Angleterre dans la région, principalement entre 1711 et 1790, en vue de la conquête des positions nouvellement abandonnées. La France elle-même fléchit à Madagascar dès la fin du XVIIème siècle (massacre des derniers Français à *Fort-Dauphin* en 1674) et *Bourbon* devient une simple escale au retour de la route des Indes, également refuge pour les exilés de la Grande Ile ; les difficultés financières de la Compagnie et les guerres de la fin du règne de Louis XIV ralentissent le développement de la région. L'île *Bourbon* est souvent visitée par des pirates venus de Madagascar et ses gouverneurs se font négriers.

#### D. La réorganisation de la Compagnie française et la conquête de l' Ile de France

La *Compagnie des Indes Orientales* est réorganisée en 1683 par Seignelay, qui succède à son père, Colbert, à la Marine, et retrouve ses privilèges de commerce et un nouveau capital. En 1714, le nouveau secrétaire d'Etat à la marine de Louis XIV Pontchartrain, qui craint pour la sécurité de *Bourbon*, demande la prise de possession de Maurice (abandonnée par la Compagnie hollandaise depuis 1710) au nom du roi de France. Cette décision coïncide avec le départ d'une nouvelle expédition vers Moka dans le but d'obtenir des caféiers susceptibles d'être acclimatés à *Bourbon*. Sur le chemin du retour, Maurice devient française le 20 septembre 1715, prend le nom d' *Ile de France*, et le commandant Guillaume Dufresne d'Arsel à bord du *Chasseur* dépose à *Bourbon* quelque 20 caféiers embarqués au Yémen. D'autres plants arrivent rapidement, la culture du café prend de l'ampleur, passe à l' *Ile de France*, mais sans connaître le même succès qu'à *Bourbon*.

La mise en valeur de la nouvelle *Ile de France* sera très lente et constitue une charge supplémentaire en ces années difficiles (de 1720 à 1735). L'organisation administrative des deux îles est insuffisante, la traite à Madagascar ne produit pas encore beaucoup d'esclaves et de nombreuses cultures échouent. Mais de nouvelles réorganisations amènent progressivement les diverses compagnies de commerce françaises (Compagnie d'Occident qui s'occupait de la Louisiane, celles des Indes Orientales, et de la Chine) à se réunir en une seule *Compagnie Perpétuelle des Indes* (1719). L'*Ile de France* est cédée par le Roi à la nouvelle Compagnie en 1721 et c'est elle qui dirigera les Mascareignes jusqu'en 1767. Très vite, le dynamisme revient et l'établissement dans les îles s'accélère : les Français sont réellement installés sur l'*Ile de France* en 1722. Les *Iles de France* et de *Bourbon* sont alors considérées comme complémentaires, et ne forment qu'un seul gouvernement dirigé par un gouverneur général résidant la moitié du temps sur chacune d'elle.

## **E. Une économie florissante : le temps des esclaves**

### **1. L'oeuvre de Labourdonnais**

En 1735, l'arrivée de B.F. Mahé de Labourdonnais comme gouverneur général des îles marque une étape décisive dans l'exploitation de la région. Ce prestigieux administrateur - qui dirigera les îles de 1735 à 1746 - conçoit les Mascareignes comme la grande base de l'océan Indien servant les oeuvres de Dupleix dans le conflit opposant Français et Anglais aux Indes. Excellent marin, il pense que l'installation solide de la France à Pondichéry doit être complétée par une base navale forte dans les



Mascareignes et servant de lieu de ravitaillement aux navires de commerce ou de combat en escale.

L'*Ile de France* devient le siège du gouvernement des deux îles et, en moins de 5 ans, Labourdonnais opère une transformation remarquable de l'*Ile de France* et de *Bourbon* dans de nombreux domaines : aménagement du Port Louis à l'*Ile de France*, routes, magasins de la Compagnie, et industries naissantes... Il sait également que les vents dominants utilisés par les navigateurs poussent les vaisseaux à toucher l'*Ile de France* avant *Bourbon*, pour y débarquer les marchandises des navires. Les nouvelles réalisations sont audacieuses dans les deux îles. Pour éviter les conflits avec *Bourbon* qui travaille déjà le café, Labourdonnais tente de réintroduire la canne à sucre jadis apportée par les Hollandais (A.TOUSSAINT, 1972, p.49) et obtient de la Compagnie la liberté de commerce de 1742 à 1747. Les cultures vivrières sont encouragées et pallient ainsi la concurrence de plus en plus forte des Antilles sur le café ; la traite s'amplifie (les esclaves représentent environ les 4/5èmes de la population) pour armer à la fois les navires de guerre et participer à la construction de nombreux ouvrages. La France pense pouvoir s'étendre solidement aux Seychelles (conquises en 1744 puis occupées en 1770), à Madagascar ou au Mozambique.

## 2. La rétrocession à la couronne française

Cependant, très vite, Labourdonnais et Dupleix (« Nabab du Decan » depuis 1750) sont désavoués et rappelés par le gouvernement français. Les nombreux conflits de la période, guerre de Succession d'Autriche (1740-1748), guerre d'Indépendance

américaine (1778-1783) et surtout guerre de Sept Ans (1756-1763), qui oppose Français et Anglais destabilisent la région.

De 1740 à 1748, la guerre de succession d'Autriche voit ainsi la défaite de l'Angleterre, et particulièrement en Inde, où Labourdonnais s'empare de Madras en 1746. La paix d'Aix-la-Chapelle en 1748 n'apporte rien à la France et les hostilités se poursuivent désormais en Inde et Amérique sous le couvert des Compagnies de Commerce. La lutte est acharnée et amorce la guerre de Sept Ans qui va voir la situation tourner à l'avantage des Anglais.

Le retournement a lieu pendant la guerre de Sept Ans, conflit au cours duquel les Anglais, alliés à la Prusse, malgré la nouvelle alliance unissant la France et l'Espagne à l'Autriche, vont triompher partout et s'emparent du Canada et de l'Inde en 1760. Malgré l'envoi d'escadres dans l'océan Indien et l'espoir que les Mascareignes pourraient soutenir les interventions françaises en Inde, les défaites de l'armée française se succèdent et le traité de Paris (10 février 1763) retire à la France la majorité de ses comptoirs. La France cède le Canada (Nouvelle-France), la partie Est de la Louisiane, le Sénégal (sauf Gorée), La Dominique, Saint-Vincent, Tobago, La Grenade, et l'Inde à l'exception des comptoirs de Pondichéry, Chandernagor, Karikal, Mahé, Yanaon. Elle parvient à conserver ses positions dans le sud-ouest de l'océan Indien et aux Antilles ; elle résiste en Martinique, Guadeloupe, Saint-Domingue, Saint-Pierre et Miquelon, positions complétées par quelques droits de pêche. L'Espagne cède la Floride à l'Angleterre et reçoit l'ouest de la Louisiane en compensation.

La *Compagnie des Indes Françaises* se retrouve ruinée et rétrocède en 1764 l'ensemble des Mascareignes au roi (Louis XV) ; elles deviennent alors colonies de la Couronne.

### 3. De nouveaux administrateurs du roi

L'arrivée de nouveaux administrateurs du roi en 1767 inaugure une période économique de reconstruction, de réorganisation agraire puis de reprise de la croissance dans les Mascareignes, et ce, jusqu'à la Première République. Les entrées serviles sont très nombreuses malgré la révolution française, la culture des épices<sup>16</sup> se développe considérablement à *Bourbon* grâce à l'intendant Pierre Poivre, et les révolutions aux Antilles désorganisent l'approvisionnement de la France en sucre au bénéfice des Mascareignes et de *l'Île de France* en particulier. Les attributions des deux îles sont à nouveau renforcées ; elles doivent être capables désormais, en temps de guerre, de proposer des troupes, vivres et bateaux bien équipés aux armements de passage et soutenir efficacement la France dans ses conflits armés. Tandis que *l'Île de France* trouve une vocation naturelle au ravitaillement des navires dans ses ports et à la manutention des marchandises, *Bourbon* fournit les denrées alimentaires. L'organisation administrative reste équivalente, même si l'autorité du roi est alors relayée à *Bourbon* par un gouverneur et un intendant-ordonnateur particuliers. Jusque 1810, *l'Île de France* restera un puissant siège général pour tous les établissements français au-delà du Cap.

---

<sup>16</sup> Plantes à épices dont le monopole était détenu par les Hollandais en Insulinde.

Les années 1770 voient également l'expansion vers les îles Seychelles. L'île Mahé constituait un mouillage excellent, servant de point de départ pour une petite colonie fournissant principalement poissons, tortues et bois de construction. Les conquêtes françaises de la période s'intéressèrent en outre aux îles Chagos, à Madagascar (1768) et aux terres plus Australes ; cependant, les Anglais furent souvent les plus rapides : ils s'installent notamment en Australie dès 1788.

Pendant ce temps, les guerres se succèdent toujours, avec cette fois celle de l'Indépendance américaine de 1778 à 1783 qui entraîne les Mascareignes dans des opérations navales face à l'Angleterre. Cette dernière montre une fois encore son incontestable supériorité maritime, la France perdant d'autres comptoirs en Inde (Pondichéry). En 1787, la nouvelle politique de la France dans l'océan Indien est de tout concentrer dans les Mascareignes. Dès lors, les combats livrés dans le sud-ouest de l'océan Indien se déroulent en faveur des Français et les victoires de la célèbre escadre de Suffren éloignent temporairement les Anglais de la région, mais sans anéantir la flotte ennemie. L'*Île de France* et *Bourbon* remplissent là efficacement leur rôle, dans une « guerre de course » qui devient la principale industrie locale en cette veille de révolution française.

#### **F. De la Révolution au second Traité de Paris : L'Île de France devient colonie britannique**

L'idée révolutionnaire arrive sur l'île le 31 janvier 1790 pour modifier assez profondément l'organisation politique et administrative des îles jusqu'au Consulat et à l'Empire (1803-1810), mais celles-ci rejettent vigoureusement les décrets de Danton

interdisant l'esclavage. On procède à des élections d'assemblées élues et *Bourbon* change de nom pour prendre celui de La Réunion par le décret du 19 mars 1793. Si, pour A.TOUSSAINT (1972, p.111), la Révolution dans les îles a revêtu surtout le caractère d'une révolution municipale, cette période fut simultanée à une crise de subsistance importante, provoquant un esprit de révolte contre la métropole à partir de 1793 dans les deux îles. En effet, du fait de la première coalition européenne contre la France cherchant à obtenir le blocus des Indes Orientales, une crise des finances et de l'approvisionnement amène un mécontentement à l'égard des navires encore présents aux Mascareignes et prive ces dernières de beaucoup de denrées alimentaires. Les corsaires apparaissent dans les îles, compensant avec difficulté la pénurie des ressources dans la région. Il faudra attendre 1802 et la volonté de Bonaparte de reprendre en main les îles pour voir un retour à une organisation plus ferme.

Dans le même temps, la menace anglaise se fait pressante et profite de l'instabilité politique pour conquérir de nouveaux territoires. L'Angleterre gagne les Seychelles le 16 mai 1794. De 1795 à 1802, puis définitivement à partir de 1806, les Anglais s'installent au *Cap*, perdu par les Hollandais, et le nouveau gouverneur général de l'Inde anglaise spécifie la prise des Mascareignes dans son programme. La menace se précise malgré la courte période de paix définie par la paix d'Amiens (mars 1802 à mai 1803), qui voit en France l'installation de Bonaparte et une restauration d'Ancien régime dans les îles.

Ainsi, octobre 1800 apporte aux Mascareignes la nouvelle de chute du gouvernement révolutionnaire, une année après le coup d'état de Bonaparte en

novembre 1799. Globalement, son programme de « reconquête des îles » se révélera insuffisant : il ne parviendra qu'à retarder quelque peu la progression anglaise.

La paix d'Amiens rend quelques comptoirs à la France, et surtout une liberté dans ses mouvements maritimes dont Bonaparte saura tirer parti. Le mois de décembre 1803 marque l'arrivée du général C. Decaen, nommé par Bonaparte, à l'*Ile de France* pour supprimer les innovations de la Révolution (municipalités et autres institutions républicaines). Le Consulat (1799-1804) chercha à rassurer en garantissant « l'ordre colonial » (A.TOUSSAINT, 1972, p.128), mais les colons de La Réunion voient leur île désavantagée et subordonnée à l'*Ile de France* par le Traité du 2 février 1803. Le 15 août 1806, La Réunion devient l'*Ile Bonaparte* pour plaire à Bonaparte devenu l'Empereur des Français Napoléon 1<sup>er</sup>.

La paix d'Amiens est rompue par l'Angleterre en 1803, inquiète de l'expansion coloniale et économique française (Saint-Domingue). Très vite, la flotte française est mise en échec et la bataille de Trafalgar en octobre 1805 annonce les prochaines défaites. L'Angleterre ne plie pas, les Hollandais sont menacés en Indonésie, les guerres de courses reprennent sur des mers défendues également par de nombreux pirates comme Surcouf, surnommé "le roi des corsaires". Les Anglais adoptent une stratégie de blocus qui finit par produire ses effets une fois le Cap conquis (1806) et Rodrigues contrôlée (en mai 1809 et servant de base de ravitaillement). Ces positions permettent de surveiller les entrées et sorties des ports des *îles Bonaparte et de France*. L'interruption de l'aide américaine permet l'assaut final de l'Angleterre. L'Empire (1804-1814) perd ses deux îles des Mascareignes : Saint-Denis tombe en juillet 1810

entre les mains du lieutenant-colonel anglais Keating, et l'*Ile de France* capitule le 3 décembre de la même année, en se livrant au vice-amiral Albemarle Bertie.

La guerre se prolongeant jusqu'en 1815, le sort des Mascareignes ne sera véritablement réglé qu'à cette date. La période 1810-1815 est ainsi celle d'un simple retour aux anciens noms *Bourbon* et *Maurice* et une tentative d'installation d'un gouvernement britannique. Celle-ci fut plus facile à Maurice qu'à *Bourbon*. En effet, Maurice avait été plus souvent en contact avec les Anglais que *Bourbon*, du fait de rencontres régulières avec les commerçants venus des comptoirs britanniques de l'Inde et plus tard avec les nombreux prisonniers anglais qui résidaient ou étaient déportés dans l'île. De plus, le premier gouverneur anglais Farquhar parvint à se faire apprécier en proposant une transition en douceur<sup>17</sup>. Ce civil proposa de maintenir les services administratifs français globalement en l'état et d'appliquer les mesures visant à abolir définitivement la traite et ce, progressivement afin de ne pas mécontenter les colons.

Lorsque, le 6 avril 1814, Napoléon abdique, la mise au point du premier Traité de Paris (signé le 30 mai 1814) témoigne clairement de la volonté des Anglais de conserver Maurice envers et contre tout. Ce n'est qu'avec difficulté qu'ils concéderont une restitution de *Bourbon* à la France. Ce traité affirme la victoire de la grande coalition de Grande-Bretagne, de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie sur la France napoléonienne. Les alliés rétablissent Louis XVIII tout en maintenant en France les transformations nées de la Révolution et de l'Empire. La France est en outre ramenée à ses frontières de 1792, perdant ainsi la majorité de ses conquêtes de la Révolution et

---

<sup>17</sup> PH. HEIN (1996, p.12) « Les structures économiques, sociales et culturelles existantes furent maintenues pour l'essentiel, bien que certains commerçants britanniques s'installèrent dans l'île. L'anglais devint la langue officielle sans qu'il ne fût jamais d'usage courant dans la population. »

du Premier Empire. Elle cède ainsi Tobago et Sainte-Lucie des Antilles et se voit contrainte par l'article 8 du traité d'abandonner à l'Angleterre l'*Ile de France* et ses dépendances, Rodrigues et les Seychelles ainsi que la partie Est de Saint-Domingue. Il fallut beaucoup de ténacité à la France pour négocier *Bourbon* et certains de ses points de traite français sur les côtes malgaches qui n'étaient pas spécifiés dans le traité. De nombreux colons Français quittent Maurice pour *Bourbon* ou pour la France après 1805, l'échappée de Napoléon de l'Ile d'Elbe n'ayant permis qu'un espoir de courte durée de retour à un statut français. Un second Traité de Paris (20 novembre 1815) viendra retirer de nouveaux territoires à la France après la défaite de Napoléon à Waterloo et son abdication définitive. Les Anglais ont alors la maîtrise totale de l'océan Indien, qui se transforme en fonction des volontés affirmées par ce nouveau foyer d'influence.

Examinons maintenant la traduction de ces luttes pour la conquête des territoires en terme d'occupation de l'espace, donc de peuplement.



## G. Evolution de la population des Mascareignes jusqu'en 1815 : colons, "libres" et esclaves

### 1. Sources statistiques

La description de l'évolution de la population des deux îles est soumise aux problèmes touchant à la qualité des estimations statistiques retenues. Les auteurs s'accordent à souligner la grande prudence qu'il importe d'adopter dans l'examen des données officiellement annoncées, en particulier sous l'Ancien Régime ou à certaines dates précises liées à des contextes particuliers, surtout si l'on recherche la précision plus qu'un ordre de grandeur. Les chiffres de population produits par les auteurs font cependant suite à des recherches poussées et se fondent sur les travaux très rigoureux des archivistes et les relevés de militaires, d'administrateurs ou de statisticiens en charge des îles avant l'instauration des recensements. D. LECOMPTÉ<sup>18</sup> (1975, p.14) met également l'accent sur la remarquable précocité des données disponibles pour les Mascareignes au regard des autres pays de cette partie du monde. Même si les fins fiscales de certains dénombrements et les sous-déclarations d'esclaves consécutives incitent à la discussion - jusqu'à la Révolution en particulier -, DEFOS DU RAU<sup>19</sup> (1960, p.267) rappelle qu'à défaut d'autres données, ces chiffres ne mènent qu'à des conclusions ne nécessitant pas beaucoup de précision. Tous les auteurs sont allés au-delà des ouvrages bibliographiques généraux, pour rassembler, comparer et établir des séries cohérentes sur l'évolution de la population dans la région. L'étude de J.M.

<sup>18</sup> LECOMPTÉ (DOMINIQUE), (Janvier 1975). *La population réunionnaise, problèmes actuels et perspectives pour l'an 2000*, direction départementale de l'équipement Groupe d'Etude et Programmation GEP, 225 p.

<sup>19</sup> DEFOS DU RAU (JEAN), (1960), *L'île de la Réunion, Etude de géographie humaine*, Thèse de Doctorat, Institut de Géographie, Faculté des lettres, Bordeaux, 716 p.

FILLIOT<sup>20</sup> (1974) sur l'esclavage dans les Mascareignes s'appuie sur les manuscrits des Archives nationales et de la section d'Outre-mer, des archives départementales et des services historiques de la Marine. Les bibliothèques françaises, anglaises, de Maurice, de Madagascar et d'Afrique du Sud sont fouillées ainsi que de nombreux récits, bibliographies, atlas, cartes, ouvrages et articles sur la région ou sur quelque aspect particulier. DEFOS DU RAU (1960) s'intéresse précisément aux actes de mariage et de baptême, aux livres des navires et à certains décomptes du début du XVIIIème siècle renseignant sur la composition des familles en esclaves et en enfants. Ainsi, les registres paroissiaux des débuts de la colonisation font place à l'instauration progressive de l'état civil, prenant entre 1949 et 1951 une forme métropolitain. à La Réunion avec la transmission des bulletins directement à l'INSEE. Dès 1873, à La Réunion, les résultats deviennent plus exacts et l'instauration, en 1946, de recensements à bulletins nominatifs individuels conduit en 1954 à des estimations incontestées. Maurice est riche en archives et le *Mauritius Blue Book* ainsi que les *Mauritius Census Reports* de l'Office Central de la Statistique (CSO) pour diverses années complètent l'information tirée des ouvrages historiques.

## 2. Résultats : croissance de la population , origine des migrants

La croissance de la population entre les débuts du peuplement et 1815 est particulièrement marquée par les arrivées serviles en vue de la mise en valeur des terres. La traite s'organisera lentement avec le trafic d'ébène et les premières cultures, puis accusera des mouvements forts durant les périodes économiques consacrées au

---

<sup>20</sup> FILLIOT (JEAN-MARIE), (1974), La traite des esclaves vers les Mascareignes au XVIIIème siècle, Mémoires ORSTOM, n°72, Paris, 273 p.

café, aux épices ou à la manutention de marchandises dans les ports de Maurice. Si l'on s'en réfère aux évaluations de J.M. FILLIOT, ce sont environ 160 000 esclaves qui seront amenés dans les Mascareignes sur la période allant des débuts du peuplement à 1810. Ces 160 000 arrivées serviles dans les Mascareignes peuvent se répartir grossièrement (pas de décomposition pour chaque île) de la façon suivante :

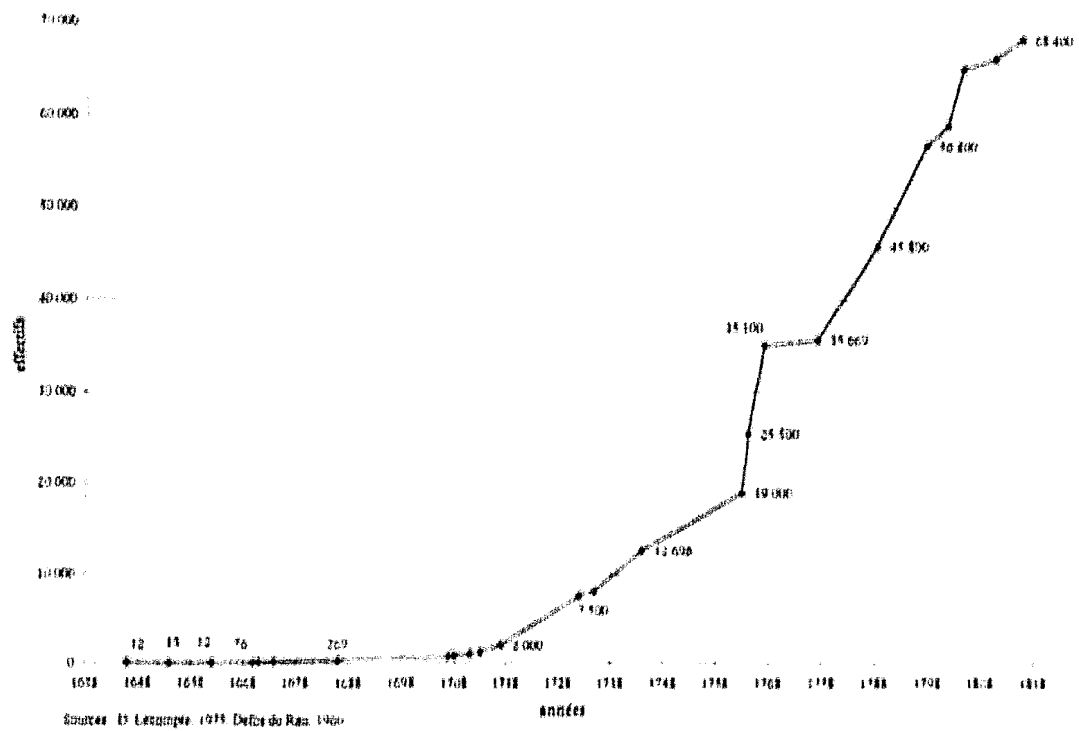
- Jusqu'en 1714 : 1 %.
- de 1715 à 1726 : 6 %.
- de 1727 à 1751 : 16 %
- de 1752 à 1766 : 9 %
- de 1767 à 1810 : 68 % (notamment de 1769 à 1793).

Si les arrivées de blancs sont toujours régulières à travers le temps, elles sont relativement faibles en nombre alors que les introductions d'esclaves sont importantes et concentrées sur une période courte ; elles constituent donc la principale cause de l'accroissement de la population des îles<sup>21</sup>.

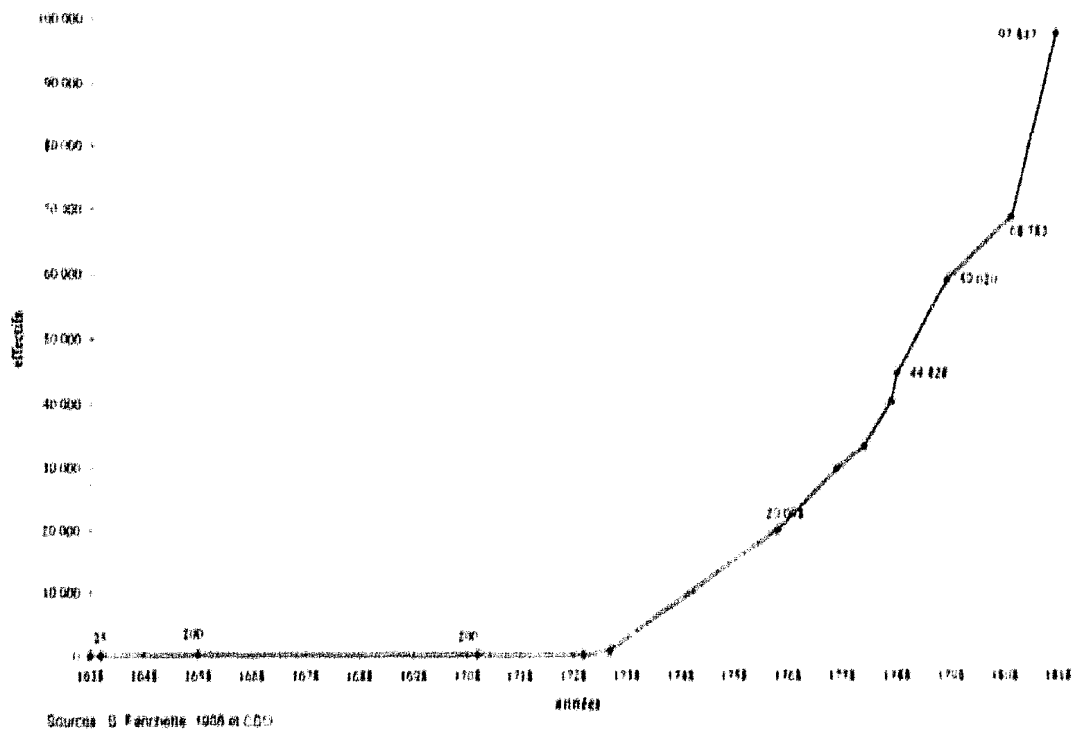
Les courbes d'évolution rapide de la population des deux îles (Graphique 4 et Graphique 5) montrent un peuplement par immigration : les effectifs croissent sensiblement à partir des années 1720 et progressent par bonds successifs, au gré des arrivées des navires chargés d'hommes. C'est à Maurice que les effectifs croissent le plus vite et sur une période particulièrement courte.

---

<sup>21</sup> Si les premiers occupants venus d'Europe sont constitués de colons ayant le goût de l'aventure, les débuts du peuplement véritable voient l'apparition de blancs issus de familles bourgeoises ou nobles, de militaires, ingénieurs ou ouvriers. Jusqu'en 1728, les besoins en esclaves ne sont pas encore importants à Bourbon : ils sont tirés difficilement de Madagascar ou de l'Inde. En 1715-1718, avec l'apparition du café, on pense à une organisation plus systématique de la traite. Le nouvel aménagement de Maurice en 1722 nécessite l'achat d'esclaves à Madagascar avec des arrivées d'environ 600 individus par an. Bien qu'un édit de décembre 1723 réglemente les conditions serviles dans la région en reprenant les termes du Code Noir antillais qui datait de 1685, les conditions de transport et de vie des esclaves restent précaires.

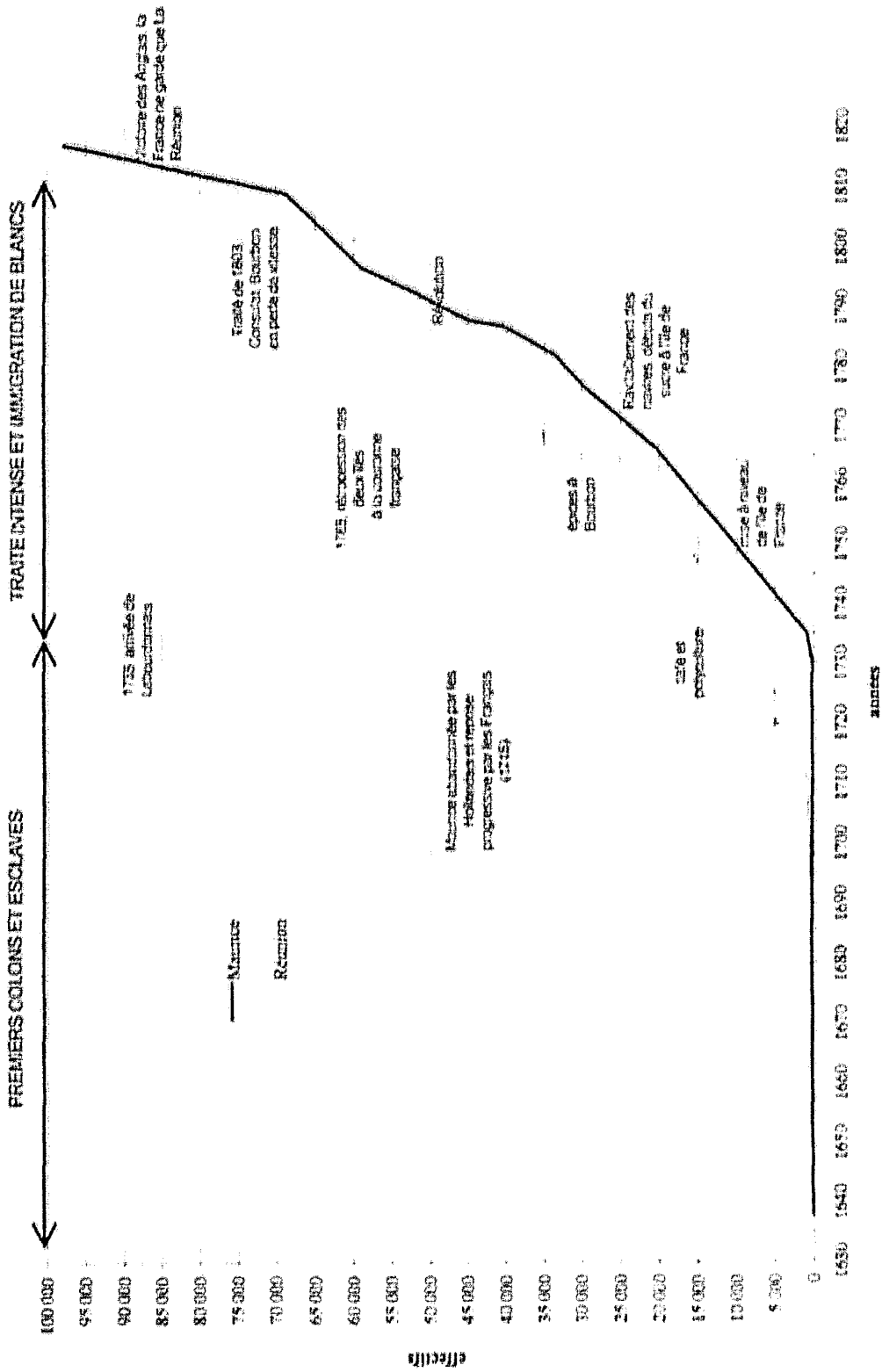


GRAPHIQUE 4 - REUNION : EVOLUTION DE LA POPULATION DE 1646 A 1815



GRAPHIQUE 5 - MAURICE : EVOLUTION DE LA POPULATION DE 1638 A 1817

DEFOS DU RAU (1960) estime à juste titre que l'accroissement naturel - au demeurant très faible chez les esclaves africains du fait du peu de femmes - ne peut expliquer la croissance à *Bourbon* entre 1715 et 1788, mais que, en revanche, « *Les immigrants blancs et la traite y suffisent* » (p. 268). En effet, compte tenu de l'importance des conditions hostiles de l'époque (maladies, épidémies, catastrophes naturelles), la croissance naturelle ne devait guère dépasser 2 % par an, ce qui aurait dû amener la population de 2 000 à 5 000 environ. Or l'effectif en 1788 est à peu près 10 fois supérieur. Bien qu'occupée et mise en valeur plus tard par les Français, Maurice parvient à combler son retard à la révolution française en se peuplant de près de 20 000 personnes durant les trente années allant de 1735 à 1765. Sa population et son économie ne feront que croître, dépassant définitivement *Bourbon* au Consulat. A la reprise en main définitive par les Anglais, *l'île de France* compte près de 100 000 habitants et *Bourbon* 70 000. Cette époque marque l'avance définitive prise par l'île anglaise ; jamais plus la population de *Bourbon* ne dépassera celle de *l'île de France* (Graphique 6, p.55).



GRAPHIQUE 6 - DESCRIPTION DE L'ÉVOLUTION DES POPULATIONS DE BOURBON ET DE L'ÎLE DE FRANCE DE 1638 A 1817

L'expansion des nouvelles cultures et du café va renforcer la venue d'esclaves sur une période s'étendant de 1729 à 1768. Les gouverneurs Dumas et Labourdonnais marqueront la période en provoquant des arrivées massives de Malgaches, et dans une moindre mesure d'Indiens et d'esclaves originaires du Sénégal ou de Guinée. En 1735, au départ de Dumas, *Bourbon* possède environ 7 500 esclaves et l'*Ile de France* autour de 700. Le relais est pris par Labourdonnais jusqu'en 1746, qui, pour les besoins de ses réalisations audacieuses, fait venir sur les deux îles 1 200 à 1 300 esclaves par an. Ceux-ci viennent surtout du Mozambique et de Madagascar, même si l'on trouve quelques centaines d'Indiens - considérés depuis les années 1730 comme l'élite de la population esclave - consacrés aux services domestiques et employés souvent sous contrat pour une durée de trois ans. Notons que les plus chanceux d'entre eux pouvaient toucher un salaire mensuel, pratiquer une religion ou posséder eux-mêmes d'autres esclaves. C'est l'île Maurice et en particulier Port-Louis qui les retenaient, lieu du gouvernement des îles. Il y eut, à terme, dans les années 1805-1810, plus d'Indiens libres que d'Indiens esclaves à Maurice. Ce rythme d'entrée de 1 300 à 1 400 esclaves par an dans les Mascareignes reprend dès 1750, en liaison avec les débuts du sucre et de l'indigo à Maurice et ceux des épices et de la polyculture à *Bourbon*. A partir de 1762, la côte orientale de l'Afrique devient prépondérante sur Madagascar comme pays source de la traite.

Au retour des îles à la couronne en 1767 (Graphique 6), l'essor économique est sans précédent et, en vingt-cinq ans, les entrées serviles vont être multipliées par trois. A partir de 1776, environ 1 000 esclaves partent tous les ans de Quiloa vers l'*Ile de France* et encore 1 000 autres malgaches vers *Bourbon* et Maurice. Les sources

principales sont toujours l'Afrique de l'Est avec Zanzibar et le Mozambique, ainsi que Madagascar et Quiloa. La raison principale de la venue d'Indiens entre 1751 et 1815 tient au fait que la situation de la France s'y dégrade inexorablement. Si leurs arrivées à l'*Ile de France* de 1773 à 1810 sont mal connues, les « Malabars » (population de la côte ouest de la péninsule indienne), les « Bengalis » de Chandernagor ou les « Talingas » de Coromandel constituent cependant les prémices de l'immigration du XIX<sup>ème</sup> siècle. La révolution française ne parvient pas à désorganiser la traite : ce ne sont plus 1 000, mais 5 000 esclaves qui arrivent chaque année aux îles entre 1791 et 1793. Ces arrivées sont destinées à compenser des affranchissements devenus nombreux depuis fin 1789. Les besoins en main-d'oeuvre sont à l'époque très importants à Maurice du fait de son rôle d'entrepôt dans la région ; l'île ravitaille les navires et Port-Louis est légalement le haut lieu de la manutention de marchandises dès 1787.

De 1794 à 1810, on assiste au dépérissement progressif de la traite sous l'impulsion des mesures révolutionnaires puis de la détermination des Anglais à faire cesser le trafic.

Le décret révolutionnaire du 4 février 1794, qui vise à abolir l'esclavage, ne parviendra pas à s'appliquer véritablement dans la région. Les négriers opèrent en cachette ; J.M. FILLIOT (1974) estime à 1 000 entrées par an le nombre d'arrivées frauduleuses opérées sur la période 1794-1797.

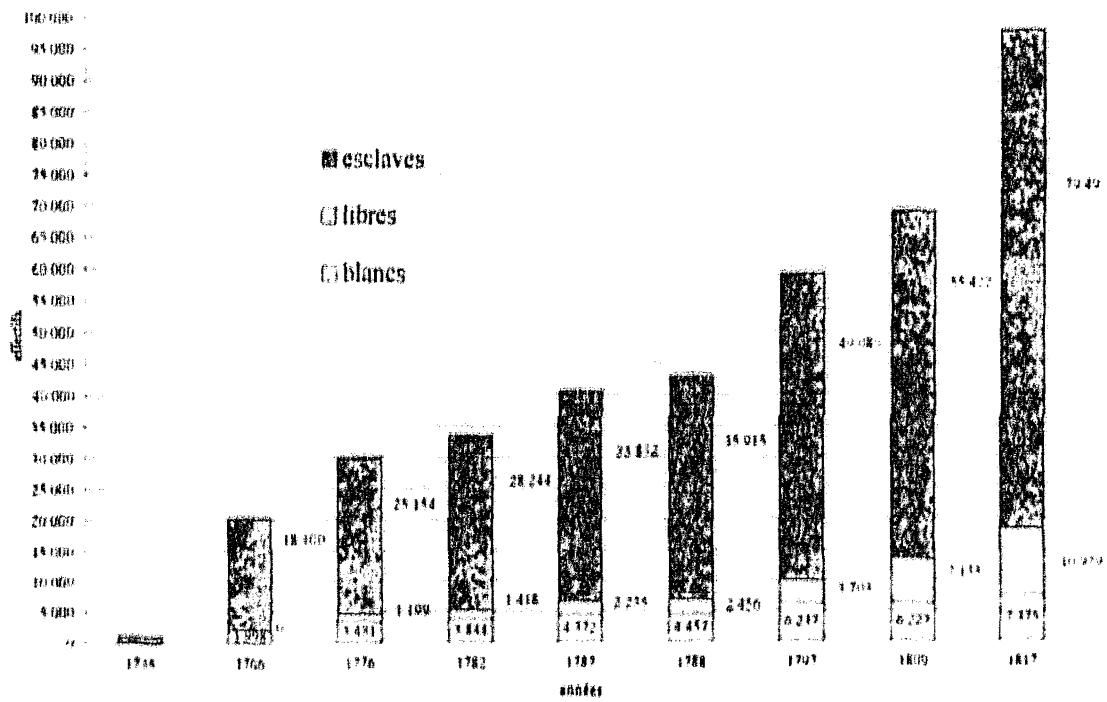
La reprise des îles par les Anglais met fin à tout trafic, après quelques soubresauts toutefois pendant l'Empire (1 000 à 1 200 esclaves/an). De 1802 à 1820, quelques arrivées furent tolérées en attendant les premières venues de travailleurs engagés sous contrat en provenance d'Inde en remplacement des esclaves largement affranchis dès



1820. Le congrès de Vienne en 1815, qui interdit la traite, parviendra à faire décliner le nombre d'arrivées d'esclaves rapidement : en 1831, l'arrêt est jugé complet par les auteurs.

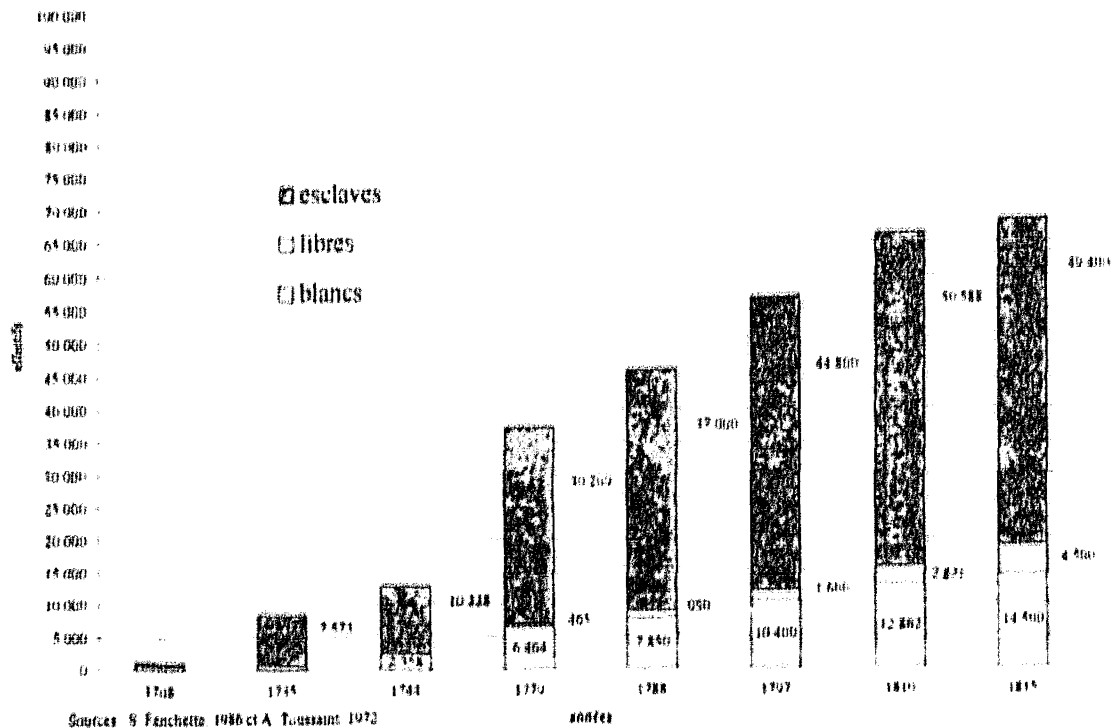
Sur la période, pour J.M. FILLIOT (1974) la population esclave des deux îles s'est structurée de la façon suivante : 45 % malgache, 40 % africaine (côte orientale de l'Afrique et comptoirs arabes), 13 % d'Indiens et 2 % d'Africains de l'Ouest (Gorée, Ouidah).

S'il est encore trop tôt en 1815 pour mettre en évidence une sur-représentation décisive d'une origine nationale ou ethnique à Maurice ou à La Réunion sur l'orientation future de l'économie ou une hégémonie communautaire, un phénomène intéressant apparaît devant la distribution comparée de leur population selon le statut de blancs, d'affranchis ou d'esclaves dans la société. Les deux îles s'opposent singulièrement : l'on compte à Maurice un nombre important d'affranchis et un grand nombre de blancs à Bourbon (Graphique 7 et Graphique 8). Si de nombreux affranchissements se produisent entre 1810 et 1815 dans les deux îles, il n'en reste pas moins que le mouvement semble amorcé plus précocement et vigoureusement à Maurice qu'à Bourbon. Parallèlement, la population blanche est deux fois plus nombreuse au moment du retour de Bourbon à la France que sur l'île voisine, s'élevant à 14 500 personnes en 1815, au lieu de 7 000 environ à Maurice. Néanmoins, retenons que dans un cas comme dans l'autre, jusqu'au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, la population est composée d'une majorité écrasante d'esclaves : 5 habitants sur 7 à La Réunion, 4 sur 5 à Maurice en 1815.



Source : B. Fanchetta 1986 et A. Toussaint 1972

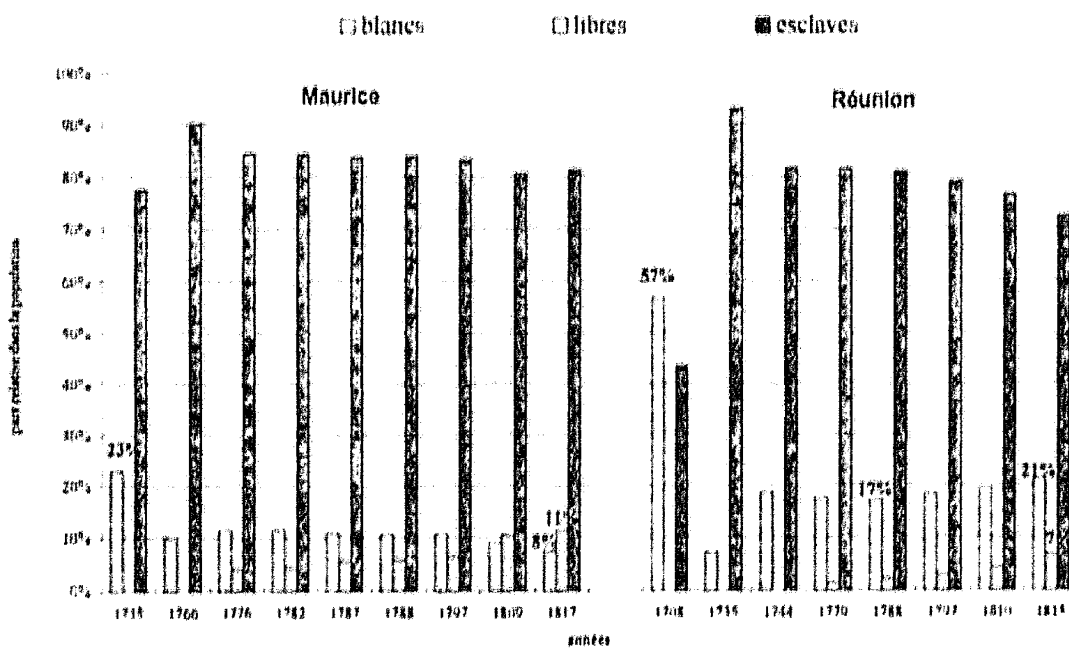
GRAPHIQUE 7 - MAURICE : DISTRIBUTION DE LA POPULATION SELON LE STATUT OCCUPE DANS LA SOCIÉTÉ : BLANCS, LIBRES, ESCLAVES (1735 A 1817)



Sources : B. Fanchetta 1986 et A. Toussaint 1972

GRAPHIQUE 8 - REUNION : DISTRIBUTION DE LA POPULATION SELON LE STATUT OCCUPE DANS LA SOCIÉTÉ : BLANCS, LIBRES, ESCLAVES (1708 A 1815)

La présence de colons blancs est importante à *Bourbon* depuis le début du XVIIIème siècle, oscillant entre 17 et 21 % de la population totale, et devance nettement la population dite « libre » de l'île. A l'inverse, Maurice, qui présente sur la période une proportion de blancs relativement peu élevée (autour de 10 %) - niveau deux fois plus bas qu'à La Réunion -, est dépassée par la population des individus « libres » au début du XIXème siècle. Ceux-ci atteignent 11 % de la population totale de l'île en 1817 et les blancs devenus définitivement minoritaires chercheront vainement à maintenir leurs effectifs face aux arrivées massives d'engagés Indiens tout au long du siècle suivant (Graphique 9).



Source : S. Fanchette, 1986 et A. Toussaint, 1972

GRAPHIQUE 9 - MAURICE, REUNION : COMPARAISON DES PROPORTIONS DE BLANCS, LIBRES ET ESCLAVES ENTRE 1708 ET 1817

Au moment où les deux îles vont s'engager dans la culture intensive du sucre, Maurice compte 30 000 bouches de plus à nourrir que *Bourbon*, mais également une part importante de bras libres pour se mettre au service de cette nouvelle croissance

économique qui sera sans précédent. Cependant, la population blanche y est déjà très minoritaire (8 % en 1817) en terme d'effectifs, laissant deviner les conflits à venir autour de la conservation des privilèges acquis depuis un siècle. Les « maîtres » sont déjà moins nombreux que la population affranchie (11 %), ce qui n'est pas le cas à *Bourbon* où, toujours en 1815, le pourcentage de blancs demeure trois fois supérieur à celui des personnes « libres » (21 % au lieu de 7 %).

## Chapitre II. L'essor de l'économie de plantation et l'immigration de main-d'oeuvre "contractuelle" : 1815 - 1914

### A. Une voie commune : le sucre

Le retour de *Bourbon* aux Français a lieu le 6 avril 1815 avec la nomination par Louis XVIII du gouverneur général Bouvet de Lozier. Cette première Restauration qui conduit au retour pur et simple des mesures d'Ancien Régime dans les colonies cédera rapidement la place aux réformes de la *Révolution de Juillet* en octobre 1830 sur l'île. Les classes moyennes obtiendront progressivement le droit de vote à certaines questions pour la population dite "libre" et l'île s'engagera dans la culture de la canne à sucre, abandonnant la culture du café, dévastée par la sécheresse et les cyclones.

L'année 1815 est une étape importante dans le développement des deux îles, particulièrement pour *Bourbon* qui va devoir apprendre à vivre indépendamment de Maurice, à laquelle elle fut inféodée pendant de nombreuses années. Cette étape marque le début du développement autonome de l'île *Bourbon* sur le plan économique, mais sans que l'île ne voit changer radicalement son orientation agricole traditionnelle. A l'inverse, cette période marquera pour Maurice une modification plus nette de ses activités : elle passe d'une activité d'échanges commerciaux tournés vers la mer (manutention, ravitaillement des navires), à une économie toute aussi fondée sur l'agriculture qu'à *Bourbon*. Pour A. TOUSSAINT (1972, p.159) : « Ce changement constitue une véritable révolution dans l'histoire de cette île qui avait toujours vécu jusque-là de la mer ».

L'attribution de ce nouveau rôle à Maurice s'explique facilement. Les Anglais sont désormais présents partout dans l'océan Indien et sur son pourtour, recherchant pour chaque nouveau territoire l'utilisation optimale des ressources et de sa position stratégique. Ainsi, la possession du Cap est considérée comme particulièrement rentable et importante dans le dispositif de la puissance anglaise, mettant ainsi Maurice dans une position plus secondaire et inutilement coûteuse. Il faut la rentabiliser au plus vite et les nouveaux débouchés pour le sucre semblent prometteurs. Pour A. TOUSSAINT (1972, p.165), Maurice « (...), pivot du dispositif français dans l'océan Indien au XVIIIème siècle ne représente qu'un élément mineur et quasiment négligeable du dispositif anglais au XIXème. ». L'île Maurice conserve cependant un rôle stratégique puisqu'elle permet de surveiller les avancées de la France à Madagascar, Bourbon restant la seule possession française dans la région. Bourbon, si longtemps négligée par rapport à l'île de France concentrera alors exclusivement les énergies coloniales de la métropole française, du moins jusqu'en 1830, date de la conquête de l'Algérie. Très vite, Bourbon va développer des moyens lui permettant de bénéficier de la séparation, en approvisionnant Maurice en produits français, toujours très appréciés par sa population longtemps résistante à l'anglicisation des habitudes alimentaires et de la langue.

Les deux îles développent, l'une comme l'autre, une économie de plantation, sans que la colonisation anglaise ou française n'apporte en apparence de différence significative dans ce domaine.

La réorganisation progressive de Bourbon (appelée, à nouveau, La Réunion en 184 ) passe par le développement de nouvelles cultures tropicales, en particulier la canne à

sucre, qui voit sa production doubler entre 1820 et 1845. De nouvelles terres sont rapidement défrichées, et l'adoption des progrès techniques apportés par la machine à vapeur permet d'atteindre une production annuelle moyenne de 28 000 tonnes en 1848. Cette reconversion frénétique fait suite à l'échec de la culture du café<sup>22</sup>, mais surtout à la forte demande de la France s'agissant du sucre, privée en effet de Saint-Domingue et de l'*Ile de France* (DEFOS DU RAU, 1960). Néanmoins, contrairement à Maurice, La Réunion poursuit la polyculture et développe la culture du thé et de la vanille, alors que la canne gagne sur le café, le coton et les épices. L'île reste productrice de café et de girofle jusqu'en 1848 puis, durant le Second Empire, le sucre prend une place majoritaire dans les exportations (production de 73 000 tonnes en 1860). La France améliore à La Réunion les routes, canaux et ponts et construit une école secondaire, tout en s'intéressant à Madagascar et à des terres plus australes comme l'île Amsterdam. L'île française se voit cependant de plus en plus dépendante des importations de cultures vivrières pour l'alimentation de la population, creusant ainsi le déficit commercial.

Si l'économie déjà agricole de La Réunion appelait presque inévitablement une reconversion dans le sucre, le choix de Maurice en faveur de la culture quasi exclusive de la canne est surprenant. En effet, au moment où la Grande-Bretagne adoptait une politique visant à mettre fin rapidement à l'esclavagisme quelle qu'en soit la forme, la question des besoins en main-d'oeuvre que ne manquait pas d'induire cette nouvelle culture ne pouvait être ignorée. L'espoir de profits importants et la mécanisation rapide des sucreries engagent néanmoins l'île dans une culture de la canne à sucre encore plus

---

<sup>22</sup> « les exportations de café qui étaient de 3 500 tonnes en 1801 n'étaient plus que de 1 300 tonnes en 1815 » (ANDRÉ SCHERER, 1994, p.49)

importante qu'à La Réunion. Toutes les terres sont sacrifiées à la canne et l'approvisionnement en denrées alimentaires pour la consommation courante de la population repose sur les importations. En 1825, des commerçants et la toute nouvelle Banque de Maurice offrent des crédits permettant l'essor rapide de l'agriculture. La production de sucre parvient à atteindre le chiffre de 100 000 tonnes en 1854, et le sucre trouve sur le marché londonien des cours aux mêmes niveaux que ceux des autres îles des Antilles (anglaises). L'île connaît également une réorganisation administrative sous l'impulsion de la « Commission des Colonies Orientales » définissant ainsi les grands principes d'organisation de l'île.

#### **B. Des besoins croissants en main-d'oeuvre : les esclaves remplacés par l'immigration de travailleurs sous contrat**

La période 1815-1848 voit les premières arrivées de travailleurs sous contrat car l'abolition de l'esclavage est pressentie dans les deux îles. L'émancipation progressive se fait dans le calme pour les esclaves et ne constitue pas un défi majeur pour les propriétaires car de nombreuses indemnisations sont prévues et parce que l'appel à des travailleurs " engagés " est précocément organisé. L'Eglise jouera, en particulier à La Réunion, un rôle non négligeable dans le bon déroulement de l'émancipation des esclaves dans les Mascareignes, contrairement à ce qui se passa aux Antilles. Si l'abolition de l'esclavage est relativement précoce à Maurice (1833), des arrivées de main-d'oeuvre sous contrat sont amorcées dès 1829 et elles iront en s'intensifiant jusqu'en 1909. A Bourbon, c'est également dès 1828, puis par un arrêté daté de juillet 1829, que l'île recherche et réglemente la venue des premiers engagés anticipant les libérations définitives d'esclaves datées du 20 décembre 1848.



A partir des années 1840-1850, débute un mouvement d'immigration de main-d'oeuvre qui se prolongera 50 ans. Cette immigration, particulièrement intense à Maurice, transformera radicalement la composition de sa population mais aura un impact moins qualitatif sur la population de La Réunion. Les conditions réglementant la venue de ces travailleurs immigrés suivaient des règles très strictes, qu'il s'agisse des conditions de leur venue ou de celles de la fin de leur contrat, ce qui leur permet un choix relatif de l'employeur. Ce véritable commerce de bras au service de l'industrie du sucre, n'est cependant pas la meilleure solution aux yeux des sucriers, en comparaison de la période où les esclaves étaient choisis par leurs soins, sur des critères de docilité et de résistance à l'effort. L'Inde anglaise renâclait en outre à fournir de la main-d'oeuvre à La Réunion, arguant que les engagés y étaient moins bien payés qu'à Maurice. Les propriétaires se satisfont tout de même de ce salut inespéré que représente le mouvement d'immigration contractuelle, car rien que pour l'île française, ce sont 60 000 esclaves qu'il importe de remplacer rapidement. De plus, du fait des affranchissements et du très faible accroissement naturel de cette partie de la population - mauvaises conditions de santé et forte mortalité infantile - de 1830 à 1848, le nombre des esclaves ne cessera de décroître. La majorité des propriétaires trouve inconcevable l'idée de devoir désormais rémunérer d'anciens esclaves comme des engagés, dans l'hypothèse où ceux-ci auraient désiré rester ; ils se lancent donc dans la contractualisation de la main-d'oeuvre.

## C. L'euphorie avant la crise

### 1. La prospérité des années 1840-1860

Grâce à la venue d'une main-d'oeuvre permettant de servir le développement du sucre, de 1830 à 1850 et surtout entre 1850 et 1860, les deux îles connaissent une véritable prospérité. Ces résultats sont d'une telle ampleur que selon A. SCHERER (1994, p.66) : « *La Réunion faisait vraiment figure de grande colonie, elle était une des gloires de la France du Second Empire* ». Les progrès techniques sont nombreux et les deux îles suivent les nouvelles inventions propres au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle : photographie, chemin de fer, aménagement des routes et utilisation des machines à vapeur dans de nombreux domaines. Les productions de La Réunion n'atteindront pas les records de Maurice puisqu'elle n'avait pas consacré l'ensemble de ses terres à la canne, mais, sur la période, la production de sucre oscille autour de 65 000 tonnes par an en moyenne et 62 % des terres cultivées en 1860 sont couvertes de canne. Le sucre est transporté difficilement, par transbordements de péniches à voiliers ancrés au large des côtes de La Réunion, et on s'activera longtemps à la construction d'un port pouvant recevoir les tonnages nécessaires. Les navires à vapeur ne concurrenceront définitivement les voiliers qu'à partir de 1885, lorsque les premières liaisons régulières seront inaugurées avec les métropoles européennes. Ces très bons résultats ne permettent cependant pas à la balance commerciale de La Réunion d'être longtemps excédentaire, puisque seules les années 1856 et 1857 parviennent à compenser faiblement les importations de marchandises.

Le mouvement commercial maritime reprend également à Maurice, l'île exporte marchandises et importe la main-d'oeuvre indienne et les denrées alimentaires nécessaires à l'économie et à l'alimentation en riz de la population. L'ensemble de l'agriculture est tourné vers la canne, et en 1862 la production de sucre dépasse les 150 000 tonnes. Si, jusqu'en 1847, ces résultats excellents se fondent sur un crédit facile aux conséquences rarement saines, la crise bancaire des années 1848-49 et la chute temporaire des cours du sucre à Londres vont assainir rapidement la situation et engager Maurice pour dix années de croissance. Elle bénéficie, en outre, des échanges avec l'Australie - nouvellement riche en or - et de l'adoption de la livre sterling en remplacement des piastres en 1860.

La France, quant à elle, bénéficie des échanges avec les établissements français de Madagascar (Sainte-Marie et Nossi-Bé) ; malheureusement, la conquête de l'Indochine arrive trop tard : en 1869 c'est le canal de Suez qui draine désormais le trafic le plus important.

Cette nouvelle organisation fondée sur le sucre a également pour effet d'accroître la taille des grandes propriétés sucrières. La concentration des terres est particulièrement bien connue à La Réunion puisqu'elle y engendre, surtout après 1848, un mouvement de paupérisation d'une partie de la population blanche, obligée de céder ses terres à des propriétaires qui peuvent entretenir les immigrants désormais nécessaires à la rentabilité des exploitations sucrières. Ces petits planteurs, appelés « petits-blancs », migrent alors vers les terres non encore concédées des Hauts de La Réunion, suivant ainsi l'exemple des premiers esclaves "marrons" (en fuite) du XVIIIème siècle. Les autorités de La Réunion misaient également sur la production vivrière de ces nouveaux

propriétaires, puisqu'elle allait dans le sens d'une réduction du déficit de la balance commerciale. Les moyens financiers investis furent insuffisants au regard de la pauvreté des terres, la mise en valeur des Hauts permettant à peine aux colons d'y subsister.

Mais si ces arrivées de bras nouveaux compensèrent assez largement le départ des anciens esclaves libérés par suite de l'abolition de l'esclavage, elles apportèrent également avec elles la maladie et la pauvreté. On constate progressivement une augmentation du chômage chez les créoles, des problèmes économiques et sanitaires, ainsi que la naissance de difficultés de subsistances pour une population gonflée artificiellement et sans organisation sociale réelle.

## 2. Les épidémies et calamités économiques : 1870-1914

L'arrivée de la variole à Maurice en 1792, de la rage puis du choléra dans la première partie du XIXème siècle avaient déjà provoqué de lourdes pertes dans la population des îles. La lutte contre les épidémies est le plus souvent vaine car on se contente d'isoler - toujours trop tard - les foyers de peuplement (quarantaine, cordon sanitaire), ou de faire émigrer de force les malades contaminés. La vaccine tente de lutter contre la variole et les lépreux sont envoyés aux Seychelles sur l'île Curieuse devenue "maudite". Mais c'est en 1865 que le plus grand fléau s'abat sur la région avec l'introduction du paludisme par les navires porteurs d'engagés asiatiques. La quinine existe en quantité insuffisante dans les îles et en 3 ans de 1865 à fin 1867, la malaria tue 50 000 Mauriciens sur un total de plus de 310 000 habitants (A. TOUSSAINT, 1972, p.242). Les pertes à La Réunion sont également très nombreuses, mais les autorités

sont souvent averties rapidement des premiers signes de contamination sur l'île voisine, ce qui leur permet de prendre des mesures d'isolement apparemment plus efficaces.

Si les hommes sont touchés par la maladie, les conditions climatiques difficiles pèsent aussi sur la production de sucre. Celle-ci diminue de moitié après le passage de cyclones en 1863 à La Réunion, mais également à Maurice où les pluies et les vents de 1868, 1874 et 1879 ravagent une bonne partie des récoltes de canne. Aux méfaits des cyclones, il faut ajouter les effets de la sécheresse, des maladies et des insectes destructeurs de la canne : les conditions de travail sont donc très difficiles et le fatalisme des planteurs reste grand. Jusqu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle, ces derniers restent peu intéressés aux progrès que pourrait apporter la science dans la lutte contre les insectes (le borer, parasite de la canne, appelé "perce-canne" arrive de Java en 1850) et les maladies spécifiques de la canne, ou encore dans l'amélioration des rendements.

Parallèlement, la production de betterave à sucre en Europe ainsi que l'arrivée du sucre de canne de Cuba devient phénoménale, dépassant, dès 1883, celle de l'ensemble des colonies anglaises. L'heure des difficultés a sonné. A La Réunion, les terres s'épuisent et, devant la difficulté d'écouler la production, les propriétaires doivent renoncer à la culture des terres les moins rentables. Les chiffres révèlent une baisse dans les tonnages produits, de même que dans la superficie des terres plantées en canne. En 1868, la production n'est plus que de 26 129 tonnes contre 73 858 tonnes en 1860 et des problèmes de trésorerie apparaissent, aggravés par des demandes de remboursement de crédits de plus en plus pressantes : « *Capitaux et main-d'oeuvre*

*furent les deux soucis constants des dirigeants de La Réunion dans la seconde moitié du XIXème siècle » (A. SCHERER, 1994, p.368).*

A Maurice, la crise est quelque peu retardée mais connaît une ampleur aggravée par le fait que la population et la production de sucre sont deux fois plus importantes qu'à La Réunion. L'île est coûteuse à administrer et les conditions de travail des "engagés" restent précaires. La production de sucre tombe à 78 000 tonnes en 1868 (au lieu de 150 000 en 1862), à la suite d'une série de catastrophes : passage des cyclones, épidémie de malaria (qui provoque une crise de main-d'oeuvre) et élévation des prix des biens de subsistance importés de l'Inde.

Pour A. TOUSSAINT (1972), l'ouverture du canal de Suez (1869) fait, en outre, perdre aux îles leur valeur d'entrepôt, ce qui est peut-être plus sensible que leur fonction d'escale qui n'était pas systématique pour les navires sur la route des Indes. Désormais les durées des convois sont singulièrement raccourcies puisque l'utilisation du canal de Suez par les paquebots réduit le trajet Marseille-Saint-Denis de La Réunion à 20 jours seulement. Mais, au-delà de cette nouvelle concurrence, les décideurs ne savent pas adopter des mesures incitatives pour compenser le nouveau préjudice. Au contraire, ils augmentent les tarifs douaniers en cours, renâclent à passer à l'utilisation de paquebots plus avantageux, restant ainsi sur des acquis conservateurs qui les mèneront à une grave crise de subsistances.

### 3. Des réactions différentes dans les deux îles : le développement des échanges avec l'Orient pour Maurice et le revirement de la France

Le commerce principal consiste donc pour les deux îles en des importations massives de riz en provenance des Indes et en exportation de canne à sucre, vers l'Europe en particulier, mais également vers l'Inde.

Progressivement, les mouvements d'échange vont se déplacer vers la péninsule indienne, puisque la concurrence de la betterave devient trop forte en Angleterre et en France. L'Inde devient le principal débouché des sucres mauriciens, et jusqu'en 1888 La Réunion y envoie sucre et rhum à profusion. Il faut dire que dans cette dernière également, la venue des commerçants chinois et indiens s'est faite régulière, surtout en 1870 avec les Chinois de Canton et des "Z'arabes", Indiens musulmans du Goujerat. Les arrivées sont plus régulées qu'à Maurice du fait de la taxe des étrangers, mais ces entrées entraînent dans un premier temps La Réunion sur les pas de Maurice dans un commerce tourné vers l'Orient. Ce phénomène devient si pressant que l'Angleterre permet à sa colonie d'adopter l'étalon roupie indienne en 1877 à la place de l'étalon or qui prévalait seulement depuis 1860 ; cette possibilité est ressentie comme un encouragement adressé par le colonisateur à Maurice en faveur de la nouvelle orientation de ses échanges.

Le phénomène inverse se produit sur l'île française. A La Réunion où l'usage de la roupie indienne était toléré, la France adopte en 1879 une stratégie de réintégration de l'île dans le circuit français en imposant le franc français. Cette mesure qui vise à rendre La Réunion plus libre de sa dépendance à l'égard de l'Inde anglaise a pour effet

de la détacher « *de l'axe Maurice-Bombay-Calcutta* » pour s'intégrer dans l'axe *Marseille-Lyon-Paris* » (A.TOUSSAINT, 1972, p.257).

Ce revirement français coïncide avec la chute du Second Empire en novembre 1870. Désormais l'île est administrée par des gouverneurs civils, elle obtient une représentation au Sénat en 1875 et le suffrage universel est rétabli<sup>23</sup>. Malgré cette nouvelle liberté d'expression, les abstentions sont encore très nombreuses même en 1870 parmi la population des affranchis : 60 % aux élections de 1870 et 42 % en 1919. La politique n'intéresse qu'une faible part de la population la plus privilégiée, bien qu'elle soit généralement menée par des députés de gauche. Notons que le calme relatif dans lequel s'est installé le suffrage universel à La Réunion est suivi par des campagnes électorales beaucoup plus agitées au début du XXème siècle, celles-ci visent à faire participer l'électorat populaire naissant au scrutin, et à orienter son vote dans le sens des intérêts de quelques élus locaux. On cherche clairement à intégrer la colonie à la France en rendant l'île proche des départements métropolitains, même si l'on aménage des dispositions pour tenir compte de l'éloignement géographique de La Réunion et des autres colonies françaises.

Cette différence de stratégie ne produit pas, à court terme, de meilleurs résultats à Maurice qu'à La Réunion pour affronter les problèmes économiques et de subsistances propres à la période allant de 1863 au début du XXème siècle. En effet, Maurice est surtout confrontée à des épidémies, des phases de sécheresses et à des incendies qui désorganisent l'île. De plus, si la réorientation vers les marchés orientaux pour écouler le sucre semble une stratégie judicieuse, elle n'est cependant pas de tout repos vers

---

<sup>23</sup> Le suffrage universel accordé à tous en 1848 par la Seconde République avait été supprimé durant le Second Empire.



l'Inde car les fluctuations des prix dans le commerce du sucre y sont très brutales à cette époque. L'Australie n'accepte plus de sucre de Maurice et les tentatives de développement de cultures secondaires comme l'aloès sont rarement couronnées de succès. Les engagés continuent d'arriver à Maurice alors que le chômage est de plus en plus important et que l'émigration vers Madagascar ou l'Afrique du Sud devient la solution de recours pour un nombre croissant de créoles. La population des Indiens s'élève à plus du double du reste de la population en 1891. A Maurice, les querelles politiques sont nombreuses entre 1880 et 1890, la population indienne n'étant toujours pas représentée dans les assemblées élues. L'île modifie sa Constitution, mais la "population blanche" cherche à maintenir sa spécificité face à tout autre groupe de population dite "de couleur". On trouve dans cette dernière communauté les Mauriciens d'origine africaine dits "créoles", contrairement à La Réunion où ce terme définit tous les natifs réunionnais, quelle que soit leur origine. Ce glissement de sens montre la rivalité de la minorité blanche de Maurice à l'égard des autres communautés et sa volonté de défendre ses acquis.

Le déclin de la production de canne entre 1863 et 1865 ne va qu'en s'aggravant après 1900 à La Réunion. La politique de la France à l'égard de ses colonies est marquée par l'unification par le franc français ainsi que par les mesures d'assimilation douanière du 11 janvier 1892. Cette loi cherche à avantager les échanges des industriels français avec les colonies afin d'écouler la surproduction française née de la nouvelle industrie de série. Concrètement, cela se traduit par l'obligation pour La Réunion d'acheter ses produits à la France et à des prix élevés (prix de détail), en échange d'une vente exclusive de sa production à la métropole à des prix de gros peu avantageux. Pour certains auteurs, ce facteur est considéré comme très important dans la décadence de

La Réunion au début du XX<sup>ème</sup> siècle, décadence préparée dans les années 1860 par la baisse du prix du sucre sur les marchés européens. La Réunion ne peut plus importer de l'étranger, l'arrivée de denrées étrangères se limitant à seulement 25 % des achats totaux en 1900.

Comme à chaque période de crise, on cherche alors une nouvelle "culture miracle", incarnée cette fois par la vanille puis le géranium dont la distillation devient courante entre 1880 et 1890. D'autres plantes aromatiques (Vétiver, Ylang-Ylang) trouvent quelques applications modestes à proximité de terres pouvant être déboisées pour fournir le bois de chauffe nécessaire à la distillation du géranium. Tous ces efforts ne parviendront pas à compenser les fluctuations des cours du sucre et la baisse de la production. La période voit cependant quelques belles réalisations comme la création d'un port artificiel à la Pointe des galets (en 1884) ou l'achèvement du chemin de fer en février 1882.

Les difficultés de recrutement de main d'oeuvre à La Réunion et l'arrêt de l'immigration indienne<sup>24</sup> (en 1882) provoquent une réorganisation des propriétés sucrières par le système du métayage. Les propriétaires louent désormais à la main-d'oeuvre native de l'île une partie de leurs terres pour y planter de la canne ; c'est ce que DEFOS DU RAU (1960, p.169) appellera le "colonat partiaire"<sup>25</sup>. Ce métayage est

<sup>24</sup> « Les grands propriétaires et l'administration coloniale ont une vision contradictoire de l'immigration indienne. D'un côté, ils désirent retenir cette main-d'oeuvre engagée dans l'île, de l'autre, ils considèrent "comme un danger pour l'avenir de la colonie le développement de la population indienne" qui réaliserait progressivement "l'absorption complète de la propriété et de la fortune coloniale." Ces craintes sont fondées sur le désir de quelques Indiens d'exploiter, à leur compte, un lopin de terre ou un petit commerce. Cette méfiance qui accompagne les grandes vagues d'immigration indienne dans l'île persistera pendant longtemps. » CHANE-KUNE (SONIA), (1993), *Aux origines de l'identité réunionnaise*, L'Harmattan, Paris, p. 172.

<sup>25</sup> « Il s'agit d'un contrat de métayage par lequel le possesseur d'un héritage rural le remet pour un certain temps à un preneur qui s'engage à le cultiver, sous la condition d'en partager les profits avec le bailleur. » CHANE-KUNE (SONIA), (1993), *Aux origines de l'identité réunionnaise*, L'Harmattan, Paris, p. 184.

devenu inévitable pour beaucoup de propriétaires qui, le plus souvent, conservent environ la moitié des terres - les meilleures - en exploitation propre. Si ce système de métayage apparut presque à la même époque à La Réunion et à Maurice, il présentait cependant des différences d'importance. A Maurice en effet, les terres furent non pas louées mais vendues par les propriétaires aux immigrants indiens à expiration de leurs contrats, ce qui entraîna un morcellement relativement précoce alors que la concentration des terres se poursuivait à La Réunion jusqu'en 1920-1940. De plus, alors qu'un système de "taxe sur les étrangers" compliquait l'installation des nouveaux immigrants (indiens et chinois) à La Réunion et facilitait la location des terres aux natifs de l'île (créoles), l'île Maurice britannique faisait participer l'ensemble de la population, par le biais des impôts généralisés<sup>26</sup>, à l'intégration de certains Indiens en planteurs<sup>27</sup>. Ce système profita tout particulièrement aux *Sirdars*<sup>28</sup> ;

La fin du XIX<sup>ème</sup> siècle est également marquée par l'installation durable des Français à Madagascar. Celle-ci est principalement motivée par la position qu'adopte la reine malgache Ranaivalona Ière à l'égard des occidentaux. En effet, depuis les

<sup>26</sup> TOUSSAINT (AUGUSTE), (1972), Histoire des Iles Mascareignes, série histoire, Mondes d'Outre-Mer, Paris, p. 264.

<sup>27</sup> Ce système, propre à Maurice, prend de l'ampleur à partir de 1880. Il s'agissait d'inciter les engagés à s'installer durablement avec leurs familles sur les établissements sucriers. Le morcellement de grandes propriétés s'est alors opéré au profit de nouveaux propriétaires indiens et ce d'autant plus facilement que la centralisation des usines s'intensifia. Ce morcellement n'eut pas que des avantages Lire TOUSSAINT (AUGUSTE), (1972), Histoire des Iles Mascareignes, série histoire, Mondes d'Outre-Mer, Paris, p. 263 et également DE GENTILE (ASTRID), (1997), Les Franco-Mauriciens, étude ethno-géographique : évolution et transformation socio-économique de la communauté franco-mauricienne à l'île Maurice, thèse de doctorat, Université de Bordeaux III, UFR de Géographie Tropicale, sous la Direction de Monsieur Singaravelou, pp. 82-90.

<sup>28</sup> « Le système de capitation, écrit Coombes, enrichit rapidement les sirdars. Un sirdar avait charge d'un certain nombre de travailleurs qui dépendaient de lui pour des prêts et autres formes d'assistance. Les établissements sucriers faisaient des prêts par l'entremise des sirdars qui en assuraient le remboursement. Le sirdar avait aussi la responsabilité des hommes qui travaillaient sous lui. En retour de ces services il recevait 12 ½ livres de riz par semaine pour chaque dizaine d'hommes qu'il fournissait et un cachet d'une roupie par tête et par mois, pourvu que ses hommes fournissent au moins quinze jours de travail. Comme chaque sirdar avait de 10 à 150 hommes sous ses ordres, il pouvait s'enrichir vite à ce taux et devenir petit propriétaire » TOUSSAINT (AUGUSTE), (1972), Histoire des Iles Mascareignes, série histoire, Mondes d'Outre-Mer, Paris, p. 263.

bombardements de Tamatave en 1845 par les Français et les Anglais, Madagascar exige le versement d'indemnités pour que les commerçants de Maurice et de La Réunion puissent y faire commerce. Une telle situation ne peut satisfaire la France qui décide une intervention en 1883 et parvient à occuper Tananarive en 1895, tandis que les Anglais obtiennent le protectorat de Zanzibar. L'île malgache est annexée et met fin à l'isolement français de La Réunion dans la région tout en fournissant également des débouchés pour l'emploi et en permettant l'approvisionnement en denrées alimentaires. Elle est cependant pour ANDRE SCHERER (1994) un " coup fatal " pour l'île de La Réunion et ce jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale, car elle accapare les intérêts stratégiques et économiques de la France. Au début du XXème siècle, ce sentiment d'abandon se renforce à La Réunion, l'élite de l'île émigre en métropole, à Madagascar ou en Nouvelle-Calédonie et la France n'y envoie plus de personnels. On estime<sup>29</sup> qu'en 1925 les 3/4 de la population française de Madagascar se compose de Réunionnais. Les Mauriciens cherchent également à y émigrer, mais dans une moindre mesure et pour une durée plus courte, de 1885 à 1914. La France maintient à Madagascar des taxes douanières et les nombreux ports nouvellement conquis concurrencent avantageusement Port-Louis. Notons également le développement de l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est avec l'arrivée des Allemands, dont les productions variées sont d'une concurrence parfois rude sur le marché régional ; seules les îles Seychelles savent tirer parti du développement de la nouvelle Tanzanie allemande en devenant ses escales sur la route de Bombay. Mais ces profits sont de courte durée, l'atoll jouant de malchance dans le choix de son allié commercial en cette veille de Première Guerre Mondiale.

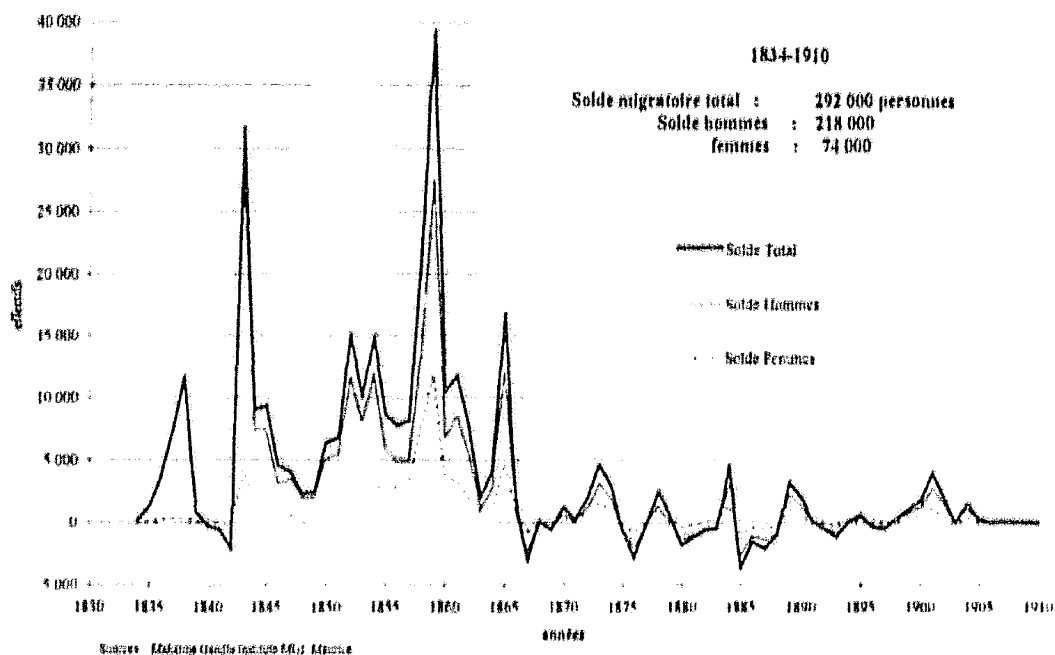
---

<sup>29</sup> Barquisseau (1925) cité par TOUSSAINT (AUGUSTE), 1972, p. 275.

## **D. Bilan d'un siècle d'immigration économique (1815-1914) : les différences de peuplement s'affirment**

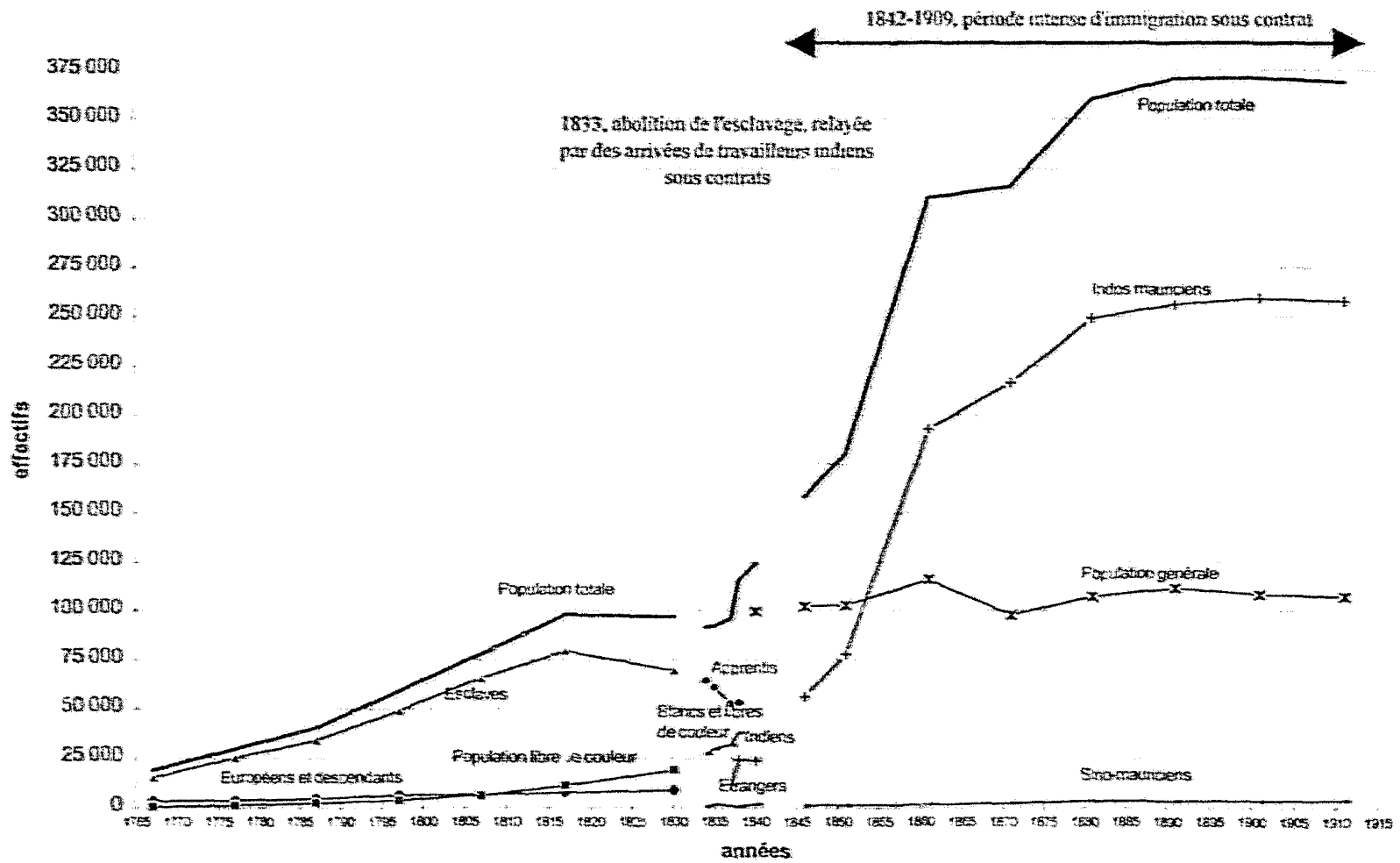
### **1. L'«indianisation» de Maurice**

A 70 années d'esclavage (de 1765 à 1835) ont succédé 80 années d'immigration contractuelle, de 1835 à 1915. Cette dernière période connaît une croissance particulièrement rapide de 1848 à 1901 (après un démarrage lent de 1829 à 1835). La population immigrée introduite à Maurice entre 1842 et 1909 s'élève à 450 000 personnes. Cependant, il est nécessaire de rappeler que ce nombre est à relativiser par les effectifs d'engagés qui décèdent ou qui repartent une fois leur contrat de travail terminé. Ainsi, selon nos calculs d'après des données publiées par le Mahatma Gandhi Institute de Maurice, 292 000 engagés indiens sur les 452 000 introduits font souche à Maurice entre 1834 et 1910 (Graphique 10). Ce chiffre est proche de 210 000, écart entre la population telle qu'elle fût recensée en 1911 par rapport au recensement de 1846. Il n'en reste pas moins que les arrivées de travailleurs drainent sur 70 années quatre fois et demi plus de main-d'oeuvre que la traite n'en avait amené sur l'île.



CIRAPHIQUE 10 - ILE MAURICE, 1834-1910 : MIGRATION NETTE, SOLDE ENTREES-SORTIES D'INDIENS SOUS CONTRAT

Ces arrivées de travailleurs proviennent en majorité d'Inde et provoquent la croissance d'une population spécifique d'une ampleur telle que, dès 1846, l'île choisit de recenser à part la population des Indiens (Indo-mauriciens) du reste de la population appelée « population générale ». Le Graphique 11, retrace l'histoire de la composition statutaire et communautaire de Maurice de 1765 à 1915 et permet de comprendre l'ampleur de la venue de travailleurs indiens dans l'île. En 1846, 35 % de la population est composée d'Indiens et de Musulmans. Dès 1855, la Population générale est dépassée par la communauté indo-mauricienne et en 1901, 70 % de la population est originaire de la péninsule indienne. Ce phénomène se produit avec un élan et une inertie tels, que cette communauté domine depuis radicalement et aujourd'hui encore la composition de la population de Maurice.



Sources : Digest of Demographic Statistics 1994, Central Statistical Office, Republic of Mauritius, Vol. 10, September 1995. CSC 1956, Nataly and Fertility in Mauritius 1825-1955.

GRAPHIQUE II - MAURICE : EVOLUTION DE LA COMPOSITION STATUTAIRE ET COMMUNAUTAIRE DE LA POPULATION DE 1765 A 1915.

On compte environ 3 fois plus d'hommes que de femmes dans la population sous contrat. Pendant de nombreuses années, ceux-ci s'installent dans les quartiers ruraux ; il faudra attendre les années 1950 pour que la capitale urbaine Port-Louis se voie majoritairement composée d'Indiens. Dès 1845 et en 1860, les auteurs constatent également une forte arrivée de Musulmans ainsi que celle de quelques chinois, venus d'eux-mêmes se lancer dans le commerce alimentaire. L'immigration chinoise à Maurice se situe principalement au début du XXème siècle. Ceux-ci dépassant tout de même la population blanche à Maurice après 1851.

## 2. Des arrivées plus modestes et plus diversifiées à La Réunion

Les arrivées sous contrat se font d'abord modestes à La Réunion puisque les premières débutent en anticipation de l'abolition de l'esclavage en 1848 : on compte alors entre 1 400 et 4 200 « immigrés sous contrat » à La Réunion dans les années 1830 à 1848. Puis, le mouvement s'accroît brutalement : on dénombre environ 60 800 immigrants sous contrat à La Réunion en 1858. Les premiers venus sont des Indiens, mais leur arrivée est freinée par les Anglais. La Réunion fait ensuite appel au Mozambique pour faire venir des Cafres « libérés » à bon prix des rois nègres qui les tenaient en esclavage. Mais un arrêté du 18 mars 1859 vint mettre un terme à ces recrutements qui ressemblaient par trop d'aspects à une traite déguisée. En 1861, il fallut donc rechercher rapidement un accord avec l'Inde anglaise afin qu'elle accepte de faciliter les exportations de main-d'oeuvre nécessaire à La Réunion : *« Dès lors, et pour vingt ans, se déverse un flot de main-d'oeuvre hindoue vers Bourbon : au total, il entrera en vingt-cinq ans dans l'île 117 813 Indiens : ce sont des Malabars »* (DEPOS DU RAU,



1960, p. 157). Les engagés arrivent à La Réunion au rythme de 5 000 par an au plus fort du mouvement, puis entre 1 000 et 3 000. Aussi important soit-il, cet afflux est cependant bien moindre que celui qui a touché Maurice les années précédentes (Graphique 11, p.80).

La situation de La Réunion est ainsi assez différente de celle de Maurice. En effet, bien que nombreuses, les arrivées de travailleurs engagés sous contrat sont moins fortes, et les retours en fin de contrat très fréquents (entre 1 200 et 2 000 par an, puis 200 à 500) provoquant une stabilisation des effectifs engagés dans l'île autour de 70 000 dès 1862. A partir de cette année et surtout en 1882, date à laquelle la venue de travailleurs d'Inde anglaise est interdite vers La Réunion, le ralentissement se fait fortement ressentir ( Graphique 12, p. 84 ) et les autres nationalités prendront difficilement le relais de l'immigration indienne.

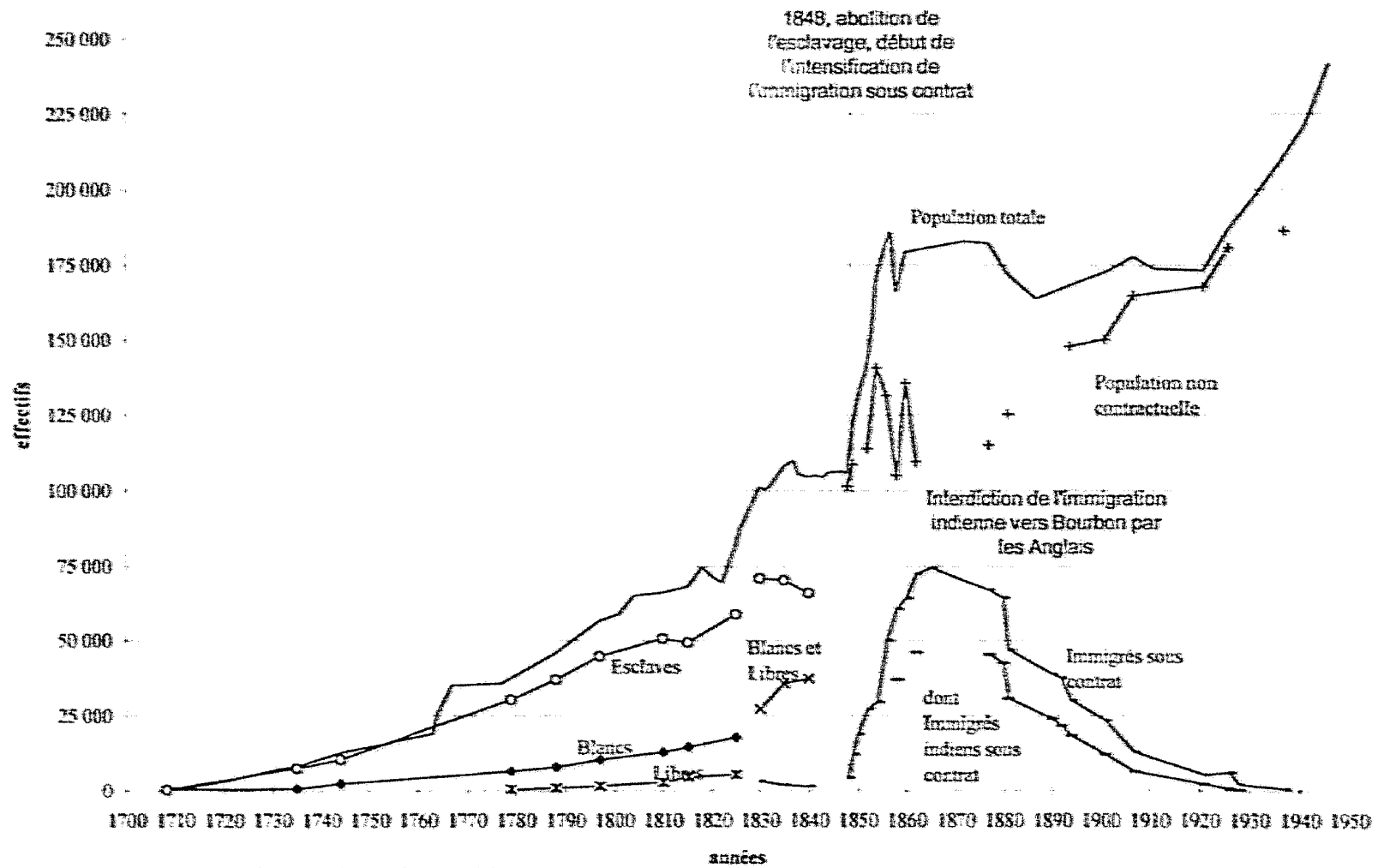
Les effectifs des nouveaux arrivants indiens ne dépasseront donc jamais ceux de la population créole comme dans le cas de Maurice. La part des femmes est encore plus faible que parmi les migrants de l'autre île ce qui induira un métissage plus important de la population et réduira d'autant l'"indianisation". Les marchands musulmans arrivent plus tardivement qu'à Maurice et les Chinois ne s'y intègrent pas aisément avant 1875-1880<sup>30</sup>. Les années 1880 à 1926, voient la baisse relative de la part des

<sup>30</sup> Les toutes premières et modestes arrivées de Chinois à La Réunion remontent à 1844-1847. Elles sont rapidement interrompues par les colons qui trouvent cette main-d'œuvre esclave insuffisamment docile et parfois violente. Il faut attendre 1901 pour constater une reprise des arrivées d'engagés agricoles d'origine chinoise à La Réunion, recrutés qui connaissent des conditions de travail et de morbidité très défavorables. De fait, les principales arrivées de Chinois dans l'île se réalisent seulement à partir de 1862 car les entrées d'immigrés à La Réunion deviennent "libres". L'installation est certes soumise à une taxe et à un renouvellement régulier du permis de séjour, mais les Chinois sont "libres" de s'installer comme commerçants et de monter leurs boutiques. Les arrivées s'intensifient au tout début du XXème siècle et jusqu'à la départementalisation de La Réunion en 1946. Cette communauté développe des activités de commerce dans les "boutiques chinoises". Ils autorisent le système du paiement par crédit ("argent-carnet") ce qui permet la subsistance des familles jusqu'aux récoltes de canne. Avec le temps, les boutiques sont devenues superettes et

Indiens dans le total des immigrants et l'élévation progressive de celle occupée par les autres asiatiques et les Malgaches ; ainsi, la proportion de Malgaches passe approximativement de 14 % en 1881 à 32 % en 1926 et celle des Chinois (y compris les Tonkinois) passe de 1 à 27 %. Mais ces données sont, répétons-le, approximatives, car les registres et fiches consignant les étrangers à leur arrivée dans l'île n'ont pas été retrouvés. L'utilisation des registres d'état civil permet de déduire que les premiers peuplements Chinois à La Réunion se sont produits entre 1875 et 1900 ; les arrivées se poursuivent jusqu'en 1946 pour constituer, avec les nouvelles générations, une communauté modeste qui s'incorpore à la société créole et accapare le commerce d'alimentation. Quant aux « Z'Arabes », les Musulmans d'origine indienne, ils arrivent entre 1880 et 1900 et se spécialisent dans le commerce des tissus.

---

supermarchés. De Canton à Bourbon : les Chinois de l'île de la Réunion, date inconnue, Les cahiers de Notre Histoire, n°41, Editions CNIL, 31 p.



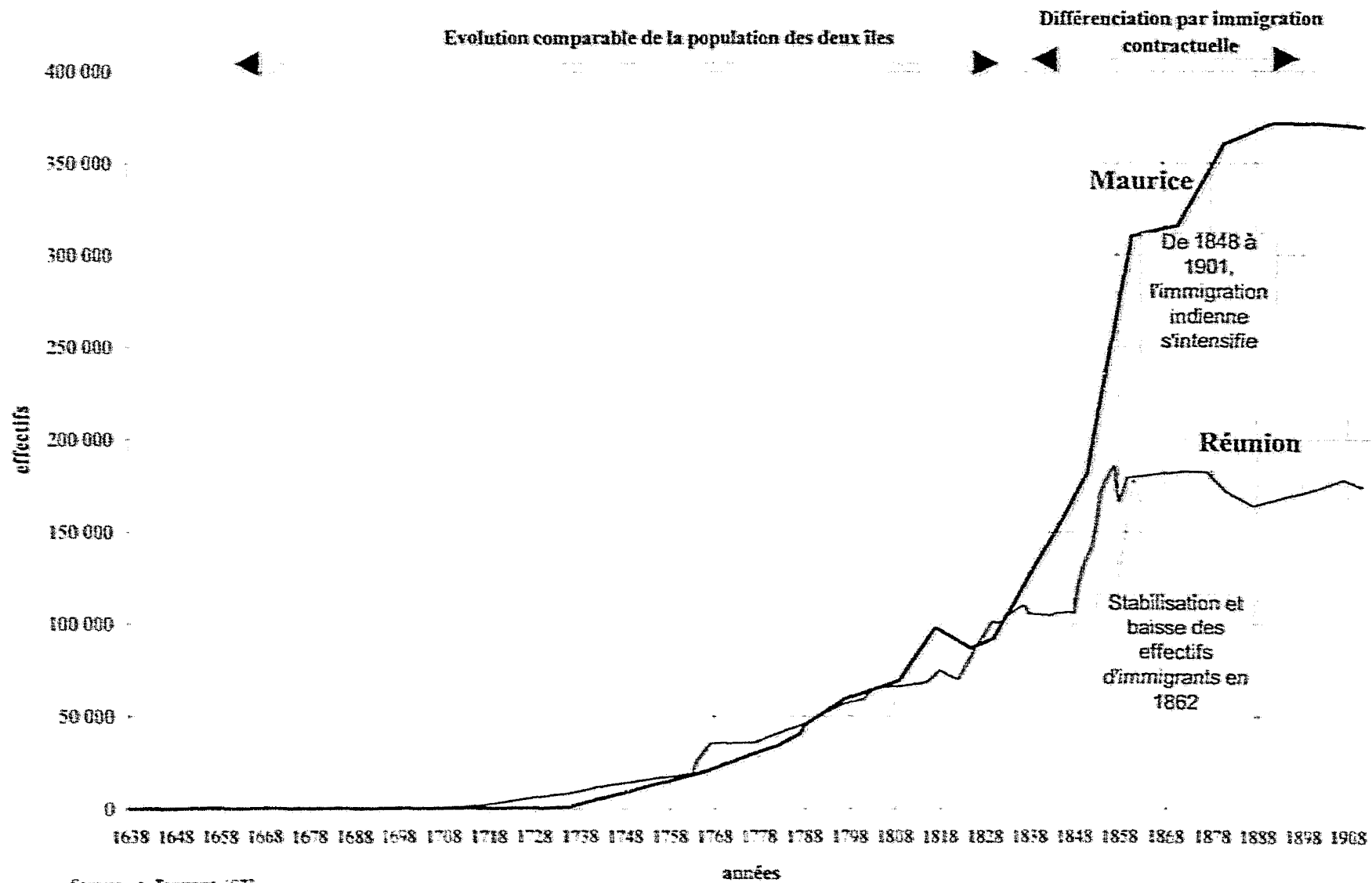
GRAPHIQUE 12 - REUNION : EVOLUTION DE LA COMPOSITION STATUTAIRE ET COMMUNAUTAIRE DE LA POPULATION DE 1707 A 1946

### 3. Deux îles aux effectifs de population déjà contrastés

On peut résumer les effets relatifs de la venue d'esclaves dans les Mascareignes et ceux de l'immigration de travailleurs sous contrat par le Graphique 13, page 87. Ce graphique permet de différencier deux périodes, dont la seconde peut être caractérisée de période de « différenciation » entre les populations des deux îles et la première période correspondant aux années qui précèdent l'abolition de la traite. L'évolution quantitative de la population dans les deux îles est, durant la première phase (1738-1838), globalement identique malgré des variations - décrites dans les chapitres précédents - que l'on analyse facilement à l'aide du contexte économique ou politique de l'époque. La seconde période montre une évolution décisive dans le potentiel démographique des deux îles. La population de Maurice « s'envole » dès 1833, et la poursuite de l'immigration contractuelle dans cette île durant toute la seconde moitié du XIXème siècle accentue l'écart entre les populations des deux îles. Maurice aborde le XXème siècle avec une population deux fois plus importante que La Réunion, ceci à un moment où la transition démographique n'a pas encore été amorcée. L'écart relatif est resté à peu près inchangé depuis cette époque. Dans les deux îles, les premières préoccupations démographiques (surpeuplement) voient alors le jour. C'est à cette période qu'on assiste aux premières émigrations de Réunionnais vers Madagascar et de Mauriciens à destination de l'Afrique du Sud. Si ces émigrations sont modestes, elles sont constituées le plus souvent d'élites européennes et s'accompagnent de fuites de capitaux : leur sélectivité affaiblit l'économie de chacune des îles, déjà fragilisée par la concurrence et les calamités décrites plus haut.

La seconde période de croissance intensive de la population aura lieu plus tardivement, durant la seconde partie du XX<sup>ème</sup> siècle, et sera causée par la transition démographique. Celle-ci est enclenchée par une baisse sensible des taux bruts de mortalité dans les années 1940 - baisse amorcée depuis 1910 - , qui s'accélère avec leur chute brutale à partir de 1958. Elle se prolonge par la baisse consécutive et corrélative de la natalité et de la fécondité durant la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle.

La principale différenciation dans les effectifs des deux îles date donc de la période de l'immigration de travailleurs sous contrat à partir de 1833, surtout durant la dizaine d'années 1853-1863 ; celle-ci installe plus d'immigrants à Maurice qu'à La Réunion, car les venues contractuelles se prolongent plus longtemps à destination de la colonie britannique et avec un plus faible taux de retour. Dès lors, l'écart de population entre les deux îles ne pourra être rattrapé par La Réunion : en effet, bien que vivant leur transition démographique simultanément les deux îles la connaîtront à des niveaux et avec des effets induits conséquemment variés. Bref, la population des deux îles ne s'est accrue que par immigration de colons, par traite et par immigration contractuelle avant le XX<sup>ème</sup> siècle. La divergence, massive, se creuse en quelques décennies seulement. Les deux courbes de peuplement (Graphique 13), à peu près confondues jusqu'au milieu du XIX<sup>ème</sup>, s'écartent, donnant lieu à une ouverture béante. A La Réunion, le nombre d'habitants reste bloqué autour de 180 000, tandis qu'à Maurice la poussée démographique s'accélère : dès 1880, le cap des 350 000 habitants est franchi. L'accroissement de la population par évolution naturelle ne participe vigoureusement que depuis très récemment (années 1950) à l'augmentation de la population.



GRAPHIQUE 13 - RÉUNION, MAURICE : ÉVOLUTION COMPARÉE DES POPULATIONS DE 1638 À 1910

### Chapitre III. De la Première Guerre Mondiale à la décolonisation : un bilan mitigé

#### A. Les effets heureux mais éphémères de la Première Guerre Mondiale sur l'économie des Mascareignes

Maurice et La Réunion savent tirer parti du conflit dès le début de la Première Guerre Mondiale. La constitution de stocks de sucre par la France et l'Angleterre amène les producteurs à rediriger leurs exportations vers le reste de l'Europe en abandonnant l'Inde temporairement. Le prix du sucre sur le marché européen augmente régulièrement, et les marchands asiatiques et indiens en particulier s'affirment dans le commerce des tissus à La Réunion et autres toileries et bijouteries à Maurice. Certes, les bateaux se font plus rares en 1917 et 1918, mais la relance du sucre par le premier conflit mondial est à l'origine d'une prospérité extraordinaire. Seules les Seychelles qui entretenaient des relations commerciales denses avec l'Afrique de l'Est allemande, voient leur commerce stopper et leur isolement s'accroître pendant le conflit. L'Angleterre avait établi un système de préférence pour les sucres en provenance des colonies, qui incita les producteurs mauriciens à se fédérer. En 1936, l'ensemble de la production sucrière de l'île Maurice est intégrée à ce système. Les flux de roupies vers l'Inde deviennent tels qu'en 1934 est imposée à Maurice une roupie locale étalonnée à la livre sterling. Pour participer à la relance du sucre, malgré le surpeuplement, Maurice reprend l'immigration d'engagés, tandis que La Réunion tente avec peine de faire venir de la main-d'oeuvre de Somalie, de Madagascar ou de Java. La fièvre du sucre et du rhum s'empare de La Réunion avec les prix proposés par la France, désormais privée des betteraves. La production passe à La Réunion de 33 000 tonnes

en 1914 à 42 000 tonnes en 1920 puis, avec l'amélioration des rendements elle atteindra 110 000 tonnes à la veille de la Seconde Guerre Mondiale.

Cependant, dès 1925 à Maurice et dès 1930-1931 à La Réunion, les planteurs se trouvent devant une production de sucre devenue beaucoup trop importante à l'heure où la fin du conflit s'éloigne. Les prix du sucre s'effondrent devant la concurrence mondiale, et les cyclones combinés à de mauvaises conditions climatiques aggravent les difficultés. La France est confrontée à une surproduction de sucre dans tout l'empire, née de la modernisation des usines sucrières et des excédents produits dans les années 1920. Elle opte pour un accord entre sucriers et betteraviers visant à une garantie du prix du sucre de canne, moyennant une limitation de leur production. La Réunion ne peut qu'y adhérer en 1934, cette solution permettant de maintenir quelques profits jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale et d'équilibrer, pour la première fois depuis 75 ans, la balance commerciale de l'île.

L'Angleterre choisit la solution des aides financières pour venir en aide à Maurice, cherchant à augmenter les rendements et diversifiant les variétés de canne en 1927. La situation est artificiellement assainie mais elle laisse subsister des problèmes sociaux et des retards d'infrastructures importants.

#### **B. L'exacerbation des querelles politiques : les enjeux communautaires dans la vie sociale**

Le début du XXème siècle est marqué par les premières préoccupations concernant deux questions : le surpeuplement des îles d'une part et la part croissante des immigrés Indiens à Maurice d'où des revendications légitimes à l'obtention du droit de vote. Si



la situation politique semble moins tendue à La Réunion, il n'en reste pas moins que la participation des communautés immigrées aux élections - bien qu'autorisée par la loi - est faible, et que l'île est toujours aux mains d'une minorité ; il faudra attendre la Seconde Guerre Mondiale pour que des mouvements s'organisent, visant à équilibrer le partage du pouvoir politique à La Réunion.

Pour Maurice, les années trente sont moins calmes que les décennies précédentes. Elles se caractérisent par des tensions politiques et communautaires. Les conditions de vie des engagés sont toujours largement discutables et les clivages naissent à deux niveaux : entre les riches propriétaires et ceux qui n'ont rien, mais également entre les communautés ethniques. Déjà en 1913 puis en 1918, les idées véhiculées autour du "droit des peuples à disposer d'eux-mêmes" avaient amené des revendications de suffrage universel à Maurice. On parla même de demande de rattachement de Maurice à la France, mais ce fut sans effet : l'île resta colonie britannique. La population blanche minoritaire craint que les Indiens ne parviennent à terme à jouer un rôle important dans la vie politique de l'île, et effectivement, ces derniers se détachent des propriétaires sucriers en 1936 pour créer un parti "travailliste" à l'origine des revendications du prolétariat de l'île durant la Seconde Guerre Mondiale.

Finalement, la Première Guerre Mondiale n'eut qu'une impulsion conjoncturelle sur le redressement économique des îles, incitant à l'amplification de la monoculture du sucre, ce qui a un effet discuté (l'augmentation des populations nécessite des importations en denrées alimentaires de plus en plus importantes). Dans l'entre-deux guerres soufflent les premiers vents de la décolonisation, surtout à Maurice, *l'émergence de nouveaux pouvoirs se font jour.*

### C. La Seconde Guerre Mondiale : le choc alimentaire

La Seconde Guerre Mondiale est pour les Mascareignes une période de privations et d'isolement. Dès juin 1940, les liaisons maritimes régulières sont suspendues avec l'Europe et le commerce entre les îles devient difficile. L'approvisionnement en denrées alimentaires pose de réels problèmes, la majorité des terres étant consacrée au sucre, même à La Réunion. Il faut donc revenir à des cultures vivrières, avec un succès relatif puisque la faim et une mortalité générale et infantile particulièrement élevée, y sévirent pendant de nombreux mois. La production de sucre tombe de 110 000 tonnes en 1940 à 38 000 tonnes en 1942 puis 13 000 tonnes en 1944. La Réunion connaît un blocus de 2 ans jusqu'en 1942 sous le gouverneur Aubert, qui s'en tient à une application de l'armistice ordonnée par le gouvernement de Vichy, avant de rallier les Forces Libres à l'arrivée d'un nouveau gouverneur Capagorry envoyé par De Gaulle. Maurice voit, quant à elle, l'arrivée de nombreux Anglais venus d'Asie, après l'entrée en guerre du Japon et la perte de Singapour, elle espère des retombées de la fermeture du canal de Suez. Mais celle-ci n'eut pas pour effet de rediriger le trafic maritime vers les Mascareignes. Désormais l'avion prend une grande place dans les échanges, et la construction d'un aéroport conséquent à Maurice inaugure un nouveau mode de déplacement pour les îles.

Finalement, la Seconde Guerre Mondiale produit surtout de nombreux changements administratifs et politiques nés de la décolonisation. De fait, il ne s'agissait pas de rendre les îles à une population autochtone - puisqu'elles étaient désertes à l'arrivée des colons - mais d'améliorer les conditions de vie des immigrants amenés dans les îles pour y travailler au service des colons. Il fallait repenser l'organisation sociale, rendre une certaine vigueur aux îles (dynamisme économique, amélioration de la santé publique), et combler les déséquilibres entre communautés. La France et l'Angleterre choisissent à nouveau deux solutions différentes, la première espérant intégrer les îles dans la Société française au même titre que les autres départements Français, tandis que Maurice accéderait à une autonomie plus grande bien qu'intégrée dans le Commonwealth (A. TOUSSAINT, 1972, p.298).

## D. Les décolonisations

### 1. La départementalisation pour La Réunion

A l'annonce, le 19 mars 1946, du vote à l'unanimité par le Parlement Français de la loi décidant du changement de statut des colonies en Départements d'Outre-Mer, les classes les plus influentes de la toute nouvelle Réunion craignent de perdre leurs acquis. Cette solution paraît cependant la plus cohérente eu égard aux aspirations républicaines de la France après la guerre et en même temps la réponse attendue par la population de l'île. Le premier préfet Paul Demange arrive le 15 août 1947 à la Réunion et son mandat marque un nouveau départ pour le département français : La Réunion est intégrée politiquement à la France. Les initiatives et les crédits injectés par la métropole sont nombreux (14 milliards de Francs de 1948 à 1959) même s'ils ne sont que longuement et parfois maladroitement élaborés par les ministères parisiens. L'argent est investi pour le développement des infrastructures et la transformation de l'industrie sucrière, ainsi que pour les populations. On instaure la sécurité et les assurances sociales, la gratuité de l'aide médicale, et la lutte contre le paludisme est menée vigoureusement. Les progrès en santé publique sont réels et ils s'accompagnent de la construction d'écoles et d'un développement de l'enseignement technique. Des voies de communication se modernisent ou sont créées (route de la corniche) ; l'aviation et l'autorail connaissent un essor considérable. On cherche à améliorer l'irrigation ainsi que la production d'énergie thermique ; les activités agricoles autres que la canne sont remises à l'ordre du jour. L'électrification de l'île est la condition nécessaire au développement de l'industrialisation : elle débute en 1950 avec

l'installation de centrales thermiques, puis hydroélectriques en 1968. Bref, les nouvelles équipes ont les moyens financiers de convaincre dès cette époque et l'île coûte à l'Etat des sommes importantes. Le régime fiscal métropolitain est élargi à la Réunion, prélevant un tribut non négligeable mais uniquement sur les revenus commerciaux et les salaires, il laisse ainsi les profits agricoles s'investir dans la modernisation des usines ou des logements. L'économie sucrière est largement renouée grâce à l'irrigation, à l'exploitation de terres nouvelles ; dès lors, la production augmente considérablement : tombée à 24 000 tonnes à la fin de la Seconde Guerre Mondiale, elle s'élève à 208 000 tonnes en 1957. C'est au FIDOM, Fonds d'Investissement des DOM, créé en 1948, que revient la tâche d'affecter les crédits de la métropole à destination des colonies nouvellement transformées en Départements d'Outre-Mer.

## 2. L'accession à la souveraineté pour Maurice

*« Entre 1945 et 1968, en effet, l'île Maurice, a passé à une allure très rapide d'un système de gouvernement paternaliste de vieille date à l'autonomie complète. »*

*A. TOUSSAINT, 1972, p. 303*

L'intervention de l'état britannique est nécessaire après guerre pour subvenir aux besoins alimentaires et à la réorganisation de Maurice. La production de la canne était tombée à des niveaux très faibles : la nécessité d'alimenter l'île densément peuplée conduit alors à la création d'un plan de développement sur dix années lancé en 1940. Les objectifs sont définitivement arrêtés en mars 1945 par le Central Development and Welfare Committee pour une période allant jusqu'en 1955. Les objectifs principaux

visent à l'éradication définitive de la malaria, à une politique de grands travaux pour réaménager le port et la ville et surtout au développement d'industries secondaires et de cultures autres que le sucre (comme le thé). Après 1955, le Capital Expenditure Programme prévoit l'installation du tout-à-l'égout, la construction d'une autoroute ainsi que des aménagements du port et de l'aéroport. De nombreux logements à loyers modérés sont construits à partir de 1960 après les dévastations provoquées par le passage de cyclones.

Après la Seconde Guerre Mondiale, l'île Maurice doit rapidement faire l'apprentissage de l'expérience de l'autonomie complète. L'île adopte une nouvelle Constitution en 1948. Celle-ci introduit un Conseil législatif de membres élus et nommés, puis, en 1958, a lieu un nouveau découpage de l'île en 40 circonscriptions. L'année 1958 introduit également le suffrage universel, qui permettra aux Indiens de dominer la scène politique. En 1961, par la conférence de Londres, le dispositif constitutionnel mis en place accorde une semi-autonomie et « *dessine les contours d'une inéluctable Indépendance* » (VUDDAMALAY V., LAU THI KENG J.C.<sup>31</sup>, 1989, p. 42). Puis en 1964, les Conseils législatifs et exécutifs sont transformés en Assemblée législative et en Conseil des ministres, mesures qui achèvent l'organisation souhaitée par la Grande-Bretagne : l'île est désormais (1965) mûre pour l'Indépendance. En août 1967, un électorat à majorité "travailliste" se prononce pour l'Indépendance et celle-ci est proclamée le 12 mars 1968. Le 4 mars 1968, la nouvelle Constitution dote Maurice d'un Gouverneur Général (représentant de la Reine d'Angleterre) et d'un Premier Ministre (Sir S. Ramgoolam), mais l'île reste au sein du Commonwealth. Rodrigues,

<sup>31</sup> VUDDAMALAY (VASOODEVEN), LAU THI KENG (JEAN-CLAUDE), (novembre 1989), « *Quelques aspects de la migration mauricienne* », *Hommes et Migrations*, n°1126, pp. 41-45.

Agaléga et Cargados sont partie intégrante de Maurice indépendante et elles sont représentées par des députés au parlement mauricien.

## CONCLUSION : DES HERITAGES HISTORIQUES SPECIFIQUES

La présentation de l'histoire démographique, politique et économique des origines aux années 1950 suggère une première synthèse résumant les legs spécifiques à chacune des deux îles. Ainsi, comme le rappelle NATHAN KEYFITZ<sup>32</sup> (1992) dans son hommage à Alfred Sauvy, il convient de tenir compte de l'arrière-plan colonial, de l'évolution des institutions et de la société pour tenter une réflexion sur le développement. On s'intéresse en particulier aux héritages coloniaux qui peuvent déterminer les éléments mobilisables pour générer un décollage économique : la présence d'un système bancaire efficace, d'institutions politiques et d'infrastructures éducatives. Dans quelle mesure à La Réunion et à Maurice peut-on dégager, au moment de l'indépendance, une avancée ou un retard relatifs dans le domaine de l'instruction, de l'appareil institutionnel ou bancaire ; quels sont les principes qui sous-tendent les politiques de colonisation et décolonisation menées par la Grande-Bretagne et la France et leurs probables répercussions sur le fonctionnement des deux îles dans les années 1960 ?

---

<sup>32</sup> KEYFITZ (NATHAN), (Novembre-Déceembre 1992). « Le premier monde et le Tiers-Monde », *Population*, n°6, INED, Paris, pp.1513-1532.

L'approche géographique et historique menée dans la première partie nous a tout d'abord permis de mettre en évidence que les deux îles étudiées ne peuvent en aucune manière être considérées comme les deux « Îles soeurs » de l'océan Indien occidental. En effet, les différences géographiques et de potentiels de développement entre les deux îles sont remarquées aussi bien par les premiers colons que, plus tard, par les différents gouverneurs en charge des orientations économiques dévolues à chaque île. La Réunion est en effet très inhospitalière par ses côtes et son relief - île très volcanique, sans barrière de corail - tandis que Maurice, plus plate, plus ancienne, possède de nombreuses possibilités de mouillage pour les bateaux, une activité volcanique inexistante et dispose, dès les origines, de propensions naturelles à un développement économique, aussi bien vers la mer que dans l'agriculture. Maurice accueille l'élite venue d'Europe et est désignée comme plate-forme commerciale par les gouverneurs français successifs en charge des deux îles jusqu'en 1810, tandis que La Réunion, peuplée de "paysans-colons" doit remplir le rôle de "grenier à grain" pour approvisionner les deux îles en denrées alimentaires essentielles. Une première séparation s'opère dans les vocations des deux îles après la conquête britannique. La Réunion, restituée par les Anglais devient une position cruciale aux yeux de la France, et, malgré ses handicaps naturels, elle s'engage avec énergie dans l'économie de plantation, c'est le temps du sucre. Pour Maurice, devenue anglaise, une nouvelle ère s'ouvre également puisqu'elle ne se consacre plus exclusivement au commerce et se lance dans des activités sucrières intenses. De nouvelles différenciations s'opèrent alors. Du point de vue du peuplement, l'"indianisation" de Maurice se produit du fait des très nombreuses arrivées de travailleurs contractuels venus de la péninsule indienne, tandis que La Réunion connaît des arrivées d'immigrés plus modestes et plus



diversifiées. Dès lors, une marque britannique "libérale" va s'imprimer sur l'histoire économique et politique de Maurice tandis que La Réunion est poussée par la France à s'intégrer « dans le circuit économique de la grande communauté française » (A. TOUSSAINT, 1972, p. 257). Si ces choix politiques n'ont pas toujours des conséquences immédiates sur l'économie des deux îles, ils jettent les bases d'une organisation économique et sociale déjà nettement contrastée. L'évolution contemporaine de La Réunion et de Maurice démontrera l'importance de ces choix politiques historiques. On note ainsi des singularités d'importance à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle telles que le passage de plus en plus fréquent des terres sous canne aux mains des Indiens à l'île Maurice<sup>33</sup>, tandis que les descendants de colons européens parvenaient dans le même temps à renforcer leur pouvoir économique par la possession quasi exclusive des puissants Etablissements Sucriers. Progressivement, par achats successifs de lots de terres, près de 50 % des terres sous-canne deviennent propriété des Indiens<sup>34 35</sup> tandis

<sup>33</sup> Plusieurs étapes marquent le passage des terres des mains du gouvernement ou des colons à celles des Indiens. Par la Commission Royale de 1872 et son ordonnance d'application de 1878, les employeurs se voient contraints par le gouvernement à payer des salaires plus réguliers à leurs contractuels indiens et à respecter plus strictement certaines règles de travail. Dès lors, il devient possible aux immigrés sous contrat d'économiser et, une fois leurs contrats expirés de s'installer ailleurs ou même de louer ou acheter leurs premières parcelles de terres pour les exploiter. Ces premières terres sont cédées par le gouvernement, mais c'est surtout à partir de 1880-1883 que les ventes de terres privées s'intensifient du fait du morcellement. Les deux parties, vendeurs et acheteurs tirent profits de cette possibilité. Les premiers vendent leurs terres à bon prix puisqu'ils se remboursent sur les récoltes de sucre du propriétaire-débiteur, incité aux rendements par l'envie d'être indépendant le plus vite possible. Celui-ci bénéficie donc d'une accession à la propriété relativement facile, ne nécessitant pas trop d'investissement initial. Ainsi, on estime qu'en 1910, les immigrants indiens et leurs descendants possèdent environ 32 % des terres sous culture à Maurice. Cette proportion augmente ensuite rapidement du fait de la création de banques agricoles (loi de 1913) à Maurice suite aux recommandations de la Commission Royale de 1909. Les prêts à taux intéressants que permettent ces banques profitent aux petits planteurs et en 1921, 46 % des terres sous culture sont possédées par des familles indiennes. BEEJADHUR (AUNAUTH), (1995), *Indians in Mauritius*, Pandit Ramlakhan Gossagne Publications, Quatre-Bornes, Mauritius, pp. 33-43.

<sup>34</sup> DE GENTILE (ASTRID), (1997), *Les Franco-Mauriciens, étude ethno-géographique, évolution et transformation socio-économique de la communauté franco-mauricienne à l'île Maurice*, thèse de doctorat, Université de Bordeaux III, UFR de Géographie Tropicale, sous la Direction de Monsieur Singaravelou, p.99.

<sup>35</sup> Ces arrangements entre planteurs indiens et sucriers prendront fin dans les années 1920. Entre les deux-guerres en effet, les sucriers cessent leurs ventes de terre, critiquent les modes d'exploitation des Indiens et recrutent des travailleurs dont les conditions de rémunération et de travail restent précaires. Les premiers affrontements entre Indiens et sucriers se produisent. Les concessions accordées par les sucriers et les promesses du gouvernement ne suffisant pas à satisfaire leurs revendications, les Indiens s'organisent et émergent sur la scène politique par la formation du parti travailliste. « (...) pour la première fois les positions de l'oligarchie sucrière se trouvent sérieusement menacées. » TOUSSAINT (AUGUSTE), (1972), *Histoire des Îles Mascareignes*, série histoire, Mondes d'Outre-Mer, Paris, p. 294.

que la communauté franco-mauricienne assoit son pouvoir économique en procédant à des "concentrations sucrières" et "usinières". A l'inverse, à La Réunion, au cours de la même période, on assiste à une concentration des terres jusque vers 1940 et surtout au découragement à l'installation des immigrants<sup>36</sup>. Si A. TOUSSAINT (1972, p.264) ne sait comment expliquer ce paradoxe de la concentration à La Réunion et du morcellement à Maurice, il estime que « (...) *la différence entre les deux attitudes demande à être mise bien en relief* ». Et c'est ici que ressort une des premières spécificités fortes, née de l'histoire démographique et sucrière de Maurice, par rapport à La Réunion c'est-à-dire la "naissance d'une économie libérale"<sup>37</sup> à la fin du XIXème siècle. Cette période, déjà identifiée, par Richard Allen (1983) et Marina Carter (1993), puis éclairée par S. CHAZAN (1997, p.32) nous apparaît particulièrement déterminante dans la construction des rapports sociaux et économiques à Maurice et donc potentiellement décisive pour une évolution contemporaine singulière de l'île, en particulier si on la compare à la situation réunionnaise. De cette époque date en effet l'émergence « *d'une classe d'entrepreneurs sucriers soutenue, pour une part non négligeable, par l'émergence d'un capital domestique et le développement concomitant du commerce.* ». L'immigration indienne et asiatique et la possibilité qui a été faite à ces communautés de faire souche à Maurice, du temps de la colonisation britannique, est à l'origine de l'installation de rapports d'interdépendance essentiellement économiques entre communautés, rapports faits d'exploitation et d'autonomie aux effets très positifs sur l'émergence d'un capital domestique et la naissance d'une société d'entrepreneurs.

<sup>36</sup> « (...) les Réunionnais, loin de contribuer à faire la fortune de leurs "engagés", font payer, au contraire, à tous les immigrants, d'où qu'ils viennent, une véritable taxe de capitation dite "taxe des étrangers", proportionnelle à la situation de ces derniers et variant de 500 francs à 10 francs, suivant la classe. » TOUSSAINT (AUGUSTE), (1972), Histoire des Iles Mascariennes, série histoire, Mondes d'Outre-Mer, Paris, p. 264.

<sup>37</sup> Pour reprendre les termes utilisés par CHAZAN-GILLIG (SUZANNE), (1997), « *Ethnicité et libre échange dans la société de l'île Maurice* », Séminaire du 28 novembre 1997, Institut Austral de Démographie, p.32.

Selon S. CHAZAN (1997, p.36) « *L'aboutissement de cette structuration sociale-politique verra une société civile plus apte à conquérir les nouveaux marchés en exploitant positivement le capital symbolique pluri-ethnique qui lui est propre (...)* ».

Mais « *Cette référence libérale qui consiste à se jouer de la faiblesse et de l'étroitesse du marché pour réaliser une accumulation interne, et réussir une industrialisation vient de loin. Nous la rattachons à l'époque de La Bourdonnais, mais elle ne serait pas tenue pour une vertu si la colonisation anglaise ne l'avait réellement administrée. Ce fut le cas.* » S. CHAZAN (1997, p.31). La colonisation britannique, bien que tournant à Maurice avec une administration aux effectifs faibles, est parvenue à imprimer un « (...) *modèle anglais de culture commerciale (...)* » S. CHAZAN (1997, p.31). Ce modèle trouve des illustrations dans le mode de fonctionnement de l'Etat à Maurice : « *Finalement l'Etat est d'autant plus présent qu'il est invisible, (...)* » S. CHAZAN (1997, p.32). Il est clair en effet que contrairement à l'attitude de l'Etat français qui dès 1870 permet à La Réunion de prendre part à la vie nationale<sup>38</sup>, les britanniques ne chercheront à Maurice qu'à conserver une de leurs positions stratégiques dans l'océan Indien sans y consacrer trop d'argent, et même « (...) *tout en faisant des affaires.* »<sup>39</sup>. En effet, La Réunion peut être considérée dès 1870-1875 comme un département métropolitain puisque A. Brunet<sup>40</sup> (1948, p.155) constate qu'« *Exception faite de son autonomie financière - supportant toutes ses charges, elle dispose de ses ressources - elle n'est plus qu'une partie organique de la France.*

<sup>38</sup> De cette période datent en effet l'introduction du suffrage universel à La Réunion ainsi que les représentations d'élus de l'île à l'Assemblée Nationale et au Sénat. « *L'aspect le plus important de la "représentation" à La Réunion c'est qu'elle permet à cette petite colonie de prendre une part active à la vie nationale.* » TOUSSAINT (AUGUSTE), (1972), *Histoire des Iles Mascareignes*, série histoire, Mondes d'Outre-Mer, Paris, p. 265.

<sup>39</sup> S. CHAZAN (1997, p.31).

<sup>40</sup> A. Brunet, *Trois cents ans de colonisation*, Paris, 1948 (cité par A. TOUSSAINT (1972, p.265)).

*Toutes les grandes lois de la République, tout ce qui caractérisera pendant soixante ans l'évolution politique, économique, sociale du régime vont y trouver naturellement leur champ d'application. »* Si l'inégalité entre classes sociales en présence à La Réunion subsistera encore de nombreuses années malgré l'introduction du suffrage universel, il est certain que ces éléments dessinent déjà le profil contemporain de département rattaché à la métropole qu'adoptera l'île de La Réunion en 1946 ; de même, malgré la persistance de rapports de classe entre communautés, on note l'encouragement discret des britanniques<sup>41</sup> à la naissance d'une économie "libérale" à Maurice : *« L'existence d'un capital domestique, témoin d'une structuration et différenciation sociale interne de la population créole et indienne qui ont accompagné et suivi le développement sucrier a été l'une des conditions préparant à l'Indépendance. »* S. CHAZAN (1997, p.35).

Naturellement, la naissance de cette société d'entrepreneurs à Maurice est encouragée et accompagnée par celle des banques et du secteur financier. Ainsi, *« Maurice a une longue tradition d'intermédiation financière. La chambre des Courtiers date de l'époque française (1804), et l'achat et la vente d'actions de sociétés ont eu lieu continuellement depuis le milieu du XIXème siècle. »* PH. HEIN (1996, p.49). La Mauritius Commercial Bank (MCB), actuellement première banque de Maurice, a été enregistrée comme société par une Charte Royale datant de 1838, et est vraisemblablement la deuxième banque la plus ancienne de l'hémisphère Sud<sup>42</sup>. L'île hérite également d'une longue tradition juridique (avoués...), d'expertise-comptable et

---

<sup>41</sup> PH. HEIN (1996, p.13) : *« Durant la période coloniale britannique, la plupart des décisions économiques furent prises, pour l'essentiel, par la "ploutocratie" et la grande bourgeoisie franco-mauritienne, la puissance coloniale se contentant d'assurer le maintien de l'ordre et un minimum de "protection" de la population d'origine indienne »*

<sup>42</sup> PH. HEIN, 1996, p.52.

d'audit et surtout d'une législation en matière de commerce de tradition britannique et non française<sup>43</sup>, qu'il s'agisse du droit des sociétés ou de la fiscalité<sup>44</sup>. A l'inverse, il semble que les premières implantations bancaires à La Réunion aient été plus laborieuses<sup>45</sup>. En effet, « *Avant la création de la Banque coloniale de La Réunion en 1851, trois tentatives avaient déjà eu lieu pour mettre en place un établissement bancaire, qui s'étaient toutes soldées par des échecs.* »<sup>46</sup>.

Bien qu'encore très insuffisant dans les années 1950, l'existence d'un système éducatif en fonctionnement dans les deux îles doit cependant être soulignée. En effet, le niveau d'éducation de la population des deux îles peut être considéré comme plus élevé que celui des autres pays de la zone à la même époque. Il est donc indispensable de rappeler avec PH. HEIN (1996, p.14) que : « *Lorsque Maurice devint indépendante en 1968, le niveau d'éducation et de santé de la population était relativement élevé, et les infrastructures (routes, eau, électricité) au-dessus de la moyenne des pays du tiers-monde.* ». Depuis le début du XIX<sup>ème</sup> siècle en effet, le droit à l'éducation est de moins en moins réservé à une minorité d'enfants de colons<sup>47</sup> puisque les populations

---

<sup>43</sup> Par contre, le Code Napoléon (français) régit le droit civil à Maurice.

<sup>44</sup> PH. HEIN, 1996, p.15.

<sup>45</sup> Dès 1815, la métropole met en vigueur à la Réunion, le système monétaire français. Cependant, de nombreuses instabilités commerciales et financières mirent en échec les installations de sociétés anonymes bancaires ou comptoirs d'escomptes. On note par exemple l'échec de la Caisse d'escompte et de prêts de l'île Bourbon (1826-1831). TOUSSAINT (AUGUSTE), (1972), *Histoire des Îles Mascareignes*, série histoire, Mondes d'Outre-Mer, Paris, p.195.

<sup>46</sup> INSTITUT D'EMISSION DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER IEDOM, (Mars-Avril 1996), « *Cinquante ans de bancarisation* », *Economie de la Réunion*, n°82-83, *50 ans de vie économique et sociale*, numéro spécial cinquantenaire de l'INSEE Réunion 1946-1996, p.40.

<sup>47</sup> Les écoles étaient peu nombreuses et réservées à une élite. La première école ouvre à Maurice (à Port-Louis) en 1767. Mais c'est en particulier avec la révolution française que les assemblées décident la création de deux écoles, l'une à Maurice (Ecole Centrale), l'autre à Bourbon (Collège national) respectivement en 1791 et 1793. L'Ecole Centrale est transformée en lycée destiné à l'enseignement supérieur des garçons des deux îles par Decaen et le Collège national disparaît rapidement (les colons devaient envoyer leurs enfants au lycée de Maurice). La séparation des deux îles contraint ensuite La Réunion à mettre sur pied son propre Collège Royal en 1818, sous l'impulsion du Baron Milius qui dirige l'île de 1818 à 1821 ; il subsiste encore aujourd'hui, c'est le très réputé Lycée Leconte de Lisle. A Maurice, l'Ecole Centrale change de nom en 1813 et devient le Royal College, particulièrement prisé à Maurice actuellement. CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of

les plus modestes (descendants d'esclaves et d'immigrés) de La Réunion et de Maurice se voient soutenues par les actions éducatives des missionnaires catholiques ou protestants installés dans ces îles<sup>48</sup>. D'abord modeste, une éducation minimum accessible aux enfants d'origines défavorisées s'amplifie au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>49</sup>, sous l'impulsion conjointe des missionnaires et des gouverneurs civils ou militaires, l'action de ces derniers variant au gré de leur personnalité. Bien évidemment, ce n'est qu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle que des programmes vigoureux d'enseignement gratuit lancés par les gouvernements respectifs des deux îles permettront une croissance vraiment sensible des élèves scolarisés dans le primaire puis - plus lentement - dans le secondaire. Ces initiatives semblent s'être concrétisées légèrement plus tardivement à La Réunion<sup>50</sup> qu'à Maurice<sup>51</sup>, mais ce décalage temporel est de peu d'influence sur le constat général d'une scolarisation primaire

---

Economic Planning and Development, Mauritius, (June 1986), 1983 Housing and Population Census of Mauritius, Analysis Report, Vol. II - Education, Island of Mauritius, 56 p.

<sup>48</sup> Certains noms de missionnaires ou de congrégations religieuses restent célèbres à La Réunion et à Maurice pour leur action en faveur de l'éducation. Citons ainsi, entre 1815 et 1833 l'arrivée des frères des Ecoles Chrétiennes et des sœurs de St Joseph de Cluny à La Réunion ; à Maurice, le Révérend Jean Lebrun (dès 1815) et le prêtre catholique François Désiré Laval (apostolat de 1841 à 1864).

<sup>49</sup> A Maurice, le gouverneur Sir William Stevenson tente par exemple de développer l'éducation à un nombre plus important d'enfants entre 1857 et 1863.

<sup>50</sup> En 1946, à La Réunion, la situation de l'enseignement n'était pas très brillante. Taux d'analphabétisation élevé (supérieur à 65 % jusqu'en 1960), nombre d'établissements scolaires insuffisant. Concrètement, il faut attendre 1963 pour que les écoles publiques soient ouvertes en nombre suffisant (sur un modèle métropolitain) et que de véritables progrès soient enregistrés dans ce domaine. Le milieu des années 1960 permet la scolarisation de tous les enfants et la diminution du nombre d'enfants par classe, car ce taux pouvait atteindre dans les années 1950 plus de 100 élèves. Lire à ce sujet, les travaux de : SONIA CHANE-KUINI, (1996), La Réunion n'est plus une île, L'Harmattan, Paris, pp. 37-48. GILLES LE COINTRE, (décembre 1982), « L'instruction à la Réunion », Economie de la Réunion, INSEE Réunion, n°4, pp.7-11.

<sup>51</sup> Maurice lance l'éducation primaire gratuite en 1950, sous le slogan "l'éducation pour tous". C'est à partir de cette date que l'on observe une croissance importante des élèves scolarisés dans les écoles primaires, dont le nombre officiel passe de 42 000 en 1946 à plus de 85 000 en 1957. Si les progrès de la scolarisation au niveau du primaire furent relativement rapides, les effectifs scolarisés dans le secondaire restent faibles, bien qu'en esaoir sur la même période 1946-1957 passant de 3 000 à 13 000. Il faut attendre l'année 1977 pour que l'enseignement secondaire et supérieur gratuit soit généralisé dans l'île. Ces évolutions rapides conduisent à une résorption progressive de l'analphabétisme, les proportions d'hommes et de femmes reconnaissant aux recensements n'ayant jamais été à l'école ne cessant de baisser. Ainsi, en 1962, environ 43 % des hommes et 60 % des femmes âgées de 5 ans et plus déclaraient encore n'être jamais allés à l'école, et cette proportion baisse ensuite à 13 % des hommes et 26 % des femmes en 1972, et respectivement 8 % et 19 % au recensement de 1983.

(même précaire) d'une majorité d'enfants dans les années 1960. L'éradication progressive de l'analphabétisme est une préoccupation commune dans les deux îles permettant d'espérer une évolution démographique et économique favorable.

**PARTIE II : 1960-1998 - LES REPONSES AUX DEFIS  
DEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES**



L'île de La Réunion et l'île Maurice abordent les années 1960 fortes de leurs héritages historiques respectifs, mais contraintes par des données démographiques préoccupantes dans un espace insulaire aussi restreint. En effet, à des années de croissance historique de la population essentiellement alimentée par des apports migratoires souhaités pour l'économie des îles, succède l'ère de l'accroissement naturel, aux inerties difficilement contrôlables à court et moyen terme. Les répercussions de la transition démographique rapide sont ressenties de la même manière dans les deux îles ; il s'agit d'adapter l'économie aux arrivées croissantes de main-d'œuvre afin de faire face à la montée certaine du chômage, d'éviter une saturation population/ressources, c'est-à-dire améliorer les conditions de vie des populations. Cette transition démographique contemporaine rapide et tardive coïncide en outre avec la concrétisation d'orientations politiques différentes à La Réunion et à l'île Maurice. L'île française ressent les premiers bénéfices concrets de sa départementalisation, tandis que Maurice s'engage sur la voie de la souveraineté. Ces statuts politiques, ainsi que les héritages ou legs historiques sont pour une bonne part dans les solutions spécifiques qu'adopte chaque île, depuis lors, afin de résoudre les problèmes démographiques et économiques contemporains qu'ils ont en commun. Si les résultats obtenus depuis les années 1980 sont très contrastés, en particulier dans le domaine de l'emploi, ils méritent une présentation attentive et critique afin d'apprécier valablement les réussites et échecs de chaque île.

## **Chapitre I. Deux contextes socio-politiques face aux défis démographiques et économiques**

### **A. Des populations insulaires aux communautés spécifiques**

#### **1. Composition communautaire, linguistique et religieuse de la population de l'île Maurice**

*« Malgré la fréquence croissante des mariages inter-communautés ou étrangers-mauriciens et le rôle unificateur du parler créole, l'appartenance "communautaire" reste un facteur social important. »*

*PH. HEIN, 1996, p. 10*

Le peuplement spécifique de Maurice est à l'origine d'une composition singulière de sa population et n'est donc pas sans conséquence sur le développement démographique et économique contemporain de l'île. La composition linguistique, religieuse et communautaire permet de comprendre le contexte général emprunté par Maurice dans son cheminement vers l'Indépendance ainsi que la nature des phénomènes d'émigrations spécifiques que l'on observera dans les années 1960. Les résultats des recensements de 1952, 1962, 1972, 1983 et 1990 sont les instruments de base pour analyser le phénomène de division de la population de Maurice en différentes communautés séparées. L'approche peut se faire de diverses manières. Il est possible de travailler sur la notion d'appartenance communautaire définie dans la constitution jusqu'en 1982, ou encore de la déduire de questions du recensement portant sur les langues ou les religions.

L'étude des langues et des religions est particulièrement précieuse pour comprendre pourquoi l'endogamie intra-communautaire a été si forte<sup>1</sup>. Les barrières de langues et de religions ont longtemps été et sont encore souvent les raisons principales de la persistance de mariages entre individus issus d'une même communauté et donc de la stratification si forte et si caractéristique de l'île. Les langues révèlent également souvent la position sociale occupée au sein de la société. Maîtriser le français à l'écrit et à l'oral a longtemps été l'apanage de la communauté franco-mauricienne, c'est-à-dire de la communauté économiquement dominante. Les langues orientales ne pouvaient servir initialement qu'aux communications en famille ou aux rencontres culturelles, puisque la pratique de l'anglais était le moyen de promotion sociale imposé par le colonisateur britannique. Les communautés hindoues n'abandonnèrent cependant pas la pratique de leurs différentes langues maternelles et retrouvèrent même au début des années 1910 (devant la nouvelle émergence de l'Inde) l'envie d'entretenir leurs cultures, leurs religions et leurs parlars en organisant séminaires, cours et spectacles (M. DINAN, 1986, pp. 6-8).

#### a. Le classement par communauté

A Maurice, il est habituel de distinguer la population en quatre communautés définies officiellement dans la Constitution jusqu'en 1982. Les notes explicatives du recensement de 1972 considèrent ainsi la population de Maurice *« comme comprenant une communauté hindoue, une communauté musulmane et une communauté sino-mauricienne, et, toute personne qui ne semble pas, par son mode de vie, appartenir à*

---

<sup>1</sup> DINAN (MONIQUE), (Octobre 1986), *The Mauritian Kaleidoscope. Languages and Religions*, Best Graphics Ltd, Port-Louis, Mauritius, 74 p.

L'une de ces trois communautés sera considérée comme appartenant à la "Population Générale" qui sera elle-même considérée comme une quatrième communauté. » Cette division a été officiellement supprimée de la Constitution en 1982, mais elle reste encore forte dans les discours politiques ou sous-jacente dans certaines statistiques. Chaque communauté est elle-même très hétérogène : originaires de la péninsule indienne, les hindous et les musulmans sont encore appelés Indo-mauriciens et rassemblent différentes castes, langues et religions tandis que la Population générale couvre la population dite « créole » et celle des « Franco-mauriciens ». Les regroupements statistiques et l'évolution du vocabulaire choisi pour identifier tel ou tel groupe ont beaucoup évolué des origines à nos jours ; le Tableau 4 reprend les effectifs des différentes populations isolées par la statistique à partir de 1846 en utilisant le découpage par communauté. Avant cette date, les regroupements statistiques s'organisent plutôt, comme nous avons pu le voir dans les chapitres précédents, autour du statut occupé par la personne dans la société (blanche, libre, esclave).

TABLEAU 4 - ÎLE MAURICE 1846-1972 : POPULATION RECENSÉE SELON L'APPARTENANCE COMMUNAUTAIRE

Année du recensement	Population générale	Indo-mauriciens			Sino-mauriciens	Population totale (de facto)
		dont Hindous	dont Musulmans			
1846	102 217	56 245			1 200	159 662
1851	102 827	77 996			1 300	182 123
1861	115 864	192 634			1 552	310 050
1871	97 497	216 258			2 287	316 042
1881	109 323	248 993			3 558	359 874
1891	111 517	254 920			3 151	370 588
1901	108 422	259 086			3 915	371 023
1911	107 432	257 697			3 662	368 791
1921	104 216	265 524			6 245	376 485
1931	115 666	268 649			8 923	393 238
1944	143 056	265 247			10 882	419 185
1952	148 238	335 327			17 850	501 415
1962	203 652	454 909	344 587	110 322	23 058	681 619
1972	236 867	565 248	428 167	137 081	24 084	826 199
1983	*	*	*	*	*	966 863
1990	*	*	*	*	*	1 021 278

\* le deux derniers recensements ne comportent pas de question sur la communauté  
Avant 1962, les différents groupes communautaires sont composés à l'aide de critères qui peuvent varier d'un recensement à l'autre.

En 1962 et 1972, le recensement interroge directement chaque personne de référence du ménage sur l'appartenance communautaire des différents membres du ménage et distingue hindous et musulmans à l'intérieur du groupe Indo-mauricien  
Source : Central Statistical Office of Mauritius (CSO)

Ainsi, en 1972, la population de l'île Maurice est composée à 51,8 % d'Hindous (au sens large du regroupement communautaire), de 16,6 % de Musulmans, de moins de 3 % de Sino-mauriciens, le reste (28,7 % de la population) étant rassemblé sous la rubrique Population générale. La part relative de chaque communauté n'a vraisemblablement pas singulièrement changé depuis, mais la suppression de cette question dans les deux derniers recensements nous portera à examiner d'autres variables pour conclure sur les évolutions plus récentes. Il convient en outre de préciser que l'origine géographique indienne ou l'appartenance statistique au groupe Indo-mauricien<sup>2</sup> ne signifie en aucun cas que Hindous et Musulmans<sup>3</sup> forment un ensemble proche, voire une unité dans le quotidien social de l'île. Ces deux communautés sont, bien au contraire, souvent très opposées par de nombreux aspects de la vie et ceci se reflète par exemple dans leurs différences de choix politiques.

La présentation (qui suit) de la composition de la population de l'île Maurice impose quelques précisions. La désignation se réfère, par exemple, à l'acception locale que peut prendre un terme utilisé ou compris par la population pour situer l'origine ethnique de chaque habitant, ou encore à des références historiques et géographiques propres aux différentes populations qui composent chaque communauté de l'île. Nous avons rassemblé dans l'Encadré 1 (page 111), les connaissances nécessaires à une compréhension sommaire de la classification des différentes populations qui peuplent l'île Maurice. Cet aide mémoire (qui ne prétend pas à l'exhaustivité) s'inspire de divers ouvrages dont ceux de CLAUDE PAVARD (1994) et MONIQUE DINAN (1986).

---

<sup>2</sup> Il est fréquent de rencontrer l'utilisation du terme « Indo-mauriciens » réduit à la désignation des seuls Hindous.

<sup>3</sup> JAHANGEER-CHOJOO (AMENAH), (Mai 1997), La communauté musulmane de Port-Louis, une étude de géographie sociale, Thèse de Doctorat, Université Michel de Montaigne, Bordeaux III, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, 576 p. et annexes.

• La « Population Générale »; les « Franco-mauriciens » et les Créoles

Les « Franco-mauriciens »

C'est la population dite « blanche » de Maurice. Si la plupart des personnes appartenant à cette communauté sont des descendants d'immigrants français établis sur l'île avant 1810, d'autres sont d'origines plus nordiques ou anglo-saxonnes.

Bien qu'étant numériquement minoritaires, les "Franco-mauriciens" occupent une position économique clé.

Les Créoles

Les dictionnaires de langue française définissent comme créole une « *personne de race blanche, née dans les colonies intertropicales, notamment les Antilles.* »

A Maurice, le terme créole se réfère plutôt à une personne de sang mélangé, dont la couleur de peau peut aller du blanc au noir. L'usage local distingue plusieurs catégories de créoles :

- Les mulâtres : créoles à la peau plutôt blanche (ancêtres blancs et métis)
- Les métis : Hindous-créoles ou Chinois-créoles
- Ti-créole ou Ticheveux : créoles originaires d'Afrique.

La langue créole est formellement définie comme étant un : « *système linguistique mixte provenant du contact du français, de l'espagnol, du portugais, de l'anglais, du néerlandais avec des langues indigènes ou importées (Antilles) et devenu langue maternelle d'une communauté.* »

• Les « Indo-mauriciens » : Musulmans et Hindous

Les Hindous<sup>4</sup>

Cette communauté est très hétérogène car elle rassemble des populations originaires de diverses provinces de la péninsule indienne, et pratiquant des langues et des religions variées. Le système des castes, hérité de l'organisation sociale indienne, subsiste encore souvent à Maurice. On définira comme étant Indiens, toutes les personnes originaires d'Inde, quelle que soit leur religion d'appartenance, hindoue, musulmane, chrétienne. Par contre un Hindou est un adepte de l'hindouisme, la religion hindoue.

Les originaires du sud de l'Inde et du centre-sud :

<sup>4</sup> « Alors qu'à l'exception des Musulmans et des Indiens baptisés, tous les originaires de l'Inde sont en principe Hindous, ce terme, dans son acception étroite, désigne, à Maurice, les membres de l'ethnie majoritaire, parfois appelés Hindi-speaking, en référence à la langue parlée par leurs ancêtres du nord de l'Inde » (JEAN-LUC ALBER, date inconnue, p.12).

### *Les Tamouls (langue tamoule)*

De l'Etat du Tamil Nadu, émigration par Pondichéry (fin du XVIIIème siècle) puis Madras (XIXème siècle). Fêtes religieuses principales : Cavadee et Divali.

Les premiers Tamouls arrivent à Maurice comme charpentiers ou tailleurs de pierre, ce sont des artisans appréciés. Les Tamouls en provenance de Madras exercent des métiers plus variés, souvent petits commerçants ou dans l'agriculture. Cette communauté a réussi brillamment à Maurice dans le petit négoce et elle est relativement dispersée dans l'île, les Tamouls se retrouvent plus fréquemment que les autres Hindous en milieu urbain.

### *Les Telegus (langue telugu)*

De l'Etat d'Andha Pradesh (créé en 1956), capitale Hyderabad, et émigration par Madras au milieu du XIXème siècle. Fête religieuse : Andhra Day.

### Les originaires du centre-ouest de l'Inde :

#### *Les Marathes (langue marathe)*

De l'Etat du Maharashtra, émigration par Bombay vers 1860.

Souvent employés comme contremaîtres dans les plantations à Maurice car réputés pour leur célérité et leur efficacité au travail.

### Les originaires du nord-est de l'Inde : (majoritaires à Maurice)

#### *Les Bihar*

De l'Etat du Bihar, capitale Jamashedpur, émigration par Calcutta. Majorité des immigrants à Maurice au XIXème siècle. Rôle important joué par les castes. Fête célébrée : Mahashivaratree.

Langue hindi (langue officielle de sept Etats d'Inde) et langue bhodjpuri (pratiquée par les populations rurales modestes, en particulier dans le nord-est de l'Inde)

### Les originaires du nord-ouest de l'Inde : voir développement sur les Gujerats

### Les Musulmans

La communauté de religion musulmane de Maurice est originaire de la péninsule indienne et majoritairement de confession Sunnite. Langues parlées : créole, bhodjpuri, ourdou (langue officielle de l'actuel Pakistan) et gudjerati

### Les originaires du nord-est de l'Inde :

Des Etats du Bihar et du Bengale, émigration par Calcutta.

Employés comme travailleurs manuels à Maurice

### Les originaires du nord-ouest de l'Inde : les Gujerats

De l'Etat du Gujerat (entre Bombay et la frontière sud de l'actuel Pakistan), capitale Ahmadabad. Forte endogamie de groupe. Ils se composent à la fois d'Hindous et de Musulmans.

Les Gujerats immigrent à Maurice en majorité comme hommes libres. Ils ont en commun (qu'ils soient Musulmans ou Hindous) d'être d'habiles marchands ; ils sont aujourd'hui commerçants, banquiers ou bijoutiers et forment très tôt une importante classe moyenne à Maurice.

Il existe trois grands groupes de *Gujerats* :

*Les Kutchi Metmons* : Musulmans de la province de Kutch (frontière pakistanaise) Plutôt spécialisés dans le commerce de grain, aujourd'hui dans l'agro-alimentaire.

*Les Sunnee Surti* : en majorité Musulmans de la province de Surat (au sud du Gujerat) Spécialisés dans le commerce d'étoffes et de vêtements, tailleurs de diamants.

Les originaires de Kathiawar (péninsule entre le nord et le sud du Gujerat), Musulmans et Hindous.

Commerçants et habiles bijoutiers

### • Les « Sino-mauriciens »

Les premiers immigrants chinois sont de Canton (sud de la Chine) mais la communauté la plus nombreuse à Maurice est celle constituée le plus tardivement et originaire du nord-est de la Chine (province de Honan), et dont la langue est le hakka.

Les toutes premières arrivées de Chinois datent de 1760, puis 1829, 1840, 1857 et 1920.

Ces quelques rappels soulignent la difficulté que l'on rencontre à travailler sur des distinctions par langues et religions dans un contexte aussi multi-communautaire que celui de l'île Maurice. Nous tenterons cependant une description de la situation



linguistique et religieuse de l'île depuis le début des années 1950, tout en gardant à l'esprit que ce travail s'appuie sur des questions tirées de recensements de la population dont les items sont nombreux et en transformation constante. Ainsi, plus de trente langues composent le paysage linguistique mauricien et l'on devra donc procéder à des regroupements lors de la présentation des résultats. L'arbitrage sera également délicat lorsque les réponses aux langues pratiquées seront multiples, en particulier dans le cas des langues orientales. De même, la religion n'est pas une question définie une fois pour toute d'une période à l'autre, de nouvelles communautés religieuses apparaissent et d'autres disparaissent. Le recensement de 1952 comporte, par exemple, une vingtaine d'items pour désigner la variable religion, mais on en compte 38 en 1962, 52 en 1972, 87 en 1983 et 46 seulement en 1990. Cette question ne s'intéresse cependant pas à la pratique régulière ou occasionnelle du croyant, mais seulement à la déclaration faite par l'intéressé lors de l'entretien.

L'appartenance communautaire peut avoir des conséquences à la fois positives et négatives. Le communalisme excessif, la référence à la culture d'origine peuvent prendre une place trop importante par rapport à l'appartenance nationale et créer des tensions inter-ethniques. A l'inverse, l'aspect positif de la référence au passé, à la culture d'origine est le suivant : il peut permettre d'entretenir des liens forts avec le reste du monde. A Maurice, les relations privilégiées entretenues par la population hindoue avec certaines provinces de l'Inde, sont, par leurs bénéfices économiques et culturels, un exemple de réussite (M. DINAN, 1986). Les frontières sont en quelque sorte élargies et ces communautés participent aux bonnes relations entretenues entre les deux pays.

Chaque vague d'immigration a apporté sa langue et les différentes classifications utilisées dans les recensements se sont construites progressivement. Ces différenciations ont servi à isoler différentes communautés ethniques. L'utilisation hâtive des quatre grandes dénominations de groupes à Maurice lisse la variété des langues, castes, sectes et ethnies qui constituent chacune d'entre elles. Les « Blancs » de Maurice rassemblent différentes communautés européennes de niveaux sociaux contrastés et les « Hindous » sont composés d'une multitude de castes et de langues définissant le lieu d'origine de la personne. On peut également distinguer les Chinois et Musulmans suivant de nombreux critères se rapportant à la langue, la religion ou la province d'origine.

#### **b. L'auto-identification par les langues**

Le recensement de 1952 ne comporte pas de questions sur les langues. Il faut attendre 1962 pour que figure dans les recensements mauriciens la langue parlée par les aïeux (parents et grands-parents) de la personne recensée, la langue parlée habituellement ou le plus souvent à la maison, ainsi que les langues dans lesquelles les Mauriciens sont capables quotidiennement de lire et écrire un texte simple. Cependant, si le recensement isole la pratique orale de la pratique écrite des différentes langues existantes à Maurice on se heurtera fréquemment à des limites nées de l'existence de langues orales non standardisées correctement à l'écrit (bhojpurî, créole).

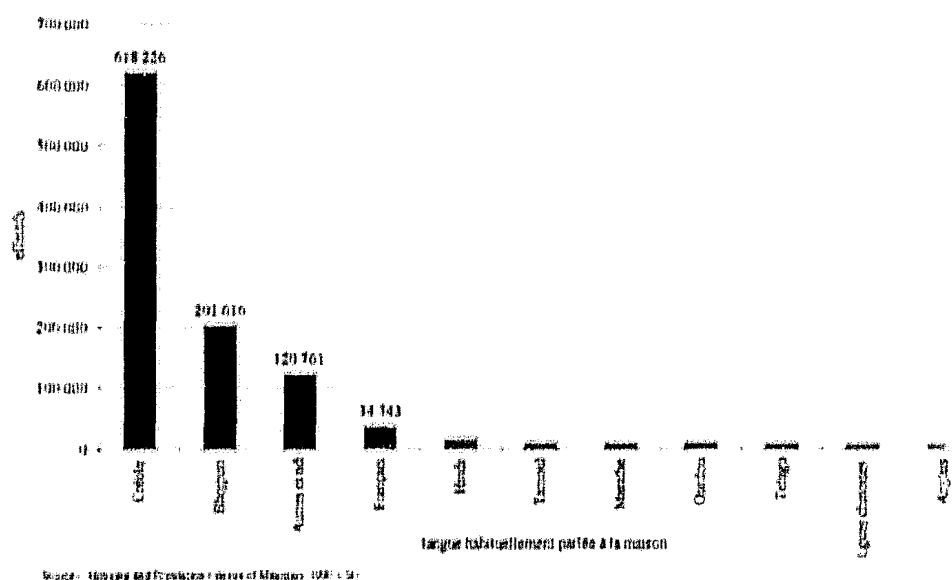
Les langues parlées à Maurice sont fréquemment divisées en deux catégories. On distingue les « langues supra-communautaires » comme le français, le créole ou l'anglais, des « langues intra-communautaires » parlées par une partie de la population

et non comprises par d'autres. Ce découpage est assez pertinent aujourd'hui encore, puisque le français et l'anglais sont considérés par la population mauricienne comme des langues permettant d'accéder à un statut social plus élevé et que le créole est pratiqué par des populations variées, souvent des commerçants, qui souhaitent ainsi pouvoir toucher la population la plus large possible.

A Maurice, le français a été introduit durant la période de colonisation française (1715-1810) et a longtemps été la langue de l'élite. Il est aujourd'hui utilisé en majorité dans la presse mauricienne et le langage courant ne l'ignore pas, ce qui contribue à entretenir des liens étroits avec la France. La présence anglaise (1810-1968) est marquée par l'introduction des procédures juridiques en anglais en 1847 et à l'instauration de cette langue en 1940 comme langue d'éducation au niveau primaire (MONIQUE DINAN, 1986). Si l'anglais est moins utilisé que le français dans le langage courant, il se diffuse cependant progressivement car il supporte plus facilement l'imperfection que le français. Il est devenu la langue principale utilisée par le gouvernement, les services publics et le milieu des affaires à Maurice. La connaissance de l'anglais a été et est quotidiennement utile aux Mauriciens, et elle est souvent à l'origine de différents projets (migrations, projets commerciaux) avec de nombreux pays du Commonwealth. La connaissance de l'anglais est un grand atout pour les Mauriciens. Le créole, quant à lui, est initialement la langue de communication utilisée par les esclaves. Mélange de français et de vocabulaire malgache et africain, le créole peut se décliner de plusieurs manières. C'est aujourd'hui le langage ordinaire parlé connu de tous ; mais il peut aussi bien se combiner au bhojpuri (créole indien), que se rapprocher d'un français plus pur. Le créole parlé ne nécessite pas d'effort d'apprentissage particulier puisqu'il est pratiqué depuis l'enfance. Sa prononciation est

relativement libre et le créole écrit l'est tout autant, bien qu'une mise en forme officielle ait été entreprise dans les années 1960. Un créole plus construit est fréquemment utilisé en littérature ou en poésie.

Les statistiques sur les langues, viennent confirmer l'impression du voyageur de passage à Maurice. C'est la langue créole qui est la plus fréquemment utilisée par la population locale pour les conversations en famille (Graphique 14) avec une part d'environ 60 % de la population de l'île.



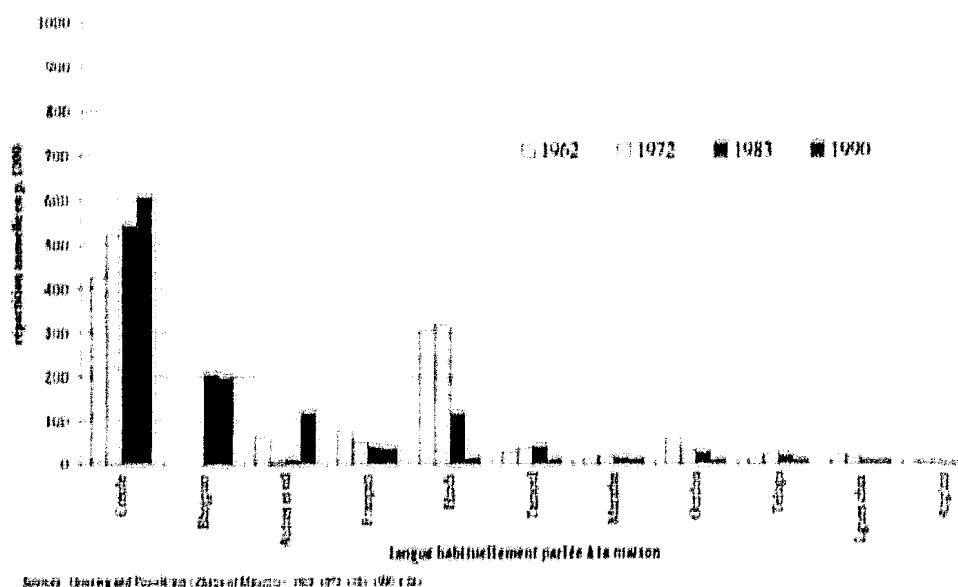
GRAPHIQUE 14 - ILE MAURICE, 1990 : DISTRIBUTION DE LA POPULATION RESIDENTE SELON LA LANGUE HABITUELLEMENT PARLEE A LA MAISON

Vient ensuite le bhojpuri, classification apparue pour la première fois au recensement de 1983, et qui, rappelons-le, s'apparente à l'hindi et peut être parlé par des populations hindoues aussi bien que musulmanes. Le bhojpuri est parlé en Inde par des populations modestes, le plus souvent originaires de la province du Bihar et résidant en milieu rural ; c'est également le cas à Maurice : nous y reviendrons. Le bhojpuri a

progressivement émergé parmi la population indo-mauricienne pour atteindre aujourd'hui 20 % des locuteurs. Longtemps détrônée par la croissance de l'hindi au début du XXème siècle du fait d'une renaissance du sentiment religieux, cette langue restait cependant la langue indienne la plus répandue dans les familles de Maurice : l'item n'apparaissant pas dans les recensements, la population se classait sous la rubrique hindi. En fait, l'hindi et le bhojpuri partagent environ 60 % de leur vocabulaire de base (M. DINAN, 1986) et nombreux sont les Mauriciens qui, bien que parlant bhojpuri à la maison se considèrent comme appartenant à la communauté hindoue parlant également hindi. La tendance s'inverse depuis les années 1980 et la langue bhojpuri est de plus en plus souvent déclarée comme langue de communication au sein de la famille. A Maurice, l'hindi est plutôt utilisé comme langue de diffusion de la culture et de la religion hindoue tandis que le bhojpuri se rencontre dans les conversations quotidiennes des individus et des familles. De nombreuses étapes marquent « (...) le développement et l'officialisation des langues orientales au sein de la société. » (M. DINAN, 1986, p. 24). Cet auteur rappelle que l'introduction de films en langue hindi à Maurice date de 1933 et que les années 1940 sont marquées par un réveil des langues orientales sur l'île. Ces événements, tout comme la reconnaissance des langues orientales comme critère d'alphabétisation dès 1948, contribuent à enrichir le vocabulaire et à densifier les relations avec l'Inde. Toujours selon MONIQUE DINAN (1986, p. 25-26), l'enseignement à plein temps des langues orientales dans les écoles primaires commence en 1955 et celui-ci est étendu au secondaire en 1974. La création du MGI, Mahatma Gandhi Institute, dans les années 1970, institut qui travaille à la valorisation de la culture hindoue en collaboration avec l'université, incarne la volonté

de l'Etat de renforcer l'enseignement des langues hindoues à tous les niveaux du système de formation.

Au total, l'hindi et/ou le bhojpuri sont parlés quotidiennement à Maurice par au moins 22 % de la population soit 225 000 personnes. La rubrique « autres langues et non-déclaré » rassemble de multiples combinaisons entre langues orientales et langues européennes, ou entre plusieurs langues orientales, souvent originaires du sous-continent indien. Ces langues sont fréquemment entretenues par les populations à l'occasion de cours du soir. Ainsi, il est fréquent de rencontrer des populations qui peuvent pratiquer à la fois créole et langues hindoues, de même que les descendants de Français à Maurice pratiquent couramment l'anglais et le créole. Cette domination du créole et du créole indien (le bhojpuri) ne cesse de s'accroître d'un recensement à l'autre : la part de ceux qui déclarent parler créole (réponse simple à l'item) est ainsi passée de 424 ‰ en 1962 à 605 ‰ en 1990 (Graphique 15).



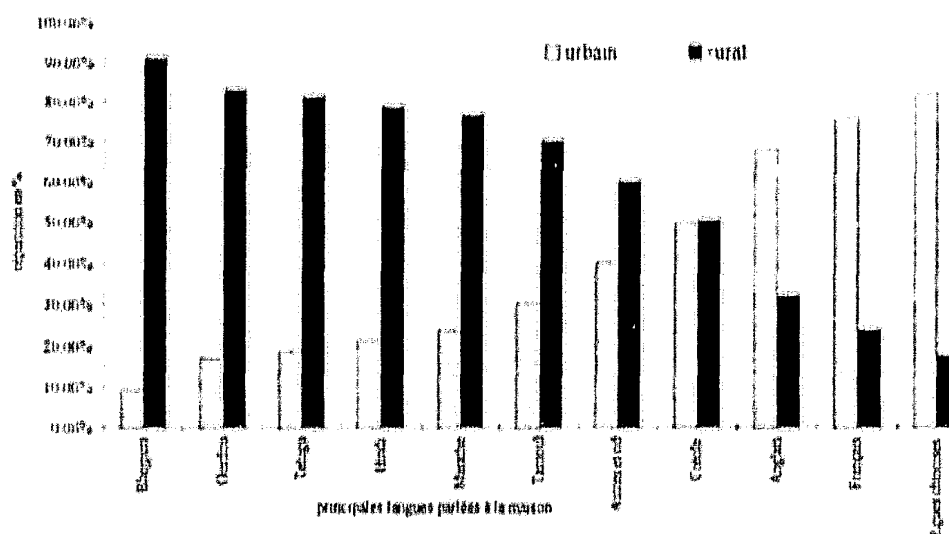
GRAPHIQUE 15 - ILE MAURICE, 1962-1990 : EVOLUTION DE LA REPARTITION DE LA POPULATION RESIDENTIELLE SELON LA LANGUE HABITUELLEMENT PARLEE A LA MAISON

Cette croissance du créole est également visible au travers des réponses à la question de la langue parlée par les parents et grands-parents. Si près de 620 000 personnes déclarent parler créole à la maison, seuls 380 000 affirment que cette langue était celle pratiquée par leurs parents et grands-parents. Il semble que des langues orientales et chinoises soient progressivement abandonnées dans le parler quotidien, d'une génération à l'autre, au profit de langues orales moins formalisées telles que le créole ou le bhojpurî.

Les résultats que l'on peut tirer du recensement concernant l'utilisation du français et de l'anglais sont loin de refléter la réalité de l'importance de ces deux langues dans le pays. En 1990, au sens du recensement, 34 400 Mauriciens parleraient le français à la maison et seulement 2 200 l'anglais ; ces chiffres sont en baisse relative depuis le début des années 1960, mais se maintiennent en effectifs, leur décroissance est bien moindre que celle des langues orientales telles que le marathe, le tamoul, le telugu ou l'ourdou, dans le langage quotidien. Cette baisse relative du français et de l'anglais peut s'expliquer par l'émigration des familles franco-mauriciennes vers l'Australie ou l'Afrique du Sud ou du fait de la fécondité différentielle de ce groupe, mais ces chiffres ne signifient en aucune manière que la population mauricienne ne maîtrise pas ces langues. L'anglais et le français sont connus de l'ensemble de la population qui a suivi un niveau d'études secondaires et leur apprentissage se diffuse par le biais de la scolarisation de plus en plus massive à Maurice. Les jeunes populations sino-mauriciennes se tournent de plus en plus fréquemment vers les langues européennes et une large majorité de Mauriciens encourage leurs enfants à acquérir une bonne maîtrise de ces langues qui ouvrent de nombreuses portes. Maurice est un pays

francophone, tout touriste français peut s'en rendre compte à l'occasion d'un passage dans l'île.

Si l'on s'intéresse au critère de résidence urbain ou rural de la population mauricienne, on voit apparaître des spécificités importantes pour chacune des langues parlées au domicile familial (Graphique 16).



Source: Housing and Population Census of Mauritius, 1990, CSD.

GRAPHIQUE 16 - ILE MAURICE, 1990 : REPARTITION DE LA POPULATION RESIDENTE EN FONCTION DE LA LANGUE HABITUELLEMENT PARLEE A LA MAISON ET DU LIEU DE RESIDENCE URBAIN OU RURAL.

Les langues indiennes et musulmanes sont en grande majorité parlées en milieu rural, tandis que le français, l'anglais ou les langues chinoises sont des caractéristiques de familles urbaines, ce sont les langues parlées à la maison et qui concernent une certaine élite. Le créole présente une situation de grande neutralité puisqu'il est autant parlé à la ville qu'à la campagne, c'est la langue par excellence qui fait le trait d'union entre l'ensemble des Mauriciens. Le bhojpuri est la langue parlée par de nombreux Hindous et Musulmans qui vivent en milieu rural. La situation originale de la langue



tamoule, relativement répandue en milieu urbain par rapport aux autres langues hindoues, s'explique par les activités de petit commerce et négoce assez fréquemment pratiquées par cette communauté dans les agglomérations de l'île.

Ces analyses exploitant les résultats relatifs à la question de la langue habituellement parlée à la maison peuvent être complétées par l'observation des réponses à la question de la langue parlée par les ancêtres (parents et grands-parents). Le trait le plus frappant s'observe à la comparaison des réponses aux deux questions, puisque celle-ci révèle le déclin de plusieurs langues intra-communautaires de la pratique courante au profit du créole et du bhojpuri et, dans une bien moindre mesure, du français et de l'anglais. On remarque également un glissement du bhojpuri vers le créole. Les langues chinoises sont en particulier largement délaissées à la maison pour le créole, alors que près de 18 000 personnes déclarent encore ces langues chinoises comme étant la langue de leurs parents et grands-parents. Seul le bhojpuri connaît une croissance forte entre 1983 et 1990 parmi l'ensemble des langues indiennes. Cette rubrique, qui apparaît dans le recensement de 1983, prélève à l'hindi et à d'autres langues indiennes une partie de leurs effectifs.

Si l'on s'intéresse à la reconstruction des communautés à l'aide des questions sur les langues, il semble plus judicieux d'utiliser les réponses à la langue pratiquée par les parents et grands-parents. En effet, il ne semble pas déraisonnable d'estimer qu'un individu - même parlant créole quotidiennement - dont les parents et grands-parents parlaient hindi ou tamoul, puisse être classé comme appartenant à la communauté hindoue. Il serait par contre plus hasardeux d'assimiler tous ceux qui parlent créole à la

maison comme appartenant à la population dite « générale » de l'île ; certains sont Musulmans ou Hindous, d'autres peuvent être Sino-mauriciens ...

Le Tableau 5 tente une reconstitution des quatre grandes communautés et la présentation d'un état des différents groupes linguistiques de l'île Maurice à l'aide de la question du recensement portant sur la langue pratiquée par les parents et grands-parents de la personne interrogée. Nos estimations pour les années 1962 à 1983 sont tirées des recensements de la population de la seule île Maurice et les regroupements linguistiques sont inspirés de l'étude menée par MONIQUE DINAN<sup>5</sup> (1986) dans son ouvrage « *The Mauritian kaleidoscope* ». Pour l'année 1990, nous travaillons sur Maurice (y compris Rodrigues, 34 000 habitants en 1990), ce qui nous permet de conserver une vision détaillée des différentes combinaisons de langues possibles déclarées par la population au dernier recensement, information dont nous ne disposons pas pour les années précédentes. Ceci conduit à surestimer légèrement la population créole de Maurice puisque l'île Rodrigues est composée dans une très large majorité de créoles.

---

<sup>5</sup> DINAN (MONIQUE), (Octobre 1986), *The Mauritian Kaleidoscope. Languages and Religions*, Best Graphics Ltd, Port-Louis, Mauritius, 74 p.

TABLEAU 5 - MAURICE 1962-1990 : EVOLUTION DES LANGUES DECLAREES AUX RECENSEMENTS COMME ETANT CELLES PARI LES PAR LES PARENTS ET GRANDS-PARENTS ; ESTIMATIONS DES QUATRE COMMUNAUTES DE L'ILE (EFFECTIFS).

année du recensement langue des parents et grands-parents	Ile Maurice 1962	Ile Maurice 1972	Ile Maurice 1983	Maurice 1990
<i>Estimation de la population générale</i>	247 806	311 221	314 940	419 942
Créole	199 091	272 076	280 377	379 288
Anglais	1 606	2 410	1 936	888
Créole et Français				15 023
Français	47 109	36 735	32 627	22 367
autres combinaisons				2 376
<i>Estimation de la communauté sino-mauricienne</i>	19 484	20 610	20 580	19 808
Langues chinoises	19 484	20 610	20 580	17 652
combinaisons chinois et autres				2 156
<i>Estimation de la communauté hindoue</i>	320 117	418 434	501 618	549 825
Hindi	248 359	320 889	208 450	38 181
Bhojpur			180 983	343 832
Hindi et Bhojpur				32 922
Créole et Bhojpur				34 371
Marathe	11 533	16 583	20 412	17 732
Tamoul	44 044	56 758	66 154	47 953
Telugu	16 181	24 234	28 619	21 033
autres combinaisons langues hindoues				13 801
<i>Estimation de la communauté musulmane</i>	93 582	73 697	125 330	62 966
Ourdou	92 276	71 669	123 623	46 997
Créole et Ourdou				10 119
Gujerati	1 306	2 028	1 707	2 181
Ourdou et autres				3 669
<i>Autres langues et non-déclarées</i>	630	2 237	4 395	4 119
Ensemble	681 619	826 199	966 863	1 056 660

Sources : CSO et M. DINAN, 1986

On estime ainsi à environ 50 000 personnes la communauté d'origine tamoul à Maurice en 1990 : elle forme donc la seconde communauté hindoue de l'île. Les Tamouls ne sont cependant pas majoritaires, puisque la plupart des hindous de l'île (82 %) sont descendants ou originaires de l'Inde du Nord. Le Tableau 6 résume les résultats précédents en part relative des communautés dans la société et compare en 1962 et 1972 les résultats obtenus aux déclarations d'appartenance communautaire faites par la population au recensement.

TABLEAU 6 - MAURICE, 1962-1990 : ESTIMATIONS DES QUATRE GRANDES COMMUNAUTÉS À L'AIDE DE LA QUESTION DU RECENSEMENT SUR LES LANGUES PARLÉES PAR LES PARENTS ET GRANDS PARENTS ; COMPARAISON AVEC LES RÉSULTATS DE 1962 ET 1972 À LA QUESTION DU RECENSEMENT SUR L'APPARTENANCE COMMUNAUTAIRE.

	Ile Maurice 1962		Ile Maurice 1972		Ile Maurice 1983	Maurice 1990
	langues	communauté	langues	communauté	langues	langues
Population générale	36,4	29,9	37,8	28,7	32,7	39,9
Sino-mauriciens	2,9	3,4	2,5	2,9	2,1	1,9
Hindous	47,0	50,6	50,8	51,8	52,1	52,2
Musulmans	13,7	16,2	8,9	16,6	13,0	6,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

La communauté hindoue apparaît dominante à tous les recensements, sa part relative oscillant selon les estimations et les années entre un minimum de 47 % et un maximum de 52,2 %. La population sino-mauricienne, composée à Maurice par environ 20 000 individus, ne représente que 2 % du total, c'est également le poids que représente la population dite « franco-mauricienne ».

Il apparaît que les effectifs et la part relative de la Population générale sont légèrement surévalués par le regroupement linguistique en comparaison de l'auto-déclaration censitaire communautaire, et ce à tous les recensements. Il est difficile de conclure sur l'origine de ce phénomène mais nous pouvons avancer deux raisons principales. La première concerne la diffusion de plus en plus large de la langue créole, dont les effets commencent à se généraliser d'une génération à l'autre effaçant tout référence à la langue parlée par les ancêtres de la troisième génération. En second lieu, la faible part relative de la reconstitution de la communauté musulmane laisse à penser que cette question sur la langue des ancêtres ne fournit pas une bonne estimation de ses effectifs et que de nombreux musulmans sont intégrés malencontreusement par la statistique dans les communautés hindoue ou générale, du fait d'une pratique du créole ou du bhojpuri de plus en plus fréquente. Les pratiques religieuses nous permettront de conclure vraisemblablement plus fermement sur les effectifs que représente cette

communauté. Les enjeux sous-jacents à ces répartitions communautaires sont nombreux, qu'il s'agisse d'enjeux de pouvoir politique nés d'alliances entre communautés ou de détention de pouvoir économique. La variable démographique est, encore une fois, fondamentale.

Nous présentons en conclusion à ce développement sur les langues à Maurice un tableau résumant la place des langues parlées quotidiennement par la population aux différents recensements (Tableau 7).

TABLEAU 7 - MAURICE, 1962-1990 : DISTRIBUTION DE LA POPULATION AUX RECENSEMENTS SELON LA OU LES LANGUES DECLARÉES COMME HABITUELLEMENT PARLÉES A LA MAISON.

	Ile Maurice 1962	Ile Maurice 1972	Ile Maurice 1983	Maurice 1990
Créole seul	289 112	428 434	521 950	652 193
Bhojpuri seul	*	*	197 050	201 618
Créole et langues hindoues				62 596
Français et autres langues européennes	53 367	39 240	36 048	35 676
Créole et français				21 387
Bhojpuri et Hindi				20 976
Hindi seul	206 978	262 198	111 134	12 848
Tamoul seul	17 970	29 094	35 646	8 002
Marathe seul	7 420	12 036	12 420	7 535
Autres combinaisons d'Ourdou				7 095
Ourdou seul	40 667	23 470	25 385	7 090
Telugu seul	6 721	17 634	15 364	6 437
Langues chinoises	13 621	9 417	6 156	3 653
Anglais seul	1 824	2 279	2 028	2 240
Créole et Chinois				2 069
Bhojpuri et autres langues hindoues				374
Gujerati seul	734	403	531	290
Autres combinaisons de langues hindoues				151
Chinois et autres				87
Autres et nd	43 205	1 994	3 151	4 343
Ensemble	681 619	826 199	966 863	1 056 600

Sources : CSC et M. DINAN, 1986  
\* : item inexistant en 1962 et 1972

L'apparition du bhojpuri (créole indien) dans les réponses possibles à partir de 1983 montre l'origine dominante de la population hindoue à Maurice : rurale, modeste et géographique bien déterminée (nord-est de l'Inde). Notons, à ce sujet, que les deux Premiers Ministres de l'île après l'Indépendance, messieurs Ramgoolam et Jugnauth, sont tous deux originaires de la province du Bihar, de souche paysanne et de caste

Vaiçyas, la caste numériquement dominante à Maurice. Cette caste a pour vocation traditionnelle d'élever du bétail, de cultiver la terre, de faire du commerce et de prêter l'argent. Selon CLAUDE PAVARD (1994, p. 55) : « *The sociological and demographic importance of Mauricians of Northern Indian origin is nowadays predominant in the Indo-Mauritian community.* »

On retiendra donc que la caractéristique communautaire principale de Maurice est que sa population d'origine indienne est originaire en majorité d'Inde du Nord.

### c. La diversité des appartenances religieuses

Il est difficile de conserver sur l'ensemble de la période allant de 1952 à 1990 des divisions équivalentes en ce qui concerne les questions de religions. Les catégories de religions étudiées au recensement se multiplient comme les langues d'un recensement à l'autre, passant d'une vingtaine dans les années 1950 à plus de 48 en 1990. La liberté de religion est complète à Maurice et de nombreuses sectes se développent. Pour certaines religions, il est difficile d'obtenir des réponses satisfaisantes aux items proposés, car les notions de castes, de religions et de langues se mélangent pour créer de nouvelles distinctions. Les Mauriciens ont un attachement très vif à la religion puisque seulement 0,3 % de la population de l'île ne déclare pas d'appartenance ou se dit sans religion en 1990 et que ce chiffre est stable tout au long de la période 1952-1990.

La religion dominante à Maurice (Tableau 8) est la religion hindoue au sens large, puisque celle-ci rassemble 52,3 % des Mauriciens au recensement de 1990. Cette

religion est en augmentation depuis le début des années 1950 puisqu'elle ne concernait alors que 48,2 % des habitants. Les Chrétiens représentent une part non négligeable<sup>6</sup> avec 30,2 % au dernier recensement, mais on constate une légère baisse, du fait de facteurs tels que l'émigration et la baisse de la fécondité.

La part des Musulmans est stable, voir légèrement croissante : autour de 16 à 17 % d'adeptes depuis les années 1960. Ce niveau est plus élevé et plus réaliste que l'estimation que nous avons pu faire à partir des langues et qui estimait seulement à 6 - 7 % la part des Musulmans sur l'île. En 1990, le nombre de Musulmans de l'île Maurice est évalué à environ 172 000.

TABLEAU 8 - ÎLE MAURICE, 1952-1990, ÉVOLUTION DE LA POPULATION RÉSIDENTE SELON LA RELIGION DÉCLARÉE AU RECENSEMENT.

	1952	%	1962	%	1972	%	1983	%	1990	%
Bouddhistes et Chinois	8 464	1,7	7 835	1,2	6 483	0,8	5 648	0,6	3 611	0,3
Chrétiens au sens large	172 764	34,5	229 255	33,6	258 193	31,3	290 380	30,0	308 644	30,2
Hindous au sens large	241 668	48,2	332 851	48,8	421 705	51,0	506 486	52,4	534 932	52,3
Musulmans	77 014	15,4	110 332	16,2	136 996	16,6	160 130	16,6	171 863	16,8
Autres et n.d.	1 200	0,3	1 346	0,2	2 622	0,3	4 219	0,4	3 406	0,3
Ensemble	501 200	100	681 619	100	826 199	100	966 863	100	1 022 456	100

Sources : 1962 Population Census of Mauritius and its Dependencies, Volume I, Colony of Mauritius, CSO 1972 Population Census of Mauritius, Volume I, Preliminary Report, CSO 1983, Housing and Population Census of Mauritius, Volume II - Demographic Characteristics, CSO 1990, Housing and Population Census of Mauritius, Volume II - Demographic and fertility Characteristics, CSO BENJAMIN MOUTOU, Les Chrétiens de l'île Maurice, Maurice, 1996, p. 331 MONIQUE DINAN, The Mauritian Kaleidoscope, 1986

Contrairement aux résultats obtenus auprès des communautés indo-mauriciennes ou musulmanes, la question sur la religion ne peut pas donner une idée de la taille de la communauté chinoise de Maurice. On a, en effet, assisté à de nombreuses conversions au christianisme. Avant le début du XXème siècle, la majorité des Chinois suivait encore les religions chinoises traditionnelles. Mais, petit à petit, les conversions vont se succéder, dans certains cas pour pouvoir épouser des femmes de confession

<sup>6</sup> Lire sur cette communauté : MOUTOU (BENJAMIN), Les Chrétiens de l'île Maurice, Port-Louis, Mauritius, 544 p.

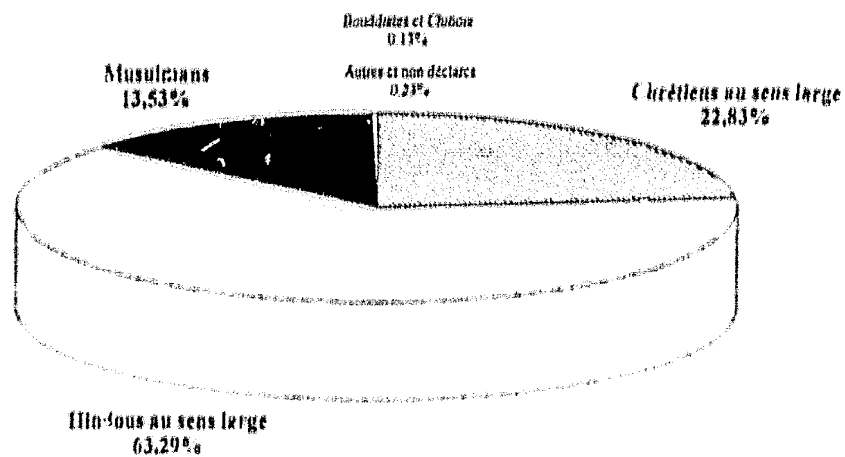
catholique, dans d'autres suite aux efforts de missionnaires rattachés à des missions catholiques chinoises. Ainsi, le nombre de Bouddhistes<sup>7</sup> est passé de 8 500 en 1952 à moins de 4 000 en 1990.

Il est particulièrement intéressant de présenter ces données sur l'appartenance religieuse selon le lieu de résidence des individus. La distinction des religions déclarées selon le lieu de résidence urbain ou rural, ou selon le district de résidence révèle de grandes variations. Ainsi, la religion hindoue est particulièrement répandue en milieu rural (Graphique 17). La part, qui était de 52,3 % pour l'ensemble de l'île, passe à 63,3 % lorsque le lieu de résidence de la personne est en milieu rural. A l'inverse, les résidents urbains de l'île Maurice sont à 41 % des Chrétiens, à 22 % des Musulmans et seulement 36,2 % des Hindous ( Graphique 18 ).

---

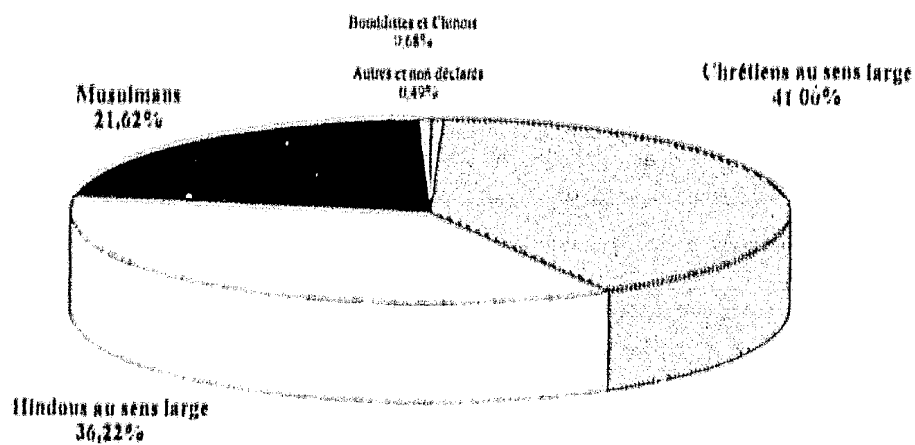
<sup>7</sup> Le premier temple bouddhiste avait ouvert ses portes en 1846 à Port-Louis.





Source: United Demographic Statistics 1991 Central Statistical Office, Republic of Mauritius, Vol. 10, September 1991

GRAPHIQUE 17 - ILE MAURICE, 1990 : MILIEU RURAL, REPARTITION DE LA POPULATION RESIDENTE SELON L'APPARTENANCE RELIGIEUSE

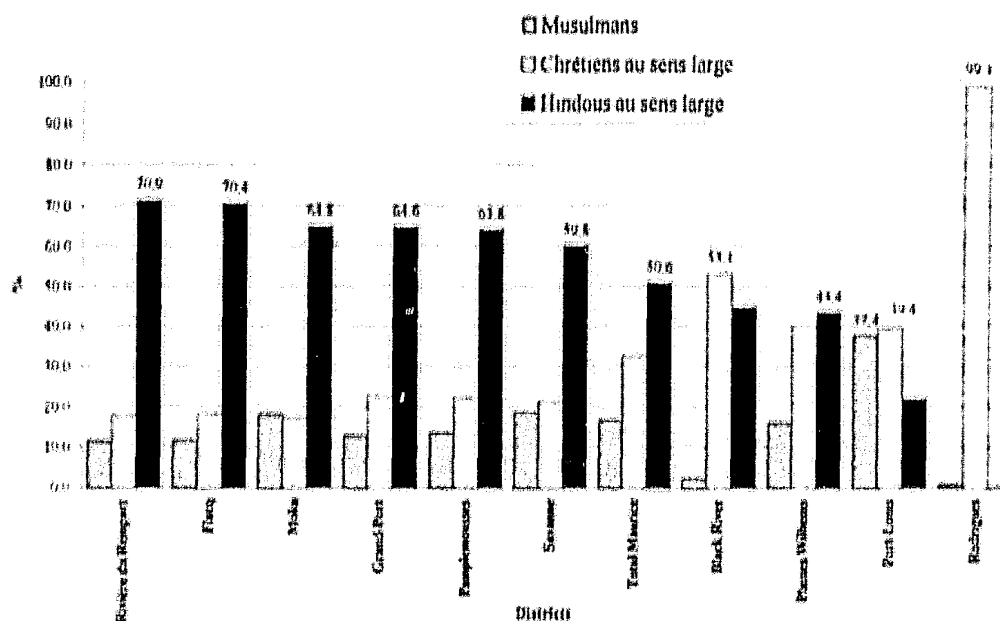


Source: United Demographic Statistics 1991 Central Statistical Office, Republic of Mauritius, Vol. 10, September 1991

GRAPHIQUE 18 - ILE MAURICE, 1990 : MILIEU URBAIN, REPARTITION DE LA POPULATION RESIDENTE SELON L'APPARTENANCE RELIGIEUSE

Certains districts et quartiers de Maurice sont ainsi connus de la population pour être des lieux plutôt musulmans, ou chrétiens. Le Graphique 19 montre que l'île Rodrigues, par exemple, est une exception à la domination moyenne de la religion hindoue à

Maurice. Cette petite île (34 800 habitants en 1995) est constituée en effet à 99 % de Chrétiens.



Source: Enquête Démographique Relative 1994, Central Bureau of Statistics, Republic of Mauritius, Vol. 10, Septembre 1995

GRAPHIQUE 19 - MAURICE (Y COMPRIS RODRIGUES), 1990 : REPARTITION DE LA POPULATION RESIDENTE PAR RELIGION SELON LE DISTRICT.

La ville de Port-Louis, capitale du pays, est assez spécifique puisqu'elle rassemble une majorité de Chrétiens et de Musulmans (Graphique 19), et que c'est le seul lieu de l'île où les religions bouddhiques ou chinoises sont assez bien représentées.

Le catholicisme est la première religion introduite dans l'île par les colonisateurs Français et elle devient religion officielle dès 1721. D'autres religions chrétiennes se sont cependant progressivement implantées. Ainsi, la religion anglicane est apparue avec l'arrivée des colonisateurs anglais à partir de 1810-1812. Depuis 1973, les églises anglicanes de l'océan Indien sont rassemblées en une seule province composée de quatre diocèses (un aux Seychelles, deux à Madagascar et un à Maurice). La religion catholique reste la première religion chrétienne de l'île, malgré la colonisation britannique. En 1990, 84 % des Chrétiens de Maurice (y compris Rodrigues) sont des

catholiques ; 9 % se déclarent Chrétiens sans indication sur leur confession de rattachement, les autres religions chrétiennes rassemblant chacune moins de 2,5 % de fidèles.

L'église presbytérienne apparaît à Maurice en 1851 et développera dans la période contemporaine des congrégations de tendances anglaises et d'autres françaises ou issues de l'église réformée suisse. Les catholiques, anglicans et presbytériens œuvrent ensemble dans un mouvement œcuménique depuis le début des années 1960. On trouve également implantée à Maurice, l'église baptiste ainsi que de nombreuses sectes d'origine américaine. Ces dernières ne rassemblent cependant au total qu'un faible nombre d'adeptes.

Si l'hindouisme est la religion dominante, elle peut également être décomposée en différents sous-groupes. Ainsi, la religion hindoue, qui s'appuie sur des textes traditionnels sacrés rédigés en langue sanskrit, était pratiquée par les premiers arrivants hindous à Maurice suivant le culte sanatanist orthodoxe : ces colons ouvrent leur premier temple, dédié à Shivalas, en 1867. Il faut attendre le début du XXème siècle pour qu'apparaissent les arya samaj, plus intégristes et relativement intolérants, motivés par l'introduction d'un nationalisme indien sur l'île. Ces deux mouvements - souvent rivaux - rencontrent un grand succès auprès des classes hindoues les plus modestes. Dans les années 1920 de nouveaux groupes dissidents apparaissent (souvent suite à des divergences concernant l'importance à réserver aux castes). Les castes sont, en effet, très importantes dans la vie indienne puisqu'elles conduisent à une division de la communauté en différents groupes très clos, auxquels on ne peut échapper, puisque le système est fondé sur la transmission héréditaire de l'appartenance. Ceci conduit à

ce que les membres d'une même caste exercent leur activité dans le même corps professionnel, et interdit souvent les mariages entre membres de castes différentes. Complétant l'analyse menée par MONIQUE DINAN (1986, p.44-58), on peut tenter de dégager différentes évolutions dans les religions hindoues déclarées aux recensements dans l'île. On retiendra que la revendication d'appartenance aux religions sanatanist et samajist est forte jusqu'au milieu des années 1970, mais que la tendance récente est à une déclaration plus fréquente de pratique de la religion hindoue, sans précision particulière, de même qu'à la déclaration plus systématique de référents à des castes (Tableau 9). Il est probable que le rite sanatanist reste, de fait, le plus fréquemment pratiqué.

TABLEAU 9 - ILE MAURICE, 1952-1990 : DISTRIBUTION DE LA POPULATION RESIDENTE DE RELIGION HINDOUE SELON LES DIFFERENTES SOUS-RELIGIONS HINDOUES DECLAREES AUX RECENSEMENTS

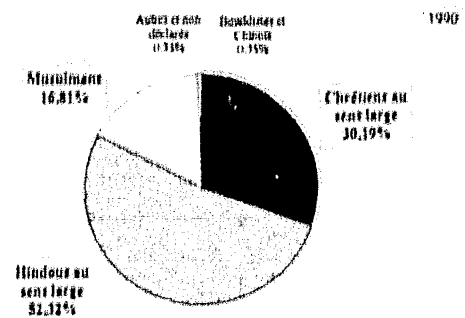
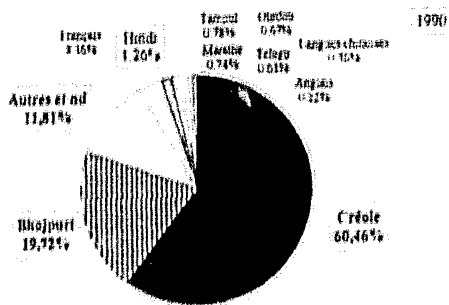
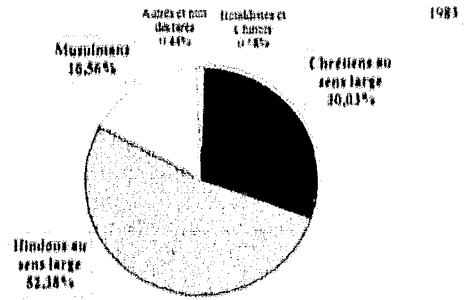
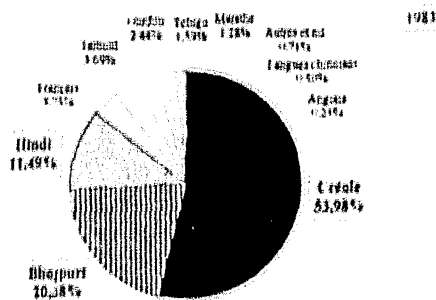
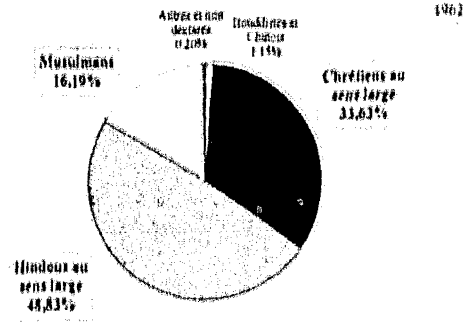
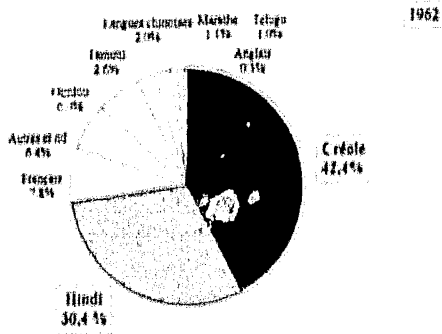
	1952	1962	1972	1983	1990
<b>Total sanatanist</b>	<b>210 726</b>	<b>156 743</b>	<b>258 712</b>	<b>99 535</b>	<b>40 616</b>
Sanatanist sans précision				1 636	4 592
Sanatanist de langue hindi		131 987	189 061	86 691	33 809
Sanatanist de langue tamoule		11 709	41 439	1 495	17
Sanatanist de langue marathe		5 923	14 344	8 731	120
Sanatanist de langue telugu		6 938	13 601	945	21
Sanatanist de langue gudjerati		186	267	37	
Autres sanatanist					67
<b>Total arya samajist</b>	<b>29 623</b>	<b>93 194</b>	<b>100 570</b>	<b>31 645</b>	<b>1 450</b>
Arya samajist sans précision				4 882	850
Samajist de langue hindi		85 087	90 171	26 378	600
Samajist de langue tamoule		2 000	3 849	59	
Samajist de langue marathe		1 786	2 067	175	
Samajist de langue telugu		4 312	4 434	122	
Samajist de langue gudjerati		9	49	29	
Autres samajist					100
<b>Total autres religions</b>	<b>1 311</b>	<b>82 914</b>	<b>62 425</b>	<b>375 306</b>	<b>494 862</b>
Hindoue		30 864	4 713	202 394	288 578
Tamoule		36 191	15 227	66 773	68 451
Marathe		5 598	1 174	11 524	20 069
Telugu		8 295	7 905	27 511	28 606
Gujerat		59	34	63	
Rajput			22 821	15 441	15 018
Vaish			5 378	8 045	13 215
Ravi ved ou hindi arya ravived			1 099	37 716	2 418
Kabir Panthis	1 249	1 498	1 413	790	206
Puranic			529	760	1 358
Vedic			314	1 155	55 155
Ravidass			155	271	129
Autres dénominations	62	409	763	2 863	1 659
<b>Ensemble religions hindoues</b>	<b>241 600</b>	<b>332 994</b>	<b>421 707</b>	<b>569 486</b>	<b>536 928</b>

Sources : CSD et M. DINAN, 1986

Le Tableau 9 est à analyser avec prudence, car il révèle les difficultés d'analyse des pratiques religieuses des Mauriciens d'origine indienne. Les déclarations de religion sont particulièrement flexibles d'un recensement à l'autre, ce qui rend difficile le suivi des groupes dans le temps. En 1952, la situation est encore simple, comme le rappelle MONIQUE DINAN dans son ouvrage « *The Mauritian Kaleidoscope* » (1986, p.45). A cette date, en effet, sur un total d'environ 242 000 personnes qui se déclarent de confession hindoue, la plus grande part est constituée des sanatanists (211 000 personnes) tandis que le groupe des samajist rassemble près de 30 000 adeptes. En

1962, le groupe des sanatanist fléchit, tandis que les samajist voient leurs effectifs multipliés par 3 et qu'apparaissent de nouveaux items incitant les individus à se déclarer au recensement en fonction de leur province d'origine ou d'une référence floue plutôt qu'en fonction de leur confession : il s'agit des Hindous, Tamouls, ainsi que des Telugu. A partir de 1972, la référence à la caste semble être de plus en plus fréquente, mais ceci tient au fait que les rajpath et les vaish peuvent désormais se reconnaître dans les items proposés dans le recensement. La référence aux religions sanatanist ou samajist reste cependant fréquente : en 1972, 85 % des Hindous déclarent appartenir à l'une ou l'autre de ces deux communautés. En 1983, les appartenances à une caste ou à une identité plus culturelle (origine géographique ou hindoue sans précision) s'accroissent puisque c'est le groupe « Autres dénominations » qui représente désormais 74 % des déclarations. On note en particulier la progression des Hindous, Tamouls, Marathes et Telugu, ainsi que l'apparition d'un groupe de plus en plus actif dans les années 1980, les Ravi Ved, issus des samajist. Les éléments de caste marquent une progression non négligeable, en particulier le groupe Vaish. En 1990, 92 % des Hindous déclarent une autre appartenance que les deux grands groupes déclarés dans les années 1950 à 1970. Ils sont 53,7 % à se déclarer Hindous sans précision au recensement de 1990.

Pour conclure sur cette étude rapide des religions hindoues, il est nécessaire de mettre l'accent sur la complexité du monde indo-mauricien. Il est possible d'affiner la présentation générale en utilisant les croisements statistiques avec les variables de langues. Il est cependant extrêmement difficile de compartimenter cette communauté. Les divergences de déclaration sont importantes si l'on compare la religion déclarée avec la langue habituellement parlée à la maison comme le rappelle de façon synthétique le Graphique 20 .



## Ile Maurice LANGUES PARLEES A LA MAISON

## Ile Maurice RELIGIONS DECLAREES

Sources : Données de recensement, Office Central de la Statistique de Maurice

Notes :

- La rubrique "Autres et nd" regroupe les combinaisons de langues, les langues peu fréquemment citées et les non-réponses
- La modalité "langue bhojpuri" apparaît pour la première fois au recensement de 1983

CIRAPHIQUE 20 - ILE MAURICE : REPARTITION DE LA POPULATION SELON LA RELIGION DECLAREE ET LES LANGUES PARLEES A LA MAISON AUX RECENSEMENTS DE 1962, 1983, 1990.

En revanche, la statistique sur la langue parlée par les parents s'accorde assez bien avec les distributions obtenues à la question religion pour la communauté indo-mauricienne.

Cette description de la population de l'île Maurice d'un point de vue religieux, linguistique et surtout communautaire laisse à penser que « *Ce sont les ressources humaines du pays qui constituent sa plus grande richesse* » P. HEIN, (1996, p.10). En effet, cette "nation arc-en-ciel" s'est appuyée sur une structure politique démocratique pour tenter d'assurer la représentation des intérêts de chacune de ses communautés. Malgré des différents inévitables : « *Cette mosaïque humaine a produit des entrepreneurs, des cadres, des professionnels, des techniciens, des ouvriers spécialisés, des agriculteurs, des artisans, des commerçants, des artistes et des poètes qui ont bâti le tissu économique, social et culturel du pays (...)* » P. HEIN, (1996, p.11). Cependant, de récents événements<sup>8</sup> rappellent combien cet équilibre ethnique - aux effets dynamiques sur l'économie - peut être remis en cause à chaque instant du fait de l'existence de disparités économiques ou sociales (ressenties ou réelles) au sein de la société. Ainsi : « *Le danger de voir le développement mauricien paralysé par des conflits intérieurs, notamment d'origine ethnique ou sociale, (...), ne peut être totalement écarté.* » PH. HEIN (1996, p.86).

---

<sup>8</sup> Importantes émeutes provoquées par une partie de la population créole à Maurice (du 21.02.99 au 26.02.99) suite au décès inexplicable du chanteur créole Kaya.



## 2. La Réunion : métissage et créolité

La composition linguistique, communautaire ou religieuse de la population de l'île de La Réunion ne peut pas être décrite, contrairement à celle de l'île voisine, en utilisant des réponses tirées des recensements contemporains. En effet, depuis 1946<sup>9</sup>, du fait du passage au statut de DOM, les Départements d'Outre-Mer perdent « (...) la plupart de leurs spécificités administratives de l'époque coloniale » (J.L. RALLU, 1996, p.9)<sup>10</sup>. Ceci a pour conséquence l'utilisation des mêmes questionnaires de recensement et fiches d'état civil qu'en métropole, ce qui ne permet pas de rendre compte d'un point de vue quantitatif des origines culturelles relatives des populations de l'Outre-Mer français, et en particulier de la population de La Réunion. Malgré tout, quelques grands traits de cette dernière peuvent être dégagés grâce aux études qualitatives, historiques, sociologiques ou anthropologiques menées par certains auteurs<sup>11</sup>.

L'histoire suggère que le peuplement spécifique de l'île a façonné « (...) une population aux origines ethno-culturelles très diverses, regroupant notamment des populations d'origine africaine ("Cafres"), malgache, indienne ("Malabars"), chinoise, indo-pakistanaise ("Zarabes") et métropolitaine ("Zoreils") »<sup>12</sup>. Ces

<sup>9</sup> Dès l'abolition de l'esclavage en 1848, il devient plus difficile à La Réunion d'évaluer les poids respectifs des différentes communautés de l'île.

<sup>10</sup> RALLU (JEAN-LOUIS), (1996), « Les catégories statistiques utilisées dans les DOM-TOM depuis le début de la présence française », Communication in : *Histoire de la statistique démographique*, INED-IEHSS-Université de Lyon II, Paris, 16-18 décembre 1996, 14 p.

<sup>11</sup> WONG HEE KAM (EDITH), (1996), *La diaspora chinoise aux Mascariques : le cas de la Réunion*, Université de la Réunion, L'Harmattan, 485 p. De Canton à Bourbon : les Chinois de l'île de la Réunion, date inconnue, Les cahiers de Notre Histoire, n°41 Editions CNH, 31 p. CHANE-KUNE (SONIA), (1993), *Aux origines de l'identité réunionnaise*, L'Harmattan, Paris, 208 p. CHANE-KUNE (SONIA), (1996), *La Réunion n'est plus une île*, L'Harmattan, Paris, 368 p. FUMA (SUDEI), (Décembre 1994), *Histoire d'un peuple, la Réunion 1848-1900*, Les Cahiers de Notre Histoire, n°52-53-54-55, Editions CNH, Université de la Réunion, 273 p.

<sup>12</sup> INSTITUT D'EMISSION DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER IEDOM, (Novembre 1994), *La Réunion*, p. 47

dénominations demandent à être éclairées et omettent de signaler la présence de descendants de colons européens.

La dénomination "*Cafres*" fait référence aux descendants d'esclaves originaires d'Afrique de l'Est ou de l'Ouest implantés à La Réunion dès le XVII<sup>ème</sup> siècle : il s'agit en particulier d'originaires du Mozambique ou de Madagascar. Le second groupe, les "*Malabars*" encore appelés "Mal'bars ou Malbars" comprend les descendants de travailleurs contractuels indiens venus remplacer les esclaves à partir du milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle. Ce terme "Malabar" fait référence au littoral de Malabar à l'extrême sud sud-ouest de l'Inde, région d'origine des principaux immigrants indiens à La Réunion, avec la côte Coromandel (sud sur-est de la péninsule indienne). La singularité de ces arrivées d'Indiens à La Réunion, en contraste avec la situation mauricienne, provient de la relative homogénéité de ce groupe constitué pour une grande part de Tamouls. Ainsi, outre la moindre importance quantitative qu'a occupée l'immigration indienne dans le peuplement de La Réunion, l'origine géographique des Indiens de La Réunion est moins diversifiée que dans l'île voisine, du fait de la situation méridionale des comptoirs français en Inde. A ces "*Malabars*" s'ajoutent les descendants d'engagés originaires principalement de l'actuel Pakistan<sup>13</sup>, dont le point commun est la religion musulmane, ce sont, à La Réunion, les "*Zarabes*" ou "Z'arabes". La distinction des descendants de familles françaises ou européennes s'efface de plus en plus devant l'arrivée contemporaine des "*Zoreils*"<sup>14</sup>, venus massivement de métropole depuis les années 1950, et ce d'autant plus fortement que

<sup>13</sup> Arrivées à partir des années 1870 et jusqu'à la Première Guerre Mondiale.

<sup>14</sup> Plus précisément, on désigne habituellement par "Zoreils" les originaires de métropole installés à La Réunion depuis peu de temps. Une fois ceux-ci adoptés par la population non métropolitaine de l'île, ils peuvent devenir des "Zoreils-pays".

les réussites des descendants de colons sont beaucoup plus hétérogènes qu'à Maurice. Il a été montré combien l'histoire sucrière et le manque de terres à La Réunion avaient paupérisé et isolé dans les "hauts de La Réunion" les propriétaires terriens les plus modestes, pour former un groupe, souvent défavorisé, encore appelé "Petits-Blancs" ou "Yab". Contrairement à Maurice où les Franco-mauriciens<sup>15</sup>, descendants des grandes familles de colons, rassemblent une majorité de personnes qui domine les plantations et les usines sucrières, dans une position incontestée, La Réunion ne dispose pas d'une communauté aussi puissante que protège un gouvernement soucieux de préserver son poids économique générateur de capitaux et investissements jugés essentiels au développement de nouvelles activités comme l'industrie ou le tourisme.

Une étude sociologique menée en 1964 et rapportée par A. TOUSSAINT (1972, p.307) tente d'apprécier l'importance relative de ces différents groupes. Les résultats traduits sous forme de proportions grossières fournissent les pourcentages suivants : 37 % de la population réunionnaise à la fin des années 1960 serait composée de personnes d'origine africaine, 28 % de descendants de colons européens et un peu plus d'1 % de Métropolitains, de 30 % d'Hindous et Musulmans (Malabars 28 % , Zarabes 2 %) et d'une communauté chinoise de 4 %. Depuis, cette situation a nettement évolué puisque la part des Métropolitains a augmenté (plus de 37 000 natifs de métropole, soit 6,3 % de la population de l'île recensée en 1990) et qu'on ignore totalement l'évolution relative de ces différents groupes. Ainsi, la faible part relative occupée par les populations originaires de la péninsule indienne à La Réunion est donc sans

---

<sup>15</sup> Lire, pour une meilleure compréhension de cette communauté à Maurice : DE GENTILE (ASTRID), (1997), Les Franco-Mauriciens, étude ethno-géographique : évolution et transformation socio-économique de la communauté franco-mauricienne à l'île Maurice, thèse de doctorat, Université de Bordeaux III, UFR de Géographie Tropicale, sous la Direction de Monsieur Singaravelou, 273 p.

comparaison avec la situation mauricienne aussi bien d'un point de vue démographique qu'historique, et la quasi absence de femmes parmi les immigrants indiens à La Réunion a permis un métissage<sup>16</sup> important de la population réunionnaise. L'importance et la féminisation relative de la communauté hindoue à Maurice, la diversité des origines et castes de ces populations fortement endogames ainsi que les comportements de replis constatés dans la communauté franco-mauricienne n'ont pas permis un métissage aussi fort qu'à La Réunion. L'île française est ainsi parvenue à construire une culture réunionnaise qui se traduit par une unité linguistique exprimée par la langue créole<sup>17</sup>, même si le Français est la langue d'enseignement comme dans tous les autres départements français. Le créole est en effet la langue parlée par l'ensemble de la population de La Réunion, et semble faire le lien entre les différentes communautés subsistantes.

Maurice est donc un pays plus stratifié que La Réunion, même si certaines populations réunionnaises conservent encore de fortes spécificités religieuses et culturelles. Cependant, c'est la "Créolité"<sup>18</sup> et l'identité culturelle réunionnaise qui ont permis de contenir dans l'île française les rivalités ethniques ou religieuses. Des réussites

---

<sup>16</sup> « Il ne vient pratiquement pas de femmes. Maillard signale "l'absence presque totale d'importation de femmes dans la classe des immigrants étrangers". Par conséquent le métissage et la créolisation sont encore plus marqués qu'à Maurice. » TOUSSAINT (AUGUSTE), (1972), *Histoire des Iles Mascariques*, série histoire, Mondes d'Outre-Mer, Paris, p.229.

<sup>17</sup> A La Réunion, son existence en temps que langue d'enseignement soulève cependant les passions depuis de nombreuses années car son usage a longtemps été proscrit par les enseignants alors que les élèves étaient tentés de s'exprimer spontanément en créole durant le cours. Selon S. CHANE-KUNE (1996), ce phénomène participe au décalage entre l'enseignement dispensé et le milieu social à La Réunion.

<sup>18</sup> SONIA CHANE-KUNE (1996, p.13) rappelle la définition retenue en 1985 par le CCEE, Comité de la culture, de l'éducation et de l'environnement (organe consultatif du Conseil Régional Réunion) pour définir la culture réunionnaise : « Selon cette définition, la culture réunionnaise réunit une "culture créole au sens anthropologique du terme, c'est-à-dire un produit historique (qui est) la résultante des apports culturels propres aux différents groupes ethno-culturels constitutifs de la population réunionnaise, une culture française constituant la voie d'accès à une culture plus universelle et des pratiques culturelles liées aux grandes civilisations ancestrales qui ont réussi à se mettre à l'abri de toute forme de déperdition ou qui tentent de le faire. " »

sociales et économiques trop contrastées dans la population pourraient malgré tout venir exacerber les tensions que l'on peut observer parfois<sup>19</sup> entre les communautés, en particulier entre les Réunionnais et les Métropolitains. Ainsi, « *S'il n'y a pas vraiment affrontement ou animosité, les Métropolitains cristallisent les rancœurs et le mécontentement.* » S. CHANE-KUNE, (1996, p.214).

---

<sup>19</sup> Nous pensons ici aux affrontements qui se sont produits au quartier du Chaudron à St-Denis de La Réunion en mars 1991 et décembre 1992 et dont la cause principale était le refus de l'émigration vers la métropole comme seul avenir possible et surtout le rejet en bloc des "Zoreils" par les créoles.

## B. Deux îles aux statuts politiques différents

### 1. La transition politique de Maurice : 1968 et 1992

*« Le système politique a joué un rôle essentiel dans le développement économique de Maurice en assurant la nécessaire stabilité, et en permettant la résolution des divergences et conflits selon un mode démocratique et dans le respect des différences. »*

*PH. HEIN, 1996, p.14*

Si l'acheminement vers l'Indépendance n'est pas caractérisé par une violence extrême, les années 1960 et 1970 sont tout de même marquées par des affrontements, grèves, manifestations ou arrestations qui ne sont pas sans répercussion sur les préoccupations de la population. Les actions syndicales ou rivalités entre communautés furent parfois très virulentes et il faut attendre 1974, pour qu'une paix sociale plus réelle soit rétablie.

Un fort antagonisme racial existait en effet à Maurice dans les années 1960, rivalités entre communautés qui sont alors entretenues par le climat de conflits raciaux qui règne entre Hindous et Musulmans dans d'autres pays tels que Ceylan en 1961 ou l'Inde en 1963-64. Selon VUDDAMALAY V. ET LAU THI KENG J. C.<sup>20</sup> (1989) «... (L'Indépendance) ne sera certes pas ressentie de façon similaire par les différentes communautés : les Hindous, représentant 51 % de la population totale, l'attendront avec confiance, alors que les autres communautés redouteront une éventuelle domination de l'île par les premiers. La communauté blanche franco-mauricienne

---

<sup>20</sup> VUDDAMALAY (VASOODEVEN), LAU THI KENG (JEAN-CLAUDE), (Novembre 1989), « Quelques aspects de la migration mauricienne », *Hommes et Migrations*, n°1126, pp. 41-45.

*sera la plus véhémente dans la dénonciation de ce qu'elle dénomme le "péril hindou". »*

Depuis, si la tentation du communalisme<sup>21</sup> est encore présente à Maurice, les différentes communautés sont parvenues à s'incarner dans des partis politiques officiels, permettant l'expression des revendications au travers d'une démocratie parlementaire bien adaptée aux particularismes culturels et religieux de l'île. L'histoire politique contemporaine de l'île Maurice est ainsi marquée par deux grandes étapes : l'Indépendance (souveraineté) puis le passage au statut de République.

Dès 1959, la Grande-Bretagne organise les premières élections législatives sur la base du suffrage universel : elle prépare ainsi l'île Maurice à son Indépendance, laissant filtrer dès 1961, lors de la Conférence constitutionnelle de Londres, un destin souverain pour cette colonie. Ces élections marquent déjà la victoire du Parti Travailleuse (PTR), pro-indépendant, représentant la population hindoue de l'île, et dont le leader Sir Seewoosagur Ramgoolam sera le futur premier Premier Ministre de l'île indépendante en 1968. Tous les partis ne sont pas favorables à l'Indépendance, ainsi le Parti Mauricien Social Démocrate<sup>22</sup> (PMSD) est plutôt partisan d'une association de Maurice avec le Marché Commun au titre de territoire dépendant de la Grande-Bretagne, et surtout pas d'une Indépendance précipitée sans garanties pour les populations minoritaires de l'île (Créoles et "franco-mauriciens"). L'Indépendance effraie de nombreux Mauriciens non hindous, ces populations imaginant mal leur devenir dans un état indépendant dirigé par une majorité hindoue. L'affrontement du

---

<sup>21</sup> Le communalisme est le regroupement d'individus en fonction de critères ethno-culturels. (CHANE-KUNE SON, 1996, p. 263)

<sup>22</sup> Le PMSD représente les minoritaires créoles et "franco-mauriciens".

Parti Travailleiste (PTR) mené par S. Ramgoolam contre le Parti Mauricien Social Démocrate<sup>23</sup> (PMSD) de Jules Koenig<sup>24</sup>, entre 1960 et 1964 aboutit à l'organisation à Londres en mars 1964 d'un gouvernement d'unité nationale représentant les diverses sensibilités politiques, suite aux législatives de 1963. Mais les divergences trop fortes sur les questions d'Indépendance, de politique économique ou migratoire et les tensions entre communautés exacerbées par les meetings politiques fréquents, conduisent rapidement à une impasse politique : « (1965) (...) est l'année de la crise économique, de troubles politiques, de la déprime. » M. DINAN (1985, p.36).

En effet, en mai 1965, des conflits raciaux éclatent entre opposants Hindous et Créoles, au point qu'un état d'urgence est décrété du 14 mai 1965 au 31 juillet 1965 afin de rétablir l'ordre avec l'aide de quelques troupes britanniques aéroportées. Petit à petit, un retour au calme s'opère et en septembre 1965 a lieu de nouveau à Londres une nouvelle Conférence constitutionnelle visant à définir plus précisément l'avenir du pays. Face à la position des britanniques qui désirent se défaire de Maurice, les partis mauriciens opposés à l'Indépendance, représentés au gouvernement par quelques personnages tels que J. Koenig ou Gaëtan Duval, ne peuvent que démissionner du gouvernement de coalition afin de préparer activement les prochaines élections en tentant de rallier tous les opposants à l'Indépendance. L'année 1966 est encore agitée par les meetings politiques qui opposent toujours le Parti Travailleiste au PMSD dirigé depuis novembre 1966 par le très charismatique Gaëtan Duval<sup>25 26</sup>.

---

<sup>23</sup> Principal parti d'opposition au Parti Travailleiste de 1948 à 1968, le PMSD, Parti Mauricien Social Démocrate, est le nouveau nom donné en 1959 au Parti Mauricien (encore appelé Ralliement Mauricien) dirigé par Jules Koenig et représentant la communauté "franco-mauricienne".

<sup>24</sup> KOENIG (JEAN-ANTOINE), 1992, Jules Koenig, une vie pour la justice, 2ème édition, Editions de l'Océan Indien, Rose-Hill, Mauritius, 103 p.

<sup>25</sup> Gaëtan Duval est décédé en mai 1996.



Cependant, le tournant favorable à l'Indépendance se produit en 1967 puisque cette année d'élections législatives à Maurice coïncide avec la nouvelle du non ralliement de la Grande-Bretagne au Marché Commun ; ceci entraîne une perte de puissance dans le discours du PMSD<sup>27</sup>, puisque ses leaders souhaitent que les Mauriciens conservent un passeport britannique afin de pouvoir émigrer facilement vers l'Europe.

Le 9 août 1967, les résultats des élections législatives donnent la victoire aux partis pro-indépendants sous la direction de Sir S. Ramgoolam. Cette nette prise de position d'une majorité de la population en faveur de l'Indépendance ne calme pas les tensions sur le plan social, car le chômage ne cesse de croître et mécontenter la population. Grèves, dévaluations et bagarres ethniques entre Musulmans et Créoles en janvier 1968 conduisent à l'instauration d'un état d'urgence et provoquent à nouveau des départs d'une partie de la population. C'est finalement le 12 mars 1968 qu'est proclamée l'Indépendance de Maurice. Le Premier Ministre Travailleurs hérite d'un chômage élevé, et d'une situation économique et démographique préoccupante.

Le nouvel Etat prend tout d'abord la forme d'un Etat monarchique, mené par la reine d'Angleterre, choisie comme Chef d'Etat ; celle-ci est représentée à l'Ile Maurice par un Gouverneur Général, et les pouvoirs décisionnels sont entre les mains du Premier Ministre. Il faut attendre 1992 pour que Maurice devienne une République ayant à sa tête un président élu au suffrage universel. Cette accession récente de Maurice au statut

---

<sup>26</sup> Deux ouvrages récents d'ALAIN GORDON-GENTIL retracent la vie de Gaëtan Duval : *L'incarné du voyage* (Avril 1996, 185 p.) et *Le droit à l'excès* (Juin 1996, 145 p.), Vizavi Editions, Port-Louis, Mauritius.

<sup>27</sup> Le PMSD inscrit en effet clairement l'émigration vers l'Europe comme solution au chômage dans ses programmes et manifestes politiques ; ainsi celui paru dans le journal le Mauricien daté du 31.06.1967 « *L'émigration est une nécessité vitale : sans émigration, nous mourrons tous étouffés par le chômage ( ) L'émigration dans les pays européens n'est possible que si nous conservons notre passeport britannique.* » M. DINAN (1985, p.38).

de République n'a pas eu de conséquence fondamentale sur l'organisation de sa vie politique. La souveraineté mauricienne s'affirme cependant davantage puisque le très symbolique Gouverneur Général, représentant de la Reine d'Angleterre à Maurice, magistrat suprême, est remplacé par le Président de La République : Cassam Uteem, Mauricien musulman, incarne, depuis 1992, le chef de l'État malgré des pouvoirs restreints.

L'exécutif détient ainsi, depuis 1968, le réel pouvoir décisionnel ; il est mené par un Premier Ministre, généralement chef de file du parti politique arrivé en tête des élections législatives<sup>28</sup>. Celles-ci ont lieu au suffrage universel tous les cinq ans et les ministres du gouvernement (sauf celui de la justice) sont obligatoirement des élus. Dans le domaine judiciaire, la plus haute juridiction nationale est la Cour Suprême ; reconnue comme indépendante des pressions politiques, des recours sont encore possible, malgré l'accession au statut de République, devant le Conseil Privé de la Reine d'Angleterre.

Depuis le milieu des années 1960, cette démocratie parlementaire a ainsi vu se succéder trois Premiers Ministres et un Vice-Premier Ministre issus de partis politiques différents<sup>29</sup>.

---

<sup>28</sup> Le parlement n'est composé que d'une seule assemblée législative.

<sup>29</sup> Les partis politiques actifs à Maurice sont beaucoup plus nombreux que ceux évoqués dans ce court développement ; citons par exemple les partis musulmans MCA (Muslim Committee of Action) et CAM (Comité d'Action Musulmane), ou le IFB (Independent Forward Bloc) de Sookdeo Bissoondoyal, et tous les autres partis qui ont exercé un rôle déterminant au sein du débat national pour ou contre l'Indépendance de Maurice.

- De 1969 à 1982, *Sir Seewoosagur Ramgoolam* reste le premier Premier Ministre de Maurice. Fondateur du Parti Travailleiste P'TR, S. S. Ramgoolam est considéré comme le père de l'Indépendance et décède en 1989 à l'âge de 81 ans.

- De 1982 à fin 1995, le pouvoir passe entre les mains de *Sir Anerood Jugnauth*, dirigeant du MSM Mouvement Socialiste Militant (né d'une scission avec le MMM, Mouvement Militant Mauricien, en 1983). L'histoire retient le plus souvent de ses mandats les réussites dans les domaines économiques et d'emploi.

- Depuis 1995, le Parti Travailleiste P'TR revient une nouvelle fois à la tête du gouvernement en la personne de *Sir Navin Ramgoolam*, fils de Seewoosagur Ramgoolam et dirigeant du P'TR depuis 1991. De décembre 1995 à 1997, le Premier Ministre a du cohabiter avec un vice-Premier Ministre *Paul Bérenger*, leader-fondateur du MMM, Mouvement Militant Mauricien. Cette cohabitation ne fut pas facile car le MMM, est historiquement le parti d'opposition au P'TR concernant l'Indépendance de l'île. L'idéologie anti-capitaliste originelle (marxiste) du MMM, a cependant su s'adapter aux transformations économiques de l'île et présente un programme désormais plus consensuel.

Le système électoral à Maurice n'a pas changé depuis 1966. L'île compte toujours 20 circonscriptions représentées par 3 membres, soit 60 élus. Mais au total, l'assemblée législative peut compter jusqu'à 70 sièges ; 2 sont réservés aux représentants de l'île Rodrigues (dépendance), restent 8 disponibles pour les "Best-Losers"<sup>30</sup>, système

<sup>30</sup> Les postes sont pourvus par nomination de représentants des quatre premières listes battues ayant obtenu le plus fort pourcentage de voix. L'introduction du correctif ne doit cependant pas venir inverser la majorité (hindoue) de sorte qu'actuellement, il n'y a que 66 sièges pourvus au parlement, 2 pour Rodrigues et 4 pour les Best-Losers. Ainsi, les partis minoritaires ne sont concrètement qu'un peu représentés au parlement de Maurice, contrairement au souhait qui animait initialement le PMSD lors des discussions préparatoires de 1966 avec les décideurs britanniques.

correctif permettant théoriquement aux petits partis battus d'être tout de même représentés au parlement. Ce dernier système est né de l'inquiétude des minorités à Maurice devant la sur-représentation quantitative des Hindous dans les années 1960. Cette sur-représentation des Hindous est favorisée par le mode de scrutin adopté (à la majorité), mais également par la forte présence et la dispersion géographique de cette communauté sur l'ensemble de l'île ; les populations minoritaires sont en général plus concentrées spatialement<sup>31</sup>.

## 2. La Réunion : Département français d'Outre-Mer en 1946, région en 1982

L'article 73 de la Constitution de 1958, les lois de départementalisation de 1946 et de régionalisation de 1982 sont les trois principaux textes qui régissent aujourd'hui le statut de La Réunion au sein de la République Française. La Réunion en tant que Département d'Outre-Mer est donc soumise à un statut qui lui donne un droit comparable aux autres départements français. Les populations des DOM, et de La Réunion en particulier sont Citoyens Français et représentés par 23 députés et 13 sénateurs au Parlement Français.

C'est tout d'abord par la loi du 19 mars 1946 (article 1er) que « *les Colonies de la Guadeloupe, de la Martinique, de La Réunion et de la Guyane française sont érigées en départements* ». Cet acheminement vers un statut rattaché à la métropole est soutenu par l'ensemble de la population de La Réunion derrière Raymond Vergès, élu député à l'Assemblée Nationale Constituante de 1945 aux côtés de Léon de

---

<sup>31</sup> La "Population générale" est concentrée à Plaine-Wilhems et Port-Louis.

Lepervanche. Seuls les gros planteurs sucriers sont opposés à ce projet de départementalisation de l'île (S. CHANE-KUNE, 1996, p.9). Cette évolution est considérée par les élus de gauche comme une conclusion logique, une issue normale, l'aboutissement d'un processus historique, et semble être la seule solution aux grands problèmes, à la misère, que connaît La Réunion à la fin de la Seconde Guerre Mondiale. On peut s'interroger sur les raisons qui ont amené l'île de La Réunion vers un statut de Département d'Outre-Mer plutôt que vers une organisation politique de Territoire d'Outre-Mer<sup>12</sup>. Plusieurs auteurs se rejoignent dans le constat d'absence de culture autochtone sur l'île avant l'arrivée des colonisateurs pour expliquer le fait que « (...) l'émergence d'une conscience réunionnaise n'a pas eu de conséquences politiques », SONIA CHANE-KUNE (1996, p.12). Ainsi, le choix du statut de TOM exprimerait l'expression d'une identité antérieure à la colonisation : « *Le statut de TOM va d'abord de pair avec la reconnaissance d'une personnalité collective ayant historiquement émergé avant et hors de l'histoire même de la puissance coloniale.* » (G. BELORGEY, 1994, p.10). Les arrivées de populations immigrées ayant construit une culture composite et la présence française ne s'étant pas relâchée, le statut de Département plutôt que de Territoire n'a pas constitué un enjeu majeur pour La Réunion.

Le postulat de la départementalisation est donc, dès 1946, l'*assimilation* (S. CHANE-KUNE, 1996). Il s'agit de voir l'ensemble des lois métropolitaines s'appliquer aux DOM. Selon Léon de Lepervanche, député communiste de La Réunion, il n'y aurait pas de différences profondes entre les populations des colonies et celles de la

---

<sup>12</sup> Dans les DOM, c'est le législateur national qui établit les règles de droit qui s'y appliquent tandis que dans les TOM, le législateur local en est largement responsable par l'application d'une décentralisation politique et administrative plus large.

métropole. Progressivement, l'idée d'assimilation devient la règle et la Constitution de 1958 le confirme, en notant que c'est l'exception qui doit être précisée dans le texte, si l'on doit introduire des différences de traitement entre les DOM et la métropole : « *Le régime législatif et l'organisation administrative des départements d'Outre-Mer peuvent faire l'objet de mesures d'adaptation nécessitées par leur situation particulière.* » (Constitution de 1958, Article 73).

Si l'esprit d'assimilation existe dès la fin de la Seconde Guerre Mondiale, la métropole mettra du temps à concrétiser cette idée à La Réunion. En effet, les problèmes de l'hexagone sont également importants, et c'est seulement à partir de 1961 qu'une politique efficace sera mise en oeuvre. A partir de 1974, puis 1982, l'orientation de la départementalisation devient plus économique, et l'idée d'assimilation est désormais dépassée par la recherche de la "parité sociale globale" (Loi de programme du 31 décembre 1986).

Initialement, de 1946 à 1958, la gestion des DOM est assurée par le Ministère de l'Intérieur. Un Préfet, l'Inspecteur Général de l'Administration en Mission Extraordinaire (IGAME), assure, localement, l'autorité nationale. Il faut attendre 1958 pour que soit créé un département ministériel spécial, le Ministère des Départements et Territoires d'Outre-Mer (DOM-TOM). Un Préfet<sup>33</sup>, nommé par le gouvernement, a toujours pour charge la sécurité du territoire et garantit l'autorité de l'Etat dans l'île. A celui-ci s'ajoute, comme dans tout autre département métropolitain, un Conseil Général formé de 47 conseillers généraux élus pour six ans (renouvelés par moitié tous les trois ans). Ses prérogatives s'inscrivent dans des actions de court terme, mais la loi

---

<sup>33</sup> La préfecture est à St-Denis de La Réunion et trois autres sous-préfectures à Saint-Pierre, Saint-Benoît et Saint-Paul permettent une décentralisation des décisions.

de décentralisation de 1982 a transféré une grande autonomie de gestion au Conseil Général dans de nombreux domaines.

L'organisation administrative de La Réunion est particulière, puisque outre le Conseil Général, l'île est doublée d'un Conseil Régional. C'est en effet la loi du 31 décembre 1982 qui fait de La Réunion une « Région monodépartementale ». Ainsi, un Conseil Régional de 45 élus renouvelés tous les six ans complète les actions du Conseil Général. Les prérogatives du Conseil Régional sont précisées par la loi du 2 août 1984 : ses orientations fondamentales sont dans des actions de long terme dans les domaines du développement économique (CES, Conseil Economique et Social), de l'aménagement du territoire, de l'éducation, de la recherche, de la culture et de la communication (CCEE, Comité de la Culture de l'Education et de l'Environnement) et de la qualité de vie. Le Conseil Régional fonctionne à l'aide de crédits de l'Etat, d'une partie de l'Octroi de Mer (taxe à l'importation), du Fonds d'Investissement Routier, et de droits de douane sur les rhums.

En tant que Département Français d'Outre-Mer, La Réunion fait en outre partie intégrante du territoire douanier de l'Union européenne<sup>34</sup>.

Les deux îles relèvent donc des défis politiques essentiels, après la Seconde Guerre Mondiale, prenant un tournant vigoureux dans les années 1960. L'île Maurice accède à la souveraineté par l'Indépendance en 1968, tandis que La Réunion connaît les premières retombées concrètes par son statut de Département d'Outre-Mer à partir de 1961. Ces îles parviennent toutes deux à maintenir, malgré leurs statuts politiques et

---

<sup>34</sup> Elle se différencie du statut des TOM et des autres collectivités spéciales qui ont une autonomie certaine et sont simplement associés à l'Union européenne.

institutionnels particulièrement contrastés, une stabilité politique précoce et durable, élément essentiel qui leur permettra d'affronter vigoureusement des problèmes démographiques et économiques alors préoccupants.

### C. Des pressions démographiques aux conséquences économiques inquiétantes

*« Le surpeuplement absolu s'observe ou menace surtout dans les îles : Maurice et la Réunion, Formose et Java, Trinité et diverses Antilles auxquelles on peut ajouter l'Égypte au caractère insulaire très accusé. »*

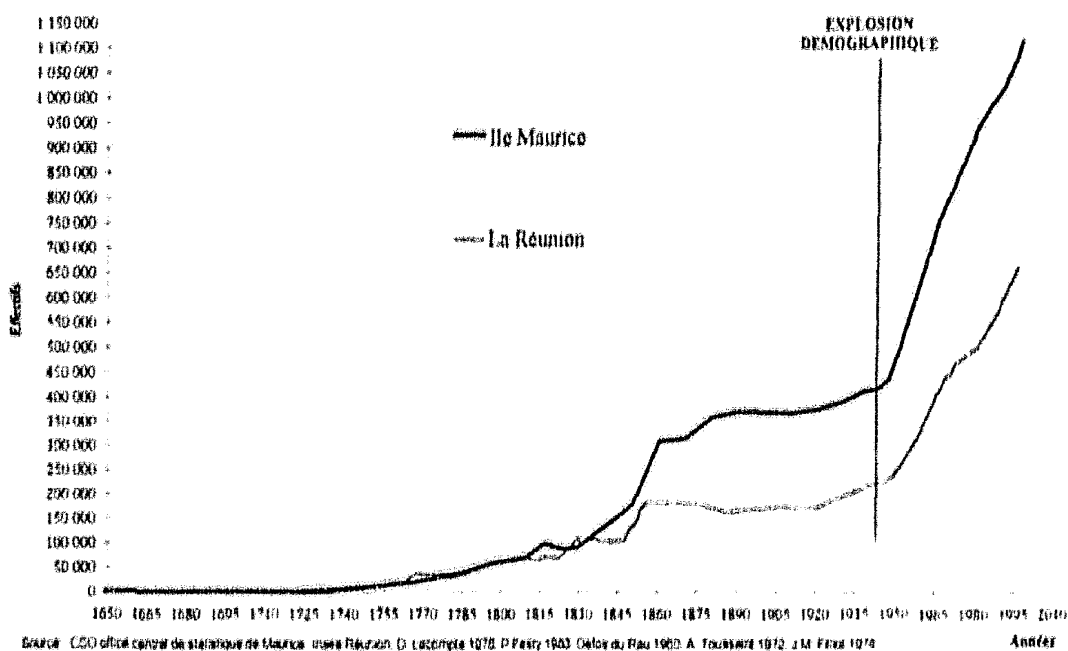
*ALFRED SAUVY, 1952, Théorie générale de la population, Volume 1, 3ème édition 1963, p. 274*

*« Le surpeuplement n'est pas une conséquence de la décolonisation. Le problème se posait, (...), dès le début du XXème siècle, mais le fait est que l'éradication du paludisme et les mesures d'hygiène appliquées depuis 1945 ont déterminé une brusque poussée démographique qui est venue compliquer singulièrement la situation. »*

*AUGUSTE TOUSSAINT, (1972), Histoire des Îles Mascareignes, p. 305.*

Depuis le début du XXème siècle et tout particulièrement après la Seconde Guerre Mondiale, les deux îles surveillent avec inquiétude le rythme d'accroissement élevé des populations dans des espaces insulaires restreints et une conjoncture économique peu favorable. La croissance naturelle succède avec vigueur, dans les deux îles, à l'ère migratoire qui avait amené les effectifs des deux populations à des niveaux déjà fortement contrastés (Graphique 21).





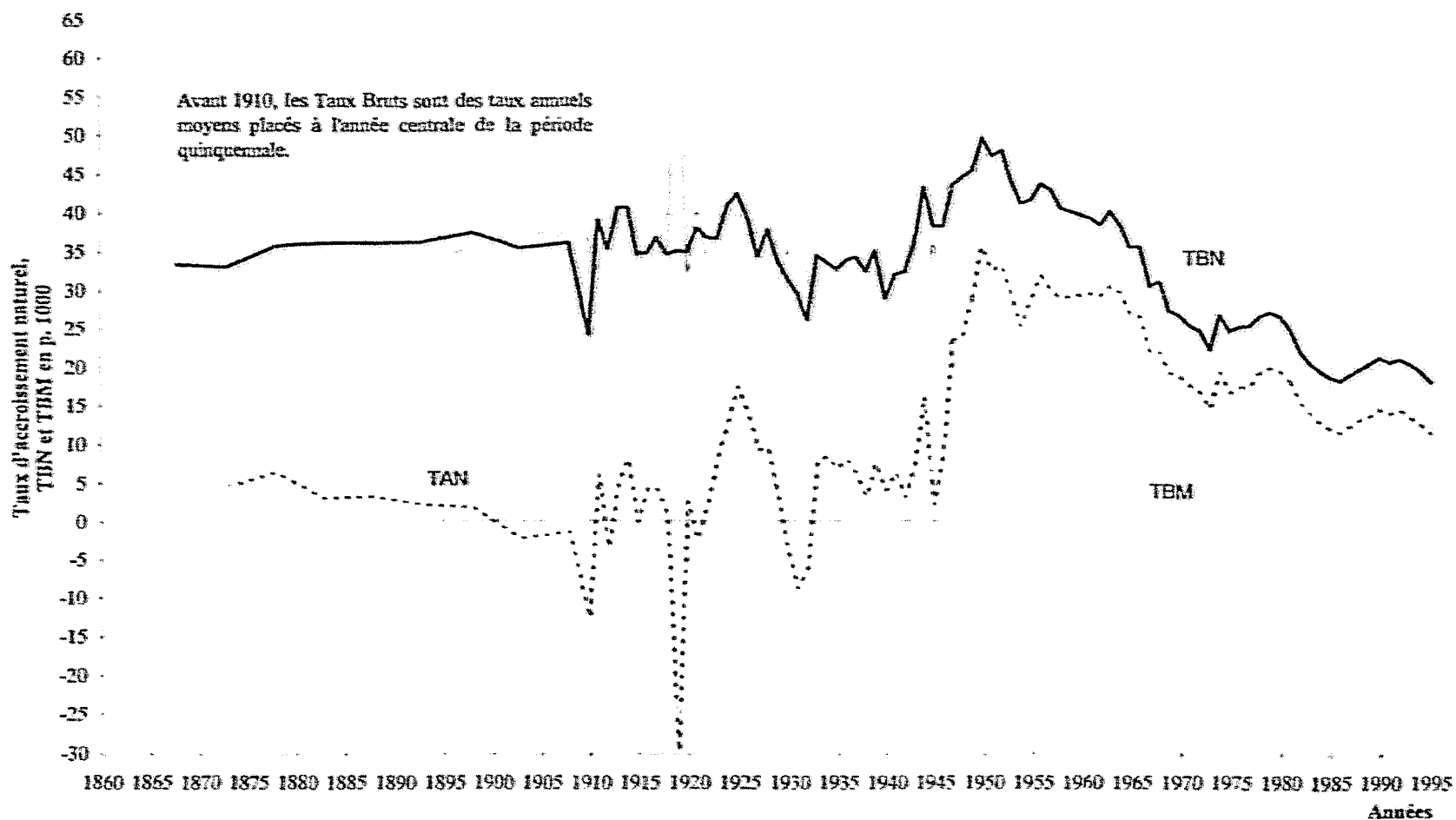
GRAPHIQUE 21 - ÎLE MAURICE, LA RÉUNION, 1650-1996 : CROISSANCE COMPARÉE DE LA POPULATION

A Maurice, la forte chute du taux brut de mortalité en 1946<sup>35</sup>, résultat de la disparition des décès par paludisme et de l'éradication complète de la maladie en 1955<sup>36</sup>, amplifie un accroissement naturel déjà sensible dans les années 1930 (0,7 % par an en 1935). Ce phénomène de baisse de la mortalité se conjugue à la hausse du taux brut de natalité selon le schéma classique : le taux d'accroissement naturel grimpe au niveau alarmant de 3,6 % par an en 1950 (Graphique 22). Les femmes mauriciennes en âge de procréer dans les années 1950, avaient encore en moyenne chacune plus de 6 enfants. L'âge au premier mariage était encore précoce, permettant la constitution d'une descendance nombreuse, et ce jusqu'au milieu des années 1960, date du lancement de

<sup>35</sup> Consulter sur le thème de l'évolution contemporaine de la mortalité à Maurice, le rapport de maîtrise présenté par N'CHO SOMBO, (Janvier 1983), *La mortalité à Maurice depuis 1940*, à l'Université Catholique de Louvain sous la direction de D. Tabutin.

<sup>36</sup> « Dès 1940 un plan de développement de dix ans fut élaboré par le Colonial office, et l'île Maurice en bénéficia. Un Central Development and Welfare Committee fut établi en mars 1945 et prépara aussitôt un plan décennal couvrant la période du 1er juillet 1946 au 30 juin 1955. Un des premiers objectifs fut l'élimination de la malaria. Des sommes considérables furent dépensées à cet effet, pour une campagne de désinsectisation massive qui dura de 1949 à 1952. En 1952 la bataille de la malaria était gagnée. » TOUSSAINT (AUGUSTE), (1972), *Histoire des Îles Mascariennes*, série histoire, Mondes d'Outre-Mer, Paris, p. 305.

la première campagne officielle de régulation des naissances à Maurice. La mortalité infantile connaît une évolution comparable à la mortalité générale, baisse du taux de mortalité infantile de moitié entre 1945 et 1950, mais son niveau restera encore supérieur à 50 ‰ jusqu'au milieu des années 1970 (Graphique 23).



Sources multiples - Publications diverses du CSO de Maurice en particulier - CSO 1996, *Nativity and Fertility in Mauritius 1820-1995* - Digest of Demographic Statistics 1994 (Central Statistical Office, Republic of Mauritius, Vol. 10, September 1995) - Serge Fauriol, *Demographie mauritienne de 1710 à nos jours*, 1986, Doctorat - PC - Chersas de Transition Demographique, 1986

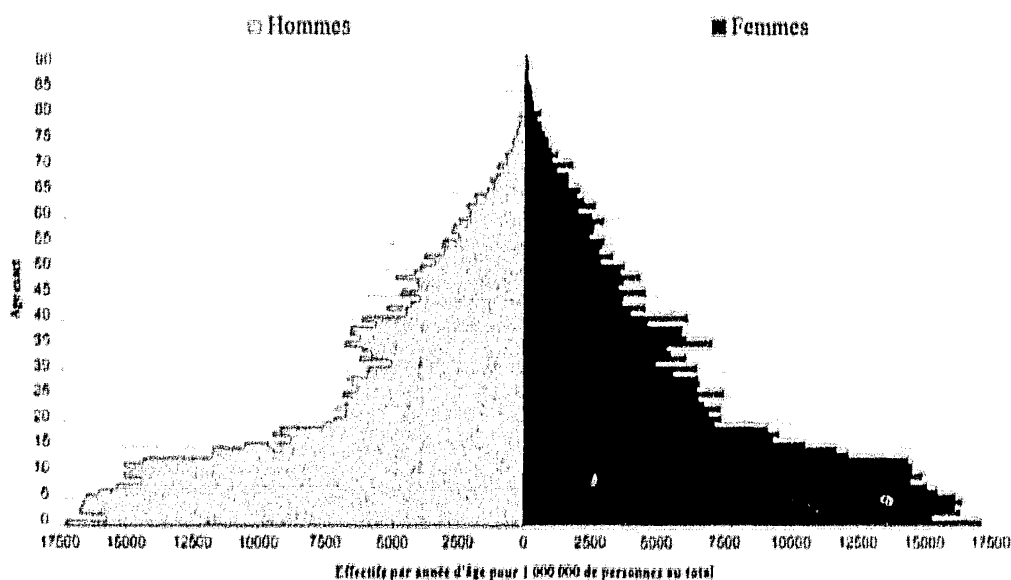
GRAPHIQUE 22 - ILE MAURICIE 1870-1995 : TAUX BRUTS DE NATALITE ET DE MORTALITE, TAUX D'ACCROISSEMENT NATUREL



GRAPHIQUE 23 - ILE MAURICE, 1922-1995 : EVOLUTION DU TAUX DE MORTALITE INFANTILE

Si la croissance démographique n'est pas préoccupante en elle-même, elle est un réel problème pour l'Ile Maurice dans les années 1960 puisque celle-ci connaît des difficultés économiques majeures, qu'illustrent un taux de chômage croissant, une économie trop fortement dépendante de la monoculture de la canne à sucre, une balance des paiements déficitaire ainsi que de grandes inégalités sociales. La production de sucre représente en effet 90 % des exportations dans les années 1960, soit un tiers environ du produit national brut ; ce secteur emploie à lui seul 25 % de la population d'âge actif, et le caractère saisonnier de cette culture entraîne de longues périodes de chômage pour la population. Le travail manuel est souvent éprouvant physiquement au point que la population éduquée cherche d'autres secteurs d'emploi. Malheureusement ces secteurs ne sont pas suffisamment développés pour absorber les demandes croissantes et les qualifications - trop générales, et pas assez techniques - sont rarement adaptées aux besoins des employeurs. Les années 1960 et 1962 sont en outre des années de cyclones meurtriers, et l'effondrement du prix du sucre dans les

années 62, 63 et 65 (les plus bas cours depuis le début des années 1950) ainsi que diverses insatisfactions au sein de la population (conditions de logement et de travail) provoquent un climat de grèves et de tensions. Les perspectives économiques sont peu prometteuses pour la jeune population de ce pays bientôt souverain : 54,4% de la population a moins de 20 ans au recensement de 1962 (Graphique 24).

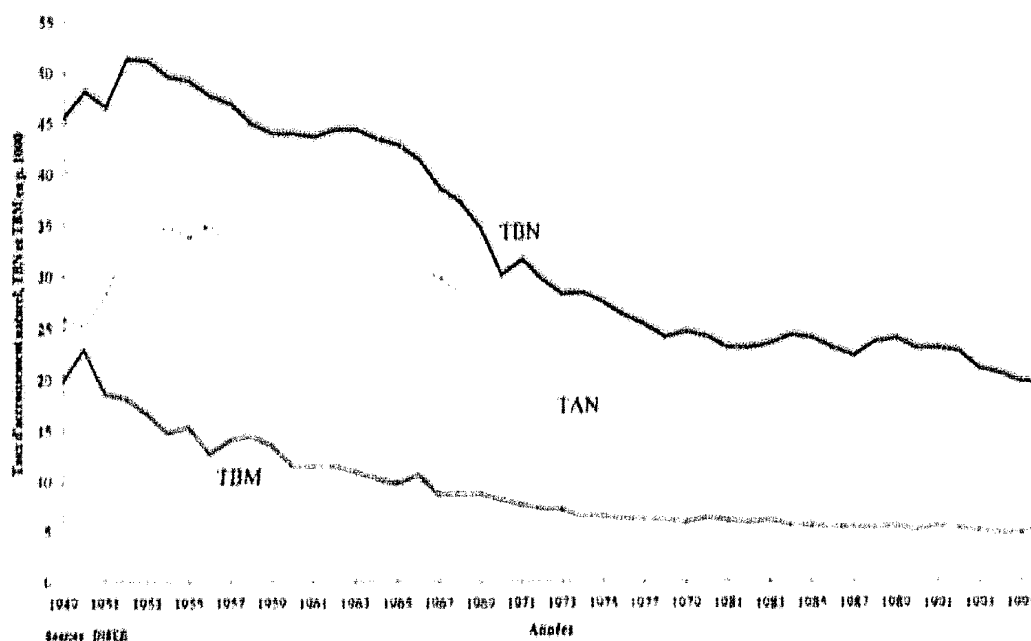


GRAPHIQUE 24 - ÎLE MAURICE, RECENSEMENT DE 1962 : PYRAMIDE DES ÂGES  
(CONSTRUCTION PROPORTIONNELLE POUR 1 000 000 DE PERSONNES AU TOTAL)

Cependant, par de nombreux aspects tels que le revenu moyen par habitant, ou le niveau d'éducation de la population, l'île Maurice, malgré ses problèmes réels, n'est pas typiquement représentative des pays du tiers monde des années 1960. Elle doit néanmoins prendre rapidement des mesures de diversification de son économie, maîtriser cette croissance démographique forte et créer des emplois en encourageant des productions exportables. Tels sont les diagnostics des experts britanniques consultés sur les perspectives économiques et sociales de l'île dans les années 1960. Les professeurs TIMUSS, ABEL-SMITH (1960) et MEADE (1961) étant à l'origine des

impulsions économiques et démographiques que n'hésiteront pas à concrétiser énergiquement les nouveaux décideurs de Maurice.

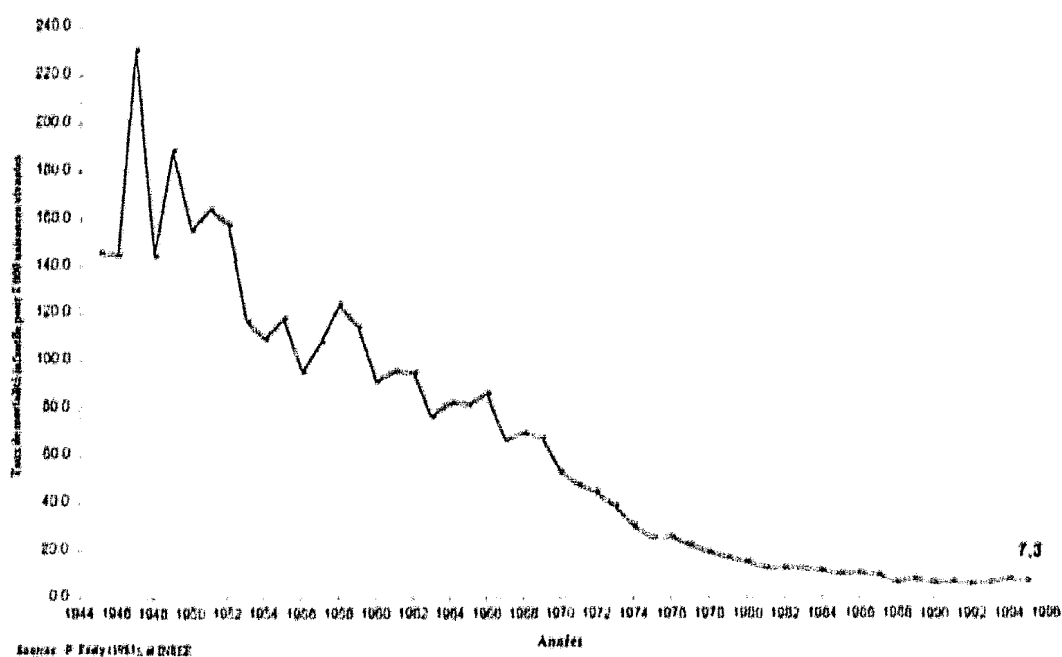
Le cas de l'île voisine, est tout à fait comparable. ALFRED SAUVY (1955) rappelle que l'accroissement naturel à La Réunion est l'un des plus élevés au monde dans les années 1950, et que les perspectives sont à un maintien voire à une augmentation de ce rythme. En effet, les progrès sanitaires liés à l'intérêt plus concret de la métropole pour ses Départements d'Outre-Mer à partir de 1954, permettent conjointement, une baisse de la mortalité<sup>37</sup> et l'explosion simultanée de la natalité (Graphique 25). En conséquence, les taux d'accroissement naturels sont restés très élevés de 1953 à 1967, plafonnant entre 3 et 3,5 % par an.



GRAPHIQUE 25 - REUNION, 1949-1996 : TAUX BRUTS DE NATALITE ET DE MORTALITE, TAUX D'ACCROISSEMENT NATUREL

<sup>37</sup> CIMBARO (PHILIPPE), (Septembre-Octobre 1991), « Un petit siècle et puis s'en va, mortalité et espérance de vie », *Économie de la Réunion*, n°55, L'enjeu démographique 20 ans de croissance économique, INSEE Réunion, pp.12-17. LOPEZ (ALBERT), (Mars-Avril 1996), « Une révolution sanitaire déclenche la transition démographique », *Économie de la Réunion*, n°82-83, 50 ans de vie économique et sociale, numéro spécial cinquantième de l'INSEE Réunion 1946-1996, pp. 6-11.

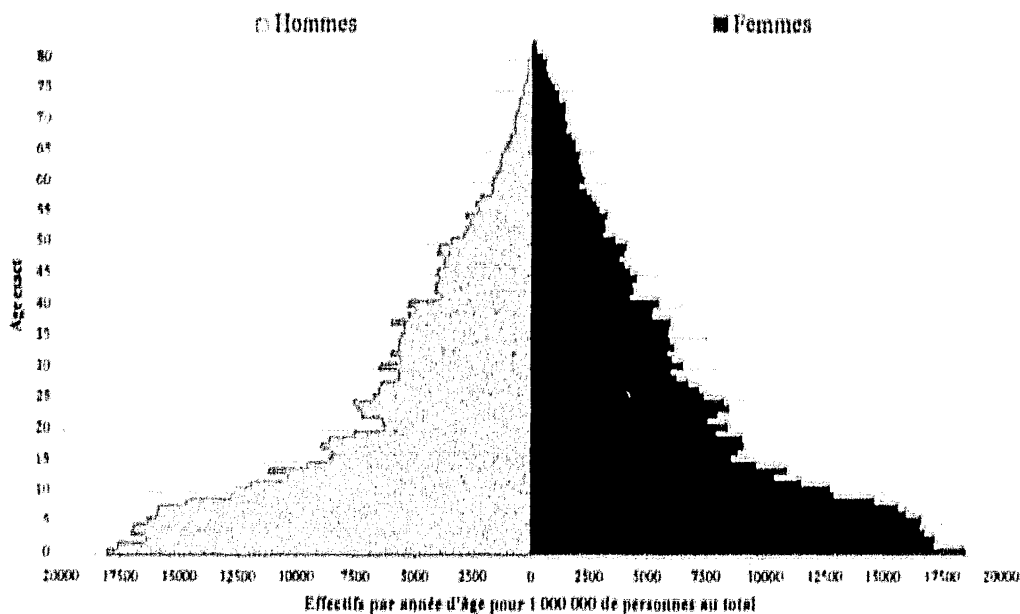
Les taux de natalité dépassent les 50 ‰ en 1952 et 1953, alors que la mortalité a bien diminué atteignant 18 ‰ en 1952 et 16,8 ‰ en 1953. Cependant, ces faibles taux bruts de mortalité cachent (du fait d'une structure par âge extrêmement jeune, 52 % de la population a moins de vingt ans au recensement de 1961) un état sanitaire beaucoup moins bon que celui de la métropole. L'espérance de vie est ainsi estimée par A. SAUVY (1955) à 50-55 ans à La Réunion, soit 10 ans de moins, en moyenne, qu'en France métropolitaine. Quant à la mortalité infantile (Graphique 26), elle est de l'ordre de 110 ‰ au milieu des années 1950, passant le seuil de 50 ‰ en 1970 : ce dernier chiffre est de trente points supérieur au niveau de la mortalité infantile métropolitaine la même année.



GRAPHIQUE 26 - REUNION, 1945-1995 : EVOLUTION DU TAUX DE MORTALITE INFANTILE

Ainsi, les taux de natalité à La Réunion dans les années 1950 « (...) sont parmi les plus élevés du monde. Ils sont ceux d'une population de structure jeune et ne recourant pas aux pratiques contraceptives. » A. SAUVY (1955, p. 541). La fécondité est en effet particulièrement élevée, puisque l'indicateur conjoncturel de fécondité s'élève à

7 enfants par femme en 1952 et reste compris entre 6,4 et 6,7 enfants par femme jusqu'en 1966, date à partir de laquelle les premiers signes de baisse franche seront enregistrés. La pyramide des âges représentant la population de La Réunion au recensement de 1961 est ainsi caractéristique, avec sa base large et sa pointe effilée, d'une population très jeune (Graphique 27).



GRAPHIQUE 27 - REUNION, RECENSEMENT DE 1961 : PYRAMIDE DES AGES  
(CONSTRUCTION PROPORTIONNELLE POUR 1 000 000 DE PERSONNES AU TOTAL)

Les perspectives démographiques dans les années 1950 sont donc à un doublement de la population en 20 ans, portant la population de 274 000 en 1954 à 400 000 habitants en 1965 pour dépasser 550 000 personnes en 1974. A. SAUVY (1955, p.542) alerte sur « (...) la nécessité d'un intense développement économique. » soulignant que l'effort de rénovation économique est clairement dicté par l'évolution démographique<sup>38</sup>.

<sup>38</sup> LE MAROIS (MICHEL), PLASSE (DENIS), (Décembre 1982 a), « L'évolution démographique récente et son impact sur le marché de l'emploi », *Economie de la Réunion*, n°4, INSEE Réunion, pp.13-16.



## **Chapitre II. Les solutions adoptées**

Les solutions adoptées pour faire face aux répercussions initialement négatives de la croissance démographique sur l'économie sont tantôt communes aux deux îles, tantôt singulières. Ainsi, alors que l'allègement de la pression démographique par la limitation des naissances est fortement encouragé à La Réunion et à Maurice, l'émigration d'une partie de la population n'apparaîtra pas comme une solution efficace pour tous les décideurs. De même, les orientations économiques contrasteront fortement d'une île à l'autre, chacun des choix opérés s'appuyant sur des postulats différents.

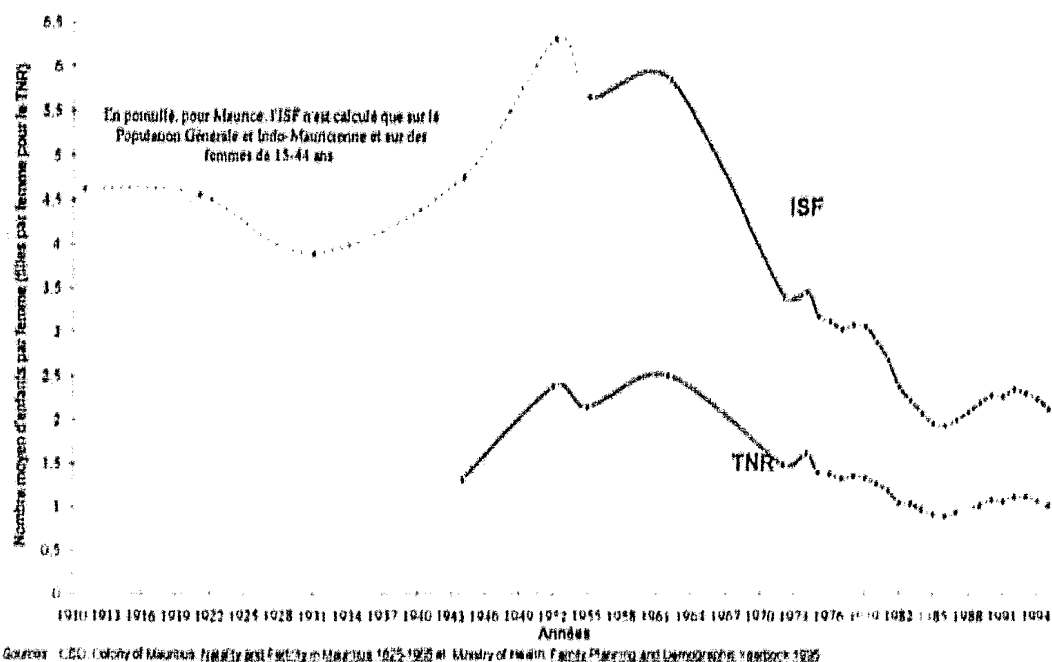
### **A. L'allègement de la pression démographique**

#### **1. La limitation des naissances dans les deux îles : un souci constant**

##### **a. Maurice**

Dans le cas de Maurice, les problèmes démographiques et économiques de l'île sont analysés par deux commissions en 1960 et 1961. La première, celle des professeurs TITMUSS et ABEL-SMITH (1960) de la London School of Economics recommande au gouvernement de prendre des mesures démographiques parallèlement aux actions économiques afin de limiter le nombre de naissances à trois enfants par famille en adoptant le planning familial et en encourageant un mariage tardif. Quant à l'enquête

du Professeur MEADE (1961) de l'université de Cambridge, elle conclut favorablement, devant la croissance trop rapide de la population, à la mise en place de mesures de contrôle de l'accroissement de la population. Par prudence, et pour des raisons essentiellement culturelles, le gouvernement n'accepte pas officiellement la mise en place du planning familial avant 1965. Cependant, une liberté d'action importante est laissée aux Organisations Non Gouvernementales et associations telles que la MFPA, Mauritius Family Planning Association (créée en 1957) et l'Action Familiale (catholique, 1963), dans la diffusion des informations et aides sur les moyens de contraception aux femmes désirant limiter leur descendance. Le gouvernement finança ainsi indirectement le planning familial par le biais de ses aides aux associations avant de s'engager plus visiblement à partir de novembre 1964 date à laquelle est lancée la première campagne officielle de régulation des naissances à Maurice et institué la "Division du planning Familial", organe dépendant du Ministère de la Santé à Maurice. Ainsi, dès les années 1970, la fécondité tombe à des niveaux plus faibles (3,42 enfants par femme en 1972), et le taux net de reproduction devient inférieur à 1 de 1984 à 1988 ( Graphique 28 ).



GRAPHIQUE 28 - ILE MAURICE, 1911-1995 : EVOLUTION DE L'INDICE SYNTHETIQUE DE FECONDITE

Ce choix de la maîtrise de la fécondité est largement encouragé par les Britanniques qui le préfèrent à la solution de l'émigration, par crainte de départs massifs vers l'Europe et l'Angleterre en particulier.

Si le rôle du planning familial est indéniable dans la baisse fulgurante de la fécondité au cours des années 1960, il est important de souligner que les très faibles niveaux atteints dans les années 1980 sont également dus aux changements économiques que connaîtra l'île au cours de cette période. Ce seront en effet tout particulièrement les femmes qui profiteront des créations d'emploi ; en se portant de plus en plus fréquemment sur le marché de l'emploi, beaucoup de femmes mauriciennes vont voir leur rôle radicalement changer au sein de la famille.

## b. La Réunion

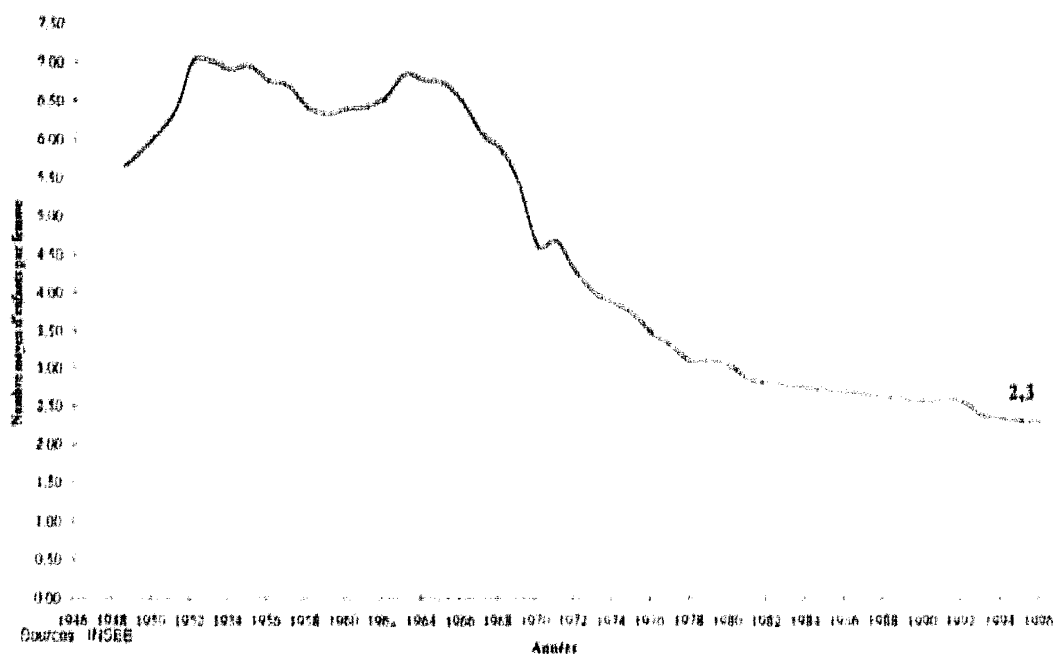
La baisse de la fécondité<sup>39</sup> à La Réunion a été initiée dans le Vème Plan (1966-1970), les pouvoirs publics souhaitant contrôler la natalité dans les DOM. Comme dans le cas mauricien, des associations privées ont précédé la législation dans l'organisation concrète de mesures visant à réguler les naissances et diffuser la contraception dans l'île. Financée en partie par l'Etat français, l'association la plus connue et la plus dynamique à La Réunion est l'AROF, Association Réunionnaise d'Orienta-tion Familiale, créée en 1966<sup>40</sup>. L'utilisation du stérilet est particulièrement encouragée, mais le recours à des moyens modernes de contraception est freiné par de fréquentes résistances souvent liées aux oppositions des époux ou à l'absence de sérieux dans l'utilisation. La méthode des injections de progestatifs développée en 1969 à La Réunion connaît par contre un grand succès. Il faut dire que les associations réunionnaises n'hésitent pas à recourir à la publicité et aux médias pour faire connaître les méthodes disponibles<sup>41</sup>. Citons par exemples les feuilles de maladie de la sécurité sociale qui comportaient un troisième volet supportant des informations sur la contraception ou encore le slogan véhiculé dans l'île en 1967-1968 : "Famille peu nombreuse, famille heureuse". Après que les décrets d'application de la Loi Neuwirth (1967) aient été votés - tardivement - dans les DOM en 1974, les autorités relâchent leur soutien aux associations et ce sont les médecins privés qui prescrivent la majorité des contraceptifs. Aujourd'hui la contraception est devenue banale, mais les

<sup>39</sup> AH SON (DANIEL J. (Mars-Avril 1996), « D'une fécondité naturelle à une fécondité maîtrisée », *Economie de la Réunion*, n°82-83, 50 ans de vie économique et sociale, numéro spécial cinquantième de l'INSEE Réunion 1946-1996, pp. 12-17.

<sup>40</sup> C'est en 1967, que les trois premiers centres de l'association ouvrent leurs portes. Petit à petit leur nombre augmente.

<sup>41</sup> Malgré la forte opposition de l'église catholique, la publicité pour la contraception est autorisée deux ans avant la métropole, du fait des niveaux très élevés de la fécondité dans les DOM.

Interruptions Volontaires de Grossesses très élevées parmi les plus jeunes femmes réunionnaises, soulèvent de nombreuses questions sur la qualité de l'information concernant la contraception. L'IVG est devenue un moyen de contraception à part entière depuis la loi de 1975.



GRAPHIQUE 29 - REUNION, 1948-1996 - EVOLUTION DE L'INDICE SYNTHETIQUE DE FECONDITE

L'allègement de la pression démographique par limitation des naissances n'est cependant pas le seul phénomène régulateur de la croissance démographique des deux îles à partir des années 1960. Des migrations, et tout particulièrement des émigrations au départ de La Réunion et de Maurice sont observées, simultanément à la maîtrise progressive de la mortalité et de la fécondité insulaire.

## 2. Les migrations : mouvements contrastés

Si les difficiles contextes démographique, économique et politique que connaissent les deux îles dans les années 1950-1960 ont fait grandir naturellement dans l'esprit des populations une volonté d'émigration, il convient cependant d'analyser les désirs et possibilités d'émigration des populations en relation avec la position adoptée par les décideurs publics des deux îles sur ces questions, ainsi que celles des différents pays d'accueil. Il apparaît ainsi que la volonté de départ ne s'est pas concrétisée de la même manière à La Réunion et à Maurice : organisées par la France, les émigrations réunionnaises se sont dirigées massivement vers la métropole ; à Maurice, l'émigration est moins encouragée, plus spontanée, les migrants se tournent vers des destinations variées qu'ils ne peuvent pas toujours choisir librement.

### a. Métropole - Réunion : des migrations de substitution

*« Les flux de population ont joué un rôle déterminant dans l'histoire démographique de La Réunion et les quatre dernières années ne font pas exception. On y assiste à deux mouvements contraires : départs de Réunionnais, essentiellement vers la métropole, et à l'inverse afflux d'immigrants principalement venus de l'hexagone. »*

*INSEE REUNION, Mai-Juin 1987, n°29, Spécial Migrations, p.2*

*« Les arrivées de non-Réunionnais jouent donc dans la démographie de l'île des années récentes un rôle au moins égal à celui des étrangers pour la démographie métropolitaine, mais à la différence de ce qui se passe en métropole, ce flux est essentiellement composé de nationaux français. »*

*PATRICK FESTY, 1983, p.86.*

Le phénomène migratoire réunionnais est particulièrement atypique puisqu'il s'inscrit dans une relation migratoire quasi exclusive entre la France métropolitaine et ses Départements d'Outre-Mer. En effet, de par la départementalisation, les mouvements de Réunionnais sont particulièrement encouragés à destination de l'hexagone, les aides accordées aux candidats au départ pour la métropole "désincitant" les départs vers d'autres destinations. En outre, et contrairement à l'île voisine, des arrivées de Métropolitains à La Réunion se superposent aux émigrations de natifs de La Réunion à destination de la métropole, les « Zoreils » incités à venir occuper les nouveaux emplois qualifiés induits par le nouveau statut juridique de l'île. On assiste ainsi à une sorte d'échange quantitatif de population, échange qui interroge sur l'efficacité réelle de l'objectif initial officiel affiché par les décideurs français d'utiliser les émigrations de natifs comme une politique démographique visant à alléger à tout prix la croissance de la population de l'île.

i. Les sources de données disponibles et leur confrontation

Les mouvements de population au départ ou à l'arrivée de l'île de La Réunion ont été étudiés par de nombreux auteurs, qu'il s'agisse de démographes<sup>42</sup>, de statisticiens<sup>43</sup>, de sociologues<sup>44</sup> ou de géographes<sup>45</sup>. Il ne s'agit donc pas ici de présenter

---

<sup>42</sup> En particulier les travaux de FESTY (PATRICK), HAMON (CHRISTINE), (1983), *Croissance et révolution démographiques à la Réunion*, Travaux et Documents, cahier n°100, PUF/INED, pp. 73-100 ; LECOMPTÉ (DOMINIQUE), (Janvier 1975), *La population réunionnaise, problèmes actuels et perspectives pour l'an 2 000*, direction départementale de l'équipement Groupe d'Etude et Programmation GEP, 225 p.

<sup>43</sup> Nombreuses publications de l'INSEE et de l'INSEE Réunion, en particulier J. S. AZIZ et J. LAVERTE, 1994, « *Les projets de migration DOM-Métropole* » ; J. P. COLLIEZ, 1991, « *La migration : croissance du courant issu de l'hexagone* » ; J. C. HAUTCOEUR, 1992, « *L'émigration, un emploi pour les hommes, le mariage pour les femmes* » ; INSEE REUNION, (Mai-Juin 1987), n°29, *Spécial Migrations première partie*, numéro spécial de l'Economie de la Réunion, Dossier réalisé par GERARD AMABLE, GILLES LE COINTRE, 20 p.

<sup>44</sup> WEBER (ALBERT), (1994), *L'émigration réunionnaise en France*, L'Harmattan, Paris, 448 p.

<sup>45</sup> CHANE-KUNE (SONIA), (1996), *La Réunion n'est plus une île*, L'Harmattan, Paris, p. 216-239

successivement ces différents travaux, mais de les confronter, les compléter, les enrichir, voir critiquer les résultats parfois contradictoires obtenus, afin de montrer quelle a été la *spécificité* de l'histoire migratoire contemporaine impliquant l'île de La Réunion et la France métropolitaine. Le phénomène migratoire sera donc traité par confrontation des résultats issus de différentes sources de données (publiées ou non) traitant des migrations réunionnaises depuis les années 1960, afin de parvenir à des quantifications et descriptions les plus exactes possibles de cette réalité. Nous souhaitons en particulier rappeler l'histoire et l'intensité des émigrations de natifs de La Réunion, mais également montrer que ces mouvements d'émigration ont vu se superposer au cours de la même période une immigration non négligeable. Dans le même temps nous tenterons de saisir les circonstances dans lesquelles les émigrations et immigrations éventuelles se sont produites (organisation des départs) et surtout quelles sont les caractéristiques individuelles des migrants les plus déterminantes pour la migration (sexe, niveau d'études, professions ...). Certaines de ces interrogations nécessitent l'utilisation d'un type de donnée unique (enquête) et une méthodologie spécifique. D'autres, en particulier lorsque l'on souhaite quantifier les émigrations nettes de natifs, s'appuieront sur l'ensemble des données disponibles. Nous présentons ici les diverses sources exploitées, les différentes estimations des soldes migratoires que l'on peut en déduire (annuels et intercensitaires), ainsi que l'enquête sur les migrations, puisque son exploitation originale produit des résultats précieux sur l'histoire et les caractéristiques de la migration et des migrants réunionnais qui ont vécu une première installation durable en métropole.



- L'Enquête INSEE (1991-1992) sur les migrations des personnes nées dans les DOM

Cette enquête sur les migrations, menée par l'INSEE, couvre l'ensemble des Départements d'Outre-Mer français ; elle sera utilisée ici pour une étude concernant les comportements de migration de la seule population réunionnaise. L'enquête exploitée en détail à l'INED<sup>46</sup>, comporte deux volets. Un questionnaire relatif aux personnes résidant à La Réunion fin 1991, et l'autre s'intéressant aux natifs de La Réunion et résidant en métropole fin 1992. On trouve deux questionnaires distincts (voir annexe), mais l'objectif simultané est d'enregistrer les migrations passées et présentes (migrants ou non). Au total, ce sont 2 874 Réunionnais qui ont été interrogés en 1991 et 578 en 1992 dans sept régions de la métropole. Le tirage a été réalisé parmi les Réunionnais de plus de 15 ans résidant en métropole en 1990. Le tirage des individus a été effectué de façon à ce qu'il n'y ait qu'un seul enquêté par ménage, et que les personnes âgées de 45 ans ou plus en 1992 soient surreprésentées.

Les enquêtés à La Réunion sont constitués de représentants de trois catégories : la population de référence non-migrante, les migrants (c'est-à-dire les Réunionnais qui ont déjà fait un séjour à l'extérieur de l'île), enfin, les personnes non-natives. Ces populations, de plus de 15 ans et moins de 70, sont tirées à partir d'un sondage à plusieurs degrés, de districts puis de logements (résidences principales). Si le logement ne comporte pas de migrant, on interroge un non-migrant sur dix au titre de la population de référence. Si le ménage ne comporte que des migrants, on interroge une

<sup>46</sup> Les données de l'enquête INSEE sur les migrations dans les DOM (1991-1992) utilisées dans cet article ont été mises à la disposition de l'INED : Convention-cadre INED-INSEE du 9 mai 1995.

personne sur deux d'âge compris entre 15 et 70 ans. Si on trouve à la fois des migrants et des non-migrants , on interroge un non-migrant sur cinq, et quatre migrants sur cinq.

- La confrontation de trois sources principales : les entrées et sorties de voyageurs, les départs déclarés par le BUMIDOM, les recensements et estimations intercensitaires

Les estimations intercensitaires sont la référence qu'utilise le plus fréquemment l'INSEE pour estimer les soldes migratoires de l'île de La Réunion. L'avantage de cette méthode d'estimations intercensitaires repose sur le fait que l'information nécessaire aux calculs s'obtient facilement puisqu'il s'agit de confronter les données d'état civil avec les effectifs de population dénombrés à chaque recensement ; ainsi, les soldes migratoires intercensitaires pour La Réunion sont disponibles depuis 1946 et jusqu'en 1990 et il est possible de distinguer les soldes des populations natives de ceux des populations non-natives. Des inconvénients existent cependant puisque les soldes migratoires dégagés varient très facilement dans cette petite population au moindre changement de définition d'un recensement à l'autre et selon la qualité des recensements effectués et les spécificités des populations recensées (le sondage au quart en métropole entraîne, par exemple, une sous-évaluation des effectifs de natifs des DOM recensés en métropole). Les soldes obtenus étant intercensitaires, ils ne permettent qu'un suivi grossier des mouvements d'entrées et sorties sur une période variable de 7 à 8 années.

Une autre source de données, propre aux Départements d'Outre-Mer consiste en l'exploitation des départs de Réunionnais reconnus par le BUMIDOM (Bureau de Migrations des DOM). Ce bureau, créé en 1963, et ayant pour vocation d'aider les

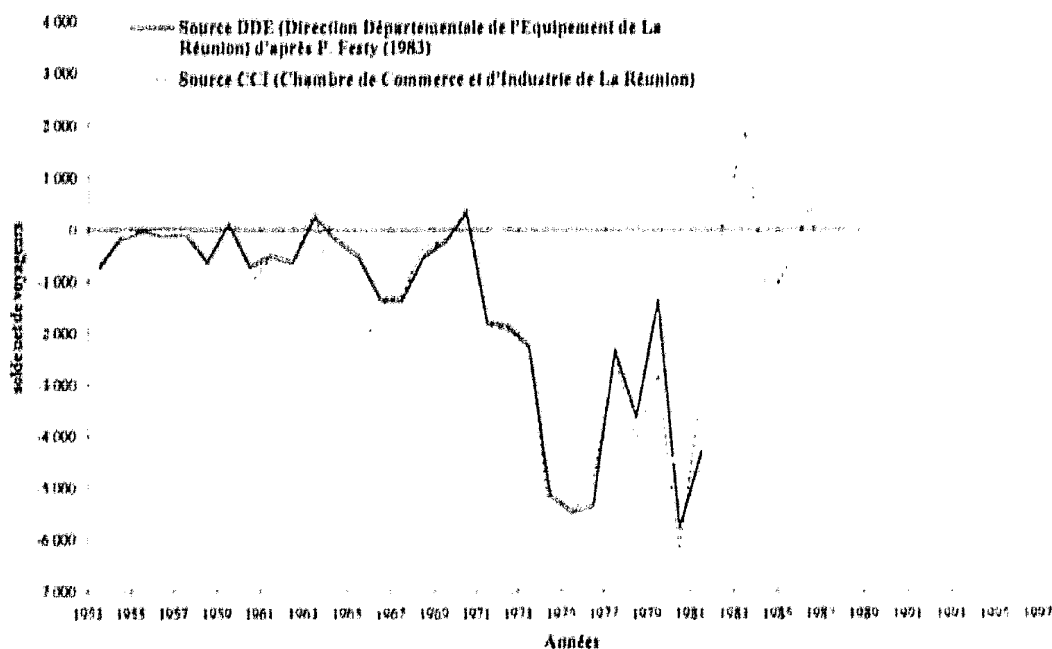
populations natives des DOM à émigrer vers la métropole, dispose de statistiques relativement bien tenues et détaillées (caractéristiques des migrants, et raison de la migration) jusqu'en 1975, mais qui s'arrêtent en 1981, année de la disparition du BUMIDOM. Cependant, ces statistiques ne nous renseignent que sur les départs de Réunionnais facilités par le Bureau de 1961 à 1981, alors qu'il est connu que tout particulièrement après 1975 se développe « *une émigration sauvage* » (P. FESTY, 1983, p.74).

La troisième possibilité consiste à exploiter les enregistrements effectués aux port et aéroport<sup>47</sup> de La Réunion concernant le trafic de voyageurs. Jusqu'en 1978 chaque passager entrant et sortant de l'île de La Réunion doit remplir - comme c'est le cas actuellement à Maurice - une fiche individuelle renseignant sur la raison de ce voyage, la durée probable du séjour.... Mais les fiches étant mal remplies il est quasiment impossible de distinguer, parmi les voyageurs véritables migrants des touristes ou hommes d'affaires (P. FESTY, 1983, p.73). À partir de 1978, les fiches individuelles sont définitivement supprimées et il faudra se contenter d'une statistique générale des entrées et sorties annuelles de voyageurs. Selon P. FESTY (1983, p.77), l'information sur les entrées et sorties de voyageurs peut être obtenue dans les années 1980 auprès de l'INSEE, des services de la police de l'île de La Réunion et de ceux de la Direction Départementale de l'Équipement de La Réunion (DDE) ; les différentes séries de chiffres varient cependant sensiblement, sans que le démographe en connaisse toujours les raisons. Patrick Festy choisit, quant à lui, de retenir pour son analyse les statistiques de la DDE car elles excluent les transports de militaires et sont moins

---

<sup>47</sup> Le trafic voyageur passe par l'aéroport de Gillot et le port de la Pointe de Galets.

erratiques que les autres sources<sup>48</sup>. Comme nous souhaitons prolonger l'étude des soldes de voyageurs au-delà de 1981, nous nous sommes adressé à la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion qui nous a orienté vers les concessions portuaires et aéroportuaires. Il nous a semblé intéressant de rassembler les statistiques fournies par ces deux concessions de 1960 à 1997 et de les comparer (Graphique 30) aux données utilisées par P. FESTY (1983). Les soldes nets de voyageurs chaque année sont tout à fait cohérents d'une source à l'autre (Graphique 32), en particulier pour le solde aérien, ce qui nous permet d'exploiter l'information du milieu des années 1950 jusqu'aux années les plus récentes.

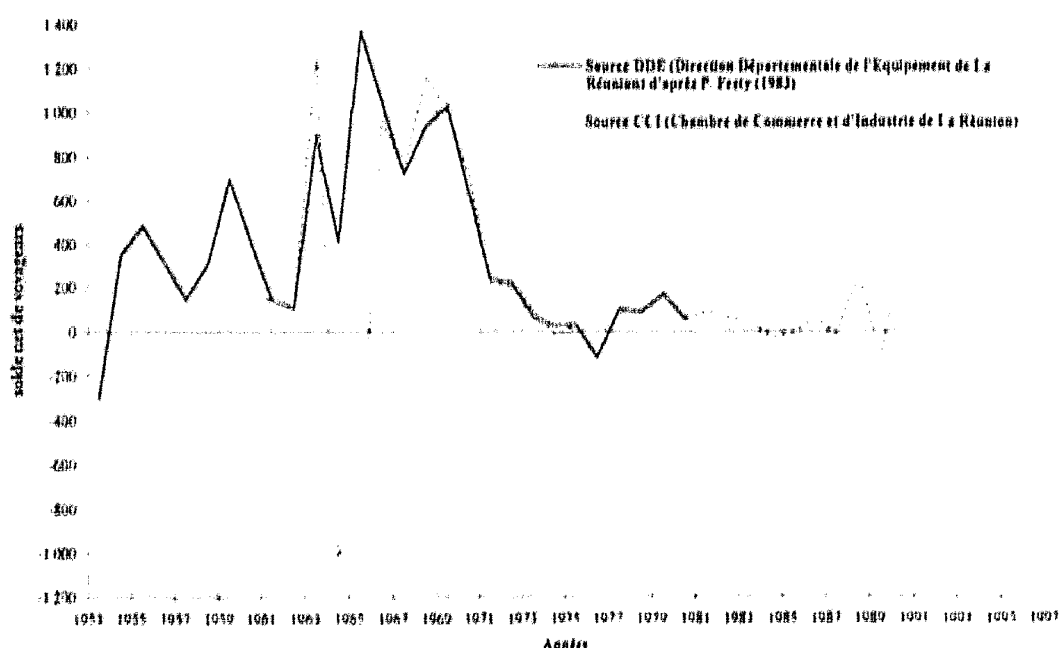


GRAPHIQUE 30 - REUNION : MIGRATION NETTE 1954-1996, SOLDE ENTRE ENTREES ET SORTIES DE VOYAGEURS ENREGISTRES AUX PORT ET AEROPORT.

Le solde migratoire légèrement négatif (émigration nette) de 1954 à 1970 le devient fortement sur la période 1971-1981, atteignant des sorties nettes annuelles maximum de l'ordre de - 5 000 personnes entre 1974 et 1976. L'histoire de l'émigration

<sup>48</sup> Dominique Lecompte (1975) propose le même travail sur les statistiques de mouvements de voyageurs fournies par l'INSEE. L'instabilité des soldes semble révéler une moindre qualité de la source.

réunionnaise s'écrit donc principalement sur 10 années (1971-1981) avant de reprendre une forme plus intermédiaire dans les années 1980 et même d'être dominée franchement par de l'immigration nette depuis le début des années 1990. La distinction du solde de voyageurs selon le type de transport utilisé (avion ou bateau) est particulièrement instructive puisque le solde enregistré au port des Galets (Graphique 31) est constamment positif ou nul de 1954 à 1992 (sauf quelques exceptions<sup>49</sup>), soulignant qu'il arrive chaque année plus de voyageurs par la mer qu'il n'en repart.

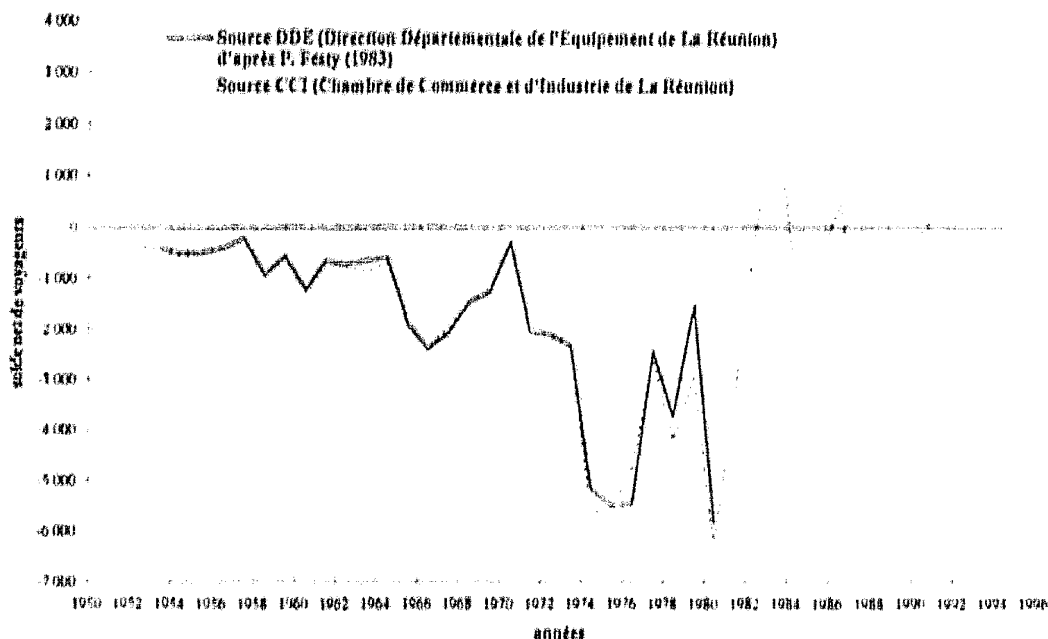


GRAPHIQUE 31 - REUNION : MIGRATION NETTE 1954-1996, SOLDE ENTRE ENTREES ET SORTIES DE VOYAGEURS ENREGISTRES AU PORT

Ce mode de transport est cependant marginal devant le trafic aérien (en particulier à partir de 1970), puisque le solde net maximum oscille entre + 800 et + 1 000 personnes de 1963 à 1969. La plupart des entrées et sorties de voyageurs passent ainsi par

<sup>49</sup> Le solde net au port en 1964 et 1965 selon la CCI est incohérent avec la série de la DDE ; cette dernière sera retenue préférablement sur cette période aux chiffres fournis par la CCI.

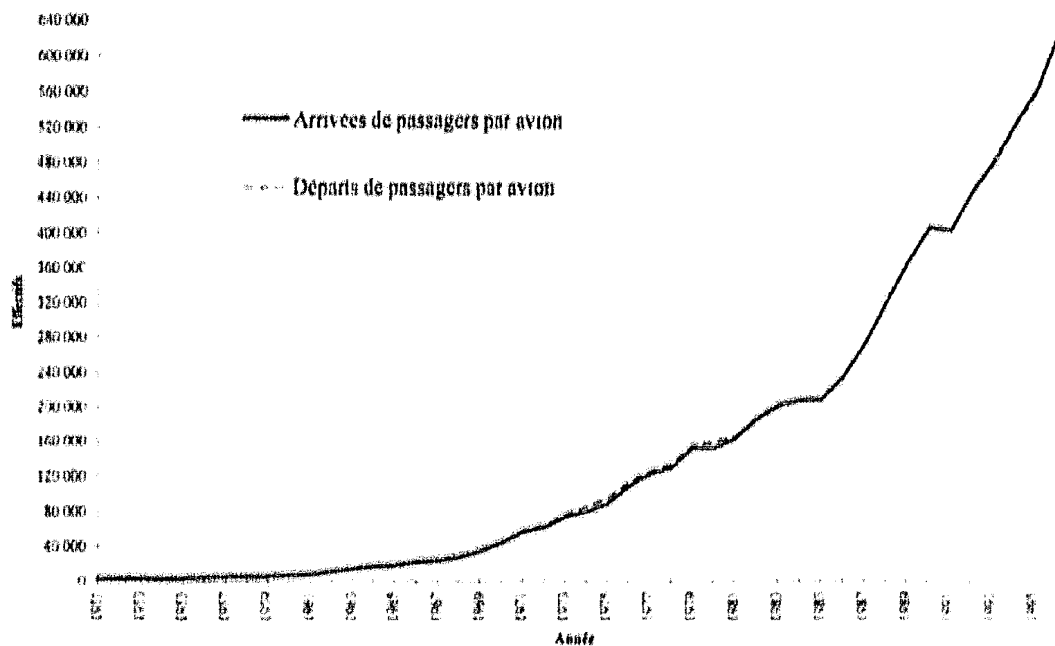
l'aéroport (Graphique 32), phénomène directement corrélé au développement de ce moyen de transport à La Réunion dans les années 1970.



GRAPHIQUE 32 - REUNION : MIGRATION NETTE 1954-1996, SOLDE ENTRE ENTREES ET SORTIES DE VOYAGEURS ENREGISTRES A L'AEROPORT.

Il est évident que l'émigration à destination de la métropole n'aurait pu se faire sans le développement et la modernisation de l'aéroport de La Réunion. La piste aérienne modeste, réservée à une poignée de privilégiés dans les années 1930, est devenue un aéroport international moderne qui draine chaque année plus d'un million de passagers (Graphique 33) et près de 20 000 tonnes de fret. L'importance de l'aéroport de Gillot (Réunion-Roland-Garros) devient particulièrement évidente suite à la suppression en 1970 des paquebots des Messageries Maritimes sur la ligne de La Réunion : l'aéroport est à partir des années 1970 le moyen de transport privilégié pour les passagers réunionnais, métropolitains et étrangers<sup>50</sup>.

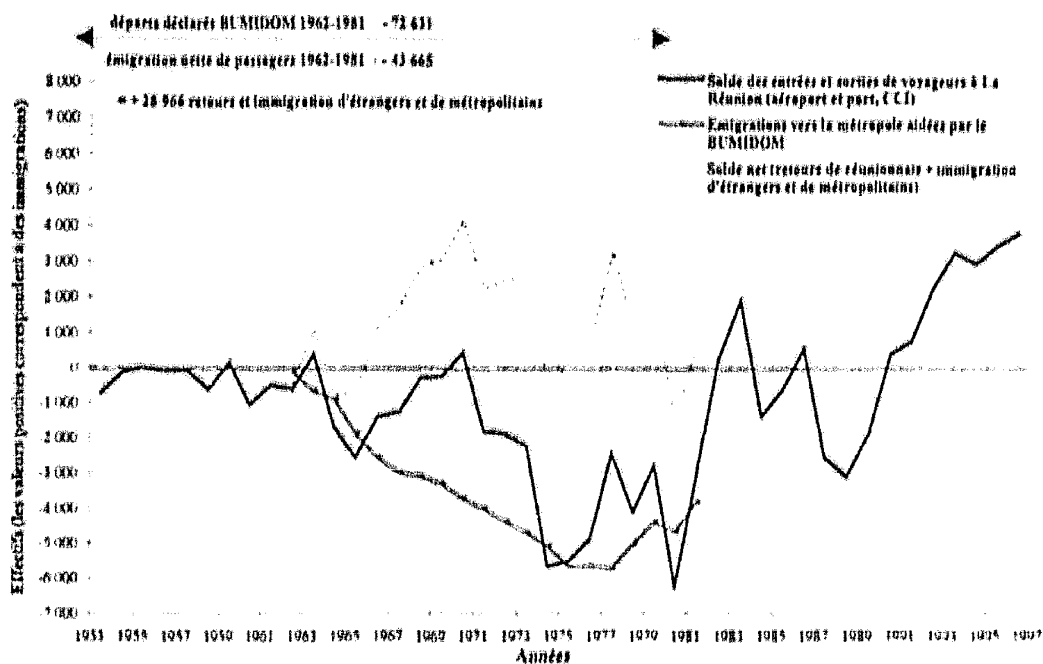
<sup>50</sup> Lire à ce sujet deux articles parus dans l'Économie de La Réunion, INSEE Réunion, Mars-Avril 1996, n°82-83, spécial cinquantième : PAUL CANAGOUY, « Le tourisme est devenu une activité essentielle », pp.36-37 et « L'aéroport, porte ouverte sur le monde », pp.57.



GRAPHIQUE 33 - REUNION, 1951-1996 : EFFECTIFS DES DEPARTS ET ARRIVEES PAR AVION

Les premiers gros porteurs américains sont mis en circulation dès 1967 pour le Boeing 707, puis 1970 pour le modèle 737 et enfin 1974 pour le gros voyageur 747. Les voyages aériens à escales multiples d'une durée de 4 à 5 jours entre La Réunion et la métropole deviennent rapidement de mauvais souvenirs. Depuis 1986 en particulier, la libéralisation du transport aérien à destination des Départements d'Outre-Mer a permis une forte croissance du trafic par une baisse sensible des tarifs. Désormais, des compagnies charters telles que Corsair, AOM, Air liberté Minerve ... se disputent le marché.

Les données du BUMIDOM sont uniquement composées quant à elles de départs déclarés par l'organisme et se situent donc en négatif (émigrations) sur le Graphique 34.



GRAPHIQUE 34 - REUNION 1954-1996, SOLDES MIGRATOIRES VOYAGEURS, DEPARTS BUMIDOM ET SOL DE NET DES RETOURS ET IMMIGRATIONS.

Cette série BUMIDOM représente le minimum des effectifs de Réunionnaises et Réunionnais partis chaque année de l'île pour la métropole<sup>51</sup>, ce qui permet d'obtenir par déduction avec la série des voyageurs, une courbe (en pointillé sur le graphique) représentant une évaluation minimum des retours de Réunionnais et de l'immigration (de métropole et de l'étranger) observés de 1962 à 1982.

Ceci montre clairement que si les départs de natifs sont importants, les retours et surtout « l'immigration » - en particulier celle en provenance de métropole - sont venus compenser, de 1965 à 1975 et à la fin des années 1980, une partie des départs de Réunionnais organisés vers la métropole. Au total, de 1962 à 1981, le BUMIDOM déclare le départ de 72 631 personnes. Selon nos calculs à partir des données d'entrées et sorties de voyageurs, le solde net n'a été que de 43 665 personnes ce qui permet de

<sup>51</sup> L'Insee Réunion estime que les partants aidés par le BUMIDOM représentent environ 70 % des émigrants entre 1961 et 1967 et jusqu'à 95 % entre 1967 et 1974, la proportion chutant à 50 % depuis 1975. (INSEE REUNION, (Mai-Juin 1987), n°29, Spécial Migrations première partie, numéro spécial de l'Economie de la Réunion, Dossier réalisé par GERARD AMABLE, GILLES LE COINTRE, p. 4.



déduire *qu'au minimum* près de 29 000 personnes sont arrivées dans l'île sur la même période. On assiste à un phénomène qui s'apparente davantage à une migration interne entre deux départements (La Réunion et la métropole) avec échange réciproque de population qu'à une émigration internationale stricte sans mouvement contraire.

Avant de décrire avec plus de précision l'organisation des départs observés et les différentes caractéristiques des migrants, il convient de dresser un tableau comparant les précédentes estimations aux soldes migratoires intercensitaires. Ainsi, on constate (Tableau 10) que dans le cas de La Réunion, les soldes migratoires, estimés à partir des données entrées et sorties de voyageurs, fournissent des résultats très cohérents<sup>52</sup> avec ceux des estimations intercensitaires. Avec un solde net de - 55 749 départs de 1954 à 1982, notre estimation s'approche de celle de P. Festy menée à l'aide des soldes intercensitaires sur la même période soit - 54 037 émigrations nettes. Les estimations intercensitaires de l'INSEE (- 51 487 individus de 1954 à 1982) sont légèrement inférieures à celles de P. Festy et de nos estimations par solde de voyageurs. Notons que depuis 1982, les estimations divergent sensiblement entre les calculs intercensitaires et les soldes de port et d'aéroport ; selon cette dernière source et contrairement aux chiffres avancés par l'INSEE, le retournement des soldes dans le sens d'une migration nette positive est forte seulement depuis 1990 et se situe désormais à des niveaux beaucoup plus élevés (+ 3 000 à + 4 000 immigrants par an)

<sup>52</sup> P. FESTY (1983, p.77) : « (...), le solde du mouvement des voyageurs n'apparaît pas, à La Réunion, comme une source de renseignements aussi mauvaise qu'on a bien voulu le dire, (...) »

que ceux proposés par l'INSEE dans ses projections (+1 000 personnes par an depuis 1990<sup>53</sup>).

---

<sup>53</sup> Voir estimations dans INSEE Réunion, Tableau Economique de La Réunion 1996-1997, p.47.

TABIEAU 10 - REUNION, 1946-1990 : TABIEAU COMPARATIF DES DIFFERENTES ESTIMATIONS DES SOLDES MIGRATOIRES SELON LES AUTEURS ET LES SOURCES

	1946-1954	1954-1961	1961-1967	1967-1974	1974-1982	1982-1990	1990-1996	SM 1954-1982
SM INSEE recensements	- 1412	+ 467 (a)	- 7 055	- 11 519	- 33 380	+ 4 000		- 51 487
dont SM natifs	- 3 650	- 652	- 12 009	- 21 925	- 45 433	- 17 540		- 80 019
dont SM non-natifs	+ 2 268	+ 1 119	+ 4 954	+ 10 406	+ 12 053	+ 21 540		+ 28 532
SM FESTY recensements		- 965 (a)	- 7 951	- 11 721	- 33 400			- 54 037
dont SM natifs		- 5 022	- 11 764	- 22 250	- 48 900	nd		- 87 936
dont SM non-natifs		+ 4 057	+ 3 813	+ 10 529	+ 15 500	nd		+ 33 899
SM Voyageurs port et aeroport								
Selon P. Festy (b)	+ 3 482 **	- 2 063	- 3 854	- 11 523	- 30 000*	nd		- 47 440
Calculs par annuels (c)		- 2063 (b)	- 7 271	- 11 816	- 34 599	- 6 736	+ 16 264	- 55 749
Population moyenne		302 015	370 929	430 212	494 288	555 566	630 661	
Emigration nette totale de natifs (P Festy)		- 5 022	- 11 764	- 22 250	- 48 900			
Emigration nette annuelle de natifs (P Festy)		- 700	- 1 960	- 3 200	- 6 100			
Taux moyen annuel d'emigration nette de natifs pour 1 000 personnes		- 2,3	- 5,3	- 8,2	- 12,3			

\* estimation provisoire couvrant la période 1974-1981

\*\* estimation source INSEE REUNION, Mai-Juin 1987, p. 3

(a) les écarts observés entre ces deux évaluations sont causés par la non prise en compte (légitime) par P. Festy des mm. lares en caserne hors de La Réunion au moment du recensement en 1961 (voir explications in P. FESTY, 1983, p. 75)

(b) source Direction Départementale de l'Équipement de La Réunion

(c) source Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion, concessionnaires portuaire et aéroportuaire

	1954	1962	1968	1975	1982	1990
Natifs de La Réunion recensés en métropole	3 180	nd	16 548	34 985	75 724	92 354

	1954	1961	1967	1974	1982	1990
Non-natifs de La Réunion recensés à La Réunion	5 081	7 349	8 468	13 122	23 528	35 118
dont étrangers et autres DOM-TOM	4263	5627	5300	7438	11 044	14 277
dont métropolitains	818	1 722	3 168	5 684	12 484	20 841

L'intérêt des estimations intercensitaires résulte plus particulièrement dans la distinction qu'il est possible d'établir entre les populations natives et non-natives. Ainsi, on peut relever que ce sont les années 1974-1982 qui voient partir le plus de populations réunionnaises : - 45 433 départs nets selon l'INSEE et - 48 900 selon P. Festy sur un total de départs estimé entre 1954 et 1982 de l'ordre de 80 000 à 88 000 personnes. Les effectifs de départs nets doublent d'une période intercensitaire à l'autre sauf depuis 1982. Ceci représente des taux bruts d'émigrations nettes de natifs (Tableau 10) assez élevés de plus de 12 ‰ de 1975 à 1982 et 8 ‰ en 1968-1974 ; ils étaient de 2,3 ‰ en 1954-1961 et 5,3 ‰ en 1962-1967 (P. FESTY, 1983, p.86).

Ainsi, les émigrations nettes relatives de natifs de La Réunion n'ont pas été constantes dans le temps, mais ont augmenté assez régulièrement d'une période à une autre avant de décroître fortement sur la dernière période intercensitaire 1982-1990.

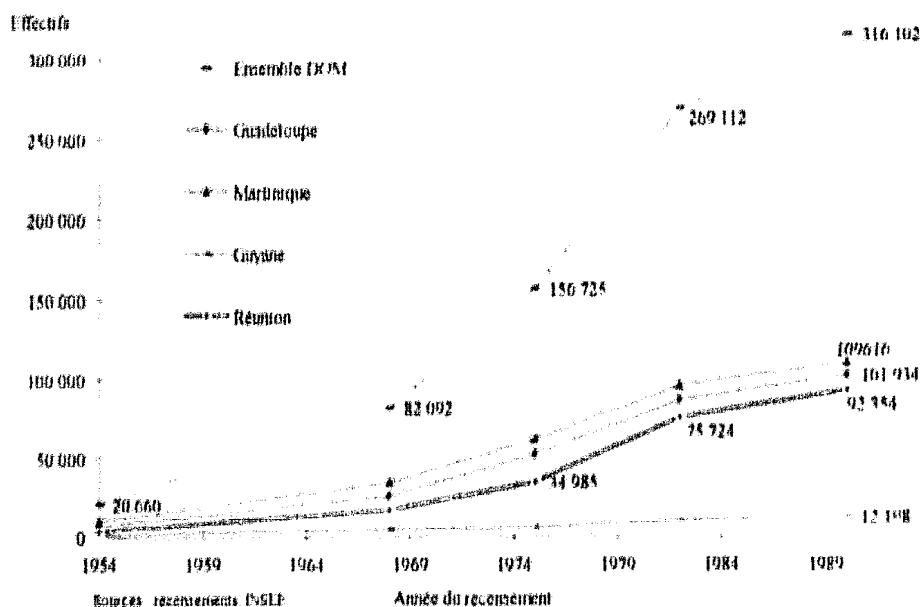
Au total on estime donc qu'entre 1954 et 1990, 80 000 à 90 000 Réunionnais ont quitté l'île pour tenter leur chance hors de La Réunion. La plupart d'entre eux se sont dirigés vers la métropole ou d'autres territoires français de l'époque tels que Madagascar. Tous ne sont pas restés en France métropolitaine mais beaucoup s'y sont installés définitivement comme l'attestent les effectifs de natifs de La Réunion recensés en métropole : de moins de 4 000 au milieu des années 1950, on dénombrait plus de 92 000 Réunionnais au dernier recensement ( Graphique 35, Tableau 11 ).

TABLEAU 11 - EVOLUTION DES POPULATIONS NÉES DANS LES DOM-TOM ET RECENSEES EN METROPOLE

	1954	1962 (1)	1968	1975	1982	1990	% 1968-75	% 1975-82	% 1982-90
DOM-TOM	24 200	53 180	91 468	172 165	282 300	339 600	88,2	64,0	20,3
DOM	20 660		82 092	136 725	269 112	316 102	90,9	71,7	17,5
TOM (3)	3 540		9 376	15 440	13 188	23 498	64,7	-14,6 (2)	78,2
Guadeloupe	6 380		26 344	53 200	87 024	101 934	101,9	63,6	17,1
Martinique	9 240		34 816	62 265	95 704	109 616	78,8	53,7	14,5
Guyane	1 860		4 384	6 275	9 904	12 198	43,1	57,8	23,2
Réunion	3 180		16 548	34 985	75 724	92 354	111,4	116,4	23,0
Originaires Réunion				48 500	109 440	149 986		125,6	37,0

(1) Le recensement de 1962 ne fournit pas la ventilation par DOM ou TOM  
 (2) Baisse artificielle due à des changements de statuts politiques, St Pierre et Miquelon DOM en 1982 devient collectivité territoriale en 1990  
 (3) y compris collectivités territoriales

Sources : Recensements de la population. INSEE, (C. V. MARIE, S. SIGNORI, 1992), (J. PAUL COLLEZ, 1991)



GRAPHIQUE 35 - EVOLUTION DES EFFECTIFS DES NATIFS DES DOM RECENSEES EN METROPOLE, 1954-1990.

En 1990, on recense près de 340 000 natifs des DOM ou des TOM en métropole, dont 316 000 uniquement en provenance des Départements d'Outre-Mer. Les communautés antillaises en métropole sont dominantes avec près de 110 000 natifs de la Martinique et 101 000 natifs de la Guadeloupe. Cette situation est assez paradoxale car la population de La Réunion rassemble à elle seule 41 % de la population de l'ensemble

des DOM, (Réunion, Guyane, Guadeloupe, Martinique), tandis que les natifs de La Réunion ne représentent que 29 % de l'ensemble des domiens installés en métropole en 1990. Ce phénomène peut être expliqué par une organisation plus tardive des départs de La Réunion vers la métropole que dans les Antilles (C.V. MARIE, S. SIGNORI, 1992 ou J. P. COLLIEZ, Mai-Juin 1991).

Les natifs de La Réunion, installés en métropole, qui représentaient dans les années 1950 moins de 2 % de la population de l'île, sont donc aujourd'hui 15 % et constituent une communauté spécifique à la fois par sa répartition par âge et sa composition par sexe (Tableau 12). La répartition par groupes d'âges de la communauté réunionnaise en métropole illustre une constitution par migrations d'actifs ; ainsi la part des moins de 20 ans, nés à La Réunion et résidant en métropole, est très faible, 17,3 % en 1990 : elle est deux fois moindre que dans l'île et même inférieure d'un tiers à celle de la métropole ; à l'opposé, le groupe des 20-39 ans est particulièrement important avec 59,3 %, soit deux fois plus que la moyenne nationale.

TABLEAU 12 - DOM, METROPOLE, DOMIENS EN METROPOLE, 1990 : EFFECTIFS (EN MILLIERS) ET REPARTITION DE LA POPULATION (EN %) PAR GRANDS GROUPES D'AGES

Groupes d'âges	Réunion	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Population totale de la métropole	Natifs de la Réunion en métropole	Natifs autres DOM-TOM en métropole	Natifs étrangers en métropole
0-19	39,9	35,9	33,0	42,7	26,5	17,3	12,8	28,4
20-39	34,2	33,8	33,7	35,0	30,3	59,3	55,9	33,6
40-59	17,2	18,6	19,3	16,4	23,3	17,9	25,1	26,6
60-74	6,5	8,3	9,7	4,4	12,8	4,0	4,7	7,7
75 ans et +	2,1	3,4	4,3	1,5	7,1	1,4	1,5	3,6
Ens	100	100	100	100	100	100	100	100
Population								
1990	597	387	359	114	56 570	92	247	3 582

Sources : INSEE, Recensements de la population de 1990 - Exploitation lourde Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion - Sondage au 1/4 pour la métropole et les DOM-TOM en métropole

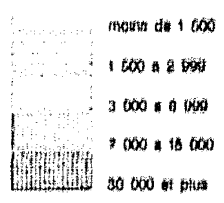
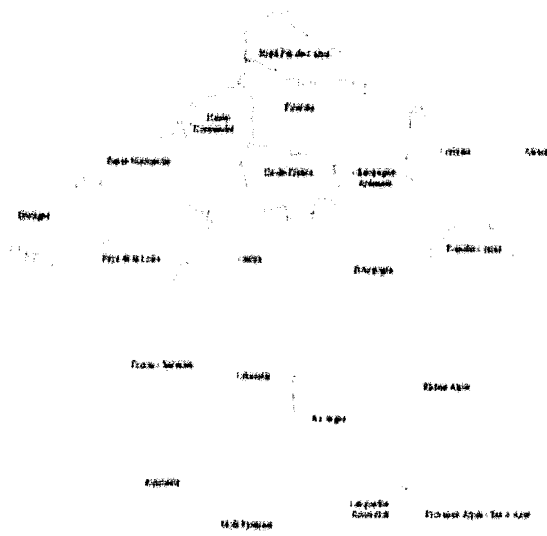
Près de 77 % des natifs de La Réunion vivant en métropole au dernier recensement ont moins de 40 ans, alors que la population des étrangers ou la population totale métropolitaine de moins de 40 ans ne représentent respectivement que 62 % et 57 %.

La composition par sexe de la population réunionnaise vivant en métropole a également décrit une évolution originale. En effet, depuis le recensement de 1982, on compte plus de femmes que d'hommes dans les populations migrantes originaires des DOM. Ainsi, la part des réunionnaises, dans la population de l'île, installée en métropole est passée de 47,5 % en 1968 à 49,0 % en 1975, 51,6 % en 1982 et 53,6 % en 1990. Ceci les distingue des femmes étrangères recensées en France en 1990, qui ne représentent que 44,8 % du total de la population étrangère. Cette forte féminisation de la population réunionnaise en métropole (qui s'explique en partie par le rapprochement familial) n'est pas sans conséquence sur le type d'activité et le chômage vécu par ces femmes, induisant des taux d'activité<sup>54</sup> féminins particulièrement élevés par rapport à la moyenne métropolitaine et surtout en comparaison de l'inactivité élevée vécue par celles restées à La Réunion.

Une des caractéristiques principales de la population réunionnaise de métropole tient à sa répartition spatiale singulière. Celle-ci montre en effet, une plus grande dispersion d'implantation que les autres communautés domiennes, avec néanmoins une concentration inévitable dans des régions économiquement dynamiques ( Carte 5 ).

---

<sup>54</sup> Le taux d'activité est défini comme étant le rapport entre les actifs âgés de 15 ans et plus (occupés, chômeurs, militaires du contingent) à la population totale correspondante.



CARTE 5- FRANCE 1990 : DISTRIBUTION SPATIALE DES NATIFS DE LA REUNION SELON LA REGION DE RESIDENCE AU RECENSEMENT (SONDAGE AU QUART)

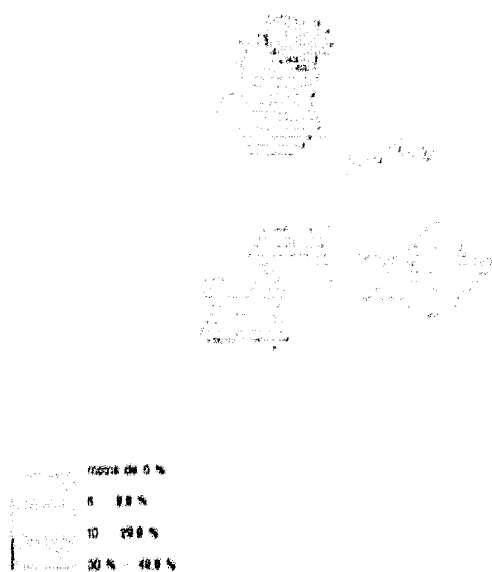


Si l'attraction de l'Ile de France sur les migrants réunionnais est réelle (35 % de natifs y sont recensés en 1990, 32 200 personnes), l'implantation en province est cependant plus fréquente que pour les Martiniquais et les Antillais. Près de 12 % des natifs de La Réunion sont recensés en région Rhône-Alpes (10 800 personnes) et 9 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur. D'autres régions telles que le Centre (5 % des natifs soient plus de 4 500 personnes), le Midi-Pyrénées (4 300), le Languedoc-Roussillon, les Pays de La Loire ou l'Aquitaine attirent de plus en plus de Réunionnais<sup>55</sup>. En contraste, il convient de préciser que 75,3 % des Guadeloupéens de métropole et 72 % des Martiniquais sont recensés en Ile de France, les implantations régionales étant donc beaucoup moins fréquentes que pour les Réunionnais, Guyanais, et autres natifs des Territoires d'Outre-Mer ( Carte 6 ). L'analyse départementale révèle que c'est le département des Yvelines (4 954) qui compte le plus de natifs de La Réunion, suivi du Rhône (4 837), de la Seine-St-Denis (4 633), de l'Essonne (4 570), du Val d'Oise (3 845), de Paris (3 725), de la Seine-et-Marne (3 602), du Val-de-Marne (3 550), des Bouches-du-Rhône (3332), et des Hauts-de-Seine (3317). Les implantations (ouest, Marseille, Paris) s'expliquent<sup>56</sup> en partie par la présence de centres d'accueil ou de formation traditionnels, mais également par des raisons économiques (bassins d'emplois) ou climatiques (répulsion de l'Est).

---

<sup>55</sup> MARIE (C. V.), SIGNORI (S.), (Juin 1992), « *La population des DOM-TOM vivant en métropole - recensement de la population de 1990* », INSEE première, n° 204.

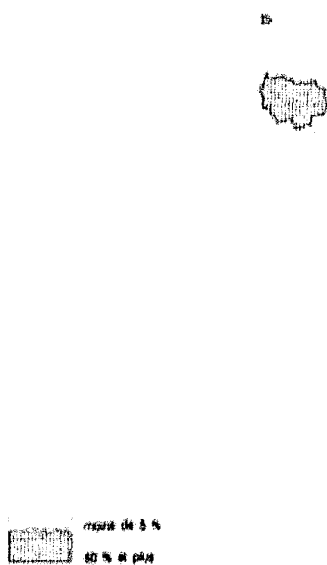
<sup>56</sup> BERTHE (W.), LORRAINE (A.), COLLECTIF DOURDAN, (Septembre 1996), *Une communauté invisible : 175 000 Réunionnais en France métropolitaine*, Editions Karthala, Paris, p.31.



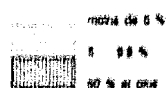
Natifs de La Réunion



Natifs de la Guadeloupe



Natifs de la Martinique



Natifs de la Guyane

CARTE 6 - FRANCE 1990 : REPARTITION SPATIALE DES NATIFS DES DOM SELON LA REGION DE RESIDENCE AU RECENSEMENT (SONDAGE AU QUART)

Parallèlement aux implantations de Réunionnais observées dans l'hexagone, la croissance des « Zoreils » (Métropolitains) à La Réunion ne cesse de s'intensifier, venant combler partiellement les départs de Réunionnais observés. Ces arrivées de Métropolitains sont d'une nature relativement différente des départs de Réunionnais puisqu'ils consistent rarement en des installations définitives sur l'île, mais plus fréquemment en des séjours de quelques années avant un retour en métropole. L'INSEE REUNION (Mai-Juin 1987, p. 2) estime ainsi que « (...) 80 % des immigrants repartent dans les sept années qui suivent leur arrivée. Il est même probable que pendant la période de sept ans entre les recensements de 1974 et 1982, 17 000 personnes, dont 13 000 Métropolitains ont immigré temporairement dans l'île et sont reparties. ». Le dernier recensement évalue à 57 200 le nombre de non-natifs à La Réunion en 1990 (Tableau 13).

TABLEAU 13 - REUNION : POPULATION TOTALE SELON LE LIEU DE NAISSANCE AUX DIFFERENTS RECENSEMENTS 1946-1990.

Année	Ensemble	dont natis	dont métropolitains	dont immigrés	dont non-déclarés
Oct. 1946	241 708	236 069	818	4 632	189
Juil. 1954	274 370	266 473	1 722	5 627	548
Oct. 1961	349 282	337 751	3 168	5 300	3 063
Oct. 1967	416 525	402 315	5 664	7 458	1 088
Oct. 1974	480 152	438 875	12 174	10 627	18 476
Mars 1982	515 798	480 267	21 254	13 566	
Mars 1990	597 828	540 170	37 487	19 631	

Source : INSEE, recensements de la population

Ce nombre représente 9,6 % de la population totale de l'île<sup>57</sup>, il équivaut, en 1990, à 63 non-natifs installés à La Réunion pour 100 Réunionnais recensés en métropole à la

<sup>57</sup> Selon JEAN-PAUL COLLIER, Mai-Juin 1991, « La migration : croissance du courant issu de l'hexagone », *Economie de La Réunion*, n°53, Insee Réunion, p. 26, « Avec à peine 10 % de la population née hors de l'île, la Réunion est de toutes les régions françaises (DOM compris) celle qui compte la plus faible proportion d'immigrés. » Il convient selon nous de préciser que cette remarque s'appuie sur une comparaison du taux réunionnais de 10 % avec les proportions de personnes habitant une région métropolitaine donnée et natives de cette région parmi l'ensemble des personnes habitant la région. Ce choix méthodologique implique inévitablement que la part de non-natifs en Ile de France, en Guyane ou en Provence Côte d'Azur est bien évidemment plus élevée qu'à La Réunion, puisque cette dernière est particulièrement isolée

même date. Outre les 38 000 Métropolitains qui sont recensés à La Réunion en 1990, on compte donc 20 000 non-natifs originaires d'Asie et surtout des pays insulaires voisins. Il convient cependant de souligner que nombre de ces non-natifs nés à l'étranger sont cependant de nationalité française, comme en témoigne le Tableau 14.

TABLEAU 14 - REUNION 1990 : POPULATION TOTALE SELON LA NATIONALITE ET LE LIEU DE NAISSANCE.

Lieu de naissance Nationalité	née à La Réunion	née en métropole	née à l'étranger	Ensemble
Population totale	540 710	37 487	19 631	597 828
Français	540 646	37 470	17 461	595 577
dont Français de naissance	540 476	37 412	13 260	591 148
dont Français par acquisition	170	58	4 201	4 429
Etrangers	64	17	2 170	2 251
dont Iles de l'Océan Indien	49	3	1458	1 510

Source : INSEE, Réunion-Recensement général de la population 1990, exploitation lourde.

TABLEAU 15 - GUYANE 1990 : POPULATION TOTALE SELON LA NATIONALITE ET LE LIEU DE NAISSANCE.

Lieu de naissance Nationalité	née en Guyane	née en métropole	née à l'étranger	Ensemble
Population totale	57 953	13 402	43 453	114 808
Français	55 980	13 369	11 457	80 806
dont Français de naissance	55 659	13 347	8 516	77 522
dont Français par acquisition	321	22	2 941	3 284
Etrangers	1 973	33	31 996	34 002
dont Surinamiens	455	0	12 841	13 296

Sources : INSEE, Guyane Recensement général de la population 1990, exploitation lourde.

TABLEAU 16 - GUADELOUPE 1990 : POPULATION TOTALE SELON LA NATIONALITE ET LE LIEU DE NAISSANCE.

Lieu de naissance Nationalité	née en Guadeloupe	née en métropole	née à l'étranger	Ensemble
Population totale	321 543	29 898	35 593	387 034
Français	319 944	29 861	12 237	362 042
dont Français de naissance	319 736	29 815	9 668	359 219
dont Français par acquisition	208	46	2 569	2 823
Etrangers	1 599	37	23 356	24 992
dont Haïtiens	973	1	11 024	12 000

Sources : INSEE, Guadeloupe Recensement général de la population 1990, exploitation lourde.

géographiquement des autres départements Français ; les brassages de populations entre régions limitrophes métropolitaines sont évidemment beaucoup plus importants car plus faciles à effectuer. Par contre, si l'on compare ces 9,6 % de non-natifs à La Réunion (au sens de non-nés dans l'île) par rapport aux proportions d'immigrés dans les différents départements métropolitains, l'île se situe dans une fourchette moyenne, ce qui ne permet pas de conclure à un phénomène d'immigration aussi faible que l'affirme l'article de J. P. Colliez.

TABLEAU 17 - MARTINIQUE 1990 : POPULATION TOTALE SELON LA NATIONALITE ET LE LIEU DE NAISSANCE.

Lieu de naissance Nationalité	née à la Martinique	née en métropole	née à l'étranger	Ensemble
Population totale	321 265	25 936	12 378	359 579
Français	321 101	25 915	9 430	356 446
dont Français de naissance	321 015	25 882	7 705	354 602
dont Français par acquisition	86	33	1 725	1 844
Etrangers	164	21	2 948	3 133
dont Haïtiens	74	0	895	969

Sources : INSEE, Martinique Recensement général de la population 1990, exploitation lourde.

Il s'agit essentiellement, pour les plus âgées, de populations natives d'Afrique du Nord ou des anciennes colonies françaises (Madagascar), ou encore des autres DOM. La situation réunionnaise est particulièrement atypique sur ce point<sup>58</sup> puisque seulement 11 % des non-natifs sont de fait de nationalité étrangère, contrairement à La Guyane ou à la Guadeloupe où les populations immigrées sont composées à majorité d'étrangers avec des taux respectifs de 74 % et 66 %. La Guyane et la Guadeloupe sont ainsi les deux DOM qui accueillent le plus de populations étrangères, phénomène à rapprocher de leur proximité géographique avec des économies tropicales sous-développées. Rappelons ici l'attraction exercée par la Guyane sur les réfugiés originaires du Surinam, ou celle de la Guadeloupe sur la population de l'île de Saint-Martin.

<sup>58</sup> Sa situation se rapprochant cependant de celle de la Martinique qui compte 24 % d'étrangers parmi ses immigrés.

Après des débuts timides, l'émigration réunionnaise a donc pris progressivement de l'ampleur pour devenir particulièrement élevée de 1971 à 1981. Ces périodes correspondent clairement aux orientations politiques souhaitées par les gouvernements français successifs ; d'une émigration historique (vers Madagascar), nous assistons à une émigration organisée puis finalement tolérée<sup>59</sup>, les années les plus récentes montrant un retour à une situation d'émigration nette de natifs plus modérée et désormais plus que compensée par des arrivées de Métropolitains et étrangers.

ii. Les premières tentatives ou l'expérience de la Sakay à Madagascar (1952-1977)

L'émigration au départ de La Réunion a toujours existé. Cette émigration historique est liée à l'esprit aventurier qui animait les premiers colons de ces îles, souvent portés à partir pour de nouvelles aventures après des tentatives malheureuses de sédentarisation par l'exploitation d'une terre réunionnaise dont ils ne tirent rien. On note en outre des départs de l'élite de Bourbon au XVIIIème siècle, et en particulier des enfants de grandes familles de propriétaires terriens qui vont poursuivre leurs études en métropole devant l'insuffisance des possibilités offertes sur l'île. Les émigrations commencent au milieu du XVIIIème siècle à destination de l'île Maurice, puis les Réunionnais se tournent vers le reste de l'empire colonial français, en particulier vers Madagascar (D. LECOMPTE, 1975, p.86). Cette émigration de La Réunion vers Madagascar est liée à la reprise de la conquête française au début du XIXème siècle vers les îles de Sainte-Marie (1818-20), Nossy-Bé (1840) puis vers la côte ouest Sakalave. En tant que capitale des possessions françaises de l'océan Indien,

---

<sup>59</sup> Voir à ce sujet la communication non publiée de WILFRID BERTHE au colloque « mobilité » organisé par la CCEE à St-Denis de la Réunion 9 et 10 octobre 1996.

la ville de St-Denis de La Réunion fournissait les colons et La Réunion incitait à la conquête de Madagascar. A partir des années 1890, des quartiers entiers de petites villes de La Réunion se dépeuplent pour aller coloniser la Grande-Ile. On assiste à des départs de créoles issus de milieux très modestes, mais également à des émigrations de cadres, instituteurs ... Les salaires proposés étaient très attractifs (D. LECOMTE, 1975, p.86) ce qui incita les Réunionnais au départ. Mais il faudra attendre la fin de la Seconde Guerre Mondiale pour que cette possibilité d'émigration vers Madagascar soit plus vigoureusement encouragée.

C'est donc naturellement à destination de la Grande-Ile que s'organise le premier épisode marquant de l'histoire de la migration planifiée des Réunionnais. Celle-ci démarre avec la création du BDPA (Bureau pour le Développement de la Production Agricole des territoires d'Outre-Mer) le 29 avril 1950, par Jean Letourneau et François Mitterrand. Ce bureau est une société d'Etat chargée d'étudier les possibilités d'implantation d'agriculteurs sur des terres incultes de Madagascar ou d'Afrique prolongeant la politique d'émigration vers la Grande Ile menée par Galliéni de 1896 à 1904. La traditionnelle émigration de travailleurs réunionnais vers Madagascar s'est donc poursuivie à la fin du XIXème siècle et au début du XXème par des installations dans la région de Tamatave et sur toute la côte ouest jusqu'à Sambava et également à Diégo-Suarez au nord (migrants attirés par l'installation de la base militaire), puis en 1935 par une tentative d'installation d'agriculteurs réunionnais à Antsalaka.

A la fin de la Seconde Guerre Mondiale, face à la paupérisation de La Réunion et à la forte pression démographique, le député de La Réunion Raphaël Babet demande l'attribution de terres à Madagascar dans la région de la Sakay afin d'y tenter une

implantation de colons. Le BPDÀ reçoit du FIDOM, Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social des DOM, c'est à dire de Paris, des fonds conséquents ainsi que des terres, 1 200 hectares à 200 kilomètres de Tananarive. Celles-ci se situent dans une région inhospitalière, dépeuplée, à 900 m d'altitude, et traversée par deux rivières, la Lily et la Sakay. On y crée de toutes pièces plusieurs localités dont la plus célèbre est Babetville (en 1952). Les premières familles réunionnaises de colons partent dès 1952 et de nombreuses candidatures à l'émigration vers Madagascar se manifestent, principalement parmi les populations venues des "Hauts de La Réunion" où les conditions de vie sont très difficiles. A partir de 1960, la SPAS (Société Professionnelle et Agricole de la Sakay) est créée et fonctionne à la fois sur ses propres ressources et sur les crédits de l'Etat. Très vite la région inexploitée va se transformer au prix d'un travail acharné en une vaste zone cultivée. Ce travail à la Sakay est une réussite à plusieurs points de vue. On transforme tout d'abord une région inculte et dépeuplée en zone prospère (40 km sur 60 km de cultures) ce qui permet de ravitailler la capitale malgache et d'exporter à La Réunion en sécurisant la région. Des écoles se construisent et des emplois sont offerts aussi bien aux pionniers réunionnais qu'aux Malgaches de la région. Un centre de formation est également mis en place à Babetville à partir de 1964 ; on y préforme professionnellement des Réunionnais pendant environ 4 mois (dans les secteurs du bâtiment, de la menuiserie, des métaux ...) avant de les envoyer en métropole. Babetville était devenue une expérience transitoire avant l'émigration vers l'hexagone (A. WEBER, 1994, pp.127-139).



Cette apparente réussite n'a cependant pas résisté à l'Indépendance malgache et à ses lendemains, ainsi qu'aux sommes importantes englouties par ce projet. Après l'Indépendance en 1960, le projet s'essouffle et les conflits avec la population malgache se font de plus en plus fréquents. Les effectifs de Français présents à Madagascar ne cessent de baisser passant de 51 000 environ en 1958 à moins de 31 000 en 1971, dont seulement la moitié de Réunionnais. En 1972, une partie de la population réclame que la terre de la Sakay soit rendue aux Malgaches et en 1977 ils s'installent définitivement à la Sakay renvoyant les dernières familles réunionnaises le plus souvent en métropole mais également en Guyane. Ces départs se font dans des conditions dramatiques, et les expulsés devront repartir de zéro sans ressources financières. Ce départ résulta d'un accord tenu longtemps secret entre le gouvernement français de Valéry Giscard d'Estaing et le gouvernement malgache ; en pratique dès 1974 le sort de la Sakay était implicitement réglé.

Pensée comme un remède aux problèmes socio-économiques de La Réunion, cette initiative est critiquée dès les années 1960 par l'opinion publique réunionnaise, dont le PCR Parti Communiste Réunionnais. Il est étonnant de constater le peu d'anticipation de l'histoire malgache et de la décolonisation de l'Afrique de la part de la France, elle qui, dès 1947, noyait dans le sang les premières rébellions en faveur de l'Indépendance à Madagascar. La proclamation de la République malgache en 1958 (dans la communauté française) ne pouvait être que la dernière étape vers l'Indépendance de la Grande Ile en 1960 (A. WEBER, 1994, pp.138-139).

### iii. Les flux organisés vers la métropole 1965-1982

Avec l'Indépendance de Madagascar prend donc fin le rêve d'émigration massive des Réunionnais vers cette destination et la France oriente sa politique migratoire vers des départs à destination de la métropole. Cette politique, qui amènera des milliers de jeunes Réunionnais en métropole, est née - dans les années 1960 - d'une réflexion politique qui considère que l'émigration est une solution aux problèmes démographiques économiques et politiques de La Réunion. Il ne s'agit plus d'un objectif indirect subordonné à la colonisation de l'île de Madagascar, mais d'une réelle conviction que "on peut agir sur le devenir des DOM en faisant émigrer la population. Les auteurs H. DOMENACH et M. PICOUE<sup>60</sup> (1992, p.80 à 109) analysent la naissance puis la politisation du projet migratoire de la France dans les DOM et en particulier aux Antilles. La France suivait une idéologie libérale selon laquelle la mobilité géographique était la solution permettant de corriger l'inégalité initiale existant entre les ressortissants d'un même espace national. Avec la crise de l'économie de plantation dans les îles, et simultanément à la croissance économique que connaît la métropole dans les années 1960, les décideurs métropolitains espèrent résoudre les troubles dans les îles en favorisant l'immigration, vers la métropole, d'actifs au chômage dans des emplois de fonction publique non qualifiés. C'est le rapport de la Commission Centrale des DOM en 1961 (Rigotard, 1961) qui va affirmer l'objectif migratoire comme objectif principal, certain de parvenir à utiliser les migrations comme :

---

<sup>60</sup> DOMENACH (HERVE), PICOUE (MICHEL), (1992), La dimension migratoire des Antilles, collection Caraïbe-Amérique Latine, Economica, Paris, 254 p.

- Facteur de résorption du problème démographique et du chômage dans les sociétés de départ
- Solution à l'insuffisance de main-d'oeuvre en France métropolitaine
- Solution à l'instabilité politique dans les DOM.

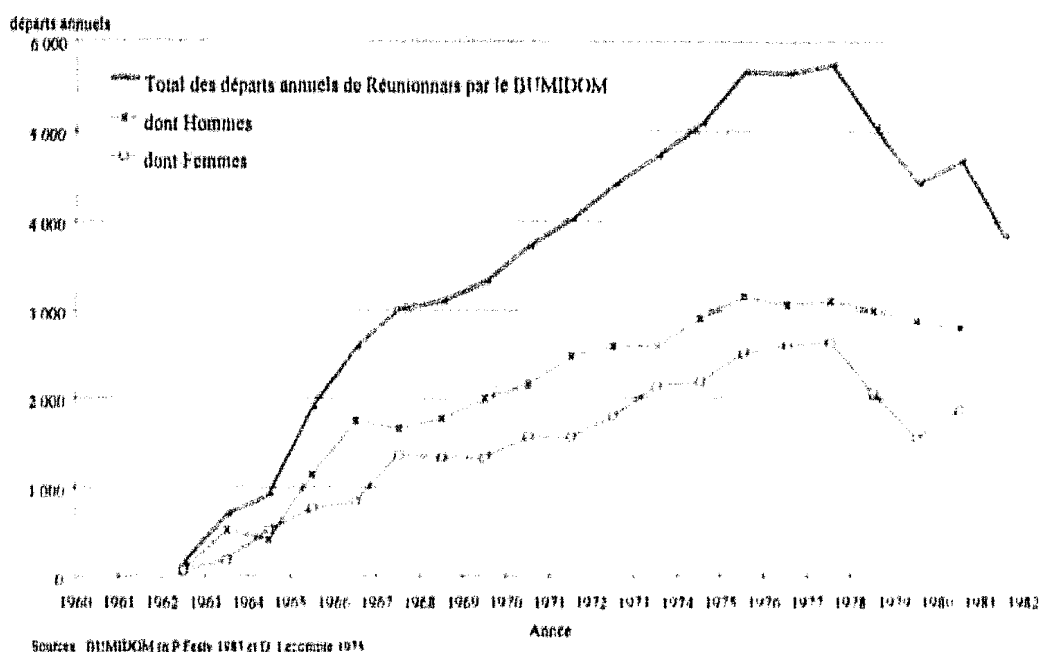
Le paragraphe suivant révèle l'état d'esprit qui anime les experts et décideurs français au tout début des années 1960 : *« la mise en oeuvre immédiate d'une politique systématique d'émigration, qui ne peut s'opérer principalement que vers la métropole, et qui doit s'exercer au profit d'une part importante de la population des trois départements insulaires, est la condition primordiale de la réalisation des objectifs du plan. Une priorité doit être donnée à cette action si l'on veut que celles entreprises pour accroître le revenu et l'emploi produisent leur plein effet »* (Commissariat au Plan, 1966 in : H. DOMENACH, M. PICOUET, 1992, p.83)

D. LECOMPTE (1975, p.89) confirme que ce sont les rapports des commissions locales aux plans des années 1970 à 1975 qui décidèrent des effectifs de Réunionnais qu'il fallait faire émigrer. Il s'agissait de faire partir 30 000 jeunes de 1971 à 1975, car on estimait pouvoir créer seulement 20 000 emplois pour 50 000 nouveaux demandeurs sur la période. Ceci conduit à recommander le départ d'au moins 6 000 jeunes Réunionnais par an de 1971 à 1975. La création effective du BUMIDOM (BUreau de MIgrations des DOM) en 1963 par Michel Debré (ancien Premier Ministre du Général De Gaulle et ancien député de La Réunion) concrétise cette orientation. Suite à sa première visite en 1959 et devant la poussée démographique dans l'île, Michel Debré institue le service militaire des Réunionnais en métropole avec apprentissage d'un métier durant cette période (SMA), et décide que tout Réunionnais titulaire d'un

contrat de travail ou d'une place dans un centre de formation professionnelle en métropole voyagerait gratuitement jusqu'en France.

Les statuts du BUMIDOM sont publiés au Journal Officiel le 7 juin 1963 (après arrêté ministériel du 26 avril 1963). C'est une société d'Etat dotée de la personnalité civile et d'une autonomie financière, placée sous la double tutelle du Ministère des DOM-TOM et du Ministère de l'Economie et des Finances. Les missions du BUMIDOM sont multiples et ambitieuses. Il s'agit de créer et faire fonctionner dans les DOM des bureaux d'information renseignant les jeunes sur les possibilités d'emploi en métropole, de choisir les candidats au départ, d'organiser leur voyage jusqu'en métropole ; une fois en métropole, le BUMIDOM est chargé d'accueillir les domiens, de les former dans des centres créés spécialement pour cela et de leur trouver finalement un emploi en les aidant à s'installer. C'est le C'NARM (Comité National d'Accueil des Réunionnais en Métropole) également créé par Michel Debré en 1963 qui s'intéresse à l'installation des Réunionnais en métropole.

Les départs à destination de la métropole sont relativement bien organisés par le BUMIDOM de 1963 à 1975. Le bureau se charge de sélectionner les candidats et la chose est souvent difficile car, à La Réunion dans les années 1960-1970, la majorité des jeunes adultes sans emploi sont touchés par l'analphabétisme et la mauvaise santé. Après 1975, les départs se poursuivent (Graphique 36) mais ils sont moins bien organisés car les candidats au départ sont très nombreux et les possibilités d'emploi en métropole de plus en plus restreintes.

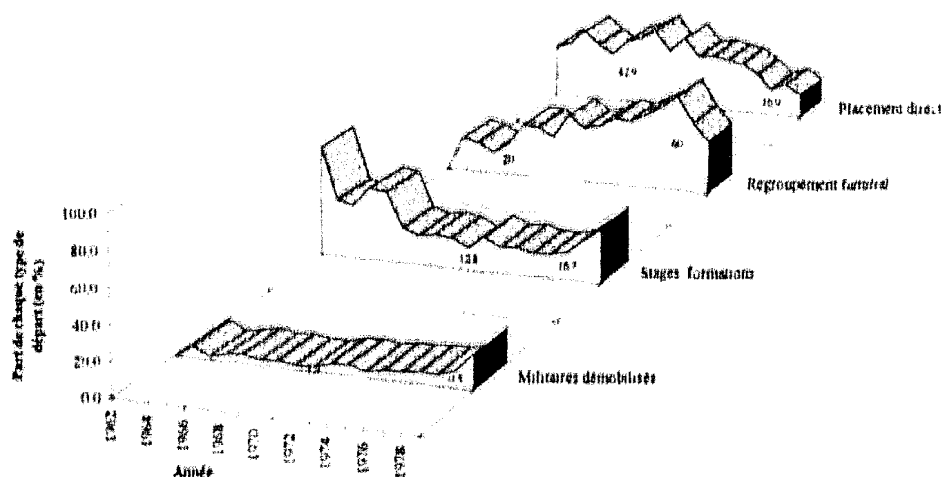


GRAPHIQUE 36 - REUNION 1962-1982 : EMIGRATIONS VERS LA METROPOLE ORGANISEES PAR LE BUMIDOM, SELON LE SEXE.

Le premier type de départ - *le placement direct* -, c'est à dire des départs vers la métropole dans le cadre d'un contrat de travail (Graphique 37), concerne tout de même 40 % des migrants de 1963 à 1975. Pour les candidats qui n'ont pas de formation professionnelle mais un bagage suffisant, des *stages de formation professionnelle* sont proposés, surtout aux hommes, avant d'être placés dans un emploi en métropole. On trouve deux sortes de stages, les stages FPA (pour les hommes) ou les centres BUMIDOM comme ceux de Dieppe créé en 1959 (initialement Nantes), Crouy sur Oureq en 1965 (pour les hommes), Simandres 1968 (pour les femmes) jumelé en 1982 avec Cassan, ou Marseille (1973).

Le *regroupement familial* est la troisième possibilité de départ vers la métropole, en particulier pour les femmes, il devient prépondérant après 1974. Le BUMIDOM permet également aux jeunes appelés de se faire démobiliser en métropole à la fin de leur *service militaire* en leur offrant un emploi : c'est la quatrième possibilité

d'émigration offerte par le bureau ; le service militaire fonctionnera efficacement en particulier, à la fin des années 1970, pour l'apprentissage d'un métier aux jeunes appelés domiens et à leur insertion en métropole.

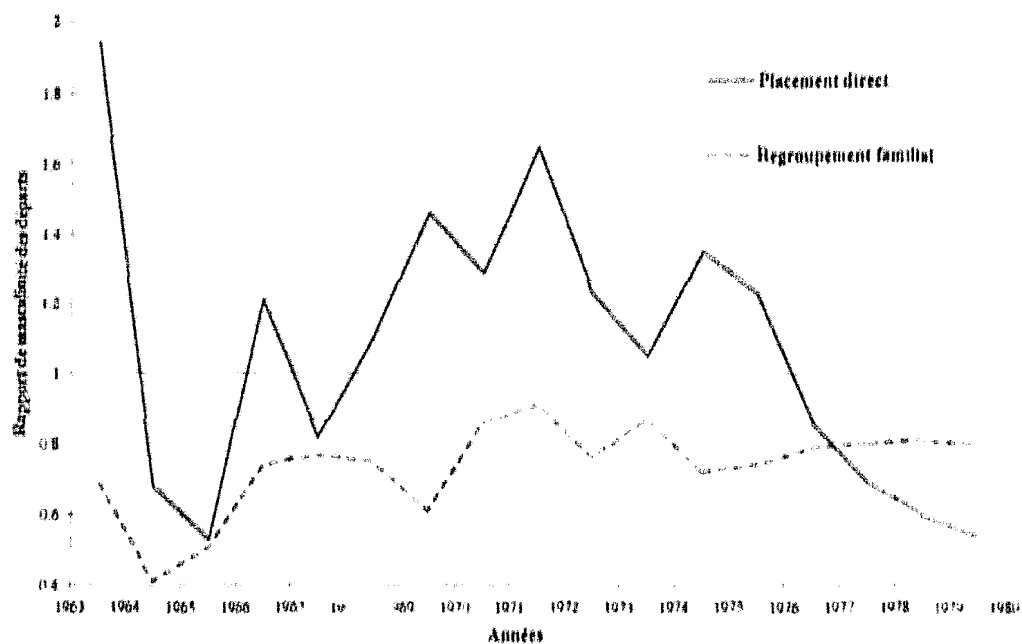


GRAPHIQUE 37 - REUNION, 1962-1978 : REPARTITION DES DEPARTS CHAQUE ANNEE SELON LE TYPE DE MIGRATION AIDEE PAR LE BUMIDOM

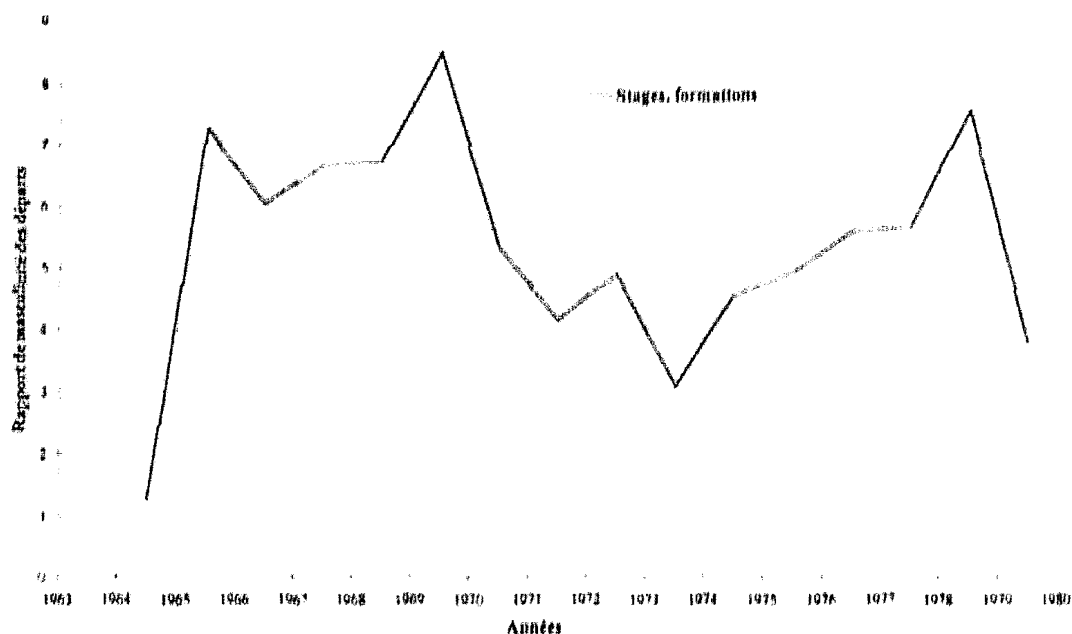
L'orientation qui prévaut dans les années 1960, c'est-à-dire celle qui s'appuie presque exclusivement sur l'efficacité des politiques migratoires pour réguler la pression démographique et lutter contre les déséquilibres du marché de l'emploi ne durera cependant que jusque dans les années 1970-73. En effet, si les arrivées de G. Pompidou et du VIème plan (1971-1975) confirment l'orientation migratoire, elles accentuent l'importance d'une politique économique dynamique dans les sociétés d'origine. On a désormais conscience que la cause du chômage ne peut être résolue avec une émigration massive, mais qu'il faut mener une politique économique et démographique vigoureuse. Cette position résulte en outre du constat que les départs qui se produisent de 1963 à 1970 n'ont pas permis une diminution du chômage, bien

au contraire, et qu'ils n'ont pas non plus eu un effet de stimulation de l'économie locale. A cette croissance du chômage à La Réunion, s'ajoutent les difficultés rencontrées par la métropole, qui a de plus en plus de mal à offrir un emploi à tous les domiens venus y travailler. Avec l'aggravation de la situation démographique dans la seconde moitié des années 1970, le BUMIDOM doit laisser et laisse partir des populations de moins en moins qualifiées alors que le bureau n'obtient plus suffisamment de contrats de travail garantis avant le départ. Une fois dans l'hexagone l'intégration des nouveaux arrivants (contrairement à la plupart de leurs aînés) fonctionne mal, le chômage touche de plus en plus durement ces populations. Le Graphique 37 révèle pour la seconde moitié des années 1970, la baisse relative importante des placements directs et la hausse des départs au titre du regroupement familial. L'émigration réunionnaise vers la métropole devient alors de plus en plus fréquemment spontanée, puisque les possibilités d'emplois offerts aux migrants par la métropole et le BUMIDOM ne sont plus aussi nombreuses. Le service militaire, les concours administratifs et les mutations sont également des possibilités de migration offertes à certaines catégories de population. Cette raréfaction progressive des départs en placement direct entraîne une féminisation relative des émigrations. En effet, les placements directs, essentiellement masculins, font place à un regroupement familial croissant de 1971 à 1977, composé d'une majorité de femmes (Graphique 38). Cependant, cette situation est tempérée par le développement relatif des formations professionnelles à la fin des années 1970 : ces stages profitent tout particulièrement aux hommes (Graphique 39). Finalement, et comme le rappelle P. FESTY (1983, p.98), on observe un relatif équilibre hommes-femmes, ce qui singularise une nouvelle fois ces émigrations réunionnaises : « Sur ce point encore les caractéristiques de la

*migration réunionnaise sont intermédiaires entre celles d'une migration interne et celles d'une migration internationale. »*



GRAPHIQUE 38 - REUNION 1963-1979 : RAPPORTS DE MASCULINITE DES DEPARTS VERS LA METROPOLE ORGANISES PAR LE BUMIDOM SELON LE TYPE DE DEPART, REGROUPEMENT FAMILIAL OU PLACEMENT DIRECT.



GRAPHIQUE 39 - REUNION 1965-1979 : RAPPORTS DE MASCULINITE DES DEPARTS POUR STAGES OU FORMATIONS PROFESSIONNELLES VERS LA METROPOLE ORGANISES PAR LE BUMIDOM.



A partir des années 1970, la migration spontanée prend une ampleur considérable, et la migration organisée entame une décrue régulière ; on découvre les difficultés d'insertion rencontrées par les migrants. On crée alors des comités nationaux d'accueil des populations originaires des DOM car on se rend compte que le présupposé attaché à la citoyenneté française est faux et que les discriminations raciales sont importantes pour les domiens en métropole.

#### iv. De la mobilité à l'insertion : de nouvelles orientations à partir de 1982

L'arrivée de la gauche au pouvoir en France en 1981 marque l'arrêt de tout appel à la migration et la priorité est donnée à l'insertion des domiens en métropole. C'est pourquoi, en 1982, le BUMIDOM est remplacé par l'ANT, Agence Nationale pour la Promotion des Travailleurs d'Outre-Mer. De 1982 à 1986 ce bureau inverse le processus amorcé depuis le début des années 1960 entre La Réunion et la métropole. Le discours politique change, on préfère le terme de « *mobilité* » à celui de « *migration* ». Les prérogatives se sont transformées, on passe d'une volonté de favoriser les migrations à une logique d'insertion des travailleurs des DOM en métropole voire de favoriser éventuellement leur retour à La Réunion. Ainsi, alors que partir avec le BUMIDOM dans les années 1970 signifiait en général quitter l'île avec un emploi garanti, la période ouverte par l'ANT est caractérisée par un objectif initial de *formation* et non pas uniquement d'aide à l'emploi. Depuis 1993, l'Etat et les collectivités locales (département et région) se rassemblent dans un dispositif unique incarné désormais par un « guichet unique », qui propose en un seul lieu toutes les possibilités offertes par les institutions aux candidats au départ. Cependant, et contrairement aux années 1980, l'expérience migratoire vers la métropole n'est plus

uniquement proposée aux jeunes Réunionnais en difficulté, mais le dispositif cherche à présenter la mobilité comme un parcours complémentaire dans le cursus de tous les jeunes. Le discours s'est transformé, on ne souhaite plus financer la migration mais la mobilité de formation permettant retour au pays et reprise d'emploi, ou tout au moins de meilleures chances d'intégration. Bien que sans comparaison avec les départs annuels très élevés enregistrés dans les années 1960 et 1970, les bénéficiaires des services du guichet unique ont tout de même été au nombre de 1 000 en 1993, 1 400 en 1994 et 1 400 en 1995, que ce soit pour une mobilité ou une formation professionnelle<sup>61</sup>. Ceci est lié, selon l'ANT, au fait que la migration est présentée comme une plus-value au jeune, ce qui a pour effet d'attirer un peu plus de candidats que les années passées. Les projets de l'ANT sont à un élargissement des destinations<sup>62</sup> et possibilités de formations offertes aux migrants par collaboration avec la Communauté Européenne : programmes de type Erasmus, Léonardo de Vinci avec l'ANPE, ou encore Régis II. Les projets de remise à niveau linguistique des jeunes Réunionnais sont également des pistes explorées afin de faciliter les possibilités de mobilité à destination de pays anglophones.

---

<sup>61</sup> L'ANT et son nouveau guichet unique "France espace", vient seulement de s'informatiser (début 1996) et s'intéresse depuis peu de temps au suivi personnalisé des migrants qui partent par son biais. Cette informatisation permettra au jour le jour (par connexion informatique avec la métropole) de connaître les démarches entreprises par les Réunionnais migrants en métropole.

<sup>62</sup> Pour les destinations océan Indien l'ANT souhaite promouvoir des mobilités vers l'Australie et l'Afrique du Sud.

On retiendra en conclusion les propos tenus par Wilfrid Bertile dans une communication non publiée au colloque « *mobilité* » organisée par le CCEE à St-Denis de La Réunion les 9 et 10 octobre 1996. Il rappelle les différentes phases de l'émigration réunionnaise vers la métropole : l'émigration historique (modeste), l'émigration organisée, puis l'émigration tolérée. La politique d'émigration utilisée par la France à partir des années 1960 correspond à cette seconde phase dite d'émigration organisée, puisqu'elle s'appuie sur des organismes d'Etat chargés de provoquer des départs de Réunionnais réguliers vers la métropole. Cette décision de faire partir un nombre conséquent de Réunionnais est née d'une augmentation inquiétante de la pression démographique sur l'île, et correspond également à une période où la France métropolitaine a un fort besoin en main-d'oeuvre, en particulier dans les services publics. Les Départements d'Outre-Mer sont à ce titre très intéressants car les migrants sont de nationalité française. Notons également que dans des périodes de tensions dans les DOM, favoriser l'émigration est vu comme une soupape de sécurité non négligeable. Un bureau d'émigration, le BUMIDOM, est créé en 1963 avec pour objectif de faire migrer des jeunes travailleurs vers la métropole et de favoriser le regroupement familial. On a donc utilisé le placement direct ou des formations en métropole, créé la possibilité du service militaire adapté, et dispensé des aides pour les conjoints qui souhaitaient rejoindre les migrants. L'évolution est alors très rapide, la part des natifs de La Réunion en métropole passe de 3 000 en 1954 à 92 000 en 1990. Avec l'apparition du chômage en métropole au milieu des années 1970, la migration organisée devient cependant plus difficile. Les Réunionnais envoyés en métropole sont confrontés au problème du chômage et rencontrent des problèmes d'intégration. Les premières critiques à l'encontre du BUMIDOM voient le jour, c'est la période où

Aimé Césaire parle de « Génocide de substitution ». Le gouvernement français préconise l'arrêt de l'immigration en 1981, une meilleure surveillance et des aides à l'insertion des Réunionnais en métropole. On passe de la migration à la notion d'aide à la mobilité avec un objectif de formation : c'est la création de l'ANT.

L'histoire migratoire réunionnaise contemporaine a donc été écrite et orientée, en grande partie, par la métropole. Cependant, si les possibilités d'émigration étaient offertes en théorie à l'ensemble de la population de l'île, il reste que dans les faits, tous les Réunionnais n'ont pas été touchés de façon équivalente par l'ensemble du dispositif. Ainsi, les caractéristiques individuelles ont continué de jouer fortement sur la "probabilité" de migrer, conditionnant aussi bien la réalisation du départ que la réussite de l'installation en métropole.

v. Les caractéristiques individuelles des migrants :  
des modèles précieux

P. FESTY (1983, p.87 et p.88) rappelle qu'il ne peut s'appuyer qu' sur les données du BUMIDOM pour une bonne description des caractéristiques des migrants telles que l'âge. En effet, les résultats issus des recensements, métropolitains ou réunionnais sont trop fortement sous-évalués pour être utilisés à cette fin. Il rappelle ainsi que les émigrants sont de tous jeunes adultes (entre 18 et 20 ans), et souligne combien la dispersion des âges à la migration est faible. Il tente également de restituer l'histoire des différentes cohortes de migrants. Cependant, ces analyses restent partielles puisqu'elles ne portent que sur les départs BUMIDOM enregistrés de 1965 à 1975 et qu'il s'agit uniquement des départs organisés par le Bureau. C'est pourquoi nous proposons d'appréhender les caractéristiques des migrants réunionnais par une approche longitudinale de l'enquête Migrations-DOM 1991-1992 de l'INSEE, en utilisant les techniques d'analyse des biographies développées par E. LELIEVRE et D. COURGEAU (1989)<sup>63</sup>. Nous mettrons en évidence combien certaines caractéristiques individuelles des natifs de La Réunion restent fondamentales sur le risque de tenter une installation durable en métropole, et ce malgré les fortes incitations à la migration exercées entre 1963 et 1981 par le BUMIDOM. Après avoir décrit et justifié nos choix méthodologiques, nous insisterons sur les différences de comportement entre générations, en présentant les risques de migrer en fonction du temps et selon le sexe, pour finir par l'étude de l'influence simultanée des différentes caractéristiques

<sup>63</sup> COURGEAU (DANIEL), LELIEVRE (EVA), (1989), *Analyse démographique des biographies*, Editions de l'INED, Paris, 268 p. COURGEAU (DANIEL), (Janvier-Février 1994), « Du groupe à l'individu : l'exemple des comportements migratoires », *Population*, n°1, INED, Paris, pp. 7-26.

individuelles sur les risques d'effectuer une première migration durable vers la France métropolitaine à l'aide de modèles semi-paramétriques de Cox.

- Une approche personnelle de l'enquête : l'installation durable en métropole

Il s'agit de proposer quelques points de repères méthodologiques et de définitions nécessaires à une bonne interprétation des résultats proposés. Initialement, l'enquête INSEE 1991-1992 sur les migrations des personnes nées ou résidant à La Réunion comportait quatre grands fichiers principaux : une table décrivant le ménage de l'enquêté, une sur sa descendance, une sur ses caractéristiques et la dernière rassemblant ses migrations successives. Nous nous sommes plus particulièrement intéressé à ces deux dernières tables, afin de décrire les migrations successives des individus enquêtés à La Réunion et des Réunionnais enquêtés en métropole selon leurs caractéristiques. Nous disposons alors d'un fichier apparié de la table individu et la table migration, soit 2 874 personnes, dont 2 296 ont été enquêtées à La Réunion et 578 en métropole. Diverses vérifications, tests de cohérence et éliminations de variables redondantes nous ont permis de conserver 215 variables communes aux questionnaires métropolitains et réunionnais (sur les 834 variables initiales). Nous n'avons également retenu dans notre analyse, qui vise à comprendre les déterminants et caractéristiques des natifs de La Réunion faisant une première migration durable, que les Réunionnais et les individus aux caractéristiques cohérentes, et « éliminé » 477 non-natifs de La Réunion. Nous suivons donc ainsi le parcours migratoire de 2 379 personnes. Il nous a semblé ensuite indispensable de revoir la définition de la migration adoptée par l'INSEE dans cette enquête. En effet, l'institut retenait comme migrante toute personne qui avait fait un séjour de plus de 6 mois en métropole. Cette

approche déséquilibrée en grande partie les rapports de masculinité en intégrant systématiquement dans la catégorie des migrants les hommes réunionnais partis dans le cadre du service militaire. Il a été utile de distinguer, pour notre approche, les personnes ayant fait une installation de plus d'un an en métropole de ceux, déjà venus en métropole, mais dont l'installation fut trop courte pour qu'on les considère comme de réels migrants. Ainsi, les dates d'installations « durables » que nous retenons sont celles qui amènent l'individu en métropole pour une durée de plus d'une année, sinon nous conservons l'information qu'il a déjà eu un contact avec la métropole, puis nous recherchons une autre date éventuelle de migration durable vers la métropole. C'est souvent le cas pour les enfants qui suivent leurs parents pour une première courte visite en métropole ; ceux-ci ne sont considérés comme migrants que s'ils font une installation plus durable ensuite.

Au total nous observons 913 migrants (installation de plus d'un an en métropole) et 1466 non-migrants. Cependant, ces derniers peuvent être décomposés en 627 sédentaires réels (personnes qui ne sont jamais venues en métropole et qui constituent l'échantillon de référence sans avoir été enquêtées sur leurs migrations successives) et 839 faux-migrants (déjà venus en métropole mais pour une courte durée) grâce à une codification appropriée. Pour les non-migrants, la date de sortie d'observation sans migration est l'année 1991 ou 1992 selon que la personne est enquêtée en métropole ou à La Réunion. Le Tableau 18 décrit les différents effectifs en présence, les âges des populations enquêtées, ainsi que quelques mesures de tendances centrales sur l'année de la migration durable et l'âge à la migration pour les migrants issus de l'exploitation de l'enquête.

TABLEAU 18 - ENQUETE INSEE : MIGRATIONS 1991-1992, REUNION : PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU FICHIER

	Moyenne non pondérée	Moyenne pondérée	Médiane	Mode	Effectifs non pond	% non pond	Effectifs pond	% pond
<b>ENSEMBLE</b>					2 379	100	422 409	100
hommes					1 444	61	202 824	48
femmes					935	39	219 585	52
<b>AGE ATTEINT EN 1992</b>								
<b>Migrants</b>	39,7	37,7	37	35	913	100	93 663	100
hommes	39,2	36,4	37	38	475	52	44 918	48
femmes	40,2	38,9	38	37	438	48	48 745	52
dont enquêtés en métropole	40,9	37,6	38	38	569	100	67 955	100
hommes	40,1	36,2	38	38	273	48	30 559	45
femmes	41,5	38,8	39	39	296	52	37 396	55
dont enquêtés à La Réunion	37,7	37,7	36	35	344	100	25 708	100
hommes	37,9	36,8	36	35	202	59	14 359	56
femmes	37,4	39,4	36	35	142	41	11 349	44
<b>non-migrants</b>	36,4	36,1	34	30	627	100	296 929	100
hommes					227	36	127 598	44
femmes					400	64	163 334	66
<b>faux-migrants</b>	37	37,3	35	23	839	100	37 817	100
hommes					742	88	30 311	80
femmes					97	22	7 506	20
<b>ANNEE DE LA MIGRATION DURABLE</b>								
<b>Migrants</b>	1974,4	1975,8	1976	1975	913			
hommes	1973,8	1975,8	1975	1980	475			
femmes	1975,1	75,8	1976	1975	438			
dont enquêtés en métropole	1973,7	1975,8	1975	1975	569			
hommes	1972,8	1975,6	1975	1980	273			
femmes	1974,5	1976	1975	1975	296			
dont enquêtés à La Réunion	1975,5	1975,8	1977	1977	344			
hommes	1975,0	1976,2	1977	1977	202			
femmes	1976,3	1975,1	1978	1977	142			
<b>AGE A LA MIGRATION DURABLE</b>								
<b>Migrants</b>	22,1	21,5	21	20	913			
hommes	20,9	20,2	20	20	475			
femmes	23,3	22,8	21	21	438			
dont enquêtés en métropole	22,6	21,4	21	21	569			
hommes	20,9	19,8	20	20	273			
femmes	24,1	22,8	22	21	296			
dont enquêtés à La Réunion	21,2	21,8	20	19	344			
hommes	20,9	21,1	20	19	202			
femmes	21,7	22,6	20,5	21	142			

Source : INSEE - Enquête migrations DOM 1991-1992

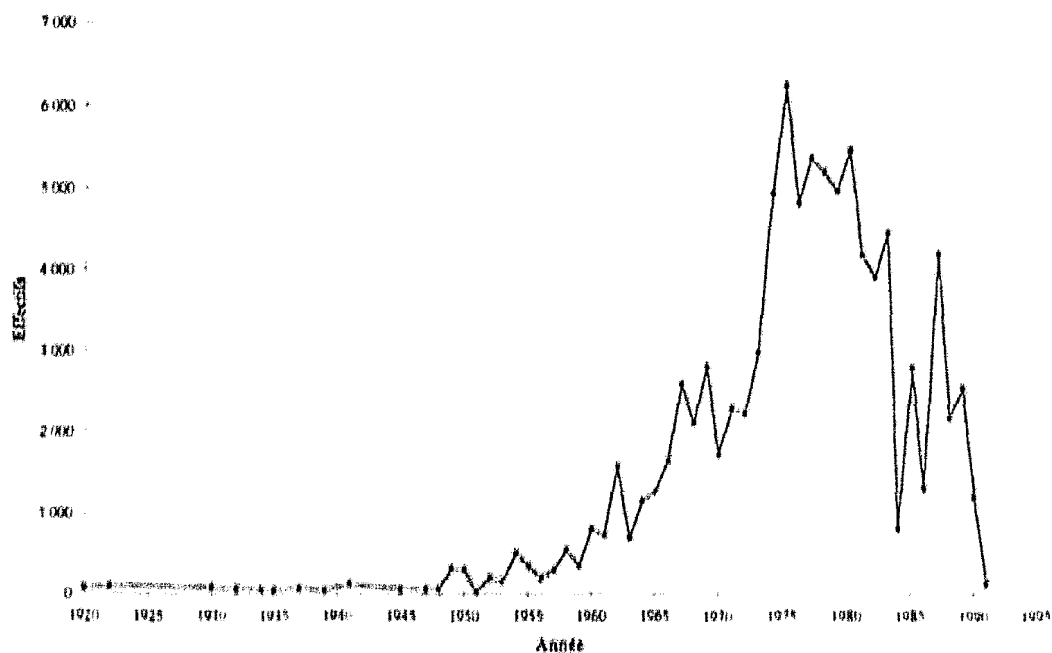


## • Les résultats

Il est alors possible d'analyser les données ainsi obtenues de diverses manières. Le fichier utilisé étant issu d'une enquête élaborée de façon à être représentative de la population à un instant donné, son exploitation peut nous permettre une description transversale du phénomène migratoire et de quelques grandes caractéristiques concernant les migrants. Mais il est surtout précieux pour un suivi longitudinal des individus en faisant intervenir le temps. Dans cette seconde approche, la notion de pondération sera discutée puis délaissée puisque la vocation de l'enquête dans sa pondération n'était pas d'assurer une représentativité de l'échantillon à chaque instant du temps.

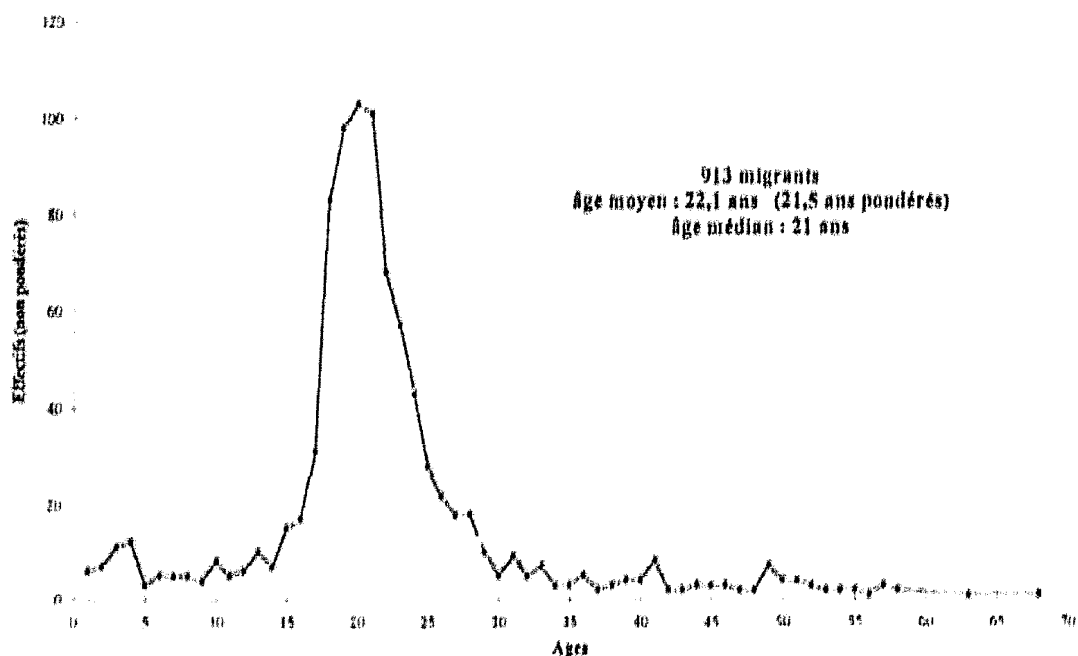
### *Caractéristiques transversales*

En conservant les dates d'émigration des migrants réunionnais, il est possible de reconstituer une courbe retraçant « l'intensité » des départs observés chaque année. Le Graphique 40 confirme l'histoire migratoire réunionnaise : les années 1970 représentant la période d'émigration la plus fréquente, après une montée en intensité au cours de la seconde moitié des années 1960, avec la création du BUMIDOM. On ne note pas de différence notable dans l'année de l'émigration vers la métropole selon le lieu d'enquête du migrant. Il semble que les migrants enquêtés à La Réunion sont arrivés légèrement plus tardivement que ceux enquêtés en métropole : année médiane 1977 contre 1975 pour les migrants de métropole (voir Tableau 18).



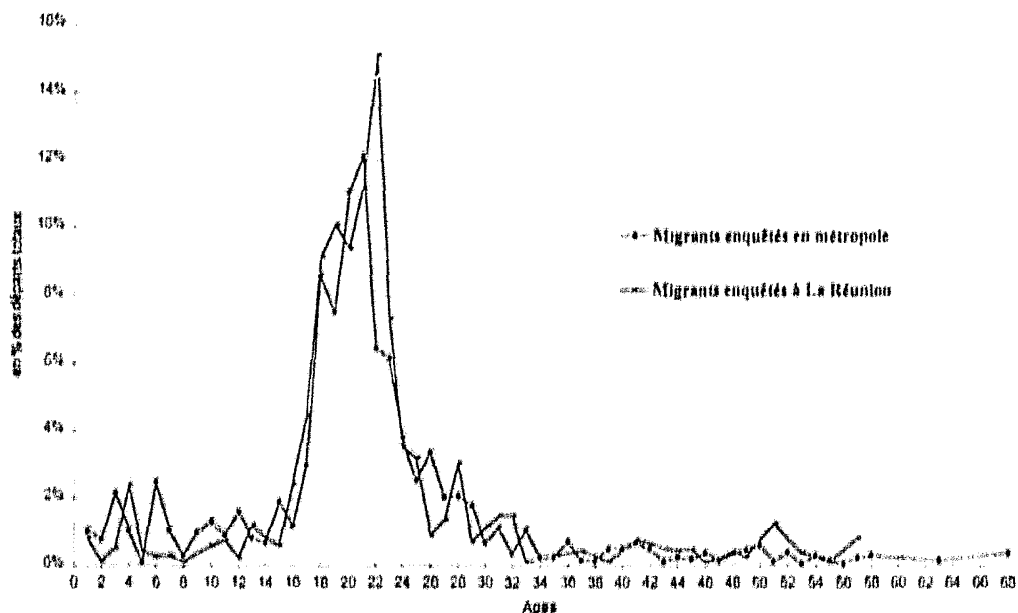
GRAPHIQUE 40 - REUNION : DISTRIBUTION DES MIGRANTS SELON L'ANNEE DE LA PREMIERE MIGRATION DURABLE VERS LA METROPOLE D'APRES L'ENQUETE MIGRATION INSEE 1991-1992 (EFFECTIFS PONDERES)

Les caractéristiques d'âge des migrants sont proches de celles avancées par P. FLESTY (1983, p.89) avec un âge modal de 20 ans et un âge médian de 21 ans (Graphique 41), pour des migrants venus en métropole en moyenne en 1975-1976.



GRAPHIQUE 41 - REUNION : DISTRIBUTION DES MIGRANTS SELON L'AGE A LA PREMIERE MIGRATION DURABLE VERS LA METROPOLE (EFFECTIFS NON PONDERES).

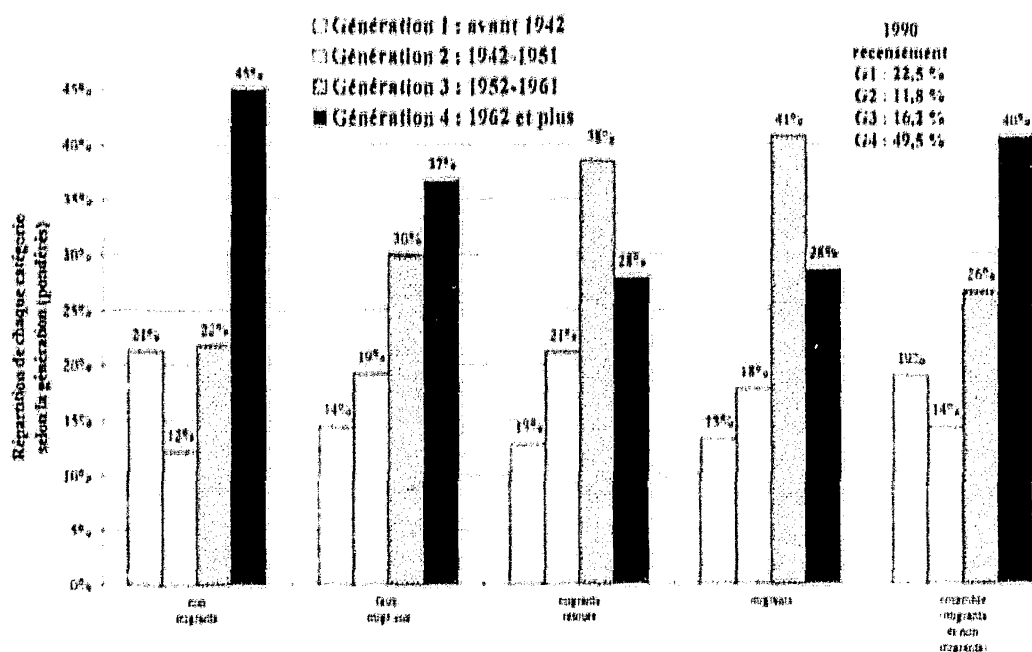
Un âge au départ à 22 ans est plus fréquent (15 % des départs totaux) chez les migrants enquêtés à La Réunion, tandis que 20 et 21 ans sont les âges les plus courants pour les enquêtés en métropole (Graphique 42).



GRAPHIQUE 42 - REUNION : RÉPARTITION DES MIGRANTS SELON L'ÂGE À LA MIGRATION DURABLE EN MÉTROPOLITAIN ET LE LIEU DE L'ENQUÊTE (EFFECTIFS PONDERÉS).

Il existe également des différences d'âge à la migration selon le sexe puisque les femmes migrent en tendance centrale légèrement plus tardivement que

Ces âges au départ varient bien entendu selon les générations, mais ceci sera préférablement développé dans un suivi longitudinal de l'enquête. Notons cependant, qu'il y a un fort effet de génération : sur 100 migrants enquêtés, 41 appartiennent à la génération 3, c'est à dire les enquêtés nés dans les années 1952-1961. A contrario, les personnes appelées « faux-migrants » c'est à dire celles qui sont venues pour un court séjour en métropole, sont plus fréquemment nées après 1962 : elles appartiennent aux générations les plus jeunes (Graphique 43).



GRAPHIQUE 43 - REUNION : REPARTITION DES ENQUETES SELON QUATRE GROUPES DE GENERATIONS, PAR CATEGORIE (EFFECTIFS PONDERES)

Cette rapide description transversale de l'échantillon souligne l'importance qu'il convient d'accorder à l'histoire de cette migration et des générations spécifiques de migrants ; il convient donc d'aborder cette question en faisant intervenir le temps, c'est à dire en exploitant l'enquête par un suivi longitudinal des individus.

Le caractère temporel de la migration appelle l'approche biographique des données d'enquête. Ainsi, nous chercherons à déterminer, à l'aide d'un suivi longitudinal des enquêtés, les principales caractéristiques individuelles qui peuvent jouer sur le risque d'effectuer une migration<sup>64</sup> vers la métropole. Cette étude de la première migration vers la métropole est menée au moyen des méthodes d'analyse des biographies développées par D. COURGEAU et E. LELIEVRE (1989). La variable temporelle sera mesurée en années écoulées entre la naissance de l'enquêté et la date de son éventuelle migration. Pour les sédentaires et les faux-migrants, la durée écoulée est mesurée par écart entre l'année de naissance et la date de l'enquête. Cette approche nécessite le recours à deux fonctions probabilistes. On appellera fonction de séjour, la probabilité que l'enquêté soit encore non-migrant au fur et à mesure que le temps s'écoule. Cette

fonction de séjour s'écrit :

$$S(t) = P(T \geq t)$$

- avec  $T$  variable aléatoire supérieure strictement à zéro, et  $t$ , la durée d'observation, mesurant la durée écoulée depuis la naissance.

A chaque instant, un quotient instantané, encore appelé taux de sortie instantané, mesure le "risque" que l'individu connaisse une migration, c'est-à-dire qu'il passe de la catégorie de non-migrant à celle de migrant. Le "risque de migration", quotient

instantané s'écrit :

$$h(t) = \lim_{dt \rightarrow 0} \frac{P(T < t + dt / T \geq t)}{dt}$$

<sup>64</sup> Rappelons que la migration s'entend comme une migration durable, c'est-à-dire un départ vers la métropole qui donne lieu à une installation de plus d'une année.

Les quotients instantanés seront représentés cumulés en fonction du temps afin d'améliorer l'interprétation générale de l'évolution des risques de migrer en s'affranchissant des variations aléatoires. On notera ainsi le cumul des quotients

instantanés :

$$H(t) = \int_0^t h(x) dx$$

Lorsque l'on souhaite entamer une analyse biographique, plusieurs étapes importantes sont à respecter. Il s'agit tout d'abord d'identifier des différences de comportements des individus par rapport au phénomène étudié. On peut ensuite chercher à visualiser à l'aide de graphiques les différents effets observés dans un but interprétatif puis enfin valider graphiquement certaines hypothèses nécessaires à l'application de tel ou tel modèle, par exemple lorsque l'on s'intéresse aux modèles à risques proportionnels. Nous avons mené ces différentes étapes en commençant par des régressions logistiques afin de tester l'intérêt des différentes variables retenues a priori comme pertinentes, c'est-à-dire celles exhaustivement présentées à l'Encadré 2, page 218. Les enquêtés sont classés en quatre groupes de générations (Gen1 à Gen 4) ; ces découpages correspondant à l'idée que les comportements des Réunionnais varieront vraisemblablement selon qu'ils atteignent leurs vingt ans dans les années 1950, 1960, 1970 ou 1980. Nous distinguerons systématiquement les comportements des migrants de celui des migrantes, de l'effet d'ensemble, car des variables comme le service militaire ne s'appliquent qu'aux hommes, et parce que notre recherche porte précisément sur les déterminants de la migration, déterminants qui varient vraisemblablement beaucoup entre chaque sexe. La commune de naissance de

l'enquêté est retenue sous une forme simple : être né à St-Denis<sup>65</sup> ou non. De même, et on espère enregistrer un effet inverse de celui de la variable précédente, nous codons le lieu de résidence de la mère à la naissance de l'enquêté en deux modalités : elle résidait (oui/non) dans les "Hauts de La Réunion" c'est-à-dire dans des lieux de l'île a priori géographiquement isolés et peu favorisés. Quelques éléments sur les éventuels déplacements à l'intérieur de l'île sont retenus. Ainsi, on pourra mesurer l'effet d'une migration interne préalable sur le risque de migrer vers la métropole, et également si cette migration interne a lieu vers la grande ville de St-Denis de La Réunion. De même l'influence d'une migration externe sera vérifiée : l'enquêté a-t-il déjà effectué une migration vers un autre département ou territoire d'outre-mer ou à l'étranger ? Une variable de retour est mise à 1 si l'enquêté a déjà été en contact avec la métropole pour une courte durée (visite à de la famille, dans le cadre du service militaire ...) avant l'installation éventuelle plus durable dans l'hexagone. Les caractéristiques professionnelles et sociales de l'individu seront appréhendées par plusieurs variables. L'âge de fin d'étude, est l'indicateur le moins mauvais du niveau d'éducation de l'enquêté car les non-réponses aux questions de diplômes dans l'ensemble des Départements d'Outre-Mer rendent leur exploitation quasi impossible. Nous retiendrons également la profession des parents (père et mère) aux 15 ans de l'individu, avec un nombre relativement important d'items qui vont des "petits-boulots", aux ouvriers, ouvriers agricoles et aux cadres. Le rang de naissance retient simplement si l'individu est l'aîné ou non de sa fratrie, tandis que le nombre de frères et soeurs se présente sous quatre postes : enfant unique, un ou deux frères et soeurs, trois ou quatre, puis cinq et plus. Nous devons considérer que la taille de la fratrie de

---

<sup>65</sup> St-Denis est préfecture et chef lieu du département ; c'est la commune la plus peuplée de l'île au dernier recensement

l'enquêté ne varie plus beaucoup lorsque celui-ci atteint l'âge de 15 ans, âge minimum des enquêtés. Une variable s'intéresse à la vie en couple de l'enquêté avant son éventuelle venue en métropole : la vie en couple est très fréquente à La Réunion, aussi a-t-elle été préférée au statut matrimonial légal. Une dernière variable a été testée à titre exploratoire ; il s'agit de la taille du ménage de l'enquêté à la date de l'enquête. Elle présente cependant l'inconvénient d'être une mesure de la caractéristique du ménage en 1991 ou 1992 dont l'effet devrait être interprété rétrospectivement sur le risque de migrer : son utilisation sera vite abandonnée.



**ENCADRE 2 - ENQUÊTE INSEE MIGRATIONS 1991-1992, RÉUNION : MODALITÉS DES CARACTÉRISTIQUES PRISES EN COMPTE DANS LES MODÈLES**

Variables	Description des variables	codification (effectifs)
<b>Migrant ou non-migrant</b>	Installation durable (de plus d'un an) en métropole	
MIG	oui non	1 0
<b>Année de la migration</b>	Année de la première installation durable en métropole ou année de l'enquête (1992) pour les non-migrants	
ANMIG	numérique	
<b>Année de naissance</b>		
NAISS	numérique	
<b>Groupes de générations</b>		
GEN1	nés avant 1942	1 ou 0 (384)
GEN2	1942-1951	1 ou 0 (423)
GEN3	1952-1961	1 ou 0 (820)
GEN4	1962 et plus	1 ou 0 (752) (ref)
<b>Lieu de l'enquête</b>		
ENQM	métropole Réunion	1 0
<b>Commune de naissance</b>		
COM411	St-Denis autres communes de La Réunion	1 0
<b>Retour à La Réunion</b>	Existence d'un retour (de l'étranger ou de métropole) à La Réunion avant l'installation (observée ou éventuelle) plus durable en métropole	
RET	oui non	1 0
<b>Migration interne</b>	Existence d'au moins 1 migration interne à La Réunion avant l'installation durable (observée ou éventuelle) en métropole	
INT	oui non	1 0
<b>Migration interne vers St-Denis</b>	Au moins 1 migration interne s'est faite vers St-Denis (non compris les retours à St-Denis ou les déménagements dans St-Denis pour les natifs de St-Denis)	
INTDENIS	oui non	1 0
<b>Migration externe</b>	Existence d'au moins 1 migration externe (étranger, autre DOM ou TOM) avant l'installation (observée ou éventuelle) durable en métropole	
EXT	oui non	1 0
<b>Service militaire</b>	A eu un contact avec la métropole par le service militaire (pour les hommes)	
SM	oui non	1 0
<b>Sexe</b>		
S	femme homme	1 0

<b>Profession du père aux 15 ans de l'enquête</b>		
JOBP1	Inactifs, non rep., retraités ..	1 ou 0 (392)
JOBP21	Petits employés, petits boutois	1 ou 0 (215)
JOBP22	Ouvriers agricoles	1 ou 0 (144)
JOBP33	Ouvriers	1 ou 0 (536)
JOBP24	Agriculteurs	1 ou 0 (526)
JOBP25	Artisans, commerçants	1 ou 0 (250)
JOBP3	Cadres et employés secteur privé, prof interm.	1 ou 0 (86)
JOBP4	Cadres et employés secteur public	1 ou 0 (230) (ref)
<b>Profession de la mère aux 15 ans de l'enquête</b>		
JOBM1	Inactives, non rep., retraitées	1 ou 0 (172) (ref)
JOBM2	Agricultrices, ouvrières	1 ou 0 (461)
JOBM3	Professions interméd. et cadres secteur public et privé	1 ou 0 (195)
<b>Taille actuelle du ménage</b>		
TM12	1 à 2 personnes	1 ou 0 (421)
TM34	3 à 4 personnes	1 ou 0 (1162) (ref)
TM15	5 personnes et plus	1 ou 0 (856)
<b>Rang de naissance</b>	L'enquête est l'aîné de la famille s'il n'est pas enfant unique	
AINE	oui non	1 0
<b>Nombre de frères et sœurs</b>		
FS0	enfant unique	1 ou 0 (57)
FS12	1 ou 2 frères et sœurs	1 ou 0 (312)
FS34	3 ou 4 frères et sœurs	1 ou 0 (533)
FS5	5 frères et sœurs ou plus	1 ou 0 (1477) (ref)
<b>Résidence de la mère à la naissance de l'enquête dans les hauts de La Réunion</b>		
MHAUT	oui non	1 0
<b>Vie en couple avant la première migration durable en métropole</b>		
CPMIG	oui non	1 0
<b>Age de fin d'études</b>		
ETUD1	moins de 16 ans	1 ou 0 (809)
ETUD2	16-17 ans	1 ou 0 (856) (ref)
ETUD3	18-20 ans	1 ou 0 (591)
ETUD4	21 ans et plus	1 ou 0 (123)
<b>Fin d'étude après première migration durable vers la métropole</b>	L'âge de fin d'études est supérieur à l'âge à la première migration durable	
FETUD	oui non	1 0
<b>Bumidom (1963-1981) **</b>	variable externe mise à 1 les années où le BUMIDOM existe	
BUMI6372	1963 à 1972	1 ou 0
BUMI7381	1973 à 1981	1 ou 0
BUMI6381	1963 à 1981	1 ou 0

\*\* En italique une variable non individuelle, mais contextuelle (période d'incitation politique à la migration vers la métropole)

La première étape exploratoire des données consiste à tester les différentes variables construites afin de repérer les premières tendances. Au préalable, la matrice des

variances-covariances  $\Gamma$  (voir annexe), afin de déceler d'éventuelles corrélations handicapantes. La régression logistique permet ainsi de montrer que les comportements masculins et féminins doivent être différenciés systématiquement dans la suite du raisonnement, c'est ce qui sera fait dans le modèle biographique présenté plus loin. Les modèles logistiques sont présentés (Tableau 19, Tableau 20, Tableau 21, pages 223, 224-225) en estimant les paramètres avec et sans les pondérations. Les résultats ne sont guère différents (pas d'inversion notable de signe), dans quelques cas, l'utilisation des pondérations fait perdre de la significativité aux estimations. La colonne des "Odds ratio" qui figure dans les tableaux suivants donne les coefficients multiplicateurs qui indiquent combien les individus (présentant telle ou telle caractéristique) ont de chances de migrer plutôt que de ne pas migrer par rapport aux individus de référence. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, les individus nés entre 1942 et 1951 (GEN2), ont plus de chance d'avoir migré pour une durée de plus d'un an vers la métropole que ceux nés depuis 1962 (GEN4=ref) : cette probabilité est supérieure de 3,5 points à celle de l'individu de référence. On constate que cette probabilité augmente encore (4,3 fois plus que l'individu de référence) lorsque l'enquête appartient à la génération 1951-1961. L'effet de génération est donc tout à fait déterminant dans cette probabilité de migrer, être né entre 1942 et 1962 amène plus sûrement Réunionnaises et Réunionnais en métropole pour une installation durable. Malgré ce fort effet de génération, d'autres variables ont des effets positifs sur la probabilité de migrer. Ainsi, la migration interne à l'île multiplie de beaucoup la probabilité de connaître une migration vers la métropole par rapport à ceux qui n'ont pas connu de mobilité depuis leur naissance. Ceci est particulièrement vrai pour les femmes réunionnaises puisque leur probabilité d'avoir migré en ayant fait au moins

une migration interne au préalable est plus de 10 fois plus élevée que pour les hommes (Variable INT, Odds ratios à 69,5 pour les femmes pour 6,6 pour les hommes). Ainsi, même à l'intérieur d'une île aux dimensions aussi modestes que La Réunion, il est possible d'identifier des mobilités internes signes d'une plus grande propension future à migrer hors de l'île. L'effet de la migration externe est également significatif, les Odds ratio atteignant même des niveaux très élevés, signe d'une sélection d'individus mobiles. De nombreux militaires et enfants de militaires, de même qu'un effet d'émigrations par Madagascar (en particulier pour les hommes de la génération 1952-1961), provoquent ce phénomène, la destination métropole est une étape très fréquente dans le parcours d'un individu réunionnais mobile. En ce qui concerne le niveau d'études, les résultats ne surprennent pas dans la mesure où plus l'âge de fin d'études est élevé (18 ans et plus), plus les individus ont de chances de migrer vers la métropole que de ne pas migrer par rapport aux individus de référence qui sont ici les âges de 16-17 ans (variables ETUD1 à ETUD4). Si ces effets ne sont cependant pas très nets pour les femmes, les hommes éduqués présentent des probabilités clairement plus élevées de migrer que de ne pas migrer (5 fois plus) par rapport au risque connu par les individus de référence ayant terminé leurs études à 16-17 ans. La profession des parents a un effet positif sur la probabilité de migrer lorsque ceux-ci appartiennent à la troisième catégorie, c'est-à-dire pour le père une profession intermédiaire, une position de cadre ou d'employé dans le secteur privé ; de même pour la profession des mères, plus celle-ci est élevée, plus les individus voient leur probabilité de migrer augmenter par rapport à la référence (inactives, retraitées ...). Les femmes (Tableau 21) sont particulièrement sensibles à la profession des mères, tandis que les hommes réunionnais sont sensibles aux caractéristiques de profession des pères (Tableau 20).

Un contact avec la métropole suivi d'un retour dans l'île ont pour effet de retenir à La Réunion. C'est le cas de nombreux hommes partis faire leur service militaire en métropole et qui rentrent une fois ce service accompli ; dans leur grande majorité, s'ils ne s'installent pas directement en métropole et qu'ils rentrent à La Réunion, ils ne retournent pas tenter leur chance une nouvelle fois en métropole. C'est en fait l'installation directe (sans retour) qui détermine le plus sûrement une installation durable dans l'hexagone. Ceci correspond tout à fait avec l'effet enregistré sur la vie en couple de l'enquête avant la migration ; cette caractéristique a un effet négatif sur la probabilité de migrer, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. La probabilité de migrer augmente donc lorsque l'individu n'a pas trop d'attaches affectives à La Réunion, une partie des retours n'ayant alors que peu de raison de se produire. La résidence de la mère dans les "Hauts de La Réunion" provoque l'effet attendu. Cette caractéristique a un fort effet négatif sur la probabilité de migrer, en particulier pour les hommes, puisque la probabilité est diminuée de moitié par rapport à ceux qui ne résident pas dans des lieux aussi isolés.

TABLEAU 19 - ENQUETE INSEE MIGRATIONS 1991-1992, REUNION : RESULTATS DE REGRESSIONS LOGISTIQUES SUR LA PROBABILITE D'ETRE MIGRANT, SEXES REUNIS, PARAMETRES ESTIMES AVEC ET SANS PONDERATIONS.

résultat significatif au seuil de 1 % (\*\*\*) , 5 % (\*\*), 10 % (\*)

Variables explicatives	Paramètres estimés avec pondérations	Odds ratio	Paramètres estimés sans pondération	Odds ratio
constante	-1,07 ***		-0,03	
Groupes de générations				
GEN1	-0,000		0,64 ***	1,89
GEN2	1,20 ***	3,52	1,64 ***	5,13
GEN3	1,46 ***	4,32	1,58 ***	4,88
GEN4	ref		ref	
Commune de naissance St-Denis COM411	0,19		0,37 **	1,44
Retour à La Réunion avant migration durable RLT	-4,92 ***	0,007	-5,78 ***	0,003
Migration interne avant migration durable INT	2,55 ***	12,83	1,74 ***	5,69
dont migration vers St-Denis INTDENIS	0,73		0,40	
Migration externe avant migration durable EXT	4,46 ***	86,10	3,61 ***	37,18
Service militaire avant migration durable SM	3,39 ***	29,69	2,22 ***	9,17
Sexe S	0,08		0,01	
Profession du père aux 15 ans de l'enquête				
JOBP1	-0,37		-0,03	
JOBP21	-0,31		-0,22	
JOBP22	-0,60 *		0,16	
JOBP23	-0,46 *		-0,05	
JOBP24	-0,14		0,31	
JOBP25	-0,12		-0,1	
JOBP3	1,04 ***	2,8	1,30 ***	3,60
JOBP4	ref		ref	
Profession de la mère aux 15 ans de l'enquête				
JOBM1	ref		ref	
JOBM2	0,05		0,15	
JOBM3	0,45 **	1,57	0,62 ***	1,85
Taille actuelle du ménage				
TM12	0,29		-0,04	
TM34	ref		ref	
TM5	-0,78 ***	0,46	-0,44 ***	0,64
Rang de naissance AINE	-0,01		-0,14	
Nombre de frères et sœurs FSO (enfant unique)	-1,41 ***	0,24	-1,21 ***	0,30
FS12	-0,66 ***	0,52	-0,53 **	0,59
FS34	-0,13		0,07	
FS5	ref		ref	
Résidence de la mère à la naissance de l'enquête dans les hauts de La Réunion MHAUT	-0,39 ***	0,68	-0,22 *	0,80
Vie en couple avant la première migration durable en métropole CPMIG	-1,50 ***	0,22	-1,93 ***	0,14
Age de fin d'études				
ETUD1	0,12		-0,12	
ETUD2	ref		ref	
ETUD3	0,56 ***	1,76	0,25	
ETUD4	0,81 ***	2,25	0,51 *	1,67
N				
Ensemble	2 379		2 379	
migrant	9 13		9 13	
non-migrants	1 466		1 466	

Note : un paramètre de signe positif augmente la probabilité d'être migrant par rapport à la modalité de référence. Dans le cas pondéré, la somme des poids est ramenée au nombre d'observations.

Source : INSEE, Enquête migrations DOM 1992

TABLEAU 20 - ENQUETE INSEE MIGRATIONS 1991-1992, REUNION : RESULTATS DE REGRESSIONS LOGISTIQUES SUR LA PROBABILITE D'ETRE MIGRANT, SEXE MASCULIN, PARAMETRES ESTIMES AVEC ET SANS PONDERATIONS.

résultat significatif au seuil de 1 % (\*\*\*) , 5 % (\*\*), 10 % (\*)

Variables explicatives	Paramètres estimés avec pondérations	Odds ratio	Paramètres estimés sans pondération	Odds ratio
constante	-0,73 **		0,49	
Groupes de générations				
GEN1	0,71 *	2,04	1,07 ***	2,92
GEN2	2,00 ***	7,44	1,81 ***	6,09
GEN3	1,01 ***	5,03	1,97 ***	7,2
GEN4	ref		ref	
Commune de naissance St-Denis COM411	0,51 **	1,67	0,80 ***	2,23
Retour à La Réunion avant migration durable RLF	- 5,26 ***	0,01	- 6,03 ***	0,002
Migration interne avant migration durable INT	1,89 ***	0,6	1,09 ***	2,98
dont migration vers St-Denis INTDENIS	1,23 *	3,44	0,72	
Migration externe avant migration durable EXT	5,12 ***	167,4	4,20 ***	66,6
Service militaire avant migration durable SM	3,82 ***	45,6	2,52 ***	12,5
Profession du père aux 15 ans de l'enquête				
JOBP1	-1,44 ***	0,24	-0,46	
JOBP21	-0,68 *	0,50	-0,34	
JOBP22	-1,85 ***	0,16	-0,65	
JOBP23	-0,90 ***	0,41	-0,44	
JOBP24	-0,61 *	0,54	0,13	
JOBP25	-0,62 *	0,54	-0,55	
JOBP3	-0,15		-0,76	
JOBP4	ref		ref	
Profession de la mère aux 15 ans de l'enquête				
JOBM1	ref		ref	
JOBM2	0,15		-0,01	
JOBM3	0,07		0,29	
Taille actuelle du ménage				
TM12	- 0,04		- 0,57 **	0,56
TM34	ref		ref	
TM5	- 0,46 **	0,63	- 0,49 **	0,61
Rang de naissance				
AINE	0,47 **	1,6	0,31	
Nombre de frères et sœurs				
FS0 (enfant unique)	- 2,65 ***	0,07	- 1,50 **	0,22
FS12	- 1,05 ***	0,35	- 1,06 ***	0,35
FS34	- 0,19		- 0,22	
FS5	ref		ref	
Résidence de la mère à la naissance de l'enquête dans les hauts de La Réunion MHAUT	- 0,69 ***	0,50	- 0,52 **	0,59
Vie en couple avant la première migration durable en métropole CPMIG	- 2,61 ***	0,07	- 2,51 ***	0,08
Age de fin d'études				
ETUD1	- 0,05		- 0,29	
ETUD2	ref		ref	
ETUD3	1,66 ***	5,27	0,68 ***	1,97
ETUD4	1,70 **	5,48	0,82	
N				
Ensemble	1444		1444	
migrant	475		475	
non-migrants	969		969	

Note : un paramètre de signe positif augmente la probabilité d'être migrant par rapport à la modalité de référence. Dans le cas pondéré, la somme des poids est ramené au nombre d'observations.

Source : INSEE, Enquête migrations DOM 1992

TABLEAU 21 - ENQUETE INSEE MIGRATIONS 1991-1992, REUNION : RESULTATS DE REGRESSIONS LOGISTIQUES SUR LA PROBABILITE D'ETRE MIGRANT, SEXE FEMININ, PARAMETRES ESTIMES AVEC ET SANS PONDERATIONS.

résultat significatif au seuil de 1 % (\*\*\*), 5 % (\*\*), 10 % (\*)

Variables explicatives	Paramètres estimés avec pondérations	Odds ratio	Paramètres estimés sans pondération	Odds ratio
constante	-1,49 ***		-0,71 *	
Groupe de générations				
GEN1	-0,14		0,32 ***	1,38
GEN2	1,23 ***	3,42	1,78 ***	5,93
GEN3	1,61 ***	4,98	1,45 ***	4,24
GEN4	ref		ref	
Commune de naissance St-Denis COM411	0,06		0,09	
Retour à La Réunion avant migration durable				
RET	-4,92 ***	0,007	-5,99 ***	0,003
Migrati interne avant migration durable				
INT	4,24 ***	69,5	3,65 ***	38,4
dont migration vers St-Denis				
INTDENIS	-0,48		-0,35	
Migration externe avant migration durable				
EXT	4,45 ***	85,8	3,15 ***	23,2
Profession du père aux 15 ans de l'enquête				
JOBP1	0,15		0,33	
JOBP21	-0,25		-0,24	
JOBP22	0,40		0,89 *	2,43
JOBP23	-0,10		0,44	
JOBP24	0,18		0,57	
JOBP25	0,02		0,27	
JOBP3	1,81 ***	6,12	1,84 ***	6,29
JOBP4	ref		ref	
Profession de la mère aux 15 ans de l'enquête				
JOBM1	ref		ref	
JOBM2	0,04		0,31	
JOBM3	1,00 ***	2,73	0,96 ***	2,61
Taille actuelle du ménage				
TM12	0,62 **	1,86	0,42 *	1,52
TM34	ref		ref	
TM5	-0,81 ***	0,44	-0,35 *	0,70
Rang de naissance				
AINE	-0,41		-0,49 **	0,61
Nombre de frères et soeurs				
FS0 (enfant unique)	-0,61		-0,96	
FS12	-0,35		-0,09	
FS34	0,02		0,09	
FS5	ref		ref	
Résidence de la mère dans les hauts de La Réunion				
MHAUT	-0,28		-0,02	
Vie en couple avant la première migration durable en métropole				
CPMO	-1,04 ***	0,35	-1,59 ***	0,20
Age de fin d'études				
ETUD1	0,13		0,04	
ETUD2	ref		ref	
ETUD3	-0,14		0,02	
ETUD4	0,71 *	2,04	0,47	
N				
Ensemble	935		935	
migrant	438		438	
non-migrants	497		497	

Note : un paramètre de signe positif augmente la probabilité d'être migrant par rapport à la modalité de référence. Dans le cas pondéré, la somme des poids est ramenée au nombre d'observations.

Source : INSEE, Enquête migrations DOM 1992



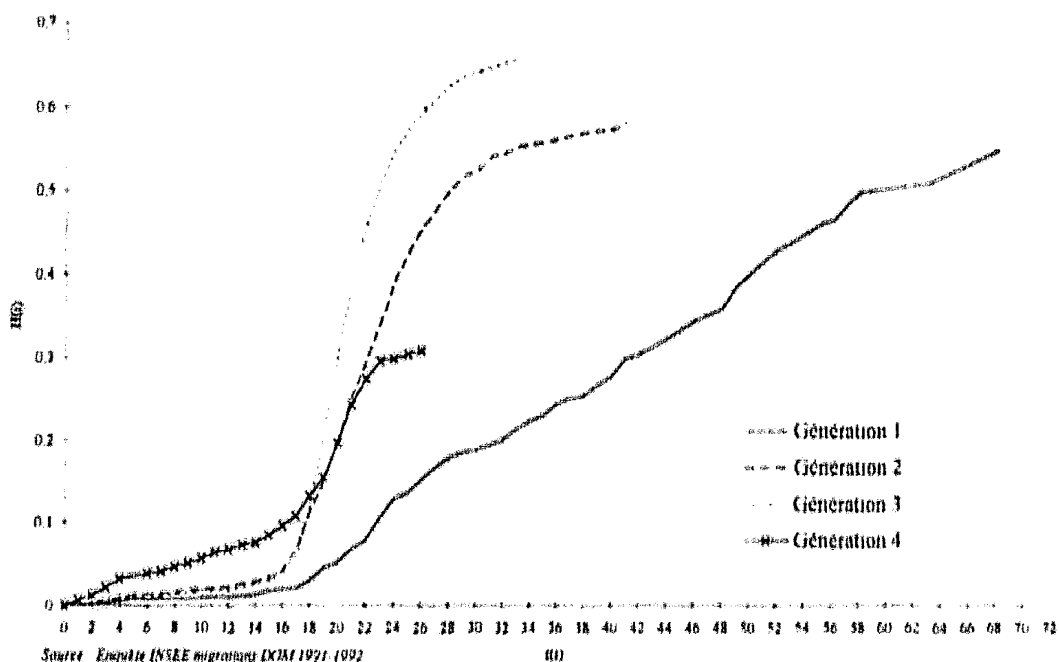
La seconde étape consiste à faire une estimation non-paramétrique<sup>66</sup> des fonctions de séjour pour chaque sous-population, afin de visualiser des durées de séjour plus ou moins longues ou des risques de sorties plus ou moins importants selon les caractéristiques des individus. Deux types d'estimations ont été testées<sup>67</sup>, pour finalement présenter celle de Kaplan-Meier. L'intérêt de ces estimations non-paramétriques réside dans la présentation graphique des résultats qu'elles permettent de réaliser. Nous visualisons en particulier les fortes différences de comportement que l'on observe selon les générations<sup>68</sup>. Le cumul à chaque instant des risques d'avoir migré ( $H(t)$ ) révèle (Graphique 44) de fortes différences de comportement entre trois grands groupes de générations, la génération 1, les générations 2 et 3 et la génération 4.

---

<sup>66</sup> Pour plus d'informations sur l'analyse statistique des biographies, se référer à l'ouvrage très complet et opérationnel de EVA LELIEVRE et ARNAUD BRINCE, 1998, « Manuel pratique pour l'analyse statistique des biographies, présentation des modèles de durée et utilisation des logiciels SAS, TDA et STATA », PUF/diffusion, INED, 187 p.

<sup>67</sup> L'estimation actuarielle et celle de Kaplan-Meier produisent dans notre cas des résultats très proches, il n'est donc pas nécessaire de présenter les résultats des deux estimations. Le logiciel TDA produit directement, dans le cas de l'estimation de Kaplan-Meier, la fonction de séjour, les quotients instantanés et les quotients cumulés, dernière série qui ne figure pas lorsque l'on demande l'estimation actuarielle (lib).

<sup>68</sup> Il est possible de construire d'autres analyses non-paramétriques s'appuyant sur chacune des autres caractéristiques des enquêtes.

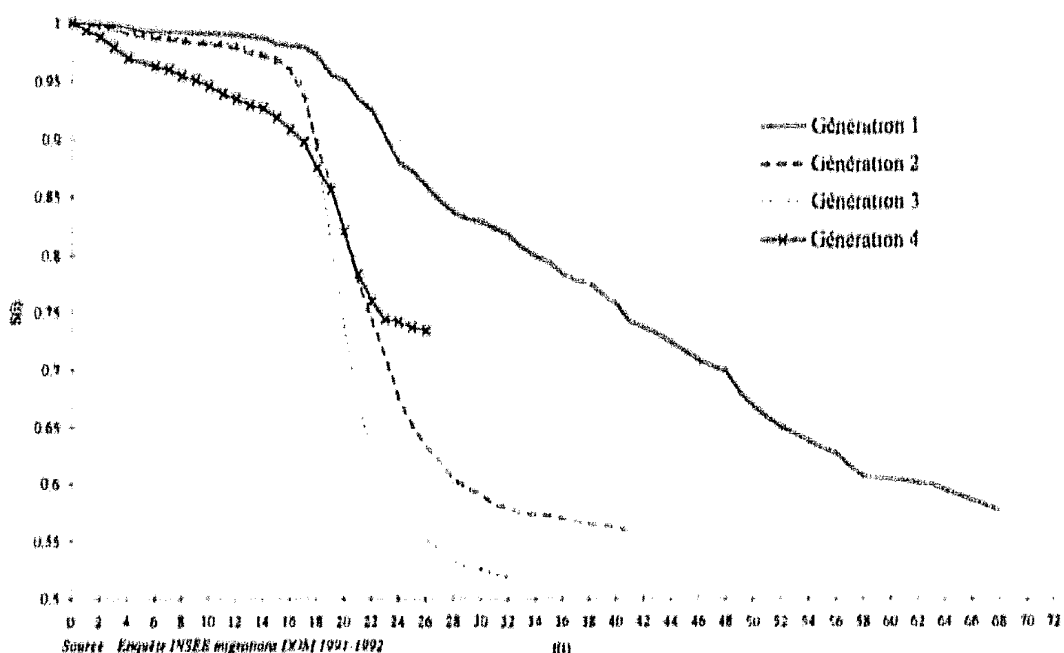


GRAPHIQUE 44 - REUNION : ESTIMATION KAPLAN-MELER DE LA PREMIERE MIGRATION DURABLE VERS LA METROPOLE, QUOTIENTS CUMULES SELON LA GENERATION EN FONCTION DU TEMPS (ANNEES).

La génération 3, c'est-à-dire celle des individus nés entre 1952 et 1961, est, à partir de 18 ans, à chaque instant, plus nombreuse (en part relative) à effectuer une première migration durable vers la métropole. Ceci est particulièrement évident en comparaison avec la génération 1 mais également avec la génération 4. A contrario, on voit apparaître une particularité des enquêtés nés depuis 1962 (génération 4) : avant 18 ans, leur risque cumulé est nettement plus important que les trois autres générations. Ainsi, la propension à partir aux jeunes âges, avec les parents, est de plus en plus importante. A partir de 20 ans en revanche, il semble que les individus ne soient plus aussi nombreux à migrer en proportion que les générations 2 et 3, les risques restant cependant plus élevés que ceux que connaissent les individus nés avant 1942 aux mêmes âges. L'accélération forte des quotients instantanés autour de 18-20 ans pour les générations 2 et 3 est plus atténuée parmi les générations les plus récentes ; mais la convexité des courbes après 22 et surtout 28 ans pour les générations 2 et 3, signe d'un ralentissement des risques, est déjà beaucoup plus forte et plus précoce pour la

génération 4. On peut donc prévoir une évolution des quotients de sortie de cette génération au plus intermédiaire à ceux connus par la génération 1 et les générations 2 et 3.

Le Graphique 45 décrit le même phénomène mais sous la forme des fonctions de séjour des différentes générations ; l'aspect des courbes montre qu'il est beaucoup plus courant d'avoir déjà migré avant 18 ans lorsque l'on appartient à la génération 4 qu'aux autres générations, mais que l'intensité élevée des départs entre 16 et 18 ans dans les générations 2 et 3 permet un rattrapage de la situation ; à 18 ans, environ 88 % des générations 2, 3 et 4 sont encore dans l'île.



GRAPHIQUE 45 - REUNION : ESTIMATION KAPLAN-MEIER DE LA PREMIERE MIGRATION DURABLE VERS LA METROPOLE, FONCTIONS DE SEJOUR SELON LA GENERATION EN FONCTION DU TEMPS (ANNEES).

Les écarts se creusent ensuite comme l'atteste le Tableau 22 qui résume les probabilités de ne pas avoir effectué de migration à quelques âges exacts. Ainsi, à 25 ans les jeunes nés depuis 1962 ont une probabilité 1,3 fois plus élevée d'être encore à La Réunion que les individus nés dans les années 1950. Ces probabilités sont

cependant plus élevées que celles que connaissent leurs prédécesseurs nés avant 1942.

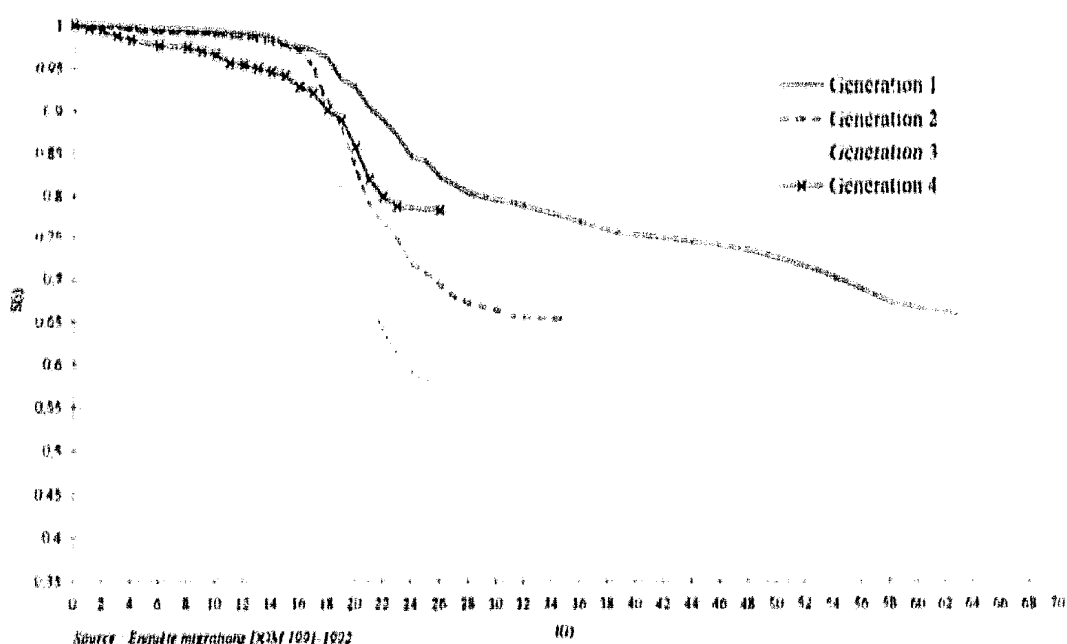
TABEAU 27 - REUNION : PROBABILITE DE NE PAS AVOIR ENCORE EFFECTUE UNE MIGRATION DURABLE VERS LA METROPOLE EN FONCTION DU TEMPS, SELON LA GENERATION, ESTIMATION KAPLAN-MEIER.

Ages (années)	Génération < 1947		Génération 1942-1951		Génération 1952-1961		Génération 1962 et +	
	SRU	(1-SRU)*100 %	SRU	(1-SRU)*100 %	SRU	(1-SRU)*100 %	SRU	(1-SRU)*100 %
15	0,9818	2%	0,9693	3%	0,9659	3%	0,9189	8%
18	0,9765	3%	0,9694	3%	0,9663	3%	0,9100	9%
20	0,9714	3%	0,9636	3%	0,9590	4%	0,8758	12%
25	0,9655	4%	0,9589	4%	0,9540	4%	0,8727	13%
30	0,9585	5%	0,9580	4%	0,9590	4%	0,8208	18%
35	0,9514	5%	0,9533	5%	0,9543	4%	0,8142	19%
40	0,9474	6%	0,9525	5%	0,9610	4%	0,7575	24%
45	0,9470	6%	0,9532	5%	0,9673	4%	0,7375	26%
50	0,9381	7%	0,9510	5%	0,9256	8%	0,6170	39%
55	0,9293	8%	0,9239	8%	0,8774	12%		
60	0,9206	8%	0,8721	13%				
65	0,9158	9%	0,8241	18%				
70	0,9119	9%	0,8627	14%				
75	0,9093	9%	0,8241	18%				
80	0,9040	10%						
85	0,8989	10%						
90	0,8949	11%						
95	0,8910	11%						
100	0,8872	12%						

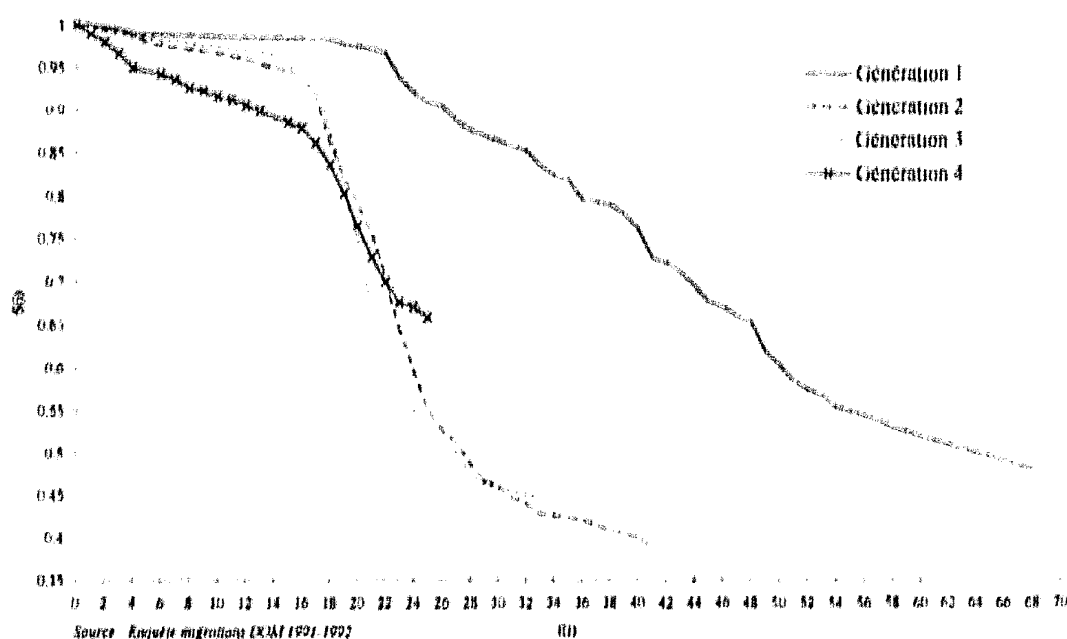
Erreur standard en italique

Source : Enquête INSEE migrations DOM 1991-1992

Le même raisonnement peut être mené en distinguant les fonctions de séjour par générations selon le sexe. Le Graphique 46 (hommes) et le Graphique 47 (femmes) apportent des éclairages spécifiques. La première génération de femmes (nées avant 1942) apparaît comme nettement moins migrante en probabilité que les hommes jusqu'à 40 ans.



GRAPHIQUE 46 - REUNION : ESTIMATION KAPLAN-MEIER DE LA PREMIERE MIGRATION DURABLE VERS LA METROPOLE, FONCTIONS DE SEJOUR DES HOMMES SELON LA GENERATION EN FONCTION DU TEMPS (ANNEES).



GRAPHIQUE 47 - REUNION : ESTIMATION KAPLAN-MEIER DE LA PREMIERE MIGRATION DURABLE VERS LA METROPOLE, FONCTIONS DE SEJOUR DES FEMMES SELON LA GENERATION EN FONCTION DU TEMPS (ANNEES).

Cependant, alors que les risques de migrer diminuent avec l'âge pour les hommes, en particulier à partir de 28 ou 30 ans, la fonction de séjour des Réunionnaises (toujours pour la génération 1), se situe bien en dessous de celle des hommes à partir de 40 ans. Il semble que cette prolongation des risques de migrer à des âges plus élevés pour les femmes que pour les hommes se confirme également pour les autres générations puisque les courbes de séjour des générations de femmes 2 et 3 sont nettement en dessous de celles des hommes à partir de 25-30 ans. Notons également que les fonctions de séjour des femmes pour les deux générations centrales (1942-1951 et 1952-1961), et contrairement au cas masculin, ont des allures très proches, ce qui traduit des probabilités de migrer aussi importantes pour les deux générations de femmes alors que pour les hommes, c'est tout particulièrement la génération 3 (1952-1961) qui présente les quotients instantanés les plus forts entre 18 et 24 ans. A 30 ans, la génération de femmes nées entre 1942 et 1951 connaît une probabilité de 46 % de ne pas avoir migré, tandis que les hommes sont encore 66 % à cet âge (Tableau 23). Quant aux générations nées à partir de 1962, il semble que la fonction de séjour des femmes de 20 à 24 ans soit très proche de celle des deux groupes de générations précédentes, alors que celle des hommes tend plus à se rapprocher d'un comportement du type de celui qu'a connu la génération 1. Ainsi, à 25 ans, la probabilité que les femmes de la génération 4 soient encore non-migrantes est de seulement 66 % contre 80 % pour les hommes (Tableau 23). Ainsi, si l'on souhaite imaginer le profil de la fonction de séjour des générations 4, il convient de distinguer les hommes des femmes, ces dernières continuant à migrer sur un profil vraisemblablement plus proche de celui des générations 2 et 3, tandis que les hommes semblent retrouver un aspect assez similaire de celui connu par les générations masculines, peu migrantes, nées avant 1942.

TABLEAU 23 - REUNION : PROBABILITE DE NE PAS AVOIR ENCORE EFFECTUE UNE MIGRATION DURABLE VERS LA METROPOLE EN FONCTION DU TEMPS, SELON LE SEXE ET LA GENERATION.  
ESTIMATION KAPLAN-MEIER.

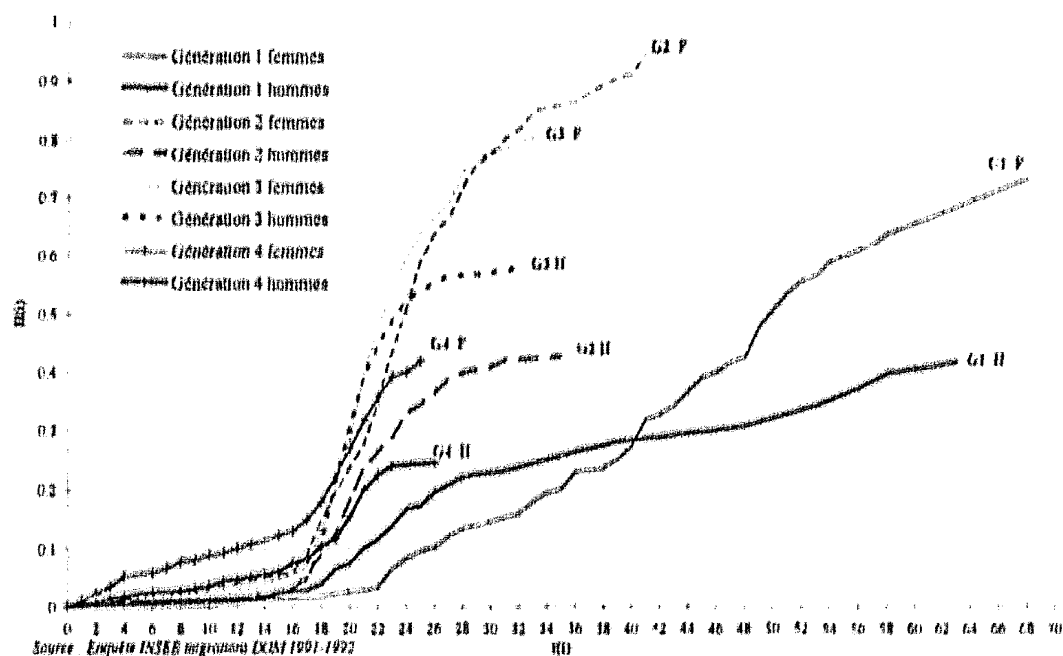
Age (années)	Generations < 1942		Generations 1942-1951		Generations 1952-1961		Generations 1962 et +	
	S(t)		S(t)		S(t)		S(t)	
	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes
15	0,9842 0,0094	0,9760 0,0106	0,9408 0,0191	0,9779 0,0089	0,9497 0,0125	0,9764 0,0067	0,8847 0,0155	0,9409 0,0109
18	0,9829 0,0098	0,9615 0,0133	0,8618 0,0250	0,9114 0,0173	0,8750 0,0157	0,8976 0,0134	0,8361 0,0216	0,9013 0,0140
20	0,9716 0,0125	0,9279 0,0179	0,7895 0,0331	0,8339 0,0226	0,7500 0,0245	0,7323 0,0196	0,7643 0,0253	0,8566 0,0166
25	0,9091 0,0217	0,8413 0,0253	0,5526 0,0483	0,7085 0,0276	0,5256 0,0253	0,5827 0,0219	0,6582 0,0298	0,7827 0,0203
30	0,8636 0,0226	0,7933 0,028	0,4605 0,0494	0,6642 0,0287	0,4583 0,0292	0,5669 0,0220		
35	0,8182 0,0291	0,7740 0,0290	0,4210 0,0400	0,6531 0,0289				
40	0,7614 0,0321	0,7548 0,0393	0,4013 0,0398					
50	0,6023 0,0369	0,7260 0,0309						
55	0,5540 0,0377	0,6965 0,0324						

Evénement standard en italique  
Source : Enquête INSEE migrations DOM 1991-1992.



Il semble ainsi que les femmes soient proportionnellement plus nombreuses à saisir les opportunités d'installation en métropole à d'autres âges que ceux des hommes, hommes dont les départs sont plus concentrés sur une période modale 16-23 ans, quelle que soit la génération.

La superposition sur un même graphique (Graphique 48) des quotients cumulés de sortie instantanés des hommes et des femmes selon les générations révèle également un phénomène intéressant. En effet, il n'est pas impossible que les femmes des générations 1 et 2, dont on a vu qu'elles migraient en proportion plus fréquemment que les hommes au delà de 40 ans, partent accompagnées d'enfants et d'adolescents. Ceci expliquerait les intensités élevées de départs avant l'âge de 18 ans observées au sein de la génération 4.



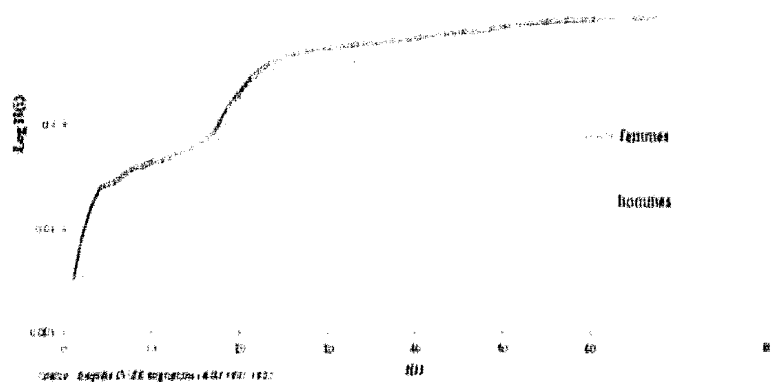
GRAPHIQUE 48 - REUNION : ESTIMATION KAPLAN-MEIER DE LA PREMIERE MIGRATION DURABLE VERS LA METROPOLLE, QUOTIENTS CUMULES DES FEMMES ET DES HOMMES SELON LA GENERATION EN FONCTION DU TEMPS (ANNEES).

Cependant, le Graphique 48 souligne également que ces générations de jeunes migrants sont plus fréquemment des filles que des garçons, ce qui laisserait penser que l'augmentation des départs de femmes s'accompagne plus fréquemment de départs d'enfants de sexe féminin (écarts hommes-femmes significatifs Tableau 23). Cette hypothèse intéressante demande à être confirmée. Il n'est malheureusement pas possible de déterminer si l'enquêté venu avant 18 ans en métropole suivait plus fréquemment sa mère que son père ; en effet, la seule question sur la raison de la venue en métropole propose « suivre au moins un de ses parents » comme modalité possible. On peut cependant remarquer que lorsque l'enquêté arrive après l'âge de 14 ans en métropole, sur 100 enquêtés en métropole déclarés être venus avec un des parents au moins, 70 % sont des femmes. Sur la même question, mais posée aux enquêtés à La Réunion sur le premier séjour en métropole, ce sont deux fois plus souvent les femmes que les hommes qui répondent oui, j'ai suivi (un de) ou mes parents.

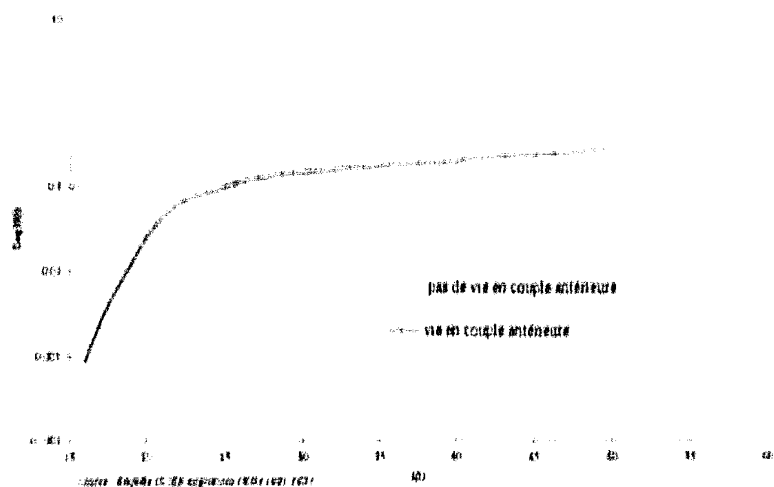
Une fois ces approches exploratoires menées, il est possible de chercher à estimer le rôle des différentes caractéristiques sur le risque de connaître une première migration durable vers la métropole, en utilisant un modèle semi-paramétrique de la famille des modèles à risques proportionnels, comme celui semi-paramétrique de Cox<sup>69</sup>. Ce modèle présente en effet l'intérêt d'estimer directement l'effet de la durée, sans lui imposer de loi a priori (E. LELIEVRE, A. BRINCE, 1998). Certes, il impose un effet proportionnel des caractéristiques individuelles sur les risques de connaître la migration, mais son application nécessite uniquement une validation (graphique) de parallélisme des courbes entre-elles, sans condition de linéarité. Ces hypothèses sont

<sup>69</sup> Le modèle de Cox est plus satisfaisant que le modèle logistique car il fait intervenir le temps dans le calcul des risques d'effectuer une première migration durable vers la France métropolitaine. Les deux modèles (logistiques et Cox) restent cependant cohérents dans le sens de variation des coefficients (+/-).

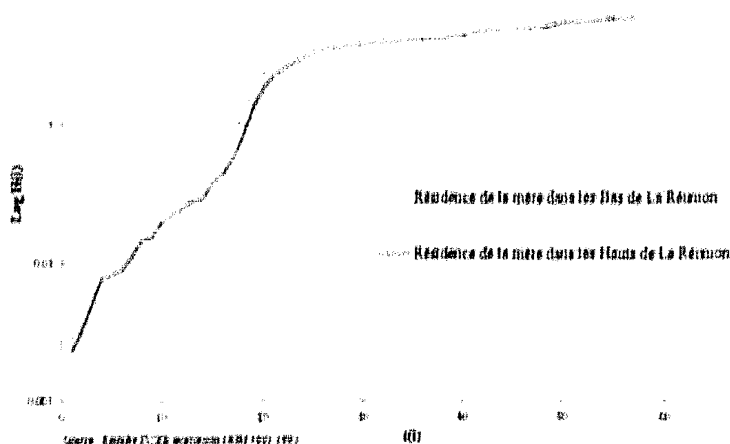
*effectivement vérifiées* dans notre population et quelques validations graphiques sont proposées au Graphique 49, au Graphique 50, au Graphique 51, au Graphique 52, au Graphique 53 et au Graphique 54.



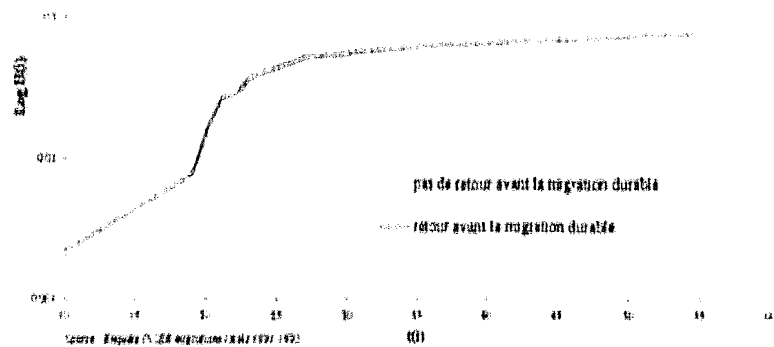
GRAPHIQUE 49 - REUNION : ESTIMATION KAPLAN-MEIER DE LA PREMIERE MIGRATION DURABLE VERS LA METROPOLE, QUOTIENTS CUMULES (LOG) SELON LE SEXE EN FONCTION DU TEMPS (ANNEES).



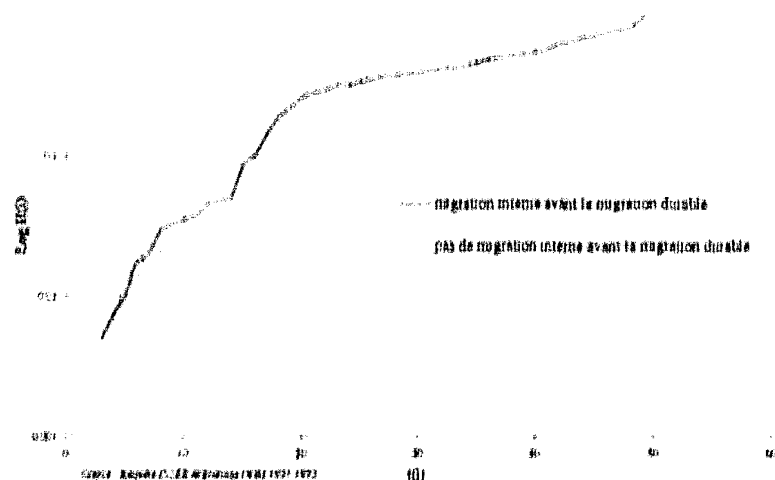
GRAPHIQUE 50 - REUNION : ESTIMATION KAPLAN-MEIER DE LA PREMIERE MIGRATION DURABLE VERS LA METROPOLE, QUOTIENTS CUMULES (LOG) SELON LA VIE EN COUPLE ANTERIEURE EN FONCTION DU TEMPS (ANNEES).



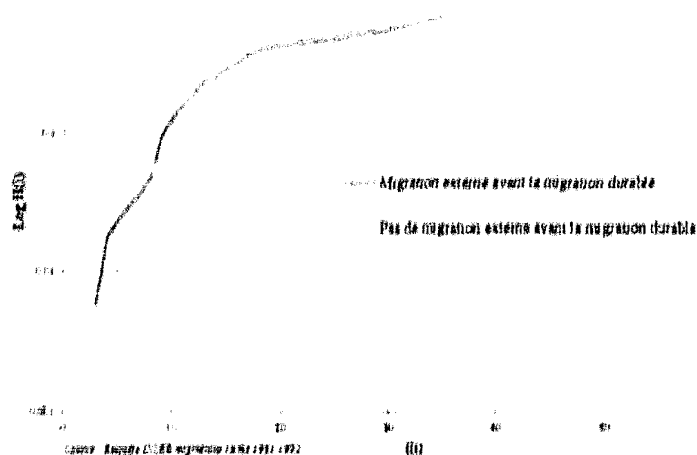
GRAPHIQUE 51 - REUNION : ESTIMATION KAPLAN-MEIER DE LA PREMIERE MIGRATION DURABLE VERS LA METROPOLE, QUOTIENTS CUMULES (LOG) SELON LE LIEU DE RESIDENCE DE LA MERE (HAUTS OU BAS DE LA REUNION) A LA NAISSANCE DE L'ENQUETE EN FONCTION DU TEMPS (ANNEES).



GRAPHIQUE 52 - REUNION : ESTIMATION KAPLAN-MEIER DE LA PREMIERE MIGRATION DURABLE VERS LA METROPOLE, QUOTIENTS CUMULES (LOG) SELON L'EXISTENCE D'UN RETOUR DANS L'ILE AVANT L'INSTALLATION DURABLE EN FONCTION DU TEMPS (ANNEES).



GRAPHIQUE 53 - REUNION : ESTIMATION KAPLAN-MEIER DE LA PREMIERE MIGRATION DURABLE VERS LA METROPOLE, QUOTIENTS CUMULES (LOG) SELON L'EXISTENCE D'UNE MIGRATION INTERNE PREALABLE EN FONCTION DU TEMPS (ANNEES).



GRAPHIQUE 54 - REUNION : ESTIMATION KAPLAN-MEIER DE LA PREMIERE MIGRATION DURABLE VERS LA METROPOLE, QUOTIENTS CUMULES (LOG) SELON L'EXISTENCE D'UNE MIGRATION EXTERNE PREALABLE (ETRANGER, AUTRES DOM-TOM) EN FONCTION DU TEMPS (ANNEES).

La fonction utilisée s'écrit :

$$h(t; z) = h_0(t) \cdot \exp(\beta z)$$

Avec  $h(t; z)$ , risque des individus présentant des caractéristiques portées par le vecteur  $z$ , fonction du quotient instantané sous-jacent  $h_0(t)$  (fonction inconnue de  $t$  non-paramétrique et sans distribution statistique imposée) et de  $\beta z$ .

$h_0(t)$  est le risque de connaître la migration pour un individu de référence dont toutes les caractéristiques sont nulles ( $z=0$ ) à la durée  $t$ . Quant à  $\beta$ , ce sont les effets estimés de chacune des caractéristiques et  $z$  est le vecteur des caractéristiques (1 ou 0) associées à un individu.

Le rôle joué par les différentes caractéristiques sur les risques d'effectuer une première migration durable vers la métropole met en évidence des effets communs aux deux sexes, mais souligne également quelques singularités entre hommes et femmes. Le Tableau 24 teste initialement chaque variable séparément pour l'ensemble des enquêtés, puis pour chaque sexe, sans les pondérations. Le Tableau 25 (sans pondération) et le Tableau 26 (avec pondérations) testent l'effet simultané des variables sur l'ensemble des enquêtés et par sexe, avant de faire tourner (Tableau 27) le même modèle uniquement sur les enquêtés ayant fait une migration durable vers la métropole à l'âge de 16 ans au moins (sans pondération).

TABLEAU 24 - ENQUETE INSEE MIGRATIONS DOM 1991-1992 : INFLUENCE DES DIFFERENTES CARACTERISTIQUES INDIVIDUELLES (EFFET SEPRE DE CHAQUE VARIABLE) SUR LES RISQUES D'EFFECTUER UNE PREMIERE MIGRATION DURABLE VERS LA FRANCE METROPOLITAINE, SELON LE SEXE, QUEL QUE SOIT L'AGE A LA MIGRATION, EFFECTIFS NON PONDERES.

Caractéristiques	Ensemble		Hommes		Femmes	
	$\beta$	exp $\beta$	$\beta$	exp $\beta$	$\beta$	exp $\beta$
<b>Groupes de générations</b>						
GEN1 (< 1942)	-0,63 ***	0,53	-0,46 ***	0,63	-0,94 ***	0,39
GEN2 (1942-1951)	0,07	1,08	-0,019	0,98	0,29 ***	1,33
GEN3 (1952-1961)	0,52 ***	1,68	0,59 ***	1,80	0,47 ***	1,60
GEN4 (1962 +)	-0,27 ***	0,76	-0,46 ***	0,63	-0,034	0,96
<b>Commune de naissance St-Denis COM411</b>	0,29 ***	1,34	0,36 ***	1,43	0,22 *	1,25
<b>Retour à La Réunion avant migration durable REF</b>	-2,68 ***	0,07	-2,97 ***	0,05	-2,22 ***	0,11
<b>Migration interne avant migration durable INT</b>	-0,086		-0,35 ***	0,70	0,37 ***	1,44
<b>Migration interne vers St-Denis avant la migration durable INTDENIS</b>	0,25 *	1,28	0,23		0,21	
<b>Migration externe avant migration durable EXT</b>	-0,04		0,07		0,04	
<b>Service militaire SM</b>			-0,99 ***	0,37		
<b>Sexe S</b>	0,39 ***	1,45				
<b>Profession du père aux 15 ans de l'enquête</b>						
JOBP1 (inactifs, retraités)	-0,07		-0,20		-0,00	
JOBP21 (petits boulots ...)	-0,12		0,09		-0,43 **	0,65
JOBP22 (ouvriers agricoles)	-0,16		-0,41 *	0,66	0,15	
JOBP23 (ouvriers)	-0,06		-0,13		0,06	
JOBP24 (agriculteurs)	-0,14 *	0,86	-0,22 *	0,80	-0,06	
JOBP25 (artisans, commerçants)	-0,10		-0,01		-0,22	
JOBP3 (cadres ... privé)	0,94 ***	2,56	1,03 ***	2,81	0,77 ***	2,15
JOBP4 (cadres ... public)	0,42 ***	1,52	0,63 ***	1,88	0,09	
<b>Profession de la mère aux 15 ans de l'enquête</b>						
JOBM1 (inactives, retraitées)	-0,24 ***	0,79	-0,18 *	0,83	-0,30 ***	0,74
JOBM2 (agricult., ouvrières)	0,07		0,04		0,07	
JOBM3 (cadres, prof. interméd.)	0,51 ***	1,70	0,39 ***	1,48	0,70 ***	2,02
<b>Rang de naissance AINE</b>						
<b>Nombre de frères et sœurs</b>						
FS0 (enfant unique)	-0,48 *	0,62	-0,57		-0,36	
FS12	0,11		0,05		0,18	
FS3+	0,00		0,01		-0,04	
FS5	-0,01		0,02		-0,02	
<b>Résidence de la mère dans les Hauts MAHAUT</b>	-0,27 ***	0,76	-0,35 ***	0,70	-0,18 *	0,83
<b>Vie en couple avant la première migration durable en métropole CPMIG</b>	-1,66 ***	0,19	-2,27 ***	0,10	-1,06 ***	0,35
<b>Age de fin d'études</b>						
ETUD1 (< 16 ans)	0,44 ***	0,64	-0,49 ***	0,61	-0,43 ***	0,65
ETUD2 (16-17 ans)	0,02		0,07		0,03	
ETUD3 (18-20 ans)	0,30 ***	1,35	0,31 ***	1,37	0,27 **	1,31
ETUD4 (21 ans et +)	-0,69 ***	2,00	-0,74 ***	2,09	-0,60 ***	1,82
<b>Dumidom (1963-1981)</b>						
DUM6372	1,77 ***	5,88	2,02 ***	7,50	1,42 ***	4,16
DUM7381	2,02 ***	7,57	2,27 ***	9,69	1,67 ***	5,33
DUM6381	2,68 ***	14,50	3,05 ***	21,0	2,19 ***	9,00
<b>EXT*GEN1</b>	-0,43 ***	0,65	-0,49 **	0,61	0,09	
<b>EXT*GEN2</b>	0,39		0,62 **	1,85	-0,04	
<b>EXT*GEN3</b>	1,03 ***	2,79	1,35 ***	3,87	0,30	
<b>EXT*GEN4</b>	-0,98		-1,10		-0,82	
<b>N</b>						
Ensemble	2 379		1 444		935	
migrants	913		475		438	
non-migrants	1 466		969		497	

Coefficient  $\beta$  significativement différent de zéro au seuil de 1% (\*\*\*) , 5% (\*\*), 10% (\*)

Note - Lorsque exp  $\beta$  est supérieur à l'unité, les individus ont plus de chance de connaître une migration durable vers la métropole que les individus de référence. Lorsque exp  $\beta$  est inférieur à l'unité, les individus ont moins de chance de connaître une migration durable vers la métropole que les individus de référence

Sources - INSEE, Enquête migrations DOM 1992

TABLEAU 25 - ENQUETE INSEE MIGRATIONS DOM 1991-1992 : INFLUENCE SIMULTANEE DES DIFFERENTES CARACTERISTIQUES INDIVIDUELLES SUR LES RISQUES D'EFFECTUER UNE PREMIERE MIGRATION DURABLE VERS LA FRANCE METROPOLITAINE, SELON LE SEXE, QUEL QUE SOIT L'AGE A LA MIGRATION, EFFECTIFS NON PONDERES.

Caractéristiques	Ensemble		Hommes		Femmes	
	$\beta$	exp $\beta$	$\beta$	exp $\beta$	$\beta$	exp $\beta$
<b>Groupes de générations</b>						
GEN1 (< 1942)	0 (ref)		0 (ref)		0 (ref)	
GEN2 (1942-1951)	1,03 ***	2,79	0,86 ***	2,37	1,30 ***	3,67
GEN3 (1952-1961)	1,21 ***	3,37	1,03 ***	2,80	1,51 ***	4,53
GEN4 (1962 +)	0,95 ***	2,58	0,73 ***	2,06	0,23 ***	3,42
<b>Commune de naissance St-Denis</b> COM411	0,17 ***	1,9	0,33 ***	1,39	-0,00	
<b>Retour à La Réunion avant migration durable</b> RET	-3,07 ***	0,05	-2,94 ***	0,05	-3,02 ***	0,05
<b>Migration interne avant migration durable</b> INT	0,58 ***	1,79	0,40 **	1,50	0,87 **	2,38
<b>Migration externe avant migration durable</b> EXT	1,03 ***	2,8	0,96 ***	2,6	0,18 ***	3,24
<b>Service militaire</b> SM	0,36 ***	1,44	0,29 ***	1,34		
<b>Sexe</b> S	-0,18 **	0,83				
<b>Profession du père aux 15 ans de l'enquête</b>						
JOBP1 (inactifs, retraités)	-0,15		-0,27		-0,06	
JOBP21 (petits boulois ...)	-0,35 **	0,71	-0,41 **	0,66	-0,29	
JOB22 (ouvriers agricoles)	-0,26		-0,64 **	0,53	0,18	
JOBP23 (ouvriers)	-0,24 *	0,79	-0,39 **	0,67	0,05	
JOBP24 (agriculteurs)	-0,12		-0,23		0,05	
JOBP25 (artisans, commerçants)	-0,35 **	0,71	-0,59 ***	0,55	-0,04	
JOBP3 (cadres ... privé)	0,34 **	1,40	0,17		0,62 **	1,85
JOBP4 (cadres ... public)	0 (ref)		0 (ref)		0 (ref)	
<b>Profession de la mère aux 15 ans de l'enquête</b>						
JOBM1 (inactives traitées)	0 (ref)		0 (ref)		0 (ref)	
JOBM2 (agriculturières)	0,04		0,03		0,06	
JOBM3 (cadres, p. interméd.)	0,33 ***	1,39	0,11		0,67 ***	1,95
<b>Rang de naissance</b> AINE	-0,05		-0,12		-0,26 **	0,77
<b>Nombre de frères et sœurs</b>						
FS0 (enfant unique)	-0,47 *	0,62	-0,60		-0,32	
FS1 ?	-0,07		-0,15		-0,02	
FS34	0 (ref)		0 (ref)		0 (ref)	
FS5	0,06		0,13		-0,06	
<b>Résidence de la mère dans les Hauts</b> MHAUT	-0,05		-0,14		-0,02	
<b>Vie en couple avant la première migration durable en métropole</b> CPMIG	-1,33 ***	0,26	-1,63 ***	0,19	-1,11 ***	0,33
<b>Age de fin d'études</b>						
ETUD1 (< 16 ans)	-0,21 **	0,81	-0,29 **	0,74	-0,07	
ETUD2 (16-17 ans)	0 (ref)		0 (ref)		0 (ref)	
ETUD3 (18-20 ans)	0,11		0,17		0,06	
ETUD4 (21 ans et +)	0,27 **	1,31	0,15		0,36 *	1,44
<b>N</b>						
Ensemble	2 379		1 444		935	
migrants	913		475		418	
non-migrants	1 466		969		497	

Coefficient  $\beta$  significativement différent de zéro au seuil de 1 % (\*\*\*), 5 % (\*\*), 10 % (\*)

Note  
Lorsque exp  $\beta$  est au, supérieur à l'unité, les individus ont plus de chance de connaître une migration durable vers la métropole que les individus de référence  
Lorsque exp  $\beta$  est inférieur à l'unité, les individus ont moins de chance de connaître une migration durable vers la métropole que les individus de référence

Source : INSEE, Enquête migrations DOM 1992



TABIEAU 26 - ENQUETE INSEE MIGRATIONS DOM 1991-1992 : INFLUENCE SIMULTANEE DES DIFFERENTES CARACTERISTIQUES INDIVIDUELLES SUR LES RISQUES D'EXECUTER UNE PREMIERE MIGRATION DURABLE VERS LA FRANCE METROPOLITAINE, SELON LE SEXE, QUEL QUE SOIT L'AGE A LA MIGRATION, EFFECTIFS PONDERES.

Caractéristiques	Ensemble		Hommes		Femmes	
	$\beta$	exp $\beta$	$\beta$	exp $\beta$	$\beta$	exp $\beta$
<b>Groupes de générations</b>						
GEN1 (< 1942)	0 (ref)		0 (ref)		0 (ref)	
GEN2 (1942-1951)	1,20 ***	3,32	1,11 ***	3,02	1,38 ***	3,97
GEN3 (1952-1961)	1,52 ***	4,59	1,16 ***	3,19	1,90 ***	6,67
GEN4 (1962 +)	0,99 ***	2,69	0,71 ***	2,03	1,29 ***	3,63
<b>Commune de naissance St-Denis COM411</b>	0,10		0,26 *	1,30	-0,02	
<b>Retour à La Réunion avant migration durable</b>						
RET	-2,12 ***	0,12	-1,89 ***	0,15	-2,74 ***	0,06
<b>Migration interne avant migration durable</b>						
INT	1,22 ***	3,41	0,93 **	2,54	1,69 ***	5,41
<b>Migration externe avant migration durable</b>						
EXT	1,79 ***	6,01	1,29 ***	3,63	2,28 ***	9,74
<b>Service militaire</b>						
SM	1,14 ***	3,13	0,97 ***	2,63		
<b>Sexe</b>						
S	0,09					
<b>Profession du père aux 15 ans de l'enquête</b>						
JOBP1 (inactifs, retraités)	-0,40 **	0,67	-1,17 ***	0,31	0,68	
JOBP21 (petits boulots...)	-0,37 **	0,69	-0,77 ***	0,46	-0,26	
JOBP22 (ouvriers agricoles)	-0,78 ***	0,46	-1,58 ***	0,21	0,01	
JOBP23 (ouvriers)	-0,49 ***	0,61	-0,82 ***	0,44	-0,17	
JOBP24 (agriculteurs)	-0,28 *	0,76	-0,75 ***	0,47	0,10	
JOBP25 ( artisans, commerçants)	-0,34 *	0,71	-0,84 ***	0,43	-0,09	
JOBP3 (cadres... privé)	0,39 *	1,49	-0,30		0,90 ***	2,47
JOBP4 (cadres... public)	0 (ref)		0 (ref)		0 (ref)	
<b>Profession de la mère aux 15 ans de l'enquête</b>						
JOBM1 (inactives, retraitées)	0 (ref)		0 (ref)		0 (ref)	
JOBM2 (agricult., ouvrières)	0,07		0,18		-0,04	
JOBM3 (cadres, prof. interméd.)	0,40 ***	1,49	0,05		0,97 ***	2,65
<b>Rang de naissance</b>						
AINE	-0,00		0,40 ***	1,49	-0,31 *	0,74
<b>Nombre de frères et soeurs</b>						
FS0 (enfant unique)	-0,78 **	0,46	-1,38 ***	0,25	-0,13	
FS12	-0,29 *	0,75	-0,20		-0,36	
FS34	0 (ref)		0 (ref)		0 (ref)	
FS5	0,14	1,15	0,19		-0,01	
<b>Résidence de la mère dans les Hauts</b>						
MHAUF	-0,22 **	0,80	-0,25 **	0,77	-0,17	
<b>Vie en couple avant la première migration durable en métropole</b>						
CPMIG	-1,24 ***	0,29	-1,79 ***	0,17	-0,96 ***	0,38
<b>Age de fin d'études</b>						
ETUD1 (< 16 ans)	-0,04		-0,12		-0,02	
ETUD2 (16-17 ans)	0 (ref)		0 (ref)		0 (ref)	
ETUD3 (18-20 ans)	0,39 ***	1,48	0,87 ***	2,38	-0,06	
ETUD4 (21 ans et +)	0,47 **	1,60	0,54 *	1,71	0,46 *	1,59
<b>N</b>						
Ensemble	2 379		1 444		935	
migrants	913		475		438	
non-migrants	1 466		969		497	

Coefficient  $\beta$  significativement différent de zéro au seuil de 1 % (\*\*\*), 5 % (\*\*), 10 % (\*)

Note : Lorsque exp  $\beta$  est supérieur à l'unité, les individus ont plus de chance de connaître une migration durable vers la métropole que les individus de référence

Lorsque exp  $\beta$  est inférieur à l'unité, les individus ont moins de chance de connaître une migration durable vers la métropole que les individus de référence

Dans le cas pondéré, la somme des poids est ramenée au nombre d'observations

Lorsque les résultats ne sont pas significatifs, les effets multiplicatifs ne sont pas reportés

Sources : INSEE, Enquête migrations DOM 1992

TABLEAU 27 - ENQUETE INSEE MIGRATIONS DOM 1991-1992 : INFLUENCE SIMULTANEE DES DIFFERENTES CARACTERISTIQUES INDIVIDUELLES SUR LES RISQUES D'EFFECTUER UNE PREMIERE MIGRATION DURABLE VERS LA FRANCE METROPOLITAINE, SELON LE SEXE, L'AGE A LA MIGRATION EST D'AU MOINS 16 ANS, EFFECTUES NON PONDERES.

Caractéristiques	Ensemble		Hommes		Femmes	
	$\beta$	exp $\beta$	$\beta$	exp $\beta$	$\beta$	exp $\beta$
<b>Groupes de générations</b>						
GEN1 (< 1942)	0 (ref)		0 (ref)		0 (ref)	
GEN2 (1942-1951)	1,05 ***	2,85	0,92 ***	2,50	1,30 ***	3,67
GEN3 (1952-1961)	1,25 ***	3,51	1,11 ***	3,04	1,50 ***	4,46
GEN4 (1962 +)	0,75 ***	2,11	0,58 ***	1,79	0,96 ***	2,61
<b>Commune de naissance St-Denis</b> COM411	0,16 *	1,18	0,30 **	1,35	0,04	
<b>Retour à La Réunion avant migration durable</b> RET	-3,18 ***	0,04	-3,00 ***	0,05	-3,07 ***	0,05
<b>Migration interne avant migration durable</b> INT	0,58 ***	1,79	0,34 **	1,40	0,95 ***	2,61
<b>Migration externe avant migration durable</b> EXT	1,13 ***	3,1	1,11 ***	3,02	1,22 ***	3,40
<b>Service militaire</b> SM	0,55 ***	1,73	0,46 ***	1,58		
<b>Sexe</b> S	-0,21 **	0,81				
<b>Profession du père aux 15 ans de l'enquête</b>						
JOBP1 (inactifs, retraités)	0,05		-0,02		-0,27	
JOBP21 (petits boulots ...)	-0,11		-0,13		-0,06	
JOBP22 (ouvriers agricoles)	-0,01		-0,43		0,54 *	1,72
JOBP23 (ouvriers)	-0,04		-0,23		0,35	
JOBP24 (agriculteurs)	0,12		-0,00		0,38	
JOBP25 (artisans, commerçants)	-0,09		-0,40 **	0,67	0,40	
JOBP3 (cadres ... privé)	0,44 **	1,55	0,37		0,72 **	2,05
JOBP4 (cadres ... public)	0 (ref)		0 (ref)		0 (ref)	
<b>Profession de la mère aux 15 ans de l'enquête</b>						
JOBM1 (inactives, retraitées)	0 (ref)		0 (ref)		0 (ref)	
JOBM2 (agricult. ouvrières)	0,03		0,05		0,00	
JOBM3 (cadres, prof. intermed.)	0,30 **	1,36	0,07		0,72 ***	2,05
<b>Rang de naissance</b> AINE	-0,09		0,10		-0,33 **	0,72
<b>Nombre de frères et sœurs</b>						
FS0 (enfant unique)	-0,78 **	0,46	-0,85 *	0,43	-0,70	
FS12	-0,23 **	0,79	-0,35 *	0,70	-0,12	
FS34	0 (ref)		0 (ref)		0 (ref)	
FS5	0,09		0,16		-0,01	
<b>Résidence de la mère dans les Hauts</b> MHAUT	-0,09		-0,19 *	0,83	-0,00	
<b>Vie en couple avant la première migration durable en métropole</b> CPMU	-1,23 ***	0,29	-1,57 ***	0,21	-0,97 ***	0,38
<b>Age de fin d'études</b>						
ETUD1 (< 16 ans)	-0,25 ***	0,78	-0,34 **	0,71	-0,10	
ETUD2 (16-17 ans)	0 (ref)		0 (ref)		0 (ref)	
ETUD3 (18-20 ans)	-0,02		0,04		-0,11	
ETUD4 (21 ans et +)	0,27 *	1,32	0,25		0,31	
<b>N</b>						
Ensemble	2 270		1 394		876	
migrants	804		425		379	
non-migrants	1 466		969		497	

(Coefficient  $\beta$  significativement différent de zéro au seuil de 1 % (\*\*\*), 5 % (\*\*), 10 % (\*))

Note

Lorsque exp  $\beta$  est supérieur à l'unité, les individus ont plus de chance de connaître une migration durable vers la métropole que les individus de référence

Lorsque exp  $\beta$  est inférieur à l'unité, les individus ont moins de chance de connaître une migration durable vers la métropole que les individus de référence.

Changements remarqués par rapport à la modélisation précédente, quel que soit l'âge : perte ou ajout de significativité.

Source : INSEE, Enquête migrations DOM 1992

La colonne des "exp  $\beta$ " est à interpréter dans la position des coefficients par rapport à l'unité. Lorsque exp  $\beta$  est supérieur à 1, les individus présentant telle ou telle caractéristique ont plus de chances de connaître une migration durable vers la métropole que les individus de référence et inversement. Les variables qui présentent des modalités multiples sont généralement ordonnées positivement ce qui permet de vérifier que la position respective des coefficients  $\beta$  et exp  $\beta$  par rapport à 0 et 1 est également ordonnée logiquement autour de ces valeurs, ce qui renforce l'interprétation du modèle.

L'utilisation éventuelle des pondérations ou encore d'une étude restreinte du phénomène à un âge à la migration d'au moins 16 ans ne modifient pas fortement les paramètres identifiés comme intensifiant ou affaiblissant les risques d'effectuer une première migration durable en métropole. Ces modèles de Cox confirment les tendances dégagées grâce aux régressions logistiques. Outre les effets de générations, le risque augmente ainsi, quel que soit le sexe, lorsque l'on a déjà une propension à la mobilité (interne ou externe), lorsque l'on habite la commune de St - Denis de La Réunion, lorsque la profession des parents est socialement favorisée et lorsque le niveau d'étude est élevé. A l'inverse, la vie en couple préalable à la migration retient les migrants par rapport aux individus qui vivent seuls, un retour après une première visite en métropole est néfaste à une installation future plus durable, la propension à migrer est plus faible également lorsque l'on est originaire de régions défavorisées de l'île et lorsque les parents exercent des professions autres que tertiaires. Des tendances nouvelles se dessinent : féminisation des émigrations par des départs se prolongeant à des âges plus élevés que les hommes, installations en métropole d'adultes réunionnais

plus fréquemment accompagnés d'enfants de moins de 15 ans qu'au cours des générations précédentes.

Ainsi, malgré le fort effet de génération favorisé par les pouvoirs publics via l'action du BUMIDOM, l'influence des caractéristiques individuelles sur les risques d'effectuer une migration durable vers la métropole n'est absolument pas gommé, nouvelle preuve que le comportement migratoire doit être analysé en tenant compte de l'ensemble des paramètres qui marquent l'histoire personnelle des individus, qu'il s'agisse d'informations globales (macro) ou personnelles (micro). Cette présentation des résultats obtenus grâce à l'approche biographique serait à compléter en intégrant, le cas échéant, d'autres caractéristiques tenant compte de la modification permanente au cours du temps que subit la composition du ménage de l'enquêté ou son activité professionnelle : ceci est la force des modèles biographiques. Il est alors possible d'enrichir l'étude des migrations de rangs 2 et plus en s'intéressant, à chaque instant du temps, aux effets de la survenue d'événements familiaux et professionnels concurrents.

L'émigration réunionnaise vers la France métropolitaine a été une réalité née de la pression démographique pour la population de l'île. Cependant, et contrairement à ce qui se passe dans l'île voisine, une immigration non négligeable de métropolitains est venue tempérer, dès les années 1960, les départs de natifs de l'île ; une substitution d'une partie de la population s'est opérée. Si les comportements observés ont été fortement corrélés aux initiatives publiques incitatives à la migration, certaines caractéristiques individuelles peuvent encore augmenter ou contrarier la propension à migrer des individus.

## b. Les émigrations internationales au départ de Maurice

*« Le contexte multicommunautaire du pays va, à son tour, beaucoup peser sur les caractéristiques de cette émigration. Selon leurs origines ethniques, culturelles, selon leurs croyances religieuses, leurs statuts sociaux ou selon la perception qu'ils ont de la situation sociale et politique de l'île Maurice, ces migrants auront des motivations et destinations différentes. »*

*VUDDAMALAY (F.), LAU THI KENG (J.C.), 1989, p. 41.*

La situation économique que connaît l'île Maurice à la fin des années 1950 n'est guère plus enviable du point de vue économique et social que celle de sa voisine. L'île est en outre toujours sous tutelle britannique et ce jusqu'à l'indépendance en 1968. Comme à La Réunion, l'émigration au départ de Maurice sera une possibilité explorée par les pouvoirs publics britanniques et par les nouveaux dirigeants de la jeune île indépendante, et souvent tentée par les Mauriciens. Cependant ces vagues de départs ne furent pas organisées par l'Etat comme à La Réunion ; on observe des départs plus spontanés de différentes catégories de populations, départs que l'on peut rapprocher des peurs provoquées par les difficultés économiques et politiques, en particulier lors des périodes de mauvaise conjoncture des années 1960-1980. L'objet de ce chapitre est de montrer combien l'émigration mauricienne depuis le début des années 1960 contraste singulièrement avec les départs que connaît La Réunion au cours des mêmes années, qu'il s'agisse des destinations des migrants, de leurs caractéristiques ou de l'organisation de leur départ. Nous souhaitons en particulier décrire l'évolution des départs de la population de Maurice en relation avec le contexte politique, économique ou social qui règne dans l'île durant cette période, avant de présenter le bilan

comptable. Pour cela, nous aurons recours à des données<sup>70</sup> d'origines variées et qui devront être utilisées dans la limite d'hypothèses faites, mais dont les effets de niveaux seront négligeables par rapport aux résultats que nous souhaitons dégager dans cette première approche du phénomène.

#### i. Présentation des données

Il est indispensable de connaître les données utilisées et la relativité de leur qualité selon les périodes, pour suivre les mouvements d'immigration ou d'émigration à l'île Maurice depuis 1960. En effet, les autorités de l'île Maurice ont l'originalité, par rapport à celles de La Réunion, de demander à tous les passagers au départ ou à l'arrivée de l'île de remplir une fiche internationale d'embarquement ou de débarquement permettant d'établir des statistiques relativement précises des entrées et sorties, donc des soldes migratoires annuels. Un exemple de fiche est proposé dans l'Encadré 3, page 249.

Ces fiches permettent, outre l'établissement de statistiques, la délivrance des visas à l'arrivée à l'aéroport, en fonction de la durée probable du séjour déclarée à la question numéro 10 du formulaire. En cas de dépassement de la durée de séjour accordée au moment de l'arrivée, il est possible de demander une prolongation de son visa (jusqu'à six mois) auprès des services du passeport et de l'immigration<sup>71</sup>. Sinon, la personne réside clandestinement à Maurice et le maintien de sa présence sur l'île dépend de l'activité que déploieront les services de la police de l'immigration à rechercher les contrevenants. Cette activité est jusqu'à présent quasi nulle car, ces dernières années,

<sup>70</sup> Il n'existe pas à Maurice d'enquête sur les migrations.

<sup>71</sup> C'est à dire ceux qui dépendent du Département de la police (services situés à Port-Louis, capitale du pays).

l'île souffrait plutôt d'un déficit de main-d'oeuvre et les services de police ne s'activaient donc pas à traquer les clandestins. Un responsable du service des passeports nous a confié que dans l'éventualité où Maurice déciderait de ne plus fermer les yeux sur ces arrivées clandestines, il serait assez facile de retrouver les immigrants illégaux du fait de la petite taille de l'île. D'autres passagers, souvent réunionnais, contournent le problème en faisant des allers-retours à La Réunion tous les six mois et séjournent clandestinement sous la fausse dénomination de touriste.

**INTERNATIONAL EMBARKATION AND DISEMBARKATION CARD**

*Carte Internationale d'Embarquement et de Débarquement*

Mr/ M )  
 Mrs/ Mme ).....  
 Miss/ Melle ) (Surname/ Nom)

(Given Names/ Prénoms)

2. Date and Place of Birth.....  
*Date et lieu de naissance*

3. Nationality.....  
*Nationalité*

4. Occupation.....  
*Profession*

5. Permanent address.....  
*Domicile*

6. Passport No., Place and date of issue  
*Numéro du passeport, lieu et date d'émission*

For passengers leaving

*Pour les passagers au départ*

7. Port of final destination  
*Lieu de destination finale*

For arriving passengers

*Pour les passagers à l'arrivée*

8. Port of original embarkation  
*Lieu d'embarquement d'origine*

9. Purpose of journey to Mauritius.....  
*Motif principal du voyage à l'île Maurice*

10. Intended length of stay in Mauritius.....  
*Durée probable du séjour à l'île Maurice*

11. Intended adress during stay in Mauritius.....  
*Adresse prévue pendant le séjour à Maurice*

Signature.....



Ces fiches remplies aux ports et aéroports par les passagers auprès des services de l'immigration et du passeport sont confiées à l'Office<sup>72</sup> Central de la Statistique de Maurice (CSO) qui les met en forme et en publie les statistiques depuis 1974 (deux fois par an de 1974 à 1983, puis annuellement) dans une série intitulée « *International Travel and Tourism Statistics* ». Notons que devant l'accroissement du trafic passager à partir de 1979, l'office de la statistique de Maurice avait été contraint pour des raisons matérielles et financières de ne traiter en détail qu'un dixième des fiches. Progressivement, l'informatisation des services a permis d'augmenter le dépouillement, pour atteindre l'exhaustivité en 1994. Les informations sur le type de visiteurs, le mode de transport, le pays de résidence sont dépouillées à partir des cartes d'arrivées, tandis que la durée de séjour des visiteurs (notamment celle des touristes) n'est saisie qu'au moment du départ, sur la carte d'embarquement.

Ces fiches permettent de suivre sans distinction de catégorie de passagers tous les flux d'entrées et sorties de 1933 aux années les plus récentes, soit sur une période de plus de 60 ans. Si les soldes (entrées et sorties de passagers) avant les années 1960 ne distinguent pas les populations résidentes des populations non-résidentes, ceux-ci ont été progressivement enrichis et détaillés, afin de présenter le panorama le plus exhaustif et précis possible des mouvements des différentes populations qui entrent ou sortent du pays. L'enrichissement des données tient à la publication dans les volumes « *International Travel and Tourism Statistics* » d'informations complémentaires, détenues par les services de l'immigration du département de la police à partir de 1960 concernant les émigrants officiels ; quant à la publication détaillée des entrées et sorties, elle distingue, depuis 1984, les soldes selon différentes catégories de

---

<sup>72</sup> Ou "bureau central de la statistique".

passagers, en exploitant plus systématiquement la question sur la nationalité et le motif du voyage à Maurice.

Dans le premier cas, le CSO fournit les chiffres (à partir de 1960) que collectent les services de l'immigration (et du passeport) du département de la police concernant les émigrants officiels. Il s'agit en l'occurrence uniquement des émigrants qui quittent Maurice pour une durée supérieure ou égale à un an après en avoir obtenu l'autorisation auprès des services compétents, souvent par l'intermédiaire d'entreprises, de ministères ou d'ambassades. Ce sont fréquemment des personnes qui partent travailler munies d'un contrat de travail de l'employeur du pays d'immigration, contrat qui peut résulter d'accords de coopération entre certains pays demandeurs de main-d'œuvre et Maurice. Une partie des émigrants officiels partent s'installer définitivement à l'étranger, tandis que d'autres sont susceptibles de revenir une fois leur contrat de travail expiré. Ces données fournissent des renseignements intéressants à plusieurs titres puisqu'elles informent sur certaines caractéristiques individuelles des émigrants : sexe, pays de destination et emploi probables, ou encore âge. La connaissance de ces départs officiels de 1960 à 1994 permet, en outre, de tenter une première explication de leurs fluctuations en relation avec les événements politiques, économiques et sociaux, locaux et internationaux. Ils permettent surtout, sous certaines hypothèses, de déduire une mesure approximative du niveau de l'émigration qui ne se fait pas par la voie officielle, par la confrontation avec les soldes migratoires des passagers sans distinction (opération uniquement possible après 1960)

La question étant d'étudier l'émigration des Mauriciens en relation avec les crises et décisions politiques, économiques et sociales, il nous faut donc tenter de mesurer les

soldes migratoires des seuls Mauriciens résidents, ou mieux encore parvenir à les isoler (sans hypothèse) d'un solde total de passagers qui nous donnerait une image fautive des départs du fait de la venue d'immigrants au cours de la période d'observation.

A partir de 1984, la distinction est rendue possible par la publication détaillée des soldes migratoires selon que le passager est Mauricien résident ou non. On distingue ainsi facilement les soldes migratoires enregistrés pour les Mauriciens résidents (officiels ou non) de celui des autres passagers non-résidents. Il est même possible d'isoler parmi ces passagers non-résidents, les soldes et informations concernant les visiteurs (touristes, en voyage d'affaires, en transit), de celles concernant les Mauriciens résidant à l'étranger de passage dans l'île, de même que les fiches des visiteurs dont le motif du voyage n'est pas déclaré. Cette précision dans le dépouillement et la publication des informations recueillies par ces fiches de port et d'aéroport à partir de 1984 est d'autant plus intéressante qu'elle correspond à une période où le solde migratoire (entrées-sorties) de passagers devient - nous y reviendrons - plus instable.

En revanche, il nous faudra poser l'hypothèse, si l'on souhaite étudier les soldes migratoires des Mauriciens avant 1984, que les visiteurs qui viennent à Maurice n'y séjournent pas plus d'une année, et qu'ils en repartent dans leur quasi totalité. Cette hypothèse est celle utilisée par MONIQUE DINAN, auteur de l'ouvrage « *Une île éclatée* » paru en 1985, dans lequel elle tente également une reconstruction de l'émigration mauricienne. Selon cet auteur mauricien, toutes les personnes qui arrivent à Maurice avant 1983 en repartent dans leur large majorité car les conditions de séjour

sur l'île sont très réglementées dans un contexte de fort taux de chômage ; quant aux étrangers venus travailler sous contrat, ils quittent l'île une fois celui-ci expiré. L'hypothèse est donc très réaliste.

Le solde migratoire des passagers peut alors être assimilé à celui de 3 seuls Mauriciens résidents. Ce raisonnement qui revient à poser une immigration nulle avant 1984 nous fournit au pire une sous-évaluation des émigrations de Mauriciens sur la période, ce qui est rassurant et conduit donc à interpréter les évolutions observées comme un minimum certain.

En outre, si l'on exploite (à partir de 1960) les sorties d'émigrants mauriciens officiellement déclarées, on détermine en écart par rapport au solde total chaque année les autres départs de Mauriciens non compensés par un retour dans l'année, soit une « émigration non officielle » pour reprendre le terme utilisé par MONIQUE DINAN dans son ouvrage (1985). En d'autres termes, l'excédent des Mauriciens qui ne rentre pas dans l'année à Maurice, alors que ceux-ci déclarent être partis en tant que touristes, pour un voyage d'affaires ou pour toute autre raison, forme le groupe des « Emigrants non Officiels » ou encore « Emigrants discrets ».

Notons également que nous avons retrouvé dans un ouvrage du CSO<sup>73</sup> une série allant de 1968 à 1991 concernant l'immigration officielle à long terme, vraisemblablement fournie par le bureau de l'immigration. Il s'agirait donc de personnes entrées légalement à Maurice et détentrices pour la plupart d'un contrat de travail. Nous avons choisi de faire l'hypothèse, dans ce chapitre, que ces travailleurs repartaient de

<sup>73</sup> 1990 Housing and Population Census of Mauritius, analysis report, volume IV, Population distribution and migration, october 1994.

Maurice à l'expiration de leur contrat, et ce d'autant plus facilement que la série est incomplète, que les effectifs sont relativement faibles<sup>74</sup>, et qu'en tenir compte dans cette présentation introduirait une hétérogénéité non surmontable dans l'étude des soldes migratoires par pays de destination. Au total, le mouvement général des migrations sur la période n'est pas fortement affecté. Mais nous tiendrons cependant compte de ces données dans la partie retraçant le bilan comptable de la période, et nous mettrons aussi à profit l'étude des soldes migratoires interceensitaires.

Après avoir présenté l'évolution du solde migratoire des passagers de 1933 à 1994 et distingué les principales périodes d'évolution, nous nous intéresserons en particulier à la période d'intense émigration observée de 1960 à 1984 en assimilant les soldes observés à des soldes de Mauriciens (hypothèse d'immigration nulle). Nous tenterons de mettre en contraste l'émigration non officielle et l'émigration officielle et leur évolution relative au cours de la période, et ce en distinguant les différents pays de destination des migrants. Cette première approche s'inspire et complète les travaux menés par MONIQUE DINAN (1985). Puis nous présenterons les tendances, plus complexes, que l'on observe depuis 1984, en insistant sur les soldes migratoires propres à chaque catégorie de passagers. Enfin, nous tenterons de valider les résultats obtenus grâce à cette source originale de données que forment les fiches de voyageurs à l'aide de statistiques complémentaires issues des données de recensement. Ceci nous

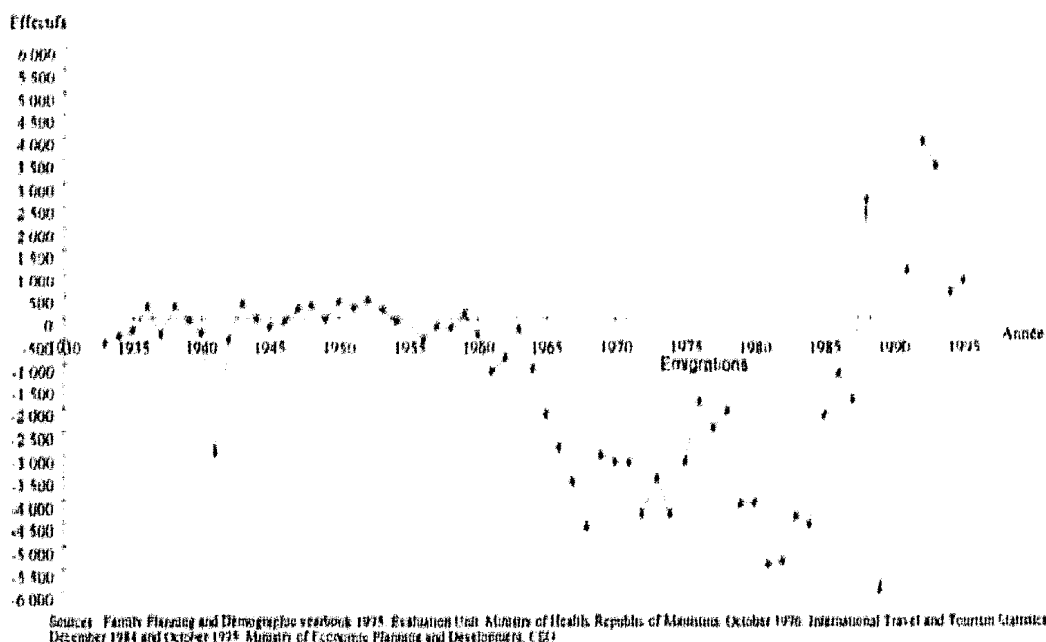
---

<sup>74</sup> L'immigration de travailleurs étrangers ayant obtenu un permis de travail pour venir travailler ou former la population à Maurice est très faible jusqu'en 1988. Le nombre des arrivées oscille en effet entre 100 et 200 par an, excepté une pointe à 450 et 600 entre 1972 et 1975. Nous reviendrons plus loin sur l'évolution de la courbe des immigrants officiels de 1968 à 1991 grâce aux données tirées du rapport du CSO, 1990 Housing and Population Census of Mauritius, Volume IV, Population Distribution and Migration, October 1994, p. 28. Le même rapport, paru en septembre 1987 à la suite du recensement de 1983 sur le thème des Migrations, rappelle p.29, combien l'immigration à Maurice peut être considérée comme négligeable depuis le début du XXème siècle. On estime en juin 1984 qu'environ 300 expatriés travaillent alors à Maurice, auxquels on peut ajouter 120 experts techniques de coopération.

permettra de présenter un bilan solide de l'émigration mauricienne sur l'ensemble de la période allant de 1960 à 1994.

ii. Le solde migratoire des passagers, 1933 - 1995 :  
les tendances lourdes

L'aspect général de la courbe représentant les soldes migratoires des passagers de 1933 à 1995 (Graphique 55) s'interprète relativement facilement jusqu'au milieu des années 1980. En effet, la période 1960-1985 est caractérisée par des soldes migratoires tous fortement négatifs, signe d'une intense émigration, après une relative stabilité (solde quasi nul) au cours des années 1930-1960 (exception faite du pic de 1941 lors de la Seconde Guerre Mondiale : - 3 000). Depuis le milieu des années 1980, le solde fluctue fortement selon les années ; il est tantôt négatif (1989 et 1990), tantôt positif (1988, 1991, 1992, 1993, 1994 et 1995).



GRAPHIQUE 55 - ILE MAURICE : MIGRATION NETTE 1933-1995, SOLDE ENTRE LES ENTREES ET SORTIES DE PASSAGERS ENREGISTRES AUX PORTS ET AEROPORTS.

Il est assez paradoxal de constater que les soldes migratoires négatifs aient pu atteindre des niveaux aussi forts à Maurice lorsque l'on sait qu'aucune politique officielle d'émigration n'a été mise en place par les décideurs de ce pays, malgré la conscience aiguë que ceux-ci avaient du trop fort rythme de croissance naturelle de la population.

Certes quelques rapports comme ceux de R.C. Wilkinson en 1949 ou R.W. LUCE en 1958<sup>75</sup> préconisent l'émigration comme solution à une pression croissante de la population sur le marché du travail ; quelques études sont même entreprises pour tenter des implantations de Mauriciens sur divers continents comme les projets d'émigrations de travailleurs vers le protectorat britannique de Nord-Bornéo (actuel Brunei), ou vers le Mexique, la Guyane britannique ou encore au Honduras britannique. Mais la plupart de ces projets sont abandonnés car il sont jugés trop coûteux par le gouvernement mauricien. Cette tendance des décideurs à ne finalement pas vouloir choisir l'émigration comme solution aux problèmes démographiques et d'emploi à Maurice est définitivement confortée par la position qu'adoptent les trois grands économistes britanniques, ABEL SMITH BRIAN, RICHARD TITMUSS (1960)<sup>76</sup> et J.E. MEADE<sup>77</sup> en 1961. En effet, si la publication de leurs rapports a été déterminante pour la mise en place d'une politique de planning familial et d'emploi, aucun ne recommande l'émigration comme solution à la pression démographique. Les raisons en sont nombreuses, ils insistent sur les coûts financiers qu'une telle politique représenterait pour le gouvernement, sur la difficulté à trouver des pays de destination

---

<sup>75</sup> LUCE (R. W.), (1958), « Report on Employment, Unemployment, and Underemployment in the Colony in 1958, together with report on an Investigation into the Wages and Conditions of Employment of Labourers and Artisans in the Sugar Industry », Sessional Paper n°7.

<sup>76</sup> TITMUSS (RICHARD, M.), ABEL-SMITH (Brian), (1960), « *Social Policies and Population Growth in Mauritius* », Franck Cass and Co. Ltd., London 1961, Published in Mauritius by authority of the Mauritius Legislative Council, Sessional Paper n°6.

<sup>77</sup> MEADE (J. E.), (1961), Economic and Social Structure of Mauritius, Franck Cass and Co. Ltd., London, 174 p.

qui accepteraient des immigrants à une cadence élevée et sur le phénomène d'exode de cerveaux<sup>78</sup> et de capitaux qui nuirait au développement futur de l'île. Tous les rapports conviennent en outre du fait que la solution de l'émigration n'aurait qu'un effet marginal sur l'évolution démographique. Nous estimons de notre point de vue que la philosophie de ces économistes britanniques est également très largement orientée par la crainte de voir affluer trop massivement au Royaume-Uni des populations en provenance des colonies ou ex-colonies restées membres du Commonwealth<sup>79</sup>. Cette position sera celle suivie tout au long des années 1960, les experts TITMUS et MEADE étant considérés comme les détenteurs incontestés des solutions économiques pour l'île Maurice.

*« Le gouvernement adopte une politique du laissez-faire concernant l'émigration »* écrit M. DINAN (1985, p.11) ; finalement, si cette politique ne freine pas les départs spontanés de la population, elle ne cherche pas à les développer en les organisant.

Maurice connaît, en fait, quelques émigrations dès la fin du XIXème mais ces départs restent modestes et sont vite stoppés car ils ne concernent qu'une communauté très ciblée de Maurice, la communauté chinoise. Ce mouvement s'apparente plus à un

---

<sup>78</sup> Selon le rapport d'analyse du recensement de 1983 de l'Office Central de Statistique de Maurice daté de Septembre 1987, (CSO, 1983 Housing and Population Census of Mauritius, Volume V. Population Distribution and Migration, page 29 et suivantes), des taux d'émigration relativement élevés ont été soutenus par les décideurs tant que l'accélération croissante de la population semblait préoccupante par rapport aux terres et richesses disponibles localement. Mais à partir de 1971, avec l'adoption d'une stratégie nationale de développement, le gouvernement mauricien note qu'un nombre important de travailleurs qualifiés sera nécessaire au développement économique de l'île. Dès lors, tout en permettant l'émigration, certaines précautions sont prises lors de la sélection des candidats. Ces mesures quelque peu discriminatoires sont adoptées car il était alors considéré que même un modeste niveau d'émigration de travailleurs qualifiés était incompatible avec les objectifs de développement visés. On a cherché à retenir localement la main-d'oeuvre "qualifiée" formée à Maurice.

<sup>79</sup> MONIQUE DINAN (1985) situe très finement la position anglaise par le rappel traduit d'un extrait d'article publié dans le quotidien britannique « the Guardian » daté du 08 septembre 1965 : « *Maintenant que le gouvernement britannique ne permet plus une augmentation de l'immigration des pays du Commonwealth, les Mauriciens auront à résoudre seuls leurs problèmes démographiques.* »



phénomène de diffusion d'une diaspora chinoise dans l'océan Indien, Maurice servant de plaque-tournante. La Chine ayant rendu légale l'émigration de ses ressortissants en 1861, L'île Maurice voit les arrivées de Chinois croître, amplifiant un phénomène amorcé vers 1830. Certains font souche à Maurice, mais beaucoup poursuivent leur route vers les Seychelles, l'Afrique du Sud, La Réunion, l'Afrique et même l'Australie. Les arrivées de Chinois cesseront entre 1922 et 1932 du fait de la fermeture de Maurice à l'immigration asiatique par le biais de l'utilisation de taxes à l'arrivée sur l'île. La période 1944-1949 étant pour la Chine une période de guerre contre les Japonais et de création d'un Etat communiste, les Chinois arrivés à Maurice renoncent à repartir dans leur pays et s'installent définitivement sur l'île.

Mais les départs que l'on observe, d'abord timidement de 1960 à 1965, puis massivement de 1965 à 1985 (plus de 3 500 départs par an en moyenne) sont d'une autre nature. Il ne s'agit plus de transits par Maurice de populations non originaires, mais d'une réelle émigration de la population native de l'île pour des raisons d'abord liées aux contextes politique et communautaire puis essentiellement économiques.

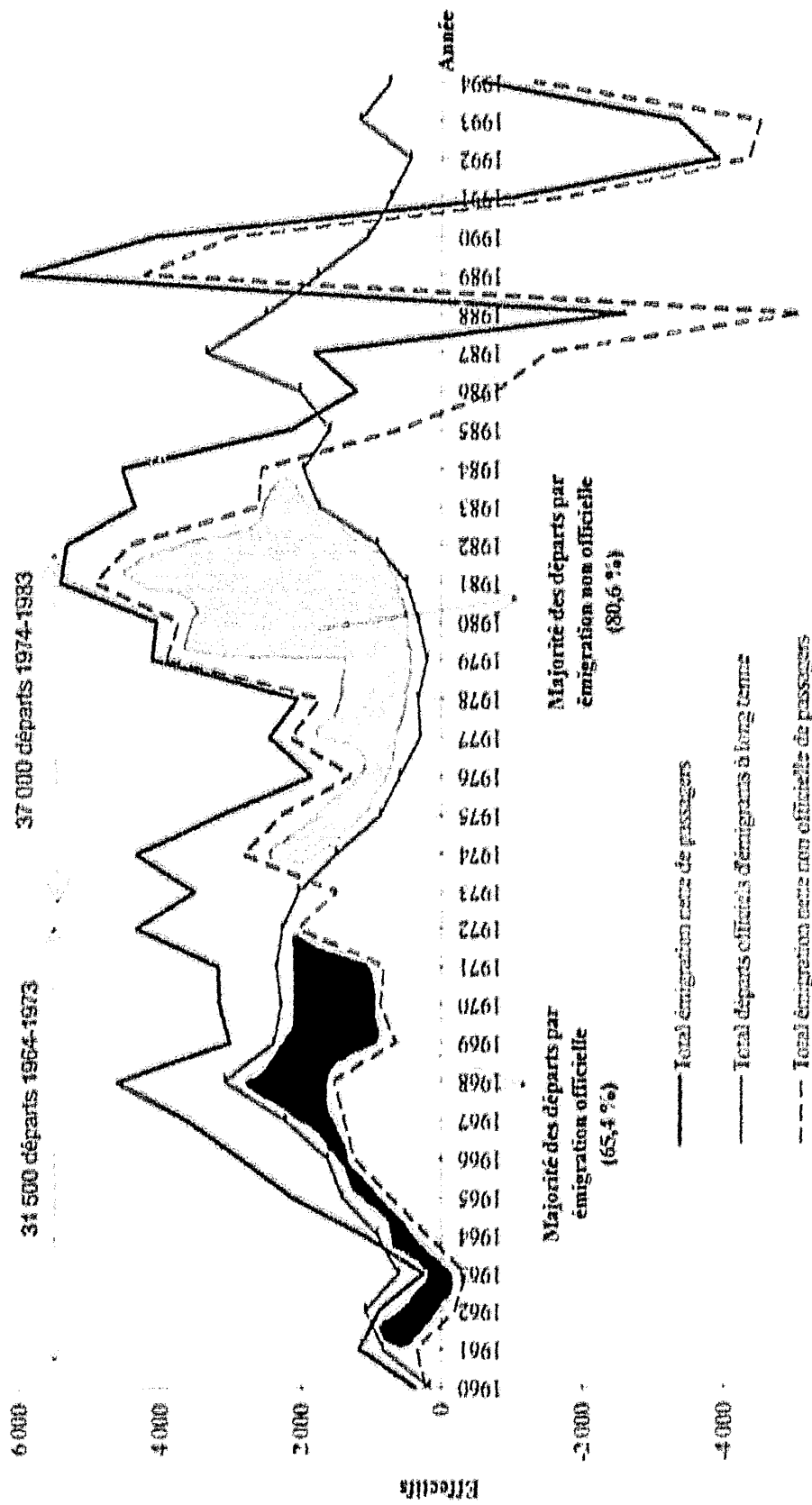
iii. Une reconstitution des différentes émigrations de résidents de 1960 à 1984

- Émigration « officielle » et émigration « non officielle »

La distinction entre émigrants mauriciens officiels et émigrants mauriciens non officiels est fondamentale pour la compréhension des mécanismes à l'origine des départs de la population de 1960 à 1984. En effet, cette catégorisation, même discutable, va nous permettre de lier très facilement ces phénomènes aux mesures

politiques et aux contextes qui favorisent ou découragent le départ des émigrants. On distingue tout d'abord nettement, à l'aide du critère d'émigration officielle ou non, deux sous-périodes principales au sein de la période 1960-1984.

Avant 1973-1974, la plupart des départs sont des émigrations officielles (Graphique 56). Ainsi, sur un total d'au moins 31 500 émigrations estimées de 1964 à 1973, plus de 20 500 ont été des émigrations officielles, soit 65 % des départs. La période suivante (1974-1983) présente une physionomie toute autre puisque seules 19,4 % des émigrations sont officielles (7 200 départs de 1974 à 1983), alors que les départs totaux se sont encore intensifiés : plus de 37 000.



-6 000 Sources: International Travel and Tourism Statistics, December 1984 and October 1985. Ministry of Economic Planning and Development, CED Annual Digest of Statistics 1985. July 1986. Ministry of Economic Planning and Development, CS2. Monopole Ocean. Une Se édiée. 1985

GRAPHIQUE 56 - LE MALI, 1960 - 1994 : ÉMIGRATION NETTE TOTALE DONT ÉMIGRATION OFFICIELLE ET ÉMIGRATION NON OFFICIELLE

Ce ralentissement des émigrations officielles est lié aux politiques restrictives menées par les pays d'accueil vers lesquels se tournent les migrants, ainsi qu'à une politique migratoire mauricienne plus restrictive visant à retenir localement la population mauricienne qualifiée dans la perspective de développement d'activités industrielles nécessitant une main-d'oeuvre importante et éduquée. La réaction à cette limitation est le développement d'une émigration non officielle constituée de Mauriciens qui partent le plus souvent comme touristes, et qui ne reviennent pas au pays une fois leur visa expiré. Cette émigration clandestine est constituée de Mauriciens appartenant à des milieux modestes, ouvriers pour la plupart et qui ne redoutent pas de rencontrer des conditions de vie difficiles en Europe puisque celles-ci sont déjà pour eux plus que précaires à Maurice.

La première vague d'émigration, qui va de 1961 à 1973, est une période de grande instabilité à Maurice (incertitudes politiques et difficultés économiques). L'Indépendance du pays se profile et les peurs des populations sont alimentées par l'incertitude concernant le devenir de l'île une fois les britanniques définitivement partis. On peut distinguer deux phases principales marquant cette première période de l'histoire de l'émigration mauricienne. Celles-ci sont définies en relation à l'attitude qu'adoptent les différents gouvernements et responsables politiques en réaction à ces vagues de départs. La période qui précède l'Indépendance (1968) est plutôt caractérisée par une attitude ne favorisant pas l'émigration car elle semble toucher la population la plus aisée de l'île et s'accompagne donc de fuites de capitaux importantes, phénomène que craignent particulièrement les Anglais<sup>80</sup>. La vague de

<sup>80</sup> Des articles de journalistes comme celui du Dr PHILIPPE FORCIET (directeur de l'Express, article du 25 juillet 1967) font part des craintes d'une partie de la population quant à ces départs massifs, en estimant qu'ils peuvent être un frein au développement de l'île dans la mesure où « (...) ce sont les meilleurs éléments, les

départs qui suit l'Indépendance sera plutôt marquée, quant à elle, par l'accentuation des problèmes de chômage et donc par un comportement de laissez-faire, voire un comportement d'encouragement de la part de certains hommes politiques face aux départs des populations issues de la communauté créole la moins favorisée. A partir des années 1974, l'émigration, toujours importante, devient même majoritairement « non officielle » car les pays d'accueil ferment leurs frontières les uns après les autres, et ces départs ne sont pas entravés par les dirigeants de Maurice.

#### La période 1961-1968

L'inquiétude de l'Indépendance pousse dans un premier temps les Mauriciens les plus aisés à quitter l'île. Il s'agit en majorité des Franco-mauriciens<sup>81</sup>, descendants de grandes familles de colons, qui partent pour l'Afrique du Sud de peur de voir leurs acquis remis en cause dans les années à venir. Selon VUDDAMALAY V. ET LAU THI KENG J. C.<sup>82</sup>, (1989, p.42) : « *Ces Franco-mauriciens (descendants des anciens colons français), de par leur position de planteurs sucriers, dont l'image d'exploiteurs des coolies (travailleurs engagés) indiens est encore présente dans la mémoire de beaucoup d'Indo-mauriciens, seront résolument anti-indépendantistes. Se sentant menacés dans leurs capitaux financiers et prévoyant une domination politique par leurs anciens subordonnés, une fraction importante de cette communauté franco-mauricienne va chercher à émigrer. L'Afrique du Sud, la France et l'Australie vont constituer leurs destinations préférées. Le choix de la France va de soi car ces*

---

*plus doués, les plus qualifiés, les plus aventureux, donc ceux-là mêmes qui devraient être les pionniers de la transformation chez nous qui partent les premiers.* » M. DINAN (1985, p.44)

<sup>81</sup> Voir chapitre sur la composition communautaire de l'île

<sup>82</sup> VUDDAMALAY (VASCODEVEN), LAU THI KENG (JEAN-CLAUDE), (novembre 1989), « *Quelques aspects de la migration mauricienne* », *Hommes et Migrations*, n°1126, pp. 41-45.

*migrants avaient préservé une bonne partie de leur culture française d'origine (langue, religion, us et coutumes), tandis que le choix de l'Afrique du Sud s'expliquerait plus par leur insertion particulière parmi les autres communautés de l'île. Parfaitement endogamique, ce groupe entretient très peu de relations sociales avec les autres et la politique de l'apartheid ne s'est absolument pas révélée un obstacle pour eux.»*

Ces émigrants emportent avec eux ou investissent désormais à l'étranger des capitaux importants, estimés à 50,5 millions de Roupies mauriciennes entre 1962 et 1965 (M. DINAN, 1985, p.13). Devant l'augmentation des départs, le gouvernement, qui ne posait aucune condition avant 1966 à l'exode de ses ressortissants et de leurs biens, décide, en avril 1966, de voter une loi limitant les possibilités de fuite de devises par un système de taxes dissuasives. Selon MONIQUE DINAN (1985, p.13). « C'est un sérieux coup de frein aux émigrants de la classe bourgeoise qui désirent partir et transférer leurs biens, mais ce n'est qu'un début ». En effet, à partir de l'Indépendance de Maurice en mars 1968, la législation dans ce domaine ne cesse de se durcir, en 1969, 1978 et 1981. La population qui souhaite quitter l'île préfère ne pas se déclarer sous la catégorie « Emigrants officiels » et échapper ainsi à la taxation de ses biens, laissant la majorité de ses économies sur des comptes bloqués. Cette catégorie de Mauriciens, qui souhaite quitter l'île avant l'Indépendance sans se faire remarquer pour protéger ses biens, est donc apparue dans les années 1962 à 1965 et se superpose à d'autres mouvements d'émigrations officielles en croissance de 1965 à 1974. En effet, beaucoup d'intellectuels créoles (médecins, enseignants, fonction publique), issus de métissages entre les différentes communautés non hindoues de l'île, souhaitent également partir par peur de l'hindouisation de Maurice. Comme la

politique d'apartheid leur interdit l'émigration vers l'Afrique du Sud, les plus aisés quittent Maurice à partir de 1965 pour s'installer en Australie, et les autres en Europe. Les années 1968, 1972 et 1974 sont trois années de départs importants avec respectivement 4 600, et deux fois 4 300 départs nets chaque année, dans une période (1965-1975) d'accélération de l'émigration.

### Le début des années 1970

Au début des années 1970, les problèmes de chômage sont de plus en plus aigus et certains hommes politiques de Maurice ont utilisé leur grand charisme pour présenter l'émigration comme une solution aux maux des Mauriciens, au nom de leurs convictions personnelles. Ces discours ont développé le désir de la population la moins favorisée de l'île de partir tenter sa chance ailleurs, loin en Europe. On ne peut pas en effet négliger l'importance du leader politique Gaëtan Duval dit « *le Roi Créole* », familier de la France. Il incitera à l'émigration, même clandestine, en France, persuadé de l'avenir que les Mauriciens pourraient y trouver et de la solution que représente l'émigration pour les plus pauvres dont il défend la cause, c'est-à-dire la population créole. Le programme électoral du PMSD en 1967 avançait que « *L'émigration est une nécessité vitale : sans émigration, nous mourrions tous étouffés par le chômage* ». Les années 1960-1970 connaissent donc de nouveaux types de départs conjointement à la montée en puissance de Gaëtan Duval, comme en témoigne aujourd'hui encore ces quelques lignes rapportées d'un dossier spécial<sup>83</sup> sur l'émigration du journal mauricien L'EXPRESSO (semaine du 29 juin au 5 juillet 1997) : « *Missié Gaëtan, mo envi*

<sup>83</sup> Cet article rappelle en outre que G. Duval ira même jusqu'à demander en 1980 un statut politique proche de celui de La Réunion pour l'île Maurice (« la francisation »), afin de faciliter l'émigration de sa population vers la France et qu'il promettait encore en 1991, lors de sa dernière campagne électorale, de trouver des emplois pour les Mauriciens dans la Communauté européenne.

*parti...!" Cette phrase, l'ancien leader du PMSD, sir Gaëtan Duval, n'a cessé, avec son charisme habituel, de la répéter tout au long de sa riche et tumultueuse carrière politique. Non seulement pour mettre l'accent sur l'engouement qu'éprouvait le Mauricien pour mettre les voiles, mais aussi pour souligner son "rôle de facilitateur" pour accélérer certaines démarches dans ce sens. Beaucoup de nos compatriotes en ont tiré un excellent profit. »*

Ignorant des signes de plus en plus évidents de fermetures des frontières que de nombreux pays d'accueil potentiels cherchent à mettre en place, Gaëtan Duval multiplie les interviews et discours incitant à l'émigration de l'île sous toutes ses formes et il n'est pas affronté sur ce terrain. Le 25 mai 1965 il déclare au Parlement que « *L'émigration avec une politique de planification de naissances peut sauver le pays dans 15 ans.* » MONIQUE DINAN (1985, p.40).

A Maurice on voit donc se créer un Ministère de l'Emigration au sein du Ministère des Affaires Etrangères au début des années 1970 avec Gaëtan Duval comme ministre. Cette association assez inhabituelle (entre ces deux ministères) durera jusqu'en 1990, date à laquelle M. Jean-Claude de L'Estrac mit fin à la confusion qui existait, le Ministère des Affaires Etrangères n'ayant jamais eu pour objectif d'encourager l'émigration. Ce ministère qui n'a donc pas, à proprement parler, mené une politique migratoire s'est tout de même chargé d'aider les départs de la population créole vers des pays comme la France, le Canada, l'Angleterre et l'Australie. La politique consiste plutôt en une gestion au jour le jour. On assiste les populations dans leurs projets de départ, par le biais d'aides bancaires, dans un contexte général où tout semble bon pour alléger les préoccupations des gouvernements liées au chômage. Les départs se font au rythme de 3 000 personnes par an, une migration spontanée qui conduira des



Mauriciens dans de nombreux pays d'Europe, au Canada et en Australie. On fixe alors des quotas avec des définitions précises sur les qualifications voulues et les effectifs demandés par les pays d'immigration que sont à cette époque le Canada et l'Australie. Par exemple, un immigré mauricien au Canada connaît des contraintes même au niveau de son implantation régionale à l'arrivée. On ressent le souhait politique de développer une émigration de masse afin de calmer les jeunes chômeurs en les faisant partir à destination de pays comme l'Allemagne et les bureaux des ministères et ambassades enregistrent des dizaines de milliers de demandes. Mais trop peu de contrats de travail sont obtenus pour les candidats émigrants et l'espoir est vite déçu, provoquant des interpellations vigoureuses au parlement. Des promesses hâtives trop vite relayées par les médias et qui ne sont pas tenues, les Mauriciens partent donc non officiellement, sans attendre des contrats de travail qui n'arrivent que trop rarement. En 1972, Gaëtan Duval se rend compte des difficultés que rencontrent les émigrants candidats au départ vers la France. Les cas d'escroquerie au passage sont nombreux et dès 1972 les journaux français font état des conditions de vie déplorables dans lesquelles vivent ces clandestins mauriciens. A partir de 1973, on parlera moins du problème de l'émigration au Parlement.

#### L'émigration non officielle progresse de 1973 à 1982

A partir de 1973, Gaëtan Duval sera remplacé par Alex Rima puis Cyril Leckning. Maurice tente alors d'obtenir des financements auprès des instances internationales pour aider l'installation des émigrants dans les pays d'accueil, ou encore de mener des enquêtes dans l'île afin de cerner précisément les catégories de main-d'oeuvre susceptibles d'être encouragées à émigrer. Toutefois, ces projets n'aboutissent pas.

Deux Ministères, ceux du Travail et de l'Émigration, se chargent de l'émigration de Mauriciens, ce qui provoque un désordre et révèle une grande inefficacité.

Les années 1974 à 1976 sont toujours caractérisées par une volonté d'émigration d'une partie de la population, mais dans un contexte international de récession économique. Sur le plan local, l'île connaît des tensions toujours vives faites d'inflation, de syndicalisme vigoureux et d'équilibre fragile du pouvoir mais dans un contexte de prospérité sucrière, surtout en 1974. La baisse importante de l'émigration officielle constatée à partir des années 1973-1974 et la hausse consécutive des départs clandestins est à rapprocher des politiques de fermetures de frontières à l'immigration dans de nombreux pays qui accueillaient traditionnellement les Mauriciens depuis le début des années 1960.

Les années 1970 sont tout de même des années de progrès économiques pour Maurice dans les domaines de la presse, de l'électroménager et des grands magasins. Le tourisme commence également à se développer : on note par exemple l'ouverture du Club Méditerranée en 1974. Mais le décollage économique n'est pas encore vraiment là. Les élections législatives d'octobre 1976 conduisent à la création d'un nouveau gouvernement de coalition Parti travailliste PTr et PMSD avec toujours Sir Seewosagur Ramgoolam comme Premier Ministre ; il le restera jusqu'en 1982. De 1977 à 1982, beaucoup de Mauriciens quittent une île au climat toujours tendu sur le plan politique, économique et syndical. Le climat social jusqu'en 1983 est, en effet, toujours très perturbé, en particulier par des grèves dans le port et dans les transports publics. Les augmentations salariales sont les principales revendications face à l'inflation forte que connaît l'île. Maurice subit le mauvais contexte international avec

quelques années de retard par rapport à l'Europe. Les licenciements sont fréquents dans les années 1977-78 et tout au long de l'année 1979, en particulier dans le secteur de la construction. Le chômage est de plus en plus important et les demandes de visa affluent dans les ambassades. L'émigration officielle se tarit, sauf pour ceux pouvant justifier d'un regroupement familial. Les prix des billets d'avion augmentent suite aux dévaluations que connaît la roupie.

Le Parti Travailleiste a de plus en plus de mal à se maintenir au pouvoir aux côtés du PMST et les affaires d'accusation de corruption se succèdent. Le Parti Travailleiste se divise, venant gonfler les effectifs des partis d'opposition de plus en plus puissants. Le Mouvement Militant Mauricien (MMM) toujours fort, puisqu'il contrôle la majorité des syndicats ouvriers, modifie son discours afin d'élargir son électorat à la bourgeoisie. Aux élections de juin 1982, la victoire de l'alliance MMM/PSM est totale, le Parti Travailleiste est laminé, et cette victoire est porteuse d'un immense espoir de la population. Mais la coalition ne dure pas, et les nouvelles élections organisées en 1983 marquent la victoire d'une coalition toute autre, celle du MSM Mouvement Socialiste Mauricien (créé en 1983), du PTR et du PMSD désormais associés pour battre le MMM de Paul Bérenger. Anerood Jugnauth devient Premier ministre ouvrant une ère nouvelle à Maurice. L'équipe au pouvoir est jeune et enthousiaste et de plus cautionnée par S. S. Ramgoolam, le père de l'Indépendance. Cependant, le pouvoir politique est désormais perçu par les communautés musulmanes et créoles comme un pouvoir hindou oppresseur, les premières cherchant même parfois à émigrer et réclamant auprès du pays d'accueil un statut de réfugié politique.

Si les émigrants partent sans aide particulière de la part de l'Etat mauricien, on ne peut pas ne pas évoquer le rôle important joué par l'église catholique de Maurice qui va jusqu'à établir son propre bureau d'émigration ; le principal objectif est d'apporter soutien moral et renseignements pratiques mais aussi de fournir à certains migrants la possibilité de bénéficier de prêts financiers, et ce à partir de 1964. Les services de ce bureau, créé à l'initiative de catholiques mauriciens et rattaché à un organisme plus vaste appelé CICM (Commission Internationale Catholique pour les Migrations) basé à Genève, sont offerts à toute la population sans distinction de religion. On découvre dans l'ouvrage de MONIQUE DINAN (1985, p.76) que de 1966 à 1982, 2 525 départs auraient ainsi été aidés par le bureau catholique, dont une majorité à destination de l'Australie. Les migrations encouragées sont en majorité des migrations familiales et des relations ont été maintenues entre les sédentaires et les migrants par l'intermédiaire du bureau catholique. Comme pour les migrations spontanées, les flux de départ par l'intermédiaire du bureau sont ralentis à partir de 1973-1974 et ce dernier cherche alors plutôt à se faire rembourser les sommes prêtées aux migrants, ce qui s'avère parfois difficile.

Il n'y a pas eu réellement, et il n'y a pas actuellement de politique migratoire drainant des émigrants officiels à proprement parler. Les migrations s'organisent par le biais de relations bilatérales ou multilatérales liées entre Maurice et les pays d'émigration, et sur des quotas bien établis (encore aujourd'hui).

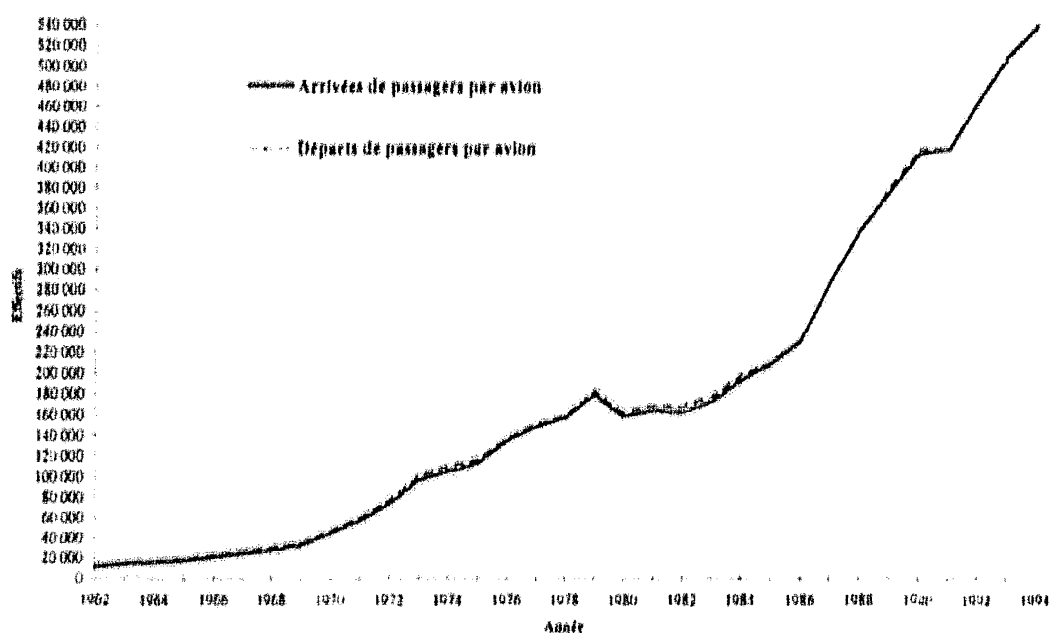
- L'essaimage mauricien : développement du transport aérien et possibilités offertes

On peut s'étonner comme MONIQUE DINAN (1985, p.19) « (...) de constater à quel point les Mauriciens, bien qu'éloignés des diverses zones d'immigration, ont enregistré rapidement les possibilités d'établissement qui s'offraient à eux à l'étranger ». Il semble que l'existence de liens de parenté forts et de correspondances soutenues entre migrants et sédentaires ait incité au départ d'autres Mauriciens, prêts à tenter leur chance sachant qu'ils seront accueillis et moins seuls en terre d'émigration. Selon MONIQUE DINAN (1985, p.1), « A travers ses fils qui émigrent vers l'Europe, l'Australie, l'Afrique, le Canada, (Maurice) étend ses ramifications à travers le monde. ». Les années 1950 sont d'ailleurs au niveau international des années de départs massifs de migrants vers tous les coins du monde à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle terre d'accueil.

L'ampleur que va prendre l'émigration au départ des îles de l'océan Indien, et de Maurice en particulier, à destination de pays éloignés dans les années 1960 est également à rapprocher de l'essor que prennent les compagnies aériennes charters à partir de 1965-1966. A Maurice, c'est au cours des années 1970-1974 que le commerce du transport par Charter devient florissant. La baisse des coûts des billets au départ de Maurice et à destination de l'Europe, est une incitation supplémentaire au départ et ces tarifs attirent même la population de l'île voisine.

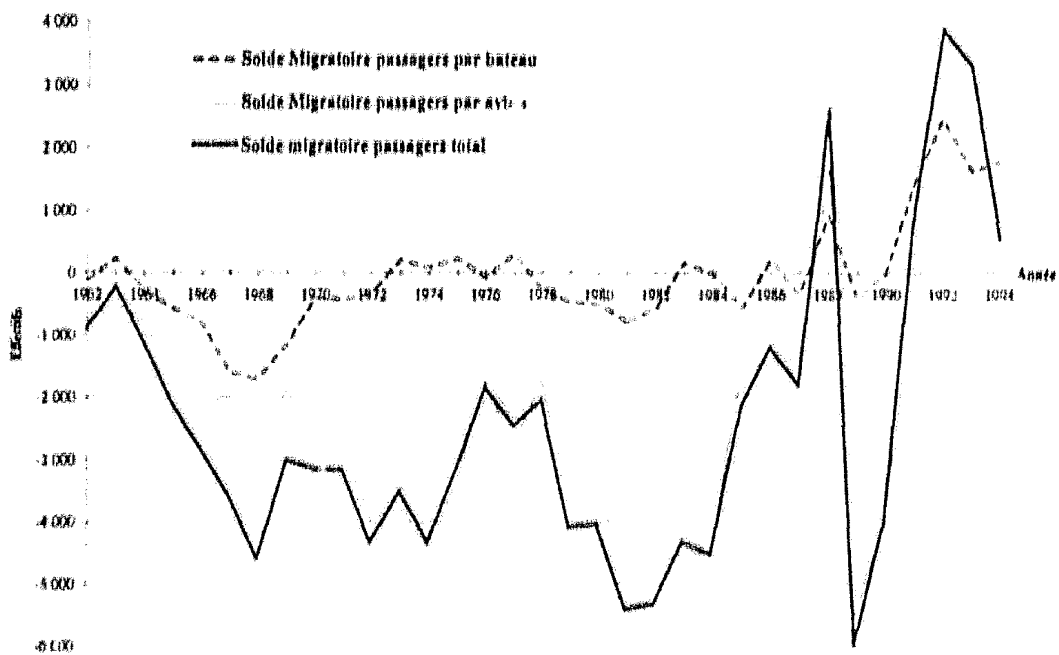
Le trafic passagers, quasi inexistant en 1960 avec des effectifs au départ et à l'arrivée d'environ 10 000 personnes par an, s'est développé d'une façon quasi exponentielle en corrélation avec le développement du transport aérien (Graphique 57). Celui-ci a été

multiplié par près de 50 au cours des trente dernières années, tandis que le trafic passagers maritime triplait seulement durant la même période (et ce uniquement à cause d'une reprise récente du trafic). Actuellement, près de 98 % des arrivées de passagers à Maurice se font par l'aéroport.



GRAPHIQUE 57 - ILE MAURICE, 1962-1994 : EFFECTIFS DES DEPARTS ET ARRIVEES PAR AVION

La décomposition du solde migratoire selon le moyen de transport utilisé par les passagers met en évidence cette part relativement faible occupée par le transport maritime dans les émigrations qui se produisent des années 1970 aux années 1990 (Graphique 58). Alors qu'en 1968, de 13 à 16 % des départs et des arrivées de passagers se faisaient encore par bateau, la part relative de ce mode de transport a baissé pour laisser la place au développement du transport aérien à partir de 1970. Depuis 1990, la tendance à la baisse semble toutefois enrayée : des arrivées de passagers par bateau, non négligeables, sont enregistrées et celles-ci devront être expliquées ultérieurement.



GRAPHIQUE 58 - ILE MAURICE, 1962 -1994 : MIGRATION NETTE SELON LE MODE DE TRANSPORT UTILISE, BATEAU OU AVION

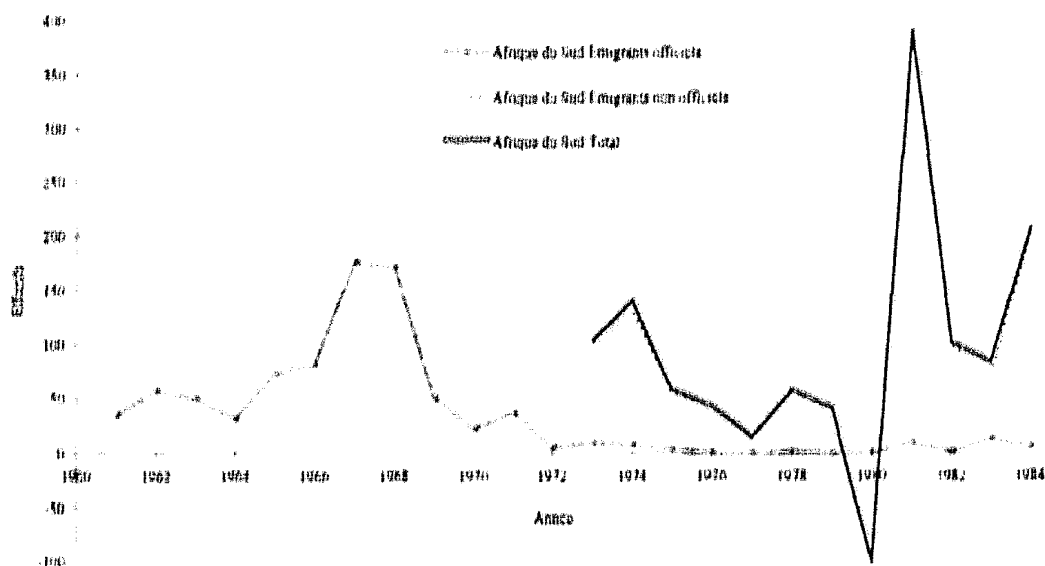
Au total, on peut donc souligner que le développement du transport aérien à partir des années 1960 à travers le monde et son extension à l'océan Indien dans les années 1970 a vraisemblablement amplifié le phénomène d'émigration que connaît Maurice à destination de pays développés lointains comme l'Europe, l'Amérique ou l'Australie.

Cependant, certaines émigrations, comme celles qui se produisent vers l'Afrique du Sud dans les années 1960, concernent une catégorie précise de Mauriciens dont les motivations divergent de celles de la plupart des émigrants qui partent en masse par avions charter à destination de l'Europe après l'Indépendance.

*« Pour les autres pays d'accueil, on peut sans exagérer affirmer que ceux de la communauté blanche ont été vers l'Afrique du Sud et la Rhodésie, (...) »*

*MONIQUE DINAN, 1985, p.24*

Sur l'ensemble des pays d'Afrique, seule l'Afrique du Sud a vu arriver des effectifs non négligeables de Mauriciens. L'Afrique du Sud est le pays d'Afrique où l'on compte la plus importante communauté mauricienne : celle-ci est principalement composée de franco-mauriciens. Cette émigration nette annuelle restera cependant toujours relativement modeste en niveau par rapport à des destinations comme la France, l'Australie ou la Grande-Bretagne et connaîtra son apogée avant les années 1970 (Graphique 59).



Source: International Travel and Tourism Statistics (1960-1984) and (1985-1993) Ministry of Economic Planning and Development (1984) Annual Report of Statistics 1984 (1985) 1986 Ministry of Economic Planning and Development (1987) Monique Dinan (1985) (1986)

**GRAPHIQUE 59 - ILE MAURICE, 1960-1984 : ÉMIGRATION NETTE TOTALE À DESTINATION DE L'AFRIQUE DU SUD DONT ÉMIGRATION OFFICIELLE ET ÉMIGRATION NON OFFICIELLE**



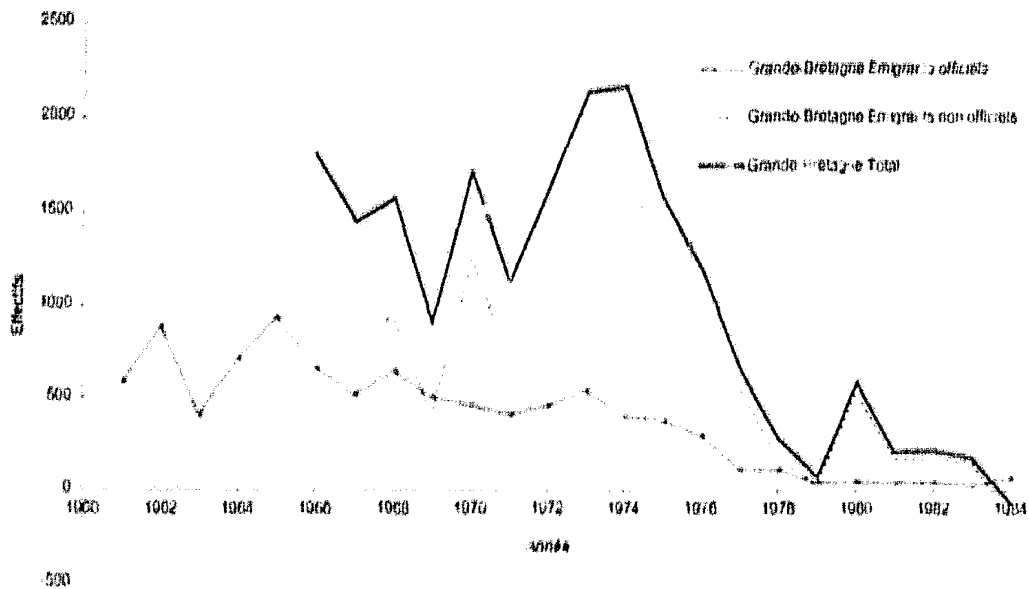
L'aspect des trois courbes à partir de 1973 ( Graphique 59 ) laisse penser que les émigrations officielles que l'on connaît dans les années 1960 sont loin de refléter la totalité des émigrations nettes à destination de l'Afrique du Sud. Les émigrations non officielles ne sont pas connues par les chiffres au départ de l'île Maurice, et l'on devine combien les nombreuses réglementations concernant les fuites de capitaux ont été contournées par les émigrants aisés en route pour l'Afrique du Sud. Ainsi, l'estimation des Mauriciens installés en Afrique du Sud devra s'appuyer sur d'autres sources que cet enregistrement incomplet de départs réalisé à Maurice.

Ce pays d'Afrique a néanmoins la particularité d'être l'un des tous premiers pays d'attraction pour les Mauriciens ; celle-ci semble trouver ses origines à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle lorsque de nombreux Chinois quittaient Maurice après y avoir fait escale. Ces immigrants asiatiques se sont en particulier fixés dans la région du Transvaal. Cette immigration asiatique en Afrique du Sud prend fin en 1897 avec *l'Immigration Restriction Act* qui vient réguler les entrées d'asiatiques en Afrique du Sud. On estime ensuite que jusqu'en 1960, bien que les départs annuels de Mauriciens soient au total encore relativement faibles, il est fort probable qu'une large majorité d'entre eux se dirigeaient déjà vers l'Afrique du Sud. Il s'agit alors déjà de familles d'émigrants franco-mauriciennes aisées et dont les réussites professionnelles furent brillantes, qu'il s'agisse d'intellectuels ou d'industriels sucriers notamment dans la région située au nord de la province du Natal. L'émigration des populations de couleur étant possible jusqu'en 1948, il est certain que certains créoles mauriciens partirent travailler en Afrique du Sud au service de grandes familles dans l'industrie sucrière en développement. Mais avec l'instauration de l'apartheid, l'immigration officielle devient interdite à tout candidat ne pouvant justifier d'origines de pure ascendance

européenne. Il semble que la population franco-mauricienne et les jeunes générations ne reviennent pas à Maurice, s'établissant définitivement en Afrique du Sud. Cette émigration spécifique propre aux années 1960 à Maurice, est la raison principale de la baisse des effectifs de franco-mauriciens sur l'île.

*L'émigration vers la Grande-Bretagne  
1960-1975*

L'émigration nette totale à destination de la Grande-Bretagne de 1960 à 1984, et les parts relatives occupées par l'émigration officielle et l'émigration non officielle sont représentées sur le Graphique 60. Les années 1960-61 sont les premières années importantes de départs à destination de ce pays, destination alors la plus naturelle pour les Mauriciens : les années 1962-1968 sont marquées pour près de 70 % de départs vers la Grande-Bretagne. La grande période d'émigration nette à destination de la Grande-Bretagne s'étend jusqu'en 1974, atteignant des niveaux élevés (1 600 départs par an en moyenne de 1966 à 1976) avant de décroître très sensiblement. Les courbes présentées montrent que la plus grande partie des émigrations nettes vers cette destination a été correctement reconstituée : au minimum 23 000 départs nets de 1961 à 1983.



Source: International Trade and Finance Statistics, Grande-Bretagne, 1961 and October 1981, Ministry of Economic Planning and Development, 1983, Annual Report of Statistics 1982, July 1983, Ministry of Economic Planning and Development, 1983, Ministry of Finance, 1983, 1984.

GRAPHIQUE 60 - ÎLE MAURICE, 1960-1984 : EMIGRATION NETTE TOTALE A DESTINATION DE LA GRANDE-BRETAGNE DONT EMIGRATION OFFICIELLE ET EMIGRATION NON OFFICIELLE

Ces émigrations reflètent le mouvement général d'immigration en provenance des pays du Commonwealth que connaît alors la Grande-Bretagne. Celui-ci démarre après la Seconde Guerre Mondiale, et prend de l'ampleur à partir de 1954. On évalue à environ 250 000 les immigrants du Commonwealth qui viennent chercher une nouvelle vie en Grande-Bretagne de 1955 à 1960. Face à la montée de l'immigration et devant la survenance des premiers affrontements raciaux, l'Angleterre décide le vote de lois visant à contrôler l'immigration. La première sera appliquée à partir de 1962 sous le gouvernement MacMillan, puis renforcée progressivement pour bloquer quasiment complètement l'immigration officielle en 1968. De fait, les permis de travail sont délivrés selon les catégories d'emploi, certains étant plus favorisés que d'autres. Parmi les catégories socio-professionnelles les plus facilement accueillies, citons les médecins, dentistes, personnels para-médicaux et également des étudiants des domaines correspondants. Les ouvriers, qualifiés ou non, sont beaucoup moins fréquemment acceptés, à moins qu'un employeur anglais ne garantisse qu'il leur

procure un emploi. Petit à petit, les lois se durcissent et aboutissent au *Commonwealth Immigrants' Act* de 1968 qui exerce un contrôle très strict de l'immigration afin que des arrivées trop massives ne perturbent pas l'intégration des premiers arrivants. On contrôle progressivement l'immigration masculine (1969) avant de considérer les immigrants en provenance du Commonwealth comme des étrangers comme les autres (1971). La législation s'intéresse ensuite aux enfants de plus de 18 ans des nouveaux immigrants qui, à partir de 1979, ne peuvent plus rejoindre leurs parents que dans de très rares cas. La baisse de la courbe des émigrants officiels à destination de la Grande-Bretagne (Graphique 60) illustre ces lois strictes élaborées pour restreindre l'immigration. Mais les Mauriciens ne se rendent pas compte que l'Angleterre n'est plus une destination privilégiée et les charters poursuivent leurs aller et retour, rentrant toujours plus vides qu'ils ne sont partis : l'émigration non officielle est intense de 1971 à 1974. Les seules caractéristiques permettant éventuellement d'immigrer en Grande-Bretagne dans les années 1970 sont de justifier d'un statut d'étudiant du personnel hospitalier ou d'un rapprochement familial. Cette première catégorie de jeunes désirant se former à la catégorie d'infirmiers était privilégiée du fait d'un accord passé en 1964 entre le gouvernement mauricien et le gouvernement britannique. Maurice s'engageant à payer les frais de voyage, frais d'inscription et quelques frais d'installation, une centaine de jeunes par an pouvaient avoir accès à une formation en Angleterre et trouver un travail dans les hôpitaux anglais ou mauriciens. La plupart sont restés en Angleterre car les salaires proposés à Maurice n'étaient pas attractifs. Puis les conditions d'admission dans les hôpitaux anglais se sont durcies et à partir de 1975 cette filière ne représente plus que quelques dizaines de privilégiés. Les départs des jeunes étudiants sont en outre freinés par l'élévation à partir de 1969 du

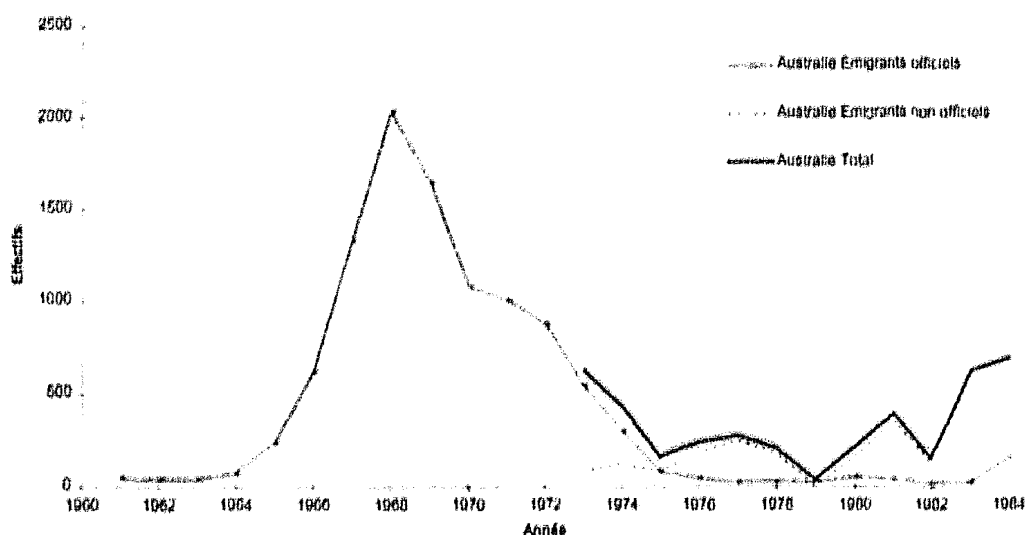
coût des études après la dévaluation de la livre sterling. De nombreux étudiants se sont alors tournés vers la France où les études étaient meilleur marché. Les Mauriciens qui partent en Grande-Bretagne appartiennent à toutes les communautés et adhèrent à des religions variées, avec peut-être une prédominance de la communauté indo-mauricienne.

On retiendra que 1965 est l'année qui voit partir le plus d'émigrants officiels à destination de l'Angleterre (939 personnes) ; cette année est un tournant de troubles politiques à Maurice, la crainte de l'Indépendance est dans les esprits. L'émigration vers la Grande-Bretagne concerne surtout des personnels médicaux ou para-médicaux. En effet, les Anglais avaient un manque de main-d'oeuvre dans les services de santé. On se faisait en Angleterre, tous ceux qui avaient le niveau requis dans les ex-colonies sont venus en Grande-Bretagne pour exercer leurs métiers paramédicaux et travailler dans les hôpitaux. Pour les Mauriciens, la Grande-Bretagne n'a certainement été qu'une étape avant de partir vers la France ou le Canada, et il est très difficile de quantifier ce phénomène de ré-migration.

*« C'est qu'en Australie, la compétence et le mérite l'emportent sur des considérations qui, à Maurice, ne permettent pas toujours de s'affirmer pleinement »*

MONIQUE DINAN, 1985, p.133

Dans la seconde moitié des années soixante et jusqu'au milieu des années 1970, c'est le continent australien qui devient la destination privilégiée des Mauriciens (Graphique 61). De 1973 à 1984, la pénétration de l'Australie devient plus difficile, mais reste néanmoins possible, à un rythme plus faible (300 départs par an.), du fait d'un contrôle plus contraignant de l'immigration exercé par les autorités australiennes.



Source: International Trade and Export Statistics (1960-1984 and 1980-1991) Ministry of Economic Planning and Development, 5311 Annual Digest of Statistics 1991-1992; Ministry of Economic Planning and Development, 5311 Monique Dinan, The Gazette 1981

GRAPHIQUE 61 - ILE MAURICE, 1960-1984 : EMIGRATION NETTE TOTALE A DESTINATION DE L'Australie dont EMIGRATION OFFICIELLE ET EMIGRATION NON OFFICIELLE.

Il s'agit d'émigrations principalement officielles et organisées, tentées par une population de couleur souvent décrite comme bourgeoise. Ces migrants, d'un niveau d'étude élevé, quittent Maurice généralement en famille, suite à la fermeture du secteur

public à la population créole à l'Indépendance et la prise de pouvoir des Hindous. Dans les années 1960, l'Australie réunit toutes les conditions pour être attractive aux yeux des candidats à l'expatriation : forte d'une économie prospère, elle a un territoire aux dimensions sans commune mesure avec la petite superficie de Maurice. De plus, cette destination était considérée par les populations non blanches comme une belle alternative à l'Afrique du Sud qui les rejetait alors, du fait de l'apartheid.

Les relations entre Maurice et l'Australie remontent au XIXème siècle et ceci explique en partie l'attrance que ce continent a pu exercer sur les émigrants mauriciens dans les années 1960. Devenue colonie britannique en 1810, Maurice est utilisée par les Anglais comme plaque-tournante des marchandises transitant entre l'Australie et l'Europe. Ces activités provoquent des mouvements de travailleurs entre les deux pays dans les années 1830-1840 et des installations de Mauriciens en Australie sont même répertoriées dans les années 1850 lorsque la nouvelle découverte de gisements d'or atteint Maurice. On estime qu'à la fin du XIXème siècle environ 800 mauriciens se sont installés du côté de Melbourne et certains, forts des connaissances qu'ils ont acquises à Maurice dans le domaine, participent activement au développement de l'industrie sucrière en Australie. Les années 1940 voient plutôt s'implanter quelques familles d'origine franco-mauricienne qui mènent en Australie, une dure vie de propriétaires terriens avant de connaître une réussite sur leur nouvelle terre d'adoption. Bien que terre d'immigration depuis toujours, l'Australie n'a ainsi longtemps favorisé que l'immigration de population européenne « blanche » (White Immigration Policy). L'*Immigration Restriction Act* voté en 1901 interdit, en effet, l'entrée du pays aux immigrants qui seraient incapables d'écrire, et surtout d'écrire dans une langue européenne, ce qui implique de fait une sélection de l'origine des migrants. Nous le

voyons, la politique d'immigration menée par l'Australie peut être qualifiée de relativement élitiste. Ce pays craint en effet tout particulièrement l'immigration asiatique et montrera en de nombreuses occasions combien il redoute des arrivées massives de ces populations. Elle devra revoir cependant sa position au cours des années 1960, car elle est membre du Commonwealth, et doit alors faire preuve de compréhension sous la pression de nombreux pays asiatiques devenus ses principaux partenaires commerciaux. Les effets de cette ouverture plus facile à l'immigration de populations non européennes sont ressentis à partir de mars 1966, mais elle ne va pas jusqu'à inciter ces populations asiatiques à l'immigration par une publicité excessive. Elle accepte d'ouvrir ses portes aux populations venues d'Inde, de Singapour, d'Indonésie, de Ceylan ... dans la mesure où il s'agit de personnes, encore une fois, très qualifiées. Cependant, une fois sur place, les immigrants venus de pays autres que la Grande-Bretagne ne voient pas leurs diplômes universitaires reconnus et tous doivent recommencer un cursus au départ. De nombreux bureaux d'accueil pour les immigrants existaient afin d'aider les futurs Australiens à acquérir le plus vite possible la langue et éviter au maximum les échecs. La politique d'immigration est orientée vers les questions du logement dès les années 1967, 1968 ; afin d'éviter une concentration d'immigrés dans le centre des villes ceux-ci sont installés en périphérie. L'Australie à cette époque voit arriver plus de 100 000 immigrants chaque année. La part de l'immigration mauricienne dans ce total, est bien entendu, modeste, atteignant son maximum en 1968 avec à peine 2 100 émigrants officiels. A partir des années 1970, on peut noter un changement dans la politique d'immigration qui substitue la notion d'intégration-assimilation à tout prix, par celle d'ethnicité, de société



multiculturelle, acceptant ainsi de reconnaître l'apport culturel que peut constituer l'immigration pour le pays.

Ainsi les premiers immigrants non européens à destination de l'Australie ne sont guère aidés, payant eux-mêmes leur voyage alors que de nombreux européens se voient proposer de multiples facilités par les bureaux d'immigration. Les troubles de 1965 à Maurice marquent le début des départs massifs vers l'Australie qui viennent se superposer puis relayer à partir de 1967-1968 les départs officiels devenus difficiles à destination de la Grande-Bretagne. La peur de l'hégémonie hindoue et d'un favoritisme en faveur de ces communautés pousse au départ une partie de la « population générale »<sup>84</sup> de l'île, en particulier les créoles. Les familles mauriciennes de classe moyenne qui désirent partir ne sont pas dissuadées par l'obligation de n'emporter qu'une partie de leur fortune car celle-ci atteint rarement les plafonds désignés. On part donc en toute légalité, surtout à partir de 1966, et jusque dans les années 1974. La plupart des émigrants partent par bateau jusqu'en 1967, puisqu'une ligne est ouverte desservant l'Afrique du Sud, Maurice puis l'Australie.

La caractéristique principale de cette émigration réside dans le fait qu'elle est familiale, puisque l'Australie la favorise, encourageant moins fréquemment l'immigration de célibataires. La majorité des émigrants est issue de la population créole principalement bourgeoise, les ouvriers ne disposant pas des moyens financiers nécessaires au passage sur l'autre continent.

---

<sup>84</sup> Telle que définie dans la constitution jusqu'en 1982 ; (voir Encadré méthodologique 1).

Contrairement au constat relatif aux expériences européennes, les établissements de Mauriciens en Australie sont relatés comme étant de relativement bonnes réussites, en particulier parmi ceux qui parlent l'anglais à leur départ de Maurice. Les femmes et les personnes âgées sont souvent les plus malchanceuses mais globalement l'encadrement extrême du parcours des immigrants ne laisse que peu de place aux expériences malheureuses et aux arrivées illégales, les échecs étant le plus souvent synonymes de retour au pays.

A partir de 1973-1974, des lois plus restrictives sont mises en place pour contrôler l'immigration. Comme en Angleterre, le gouvernement australien décide, dans un premier temps, de ne plus favoriser les immigrants en provenance du Commonwealth pour l'obtention de la nationalité australienne. Les premiers signes de chômage apparaissent simultanément. Un système de visa est instauré pour tous les visiteurs et la traque aux immigrants illégaux commence ; il est de plus en plus difficile de pénétrer l'Australie sans autorisation officielle. La situation de nombreux illégaux sera cependant régularisée en 1975. Les chiffres annuels d'immigrants de toutes nationalités en Australie baissent à 80 000 personnes en 1975 puis 50 000 en 1976. Dans ces conditions, les Mauriciens émigrent vers cette destination à des rythmes de moins en moins élevés. A partir des années 1980, les Mauriciens connaissent des difficultés à migrer vers l'Australie du fait du chômage que connaît ce continent (7 % en 1982), mais surtout de la concurrence exercée par des immigrants comme les Boat-People venus des pays asiatiques (péninsule indochinoise) auxquels l'Australie réserve une certaine priorité. Seul le rapprochement familial ou des compétences professionnelles particulières, validées par de hauts diplômes, peuvent justifier d'être retenu comme candidat potentiel à l'émigration vers l'Australie dans les années 1980.

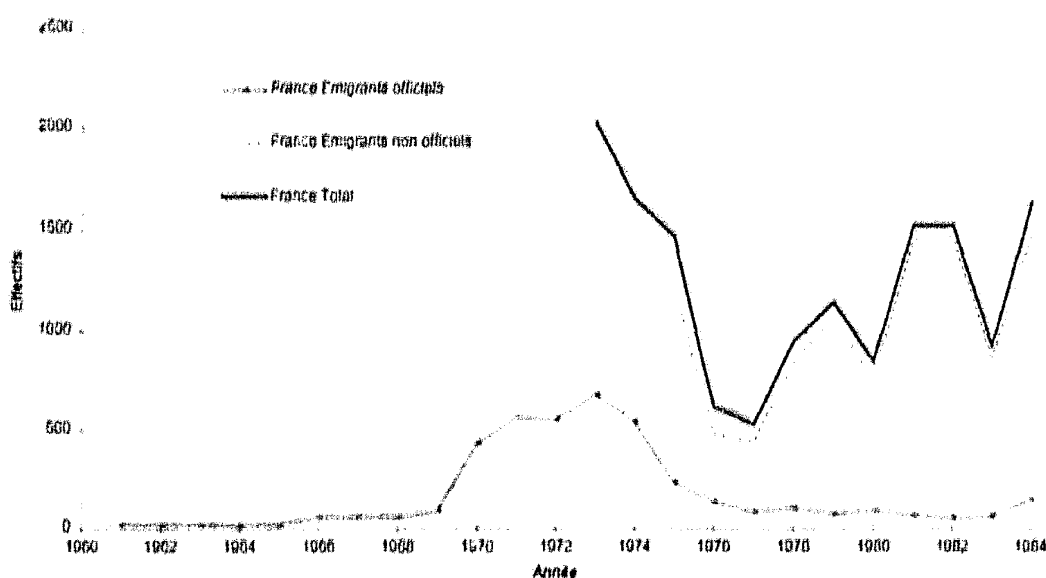
Les demandes d'émigration à destination de l'Australie sont cependant toujours aussi importantes auprès des ambassades, mais les critères de sélection sont de plus en plus restrictifs. A la différence de l'émigration vers l'Europe, une large majorité d'émigrants sont partis légalement vers l'Australie, et sont donc comptabilisés comme émigrants officiels au départ de l'île. Le Graphique 61 montre dès lors, que les diverses données enregistrées au départ de Maurice fournissent une bonne approximation des émigrations nettes totales, en particulier pour les années 1960 : entre 12 000 et 13 000 Mauriciens seraient partis pour l'Australie de 1961 à 1983.

Mais les années 1970 sont surtout les années fastes de l'émigration vers la France.

« La France : les sans-papiers tiennent la vedette »

MONIQUE DINAN, 1985, p. 145

D'abord en nombre modeste, car les espoirs se tournaient (dans les années 1960) vers l'Afrique du Sud et l'Australie, l'émigration vers la France s'affirme dans les années 1970 (Graphique 62), en relais à l'émigration à destination de la Grande-Bretagne



Source: International Trade and Finance (1960-1984) and (1985-1993). Ministry of Economic Planning and Development (1960-1984) and (1985-1993). Ministry of Economic Planning and Development (1985-1993). Monique Dinan (1985) (1984-1985).

GRAPHIQUE 62 - ILE MAURICE, 1960-1984 : ÉMIGRATION NETTE TOTALE A DESTINATION DE LA FRANCE DONT ÉMIGRATION OFFICIELLE ET ÉMIGRATION NON OFFICIELLE

L'émigration non officielle occupe une place importante dans le total (environ 70 % des départs en moyenne sur la période 1973-1982), et ce sera là une des caractéristiques principales de l'émigration mauricienne vers la France. De 1960 à 1984, ce sont finalement trois années d'émigrations non officielles fortes qui nous échappent : 1970, 1971, 1972. Les départs nets totaux enregistrés au départ de Maurice

et à destination de la France entre 1961 et 1983 sont au minimum de 15 000 Mauriciens, 19 000 étant vraisemblablement un large maximum.

Avec l'Indépendance, la peur de ne plus être une colonie anglaise et la restriction de l'immigration à destination de l'Angleterre en 1970, Maurice voit partir, à destination de la France, sa population la plus modeste, essentiellement composée de Créoles, pleins d'illusions, illégaux et qui souvent ne parlent pas bien le Français.

Cette émigration d'abord faible se compose initialement d'une majorité de femmes qui trouvent facilement en métropole des emplois de domestique ou d'aide à domicile<sup>85</sup>, avant qu'une majorité de Mauriciens issus de milieux ouvriers modestes ne décide de se rendre en grand nombre en France entre 1970 et 1975. L'avion et les vols charters se développant, les Mauriciens partent très nombreux vers la France sans tenir compte des limitations de plus en plus marquées que le pays place à l'arrivée de travailleurs étrangers. Ils sont encouragés à l'immigration illégale vers la France par les discours de certains syndicalistes et ministres mauriciens qui se veulent amis de la France même après 1975. La France découvre lors du procès de Troyes les conséquences dramatiques de l'arrivée dans l'illégalité de travailleurs mauriciens en France, la terreur permanente de la vie du sans-papier employé au noir, ses conditions de vie et de travail déplorables... Ces Mauriciens s'organisent en un *Mouvement des Travailleurs Mauriciens* afin de mobiliser la communauté française et internationale en faveur de leur régularisation. L'instauration du visa et la fermeture des frontières françaises à l'immigration de travailleurs en 1975 ne freinent guère les flux ; les

---

<sup>85</sup> Situation comparable à celle décrite par CONDON A. (STEPHANIE), OGDEN E. (PHILIP), (1991), « *Emigration from the French Caribbean : the origins of an organized migration* », *International Journal of Urban and Regional Research*, Volume 15, n°4, Blackwell Publishers, Oxford UK and Cambridge MA, pp.505-523, dans le cas antillais.

Mauriciens partent comme touristes, sont accueillis par leur famille déjà implantée et attendent dans la clandestinité leur éventuelle régularisation.

La France a toujours fait rêver les Mauriciens et revêt, dans l'esprit de la population, une image faite de chansons, de savoir-vivre, et de mode. La distance entre cette image idyllique que beaucoup de Mauriciens ont de la France est cependant grande avec la réalité, et l'émigration à destination de ce pays sera constamment marquée par la non prise de conscience des migrants mauriciens de la réalité de la politique migratoire de la France et des difficultés qu'ils auront à trouver une place dans l'hexagone. Avant l'Indépendance de Maurice et jusqu'au milieu des années 1970, les conditions d'entrée sur le territoire français sont plutôt favorables à l'immigration de main-d'oeuvre étrangère, mais à partir de 1968 les clandestins ne peuvent plus obtenir une régularisation de leur situation sur seule justification de l'obtention d'un emploi en France. De toute façon, les Mauriciens qui tentent leur chance en France avant l'Indépendance sont peu nombreux, et les conditions de travail sont difficiles, seule la carte de travail donnant droit de résidence. Les premiers débouchés possibles sont des emplois comme domestiques en particulier pour les femmes.

C'est l'année 1970 (Graphique 62) qui marque le début d'un afflux massif de Mauriciens à destination de la France. Le chômage y est déjà important mais ceux-ci ignorent tout des difficiles conditions de vie qui les attendent. La visite officielle en 1969 de Michel Debré, alors Ministre des Affaires Étrangères de la France, fait naître un grand espoir dans la population mauricienne, elle peut librement choisir les pays avec lesquels elle souhaite librement échanger, et la France sera un pays ami pour Maurice. Ces déclarations coïncident avec les discours de politiciens mauriciens qui

encouragent les départs à destination de la France. A partir de 1970, Maurice confond l'aide financière importante apportée par la France à divers projets de constructions d'écoles, d'abattoirs ... avec un engagement à accueillir les émigrants mauriciens sur son sol. C'est ainsi que seule une petite partie des migrants quitte Maurice officiellement, c'est-à-dire en remplissant toutes les formalités d'immigration au départ de l'île, et que la plupart utilise un visa de tourisme valable trois mois avant de rentrer dans la clandestinité. L'émigration non officielle se développe à un rythme près de 3 fois plus élevé que l'immigration officielle, et en particulier pour les ressortissants hors Communauté Economique Européenne. Les conditions d'entrées ne vont cesser de se durcir, d'abord en 1972 (circulaire Fontanet) puis en 1974-1975. Au début des années 1970, en effet, les étrangers établis en France sont particulièrement nombreux ; ils viennent d'Espagne, d'Afrique du Nord, d'Italie et du Portugal. Les lenteurs administratives découragent les immigrants qui tentent une entrée officielle : ils optent finalement pour une entrée clandestine. De 1973 à 1976, l'ampleur des départs de Mauriciens vers la France atteint son apogée (Graphique 62) faisant partir une population d'ouvriers d'origine rurale assez modestes et qui ne pouvaient pas répondre aux critères de sélection demandés par les autres pays attractifs qu'étaient à l'époque l'Australie et encore un peu l'Angleterre. Les femmes mauriciennes qui partent comme employées de maison ou, suite à une correspondance épistolaire (pour trouver un mari), à destination de la France sont assez nombreuses, représentant selon certains plus de 50 % de l'ensemble des départs ; elles entrent généralement avec des papiers en règle mais nombreuses sont celles qui rencontrent à leur arrivée des conditions de travail fatigantes.

L'histoire de ces Mauriciens clandestins en France éclate au grand jour dans les années 1973 à 1976 au même titre que la situation des nombreux autres immigrés sans-papiers qui cherchent à s'installer en France. La crise commence en août 1973 avec l'organisation d'un comité de défense rassemblant des Mauriciens entrés irrégulièrement en France, et souhaitant défendre les intérêts de nombreux Mauriciens frappés d'expulsion du territoire français. On estime à environ 3 000 le nombre des sans-papiers mauriciens en France en 1974. Des grèves de la faim débutent en mars 1974 dans un climat de campagne présidentielle et sont soutenues par de nombreuses associations politiques et partis de la gauche française. Les revendications débouchent sur une première série de régularisations et des possibilités de retours gratuits au pays pour ceux qui ne trouveraient pas rapidement un emploi. Mais l'arrêt total de l'immigration en France au 1er juillet 1974 ne résout pas le problème des étrangers qui n'ont ni travail ni carte de séjour. En 1975, par de nombreux coups d'éclats, manifestations et grèves de la faim, les Mauriciens cherchent à attirer l'attention sur leur sort. La presse française se fait écho des conditions de vie déplorables de ces hommes et femmes sans papiers et le gouvernement et l'Assemblée Législative de Maurice commencent à réaliser, bien tardivement, l'ampleur de la crise que connaissent les Mauriciens clandestins de France. Comment se fait-il, en effet, que toutes les semaines arrivent en France par avions et cars, via la Belgique, des dizaines de Mauriciens clandestins, alors que l'immigration est officiellement interdite en France depuis le début de l'été 1974 ? Différentes personnalités mauriciennes, religieuses, syndicalistes et politiques interviennent auprès du gouvernement français pour faire aboutir le conflit. Certains Mauriciens sont expulsés, mais la lutte se poursuit jusqu'en septembre 1977 date à laquelle le Premier Ministre mauricien



rencontre le Président de la République française. Une issue est trouvée par l'acceptation de la part de la France de dérogations assimilables à des régularisations, pour des raisons humanitaires, de tous les Mauriciens sans-papiers entrés en France avant le 31 décembre 1975. Les trois années suivantes furent nécessaires à l'examen des dossiers et à la régularisation d'une part non négligeable d'entre eux, ainsi qu'au retour au calme de "l'affaire des clandestins mauriciens".

La presse française et les associations de Mauriciens dénonceront encore parfois dans les années 1980 l'arrivée de nouveaux clandestins mauriciens en particulier à Paris, souhaitant dissuader ceux restés au pays de venir tenter leur chance. Mais l'arrivée d'un gouvernement socialiste en France en 1981 marque un arrêt du durcissement de la politique d'immigration caractérisée par des expulsions massives ou des incitations financières au départ des immigrés. Les naturalisations et régularisations sont nombreuses mais le contrôle aux frontières est toujours présent ainsi que celui des employeurs de clandestins. Les mesures prises en 1983 pour éviter des flux trop importants marquent réellement l'arrêt d'une telle France de la part du gouvernement français ce qui n'empêche pas une poursuite des émigrations vers la France de la part des Mauriciens, nous y reviendrons.

#### *Les autres destinations*

La Belgique attirera moins de 800 Mauriciens sur la période 1960-1982 selon MONIQUE DINAN (1985, p. 144). Ce chiffre est certainement sous-évalué compte-tenu des Mauriciens qui transitèrent par d'autres pays d'Europe avant de se fixer en Belgique. Ce courant migratoire est né de la présence de missionnaires belges à Maurice dont les activités ont participé à forger des liens d'amitié entre les deux pays,

en particulier au début des années 1960. On retrouve le rôle du Bureau Catholique d'Emigration dans des placements de jeunes femmes comme employées de maison ou aides familiale dans des familles de la haute société belge. Certains tentent en 1966 des entrées illégales en Belgique via la France, mais ils sont refoulés aux frontières et renvoyés à Maurice aux frais du gouvernement mauricien. Les escroqueries au travail sont fréquentes et cette destination connaît une mauvaise publicité auprès des autorités mauriciennes qui mettent en garde la population.

L'échec de cette destination européenne amène les émigrants à se tourner vers l'Allemagne de l'Ouest. Ce pays présente des possibilités d'embauches non négligeables et le Bureau Catholique d'Emigration propose d'étudier cette destination avec intérêt. C'est ce bureau qui fera partir la majorité des Mauriciens vers l'Allemagne, en particulier pour suivre des formations médicales. L'Allemagne était cependant à la recherche d'une catégorie précise d'employés, des ouvriers qualifiés, qu'elle voulait implanter sur son sol pour travailler dans ses industries en plein essor. Mais les Mauriciens et en particulier les décideurs en charge des problèmes d'émigration au gouvernement ne réaliseront cette possible destination que trop tard, c'est-à-dire au début des années 1970, lorsque l'Allemagne restreint petit à petit l'immigration sur son sol avant d'aboutir à l'adoption de lois restrictives en janvier 1975 réagissant à la montée du chômage. Selon MONIQUE DINAN (1985, p.182) « *Une émigration mieux structurée aurait probablement permis d'éviter cet exode de sans papiers qui ont été s'installer dans l'illégalité en France, alors que l'Allemagne de l'Ouest pouvait les accueillir s'ils avaient reçu un minimum de préparation, en plus des diplômes qu'ils possédaient déjà au niveau secondaire.* »

Les statistiques mauriciennes font état de 1 500 départs entre 1960 et 1982 dont plus de 90 % seraient illégaux. La comparaison avec des données allemandes sera difficile ; ce pays n'isole pas la population mauricienne des autres nationalités africaines de l'Est qu'elle recense. Les recensements nationaux sont en outre très approximatifs, et les données éventuellement collectées par chaque land sont trop dispersées.

Les émigrations mauriciennes à destination de l'Italie ou de la Sicile ont touché une majorité de femmes pour des travaux d'employées de maison ou de serveuses, souvent mal rémunérées et pour des emplois très fatigants. Moins de 2 000 personnes seraient parties vers cette destination de 1960 à 1982 et surtout après 1973. Une autre facette de cette émigration réside dans le fait que les immigrants peuvent séjourner trois mois sans visa en Italie espérant passer illégalement dans les pays voisins fermés à l'immigration au milieu des années 1970. Ces attentes en Italie sont l'occasion de rackets et autres escroqueries au passage ou à l'embauche clandestine dans des conditions de travail souvent déplorables.

Comme souvent à Maurice, c'est l'arrivée de nouvelles nationalités de touristes qui fait découvrir à la population de nouveaux pays potentiels pour émigrer. Le tourisme suisse à Maurice s'est développé plus tardivement, à partir de l'année 1980 et aura des retombées sur la vie de nombreuses mauriciennes candidates au mariage. Les agences matrimoniales se développent, proposant aux jeunes femmes crédules des mariages arrangés qui se révèlent être souvent des affaires de proxénétisme une fois arrivées en Suisse. Nombreux sont ceux et celles qui ne restent pas en Suisse, passant en France ; c'est vraisemblablement pourquoi il existe une divergence importante entre les chiffres publiés par le Registre Central des Étrangers de Suisse et les départs

enregistrés à Maurice. Cette dernière estime à environ 1 200 le nombre des Mauriciens qui sont enregistrés au départ de Maurice comme partants pour la Suisse contre seulement 400 ressortissants mauriciens en Suisse enregistrés en 1984 par les autorités suisses.

De nombreux autres pays d'Europe ont des communautés mauriciennes implantées sur leur sol. On en trouve en Norvège, Hollande, et quelques dizaines en Espagne ou en Grèce. Dans tous les cas, le bilinguisme a été le plus précieux des atouts possédés par les migrants.

Le continent africain connaîtra des implantations temporaires de travailleurs mauriciens attirés la plupart du temps par des activités liées à l'industrie sucrière. Un premier Mauricien employé dans une usine sucrière peut souvent faire venir d'autres Mauriciens spécialisés dans des domaines liés à la comptabilité ou au sucre. L'instabilité politique de beaucoup de pays d'Afrique est sans doute la cause du peu d'installations durables que l'on peut noter sur ce continent. Le rapatriement des capitaux gagnés en Afrique peut soudain être interrompu par une Indépendance ou un coup d'État, bref l'insécurité des biens et de l'investissement décourage de nombreux Mauriciens prêts à tenter l'aventure. MONIQUE DINAN évalue à moins de 2 000 les émigrants mauriciens partis pour l'Afrique de 1961 à 1982 (hors Afrique du Sud). Dans la plupart des cas, il s'agit de départs de célibataires, de migrations de travail. De 1961 à 1964, les bonnes relations entretenues avec Madagascar provoquent des arrivées de Mauriciens mais la révolution malgache exclut de la vie économique tous ceux qui ne sont pas d'origine malgache. Les retours de migrants partis tenter leur chance dans un pays d'Afrique sont nombreux. Plusieurs pays d'Afrique sont venus

chercher de la main-d'oeuvre mauricienne. On citera la Zambie dans les années 1970 qui cherche des techniciens et enseignants, et la Rhodésie du Sud (futur Zimbabwe) en quête de main-d'oeuvre sucrière puis, après l'indépendance, des enseignants à qui elle offre des contrats. Mais il s'agit à partir des années 1980 d'un emploi à l'étranger et non plus d'une émigration considérée comme définitive et de plus en plus difficile à réaliser. Depuis le début des années 1980, et après le ralentissement des départs vers l'Afrique durant les périodes de troubles politiques, on assiste au développement de départs liés à l'obtention de contrats de travail (enseignement, industrie sucrière) pour les Mauriciens résidents, avec des destinations africaines plus variées, Madagascar, Seychelles, Soudan, Zambie, Nigeria ou Kenya par exemple.

Près de 1 300 Mauriciens seraient partis de 1960 à 1982 à destination du lointain Canada. La francophonie attire, mais le voyage est coûteux et le climat de ce pays dissuasif. Les conditions d'immigration sont relativement faciles pour les Mauriciens dans les années 1966-67 et jusqu'en 1972, mais pour des emplois ciblés aux secteurs de l'hôtellerie ou des gens de maison. Pour les ressortissants mauriciens, il s'agit plutôt d'une émigration organisée à destination du Québec. Les critères de sélection sont précis, les émigrants sont pris en charge sur place et peuvent demander la citoyenneté cinq ans après leur arrivée, mais pour cela les candidats doivent payer eux-mêmes leur passage jusqu'au Canada. La relative montée du chômage au Canada à partir de 1972 provoque un durcissement des conditions d'entrée dans le pays. On instaure un système de points éliminant les plus mauvais candidats et on met en place un système de quota à partir de 1980. L'émigration sur cette période est donc constituée de migrants issus de catégories intellectuelles moyennes ou supérieures, et cette sélection est particulièrement favorable à la population de Maurice appartenant à

la communauté sino-mauricienne. D'autres immigrants mauriciens sont parvenus au Canada après une première formation en Angleterre ou en France, en particulier les migrants les plus jeunes. Il s'agit de ceux qui, une fois leur formation effectuée, devaient repartir à Maurice, dans les années 1970, après que les possibilités d'installation dans ces pays européens soient devenues plus difficiles. Certaines associations canadiennes avancent les effectifs de 7 000 à 8 000 Mauriciens installés au Canada dans les années 1980, dont la majorité a très bien réussi socialement. Mais selon M. Richard Gervais, consul honoraire de Maurice au Canada, leur nombre total en 1996 est d'environ 5 000 individus<sup>86</sup>, ce qui est cohérent avec les dernières données de recensement, nous y reviendrons. A partir de 1985, l'immigration au Canada devient encore plus restrictive, en se limitant de plus en plus à l'immigration d'hommes d'affaires et aux demandes de réfugiés politiques.

L'immigration mauricienne à destination des Etats-Unis relève plutôt de l'exception car les effectifs recensés aux Etats-Unis ne dépasseraient pas 1 000 individus. Parmi eux, une légère prédominance féminine, et beaucoup ont conservé la nationalité mauricienne. Plutôt implantée en Californie, la petite communauté mauricienne des Etats-Unis est relativement dispersée. L'analyse des statistiques mauriciennes montre que ces populations ne sont vraisemblablement pas parties directement de Maurice pour les Etats-Unis, mais ont d'abord émigré au Canada ou en Angleterre. En 1981, suite à des déclarations politiques laissant augurer que l'immigration de Mauriciens vers les Etats-Unis serait facilitée, des dizaines de milliers de demandes affluent auprès de l'ambassade américaine à Maurice. Mais, la même année, les Etats-Unis prennent

---

<sup>86</sup> Journal mauricien WEEK-END, 06.04.1997, p. 19.

conscience des effectifs importants de sans-papiers de toutes nationalités recensés sur leur territoire et durcissent les conditions d'immigration.

L'île de La Réunion, pourtant toute proche, n'a pas été une destination d'émigration privilégiée par les Mauriciens dans la mesure où cette île française voisine connaissait des problèmes de chômage encore plus importants qu'elle. Dans les années 1970 les Réunionnais partent en métropole et ces départs ne parviennent pas à soulager la pression démographique qui s'exerce sur le marché de l'emploi réunionnais. Certains Mauriciens tentèrent leur chance au début des années 1970, mais La Réunion réagit dès 1973 en demandant que soit rendue plus difficile l'entrée des travailleurs clandestins en provenance des îles voisines, immigrants attirés par les écarts de salaires dont ils espèrent bénéficier. Le système s'organise par le biais de visas de tourisme valables 3 mois et que l'on se voit renouveler après un bref aller-retour dans le pays d'origine. Les entreprises réunionnaises trouvent dans ces faux-touristes une main-d'œuvre à bon marché. Les lois françaises s'appliquant à tous les territoires dépendants de la France, l'instauration d'un visa entre les deux pays est décidée en décembre 1975, ce qui rend désormais plus contraignantes les entrées et sorties de véritables touristes et hommes d'affaires qui transitent en grand nombre de Maurice à La Réunion chaque année. Il semble que le phénomène inverse ne soit pas chose rare et que de nombreux Réunionnais viennent à Maurice pour travailler, faire des affaires ou jouir du RMI dans des conditions plus intéressantes qu'à La Réunion. Ces arrivées ont heureusement coïncidé avec la période de résorption du chômage à Maurice, ce qui permet aux autorités mauriciennes de tolérer ces clandestins de diverses nationalités dans une période d'expansion économique. Au total, moins de 400 Mauriciens seraient venus s'établir à La Réunion de 1961 à 1983.

Après 1982, ce sont quelques départs liés à des contrats de travail obtenus à destination des pays en voie de développement ou du Moyen-Orient qui apparaissent, mais sans commune mesure avec les départs massifs qui ont lieu avant l'indépendance. Le gouvernement mauricien recherche des contrats à l'étranger pour ses ressortissants. Maurice réussit ainsi à placer des Mauriciens enseignants, secrétaires ou techniciens dans différents pays d'Afrique comme le Zimbabwe ou le Gabon. Cette émigration par contrats de travail à destination de l'Afrique reste très modeste, et le restera tant que son développement économique lent se satisfera de sa main-d'oeuvre locale. L'émigration effective vers l'Afrique demande en outre une stabilité politique relative. L'émigration par contrats de travail pour une durée moyenne de deux ans (parfois renouvelables) s'est, par contre, assez bien développée à destination des pays du Golfe Persique de 1979 à 1984. Maurice a réagi tardivement à cette possibilité que représente le Moyen-Orient en pleine expansion grâce à l'argent du commerce du pétrole (dont le prix a quadruplé). C'est en particulier l'Arabie Saoudite qui attire la plupart des Mauriciens à partir de 1979, avant que ce pays ne baisse progressivement à partir de 1982 puis 1985 le nombre des contrats de travail offerts. Au Koweït également, nombre de Mauriciens obtiennent des contrats de travail ; il s'agit pour les femmes le plus souvent de places d'employées de maison, et pour les hommes d'emplois dans l'industrie ou le secteur hôtelier. L'année 1981 est l'année des départs vers l'Arabie Saoudite, et les emplois proposés vont des places d'employés, d'agents de nettoyage des villes, à quelques recrutements d'hôtesse de l'air, ouvriers soudeurs, plombiers, électriciens, chauffeurs, infirmiers. Tous les Mauriciens ne trouvent pas en Arabie Saoudite l'eldorado espéré. Les conditions de vies sont difficiles (chaleur, horaires excessifs, loisirs inexistantes) et les salaires pas toujours régulièrement versés. Le

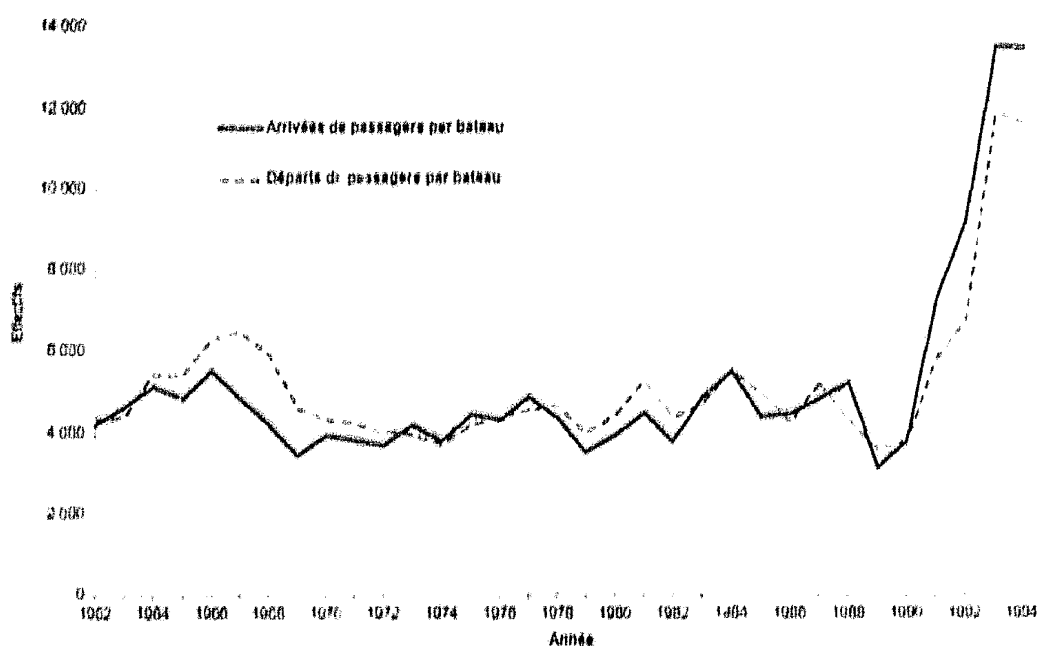


Qatar, mais également la Libye et le Liban, ont accueilli une majorité de Mauriciens dans des emplois liés à l'hôtellerie. Selon M. Legrigore, responsable du contrôle des statistiques du service de l'emploi au Ministère des Affaires civiles et de l'Emploi, que nous avons rencontré à Maurice en novembre 1996, le Ministère de l'Emploi a lui-même envoyé un petit effectif de travailleurs mauriciens dans divers pays par le biais de contrats de travail. L'analyse des statistiques qu'il a pu nous fournir montre que 1 748 Mauriciens ont quitté Maurice de 1979 à 1983 en utilisant les contrats proposés par le Ministère mauricien de l'Emploi et 79 % d'entre eux sont partis en direction de l'Arabie Saoudite et du Qatar. Ces contrats offerts étant cependant des contrats à durée limitée (2 ou 3 ans), ces travailleurs ne sont pas des émigrants définitifs, nombreux sont ceux qui sont revenus à Maurice ou ont changé de pays d'accueil une fois leur contrat expiré. On peut compléter ce tour d'horizon des actions gouvernementales en mentionnant le travail des agences locales de recrutement liées à des firmes implantées à Maurice et qui ont aidé les démarches d'environ 1 800 Mauriciens partis sous contrats à destination de nombreux pays du Golfe. On assista bien évidemment au développement d'agences non officielles, qui profitaient des difficultés d'obtention des visas pour s'enrichir en soutirant de l'argent aux Mauriciens qui souhaitaient obtenir un contrat. C'est pourquoi en 1985 est voté « the Recruitment of Workers' Bill » qui cherche à limiter le développement d'agences de recrutement non reconnues sur l'île. Mais c'est en fait la récession économique dans les pays du Golfe qui est la cause principale du recul des contrats de travail offerts aux diverses nationalités de migrants qui veulent y faire « fortune ». En 1984, l'Arabie Saoudite renvoie des centaines de milliers de travailleurs sous contrat dans leurs pays d'origine. Seuls les métiers médicaux ou para-médicaux sont relativement préservés de ces retours forcés. M.

DINAN évalue à 3 000 les Mauriciens partis pour le Moyen-Orient de 1981 à 1984. Le chiffre est, selon nous, plus proche de 4 000 émigrants pour la période allant de 1979 à 1985. Pour les départs des années 1980, 1981, 1982, il s'agit souvent de travailleurs mauriciens qui partent après avoir signé un contrat de travail pour une durée déterminée, en particulier dans des pays du Moyen-Orient, ainsi que vers les Seychelles et quelques autres pays d'Afrique.

#### iv. Les tendances depuis 1984 : des soldes contrastés selon les catégories de passagers

Les arrivées et départs par bateau attirent tout particulièrement notre attention car leur évolution depuis 1990 semble coïncider avec une tendance constatée à l'instabilité des soldes au cours des dernières années. Le trafic maritime de passagers, en effet, a oscillé en moyenne entre 4 000 et 5 500 personnes par an, avant de croître de façon importante pour atteindre 13 500 arrivées en 1994. Ceci nous permet de conclure dans un premier temps que le bateau amène depuis ces dernières années plus de passagers qu'il n'en embarque au retour (Graphique 63).



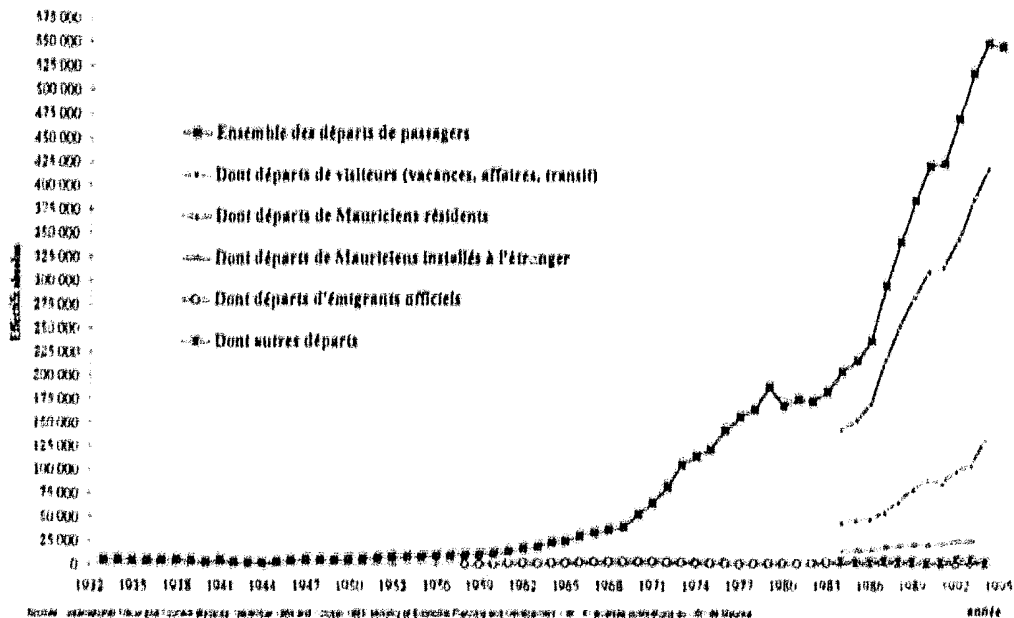
GRAPHIQUE 63 - ILE MAURICE, 1962-1994 : EFFECTIFS DES DEPARTS ET ARRIVEES DE PASSAGERS PAR BATEAU

Cependant, il peut s'agir de touristes accomplissant des circuits entre les îles et qui finissent par rentrer par avion dans leur pays de résidence. Il convient donc d'examiner le solde migratoire des passagers selon le mode de transport utilisé (avion ou bateau) afin de déduire si, oui ou non, l'excédent de passagers arrivés par bateau repart de

Maurice dans la même année. Le solde (Graphique 58) ne permet pas de conclure sans hésitation sur la question, car son signe est fréquemment perturbé. Il semble cependant que la période 1984-1994 soit caractérisée par l'apparition d'immigrations par avion et d'arrivées plus fréquentes par bateau, en particulier depuis 1991. On sait en outre que l'immigration officielle déclarée (chiffre minimum de l'immigration totale qui se produit effectivement) a crû ces dernières années passant de niveaux compris entre 200 et 500 immigrants par an à plus de 1 000 depuis 1989. Selon le C'SO de Maurice, ces arrivées sont constituées d'immigrants sous contrat qui viennent combler des pénuries de main-d'oeuvre dans certains secteurs, ainsi que de migrants appelés à former la population locale. Dans ces conditions, c'est-à-dire en présomption d'immigration, l'assimilation du solde migratoire des passagers à celui des Mauriciens résidents n'est plus possible : il est nécessaire de connaître le solde réel des seuls Mauriciens résidents.

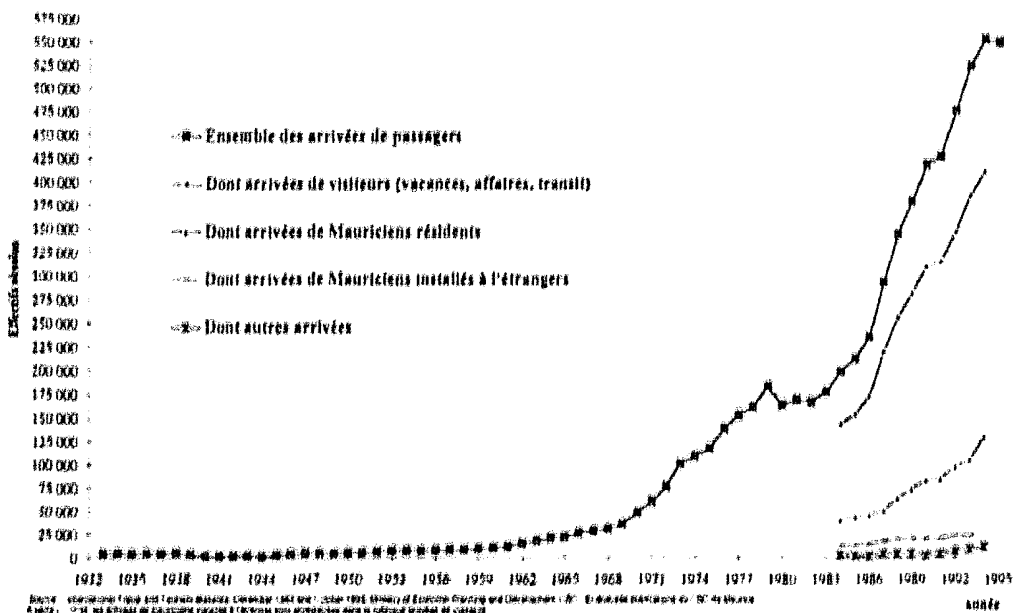
Une exploitation plus systématique de la part des services statistiques de Maurice permet heureusement de décomposer le solde migratoire total selon les différentes catégories de passagers : Mauriciens résidents et non-résidents.

Cette distinction est devenue nécessaire devant la croissance des arrivées de visiteurs à Maurice, en particulier des touristes, attirés par la beauté et les diverses prestations touristiques offertes par l'île. Ainsi, ce sont actuellement près de 550 000 passagers qui entrent et sortent chaque année (Graphique 64 et Graphique 65).



GRAPHIQUE 64 - ÎLE MAURICE, 1933-1995 : EFFECTIFS ABSOLUS DES PASSAGERS AU DÉPART DE L'ÎLE ET DISTINCTION SELON LES CATEGORIES

La plupart des arrivées observées sont constituées de simples visiteurs (410 000 personnes en 1994, 74,3 % des arrivées de passagers) venus à Maurice à l'occasion de vacances, d'un voyage d'affaires, en simple transit, ou pour d'autres raisons, déclarées ou non.

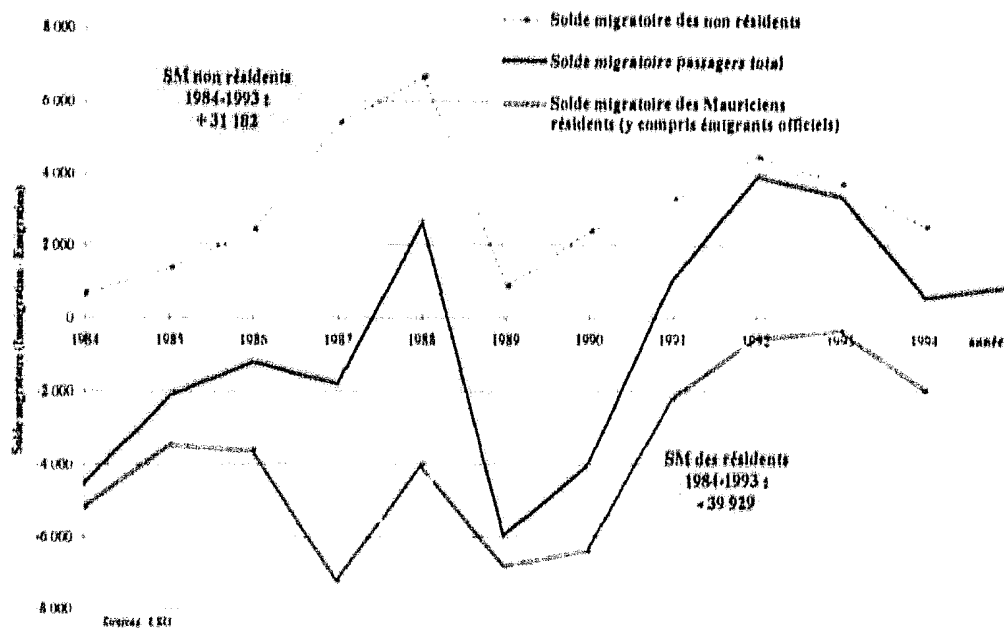


GRAPHIQUE 65 - ÎLE MAURICE, 1933-1995 : EFFECTIFS ABSOLUS DES PASSAGERS A L'ARRIVÉE SUR L'ÎLE ET DISTINCTION SELON LES CATEGORIES

Les touristes composent 92 % de ces arrivées de visiteurs en 1994 et les hommes ou femmes d'affaires 3,3 %.

L'apparente similitude des deux graphiques ne doit pas tromper : chaque année on observe un écart positif ou négatif entre les arrivées et les départs observés (immigration nette ou émigration nette), soldes migratoires que l'on peut évaluer pour les différentes catégories de passagers.

Les évolutions du solde migratoire de l'ensemble des passagers depuis 1984 paraissent au premier abord plus difficiles à interpréter car les fluctuations y sont fréquentes : le solde des passagers est positif en 1988, négatif, puis de nouveau positif de 1991 à 1993. Ces signes contraires proviennent du fait que les comportements migratoires des différentes catégories de passagers ne sont pas comparables sur la période. Ainsi, il semble nécessaire d'isoler les soldes des Mauriciens résidents (y compris les émigrants officiels) de ceux des autres passagers non-résidents. On observe alors des soldes inversés : les arrivées de non-résidents présentent un solde toujours positif de 1984 à 1994, signe d'une immigration nette sur la période, tandis que le solde migratoire total des Mauriciens résidents (qu'ils soient émigrants officiels ou résidents non rentrés dans l'année) est constamment négatif au cours des mêmes années, signe d'une émigration persistante (Graphique 66). Au total, le solde passager total ne peut donc pas être interprété comme formant un tout retraçant le mouvement migratoire de la population, mais comme le résultat de l'évolution contraire des soldes de plusieurs populations aux comportements distincts : les résidents et les non-résidents.



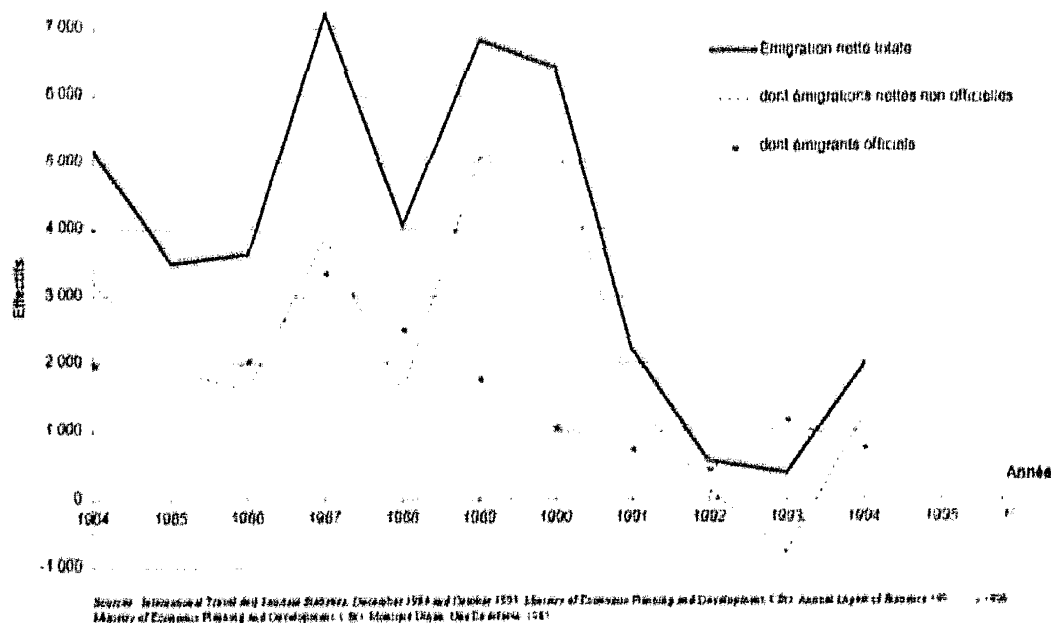
GRAPHIQUE 66 • ILE MAURICE, 1984-1995 : EVOLUTION DU SOLDE MIGRATOIRE PASSAGERS ET DISTINCTION ENTRE RESIDENTS ET NON-RESIDENTS

Selon nos calculs, l'île voit partir, durant la période 1984-1993, près de 40 000 Mauriciens résidents, contrairement à ce que laissait suggérer l'examen du solde net de passagers, tandis que l'on assiste à des arrivées importantes de passagers non-résidents, soient + 32 000 personnes.

- L'émigration des résidents depuis 1984 : quelle interprétation ?

Les raisons de ces départs persistants sont à interpréter avec prudence, dans la mesure où des effets de répulsion (« push ») propres à l'île Maurice ne sont plus aussi faciles à déterminer. En effet, les fortes difficultés économiques qui prévalaient au cours des périodes précédentes ne sont plus aussi aiguës. L'île récolte enfin, de 1984 à 1991, les fruits de sa politique économique libérale et parvient à résorber un chômage important, permettant une croissance du niveau de vie général de la population. Il est donc vraisemblable que les émigrations de cette dernière période sont

systématiquement liées à des facteurs d'attraction (« pull »), de type rapprochements familiaux entre sédentaires et migrants installés dans le reste du monde au cours des années précédentes. Une solidarité s'installe entre les émigrés et la famille restée au pays, permettant vraisemblablement une organisation plus aisée des nouveaux départs. Il convient également pour cette période de retracer l'évolution des émigrations officielles de Mauriciens. Le solde migratoire des Mauriciens résidents est décomposé sur le Graphique 67 en départs officiels et émigrations non officielles. Ce graphique montre que l'émigration des résidents est due pour une part non négligeable au départ d'émigrants officiels, en particulier avant 1990. La reprise d'une émigration croissante de travailleurs sous contrats est nette à partir de 1985 et celle-ci succède à des années de baisse entre 1974 et 1980.



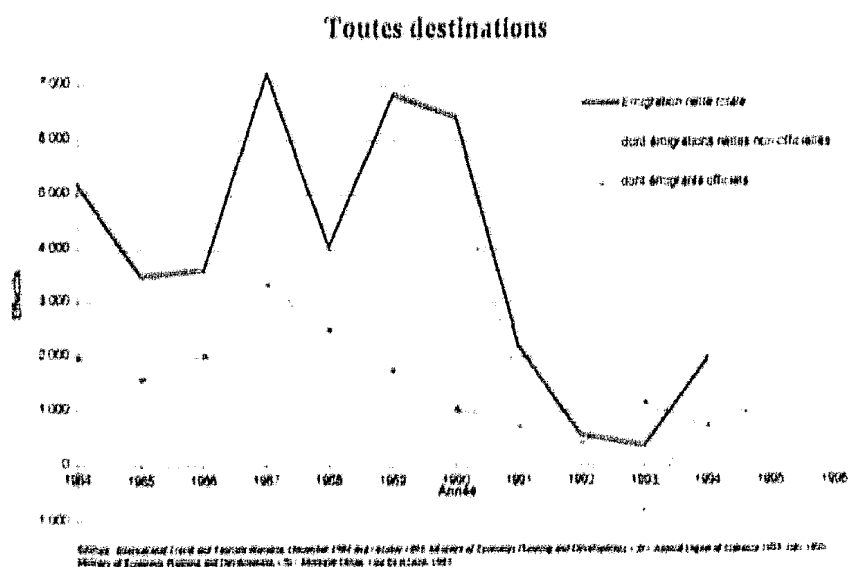
GRAPHIQUE 67 - ILE MAURICE, 1984-1996 - EMIGRATION NETTE TOTALE DE RESIDENTS DONT EMIGRATION OFFICIELLE ET EMIGRATION NON OFFICIELLE.

Nous avons mis en évidence que les départs officiels des années 1980 à 1985 avaient eu lieu à destination des pays du Golfe. Ces destinations ont ensuite décliné du fait de

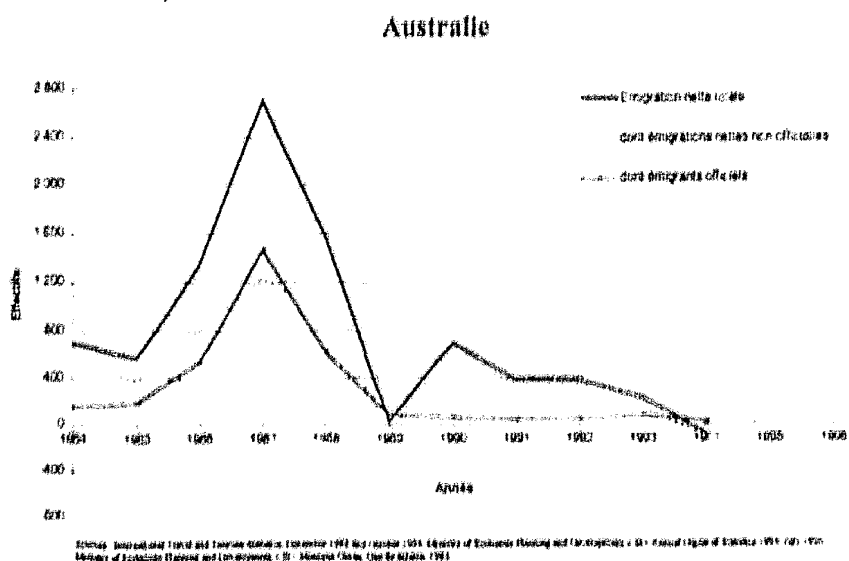


la récession économique que ces pays ont souvent connu depuis le milieu des années 1980. Les contrats de travail à l'étranger offerts aux Mauriciens sont donc désormais fournis par d'autres pays qu'il convient d'identifier. Cette identification est l'objet de la présentation des soldes migratoires des Mauriciens résidents selon la destination d'embarquement et de débarquement déclarée. Il convient cependant de nuancer les interprétations que l'on peut faire de ces soldes, dans la mesure où le départ d'un Mauricien à destination déclarée d'un pays, n'est pas systématiquement compensé par son retour en provenance du même pays. Ainsi, certaines destinations semblent être uniquement des étapes pour les Mauriciens, avant de poursuivre le séjour à l'étranger dans un ou dans plusieurs autres pays, puis éventuellement de revenir à Maurice par une destination distincte du lieu de destination d'origine. Il sera ainsi possible d'enregistrer des soldes migratoires très fortement négatifs ou très fortement positifs à destination de certains pays comme des résultats de départs stricts sans retours et inversement : ces mouvements circulants correspondent souvent à des voyages d'affaires à sauts d'avions multiples et qui ramènent au point de départ par un pays distinct du premier pays visité. Ce n'est pas le cas des soldes migratoires des Mauriciens résidents présentés dans les graphiques suivants. Il s'agit en effet de départs et de retours de Mauriciens qui se situent à des niveaux élevés équilibrés, mais dont la différence calculée chaque année révèle des émigrations nettes allant de 2 000 à près de 3 000 personnes pour certaines destinations. Ces soldes migratoires nets, qui correspondent généralement à des émigrations nettes et sont donc représentées comme telles dans les graphiques (émigrations en positif sur l'axe des ordonnées), mettent en évidence une sorte de phénomène d'émigration de relais, où chaque pays trouve successivement sa place. Nous avons déjà observé ce phénomène au cours de la

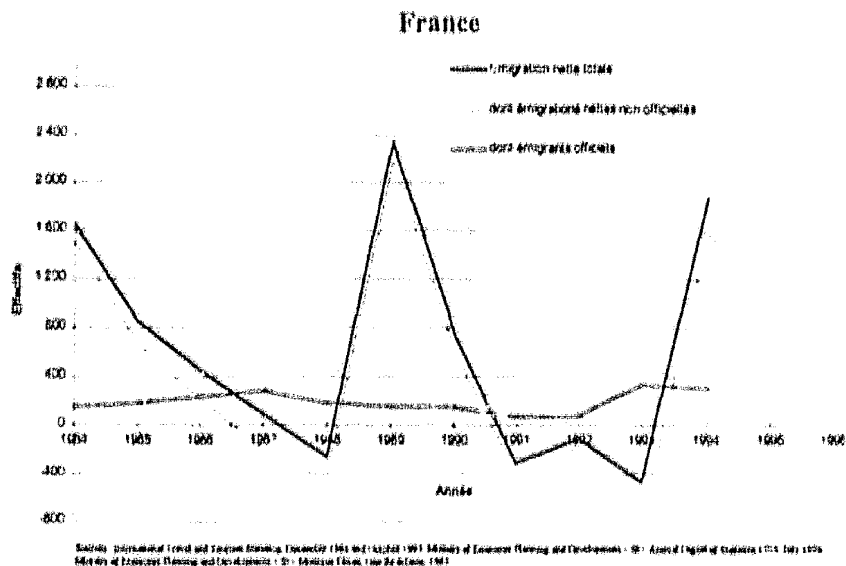
période précédente dans les départs vers l'Afrique du Sud, puis l'Australie, la Grande-Bretagne et finalement la France. La plupart des pays traditionnels de destinations des Mauriciens n'absorbent ainsi pas de régulières et petites quantités de migrants, mais semblent les attirer plus sporadiquement. Les enchaînements successifs des émigrations nettes entre l'Australie, la France et la Grande-Bretagne depuis 1984 sont à ce titre particulièrement intéressantes si on les met en perspective successivement avec le Graphique 68.



GRAPHIQUE 68 - ILE MAURICE, 1984-1994 : ÉMIGRATION NETTE TOTALE DE RESIDENTS (VERS TOUTES LES DESTINATIONS) DONT ÉMIGRATION OFFICIELLE ET ÉMIGRATION NON OFFICIELLE



GRAPHIQUE 69 - ILE MAURICE, 1984-1994 : ÉMIGRATION NETTE TOTALE DE RESIDENTS A DESTINATION DE L'AUSTRALIE, DONT ÉMIGRATION OFFICIELLE ET ÉMIGRATION NON OFFICIELLE

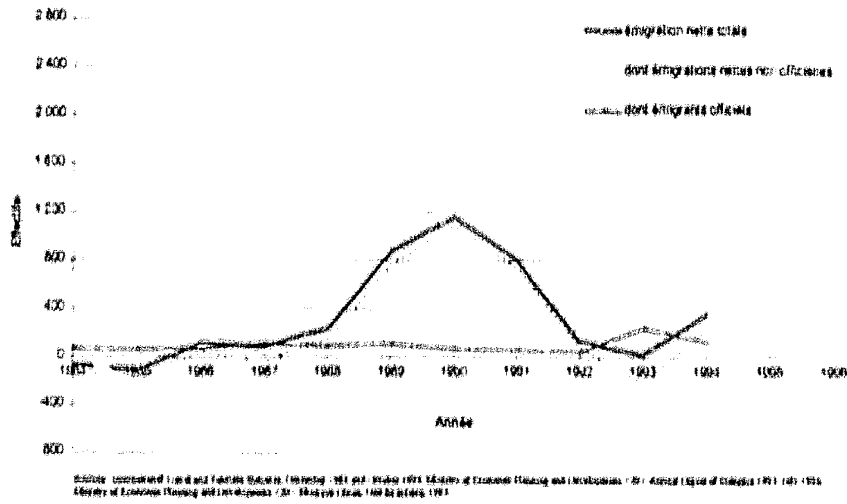


GRAPHIQUE 70 - ILE MAURICE, 1984-1994 : EMIGRATION NETTE TOTALE DE RESIDENTS A DESTINATION DE LA FRANCE, DONT EMIGRATION OFFICIELLE ET EMIGRATION NON OFFICIELLE

Il semble que les destinations des migrants changent successivement au gré des facilités offertes par les différents pays possibles, ou surtout de la perception que les candidats au départ en ont. Les émigrations nettes importantes que l'on observe de 1985 à 1987 peuvent ainsi aisément être attribuées à des départs non compensés par des retours dans l'année à destination de la seule Australie. Il semble s'agir d'une majorité d'émigrations officielles (près de 1 500 en 1987) avec autant d'émigrations non officielles, peut-être consistant en des émigrations d'accompagnement. Au cours de la même période, les émigrations nettes vers la France ne cessent de décroître, avant de s'envoler pour atteindre en 1989 près de 2 400 départs non compensés par un retour dans l'année. S'ensuit finalement un retour à un solde globalement négatif vers la France, si ce n'était la nouvelle émigration nette observée en 1994. On remarque en outre que si, dans le cas de l'Australie, les émigrations officielles s'accompagnent d'émigrations nettes non officielles, les pays européens eux connaissent des immigrations de Mauriciens généralement non officielles : les contrats de travail y sont en effet plus rares mais répartis régulièrement dans le temps, oscillant entre 100 contrats (Royaume-Uni) et 400 contrats par an (France). Le rapprochement de Maurice

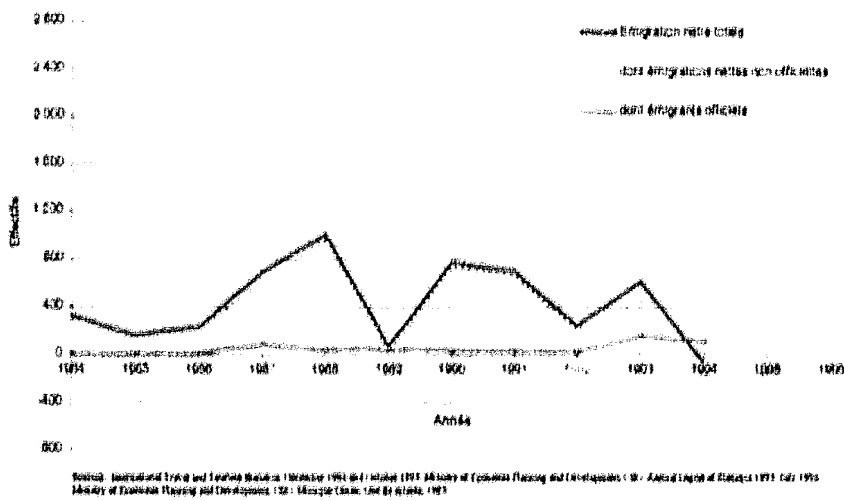
et de l'Australie, du point de vue du resserrement des liens économiques et du développement des collaborations dans les domaines de l'éducation et de la formation, est au demeurant une des caractéristiques majeures de ces dernières années. La situation de Maurice est en effet stratégique pour les Australiens dans leur politique d'expansion économique vers l'Afrique du Sud. On ne s'étonnera donc pas que ce pays reste et s'affirme de plus en plus comme une destination privilégiée pour les Mauriciens anglophones diplômés. L'année 1990 est, quant à elle, celle des départs à destination de la Grande-Bretagne (Graphique 71), même si les niveaux modérés chaque année illustrent que cette destination n'est plus autant privilégiée par les Mauriciens qu'au cours des périodes précédentes. Depuis 1984, l'émigration mauricienne se fait désormais vers l'Australie et la France.

## Royaume-Uni



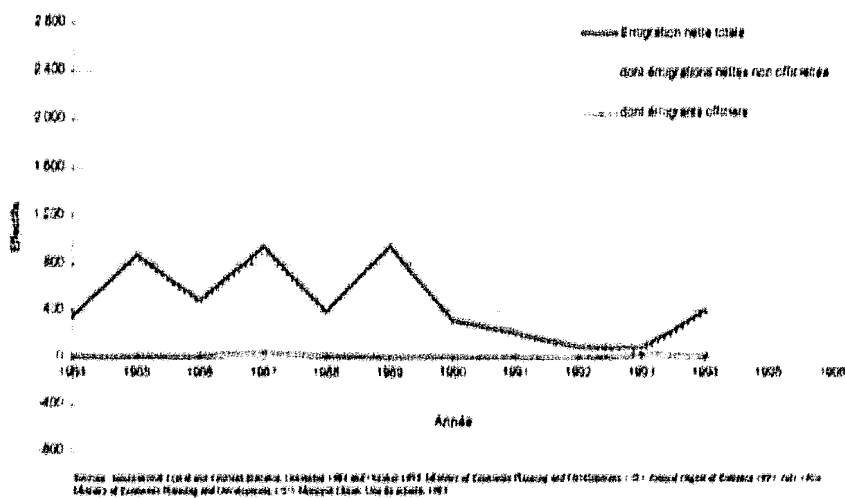
GRAPHIQUE 71 - ÎLE MAURICE, 1984-1994 : ÉMIGRATION NETTE TOTALE DE RÉSIDENTS À DESTINATION DU ROYAUME-UNI, DONT ÉMIGRATION OFFICIELLE ET ÉMIGRATION NON OFFICIELLE

## Italie



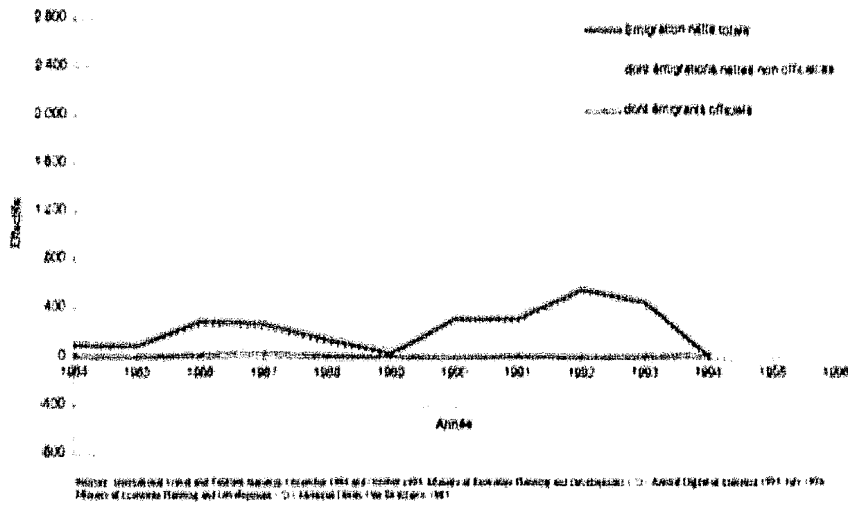
GRAPHIQUE 72 - ÎLE MAURICE, 1984-1994 : ÉMIGRATION NETTE TOTALE DE RÉSIDENTS À DESTINATION DE L'ITALIE, DONT ÉMIGRATION OFFICIELLE ET ÉMIGRATION NON OFFICIELLE

## Allemagne de l'Ouest



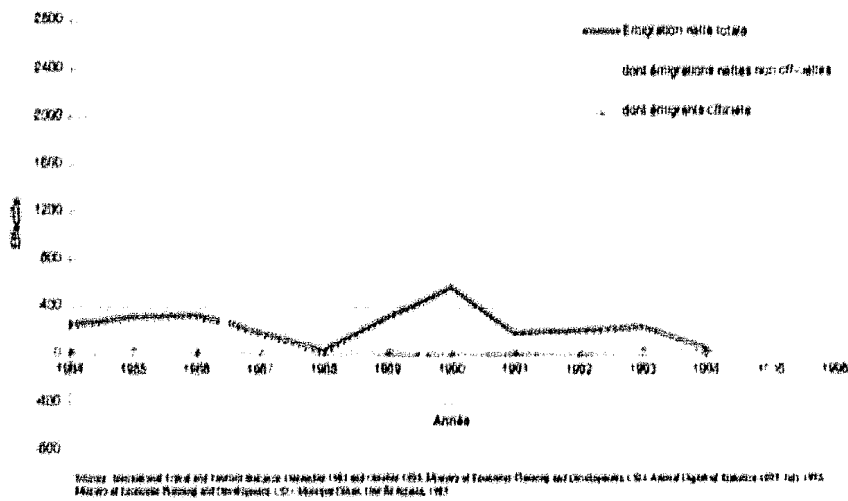
GRAPHIQUE 73 - ÎLE MAURICE, 1984-1994 : ÉMIGRATION NETTE TOTALE DE RÉSIDENTS À DESTINATION DE L'ALLEMAGNE DE L'OUEST, DONT ÉMIGRATION OFFICIELLE ET ÉMIGRATION NON OFFICIELLE

## Belgique



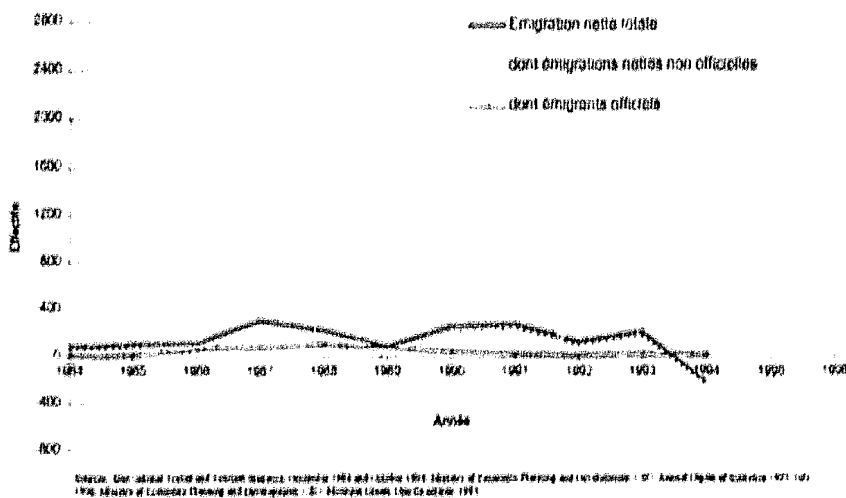
GRAPHIQUE 74 - ILE MAURICE, 1984-1994 : ÉMIGRATION NETTE TOTALE DE RESIDENTS A DESTINATION DE LA BELGIQUE, DONT ÉMIGRATION OFFICIELLE ET ÉMIGRATION NON OFFICIELLE

## Suisse



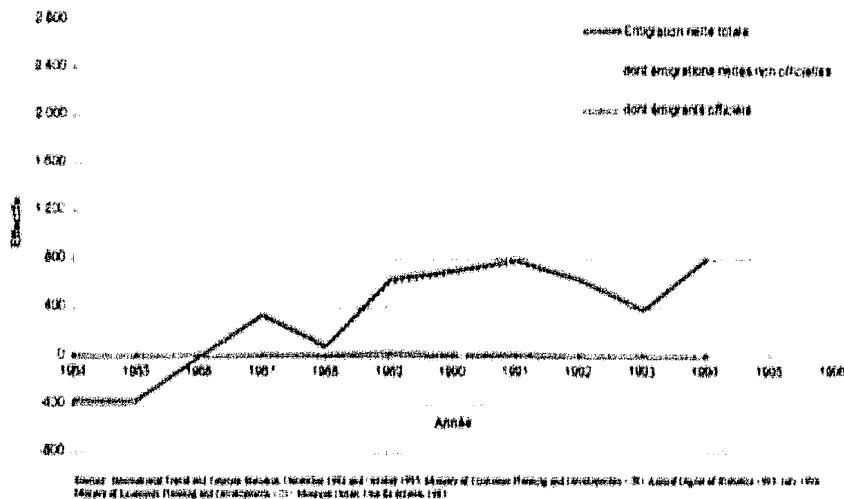
GRAPHIQUE 75 - ILE MAURICE, 1984-1994 : ÉMIGRATION NETTE TOTALE DE RESIDENTS A DESTINATION DE LA SUISSE, DONT ÉMIGRATION OFFICIELLE ET ÉMIGRATION NON OFFICIELLE

## Canada



GRAPHIQUE 76 - ILE MAURICE, 1984-1994 : ÉMIGRATION NETTE TOTALE DE RESIDENTS A DESTINATION DU CANADA, DONT ÉMIGRATION OFFICIELLE ET ÉMIGRATION NON OFFICIELLE

## Inde



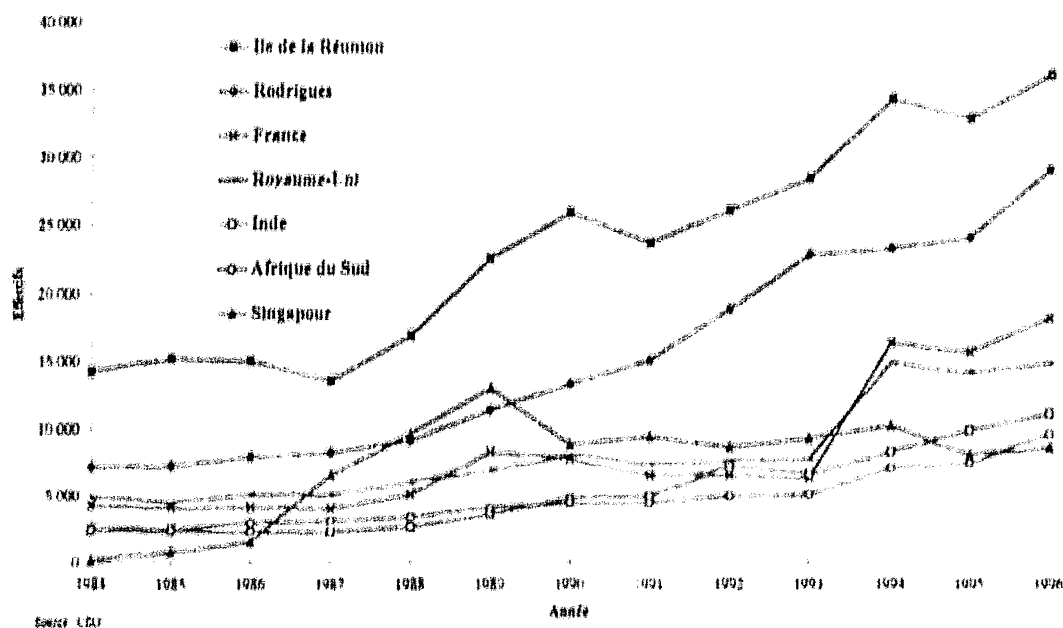
GRAPHIQUE 77 - ÎLE MAURICE, 1984-1994 : ÉMIGRATION NETTE TOTALE DE RÉSIDENTS À DESTINATION DE L'INDE, DONT ÉMIGRATION OFFICIELLE ET ÉMIGRATION NON OFFICIELLE

Les autres destinations vers des pays développés tels que la Suisse, le Canada, l'Italie, l'Allemagne ou la Belgique sont plus difficiles à interpréter ; ces pays restent cependant plus réguliers dans leur attraction, les amplitudes annuelles des soldes sont moins appuyées. L'Italie est connue par exemple pour constituer une première étape dans le parcours migratoire du Mauricien qui cherche à gagner la France. Il apparaît que ces pays se confirment comme étant des destinations classiques pour les émigrants, tandis que de nouveaux apparaissent. Ainsi l'Inde (Graphique 77) attire entre 600 et 800 Mauriciens par an pour des durées de séjours supérieures à un an, et cette tendance pourrait s'affirmer de plus en plus.

Le solde migratoire positif qu'entretient l'île Maurice avec l'île de Rodrigues (partie intégrante de la République de Maurice), montre que de nombreux Mauriciens qui résident à Rodrigues immigrent sur l'île principale de Maurice pour y trouver du travail. Cette situation naît du décalage de développement réel qui existe entre les deux îles.

Tous les départs de Mauriciens ne sont cependant pas définitifs, la plupart sont compensés par un retour dans l'année. On remarque alors d'autres évolutions

marquées principalement par l'apparition de nouvelles destinations. Ainsi, les destinations choisies par les Mauriciens qui s'envolent pour l'étranger restent en premier lieu La Réunion, puis la France et le Royaume-Uni, mais on note cependant l'émergence très soudaine de destinations plus asiatiques telles que Singapour (où le niveau de vie a rattrapé celui de la France en 1995) à la fin des années 1980 (Graphique 78).



GRAPHIQUE 78 - DE MAURICE, 1984-1996 : DEPARTS DE MAURICIENS RESIDENTS CHAQUE ANNEE SELON LA DESTINATION FINALE DECLAREE (7 PREMIERS PAYS CORRESPONDANT A PLUS DE 5 000 DEPARTS PAR AN EN 1996)

Singapour tout comme Hong-Kong sont des rubriques récemment isolées des autres destinations par le CSO, signe concret d'une ouverture croissante vers l'Asie du Sud-Est. Ces phénomènes sont parfois éphémères car liés à la conjoncture économique mais ils résument pour nous la densification croissante des liens qui unissent Maurice à ces pays. Héritages de l'histoire et du peuplement, ces orientations migratoires nouvelles peuvent nous laisser entrevoir en partie quels seront demain les nouveaux partenaires économiques et financiers de Maurice. Notons que les soldes positifs



(immigration) qu'entretient Maurice avec La Réunion ou l'Afrique du Sud ces dernières années pourraient être causés par un phénomène du même ordre : ces deux lieux n'étant finalement que deux escales au retour pour les Mauriciens résidents partis vers une autre destination.

La tendance à l'émigration des Mauriciens résidents se poursuit donc au cours des années 1980 et 1990, et ce malgré la croissance économique forte et la résorption du chômage auxquels on assiste durant ces années<sup>87</sup>. La France est restée après 1984 une destination d'importance pour les émigrants, mais l'Australie est de plus en plus fréquemment un lieu d'émigration privilégié par la population : chaque période a son ou ses pays de destination. Les départs de Mauriciens pour des voyages d'affaires à destination de l'Asie et de l'Australie sont de plus en plus fréquents et traduisent les nouvelles orientations économiques choisies par Maurice. Un second mouvement se superpose cependant aux émigrations de résidents : il s'agit de l'immigration nette de non-résidents.

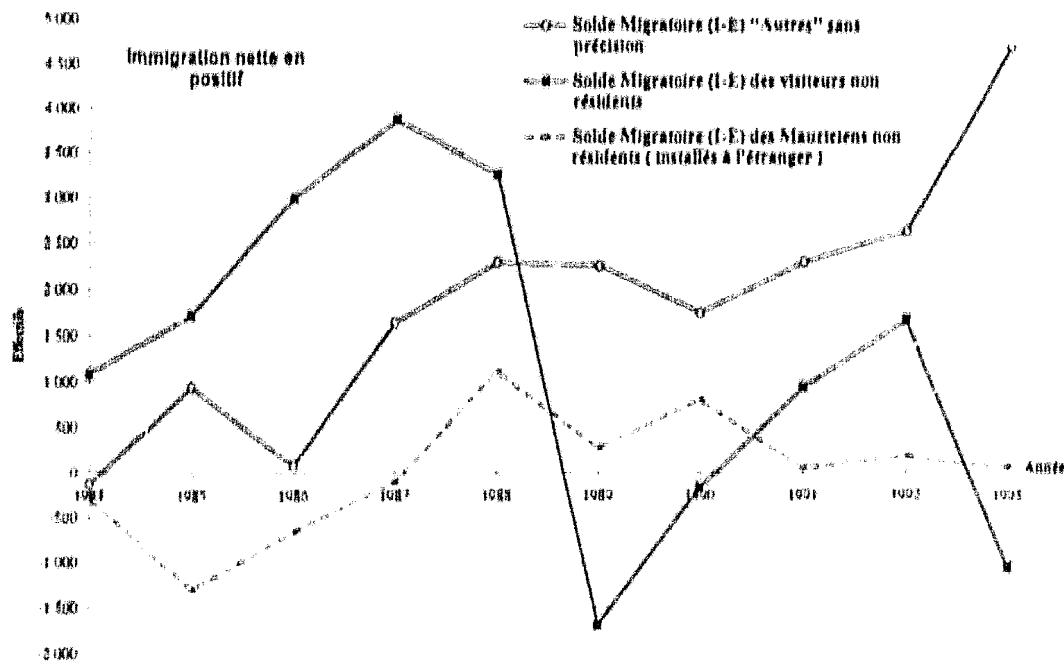
---

<sup>87</sup> L'émigration persistante de résidents en période de déficit en main-d'oeuvre qualifiée n'est évidemment pas encouragée par les gouvernements et hommes politiques mauriciens. Ainsi, en 1996, le Ministre des Affaires Étrangères, Paul Bérenger déclarait au journal *5-Plus* (page 34) : « Nous n'encourageons pas l'émigration, mais puisque Maurice est une démocratie, et que les gens sont donc libres, ils choisissent ce qu'ils veulent faire. Toutefois, nous faisons tout dans la limite du possible et en respectant la liberté d'autrui, pour décourager surtout l'émigration des gens qualifiés dont notre pays a grand besoin. »

## • Une immigration discrète ?

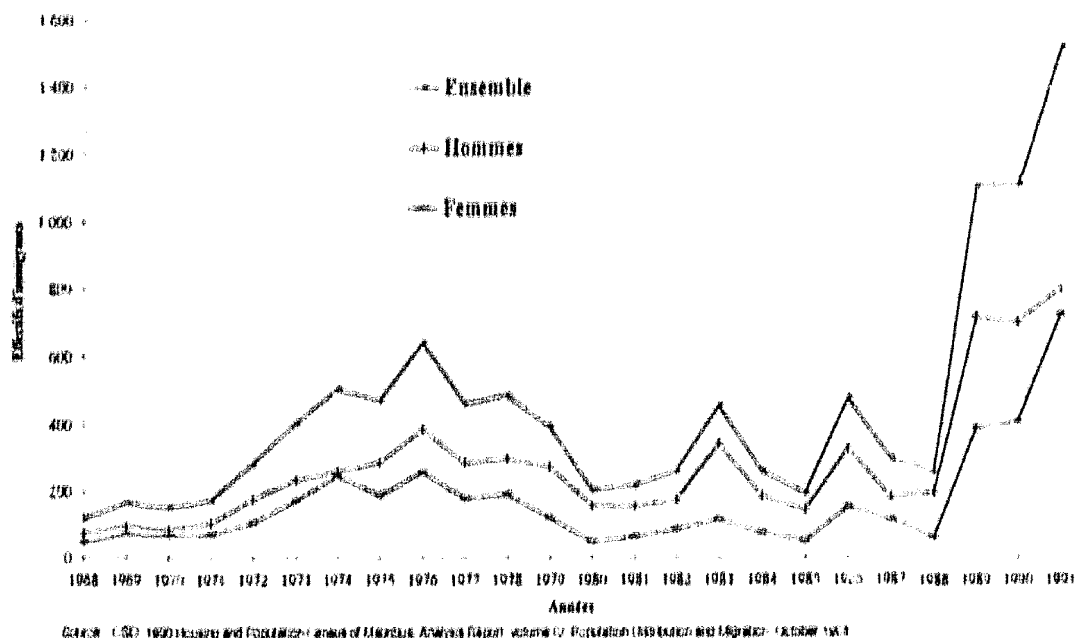
Les tendances sont plus instables depuis 1984 du fait de la superposition d'une immigration nette de non-résidents à l'émigration nette persistante de Mauriciens résidents décrite précédemment. Cette immigration nette est particulièrement visible en 1986, 1987 et 1988 et après 1990. Elle se décompose elle-même en trois groupes principaux : celui des visiteurs étrangers non-résidents (touristes, hommes d'affaires ...) qui entrent à Maurice et n'en repartent pas dans l'année, celui des Mauriciens expatriés qui viennent séjourner à Maurice alors qu'ils ne sont plus résidents et le groupe le plus important rassemblé sous la rubrique « Autres » et dont on ne sait précisément de quelle population il s'agit. Apparemment, la rubrique rassemblant les Mauriciens expatriés<sup>88</sup> en visite à Maurice laisse apparaître une très légère immigration nette depuis 1987. Par contre, les deux autres groupes, et en particulier celui des « autres passagers » sans précision, montrent une immigration forte depuis le milieu des années 1980 (Graphique 79). Une partie de ces arrivées est composée d'immigrants officiels, mais les quelques données dont nous disposons à ce sujet montrent que celles-ci sont nettement insuffisantes pour expliquer le niveau total atteint par ces arrivées de visiteurs.

<sup>88</sup> Ceci permet d'évoquer le problème de la double nationalité pour les enfants des émigrants. En effet, les couples partis de l'île avec des enfants de moins de 21 ans nés sur le sol mauricien sont confrontés à l'épreuve du « Mauritius Citizenship Act ». Il s'agit pour les jeunes Mauriciens émigrés de faire un choix dans leur 21<sup>ème</sup> année entre la nationalité mauricienne acquise à leur naissance et celle de leur pays d'adoption. Ils sont dans l'obligation, entre l'âge de 21 et de 22 ans, de signifier au ministre mauricien concerné, qu'ils renoncent à la nationalité étrangère, c'est le « Duty of renunciation ». Si cet acte volontaire n'est pas effectué, le jeune émigré perd sa nationalité mauricienne automatiquement. L'âge limite de 22 ans peut éventuellement être repoussé. Les émigrants qui quittent Maurice à l'âge de 21 ans ne sont pas confrontés à ce choix de nationalité, mais peuvent faire, à tout moment, une déclaration de renonciation à la nationalité mauricienne.



GRAPHIQUE 79 - ILE MAURICE, 1984-1993 : DECOMPOSITION DU SOLDE MIGRATOIRE (I-E) DES NON-RESIDENTS, VISITEURS NON-RESIDENTS, MAURICIENS INSTALLEES A L'ETRANGER ET AUTRES PASSAGERS

La courbe retraçant l'évolution de l'immigration officielle à Maurice depuis 1968 (Graphique 80), traduit le même phénomène d'élévation des entrées à Maurice depuis 1988-1989.



GRAPHIQUE 80 - ILE MAURICE, 1968-1991 : EVOLUTION DES EFFECTIFS D'IMMIGRANTS OFFICIELS SELON LE SEXE.

Le CSO<sup>89</sup> constate que le nombre des immigrants officiels a considérablement augmenté en 1989 et interprète cette croissance d'arrivées par un phénomène de déficit de main-d'oeuvre dans les secteurs économiques du textile et du bâtiment. Cette pénurie de main-d'oeuvre est donc compensée par les entrepreneurs mauriciens grâce à l'immigration de travailleurs sous contrat en provenance principalement de Chine, du Sri Lanka et d'Inde ; il s'agirait de maçons et d'ouvriers (en particuliers de femmes pour cette dernière catégorie). L'hypothèse d'augmentation importante de l'immigration totale nette en provenance d'Asie est donc largement confirmée par l'immigration officielle déclarée.

Nous avons mis en évidence que ces arrivées de passagers se produisent par avion mais également - fait plus remarquable - par bateau. Nous estimons donc que des arrivées officielles et clandestines ont lieu à Maurice, en particulier depuis le milieu des années 1980 atteignant un maximum en 1988 avec une immigration nette de près de 7 000 personnes non-résidentes cette année là. Depuis 1990, les chiffres de l'immigration nette chaque année sont les suivants : 2 375 passagers en 1990, 3 275 en 1991, 4 471 en 1992 et 3 710 en 1993. De 1984 à 1991, 17 % seulement de l'immigration nette de cette période peut être expliquée par de l'immigration officiellement déclarée par le CSO dans les volumes d'analyse des migrations (recensement de 1990). S'agit-il d'un problème d'enregistrement statistique de ces immigrations officielles ? l'île attire-t-elle (intentionnellement) des non-résidents fascinés par l'exotisme ? ou fait-elle<sup>90</sup> venir (intentionnellement ou non) des

<sup>89</sup> CSO, Housing and Population Census of Mauritius, Analysis Report, Volume IV, Population Distribution and migration, October 1994, p.28

<sup>90</sup> Les employeurs de main-d'oeuvre étrangère à Maurice sont souvent des compagnies étrangères installées sur l'île (entreprises indiennes ...).

travailleurs clandestins pour alimenter en main-d'oeuvre bon marché ses entreprises manufacturières ?

Finalement, il semble que l'émigration de Mauriciens résidents soit restée une constante depuis le début des années 1960, même si sa composition, les destinations et les motivations des migrants ont changé. L'immigration contemporaine est, quant à elle, moins bien connue, surtout avant les années 1980. Son niveau est très vraisemblablement faible jusqu'au milieu des années 1980, période à partir de laquelle les signes des soldes migratoires changent et redeviennent, pour la première fois, depuis 1960, des soldes positifs. Nous estimerons au bilan, les départs nets de Mauriciens de 1960 à 1994 en tenant de distinguer les principales périodes d'émigration de cette population, avant de quantifier les arrivées d'immigrants constatées sur la période récente. Nous confronterons ces résultats comptables aux approximations que l'on peut faire des soldes migratoires à l'aide des recensements et du mouvement naturel de la population, puis avec les stocks de natifs de Maurice recensés à travers le monde.

#### v. Validation des estimations utilisant les fiches de voyageurs

Nous avons tenté, dans le chapitre précédent, de reconstituer l'histoire précise de l'émigration nette de résidents de Maurice en utilisant des fiches d'embarquement et de débarquement remplies par les voyageurs au départ ou à l'arrivée. Il est temps désormais d'entreprendre une approche plus critique de la reconstitution menée afin d'établir un réel bilan comptable des départs nets de Mauriciens de 1960 à nos jours. Il s'agit, par exemple, de confronter les totaux de départs nets obtenus, aux effectifs des

populations immigrées recensées dans les différents pays de destination des migrants. On peut également comparer nos stocks, aux soldes migratoires intercensitaires calculés par écart entre stock de population recensée et flux naturels fournis par l'état civil.

Le Tableau 28 récapitule les différents soldes migratoires que nous avons pu déduire des fiches d'entrées et sorties de voyageurs depuis 1958. Ainsi, nos estimations portent à plus de 116 500 les départs nets de natifs de Maurice à destination du reste du monde de 1958 à 1993 (seconde ligne, dernière colonne du tableau, en grisé). Environ 60 % de ces personnes, soit plus de 69 000 émigrants ont quitté l'île sans permis officiel.

TABLEAU 28 - ILE MAURICE : BILAN DE L'EMIGRATION NETTE DE MAURICIENS RESIDENTS, SOLDES MIGRATOIRES NETS ET TAUX D'EMIGRATIONS (SOURCES : CARTES D'EMBARQUEMENT ET DE DEBARQUEMENT)

Type de passagers	Périodes	1958-1963	1964-1973	1974-1983	1984-1993	Total 1958-1993
Solde migratoire passagers		-2 806	-31 433	-37 005	-8 747	-79 991
Solde total des résidents		-2 806	-32 728	-41 097	-39 929	-116 560
dont émigrants officiels		-3 005	-20 547	-7 189	-16 485	-47 226
dont SM non officiels		199	-12 181	33 908	-23 444	-69 334
Solde total non-résidents		0	1 295	4 092	31 182	
dont SM des visiteurs		?	?	?	12 600	
dont SM des expatriés		?	?	?	130	
dont SM "autres"		?	?	?	18 452	
(dont immigration officielle)			1 295 (1968-1973)	4 092 (1974-1983)	3 213 (1984-1991)	

Sources : calculs personnels sur données C.S.C.  
 La période 1984-1993 permet de distinguer réellement les soldes selon la catégorie de passagers. Avant 1984, il s'agit d'approximations formulées sous l'hypothèse que l'immigration nette sur la période a été au plus égale à l'immigration officielle déclarée à la dernière ligne du tableau.  
 Le solde total des résidents est, pour chacune des périodes, le chiffre minimum certain.

	1958-1963	1964-1973	1974-1983	1984-1993
Population moyenne	662 286	784 145	914 601	1 011 773
Emigration nette totale de résidents	-2 806	-32 728	-41 097	-39 929
Emigration nette annuelle moyenne de résidents	-468	-3 273	-4 110	-3 993
Taux moyen annuel d'émigration nette de résidents pour 1000 personnes	0,7	4,17	4,49	3,95

Cependant, toutes les sous périodes ne sont pas caractérisées par une émigration "non officielle" dominante. En effet, c'est surtout depuis 1974 (soit les périodes 1974-1983 et 1984-1993) que les départs sont dominés par une plus faible proportion d'émigration officielle. Il s'agit d'ailleurs des deux plus importantes périodes d'émigration pour Maurice, puisque l'île perd plus de 41 000 personnes natives (1974-1983) puis 39 929 (1984-1993), soit 69,5 % des départs nets totaux de la période 1958-1993. C'est tout particulièrement la période 1974-1983 qui est caractérisée par une émigration non officielle importante (près de 34 000 sur les 41 000 départs nets), tandis que la dernière période connaît un rééquilibrage relatif des départs officiels par rapport aux départs non officiels (Tableau 28).

Du point de vue de l'île elle-même, les départs nets de natifs résidents ont été en partie compensés par des arrivées de non-résidents, en particulier par de l'immigration de non-natifs. Nous avons montré que nous ne disposons pas avant 1984 d'information sur l'immigration nette totale de non-résidents, et qu'il faut alors nous contenter de statistiques partielles sur l'immigration officiellement déclarée. Celle-ci est introduite dans le Tableau 28, afin de tenir compte de cette compensation des départs par des arrivées déclarées de l'étranger. Pour la dernière période (1984-1993), nous disposons du solde séparé population résidente (négatif) de la population non-résidente (positif), et nous établissons avec une grande vraisemblance une immigration nette de non-résidents à hauteur de + 31 182 personnes. Ce nombre élevé, vient équilibrer le solde des natifs (-39 929), produisant un solde migratoire de passagers au total légèrement négatif: - 8 747. L'immigration à Maurice, semble prendre une ampleur qui lui permet de compenser quantitativement en grande partie les départs de résidents. Ce

phénomène est nouveau pour Maurice, il convient de le souligner, mais surtout de le vérifier. En effet, si les résultats des estimations fondés sur l'examen des fiches d'embarquement et de débarquement laissent suggérer qu'entre 9 000 et 22 000 immigrés se sont introduits à Maurice sans contrat de travail, il peut être intéressant de confronter cette (trop) large fourchette aux effectifs d'étrangers et/ou non-natifs recensés à différentes dates sur l'île ou encore à d'autres estimations fournies par l'office central de statistique de l'île. Ainsi, le *Digest of Labour Statistics 1995* (CSO, December 1995, p.6) tient compte dans ses calculs de l'évolution de la population active de l'île (occupée et chômeurs) des effectifs des étrangers travaillant sous contrat à Maurice<sup>91</sup> : l'évolution depuis 1990 est résumée dans le Tableau 29.

TABLEAU 29 - MAURICE, 1992-1995 : POPULATION ACTIVE ETRANGERE SELON LE SEXE.

Années	Hommes	Femmes	Ensemble
1990	700	300	1 000
1992	3 350	750	4 100
1993	4 800	2 050	6 900
1994	5 100	3 100	8 200
1995	4 874	4 220	9 094

*Source* : CSO, *Digest of Labour Statistics 1995*, December 1995, pp 6 et 17

Ces effectifs résultent pour une part des déclarations d'entrepreneurs mauriciens à une enquête sur l'emploi, les revenus et le temps de travail réalisée tous les ans pour les dirigeants d'établissements de plus de 10 salariés (*large establishments*), et d'autre part du recensement des activités économiques datant de 1992 pour les autres petits établissements. L'office central de statistique évalue donc à 9 800 le nombre des étrangers travaillant sous contrat<sup>92</sup> à Maurice. La croissance des effectifs féminins ces dernières années est très nette, entre 1992 et 1995, ils ont été multipliés par 5,6. Ceci confirme notre hypothèse d'intensification de l'immigration de non-natifs. Le rapport

<sup>91</sup> La publication ne précise pas si elle tient compte d'étrangers éventuellement déclarés chômeurs auprès du bureau de l'emploi.

<sup>92</sup> Ces contrats varient en durée, 3 ans (renouvelables 1 an) ou 5 ans ; la prise en charge est globale, logement, alimentation, billet de retour, mais souvent pour des salaires très faibles.



de masculinité s'équilibre ainsi progressivement, révélant que la majorité des arrivées officielles de travailleurs est constituée de femmes.

Quant aux estimations issues des recensements (Tableau 30), les effectifs des étrangers varient selon le choix de la définition retenue pour la population recensée : personne présente "de facto" dans le logement la nuit du recensement, ou personne résidant habituellement "de jure" dans le logement (présente ou absente le soir du recensement). La première définition, population présente "de facto", fournit l'estimation la plus élevée avec 7 181 étrangers (n'ayant pas la nationalité mauricienne) ou plus de 12 197 personnes immigrées recensés en 1990 à Maurice si l'on tient compte de nombreuses naturalisations. La population déclarée comme résidant habituellement dans le logement s'élève quant à elle à 3 613 personnes (non-Mauriciens) ou 8 735 (non-citoyens de naissance). L'office central de statistique préfère depuis 1990 le concept de population "de jure" et estime plus réaliste les dernières estimations présentées. Malheureusement, les deux derniers recensements ne comportent plus de question sur le lieu de naissance des personnes recensées contrairement aux années précédentes, ce qui aurait permis une autre confirmation des données précédentes. Le Tableau 30 interroge sur les résultats du recensement.

TABLEAU 30 - MAURICE : NATIONALITES ET PAYS DE NAISSANCE RECENSES EN 1962, 1972, 1981 ET 1990.

Nationalités recensées	1962	1972	1981	1990	
	<i>Ile Maurice</i> Population présente "de facto"	<i>Ile Maurice</i> Population présente "de facto"	<i>Ile Maurice</i> Population présente "de facto"	<i>Maurice</i> Population présente "de facto"	<i>Maurice</i> Population résidente "de jure"
Chine	3 514	1 386	970	409	346
France	534	714	938	1 372	788
Inde	275	471	609	789	515
Royaume-Uni	(nationalités non britanniques)	1 628	983	1 274	694
Afrique du Sud	138	307	341	786	184
Réunion	43		124		
Autres nationalités	381	1 018	1 606	2 991	1 086
Total Etrangers	4 845	5 524	4 971	7 181	3 613
Toutes acquisitions de nationalité	1 790	5 084	4 994	4 076	5 122
Total Etrangers + acquisitions	6 635	10 608	9 965	12 197	8 735
% dans population totale recensée	11,97%	11,28%	11,03%	11,18%	10,82%

"Pays de naissance" recensés	1962	1972	1990	
	<i>Ile Maurice</i>	<i>Ile Maurice</i>	pas de question	pas de question
Chine	4 786	3 951		
France	225	142		
Inde	1 258	1 091		
Royaume-Uni	936	1 452		
Afrique du Sud	263	385		
Réunion	485	462		
Total non-natifs (immigrés)	9 358	10 869		
% dans population totale recensée	1,37%	1,32%		

En effet, le changement de définition en 1990 entre "de facto" et "de jure" diminue l'effectif des étrangers de moitié (7 181 / 3 613), et l'étude des effectifs selon la nationalité n'apporte pas d'éclairage particulier si ce n'est que de nombreux étrangers sont présents le soir du recensement dans des logements mauriciens (qu'il s'agisse d'européens ou de ressortissants d'autres pays) alors qu'ils n'y résideraient pas habituellement suivant la déclaration des membres de référence du ménage interrogés.

Les très faibles proportions de non-natifs dans la population totale recensée ne sont guère compatibles avec les forts effectifs d'immigrants que l'on a déduit des entrées et sorties de voyageurs. Il est fort probable qu'une grande partie des immigrants "échappe donc aux recensements"<sup>93</sup>, et/ou que le phénomène d'immigration soit trop récent pour apparaître au dernier recensement.

<sup>93</sup> Notons que l'on ne recense pas les personnes qui logeraient dans des bâtiments à vocation non-résidentielles.

Dans un second temps nous pouvons confronter les soldes de voyageurs par période avec les estimations intercensitaires que l'on peut déduire par confrontation entre les effectifs recensés à deux dates différentes et les données naturelles issues de l'état civil (naissance - décès). Des divergences apparaissent. Elles sont difficilement explicables, à moins de mettre en cause le recensement, qui ne semble pas parvenir à recenser l'ensemble des personnes (natives et non-natives) présentes à Maurice. On trouve ainsi un solde migratoire intercensitaire 1983-1990 de - 38 877 pour Maurice, alors que les soldes embarquement-débarquement pour la même période donnent - 17 221 pour tous les passagers et - 33 580 personnes pour les seuls résidents. Les résultats intercensitaires pour les autres périodes sont fournis au Tableau 31. Il semble que les estimations intercensitaires se rapprochent plutôt des soldes de natifs que de l'ensemble de la population, ce qui suggère un fort sous-enregistrement de la population non-native.

TABIEAU P1 - MAURIE : SUIDES MURATIRES INTERMEDIARES E SUDES AGRAIURES PORU E AGRICULTURE

MAURIE (LE MURICE ET ROURDES)									
Perodes en annes recensees	Naissances N	Deces D	N-D	P0 *	P' PO+ND	PI *	SM intermediaire P-P'	SM migratoire Port et aeroport Sources: C&A-D&A-Intermediaire	
1963-1977 + 50% de 1962 + 50% de 1977	259 658 25 581 10 748	60 735 3 243 3 377							
01 Janvier 1962 - 01 Janvier 1977	259 658	67 354	192 304	600 054	856 637	850 408	-55 680	SM passagers by SM residents SM passages	-55 684 -30 414
1973-1982 + 50% de 1972 + 50% de 1982	218 808 10 748 10 537	68 149 3 377 3 296							
01 Janvier 1972 - 01 Janvier 1982	218 808	74 792	144 016	850 468	1 035 729	999 045	-36 134	SM passagers by SM residents SM passages + migration others	-40 537 -44 917
1984-1989 + 50% de 1987 + 50% de 1990	122 074 10 537 10 301	40 138 3 296 3 316							
01 Janvier 1987 - 01 Janvier 1990	122 074	47 420	74 654	999 045	1 065 597	1 070 040	-34 543	SM passagers SM residents migration others	-17 221 -23 592
Estimations totales 1962-1990 Estimations totales 1962-1990							-118 989 -118 989	SM passagers total 1962-1990 SM residents total 1962-1990	-84 172 -184 952
1991-1993 + 50% de 1990	67 423 1 303	21 457 3 378							
01 Janvier 1990 - 31 Decembre 1993	67 423	24 849	42 574	1 056 040	1 119 597			SM passagers SM residents migration others	6 225 -4 343
Estimations totales 1962-1993 Estimations totales 1962-1993							?	SM passagers total 1962-1993 SM residents total 1962-1993	-77 877 -111 258

\* P0 : Population recensee en fin de periode P' : Population recensee si scide migratoire intermediaire nul

Une autre approche valide avec un certain succès les estimations des soldes nets de Mauriciens selon les destinations. Il s'agit ici de confronter les soldes obtenus à partir des fiches d'embarquement et de débarquement pour chaque destination avec les populations natives de l'île Maurice recensées dans les différents pays d'accueil. Les résultats donnés au Tableau 32 sont particulièrement intéressants car ils permettent de vérifier les ordres de grandeur des départs avancés à l'aide des fiches, mais également, lorsqu'une différence de quelques milliers d'individus est observée - entre les estimations fiches et censitaires - de vérifier les hypothèses de pays escales (de transit) que l'on a pu avancer pour des destinations comme l'Italie ou la Belgique. Commençons par l'estimation la plus mauvaise, celle des départs à destination de l'Afrique du Sud. Nous ne nous étonnons pas de constater l'écart important entre les deux estimations puisque nous n'avons pas pu enregistrer à l'aide des fiches, les départs précoces de Mauriciens à destination de l'Afrique du Sud. Ainsi, 4 602 natifs de Maurice ont été recensés en Afrique du Sud en 1991, la plupart d'entre eux ayant émigré non officiellement avant 1968. Nous avons insisté sur le fait que la majorité des départs de Mauriciens vers l'Afrique du Sud appartenait à la communauté "franco-mauricienne", c'est-à-dire celle constituée de descendants de grandes familles de colons européens. Le recensement de l'Afrique du Sud de 1991 confirme cette remarque puisqu'il comptabilise 81 % des natifs de Maurice présents sur son sol comme appartenant au groupe ethnique "blancs"<sup>94</sup>. Si les estimations par les fiches pour l'Afrique du Sud ne sont pas complètes, nous pouvons en revanche qualifier de correcte, l'estimation-fiche à destination de la France, du Royaume-Uni et de l'Australie, puisque les effectifs recensés sont très proches (Tableau 32).

<sup>94</sup> Cette classification selon le groupe ethnique existe également dans le recensement du Royaume-Uni.

TABLEAU 22 - DECOMPOSITION DE L'EMIGRATION NETTE MAJORITAIRE SELON LES PERIODES, LES PREMIERS PAYS DE DESTINATION ET LE TYPE DE MIGRATION (OFFICIELLE OU NON)  
COMPARAISON AVEC LES EFFECTIFS D'IMMIGRES MAJORITAIRES REENSENSES DANS LES PAYS D'ACCUEIL

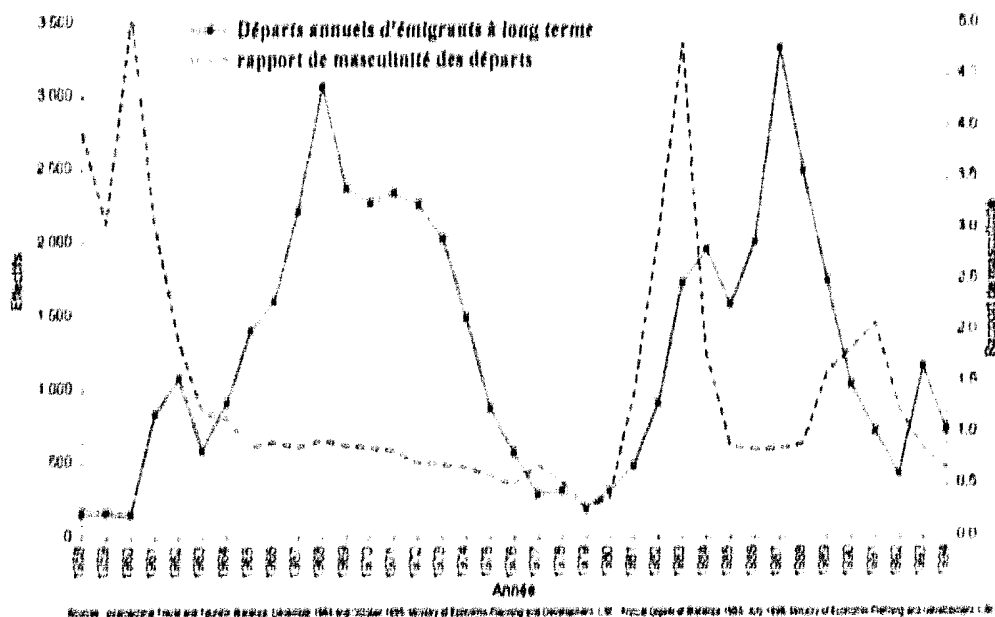
Pays de destination déclaré	Type de départs	1961-1962	1964-1973	1974-1983	1984-1993	Total 1961-1993	%	Effectifs recensés	Année du recensement	% de départs avant 1974	% émigration non officielle
Afrique du Sud	Officiels	141	654	35	330	1160					
Afrique du Sud	Non officiels	?	94	789	-1250	-367					
Afrique du Sud	Total	141	748	824	-920	793		4602	(1991)		
Estimation incorrecte car départs non officiels inconnus avant 1972 et très élevés : perturbations depuis 1984 car Afrique du Sud école fréquentée au retour											
Royaume-Uni	Officiels	1884	4880	1513	890	10167	38,7				
Royaume-Uni	Non officiels		8143	5641	2320	16104	61,3			(fiches)	(fiches)
Royaume-Uni	Total	1884	14023	7154	3210	26271	100,0	23450	(1991)	60 %	61 %
Estimation correcte, minimum certain											
France	Officiels	54	2551	1470	1802	5877	29,2				
France	Non officiels		1345	9745	3170	14260	70,8			(fiches)	(fiches)
France	Total	54	3896	11215	4972	20137	100,0	23441	(1990)	20 %	70 %
Estimation correcte, minimum certain											
Australie	Officiels	137	9452	658	3284	13531	64,4				
Australie	Non officiels		85	2084	5310	7479	35,6			(fiches)	(fiches)
Australie	Total	137	9537	2742	8594	21010	100,0	16888	(1991)	46 %	35 %
Estimation correcte, minimum certain											
Allemagne de l'Ouest	Officiels	0	92	47	175	314	4,7				
Allemagne de l'Ouest	Non officiels		6	1875	4540	6421	95,3			(fiches)	(fiches)
Allemagne de l'Ouest	Total	0	98	1922	4715	6735	100,0	nd		1,5 %	95 %
Table, escalé pour les immigrants											
Italie	Officiels	1	106	125	423	655	9,5				
Italie	Non officiels		109	1764	4390	6263	90,5			(fiches)	(fiches)
Italie	Total	1	215	1889	4813	6918	100,0	3212	(1991)	3 %	90 %
Table, escalé pour les immigrants											
Suisse	Officiels	0	19	49	233	301	7,9				
Suisse	Non officiels		77	1041	2410	3528	92,1			(fiches)	(fiches)
Suisse	Total	0	96	1090	2643	3829	100,0	nd		31 %	92 %
Estimation presque correcte, immigration indirecte Maurice - Grande-Bretagne - Canada ?											
Canada	Officiels	6	284	296	506	1092	33,5				
Canada	Non officiels		77	865	1250	2172	66,5			(fiches)	(fiches)
Canada	Total	6	361	1161	1756	3264	100,0	5305	(1991)	45 %	66 %

Les éventuels écarts observés s'expliquent très bien par des mouvements par étapes entre le Royaume-Uni et le Canada (les migrants ne partent pas directement au Canada, mais font souvent une première escale par le Royaume-Uni). Pour la France, il est possible de relier des effectifs recensés comme supérieurs aux effectifs par les fiches, au cas inverse de l'Italie qui constitue semble-t-il une première étape dans le trajet de certains migrants avant une installation plus durable en France (effectifs recensés inférieurs aux effectifs attendus). La faiblesse des effectifs recensés en Australie (17 000) par rapport aux effectifs attendus (21 000) s'explique moins facilement ; s'agit-il d'un problème de qualité de recensement ou de ré-migrations à destination de pays asiatiques ? La distinction opérée entre départs "officiels" et "non officiels" permet de qualifier certains pays comme appartenant à un groupe opérant une relative sélection de la population mauricienne immigrante. Il s'agit du Canada et surtout de l'Australie, qui aurait enregistré, par la sélection, plus de 6 arrivées officielles sur 10 de 1961 à 1993. Mais la faiblesse des effectifs totaux recensés ne cacherait-elle pas des présences moins officielles non déclarées ? En France, au contraire, 70 % des Mauriciens seraient arrivés sans contrat de travail ou autorisation d'installation durable, en particulier au cours de la période d'intense émigration allant de 1974 à 1983. La première destination sur cette période 1974-1983 est d'ailleurs la France, contrairement à la période précédente 1964-1973 où le Royaume-Uni (14 000 départs nets) et l'Australie (9 500 départs nets) se partagent respectivement la première et la seconde place. L'émigration mauricienne vers le Royaume-Uni est ainsi plus ancienne que celle vers la France. Le recensement<sup>98</sup> de la Grande-Bretagne fait en outre état d'une répartition de la population native de l'île Maurice selon différents

<sup>98</sup> 1991 Census Report, Ethnic Groups and Country of Birth, Great Britain, London 1993, Volume 1 of 2 (271 p.) and 2 of 2 (493 p.).

groupes ethniques qui révèle que 12 % des Mauriciens sont classés comme "blancs", 19 % "indiens" et surtout 48,4 % appartiennent à un groupe indéterminé "autres groupes asiatiques" ; près de 1500 individus sont enregistrés comme "Chinois" (6,4 %).

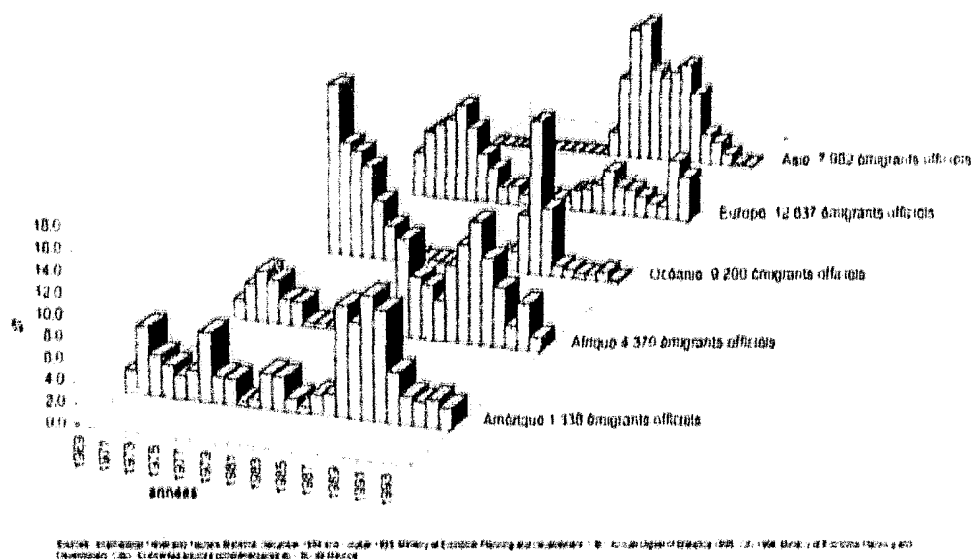
L'évolution des émigrations officielles est détaillée au Graphique 81, au Graphique 82 et au Graphique 83. La courbe décrivant les départs annuels d'émigrants officiels (à long terme) de 1958 à 1994 est bimodale (Graphique 81) ; de 1965 à 1973 puis de 1981 à 1986, on assiste à une intensification des départs officiels, périodes entrecoupées de 1974 à 1980 par des émigrations très modestes. Le rapport de masculinité est particulièrement favorable aux hommes, avant 1965 puis entre 1981 et 1984, ainsi que de la fin des années 1980 au début des années 1990. Le pic masculin de 1980-1984 correspond aux départs souvent masculins de travailleurs sous contrat à destination des pays du Golfe.



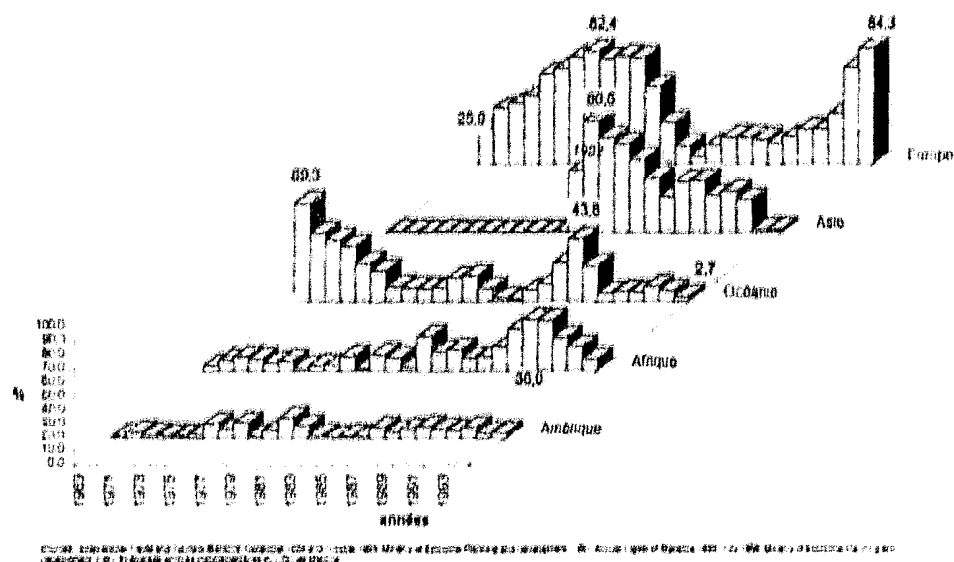
GRAPHIQUE 81 - MAURICE, 1958-1994. DÉPARTS ANNUELS D'ÉMIGRANTS OFFICIELS (À LONG TERME) ET RAPPORT DE MASCULINITÉ DES DÉPARTS



Les départs officiels à destination de l'Europe s'opèrent principalement avant 1976 (Graphique 82), mais on note une reprise des départs depuis 1992. Les années 1969 et 1987 sont des années de grands départs vers l'Australie (Océanie) comme en atteste le Graphique 83.



GRAPHIQUE 82 - MAURICE, 1969-1994 : REPARTITION DES DEPARTS D'EMIGRANTS OFFICIELS PAR CONTINENT SELON L'ANNEE.



GRAPHIQUE 83 - MAURICE, 1969-1994 : REPARTITION DES DEPARTS D'EMIGRANTS OFFICIELS CHAQUE ANNEE SELON LE CONTINENT DE DESTINATION.

L'Asie (à partir de 1982) et l'Afrique sont deux destinations de relais dans les années 1980 pour les candidats au départ qui ne peuvent plus partir vers l'Europe.

L'Europe, en particulier la France et le Royaume-Uni, sont donc des destinations importantes pour les migrants mauriciens. Dans le cas de la France, il est possible de préciser quelques caractéristiques des Mauriciens recensés en 1990. Pour cela, il convient tout d'abord de distinguer les Mauriciens immigrés enregistrés au recensement de 1990, c'est-à-dire tous ceux qui sont natifs de l'Île Maurice, des Mauriciens comptés comme étrangers sur le territoire français sur le critère d'acquisition de la nationalité française. Nous avons évalué, à partir des données de l'INSEE tirées du recensement de 1990 (sondage au quart), les immigrés mauriciens présents en France à cette date entre 22 500 et 24 500 personnes, si l'on respecte l'intervalle de confiance proposé autour du chiffre officiel de 22 440 (95 % de chances que les effectifs soient compris dans une fourchette de plus ou moins 4 %). En comparaison avec le nombre d'étrangers (Mauriciens n'ayant pas la nationalité française) qui s'élève à environ 13 000 ressortissants en 1990, l'évaluation du nombre d'immigrés mauriciens suggère que de nombreuses naturalisations ont eu lieu au sein de cette communauté. On remarque en effet au Tableau 33 que le nombre de Mauriciens étant devenus Français par acquisition est environ égal au nombre de Mauriciens étrangers recensés en métropole en 1990 soit près de 13 000 personnes. La moyenne se situe à 67 étrangers pour 33 Français par acquisition pour l'ensemble des communautés recensées en France en 1990 ; avec un rapport de 50 Mauriciens conservant la nationalité pour 50 autres obtenant la nationalité française, la communauté mauricienne se range au côté des communautés issues de pays plus fréquemment naturalisées que la moyenne que sont l'Inde, Israël, les Comores ou

Madagascar, mais certes encore loin derrière les nationalités russes, soviétiques ou d'Europe de l'Est qui sont désormais naturalisées à 80 %. La situation des Mauriciens de France est ainsi remarquable si on la compare aux proportions de naturalisés parmi les populations immigrées originaires d'Afrique francophone : 19 % seulement des originaires détiennent la nationalité française en 1990 d'après nos calculs sur les données de l'INSEE.

TABLEAU 33 - FRANCE METROPOLITAINE, 1990 : EFFECTIFS DE MAURICIENS (ETRANGERS, IMMIGRES, FRANÇAIS PAR ACQUISITION) RESIDANT EN METROPOLE

MAURICIENS *	EFFECTIFS
Mauriciens étrangers nés en France	1 460
Mauriciens étrangers nés à Maurice	11 657
<b>TOTAL Mauriciens ETRANGERS</b>	<b>13 017</b>
Mauriciens Français par acquisition nés en France	1 189
Mauriciens Français par acquisition nés à Maurice	11 784
<b>TOTAL Mauriciens FRANÇAIS PAR ACQUISITION</b>	<b>12 973</b>
<b>TOTAL Mauriciens IMMIGRES</b>	<b>23 441</b>
<b>TOTAL ETRANGERS et FRANÇAIS PAR ACQUISITION</b>	<b>25 990</b>
<i>Source</i> INSEE, 1994, POPULATION EN 80 NATIONALITES, résultats du recensement de 1990, sondage au quart.	
* tous ces chiffres sont à interpréter dans une fourchette de plus ou moins 4 %.	

La situation a radicalement changé entre 1982 et 1990. En effet, alors que le nombre de Mauriciens étrangers recensé n'évolue guère durant la période inter-censitaire en passant de 11 564 à 13 017 personnes, celui des Français par acquisition passe de 4 372 à 12 973 personnes, soit un triplement sur la période. Il s'agit dans 90 % des cas de Mauriciens nés à l'étranger et non de Mauriciens nés en France. Les naturalisations sont certes à la hausse pour de nombreuses nationalités de 1982 à 1990, mais l'ampleur est particulièrement forte parmi la communauté mauricienne de même que pour les Comoriens. Ceux-ci connaissent une évolution comparable, triplement des français d'origine comorienne de 1982 à 1990.

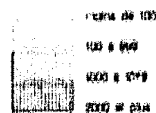
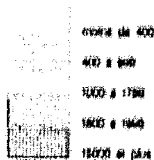
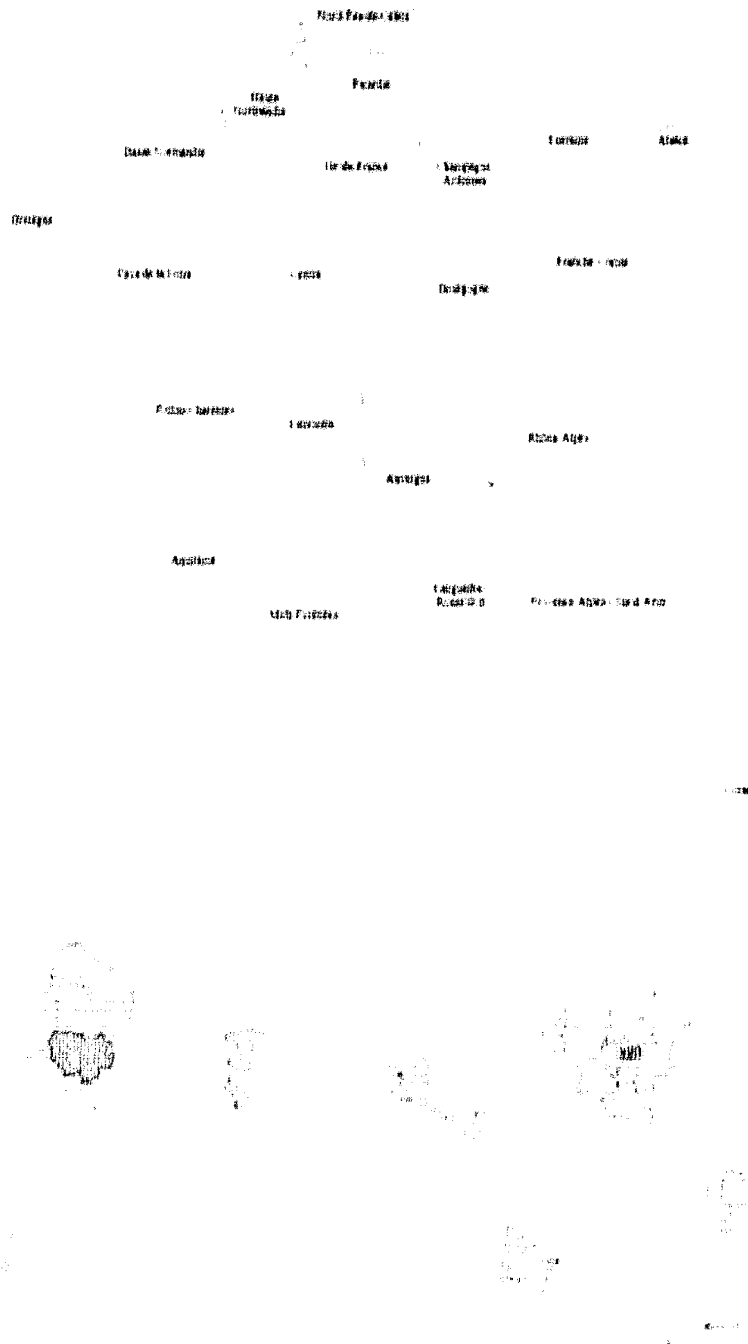
Si les immigrés mauriciens ne représentent pas plus de 0,6 % du total des immigrés recensés en France en 1990, leur présence n'est cependant pas négligeable si on la compare aux communautés d'immigrés en provenance de pays d'Afrique beaucoup plus grands et plus peuplés. Ainsi, alors que l'île Maurice est 43 fois moins peuplée que la République Démocratique du Congo (Zaïre), les effectifs d'immigrés mauriciens et zaïrois recensés en métropole sont très proches, de l'ordre de 22 000 à 23 000 personnes. La comparaison est la même avec la communauté malienne de France, les immigrés mauriciens devançant en outre les Ivoiriens et Camerounais de même que les Malgaches : les immigrés mauriciens représentent à eux seuls 13 % de la population immigrée en provenance d'Afrique noire francophone. Certes le classement varie si l'on travaille sur les étrangers, mais il reste que la France a exercé une attraction sur la population de cette île tout à fait particulière alors que sa colonisation est antérieure et plus courte que celle des britanniques. Les chapitres précédents l'ont montré, si l'émigration mauricienne vers la France a été provoquée par des facteurs économiques, les facteurs attractifs, culturels, sentimentaux, historiques, liés en particulier à la présence d'hommes politiques incitant au départ vers des destinations précises, peuvent modifier fortement les niveaux des taux d'émigrations à destination d'un pays donné, de même que le type de communautés incitées au départ. On peut ainsi penser que sans la présence de Gaston Duval au cours des années 1980 sur la scène politique mauricienne, l'émigration de la population créole de Maurice à destination de la France aurait été vraisemblablement plus faible. Nous rejoignons ainsi les conclusions de VUDDAMALAY V. ET LAU THI KENG J. C. (1989, p. 41) dans leur article sur la migration mauricienne en France en 1982 : « Ces données illustrent bien le fait qu'il y ait des facteurs spécifiques - historiques et culturels - entre ce

*micro-Etat du sud-ouest de l'océan Indien et l'Etat français, qui auraient un poids décisif dans la genèse et le développement ultérieur de ce mouvement migratoire distinct ».*

Les cartes présentées détaillent la répartition spatiale des Mauriciens étrangers et Français par acquisition. Il est important de conserver à l'esprit que les données proposées sont toutes à interpréter avec des intervalles de confiance de plus ou moins 4 %, ce qui est très élevé, mais ne change évidemment pas l'image générale de l'implantation géographique de notre population.

On découvre immédiatement que l'Ile de France est la principale région de résidence des Mauriciens en France ( Carte 7 ). Elle se détache nettement des autres régions puisqu'elle rassemble à elle seule 64,4 % des Mauriciens (étrangers et Français par acquisition) qui résident en France en 1990, soit 16 154 individus<sup>96</sup>. La répartition de la population mauricienne en Ile de France n'est cependant pas équilibrée d'un département à l'autre. En effet, les deux départements de Paris et de la Seine-St-Denis rassemblent à eux seuls 50 % des Mauriciens qui résident en Ile de France. La répartition est la suivante : 29,6 % dans Paris intra-muros et 20,2 % dans le département 93 de la Seine-St-Denis. Vient ensuite le département des Hauts de Seine, puisque 17,7 % des Mauriciens recensés en Ile de France y résident en 1990.

<sup>96</sup> La région Ile de France rassemble environ 19 % de la population totale recensée en métropole.



**CARTE 7 - FRANCE 1990 : DISTRIBUTION SPATIALE DES MAURICIENS (ÉTRANGERS ET FRANÇAIS PAR ACQUISITION) SELON LA RÉGION OU LE DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE AU RECENSEMENT (SONDAGE AU QUARTI)**

Loin derrière, mais se détachant nettement des autres régions, l'Alsace, attire 7,3 % de notre population soit entre 1 760 et 1 900 personnes en 1990. La répartition cartographique suivant les départements indique qu'il s'agit en particulier de l'attraction du département du Bas-Rhin ( Carte 7 ) ; ainsi 92 % des Mauriciens installés en Alsace y résident.

Les deux régions du sud-est de la France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côtes d'Azur attirent chacune entre 1 000 et 1 200 mauriciens. Ces niveaux représentent environ 4,3 à 4,7 % de l'ensemble de cette population recensée en France métropolitaine en 1990. Il convient cependant de distinguer les différents départements qui les composent, puisque l'attraction apparente de ces deux régions est en fait à mettre au bénéfice de quelques départements seulement. Il s'agit ainsi, pour la région PACA (Provence-Alpes-Côtes d'Azur), du département des Alpes Maritimes et de celui des Bouches du Rhône, deux départements qui attirent à eux seuls 80 % des Mauriciens de la région. Quant à la région Rhône-Alpes, ce sont les départements de la Haute-Savoie, de l'Isère, du Rhône et de l'Ain qui rassemblent 87 % de la population mauricienne installée.

La relative liberté de choix quant à la décision de migrer laissée à la population de l'île Maurice depuis le milieu du XXème siècle a permis d'observer les mécanismes à l'oeuvre en période de tension démographique. L'émigration a été une solution pour de nombreux Mauriciens puisqu'on estime qu'ils sont environ 116 000 expatriés à travers le monde dans les années 1990 ; ce nombre représente plus de 10 % de la population totale de l'île ce qui est sensiblement le niveau enregistré dans le cas de La Réunion.

A Maurice, de même qu'à La Réunion, les caractéristiques individuelles (niveau d'étude, profession, moyens financiers, communauté d'appartenance, langue pratiquée, taille de la famille) conditionnent la réalisation des projets des éventuels candidats au départ. Ces caractéristiques jouent en effet non seulement sur l'existence de possibilités concrètes de la migration, mais déterminent souvent, dans le cas de Maurice, la possible destination du migrant. Les Mauriciens ne pouvant compter sur un seul pays d'accueil, se sont tournés vers des destinations variées lointaines ou proches, destinations qu'ils n'ont pas toujours pu réellement choisir. Aujourd'hui, ces départs vers des destinations multiples sont à l'origine d'implantations variées de communautés mauriciennes sur tous les continents, qui s'accompagnent souvent de solidarités culturelles et économiques dont les retombées ne sont pas négligeables pour l'économie du pays.

Après avoir montré comment la limitation des naissances et l'émigration de populations se sont produites ou ont été organisées dans les deux îles en réaction à la trop forte pression démographique observée à partir des années 1950, nous présentons



les différentes orientations économiques prises par Maurice et La Réunion pour soutenir des activités créatrices de développement.

## **B. Les choix économiques**

Si l'histoire migratoire contemporaine des deux îles contraste par de nombreux aspects, les orientations économiques divergent bien plus encore, car elles sont une nouvelle fois dépendante de choix politiques contrastés. Alors que la France cherche à amener les indicateurs de développement de La Réunion au même niveau que ses autres départements en y étendant l'ensemble du système social et culturel, Maurice cultive sa singularité et tente de transformer son handicap, une main-d'oeuvre nombreuse, en atout pour sortir de la monoculture sucrière dont elle dépend trop fortement.

### **1. Le développement des activités manufacturières à Maurice : libéralisme et aide internationale.**

*« La croissance de l'économie a été entraînée par les trois moteurs que sont l'industrie sucrière, la zone franche et le tourisme, la première ayant continué à fonctionner normalement et les deux autres ayant créé l'accélération. »*

*PH. HEIN, 1996, p.19*

Parallèlement aux mesures visant à maîtriser l'accroissement naturel de la population (planning familial et émigrations), les décideurs de Maurice s'engagent résolument dans une politique économique dont l'objectif premier est la création d'emplois. L'ensemble de la stratégie engagée est détaillé dans plusieurs séries de plans de

développement, dont le premier date de 1957. Cependant, ce "Plan for Mauritius", initialement prévu pour une durée de cinq années, est rapidement abandonné du fait de mauvaises conditions climatiques dans les années 1960 (cyclones) et d'une conjoncture politique dont on a vu qu'elle était particulièrement instable. Le premier plan de développement national pour l'île Maurice date donc de 1971-1975, relayé par le second s'étalant de 1976 à 1980. La première moitié des années 1970 se caractérise par une série de mesures visant à résoudre le chômage et à trouver des débouchés garantis pour la production de sucre.

Le secteur sucrier est en effet fondamental pour l'île, même si les objectifs de diversification des productions exportables sont déjà clairement énoncés dans les années 1970. Depuis 1951, grâce au Commonwealth Sugar Agreement<sup>97</sup>, Maurice parvenait à écouler environ 60 % de sa production de sucre à des prix garantis vers la Grande-Bretagne, ce qui assurait des revenus relativement stables d'une année à l'autre. Cependant, l'annonce de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté Européenne au 1er janvier 1973 laissait présager que cette dernière ne pourrait alors plus poursuivre ses accords préférentiels avec les pays du Commonwealth producteurs de sucre. Grâce à sa participation à la Convention de Yaoundé, Maurice trouve sa place auprès des pays ACP (Afrique Caraïbe Pacifique) dans le cadre de la Convention de Lomé en 1975, avec tous les anciens pays du Commonwealth partenaires de la Grande-Bretagne dans le cadre du Commonwealth Sugar Agreement. Ces pays parviennent à signer un *Protocole Sucre* avec les pays membres de la Communauté Européenne. Sur un total de 1,4 millions de tonnes offert, l'île obtient la plus grosse

<sup>97</sup> Le Commonwealth Sugar Agreement lie la Grande-Bretagne aux pays du Commonwealth producteurs de sucre ; ces derniers bénéficient de tarifs et quotas garantis chaque année pour leurs exportations de sucre achetées par la Grande-Bretagne.

part<sup>98</sup> de l'accord, se voyant garantir un quota de 500 000 tonnes à des prix liés à ceux versés aux producteurs de sucre de betterave. Cette première victoire est fondamentale pour l'île, puisque l'augmentation du prix du sucre qu'elle obtiendra à terme dans le cadre du protocole permettra de dégager des capitaux importants qui pourront s'investir dans la modernisation de ce secteur et surtout dans le développement de nouvelles productions exportables.

Cette période (1970-1974) est également marquée par le souci de lutte contre un chômage croissant. C'est la raison pour laquelle le gouvernement offre des emplois payés par l'Etat, quelques jours par semaine, dans le cadre du "Development Work Corporation". Le slogan lancé est "un travail pour tous", et on estime à 6 000<sup>99</sup> le nombre des emplois précaires (construction de routes, travaux publics, enseignement ...) financés entre 1970 et 1974. Il s'agissait de garantir un minimum de revenus à chaque famille mauricienne, quitte à ce que chaque foyer complète le faible salaire offert par une seconde activité dans le secteur privé. Ce « relief work », travail de relèvement est cependant jugé comme mal organisé, particulièrement coûteux et n'ayant qu'un effet marginal sur le chômage.

Parallèlement à ces actions ponctuelles, l'île Maurice cherche à financer le développement de nouvelles industries et à trouver de nouveaux partenaires commerciaux. Les liens s'étant distendus avec la Grande-Bretagne, Maurice se tourne vers la France, l'Inde et l'Afrique francophone<sup>100</sup>. La coopération avec la France est

<sup>98</sup> Fiji arrive en seconde position, loin derrière Maurice, avec 163 000 tonnes.

<sup>99</sup> J. ADDISON, K. HAZARLESINGH, (1993). *A new history of Mauritius*, Revised Edition, Editions de l'Océan Indien, Rose-Hill, Mauritius, p. 101.

<sup>100</sup> Le resserrement des liens avec Madagascar est arrêté net en 1972 avec l'instauration d'un régime militaire sur la Grande-Ile et l'arrivée du communiste Didier Ratsiraka en novembre 1975.

favorisée par le Général De Gaulle, Michel Debré et Couve de Murville, et se concrétise dans les années 1970 par des aides financières variées de la part de la France. La première visite à Maurice, en 1970, de Madame Indira Gandhi, Premier Ministre de l'Inde, marque le début d'une amitié fidèle entre les deux pays, en particulier dans les domaines de l'aide technique ou de la politique internationale. Les premiers échanges s'amorcent avec Hongkong et la Chine.

Mais le début des années 1970 est surtout marqué par la naissance d'une idée forte : il faut diversifier l'économie en encourageant à Maurice l'établissement de compagnies tournées vers l'export en s'appuyant sur le concept des EPZ, Export Processing Zone, les zones franches d'exportation. Si la loi de création de la zone franche à Maurice date de 1970 et sa mise en application de 1971, l'industriel René Poncini, dont beaucoup considèrent qu'il en est le père, rappelle<sup>101</sup> les difficultés qu'il a eu à convaincre les décideurs mauriciens qu'il existait une vocation autre qu'agricole pour l'île. L'originalité du cas mauricien résulte dans le fait que ces zones industrielles, dénommées MEPZ (Mauritius Export Processing Zone), ne sont pas limitées à des implantations en des zones spécifiques mais qu'elles permettent l'installation d'entreprises agréées sur l'ensemble du territoire. En pratique, les activités ne se concentrent donc pas uniquement sur les traditionnelles zones portuaires, mais s'élargissent à tous les lieux de l'île où la main-d'oeuvre est disponible. PH. HEIN (1996) résume le principe initial de la zone franche en un statut particulier accordé aux entreprises qui le souhaitent, statut qui donne droit à de nombreux avantages<sup>102</sup> tels que :

<sup>101</sup> Interview accordée à L'EXPRESS DIMANCHE du 10.11.96.

<sup>102</sup> Depuis, de nombreux aménagements ont été créés, et les avantages sont différents selon le bien produit par l'entreprise. Vous pouvez retrouver le détail de ces statuts en annexe, tels qu'ils sont fournis par la MEDIA,

- l'exonération des droits de douane pour les importations de matières premières et de produits intermédiaires et d'équipement pour les industries nouvelles destinées exclusivement à l'exportation.

- l'exonération d'impôt sur les bénéfices pendant les dix premières années de leur implantation.

- une imposition sur le revenu réduite pour les cadres et techniciens qui travaillent en zone franche.

- des facilités de financement et crédits à l'exportation.

- les employeurs de la zone franche ne sont pas soumis à certaines lois sociales, en particulier en ce qui concerne les licenciements de la main-d'oeuvre.

Si le concept, déjà expérimenté en Asie du Sud-Est, s'appuie sur une main-d'oeuvre nombreuse et bon marché qui ne fait pas défaut à Maurice, il faut encore parvenir à trouver localement, voire à attirer de l'étranger, les capitaux vitaux que ces activités nécessitent. Cette dernière condition explique pourquoi les tentatives des années 1970, en particulier au cours du second plan national de développement (1976-1980), mirent encore quelques années avant de devenir une pleine réussite économique : les investissements - en particulier étrangers - sont encore insuffisants. Seules les années de boom sucrier entre 1973-1975 permettront de dégager des surplus financiers importants pouvant s'investir vers de nouveaux types de production. De fait, il faudra attendre 1982 pour que l'histoire économique de l'île prenne un tournant fondamental, c'est-à-dire qu'à l'ère sucrière succède l'ère du textile.

En outre, la santé financière de l'île n'est pas encore établie. Les décideurs de Maurice, comme les investisseurs potentiels, sont préoccupés par la détérioration des termes des échanges que l'île entretient avec les pays développés. Si des efforts réels sont faits

---

aux entrepreneurs et investisseurs intéressés par une activité à Maurice. Tous consistent en des aménagements fiscaux et autres facilités à rapatrier les capitaux et plus-values

dans les années 1970 pour une substitution plus systématique des productions locales aux importations, le mauvais contexte international (chocs pétroliers), les cyclones fréquents, les mauvais cours du sucre (à partir de 1975) et les dépenses publiques croissantes, provoquent un endettement de plus en plus important, poussant finalement Maurice à faire appel à la Banque Mondiale. Celle-ci préconise, en 1979, la mise en place d'une politique d'ajustement structurel. Une série de mesures budgétaires et d'interventions sur la monnaie sont menées parallèlement au développement des industries de substitution des importations visant à stabiliser la demande interne. Si ces restrictions ont tout d'abord conduit Maurice à une récession au tout début des années 1980, on assiste ensuite à un démarrage des exportations. En 1983, les mesures budgétaires et les interventions sur la monnaie sont allégées pour laisser place à une forte croissance des exportations.

Les résultats des élections de juin 1982 sont la première alternative politique au gouvernement au pouvoir depuis l'Indépendance. Une nouvelle équipe se met en place afin de relever le défi de faire chuter un taux de chômage très élevé en relevant la zone franche qui démarre difficilement. Les années 1982-1983 sont marquées par des missions de promotion industrielle en Asie du Sud-Est et en Europe afin de réunir des investisseurs souhaitant miser sur la zone franche mauricienne. Une nouvelle institution visant à promouvoir les industries mauriciennes exportatrices est créée, la MEDIA, Mauritius Export Development and Investment Authority<sup>103</sup>. Au début des années 1980, Maurice est alors valorisée et présentée comme un pays pouvant fournir une main-d'œuvre nombreuse, peu chère, scolarisée et habile, mais également

---

<sup>103</sup> Selon PH. HEIN (1996, p.42) : « La MEDIA (...) a joué un rôle important dans le développement de la Zone Franche. »

proposant des incitations fiscales et financières ainsi que des infrastructures de qualité et l'existence de services publics. Maurice bénéficie d'un système politique démocratique et donc d'une stabilité politique et peut attirer toute nationalité d'investisseur car sa diversité communautaire est présentée comme un atout : la population formant une nation accueillante dans laquelle les étrangers de tous les pays se sentent bien. Enfin l'île est favorisée dans ses accès aux grands marchés d'exportation que sont la Communauté Européenne et les Etats-Unis (P. YIN et al.<sup>104</sup>, 1992, p.11 et p.16).

Cette recherche d'investisseurs étrangers est un véritable succès puisque selon l'économiste mauricien P. YIN (1992, p.12), qui rassemble quelques statistiques de la Banque de Maurice, les investissements étrangers directs sont multipliés par plus de 3,5 entre 1982 et 1984, investissements dont une grande partie se dirige vers la zone franche. P. YIN (1992, p.12) considère que plus que sensibles aux avantages objectifs offerts aux investisseurs à Maurice, ces derniers ont été influencés par des facteurs d'ordre politique, social et psychologique : stabilité politique, société multi-communautaire, sécurité. Selon PIERRE YIN (1992, p.15) de 1985 à 1990 c'est Hongkong qui a le plus investi en zone franche rassemblant approximativement 27 % du total des capitaux en provenance de l'étranger. On note que la France (11%), Taïwan, la Grande-Bretagne et l'Allemagne ont également investi conséquemment à Maurice de 1985 à 1990. La place prépondérante de Hongkong peut s'expliquer en partie par le souci de sa population d'entrepreneurs de sécuriser des investissements

---

<sup>104</sup> YIN (PIERRE), YEUNG (DONALD HA), KOWLESSUR (DESHMUK), CHUNG (MIRELLA), (1992), L'île Maurice et sa Zone Franche - la deuxième phase de développement, préface de Jean-Claude de L'Estrac, Editions de l'Océan Indien, 187 p.

dans la perspective de retour à la Chine (depuis le 1er juillet 1997) mais également par la possible nationalité que le gouvernement de Maurice offrait à ses investisseurs.

Par le contrôle des rémunérations du secteur privé, des taux d'intérêt et de la monnaie (dévaluation puis stabilisation), l'île parvient à devenir tout à fait compétitive à l'exportation dans ses activités de textile et d'habillement. Le développement des exportations est massif à partir de 1984 : Maurice dispose alors d'une main-d'oeuvre parmi les moins chères du monde. Si l'ajustement structurel et l'aide internationale sont pour une bonne part dans la réussite économique de l'île, il est nécessaire de souligner, comme le font également F. ECALLE, P. LAUTHIE ET F. LENSEIGNE<sup>105</sup> (1991), que les bons résultats observés n'auraient pu être obtenus sans l'existence préalable d'avantages spécifiques à l'île. Nous avons présenté dans les legs de l'histoire, qu'une forte tradition bancaire anglo-saxonne caractérisait Maurice ; ceci est pour partie la cause du constat que font F. ECALLE, P. LAUTHIE, F. LENSEIGNE (1991), lorsqu'ils caractérisent de développé, le système bancaire mauricien, en comparaison de celui de beaucoup d'autres pays d'Afrique subsaharienne. Maurice compte en effet des établissements bancaires qui ont su investir opportunément l'épargne des ménages. « *L'épargne des ménages a ainsi pu être orientée par les banques vers des emplois dans l'industrie ou le tourisme.* » (F. ECALLE, P. LAUTHIE, F. LENSEIGNE, 1991, p.17). L'autre singularité de l'île tient à la provenance des capitaux qui composent les entreprises de la zone franche. Contrairement aux cas asiatiques ou à celui du Mexique, le rapport des capitaux mauriciens aux capitaux étrangers penche en faveur des premiers. Les capitaux mauriciens représentent entre 50 % et 60 % des investissements dans les entreprises de la zone franche (cette proportion varie suivant

---

<sup>105</sup> ECALLE (FRANÇOIS), LAUTHIE (PATRICIA), LENSEIGNE (FABRICE), (Mai-Juin 1991), « *L'ajustement structurel de l'île Maurice* », *Economie de la Réunion*, n°53, INSEE Réunion, pp.13-19.



les sources<sup>106</sup> mais reste une caractéristique forte pour les auteurs, expliquant pour partie la réussite de l'industrie mauricienne). Cette caractéristique laisse une relative maîtrise économique aux acteurs mauriciens pour l'avenir. Les investissements de capitaux mauriciens sont donc remarquables et ont participé activement, au côté des capitaux asiatiques et européens, au développement de la zone franche et du tourisme à Maurice. PH. HEIN<sup>107</sup> (1996, p. 30), confirme que les investisseurs étrangers dans la zone franche sont en premier originaires de Hongkong, puis de France, et en troisième position Taïwan et le Royaume-Uni, mais il rappelle que seulement 14 % des entreprises de la zone franche sont détenus intégralement par des investisseurs étrangers<sup>108</sup>. Beaucoup d'observateurs soulignent également l'importance des capitaux issus de l'industrie sucrière (particulièrement lors des importants profits dégagés en 1973-1974), et donc, d'une certaine manière, de la participation active de la communauté "franco-mauricienne" au développement des industries manufacturières de la zone franche, ou à la construction des hôtels permettant le développement du tourisme sur l'île. Les terres se font de plus en plus rares, et les gros propriétaires sucriers se tournent vers d'autres secteurs, sachant, par exemple, reconverter certains biens immobiliers des établissements sucriers pour de nouvelles activités industrielles. Cependant, il n'est pas inutile de rappeler que ces profits sucriers ont été très

<sup>106</sup> (DORBAIN, P. HEIN, 1991, p.6), en 1984 « (...) la part des capitaux nationaux est de 43,4 %, la propriété du capital des entreprises de la MEPZ étant distribuée de la manière suivante

- 35% des entreprises avaient au moins 80% d'actionnaires locaux, sur cet ensemble 31 % d'entre elles disposaient de capitaux entièrement mauriciens ;
- 30% des entreprises étaient à caractère mixte, les capitaux étrangers rentrant entre 20 et 79% du capital ;
- 35% d'entre elles étaient dominées par des capitaux étrangers (au moins 80% de participations étrangères). »

<sup>107</sup> HEIN (PHILIPPE), (1996), *L'économie de l'île Maurice*. Collection Sociétés et économies insulaires, L'HARMATTAN, Paris, 112 p.

<sup>108</sup> Restons cependant prudents vis à vis des chiffres avancés en matière de nationalité des capitaux, car ceux-ci peuvent provenir de diverses sociétés implantées à l'étranger, elles-mêmes détenues concrètement par des investisseurs d'autres pays.

vigoureusement "incités" au réinvestissement sur l'île par la mise en place en 1983 d'une taxe de 23 % frappant les transferts de capitaux à destination du reste du monde. Dès 1909, les Commissions royales avaient examiné le problème mauricien en périodes de tensions sociales et sucrières, et avaient conclu que les profits générés par l'industrie sucrière étaient rapatriés en cas de crise vers l'Inde ou l'Europe. Si les premières tentatives manufacturières ont touché la joaillerie et la fabrication de composants électroniques, les entrepreneurs ont rapidement abandonné face à la concurrence asiatique pour se tourner vers d'autres secteurs à forte utilisation de main-d'oeuvre : textile, bonneterie, articles de sport et de loisir. C'est pourquoi la plupart des entreprises créées dans la zone franche à partir de 1983 sont des entreprises de textile. Les entreprises manufacturières sont composées d'entreprises de la zone franche, de sucreries et d'entreprises hors zone franche. A partir de 1986, ce sont les entreprises de la zone franche qui deviennent majoritaires (Tableau 34), en particulier grâce à la croissance spectaculaire des activités textiles.

TABLEAU 34 - MAURICE : ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES DU SECTEUR MANUFACTURIER DANS ET HORS ZONE FRANCHE ET DES SUCRERIES - 1980-1995 (DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE)

Année	Textile zone franche	Autres activités zone franche	Ensemble zone franche	Ensemble sucre (nbre de sucreries)	Ensemble hors zone franche (10 employés et plus)	Ensemble secteur manufacturier (10 employés et plus)
1970			1			
1975			6			
1980	51	47	98		415	513
1981	56	51	107		398	505
1982	65	53	118		403	521
1983	74	72	146	21	352	498
1984	113	82	195	21	349	544
1985	187	103	290	19	328	618
1986	204	114	408	19	344	752
1987	387	144	531	19	329	860
1988	435	156	591	19	372	963
1989	389	174	563	19	441	964
1990	371	197	568	19	432	1001
1991			580	19	437	984
1992	352	206	558	19	411	978
1993	334	202	536	18	427	973
1994	297	197	494	17	445	954
1995			480			927

Source : C&I et P. Yim, 1992.

Note : la dernière colonne ne résulte pas systématiquement de la somme des trois précédentes car on ne trouve rassemblées que les entreprises du secteur manufacturier employant 10 salariés ou plus.

La production manufacturière de Maurice s'est ainsi très rapidement spécialisée afin de profiter d'un contexte mondial favorable et d'exploiter au mieux les caractéristiques de sa main-d'oeuvre. Celle-ci est en effet abondante à Maurice et peu chère ce qui permet de développer des productions nécessitant une forte intensité en main-d'oeuvre.

La production textile de produits de confection (peu complexes) ne nécessite en outre pas de formation importante des ouvriers et n'appelle pas d'investissements lourds en équipements. Les deux autres opportunités de Maurice avaient trait à son libre accès au marché de la Communauté Economique Européenne en tant que pays ACP ainsi qu'à la non-exploitation de sa possibilité de pénétrer le marché américain. Les investisseurs (en particulier les investisseurs étrangers) ont compris qu'ils pouvaient dépasser leurs propres contingents en délocalisant à Maurice dans des productions peu gourmandes en apports initiaux. Le secteur textile n'a cependant pas été une réussite pour tous les entrepreneurs, en particulier pour les plus petits d'entre eux. Le secteur textile est difficile car très dépendant des fluctuations des prix, des délais de livraison, des fluctuations de salaires et de la qualité des produits (coloris, tissus). Des déficits de main-d'oeuvre sont apparus à partir des années 1989 entraînant des augmentations de salaires aux effets négatifs sur la compétitivité des productions. L'apport de la zone franche au développement du pays a cependant été capital aussi bien du point de vue de la résorption du chômage que de l'augmentation du PIB, produit intérieur brut.

Parallèlement au développement du textile, Maurice met en place une politique d'expansion de l'industrie touristique. Au début des années 1970, à peine plus de 27 000 touristes viennent séjourner à Maurice chaque année, ils sort aujourd'hui près de 490 000 (Tableau 35).

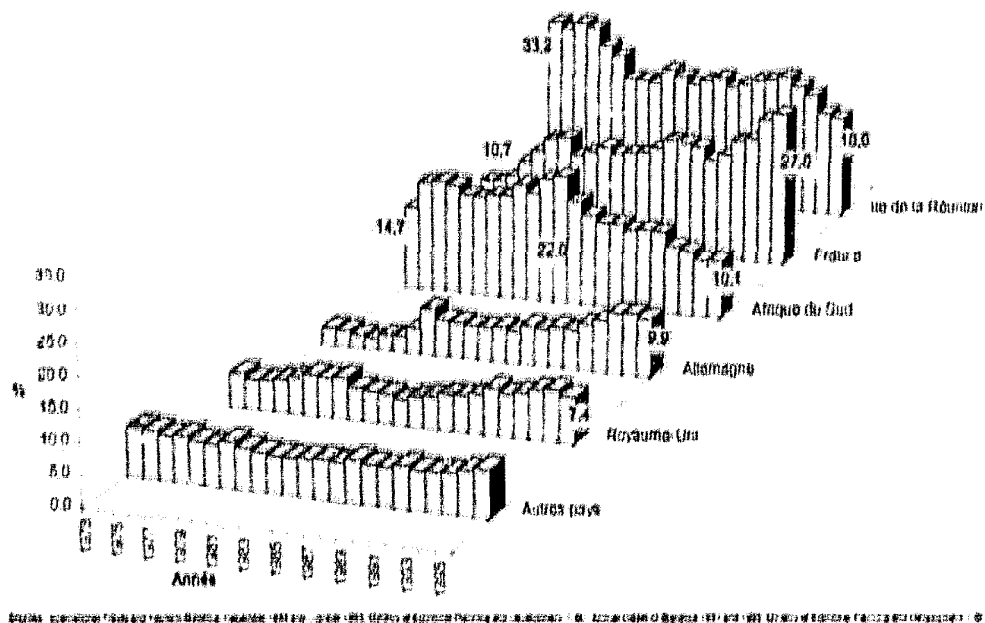
TABIEAU 35 - MAURICE : EVOLUTION DU NOMBRE D'ETABLISSEMENTS HOTELIERS, DE CHAMBRES, DE LITS ET DE TOURISTES DE 1973 A 1996

Année	nombre d'hôtels	nombre de chambres	nombre de lits	nombre de touristes
1970				27 000
1973				67 994
1974				72 919
1975				74 997
1976				92 561
1977	37			102 510
1978				108 332
1979				128 360
1980	43			119 080
1981	51	2 201		121 620
1982	51	2 204	4 530	118 360
1983	55	2 300	4 900	123 820
1984	54	2 488	5 102	139 670
1985	55	2 630	5 397	148 860
1986	55	2 888	5 955	165 310
1987	60	3 108	6 418	207 570
1988	63	3 399	7 005	239 300
1989	67	3 605	7 374	262 790
1990	75	4 603	9 572	291 550
1991	80	5 064	10 482	300 670
1992	84	5 271	10 917	335 400
1993	85	5 341	11 058	374 630
1994	90	5 888	12 187	400 526
1995	95	6 977	12 389	422 463
1996				486 867

Source : CSO

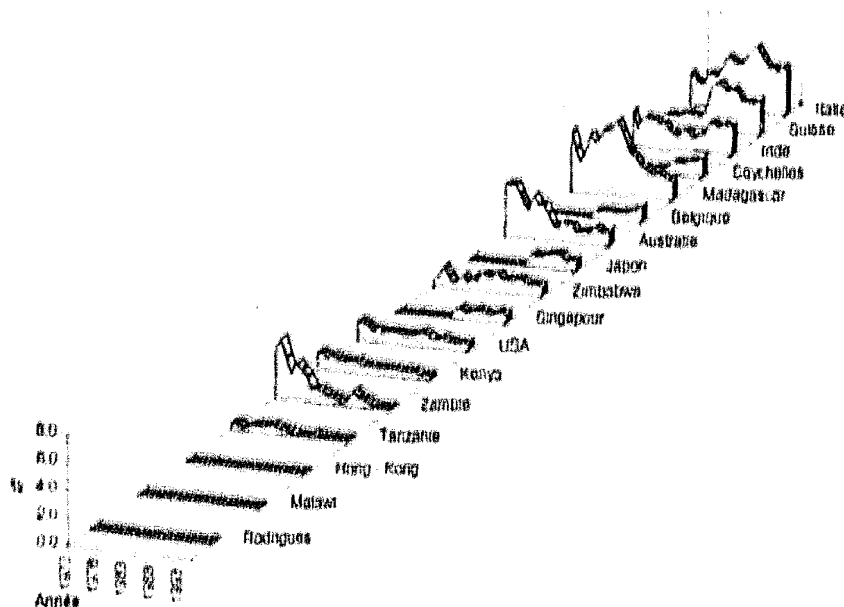
D'inférieur en 1980, le nombre de touristes à Maurice est devenu près de une fois et demie plus élevé qu'à La Réunion en 1995. Le parc hôtelier s'est considérablement agrandi passant de 37 établissements en 1977 à 95 en 1995. En 10 années, de 1985 à 1995, Maurice est parvenue à faire croître son parc de lits de 5 400 à 12 300 et ce, sans compter environ un tiers de chambres non officiellement enregistrées.

Le développement du transport aérien<sup>109</sup> depuis les années 1970 a permis l'arrivée de touristes en provenance de tous les continents. Les touristes français, qu'ils viennent de La Réunion ou de la métropole, ainsi que les sud-africains sont particulièrement attirés par l'île Maurice (Graphique 84). Pour information, le Graphique 85 décrit les autres nationalités de touristes en visite à Maurice ; certaines nationalités de touristes apparaissent depuis le milieu des années 1980 (Suisses, Italiens) tandis que d'autres continents tels que Madagascar ou l'Australie ne sont plus des origines fréquentes pour les touristes de passage à Maurice. Les conditions économiques que connaît la Grande Ile et le coût du trajet en terme de distance et de prix pour les touristes australiens expliquent une large partie de ces faibles arrivées.



GRAPHIQUE 84 - MAURICE, 1973-1995 : REPARTITION DES PRINCIPALES ARRIVEES DE TOURISTES SELON LEUR PAYS DE RESIDENCE (6 PAYS REPRESENTANT PLUS DE 7 % DU TOTAL DES ARRIVEES EN 1995)

<sup>109</sup> Actuellement, les principales compagnies aériennes desservant Maurice sont : Air Mauritius, Air France, British Airways, Cathay Pacific, Lufthansa, Air Zimbabwe, Singapore Airlines, Aeroflot, South African Airways.



Source : Direction du tourisme de la Mauricie (1995), Direction du tourisme de la Mauricie (1983), Direction du tourisme de la Mauricie (1973), Direction du tourisme de la Mauricie (1995), Direction du tourisme de la Mauricie (1995), Direction du tourisme de la Mauricie (1995).

GRAPHIQUE 85 - MAURICIE, 1973-1995 : RÉPARTITION DES AUTRES ARRIVÉES DE TOURISTES SELON LEUR PAYS DE RÉSIDENCE (PAYS REPRÉSENTANT MOINS DE 7 % DU TOTAL DES ARRIVÉES EN 1995)

L'ensemble du dispositif mis en place dans les années 1970, se concrétise dans les années 1980 : il s'appuie toujours sur un secteur sucrier vigoureux, développe le tourisme et mise sur le développement d'une industrie manufacturière vouée au textile. Les résultats dépassent toutes les espérances. Le chômage est rapidement résorbé, du fait des créations d'emplois massives enregistrées dans le secteur de l'industrie manufacturière. Ainsi, dès 1983 la zone franche compte 25 000 emplois, ce nombre atteint 90 000 en 1990. Les indicateurs économiques sont également plus que convainquants : en 1974, le sucre et la mélasse représentaient encore 90 % des exportations de l'île ; actuellement, ces dernières ne représentent plus que 25 % des exportations globales, tandis que les exportations de biens produits par la zone franche représentent 71 % du total des biens exportés par l'île. La contribution du sucre de canne (secteur agricole) au PIB est de l'ordre de 7 % depuis 1991, cette part s'élevait encore à près du double au début des années 1980 et à 25 % au début des années 1970.

## 2. La Réunion : une économie de transferts aux effets pervers sur l'industrialisation

*« La réforme de 1946 est d'inspiration sociale. Après l'égalité politique, la priorité est de tendre vers l'égalité sociale. Même si la question économique n'est pas totalement éludée, elle passe au second plan. »*

*SONIA CHANE-KUNE, 1996, p.49*

*« Le nécessaire refinancement de l'économie se fait par des transferts de fonctionnement, de redistribution et d'équipements venus de la métropole et désormais, pour une part, de l'Union européenne ».*

*GÉRARD BELORGEY, 1994, p.41*

Parallèlement aux efforts mis en oeuvre pour alléger la trop forte pression démographique à La Réunion, la République se devait de combler le retard économique et d'infrastructure qui séparait encore cruellement ses Départements d'Outre-Mer des autres départements métropolitains. La métropole se lance dans une intégration énergique, fondée sur une politique de transferts financiers, qui conduit à perpétuer aujourd'hui encore, des relations économiques déséquilibrées entre les deux ensembles, déséquilibres qui ne permettent pas, comme dans l'île voisine, un développement vigoureux des activités industrielles.

Au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, les conditions de vie des Réunionnais sont particulièrement précaires. Quelques chiffres, résumant la faiblesse des infrastructures de l'île dans les années 1950 et 1960, permettent de prendre conscience de l'ampleur du travail réalisé par la métropole à La Réunion depuis sa départementalisation. L'Etat français, confronté à des difficultés réelles à La Réunion

et dans les autres DOM, axe sa politique d'intégration sur quelques grands travaux d'infrastructure, d'éducation et de santé. Si l'évolution des indicateurs démographiques à partir des années 1950 prouvent les efforts réalisés dans le domaine médical et d'hygiène publique, les politiques de grands travaux menées pour améliorer le logement, l'aménagement routier, aéroportuaire, portuaire ou visant à l'électrification de l'île sont très éloquentes. Ainsi, en 1946, 10 % seulement des logements réunionnais recensés sont équipés en eau, et 12 % en électricité. Le réseau routier est très insuffisamment développé puisque seulement 130 kilomètres de routes sont bitumées sur les 736 km que comptent alors les nationales et départementales. Les efforts portent rapidement leurs fruits, puisque le taux d'équipement en eau des ménages passe à 28 % en 1967, celui de l'électrification à 29 % et que ces taux ne cesseront de progresser atteignant respectivement 95 % et 98 % ces dernières années. Désormais, on compte 1 300 km de routes bitumées à La Réunion sur un total de 2 700 km et le parc automobile s'est agrandi dans des proportions presque préoccupantes : on comptait 1 000 voitures en 1946, elles sont recensées à plus de 170 000 en 1995.

D'un point de vue économique, la métropole tarde, puis ne sait comment se lancer dans des projets d'industrialisation de La Réunion. En effet, les mesures économiques entreprises viseront à maintenir ou moderniser les activités économiques traditionnelles, par des aides, le plus souvent financières. Les trois principaux axes économiques que l'on peut relever dans les actions métropolitaines sont à la modernisation du secteur sucrier, à l'encouragement de l'import-substitution dans l'agriculture et le secteur industriel et aux tentatives de développement des exportations de l'île. Les résultats de ce dernier projet restent encore aujourd'hui particulièrement peu concluants, l'île souffrant d'un manque de compétitivité qui croît



au fur et à mesure que les aides et transferts de l'Etat français augmentent. Ainsi, à l'heure où les pays en développement se jettent dans la mise en place d'industries d'exportation utilisant une main-d'oeuvre abondante et bon marché, La Réunion propose une main-d'oeuvre certes abondante, mais dont le prix horaire de revient est au moins deux fois plus élevé.

Les premières mesures mises en place visent donc à la remise en état de l'industrie sucrière. De nouvelles terres sont défrichées et l'irrigation se développe. Les usines sucrières se concentrent, passant de 14 en 1950 à 7 usines en 1980 et 1 seule aujourd'hui. Une réforme foncière est vigoureusement engagée, et les efforts en faveur de la culture de la canne à sucre visent à augmenter les rendements par tous les moyens, y compris en développant la recherche et la formation. Des débouchés garantis pour le sucre sont également trouvés, par l'intermédiaire du système des quotas à destination de la Communauté Européenne. La diversification agricole est également un souci constant ; en effet, les décideurs recherchent l'autoconsommation pour l'île mais également la possibilité d'exporter certaines productions agricoles telles que la vanille, le géranium ou les huiles essentielles. Il est crucial de limiter les importations de biens alimentaires, de façon à limiter le déficit commercial et d'éviter que l'île se trouve une nouvelle fois dépendante de l'extérieur pour son alimentation (comme durant le blocus alimentaire de la Seconde Guerre Mondiale). Les productions de cultures vivrières, fruitières et légumières, ainsi que l'élevage sont ainsi largement encouragées<sup>110</sup>. Quant à la pêche, c'est un secteur peu développé à La Réunion, du fait de nombreux obstacles naturels et du peu d'attraction que cette activité exerce sur la

<sup>110</sup> BASCHET (J.F.), (Mars-Avril 1996), « L'agriculture s'est diversifiée pour fournir le marché local », *Economie de la Réunion*, n°82-83, *50 ans de vie économique et sociale*, numéro spécial cinquantième de l'INSEE Réunion 1946-1996, pp. 48-51.

population réunionnaise. La pêche au large et la grande pêche (dans les mers australes françaises) sont tout de même des activités développées depuis 40 ans<sup>111</sup>, mais souvent contingentées (depuis 1975) afin d'éviter la surexploitation marine.

Parallèlement au secteur primaire, une industrie non sucrière et artisanale prend une certaine ampleur, en particulier à partir de 1965, du fait des commandes publiques passées par l'Etat dans le département. Les grands travaux (construction de routes, logements sociaux ...) nécessitent le recours à une main-d'oeuvre locale, en particulier dans le secteur industriel du bâtiment et des travaux publics. Des petites industries liées à la construction, l'équipement des logements et l'agro-alimentaire<sup>112</sup> constituent ainsi un tissu industriel tiré en grande partie par les commandes, primes à l'investissement et aides de l'Etat (S. CHANE-RUME<sup>113</sup>, 1996, p.83). Cependant, l'île prend du retard, ou ne parvient pas à se maintenir dans le développement d'autres activités plus directement industrielles. Ainsi, les expériences déçues dans les domaines des huiles alimentaires et de l'industrie textile. L'île Maurice, ne fut en effet pas la seule dans les années 1970 à se lancer dans la production manufacturière de chemises, bonneterie, pantalons, puisque La Réunion parvient à augmenter sa propre production et les emplois dans ce secteur jusqu'au milieu des années 1980. La formidable réussite de Maurice à partir de 1983 provoque la fermeture de l'entreprise

---

<sup>111</sup> BERTRAND (J.), (Janvier-Février 1985), « La pêche maritime à la Réunion : trente années d'effort de développement de la production », *Economie de la Réunion*, n°17, INSEE Réunion, pp.3-8. BIAS (GÉRARD), (Juillet-Août 1991), « La pêche maritime à la Réunion dans les années 80 », *Economie de la Réunion*, INSEE Réunion, n°54, pp.2-10. MINET (J.P.), LEGRoux (A.), (Juillet-Août 1991), « Vers un nouvel essor de la pêche à la Réunion », *Economie de la Réunion*, INSEE Réunion, n°54, pp.11-17.

<sup>112</sup> BIROT (J.D.), (Mars-Avril 1996 b), « L'industrie mise sur l'agriculture et les produits alimentaires », *Economie de la Réunion*, n°82-83, *50 ans de vie économique et sociale*, numéro spécial cinquantième de l'INSEE Réunion 1946-1996, pp. 38-39.

<sup>113</sup> Les arguments développés dans cette partie s'inspirent largement de l'ouvrage de GENIA CHANE-RUME, (1996), *La Réunion n'est plus une île*, L'Harmattan, Paris, 368 p. Nous conseillons également la lecture de l'ouvrage de l'INSTITUT D'EMISSION DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER IEDOM, (novembre 1994), *La Réunion*, 374 p. ainsi que le numéro spécial de l'*Economie de La Réunion*, n°82-83, *50 ans de vie économique et sociale*, numéro spécial cinquantième de l'INSEE Réunion 1946-1996.

réunionnaise, cette dernière ne parvenant pas à lutter devant les formidables avantages concurrentiels dont bénéficie l'île voisine. La main-d'œuvre de Maurice est en effet bien meilleur marché que celle de La Réunion, et les conditions locales de production (zone franche à Maurice) et d'exportation par les accords de LOMÉ vers l'Europe (et donc vers La Réunion) ne permettent pas à cette dernière de lutter. Les productions locales souffrent de coûts de production beaucoup trop élevés par rapport aux îles voisines, du fait de l'introduction des charges sociales et de l'élévation des salaires. De plus, si les consommateurs réunionnais souhaitent consommer des produits de type métropolitain, ils n'achèteront les productions locales de substitution que si celles-ci sont de qualité au moins identique aux produits directement importés de France. Or, les productions locales souffrent fréquemment d'un manque relatif de qualité par rapport aux mêmes biens importés, la formation et le nombre des techniciens n'étant pas toujours suffisants localement. Il faut également mentionner l'existence de groupes puissants dont les intérêts sont directement fonction du volume de leurs activités d'importation de biens de consommation en provenance de métropole. Ces investisseurs ne souhaitent pas subir la concurrence de productions de substitutions locales qui tendraient à modérer leurs activités très rentables. L'évolution du coût du fret maritime ces dernières années participe également de la même tendance ; le coût du fret riche c'est-à-dire celui du transport de produits finis (généralement importés) a nettement baissé relativement au prix du fret pauvre (produits semi-finis et matières premières), ce qui rend encore plus difficile la lutte entre producteurs industriels locaux et importateurs (S. CHANE-KUNE, 1996, p.113).

Progressivement, la tertiarisation de l'économie réunionnaise s'opère. La transformation est rapide entre 1946 où la population active travaille essentiellement

dans l'agriculture, et 1970 où déjà près de 50 % de la population active occupée se trouve employée dans le secteur tertiaire. Le processus de tertiarisation de l'économie de La Réunion est très atypique, puisque celui-ci se produit directement par passage de l'agriculture aux services<sup>114</sup>, sans étape intermédiaire par le développement d'un secteur industriel créateur d'emplois. Parallèlement à sa vocation agricole, L'île de La Réunion voit donc se développer le salariat lié aux activités tertiaires induites par la départementalisation : en 1946, 67 % de la population active occupée travaille dans l'agriculture, et 51 % de la population est salariée ; en 1967, l'agriculture n'occupe plus que 31 % des actifs occupés, tandis que la part des salariés passe à 77 %. On assiste à une disparition des petits emplois agricoles, la population est attirée par les villes et les emplois du tertiaire se développent sans cesse. Outre la création sur l'île de tous les corps administratifs qui existent en métropole, les nouveaux emplois sont liés à l'enseignement et aux services marchands, ces derniers étant corrélés à la croissance des revenus disponibles dans l'île pouvant concrétiser de nouveaux besoins de consommation. Il est ainsi possible de retenir que depuis la départementalisation, les emplois dans le secteur primaire n'ont cessé de diminuer symétriquement à la croissance des emplois tertiaires, le secteur industriel stagnant à un faible niveau. Les emplois agricoles sont déconsidérés, le modèle métropolitain, qu'il s'agisse des activités professionnelles ou des habitudes de consommation ou culturelles attire la population réunionnaise la plus jeune. Selon S. CHANE-KUNE, 1996, p.103 « *Les plus jeunes générations surtout, (...), estiment souvent préférable d'attendre, au chômage,*

---

<sup>114</sup> S. CHANE-KUNE, 1996, p.106 : « *Tout se passe comme si La Réunion passait d'une économie agricole à une économie industrialisée... à la différence près qu'il n'existe pas d'industries. Cette absence que les transferts publics rendent tolérable n'a aucune conséquence sur la promotion sociale, décidée et financée de l'extérieur. Elle n'empêche pas non plus le développement de tous les attributs qui s'attachent généralement à ce type de société.* »

*un emploi dans le tertiaire plutôt que de travailler la terre ou d'exercer un métier dans le secteur traditionnel. »*

L'augmentation des transferts financiers de métropole et de l'Union européenne déséquilibre progressivement la balance commerciale de l'île. L'import-substitution ne peut satisfaire l'augmentation des demandes de la population, les biens de consommation sont donc massivement importés de métropole. Les importations de La Réunion, limitées dans les années 1950 par les produits financiers dégagés de ses propres exportations (le sucre), deviennent illimitées avec l'augmentation des transferts de l'État. Le caractère artificiel du développement des Départements d'Outre-Mer peut être appréhendé par l'énonciation des principales mesures de soutiens nationaux que leur apporte la métropole. Il est cependant extrêmement délicat de quantifier les aides reçues par l'Outre-mer puisque celles-ci se manifestent de plusieurs manières. Si la principale dépense de l'État dans les DOM est facilement appréhendable puisqu'elle se fait par des transferts budgétaires directs<sup>115</sup>, il convient de ne pas négliger le montant des aides fournies via d'autres biais tels que les allègements fiscaux, les concours financiers spéciaux, la prise en charge des déficits des régimes sociaux ou encore les déficits monétaires, bref l'ensemble des non-rentées d'argent que ces mesures représentent pour l'État Français<sup>116</sup> (Outre-mer : le défi des singularités, Janvier 1993, p.19). Nous présentons ici brièvement quelques grandes mesures de l'État envers La Réunion - en insistant sur les aides directes ou de

---

<sup>115</sup> Depuis la création en 1960 d'un budget individualisé pour les DOM, voté tous les ans au parlement et élaboré par le ministère des DOM-TOM.

<sup>116</sup> Les réductions d'impôts sur le revenu (plafonnées depuis 10 ans, à un montant de 33 310 francs en 1997) dans les DOM sont des non-rentées fiscales pour l'État ; les exonérations de charges sociales (non comptabilisées, Loi Perben), les abattements de 33 % de l'impôt sur les sociétés (taux identique à la métropole), ramènent en fait le taux de l'impôt sur les sociétés à 22 %. La TVA est plus faible dans les DOM qu'ailleurs, à La Réunion, le taux normal est fixé à 9,5 % et le taux réduit à 2,1 %.

prestations sociales - afin d'illustrer comment se perpétue aujourd'hui par la solidarité nationale l'héritage historique qui lie la France à son (ses) ancienne(s) colonie(s) ; ces données globales suffiront à mettre en avant la dépendance de l'île par rapport à la France métropolitaine.

Selon le "rapport Belorgey"<sup>117</sup> (Janvier 1993, p.19) et d'après les projets de lois de finances, on estime les dépenses de l'État, en matière budgétaire, en 1991, pour les Départements d'Outre-Mer à près de 28 milliards de Francs et à 8,5 milliards pour les TOM et les Collectivités Spéciales. Ces chiffres sont à compléter par le budget de fonctionnement du Ministère de l'Outre-Mer (environ 2,3 milliards de Francs). En 1991, les recettes (fiscales et autres) perçues dans les DOM<sup>118</sup> sont évaluées à 10,7 milliards de Francs. On estime finalement, une fois correction apportée de certaines charges militaires, que le déficit de l'État se situerait dans une fourchette comprise entre 22 et 25 milliards de Francs en 1991. A ce solde déficitaire des dépenses et recettes de l'État s'ajoute, pour les habitants des DOM (dont les prestations sociales sont fixées par la loi nationale), un déficit des régimes de protection sociale estimé à 8 milliards de Francs. Les aménagements et spécificités en matière fiscale pour les DOM sont de l'ordre de 9 milliards de Francs d'allégement en 1991.

---

<sup>117</sup> *Outre-mer : le défi des singularités*, (Janvier 1993), Groupe « Outre-mer » présidé par Gérard Belorgey, préparation du XIème plan, Commissariat Général du Plan, La Documentation Française, Paris, 214 p.

<sup>118</sup> Les recettes dans les TOM et Collectivités spéciales ne sont pas déterminées.

Plus récemment, en 1996, l'effort global de l'Etat pour l'Outre-mer se serait ainsi élevé à 46,83 milliards de Francs<sup>119</sup>. Le cas spécifique de La Réunion est détaillé dans le Tableau 36 et convient d'être expliqué.

TABLEAU 36 - REUNION, 1989-1996 : BILAN DES RECETTES ET DEPENSES DE L'ÉTAT (EN MILLIONS DE FRANCS)

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
<b>Moyens de Financement</b>	<b>13 068</b>	<b>15 051</b>	<b>16 209</b>	<b>19 992</b>	<b>21 511</b>	<b>22 293</b>	<b>23 242</b>	<b>24 920</b>
Transferts publics	9 293	11 203	11 725	15 274	16 659	17 117	17 283	18 304
Recettes de l'Etat dans le département	3 033	3 543	3 448	3 609	3 607	3 745	4 441	4 911
Comptes spéciaux du trésor	742	705	1 036	1 109	1 245	1 431	1 518	1 705
<b>Dépenses financées</b>	<b>13 068</b>	<b>15 051</b>	<b>16 209</b>	<b>19 992</b>	<b>21 511</b>	<b>22 293</b>	<b>23 242</b>	<b>24 920</b>
<b>Dépenses de l'Etat</b>	<b>8 840</b>	<b>9 911</b>	<b>10 781</b>	<b>11 994</b>	<b>12 719</b>	<b>13 118</b>	<b>13 427</b>	<b>14 331</b>
<i>dont fonctionnement</i>	<i>7 191</i>	<i>7 881</i>	<i>8 553</i>	<i>9 273</i>	<i>9 804</i>	<i>10 133</i>	<i>10 450</i>	<i>11 100</i>
<i>dont investissement</i>	<i>840</i>	<i>1 111</i>	<i>1 130</i>	<i>1 488</i>	<i>1 512</i>	<i>1 466</i>	<i>1 295</i>	<i>1 347</i>
<i>dont comptes spéciaux du trésor</i>	<i>809</i>	<i>919</i>	<i>1 098</i>	<i>1 233</i>	<i>1 403</i>	<i>1 577</i>	<i>1 682</i>	<i>1 884</i>
Solde des transferts sociaux (a)	3 903	4 297	4 730	4 762	4 449	5 220	6 381	6 922
Autres opérations, dépenses hors budget *	525	843	698	3 236	3 343	3 455	3 434	3 667
<b>Solde net des transferts publics et sociaux</b>	<b>10 096</b>	<b>10 988</b>	<b>12 840</b>	<b>13 523</b>	<b>14 957</b>	<b>15 260</b>	<b>15 320</b>	<b>16 228</b>
Produit Intérieur Brut	25 613	28 373	31 339	33 787	33 710	35 266		
Part des transferts dans le PIB en %	39,4%	38,7%	41,0%	40,0%	44,4%	43,0%		

(a) Caisse d'assurance maladie, d'allocations familiales, d'accidents du travail, d'assurance-vieillesse. (MI = 1 milliard 76 millions en 1996.)  
 Sources : IEDOM et Trésorerie générale, Caisse d'allocations familiales, Caisse générale de Sécurité Sociale de La Réunion, Caisse d'assurance maladie et maternité des professions indépendantes, Association pour l'emploi dans l'industrie, le commerce, l'agriculture et les services de La Réunion.  
 \* prélèvements sur recettes et taxes (carburants, port de mer) reversés au profit des collectivités locales, département et région.

En 1996, on estime à 16 milliards 228 millions de Francs le solde net des transferts publics et sociaux de l'Etat Français en faveur de La Réunion. Ceci représente le solde net dépensé par l'Etat une fois déduites les différentes recettes qu'il a pu collecter dans le département, mais n'exclut pas d'être complété par d'autres dépenses de fonctionnement. Il s'agit donc d'un minimum certain, au demeurant très élevé du point de vue de l'île, puisque ces transferts nets représentent plus de 40 % du produit intérieur brut de l'île. De 1960 à 1979, le budget spécifique des DOM n'a cessé d'augmenter avant que ne se développent des crédits spécifiques en provenance

<sup>119</sup> La France des DOM, TOM, Guide économique et touristique, (1996), sous le haut patronage du ministère de l'Outre-Mer, 223 p.

d'autres ministères en compensation d'une baisse des crédits affectés annuellement par le budget. Mais globalement, les sommes consacrées chaque année par l'Etat depuis 1960 n'ont cessé d'augmenter et tout particulièrement à La Réunion depuis les années 1980. Outre les aides ponctuelles souvent liées à des catastrophes naturelles, les dépenses de l'Etat sont concentrées sur trois postes essentiels : les dépenses de fonctionnement composées à 60% de salaires pour les fonctionnaires, les aides à l'investissement et les transferts sociaux. C'est ainsi que les dépenses de fonctionnement occupent la toute première place dans les dépenses de l'Etat à La Réunion, puisqu'elles représentent plus de 68 % du solde net des transferts de l'Etat en 1996. Cependant, c'est l'augmentation des transferts sociaux (écart entre les prestations versées et les cotisations reçues) entre 1984 et 1995 qui reste encore la plus frappante, avec près de 7 milliards de Francs, tandis que l'aide aux investissements, bien qu'en progression depuis 1989, n'atteint que 8 % des dépenses nettes. Le solde des transferts sociaux représente donc près de 43 % des dépenses nettes de l'Etat français à La Réunion, part en augmentation d'autant plus accusée ces dernières années qu'elle inclut près d'1 milliard 800 millions de Francs versés par la Caisse d'Allocation Familiale pour le RMI, Revenu Minimum d'Insertion.

Ces quelques données chiffrées suffisent à montrer combien le produit intérieur brut réunionnais, si tant est qu'il fût légitime de le calculer dans le cas d'un département français, est particulièrement influencé par les niveaux des transferts de l'Etat. L'ensemble de ce dispositif conduit l'île à une situation de faible compétitivité, d'augmentation du déficit de la balance commerciale au fur et à mesure que les suppléments de revenus dépensés par l'Etat dans l'île s'orientent vers la distribution et donc l'importation de biens en provenance de la métropole.



Une solution pour La Réunion serait donc de parvenir à augmenter la productivité de ses entreprises pour tenter de limiter les coûts de production, et trouver des débouchés à ses produits, puisque l'île ne peut s'appuyer sur une main-d'oeuvre bon marché typique d'un pays en développement. Cependant, outre le fait que le développement d'activités intenses en capital s'appuyant sur des industries de luxe à haute technologie ou forte valeur ajoutée ne conduirait pas à des créations massives d'emploi, celles-ci nécessitent d'importants investissements en capital que l'île n'est pas parvenue à trouver depuis les années 1960. Il est notable de remarquer que les capitaux qui auraient éventuellement pu s'investir dans les industries locales, contrairement au cas mauricien, se sont dirigés dans des secteurs plus vite rentables tels que l'importation ou les rapatriements financiers vers la métropole. Ce phénomène peut être appréhendé par le niveau des transferts financiers (bancaires et postaux) qu'opèrent chaque année les ménages privés réunionnais à destination de l'extérieur et tout particulièrement vers la métropole ; ils équivalent, en niveau, au montant des transferts nets de l'Etat à destination de l'île tous les ans. Ainsi, comme le souligne S. CHANE-KUNE (1996, p.113), on observe des transferts "allers-retours" entre la métropole et La Réunion. Les rapports annuels de l'IEDOM, Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer, la "Banque de France" des DOM, publient ainsi année après année le niveau de ces transferts publics et privés, et mettent en évidence un réel problème : l'élite économique réunionnaise n'investit pas dans l'économie de La Réunion. Ainsi, en 1996, pour 16,9 milliards de francs de transferts publics nets reçus par l'IEDOM à destination de La Réunion, cet institut bancaire comptabilise 16,4 milliards de transferts privés nets émis hors zone d'émission de l'Institut (c'est-à-dire hors DOM).

C'est peut-être la raison pour laquelle, faute de stratégies économiques globales ou de volonté d'investissement local des acteurs économiques dominants à La Réunion, les orientations économiques des années 1980 ont cherché à diminuer le coût de la main-d'œuvre locale en tentant de proposer des conditions de production plus susceptibles d'attirer d'éventuels investisseurs. Citons par exemple, la Loi Perben ou celle de la zone franche industrielle d'exportation, cette dernière étant mise à l'honneur en 1993, après de multiples hésitations à sa réalisation depuis 1986. On cherche à développer des entreprises aux productions tournées vers l'exportation par des exonérations fiscales, primes et autres facilités administratives. Dans le cadre du "Plan de Développement Actif", le département et la région conjuguent leurs efforts pour proposer des mesures visant d'une part, à développer la coopération régionale, et d'autre part à alléger les régimes douaniers et commerciaux ainsi que le coût du travail. La Loi Perben propose de nouveaux contrats de travail permettant dans le cas du développement de certaines activités industrielles, des exonérations de charges patronales ou des primes d'embauche. La recherche d'investisseurs est encouragée, d'abord par la loi de défiscalisation de 1986, puis, en 1988, par des prospections en France et à l'étranger. Cependant, malgré les atouts de l'île (appartenance à l'Europe, niveau en équipement élevé, aides multiples), les investisseurs ne semblent pas attirés par les conditions concurrentielles qu'offre La Réunion. Seule la loi de défiscalisation de 1986 (Loi Pons) avait permis au secteur du bâtiment et des travaux publics de La Réunion de se redresser après quelques années de crise en 1974, par la relance des constructions hôtelières liées au tourisme dans le DOM<sup>120</sup>.

<sup>120</sup> Des régimes spéciaux ont été progressivement mis en place suite à la loi Pons de juillet 1986, puis révisés par les lois de finances de 1992 et 1993. Cette défiscalisation offre des possibilités de réduction d'impôts sur les investissements accomplis par les contribuables assujettis à l'impôt sur le revenu. Elle permet également aux entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés, de déduire des résultats imposés le montant de leurs

Il reste que les services et le commerce sont donc désormais les moteurs de la croissance de La Réunion<sup>121</sup>. Ainsi, les services administratifs non-marchands bien que dominants sont complétés par des services marchands dynamiques dans les secteurs financiers, de santé (services privés de santé), et surtout ceux liés au commerce (surfaces commerciales, ventes et réparation automobile) et au tourisme. Cette dernière activité est d'ailleurs une des belles réussites<sup>122</sup> de l'île, même si le potentiel du secteur est encore insuffisamment exploité. C'est tout particulièrement à partir de 1987, avec l'essor de la capacité hôtelière de l'île que le tourisme se développe à La Réunion (Tableau 37).

---

investissements outre-mer. Ces tentatives ont eu des effets très positifs sur les flux d'investissement, sur le renouvellement des immobilisations des entreprises et le développement du logement (résidentiel, hôtellerie) et d'autres investissements liés au tourisme. Ces investissements auraient pu être plus développés si la défiscalisation avait été plus générale. En effet, n'étaient pas possibles les placements au bénéfice de « paniers » d'entreprises (moins risqués pour les investisseurs), ou les parts sociales de sociétés financières. (*Outre-mer : le défi des singularités*, Janvier 1993).

<sup>121</sup> BIROT (J.D.), (Mars-Avril 1996 a), « *L'agriculture d'exportation fait place au commerce et aux services* », *Economie de la Réunion*, n°82-83, *50 ans de vie économique et sociale*, numéro spécial cinquantième de l'INSEE Réunion 1946-1996, pp. 32-34.

<sup>122</sup> Voir articles : CANAGUY (PAUL), (Mars-Avril 1996 a), « *Le tourisme est devenu une activité essentielle* », *Economie de la Réunion*, n°82-83, *50 ans de vie économique et sociale*, numéro spécial cinquantième de l'INSEE Réunion 1946-1996, pp. 36-37. CEDIEY (ERIC), (Juillet-Août 1994), « *Plus de touristes en 1993, mais ils sont restés moins longtemps* », *Economie de la Réunion*, n°72, *La fécondité dans les îles* INSEE Réunion, pp.24-25. CHEUNG CHIN TUN (YVON), (Mars-Avril 1984 b), « *30 000 touristes réunionnais à l'île Maurice en 1982* », *Economie de la Réunion*, INSEE Réunion, n°10, pp.26-28. CHEUNG CHIN TUN (YVON), (Septembre-Octobre 1990 a), « *Le poids des touristes affinitaires* », *Economie de la Réunion*, INSEE Réunion, n°49, pp.19-22. CHEUNG CHIN TUN (YVON), (Septembre-Octobre 1990 b), « *Hôtellerie réunionnaise : maintien d'une croissance forte en 1989* », *Economie de la Réunion*, INSEE Réunion, n°49, p.23. CHEUNG CHIN TUN (YVON), (Juillet-Août 1991 a), « *Le cap des 200 000 touristes franchi en 1990* » *Economie de la Réunion*, INSEE Réunion, n°54, pp.25-27. CHEUNG CHIN TUN (YVON), (Juillet-Août 1991 b), « *Les dépenses et le budget de la clientèle touristique* », *Economie de la Réunion*, INSEE Réunion, n°54, pp.28-29. *TOURISME INFO4, Fréquentation touristique à La Réunion en 1996*, Comité du Tourisme de La Réunion et INSEE, Edition spéciale, 3ème trimestre 1997.

TABLEAU 37 - REUNION : EVOLUTION DU NOMBRE D'ETABLISSEMENTS HOTELIERS, DE CHAMBRES ET DE TOURISTES DE 1980 A 1996

Année	nombre d'établissements hôteliers	nombre de chambres	nombre de touristes
1980			
1981		678	131 459
1982		672	108 454
1983		790	118 716
1984		751	117 697
1985		853	110 386
1986		1 000	141 418
1987		1 014	153 820
1988		1 252	167 310
1989		1 261	182 000
1990	37	1 605	200 300
1991	37	1 614	186 000
1992	42	1 805	217 400
1993	41	1 799	1 700
1994	41	1 687	262 600
1995	44	1 878	361 000
1996			347 000

Sources : INSEE

Les revenus dégagés par ce secteur sont désormais équivalents à ceux du secteur sucrier, et le nombre annuel de touristes de passage à La Réunion s'élève à 347 000 en 1996. Parmi ces arrivées, environ 30 000 visites se font dans le cadre d'un voyage d'affaires, soit 8,6 % de l'ensemble des arrivées, la majorité des arrivées, 86 %, ayant pour motif le tourisme. Celui-ci se caractérise à La Réunion par une prédominance d'arrivées en provenance de la métropole (82 % du total en 1996 soit 284 650 personnes), puis d'arrivées de touristes dont le lieu de résidence habituel est Maurice (7,9 %), le reste se répartissant entre les touristes du reste de l'Union Européenne (4 %), de Madagascar (2,2 %) et d'autres pays du monde (3,8 %). La prédominance des touristes résidant en France, provient d'un double flux entre les touristes d'agrément (146 000), et les touristes dits "affinitaires" résidant en métropole, c'est-à-dire ceux dont le motif principal du voyage est de rendre visite à des parents et amis installés à La Réunion : ils sont au nombre de 106 000. C'est la raison pour laquelle,

un nombre important de touristes de passage à La Réunion ne réside pas à l'hôtel, mais bénéficie d'un logement chez les parents et amis. Dans ce groupe, on trouve environ 43 000 originaires de La Réunion résidant en métropole de passage à La Réunion en 1996<sup>121</sup>.

Malgré de notables efforts, l'ensemble du dispositif économique de La Réunion est donc insuffisant puisqu'il vise à rendre moins élevé le coût d'un travail qui ne pourra jamais atteindre, à moins de revenir sur les avantages acquis, le très faible niveau des salaires dans les principaux pays concurrents. La comparaison avec les stratégies adoptées récemment par l'île voisine donnera à réfléchir sur les chemins que pourrait emprunter La Réunion à l'avenir.

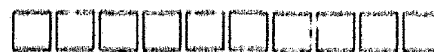
Finalement, si un nombre important d'emplois a été créé depuis la départementalisation à l'île de La Réunion, ceux-ci sont insuffisants pour faire face à la croissance très rapide de la population active, provoquant une aggravation du chômage.

---

<sup>121</sup> Au total, ce sont 13 % des touristes, soit 45 325 personnes en 1996 qui sont originaires de La Réunion, quel que soit leur lieu de résidence, Madagascar, Maurice, France métropolitaine ... (source INSEE et office du tourisme de La Réunion, d'après enquête sur la fréquentation touristique).

UNIVERSITE PARIS I, PANTHEON-SORBONNE  
INSTITUT DE DEMOGRAPHIE (IDUP)

Année 1999



***THESE***

pour obtenir le grade de

**DOCTEUR DE L'UNIVERSITE PARIS I**

**Discipline : Démographie**

présentée et soutenue publiquement

par

**Isabelle WIDMER**

*Titre :*

***Migrations, emploi, développement :  
analyse comparée de l'Ile de La Réunion et de l'Ile Maurice***

***Volume 2 sur 3***

Directeur de thèse :

**Monsieur Daniel COURGEAU**

JURY

Madame Suzanne CHAZAN (IRD/MIGRINTER)  
Monsieur Daniel COURGEAU (INED)  
Madame Monique MERON (INSEE/INED)  
Madame Denise PUMAIN (Paris I/INED)  
Monsieur Jean-Louis RALLU (INED)

# SOMM

## VOLUME 1 / 3

REMERCIEMENTS.....	2
SOMMAIRE.....	3
INTRODUCTION.....	5
<i>A. Présentation générale : deux îles sœurs dans l'océan Indien ?</i> .....	6
1. Eléments cartographiques, géographie physique et climat : caractéristiques et spécificités.....	6
2. Les principaux indicateurs démographiques.....	13
<i>B. Problématique et hypothèses</i> .....	20
<b>PARTIE I : DES ORIGINES AUX ANNÉES 1950, ANALOGIES ET CONTRASTES.....32</b>	
CHAPITRE I. PARTAGE DES MASCAREIGNES ET PREMIERS PEUPELEMENTS : DES ORIGINES A 1815.....	32
<i>A. Les premières reconnaissances dans l'océan Indien</i> .....	32
<i>B. Les Provinces-Unies à la recherche du profit</i> .....	35
<i>C. L'arrivée des Français et le partage des Mascareignes</i> .....	36
<i>D. La réorganisation de la Compagnie française et la conquête de l'Île de France</i> .....	40
<i>E. Une économie florissante : le temps des esclaves</i> .....	41
1. L'œuvre de Labourdonnais.....	41
2. La rétrocession à la couronne française.....	43
3. De nouveaux administrateurs du royaume.....	44
<i>F. De la Révolution au second Traité de Paris : L'Île de France devient colonie britannique</i> .....	46
<i>G. Evolution de la population des Mascareignes jusqu'en 1815 : colons, "libres" et esclaves</i> .....	50
1. Sources statistiques.....	50
2. Résultats : croissance de la population, origine des migrants.....	51
CHAPITRE II. L'ESSOR DE L'ECONOMIE DE PLANTATION ET L'IMMIGRATION DE MAIN-D'OEUVRE "CONTRACTUELLE" : 1815 - 1914.....	62
<i>A. Une voie commune : le sucre</i> .....	62
<i>B. Des besoins croissants en main-d'oeuvre : les esclaves remplacés par l'immigration de travailleurs sous contrat</i> .....	65
<i>C. L'euphorie avant la crise</i> .....	67
1. La prospérité des années 1840-1860.....	67
2. Les épidémies et calamités économiques : 1870-1914.....	69
3. Des réactions différentes dans les deux îles : le développement des échanges avec l'Orient pour Maurice et le revirement de la France.....	72
<i>D. Bilan d'un siècle d'immigration économique (1815-1914) : les différences de peuplement s'affirment</i> .....	78
1. L'"indianisation" de Maurice.....	78
2. Des arrivées plus modestes et plus diversifiées à La Réunion.....	81
3. Deux îles aux effectifs de population déjà contrastés.....	85
CHAPITRE III. DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE A LA DECOLONISATION : UN BILAN MITIGE.....	88
<i>A. Les effets heureux mais éphémères de la Première Guerre Mondiale sur l'économie des Mascareignes</i> .....	88
<i>B. L'exacerbation des querelles politiques : les enjeux communautaires dans la vie sociale</i> .....	89
<i>C. La Seconde Guerre Mondiale : le choc alimentaire</i> .....	91
<i>D. Les décolonisations</i> .....	92
1. La départementalisation pour La Réunion.....	92
2. L'accession à la souveraineté pour Maurice.....	93
CONCLUSION : LES HERITAGES HISTORIQUES SPECIFIQUES.....	96

**PARTIE II : 1960-1998 - LES REPONSES AUX DEFIS DEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES. 105**

<b>CHAPITRE I. DEUX CONTEXTES SOCIO-POLITIQUES FACE AUX DEFIS DEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES</b>	<b>107</b>
<i>A. Des populations insulaires aux communautés spécifiques</i>	<i>107</i>
1. Composition communautaire, linguistique et religieuse de la population de l'île Maurice	107
2. La Réunion : métissage et créolité	138
<i>B. Deux îles aux statuts politiques différents</i>	<i>143</i>
1. La transition politique de Maurice : 1968 et 1992	143
2. La Réunion : Département français d'Outre-Mer en 1946, région en 1982	149
<i>C. Des pressions démographiques aux conséquences économiques inquiétantes</i>	<i>153</i>
<b>CHAPITRE II. LES SOLUTIONS ADOPTÉES</b>	<b>162</b>
<i>A. L'allègement de la pression démographique</i>	<i>162</i>
1. La limitation des naissances dans les deux îles : un souci constant	162
2. Les migrations : mouvements contrastés	167
<i>B. Les choix économiques</i>	<i>338</i>
1. Le développement des activités manufacturières à Maurice : libéralisme et aide internationale	338
2. La Réunion : une économie de transferts aux effets pervers sur l'industrialisation	352

**VOLUME 2 / 3**

<b>CHAPITRE III. BILAN COMPARATIF</b>	<b>370</b>
<i>A. Evolution de l'emploi depuis le début des années 1980</i>	<i>371</i>
1. La méthode et les sources statistiques	372
2. Evolution de l'activité et du chômage entre les deux derniers recensements	381
3. Les enquêtes et sources complémentaires depuis le recensement de 1990 : quelles utilisations ?	426
<i>B. Les comptes économiques</i>	<i>479</i>
1. Evolution et composition du PIB à La Réunion et à Maurice	479
2. Les échanges extérieurs	492
3. Une production essentielle pour les deux îles : le sucre	518
<i>C. Le bilan démographique et social</i>	<i>526</i>
1. Réussites et échecs : une appréciation relative	527
2. Transition démographique et transition migratoire : achèvement et liens	564

**PARTIE III : LES PERSPECTIVES 584**

<b>CHAPITRE I. PREOCCUPATIONS ET CONTRAINTES</b>	<b>586</b>
<i>A. La Réunion : comment gérer l'inéluctable ?</i>	<i>586</i>
1. Le maintien du chômage : une certitude démographique	587
2. Une marge de manoeuvre réduite : entre région ultra-périphérique européenne et département français	589
<i>B. Maurice face au nouveau contexte économique mondial</i>	<i>592</i>
1. Le plein emploi remis en cause depuis 1991	592
2. Exporter de l'ain ?	596
<b>CHAPITRE II. LES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT</b>	<b>601</b>
<i>A. De nouvelles alliances face à de nouvelles concurrences</i>	<i>601</i>
1. Les unions économiques entre pays de l'océan Indien	601
2. De l'espace géographique à l'espace économique	616
<i>B. Les nouvelles étapes du développement</i>	<i>622</i>
1. Maurice : des instruments nouveaux au service d'objectifs diversifiés	622
2. Quels projets de développement pour La Réunion ?	627
<i>C. Les enjeux militaires et maritimes dans l'océan Indien : la place de l'occident</i>	<i>633</i>
<b>CHAPITRE III. CONCLUSION : RESULTATS ET APPORT DE LA THESE</b>	<b>641</b>
<i>A. Principaux résultats</i>	<i>641</i>
<i>B. Vers une approche intégrée : transition démographique, transition migratoire et développement</i>	<i>649</i>
<b>* BIBLIOGRAPHIE *</b>	<b>658</b>

**VOLUME 3 / 3**

<b>* ANNEXES *</b>	<b>692</b>
<b>* LISTE DES GRAPHIQUES *</b>	<b>874</b>
<b>* LISTE DES CARTES - LISTE DES ENCADRES METHODOLOGIQUES *</b>	<b>884</b>
<b>* LISTE DES TABLEAUX *</b>	<b>885</b>
<b>* TABLE DES MATIERES *</b>	<b>892</b>



### **Chapitre III. Bilan comparatif**

L'ensemble des mesures mises en place pour ralentir la croissance de la population, développer les activités économiques insulaires, ainsi que les mouvements migratoires observés depuis le début des années 1960, n'ont pas toujours permis aux deux îles d'atteindre leurs objectifs. Qu'il s'agisse de la résorption du chômage, des performances économiques à l'exportation et en terme de produit intérieur brut, ou encore des transformations des caractéristiques sociales ou démographiques de la population, le bilan comparatif des résultats obtenus par chaque île au cours des trente dernières années est particulièrement contrasté.

## A. Évolution de l'emploi depuis le début des années 1980

### A Maurice

*« (...) la zone franche devait rejoindre, puis dépasser l'industrie sucrière en terme de contribution à l'emploi, aux exportations et au PIB. »*

*PH. HEIN, 1996, p.27*

### A La Réunion

*« L'emploi se transforme et le chômage apparaît. »*

*CLAUDE PARAIN, Mars-Avril 1996, pp.26-31.*

*« (...) d'une part que les difficultés d'emploi ne se résument pas au chômage, d'autre part que l'alternative, pour la personne sans emploi, n'est pas forcément entre chômage et activité stable et bien rémunérée (sans parler de l'émigration). Au non-emploi, s'ajoute le sous-emploi. »*

*HERVE DOMENACH, J-P. GUENGANT, Octobre 1981, p.5*

Etablir un bilan retraçant l'évolution de l'emploi et du chômage dans les deux îles depuis le début des années 1980 est un objectif ambitieux. En effet, la variété des sources et des approches propres à chaque île, nous conduira à de nombreuses interrogations quant à la méthode à employer, de même que sur la légitimité d'exploiter certaines enquêtes pour une description de l'emploi en milieu insulaire alors que celles-ci sont nées pour répondre à d'autres interrogations.

Nous aborderons ces questions en justifiant nos choix méthodologiques, c'est à dire en privilégiant l'utilisation des données de recensement pour une comparaison entre les deux îles. Celles-ci seront particulièrement précieuses pour montrer combien

l'évolution du chômage fut contrastée entre La Réunion et l'île Maurice depuis 1980. Mais le bilan de l'évolution ne s'arrête pas là, en particulier pour les années les plus récentes. D'autres données existent (enregistrements continus de chômeurs, enquêtes spécifiques), elles viendront compléter et surtout relativiser les résultats dégagés à partir des recensements. Ces nouvelles sources apportent-elles des informations précieuses permettant l'émergence de nouveaux thèmes de comparaisons entre les îles ? Peuvent-elles réellement répondre à nos interrogations sur les questions d'emploi en milieu insulaire ? La comparaison des approches et sources de données d'une île à l'autre permet-elle de mettre en évidence de nouvelles variables fondamentales à l'étude de l'emploi dans ces îles tropicales ?

## 1. La méthode et les sources statistiques

Les données permettant de décrire l'évolution de l'activité économique et de l'emploi sont nombreuses, mais elles ne sont pas toujours de même nature dans les deux îles ; l'approche comparative que l'on souhaite principalement mener nous "conduit" donc à des choix méthodologiques.

Les développements sur l'emploi à La Réunion peuvent s'appuyer sur des données de recensement (1982<sup>1</sup> et 1990<sup>2</sup>) mais également, pour la période postérieure à 1990, sur l'exploitation des « *Enquêtes Emploi de l'INSEE 1993, 1994 et 1995 à la Réunion* »<sup>3</sup>.

De par la précision qu'apportent ces dernières sources sur l'activité et le chômage à La

<sup>1</sup> INSEE, (1983), Résultats du Recensement de la Population dans les DOM, 9 mars 1982, Réunion.

<sup>2</sup> INSEE, (1992), Recensement général de la population de 1990, exploitation lourde : Population-activités-ménages, le département et ses communes, volume Réunion 974.

<sup>3</sup> Les données des Enquêtes INSEE sur l'Emploi à La Réunion pour les années 1993, 1994, 1995 utilisées dans cette thèse ont été mises à la disposition de l'INED : Convention-cadre INED-INSEE du 09 mai 1995.

Réunion, il importera d'en faire un usage intensif, mais celui-ci devra être circonspect, et ne connaît pas d'équivalent à Maurice. D'autres rapports publiés par l'INSEE comme « *L'Enquête annuelle d'Entreprises Industrielles* », ou par le Rectorat de la Réunion pourront être utilisés afin d'éclairer telle ou telle caractéristique des populations ou entreprises étudiées.

A Maurice, les données sur l'emploi et l'activité des entreprises ne sont pas moins nombreuses. En effet, l'Office Central de la Statistique de Maurice est chargé par le gouvernement de présenter périodiquement des rapports (occasionnels et réguliers) traitant de ces sujets. Les premières publications (occasionnelles) sont celles qui suivent la réalisation des recensements. Elles se composent de compilations des résultats bruts sans interprétation (tableaux statistiques), et de rapports plus légers présentant et commentant les résultats. Dans ce chapitre nous nous intéressons aux volumes économiques des recensements de 1983 et 1990 car ils présentent des résultats séparés et relativement détaillés sur les actifs occupés, les chômeurs déclarés et les inactifs, en précisant leurs caractéristiques. Cependant, si le volume des résultats détaillés de 1990<sup>4</sup> existe, celui de 1983 n'a pas été publié car les données collectées sur les variables économiques n'étaient pas de bonne qualité. Pour 1983, nous devons donc nous contenter du rapport plus léger<sup>5</sup>, qui ne donne qu'un aperçu de l'activité économique et qui présente, par ailleurs, l'inconvénient de traiter séparément l'île Maurice de L'île Rodrigues, alors que le rapport correspondant pour 1990, publie un

---

<sup>4</sup> CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Mauritius, (December 1991), 1990 Housing and Population Census of Mauritius, Vol. III - Economic Characteristics, 399 p.

<sup>5</sup> CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Mauritius, (April 1987), 1983 Housing and Population Census of Mauritius, Analysis Report, Vol. IV - Economic Activity : Characteristics and Prospects, 108 p.

seul volume pour la République de Maurice, prise dans son ensemble (Rodrigues incluse).

Les autres rapports (réguliers) traitent de tous les thèmes nécessaires aux décideurs de Maurice, de l'éducation au tourisme, en passant par les indicateurs démographiques ou les chiffres de chômage. Les documents réguliers relatifs au chômage ou aux caractéristiques des actifs occupés sont le résultat de l'analyse de deux types de sources distinctes. Les statistiques intercensitaires sur la population active occupée sont menées à partir d'enquêtes (annuelles ou bisannuelles) que le CSO organise auprès des entreprises mauriciennes<sup>6</sup>. Le CSO rassemble également<sup>7</sup> les publications émanant des différents ministères ayant leur propre service de statistique. Auprès du Ministère de l'Emploi, le CSO collecte en particulier les données sur les effectifs et caractéristiques des demandeurs d'emploi qui sont inscrits auprès de ses bureaux. Il n'existe donc pas d'Enquêtes-Emploi comme à La Réunion, les statistiques dérivent en conséquence de compromis entre les valeurs fournies par le recensement, par les enquêtes spécifiques (auprès des entreprises) et par l'enregistrement continu (bureaux de chômage).

C'est la raison pour laquelle, sur la base de ces enquêtes annuelles auprès des entreprises, l'office de statistique évalue chaque année les effectifs de la population active occupée. Il compare ces chiffres à ceux du chômage tirés des publications du

<sup>6</sup> CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Mauritius, (August 1987), Bi-Annual Survey of Employment and Earnings in Large Establishments March 1987, 32 p. CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Republic of Mauritius, (May 1996), 1992 Census of Economic Activities, vol. 2 - Large Establishments, 144 p. CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Mauritius, (April 1987), 1983 Housing and Population Census of Mauritius, Analysis Report, Vol. IV - Economic Activity: Characteristics and Prospects, 108 p.

<sup>7</sup> CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Republic of Mauritius, (December 1995), Digest of Labour Statistics 1995, 81 p.

Ministère de l'Emploi et également aux projections de population active qu'il réalise à partir des recensements. De ces confrontations sont issus les chiffres officiellement diffusés du chômage et des taux d'activité<sup>8</sup>, mais également la remise en cause du niveau des indicateurs économiques mesurés dans les recensements.

Dans le cas de l'Ile Maurice, le choix des séries de données sur lesquelles nous appuyer sera donc difficile. Les chiffres issus des recensements sont détaillés, mais discutés ex post par l'office de statistique. A l'inverse, les chiffres officiels - compromis de plusieurs sources - sont cohérents, mais insuffisamment fins pour nos analyses. Les enquêtes spécifiques et enregistrements continus procèdent de méthodes trop diverses pour être utilisés avec un objectif direct de comparaison avec La Réunion.

La présentation de l'évolution de l'emploi au cours des années 1980 est donc un exercice délicat qui doit s'appuyer sur les sources les plus fiables possibles. Par sources fiables nous entendons sources qui reposent sur des données quantitatives collectées sur un échantillon exhaustif ou représentatif de la totalité de la population ou des entreprises, mais également sources de qualité, c'est-à-dire dont les hypothèses de départ sont robustes et les résultats obtenus à l'arrivée ne donnent pas une image faussée ou biaisée de la réalité. Décrire une évolution du chômage sur dix années - à la hausse ou à la baisse - exige de comparer les niveaux d'emploi ou de chômage d'une année initiale et d'une année finale sans que ce choix ne donne l'apparence d'une évolution très brutale, alors que celle-ci ne pourrait être due qu'au choix arbitraire ou

---

<sup>8</sup> CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Mauritius, (June 1988), Annual Digest of statistics 1987, vol. 32, 166 p. CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Republic of Mauritius, (July 1996), Annual Digest of statistics 1995, 157 p.

l'élibéré d'années-repères servant telle ou telle thèse. En outre, une fois choisie l'année de référence, il convient de déterminer quelle sera la source de données à utiliser - en particulier à Maurice - pour décrire au mieux notre phénomène. Le problème ne se poserait pas si toutes les sources de données convergeaient, en produisant, par exemple, des chiffres de chômage similaires.

Les difficultés apparaissent à la lecture des différentes sources existantes pour Maurice et elles se compliquent par le fait que l'on souhaite en comparer la situation avec celle de l'île de La Réunion. Les recensements de population semblent être mieux adaptés puisqu'ils répondent au critère d'exhaustivité, et que les deux derniers d'entre eux couvrent une période analogue et précisément celle qui nous intéresse (1983 et 1990 pour Maurice, 1982 et 1990 pour La Réunion). En outre, les questions utilisées dans les questionnaires individuels sont assez proches, nous y reviendrons. Les enquêtes spéciales portant sur les niveaux d'activité ou de chômage sont en revanche très différentes d'une île à l'autre ; elles apparaissent plutôt comme des compléments aux analyses menées sur la situation la plus récente (postérieure à 1990).

Très vite cependant, l'utilisation directe des résultats fournis par les recensements est remise en cause et ce pour plusieurs raisons. A Maurice, un changement de définition dans la population recensée entre 1983 et 1990 rend fragile l'utilisation comparée des deux recensements. En effet, comme nous l'avons déjà évoqué, c'est la population « de fait » qui est recensée en 1983, tandis qu'en 1990 il s'agit de la population « résidente » y compris les absents au soir du recensement.

De plus, la valeur des variables économiques issues des recensements est discutée par le CSO. Au recensement de 1983 par exemple, le taux de chômage est à un niveau très

élevé par comparaison avec la connaissance que les économistes et statisticiens en ont a posteriori sur la base de sources de données complémentaires (comme le registre permanent des chômeurs tenu par le Ministère de l'Emploi ou comme diverses enquêtes spécifiques). Certes, toutes les sources font apparaître un niveau élevé de chômage, mais celui-ci est 1,5 fois plus élevé au recensement que selon l'estimation officiellement retenue après ajustement par l'Office Central de la Statistique de Maurice (108 721 chômeurs au lieu de 72 007). Le même phénomène se produit pour l'année 1990, puisque le nombre des chômeurs officiellement retenu par les autorités est nettement plus bas que celui du recensement de 1990 (12 200 chômeurs au lieu de 24 401).

Si donc l'on décide de s'appuyer sur les résultats directs des recensements, est-il légitime de les présenter en sachant qu'ils sont biaisés et que, par conséquent, l'on risque d'exagérer la teneur relative du chômage ? La comparaison avec La Réunion, où les résultats du chômage mesurés par le recensement ne sont guère discutés<sup>9</sup> tant en 1982 qu'en 1990, peut-elle se faire sans utiliser des résultats provenant du même type de source ?

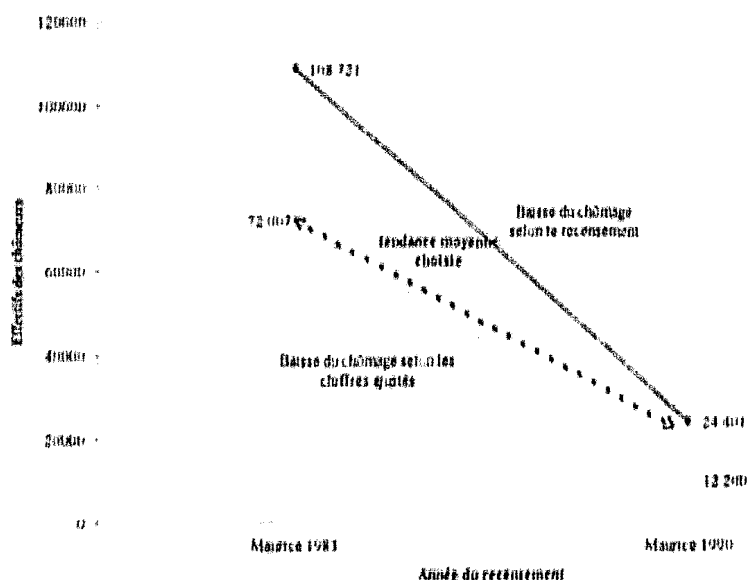
Nous écartons d'emblée la possibilité de recourir uniquement aux enquêtes ou enregistrements continus de données comme source d'analyse de l'évolution de l'activité. Ces enquêtes présentent chacune des inconvénients particuliers ; par ailleurs, elles ne donnent pas des résultats convergents, toutes sont faites à des dates d'observation autres que celles dont nous disposons pour La Réunion, île qui, en outre, ne dispose pas pour la même période d'enquêtes comparables.

---

<sup>9</sup> Leur niveau est cohérent avec les résultats des enquêtes sur l'emploi et les enregistrements des ANPE.



Utiliser pour l'île Maurice les chiffres du chômage tirés des recensements de 1983 et 1990 afin de décrire l'évolution observée serait bâtir un scénario « haut » montrant, à un niveau élevé de chômage, une baisse relative forte sur la période 1983-1990. A l'inverse, n'utiliser que les chiffres officiels c'est-à-dire les chiffres des recensements corrigés par l'office de statistique, nous amènerait à conclure à un scénario « bas », de chute, toujours relativement forte du chômage mais à partir d'un niveau initial moins élevé pour aboutir à un niveau final plus bas (Graphique 86).



GRAPHIQUE 86 - MAURICE : NOMBRE DE CHOMEURS EN 1983 ET 1990 SELON LES RECENSEMENTS OU LES AJUSTEMENTS OFFICIELS

C'est en fait un troisième scénario que nous retiendrons (Graphique 86). Il s'agit en fait d'une situation intermédiaire partant d'un niveau de chômage supposé « réaliste » en 1983 (72 000 chômeurs), c'est-à-dire celui retenu officiellement par les autorités gouvernementales, pour atteindre un niveau de fin de période tel qu'il est réellement enregistré au dernier recensement soit 24 400 chômeurs, c'est à dire deux fois plus élevé que le niveau très bas qu'avance le CSO pour 1990. Les avantages d'un tel choix

sont multiples. Pour l'année 1983 il s'agit tout de même d'effectifs ou de taux construits à partir du recensement lui-même, c'est à dire d'estimations obtenues en redressant celui-ci à l'aide de sources complémentaires, sans s'y substituer. On conserve ainsi l'avantage de l'exhaustivité du recensement, pour la comparaison avec La Réunion, tout en se fondant sur une hypothèse vraisemblable de niveau de départ. Pour 1990, il semble plus réaliste de travailler avec les chiffres fournis par le recensement qu'à partir de données corrigées. En effet, l'année 1990 est une année de recensement commune pour les deux îles (contrairement au recensement précédent qui présentait un écart d'une année : 1982 pour La Réunion - 1983 pour Maurice) ; de plus, ce choix nous permet de présenter un scénario révisé de baisse du chômage qui n'en reste déjà pas moins spectaculaire. Il permet également d'avoir une vue détaillée, la plus récente et exacte possible, sur l'état de l'emploi dans les deux cas sans faire intervenir une correction a posteriori des offices de statistique. Ainsi, cette hypothèse « moyenne » nous semble la plus convaincante. Déjà importante, la baisse du chômage aurait été encore plus brutale dans les deux autres hypothèses évoquées, et à des niveaux finaux et initiaux, ou trop hauts, ou trop bas. Dans le cas de Maurice, nous sommes donc amenés à présenter l'évolution entre 1983 et 1990 en utilisant le dernier rapport sur le recensement de 1990 paru en juin 1994 et intitulé : « *CSCO Analysis Report : 1990 Housing and Population Census of Mauritius, Volume VIII, Economic Activity Characteristics and Prospects* », en le complétant par les résultats détaillés tirés directement du recensement de 1990 et éventuellement par des rapports moins détaillés de 1983, mais avec toutes les précautions nécessaires. Toujours pour Maurice, on s'attachera ensuite à présenter les chiffres officiels les plus récents - mais peu détaillés - du chômage et de l'activité obtenus à partir d'enquêtes sur les entreprises et

des registres de chômeurs, en les comparant aux résultats fournis depuis 1993 par les Enquêtes-Emploi de l'INSEE à La Réunion. Ces derniers peuvent être plus détaillés et l'on en fera une exploitation plus fine, bien que le même exercice ne soit pas possible pour Maurice. C'est la raison pour laquelle, dans ce dernier cas, on utilisera ensuite les résultats des enquêtes sur les entreprises et sur les revenus, ainsi que les analyses produites par le Ministère de l'Emploi, en vue d'affiner le constat. Si globalement le chômage enregistré par le Ministère de l'Emploi est sous-évalué, il est intéressant de connaître les caractéristiques des personnes qui se font enregistrer comme chômeuses. L'enquête sur les entreprises mauriciennes et les revenus, ne renseigne à l'inverse, que sur la population employée dans les entreprises enquêtées, et, dès lors, ne peut saisir les caractéristiques des chômeurs ou des inactifs. Bref, maniées avec précaution, ces sources extérieures viendront indirectement combler, chacune dans leur domaine respectif, l'inexistence d'enquêtes particulières sur l'emploi à Maurice, tandis que les Enquêtes-Emploi de l'INSEE à La Réunion, fondées sur le même protocole que dans l'hexagone, permettront de faire des comparaisons avec la métropole sur la base de sources comparables, mais avec un « carcan » méthodologique parfois handicapant car rarement adapté aux spécificités d'un milieu insulaire d'Outre-mer.

## 2. Évolution de l'activité et du chômage entre les deux derniers recensements

### a. Les définitions de l'activité au sens des recensements

Le CSO (Maurice) et l'INSEE (Réunion) cherchent à appliquer au mieux les recommandations du Bureau International du Travail (BIT)<sup>10</sup>, pour les critères à retenir dans la mesure des variables liées aux activités des individus. L'INSEE est particulièrement scrupuleux dans le cas des Enquêtes-Emploi, mais les questionnaires ne permettent pas une application aussi fine des consignes du BIT dans le cas des recensements, d'où une distorsion entre les deux sources. A l'inverse, Maurice tente de mesurer l'activité et le chômage avec un questionnaire de recensement relativement complet, fidèle aux normes internationales fixées par le BIT.

#### i. Maurice

Le CSO existe depuis 1945 et propose des statistiques d'une rare régularité et d'une excellente fiabilité ; le phénomène est exceptionnel dans cette région du monde.

Avant toute présentation de l'organisation des recensements, certaines données de géographie physique doivent être rappelées. La République de Maurice est composée de plusieurs îles : l'île Maurice proprement dite, mais également Rodrigues, ainsi que quelques îles situées à plus de 350 kilomètres de l'île principale ; seul le recensement général de la population couvre l'ensemble du territoire ; le recensement des

---

<sup>10</sup> PARAIN (CLAUDE), (Mars-Avril 1996), « *L'emploi se transforme et le chômage apparaît* », *Economie de la Réunion*, n°82-83, *50 ans de vie économique et sociale*, numéro spécial cinquantenaire de l'INSEE Réunion 1946-1996, p. 28.

logements ne touche que les deux îles principales (Maurice et Rodrigues). Les autres îles ne comptent que 167 habitants, mais elles seront intégrées à part entière au dénombrement lors du prochain recensement que ce soit dans la première ou dans la seconde phase.

A l'origine colonie britannique, Maurice est devenue indépendante le 12 mars 1968 et a accédé au statut de République en 1992. Le dernier recensement de la population date de 1990 ; il a été réalisé par le CSO. Une longue tradition de recensements de population (60 recensements) permet d'obtenir des données de qualité facilitant une comparaison avec l'île de La Réunion qui, de son côté, bénéficie de l'expérience de la métropole française et du savoir-faire de l'INSEE. L'histoire des recensements à Maurice remonte, nous l'avons vu, au XVIII<sup>ème</sup> siècle, le premier recensement général ayant eu lieu en 1735. Les recensements de 1846 et 1851 sont les derniers à ne pas respecter l'intervalle intercensitaire de 10 ans qui prévaut dans le monde anglo-saxon. Depuis, à quelques exceptions près (la Seconde Guerre Mondiale par exemple reporte le recensement à 1944), la périodicité reprend en 1952 un rythme décennal grâce aux recensements de 1962 et 1972. Mais, du fait des élections législatives en 1982 le recensement suivant a été repoussé à 1983. Le dernier a quant à lui été avancé de trois ans car il importait d'obtenir dès 1990 des informations sur la population. En effet, la société mauricienne traversait dans les années 1980 une phase de mutation socio-économique profonde. Ce recensement de 1990 s'est déroulé du 5 février au 17 juin 1990 pour les ménages et du 18 juin au 15 juillet 1990 pour la population, la nuit du 1er juillet 1990 servant de date de référence. La population « de fait » de Maurice était de 1 055 523 tandis que la population de droit ou population résidente était de 1 056 827 habitants. Pour la première fois, le recensement de 1990 a établi un

décompte de la population qui réside habituellement à Maurice (qu'elle soit présente ou non à la date du recensement). On entend par population résidente, l'ensemble des personnes qui vivait habituellement dans le logement enquêté lors du recensement, que ces personnes soient sur place ou non à ce moment là. Aux non-Mauriciens de passage sur l'île, à l'hôtel ou en hôpital, seules les neuf premières colonnes du questionnaire individuel ont été passées (voir annexe), après entretiens avec les responsables des hôtels et institutions concernées. La population « de fait » rassemble donc toutes les personnes présentes sur le sol mauricien au soir du recensement. Quant à la population « de droit » ou « habituellement résidente » elle englobe l'ensemble des résidents habituels qu'ils soient ou non présents ce soir là. Ces résidents ne sont pas uniquement des personnes de nationalité mauricienne<sup>11</sup>.

En accord avec les recommandations du BIT qui laissent à chaque pays la liberté de choisir l'âge minimum à partir duquel une personne peut être considérée comme intégrante de la population active, à Maurice, on définit comme population active, l'ensemble des personnes de 12 ans et plus bénéficiant d'un emploi ou au chômage à la date du recensement<sup>12</sup>. Est considérée comme active occupée, toute personne de 12 ans et plus qui a exercé une activité économique (au sens de production de biens et services des Nations-Unies) pendant au moins une heure durant la période de référence<sup>13</sup> (sont incluses les personnes temporairement absentes de leur travail). Sont enregistrées dans la catégorie « chômeurs », les personnes de 12 ans et plus qui n'ont

---

<sup>11</sup> CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, 1990 Housing and Population Census of Mauritius, Analysis report, Volume I, *Census Methodology*, April 1994.

<sup>12</sup> Lorsqu'une comparaison sera faite avec la Réunion, les données de Maurice ne seront utilisées qu'à partir de l'âge de 15 ans.

<sup>13</sup> La période de référence est la semaine qui précède la nuit de référence du recensement. Pour le recensement de 1990, il s'agit à Maurice de la semaine allant du 25 juin au 1er juillet 1990 inclus.

pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure la semaine de référence, et qui se sont déclarées disponibles et à la recherche d'un emploi durant cette même période (voir le questionnaire de recensement en annexe).

Parmi l'ensemble de la population, on distinguera donc d'un côté la population active et de l'autre la population inactive globale, quel que soit son âge. Quant au taux d'activité par âge, c'est le rapport entre les effectifs de la population active à cet âge et la population d'âge actif correspondante.

Le volume de la population active dépend donc à la fois des effectifs en âge de travailler dans l'ensemble de la population (effet de structure), des comportements liés aux opportunités d'emploi et à la propension plus ou moins fréquente de certaines catégories de la population à se porter sur le marché du travail (femmes, par exemple).

Le recensement mauricien distingue également les catégories suivantes, par référence à la situation lors de l'année qui précède le recensement :

- La population « habituellement au travail » : (ainsi en 1989, par exemple) c'est la population de 12 ans et plus qui a déclaré avoir un travail en 1990 et avoir travaillé durant 26 semaines ou plus durant l'année 1989.
- La population « habituellement au chômage » : (ainsi en 1989, par exemple) c'est la population de 12 ans et plus qui a déclaré en 1990 être disponible pour prendre un emploi et qui a recherché un travail pendant plus de 26 semaines durant l'année 1989.

- La population « habituellement active » : (ainsi en 1989, par exemple) c'est la population habituellement employée ou au chômage, plus toutes les personnes dont la période totale d'emploi et de chômage durant l'année 1989 a été de 26 semaines ou plus.

## ii. La Réunion

Les recensements français nous sont plus familiers que les recensements mauriciens. Rappelons cependant ici les quelques grandes règles qui y sont appliquées, ainsi que l'histoire des recensements dans les Départements d'Outre-Mer<sup>14</sup> en insistant sur les définitions de l'activité économique de la population en vigueur.

A La Réunion, l'objectif est le recensement de la population de droit, c'est-à-dire de l'ensemble des personnes qui y résident habituellement, qu'elles y soient ou non présentes à la date de référence du recensement. Mais les personnes absentes pour plus de six mois ne sont plus considérées comme faisant partie de la population résidente. La méthode de collecte et de partage des tâches entre les municipalités et l'INSEE est la même qu'en métropole. Depuis 1982 cependant, dans les DOM, un bulletin individuel a été introduit comme en métropole, chose qui ne se faisait pas auparavant (on n'utilisait que la feuille de logement, soit une seule fiche par habitation).

Si la date de référence est un jour fixe, les questions relatives à l'activité s'intéressent cependant à la situation de l'enquêté pendant la semaine qui précède le passage de l'enquêteur. Les questions sur la population active et le type d'activité sont moins

---

<sup>14</sup> RALLU (JEAN-LOUIS.), (1996), « Les catégories statistiques utilisées dans les DOM-TOM depuis le début de la présence française », Communication in : Histoire de la statistique démographique, INED-EHESS-Université de Lyon II, Paris, 16-18 décembre 1996, 14 p.



précises que dans les enquêtes périodiques de l'INSEE menées spécifiquement sur l'emploi.

Sont considérées comme personnes actives, toutes les personnes qui ont un emploi la semaine de référence mais également la population disponible à la recherche d'un emploi. En 1990, les militaires du contingent sont intégrés dans la population active, alors qu'auparavant ceux-ci étaient enregistrés parmi les inactifs.

Depuis 1990, la question sur le type d'activité concerne toutes les personnes atteignant leur 15ème anniversaire au cours de l'année du recensement. Au recensement de 1982, toutefois, le type d'activité ne concernait que les personnes atteignant leur 16ème anniversaire au cours de l'année, donc nées avant 1967.

Les personnes actives ayant un emploi sont celles qui ont répondu avoir travaillé effectivement ou être absentes pour des raisons temporaires pendant la semaine de référence. Les chômeurs sont les personnes qui se déclarent spontanément « chômeurs » et qui cherchent un emploi ainsi que ceux enregistrés comme « inactifs » qui déclarent chercher un emploi.

L'accession au statut de département d'Outre-Mer, en 1946, marque le début de l'utilisation des imprimés de recensement (voir annexe) et d'état civil sur le modèle métropolitain (J.L. RALLU, 1996). En revanche, le déroulement simultané des opérations de recensement entre les DOM et la métropole ne se fait que depuis 1982. Voici, en effet, les dates de recensement à La Réunion et en métropole depuis la départementalisation :

Réunion : 1954, 1961, 1967, 1974, 1982, 1990, 1999

Métropole : 1954, 1962, 1968, 1975, 1982, 1990, 1999

## b. Les résultats comparés

### i. Population et taux d'activité

L'île de La Réunion est près de 1,8 fois moins peuplée (597 828 habitants) que Maurice (1 056 660 habitants) en 1990. Cependant, son taux d'accroissement annuel moyen s'élève à + 1,86 % par an sur la dernière période intercensitaire (1982-1990) alors que pour Maurice la progression est de + 0,77 % seulement par an de 1983 à 1990. Cette croissance globale nous intéresse tout particulièrement en raison de ses répercussions sur la croissance de la population d'âge actif puisque celle-ci augmente à un rythme annuel deux fois plus fort à La Réunion (2,6 % par an) qu'à Maurice (1,3 % par an) au cours des années 1980. A cette dynamique démographique des effectifs en âge d'avoir une activité, peut s'ajouter un changement de comportement d'activité (exercice effectif ou recherche d'un emploi). Il semble que l'effet majeur dans la progression de la population active à Maurice soit la hausse de ses taux d'activité (en particulier de ceux des femmes), tandis qu'à La Réunion les deux phénomènes, croissance démographique et taux d'activité en progression pour les femmes se sont conjugués provoquant un afflux annuel d'actifs très important<sup>15</sup>. La croissance annuelle de la population active est donc encore plus forte à La Réunion qu'à Maurice, 3,6 % et 2,4 % par an respectivement. Ceci se traduit par un flux annuel d'arrivées sur le marché du travail de 6 300 personnes à La Réunion et près de 8 900 à Maurice ; l'écart relatif entre les deux valeurs n'est plus que de 1,4 au lieu de 1,8 pour les poids

<sup>15</sup> INSEE REUNION, (Septembre-Octobre 1986), n°25, Radio-scopie du chômage, numéro spécial de l'Economie de la Réunion, Dossier réalisé par GILLES LE COINTRE, BERTRAND HOARAU, YVES DAVISSE, pp.8-9. COLLIEZ (J.P.), (Novembre-Décembre 1989 a), « Population active de la Réunion : Une phase de forte croissance », Economie de la Réunion, n°44, INSEE Réunion, pp.2-7. COLLIEZ (J.P.), (Novembre-Décembre 1989 b), « Les femmes, les jeunes et les non formés », Economie de la Réunion, n°44, INSEE Réunion, pp.8-12.

démographiques. La Réunion est dans une phase de son histoire où la croissance démographique pèse pour 72 % dans la croissance de sa population active, au lieu de 56 % à Maurice

A Maurice, la période 1983-1990 est caractérisée par une augmentation de la population active plus importante (+ 18 % en 7 ans) que celle de la population totale (+ 5,5 %). Mais si cette progression est due à la hausse importante de la population âgée de 25 à 44 ans, la variation est surtout liée au nouveau rôle qu'occupent les femmes mauriciennes dans la société. Ces dernières se présentent en effet de plus en plus sur le marché du travail, allégeant d'autant le groupe des inactives. De 1983 à 1990, la population active féminine a augmenté de 35,7 % ; dans le même temps, la population active masculine n'augmentait que de 12 %. La part occupée par la population inactive féminine dans la population totale baisse à 75 % en 1990 (au lieu de 81 % en 1983), mais elle reste beaucoup plus élevée que celle des hommes inactifs : 43 % en 1990. Le Tableau 38 résume ces tendances.

TABLEAU 38 - MAURICE, RECENSEMENTS 1983 ET 1990 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE ET DE LA POPULATION INACTIVE SELON LE SEXE

MAURICE	Hommes				Femmes				Ensemble			
	1983 Effectifs	1990 Effectifs	1983 %	1990 %	1983 Effectifs	1990 Effectifs	1983 %	1990 %	1983 Effectifs	1990 Effectifs	1983 %	1990 %
Ens. de la Population	499 023	527 760	100	100	502 668	528 900	100	100	1 001 691	1 056 660	100	100
Population active (12 ans et plus)	268 856	301 368	53,9	57,1	96 255	130 651	19,1	24,7	365 111	432 019	36,4	40,9
Population inactive totale	230 167	226 392	46,1	42,9	406 413	398 249	80,9	75,3	636 580	624 641	63,6	59,1

Sources : CSO, 1990 Housing and Population Census of Mauritius, Analysis Report Volume VIII, Juin 1994

A La Réunion, les années 1980 se caractérisent également par une montée importante de l'activité féminine, puisqu'on enregistre une augmentation de 54,3 % du nombre de femmes actives entre 1982 et 1990 alors que dans le même temps l'ensemble de la population féminine augmente de 15,5 % (soit près de quatre fois plus vite) et celui de la population féminine en âge de travailler de + 21,7 %. Parallèlement, le nombre d'hommes actifs augmente de 20,8 % sur la période, soit un rythme 2,7 fois plus faible que celui des femmes (Tableau 39).

TABLEAU 39 - REUNION, RECENSEMENTS 1982 ET 1990 : EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE ET DE LA POPULATION INACTIVE SELON LE SEXE

REUNION	Hommes				Femmes				Ensemble			
	1982	1990	1982	1990	1982	1990	1982	1990	1982	1990	1982	1990
	Effectifs	Effectifs	%	%	Effectifs	Effectifs	%	%	Effectifs	Effectifs	%	%
Ensemble de la Population	252 997	294 256	100	100	262 801	303 572	100	100	515 798	597 828	100	100
Population active (15 ans et plus)	113 940	137 658	45,0	46,8	62 202	95 964	23,7	31,6	176 142	233 622	34,1	39,1
Population inactive totale	139 057	156 598	55,0	53,2	200 599	207 608	76,3	68,4	339 656	364 206	65,9	60,9

Sources : INSEE, Recensement général de la Population, 1990, Réunion, 1992.  
INSEE, Résultats du Recensement de la Population dans les DOM, 9 mars 1982, Réunion, 1983

En 1990, à Maurice, sur une population totale de 1 056 660 personnes, 808 000 ont plus de 12 ans ; parmi elles, 432 019 sont enregistrées comme actives (Tableau 40), d'où un taux d'activité « brut » (total des actifs / total d'âge actif) de 53,5 % pour l'ensemble de la population dont 74,9 % pour les hommes (73,7 % en 1983) et 32,2 % pour les femmes (25,9 % en 1983). A La Réunion, au recensement de 1990, 233 622 personnes sont enregistrées comme actives (15 ans et plus), soit un taux brut d'activité de 55,5 % pour la population totale dont 67,1 % pour les hommes et 44,4 % pour les femmes.

TABLEAU 40 - REUNION, MAURICE, RECENSEMENTS 1983 ET 1990 : POPULATION EN AGE D'ETRE ACTIVE SELON LE TYPE D'ACTIVITE

	Total d'âge actif *	Total actifs *	dont Actifs occupés	dont Chômeurs	Inactifs *
Maurice 1983	736 295	365 111	293 104	72 007	371 184
Maurice 1990	808 251	432 019	407 618	24 401	376 232
Réunion 1982	343 555	176 142	118 853	54 516	167 413
Réunion 1990	421 220	233 622	146 253	87 369	187 598

\* Population âgée de 12 ans et plus à Maurice, et 15 ans et plus à La Réunion  
Sources : CSO, 1990 Housing and Population Census of Mauritius, Analysis Report Volume VIII, Juin 1994.  
INSEE, Recensement général de la Population, 1990, Réunion, 1992.  
INSEE, Résultats du Recensement de la Population dans les DOM 9 mars 1982, Réunion, 1983

TABLEAU 41 - REUNION, MAURICE, RECENSEMENTS : COMPARAISON DE L'EVOLUTION DES TAUX D'ACTIVITE SELON LE SEXE EN 1983 ET 1990

Taux d'activité brut	Réunion (15 ans et plus)			Maurice (12 ans et plus)		
	hommes	femmes	Ensemble	hommes	femmes	Ensemble
	%	%	%	%	%	%
Réunion 1982 et Maurice 1983	68,6	35,1	51,1	73,7	25,9	49,6
1990	67,1	44,4	55,5	74,9	32,2	53,5

Sources : CSO, 1990 Housing and Population Census of Mauritius, Analysis Report Volume VIII, Juin 1994  
INSEE, Recensement général de la Population, 1990, Réunion, 1992  
INSEE, Résultats du Recensement de la Population dans les DOM 9 mars 1982, Réunion, 1983

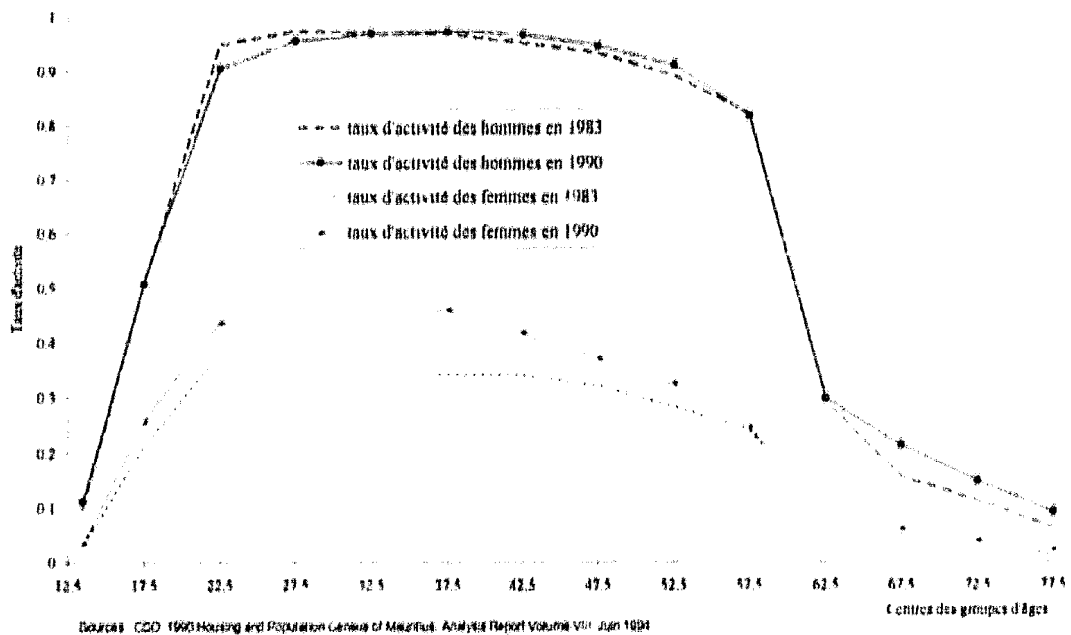
Les taux d'activité peuvent être détaillés par âge et par sexe : de nouveau se manifeste un net décalage entre les hommes et les femmes, ces dernières se situant toujours en deçà des hommes quel que soit l'âge, à La Réunion comme à Maurice.

Le recours au calcul des « taux type d'activité » par sexe et groupes d'âges permet de séparer l'effet de structure (démographique), de l'effet comportemental (passage à l'activité) en particulier pour le sexe féminin.

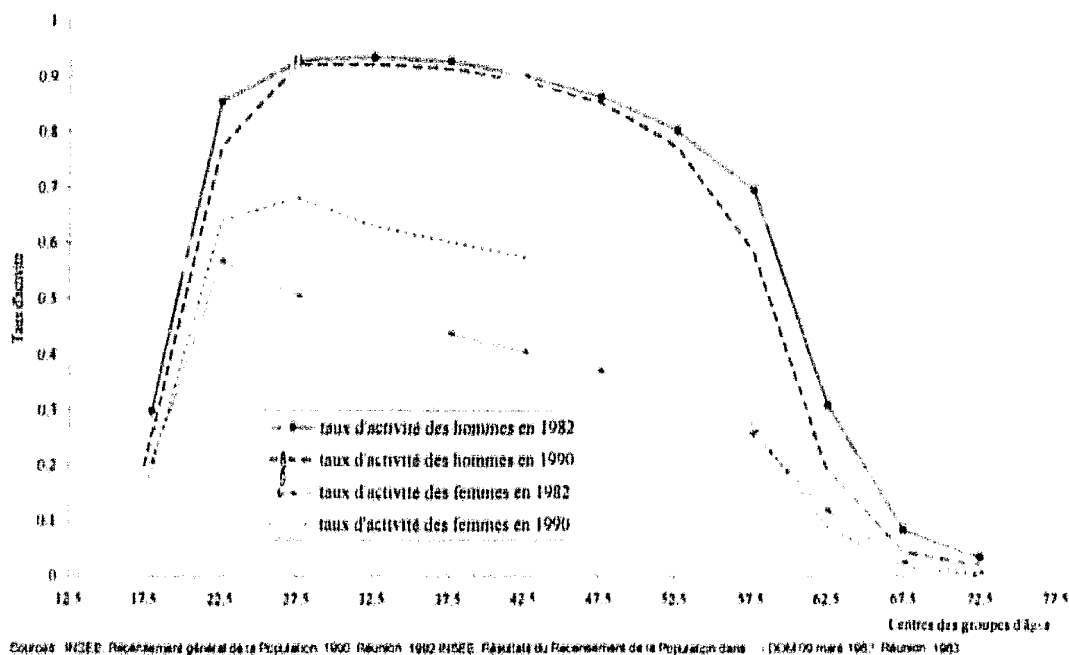
Considérons d'abord le cas des Mauriciennes dont le nombre d'actives s'est accru de près de 34 400 de 1983 à 1990. Si les taux d'activité en 1990 étaient restés ceux de 1983 (taux « type »), la population active féminine n'aurait progressé que de 9 436 unités : on mesure ici l'incidence de la seule modification de la structure par âge.

L'élévation des taux d'activité est donc le facteur dominant puisqu'il est responsable de l'arrivée de 25 000 femmes dans la catégorie des actives en 1990.

A l'inverse, les taux d'activité des hommes ont atteint un « plafond » et baissent même pour certains groupes d'âges. Le recours au calcul de taux « type » souligne le fléchissement des taux d'activité masculins entre 1983 et 1990, en particulier chez les moins de 25 ans (prolongation de la durée des études) et les plus de 60 ans (avancement de la cessation définitive d'activité). Cette baisse de l'activité masculine aux deux extrémités de la vie active se lit aisément sur le Graphique 87.



GRAPHIQUE 87 - MAURICE : TAUX D'ACTIVITE PAR GROUPE D'AGES EN 1983 ET 1990.

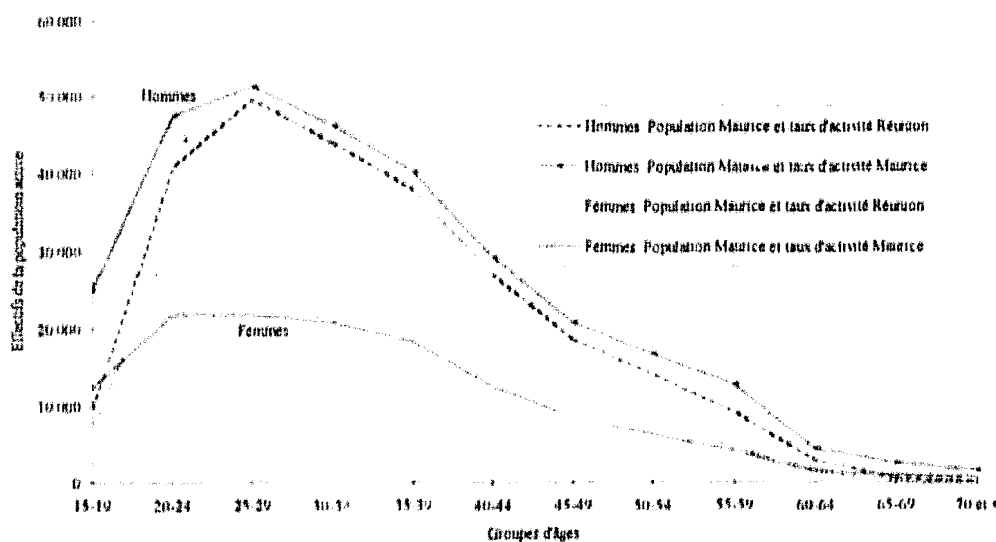


GRAPHIQUE 88 - REUNION : TAUX D'ACTIVITE PAR GROUPE D'AGES EN 1982 ET 1990.

Si de même, l'on tente d'isoler, dans le cas de La Réunion, la contribution respective de l'augmentation des taux d'activité et celle de la structure démographique, on constate, (Graphique 88), que l'élévation des taux d'activité de 1982 à 1990 explique l'arrivée de plus de 18 000 femmes sur le marché du travail soit légèrement plus que l'effet démographique (plus 16 000 femmes). A l'inverse, les hommes voient leurs taux d'activité baisser entre 1982 et 1990 à tous les âges, surtout avant 25 ans et après 50 ans. Si tel n'avait pas été le cas, c'est-à-dire à taux constants, plus de 9 000 hommes supplémentaires auraient été comptabilisés comme actifs en 1990, autrement dit la flexion des taux aux âges jeunes et élevés a ramené la population active masculine à 138 000 au lieu des 147 000 attendus à comportement inchangé.

Pour les femmes, c'est l'élévation des taux d'activité très forte entre 1982 et 1990 qui a provoqué la majeure partie de la progression de la population active dans les deux îles, mais, nous l'avons vu, un effet purement démographique, très vigoureux s'y est ajouté dans le cas de La Réunion.

Pour comparer les profils d'activité entre La Réunion et Maurice, on calcule cette fois les « taux types d'activité » que connaîtraient chacune des îles si elle avait à chaque âge les taux d'activité de sa voisine. Les deux dernières lignes du Tableau 42 (p. 394) résument les taux types correspondants (après avoir choisi 15 ans comme âge minimum d'activité à Maurice). Maurice verrait alors son taux total d'activité féminine s'élever de plus de 10 points, tandis que chez les hommes, ce taux baisserait de près de 12 points ; un tel résultat souligne la plus grande propension des femmes mauriciennes à se faire enregistrer dans la population inactive que leurs homologues réunionnaises, et pour les hommes un taux d'activité plus élevé à Maurice qu'à La Réunion et ce à tous les âges. L'application des taux d'activité de La Réunion aux effectifs de population de Maurice produit des effets résumés sur le Graphique 89 ci-dessous.



Source : CSD, 1990 Housing and Population Census of Mauritius, Analysis Report Volume VII, Juin 1994 (ISEE). Recensement général de la Population, 1990, Maurice, 1992 (ISEE). Résultats du Recensement de la Population dans les DOM (9 mars 1982, Réunion, 1982).

GRAPHIQUE 89 - MAURICE : COMPARAISON DE LA POPULATION ACTIVE OBSERVEE EN 1990 A LA POPULATION ACTIVE « THEORIQUE » (APPLICATION A MAURICE DES TAUX D'ACTIVITE DE LA REUNION).



TABLEAU 42 - REUNION, MAURICE, RECENSEMENTS : COMPARAISON DE L'EVOLUTION DES TAUX D'ACTIVITE PAR SEXE EN 1983 ET 1990 ET TAUX TYPE 1990

	Réunion			Maurice		
	hommes	femmes	Ensemble	hommes	femmes	Ensemble
	%	%	%	%	%	%
Taux d'activité bruts (15 ans et plus) Réunion 1982 et Maurice 1983	68,6	35,1	51,3	79,7	27,9	53,5
Taux d'activité 1990 bruts (15 ans et plus)	67,1	44,4	55,5	80,6	34,7	57,5
Taux type réunionnais 1990 transposés à Maurice				68,9	45,6	57,0
Taux type mauriciens 1990 transposés à La Réunion	79,5	34,0	56,5			

On peut aboutir aux mêmes conclusions si l'on applique les taux d'activité mauriciens à la population réunionnaise : le taux d'activité des hommes de 15 ans et plus passerait alors de 67,1 % à 79,5 % tandis que celui des femmes baisserait, de 44,4 % à 34,0 %.

Là encore, le contraste entre les deux îles ressort clairement : dans un contexte d'expansion, la mobilisation économique des hommes et des femmes est forte à Maurice, bien que les taux d'activité de ces dernières restent bien en deçà des taux masculins ; inversement à La Réunion, où la situation est toute autre, on observe un retrait de la participation des hommes, compensé par une montée de celle des femmes.

ii. Composition de la population active

La population active comprend les personnes "actives occupées" et les "chômeuses". Les deux tableaux ci-après (Tableau 43, Tableau 44) récapitulent, en 1983 et 1990, les distributions et répartitions de la population active à Maurice selon le type d'activité (au sens des recensements).

TABLEAU 43 - MAURICE, RECENSEMENTS 1983 ET 1990 : EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE AVEC OU SANS EMPLOI SELON LE SEXE

Effectifs Absolus	Hommes				Femmes				Ensemble			
	Effectifs 1983	Effectifs 1990	Accroiss. absolu 1983-90	Accroiss. relatif 1983-90	Effectifs 1983	Effectifs 1990	Accroiss. absolu 1983-90	Accroiss. relatif 1983-90	Effectifs 1983	Effectifs 1990	Accroiss. absolu 1983-90	Accroiss. relatif 1983-90
Actifs occupés	216 965	283 605	+ 66 640	+ 30,7 %	76 139	124 013	+ 47 874	+ 62,9 %	293 104	407 618	+ 114 514	+ 39,1 %
Chômeurs	51 891	17 763	- 34 128	- 65,8 %	20 116	6 638	- 13 478	- 67,0 %	72 007	24 401	- 47 606	- 66,1 %
Total	268 856	301 368	+ 32 512	+ 12,1 %	96 255	130 651	+ 34 396	+ 35,7 %	365 111	432 019	+ 66 908	+ 18,3 %

Sources : CSO, 1990 Housing and Population Census of Mauritius, Analysis Report Volume VIII, Juin 1994

TABLEAU 44 - MAURICE, RECENSEMENTS 1983 ET 1990 : REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE AVEC OU SANS EMPLOI SELON LE SEXE

Proportions	Hommes		Femmes		Ensemble	
	1983	1990	1983	1990	1983	1990
Actifs occupés	80,7 %	94,1 %	79,1 %	94,9 %	80,3 %	94,3 %
Taux de chômage	19,3 %	5,9 %	20,9 %	5,1 %	19,7 %	5,6 %
Actifs	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Sources : CSO, 1990 Housing and Population Census of Mauritius, Analysis Report Volume VIII, Juin 1994

On note que la composition de la population active à Maurice s'est singulièrement modifiée entre les deux recensements : le taux de chômage a reculé de plus des deux-tiers, tombant de 20 % à 6 % à peine (Tableau 44). Or, entre 1972 et 1983, le nombre de chômeurs augmentait en moyenne chaque année de 6 000, soit près du double des flux annuels de la période intercensitaire précédente (1962-1972) ; Maurice voit alors son taux de chômage culminer à 19,7 % en 1983. Depuis 1983, la baisse est rapide : les actifs dépourvus de travail ne représentent plus que 5,6 % de la population active en 1990. L'embellie est spectaculaire, surtout parmi les femmes puisque leur taux de

chômage recule au niveau quasi incompressible (chômage frictionnel) de 5,1 % en 1990, contre 20,9 % sept ans plus tôt.

A l'inverse, la situation de La Réunion n'a fait qu'empirer (Tableau 45, Tableau 46). Comme à Maurice au cours des années 1970, une forte montée du chômage s'est produite. Ainsi, le taux correspondant est passé de 19,2 % en 1974 à 31,0 % au recensement de 1982 (Tableau 46), puis il continue à s'aggraver pour atteindre 36,9 % en 1990. La part de la population active occupée dans l'ensemble des actifs s'élève donc péniblement à 62,6 % alors que cette proportion est de 94,3 % à Maurice.

TABLÉAU 45 - RÉUNION, RECENSEMENTS 1982 ET 1990 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE AVEC OU SANS EMPLOI SELON LE SEXE

Effectifs Absolus	Hommes				Femmes				Ensemble			
	Effectifs 1982	Effectifs 1990	Accroiss absolu 82-90	Accroiss relatif 82-90	Effectifs 1982	Effectifs 1990	Accroiss absolu 82-90	Accroiss relatif 82-90	Effectifs 1982	Effectifs 1990	Accroiss absolu 82-90	Accroiss relatif 82-90
Actifs occupés	77 509	90 526	+ 13 017	+ 16,8 %	41 344	55 727	+ 14 383	+ 34,8 %	118 853	146 253	+ 27 400	+ 23,0 %
Chômeurs	33 658	45 889	+ 12 231	+ 36,3 %	20 858	40 237	+ 19 379	+ 92,9 %	54 516	86 108	+ 31 592	+ 57,9 %
Total	113 940 *	137 658 *	+ 23 718	+ 20,8 %	62 202	95 964	+ 33 762	+ 54,3 %	176 142 *	233 622 *	+ 57 480	+ 32,6 %

\* total supérieur à la somme des chômeurs et actifs occupés car comprend les effectifs masculins de militaires du contingent : 1 261 en 1990 et 2 773 en 1982

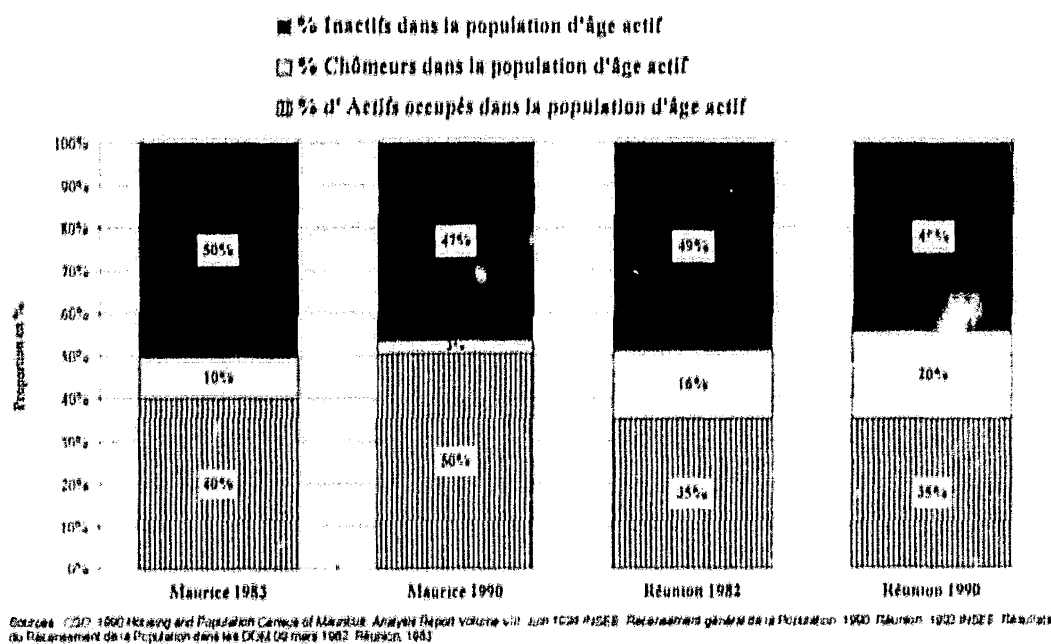
Sources : INSEE, Recensement général de la Population, 1990, Réunion, 1992  
INSEE, Résultats du Recensement de la Population dans les DOM 9 mars 1982, Réunion, 1983

TABLÉAU 46 - RÉUNION, RECENSEMENTS 1982 ET 1990 : RÉPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE SELON LE TYPE D'ACTIVITÉ (ACTIF OCCUPÉ OU CHÔMEUR) ET LE SEXE

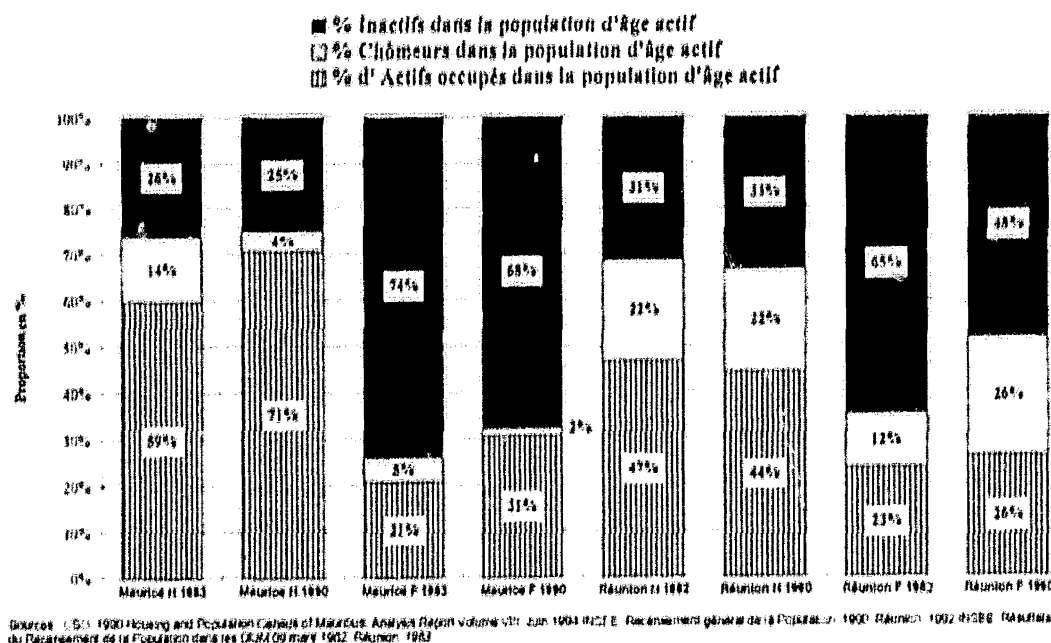
Proportions	Hommes		Femmes		Ensemble	
	1982	1990	1982	1990	1982	1990
Actifs occupés	68,0 %	65,8 %	66,5 %	58,1 %	67,5 %	62,6 %
Taux de chômage	29,5 %	33,3 %	33,5 %	41,9 %	31,0 %	36,9 %
Total	100,0 % *	100,0 % *	100,0 % *	100,0 % *	100,0 % *	100,0 % *

\* total inférieur à 100 car militaires du contingent sont comptés actifs, mais ni chômeurs, ni actifs occupés

Sources : INSEE, Recensement général de la Population, 1990, Réunion, 1992  
INSEE, Résultats du Recensement de la Population dans les DOM 9 mars 1982, Réunion, 1983



GRAPHIQUE 90 - REUNION, MAURICE : REPARTITION DE LA POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER PAR CATEGORIE FACE A L'EMPLOI, DERNIERS RECENSEMENTS



GRAPHIQUE 91 - REUNION, MAURICE : REPARTITION DE LA POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER PAR CATEGORIE FACE A L'EMPLOI ET SELON LE SEXE, DERNIERS RECENSEMENTS

A La Réunion, la hausse du chômage frappe surtout les femmes ; on a vu qu'elles se portent plus fréquemment sur le marché du travail, mais le plus souvent sans succès (Graphique 91).

- Sexe, âge, diplôme et type d'activité

Il est particulièrement intéressant de comparer les structures par âges des populations des différents statuts économiques (occupés, chômeurs, inactifs) dans les deux îles (Tableau 47, Tableau 48). Si la population inactive est de profil démographique relativement proche dans les deux cas (environ 49 % de jeunes de moins de 15 ans et 9 % de 65 ans et plus), les écarts sont notables pour la catégorie « chômeurs ». Au recensement de 1990, à La Réunion, 36,0 % des chômeurs ont entre 15 et 25 ans, alors que la proportion du même âge est de 63,1 % à Maurice. Ainsi, le chômage faible à Maurice se concentre sur les jeunes hommes et femmes de moins de 25 ans ; dans 92 cas sur 100 il s'agit d'une première recherche d'emploi, donc d'un chômage d'entrée dans la vie active, alors qu'à La Réunion les chômeurs adultes de 25 à 34 ans sont encore aussi nombreux que leurs cadets de moins de 25 ans. Il semble donc que la durée moyenne de recherche d'un premier emploi soit moins longue à Maurice qu'à La Réunion, et que le chômage des Mauriciens soit le plus souvent un chômage d'insertion lors de la recherche d'un premier emploi.

TABLÉAU 47 - RÉUNION, RECENSEMENT DE 1990 : RÉPARTITION DE LA POPULATION EN % PAR GROUPE D'ÂGES

SELON LE STATUT ÉCONOMIQUE				
Groupes d'âges (en années)	Ensemble de la population	Actifs occupés	Chômeurs	Inactifs
moins de 15	29,5	-	-	48,5
15-24	20,2	13,5	36,0	18,9
25-34	17,5	35,1	36,2	6,0
35-44	12,5	28,4	16,4	5,2
45-54	8,5	11,0	8,8	5,1
55-64	6,0	5,7	2,5	6,9
65 et plus	5,8	0,4	0,1	9,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
Âges médians		35 ans	27 ans	
Âges moyens		36,2 ans	30,2 ans	
<i>Sources</i> : INSEE, Recensement général de la Population, 1990, Réunion, 1992				

TABLÉAU 48 - MAURICE, RECENSEMENT DE 1990 : RÉPARTITION DE LA POPULATION EN % PAR GROUPE D'ÂGES

SELON LE STATUT ÉCONOMIQUE				
Groupes d'âges (en années)	Ensemble de la population	Actifs occupés	Chômeurs	Inactifs
moins de 15	29,7	-	-	49,4
12-14		0,8	6,6	
15-24	18,9	22,4	63,1	14,9
25-34	13,8	33,0	22,5	9,5
35-44	13,4	24,3	5,4	6,6
45-54	7,8	12,7	1,7	4,9
55-64	6,0	5,5	0,6	6,5
65 et plus	5,4	1,3	0,1	8,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
Âges moyens		34,2 ans		
<i>Sources</i> : CSO, 1990 Housing and Population Census of Mauritius, Volume III - Economic Characteristics, 1991				

La mesure du niveau de qualification de nos deux populations peut se fonder sur les diplômes déclarés dans le bulletin individuel de recensement. Cependant, dans le cas de La Réunion, la réponse indéterminée « aucun diplôme déclaré » est particulièrement élevée, et laisse craindre que les non-déclarations soient en fait un mélange

d'omission, de refus de réponse et d'absence réelle de diplôme. Or détenir un diplôme est une garantie contre le chômage puisque les personnes pourvues d'un emploi à La Réunion sont titulaires d'au moins un diplôme du secondaire dans 44 cas sur 100 (Tableau 49). Ce constat laisse penser que compte-tenu des qualifications désormais requises par l'économie locale, l'analphabétisme ou l'absence de garantie de scolarité fait obstacle à l'embauche. Certes, l'imprécision qui entoure ces indications statistiques est sans doute assez grande, mais les contrastes entre les ordres de grandeur sont tels qu'ils éliminent le doute sur l'interprétation d'ensemble. En 1990, 11,4 % de la population active occupée détient un diplôme post-baccalauréat ; les chômeurs, pourtant en moyenne d'âge bien plus jeune, donc a priori plus instruits, ne déclarent aucun diplôme à près de 80 %. Nous présentons uniquement à titre d'information la répartition de la population selon le diplôme à La Réunion au recensement de 1990 en vous invitant à une analyse plus sérieuse de cette question par l'exploitation des Enquêtes sur l'Emploi de l'INSEE.

TABLEAU 49 - REUNION, RECENSEMENT DE 1990 : REPARTITION DE LA POPULATION EN % SELON LE STATUT ECONOMIQUE ET LE DIPLOME OBTENU

Plus haut diplôme obtenu	Réunion 1990		
	Population (15 ans et plus) %	Actifs occupés %	Chômeurs %
Aucun diplôme déclaré	69,2	51,3	79,8
Certificat d'études primaires	4,0	4,5	3,0
Diplôme du secondaire	22,1	32,8	16,5
dont Brevet élémentaire, Brevet des collèges	7,1	7,0	3,4
dont CAP, Certificats d'Aptitudes Professionnelles	6,5	11,2	8,3
dont BEP, Brevet d'Etudes Professionnelles	2,9	4,5	2,9
dont BAC, baccalauréat, brevet professionnel ou de technicien, autre brevet	5,6	10,1	1,9
Université ou grandes écoles	4,7	11,4	0,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Sources : Exploitation du Recensement général de la Population Réunion, INSEE, 1990

A Maurice, le niveau général d'instruction de la population s'est beaucoup amélioré entre 1983 et 1990, surtout dans le sens d'une baisse des effectifs n'ayant aucune formation ou seulement une instruction primaire. Ce succès s'explique par le fait que de plus en plus d'enfants poursuivent leurs études jusqu'au niveau secondaire depuis que l'on a introduit l'école secondaire publique en 1976. En 1990, sur 100 actifs occupés, 45 ont un niveau de secondaire ou plus (sanctionné ou non par un diplôme), au lieu de 37 % en 1983 (Tableau 50). Les femmes actives occupées se déclarent plus fréquemment sans diplôme que les hommes (14,7 % contre 5,9 %), mais la tendance est à la baisse d'un recensement à l'autre : en 1983 on comptait encore 24 % de



femmes économiquement actives sans aucun diplôme. La différence par rapport à la population au chômage en 1990 est minime. Ceci tient sans doute au fait que les chômeurs sont peu nombreux, et que leur population est plus homogène. On est tout de même surpris de voir qu'en apparence l'hétérogénéité des diplômes au sein de la population active occupée est plus forte que parmi les chômeurs. En période de forte activité et même de plein emploi lié à la présence d'industries ou de services ne demandant pas de compétences particulières, quelle peut-être, en effet, la valeur discriminante du diplôme ?

TABEAU 50 - MAURICE, RECENSEMENT 1990 : REPARTITION EN % DE LA POPULATION AVEC OU SANS EMPLOI SELON LE DIPLOME OBTENU

Plus haut diplôme obtenu	Maurice 1990	
	Actifs occupés %	Chômeurs %
Aucun ou niveau pré-primaire	8,6	3,1
Niveau Primaire	46,5	44,9
CPE Certificat d'études primaires	5,9	4,6
Niveau secondaire	42,6	51,3
Diplôme du secondaire	18,1	19,6
dont HSC (baccalauréat)	4,5	4,9
Diplôme universitaire ou équivalent	2,3	0,7
Ensemble	100,0	100,0
Sources : CSO, 1990 Housing and Population Census of Mauritius, Volume III Economic Characteristics, 1991.		

Le paradoxe de la création d'emplois dans les années 1980 à l'aide de l'EPZ (Zone Franche Industrielle d'Exportation), est que ces emplois ne demandent pas une qualification de niveau secondaire, mais des compétences plutôt manuelles, de

dextérité et précision. C'est pourquoi la résorption du chômage par l'embauche dans l'EPZ a touché de nombreuses femmes qui n'avaient que de faibles diplômes, les plus qualifiées hésitant même à accepter des emplois ne correspondant pas à leurs compétences générales. Ainsi, à Maurice, tant que les créations d'emploi se feront majoritairement dans des secteurs manuels, les « chômeurs » risqueront d'apparaître plutôt plus qualifiés que les actifs occupés. Parmi les femmes au chômage en 1990, la part de celles qui ont un niveau d'études secondaires est de 60 % (au lieu de 48 % chez les hommes). Ceci confirme l'interprétation avancée sur l'effet des créations d'emplois de l'EPZ : la nature des activités proposées (tâches d'exécution manuelles) ne correspond pas toujours aux aspirations de la population féminine, en particulier celle déjà assez instruite.

- La population active occupée

Comparer l'activité économique dans les deux îles n'est pas aisé car les nomenclatures utilisées ne sont pas les mêmes. On peut tout de même distinguer les secteurs qui sont en augmentation ou en diminution de main d'oeuvre, dans les deux îles, sur la dernière période intercensitaire.

Le Tableau 51 décrit la distribution aux deux dates et la variation relative de la population occupée selon l'activité économique et le sexe.

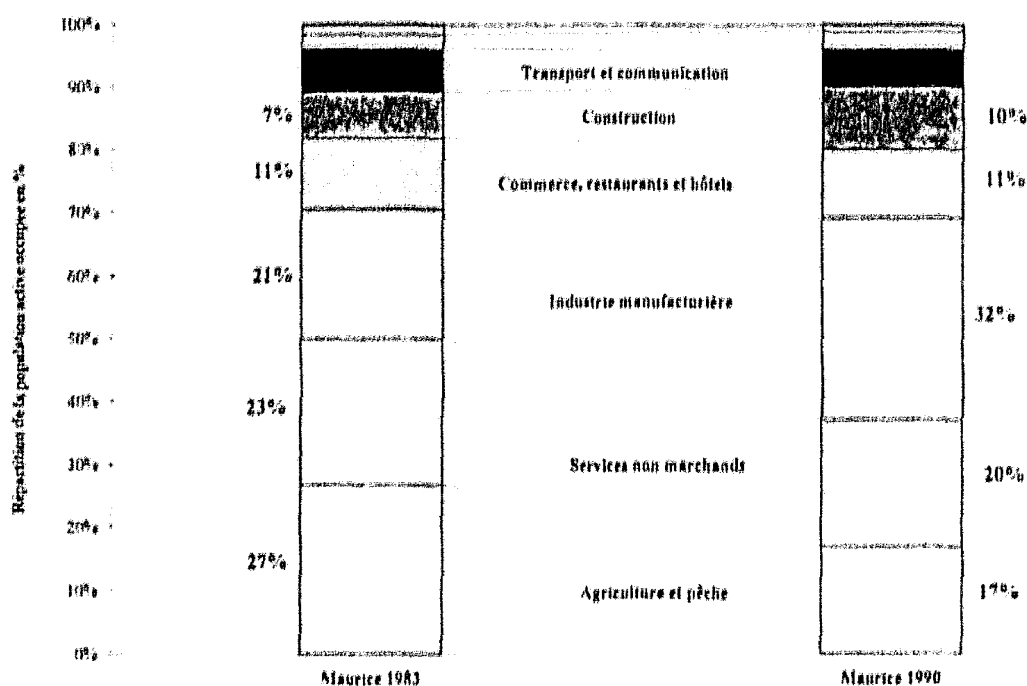
TABLEAU 51 - MAURICE, RECENSEMENTS : POPULATION ACTIVE OCCUPEE SELON L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Secteur d'activité	Effectifs 1983 en milliers			Effectifs 1990 en milliers			Accroissement relatif en %		
	Hommes	Femmes	Ens.	Hommes	Femmes	Ens.	Hommes 83-90	Femmes 83-90	Ens 83-90
Agriculture et pêche	58,5	19,9	78,4	50,3	17,7	68,0	- 14,0 %	- 11,1 %	- 13,3 %
dont canne à sucre	32,9	14,2	47,1	28,5	11,9	40,4	- 13,4 %	- 16,2 %	- 14,2 %
Mines et Carrières	0,3	0,1	0,4	0,6	0,1	0,7	+ 100,0 %	+ 0 %	+ 75,0 %
Industrie manufacturière	33,7	26,7	60,4	69,4	61,5	130,9	+ 105,9 %	+ 130,3 %	+ 116,7 %
dont sucre	7,0	0,2	7,2	7,1	0,4	7,5	+ 1,4 %	+ 100 %	+ 4,2 %
dont EPZ	4,2	18,9	23,1	27,2	49,8	77,0	+ 547,6 %	+ 163,5 %	+ 233,3 %
Eau et Electricité	4,3	0,1	4,4	3,4	0,1	3,5	- 20,9 %	0 %	- 20,5 %
Construction	21,4	0,2	21,6	40,3	0,3	40,6	+ 88,3 %	+ 50,0 %	+ 88,0 %
Commerce de gros et de détail, restaurants et hôtels	26,6	6,4	33,0	34,3	10,6	44,9	+ 28,9 %	+ 65,6 %	+ 36,1 %
Transport, maintenance et communication	19,6	0,7	20,3	23,0	1,8	24,8	+ 17,3 %	+ 157,1 %	+ 22,2 %
Finance, Assurance, biens financiers et Services marchands	4,9	1,7	6,6	8,2	3,4	11,6	+ 67,3 %	+ 100,0 %	+ 75,8 %
Services non-marchands	47,7	20,3	68,0	54,1	28,5	82,6	+ 13,4 %	+ 40,4 %	+ 21,5 %
Total	217,0	76,1	293,1	283,6	124,0	407,6	+ 30,7 %	+ 62,9 %	+ 39,1 %

Source: CSO, 1990 Housing and Population Census of Mauritius, Analysis Report Volume VII, Juin 1994

Si à Maurice les secteurs « Agriculture et pêche », « Industrie manufacturière » et « Services non-marchands » sont toujours les trois activités qui occupent la majorité de la population employée (69 % en 1990), la forte progression des effectifs employés entre 1983 et 1990 n'est pas due à une croissance uniforme de tous les secteurs. C'est en fait le secteur « Industrie manufacturière » qui absorbe 61 % de l'élévation de la masse occupée, et à l'intérieur de celle-ci la croissance la plus spectaculaire est celle des effectifs employés dans l'EPZ (+ 233 % en 7 ans). Le phénomène mérite d'autant plus d'être souligné que, globalement, près de la moitié de la création nette d'emplois (53 900 sur 114 500) est liée à l'expansion de cette zone franche. La part relative occupée par le secteur de « l'Industrie manufacturière » passe, en conséquence, de 21 % à 32 % (Graphique 92). Les effectifs employés dans le secteur de la construction sont également en augmentation rapide (quasi doublement). Le secteur « Services non-

marchands » progresse, mais moins vite que le reste de la population active occupée : sa part relative reste importante, mais elle baisse de 3 points entre 1983 et 1990 (23 % et 20 % respectivement). Ce groupe est composé pour moitié d'employés du secteur public dont les trois-quarts sont des fonctionnaires du gouvernement. Le secteur agricole quant à lui perd 10 400 personnes, soit une baisse moyenne annuelle de 2 % ; la régression affecte surtout la culture de la canne à sucre (- 6 700 employés). Cette contraction concerne les grandes plantations qui recourent plus en plus à la mécanisation.

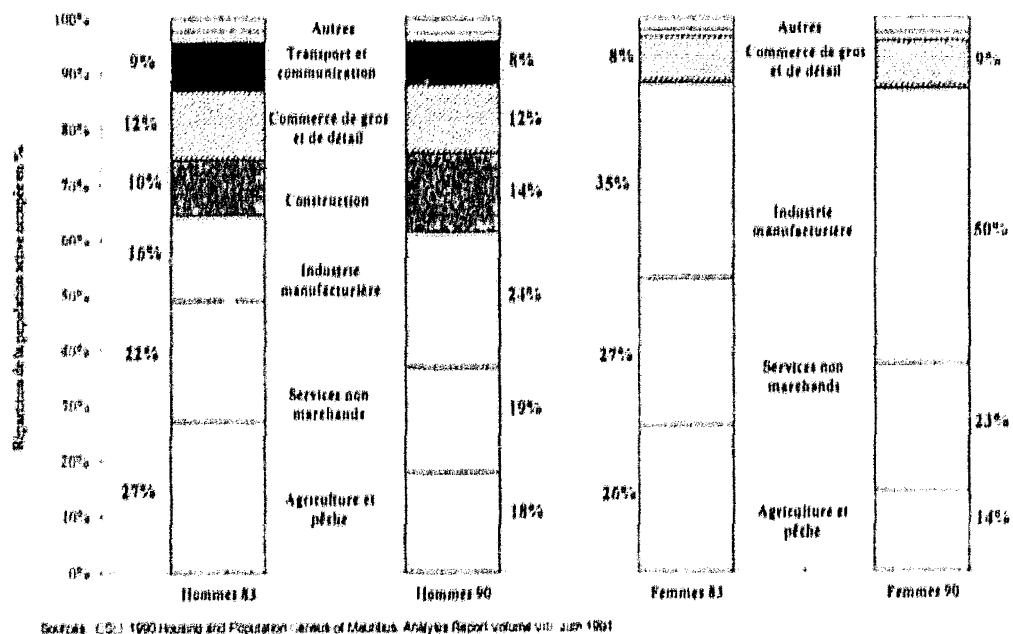


Sources : CSO 1990 Housing and Population Census of Mauritius - Analysis Report Volume VIII - Juin 1994

GRAPHIQUE 92 - MAURICE : RÉPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE OCCUPÉE SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE AUX RECENSEMENTS DE 1983 ET 1990

La part des femmes ayant leur emploi dans l'industrie manufacturière progresse de 35 % à 50 % entre 1983 et 1990. Pour les hommes, celle-ci occupe une place deux fois moindre, mais leur progression dans ce secteur au cours des années 1980 est notable puisque leur part passe de 16 % à 24 %. L'embauche de main-d'oeuvre masculine dans

les entreprises de l'industrie manufacturière et en particulier dans celles de la zone franche dans les années 1980 s'est faite à un rythme rapide : la part des hommes dans la main-d'oeuvre employée dans les entreprises de l'EPZ passe en effet de 18 % en 1983 à 35 % en 1990 (Graphique 93). Si les femmes restent majoritaires (65 femmes pour un total de 100 employés), les industries de la zone franche s'ouvrent de plus en plus souvent aux hommes ; il s'agit là d'un phénomène de rattrapage par rapport aux dix premières années de création de l'industrie manufacturière où les nouveaux emplois créés profitaient plus aux femmes qu'aux hommes.



GRAPHIQUE 93 - MAURICE : REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE OCCUPEE SELON L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET LE SEXE AUX RECENSEMENTS DE 1983 ET 1990

A Maurice, en 1990, le tiers de la population active occupée a entre 25 et 35 ans, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Cependant certains types d'activités emploient plutôt des personnes jeunes, ainsi l'âge moyen des employés (hommes et femmes) dans les EPZ est près de 7 ans plus faible que l'âge moyen de la population active occupée totale (34,2 ans), surtout pour les hommes dont l'âge moyen est de 25,2

ans seulement ; cette branche neuve a donc attiré les jeunes entrants sur le marché du travail. A l'inverse, la moyenne d'âge de la population employée dans un secteur traditionnel comme le secteur agricole de la canne à sucre est de 40,1 ans en 1990. Les jeunes générations qui arrivent sur le marché du travail à Maurice sont davantage attirées par les opportunités d'emplois offertes par le secteur de l'industrie manufacturière que par les rudes tâches liées à la coupe de la canne à sucre. A l'inverse, le secteur dit « non-marchand », qui regroupe des employés du secteur public à Maurice est vieilli (avec un âge moyen de 37,2 ans en 1990), de même que celui intitulé « eau et électricité » qui comprend les salariés de deux grandes entreprises publiques (âge moyen élevé, 40,5 ans en 1990) ; et le vieillissement s'accroît dans un cas comme dans l'autre du fait d'une réduction importante entre 1980 et 1990 du recrutement dans la fonction publique.

Si les nomenclatures de classement selon l'activité économique utilisées dans les deux îles ne sont pas directement comparables, on voit tout de même apparaître la particularité de La Réunion par rapport aux autres îles de la région, à savoir la part dominante occupée par le secteur des services non-marchands : 37 % en 1990 (Tableau 52).

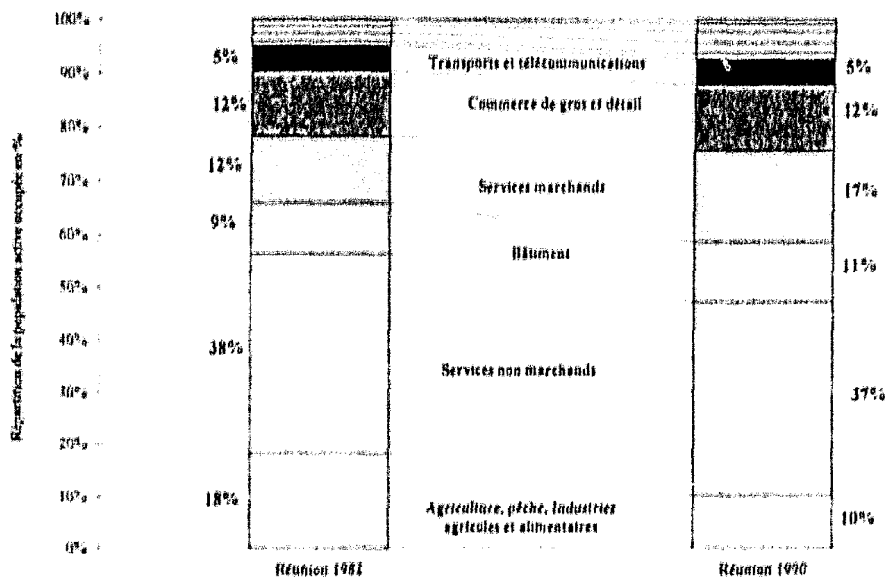
TABLEAU 52 - REUNION, RECENSEMENTS : POPULATION ACTIVE OCCUPEE SELON LE SECTEUR D'ACTIVITE ECONOMIQUE

	Effectifs 1982 en milliers			Effectifs 1990 en milliers			Accroissements relatifs en %		
	Hommes	Femmes	Ens.	Hommes	Femmes	Ens.	Hommes 82-90	Femmes 82-90	Ens 82-90
Agriculture, pêche Industries agricoles et alimentaires	20,4	1,3	21,7	13,1	1,8	14,9	-35,8 %	38,5 %	-31,3 %
Industries de biens intermédiaires	1,0	0,1	1,1	2,0	0,2	2,2	+ 100 %	+ 100 %	+ 100 %
Industrie de biens d'équipements	0,2	0,0	0,2	0,8	0,1	0,9	+ 300 %		+ 350 %
Production et distribution d'énergie	0,6	0,1	0,7	1,1	0,2	1,3	+ 83,3 %	+ 100 %	+ 85,7 %
Industries de biens de consommation	1,2	0,7	1,9	2,3	0,8	3,1	+ 91,7 %	+ 14,3 %	+ 63,2 %
Bâtiment	10,9	0,3	11,2	15,8	0,8	16,6	+ 44,9 %	+ 166,7 %	+ 48,2 %
Commerce de gros et détail	9,1	5,2	14,3	10,6	7,3	17,9	+ 16,5 %	+ 40,4 %	+ 25,2 %
Transports et télécommunications	5,0	0,9	5,9	5,8	1,4	7,2	+ 16,0 %	+ 55,6 %	+ 22,0 %
Services marchands dont hôtels, cafés, restaurants	8,1	6,6	14,7	13,6	11,2	24,8	+ 67,9 %	+ 69,7 %	+ 68,7 %
Secteurs immobiliers et financiers	0,9	0,8	1,7	1,5	1,5	3,0	+ 66,7 %	+ 87,5 %	+ 76,5 %
Services non-marchands	20,1	25,3	45,4	23,9	30,3	54,3	+ 18,9 %	+ 19,8 %	+ 19,6 %
<b>Total actifs occupés</b>	<b>77,5</b>	<b>41,3</b>	<b>118,8</b>	<b>90,5</b>	<b>55,7</b>	<b>146,3</b>	<b>+ 16,8 %</b>	<b>+ 34,6 %</b>	<b>+ 23,1 %</b>

Sources : INSEE, Recensement général de la Population, 1990, Réunion, 1992  
INSEE, Résultats du Recensement de la Population dans les DOM 09 mars 1983, Réunion, 1983

Ainsi 54 300 personnes ont un travail dans des domaines de services non-marchands aussi divers que la recherche, le sport, la santé, l'action sociale ou autres, comme l'administration (gestion, justice, police etc...) ; ce secteur est composé à 98 % de salariés. A La Réunion, les activités agricoles au sens large ne représentent plus que 10 % des emplois en 1990 (Graphique 94). Comme pour Maurice, la tendance est à la baisse des effectifs. Le bâtiment est également un secteur important, surtout pour la population masculine (15 800 emplois en 1990). Les services marchands au sens strict (réparation et commerce automobile, hôtels, cafés, restaurants, autres services marchands rendus aux entreprises et particuliers) ont progressé sur la période,

alimentant 17 % du volume de l'emploi en 1990. En revanche, on ne note pas d'expansion notable d'un secteur donné comme à Maurice.



Source : INSEE Recensement général de la Population, 1980 Réunion 1992 INSEE Résultats du Recensement de la Population dans les LOM 00 mars 1997 Réunion 1993

GRAPHIQUE 94 - REUNION : REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE OCCUPEE SELON LE SECTEUR D'ACTIVITE ECONOMIQUE AUX RECENSEMENTS DE 1982 ET 1990

La proportion de la population active occupée qui appartient au groupe d'âges 25-34 ans révolus (35 % en 1990) est équivalente à celle de Maurice. Dans l'ensemble, les secteurs traditionnels du bâtiment et de l'agriculture ainsi que le secteur public emploient des actifs présentant des âges moyens équivalents dans les deux îles. Les actifs occupés dans le secteur primaire (agriculture, sylviculture et pêche) sont, comme à Maurice, plus âgés que l'ensemble de la population employée avec un âge moyen de 39,8 ans en 1990. Dans le secteur du bâtiment, l'âge moyen est moindre : 34,1 ans (50 % des employés du bâtiment ont moins de 32 ans) ; dans le secteur des services « non-marchands », où prédominent les salariés du secteur public, les trois quarts des employés ont moins de 45 ans, la moyenne d'âge étant de 37,2 ans, comme à Maurice.



Par contre, à La Réunion, aucun secteur ne rassemble une majorité d'actifs de moins de 30 ans comme le fait le secteur de l'EPZ à Maurice.

Le recensement français permet de distinguer 8 items différents pour décrire le statut des emplois. Les salariés au sens large peuvent être salariés des entreprises du secteur privé, de l'Etat, des collectivités locales ou hôpitaux publics, salariés de la Sécurité Sociale, ou encore salariés des entreprises publiques ou nationales. On distinguera d'autre part les indépendants qui n'emploient eux-mêmes aucun salarié, des employeurs, et finalement l'item aide familial (sans rémunération). En 1990, à La Réunion, 84,8 % de la population occupée est salariée (85,6 % en métropole). Le secteur agricole se distingue nettement des autres activités économiques puisque 56,4 % de la population agricole n'est pas salariée. A l'opposé, ce sont les services non-marchands qui comptent le plus de salariés (99,8 % en 1990), dont près de 83 % sont employés par le secteur public au sens large. Ce secteur est le seul où prédomine l'activité publique : l'Etat, les collectivités locales ou les entreprises publiques et nationales y sont les employeurs principaux. Si le secteur de la production et de la distribution d'énergie n'emploie qu'une moitié de salariés dans le privé, toutes les autres activités sont dominées par le salariat privé. Ainsi, sur 146 253 actifs occupés à La Réunion, 53 214 sont des salariés du public soit 36,4 % (contre 29 % en métropole). En métropole, on trouve 1,95 fois plus de salariés dans le privé que dans le public, à La Réunion cette proportion est de 1,3 seulement. Le retard relatif dans le développement du secteur privé y est donc profond.

Le travail à temps partiel concerne environ 17 000 personnes soit 11,4 % de la population pourvue d'un emploi. C'est le secteur des services non-marchands qui

occupe le plus de personnes à temps partiel avec près de 10 000 employés soit 18,4 % de ses effectifs (15 % pour le secteur public). Le secteur agricole emploie 10,4 % de personnes à temps partiel en 1990 soit un peu moins que la moyenne. Les femmes sont trois fois plus concernées par le travail à temps partiel (19,5 %) que les hommes (6,5 %). La part des femmes employées à temps partiel atteint même 26 % dans le secteur non-marchand (9 % chez les hommes) : c'est du reste le seul secteur où la population féminine occupée est plus importante que celle des hommes. Ce sont donc en fait les effectifs importants de femmes employées à temps partiel dans les services marchands qui creusent l'écart avec les hommes, car les effectifs à temps complet sont équivalents pour les deux sexes. Dans le secteur public, on compte 20 % des femmes salariées employées à temps partiel, au lieu de 7 % parmi les hommes.

TABLEAU 53 - REUNION, RECENSEMENT 1990 : REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE OCCUPEE PAR GROUPE D'AGES SELON LE DEGRE DE L'EMPLOI (TEMPS COMPLET OU PARTIEL) ET LE SEXE

Groupes d'âges (en années)	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Temps partiel	Temps complet	Temps partiel	Temps complet	Temps partiel	Temps complet
15-24	30,4	11,0	23,7	13,4	26,1	11,8
25-34	32,0	35,2	29,0	36,6	30,1	35,7
35-44	19,6	29,3	23,3	29,1	22,0	29,3
45-54	12,9	18,0	17,3	15,5	15,7	17,2
55-64	4,7	6,1	6,5	4,9	5,8	5,6
65 et plus	0,5	0,4	0,2	0,3	0,3	0,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : INSEE, Recensement général de la Population, 1990, Réunion, 1992

Le travail à temps partiel touche proportionnellement plus les hommes jeunes (en particulier les moins de 35 ans), alors qu'il peut s'étendre à tous les âges chez les femmes, y compris aux plus âgées (Tableau 53).

Le recensement mauricien fournit également une information sur le statut de l'emploi, indépendant ou salarié, mais sans distinction entre temps partiel et temps complet (mais cette information pourra être déduite plus tard des résultats d'enquêtes). Pour les indépendants, on sait s'ils emploient ou non des salariés, et la rubrique « salariés » est détaillée selon que le type du salaire est mensuel, ou plus précaire (à la semaine ou à la tâche). Sont isolés également les apprentis, les aides familiaux et les membres de coopératives de producteurs. Comme à La Réunion, la part des salariés dans la population active occupée s'élève en 1990 à 84,8 %. Parmi ceux-ci, 61,5 % seulement sont payés mensuellement, les autres étant rémunérés à la journée, à la semaine, à la quinzaine ou à la tâche. La mensualisation des salariés n'était, en effet, pas la règle à Maurice jusque dans les années 1970 puisque trois salariés sur cinq n'étaient pas payés au mois. La principale raison de ce changement est l'amélioration du statut des salariés de l'industrie sucrière. Dans ce secteur, en 1972, on trouvait 1 salarié mensualisé pour 5 non mensualisés ; en 1983 ce rapport monte à 3 pour 1. Ce sont les moins de 30 ans et plus de 65 ans qui sont les moins mensualisés, ainsi que les femmes (leur taux de précarité salariale s'élève à 45 % au lieu de 33,4 % pour les hommes). Si depuis le début des années 1970 la mensualisation des hommes a progressé régulièrement, pour les femmes elle stagne autour de 55-56 % (67 % chez les hommes). Ceci tient au fait que la plupart des emplois créés par l'EPZ dans l'industrie manufacturière - dont on a vu la progression spectaculaire parmi les femmes surtout - sont payés à partir de taux définis sur des bases journalières. En 1983, malgré quelques réserves sur la qualité de l'enregistrement de ces salariés « précaires » au recensement, seulement 16 % des emplois dans le textile et l'habillement étaient payés mensuellement<sup>16</sup> En 1990, les

---

<sup>16</sup> CSO, 1983 *Housing and Population Census of Mauritius, Analysis Report, Economic Activity, Island of Mauritius*, p.64

trois principaux secteurs qui présentent une part élevée de salariés non mensualisés sont le secteur de « l'Agriculture », celui de « l'Industrie Manufacturière » et celui de la « Construction » avec respectivement 58,1 %, 53,5 % et 57,9 % de salariés payés à la semaine ou à la tâche. A l'inverse, le secteur des services non-marchands emploie moins de 6 % de salariés « précaires ».

Au cours des années 1970 et 1980, la part des « indépendants » dans l'ensemble de la population occupée n'a que peu augmenté : de 12,3 % en 1972, 12,8 % en 1983 et 15 % en 1990. Dans près de 74 cas sur 100, il s'agit d'entrepreneurs isolés c'est-à-dire n'employant pas de salariés. A La Réunion, en 1990, les ordres de grandeur sont analogues : on compte 13,5 % d'employeurs ou d'indépendants et parmi ceux-ci une large majorité (68,6 %) est classée parmi les « indépendants sans salariés ». Et, là encore, à La Réunion comme à Maurice on compte 3 fois plus d'entrepreneurs masculins que d'entrepreneurs féminins.

L'étude comparée des professions dans les deux îles (Tableau 54) est rendue difficile par l'hétérogénéité des différentes classifications utilisées. A partir des données des deux recensements on tentera de composer une classification proche, afin d'évaluer les différences dans la composition professionnelle des deux îles. L'existence d'écarts importants pour certaines professions suggère que la comparaison ne peut guère être menée. En effet la présence de biais est particulièrement gênante lorsqu'ils portent sur le contenu des rubriques, la même étiquette pouvant recouvrir une signification différente dans un cas comme dans l'autre. On sait également que la multi-activité est fréquente dans ces îles.

TABLÉAU 54 - REUNION, MAURICE, RECENSEMENT 1990 : POPULATION ACTIVE OCCUPÉE SELON LA PROFESSION

Professions	Réunion 1990		Maurice 1990	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Agriculteurs	8 560	5,9	17 433	4,3
Artisans, Commerçants	10 725	7,3	81 731	20,1
Cadres, Chefs d'entreprise	11 092	7,6	25 367	6,2
Professions Intermédiaires	23 149	15,8	23 384	5,7
Employés	49 028	33,5	64 926	15,9
Ouvriers	43 699	29,9	194 777	47,8
dont travailleurs non qualifiés, agricoles et autres	30 014	20,5	110 997	27,2
Ensemble	146 253	100	407 618	100

*Sources* - INSEE, Recensement général de la Population, 1990, Réunion, 1992  
 CSO, 1990 Housing and Population Census of Mauritius, Economic Characteristics Volume III, Maurice

A Maurice entre 1983 et 1990, on observe une hausse des effectifs de chaque catégorie sauf pour les travailleurs agricoles. Les travailleurs industriels ne cessent de croître, ce

qui reflète le développement du secteur de l'industrie manufacturière. A la Réunion, on n'observe pas de changement particulier si ce n'est, comme à Maurice, une contraction des emplois agricoles.

#### • Les chômeurs

A Maurice, bien que les taux de chômage soient faibles en 1990, les caractéristiques par âge et sexe des chômeurs sont intéressantes à analyser. La majorité des chômeurs est âgée de moins de 25 ans, mais le taux de chômage des femmes est inférieur à celui des hommes, en particulier avant 30 ans.

TABIEAU 55 - MAURICE, RECENSEMENT 1990 : TAUX DE CHOMAGE ET PROPORTION DE CHOMEURS CHERCHANT UN PREMIER EMPLOI SELON LE GROUPE D'AGES ET LE SEXE EN %

Groupes d'âges	Hommes		Femmes		Ensemble	
	%	% Hommes première recherche d'emploi	%	% Femmes première recherche d'emploi	%	% première recherche d'emploi dans l'ensemble des chômeurs
12-14	34,9	98,1	28,3	98,4	33,4	98,1
15-19	23,7	95,6	14,0	95,1	20,5	95,5
20-24	11,9	87,6	9,6	89,4	11,2	88,1
25-29	5,1	74,8	5,1	81,5	5,1	76,8
30-34	2,4	54,3	3,1	78,6	2,6	63,3
35-39	1,3	35,5	1,9	76,7	1,4	52,2
40-44	0,9	23,0	1,6	66,7	1,1	42,4
45-49	0,8	*	1,2	*	0,9	*
50-54	0,7	*	0,7	*	0,7	*
55-59	0,7	*	0,5	*	0,6	*
60-64	0,8	*	0,8	*	0,8	*
65-69	0,5	*	0,9	*	0,6	*
70 et +	0,7	*	0,4	*	0,6	*
Ensemble	5,9	82,9	5,1	86,8	5,6	84,0

Sources : CSO, 1990 Housing and Population Census of Mauritius, Economic Characteristics, Volume III, Maurice.  
\* effectifs trop faibles

C'est nous l'avons vu, un chômage d'entrée en activité : le chômage ayant pour cause une première recherche d'emploi, est responsable de 84 % des recherches totales d'emploi (Tableau 55).

Ce pourcentage est d'autant plus élevé que l'actif est jeune, mais des nuances par sexe peuvent être apportées. En effet, la part des femmes qui sont au chômage parce qu'elles recherchent un premier emploi reste importante à tout âge, même à des âges élevés. Ceci tient probablement au fait que les femmes, en particulier les femmes avec enfants, ne prennent leur premier travail professionnel qu'une fois leurs enfants jugés suffisamment grands pour être laissés à la garde de l'école ou d'un tiers.

Afin de mesurer les changements survenus entre 1983 et 1990, il nous faut travailler en resserrant l'étude à la simple Ile Maurice, en excluant cette fois la petite ile Rodrigues et utiliser les chiffres publiés pourtant surestimés. On peut faire l'hypothèse que le sur-enregistrement des chômeurs au recensement de 1983 porte sur tous les âges et donc que les calculs de proportions restent suffisamment valables pour que l'on puisse les comparer à ceux de 1990. Ainsi, à l'Ile Maurice en 1990, le chômage est concentré chez les jeunes : 69,3 % des chômeurs ont moins de 25 ans. Cette proportion était de l'ordre de 70 % en 1983 et 80 % en 1972. La proportion des jeunes demandeurs d'un premier emploi parmi l'ensemble des chômeurs semble se stabiliser.

A La Réunion, les taux de chômage atteignent des niveaux jamais enregistrés dans un département français. A tous les âges les femmes présentent des taux de chômage supérieurs à ceux des hommes, eux-mêmes déjà élevés ( Tableau 56 ) ; mais ce sont les femmes les plus jeunes qui sont le plus touchées.

TABLEAU 56 - REUNION, RECENSEMENT 1990 : TAUX DE CHOMAGE SELON LE GROUPE D'AGES ET LE SEXE EN %

Groupes d'âges	Hommes %	Femmes %	Ensemble %
15-19	69,3	80,2	73,9
20-24	53,0	59,5	56,0
25-29	36,9	48,1	41,7
30-34	29,3	37,8	32,8
35-39	24,7	31,1	27,2
40-44	20,9	26,2	22,9
45-49	21,6	25,9	23,2
50-54	23,2	24,7	23,7
55-59	23,9	20,6	22,8
60-64	13,9	11,4	13,1
65-69	7,8	14,4	9,9
70 et +	6,9	7,0	6,9
Ensemble	33,3	41,9	36,9
Sources : INSEE, Recensement général de la Population, 1990, Réunion, 1992			

En 1990, 58 % des 86 000 chômeurs de La Réunion ont entre 25 et 50 ans et 36 % ont entre 15 et 25 ans. L'évolution par rapport à 1982 est frappante. A cette époque sur 54 000 chômeurs enregistrés au recensement, seulement 37 % étaient âgés de 25 à 49 ans révolus. En l'espace de 8 ans, la part du chômage « adulte » s'est accrue de moitié et le phénomène a gagné tous les groupes d'âges : il ne s'agit plus uniquement comme à Maurice d'un chômage de jeunes lié à la recherche d'un premier emploi, mais d'un chômage plus endémique, affectant des catégories de population qui, de par leur âge, devraient être des actifs occupés. Si hommes et femmes chômeurs à La Réunion sont en conséquence d'un âge moyen plus élevé en 1990 qu'en 1983, c'est en particulier vrai pour ces dernières. Les chômeuses réunionnaises de 25-49 ans ne représentaient que 31 % du total des chômeuses en 1983, leur part atteint 58,1 % de l'ensemble en 1990. Dans le même temps, la proportion correspondante chez les hommes passe de 41 à 57 %. On a vu que les Réunionnaises ont des taux d'activité de plus en plus forts, mais cette évolution ne s'accompagne pas d'une insertion aussi rapide sur le marché de l'emploi. Il conviendra donc de savoir si ces femmes réunionnaises à la recherche d'un



emploi ont déjà travaillé, ou s'il s'agit pour elles d'une première recherche d'emploi une fois les enfants élevés. Les femmes sont en majorité victimes d'un chômage de longue durée puisqu'en 1990, 52,4 % d'entre-elles sont au chômage depuis 2 ans ou plus, alors que pour les hommes le pourcentage, bien qu'élevé est sensiblement moindre : 44,6 %. C'est au sein du groupe d'âges 25-49 ans que l'on trouve la plus grande fréquence de chômage de longue durée, surtout pour les femmes. A ces âges, 58 femmes au chômage sur 100 le sont depuis 2 ans ou plus, soit un écart de près de 10 points en plus que les hommes.

Le chômage ne touche pas également toutes les populations de La Réunion. Si l'on distingue le taux de chômage obtenu au dernier recensement selon le lieu de naissance de l'individu (Réunion, métropole, étranger), on relève des différences significatives, particulièrement favorables aux originaires de métropole : taux de chômage de seulement 10,7 % (Tableau 57). Ce taux se rapproche nettement du niveau du chômage enregistré en métropole, sauf pour les femmes "Zoreils" qui subissent le chômage plus fréquemment qu'en métropole, et plus fortement que les hommes.

TABLEAU 57 - REUNION, METROPOLE, 1990 - TAUX DE CHOMAGE ( EN %) AU SENS DU RECENSEMENT, PAR SEXE ET LIEU DE NAISSANCE

	Recensement 1990		
	Hommes	Femmes	Ensemble
Réunion	33,3	41,9	36,9
Nés à La Réunion	36,7	44,3	39,9
Nés en métropole résidant à La Réunion	7,1	17,2	10,7
Nés à l'étranger résidant à La Réunion	15,9	27,8	20,4
Métropole	8,3	14,7	11,1

*Sources* : INSEE, Recensements de la population de 1990 Réunion, exploitation lourde Métropole, sondage au 1/4 Exploitation du fichier du recensement de la population de 1990 à La Réunion, exhaustif sur 15 variables  
*En italique, effectifs faibles*

Ainsi, si la population métropolitaine recensée à La Réunion ne représente pas plus de 6,3 % de la population totale de l'île au dernier recensement, près de 11 actifs occupés sur 100 sont des "Zoreils".

TABLEAU 58 - REUNION 1990 : POPULATION ET ACTIVITE SELON LE LIEU DE NAISSANCE.

	Ensemble	%
Population totale	597 828	100
née à La Réunion	540 710	90,4
née en métropole	37 487	6,3
née ailleurs	19 631	3,3
Population active <sup>17</sup>	233 622	100
née à La Réunion	205 371	87,9
née en métropole	17 786	7,6
née ailleurs	10 465	4,5
Population active ayant un emploi	146 253	100
née à La Réunion	122 536	83,8
née en métropole	15 583	10,6
née ailleurs	8 134	5,6
Population active au chômage	86 108	100
née à La Réunion	81 905	95,1
née en métropole	1 912	2,2
née ailleurs	2 291	2,7

Sources : INSEE, Réunion-Recensement général de la population 1990, exploitation lourde

Ces Métropolitains sont fréquemment des fonctionnaires ou assimilés, aux emplois garantis avant la venue dans l'île. Ce phénomène, lié à la départementalisation de l'île, n'est pas sans causer quelques tensions parmi la population native, qui tente parfois d'expliquer son propre chômage par les trop nombreux emplois occupés par les Métropolitains dans l'île<sup>18</sup>.

<sup>17</sup> Y compris les militaires du contingent.

<sup>18</sup> CHANE-KUNE (SONIA), (1996), *La Réunion n'est plus une île*, L'Harmattan, Paris, p.213 : « On repère en effet un certain agacement, voire une franche hostilité à l'égard des Métropolitains. Ce sentiment se nourrit de plusieurs arguments : ils occupent généralement les meilleurs postes, ils ne connaissent pratiquement pas le chômage, ils ont un pouvoir d'achat élevé et la sécurité de l'emploi, ils concurrencent les jeunes Réunionnais sur le marché de l'emploi, ils font la chasse aux primes »

### iii. Les inactifs

La population inactive au sens large est composée de l'ensemble de la population qui, bien qu'en âge de travailler, n'est pas active (occupée ou chômeuse), mais également de la population qui n'est pas en âge de travailler. Tel est le sens de la décomposition donnée dans les tableaux ci-dessous (Tableau 59, Tableau 60).

TABLEAU 59 - REUNION, RECENSEMENT DE 1982 ET 1990. DECOMPOSITION DE LA POPULATION INACTIVE TOTALE SELON LE SEXE

	Réunion 1982						Réunion 1990					
	H	%	F	%	Enf	%	H	%	F	%	Enf	%
Population inactive totale	139 057	46,1	200 599	76,3	339 656	65,9	156 598	53,2	207 608	68,4	364 206	60,9
dont Population inactive de moins de 15 ans	86 796	26,9	89 177	33,9	172 243	33,4	85 447	29,0	87 431	28,8	176 608	29,5
dont Population inactive de 15 ans ou plus	52 261	19,2	111 422	42,4	167 413	32,5	71 151	24,2	120 177	39,6	187 598	31,4
Population totale	252 997	100	262 801	100	515 798	100	294 256	100	303 572	100	597 828	100

Sources : INSEE, Recensement général de la Population, 1990, Réunion, 1992

A La Réunion, sur une population de 100 personnes au total, 66 personnes en 1982 et 61 personnes en 1990 peuvent être comptées comme inactives au sens large, c'est-à-dire y compris les enfants de moins de 15 ans. D'un recensement au suivant, ce rapport est à la baisse et son évolution est en apparence relativement comparable à celle qu'a connue Maurice puisqu'en 1983, 64 personnes sur 100 y étaient inactives au sens large, et en 1990, 59. Si le rapport de masculinité est équilibré, proche d'un homme pour une femme, quelle que soit la date, chez les enfants (moins de 12 ou 15 ans) dans les deux îles, ce rapport varie en revanche beaucoup plus si l'on s'intéresse aux inactifs en âge de travailler. Ce groupe est en effet bien plus hétérogène et regroupe personnes à la retraite, personnes en cours d'études, femmes au foyer, etc...

Ainsi, en 1990, la part de la population inactive de plus de 15 ou 12 ans à La Réunion et à Maurice s'élève respectivement à 31,4 % et 35,6 % avec des écarts importants entre les sexes. A La Réunion en 1990, 24 hommes sur 100 sont des inactifs de plus de 15 ans, les femmes sont près de 40 sur 100 dans ce cas, soit un rapport de 1,7 en faveur de celles-ci.

Maurice se différencie de La Réunion puisque la population inactive y diminue, légèrement certes, mais sensiblement, alors qu'elle augmente de façon notable à La Réunion (+ 7 %). Mais à Maurice également l'inactivité des adultes est une caractéristique surtout féminine, avec un rapport de féminité de l'ordre de 2,7. Ainsi, en 1990, sur 100 femmes âgées de 12 ans ou plus, 52 sont inactives au lieu de 19 hommes seulement sur 100.

TABLEAU 60 - MAURICE, RECENSEMENT DE 1983 ET 1990 : DECOMPOSITION DE LA POPULATION INACTIVE TOTALE SELON LE SEXE

	Maurice 1983						Maurice 1990					
	H	%	F	%	Ens	%	H	%	F	%	Ens	%
Population inactive totale	230 167	46,1	406 413	80,9	636 580	63,5	226 392	42,9	398 249	75,3	624 641	59,1
dont Population inactive de moins de 12 ans	134 147	26,9	131 546	26,2	265 693	26,5	125 616	23,8	122 793	23,2	248 409	23,5
dont Population inactive de 12 ans ou plus	96 020	19,2	274 867	54,7	371 184	37,0	100 776	19,1	275 456	52,1	376 232	35,6
Population totale	499 023	100	502 668	100	1 001 691	100	527 760	100	528 900	100	1 056 660	100

Sources : CSO, 1990 Housing and Population Census of Mauritius, Analysis Report Volume VIII, Juin 1994

Dans les deux cas, les années 1980 voient tout de même baisser pour chaque sexe la fraction inactive de la population. Cette situation résulte d'une conjonction heureuse entre l'effet d'une baisse du nombre des jeunes inactifs consécutive à la chute de la natalité observée dans les deux îles (et de façon plus nette à La Réunion), et d'un faible

rythme d'arrivées aux âges de la retraite (ce mouvement viendrait grossir les rangs des inactifs de 12 ans et plus). A cela s'ajoute la propension de plus en plus grande des femmes d'âge actif à ne plus se faire enregistrer comme inactives mais comme actives, soit comme demandeuses d'emplois (Réunion) soit comme actives occupées (Maurice). Concernant les Réunionnais, il est intéressant de noter la progression relative importante des hommes inactifs de 15 ans et plus entre 1982 et 1990 alors que la tendance générale est à la baisse ; s'agit-il d'une prolongation de la durée des études pour les garçons ? L'étude des différentes catégories d'inactifs aide à comprendre ces évolutions récentes.

Malheureusement, les nomenclatures d'enregistrement de l'inactivité sont à La Réunion moins précises qu'à Maurice. Les présentations fournies par l'INSEE sont des indicateurs d'inactivité reconstitués à partir de plusieurs variables détaillées, mais qui ne distinguent plus par exemple la catégorie « au foyer » de celle « autres inactifs », ce qui ne permet pas une analyse fine de l'évolution par sexe. On ne peut pas non plus isoler, comme c'est le cas dans l'île voisine, les handicaps comme cause d'inactivité. Ceci serait pourtant utile pour juger la composition de l'inactivité statistiquement non expliquée à La Réunion, en particulier pour les hommes, ainsi que l'écart important qui existe entre hommes et femmes sur ce point. L'apport des Enquêtes-Emploi sera précieux en ce domaine, il sera développé dans un chapitre ultérieur. On sait cependant, sur la base du recensement de La Réunion en 1982, qu'à la question sur le type d'inactivité, 62 % des femmes de 15 ans et plus se sont déclarées femmes au foyer. En 1990, la catégorie « inactifs de 15 ans ou plus » est composée à 31 % d'étudiants ou élèves, à 19,6 % de retraités, la moitié restante étant rassemblée sous la rubrique globale « autres inactifs ». Les hommes sont plus fréquemment des étudiants,

des élèves ou des retraités que les femmes, mais les autres inactifs ne peuvent pas être composés « d'hommes au foyer ». Nous nous interrogeons donc sur la composition de cette rubrique pour les hommes : s'agit-il, en partie, comme le suggère la comparaison avec Maurice d'hommes touchés par un handicap physique ou mental, les empêchant de travailler, ou plutôt d'une inactivité apparente qui cacherait, en fait, un travail non déclaré ? Cette incertitude sera en partie soulevée grâce à une exploitation fine des Enquêtes-Emploi de l'INSEE.

A La Réunion, on note en réalité surtout la progression relative des groupes d'inactifs étudiants et retraités entre les deux derniers recensements (Tableau 61) ; le mouvement est lent, sauf pour les jeunes filles qui bénéficient d'un allongement important de la durée de leurs études.

TABLEAU 61 - RÉUNION, RECENSEMENT 1982 ET 1990 : RÉPARTITION EN % DE LA POPULATION INACTIVE D'ÂGE ACTIF SELON LE SEXE ET LE TYPE D'INACTIVITÉ

Catégorie d'inactifs	Réunion 1982 <sup>19</sup>			Réunion 1990		
	H	F	Ens	H	F	Ens
Étudiant, élève	40,9	17,8	24,6	43,1	24,4	31,1
Retraité	26,5	12,9	16,9	28,7	14,5	19,6
Autres inactifs	32,6	69,3	58,5	28,2	61,1	49,3
Ensemble des inactifs en âge de travailler	100,0	100,0	100	100,0	100,0	100,0
Sources : INSEE, Recensement général de la Population, 1990, Réunion, 1992 INSEE, Résultats du Recensement de la Population dans les DOM 09 mars 1982, Réunion, 1983						

Si l'on souhaite comparer l'évolution de l'inactivité par catégorie, il faut réduire la comparaison à la seule Ile Maurice faute de documents plus complets. En 1990 à

<sup>19</sup> En 1982, pour les DOM, la question sur le type d'activité ne concernait que les personnes atteignant leur 16ème anniversaire au cours de l'année du recensement.

Maurice, pour les 15 ans et plus, la première composante rassemble les femmes, surtout les femmes « au foyer » soit près de 200 000 personnes ; viennent ensuite les « étudiants, élèves » et « retraités ». Les hommes inactifs de 15 ans et plus ne sont que dans 5 cas sur 100 des hommes « au foyer » en 1990, ils sont plus fréquemment encore en cours d'études (32 hommes sur 100 pour moins de 8 femmes) ou retraités (43,5 hommes sur 100 pour seulement 4,3 femmes). A Maurice, on note toujours le nombre non négligeable de personnes rendues inactives par cause d'« handicap permanent ». Ces cas concernent surtout les hommes et ils sont en hausse : 5 000 hommes en 1983, 9 000 en 1990. Le poste « autres inactifs » est relativement marginal.

TABLEAU 62 - ILE MAURICE, RECENSEMENT 1983 ET 1990 : REPARTITION EN % DE LA POPULATION INACTIVE AGE DE 15 ANS OU PLUS SELON LE SEXE ET LE TYPE D'INACTIVITE

Catégorie d'inactifs	Ile Maurice 1983			Ile Maurice 1990		
	H	F	Ens.	H	F	Ens.
Au Foyer	2,1	83,7	67,7	5,3	84,1	66,3
Etudiant. Elève	36,0	7,4	13,0	32,3	7,8	13,4
Handicapé permanent	8,7	1,1	2,6	13,4	3,1	5,4
Retraité	45,3	6,3	14,0	43,5	4,3	13,1
Autres inactifs	7,9	1,5	2,7	5,5	0,65	1,8
Ensemble inactifs de 15 ans et plus	100	100	100	100	100	100
Sources : CSO, 1990 Housing and Population Census of Mauritius, Economic Characteristics Volume III, Maurice ; CSO, 1983 Housing and Population Census of Mauritius, Analysis Report, Volume IV, Ile Maurice						

L'inactivité des femmes est plus forte qu'à La Réunion. Moins fréquemment en cours d'études que les Réunionnaises, les inactives mauriciennes sont essentiellement des femmes au foyer. On verra dans le prochain chapitre que le CSO ajuste ses données de recensement (même celles de 1990) sur la base d'informations complémentaires, en

rectifiant le niveau d'activité des femmes à la hausse. Il n'en reste pas moins qu'après correction, l'inactivité des femmes à Maurice est plus forte qu'à La Réunion, tandis qu'on observe un phénomène inverse pour les hommes. En 1990, la retraite concerne dix fois plus d'hommes que de femmes à l'île Maurice, cet écart est à nouveau plus important qu'à La Réunion la même année (où le rapport est seulement de une retraitée pour deux hommes à la retraite). A l'avenir, on observera une convergence entre hommes et femmes lorsque les actives qui se manifestent seulement depuis peu dans les deux îles parviendront à leur tour à l'âge de la retraite, en particulier à Maurice où le processus est moins avancé.



### 3. Les enquêtes et sources complémentaires depuis le recensement de 1990 : quelles utilisations ?

Si les enquêtes et sources complémentaires permettent au chercheur de compléter et préciser les analyses menées à partir des données de recensement, elles sont fréquemment exploitées par les instituts de statistiques à des fins moins scientifiques.

Si la publication annuelle, voire mensuelle, des chiffres du chômage à La Réunion comme à Maurice est indispensable, c'est qu'elle a pour objectif premier d'éclairer l'action et d'aider à la décision publique ou privée. Cet objectif a souvent des conséquences politiques et financières non négligeables, c'est pourquoi les résultats attendus par les décideurs répondent à des logiques propres : il convient que les chiffres publiés restent « politiquement gérables », c'est à dire que les résultats ne paraissent ni trop élevés ni trop bas. Pour y parvenir, Maurice, qui ne dispose pas d'enquêtes sur l'emploi, détermine les niveaux de ses séries annuelles de taux de chômage par actualisation des données de recensement par confrontation de l'ensemble des sources disponibles chaque année : enregistrement continu des chômeurs par le Ministère de l'Emploi, enquêtes sur les entreprises.... Ce compromis détaillé par l'Office Central de Statistiques produit des résultats dont la qualité est bien difficile à évaluer, mais qui correspondent au niveau officiellement déclaré du chômage dans l'île. De son côté, La Réunion organise des Enquêtes-Emploi dont les questionnaires sont identiques depuis 1993 à ceux utilisés en métropole. Si la photographie quasi annuelle de la situation du chômage et de l'emploi ainsi obtenue peut être comparée aisément à la situation métropolitaine, elle fournit des résultats

officiels, certes, mais parfois artificiels et souvent controversés, qui ne tiendraient pas suffisamment compte des spécificités de la population active locale.

Nous livrerons donc, après avoir présenté l'ensemble des données disponibles pour étudier les tendances récentes de l'emploi dans les îles, les évolutions du chômage telles qu'elles sont fournies, chaque année, aux politiques et bailleurs de fonds par les organes officiels de statistique, en attirant l'attention sur la relativité des niveaux de chômage calculés. Nous nous intéresserons ensuite, pour les années les plus récentes, à l'apport explicatif réel que peuvent avoir ces enquêtes. Nous tenterons de mettre en relief quelques caractéristiques d'activité propres aux populations réunionnaises et mauriciennes afin de permettre, peut-être, le développement d'interrogations plus à même d'intégrer les particularismes locaux dans l'étude de l'emploi, de l'activité ou du chômage.

#### a. Les enquêtes et données utilisées

##### i. Maurice

La plus importante enquête menée à Maurice auprès des entreprises est connue sous le nom d' « *Enquête sur l'Emploi et les Bénéfices dans les Grandes Firmes mauriciennes* »<sup>20</sup>. La première de ces enquêtes date de septembre 1966. A partir de cette date, l'Office Central de Statistique mène ses enquêtes à un rythme bisannuel jusqu'en 1991, avant de prendre en 1992 le rythme d'une enquête par an. L'objectif

<sup>20</sup> C'SO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Mauritius, (August 1987), *Bi-Annual Survey of Employment and Earnings in Large Establishments March 1987*, 32 p. C'SO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Republic of Mauritius, (December 1995), *Digest of Labour Statistics 1995*, seconde partie, pp. 21 et suivantes.

principal de cette opération est d'obtenir des séries continues de données sur l'emploi dans ces firmes (en particulier les entreprises agricoles), en utilisant des questionnaires envoyés par courrier. Lorsque l'enquête était bisannuelle, elle permettait au mois de mars de comprendre l'activité des entreprises agricoles liées à la canne à sucre à une période calme de l'année, tandis que le passage en septembre cherchait à appréhender cette activité en période de pleine activité. Nous nous intéresserons ici en particulier aux résultats de l'enquête menée en mars 1995.

La seconde source de données utilisée est le « *Census of Economics Activities* »<sup>21</sup>, véritable recensement (par envoi d'enquêteurs sur le terrain) de toutes les unités de production locales, sauf dans le domaine agricole. C'e n'est réellement qu'en 1985-1986 qu'est exécuté le premier recensement des activités économiques de l'île. Il couvrait tous les secteurs sauf l'agriculture et les administrations, et interrogeait petites et grandes unités qui opéraient sur un emplacement fixe. Le dernier recensement économique a été mené en 1992, il couvre également les établissements non agricoles petits et grands, mais cette fois en incluant les administrations et les établissements « volants » (vendeurs de rue, itinérants, etc., n'ayant pas de lieu fixe de travail). Pour qui veut comprendre réellement le mode de travail d'un nombre important de Mauriciens, l'apport est considérable : cette source est nouvelle et sans équivalent pour une première approche d'activités qui se révéleront fréquemment familiales.

---

<sup>21</sup> CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Republic of Mauritius, (June 1994), *1992 Census of Economic Activities*, vol. 1 - Small Establishments and Itinerant Units, 76 p. CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Republic of Mauritius, (May 1996), *1992 Census of Economic Activities*, vol. 2 - Large Establishments, 144 p.

Des analyses des données sur les chômeurs inscrits auprès des bureaux pour l'emploi<sup>22</sup> sont produites et publiées par la division emploi du Ministère de l'Emploi et viendront compléter nos analyses.

- L'Enquête sur l'Emploi et les Bénéfices dans les Grandes Firmes mauriciennes

Cette enquête ne couvre qu'une partie des entreprises mauriciennes :

- Les entreprises agricoles :

- \* les plantations de sucre de 10 hectares et plus
- \* les plantations de thé de 2 hectares ou plus
- \* toutes les entreprises de tabac
- \* tous les autres établissements agricoles employant 10 employés ou plus.

- Les entreprises non agricoles :

- \* toutes les administrations locales ou centrales
- \* tous les établissements employant au moins 10 salariés le jour de l'enquête (sont exclus les salariés qui ne travaillent pas sur le site même de l'entreprise enquêtée).

---

<sup>22</sup> MINISTRY FOR CIVIL SERVICE AFFAIRS AND EMPLOYMENT, Employment Division, Republic of Mauritius, (April 1994), Employment Market Review, Mauritius and Rodrigues, consolidated issue, 71 p. MINISTRY FOR CIVIL SERVICE AFFAIRS AND EMPLOYMENT, Employment Division, Republic of Mauritius, Statistical Review on Employment, Period : September-December 1992 (extraits), 27 p. MINISTRY FOR CIVIL SERVICE AFFAIRS AND EMPLOYMENT, Employment Division, Republic of Mauritius, Statistical Review on Employment, Period : September-December 1993, 110 p. MINISTRY FOR CIVIL SERVICE AFFAIRS AND EMPLOYMENT, Employment Division, Republic of Mauritius, Statistical Review on Employment, Period : September-December 1994, 99 p. MINISTRY OF EMPLOYMENT, MANPOWER RESOURCES AND TRAINING, Employment Division, Republic of Mauritius, Statistical Review on Employment, Period : September-December 1995, 97 p. MINISTRY OF EMPLOYMENT, MANPOWER RESOURCES AND TRAINING, Employment Division, Republic of Mauritius, Statistical Review on Employment, Period : January-April 1996, 108 p. MINISTRY OF EMPLOYMENT, MANPOWER RESOURCES AND TRAINING, Employment Division, Republic of Mauritius, Statistical Review on Employment, Period : May-August 1996 (extraits), 13 p.

En 1995, les questionnaires (voir annexe) ont été envoyés par la poste à 5 225 firmes, d'après un fichier d'employeurs que détient l'Office Central de Statistique, créé initialement par le Ministère de l'Emploi avec l'aide des assureurs de firmes sucrières.

Les questions posées aux entrepreneurs portent sur le nombre d'employés payés un mois de référence et sur le montant total des salaires versés. Doivent également être précisés, le nombre de salariés payés au jour ou à la tâche, ainsi que les salaires versés, en particulier dans l'agriculture ou les docks. Le problème des non-réponses est bien sûr important du fait de la méthode choisie. Le taux de réponse varie entre 70 et 80 % selon les années, et ce à l'issue de plusieurs rappels aux entreprises qui ne répondent pas directement au premier envoi du questionnaire. Les entreprises sont classées en fonction de leur activité principale lorsqu'elles ne peuvent détailler la population employée dans les différentes branches d'activité qu'elles recouvrent.

On comprend donc que ces enquêtes ne sont « représentatives » que des entreprises qui sont dans le champ de l'enquête tel qu'il a été défini plus haut et qu'elles comptabilisent tous les travailleurs étrangers sous contrat employés dans ces entreprises à la date de l'enquête.

Notons également que les données sur l'emploi dans les établissements non couverts par cette enquête sont estimées à partir d'informations provenant d'enregistrements administratifs comme les licences et permis délivrés par les ministères. Le recoupement du recensement avec ces sources fait apparaître que les hommes qui se déclarent au chômage lors du recensement sont plus nombreux qu'en réalité, tandis que les femmes se déclarent facilement inactives au recensement alors qu'elles exercent un travail rémunéré à leur domicile par exemple (garde d'enfants, couture,

etc...). Bref, le CSO dispose de nombreuses raisons pour justifier les corrections qu'il apporte aux taux d'activité du recensement.

- Le Recensement des Activités Economiques

Entre janvier 1992 et juin 1994, le CSO a conduit son second recensement des entreprises mauriciennes. Ce recensement est constitué de deux volets ; le premier enquête par interview directe les petits établissements et les unités de production non fixes ; le second couvre les grands établissements (employant 10 personnes ou plus) en utilisant, à nouveau, des envois de questionnaires. L'organisation de ces enquêtes répond au besoin grandissant d'informations émanant des décideurs sur les activités en développement à Maurice depuis le début des années 1980. L'île est en effet passée d'une mono-économie sucrière à une économie diversifiée avec l'émergence d'un secteur manufacturier tourné vers l'exportation, et aussi de petites unités de production. Cette émergence a joué un rôle déterminant dans la croissance de l'économie durant les années 1980 et à son maintien depuis.

Le champ de l'enquête auprès des petits établissements couvre toutes les petites unités de production non agricoles (y compris en 1992 les unités non fixes) employant 9 personnes ou moins, soit environ 40 000 unités en 1992. Les unités dites itinérantes comprennent les vendeurs de rue, taxis, vendeurs aux marchés etc... Sont cependant exclues toutes les activités illicites, ainsi que les activités rémunérées en nature, ou les activités religieuses ...

Pour les grands établissements, l'enquête cherche à toucher 2 000 firmes opérant en un lieu fixe et employant 10 employés ou plus dans tous les secteurs d'activité hormis l'agriculture.

L'information est collectée sur une période de référence d'un mois pour les grands établissements, et d'une semaine pour les unités itinérantes. Plusieurs types de questionnaires (voir annexe) sont conçus selon le type d'unité de production enquêté, mais, dans l'ensemble, les questions posées visent à obtenir une description de l'activité exercée ou de l'établissement, du nombre d'employés et des salaires, recettes ou bénéfices perçus durant la période de référence, et éventuellement des investissements effectués. Ce recensement économique recoupe par de nombreux aspects l'enquête sur l'emploi et les bénéfices des firmes mauriciennes, mais apporte des compléments importants sur les petites unités de production (moins de 10 personnes) et les unités itinérantes.

## ii. La Réunion

### • Les Enquêtes-Emploi de l'INSEE

L'INSEE a mis à disposition de l'INED plusieurs Enquêtes-Emploi en vue d'approfondir les résultats produits régulièrement. Nous disposons ainsi des enquêtes menées en 1993 et 1995 à La Réunion avec les pondérations correspondantes, de l'Enquête-Emploi Réunion 1994 non pondérée, ainsi que des sous-échantillons de Réunionnais enquêtés en métropole en 1993 et 1995, là encore avec les poids correspondants. La taille des échantillons est d'environ 8 100 enquêtés à La Réunion (soit un taux de sondage de 1 pour 55) et 250 Réunionnais en métropole. Les enquêtes

sont réalisées en mars sur des échantillons aréolaires de logements ordinaires (3 000 à 3 500 logements) à l'aide de questionnaires très complets utilisant près de 390 variables (voir annexe).

Les objectifs qui guident la réalisation des Enquêtes-Emploi en métropole et désormais dans les DOM sont définis par des instances européennes ou internationales. En effet, le souci de comparabilité statistique entre les pays membres de l'Union Européenne, conduit à utiliser une référence commune : les définitions recommandées par le BIT (Bureau International du Travail). Ainsi, les Enquêtes-Emploi les plus récentes, recalées annuellement au dernier recensement de la population à l'aide des statistiques d'état civil, voient leurs questionnaires construits et modifiés au fur et à mesure des harmonisations de nomenclatures souhaitées par la Communauté Européenne et le BIT.

Chaque office de statistique des pays de l'Union, l'INSEE pour la France, est donc incité à utiliser une définition stricte du chômage, de l'emploi, de l'inactivité et des activités économiques lorsqu'elle souhaite les mesurer par des enquêtes nationales spécifiques. Ceci permet de « (...) développer l'aspect temporel et le suivi infra-annuel des situations individuelles, approfondir les aspects structurels et de mieux saisir les situations intermédiaires qui se développent aux franges des catégories reconnues » (INSEE<sup>23</sup>, Février 1996, p.5).

L'essentiel est pour l'INSEE de construire un questionnaire qui se rapproche le plus possible de la définition internationale proposée par le BIT. Celui-ci laisse une latitude

<sup>23</sup> INSEE, (Février 1996), « Enquête sur l'emploi de 1995, résultats détaillés », INSEE résultats, n°448-449, Emploi - Revenus n°101-102.



d'interprétation des définitions, puisque l'activité des enquêtés se réfère à « une brève période de référence spécifiée telle qu'une semaine ou un jour » et fait référence d'un « âge minimum » (à déterminer). En France, les Enquêtes-Emploi se fondent sur la semaine qui précède l'enquête et portent sur la population âgée d'au moins 15 ans révolus dans l'année. Pour être considéré comme « au travail » durant cette semaine de référence, il suffit, pour respecter la définition internationale, d'avoir travaillé au moins une heure. Sont également comptés comme actifs occupés les individus qui, bien que travaillant, étaient temporairement absents durant la période de référence (sans que le lien formel avec l'emploi soit perdu du fait de cette absence). Les militaires du contingent sont inclus parmi les personnes pourvues d'un emploi salarié.

D'après le BIT, trois conditions classent un individu dans la catégorie des chômeurs :

- être sans travail, c'est-à-dire n'être ni pourvu d'un emploi salarié, ni d'un emploi non salarié.
- être disponible pour travailler dans un emploi, salarié ou non salarié
- être à la recherche d'un travail.

Ainsi l'INSEE considère-t-il comme étant sans emploi tous ceux qui satisfont à certains critères d'inclusion parmi tous ceux qui présentent le premier critère, c'est-à-dire celui de ne pas avoir travaillé du tout la semaine de référence. Ne sont pas comptés parmi les chômeurs l'ensemble des salariés en chômage partiel ainsi que ceux qui n'ont pu travailler en raison d'une réduction saisonnière d'activité. Et à l'inverse, un actif n'ayant pas travaillé la semaine de référence pour cause de longue maladie ou de cessation d'activité (et n'ayant plus de lien formel avec son emploi) est compté comme chômeur.

Un autre critère d'inclusion, la disponibilité pour travailler, est appréhendé dans le questionnaire en demandant à l'enquêté s'il est prêt à travailler dans un délai de moins de 15 jours (ou un mois en cas de maladie).

Le chômeur potentiel n'est en outre retenu que s'il déclare chercher un emploi, et ce de façon active. Il s'agit d'apprécier la réalité du chômage en précisant les démarches de recherche d'emploi concrètement effectuées par le chômeur au cours du mois précédant l'enquête.

Tous ces critères permettent de définir une première catégorie de chômeurs, la PSERE, « Population Sans Emploi à la Recherche d'un Emploi ». Si l'on ajoute à ces effectifs, ceux des enquêtés qui, bien que sans emploi la semaine de référence, déclarent avoir trouvé un travail qui commence ultérieurement, on obtient le chiffre des chômeurs au sens du BIT.

Il est évident que les questionnaires de recensement - beaucoup moins précis que ceux des Enquêtes-Emploi - (voir annexes) ne permettent pas de construire des indicateurs répondant expressément aux définitions du BIT. Il est, par contre, possible de déduire des Enquêtes-Emploi, des indicateurs de chômage moins restrictifs et proches des simples critères de déclaration de chômage et de recherche d'emploi retenus lors des recensements pour établir les taux de chômage.

Si certains des critères du BIT sont déjà contraignants pour inclure certaines catégories de personnes dans la population des chômeurs en métropole, cela se révèle encore plus vrai dans les Départements d'Outre-Mer. Le sous-emploi y est très répandu, de même que certaines inactivités saisonnières liées aux conditions météorologiques en milieu

tropical. Les questionnaires sont donc largement discutés et les études locales menées par des laboratoires de recherche en sociologie ou économie apportent des précisions intéressantes, car leur objectif est de chercher à adapter les questionnaires au terrain ; ces travaux n'ont cependant pas les qualités de représentativité des Enquêtes-Emploi de l'INSEE. Nous ne présentons pas ici d'emblée toutes les sources complémentaires utilisées, mais nous le ferons plus loin au fur et à mesure des utilisations spécifiques.

- Les autres sources

La variété des sources de données existants à La Réunion sur les diverses entreprises implantées dans l'île rend impossible toute présentation exhaustive des répertoires d'entreprises, enquêtes agricoles et autres rapports fournis par les différentes directions syndicales et professionnelles à l'origine des publications annuelles de l'INSEE sur ces questions. C'est pourquoi nous tenterons uniquement de dégager les grandes tendances que ces sources apportent sur les populations employées dans les entreprises afin de mettre en évidence des contrastes d'activité et de caractéristiques avec l'île Maurice. En outre, nous ne pourrions entreprendre de comparaison systématique entre les deux îles, les modes de recueil divergeant beaucoup trop, qu'il s'agisse des définitions retenues ou du mode d'enquête ou de répertoire existant.

Nous exploiterons en particulier, les résultats publiés par l'INSEE REUNION dans le *Tableau Economique de La Réunion, 1996/1997*, c'est-à-dire une synthèse de différentes sources, telles que le répertoire SIRENE des entreprises, ou les Enquêtes Annuelles d'Entreprises Industrielles. Ces dernières sont menées depuis 1989, à l'initiative de la DRIRE-Réunion (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement). Il s'agit d'une enquête annuelle, l'*Enquête Annuelle*

*d'Entreprises Industrielles (EAE)*, réalisée par courrier et téléphone auprès des entreprises industrielles dont le siège social est sur l'île et dont le nombre de salariés est d'au moins 6 (INSEE REUNION, 1996, LES DOSSIERS DE L'ECONOMIE REUNIONNAISE, n°52). Au total, 302 entreprises industrielles, aux activités agro-alimentaires et manufacturières ont été interrogées dans le cadre de l'EAE en 1994, et 251 entreprises ont répondu (soit 83 %). Nous nous intéresserons en particulier aux résultats de 1993 et 1994 car les comparaisons avec les EAE des années précédentes sont rendues difficiles du fait d'un changement de définition en 1993 dans les nomenclatures d'activité<sup>24</sup>.

---

<sup>24</sup> Passage des NAP aux NAF.

**b. La production d'indicateurs pour les planificateurs :  
les évolutions officielles**

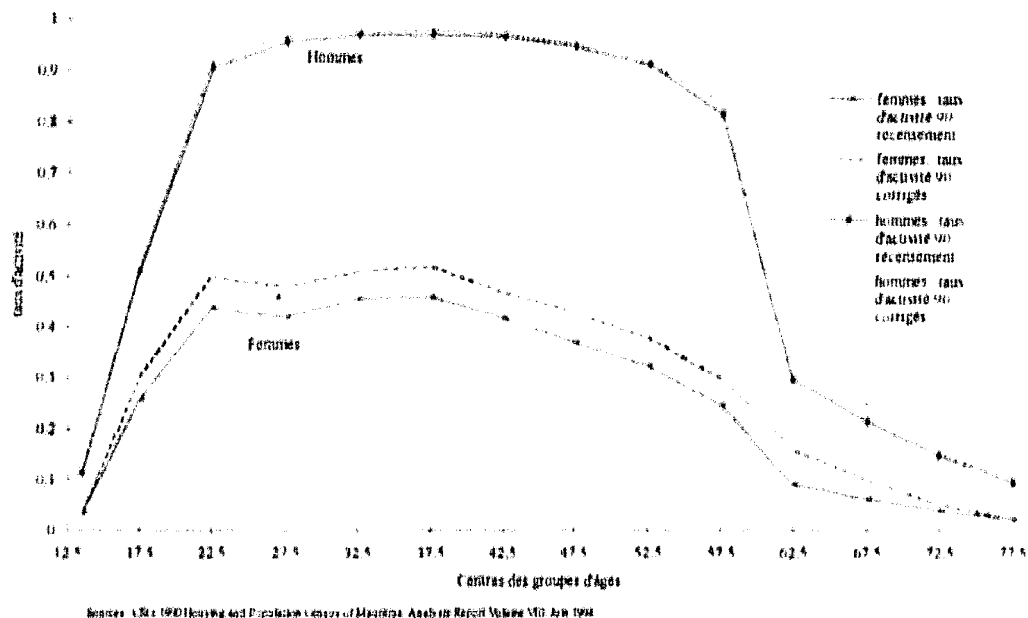
La production d'indicateurs de chômage officiels aux planificateurs est une activité à laquelle les Instituts de Statistiques des deux îles s'emploient régulièrement, afin de respecter les normes nécessaires "imposées" par le Bureau International du Travail, ainsi que d'autres moins fréquemment dévoilées.

Ce travail consiste, dans le cas de Maurice, et en l'absence d'enquête sur l'emploi, à apporter des modifications aux taux de chômage déduits des réponses de la population au dernier recensement, en particulier pour les femmes. L'opération nécessite ainsi l'utilisation, non pas des taux d'activité calculés directement à partir du recensement, mais des taux « ajustés », recalculés à partir d'enquêtes et d'enregistrements que l'Office Central de la Statistique estime plus fiables.

Pour les hommes, on corrige légèrement les taux d'activité du recensement après l'âge de 50 ans, et pour les années 1991 à 1995, on extrapole légèrement la tendance à la baisse d'activité des jeunes pour tenir compte des possibilités de prolongation des études et des formations qui leur sont offertes. Pour les femmes, la correction porte sur tous les groupes d'âges et on suppose qu'en 1991-1995 les taux d'activité des femmes s'accroissent de 2 % par an.

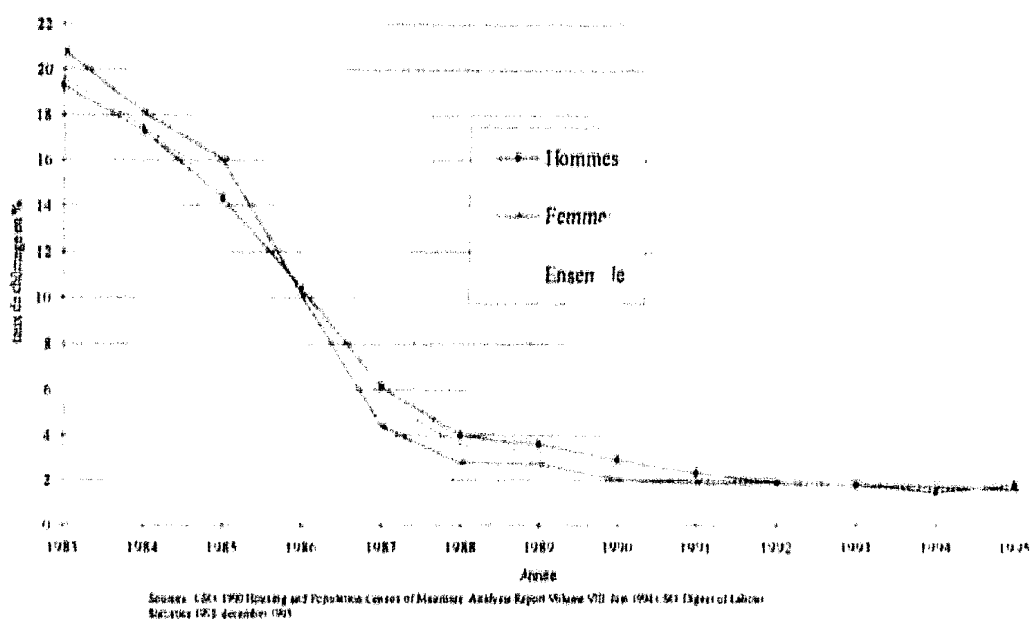
Les taux d'activité totaux après correction, pour la population de 12 ans et plus, deviennent alors 76,1 % pour les hommes et 37,1 % pour les femmes en 1990, contre respectivement 74,9 % et 32,2 % dans le recensement. Le Graphique 95 fait apparaître

l'écart entre les deux séries, donc les corrections apportées au taux d'activité par groupes d'âges de 1990 par l'Office Central de Statistique : négligeable pour les hommes, la différence est très nette, en revanche, pour les femmes.



GRAPHIQUE 95. - MAURICE : TAUX D'ACTIVITE PAR GROUPES D'AGES EN 1990 ET PAR SEXE AU RECENSEMENT ET APRES CORRECTION PAR SOURCES EXTERIEURES.

Tout ceci ne change pas les conclusions sur les différences générales dégagées entre Maurice et La Réunion, mais tend plutôt à les confirmer en raison de la révision à la baisse du taux de chômage à Maurice. Celui-ci est, pour 1990, après ajustement sur la base du nombre de chômeurs enregistrés par le Ministère de l'Emploi, seulement de 3 % pour les hommes et 2 % pour les femmes en 1990 : le nombre total de chômeurs est de 12 000 (contre 24 000 selon le recensement). Actualisés chaque année, les chiffres du chômage baissent continuellement de 1983 à 1991, et stagnent (officiellement) à un niveau exceptionnellement bas depuis : moins de 2 % de la population active (Graphique 96).



GRAPHIQUE 96. - MAURICE : EVOLUTION ANNUELLE DU TAUX DE CHOMAGE DE 1983 A 1995 SELON LE SEXE, CHIFFRES ACTUALISES.

Cependant, il est plus qu'improbable que ces niveaux de chômage déclarés, en particulier depuis 1990, reflètent fidèlement le niveau réel du chômage à Maurice. Celui-ci a certes baissé depuis le maximum observé au début des années 1980 pour atteindre des niveaux très faibles, mais cette certitude est ancrée par l'observation d'une variation brutale et forte enregistrée entre les deux derniers recensements. Depuis, l'enregistrement continu du nombre des demandeurs d'emplois et les enquêtes dans les entreprises nous semblent des indicateurs insuffisants à Maurice pour actualiser correctement les indicateurs de chômage. Un des points faibles de la statistique de l'île Maurice se rencontre ici, malgré les efforts entrepris, il lui est difficile de donner des estimations intercensitaires correctes du niveau de chômage de la population, et ce d'autant plus que la date du dernier recensement s'éloigne. Nous nous refusons donc à légitimer les évolutions officielles du chômage déclarées à

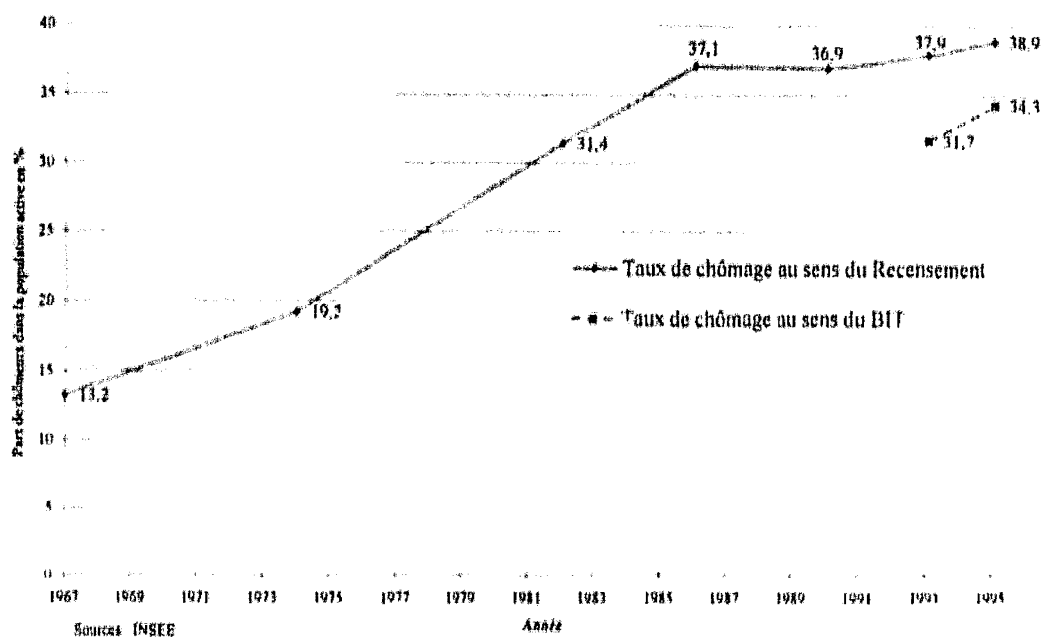
Maurice depuis 1990, et avançons plutôt, par notre connaissance<sup>25</sup> des conditions économiques récentes que l'île traverse depuis 1991, que l'évolution du taux de chômage est plutôt à la hausse après les réussites enregistrées depuis 1980. Ceci ne remet aucunement en cause les analyses menées, la baisse du chômage est un des plus grand succès de l'île, mais les tendances récentes restent difficilement appréhendables.

Toute autre a été l'évolution observée à La Réunion. Après une montée du chômage très rapide lors de la période intercensitaire 1974-1982 (Graphique 97), on observe, depuis le milieu des années 1980, des taux de chômage évoluant à un niveau toujours extraordinairement élevé, niveau apparemment près de vingt fois supérieur à celui de Maurice. Nous savons que le passage rapide d'une société agricole (67 % de la population active occupée travaille dans l'agriculture en 1946) à une société dominée par le secteur tertiaire (73,3 % dans le secteur des services marchands ou non-marchands en 1990), sans relais de l'emploi industriel est la cause de la croissance importante du chômage (CLAUDE PARAIN, Mars-Avril 1996). Les créations nettes d'emploi, bien que non négligeables, n'ont pas suffi et ne suffisent toujours pas à faire face à la double pression qu'exercent l'arrivée massive de jeunes actifs sur le marché du travail et la généralisation de l'activité féminine. En conséquence, le taux de chômage au sens du recensement, mais déduit des Enquêtes-Emploi, atteindrait près de 40 % pour l'ensemble de la population active en 1995; il était de 37 % en 1990, 19,2 % au recensement de 1974 et déjà de 13,2 % en 1967 à une époque où la métropole était en situation de plein emploi.

---

<sup>25</sup> Le nombre d'emplois, en particulier dans la zone franche a diminué depuis 1991, passant de 90 000 à 79 000 en 1996. Ce premier indicateur, signe des récentes difficultés que rencontre l'île Maurice ne trouve apparemment aucune répercussion dans le niveau du chômage officiellement déclaré.





GRAPHIQUE 97. - REUNION 1967-1995 : EVOLUTION DU TAUX DE CHOMAGE AU SENS DU RECENSEMENT ET DU BIT

Les chiffres du chômage les plus récents (1993-1995) sont issus des Enquêtes-Emploi de l'INSEE ; ils utilisent la définition du BIT (BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL). Les taux de chômage issus du recensement sont en général plus élevés que ceux fournis par les Enquêtes-Emploi du fait de la définition plus restrictive du chômage dans le second cas. Cependant, quelle que soit la définition retenue, les taux de chômage se situent toujours à un haut niveau.

TABLEAU 63 - REUNION ET METROPOLE : TAUX DE CHOMAGE PAR SEXE AU SENS DU BIT ( EN %) EN 1993 ET 1995

	1993			1995		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Réunion	28,7	36,0	31,7	30,8	39,5	34,3
Métropole	9,4	13,3	11,1	9,8	13,9	11,6

Sources : Exploitation des Enquêtes-Emploi INSEE 1993 et 1995 à La Réunion et en métropole. Résultats publiés des Enquêtes-Emploi INSEE en métropole 1993 et 1995

Ainsi, même dans la conception limitative du BIT, en 1995, la proportion de chômeurs au sein de la population active dépasse un tiers ; de tous les départements français l'île de La Réunion présente les taux de chômage les plus élevés (34,3 % de la population

active en 1995), soit un niveau près de trois fois supérieur au résultat de la métropole (Tableau 63). Ceci confirme l'exceptionnelle gravité de la santé économique de l'île. Cependant, ces indicateurs incitent une nouvelle fois à réfléchir sur les définitions utilisées pour connaître l'état réel d'occupation d'une personne en âge de travailler. Dans les sociétés d'Outre-mer et de manière encore plus évidente qu'en métropole, la frontière est floue entre le « petit boulot » et le chômage qu'il représente de fait. Selon les critères internationaux, déclarer au moins une heure de travail la semaine de référence suffit à classer l'enquêté dans la catégorie « actif occupé », alors qu'il est très vraisemblablement confronté à un manque d'emploi. Ainsi, les mesures classiques du chômage doivent être complétées par des indicateurs plus fins permettant de comprendre des phénomènes spécifiques comme l'inactivité des femmes, et de mesurer pleinement l'ampleur de la crise que traverse La Réunion. Pour CLAUDE PARAIN (Mars-Avril 1996, p.28), en 1993 « (...) 127 600 personnes sont confrontées à un manque d'emploi ou à un emploi insuffisant. », ce qui multiplie par 1,7 l'effectif des chômeurs mesuré au sens du BIT, et porterait alors le taux de chômage (au sens large, c'est-à-dire de sous-emploi chronique) à 54,4 % en 1993 à La Réunion. Néanmoins cette vision pessimiste peut être tempérée par une autre, tout aussi réaliste : l'application d'un modèle généreux de protection sociale des chômeurs propre à un pays avancé (la France métropolitaine) a sans doute également pour conséquence, dans un contexte de vie difficile, d'entraîner une inflation du chômage statistiquement déclaré, au détriment de l'emploi informel ou du travail domestique. Alors, 32 % ou 54 % ? Quel est le niveau réel du chômage à La Réunion ? Le débat n'est pas nouveau comme le relevaient en 1981, HERVE DOMENACH et JEAN-PIERRE GUENGANT qui s'interrogeaient sur le chômage et le sous-emploi dans les départements d'Outre-

Mer<sup>26</sup>. Ils concluaient que : « *Le caractère limité de la condition de recherche (d'emploi effective, et donc de la signification même du chômage qui en découle, a d'ailleurs été reconnu par diverses instances et organisations internationales.* » (1981, p.5). La question du niveau du chômage est-elle donc si essentielle ou simplement nécessaire aux instances européennes et aux décideurs publics pour décider de la mise en place de mesures de lutte contre le chômage ou pour solliciter de nouveaux crédits budgétaires auprès des instances européennes ? Il nous importe plutôt, après avoir constaté une croissance et une persistance structurelle du chômage à un niveau trop élevé à La Réunion (contrairement au cas de l'île Maurice), de rechercher les spécificités de ce chômage par rapport à la situation métropolitaine. Ces singularités identifiées<sup>27</sup>, nous pourrions isoler et tenterons d'affiner l'étude des quelques thèmes importants qu'ignorent, souvent, les enquêtes sur l'emploi : il s'agit par exemple de sujets tels que l'inactivité des femmes et des hommes et le sous-emploi (ou temps-partiel). Quant à Maurice, la connaissance plus poussée du monde du travail provient surtout des analyses des résultats publiés des enquêtes sur les entreprises. Outre l'intérêt de la connaissance du fonctionnement des activités des entreprises mauriciennes et de la relation aux employés, l'approche menée par les statisticiens mauriciens donnera à réfléchir sur les variables importantes qui sont retenues dans ce milieu insulaire pour comprendre l'activité économique de la population.

---

<sup>26</sup> DOMENACH (HERVE), PICOUE (MICHEL), (Octobre 1981), « *Chômage et sous-emploi dans les DOM* », *Economie et Statistique*, n°137, INSEE, pp.3-23.

<sup>27</sup> Selon HERVE DOMENACH et MICHEL PICOUE, octobre 1981, p.5, des sociétés non industrialisées telles que les DOM connaissent un marché du travail très peu organisé, où les modes de recherche d'emploi non institutionnels sont importants. Ainsi, les aides de la part de la famille ou des amis occupent une place importante dans les stratégies des chômeurs ou inactifs dans les DOM, effets qui conduisent à fragiliser les concepts de recherche effective d'emploi utilisés dans l'élaboration des indicateurs de chômage BIT.

### c. L'apport explicatif

Outre les taux de chômage globaux officiels, les informations récoltées grâce aux enquêtes, qu'il s'agisse des enquêtes sur l'emploi ou d'enquêtes sur les entreprises, permettent de préciser, voire d'éclaircir certains points insuffisamment appréhendés dans les recensements. Elles permettent en outre, un suivi régulier, et donc fréquemment actualisé, de l'activité des entreprises et des hommes<sup>28</sup>.

#### i. L'approche mauricienne

L'Enquête sur l'emploi et les bénéficiaires dans les grandes firmes mauriciennes permet de suivre chaque année l'évolution des emplois dans les principaux secteurs économiques<sup>29</sup> de l'île. En effet, bien que l'industrie manufacturière, l'agriculture, le commerce, l'hôtellerie et les services publics soient les secteurs qui occupent traditionnellement le plus d'employés, des évolutions conjoncturelles inévitables annoncent parfois des difficultés sérieuses ou révélatrices de difficultés plus profondes. Ainsi, si le secteur manufacturier reste le premier employeur de l'île (30 à 40 % des emplois), il présente néanmoins depuis le début des années 1990 des signes d'essoufflement<sup>30</sup>, qu'illustrent les pertes d'emploi repérées par l'enquête. Ainsi, sur une seule année, de 1994 à 1995, ce secteur manufacturier déclare avoir perdu 1 600 personnes, dont près de 1 300 uniquement dans des entreprises de l'EPZ ; au total,

---

<sup>28</sup> Les développements qui suivent proviennent de l'analyse de documents publiés, en particulier pour Maurice, mais également de l'exploitation informatisée des enquêtes mises à disposition de l'INED par l'INSEE.

<sup>29</sup> Les entreprises sont classées en fonction de leur activité principale ; en cas d'activités multiples, le classement s'opère à partir de l'activité dominante. L'Office de Statistique s'appuie sur la norme de 1968 de la "Revised International Standard Industrial Classification".

<sup>30</sup> Essoufflement ne signifiant pas ici une baisse de la productivité mais plutôt une substitution plus fréquente du facteur capital au détriment du facteur travail.

depuis 1990, ce seul secteur aurait perdu plus de 6 000 emplois. Ce sont surtout les entreprises de plus de 10 salariés qui sont touchées, et ce phénomène affecte de nombreux hommes.

TABLEAU 64 - MAURICE : EVOLUTION ANNUELLE DE LA REPARTITION DES EMPLOIS PAR ACTIVITE ECONOMIQUE ENTRE MARS 1991 ET MARS 1995 D'APRES LES REPONSES DECLAREES PAR LES ENTREPRISES A L'ENQUETE SUR L'EMPLOI ET LES BENEFICES DANS LES GRANDES FIRMES MAURITIENNES

SECTEUR D'ACTIVITE	Mars 1991	Mars 1992	Mars 1993	Mars 1994	Mars 1995
	Répartition en %	Répartition en %	Répartition en %	Répartition en %	Répartition en %
Agriculture et pêche	13,0	12,5	12,1	11,7	11,4
Mines et Carrières	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Industrie manufacturière	40,8	40,7	39,6	38,4	38,1
Eau et Electricité	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
Construction	4,0	4,4	4,6	4,6	3,7
Commerce de gros et de détail, restaurants et hôtels	6,3	6,6	7,1	8,0	8,5
Transport, maintenance et communication	4,7	4,7	4,8	4,8	5,0
Finance, Assurance, biens fonciers et Services marchands	3,5	3,5	3,6	3,9	4,2
Services publics tertiaires et autres	26,4	26,3	26,7	27,3	27,8
Total	100	100	100	100	100

Sources : calculs d'après données C&O, 1995 Digest of labour statistics, December 1995, p 18 et 32

Les autres secteurs qui connaissent des difficultés de plus en plus alarmantes sont ceux liés à la construction et à l'agriculture (Tableau 64). La récession dans la construction apparaît surtout depuis 1993-1994, et touche tout particulièrement les hommes, tandis que l'agriculture, principalement les cultures de la canne à sucre et du thé, connaît des pertes d'emploi, essentiellement parmi les femmes. Seules les entreprises agricoles ayant des activités liées à la pêche et au tabac parviennent à maintenir le nombre de leurs emplois.

L'enquête permet d'identifier des secteurs porteurs : le commerce et l'hôtellerie, de même que des secteurs tertiaires marchands liés à la finance, l'assurance ou encore les

services publics qui enregistrent des croissances non négligeables depuis 1990. L'économie mauricienne présente, semble-t-il, les premiers signes d'une nouvelle transformation, qui pourrait la conduire vers une économie de plus en plus tertiaire après avoir connu les étapes agricoles et industrielles.

Les autres singularités de ces enquêtes portent sur les informations recueillies sur les employés<sup>31</sup> et tout particulièrement sur le mode de rémunération déclaré par l'entreprise. On saisit ainsi, de façon plus concrète, que les salaires, qui peuvent être versés au mois, sont encore très souvent versés à la semaine, à la journée, à l'heure ou au nombre de pièces réalisées. Ainsi, l'enquête rapporte que 50 % des personnes employées dans les zones industrielles d'exportation (dominées par les activités textiles) sont rémunérées à la pièce ou à l'heure<sup>32</sup>.

Sont également isolés de la statistique générale, le nombre d'employés que comptent les différents ministères et collectivités locales aux activités tertiaires non-marchandes. Les employés au service direct du gouvernement, dans les ministères, sont nettement dominants sur les emplois dans les municipalités ou districts, puisqu'on compterait près de 56 000 personnes au service de l'Etat pour seulement 5 400 employés au niveau local. Ces emplois, locaux et gouvernementaux, sont caractérisés par une écrasante prédominance masculine, 80 % des employés sont des hommes ; cette proportion monte même jusqu'à 88 % pour les emplois municipaux ou de districts. Ce secteur est dominé par des rémunérations mensuelles, les salaires journaliers étant

---

<sup>31</sup> Le terme "employés" recouvre l'ensemble des personnes employées dans des entreprises agricoles (de taille déterminée) et non agricoles d'au moins 10 personnes, qu'elles le soient régulièrement ou occasionnellement. Voir présentation des sources de données.

<sup>32</sup> Ces rémunérations s'élèveraient à une moyenne de 134 Roupies par jour (soit environ 33 Francs Français), ou 12 Roupies par heure (environ 3 Francs).

quasiment inconnus pour les employés du gouvernement. Le niveau moyen du salaire de ces employés de l'Etat s'établit à environ 6 700 roupies soit environ 1 600 Francs Français par mois<sup>33</sup>, mais présente cependant de grandes dispersions.

Les secteurs comparativement les moins favorisés sont les secteurs primaires et secondaires (hors eau et électricité, dont les employés sont rémunérés par l'Etat). Dans l'agriculture, le salaire moyen d'un employé mensualisé tourne autour de 4 000 roupies, soit environ 1 000 Francs et le paiement à la journée est encore développé, puisqu'il concerne environ 18 % des employés du secteur, rémunérés 130 roupies par jour soit 32 Francs environ.

Le secteur manufacturier est encore plus fortement marqué par la pratique de rémunérations journalières, à la tâche ou à l'heure. Ainsi, au moins 68 % des employés de ce large secteur, le plus grand pourvoyeur d'emploi jusqu'ici à Maurice, ne sont pas mensualisés.

La flexibilité est ainsi très grande à Maurice, les employeurs pouvant sans grande difficulté choisir pour leur entreprise telle ou telle combinaison de rémunérations de la main-d'oeuvre. Le Tableau 65 récapitule, en salaires moyens mensuels, les revenus perçus par les employés (les revenus journaliers, à la tâche ou à l'heure, ayant été convertis sur une base mensuelle, ce qui ne reflète pas la réalité pour une personne employée quelques jours par mois) suivant l'activité de l'entreprise pour laquelle ils travaillent. Ces salaires sont évidemment des moyennes à manipuler avec précaution (effets de structure et dispersions à l'intérieur d'un même groupe), mais donnent une

---

<sup>33</sup> Soit environ 4 roupies mauriciennes pour 1 Franc Français (change 1998).

idée assez juste des conditions de rémunérations à l'Ile Maurice. Afin d'appréhender les caractéristiques des modalités de rémunérations propres à chaque secteur, nous présentons également la part des employés payés mensuellement dans chaque secteur. Ces proportions laissent imaginer les incertitudes et difficultés que peuvent rencontrer quotidiennement les employés non mensualisés.

TABLEAU 65 - MAURICE : REVENUS MENSUELS MOYENS PAR SECTEUR D'ACTIVITE D'APRES LES REPONSES DECLAREES PAR LES ENTREPRISES A L'ENQUETE DE MARS 1995 SUR L'EMPLOI ET LES BENEFICES DANS LES GRANDES FIRMES MAURICINIENNES

SECTEUR D'ACTIVITE	Revenu moyen mensuel * en roupies	Revenu moyen mensuel en Francs **	% d'employés mensualisés
Agriculture et pêche	3 881	963	78 %
dont sucre	3 824	956	83 %
dont thé	3 865	966	
Mines et Carrières	2 427	607	6 %
Industrie manufacturière	4 037	1 009	31 %
dont EPZ	3 490	872	20 %
Eau et Electricité	8 723	2 181	100 %
Construction	5 964	1 491	12 %
Commerce de gros et de détail, restaurants et hôtels	6 272	1 568	94 %
Transport, maintenance et communication	6 971	1 743	85 %
Finance, Assurance, biens fonciers et Services marchands	8 911	2 228	67 %
Services publics tertiaires	6 649	1 662	98 %
Autres activités	4 653	1 164	82 %
Tous secteurs	5 365	1 341	64 %
Sources : données CSO, 1995 Digest of labour statistics, December 1995, pp. 42 à 46			
* Les revenus journaliers, à l'heure ou à la tâche ont été convertis en une base mensuelle			
** soit 4 roupies pour un Franc (change 1998)			

Le montant des rémunérations journalières à Maurice s'élève en moyenne autour de 142 roupies (35 Francs) d'après l'enquête de 1995, et les écarts entre les rémunérations les plus faibles et les plus hautes vont de 1 à 2,6. Les rémunérations des employés payés à la tâche varient également selon les activités ; les rémunérations des employés travaillant dans la confection sont ainsi parmi les plus basses (133 roupies par jour en



moyenne en 1995) alors qu'elles peuvent atteindre 252 roupies pour des employés en moyenne plus qualifiés exerçant dans la joaillerie ou d'autres activités connexes. On relève les taux horaires moyens de rémunération les plus élevés dans le secteur de la construction (26 Rs en 1995), et les plus faibles dans la confection (12 Rs). Ces différences de rémunérations selon les secteurs reflètent à la fois la variété de qualification et de l'ancienneté des employés que comptent les différents secteurs. Un personnel nombreux et peu qualifié dans le secteur manufacturier produit des rémunérations moyennes faibles. De même que certains secteurs employant une majorité de personnels munis de diplômes élevés, apparaissent comme versant des rémunérations en moyenne plus généreuses. Attention donc aux effets de structure (et à l'inflation) dans l'interprétation des différences des rémunérations entre secteurs ou d'une année à l'autre.

L'enquête sur l'emploi et les bénéfices dans les grandes firmes mauriciennes de 1995 détaille également, comme chaque année, les activités de l'industrie sucrière, qu'il s'agisse des salaires et du nombre des employés occupés dans les plantations de cannes ou usines sucrières. Ces nombreuses informations alertent en particulier sur le vieillissement des planteurs de canne, puisque 58,4 % d'entre eux ont 40 ans ou plus. Si le secteur sucrier verse désormais des rémunérations mensuelles à ses employés, de nombreux travailleurs sont encore payés à la journée.

Pour conclure sur l'apport de cette enquête annuelle, il convient également de souligner que chaque entreprise enquêtée a la possibilité de signaler les postes qu'elle souhaiterait voir pourvus. Ces "job vacancies", varient suivant les sexes ; les employées recherchées par les entreprises devraient être capables de travailler sur des

machines en usine, ou d'exercer des activités manuelles de précision : ces activités représentent 70 % des demandes formulées par les entreprises répondantes, essentiellement dans l'industrie manufacturière. Les opportunités qui pourraient être proposées aux hommes sont nettement plus variées, puisque les entreprises recherchent, outre des ouvriers agricoles ou industriels pour l'industrie manufacturière, de la main-d'oeuvre pour le secteur du transport, des techniciens qualifiés, des employés de bureau, des vendeurs, le secteur tertiaire marchand et non-marchand manquant tout particulièrement de personnel très diplômé.

Les rapports annuels publiés par le Ministère de l'Emploi révèlent, par contraste avec les offres d'emploi des entreprises, l'inadéquation partielle des qualifications possédées par les demandeurs d'emploi. Ces rapports produisent également des nombres annuels ou trimestriels de demandeurs d'emplois enregistrés auprès du ministère ; si ces enregistrements ne sont que partiels - puisqu'ils ne comptabilisent que les chômeurs qui viennent spontanément s'y faire enregistrer - il ressort cependant quelques caractéristiques intéressantes. Ainsi, le nombre de chômeurs enregistrés par les bureaux pour l'emploi à l'île Maurice aurait évolué à la baisse jusqu'en 1989-1991 avant de remonter sensiblement au niveau enregistré au milieu des années 1980. Ces évolutions ne se reflètent guère dans les statistiques officielles du chômage déclaré sous la forme des taux de chômage annuels ; il semble que les tendances récentes soient à une augmentation sensible du chômage, et que de nombreux actifs employés ne soient pas satisfaits de leur emploi ( Tableau 66 ).

TABLEAU 66 - MAURICE (Y COMPRIS RODRIGUES), DÉCEMBRE 1986, AOÛT 1996 : ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES DEMANDEURS D'EMPLOI ENREGISTRÉS PAR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL.

	Chômeurs	Actifs occupés à la recherche d'un autre emploi	Ensemble demandeurs d'emplois
fin Décembre 1986	50 977	nd	nd
fin Décembre 1987	40 777	nd	nd
fin Décembre 1988	23 434	nd	nd
fin Décembre 1989	6 476	nd	nd
fin Décembre 1990	12 614	nd	nd
fin Décembre 1991	10 857	nd	nd
fin Décembre 1992	8 080	nd	nd
fin Décembre 1993	7 337	10 916	18 253
fin Décembre 1994	7 582	10 332	17 914
fin Décembre 1995	10 257	10 648	20 905
fin Avril 1996	12 043	nd	nd
fin Août 1996	11 330	nd	nd

Sources: MINISTRY FOR CIVIL SERVICE AFFAIRS AND EMPLOYMENT, Employment Division, Republic of Mauritius, *Statistical Review on Employment*, Period September-December 1992 (extraits), 27 p. MINISTRY FOR CIVIL SERVICE AFFAIRS AND EMPLOYMENT, Employment Division, Republic of Mauritius, *Statistical Review on Employment*, Period September-December 1993, 110 p. MINISTRY FOR CIVIL SERVICE AFFAIRS AND EMPLOYMENT, Employment Division, Republic of Mauritius, *Statistical Review on Employment*, Period September-December 1994, 99 p. MINISTRY OF EMPLOYMENT, MANPOWER RESOURCES AND TRAINING, Employment Division, Republic of Mauritius, *Statistical Review on Employment*, Period September-December 1995, 97 p. MINISTRY OF EMPLOYMENT, MANPOWER RESOURCES AND TRAINING, Employment Division, Republic of Mauritius, *Statistical Review on Employment*, Period January-April 1996, 108 p. MINISTRY OF EMPLOYMENT, MANPOWER RESOURCES AND TRAINING, Employment Division, Republic of Mauritius, *Statistical Review on Employment*, Period May-August 1996 (extraits), 13 p.

Le profil démographique (sexe, âge) des chômeurs enregistrés par le Ministère de l'Emploi rappelle combien ces derniers sont jeunes : en 1996, 44% des chômeurs enregistrés ont moins de 25 ans. Cependant, si cette donnée reste une constante depuis le début des années 1990, la part relative occupée par le groupe 30-54 ans est en augmentation. Ils représentaient 31% des inscrits en 1987, ils sont 40 % en 1996. Il semble que le groupe d'âges 25-29 ans est celui qui a le plus profité des créations d'emploi depuis le milieu des années 1980 : 16 % seulement des chômeurs appartiennent aujourd'hui au groupe 25-29 ans contre 25 % fin 1986. Les populations sans emploi sont essentiellement constituées de femmes, ce phénomène s'observant seulement depuis 1991. Ainsi, en 1996, 55,3 % des chômeurs enregistrés sont des femmes.

Les durées de recherche d'emploi se sont considérablement transformées depuis le milieu des années 1980. Alors qu'en 1987, 40,5 % des chômeurs inscrits séjournaient

dans le registre depuis 5 ans et plus, leur part est tombée à 30 % en 1990 pour atteindre 21 % en 1996. A contrario, les inscriptions récentes (moins d'une année d'inscription), souvent initiées par des jeunes ont augmenté en part relative passant de 26 % en 1987 à 52 % en 1996. Ces deux durées extrêmes, sont les plus fréquentes. Quant aux diplômes, il n'est pas facile de faire la part entre l'élévation générale des diplômes et une tendance de qualification parmi les chômeurs. Cependant, on notera que si en 1987, seuls 17 % des chômeurs inscrits déclaraient un niveau bac ou plus, ils sont 28 % en 1996. Les créations d'emploi des années 1980 ont profité à toutes les catégories de chômeurs, et tout particulièrement aux personnes les moins diplômées, employées à des activités ouvrières dans les entreprises de la zone franche. Depuis, les difficultés semblent toucher les jeunes titulaires du seul bac ou ayant atteint un niveau d'études secondaires. Ils sont trop diplômés pour se satisfaire d'emplois mal rémunérés et répétitifs dans les entreprises manufacturières de la zone franche mais encore trop souvent généralistes de formation pour trouver un emploi qualifié dans le tertiaire.

En 1996, toutes les offres d'emploi non pourvues par manque de candidat et proposées aux chômeurs inscrits se situaient dans le secteur textile et près de 60 % de ces emplois proposés s'adressaient à des femmes : il s'agit le plus fréquemment d'emplois d'ouvrière sur machine à coudre ou sur machines à tricoter<sup>34</sup>. Une statistique des offres d'emploi signalées dans la presse entre janvier et avril 1996 révèle que sur les 2 290 postes à pourvoir au total, 68 % s'adressaient aux hommes. Dans plus de 81 % des cas, les offres adressées aux hommes consistaient en des emplois qualifiés, et 85 %

---

<sup>34</sup> Il est très vraisemblable que la modernisation des entreprises qui va s'opérer à Maurice afin de résister à la mondialisation aura pour conséquence l'introduction de l'informatique par les machines à commande numérique dans les entreprises mauriciennes. Il sera alors difficile de trouver les actifs et actives suffisamment qualifiés pour exercer des métiers d'ouvriers de plus en plus spécialisés.

pour les femmes. Plus de 55 % des offres concernaient des emplois dans le secteur primaire et 44,6 % dans le tertiaire.

Bien que la place des femmes dans l'industrie textile soit dominante, les offres faites aux hommes dans ce secteur sont de plus en plus fréquentes : 56 % du total offert dans ce secteur. Ces derniers sont plus fréquemment recherchés que les femmes pour assurer des emplois de direction ou d'encadrement (contremaîtres ...). De même, 76 % des emplois offerts dans l'hôtellerie et la restauration s'adressaient à des hommes.

Si les emplois offerts aux natifs de l'île sont issus du secteur secondaire et, de plus en plus souvent, du secteur tertiaire, a contrario, les permis de travail délivrés aux travailleurs étrangers concernent, en 1996, dans plus de 84 cas sur 100, des emplois dans le seul secteur secondaire, c'est à dire dans 69 cas sur cent dans l'industrie textile ou la construction (13 %). Sur 2 883 permis de travail octroyés entre janvier et avril 1996, près de 57 % concernaient des travailleurs de nationalité chinoise, soit plus de 1 640 personnes. La seconde nationalité concernée par la délivrance de permis est la population indienne (originaire de l'Inde), mais cette nationalité ne représente que 501 permis délivrés au cours du premier trimestre 1996. Le Bangladesh et la France arrivent en troisième position avec environ 120 ressortissants chacun, l'Afrique du Sud est également représentée plus fréquemment que d'autres nationalités. Près de 70 % des étrangers autorisés à travailler dans le secteur textile sont des femmes (essentiellement des chinoises), tandis que la construction recrute exclusivement des hommes. Sur une année entière, c'est-à-dire par exemple entre janvier et décembre 1993, près de 6 300 permis de travail ont été accordés à des étrangers ; on comptait parmi eux près de 50 % de Chinois, et 17 % d'Indiens.

Le recensement des activités économiques nous intéresse tout particulièrement par ses résultats concernant la place des petites unités de production dans l'économie mauricienne<sup>35</sup>. En effet, si le développement des établissements manufacturiers de la zone franche de 10 salariés ou plus a participé activement à la croissance des emplois dans les années 1980, les petits établissements de moins de 10 personnes ont également tenu une place non négligeable dans l'histoire récente de l'économie mauricienne. Outre ces petits établissements fixes, le recensement économique de 1992 s'intéresse aux unités itinérantes limitées à trois domaines d'activité : le commerce, le transport et la construction. Ceci nous amène à découvrir la place occupée par des activités courantes à Maurice, telles que vendeurs de rue, vendeur à l'étalage au marché, conducteurs de bus ou de taxis ou petits entrepreneurs en bâtiment.

Le rapport expose en introduction que les petites unités non agricoles (40 000 unités fixes et itinérantes) en 1992 concernent plus de 113 000 personnes, soit environ 24 % de la population active, et estime la valeur ajoutée de ces secteurs en part du PIB à 20 %. On y recense plus de 19 000 unités itinérantes, et 21 000 petits établissements fixes représentant une très grande variété d'activités non agricoles.

Malgré cette diversité, les petits établissements sont dominés (55 % des activités) par trois activités principales : le commerce de gros et de détail, la restauration et les débits de boissons. Les activités liées à la fabrication ("manufacturing") ne sont pas ici dominantes, mais concernent tout de même 19 % des entreprises recensées. Ces petites

---

<sup>35</sup> CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Republic of Mauritius, (June 1994), 1992 Census of Economic Activities, vol. 1 - Small Establishments and Itinerant Units, 76 p.

entreprises sont possédées en propre par les propriétaires, peu d'associations ou de montages financiers complexes sont relevés. Si plus de la moitié de ces entreprises exercent leurs activités dans des espaces extrêmement restreints (moins de 25 m<sup>2</sup>), d'autres établissements (2 % du total) évoluent dans plus de 300 m<sup>2</sup>, en particulier les unités impliquées dans des activités commerciales. Environ 65 000 personnes vivent de leurs activités dans ces petites entreprises, mais 73 % des personnes concernées sont des hommes, occupés dans plus d'un cas sur deux à des activités de commerce (gros, détail), restauration ou bar. Le statut de ces personnes est particulièrement révélateur puisque si 50 % des personnes travaillant dans ces petits établissements sont des employés, 36 % sont les propriétaires eux-mêmes et 13 % des travailleurs membres de la famille et non rémunérés. Il est ainsi très fréquent de rencontrer des entreprises familiales, en particulier dans les magasins de vente au détail. Les déclarations enregistrées concernant les rémunérations des employés de ces établissements établissent une moyenne de rémunération mensuelle à 2 993 Rs par mois, les plus fortes rémunérations moyennes étant touchées par des employés dans le secteur des services financiers, les plus faibles (1 362 Rs) par les serveurs de bars.

Les unités itinérantes<sup>36</sup> s'élèveraient, quant à elles, à 19 000 en 1992, si l'on s'appuie sur la base des activités licites enregistrées par les différents ministères et les autorisations d'activité délivrées par les divers corps professionnels. Plus de 50 % des unités recensées s'occupent du transport de passagers ou de biens. Près de 30 % étaient vendeurs de rue ou de marché, le reste se répartissant dans la construction et les mines et carrières. Ces unités représentent environ 46 000 personnes, soit 10 % de la

---

<sup>36</sup> Ces statistiques sont très incomplètes car outre le fait qu'elles ne comprennent pas les activités non-déclarées, elles n'appréhendent pas les activités licites mais pratiquées à domicile telles que la couture, les emplois de domestiques ou de travailleurs sociaux ...

population active et étaient composées à 95 % d'hommes. Ces activités sont essentiellement des activités familiales, impliquant en moyenne moins de 5 personnes, exception faite des activités de construction où l'on rencontre environ 15 employés, généralement répartis sur plusieurs chantiers.

Il ressort ainsi de l'observation des petites entreprises et unités itinérantes à l'île Maurice combien le caractère familial de leur organisation est encore fondamentale. Ces unités de production ou de services participent à la croissance économique de l'île, mais fonctionnent sur un mode très différent des entreprises les plus importantes de l'île. Ils mettent en partie en évidence combien une partie non négligeable de la population participe, d'une façon ou d'une autre, aux activités de vente directe ou de services marchands, sans qu'on observe une rémunération directe des individus impliqués, puisqu'il s'agit souvent de membres de la famille. C'est aspect laisse entrevoir que l'emploi informel est certainement très développé puisque déjà les activités déclarées par ces petites entreprises s'appuient sur une main-d'oeuvre familiale fréquemment non rémunérée directement.



ii. Tendances récentes et pistes de recherche à La Réunion

- La démographie des entreprises réunionnaises

L'évolution récente de l'activité des entreprises et de leurs emplois confirme, par les enquêtes auprès des diverses entreprises présentes à La Réunion, les principales caractéristiques dégagées grâce aux recensements de la population.

Ainsi, la baisse continue du nombre des exploitants agricoles à La Réunion, s'inscrit dans un processus de décroissance des effectifs observé depuis la départementalisation de l'île. Cette population professionnelle qui s'élevait à plus de 39 000 individus d'après les recensements de l'agriculture de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF<sup>37</sup>) ne comptait plus que 15 000 individus en 1990 pour atteindre en 1993 seulement 12 000 personnes. La concentration des exploitations est de plus en plus forte et touche désormais toutes les unités dont la superficie ne dépasse pas 5 hectares. De ce fait, alors qu'au milieu des années 1970, seulement 3,5 % des exploitations comptaient 5 hectares ou plus, elles représentent aujourd'hui plus de 20 % du total des exploitations recensées. Tout comme à Maurice, la population agricole de l'île vieillit, les plus de 50 ans représentant en 1993 près de 40 % des exploitants agricoles. Progressivement, le travail à temps complet est également devenu de plus en plus fréquent dans ce secteur, mais les agriculteurs sont encore souvent poussés à exercer une activité extérieure complémentaire lorsqu'ils travaillent à temps partiel : c'est le cas de 45,2 % des exploitants recensés en 1993.

---

<sup>37</sup> INSEE REUNION, (Octobre 1996), supplément à l'Economie de la Réunion. TABLEAU ECONOMIQUE DE LA REUNION 1996/97, p. 129

Si le secteur industriel, bien qu'en baisse relative dans la décennie 1990, est le premier fournisseur d'emplois à Maurice, ce sont les secteurs du commerce et des services qui remplissent ce rôle à La Réunion. On observe même, depuis ces dernières années, une croissance importante des entreprises de services qui porte leur nombre à plus de 7 239 en 1996, les entreprises commerciales dénombrées s'élevant autour de 7 186 unités. Tout comme dans l'île voisine, on identifie par contre le secteur du bâtiment, comme un secteur sporadiquement en difficulté, phénomène qui ne connaît pas d'interruption depuis 1991. L'activité de ces entreprises liées au bâtiment, et donc les emplois qui en dépendent, est en effet fonction des commandes publiques et para-publiques attachées aux travaux de génie civil ou de constructions de bâtiments publics ; le logement ou les travaux routiers parviennent à maintenir entre 13 000 et 14 000 salariés dans ce secteur, mais les variations de l'emploi sont fréquentes et brutales.

Les activités liées au commerce sont fondamentales à La Réunion, encore plus qu'à Maurice. Il s'agit d'activités liées au commerce de gros et de détail, mais également du commerce de véhicules automobiles et des réparations. Le personnel de ces entreprises de commerce est majoritairement occupé dans le commerce de détail (alimentation de grande surface et de proximité, habillement ou équipement des foyers...) soit environ 14 000 personnes sur près de 26 000 actifs occupés dans ce secteur au 31.12.1993 d'après l'enquête EAE<sup>38</sup> Commerce. Petites et grandes surfaces s'affrontent de plus en plus fortement à La Réunion ; les premières sont très nombreuses mais ne comptent pas 1 salarié en moyenne, tandis que les commerces de grandes surfaces occupent chacune en moyenne près de 50 salariés. On retrouve dans les petits commerces les

---

<sup>38</sup> INSEE REUNION, (Octobre 1996), supplément à l'*Economie de la Réunion*, *TABLEAU ECONOMIQUE DE LA REUNION 1996/97*, p. 146. L'Enquête Annuelle d'Entreprises du Commerce est réalisée auprès des commerçants détaillants et grossistes, aux intermédiaires du commerce et aux boulangers et pâtisseries.

caractéristiques relevées dans les établissements mauriciens de moins de 10 salariés, c'est-à-dire le caractère familial de ces entreprises individuelles. Mais selon l'INSEE<sup>39</sup>, c'est principalement le commerce de gros qui « (...), constitue le secteur commercial le plus dynamique ». Quant aux services marchands (hors santé et enseignement), l'enquête EAE<sup>40</sup> Services 1993 montre qu'ils sont constitués de nombreuses entreprises de petites tailles<sup>41</sup>. Ainsi, 44 % des 3 400 entreprises enquêtées n'emploient pas de salariés, et 35 % occupent seulement entre 1 et 5 salariés. L'essentiel des activités consiste en des services fournis aux entreprises, ces entreprises employant des personnels très qualifiés tels que des géomètres, architectes, publicistes, experts-comptables et proposent audit, conseils, études de marchés ... Le secteur marchand de l'hôtellerie-restauration n'emploie que 21 % des salariés du secteur en 1993 d'après l'enquête, ce qui est légèrement inférieur à la situation de la métropole. Les entreprises industrielles ne représentent quant à elles que 11 % des entreprises du secteur marchand (hors agriculture) en 1996, d'après les études de l'INSEE sur les données du répertoire SIRENE. Parmi ces quelques 2 000 entreprises, seules 250 sont des entreprises de plus de 6 salariés au siège social basé sur l'île et sont appréhendées par les enquêtes EAE (Enquête annuelle d'entreprises industrielles à La Réunion). Ces enquêtes révèlent ainsi qu'en 1994 les entreprises industrielles occupent près de 7 500 salariés, soit trois fois moins environ que le secteur commercial. Les entreprises industrielles réunionnaises sont composées d'entreprises

---

<sup>39</sup> INSEE REUNION, (Octobre 1996), supplément à l'*Economie de la Réunion*, TABLEAU ECONOMIQUE DE LA REUNION 1996/97, p. 148.

<sup>40</sup> INSEE REUNION, (Octobre 1996), supplément à l'*Economie de la Réunion*, TABLEAU ECONOMIQUE DE LA REUNION 1996/97, p. 148-149. L'Enquête annuelle d'entreprise Service est réalisée auprès des entreprises de services marchands dont le siège social est à La Réunion.

<sup>41</sup> Si 56 % des entreprises réunionnaises n'ont aucun salarié, la taille des entreprises réunionnaises varie sensiblement suivant le secteur d'activités. En effet, les entreprises industrielles emploient proportionnellement plus de salariés que les autres secteurs, en particulier dans les services, et surtout dans le transport.

agro-alimentaires et d'industrie manufacturière, ces dernières fournissant 60 % des emplois du secteur et représentant 70 % des entreprises (Tableau 67). Les entreprises industrielles manufacturières emploient en moyenne 25 personnes pour des activités essentiellement liées au travail des métaux, aux matériaux de construction ou encore à l'imprimerie, la presse ou l'édition.

TABLEAU 67 - REUNION, 1994 : DISTRIBUTION DES ENTREPRISES ET DES EMPLOIS INDUSTRIELS SELON L'ACTIVITE PRINCIPALE (ENTREPRISES DE PLUS DE 6 SALARIES BASEES A LA REUNION).

ACTIVITE PRINCIPALE	Nombre d'entreprises	Effectif salarié au 31.12.1994
<i>INDUSTRIE MANUFACTURIERE</i>	176	4 470
<i>Biens Intermédiaires</i>	90	2 441
dont :		
Matériaux de construction	34	959
Travail des métaux	41	1 113
Papier, carton, plastique	15	369
<i>Biens d'Équipement</i>	26	507
<i>Biens de Consommation</i>	60	1 523
dont :		
Parachimie, indus.pharmac.	8	204
Textile, habillement	6	78
Bois, ameublement	26	440
imprimerie, presse, édition	20	801
<i>INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE</i>	75	2 979
Industrie de la viande	16	494
Industrie laitière	10	356
Boulangerie industrielle	12	262
Travail du grain	4	148
Industrie sucrière	4	505
Fabrication aliment. divers	17	486
Boissons, alcools	12	728
<i>ENSEMBLE</i>	251	7 449
<i>Sources : Enquête EAE 1994 d'après INSEE REUNION (Décembre 1996), « L'Industrie à La Réunion en 1994 », Les dossiers de l'économie réunionnaise, INSEE Réunion, DRIRE Réunion, n°52, p. 21</i>		

Les 75 entreprises industrielles agro-alimentaires de plus de 6 salariés à La Réunion sont de taille assez importante puisqu'elles emploient en moyenne en 1994 près de 40 salariés. La valeur ajoutée de ce secteur est fondamentale pour l'île principalement

du fait de l'importance toujours dominante de l'industrie sucrière mais également par la croissance notable de l'industrie de la viande.

Dans le cas de La Réunion, la réalisation simultanée d'Enquêtes-Emploi en métropole et dans l'île permet d'observer les tendances récentes et détaillées de l'activité économique dans ce département en gardant une possibilité de comparaison avec les chiffres métropolitains. Cette comparaison permettra de mettre en évidence quelques caractéristiques fortes de la population réunionnaise, caractéristiques dont l'analyse précise nécessiterait l'élaboration d'enquêtes spécifiques ou l'amélioration des questionnaires déjà existants.

- Les éclairages des Enquêtes-Emploi : une comparaison avec la métropole riche d'enseignements

S'il a été établi combien l'accroissement de la population active a été particulièrement vigoureux aux cours des dernières périodes intercensitaires à La Réunion du fait de la pression démographique, mais également par une manifestation plus fréquente des femmes sur le marché du travail, il convient d'en mesurer les répercussions les plus récentes sur les caractéristiques de la population de l'île. La comparaison des indicateurs obtenus grâce aux Enquêtes-Emploi de l'INSEE à La Réunion (en particulier grâce à l'enquête 1995), avec la situation métropolitaine, révèle combien la situation de l'emploi et du chômage dans l'île est singulière. Ainsi, alors que la part des femmes dans la population active a doublé depuis la Seconde Guerre Mondiale, atteignant 40,2 % en 1995, le taux d'activité à La Réunion reste cependant plus faible qu'en métropole et que dans les autres DOM (Antilles et Guyane). Ceci tient principalement à une activité moins fréquente parmi les 25-49 ans (Tableau 68).

L'inactivité apparente parmi les femmes de ces âges à La Réunion est ainsi très répandue, dans des proportions assez similaires à ce que connaissent les femmes étrangères des mêmes âges résidant en métropole.

TABLEAU 68 - REUNION, METROPOLE 1995 : TAUX D'ACTIVITE PAR SEXE ET GROUPES D'AGE (EN %)

	Réunion 1995			Métropole 1995		
	H	F	ENS	H	F	ENS
15-24	37,7	27,7	32,5	32,8	26,7	29,8
25-49	87,1	58,6	72,8	95,4	78,3	86,8
50 et plus	36,6	16,8	25,8	32,4	20,6	25,9
ENS.	63,1	40,5	51,5	62,3	47,2	54,5

Sources : Exploitation des Enquêtes-Emploi INSEE 1995 à La Réunion  
Résultats publiés des Enquêtes-Emploi INSEE en métropole en 1995

Cette caractéristique d'inactivité est propre aux natifs de l'île vivant sur l'île, car à l'inverse, le taux d'activité de la population réunionnaise en métropole est important 71,1 %, un résultat nettement supérieur à celui que connaît l'ensemble de l'hexagone mais avec des taux de chômage également plus élevés. On constate, en contraste avec les taux d'activité des natifs, la spécificité de la population des Métropolitains qui résident à La Réunion, leurs taux d'activité sont particulièrement élevés (Tableau 69) : près de 67 % sexes réunis et jusqu'à 71,4 % pour les hommes.

TABLEAU 69 - REUNION 1995 : TAUX D'ACTIVITE PAR SEXE ET LIEU DE NAISSANCE (EN %)

	Réunion 1995		
	H	F	ENS
Natifs de La Réunion	62,0	39,9	50,6
Nés en métropole	71,4	61,0	66,8
Nés à l'étranger	78,5	15,7	57,7
ENS.	63,1	40,5	51,5

Sources : Exploitation de l'enquête emploi INSEE 1995 à La Réunion  
En italique effectifs faibles<sup>42</sup>

A La Réunion, 44,7 % des Métropolitains présents au recensement de 1990 sont en âge d'activité, soient près de 18 000 personnes. Moins souvent au chômage que les natifs

<sup>42</sup> Soit autour de 100 actifs (occupés et chômeurs) enquêtés, non pondérés.

car d'un âge moyen et d'une qualification plus élevés, ils sont généralement pourvus d'un emploi - en particulier les hommes - avant leur venue dans l'île. Avec 13,1 % de chômage en 1995 (Tableau 70), ces actifs métropolitains se situent cependant au-delà des taux de chômage de l'hexagone surtout pour les femmes, résultat provoqué en partie par le souhait de plus en plus fréquent qu'elles expriment de travailler.

TABLEAU 70 - REUNION 1995 : TAUX DE CHOMAGE (EN %) AU SENS DU BIT, PAR SEXE ET LIEU DE NAISSANCE

	Réunion 1995		
	H	F	ENS
Natifs de La Réunion	32,6	41,1	36,1
Nés en métropole	10,9	16,3	13,1
Nés à l'étranger	20,5	40,9	26,4
ENS.	30,8	39,5	34,4

Sources : Exploitation de l'Enquête emploi INSEE 1995 à La Réunion  
*En statique effectifs faibles*<sup>43</sup>

Outre cette caractéristique d'inactivité structurelle propre aux natifs de l'île de La Réunion, le Tableau 71 montre combien le chômage touche fortement en 1995 la population la plus jeune (la moitié des chômeurs a moins de 30 ans) et en particulier les femmes actives de moins de 25 ans ; à La Réunion 63,2 % d'entre elles sont au chômage et globalement plus de la moitié des actifs de 15-24 ans en 1995 sont sans emploi : soit deux fois plus qu'en métropole aux mêmes âges.

TABLEAU 71 - REUNION, METROPOLE 1995 : TAUX DE CHOMAGE PAR GROUPES D'AGE ( EN %) AU SENS DU BIT

	Réunion 1995			Métropole 1995		
	H	F	ENS	H	F	ENS
15-24	45,6	63,2	53,1	21,0	32,2	25,9
25-49	29,5	36,7	32,7	8,9	12,9	10,7
50 et plus	20,4	20,7	20,5	7,3	8,2	7,7
ENS	30,8	39,5	34,3	9,8	13,9	11,6

Sources : Exploitation des Enquêtes-Emploi INSEE 1995 à La Réunion et en métropole. Résultats publiés de l'Enquête emploi INSEE métropole en 1995

<sup>43</sup> Soit autour de 40 chômeurs enquêtés par sexe, non pondérés.

Les taux de chômage détaillés suivant le sexe et l'état matrimonial des chômeurs (Tableau 72) confirment de nouveau les difficultés d'insertion que rencontrent les jeunes et les femmes sur le marché du travail. Les jeunes, plus souvent célibataires se distinguent de près de 20 points des gens mariés ou l'ayant été. Le taux de chômage des femmes mariées ou remariées est 1,7 fois plus élevé que celui des hommes avec également un âge moyen plus faible.

TABLEAU 72 - REUNION 1995 : TAUX DE CHOMAGE AU SENS DU BIT (EN %), PAR SEXE, ETAT MATRIMONIAL LEGAL ET AGE MOYEN DES CHOMEURS SELON L'ETAT MATRIMONIAL LEGAL

Réunion 1995									
	H			F			ENS		
	Taux de chômage	%	Age moyen	Taux de chômage	%	Age moyen	Taux de chômage	%	Age moyen
Célibataires	43,9	64,7	29,3	48,2	54,8	28,1	45,6	60,1	28,8
Mariés(es), ou remariés(es), veufs(ves) et divorcés(es)	19,7	32,8	39,8	33,8	40,7	35,0	25,1	36,5	37,3
ENS	25,2	2,5	43,1	34,2	4,6	42,4	24,6	3,4	42,7
ENS	30,8	100	33,1	39,5	100	31,6	34,3	100	32,4

*En italique effectifs faibles*

Sources : Exploitation de l'Enquête emploi INSEE 1995 à La Réunion

La question « *Vivez-vous en couple ?* » appréhende mieux que le statut matrimonial légal la réalité de la vie à deux à La Réunion (en 1993, 54 % des naissances sont hors-mariage). Les difficultés les plus grandes sont rencontrées par les personnes jeunes et seules, hommes ou femmes : vivre seul et donc avoir moins de 20 ans signifie près d'une fois sur deux être sans emploi et ce pour les deux sexes. A l'inverse, la vie en couple fait baisser le taux de chômage des hommes à 23,2 % tandis que celui de leurs compagnes reste supérieur à 37 %. Les taux de chômage des célibataires s'expliquent en majorité par des effets d'âge, tandis que les statuts de marié(e)s ou vivant(s) en couple subissent le double effet des variables de sexe et d'âge.



Plus fortement encore qu'en métropole, le chômage frappe davantage les actifs les moins diplômés (Tableau 73). Si les diplômés supérieurs font défaut à La Réunion, les titulaires d'un bac +2 ou plus sont encore pour quelque temps mieux protégés du chômage que dans l'hexagone.

TABLEAU 73 - REUNION, METROPOLE 1995 : TAUX DE CHOMAGE PAR DIPLOME (EN %) AU SENS DU BIT

	Réunion	Métropole
	1995	1995
	ENS	ENS
Diplôme supérieur et bac +2	3,6	7,2
Baccalauréat	17,7	10,1
BEPC, CAP, BEP	31,8	10,7
Sans Diplôme ou CEP	41,2	16,5
ENS.	34,3	11,6

Sources : Exploitation de l'Enquête emploi INSEE 1995 à La Réunion. Résultats publiés de l'Enquête emploi INSEE métropole en 1995.

L'importance du chômage à La Réunion est à mettre en relation avec le développement d'emplois peu stables dans l'île, c'est à dire contrats d'intérim, contrats à durée déterminée CDD, contrats emploi-solidarité CES, emplois aidés... Le Tableau 74 illustre, par exemple, combien les emplois à durée limitée constituent la première circonstance d'entrée au chômage pour la population active réunionnaise ; dans 45 cas sur 100, le chômeur a déjà travaillé, mais sur des postes à durée limitée. Les jeunes sont les premiers touchés par ces activités précaires.

TABLEAU 74 - REUNION, METROPOLE 1995 : REPARTITION DES CHOMEURS SELON LA CIRCONSTANCE D'ENTREE EN CHOMAGE DECLAREE

	Réunion	Métropole
	1995	1995
Fin d'emploi à durée limitée	44,6	37,1
Licenciement	19,2	32,8
Inactivité (jamais travaillé)	11,2	3,0
Fin d'études	12,3	7,8
Démission	4,2	6,6
Service National	3,5	2,3
Autres causes (reprise d'activité...)	5,0	10,4
Ensemble	100	100
<i>Sources</i> : Exploitation de l'Enquête emploi INSEE 1995 à La Réunion. Résultats publiés de l'Enquête emploi INSEE métropole en 1995.		

A l'inverse, les entrées en chômage suite à un licenciement sont nettement moins fréquentes à La Réunion qu'en métropole, tandis que jeunes et femmes n'ayant jamais travaillé rencontrent des difficultés plus aiguës dans l'île que dans l'hexagone.

Quant aux durées de recherche d'emploi, les données ne nous semblent pas suffisamment fiables pour établir une réelle durée moyenne, ou même une simple proportion de chômeurs dans cette situation selon la durée écoulée. Il semble que l'importance des fins d'emploi à durée limitée tire vers le bas la durée moyenne d'ancienneté du chômage à La Réunion.

L'étude détaillée des statuts et activités de la population active occupée met une nouvelle fois en évidence la particulière précarité des emplois à La Réunion. En effet, si près de 160 000 personnes sont comptées comme actives occupées, en mars 1995 à La Réunion, 17,5 % d'entre elles étaient employées à temps partiel. Cette moyenne, tous sexes confondus ne s'éloigne guère, à première vue, du niveau métropolitain, puisque la part des actifs occupés à temps partiel s'y élève en moyenne à près de 16 %.

La singularité à relever s'établit plutôt par comparaison entre la situation des hommes à La Réunion et en métropole et également, quel que soit le sexe, sur la précarité fréquente qui caractérise ces emplois à temps partiel. Ainsi, on compte proportionnellement deux fois plus d'hommes à temps partiel à La Réunion qu'en métropole, et pour ceux qui sont salariés, c'est-à-dire 82 % des hommes actifs occupés, 13,5 % occupent un emploi précaire. Celui-ci est défini ici comme un statut d'intérimaire, d'apprentis, de stagiaire, de contrat aidé et bien sûr de contrat à durée déterminée (CDD). Mais la précarité de l'emploi ne touche pas uniquement la population masculine puisque les femmes de La Réunion sont également deux fois plus souvent occupées à des contrats temporaires qu'en métropole ( Tableau 75 ).

TABLEAU 75 - REUNION, METROPOLE, ENQUÊTES-EMPLOI INSEE 1995 : DONNEES RECAPITULATIVES SUR L'ACTIVITE ET LE CHOMAGE AU SENS DU BIT

	Réunion 1995	Métropole 1995	Réunionnais en métropole 1995	Etrangers en métropole 1995
Effectifs des chômeurs				
Hommes	44 678	1 359 663	3 867	205 136
Femmes	38 590	1 574 862	7 011	134 712
Ensemble	83 268	2 934 525	10 878	339 848
Effectifs des actifs : occupés + chômeurs				
Hommes	144 847	13 910 415	26 167	1 019 639
Femmes	97 587	11 368 354	30 585	553 612
Ensemble	242 434	25 278 769	56 752	1 573 251
Population active occupée totale				
Hommes	100 169	12 550 752	21 979	
Femmes	58 997	9 793 492	23 574	
Ensemble	159 166	22 344 244	45 553	
% Population active employée salariée				
Hommes	82,0	84,4		
Femmes	92,5	89,3		
Ensemble	85,9	86,5		
% Population active employée à temps partiel				
Hommes	10,2	5,0		
Femmes	30,0	28,9		
Ensemble	17,5	15,5		
% des salariés en emploi précaire (CDD...)				
Hommes	13,5	8,4		
Femmes	17,9	9,0		
Ensemble	15,2	8,7		
Proportion % de chômeurs inscrits à l'ANPE				
Hommes	88,0	90,2	78,4	
Femmes	93,1	89,1	87,7	
Ensemble	90,3	89,6	84,4	
Proportion % de chômeurs touchant le RMI				
Hommes	27,9		*	
Femmes	22,6		*	
Ensemble	25,4	7,3 <sup>1</sup>	18,2	
Repartition de la population active occupée selon la PCS				
Agriculteur exploitant	5,0	3,6	*	
Artisans, Commerçants	7,4	7,5	*	
Cadres, Professeurs, Professions libérales	6,3	12,9	*	
Professions intermédiaires	13,9	20,8	*	
Employés, Personnels de service	33,6	28,1	49,9	
Ouvriers	31,5	26,2	31,6	
Contingent	2,3	1,0	*	
Ensemble	100	100	100	

*En italique, effectifs faibles.*  
\* Effectifs insuffisants  
<sup>1</sup> RMI en 1993  
Sources : Exploitation des Enquêtes-Emploi INSEE 1995 à La Réunion et en métropole, Résultats publiés de l'Enquête emploi INSEE métropole en 1995

De par la fréquence des emplois à temps partiel précaires (CDD...), la situation réunionnaise, par répercussion, se singularise de celle de la France métropolitaine par la place du sous-emploi. Celui-ci ne représente qu'une partie des manifestations diverses de la sous-utilisation de la population d'âge actif à La Réunion, mais met en évidence l'importance du phénomène.

Le taux de sous-emploi, habituellement calculé par l'INSEE et cherchant à respecter les critères indiqués par le BIT, est défini par le nombre de personnes en sous-emploi rapporté au nombre d'actifs occupés à temps partiel. Ce sous-emploi<sup>44</sup> comprend les personnes travaillant à temps partiel à la recherche d'un travail à temps complet ou à temps partiel supplémentaire ou plus long, mais également les personnes à temps partiel qui sont disponibles et déclarent vouloir travailler plus, même si elles ne recherchent pas activement d'autre emploi.

En 1995, l'Enquête-Emploi métropole évaluait à 37,8 % le taux de sous-emploi parmi les emplois à temps partiel en métropole. Selon l'INSEE<sup>45</sup>, ce taux était de 58,8 % à La Réunion en 1993 et nos calculs pour 1995 donnent un taux de sous-emploi de 55 %, ce qui représente environ 15 000 actifs, occupés à temps partiel, insatisfaits de leur emploi. Les hommes à temps partiel sont particulièrement insatisfaits de leur situation puisque 65,3 % d'entre eux sont en état de sous-emploi ; le taux de sous-emploi parmi les femmes à temps partiel atteint 49,2 %.

---

<sup>44</sup> L'INSEE présente fréquemment à côté de ce taux de sous-emploi, les effectifs, parfois non négligeables, de personnes travaillant à temps complet mais ayant travaillé involontairement moins que d'habitude pendant la semaine de référence (chômage technique).

<sup>45</sup> MERON (M.), AUDRIC (G.), COLLIEZ (J.P.), (Avril 1994), « *Emploi et chômage dans les DOM en 1993* », INSEE première, n° 307, p. 4.

Au sous-emploi des actifs à temps partiel, l'INSEE recommande (avec le BIT) d'inclure les personnes travaillant à temps complet, mais qui ont temporairement moins travaillé que d'habitude : il s'agit essentiellement alors du chômage dit "technique". A La Réunion, pour 1995, nous concluons que 6 100 actifs employés à temps complet n'ont pas travaillé autant que d'habitude durant la semaine de référence de l'enquête. Cette inactivité non souhaitée est enregistrée par l'item non distingué « *Mauvais temps, réduction saisonnière d'activité, ralentissement des affaires* ». Ainsi, au total, plus de 21 000 actifs employés à temps partiel ou complet déclarent ne pouvoir travailler autant qu'ils le souhaiteraient et ce, pour des raisons indépendantes de leur volonté<sup>46</sup>.

L'inactivité, sous la forme du sous-emploi, touche donc même les actifs employés et se conjugue dans l'île au statut de réels inactifs (jamais travaillé), dont beaucoup souhaiteraient exercer néanmoins une activité. En effet, on peut déduire de l'Enquête Emploi de 1995, que près de 19 000 personnes inactives (hors femmes au foyer, retraités ou retirés des affaires) dont l'âge est compris entre 15 et 60 ans, déclarent chercher un emploi ou souhaiter travailler.

La sous-utilisation chronique de la population d'âge actif à La Réunion est donc la grande singularité de l'île par rapport à la métropole. Qu'il s'agisse des populations de chômeurs de longue durée, du sous-emploi fréquent des actifs occupés à temps partiel, ou de l'importance des effectifs d'inactifs et d'inactives, toutes les caractéristiques de la main-d'oeuvre réunionnaise soulignent les difficultés auxquelles les populations sont confrontées. Ces différentes caractéristiques, spécifiques à La Réunion, mais

---

<sup>46</sup> Cette évaluation rejoint celle avancée par l'INSEE pour l'année 1993 dans INSEE REUNION, TABLEAU ECONOMIQUE DE LA REUNION, 95/96, p.79.

communes à d'autres DOM trouvent plus ou moins d'explications au travers des enquêtes. Ainsi, l'inactivité est également à la recherche d'interprétations pertinentes.

Une des singularités de la population réunionnaise tient donc à l'importance numérique qu'occupent les inactifs et tout particulièrement les inactives dans la société. L'étude des recensements nous en avait averti, et les premières analyses des Enquêtes-Emploi de l'INSEE nous le confirment, révélant une nouvelle fois l'ampleur du phénomène. Celui-ci peut-être plus finement analysé, afin de tenter d'appréhender les raisons de sa progression apparente ; est-il possible, par exemple, de rapprocher ce problème, d'un autre, fréquemment dénoncé à La Réunion, qu'est le travail informel ?

En 1995, 48,5 % des enquêtés à La Réunion sont classés inactifs. Cette population est très hétérogène. Étudiants dans 20 % des cas, on compte 31,4 % de retraités et surtout 48,6 % de personnes inactives sans précision regroupées sous l'item « autres inactifs ». Nous nous proposons donc d'approfondir l'observation de cet important groupe d'« autres inactifs » qui concerne environ 24 % de la population âgée de 15 ans et plus en 1993 et 1995 à La Réunion (Tableau 76). Il présente également un fort déséquilibre entre les hommes et les femmes, contrairement aux inactifs étudiants ou retraités dont les effectifs sont assez proches.

TABLEAU 76 - REUNION, 1993 ET 1995 : REPARTITION PAR SEXE DE LA POPULATION DES ACTIFS ET DES INACTIFS DANS L'ENSEMBLE DE LA POPULATION. DECOMPOSITION PAR SEXE DE L'INACTIVITE EN STATUTS ETUDIANTS, RETRAITES ET « AUTRES INACTIFS » DANS L'ENSEMBLE DE LA POPULATION.

SEXE	REUNION 1993			SEXE	REUNION 1995		
	H	F	ENS.		H	F	ENS.
ACTIFS				ACTIFS			
N	136847	97747	234594	N	144847	97587	242434
%	62,64	41,88	51,92	%	63,05	40,49	51,50
INACTIFS				INACTIFS			
N	81609	133660	217269	N	84878	143437	228315
%	37,36	58,12	48,08	%	36,95	59,51	48,50
ENSEMBLE				ENSEMBLE			
N	218456	233407	451863	N	229725	241024	470749
%	100	100	100	%	100	100	100
<i>DECOMPOSITION DES INACTIFS</i>				<i>DECOMPOSITION DES INACTIFS</i>			
INACTIFS ETUDIANTS				INACTIFS ETUDIANTS			
N	32608	35356	67964	N	35792	36010	71802
%	14,93	15,15	15,04	%	15,58	14,94	15,25
INACTIFS RETRAITES				INACTIFS RETRAITES			
N	20799	19259	40058	N	23212	22346	45558
%	9,52	8,25	8,86	%	10,10	9,27	9,68
AUTRES INACTIFS				AUTRES INACTIFS			
N	28202	81045	109247	N	25874	85081	110955
%	12,91	34,72	24,18	%	11,26	35,30	23,57

Source : Exploitation des Enquêtes-Emploi INSEE 1993 et 1995 à La Réunion

Les « autres Inactifs » sont à 77 % composés de femmes réunionnaises, inactivité féminine en progression de 1993 à 1995 contrairement aux hommes. Les femmes sont donc particulièrement touchées puisque 35,3 % des enquêtées de 15 ans et plus sont apparemment enregistrées comme « autres inactives » (Tableau 76). La part des « autres inactifs » au sein du groupe des 50-59 ans est particulièrement forte atteignant alors 40,4 %, pour une moyenne tous âges confondus fixée autour de 24 % des enquêtés en 1995 (Tableau 77, Tableau 78). Mais ce sont les femmes qui présentent les inactivités les plus fortes, avec dès 25-39 ans une part d'inactives toujours supérieure au maximum présenté par les hommes.



TABLEAU 77 - REUNION, 1995 : REPARTITION DE LA POPULATION DES « AUTRES INACTIFS » (NI RETRAITE, NI ETUDES) DANS LA POPULATION ENQUETEE, SELON LE SEXE ET LE GROUPE D'AGES.

	15-24			25-39			40-49		
	H	F	ENS.	H	F	ENS.	H	F	ENS.
AUTRES INACTIFS									
N	4104	8624	12728	6840	32653	39493	5802	15589	21391
%	6,86	14,42	10,64	8,34	38,57	23,70	15,49	43,12	29,06
NON AUTRES INACTIFS									
N	55702	51198	106900	75162	51999	127161	31647	20567	52214
%	93,14	85,58	89,36	91,66	61,43	76,30	84,51	56,88	70,94
ENSEMBLE									
N	59806	59822	119628	82002	84652	166654	37449	36156	73605
%	100	100	100	100	100	100	100	100	100

TABLEAU 78 : REUNION, 1995, SUITE : REPARTITION DE LA POPULATION DES « AUTRES INACTIFS » (NI RETRAITE, NI ETUDES) DANS LA POPULATION ENQUETEE, SELON LE SEXE ET LE GROUPE D'AGE.

	50-59			60 ANS ET +			ENSEMBLE		
	H	F	ENS.	H	F	ENS.	H	F	ENS.
AUTRES INACTIFS									
N	6623	13762	20385	2505	14453	16958	25874	85081	110955
%	26,31	54,38	40,38	9,90	41,19	28,08	11,26	35,30	23,57
NON AUTRES INACTIFS									
N	18547	11546	30093	22793	20633	43426	203851	155943	359794
%	73,69	45,62	59,62	90,10	58,81	71,92	88,74	64,70	76,43
ENSEMBLE									
N	25170	25308	50478	25298	35086	60384	229725	241024	470749
%	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Sources : Exploitation de l'enquête emploi INSEE 1995 à La Réunion

Le groupe « autre inactif » normalisé suivant les critères du BIT, est construit à partir du questionnaire à l'aide de la variable d'occupation actuelle de l'enquêté. Le retour aux variables qui ont permis la construction de l'indicateur permet de trouver quelles sont les raisons déclarées de l'inactivité mesurée. L'inactivité, telle que nous l'avons définie précédemment, est d'une composition différente pour chacun des deux sexes. Une femme classée comme « autre inactive » au sens du BIT s'est déclarée femme au foyer dans 66 cas sur 100 en 1993 (Tableau 79). Un homme se déclare par contre plus souvent chômeur (44 %) ou autre inactif (dont invalide...) à 54 %. La situation en 1995 marque une progression inexplicée de l'inactivité des femmes et en particulier du statut de femmes au foyer (69,5 %). On remarque également pour les hommes une inactivité mal définie, pourtant majoritaire et en progression franche de 1993 à 1995. Ces confusions conscientes ou inconscientes dans les déclarations, interrogent sur les

questions de handicaps et sur l'existence du travail informel à La Réunion, en particulier pour les hommes, mais également, et de plus en plus fréquemment, pour les femmes.

TABLEAU 79 - REUNION, 1993 ET 1995 : REPARTITION DES « AUTRES INACTIFS » SELON L'OCCUPATION DECLAREE A L'ENQUETE ET LE SEXE

SEXE	REUNION 1993			SEXE	REUNION 1995		
	H	F	ENS.		H	F	ENS.
OCCUPATION DECLAREE				OCCUPATION DECLAREE			
en activité	1,2	0,2	0,5	en activité	1,1	0,4	0,6
chômeurs	44,2	14,7	22,3	chômeurs	36,0	10,7	16,6
au foyer *	0,4	66,0	49,0	au foyer *	0,4	69,5	53,4
"autre inactif"	54,2	19,0	28,2	"autre inactif"	62,5	19,4	29,4
Ensemble	100	100	100	Ensemble	100	100	100
N	28202	81045	109247	N	25874	85081	110955

Sources : Exploitation des Enquêtes-Emploi INSEE 1993 et 1995 à La Réunion.  
\* : Pour les hommes, il s'agit peut-être d'erreurs de déclarations

Ces populations « d'autres inactifs » sont en âge de travailler comme le rappelle le Tableau 80. En moyenne plus âgés de 2 ans que l'ensemble de l'échantillon, les inactifs sont décomposés dans un premier temps en retraités âgés en moyenne de 69 ans (31,4% de la population). L'écart d'âge des retraités avec l'ensemble de l'échantillon est de + 31 ans. Viennent ensuite les étudiants plus jeunes de 19 ans que la moyenne de l'échantillon, soit 20 % des inactifs âgés en moyenne de 18,5 ans. Le groupe présentant l'âge moyen le plus proche de l'ensemble de l'échantillon reste celui des « autres inactifs » (48,6% des inactifs) avec un âge moyen de près de 43 ans, 5 ans de plus que l'ensemble de l'échantillon. Cette dernière catégorie est constituée pour les femmes en majorité de femmes au foyer et pour les hommes d'une inactivité non précisée. Les femmes « autres inactives » en 1995 ont dans 38 cas sur 100 entre 25 et 39 ans et leur âge moyen est supérieur à 40 ans. Ainsi hommes et femmes « autre inactifs » sont un groupe bien distinct des retraités ou des étudiants quant à leur âge.

TABLEAU 80 - REUNION, 1995 : AGES MOYENS, ECARTS-TYPES ET AGES MEDIANS SELON L'INACTIVITE, L'OCCUPATION DECLAREE A L'ENQUETE ET LE SEXE

	HOMMES			FEMMES			ENSEMBLE		
	AGE MOYEN	ECART-TYPE	AGE MEDIAN	AGE MOYEN	ECART-TYPE	AGE MEDIAN	AGE MOYEN	ECART-TYPE	AGE MEDIAN
Ensemble des enquêtés	37,08	1,99	34	38,61	2,07	34	37,86	1,44	34
Ensemble des inactifs	39,37	4,45	32	41,10	3,18	37	40,46	2,60	36
Etudiants	18,69	1,46	17	18,22	1,07	17	18,45	2,90	17
Retraités	68,44	2,94	68	70,14	3,94	70	69,18	2,44	68
"autres Inactifs" (dont 69,5 % de femmes au foyer (dont 62,5% d'hommes autres inact))	41,91	5,41	42	43,15	3,19	41	42,86	2,75	41
	45,99	6,6	47	41,68	3,25	41			

Sources : Exploitation de l'Enquête emploi INSEE 1995 à La Réunion.

Observer l'inactivité des femmes selon leur lieu de naissance révèle que les natives de la métropole sont aussi souvent que les réunionnaises des femmes au foyer, mais bien moins fréquemment classées « autres inactives » (Tableau 81). Ainsi les inactives sont plus souvent des étrangères ou des natives de La Réunion.

TABLEAU 81 - REUNION, 1995 : REPARTITION DES FEMMES REUNIONNAISES « AUTRES INACTIVES » SELON L'OCCUPATION DECLAREE A L'ENQUETE ET LE LIEU DE NAISSANCE

OCCUPATION DECLAREE	REUNION 1995			
	inactives nées La Réunion	inactives nées en métropole	inactives nées à l'étranger	ensemble des inactives
en activité	0,3	7,9	0	0,4
chômeuse	10,6	15,6	7,40	10,7
femme au foyer	69,4	68,2	73,6	69,5
autre inactive	19,7	8,3	19,0	19,4
Ensemble	100	100	100	100

Sources : Exploitation de l'Enquête emploi INSEE 1995 à La Réunion  
En italique, effets faibles

Si le statut de femmes au foyer explique la majorité de l'inactivité féminine, il reste que les deux sexes sont touchés par une autre inactivité non explicable, soit près de 33 000 personnes au moins (si l'on exclut les autres occupations déclarées), dont on ne connaît pas la raison objective d'absence de travail.

TABLEAU 82 - REUNION, 1995 : DISTRIBUTION DES « AUTRES INACTIFS » SELON L'OCCUPATION DECLAREE A L'ENQUETE ET LE SEXE

SEXE	REUNION 1995		
	H	F	ENS.
OCCUPATION DECLAREE			
en activité	284	357	641
chômeur	9 317	9 095	18 412
au foyer *	103	59 109	59 212
"autre inactif"	16 170	16 520	32 690
Ensemble	25 874	85 081	110 955
Sources : Exploitation de l'Enquête emploi INSEE 1995 à La Réunion			
* Pour les hommes, il s'agit peut-être d'erreurs de déclarations			

Nous nous interrogeons sur la composition de ce groupe d'« autres inactifs » (hommes et femmes) qui ne sont ni des retraités, ni des étudiants, ni des personnes au foyer.

Quelques caractéristiques de la population des « autres inactifs » révèlent une nouvelle fois la singularité de ce groupe. Près de 68 % d'entre eux déclarent ne pas vivre en couple, et 65 % ont pour statut matrimonial légal celui de veufs(ves) ou célibataires. Ces caractéristiques sont très fortes parmi ces populations, dans une enquête où 55 % des chômeurs et 72 % des actifs occupés déclarent vivre en couple à la date de l'enquête. Cependant, cette situation n'exclut pas la présence d'enfants dans le ménage. On notera ainsi, par examen du type de ménage en 1995 que les « autres inactifs » sont fréquemment des couples avec enfants où les deux membres sont inactifs, mais également que les mères monoparentales inactives sont sur-représentées dans ce groupe (18 % des ménages d'« autres inactifs »). On peut également remarquer que les ménages de plusieurs personnes sans famille principale arrivent en troisième position dans le type de ménage enquêté chez les « autres inactifs », alors que ce type d'association est beaucoup moins fréquent chez les actifs occupés ou les chômeurs.

En 1993 et 1995, sur 100 « autres inactifs », près de 40 ont déclaré avoir déjà eu un emploi. Plus de 90 % d'entre eux déclarent alors un dernier emploi comme employé, ouvrier ou agriculteur exploitant. Ils sont également plus de 95 % à ne déclarer aucun diplôme ou le seul certificat d'études primaires, alors que cette proportion s'élève à 56 % parmi la population active occupée et 75 % chez les chômeurs.

A Maurice, 13,4 % des hommes et 3,1 % des femmes inactifs au dernier recensement étaient touchés par un handicap physique permanent. Si l'on applique ces taux aux effectifs des « autres inactifs » à La Réunion, 2 700 personnes sont à déduire du groupe, ce qui porte à 30 000 environ les « inactivités non expliquées ». Ce nombre est trois fois plus élevé que les niveaux du travail informel avancés dans le rapport Ripert (1989, p. 13) pour le début des années 1990.

Les revenus et autres activités que touchent ces populations ne peuvent être appréhendés par l'enquête. Il nous semblerait nécessaire que des études précises soient menées auprès de ces populations d'âge actif, afin de comprendre les raisons profondes de leur inactivité apparente, déterminer leurs sources de revenus, mesurer leur niveau de vie relatif, pour approcher peut-être encore mieux la réalité des problèmes d'emploi et surtout du sous-emploi à La Réunion.

## **B. Les comptes économiques**

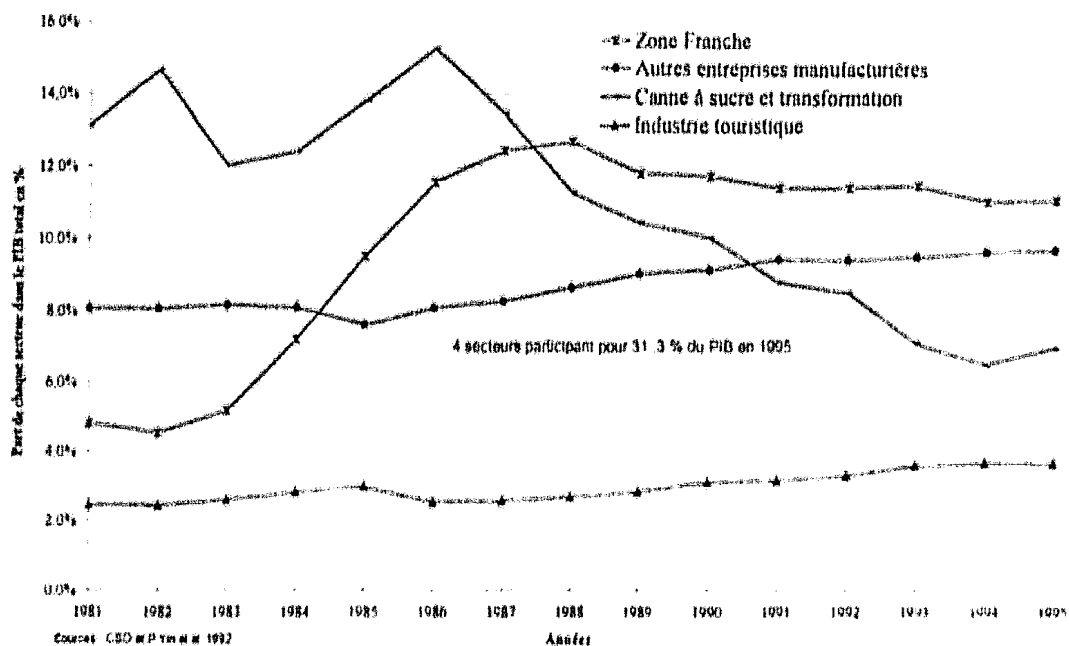
Les résultats contrastés en matière d'emploi illustrent des réussites économiques que l'on sait également très divergentes d'une île à l'autre. L'activité économique déployée depuis la création de la zone franche d'exportation à Maurice a des répercussions sur l'ensemble des indicateurs économiques, de même que la transformation de l'économie réunionnaise depuis les années 1960 entraîne des évolutions spécifiques des principales variables macro-économiques.

### **1. Evolution et composition du PIB à La Réunion et à Maurice**

#### **a. Maurice**

Les comptes économiques analysés par l'évolution du PIB et des principaux secteurs qui y participent révèlent la part dominante occupée par le secteur manufacturier à Maurice (Graphique 99, Tableau 83). Le secteur manufacturier est composé d'entreprises travaillant dans la zone franche et hors zone franche mais également d'entreprises participant à la transformation de la canne à sucre.

Le Graphique 98 résume l'importance croissante des activités au sein de la zone franche et la décroissance relative du sucre depuis 1988 en tant que source de valeur ajoutée.



GRAPHIQUE 98 - MAURICE 1981-1995 : EVOLUTION DE LA CONTRIBUTION DE QUATRE SECTEURS AU PIB

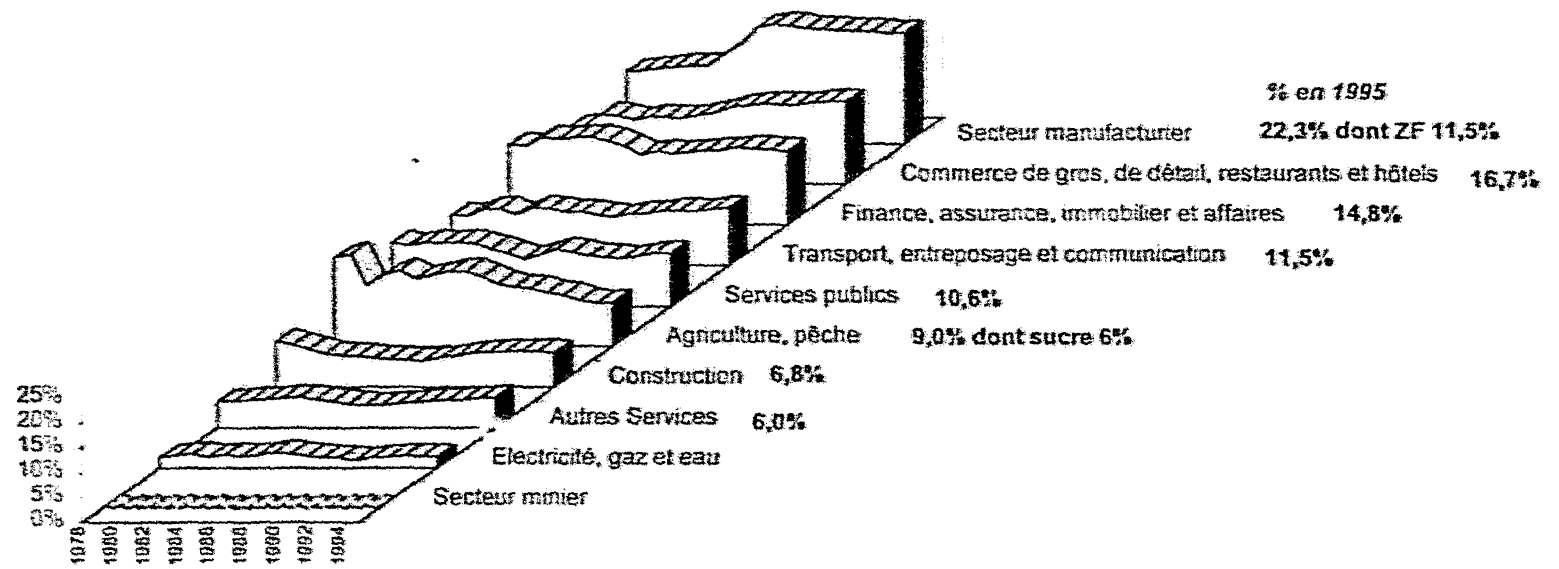
Après un démarrage lent observé principalement à partir de 1983, la zone franche a désormais un rôle moteur dans la croissance économique de l'île Maurice dépassant depuis 1985 les autres activités manufacturières qui n'appartiennent pas à la zone franche. Celle-ci représente aujourd'hui 50 % de la valeur ajoutée dégagée par le secteur manufacturier, premier secteur productif de l'île (22,3 % du PIB en 1995, Graphique 99). La contribution du sucre de canne (secteur agricole) au PIB est de l'ordre de 7 % depuis 1991, cette part s'élevait encore à près du double au début des années 1980 et 25 % au début des années 1970. Notons qu'en 1974, la part de l'agriculture dans le PIB a atteint 45 % du fait du boom du prix du sucre sur le marché mondial et des records de production atteints. Les profits dégagés par l'industrie sucrière au milieu des années 1970 s'investiront dans le développement de la zone franche et de l'industrie touristique

TABLEAU 83 - MAURICE 1975-1995 : VALEUR AJOUTÉE BRUTE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS (AU COÛT DES FACTEURS).

En millions de roupies	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
<b>Agriculture, pêche</b>	1034	1035	939	977	1224	914	1257	1530	1465	1736	2080	2510	2941	3140	3461	3998	4206	4590	4670	4950	5600
<i>dont sucre</i>							899	1140	1010	1166	1493	1905	2124	2177	2355	2675	2658	2907	2740	2845	3350
<i>dont autres</i>													817	963	1106	1323	1548	1683	1930	2105	2220
<b>Secteur minier</b>	4	7	9	11	12	15	16	17	18	19	20	22	26	32	40	50	60	70	80	90	100
<b>Secteur manufacturier</b>	564	660	699	801	972	1127	1377	1560	1678	2163	2740	3830	4976	5847	6648	7784	8766	9952	11188	12462	13940
<i>dont sucre</i>							251	313	265	326	400	605	676	597	652	720	727	821	773	805	955
<i>dont zone franche</i>							421	449	548	865	1300	1900	2585	3125	3400	3975	4406	5011	5705	6230	6935
<i>dont autres</i>							705	798	865	972	1040	1325	1715	2125	2596	3059	3633	4120	4710	5427	6050
<b>Electricité, gaz et eau</b>	69	77	99	118	161	209	188	260	245	296	425	462	490	517	577	507	775	950	1205	1250	1375
<b>Construction</b>	217	295	406	506	552	561	588	625	655	690	775	880	1090	1410	1790	2285	2680	3065	3540	4020	4225
<b>Commerce</b>	279	334	575	630	779	1050	1219	1290	1455	1640	1840	2300	3004	3837	4602	5529	6225	7042	8222	9444	10440
<i>dont commerce (gros et détail)</i>							1004	1050	1180	1300	1430	1885	2469	3177	3787	4474	5003	5593	6445	7378	8155
<i>dont restaurants et hôtels</i>							215	240	275	340	410	415	535	660	815	1055	1222	1449	1777	2066	2285
<b>Transport, entreposage et communication</b>	281	369	447	563	653	837	1002	1012	1230	1372	1470	1775	2097	2390	2981	3526	4246	4863	5386	6391	7180
<b>Finance, assurance, immobilier et affaires</b>	160	164	746	893	1045	1309	1517	1755	1890	2050	2175	2335	3092	3551	4233	5087	5812	6833	7637	8536	9270
<b>Services publics</b>	140	244	615	705	793	952	1104	1275	1327	1379	1460	1560	2130	2795	3106	3398	3792	4160	5021	5981	6630
<b>Autres Services</b>	342	451	241	290	349	415	497	596	650	685	715	776	940	1120	1384	1715	2061	2382	2757	3280	3780
<b>Total Valeur Ajoutée*</b>	3090	3666	4776	5494	6540	7389	8765	9920	10613	12030	13700	16450	20786	24639	28822	33879	38623	43907	49746	56404	62540

Sources : CSO et P. YIN et al. 1992. \* Valeur ajoutée marchande et non-marchande hors ajustement pour imputation de services bancaires et hors taxes indirectes (au coût des facteurs)





GRAPHIQUE 99 - MAURICE 1978-1995 : EVOLUTION DE LA REPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE MARCHANDE ET NON-MARCHANDE SELON LES SECTEURS D'ACTIVITE

## b. La Réunion

L'étude de la croissance de l'économie réunionnaise à l'aide de comptes économiques comparables à ceux de la métropole n'est possible que depuis 1970. C'est le Département des Comptes Nationaux de l'INSEE pour les DOM qui a en charge depuis 1981 la réalisation des comptes économiques annuels (A. CAILLÈRE, 1991) et la publication de séries longues. Ces comptes économiques étaient élaborés afin de répondre à la norme nationale qu'est le Système Elargi de Comptabilité Générale. Cependant, depuis 1995, du fait du passage au Système Européen des Comptes, ce sont les Directions Régionales de l'INSEE Outre-mer qui ont la charge d'élaborer les comptes économiques de leur territoire d'Outre-Mer. Ceci correspond en outre au passage pour les DOM à l'intérieur du territoire économique national : les achats de biens en métropole par les DOM ne constituent plus une exportation pour la France, les comptes nationaux « France entière » s'en trouvent modifiés.

Le produit intérieur brut<sup>47</sup> de La Réunion poursuit sa croissance au cours des années 1980 et celle-ci ne se trouve pas transformée par l'émergence d'un secteur marchand moteur tel que celui décrit précédemment pour Maurice. Au contraire, les années 1980 connaissent la contraction de secteurs traditionnels tels que le sucre ou le secteur primaire, sans que ceux-ci ne soient réellement relayés par un secteur secondaire marchand vigoureux. La composition du PIB réunionnais ou celle de sa valeur

---

<sup>47</sup> Le Produit Intérieur Brut est une grandeur synthétique, un agrégat, qui donne une idée du résultat d'une économie. Le PIB (aux prix du marché) est défini par l'égalité : PIB + importations = Consommation finale + FBCF Formation Brute de Capital Fixe + Variation des stocks + Exportations.

ajoutée<sup>48</sup> (marchande et non-marchande) reste ainsi fortement marquée par une caractéristique structurelle handicapante : la forte part occupée par le secteur non-marchand<sup>49</sup>. On note cependant quelques progrès notables par rapport à la décennie précédente (1970-1979), en particulier dans des domaines marchands<sup>50</sup> comme « l'énergie » ou les « services » de même qu'on enregistre des retombées intéressantes de la loi de défiscalisation de 1986 dans le secteur du « Bâtiment, Génie Civil et agricole » ou dans celui du « Commerce ».

La PIB de La Réunion - de même que celui des autres DOM - se distingue très nettement de la situation décrite à Maurice et de celle de la France métropolitaine, car le poids du secteur tertiaire non-marchand y est très élevé, atteignant, en 1995, 28,3 % du PIB total contre 17,1 % en métropole (INSEE, Septembre 1997). Ce secteur non-marchand est composé à 95 % des services non-marchands offerts par les administrations publiques mesurés dans une large partie par les salaires du secteur public. La participation de ces seules administrations à la valeur ajoutée marchande et non-marchande s'élève à La Réunion à 27,5 % en 1993 (Graphique 100) (INSEE, Septembre 1997). Ce taux apparemment élevé résulte du faible développement relatif du secteur marchand sur l'île : sa part dans le PIB total y est en effet de 71,6 % en 1994 tandis qu'elle atteint 82 % en métropole. *« L'administration réunionnaise, comparée à l'administration métropolitaine, n'est donc pas très lourde, qu'il s'agisse*

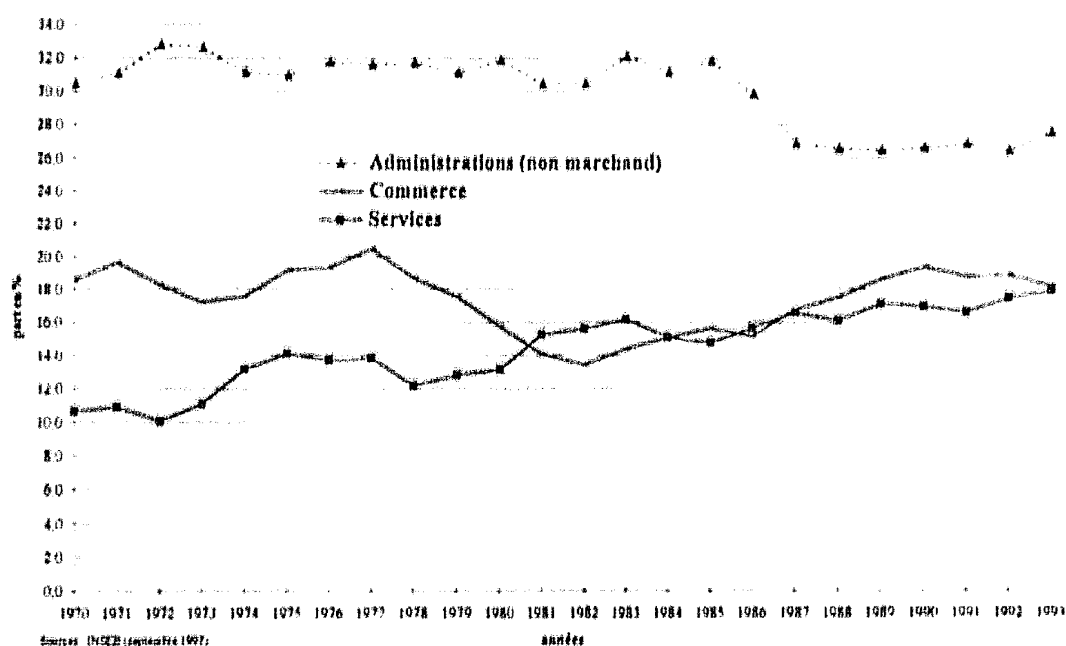
---

<sup>48</sup> Par souci de comparaison avec Maurice, on a jugé préférable de travailler sur la composition de la valeur ajoutée marchande et non-marchande plutôt que sur la valeur ajoutée brute totale. La valeur ajoutée marchande et non-marchande (a fortiori brute) est un indicateur proche du PIB puisqu'elle en constitue la grande majorité. Le PIB comprend en effet les valeurs ajoutées des secteurs institutionnels moins l'ajustement pour les imputations aux services bancaires, plus les droits de douane et la TVA grevant les produits

<sup>49</sup> « Le secteur non-marchand recouvre la fourniture de services gratuits ou quasi gratuits par les administrations. » (INSEE, décembre 1993, p.262)

<sup>50</sup> « Le secteur marchand regroupe toutes les activités productrices de biens et services se vendant ou s'échangeant à un prix destiné à couvrir les coûts de production. » (Insee, décembre 1993, p.262)

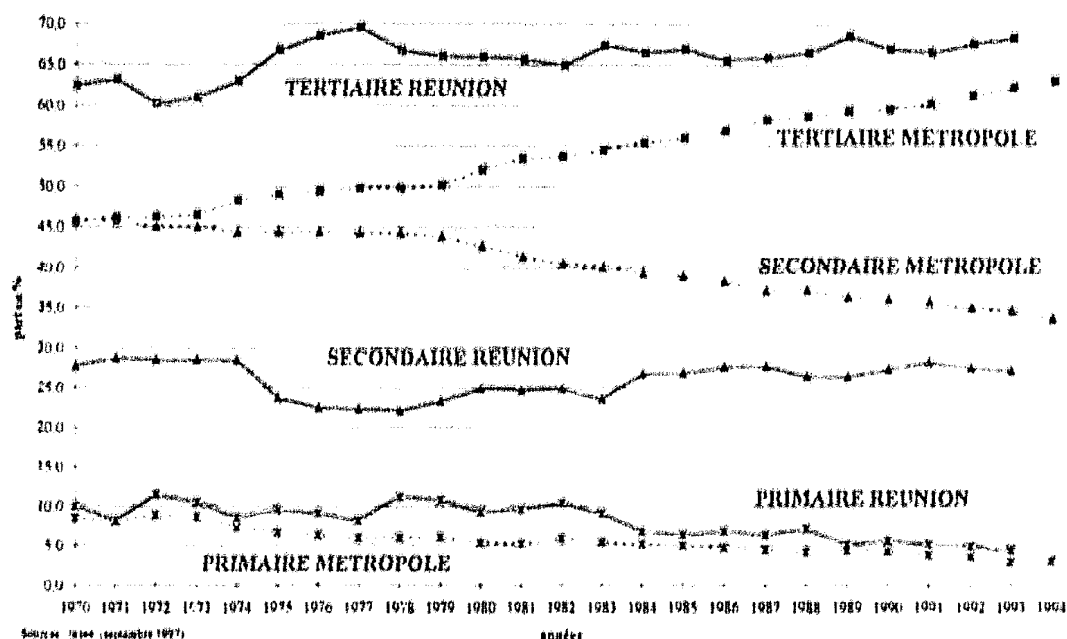
des effectifs ou de la masse salariale globale, mais elle est lourde par rapport à un secteur marchand très réduit. » (INSEE, Décembre 1993, p.262). Si l'on note de 1986 à 1990 une baisse et une stabilisation de la part relative occupée par les administrations non-marchandes dans la valeur ajoutée (marchande et non-marchande) du fait de la défiscalisation et du ralentissement des dépenses des administrations, celle-ci se maintient difficilement dans les années 1990 (Graphique 100).



GRAPHIQUE 100 - REUNION, 1970-1993 : EVOLUTION DE LA CONTRIBUTION DES TROIS PRINCIPAUX SECTEURS INSTITUTIONNELS A LA VALEUR AJOUTEE MARCHANDE ET NON-MARCHANDE

A La Réunion les administrations non-marchandes contribuent à elles seules au PIB, presque autant que les quatre principaux secteurs marchands de Maurice : industries de la zone franche et hors zone franche, sucre et tourisme. On remarque en outre que les deux premiers secteurs marchands de l'île, services et commerce, appartiennent au secteur tertiaire. Celui-ci a toujours occupé la première place dans la valeur ajoutée marchande de l'île, 62,4 % dès 1970 et sa part relative a cru en particulier de 1970 à 1975. Celle-ci atteint 68,5 % en 1993 à La Réunion et 62,4 % en métropole la même année. La faiblesse relative du secteur secondaire à La Réunion apparaît également

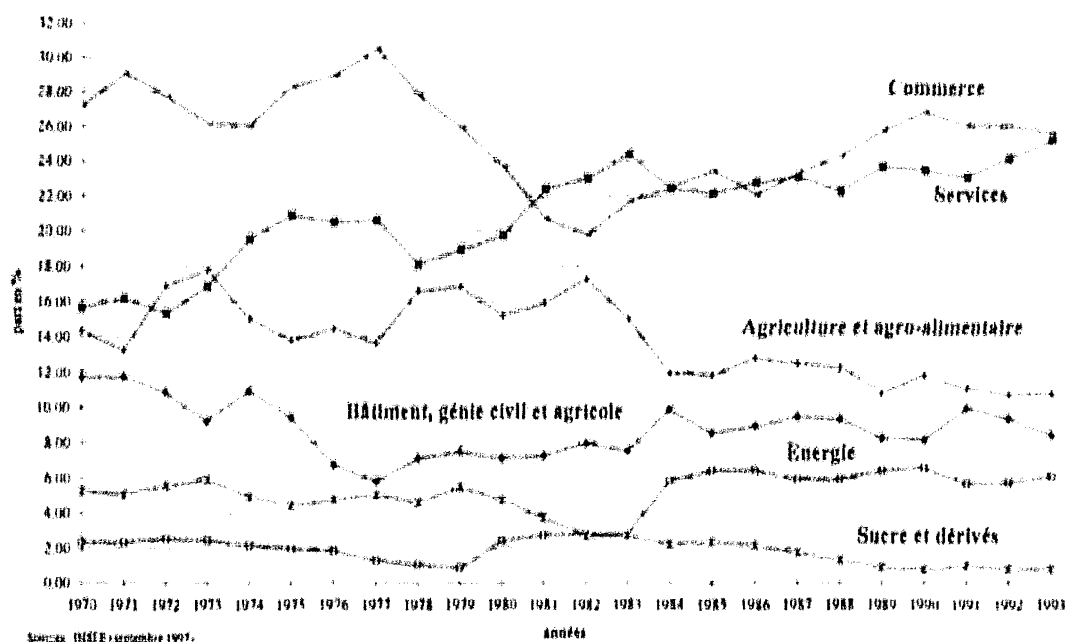
nettement sur le Graphique 101, même si l'on note une remontée à partir de la seconde moitié des années 1980.



GRAPHIQUE 101 - REUNION, METROPOLE, 1970-1993 : EVOLUTION DE LA COMPOSITION DE LA VALEUR AJOUTEE MARCHANDE SELON LES SECTEURS PRIMAIRE, SECONDAIRE, TERTIAIRE

C'est le commerce qui occupe désormais la place dominante dans le secteur marchand à La Réunion : 25,6 % en 1993, après une phase de décroissance importante de 1977 à 1982 (Graphique 102). La reconquête d'une première place par le secteur du commerce devant celui des services marchands a lieu à partir de 1987 ; c'est un phénomène récent, impulsé par la loi de défiscalisation de 1986. La branche des services marchands est en croissance du fait de l'impulsion générée par l'implantation d'entreprises de réparation et de commerce automobile sur l'île. De même, le développement - même moins net - des secteurs de l'hôtellerie et de la restauration bénéficient des volontés politiques de développement du tourisme dans l'île. Le secteur secondaire est - on l'a vu - relativement faible à La Réunion : en 1993, il représente 27,2 % de la valeur ajoutée marchande, atteignant après des années de

contraction un niveau proche de celui de 1970 (Graphique 101). Ceci tient au fait que le secteur du bâtiment, qui occupe une part dominante dans le secteur secondaire, a retrouvé (grâce à la loi de défiscalisation de 1986) une croissance qu'elle avait perdu dans les années 1970. Ce secteur clé, et créateur d'emploi pour La Réunion, n'a cependant pas retrouvé la vigueur des années 1960.



GRAPHIQUE 102 - REUNION, 1970-1993 : EVOLUTION DE LA CONTRIBUTION DE QUELQUES SECTEURS A LA VALEUR AJOUTEE MARCHANDE

La chute relative du secteur primaire proprement dit (agriculture, sylviculture et pêche) est visible au Graphique 101. Toutes les productions traditionnelles sont touchées (canne à sucre, géranium, vétiver, tabac), tandis que la activités nouvelles, liées à l'élevage ou à la culture des fruits et des légumes, parviennent à se développer quelque peu. Ainsi, seules les industries agro-alimentaires autres que le sucre parviennent à développer leur part relative, car elles s'appuient sur de nouvelles filières, où les gains de productivité sont importants. L'évolution récente du secteur qui groupe

« l'Agriculture » et « l'industrie agro-alimentaire » parvient à se maintenir quelque peu du fait du relais pris par ces dernières (Graphique 102).

Le secteur sucrier connaît quant à lui une baisse relative importante de 1970 à 1995, même si le passage d'une contribution déjà faible en début de période à un niveau encore plus faible en fin de période passe désormais quasiment inaperçu : 5,2 % de la valeur ajoutée marchande en 1970 et 0,79 % en 1993 (Graphique 102). Selon le rapport de l'IEDOM (Novembre 1994, p.165), « Cette évolution (...) met en évidence la disparition progressive de la société insulaire fondée sur la richesse agricole ». La contribution du sucre à la valeur ajoutée (marchande et non-marchande) de l'île de La Réunion n'a d'ailleurs jamais atteint les niveaux mauriciens (25 % au début des années 1970, et 6 % aujourd'hui) puisque la contribution la plus élevée enregistrée depuis 1970 est de 4 %. Cependant, si les revenus relatifs du secteur sucrier sont faibles par rapport à la contribution des autres secteurs marchands, il est inquiétant d'assister à la décroissance relative régulière de ce secteur au cours des années 1980 et à son difficile maintien actuel. Le sucre et ses dérivés ne contribuent plus, en 1991, que pour 0,56 % de la valeur ajoutée marchande et non-marchande de l'île, alors que ces produits constituent la principale exportation de l'île. Si la situation mauricienne semble comparable (baisse de la contribution du secteur sucrier depuis le début des années 1980), celle-ci n'atteint pas des niveaux aussi faibles qu'à La Réunion et les réussites de l'île Maurice à l'exportation sont réalisées à l'aide d'autres productions marchandes, ce qui n'est pas le cas du département français. Il ne semble pas inutile de rappeler ici que ce sont les profits dégagés par l'industrie sucrière mauricienne, au milieu des années 1970, qui ont financé la création et la réussite des entreprises

manufacturières de la zone franche dans les années 1980 à Maurice, et par là, la résorption du chômage.

En 1970, le PIB de La Réunion représentait 0,25 % de celui de la métropole ; aujourd'hui, celui-ci atteint 0,48 %. Il reste cependant nettement inférieur au PIB *par habitant* métropolitain : 54 431 francs par habitant à La Réunion en 1994 contre 127 629 francs en métropole. Cette faiblesse relative est en partie liée à la croissance démographique forte que connaît l'île et au fort niveau de chômage de la population active. En outre, la part occupée par le secteur marchand à La Réunion est encore trop faible du fait d'un secteur secondaire relativement peu développé.

Les dépenses de l'État et des collectivités locales se sont particulièrement intensifiées, de même que le montant des prestations sociales. Les niveaux des cotisations sociales perçues sont faibles et ne parviennent pas à compenser la croissance des prestations sociales versées. Ce sont donc les transferts en provenance de métropole qui financent le déficit de la balance sociale de l'île. Le développement du chômage a entraîné en particulier celui des prestations chômage, permettant avec l'élargissement des ayants-droits et l'alignement progressif des niveaux versés sur les niveaux métropolitains et l'introduction du RMI une croissance du revenu disponible brut<sup>51</sup> des ménages : celui-ci est passé de 4 089 francs par habitant par an en 1970 à 48 641 francs en 1993 (87 000 francs en métropole). La part des prestations sociales dans le Revenu Disponible des Ménages est passé dans le même temps de 23,4 % en 1970 à 42,1 % en 1993 à La Réunion soit une augmentation de près de 80 % sur la période ; dans le même temps la part de ces prestations dans le Revenu Disponible des Ménages en

---

<sup>51</sup> Pour les ménages, le Revenu Disponible Brut est le revenu courant net d'impôts qui peut être utilisé pour l'épargne ou la consommation finale.



métropole augmentait de 51 %, atteignant 33 % du Revenu Disponible en 1993. Dès lors, le déséquilibre est tel entre la consommation finale des ménages et les biens produits localement que les importations sont nécessaires pour équilibrer le bilan emplois-ressources de l'île : désormais, le principal moteur de l'économie réunionnaise est la consommation des ménages (A. CAILLERE, 1991).

TABLEAU 84 - REUNION, 1970-1993 : ÉVOLUTION DE LA VALEUR AJOUTÉE PAR SECTEUR INSTITUTIONNEL

En milliers de Francs	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
<b>VALEUR AJOUTÉE MARCHANDE</b>	1311885	1501501	1692207	1904938	2457406	2951329	3297495	3778765	4261635	4853117	5422652	6704567
Agriculture, sylviculture, pêche	130103	122403	192505	200556	209686	283116	298477	308313	476770	521548	499525	646214
Sucre et dérivés	68218	75857	93804	112483	120479	130312	155946	190057	194956	265563	256632	250516
Autres industries agricoles et alimentaires	57723	75981	93001	138264	159640	123756	177602	207158	231278	295459	323679	421459
Énergie	30173	34605	42632	46398	53164	58603	60593	48738	44786	42145	128653	184657
Industrie	33787	68757	68197	69738	96217	108052	125017	176639	166588	161680	252820	312737
Bâtiment génie civil et agricole	153491	175879	183502	175343	268896	277510	221049	219886	302820	362615	385226	486715
Commerce	356823	435960	469205	498870	641316	836059	954246	1153003	1185311	1258788	1281781	1391211
Transport et télécommunications	56411	44369	73267	87520	114825	146704	183998	194301	276359	320794	332754	460353
Services	204636	242447	258977	321376	480902	617593	676457	779475	772572	918982	1071447	1503682
Hôtels, cafés, restaurants	5248	5888	9809	17153	21436	36107	37190	52852	75103	104279	113237	133833
Administrations	15980	17053	16330	20269	21163	23538	27310	30618	49987	59313	60556	97712
Ménages	109864	125038	131045	139881	168981	200519	221313	230809	239197	252592	290214	292506
Institutions de crédit	61134	69211	58797	70973	86297	95665	136982	168325	222349	266394	354277	504064
Entreprises d'assurances	8294	8053	5136	6114	14404	13795	21315	18591	23559	22965	71851	58908
<b>VALEUR AJOUTÉE NON-MARCHANDE</b>	610978	723368	879961	995923	1197780	1414562	1638750	1855215	2097736	2323864	2735491	3161138
Administrations	585268	691270	843280	946066	1138100	1352779	1567195	1779221	2015635	2232930	2600197	3006504
Ménages	25710	32098	36681	49857	59680	61783	71555	75994	82101	9034	135294	154634
<b>TOTAL *</b>	1922863	2224869	2572168	2900861	3655186	4365891	4936245	5633980	6359371	7176981	8158143	9865705

Sources : INSEE (Septembre 1997)

\* : soustraire l'ajustement pour imputation de services bancaires pour obtenir la valeur ajoutée brute ; valeur hors taxes indirectes (au coût des facteurs)

En milliers de Francs	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
<b>VALEUR AJOUTÉE MARCHANDE</b>	8029100	8708767	10029062	10960171	12530814	15160062	16418773	17930470	19762599	21815731	23722302	23508194
Agriculture, sylviculture, pêche	828171	790046	678124	691004	854664	962547	1166142	918493	1109537	1115132	1148928	1018979
Sucre et dérivés	215681	236242	320691	255942	268527	262109	214340	160785	150727	216637	191550	185076
Autres industries agricoles et alimentaires	561663	518352	519292	605573	745539	930638	849509	1020162	1222633	1303593	1401041	1513599
Énergie	225112	237174	583953	703346	806525	894377	970650	1155643	1301005	1236919	1357202	1432105
Industrie	348484	403614	369700	439669	523964	682833	766053	907757	1116017	1241704	1351247	1273350
Bâtiment génie civil et agricole	638584	654854	987829	932865	1114621	1434326	1529393	1479331	1613019	2167531	2216691	1980617
Commerce	1590824	1892432	2251197	2570530	2772204	3538684	3991649	4626637	5307136	5699479	6194946	6021287
Transport et télécommunications	560997	664239	756340	806343	926991	1082661	1227526	1233267	1106615	1403046	1480974	1419679
Services	1847452	2126471	2251933	2431013	2854185	3501650	3666380	4247735	4644817	5037099	5738213	5932795
Hôtels, cafés, restaurants	160326	144229	164190	163851	196571	218411	254320	293942	327118	340447	357283	378394
Administrations	111554	100042	94429	98368	91295	174473	164551	208546	185865	208724	240232	247512
Ménages	370669	342978	375999	409641	427521	447354	460148	486743	514227	544999	574031	605747
Institutions de crédit	520002	550720	675394	759567	858958	846709	1003373	1100104	1010691	1072206	1314703	1256012
Entreprises d'assurances	49581	47373	99991	92459	89249	183290	154739	91325	153192	227315	155261	243042
<b>VALEUR AJOUTÉE NON-MARCHANDE</b>	3797138	4435974	4891767	5499732	5726771	5975399	6369081	6906321	7654424	8555309	9135343	9599161
Administrations	3605919	4218584	4651807	5240200	5453384	5684346	6055549	6571819	7294666	8154207	8689838	9117777
Ménages	191219	217390	239960	259532	271387	291253	313532	334502	359758	401102	445505	481384
<b>TOTAL *</b>	11826238	13144741	14920829	16459903	18257585	21135661	22787854	24836791	27417023	30371040	32857645	33107355

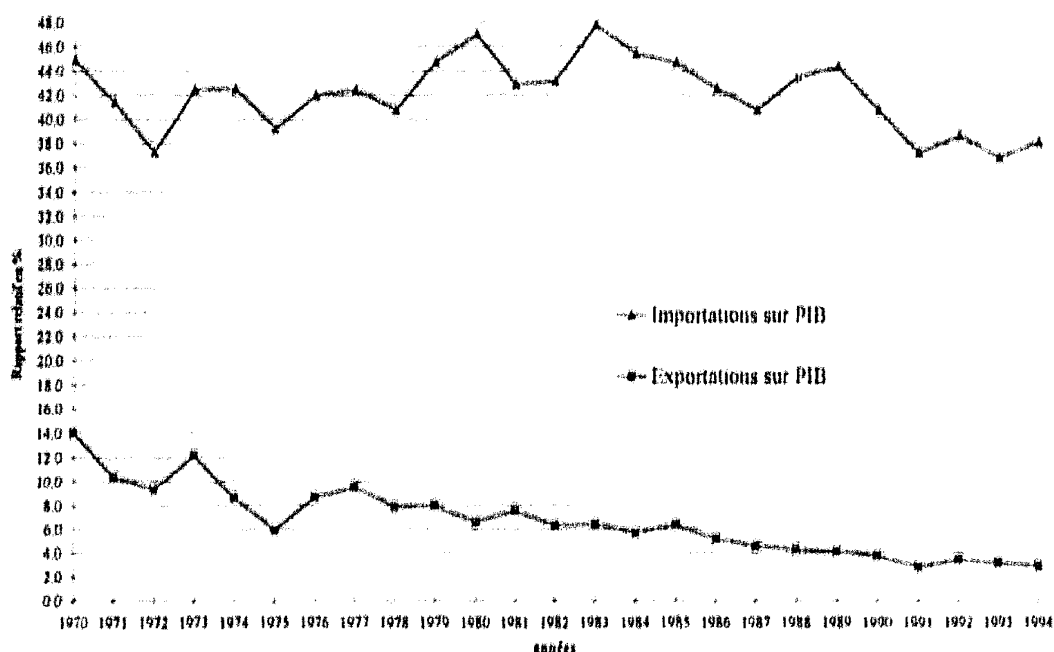
Sources : INSEE (Septembre 1997)

\* : soustraire l'ajustement pour imputation de services bancaires pour obtenir la valeur ajoutée brute ; valeur hors taxes indirectes (au coût des facteurs)

## 2. Les échanges extérieurs

### a. La Réunion et ses échanges commerciaux avec la métropole

La départementalisation de La Réunion et la politique d'égalité sociale ont causé la croissance des transferts financiers en provenance de la métropole et de l'Union européenne. Ces accroissements de transferts financiers ont permis la croissance des importations nécessaires à la mise en oeuvre des choix politiques ambitieux pour les DOM dans le domaine des infrastructures et de l'équipement, qu'il s'agisse des ménages, des entreprises ou des administrations (INSTITUT D'ÉMISSION DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER IEDOM, Novembre 1994, p.174), ils ont également entraîné un accroissement important de la consommation, composée principalement de biens importés (Graphique 103).



GRAPHIQUE 103 - RÉUNION : ÉVOLUTION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS RAPPORTÉES AU PIB

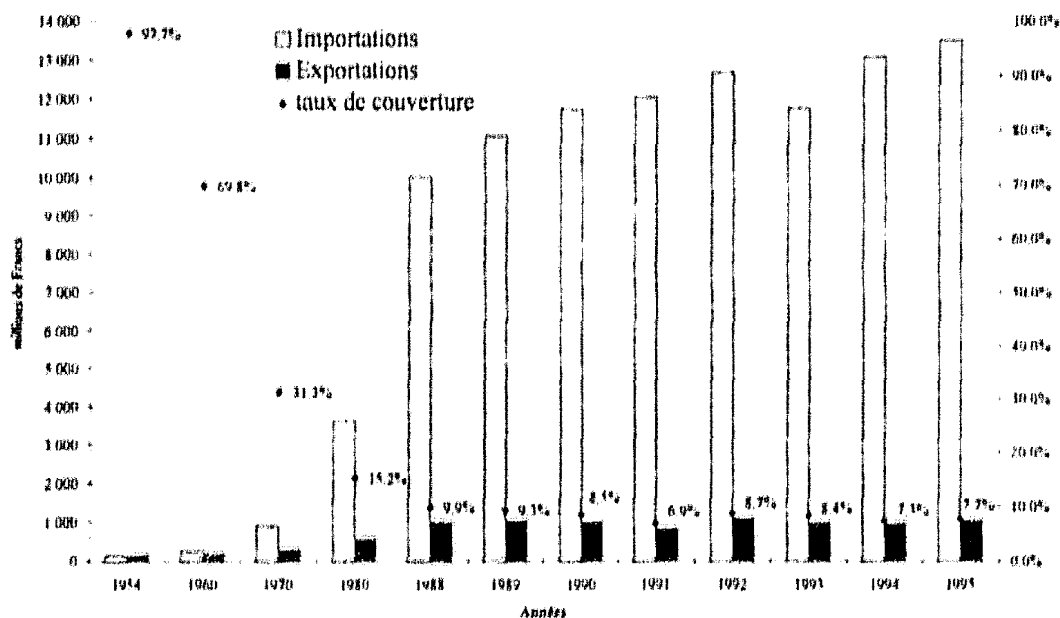
Ainsi le déséquilibre des échanges extérieurs, en particulier avec la métropole n'a cessé de s'accroître depuis le début des années 1960 comme le traduit le Tableau 85. Le taux de couverture, rapportant les exportations aux importations passe de 70 % en 1960 à seulement 7,5 % en 1996.

TABLEAU 85 - REUNION, 1960-1996 : IMPORTATIONS, EXPORTATIONS ET TAUX DE COUVERTURE.

	1960	1970	1980	1990	1995	1996
Importations (millions de F)	258	902	3 631	11 721	13 494	14 214
Exportations (millions de F)	180	282	553	1 015	1 036	1 071
Taux de couverture (%)	70	31	15	9	7,7	7,5

Sources : INSEE, TER 1996/97, p.178 IEDOM, Novembre 1994, p.175 Direction Regionale des Douanes, INSEE Réunion, Mars-Avril 1997.

Jusqu'au début des années 1960, les faibles exportations de La Réunion limitent ses importations, mais l'île souffre « (...) de nombreuses et graves pénuries » (IEDOM, Novembre 1994, p.174). Progressivement, la départementalisation et les transferts financiers importants en provenance de la métropole qui permet une période économique faste engendrent des nouveaux besoins pour l'île.



GRAPHIQUE 104 - REUNION : IMPORTATIONS, EXPORTATIONS ET TAUX DE COUVERTURE 1954-1995.

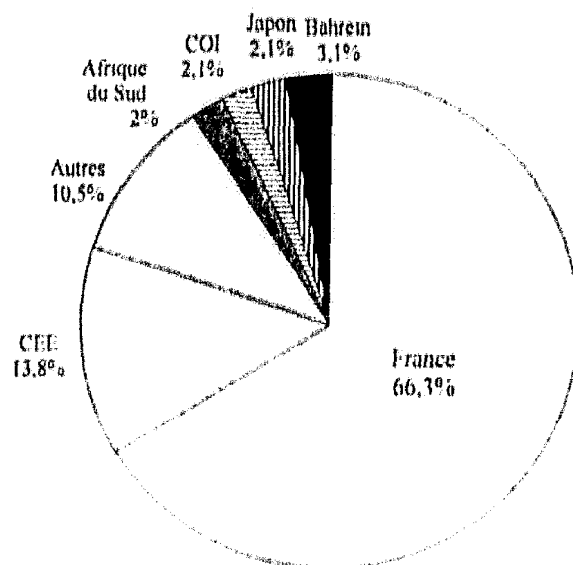
Si les importations sont croissantes, les exportations ne connaissent pas la même ascension (Graphique 104) car le sucre et ses dérivés se vendent de plus en plus mal ; ceci est d'autant plus problématique que cette production constitue une part importante des exportations et reste la principale production de l'île encore aujourd'hui : le sucre brut représente en valeur 63 % des biens exportés par La Réunion en 1995. Si on y adjoint les principaux dérivés de la canne, soit la mélasse et le rhum, la part des exportations de sucre et dérivés est passée de 87 % en 1980 à 66 % en 1995. Depuis le début des années 1990, la part du sucre (et dérivés) dans les exportations totales a fluctué entre 65 et 73 % selon les années. Ce sont également les autres productions agricoles traditionnelles telles que les essences de géranium ou de vétiver, le tabac et la vanille qui ont connu un déclin important puisqu'elles représentaient encore 6 % des exportations en 1980 et n'atteignent plus que 1 à 3% selon les années. Cette baisse relative des profits dégagés par l'industrie sucrière et les autres productions traditionnelles (vanille, tabac, vétiver, géranium) a été en partie compensée par le développement et l'exportation croissante d'autres produits souvent issus de la pêche (langouste). Les autres exportations concernent les biens industriels. Les ventes de produits transformés à La Réunion sont encore faibles (plastiques, peintures) contrairement aux biens d'occasion (véhicules) ou réexportés. Les industries locales sont encore insuffisamment compétitives et se heurtent aux problèmes classiques des économies insulaires d'Outre-mer : manque de débouchés (similitudes de productions), protections douanières, désavantages compétitifs relatifs, manque de solvabilité des partenaires commerciaux, coûts de fret élevés.

Si les importations croissent de façon importante, un effort est cependant à noter dans leur composition puisque l'île parvient à développer des productions locales agricoles

et alimentaires qui peuvent se substituer aux importations en particulier pour les céréales, les produits laitiers, le poisson et la viande bovine. Ces progrès sont à mettre au bénéfice de gains de productivité importants, car l'emploi agricole décroît dramatiquement depuis 1960. Ainsi, la part de ces importations alimentaires et agricoles qui représentait encore 31 % des importations en valeur du département en 1975, est évaluée aujourd'hui à 20 %. Le reste des importations se compose de biens d'équipements ou de consommation courante (57,2 % en 1995 en valeur), de biens intermédiaires (17,7 %) et de produits pétroliers (5 %) (TER, 1996/97, p.179). La Réunion importe donc en large majorité de biens manufacturés, en particulier des biens d'équipements, qui rappellent les besoins d'équipement de l'économie de l'île. Les biens intermédiaires importés ont légèrement baissé du fait de la création d'unités industrielles sur l'île proches du secteur du bâtiment et des travaux publics. La part relative des importations d'hydrocarbures reste stable depuis les milieu des années 1980, après un essor important sur la période précédente. Ceci tient au développement de production locale d'énergie électrique de substitution car les besoins en produits énergétiques pour le transport n'ont cessé de croître.

La métropole est le principal client et fournisseur de La Réunion puisqu'elle achète 71,4 % de la production insulaire en 1995 et fournit 66,3 % des biens importés par l'île (Graphique 105, Graphique 106). La part de la métropole dans les échanges extérieurs de La Réunion ne s'est guère modifiée du point de vue des importations depuis le début des années 1960, alors que les destinations des exportations se sont quelque peu élargies.

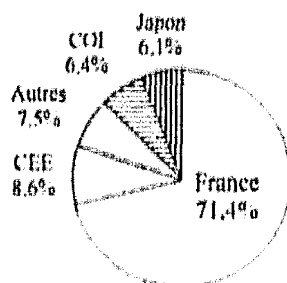
Importations totales en valeur : 13 494 millions de Francs en 1995



Source : IUEE - TER 1996 1997 p 178

GRAPHIQUE 105 - REUNION, 1995 : REPARTITION DES IMPORTATIONS SELON LA PROVENANCE.

Exportations totales en valeur : 1 036 millions de Francs en 1995



Source : IUEE - TER 1996 1997 p 178

GRAPHIQUE 106 - REUNION, 1995 : REPARTITION DES EXPORTATIONS SELON LA DESTINATION.

La Réunion importe de la métropole tous types de biens exceptés les hydrocarbures et certains biens d'équipements non produits par la France. Les productions agricoles traditionnelles sont quasi exclusivement achetées par la métropole.

Les deux-tiers du déficit commercial de La Réunion concernent ses échanges avec la métropole (Tableau 86). A cela s'ajoutent les déficits des échanges de La Réunion avec le reste du monde, déficit qui déséquilibre la balance des paiements de la France puisqu'ils s'ajoutent au solde des échanges métropolitains.

TABLEAU 86 - REUNION, 1994 : BALANCE COMMERCIALE, METROPOLE, CEE, AUTRES.

En milliers de Francs	Importations	Exportations	Balance Commerciale (E-D)	%
Métropole	8 726 704	708 057	- 8 018 647	66
CEE	1 612 787	57 029	- 1 555 758	13
Autres	2 722 866	188 051	- 2 534 815	21
Ensemble	13 062 357	953 137	- 12 109 220	100
Sources : IEDOM, Direction régionale des douanes				

Ainsi les échanges commerciaux qu'entretient La Réunion avec la métropole et le reste du monde sont déficitaires. Des échanges sont observés avec les pays de la région (Afrique du Sud, Maurice, Madagascar, Botswana, Kenya, Mayotte, Comores, Seychelles) mais également avec les pays membres de l'Union européenne ainsi qu'avec des pays comme Bahreïn ou le Japon pour des biens très précis. La Réunion importe chaque année pour 3 à 4 milliards de Francs de produits en provenance du reste du monde ce qui représente 34 % des importations totales de l'île. L'Union européenne participe à hauteur de 37 % à la composition des importations hors-métropole de La Réunion en 1994. L'Union européenne se place donc en seconde position pour l'approvisionnement de La Réunion. L'Allemagne exporte en majorité des biens d'équipement (véhicules et engins utilitaires) tandis que la Grèce fournit des matériaux de construction et le Royaume-Uni des biens de consommation courante (cigarettes et alcool). Les importations de La Réunion en provenance d'Italie, de Belgique et du Luxembourg sont plus diversifiées.



Largement déficitaires, les exportations de La Réunion à destination de l'Europe - bien que variables d'une année à l'autre - connaissent cependant une croissance significative depuis le début des années 1990 en particulier en Allemagne, au Portugal et au Royaume-Uni sur des produits agricoles tel que le sucre, le rhum et les huiles essentielles.

Les importations en provenance du Japon et de Bahreïn sont spécialisées et relativement stables ; il s'agit dans le premier cas de véhicules, motocyclettes, appareils de climatisation et d'hydrocarbures dans le second. La Thaïlande et la Malaisie exportent vers La Réunion du riz et du bois. En échange, le Japon se fournit à La Réunion en produits de la pêche, en vanille et en rhum.

Concernant les échanges avec les pays de la zone océan Indien, on note que trois pays rassemblent à eux seuls plus de 80 % du total des importations en provenance de cette zone, il s'agit de l'Afrique du Sud, de Madagascar et de Maurice, tandis que près de 90 % des exportations réunionnaises dans la région sont absorbées par Maurice, Madagascar et Mayotte. Ainsi l'Afrique du Sud est le premier fournisseur régional de La Réunion pour des denrées alimentaires telles que les fruits frais, mais également en matériaux de construction et charbon. Vient ensuite Maurice qui est parvenue à faire doubler ses exportations à destination de La Réunion entre 1985 et 1995 sur des produits issus de l'industrie textile mauricienne ainsi que sur des produits tels que les engrais pour l'agriculture. De Madagascar, La Réunion importe des biens agro-alimentaires tels que le café, les légumes frais et secs, du riz et du maïs et une part importante de crustacés (36 % du total selon l'IEDOM, 1994, p.179). Viennent ensuite deux pays d'Afrique continentale, le Botswana et le Kenya avec lesquels La Réunion

n'a que des relations d'importations. Il s'agit en large majorité de viande bovine pour le Botswana et de céréales et produits intermédiaires dans le bâtiment pour le Kenya.

La part occupée par Mayotte dans les exportations de La Réunion a presque doublé depuis le milieu des années 1980 et l'île est devenue la principale destination régionale pour les exportations réunionnaises. Composées principalement de produits transformés à La Réunion ces exportations sont faites de tubes plastiques ou de produits laminés en fer ainsi que divers biens de réexportation à destination des ménages et de l'industrie. Madagascar importe de nombreux véhicules usagés, divers produits laminés en fer ou plastique, des journaux et des machines-outils. Quant à Maurice elle fait venir chaudières, produits laminés, pièces détachées et chauffe-eau.

#### **b. Les échanges extérieurs de Maurice**

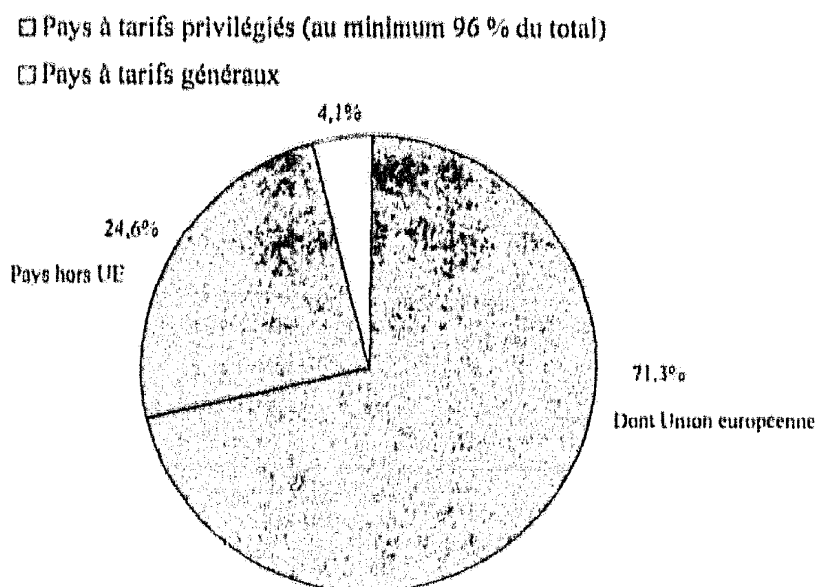
Bien qu'en augmentation, la part du « réexport » dans le total des exportations de l'île Maurice est faible, de l'ordre de 3%, contrairement à la situation que connaît l'île de La Réunion. L'île Maurice s'est progressivement dégagée d'une économie dépendant quasi exclusivement du sucre pour développer des activités au sein de la zone franche. En 1974, le sucre et la mélasse représentaient encore 90 % des exportations de l'île actuellement, ces dernières ne représentent plus que 25 % des exportations globales, tandis que les exportations de biens produits par la zone franche représentent 71 % du total des biens exportés par l'île ( Tableau 87 ).

TABLEAU 87 - MAURICE, 1983-1995 : IMPORTATIONS, EXPORTATIONS ET TAUX DE COUVERTURE.

en millions de roupies	1983	1984	1985	1986	1987	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Importations	5 175	6 494	8 119	9 199	13 042	23 943	24 383	25 280	30 319	34 548	34 363	40 892
Exportations	4 637	5 491	7 018	9 413	12 034	17 598	18 700	20 744	23 522	24 697	27 326	31 991
dont sucre (en %)	65	51	45	41	38	30	28	28	25	24	24	
dont zone franche (en %)	28	39	47	53	55	65	65	65	69	69	71	
dont autres (en %)	7	10	8	6	7	5	7	7	6	7	5	
Taux de couverture (%)	89,6	84,6	86,4	102,3	92,3	73,5	76,7	82,0	77,6	71,5	79,5	78,2

Sources : MEDIA, CSO, Annual digest of statistics 1995, 1987 et External Trade Statistics, second semester 1994

Le taux de couverture (exportations/ importations) de Maurice est de l'ordre de 75 % depuis le début des années 1990. Ce taux ne s'est que peu dégradé depuis le début des années 1980 malgré la croissance des importations en provenance de l'étranger. Les exportations ont en effet nettement progressé en particulier par la part de plus en plus importante prise par les biens produits par la zone franche. Cette réussite dans le développement des exportations contraste avec le taux de couverture de 8 % de l'île de La Réunion en 1995. La composition des exportations de Maurice est assez diversifiée, mais 90 % des exportations sont faites de vêtements (56,2 %), de sucre et de mélasse (25 %), de tissus (3,3 %), de montres (2,3 %) et de poissons (2,3 %). Le reste est fait de biens tels que le thé, les fleurs coupées, les pierres (précieuses, semi-précieuses), les perles, les lunettes, les sacs, les jouets, les bijoux ainsi que des biens réexportés. Les pays acheteurs sont pour plus de 96 % des pays auprès desquels Maurice dispose de tarifs privilégiés, soit par son statut de pays ACP (vers l'Union européenne), soit par des accords spécifiques de type multi-fibres (vers les États-Unis). Plus de 70 % des biens exportés par Maurice sont achetés par l'Union européenne (Graphique 107).

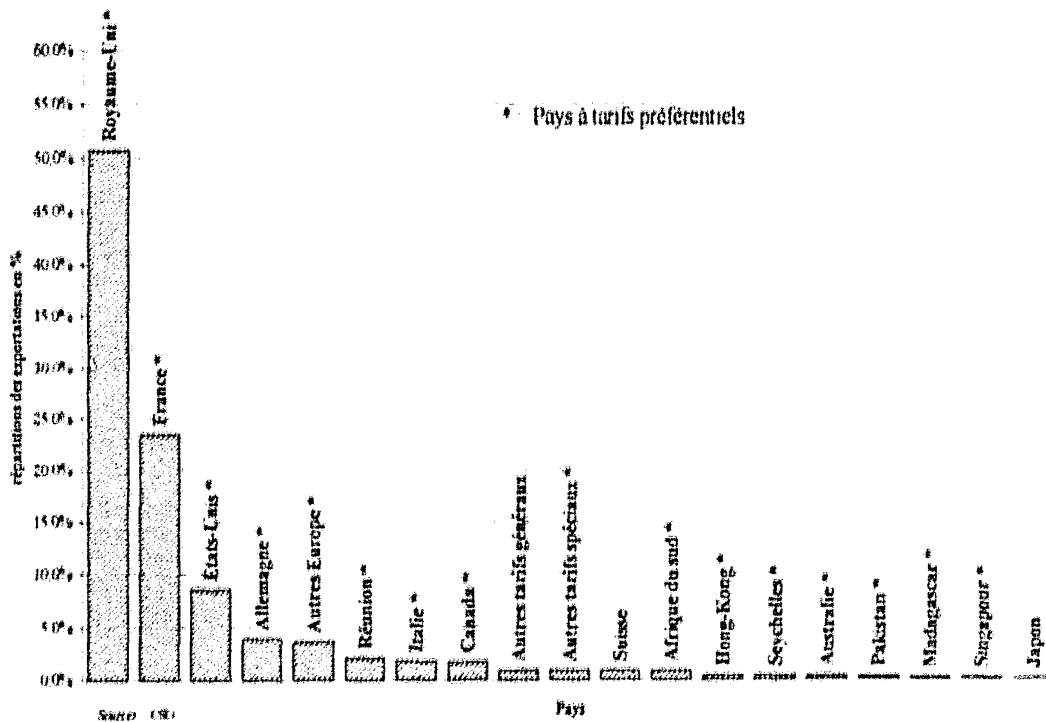


Source : I.S.I.

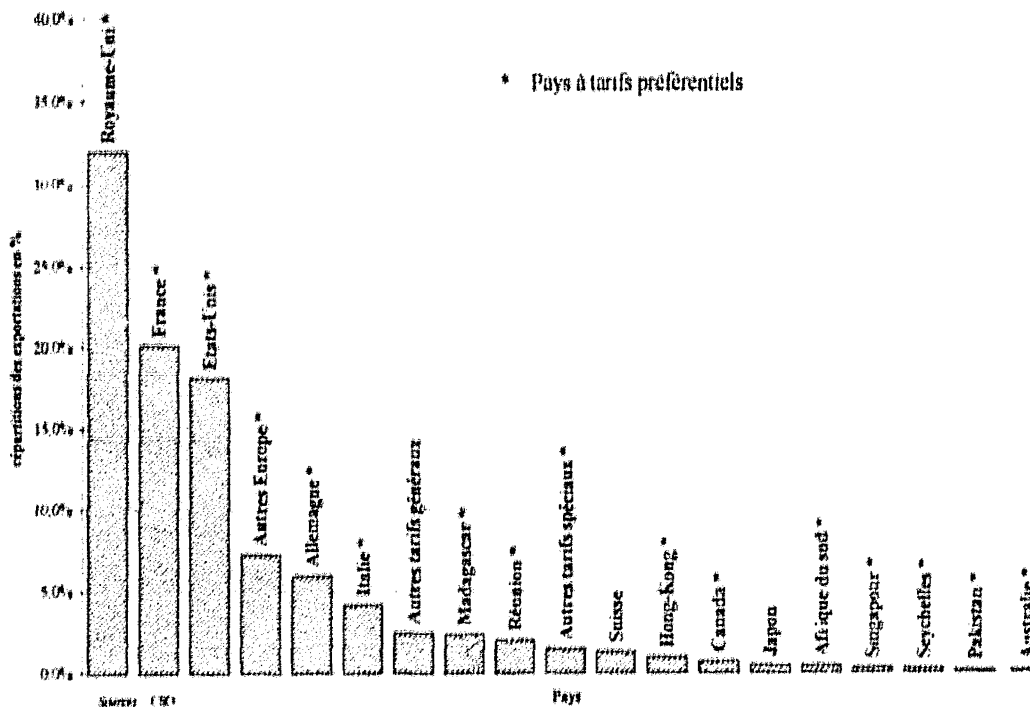
GRAPHIQUE 107 - MAURICE, 1994 : REPARTITION DES EXPORTATIONS SELON LE TYPE DE PAYS, TARIFS GENERAUX OU PRIVILEGIÉS (UNION EUROPEENNE ET AUTRES PAYS).

Les autres pays sont dominés par ceux avec lesquels Maurice entretient des accords tarifaires privilégiés ; il s'agit en particulier des Etats-Unis qui absorbent à eux seuls 74 % des exportations de Maurice à destination de ces pays. Les pays à tarifs généraux représentent seulement 4 % des débouchés de la production de Maurice. La très forte contribution de l'Europe à l'économie de Maurice s'est cependant légèrement rétractée depuis le début des années 1980 ; en effet, en 1983 la part des exportations mauriciennes à destination de l'Europe atteignait 85 %, elle n'est plus aujourd'hui que de l'ordre de 75 % selon les années. La part relative des pays hors Union européenne ainsi que celle des pays à tarifs généraux a donc progressé durant les années 1980. Au début des années 1980, le Royaume-Uni et la France constituaient à eux seuls 74 % des débouchés de Maurice. Cette part s'est réduite en 1994 à 52 % des exportations mauriciennes totales du fait de plusieurs facteurs. Le premier tient à la diminution des importations mauriciennes au Royaume-Uni. Certes, l'ancien colonisateur est toujours le premier importateur de biens mauriciens, mais sa part est passée de 51 % en 1983 à

32 % en 1994, contrairement à la France qui participe de façon assez stable pour 20-23 % des exportations de Maurice (Graphique 108, Graphique 109).



GRAPHIQUE 108 - MAURICE, 1983 : RÉPARTITION DES EXPORTATIONS SELON LES PRINCIPAUX PAYS IMPORTATEURS



GRAPHIQUE 109 - MAURICE, 1994 : RÉPARTITION DES EXPORTATIONS SELON LES PRINCIPAUX PAYS IMPORTATEURS

L'autre évolution importante tient à la croissance de la part occupée par les Etats-Unis : celle-ci a presque doublé de 1983 à 1994. On note également une diversification à destination des autres pays d'Europe, de même que le poids non négligeable qu'occupe l'île de La Réunion parmi les principaux importateurs de produits mauriciens. Son statut de département Français est, au même titre que les autres pays de l'Union européenne, un marché d'exportation privilégié pour un pays bénéficiant du statut ACP comme Maurice.

L'apparente domination du Royaume-Uni en tant que premier importateur de produits mauriciens dépend en fait du type de bien auquel on s'intéresse. Ainsi, il convient de distinguer les biens exportés et produits par la zone franche, des exportations hors zone franche composées principalement de sucre. Les pays importateurs de sucre ne sont pas systématiquement des importateurs de vêtements.

Maurice a exporté près de 526 000 tonnes de sucre en 1993/1994 ce qui représente une valeur de 5 841 millions de roupies mauriciennes. Sur le total des quantités exportées 92,5 % sont parties à destination de l'Union européenne, 2 % à destination des Etats-Unis et 5,4 % vers le reste du monde. En valeur, les importations de sucre sont de l'ordre de grandeur suivant : vers l'Union européenne 95,4 % du total, vers les Etats-Unis 1,6 % et vers le reste du monde 3 %, ce qui signifie que c'est l'Europe qui propose le prix moyen par tonne de sucre le plus intéressant. Parmi les pays européens importateurs de sucre mauricien, on observe la part dominante du Royaume-Uni qui se place loin devant les autres partenaires de l'Union en important près de 88 % de la valeur du sucre exporté par Maurice à travers le monde, ce qui représente environ 450 000 tonnes de sucre par année de récolte. Vient ensuite le Portugal (second pays

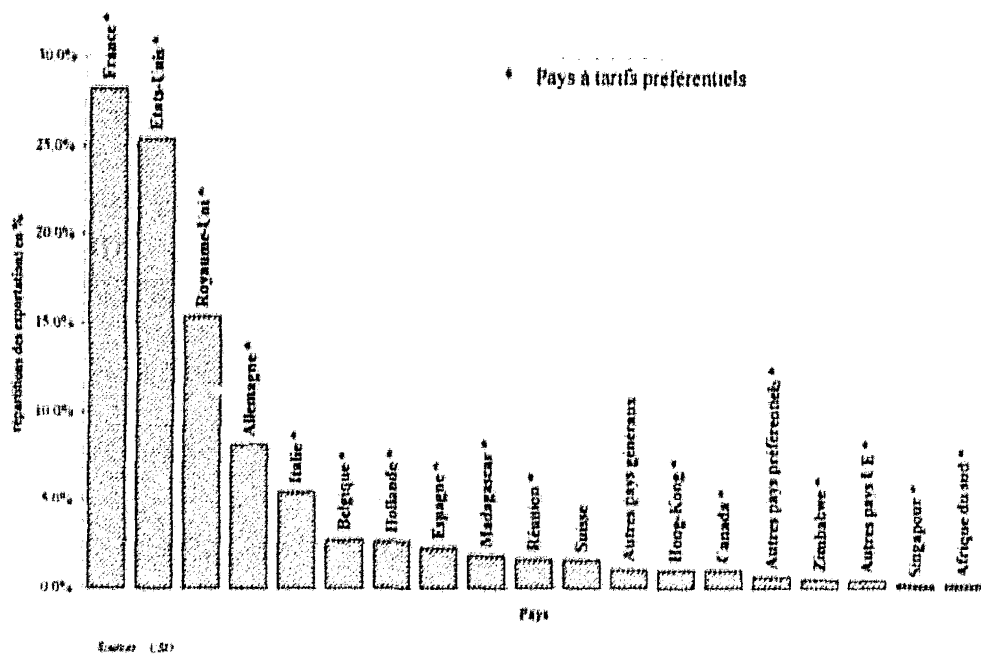
d'Europe et du monde importateur de sucre mauricien en 1994 avec 3,5 % du total). Les États-Unis étaient, en 1994, le troisième pays importateur de sucre mauricien (1,6 %) suivis de la France (1,2 %). La mélasse, produit dérivé du sucre, est assez homogènement exportée vers cinq pays (99,9 % des exportations de mélasse) : Hollande (24 %), États-Unis (23,5 %), Italie et Royaume-Uni (chacun 19,5 %) ainsi que l'Afrique du Sud (13 %). Plus de 40 % des exportations de thé (en valeur) sont achetées par le Royaume-Uni, 33 % par le Pakistan, 4 % par les États-Unis. Les fleurs sont importés par le Japon (34 %), l'Italie (23 %) et Taiwan (13 %). Les exportations de farines (de blé) se font à destination de l'Afrique : Burundi, Malawi, Mozambique ...

Ainsi, le Royaume-Uni et la France contractent dans leurs importations puisque 74 % des importations en valeur du premier pays sont composées de biens alimentaires (sucre, poissons ...), tandis que le second n'en importe que pour 3,6 %.

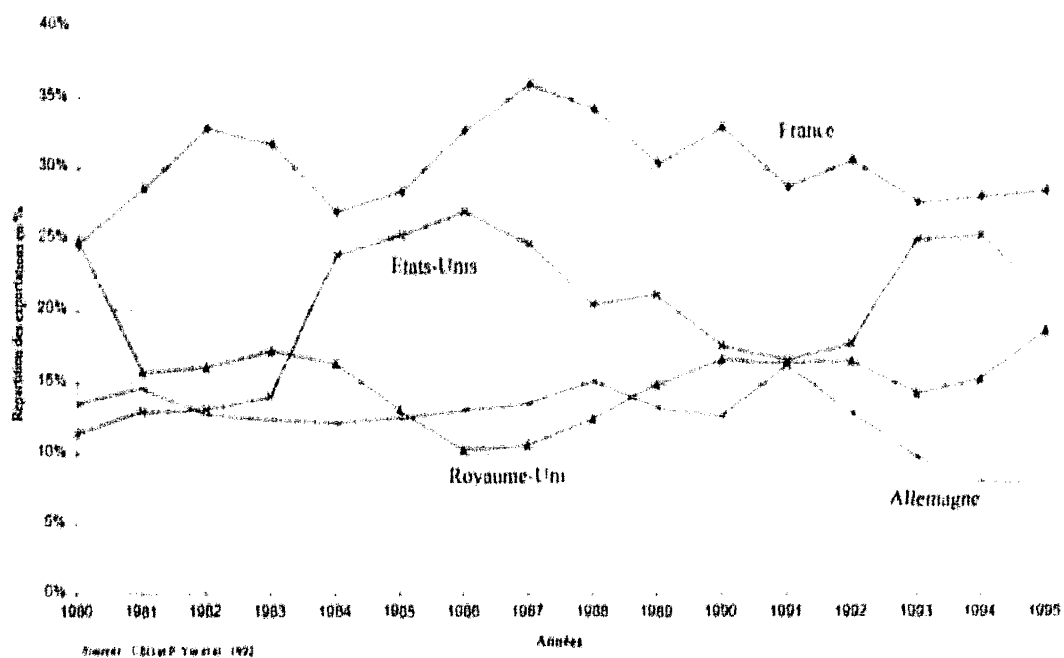
A contrario, les exportations de la zone franche ne sont donc pas dominées par des exportations à destination du Royaume-Uni mais par celles importées par la France. Celle-ci importe en effet près de 28 % des biens produits par la zone franche, représentant à elle seule le poids des autres pays à tarifs dits préférentiels, c'est-à-dire plus que les États-Unis (Graphique 110 et Graphique 111, page 506). Les exportations mauriciennes de textile se dirigent essentiellement vers les marchés de l'Union européenne et vers les États-Unis. En ce qui concerne les débouchés vers l'Union européenne, ils sont possibles dès le milieu des années 1970 puisqu'est signé en 1975 l'accord ACP-CEE qui permet à Maurice de bénéficier du libre accès de ses produits dans les pays d'Europe. Dans le même temps, se mettent en place des restrictions

concernant les productions des pays d'Asie par l'Accord Multi-Fibres (AMF) ce qui avantagea temporairement Maurice qui n'exploitait pas encore ses quotas à destination des Etats-Unis par exemple. Les Etats-Unis n'ouvrent leur marché qu'en 1984-1985 et les exportations à destination du marché américain connaissent alors une augmentation fulgurante (Graphique 111). Cette stratégie de pénétration du marché américain peut-être mise à l'actif d'industriels venus de Hong-Kong qui se sont installés dans la zone franche. Selon P. YIN ET AL. (1992, p.51) « *Maurice a ainsi bénéficié du courant d'affaires déjà existant* ». Il s'agit de tirer parti de l'accès, sans quotas, des produits textiles mauriciens vers l'Union européenne et de ses possibilités non encore exploitées de pénétration vers les Etats-Unis. L'Union européenne et les Etats-Unis absorbent plus de 90 % du textile mauricien selon les années. Selon P YIN et al. (1992, p.53), on ne doit pas s'étonner que ces deux ensembles soient les deux principaux marchés de Maurice car ils sont aussi les deux plus grands importateurs de textile au monde. Partant d'une situation initiale dans les années 1970 durant laquelle Maurice n'était soumise à aucun contingentement à destination des Etats-Unis, elle connaît aujourd'hui des quotas qui couvrent la plus grande partie de ses productions textiles. Les quotas sont atteints pour des articles comme les pantalons, les shorts et les T-Shirts, mais des biens tels que les vestes pour femmes sont encore insuffisamment exploités, souvent du fait d'un manque de compétitivité lié à une mauvaise maîtrise dans la confection d'un nouveau produit.





GRAPHIQUE 110 - MAURICE, 1994 : REPARTITION DES EXPORTATIONS DE LA ZONE FRANCHE SELON LES PRINCIPAUX PAYS IMPORTATEURS



GRAPHIQUE 111 - MAURICE, 1980-1995 : EVOLUTION DE LA PART RELATIVE DES EXPORTATIONS DE LA ZONE FRANCHE A DESTINATION DE LA FRANCE, DES ETATS-UNIS, DU ROYAUME-UNI ET DE L'ALLEMAGNE

En 1996, la France demeure le plus important marché de la zone franche mauricienne, suivie par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Les exportations totales en provenance de ce secteur s'élevaient en 1996 à 18,2 milliard de Rs (910 millions de \$ US).

Les principales importations de la France en provenance de la zone franche se composent de vêtements (principalement des T-Shirts et des pullovers en jersey et coton les shorts, des vestes pour hommes et des pantalons) ainsi que de bijoux, montres ou parties de montres ainsi que des jouets. Les Etats-Unis importent en majorité des pantalons. L'Allemagne est plus intéressée par le linge de maison, les rideaux, les pantalons. Il n'est pas aisé de détailler les importations de tous les pays tellement les produits proposés sont nombreux ; on retiendra cependant les pays qui importent une part relative importante de sucre en provenance de Maurice (Royaume-Uni, Portugal) de ceux dont la plus grande partie des importations se compose de productions de la zone franche - en particulier de textile et de vêtements - comme la France et les Etats-Unis. Il existe bien entendu des pays (d'une moindre importance) qui n'importent que certains types de biens ; la Suisse par exemple se singularise par ses importations de sucre et surtout par celles de pièces détachées de montres.

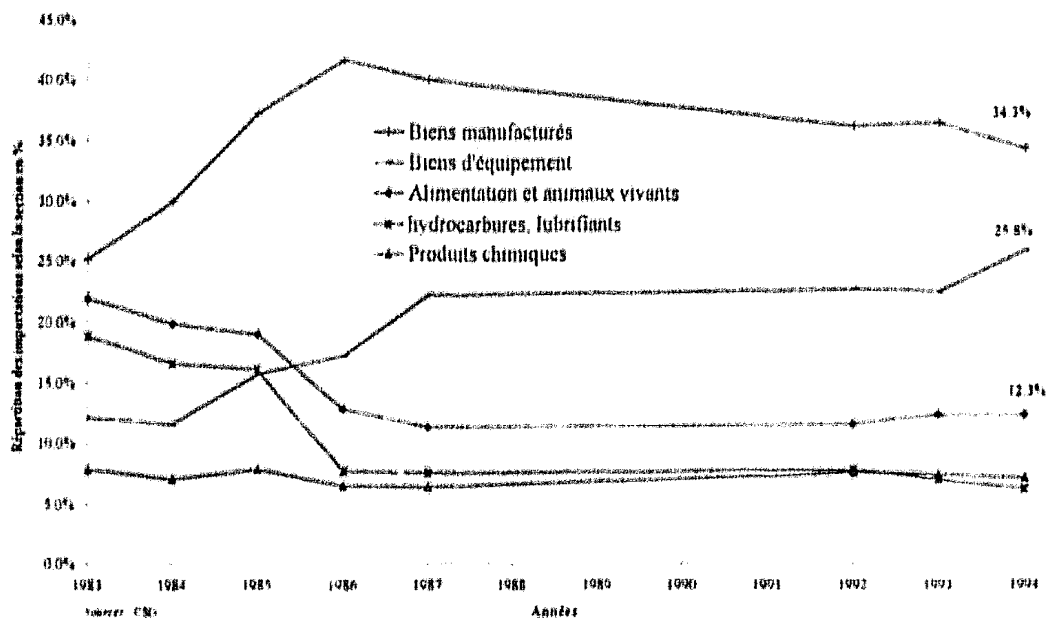
Les exportations nettes apportent une indication plus concrète de la contribution des secteurs à la balance des paiements. En effet, plus les exportations nettes d'un secteur sont importantes en valeur, plus la valeur ajoutée par le secteur sur l'île est importante (cependant les recettes nettes du secteur touristique ne sont pas connues). Cette réflexion sur les apports nets en devise révèle que jusqu'au début des années 1990 le sucre est encore le secteur qui contribue le plus à l'économie nationale même si les exportations de la zone franche dépassent en valeur celles du sucre dès 1985. Les rentrées nettes de devises qui en découlent sont longtemps restées inférieures à celles dégagées par le secteur sucrier car la zone franche importe de nombreux biens qu'elle doit transformer pour dégager une valeur ajoutée importante permettant leur compensation. Il faut attendre 1991 pour que les exportations nettes de la zone franche

dépassent celles du secteur sucrier. Progressivement les contributions nettes de ces deux secteurs se sont rapprochées, les recettes nettes du sucre se stabilisant tandis que celles de la zone franche continuent de croître. Initialement la zone franche a eu à importer de nombreuses matières premières et des biens d'équipement afin de démarrer ses activités, puis progressivement de nombreuses unités de production ont développé des activités de substitution ce qui a eu pour effet de faire baisser le ratio importation/exportation du secteur de la zone franche de 97 % en 1975 à 60 ou 61 % en 1994. Cette résistance à la baisse est due à la création de nouvelles entreprises dans la zone franche qui importent dans les années 1980 les infrastructures nécessaires au lancement de leur production (importations de tissus et fils) alors que les exportations de produits transformés connaissent une croissance moins rapide.

Le développement de la zone franche a été fondamental au développement de l'économie mauricienne. Pour ce qui concerne la valeur ajoutée, la zone franche a dépassé l'industrie sucrière en 1988 (% du PIB) et est le premier secteur exportateur du pays depuis 1985. En raison des importations nécessaires à la mise en route des entreprises de la zone franche, celle-ci n'a détrôné le sucre en terme de recettes nettes rapportées que depuis 1991. La zone franche et le sucre sont les deux principales sources d'entrée de devises à Maurice, bien avant le tourisme.

L'évolution de la composition des importations depuis le début des années 1980 est marquée, comme à La Réunion, par la part croissante des biens manufacturés et d'équipement et la baisse de la part relative du poste alimentaire (Graphique 112). Le total des importations en valeur rapporté à la taille de la population de Maurice chaque année a connu une multiplication par 6 entre 1983 et 1994. Dans le même temps, les

importations fournissant les biens nécessaires aux productions de la zone franche progressent beaucoup plus rapidement : rapport relatif multiplié par 8 pour les biens manufacturés et 13 pour les biens d'équipement. Les importations alimentaires relatives à la taille de la population sont multipliées par un coefficient de 3,4 , coefficient qui traduit le développement de productions agricoles locales en substitution aux importations de denrées alimentaires. Maurice est notamment parvenue à une quasi autosuffisance alimentaire dans la production locale de poulet, oeufs, porc, pommes de terre et cultures maraîchères.



GRAPHIQUE 112 - MAURICE 1983-1994 : ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DE CINQ GRANDS TYPES DE BIENS IMPORTÉS DANS LE TOTAL DES IMPORTATIONS

Les importations de produits laitiers et d'œufs, de viande (boeuf, mouton), les fruits et légumes ainsi que le riz, composent 53 % de la valeur des biens alimentaires importés en 1994 par Maurice. L'importation de denrées classées sous la rubrique des produits chimiques tels que les produits pharmaceutiques, les plastiques et les fertilisants

représentent 7 % du total de la valeur des biens importés, de même que les hydrocarbures, plus récemment.

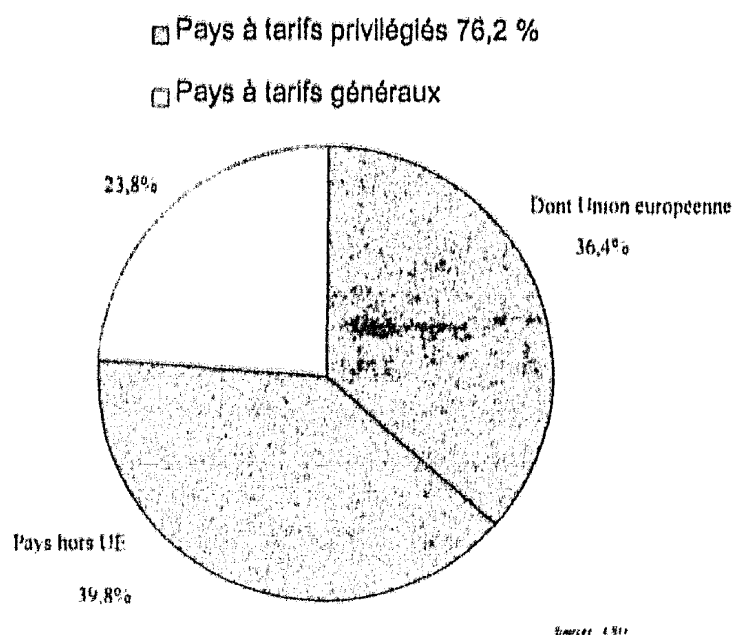
Les importations de biens manufacturés sont dominées par les importations de fil de coton, les cotonnades et les lainages (37 %). Le reste se répartit entre les importations de ciment, de pierres et perles précieuses ou semi-précieuses, de fer et d'acier.

Les biens d'équipement industriels importés à Maurice se composent à 40-45 % de véhicules automobiles et de machines spécifiques pour des industries particulières (de la zone franche). Certaines années ce poste peut être gonflé par l'achat d'avions ou de navires.

Maurice importe les trois-quarts de ses biens de pays auprès desquels elle bénéficie de tarifs privilégiés (Graphique 113). Ce groupe est composé pour moitié des pays membres de l'Union européenne. Les autres pays à tarifs privilégiés sont cependant de plus en plus fréquemment concurrents de l'Europe pour les approvisionnements de Maurice ; il s'agit en particulier de l'Australie, de l'Afrique du Sud, de l'Inde, de Hong-Kong, de Singapour, de la Malaisie, des Etats-Unis, de la Nouvelle-Zélande et du Pakistan<sup>52</sup>.

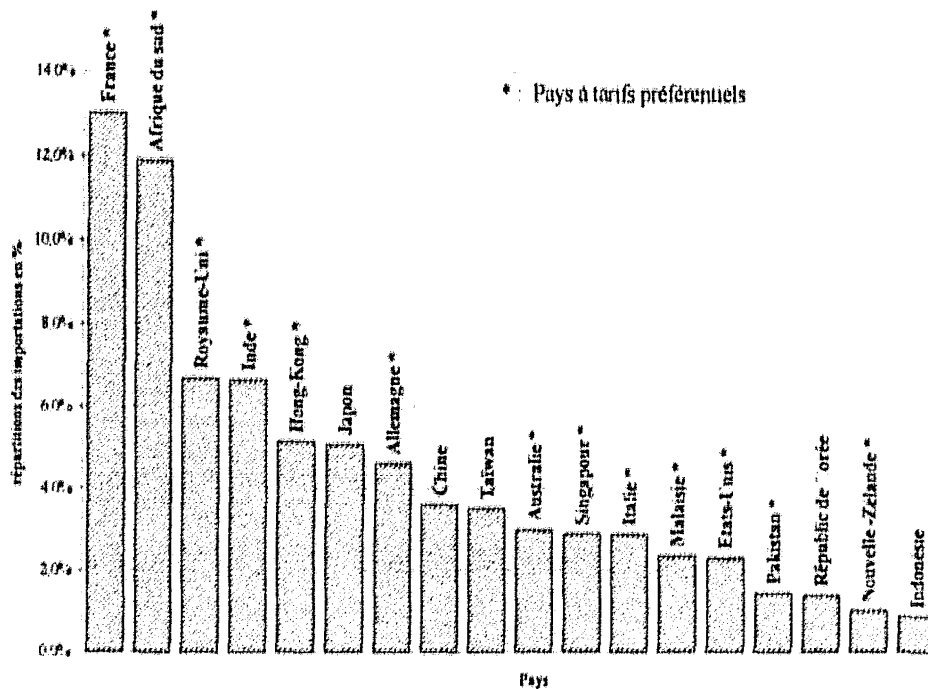
---

<sup>52</sup> Les relations privilégiées qu'entretient Maurice avec le Pakistan trouvent leur origine dans les liens historiques et culturels qui unissent les deux pays comme le rappelle SEMIK Fashi, Haut-Commissaire du Pakistan à Maurice « *Le Pakistan est un pays de peuplement de l'île Maurice avec qui environ 20 % de la population mauricienne a des liens culturels et historiques.* » (Week-end, 17.11.1996, p.21). Le Pakistan a ouvert une ambassade à Maurice après l'indépendance du Pakistan et l'île Maurice a ouvert une ambassade au Pakistan en 1970. Dès la création du Pakistan, de nombreux Mauriciens ont fait des études dans ce "pays ami" et le Pakistan offre tous les ans 12 bourses de sièges professionnels à des Mauriciens pour venir au Pakistan. L'île Maurice importe une grande variété de produits en provenance du Pakistan, comme le riz basmati (dont l'importation à Maurice devrait croître dans les années prochaines) et le tissu (fils en coton et autres produits textiles). Il semble que le Pakistan soit également très ouvert à l'élargissement du commerce à d'autres produits, comme les fruits, comme certaines machines-outils, pompes et équipements pour le secteur sucrier. Le président mauricien et son homologue pakistanais ont le projet d'ouvrir une ligne aérienne de la Pakistan International Airlines entre les deux pays, via Dubai.



GRAPHIQUE 113 - MAURICE, 1994 : REPARTITION DES IMPORTATIONS SELON LE TYPE DE PAYS, TARIFS GÉNÉRAUX OU PRIVILÉGIÉS (UNION EUROPÉENNE ET AUTRES PAYS)

La France est le premier pays fournisseur de Maurice, à la fois dans le total des importations annuelles de l'île (18,5 % en 1994 et 13 % en moyenne depuis le milieu des années 1980), mais également au sein de la communauté européenne (51 %). Les importations en provenance de La Réunion (classée hors France) ne représentent en moyenne que 0,03 % des importations totales de Maurice en valeur. Cette première place de la France est concurrencée par l'Afrique du Sud (hors UE) pays auprès duquel Maurice trouve selon les années entre 12 % et 14 % de ses importations (Graphique 114). Viennent ensuite le Royaume-Uni, à égalité avec l'Inde (7 %), puis le Japon et Hong-Kong (5 %). La part de l'Inde dans les importations totales de Maurice a doublé en valeur depuis le milieu des années 1980.



Source : FSI et Cof. Pour la France la part relative est une moyenne des années 1991, 1992, 1993 et 1994

GRAPHIQUE 114 - MAURICE, 1994 : REPARTITION DES IMPORTATIONS SELON LES PRINCIPAUX PAYS FOURNISSEURS

Si l'on analyse la composition des importations de chaque pays ou groupe de pays dans les années 1990 on peut remarquer que celle-ci peut varier considérablement, même si l'ensemble des importations est constitué de biens manufacturés ou d'équipement. Les importations en provenance de l'Union européenne sont composées à 66 % de biens manufacturés (56 %) et de biens d'équipement et de transport (44 %). Les autres pays n'appartenant pas à l'Union européenne, mais offrant des tarifs privilégiés, ont des exportations plus diversifiées mais néanmoins dominées par les mêmes produits manufacturés et d'équipement, puisque ces deux groupes représentent environ 54% des importations en provenance de ces pays ; on y trouve l'Australie, Hong-Kong, l'Inde, l'Afrique du Sud, Singapour, et les Etats-Unis. Mais ce sont ces pays qui fournissent la majorité des biens alimentaires importés par Maurice (53 % du total des biens alimentaires), suivis par l'Union européenne 35 %. Les pays à tarifs généraux sont les seconds fournisseurs de Maurice en biens d'équipements et

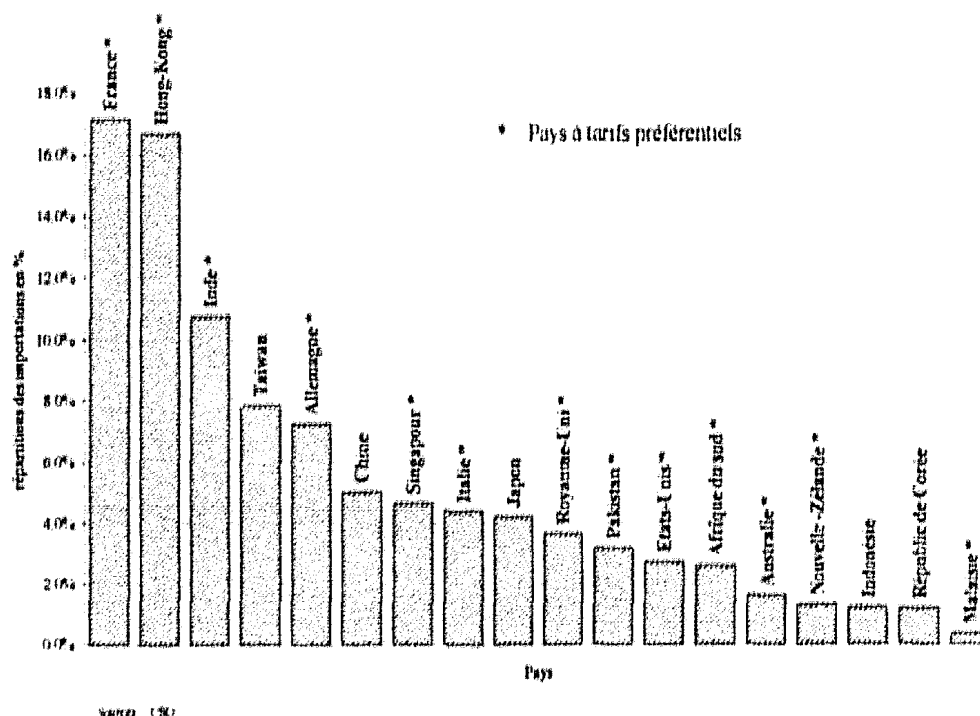
manufacturés, 61 % de leurs exportations en sont composées. Les importations d'hydrocarbures viennent en majorité du Koweït et de l'Arabie Saoudite, ce qui fait de ce poste la deuxième principale importation de Maurice en provenance de ces pays à tarifs généraux. De ces pays ne proviennent que 12 % des importations alimentaires en valeur de Maurice.

Il existe des spécificités dans les types de biens exportés par chaque pays entretenant des échanges commerciaux avec Maurice. Au sein de l'Union européenne par exemple, on remarque ainsi que bien que l'Allemagne et la France exportent tous deux autour de 70 % de biens d'équipement et de biens manufacturés, Maurice importe deux fois plus de produits chimiques d'Allemagne ou d'Angleterre que de France. L'Italie exporte une majorité (52 %) de biens manufacturés et à peine 30 % de biens d'équipement ou de transport. Le Royaume-Uni exporte relativement plus de biens alimentaires que la France. D'autres exportations sont quasi exclusivement composées d'un seul type de produits : les exportations australiennes vers Maurice sont composées à 67 % des produits alimentaires et 11 % de matériaux bruts (bois ...). Hong-Kong exporte dans 76 cas sur 100 des biens manufacturés vers Maurice ainsi que 16 % de petits articles tels que des montres, des accessoires pour vêtements et des chaussures. D'Inde provient à peu près le même type de produits mais complétés par 10 à 11 % de biens alimentaires selon les années. Plus surprenantes sont les importations de Maurice en provenance d'Afrique du Sud. Elles se composent pour 30 % de produits manufacturés mais également des minerais (charbon) et lubrifiants à hauteur de 30 % ainsi que de biens alimentaires (13 %). Des Etats-Unis, Maurice importe à 60 % des biens d'équipement. D'Argentine (pays à tarifs généraux), Maurice importe 71 % de ses huiles animales et végétales et 7 % des importations de biens



alimentaires viennent de Chine. Celle-ci exporte en majorité vers Maurice des biens manufacturés. Le Japon est apprécié pour les biens d'équipement et de transport. Les produits asiatiques connaissent à Maurice un succès croissant auprès de la population.

Si l'on se concentre sur les importations de la seule zone franche, on constate qu'à elles-seules ses entreprises ont absorbé 30 % des importations totales en valeur chaque année depuis 1990. La zone franche étant dominée par l'industrie textile, on comprend que 56 % des biens qu'elle importe sont composés de fibres textiles (fils, pièces de cotons...). Les biens d'équipement composent environ 10 à 12 % des importations de la zone franche, et les autres biens manufacturés encore autant (montres, accessoires de vêtements ...). Les pays qui approvisionnent la zone franche des biens nécessaires à ses productions sont classés dans le Graphique 115 ; celui-ci présente un nouveau classement des pays.



GRAPHIQUE 115 - MAURICE, 1994 : REPARTITION DES IMPORTATIONS DE LA ZONE FRANCHE SELON LES PRINCIPAUX PAYS FOURNISSEURS

On constate alors une dominante française et surtout asiatique, le Royaume-Uni passant de la troisième à la dixième place, l'Afrique du Sud de la seconde à la treizième. Certes l'Union européenne parvient à se maintenir en fournissant près de 33 % des biens importés par la zone franche mauricienne mais cet effet est à mettre au bénéfice d'exportations spécifiques de deux pays, l'Allemagne et la France (68 % du total européen). Ceux-ci parviennent à se maintenir en tant que fournisseurs de biens d'équipements mais également en matières textiles élaborées ou rares que les pays asiatiques ne parviennent pas encore à produire ou en insuffisante quantité. Citons des produits comme le cuir, la laine et le coton de qualité (% de laine, coton imprimé ou coloré, matières élastiques et synthétiques) et surtout la soie, ainsi que des pièces détachées de montres.

L'approvisionnement de Maurice est donc mondial, contrairement à La Réunion qui trouve les deux-tiers de ses biens auprès de l'unique métropole. L'Europe est pour les deux îles une source importante d'approvisionnement.

Les principaux pays fournisseurs de Maurice ne sont donc pas systématiquement les mêmes que les pays importateurs. C'est la raison pour laquelle le taux de couverture de l'île globalement déficitaire (de 70 % à 77 % selon les années récentes) ne l'est pas avec tous les partenaires commerciaux de Maurice. Ainsi le taux de couverture est supérieur à 100 avec l'Union européenne (donc bénéficiaire pour Maurice), mais inférieur globalement avec les autres pays dits « à tarifs privilégiés » ainsi qu'avec les pays à « tarifs généraux ». Ces déficits sont variables selon les pays qui composent les différents groupes. Parmi les pays de l'Union européenne, le Royaume-Uni est un pays

avec lequel Maurice entretient un fort déséquilibre, au désavantage du premier. Sans les achats massifs de sucre du Royaume-Uni, les relations de Maurice avec les pays de l'Union seraient fréquemment déficitaires ou à peine équilibrés. La France exporte relativement plus de biens (en valeur) vers Maurice qu'elle n'en importe, de même que l'Allemagne. Sans les Etats-Unis, auprès desquels Maurice réussit une très bonne performance commerciale (taux de couverture de l'ordre de une importation de Maurice pour plus de cinq exportations vers les Etats-Unis), sa balance commerciale serait négative, en particulier du fait de ses mauvais résultats à destination de l'Australie et de l'Afrique du Sud. En effet, ces pays, tout comme l'Inde ou Hong-Kong, qui sont d'importants fournisseurs de Maurice participent à hauteur de seulement 2 % des exportations de Maurice. En ce qui concerne les pays à tarifs généraux, on a vu qu'ils sont principalement des pays d'importation pour Maurice. Ainsi, il semble important de rappeler l'importance des exportations protégées de sucre vers la Grande-Bretagne et de textile à destination de l'Europe et des Etats-Unis ; cette seule situation a permis et permet encore aujourd'hui à Maurice d'équilibrer sa balance commerciale. Nous reviendrons sur les autres perspectives commerciales qui pourraient s'offrir à Maurice en alternative à cette forte dépendance de ses débouchés auprès des marchés européens et en particulier auprès du Royaume-Uni ainsi que vers les Etats-Unis. Il convient pour Maurice de conserver le plus longtemps possible ses acquis, tout en recherchant simultanément des solutions de relais. Maurice est, comme La Réunion avec la métropole, très dépendante de ses relations avec l'Union européenne, et le Royaume-Uni. PIERRE YIN et al. (1992, p.61) résume le secret de la réussite de Maurice dans les termes suivants : « *Il s'agit donc de dispositions (les accords ACP-CEE) qui ébranlent fondamentalement la notion de la compétitivité, car*

*il ne s'agit plus d'être moins cher pour pouvoir exporter. Les pays plus performants, tels que Hong Kong, Taïwan ou la Corée, par exemple, dont la compétitivité fulgurante n'aurait donné aucune chance à Maurice de se doter d'une industrie textile dans le cadre d'un marché mondial qui aurait été totalement libre, se voient, dans le cadre de tels accords préférentiels, partiellement exclus du marché CEE. »*

On peut s'inquiéter, à l'heure où l'on parle de démantèlement des accords multi-fibres et de révision des statuts des pays ACP, du peu de marchés nouveaux que les décideurs mauriciens parviennent à conquérir. Pierre Yin et al. (1992, p.61) poursuit : *« Durant ces 20 années d'industrialisation, les entreprises textiles implantées à Maurice n'ont pu atteindre le niveau de compétitivité qui leur aurait permis de marcher sans les béquilles protectionnistes. Dans ce contexte, la non-reconduction de l'AMF, qui n'est pas impossible à moyen et long terme, mettrait immédiatement à genoux l'ensemble de l'industrie textile mauricienne, à part peut-être quelques entreprises qui ont eu la clairvoyance de commencer à se préparer pour affronter des lendemains plus difficiles. »* Nombreux sont les économistes qui prônent la délocalisation des productions à fortes intensités de main-d'oeuvre vers Madagascar.

### 3. Une production essentielle pour les deux îles : le sucre

Le sucre et ses dérivés participent ainsi beaucoup aux résultats économiques des deux îles : pour La Réunion, qui exporte peu de biens manufacturés, le sucre brut représente, en valeur, 63 % des biens que ce département a exporté en 1995 ; quant à Maurice, la part du sucre dans ses exportations en valeur représente 24 % du total et l'île compte sur des profits<sup>53</sup> réguliers dégagés par son industrie sucrière pour soutenir et dynamiser d'autres activités productrices. Nous proposons ici quelques points de repères sur ce monde parfois complexe de l'industrie sucrière, afin d'évaluer les perspectives que peut offrir cette filière pour chacune des deux îles. Quelle est leur position relative en terme de quantités produites, et exportées, ou encore en terme de qualité ?

Pour ce faire nous nous appuierons sur des sources de données multiples. Dans le cas de Maurice, c'est un bureau appelé PROSI (Public Relations Office of the Sugar Industry) créée en mars 1968 par la Chambre d'Agriculture de Maurice qui nous informe le plus précisément sur le monde sucrier mauricien<sup>54</sup>. Ce bureau propose récemment, en plus de ses publications régulières sur la vie de l'industrie sucrière mauricienne et de la diffusion de cassettes vidéos sur le sucre, un site internet<sup>55</sup> qui permet de découvrir avec attrait ce monde complexe de l'industrie du sucre. De

---

<sup>53</sup> Outre les profits directs tirés des exportations, les îles bénéficient d'avantages indirects tels que la production d'électricité à partir de la bagasse (sous-produit de la canne) qui permet de faire fonctionner les usines sucrières et alimente une partie du réseau électrique général. Notons pour Maurice, qu'une taxe à l'exportation sur le sucre était prélevée jusqu'en 1994 et qu'elle permettait d'alimenter le budget de l'Etat mauricien à hauteur de 10 % soit l'équivalent de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (P.H. HEIN, 1996, p.25)

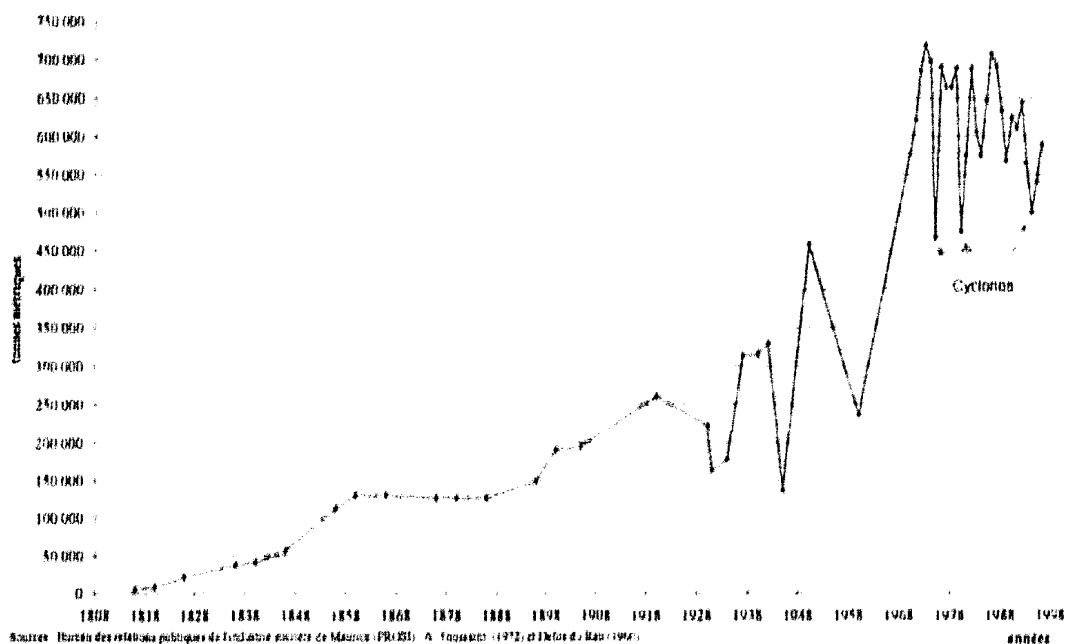
<sup>54</sup> La commercialisation du sucre mauricien est effectuée par le Syndicat des Sucres créé en 1919.

<sup>55</sup> <http://prosi.intnet.mu/>

*l'histoire de la canne et du sucre à Maurice racontée par les professionnels de ce secteur, aux dernières statistiques de production, d'exportation, de variétés de canne ou les conditions climatiques, ce site apporte un éclairage concret et professionnel aux ouvrages classiques traitant de l'industrie sucrière à Maurice et ailleurs. Concernant les statistiques et l'organisation de l'industrie sucrière à La Réunion, elles sont tirées de plusieurs sources : la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion (Port-Réunion), le Ministère de l'Agriculture, l'INSEE et d'autres publications dont les références sont rappelées dans les graphiques au fur et à mesure de leur utilisation.*

Les premières différences dans la production sucrière des deux îles proviennent des contraintes nées de l'insularité et de la géographie physique spécifique. On peut ainsi rappeler que les deux îles disposent toutes deux de superficies totales réduites, 186 500 hectares pour Maurice et 252 000 pour La Réunion, dont une part plus ou moins grande ne peut être exploitée pour l'agriculture. Les contraintes sont particulièrement fortes à La Réunion puisque seulement 24 à 25 % des terres (soit 61 333 hectares) sont utilisées pour l'agriculture du fait de la part importante occupée par les surfaces improductives, boisées ou non agricoles. Le relief réunionnais est très tourmenté et les sols bâtis cherchent à s'étendre sous la pression de la croissance de la population. En comparaison, en France métropolitaine, la part des terres utilisée pour l'agriculture est de l'ordre de 50 %. Le relief des terres mauriciennes permet une plus grande optimisation de l'espace total potentiellement utilisable, on estime que 48 % de la superficie totale de l'île est cultivée (soit 90 000 hectares sur les 186 500 disponibles au total). La superficie sous canne née de ces contraintes est d'autant plus réduite à La Réunion ; en 1994, 30 430 hectares de terres étaient plantées en canne à sucre tandis que les mêmes plantations occupent actuellement 77 000 hectares à Maurice. Cette

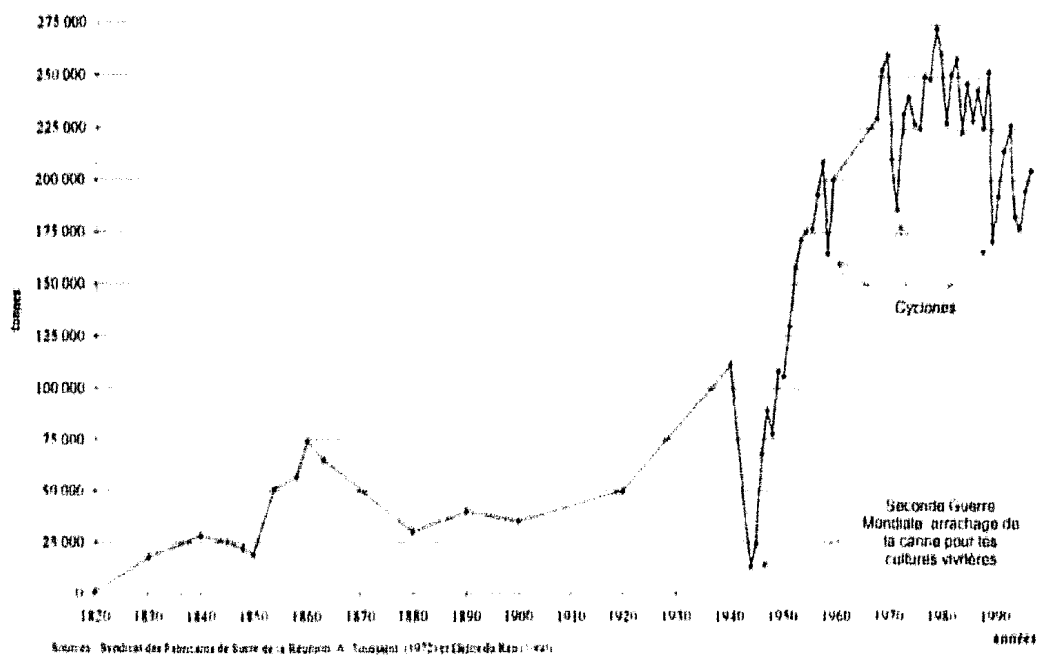
dernière a pu consacrer jusqu'à 93 % de la totalité des terres sous culture à la seule canne à sucre dans les années 1970 et ce pourcentage atteint environ 85 % actuellement. A La Réunion on trouve 50 à 60 % des terres cultivables plantées de canne. Ainsi Maurice est une île quasi couverte de canne<sup>56</sup>, tandis que La Réunion réserve une place plus importante à d'autres cultures vivrières et trouve difficilement les terres nécessaires à la satisfaction de ses objectifs de production de canne à sucre. En conséquence, les productions de sucre ne peuvent être que contrastées, même si d'autres facteurs rentrent en ligne de compte dans la détermination des quantités produites. On enregistre ainsi, à La Réunion, des niveaux de production de l'ordre de 200 000 à 250 000 tonnes de sucre, alors que Maurice atteint et dépasse régulièrement les 600 000 tonnes annuelles<sup>57</sup> (Graphique 116, Graphique 117).



GRAPHIQUE 116 - ILE MAURICE, 1820-1997: EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE SUCRE

<sup>56</sup> Le thé tient la seconde place avec 4 000 hectares environ, le reste est consacré aux cultures vivrières.

<sup>57</sup> La production de sucre à Maurice pour l'année 1998 tourne autour de 650 000 tonnes.



GRAPHIQUE 117 - REUNION, 1820-1996 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE SUCRE.

La Réunion n'a cependant pas à rougir de ses performances, bien au contraire. Elle est parvenue, tout comme Maurice, à transformer radicalement son industrie sucrière de façon à développer sa production qui était tombée à seulement 25 000 tonnes à la fin de la Seconde Guerre Mondiale. La compétitivité de l'industrie sucrière réunionnaise, par le développement de la mécanisation et des techniques de culture, est largement reconnue, de même que la qualité du sucre produit et des rendements obtenus. L'île Maurice atteint désormais des niveaux de production très élevés et qui laissent à penser qu'ils seront difficilement dépassables dans les années à venir. L'essentiel est donc de maintenir la production à un niveau le plus élevé possible en se jouant des contraintes foncières, insulaires et climatiques (cyclones<sup>58</sup> et sécheresse<sup>59</sup>) afin de bénéficier au mieux des possibilités d'exportations offertes à destination des pays développés que sont l'Europe et les Etats-Unis. Le processus de concentration des usines sucrières a

<sup>58</sup> Il existe d'ailleurs un fonds d'assurance cyclone-sécheresse à Maurice : le Sugar Insurance Fun Board.

<sup>59</sup> L'exceptionnelle sécheresse à Maurice en 1998-1999 entraînera une des plus mauvaises récoltes enregistrée depuis le début des années 1960.



été nécessaire pour l'amélioration des performances du secteur dans les deux îles. Ainsi, sur les 21 sucreries existantes dans les années 1980 à Maurice, seules 17 d'entre elles subsistent en 1996<sup>60</sup> et les projets visent à réduire leur nombre à une dizaine seulement dans les prochaines années. La particularité de l'industrie sucrière mauricienne tient au nombre important d'usines détenues par le secteur privé. En effet, 13 usines appartiennent aux familles franco-mauriciennes de l'île tandis qu'une seule (Rose-Belle) est possédée par l'Etat mauricien et trois autres au puissant groupe multinational Lonrho de Londres. A La Réunion, l'activité sucrière est groupée depuis 1994 autour de deux grandes sociétés<sup>61</sup> seulement et le nombre des sucreries est passé de sept à deux entre 1981 et 1995<sup>62</sup>. Aujourd'hui, les deux sociétés réunionnaises se rapprochent afin de créer une puissante organisation industrielle commune. Les deux îles exportent une très grande partie de leurs productions<sup>63</sup> et bénéficient d'accords préférentiels différents avec les pays importateurs.

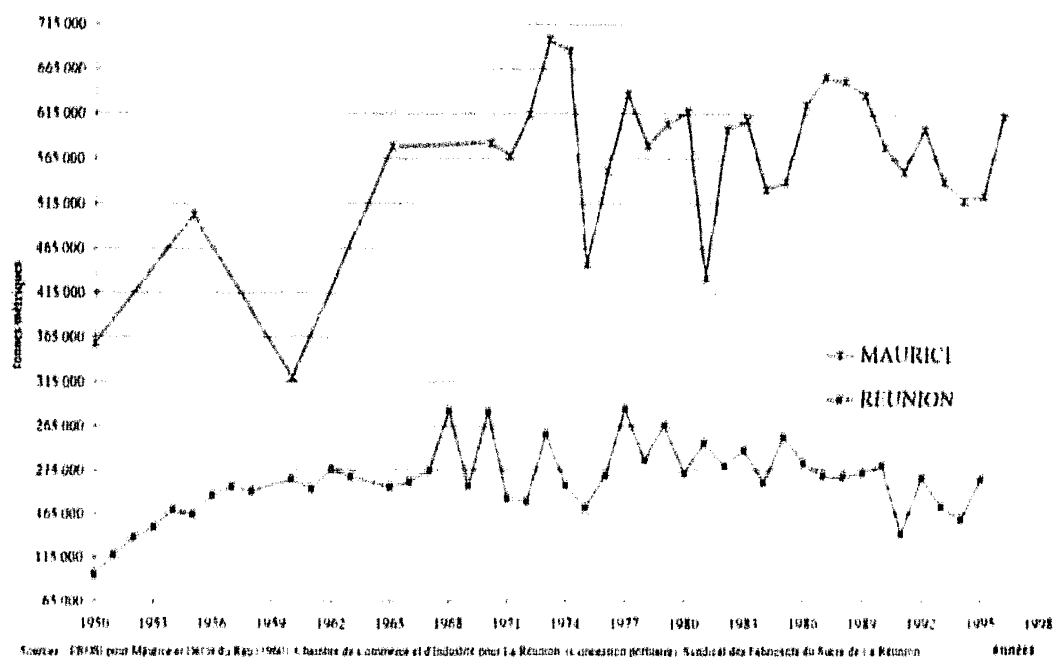
---

<sup>60</sup> Liste des établissements sucriers de l'île Maurice : (avec sucrerie) Beau-Plan, Belle-Vue/Mauricia, Bel-Ombre, Britannia, Compagnie Usinière de Mon-Loisir Limitée, Constance et La-Gaieté, Deep-River/Beauchamp, F.U.E.L, Highlands, Médine, Mon-Désert/Alma, Mon-Trésor/Mon-Désert, Riche-en-Eau, Rose-Belle, Saint-Félix, Savannah, Union Saint-Aubin ; (sans sucrerie) Compagnie sucrière de Saint Antoine Limited, The Mount.

<sup>61</sup> Il s'agit de La Société Sucrière de La Réunion (usine du Gol) et de la Société Industrielle Sucrière de Bourbon (usine de Bois-Rouge).

<sup>62</sup> Les cinq usines sucrières qui ont fermé entre 1981 et 1995 sont : Savannah, La Mare, Quartier-François, Grands-Bois et Beaufonds (1995).

<sup>63</sup> Les quantités écoulées localement sont de l'ordre d'une trentaine de milliers de tonnes à Maurice et 20 000 t à La Réunion.



GRAPHIQUE 118 - REUNION, MAURICE, 1950-1996 : EVOLUTION COMPAREE DES EXPORTATIONS DE SUCRE.

La Réunion, en tant que région ultra-périphérique européenne, bénéficie à elle seule d'un quota<sup>64 65</sup> de 296 000 tonnes de sucre garanti à un prix de vente européen supérieur aux cours mondiaux. La situation de Maurice est fixée dans le cadre du Protocole Sucre<sup>66</sup> qui lie les pays ACP à l'Union européenne, soit 592 000 tonnes de quota depuis 1995. A celui-ci s'ajoute les 24 000 tonnes achetées par les Etats-Unis à des tarifs privilégiés, et des quotas additionnels délivrés, une fois encore, par l'Europe dans le cadre du SPS (Special Preferential Sugar<sup>67</sup>) soit 75 000 tonnes supplémentaires (PH. HEIN, 1996, p.26). Maurice parvient généralement à honorer ses engagements Protocole-Sucre, mais maîtrise irrégulièrement la production des sucres

<sup>64</sup> L'organisation commune de marché pour le sucre des DOM a été mis en place en 1968.

<sup>65</sup> Le quota accordé à l'ensemble des DOM est de 400 000 tonnes ; avec près de 300 000 tonnes, La Réunion dépasse nettement les exportations guadeloupéennes (60 000 tonnes) et martiniquaises (7 000 t).

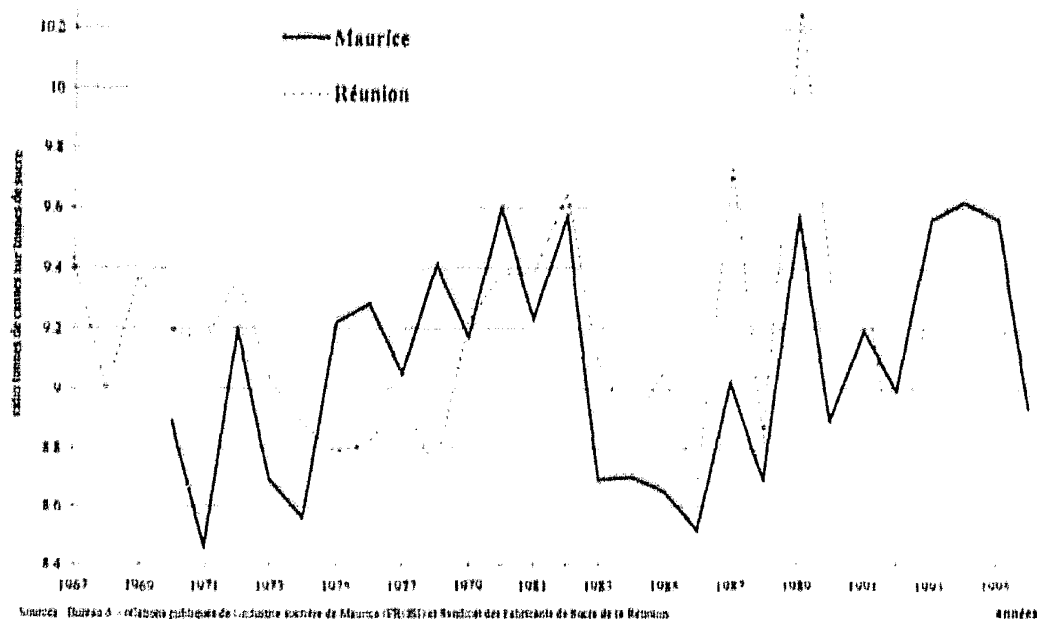
<sup>66</sup> Dès 1951, le sucre mauricien bénéficie d'accords privilégiés avec le Royaume-Uni dans le cadre du Commonwealth Sugar Agreement. Le Protocole Sucre permet l'accès aux sucres des pays ACP à des prix fondés sur ceux de la politique agricole commune pour les producteurs européens de sucre de betterave. Les prix sont environ 3 fois plus élevés que ceux du marché mondial.

<sup>67</sup> Ces sucres spéciaux, contrairement aux autres sucres raffinés au Royaume-Uni, sont exportés en sachets directement par Maurice aux circuits de distribution en Europe. Ils représentent donc un bien à forte valeur ajoutée, mais restent fortement contingents.

spéciaux du SPS. La Réunion connaît des difficultés depuis les années 1982-1983, sa production de canne à sucre baisse tous les ans, car les surfaces agricoles perdues chaque année sont évaluées à 600 hectares. Certes, le recul du tonnage en canne est souvent compensé par une amélioration des quantités de sucre extraites de ces cannes (les taux d'extraction du sucre sont constamment améliorés), mais il convient cependant de lutter contre le recul des surfaces agricoles sous canne<sup>68</sup>. Ainsi, les objectifs de production ne sont généralement pas fixés en tonnes de sucre mais en tonnes de canne ; La Réunion souhaite faire remonter la production réunionnaise à 2 millions de tonnes de canne, ce qui assure un minimum certain de 200 000 tonnes de sucre produit (voir plus), selon le rapport que l'on parvient à obtenir entre tonnes de canne et tonnes de sucre. Généralement il faut autour de 9 à 9,5 tonnes de cannes pour faire une tonne de sucre ; ce rapport dépend de l'amélioration des rendements aux champs, de l'irrigation, de la réussite dans la lutte contre les parasites de la canne et dans la recherche. Le Graphique 119 montre les variations de ce ratio d'une année à l'autre, et entre les deux îles ; plus il est faible, meilleure est la production<sup>69</sup>.

<sup>68</sup> A La Réunion, la stabilisation de surfaces plantées en canne à 30 000 hectares est un programme ambitieux mais une condition nécessaire à l'augmentation de la production.

<sup>69</sup> D'autres mesures de la qualité du sucre existent et interviennent dans la détermination des prix de vente ou l'estimation de la qualité des productions.



GRAPHIQUE 119 - RÉUNION, MAURICE, 1970-1996 : ÉVOLUTION COMPARÉE DU RATIO TONNES DE CANNES SUR TONNES DE SUCRE.

Le sucre n'est pas la seule production exportable dérivée de la canne. En effet, un « sous-produit » de la canne tel que la mélasse est utilisé dans la fabrication d'alcool (pour la parfumerie par exemple), de carburant, de médicaments ou encore distillé pour la fabrication d'un rhum léger (non agricole<sup>70</sup>). Cependant ces exportations restent encore modestes par rapport à celles du sucre, et le rhum non agricole est une production marginale pour les deux îles car sans grand succès auprès des consommateurs européens et américains.

Culture saisonnière (récolte de juillet à décembre), la canne à sucre est primordiale au développement économique des deux îles. Elle nécessite une main-d'oeuvre abondante, mais entraîne des fluctuations saisonnières importantes de l'emploi agricole.

<sup>70</sup> Seul le rhum tiré du jus de canne mérite l'appellation « rhum agricole » ; c'est le cas du rhum agricole antillais.

### C. Le bilan démographique et social

Les émigrations et la limitation des naissances observées depuis les années 1960 dans les deux îles ont produit des effets directs sur le rythme d'accroissement des populations, ou sur les structures par âge et par sexe. Le bilan démographique mené permet d'établir l'état d'avancement du processus de transition démographique dans chaque île, tout en soulignant les spécificités persistantes qui caractérisent leur démographie. Ces spécificités pourront trouver des débuts d'explication en relation avec les évolutions économiques et sociales que connaissent les îles depuis les années 1960. Nous tenterons par exemple de mettre en relation les évolutions de la fécondité avec celles du marché du travail, afin d'interpréter certaines fluctuations des taux de fécondité à l'île Maurice. Mais c'est tout particulièrement le lien entre transition démographique et transition migratoire qu'il nous conviendra de préciser, en insistant sur la complexité des relations possibles, en particulier du fait de la superposition entre arrivées et départs de populations sous la pression des besoins économiques. Quant au bilan social, il permet de relativiser quelque peu les très bons résultats économiques et d'emploi connus par Maurice au cours des années 1980. Le choix de la départementalisation permet, depuis une trentaine d'années, à la population de l'île de La Réunion de bénéficier d'une amélioration générale de ses conditions de vie, d'un système de santé performant, tout un ensemble de points qu'il convient de rappeler rapidement en contraste avec certaines carences du système mauricien. Malgré ces écarts, chacune à leur façon, les îles ont connu une amélioration sensible des conditions de vie des populations. Les choix opérés présentent tous des revers ; nous

les évoquerons afin de mettre une nouvelle fois en évidence combien les impératifs économiques ou politiques peuvent limiter les décisions possibles.

### 1. Réussites et échecs : une appréciation relative

L'appréciation de la réussite relative de l'île de La Réunion et de l'île Maurice dépend des indicateurs que l'on met en comparaison. Ainsi, s'il a été établi combien la réussite en matière d'emploi est criante à Maurice, par la croissance des secteurs touristique et surtout industriel, il convient également de tenter une comparaison fondée sur d'autres indicateurs, afin, peut-être, de mettre en évidence que tout "choix" de développement, si tant est qu'il puisse réellement exister, semble comporter un revers "éthique", financier ou encore social. Ainsi, on devine aisément que si le principe d'égalité sociale qui sous-tend les initiatives de développement à La Réunion n'est pas parvenu à développer les emplois en nombre suffisant pour réduire le chômage désormais structurel, d'autres indicateurs tels que ceux mesurant la qualité des infrastructures d'enseignement, l'équipement social, la protection contre les risques de la vie, la santé ou la législation du travail sont vraisemblablement plus avancés dans l'île française qu'à Maurice. A l'inverse donc, l'île voisine, devenue souveraine et livrée à elle-même, a démontré de grandes qualités dans la création d'emplois manufacturiers en s'appuyant sur une main-d'oeuvre abondante et bon marché. Maurice a réussi un pari, mais elle aurait pu échouer. Cette réussite économique a un "prix" auquel il est vraisemblablement difficile d'échapper lorsque l'on souhaite fournir un emploi à une population abondante et peu qualifiée. Ce "prix" est bien évidemment social, l'île n'ayant pu bénéficier, comme La Réunion, de

transferts financiers massifs visant à amener rapidement les indicateurs sociaux au niveau de ceux des pays développés, mais également d'une certaine manière "éthique", Maurice devant faire preuve d'un pragmatisme, parfois dénoncé, dans ses décisions et relations économiques ou politiques.

L'appréciation de la réussite est donc relative ; les excellents résultats de Maurice en matière d'emploi n'ont pas toujours permis un progrès social équivalent à celui de La Réunion, et s'appuient peut-être nécessairement sur des choix économiques et politiques peu scrupuleux. A La Réunion, la population paie, par un chômage démesuré, un développement social sans précédent dans cette région du monde ; dépendante de la France, l'île paraît donc marquée, par comparaison avec Maurice, par des attitudes sociales, politiques et économiques plus honorables, mais dont le coût financier est supporté par l'Etat Français.

## a. Le progrès social

S'il reste un certain nombre d'inégalités et d'indicateurs propres aux économies insulaires d'outre-mer, La Réunion a cependant connu, grâce au choix de la départementalisation, des améliorations très profondes des conditions de vie de la population, des équipements, des infrastructures ou du système scolaire et de santé. La croissance des revenus a été importante, permettant une amélioration sensible du niveau de vie des Réunionnais, mais celle-ci s'est faite au prix d'une croissance insupportable du chômage et d'une économie trop fortement dépendante des transferts de l'Etat.

A Maurice, les inégalités semblent plus accusées qu'à La Réunion, et certains aspects de la vie mauricienne surprennent par leur dureté relative : régimes de retraite peu développés, couverture sociale inexistante, législation du travail<sup>71</sup> encore stricte ....

---

<sup>71</sup> Ainsi, la législation du travail à Maurice est beaucoup moins favorable qu'en métropole. La durée hebdomadaire de travail est fixée à 45 heures par semaine de 6 journées (temps de déjeuner de 1 heure exclu ainsi que deux pauses de 10 minutes chaque jour). Seuls les conducteurs de bus bénéficient d'une durée hebdomadaire de travail fixée à 40 heures par semaine. Les travailleurs peuvent être sollicités pour effectuer des heures supplémentaires jusqu'à 10 heures maximum par semaine ; aucun employeur ne peut contraindre un employé à effectuer plus de 55 heures par semaine. Les heures supplémentaires sont rémunérées à des taux horaires supérieurs au taux horaire normal. Les congés annuels : lorsqu'un travailleur est employé par le même employeur pendant 12 mois consécutifs, il est en droit de bénéficier de 16 jours de congés payés annuels s'il travaille habituellement 6 jours par semaine, et 14 jours de congés payés s'il travaille 5 jours par semaine. Il ne peut prendre plus de 6 jours de congés consécutifs sur ses 16 jours annuels, ceci devant se faire en accord avec l'employeur, ce dernier ayant toujours le dernier mot en cas de désaccord. Congés maladie : lorsqu'un travailleur employé par le même employeur pendant 12 mois consécutifs est malade, il peut bénéficier au cours des 12 mois suivants, s'il travaille généralement 6 jours par semaine, de son salaire à taux plein pendant son congé maladie pour une durée comprise entre 21 et 35 jours maximum. La notification à l'employeur et le certificat médical doivent être produits dans les trois jours. Avantages maternité : Lorsqu'une femme est employée par le même employeur pendant les 12 mois qui précèdent immédiatement l'accouchement elle peut bénéficier de 12 semaines (3 mois) de congés payés, à prendre à la discrétion de l'employée avant ou après l'accouchement, et touche une allocation de 300 Rs. Lorsqu'une femme employée qui a déjà eu trois enfants tombe une nouvelle fois enceinte elle peut bénéficier de congés de maternité mais ne peut plus toucher son salaire ni de prime de maternité. Toute femme enceinte atteignant son septième mois, dans la mesure du possible, ne doit pas être forcée à occuper un poste où elle serait continuellement debout. Fins de contrat : les employés reçoivent une prime de compensation qui ne peut s'élever à moins de 1 semaine de salaire par année de service si l'employé est resté entre 1 et 3 ans, et pas moins de 2 semaines de salaire par année de service s'il est resté plus de trois ans consécutifs. Aucune compensation n'est versée en cas de renvoi ou de faute professionnelle. Le Tribunal Industriel est le seul recours pour un employé injustement renvoyé. Allocation de décès : lorsqu'un travailleur employé par le même employeur pendant au moins 12 mois



Les salaires, bien qu'en croissance, sont encore souvent trop faibles et contraignent certaines populations à pratiquer plusieurs emplois. Cependant, la croissance a été moins artificielle à Maurice, et le chômage y a été résorbé.

i. Logement et santé

• Logement

Les besoins et demandes en matière de logement sont généralement influencés par des facteurs démographiques, économiques, sociaux et géo-climatiques. A La Réunion et à Maurice, ce sont tout particulièrement les facteurs démographiques et climatiques qui ont conduit les pouvoirs publics à investir vigoureusement dans la construction de nombreux logements à partir des années 1950-1960. En effet, à une croissance naturelle très forte dans les deux îles entre 1950 et 1975, se conjuguent les passages répétés de cyclones dévastateurs. Ces éléments générateurs de besoins en matière de logement provoquent une révolution en quantité, et d'abord en qualité, des parcs dans les deux îles. Il convient en effet de rappeler qu'un logement dans ces îles à la fin de la Seconde Guerre Mondiale s'entend par la case pour la très large majorité de la population<sup>72</sup>. Ces cases appelées "paillottes" sont très souvent végétales<sup>73</sup>, et leur

---

consécutifs décède, l'employeur doit payer 1 000 Rs à son épouse ou à défaut à la personne qui a payé les obsèques. Aux salaires s'ajoutent les charges sociales versées par les employeurs : 6 % sécurité sociale, 1 % formations de type apprentissage et 11 % pour le remboursement du prix du voyage en bus. Quant au salarié, il doit contribuer à hauteur de 3 % à la sécurité sociale, mais c'est généralement l'employeur qui prend en charge cette dépense supplémentaire. Tout salarié a le droit de se syndiquer. Cependant, le droit de grève est relativement difficile à Maurice puisque l'IRA, Industrial Relations Act oblige à une prégrève de 21 jours avec concertation, ce qui a pour effet de rendre de nombreuses grèves illégales.

<sup>72</sup> PAVAGEAU (COLETTE), (mars-avril 1996), « De l'habitat végétal à la construction de la ville ». *Economie de la Réunion*, n°82-83, 50 ans de vie économique et sociale, numéro spécial cinquantième de l'INSEE Réunion 1946-1996, pp. 66-73. INSEE REUNION, (Octobre 1996), supplément à l'*Economie de la Réunion*, TABLEAU ECONOMIQUE DE LA REUNION 1996/97, pp. 94-99.

<sup>73</sup> DEFOS DU RAU (JEAN), (1960), *L'île de la Réunion. Etude de géographie humaine*. Thèse de Doctorat, Institut de Géographie, Faculté des lettres, Bordeaux, 716 p.

durée de vie est de l'ordre de 5 ans. C'est initialement le passage d'un cyclone violent en 1948 qui pousse, à La Réunion, aux premières constructions en béton et parpaings en 1950. Le recensement de 1954 fait alors état de seulement 7 % de logements "en dur", sans eau ni électricité, et dans les années 1950, les aides octroyées par l'Etat se font quasi exclusivement sous forme de primes. A Maurice, la politique de logements par l'Etat débute un peu plus tard, dans les années 1960<sup>74</sup>, par un programme de reconstruction<sup>75</sup>, de relogement des sans-abri et des aides au logement (aides directes ou prêts concédés à des taux très intéressants) pour les revenus les plus faibles.

A La Réunion, les délivrances de permis de construire s'accélérent dans les années 1960<sup>76</sup>, et la part des logements en dur passe à 17 % au recensement de 1967. Cependant cette période d'après-guerre est surtout marquée par la révolution de la tôle, qui succède beaucoup trop systématiquement aux yeux des pouvoirs publics aux pailloles végétales. L'inflation de ce type de construction "sauvage" est telle, que les pouvoirs publics légifèrent (décembre 1964, loi Debré) et instaurent une loi anti-bidonville pour tenter de limiter ce phénomène qui marginalise les populations les plus démunies. Les constructions de logement se font alors au rythme de 700 logements par an, et ce jusqu'à la création de la Société Anonyme des HLM de La Réunion (1970) puis de la Société des HLM de La Réunion. Après des débuts timides, faute de

---

<sup>74</sup> Citons en particulier à Maurice l'impact décisif sur le logement que produit le passage des cyclones Alix et Carol (1960) et le cyclone Gervaise en 1975 (13 000 logements détruits). Selon ADDISON (J.) et HAZAREESINGH (K.), (1993), p.105, environ 25 000 logements de fortune sont détruits à Maurice en 1960 suite au passage de ces deux cyclones.

<sup>75</sup> Ce programme est contrôlé et dirigé par une autorité para-étatique le "Central Housing Authority (CHA)" de 1960 à 1993. A cet organe s'ajoute dès 1962 la "Mauritius Housing Company Limited", dont le rôle est de financer les projets de logements pour les ménages à bas revenus ou à revenus intermédiaires ; elle s'occupe également d'achat de terrain et de parcellisations. D'autres logements sont construits (après 1975) par les fonds de solidarité de l'industrie sucrière.

<sup>76</sup> On crée des organismes tels que le FAS en 1958, Fonds d'Action Sociale, qui aide avec des moyens financiers importants les populations les plus modestes, le FIDOM ou encore la Caisse Centrale de Coopération Economique spécialisée dans les prêts et financements de sociétés de construction. (SONIA CHANE-KUNE, 1996, p.34).

financements, le milieu des années 1970 voit la redéfinition d'objectifs de construction de logements sociaux, aidés et non aidés, ou d'amélioration des logements existants. La croissance démographique fléchit quelque peu par le jeu du ralentissement progressif du taux d'accroissement naturel et celui de l'émigration. Mais les efforts les plus importants en matière de logement sont enregistrés à partir de 1978, date à laquelle toutes les aides de l'Etat sont regroupées en une seule Ligne Budgétaire Unique. LBU at grâce au lancement des LTS, Logements Très Sociaux<sup>77</sup> <sup>78</sup>. Le parc de logement explose alors à La Réunion : il augmente de plus de 16 % entre 1974 et 1982, tandis que l'électrification des logements et l'alimentation en eau se généralisent. L'Etat cherche en outre à intéresser les constructeurs privés à la construction de logements sociaux en développant des primes<sup>79</sup> en échange de l'assurance qu'une certaine proportion de chômeurs ou rmistes y soit logé, ou par la loi de défiscalisation (Loi Pons de juillet 1986), dont les effets ont été très bénéfiques à la croissance des logements. Depuis le début des années 1990, le nombre de permis de construire autorisés chaque année à La Réunion dépasse les 9 000 (soit deux fois plus que dans les années 1980) et la ville se développe prenant de plus en plus le pas sur les constructions en bois ou en tôle ainsi que sur les cases traditionnelles. La construction sauvage de logements diminue progressivement au profit de logements neufs, surtout des immeubles<sup>80</sup>, et le secteur locatif se développe : depuis 1990, la proportion des

---

<sup>77</sup> Ils permettent de financer des maisons individuelles à coût très réduit.

<sup>78</sup> Depuis, de nouvelles formes de logement sont apparues, les LLS et LES respectivement "Logement Locatif Social" et "Logement Evolutif Social" ; cependant, depuis 1992, des problèmes d'obtention de prêts ralentissent la réalisation de projets.

<sup>79</sup> Une partie de la créance de proratisation du RMI est versée au bénéfice de la LBU.

<sup>80</sup> Ce type de logement ne correspond pas toujours aux souhaits des ménages qui préfèrent la maison individuelle. La part occupée par les appartements collectifs à La Réunion est cependant de plus en plus forte : environ 24 % des 185 000 résidences principales de l'île.

ménages locataires est passée de 36 à 40 %<sup>81</sup>. Les derniers résultats sur les logements selon l'INSEE Réunion<sup>82</sup> font état de la construction de 8 600 logements en moyenne chaque année depuis 1990. Si deux tiers des 13 000 logements locatifs construits de 1990 à 1994 l'ont été par le secteur public, la part du secteur locatif privé (un tiers) est en progression, en particulier sur les maisons individuelles et la réfection de l'ancien. Malgré ces efforts remarquables<sup>83</sup> et une transformation importante du paysage réunionnais, les progrès réalisés depuis la départementalisation sont encore insuffisants puisque les besoins sont de l'ordre de 10 000 à 12 000 logements par an<sup>84</sup>. Il est encore difficile de satisfaire l'ensemble des demandes formulées par les nombreuses générations nées dans les années 1960 à 1975, d'autant que celles-ci adoptent de nouveaux comportements (décohabitation précoce, exode rural) qui alourdissent les besoins en logements. A cela s'ajoute un solde migratoire désormais positif, autant d'éléments qui participent au fait que bien que « *la croissance du parc de logements est supérieure à celle de la population, (le nombre des constructions) est toujours insuffisant pour satisfaire l'ensemble des demandes.* » SONIA CHANE-KUNE (1996, p.35). A ces phénomènes il est possible d'ajouter la particularité des DOM, où les faibles revenus des ménages expliquent la part importante de la population qui fait appel aux logements aidés. Les questions de logement sont ainsi des enjeux politiques importants à La Réunion puisque les crédits publics accordés à ce secteur participent à

---

<sup>81</sup> PAVAGEAU (COLETTE), DE RAFFIN (OLIVIER), (juillet-octobre 1998), « *Statut d'occupation : à la fois plus de locataires et de propriétaires* », Economie de la Réunion, n°96-97, numéro spécial enquête demo97, pp. 44.

<sup>82</sup> PAVAGEAU (COLETTE), DE RAFFIN (OLIVIER), (juillet-octobre 1998), « *Logements vacants au nord, pénurie à l'ouest* », Economie de la Réunion, n°96-97, numéro spécial enquête demo97, pp. 40-43.

<sup>83</sup> LE COINTRE (GILLES), (mars 1983), « *Le logement à la Réunion* », Economie de la Réunion, INSEE Réunion n°5, pp.3-5.

<sup>84</sup> Pour plus d'information sur la répartition géographique des besoins en logements à La Réunion voir : PAVAGEAU (COLETTE), DE RAFFIN (OLIVIER), (juillet-octobre 1998), « *Logements vacants au nord, pénurie à l'ouest* », Economie de la Réunion, n°96-97, numéro spécial enquête demo97, pp. 40-43.

régler une part des demandes en logements de la population, mais contribuent également à maintenir des emplois dans le secteur du bâtiment.

Le système mauricien se singularise une nouvelle fois des orientations réunionnaises. En effet contrairement au cas de l'île française, l'Etat mauricien qui évalue ses besoins moyens en matière de logement à 9 000 par an, estime pouvoir prendre en charge la construction d'un-tiers d'entre eux, laissant au secteur privé l'initiative de la construction des 6 000 restants. Ainsi, en particulier depuis 1988, les décideurs mauriciens développent un panel d'institutions et d'instruments<sup>85</sup> pour inciter la population à accéder à la propriété<sup>86</sup>. Dans ce but le système du "Plan Epargne Logement" est lancé en 1988, puis, en 1989, les "Housing Development Certificates", visant à attirer le secteur privé intéressé par la construction de logements destinés à des ménages à revenus intermédiaires voire aisés. La logique est ainsi toute différente, et le dernier "Plan National Housing Programme" projette de soutenir la construction de 70 000 logements de 1991 à 2000, en réservant 40 % des fonds au logement des ménages à bas revenus. C'est la "National Housing Development Company Limited" (NHDC) qui est chargée de l'exécution de ce programme depuis 1991. En trois ans (1991-1993) environ 4 000 logements (blocs de trois étages) ont été réalisés. La priorité est donnée aux acheteurs qui peuvent rembourser les traites, c'est à dire les titulaires de PEL. Le nombre de permis de construire délivrés pour l'amélioration ou la construction de logements résidentiels est ainsi passé de 4 200 par an au milieu des

---

<sup>85</sup> CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Mauritius, (July 1986), *1983 Housing and Population Census of Mauritius, Analysis Report, Vol. III - Households and Housing Needs : Estimates and Implications*, Island of Mauritius, 67 p. CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Republic of Mauritius, (September 1994), *1990 Housing and Population Census of Mauritius, Analysis Report, Vol. II - Housing and Household Characteristics*, 51 p.

<sup>86</sup> Rappelons que le recensement de 1990 fait état de 76 % de chefs de ménages propriétaires de leur habitation.

années 1980 à plus de 8 300, les permis d'amélioration devenant de plus en plus fréquents (40 % du total des permis délivrés pour les constructions résidentielles en 1995). Contrairement à La Réunion (même si la tendance récente est également à la construction de logements collectifs à étages), 88,1 % des logements recensés à Maurice en 1990 sont de plain-pied et 11,5 % ne comptent qu'un seul étage. En ce qui concerne les matériaux de construction, l'amélioration est générale, surtout entre les deux derniers recensements, puisque désormais 71 % des logements mauriciens ont des murs et toits en béton, en 1990 (contre 54 % en 1983 seulement). Il subsiste cependant encore 18 % de logements en tôles et 2 % en bois et /ou tôle. Cette amélioration qualitative tient au fait que 80 % des nouveaux logements résidentiels construits sont en béton alors qu'avant les années 1960, 70 % des nouvelles constructions se faisaient encore avec des matériaux non pérennes. L'équipement déclaré des ménages s'est en conséquence nettement amélioré puisqu'en 1990, 95 % d'entre eux déclarent disposer de l'eau courante, 97 % de l'électricité, 99 % des toilettes, 94,5 % de la salle de bain et 97,5 % d'une cuisine. Il convient néanmoins de relativiser ces chiffres puisque 52 % de ces mêmes ménages déclarant une salle-de-bain en dispose à l'extérieur de l'habitation. Le nombre moyen de personnes par logement est passé de 5 à 4,7 entre 1983 et 1990 à Maurice ; à La Réunion ce nombre (ainsi que celui du nombre de personnes par ménage) n'est plus que de 3,5. La croissance du parc de logement à Maurice est ainsi, pour une forte part, déterminée par la croissance économique du pays. Il est à craindre qu'en cas de baisse d'activité économique, le rythme de construction de logement ne baisse fortement et ne parvienne pas à alimenter la demande de la population.

• Santé

La départementalisation à La Réunion est à l'origine d'une mise à disposition d'équipements médicaux non négligeables pour ce département. L'absence de centres de soins participait au mauvais état de santé de la population et de nombreuses épidémies faisaient disparaître chaque année de nombreux Réunionnais. On crée progressivement des hôpitaux, dispensaires, centres de soins maternels et infantiles. On assiste une augmentation du personnel médical, mais pendant de nombreuses années, La Réunion aura une très faible densité médicale par habitant. Actuellement, la densité en médecins généralistes est de 112 pour 100 000 habitants (148 p. 100 000 en métropole), et celle des spécialistes de 63 pour 100 000 (143 en métropole) ; ces chiffres font apparaître un certain déficit en spécialistes par rapport à la métropole, en particulier dans des spécialités telles que la pédiatrie ou la gynéco-obstétrique, et ce d'autant plus que la population de l'île est jeune et les naissances annuelles encore nombreuses. Cependant, sur l'ensemble de la période, malgré quelques insuffisances, le niveau d'autonomie de soins est devenu quasiment total à La Réunion, sauf pour quelques chirurgies de pointe très ciblées. Le développement de l'accessibilité des soins (comme l'institution du Système d'Aide Médicale Gratuite<sup>87</sup>), ainsi que l'amélioration de l'approvisionnement en eau, ont permis d'éradiquer les grandes épidémies. Malgré les grands efforts de la part du personnel médical et des différentes associations sanitaire et sociale, une trop grande part de la population de La Réunion

---

<sup>87</sup> L'aide sociale qui comprend l'aide médicale, l'aide à l'enfance, aux familles, aux personnes âgées, aux infirmes ... , a été progressivement étendue aux DOM à partir de 1956. Mais c'est l'aide médicale qui représente la majorité des dépenses d'aides sociales à La Réunion. Il s'agit de proposer une aide spécifique à tous ceux qui ne peuvent assumer les frais liés aux soins dont ils doivent bénéficier. Après une demande auprès des centres d'action sociale des mairies, les dossiers sont transmis à la DDASS et une commission décide de l'admission de la personne à l'aide sociale. C'est le Conseil Général qui a en charge le règlement départemental de l'aide médicale. A La Réunion, 54 % de la population est concernée par l'aide médicale, ce qui est beaucoup plus important que la métropole, car la sécurité sociale est beaucoup moins systématiquement répandue dans les DOM. (S. CHANE-KUNE, 1996, p.29)

reste soumise à des parasitoses, à des insuffisances alimentaires et surtout, une part importante de la population dépend de l'alcool<sup>88</sup>. L'alcoolisme est en effet une cause de décès préoccupante (5 % des décès totaux chaque année soit 8 fois plus qu'en métropole). Ce sont les populations les plus isolées et les plus modestes de La Réunion qui subissent le plus durement les carences inévitablement persistantes des soins de santé à La Réunion. Notons également que comme en métropole, la rationalisation du système de santé a conduit, après des années de croissance du nombre de lits par rapport à la population, à une décroissance relative de ce ratio qui atteindrait en 1996, 4,4 lits pour 1 000 habitants contre 8 dans les années 1980. Ce rapport reste cependant supérieur à celui de l'île Maurice puisque les derniers chiffres à notre disposition (1994)<sup>89</sup> révèlent un ratio de l'ordre de 3,2 lits pour 1 000 habitants. Ce premier indicateur du système de santé mauricien montre déjà un écart avec le département français voisin qui bénéficie d'une infrastructure de santé particulièrement performante pour la région. La Réunion se singularise également de l'île Maurice par la part importante de médecins libéraux qui y exercent (près de 74 % de l'ensemble des médecins), tandis qu'à Maurice 56 % des médecins sont employés dans le secteur public (excepté les dentistes<sup>90</sup>). Le personnel soignant<sup>91</sup> se répartit en effet de la manière suivante à Maurice : 941 médecins<sup>92</sup> sont recensés à Maurice en 1994 soit, en moyenne, 84 médecins pour 100 000 habitants. Ce rapport est plus faible qu'à La

---

<sup>88</sup> Ainsi, « les troubles mentaux et l'alcoolisme tuent à partir de 35 ans dix fois plus d'hommes et trois fois plus de femmes (qu'en métropole) » INSEE REUNION, (Octobre 1996), supplément à l'*Economie de la Réunion*, TABLEAU ECONOMIQUE DE LA REUNION 1996/97, p.70.

<sup>89</sup> MINISTRY OF HEALTH, Evaluation Unit, Republic of Mauritius, (September 1995), *Health Statistics Annual 1994, Report of the Principal Medical Statistician*, Island of Mauritius, 69 p.

<sup>90</sup> 148 dentistes pratiquent à Maurice fin 1994 dont 42 seulement dans le secteur public (soit 1 dentiste pour 7 553 habitants).

<sup>91</sup> L'état des infrastructures et personnels de santé à Maurice est publié annuellement par le Ministère de la Santé : MINISTRY OF HEALTH, Evaluation Unit, Republic of Mauritius, (September 1995), *Health Statistics Annual 1994, Report of the Principal Medical Statistician*, Island of Mauritius, 69 p.

<sup>92</sup> Parmi eux, 525 médecins (dont 159 spécialistes) exercent dans le secteur public.



Réunion (175 pour 100 000). A ces médecins s'ajoutent 2 575 infirmières qualifiées et sages-femmes, c'est-à-dire environ le même nombre qu'à La Réunion, mais pour une population plus importante. Cependant, malgré un dispositif médical actuel à améliorer, les réussites dans le domaine de la santé sont tout aussi saisissantes à Maurice qu'à La Réunion. Celles-ci démarrent en particulier dans les années 1950, grâce aux excellents résultats enregistrés par la campagne d'éradication<sup>93</sup> de la malaria qui, avec la tuberculose continuaient de décimer la population malgré la disparition progressive de nombreuses maladies infectieuses dès les années 1920. A la veille de l'Indépendance, l'île Maurice compte 8 hôpitaux. Dix ans plus tard (en 1977) trois supplémentaires sont construits, dont le principal hôpital du pays, terminé en 1972, le " Sir Seewoosagur Ramgoolam National Hospital ". En 1994, l'île compte donc environ 3 200 lits répartis dans quatre hôpitaux publics régionaux ainsi que dans quatre autres hôpitaux de districts publics et dans d'autres hôpitaux spécialisés plus petits<sup>94</sup>. A ce dispositif public<sup>95</sup> s'ajoutent les 243 lits supplémentaires du secteur privé. Le dispositif est complété par 26 centres de santé de zone plus petites (AHC, Area Health Centres) chacun responsable de centres de plus grande proximité (CHC Community Health Centres), soit 106 centres fin 1994, ainsi que quelques autres centres de proximité. Ces centres basiques dispensent les soins aux mères et aux enfants, s'occupent de maladies bénignes, de planning familial et, pour certains, des soins dentaires. A Maurice, l'ensemble du système de santé publique est d'accès gratuit<sup>96</sup>, mais la qualité des prestations et des soins est encore très insuffisante et

<sup>93</sup> Le certificat d'éradication complète de la maladie est délivré par l'OMS en 1973.

<sup>94</sup> Un hôpital psychiatrique, un centre spécialisé dans les maladies de l'appareil respiratoire, un centre d'ophtalmologie, et d'ORL, un pour les maladies de peau, et un centre de désintoxication.

<sup>95</sup> Notons qu'il existe également 24 établissements médicaux ainsi que des établissements sucriers.

<sup>96</sup> HEIN (PHILIPPE), (1996), *L'économie de l'île Maurice*, Collection Sociétés et économies insulaires, L'HARMATTAN, Paris, p.82.

souvent dénoncée par la population. Les Mauriciens les plus aisés partent ainsi souvent se faire soigner à l'étranger (Réunion, Afrique du Sud).

ii. Revenus et dépenses des ménages : quelles améliorations ?

*« La situation sociale est illustrée par le rôle record du RMI qui distribue plus de revenus que la valeur de la production sucrière. »*

*G. BELORGEY, G. BERTRAND, 1994, p.79*

*« Et compte tenu des limites de ressources et de la nécessité de maintenir la compétitivité internationale de l'économie, on ne pourrait envisager (à Maurice) de mettre en place les structures complètes de l'Etat-providence, comme l'assurance-chômage ou le Revenu Minimum d'Insertion à la française. »*

*PH. HEIN, 1996, p.78*

A La Réunion, la part des revenus primaires dans l'ensemble des revenus n'a cessé de baisser au cours de 25 dernières années au profit des revenus de redistribution. Ces derniers sont constitués des diverses prestations sociales<sup>97</sup>, directes ou indirectes, versées aux ménages, ce qui a eu pour effet de diminuer progressivement la dispersion des revenus des ménages réunionnais. Dans le même temps, l'île Maurice empruntait une voie toute différente puisque prestations sociales, allocations et assurances diverses ne sont pas développées comme à La Réunion. Ainsi, à Maurice, les revenus des populations dépendent quasi exclusivement des revenus tirés de leur activité effective, c'est-à-dire le plus souvent des salaires.

---

<sup>97</sup> Lire : LE COINTRE (GILLES), (mars-avril 1996), « *Les risques de la vie peu à peu pris en charge par la société* », *Economie de la Réunion*, n°82-83, *50 ans de vie économique et sociale*, numéro spécial cinquantième de l'INSEE Réunion 1946-1996, pp. 74-81. GAPAIS (ETIENNE), (Juillet-Août 1991), « *Du revenu minimum à l'insertion* », *Economie de la Réunion*, INSEE Réunion, n°54, pp.19-24. CATTEAU (CHRISTINE), (Juillet-Septembre 1993), « *Etre pauvre à la Réunion en 1993* », *Solidarité Santé*, Etudes Statistiques n°3, Ministère des Affaires sociales de la Santé et de la Ville, pp.57-65. LOLITA TECHER, *La mobilité géographique des allocataires du RMI*, Observatoire Economique et Social de La Réunion, n°25, juillet 1996, 34 p. et CLAUDINE LOEWENHAUPT, *Mobilité et RMI : monographies*, Document, Observatoire Economique et Social de La Réunion, septembre 1996, 50 p.

Il convient donc de dépasser la simple comparaison entre revenus mauriciens et revenus réunionnais pour détailler aussi bien leur évolution que leur composition depuis les années 1960, et en présentant également la transformation des dépenses des ménages que ces revenus permettent. Chacun sait en effet que si les salaires sont plus faibles à Maurice qu'à La Réunion<sup>98</sup>, ceci ne signifie pas que la population vit moins bien dans une île que dans l'autre et on a remarqué que l'échelle des salaires des travailleurs "payés au mois" varie malgré tout, d'une île à l'autre, globalement dans la même fourchette (allant de 1 à 6)<sup>99</sup>. Il est en outre extrêmement difficile de tenter une comparaison en terme de pouvoir d'achat, en intégrant le change, l'inflation et les prix relatifs des différents biens consommés par les ménages des deux îles, car les structures de consommation sont encore bien différentes. Nous nous contenterons donc de montrer que le pouvoir d'achat s'est très sensiblement amélioré dans les deux îles, que les ressources produites se sont progressivement mieux réparties dans les sociétés étudiées, et que les biens consommés par les ménages réunionnais et mauriciens révèlent un mieux être par rapport aux années 1960-1970, en insistant sur les problèmes propres à chaque système.

Selon des résultats publiés issus de l'enquête logement et revenus 1994 de l'INSEE Réunion<sup>100</sup>, le revenu monétaire moyen des ménages à la Réunion s'élevait, en 1994, à 9 600 FF par mois soit environ 77 % de la moyenne métropolitaine ; cet excellent résultat - malgré un écart persistant avec la métropole<sup>101</sup> et souvent considéré comme

---

<sup>98</sup> INSEE REUNION, (Mai-Juin 1995), « Des salaires cinq fois plus faibles à Maurice », Economie de la Réunion, n°77, pp.24-25.

<sup>99</sup> INSEE REUNION, (Mai-Juin 1995), « Des salaires cinq fois plus faibles à Maurice », Economie de la Réunion, n°77, p.24.

<sup>100</sup> INSEE REUNION, (Octobre 1996), supplément à l'Economie de la Réunion, TABLEAU ECONOMIQUE DE LA REUNION 1996/97, p.100.

<sup>101</sup> Cette situation est observée dans l'ensemble des DOM, et tient au niveau élevé du chômage et à la part importante de la population qui vit désormais du SMIC ou du RMI.

inacceptable - doit son niveau à l'importance relative des transferts de redistribution qui constituent désormais une part importante des revenus de nombreux ménages réunionnais : en effet, en leur absence, et selon les calculs de l'INSEE Réunion, la moyenne des revenus locaux n'atteindrait que 60 % de celle des revenus métropolitains<sup>102</sup>.

Ainsi, alors que 69 % du revenu moyen réunionnais provient de l'activité (revenu du travail et du capital), le reste, soit 31 % est obtenu par des revenus de redistribution, directement liés aux mesures sociales mises en place dans l'île (c'est-à-dire les prestations versées par la Caisse d'Allocation Familiale mais également les retraites, pensions et allocations chômage<sup>103</sup>). C'est bien entendu les ménages les plus

---

<sup>102</sup> Cette moyenne est à manipuler avec de grandes précautions. Les écarts de salaires et/ou de revenus entre La Réunion et la métropole au désavantage de la première ne sont pas systématiques et varient bien évidemment selon les catégories d'actifs. L'exemple contradictoire le plus extrême touche peut-être à la question de la rémunération de fonctionnaires domiens exerçant en métropole et surtout de celle des fonctionnaires métropolitains exerçant dans les DOM (et à La Réunion en particulier). L'instauration d'une rémunération particulière des fonctionnaires de l'États n'aura pas attendu les années 1990. C'est en effet par décrets datés du 31 décembre 1947, et des 29 février, 31 mars et 27 août 1948 qu'est décidée l'application des mêmes traitements pour les fonctionnaires des DOM et de la métropole et que celle-ci est complétée par des indemnités visant à compenser la cherté de la vie, l'éloignement (transformée rapidement en une prime de recrutement et une prime d'éloignement d'un montant plus faible) et les conditions spéciales de vie dans les DOM ... . A ces diverses primes s'ajoutent, pour les fonctionnaires domiens ou métropolitains exerçant respectivement en métropole ou dans les DOM, un système de congés bonifiés très avantageux. Depuis lors, les choses n'ont guère changé puisque le Rapport Ripert (1989, p 52) estime en 1989 qu'« Au total le cumul de la majoration de traitement, du complément temporaire, de l'indemnité d'éloignement et, à la Réunion, de l'index de correction représente pour le fonctionnaire exerçant dans les DOM un avantage annuel brut variant entre 65 % (Guadeloupe, Guyane, Martinique) et 79 % (Réunion) par rapport au fonctionnaire exerçant en métropole » et alors qu'on estime aujourd'hui à 53 % l'écart entre les salaires de fonctionnaires entre les DOM et la métropole. De nombreux observateurs estiment que ces versements, constituent de véritables héritages coloniaux et qu'ils seraient devenus en quelque sorte « illégaux » car sans raison d'être par rapport à la réalité insulaire outre-mer. La question de la rémunération des fonctionnaires dans les DOM reste en suspens suite à l'échec du plan gouvernemental de J.J. de Peretti présenté le 28 février 1997 et qui visait à mettre en cause les avantages salariaux des futurs fonctionnaires dans les DOM. Les émeutes suite à la présentation de ce projet à La Réunion, montrent combien la marge de manoeuvre en matière de rémunération est désormais devenue faible. Outre ces majorations de rémunérations de fonctionnaires, il convient de rappeler qu'il existe d'autres avantages touchant certaines catégories de fonctionnaires (personnels militaires, agents de services douaniers ...) ainsi que les fonctionnaires prenant leur retraite dans les DOM (Voir Rapport Ripert, 1989, pour plus de détails). Ce « modèle administratif » de rémunération dans les DOM - si l'on reprend les termes du rapport Ripert de 1989 page 58 - semble en outre s'être fréquemment diffusé à d'autres professions, en particulier aux agents des collectivités territoriales ou des grands établissements publics nationaux ou même au système bancaire. Ces majorations ont pour conséquence la dévalorisation des emplois non publics et alimentent la demande en biens importés.

<sup>103</sup> Les allocations chômage ne sont appliquées dans les DOM qu'à partir de 1980. Après bien des hésitations - du fait des taux de chômage élevés que connaissent les DOM - on applique des taux de cotisations identiques à ceux de la métropole, mais les prestations versées sont inférieures ; (et contrairement au RMI, sans compensation de type créance de proratisation). Le décret d'application de 1980 prévoit que chaque DOM

modestes qui doivent la plus forte part de leurs revenus aux mesures sociales de redistribution : ainsi, en 1994, près de 84 % des revenus d'un ménage touchant entre 3 000 et 4 000 Francs par mois proviennent de transferts sociaux au sens large. Depuis le début des années 1970, l'accroissement global des ressources des ménages et surtout la réduction de leur dispersion sont donc générés par les aménagements sociaux introduits successivement dans l'île et également par un prélèvement fiscal moins lourd qu'en métropole. Deux périodes principales peuvent ainsi être dégagées. Jusqu'en 1987, l'essentiel du resserrement de la distribution des revenus se produit par diminution des revenus des ménages les plus aisés<sup>104</sup> et par concentration sur les revenus intermédiaires. Depuis 1987, les efforts portent sur les revenus des ménages les plus défavorisés, tandis que la concentration sur les revenus intermédiaires se poursuit et que l'on enregistre une stabilisation de la part occupée par les revenus les plus aisés.

L'inégale distribution de la richesse à La Réunion est donc lentement et progressivement corrigée, la part élevée des revenus totaux perçus par les ménages appartenant aux 10 % les plus aisés ayant tout de même chuté de 41 % en 1976-1977 à 34 % depuis 1989. La dispersion entre les revenus extrêmes a donc baissé, tout particulièrement à partir de 1987-1989 grâce à la mise en place du Revenu Minimum d'Insertion<sup>105</sup> et à d'autres mesures visant à l'alignement des niveaux des prestations

---

puisse, par un accord entre les décideurs locaux (politiques et entrepreneurs) et nationaux, adapter les taux de cotisation prélevées à la situation économique qui prévaut dans chaque département. Les indemnités chômage dans les DOM varient de celles versées en métropole mais sont différentes également entre chacun des DOM (S. CHANE-KUNE, 1996, p.32).

<sup>104</sup> HAUTCOEUR (J.C.), (Mars-Avril 1996), « Forte progression et rééquilibrage des revenus ». Economie de la Réunion, n°82-83, 50 ans de vie économique et sociale, numéro spécial cinquantième de l'INSEE Réunion 1946-1996, p. 46.

<sup>105</sup> C'est en 1989 que le RMI, Revenu Minimum d'Insertion est appliqué dans les DOM et en métropole. Le décret du 30 janvier fixe cependant pour les DOM un écart de montants différent d'avec la métropole car on ne souhaite pas que dans les DOM le montant de cette nouvelle allocation atteigne celui du SMIC. L'écart entre les niveaux du RMI versés dans les DOM et celui de la métropole (20 %) est cependant attribué aux

sociales, ou du SMIC sur le niveau métropolitain<sup>106</sup>, ou encore par la suppression<sup>107</sup> de critères restrictifs à l'attribution de certaines prestations familiales<sup>108</sup> : « Cette réduction s'est en effet traduite par un rapprochement sensible des bas revenus vers la médiane alors que la distance des hauts revenus par rapport à cette caractéristique est restée assez stable. » (TABLEAU ECONOMIQUE DE LA REUNION 1996/97, p.100.)

Cette réduction des inégalités, quelque peu artificielle<sup>109</sup>, a permis le développement de l'épargne, mais très vite et surtout celui de la consommation de masse - par le biais du crédit - et en particulier de biens de consommation importés.

---

DOM sous une forme indirecte, connue sous le nom de « créance de proratisation » et sert à financer des projets d'insertion sociale (S. CHANE-KUNE, 1996, p.25-32). A La Réunion, la part des chômeurs qui touchent le RMI est passée de 20,3 % en 1993 à 25,4 % en 1995 (calculs personnels, sources Enquête Emploi INSEE), soit un effectif de l'ordre de 21 000 chômeurs bénéficiaires uniquement pour l'île de La Réunion. La Caisse d'Allocation Familiale de La Réunion a versé en 1995 un total de plus de 1 milliard 28 millions de Francs à 51 300 bénéficiaires. Ce poste-dépense représente à lui seul un quart du total des prestations versées par la CAF l'année passée. On compte environ 18 allocataires au RMI pour 100 chômeurs natifs de La Réunion, contre 7 pour 100 pour l'ensemble de la métropole.

<sup>106</sup> La législation métropolitaine en matière de salaires est introduite par décret le 03 mars 1948 dans les DOM. Le Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) établi par la loi du 02 janvier 1970 a connu, dans les DOM, environ six étapes principales dans son rattrapage du niveau métropolitain depuis sa mise en place le 16 mars 1951 (SMIG, Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti). Le SMIC dans les DOM a été inférieur jusqu'en janvier 1996 au montant du SMIC métropolitain. C'est en particulier le SMIC réunionnais qui souffrait du plus grand écart, son montant a en effet varié de 68,9 % du SMIG métropolitain en 1968 à 78 % du SMIC depuis 1982. C'est en 1992 que les SMIC Réunionnais, Antillais et Guyanais sont alignés avant la dernière étape que constitue le rattrapage avec la métropole, le 01.01.1996. A cette date, le SMIC horaire brut dans les DOM est devenu égal à celui de la métropole, soit 36,98 FF de l'heure ou 6 249,62 FF le mois pour 169 heures de travail. Ces alignements progressifs, ont conduit à une augmentation du SMIC de 59 % entre janvier 1990 et 1996. Depuis 1980, selon l'INSEE Réunion, (TABLEAU ECONOMIQUE DE LA REUNION 1996/97, p.120), le pouvoir d'achat du SMIC à La Réunion s'est accru de 40 %.

<sup>107</sup> Le RMI est en effet la première mesure sociale mise en place simultanément et également en métropole et dans les DOM. Ainsi, les allocations familiales attendront juillet 1993 pour devenir équivalentes à la métropole, avec même un avantage conservé dans les DOM dès la venue du premier enfant. On a craint longtemps que le versement de prestations familiales aux DOM comparables à celles versées en métropole ne fassent remonter la natalité. C'est pourquoi, jusqu'en 1988, les allocations familiales dans les DOM n'étaient versées qu'aux actifs ayant un emploi (la modification de 1946 n'ayant pas été appliquée aux départements d'outre-mer) et proportionnellement aux journées travaillées (S. CHANE-KUNE, 1996, p.26). Les nouveaux chômeurs pourront, après 1975, bénéficier d'une prolongation d'un an des allocations familiales dans le cas où ils auraient tout de même travaillé au cours de l'année précédent leur perte involontaire d'emploi. A partir de janvier 1988 tous les actifs peuvent bénéficier d'allocations familiales, sans condition d'emploi, mais les taux versés et les progressions à partir du 5ème enfant sont moins élevés que dans l'hexagone.

<sup>108</sup> Les prestations familiales comprennent : les allocations familiales, l'allocation orphelin, rentrée scolaire, parent-isolé, complément familial et l'allocation logement (S. CHANE-KUNE, 1996, p.26)

<sup>109</sup> Bien qu'ayant résolu une partie des graves détresses sociales que connaissent de nombreux Réunionnais, les critiques sont souvent vigoureuses à l'encontre de l'introduction du RMI dans les DOM : « Le RMI, dans les DOM, remède à des situations sociales critiques. Il peut, cependant, au moins dans un premier temps, provoquer des effets pervers. Son montant est trop proche pour ne pas inciter certains à abandonner des tâches difficiles et mal rémunérées au profit d'une non-activité officielle, rémunérée par le RMI et des salaires

S'il est possible de tenter une comparaison avec les revenus des ménages à l'île Maurice, celle-ci doit être menée avec prudence car les enquêtes menées dans chaque île répondent à des logiques parfois différentes ou parce qu'il n'est pas toujours possible de contrôler les résultats par la taille relative des ménages dans les deux îles. De même, les postes de dépenses des ménages peuvent grandement différer d'une île à l'autre par le simple fait que l'accession à la propriété est par exemple plus fréquente à Maurice qu'à La Réunion, rendant relativement moins important le budget relatif consacré au loyer versé pour la location d'un logement.

Dans le cas de Maurice, nous nous appuyons sur les résultats de l'enquête sur le budget des ménages « *Household Budget Survey* »<sup>110</sup>, menée en 1991-1992 et publiée en juillet 1994. Cette série d'enquêtes remonte au début des années 1960. Elles permettent aux économistes mauriciens d'obtenir des informations sur les habitudes de consommation des habitants afin de réajuster le système de pondération en vigueur dans le calcul de l'Indice mensuel des Prix à la Consommation, lui-même créé à partir de l'enquête sur le budget des ménages de 1986-1987. La dernière enquête sur le budget des ménages a donc eu lieu en 1991/1992 et porte sur un échantillon représentatif de 5 712 ménages individuels représentant toutes les catégories de ménages de la République de Maurice, soit au total 24 813 personnes. Le recueil d'information s'est déroulé du premier juillet 1991 ou 30 juin 1992, en enquêtant chaque mois 476 ménages sur leurs dépenses journalières et les caractéristiques

---

*non-déclarés.* » (Rapport Ripert, 1989, p.97). La désincitation au travail s'exprime dans le niveau de la non-activité observée dans les DOM et à La Réunion en particulier comme nous avons pu le mettre en évidence dans les chapitres précédents, mais également par le développement de consommations de biens tels qu'alcool, jeux de loterie ou matériel audiovisuel importé.

<sup>110</sup> CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Republic of Mauritius, (July 1993), *Household Budget Survey July 1991-June 1992*, Vol. I - Methodological Report, 48 p. et annexes. CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Republic of Mauritius, (July 1994), *Household Budget Survey July 1991-June 1992*, Vol. II - Analytical Report, 144 p.



susceptibles d'influer sur ces dépenses. Les principales variables du questionnaire sont les suivantes :

- taille du ménage
- caractéristiques démographiques de tous les membres du ménage
- caractéristiques économiques de tous les membres du ménage
- tous revenus du ménage
- dépenses mensuelles du ménage
- points principaux d'achat des biens et services utilisés par le ménage et types de biens consommés
- région de résidence ...

Les résultats nous intéressent tout d'abord du point de vue de la composition des revenus déclarés par les ménages. L'enquête permet de distinguer parmi les revenus, les salaires touchés par les employés, les revenus des entrepreneurs individuels, les revenus du capital, les revenus de transferts (aide sociale, pensions, sommes d'argent reçues périodiquement ...) et les autres revenus (biens produits par le ménage, héritages ...). Un regroupement rapide met en évidence l'importance relative occupée par les revenus de l'activité (salaires et capital) par rapport aux autres revenus, de type transfert. Ainsi, en 1991-1992, d'après l'enquête, 91,5 % des revenus des ménages provenaient des revenus de l'activité, les transferts et autres appoints ne représentant qu'une part extrêmement marginale du total des revenus mensuels des ménages mauriciens. Ceux-ci, au demeurant estimés en moyenne à 6 503 Rs par mois<sup>111</sup> soit environ 1 800 Francs par mois et par ménage, soit 1 516 Rs par personne en moyenne, avec 4,3 personnes par ménage en moyenne. Ces revenus, une fois l'inflation

---

<sup>111</sup> 7 236 Rs en milieu urbain et 5 950 en milieu rural. La médiane est à 5 300 Rs par mois.

neutralisée<sup>112</sup>, auraient ainsi augmenté de 25 % depuis le milieu des années 1980, et tout particulièrement en 1988 et 1989<sup>113</sup>. Comme à La Réunion, les disparités de revenus entre ménages riches et pauvres tendent à se réduire, même s'il apparaît que ce processus ait commencé plus tardivement et se poursuive plus lentement à Maurice. En effet, la concentration s'opère sur les revenus des ménages intermédiaires, tandis que les ménages les plus pauvres ne bénéficient pas comme dans l'île voisine d'aides les rapprochant rapidement de la médiane. Nos calculs permettent d'établir ainsi que la part des revenus des 10 % les plus aisés à Maurice a baissé, en particulier entre 1980-1981 et 1986-1987 après avoir augmenté entre 1975 et 1980-81 : les parts respectives ont évolué comme suit, de 31,4 % en 1975 à 33,8 % en 1980-1981, puis 29,7 % en 1986-1987 et 27,7 % en 1991-1992. Il n'est donc pas inutile de rappeler que bien qu'en progression, 45 % des ménages mauriciens se partagent encore seulement 22 % des revenus totaux en 1991-1992, ce qui marque une progression de seulement 3 points par rapport à la situation de 1975. De même, 25 % des ménages les plus pauvres se partagent encore seulement 9 % des revenus.

Ces résultats bien qu'en progrès sont encore insuffisants, notamment parce qu'un nombre encore important de ménages est constitué de peu de membres engagés dans une activité économique rémunératrice. Selon l'enquête sur le budget des ménages 1991-1992, on compterait en effet encore 1,8 personnes non actives en moyenne pour une personne rapportant un salaire parmi les ménages mauriciens. A Maurice, l'inactivité d'une part importante de la population, qu'il s'agisse de celle des enfants,

---

<sup>112</sup> L'inflation est un des grands problèmes à Maurice ce qui entraîne souvent une réduction du pouvoir d'achat des ménages malgré l'élévation sensible des salaires depuis 1980.

<sup>113</sup> INSEE REUNION, (Mai-Juin 1995), « Des salaires cinq fois plus faibles à Maurice », Economie de la Réunion, n°77, p.24.

des personnes âgées, handicapées ou retraitées, est "supportée" par les seuls actifs occupés du ménage. La démographie joue une fois encore un rôle déterminant puisque 30 % des membres des ménages mauriciens ont moins de 15 ans et 8 % au moins 60 ans. A cette inactivité liée à l'âge et à la condition physique, l'enquête permet de préciser que 20 % de la population enquêtée reste en outre à la maison, ce qui correspond dans 98 % des cas à des femmes au foyer. Ainsi, plus que des différences dans les salaires perçus par ceux qui travaillent d'une île à l'autre, les écarts de niveaux de vie entre les deux îles naissent de la façon dont les revenus sont complétés par des aides indirectes permettant au ménage de supporter plus facilement l'inactivité temporaire ou durable des autres membres du ménage<sup>114</sup>. Ainsi, à Maurice, les revenus moyens par personne les plus élevés, sont enregistrés au sein des ménages composés de deux personnes, 79 % des ménages ne comportant qu'une ou deux personnes rapportant un salaire.

L'élévation des revenus moyens des ménages à Maurice doit être confrontée à celle de leurs dépenses, en prenant en compte l'érosion de pouvoir d'achat qu'exerce sans cesse l'inflation. En effet, le niveau des prix à Maurice est déterminé par ceux des biens importés et par les taux de change, ce qui provoque de fortes fluctuations certaines années et l'introduction de la TVA<sup>115</sup> dans l'île entraînera probablement une augmentation du prix de certains biens de consommation. Malgré tout, l'enquête sur le Budget des Ménages permet d'établir que les dépenses des ménages ont augmenté de 14 % environ entre 1986-1987 et 1991-1992 (hors inflation). Ces dépenses mensuelles

---

<sup>114</sup> A Maurice, les ménages les plus fréquemment dépendant de transferts sociaux de l'Etat, pensions ou autres revenus que ceux liés à une activité professionnelle, sont les ménages composés d'une seule personne. La part des ménages qui bénéficie de ces aides décroît fortement avec l'augmentation de la taille du ménage. Les ménages composés de plus de deux personnes sont proportionnellement plus nombreux à travailler.

<sup>115</sup> Un taux de TVA de 10 % a été voté à Maurice en juin 1998.

déclarées par les ménages s'élèvent en moyenne à 6 030 Rs par mois (ou 4 500 Rs de dépenses médianes) pour 6 503 Rs de revenus moyens mensuels (ou 5 300 de revenus médians).

Le principale poste de dépense pour les ménages mauriciens est l'achat de biens de consommation (87 %), le reste étant consacré au paiement des taxes, assurances... L'alimentation et l'achat de biens alimentaires non alcoolisés représentent 41 % des dépenses de consommation, les autres dépenses ayant traités à des achats de biens et services tels que vêtements, électricité, soins de santé, loisirs, transports, alcool, tabac ... Le poste alimentaire occupe une part d'autant plus importante dans le budget des ménages, que les dépenses totales réalisées chaque mois sont faibles. L'équipement du foyer (appareils ménagers ...) arrive en seconde position avec près de 14 % des dépenses du ménage moyen, suivi par les dépenses liées aux transports et aux communications (10 % des dépenses des ménages), les achats de vêtements (9 %), ou les loisirs (6,8 %). Les évolutions les plus marquantes observées depuis le début des années 1980, tiennent à la place de plus en plus importante qu'occupent les dépenses de santé et d'éducation parmi les dépenses des ménages, mais également sont caractérisées par une amélioration générale de la consommation alimentaire (types de biens consommés) et des énergies quotidiennes utilisées par les ménages. On observe ainsi une élévation de la consommation de pain au détriment de celle du riz (ou des céréales), une croissance de biens de consommations modernes, en particulier dans le domaine de l'habillement et de l'équipement des ménages, et surtout une baisse importante de l'utilisation du charbon ou du kérosène par les ménages en faveur du gaz dans les utilisations domestiques quotidiennes (cuisson des aliments). Ces indicateurs objectifs montrent que le niveau de vie de la population (mesuré son

ensemble) s'est amélioré d'un point de vue quantitatif mais également et surtout qualitatif.

### iii. Enseignement : des bilans en demi-teinte

La Réunion doit l'évolution de son système éducatif à la départementalisation, c'est-à-dire à l'organisation progressive d'un système essentiellement calqué sur le modèle métropolitain<sup>116</sup>. Le bilan qu'il est possible de dresser sur ce thème met tout d'abord en évidence l'importance historique des progrès réalisés dans les années 1960-1970 du point de vue des taux de scolarisation de la population réunionnaise (dans le primaire comme dans le secondaire). A cette lutte contre l'analphabétisme (au sens d'une ignorance totale de la lecture et de l'écriture) succède, depuis le milieu des années 1980<sup>117</sup>, une politique vigoureuse de modernisation du système éducatif réunionnais afin que celui-ci se rapproche le plus possible du système métropolitain, qu'il s'agisse des formations et enseignements proposés, des équipements disponibles localement, des conditions de travail<sup>118</sup> des élèves et des enseignants ou encore des résultats qualitatifs obtenus par les élèves réunionnais. Cependant, si les efforts importants entrepris par l'Etat et les collectivités locales dans le domaine de l'éducation à La

---

<sup>116</sup> DAMARET (NADEIGE), (Mars-Avril 1996), « *Cinquante ans pour centupler les bacheliers* », *Economie de la Réunion*, n° 82-83, 50 ans de vie économique et sociale, numéro spécial cinquantième de l'INSEE Réunion 1946-1996, pp. 18-21. ROCHOUX (J-Y), (Mars-Avril 1996), « *Longtemps déficiente la formation précède aujourd'hui la croissance* », *Economie de la Réunion*, n°82-83, 50 ans de vie économique et sociale, numéro spécial cinquantième de l'INSEE Réunion 1946-1996, pp. 22-25.

<sup>117</sup> Soit depuis 01.12.1984, date de création du Rectorat de La Réunion. Le Service de l'Instruction Publique (1946-1948), puis l'inspection Académique (créé en 1948) et le Vice-Rectorat (créé en 1948) rattaché à l'académie d'Aix-Marseille, ont assuré jusqu'en 1984 les services de l'Education Nationale à La Réunion.

<sup>118</sup> Après des années de classes surchargées (on compte des centaines de classes de primaire rassemblant plus de 80 élèves en 1947), succède à partir de 1962 une ère de construction rapide de nombreuses classes permettant une diminution du nombre d'élèves par classe et une scolarisation totale des enfants de 6-10 ans à partir de 1968. Pour plus de détails sur le développement de l'enseignement à La Réunion, lire DAMARET (NADEIGE), (Mars-Avril 1996), « *Cinquante ans pour centupler les bacheliers* », *Economie de la Réunion*, n°82-83, 50 ans de vie économique et sociale, numéro spécial cinquantième de l'INSEE Réunion 1946-1996, pp. 18-21.

Réunion permettent un rattrapage de la situation réunionnaise sur la situation métropolitaine, de trop nombreuses échecs scolaires sont encore enregistrés à La Réunion : l'illettrisme<sup>119</sup> subsiste encore très fréquemment et les formations proposées localement ne répondent pas toujours bien aux demandes formulées par les potentiels employeurs locaux. Le bilan est donc en demi-teinte, malgré les énormes progrès réalisés, de trop nombreux enfants sortent encore du système scolaire sans une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture ou du langage, ou tout simplement sans qualification professionnelle permettant une adaptation rapide sur le marché de l'emploi.

Après des années d'efforts, 100 % des enfants de 4 à 15 ans peuvent donc être considérés comme scolarisés aujourd'hui d'après les données du service statistique du Rectorat de La Réunion. Les principales différences avec la situation métropolitaine se situent désormais à partir de 16 ans. En effet, les abandons en lycées, et en particulier en lycées professionnels sont nettement plus élevés qu'en métropole, et ne semblent pas montrer de signe de recul. De même, bien qu'en régression très nette au niveau de l'enseignement primaire, les retards scolaires enregistrés à La Réunion à partir de la classe de troisième semblent résister à la baisse. La diminution du taux d'analphabétisation général<sup>120</sup> ne saurait donc relativiser l'importance persistante des échecs scolaires à La Réunion, ou de l'illettrisme reconnu ou inconscient d'une part non négligeable de la population de l'île. Selon les résultats de l'enquête "Conditions de vie - Formation - Analphabétisme 96" (POUGNARD (J.) et PARAIN (C.L.), Janvier-

---

<sup>119</sup> POUGNARD (JACQUES), PARAIN (CLAUDE), (Janvier-Février 1997), « *La lutte contre l'illettrisme n'est pas gagnée* », n°87, *Économie de la Réunion*, pp. 12-15.

<sup>120</sup> Part de la population de 15 ans et plus analphabète : 60 % en 1954, 22 % en 1982, et part mal déclarée en 1990. L'obligation de scolarité jusqu'à l'âge de 16 ans date du 6 janvier 1959 à La Réunion.

Février 1997), l'île de La Réunion compterait ainsi encore 100 000 illettrés totaux ou partiels, cet effectif n'ayant guère varié depuis les dix dernières années. Les générations les plus anciennes (nées dans les années 1940) sont plus fréquemment illettrées que les plus jeunes, toutes n'ayant pas pu bénéficier d'une scolarisation primaire avant les années 1960. Les personnes âgées de plus de 60 ans ne sont cependant pas les seules touchées, puisque « Parmi les personnes de 16 à 55 ans qui ont déclaré lors de l'enquête (1996) qu'elles savaient assez bien, ou même bien lire, près de 26 000 se sont avérées illettrées lors des tests. » (POUGNARD (J.) et PARAIN (CL.), Janvier-Février 1997, p.12). Ainsi, si les personnes âgées reconnaissent facilement le fait de ne pas savoir lire ou écrire parce qu'elles n'ont pas été à l'école, il semble que les générations les plus jeunes ont des difficultés à déclarer ne pas savoir lire ou écrire alors qu'elles ont toutes fréquenté l'école pendant plusieurs années.

La part d'une classe d'âge qui atteint le baccalauréat est, en outre, plus faible qu'en métropole ; bien que le taux d'accès d'une génération au baccalauréat soit passé de 18,3 % en 1985 à 50,4 % en 1995-1996 à La Réunion, ces résultats restent inférieurs aux taux d'accès métropolitains (67,1 % en 1994-95)<sup>121</sup> et d'une composition bien différente. Le développement de nouveaux types d'enseignement, professionnels et technologiques, la construction des lycées<sup>122</sup> et de l'université, n'ont pas suffi à éviter les échecs scolaires : selon S. CHANE-KUNE (1996, p.40), plus de 33 % des jeunes arrivent ainsi sur le marché du travail sans une qualification véritable.

---

<sup>121</sup> INSEE REUNION, (Octobre 1996), supplément à l'Economie de la Réunion, TABLEAU ECONOMIQUE DE LA REUNION 1996/97, p. 58.

<sup>122</sup> Les lycées connaissent un essor remarquable, passant du nombre de deux en 1946, à plus de 80 aujourd'hui. On compte actuellement 523 écoles sur La Réunion (223 en 1946), 65 collèges en 1996 (dont 6 privés), soit un collège au moins par commune, ainsi que 25 lycées d'enseignement général et technologique et 17 lycées professionnels. De nombreux enseignants ont été recrutés, et si le recrutement local a été possible pour les enseignants du primaire, la majorité des enseignants du secondaire sont venus de métropole.

L'environnement culturel familial a certainement contribué à freiner la progression des jeunes, les parents étant le plus souvent encore eux-mêmes analphabètes au début des années 1980.

Quant à l'enseignement supérieur, il connaît, depuis le début des années 1980 un essor qui surprend tous les observateurs. En effet, l'Université de La Réunion - Université française de l'océan Indien - dispose de nouveaux locaux bien équipés, après être devenue autonome tardivement (en 1982) suite à de nombreuses étapes. Ainsi, la manière d'enseignement d'origine était le droit (1825), et c'est en 1950, après la départementalisation que naît véritablement l'Institut d'Etudes Juridiques, Economiques et Politiques rattaché à l'université française (celle d'Aix-Marseille). Vingt ans plus tard, en 1970, est créé le Centre Universitaire de La Réunion partagé en trois unités principales, Droit, Lettres et Sciences<sup>123</sup>. Le nombre d'étudiants à l'Université de La Réunion ne cesse de croître avec l'élévation du nombre de bacheliers : on compte 12 300 étudiants à La Réunion en 1995 contre 2 500 au début des années 1980<sup>124</sup>. Cette croissance importante explique le développement des infrastructures sur le campus de Ste Clotilde et les nécessaires recrutements d'enseignants.

Finalement, l'échec le plus criant du système scolaire à La Réunion naît du décalage entre l'enseignement reçu et la réalité de la demande et du quotidien vécu par les jeunes Réunionnais, que ceux-ci sortent du système scolaire à 16 ans ou qu'ils aient

---

<sup>123</sup> L'université de la Réunion est située à Saint-Denis et comporte deux Facultés distinctes : la toute nouvelle et moderne Faculté de Droit et des Sciences Economiques et Politiques à Ste-Clotilde ; l'autre, pour peu de temps encore dans le centre ville, la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines.

<sup>124</sup> INSEE REUNION, (Octobre 1996), supplément à l'Economie de la Réunion, TABLEAU ECONOMIQUE DE LA REUNION 1996/97, p. 54.



atteint un niveau universitaire. Il est clair en effet que l'application des programmes scolaires métropolitains ne tient pas suffisamment compte des spécificités de l'île, des besoins et connaissances des enfants (langue créole<sup>125</sup>), ainsi que de leur environnement géographique et économique. Malgré le VIIIème plan (1981-1985) qui prévoyait d'élargir l'enseignement dans les DOM aux réalités de la vie locale, les progrès sont encore insuffisants. De la même manière, les matières enseignées à l'Université restent souvent en décalage complet avec les demandes du secteur privé ; on remarque en effet, que plus de la moitié des étudiants qui sortent de l'Université de La Réunion trouvent un emploi dans le secteur public, et non pas dans des entreprises privées locales. L'enseignement universitaire néglige ainsi l'étude des sociétés et économies de l'océan Indien<sup>126</sup>, privilégiant de façon souvent exagérée (en terme d'effectifs d'étudiants) des matières comme l'allemand et essentiellement tournées vers des possibilités d'insertion sur le marché de l'emploi européen.

Quant à la formation professionnelle qui a connu également un développement important<sup>127</sup>, elle est encore trop souvent éloignée des besoins locaux. Les jeunes qui passent par la formation professionnelle ont trop longtemps été destinés à venir

---

<sup>125</sup> Selon POUONARD (JACQUES) et PARAIN (CLAUDE), (Janvier-Février 1997), « *La lutte contre l'illettrisme n'est pas gagnée* ». n°87, *Economie de la Réunion*, p. 15 : « *L'utilisation du créole, langue orale, peut interférer sur l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Certes, de plus en plus de Réunionnais parlent le français : ils sont 84 % en 1996 à parler cette langue contre 72 % en 1988. Cependant, seulement 35 % l'utilisent quotidiennement. Le créole reste la langue la plus commune : 93 % des personnes le parlent et 83 % l'utilisent quotidiennement* »

<sup>126</sup> Un projet se développe à La Réunion pour mettre en oeuvre une Université tournée vers l'océan Indien et l'hémisphère sud dans toutes ses composantes ; d'autres décideurs soutiennent l'idée d'une Université francophone de l'océan Indien.

<sup>127</sup> Le service militaire a également longtemps participé à la possibilité pour les jeunes d'accéder à une formation professionnalisée. Il s'agit du SMA, Service Militaire Adapté qui depuis 1965 (4 ans après les Antilles) permet aux jeunes appelés du contingent (uniquement dans les DOM) d'acquérir une formation et de participer à des travaux d'intérêt général. Initialement très actifs dans la construction de logements, les appelés du SMA depuis les années 1980 se sont diversifiés à des activités d'agriculture et de mécanique. Cette formation est sanctionnée par un diplôme et permet à de nombreux jeunes de trouver plus facilement un emploi à son issue.

occuper des emplois en métropole, et formés à des emplois typiques de l'industrie métropolitaine. Depuis le début des années 1980, les départs de travailleurs réunionnais vers la métropole sont beaucoup moins fréquents et il semblerait nécessaire de reconsidérer la formation dispensée pour l'adapter aux possibilités d'emplois locaux. Nous portons personnellement beaucoup d'espoir vers l'industrie du tourisme qui est encore trop peu développée à La Réunion (par rapport à Maurice), et encouragerions les activités des établissements visant à la formation aux métiers de l'hôtellerie-restauration, si ce secteur (porteur) est globalement encore plus encouragé dans son développement.

De façon plus préoccupante, les observateurs<sup>128</sup> notent un retour de l'illettrisme parmi les jeunes générations : 23 % des interrogés appartenant aux générations 1954-1963 ont été incapables de réaliser les tests de lecture et d'écriture proposés en 1996, ils n'étaient que 12 % en 1988. Il semble que les acquis (souvent fragiles) ne sont pas entretenus, en particulier chez les hommes, ce qui conduit à une détérioration progressive des connaissances. Les jeunes âgés de moins de 30 ans souffrent encore trop fréquemment d'une scolarité incomplète et malgré les réformes proposées, il ne semble pas que les taux d'abandons très élevés enregistrés, en particulier en collège et lycée professionnel, puissent baisser significativement dans les prochaines années. L'enjeu est d'importance lorsqu'on aura comparé les taux de chômage de la population analphabète avec ceux de la population sachant lire et écrire : respectivement 60 % et 36 %<sup>129</sup>. Depuis les années 1960, l'économie de La Réunion est devenue

---

<sup>128</sup> POUGNARD (JACQUES) et PARAIN (CLAUDE), (Janvier-Février 1997), « *La lutte contre l'illettrisme n'est pas gagnée* », n°87, *Économie de la Réunion*, pp. 12-15.

<sup>129</sup> Selon les calculs de POUGNARD (JACQUES) et PARAIN (CLAUDE), (Janvier-Février 1997), « *La lutte contre l'illettrisme n'est pas gagnée* », n°87, *Économie de la Réunion*, p. 15.

essentiellement tertiaire. Les besoins du marché du travail réunionnais sont donc en ressources humaines qualifiées et aux compétences adaptées au contexte local et régional de développement<sup>130</sup>.

Le système scolaire à l'île Maurice contraste singulièrement avec la situation réunionnaise en particulier par son organisation et son fonctionnement, héritages du système britannique. Apparemment développé et même plus précocement qu'à La Réunion puisque la gratuité et la généralisation du système scolaire au niveau primaire est théoriquement assurée dès les années 1950 - près de 90 % des enfants bénéficiaient déjà d'un niveau d'études primaires -, le système scolaire mauricien est particulièrement controversé, et vit actuellement des changements profonds. En effet, bien que le taux de scolarisation en secondaire soit passé de 20 % en 1960 à plus de 55 % aujourd'hui, de trop nombreux élèves se voient encore exclus du système éducatif<sup>131</sup> après seulement 7 années de scolarisation dans le primaire<sup>132</sup>, soit entre 9 et 12 ans, l'âge modal étant de 10 ans. En effet, les places disponibles dans les écoles secondaires sont relativement rares à Maurice, et les meilleures écoles encore plus convoitées lorsque l'on sait que tous les établissements ne fournissent pas un enseignement d'égale qualité (les meilleurs établissements fourniraient 4 000 places seulement chaque année). C'est pourquoi, à l'issue du cycle primaire subsiste un examen de fin d'études primaires, le CPE, Certificate of Primary Education<sup>133</sup>, dont

---

<sup>130</sup> Selon JEAN-YVES ROCHOUX, (Mars-Avril 1996), p. 25 : « Après le développement de la formation il faut sans doute penser à ... la formation au développement. »

<sup>131</sup> Les enfants sont légalement contraints de rester scolarisés jusqu'à l'âge minimum de 12 ans.

<sup>132</sup> Le cycle primaire compte 6 sections de Standard I à Standard VI (et VII pour les redoublants). Environ 120 000 à 130 000 enfants sont scolarisés dans le primaire à l'île Maurice depuis le début des années 1990. (Le nombre le plus élevé d'enfants scolarisés en primaire a été relevé en 1972 avec 151 614 élèves, tandis que les données 1995 font état de 117 795 enfants.)

<sup>133</sup> Les épreuves du CPE comportent un examen d'anglais, de mathématiques, de français et de langues orientales (éventuellement).

l'effet de sélection est particulièrement important. En effet, sur environ 30 000 candidats qui se présentent en moyenne chaque année au CPE seulement 18 000 à 20 000 élèves réussissent l'examen, ce qui interdit l'accès au secondaire à près d'un jeune sur trois<sup>134</sup>. Cette situation est régulièrement dénoncée par les familles pour son iniquité et son injustice. En effet, le CPE, souvent qualifié de "machine à sélection" accentue et prolonge les inégalités au lieu de promouvoir une certaine égalité sociale. Les familles se voient donc dans l'obligation, puisque toutes souhaitent que leurs enfants rentrent dans les meilleurs collèges de l'île, de payer des leçons particulières<sup>135</sup> à leurs enfants (environ 8 heures par semaine en moyenne), en complément des 25 heures communes généralement dispensées dans le primaire. Le système se prolonge d'ailleurs lorsque l'enfant parvient à être admis dans le secondaire, puisque la compétition continue d'y être rude. Ainsi, sur environ 20 000 élèves admis chaque année dans le secondaire<sup>136</sup>, seulement 2 500 à 3 500 terminent un cursus secondaire complet munis du HSC (Higher School Certificate, A level), "équivalent" du baccalauréat<sup>137</sup> autour de 18 ans. Les cours particuliers sont autorisés au sein des établissements d'autant plus facilement que la plupart d'entre eux sont privés<sup>138</sup> à Maurice. En effet, une des caractéristiques essentielle du système éducatif

---

<sup>134</sup> Sans compter l'inégale qualité des collèges accueillants les élèves les moins bien classés au CPE, et qui présentent des taux d'échecs très élevés au HSC (baccalauréat). Pour les recalés au CPE, il existe des collèges académiques et techniques, les SSSV, State Secondary Schools Vocational. De nombreuses formations professionnelles sont effectivement proposées aux jeunes ou aux actifs qui souhaitent acquérir une qualification précise. Il s'agit des formations proposées par l'"Industrial and Vocational Training Board - IVTB". Ainsi, une école d'électronique fonctionne à Maurice en collaboration avec la firme allemande SIEMENS, et propose un programme de formation fondé sur le système d'apprentissage allemand, cours et stages en entreprises. Il existe également des écoles de formation aux métiers de la joaillerie, de l'impression, de la chaussure et des métiers du cuir et dans 14 autres centres voués à de nombreux métiers tels que la confection, l'hydrolique, l'hôtellerie, la plomberie, l'électricité ...

<sup>135</sup> Les enseignants à Maurice étant relativement mal payés, ce système leur permet de compléter leurs salaires.

<sup>136</sup> Le cycle secondaire compte 7 sections du Grade I à Grades Lower VI et Upper VI, ces deux derniers stades étant réservés à ceux qui désirent se présenter au HSC (baccalauréat).

<sup>137</sup> Près de 70 % des élèves qui suivent des études secondaires parviennent cependant à décrocher le School (Secondary) Certificate (O Level), après 5 ans d'études dans le secondaire.

<sup>138</sup> L'examen des taux de réussite au CPE, examen national, comparés entre établissements publics et privés à Maurice, suggère que les résultats sont en moyenne moins bons dans les établissements privés que publics.

mauricien tient à l'importance de la part occupée par les établissements privés dans l'ensemble des établissements d'enseignement. L'Etat consacre chaque année entre 15 % (en 1990) et 18 % (en 1995) de son budget au secteur de l'éducation mais cette proportion inclut la présence de nombreux établissements privés subventionnés qui viennent palier en partie le peu d'établissements publics secondaires de Maurice. Si l'enseignement primaire est, dans plus de 75 % des cas, dispensé dans des établissements publics sur l'Ile Maurice, on compte à l'inverse, dans le secondaire, 81 % d'établissements privés (dont les dépenses sont subventionnées à 90 % par l'Etat) qui rassemblent 4 fois plus d'élèves que dans le public. Ainsi, dans le secondaire, 77 % des 88 455 collégiens recensés sur la seule Ile Maurice par le Ministère de l'Education<sup>139</sup> sont scolarisés dans des établissements privés, essentiellement catholiques. La place de l'éducation catholique dans le système éducatif mauricien est donc prépondérante, et le point de vue défendu par ces enseignants particulièrement décisif pour l'avenir du système éducatif. En 1995, sur 267 écoles dénombrées sur la seule Ile Maurice (compter 12 en plus pour Rodrigues) par le Ministère de l'Education, 213 sont administrées par le gouvernement et 46 par le RCEA Autorité Educative Catholique Romaine, 2 par l'Autorité Educative Hindoue et 6 autres sont des écoles privées non aidées.

---

Cependant, depuis 1977, date de la généralisation de l'école secondaire gratuite à Maurice, les écoles privées secondaires subventionnées par l'Etat sont contrôlées régulièrement. Il s'agit d'éviter la naissance d'écoles privées "sauvages", dont les enseignants ou les infrastructures et équipements de médiocre qualité ne permettent pas aux élèves les mêmes chances que ceux, mieux classés au CPE, ayant pu accéder aux établissements publics.

<sup>139</sup> CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Republic of Mauritius, (April 1995), Digest of Educational Statistics 1994, vol. 11, 144 p. CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Republic of Mauritius, (July 1996), Annual Digest of statistics 1995, 157 p. CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Mauritius, (June 1986), 1983 Housing and Population Census of Mauritius, Analysis Report, Vol. II - Education, Island of Mauritius, 56 p.

La compétition se poursuit jusqu'à l'université<sup>140</sup>, puisqu'on ne compte que 2 200 à 2 300 étudiants à l'Université de Maurice, le manque de moyens ne permettant que l'entrée annuelle de 900 à 1 000 étudiants, l'université refuse ainsi un demandeur sur dix. D'autres possibilités d'études supérieures s'offrent cependant aux bacheliers mauriciens. En effet, l'école normale de Maurice (Mauritius Institute of Education<sup>141</sup>) forme environ 3 000 étudiants aux métiers de l'enseignement, dont une très grande majorité à mi-temps, certains poursuivent au MGI, Mahatma Gandhi Institute<sup>142</sup> pour des études liées à la culture hindoue, tandis que d'autres étudiants mauriciens ont la possibilité d'aller se former à l'étranger, en particulier en Inde (le coût des études y est faible), en France et en Grande-Bretagne<sup>143</sup>.

Si la langue de travail dans les écoles mauriciennes, qu'elles soient publiques ou privées, est l'anglais, un débat important se joue dans l'île pour savoir quelle place accorder aux langues orientales dans le système éducatif. Les populations d'origine indienne défendent évidemment les langues orientales et souhaiteraient voir plus

---

<sup>140</sup> L'Université de Maurice a été inaugurée le 24 mars 1972. Actuellement, les enseignements dispensés à l'université de Maurice permettent la délivrance de diplômes dans les matières suivantes : agriculture, ingénierie, droit (depuis 1985) et gestion, études sociales et sciences.

<sup>141</sup> La première école normale est créée à Maurice en 1862. Elle disparaît en 1876, et il faut attendre 1902 puis 1903 (pour les femmes) pour que soit mis en place un collège de formation des enseignants. Celui-ci recrute longtemps ses enseignants même parmi des éléments peu diplômés car le système devait faire face à la demande croissante d'enseignants pour le primaire, avant de fermer ses portes en 1981. De fait, depuis 1973, c'est donc le "Mauritius Institute of Education", qui dépend du Ministère de l'Éducation qui est responsable de la formation de tous les enseignants du primaire, mais également qui organise des cours pour les futurs enseignants du secondaire.

<sup>142</sup> Le MGI Mahatma Gandhi Institute est un institut mauricien qui travaille avec des universitaires à la valorisation de la culture hindoue et qui dispose de quelques moyens financiers. En plus des enseignements de danse, musique, philosophie et sanskrit on trouve un centre de recherche dynamique travaillant sur la littérature, les sciences sociales, l'histoire et la géographie et produisant des publications et manifestations régulières et généralement de qualité. L'Université, comme le MGI, est un campus situé à une demi-heure de route de la capitale Port-Louis, au lieu-dit *le Réduit*. En pleine effervescence du fait des nombreux bâtiments en construction, l'université comporte de nombreux instituts et des bibliothèques bien équipées.

<sup>143</sup> JOHN HARRISSON, Haut-commissaire britannique à Maurice rappelle combien les échanges en matière de coopération restent encore importants entre le Royaume-Uni et Maurice. Il pense surtout à la formation et à l'éducation : « Près de trois cents à quatre cents Mauriciens partent chaque année vers l'Angleterre pour des études universitaires » (L'EXPRESS DIMANCHE, 24.11.96, p.12).

largement pris en compte la connaissance des langues originaires de la péninsule indienne pour l'accès aux études secondaires, tandis que les communautés dont la langue courante est le créole, se sentent mises a priori, en situation d'échec par rapport aux enfants issus de familles asiatiques. Plus de 66 % des enfants scolarisés dans le primaire étudient d'ores et déjà une langue asiatique, en particulier l'hindi qui, en moyenne, toute classe confondue, est étudiée par 59 % des élèves du primaire qui étudient une langue orientale. Ces proportions baissent dans le secondaire, puisque seulement 36 % des élèves y étudient des langues orientales (dont plus de 75 % l'hindi).

Ainsi, si des progrès énormes ont été accomplis depuis les années 1960 à Maurice pour faire progresser le niveau général d'éducation de la population par un accès assuré au niveau primaire pour tous les enfants (taux de scolarisation de 108 pour 100 enfants âgés de 6-11 ans en 1994), seulement 50 % des jeunes Mauriciens de 12-19 ans en 1994 peuvent avancer un niveau d'études secondaires ; des inégalités importantes subsistent selon l'origine culturelle et sociale des enfants, ce qui laisse perplexes sur les possibilités de réaction du système par rapport aux futurs besoins de l'économie de l'île. Heureusement, des perspectives s'ouvrent avec le projet du "9-years schooling" qui viserait à la suppression, dans les prochaines années, du CPE (remplacé par un contrôle continu) et la mise en place d'une scolarisation généralisée, au moins de 4 à 15 ans, grâce à un cycle primaire de 6 ans suivi de 3 ans dans des "Middle Schools" plus ou moins spécialisées ; en parallèle seraient encore plus développées des formations professionnelles qualifiantes pour ceux qui ne peuvent poursuivre des études académiques classiques, ou encore des projets de valorisation des langues maternelles à l'école.

## b. Autres aspects : le pragmatisme de Maurice ?

*« (...), une crainte de plus en plus souvent exprimée est que les principaux acteurs économiques mauriciens - le gouvernement et les entreprises - se laissent aller à un laxisme généralisé et fassent fi des principes de l'éthique. »*

*PH. HEIN, 1996, p.86*

Cette citation prolonge le constat que l'on ne peut ignorer du comportement adopté par l'île Maurice vis à vis de dossiers sur lesquels la communauté internationale attendrait des prises de position souvent "éthiques". S'il ne s'agit pas ici de mettre au banc des accusés une petite République dont les choix sont nécessairement dictés par des impératifs économiques, alimentaires et d'emplois difficilement contournables, il est juste cependant d'évoquer que ces choix présentent souvent des revers que l'on peut déplorer.

La petitesse de cette économie, sa dépendance complète à l'égard de pays fournisseurs de denrées alimentaires essentielles à la survie de sa population et la recherche permanente de partenaires économiques a parfois entraîné Maurice dans des prises de positions ou des actions discutables. Nous pensons tout d'abord à l'aspect déjà évoqué précédemment, à savoir l'incitation à l'émigration de la population mauricienne vers les pays développés, alors même que les frontières de ces pays se fermaient. D'autres choix économiques plus récents tels que le développement de banques "offshore" ou le "Port-Franc" ont également des conséquences difficilement contrôlables (blanchiment d'argent, transbordement de prises de pêche illégales ...), choix discutés par de nombreux pays inquiets des mesures de contrôles qui seront prises par ces pays appelés (parfois à tort) des "paradis fiscaux". Le problème de la



drogue et de son éventuelle participation au développement rapide de l'île Maurice reste également sujet à discussion, et, le cas échéant difficilement quantifiable. D'autres attitudes le sont plus. Ainsi, les relations entretenues entre Maurice et l'Afrique du sud durant l'apartheid sont rarement évoquées dans les médias mauriciens aussi bien qu'internationaux. Il est cependant nécessaire de rappeler, à une période où Maurice profite pleinement de ses relations privilégiées avec Pretoria dans le domaine commercial, combien la situation de cette dernière a été floue à une période où La Réunion était contrainte à rompre ses relations avec l'Afrique du sud de par son statut de département français. Quelques articles passent cependant discrètement sur ces sujets dans les journaux mauriciens, suscitant parfois des réactions de la part de décideurs n'ayant pas toujours vécu les événements. On pense en particulier aux déclarations du Maire de Port-Louis<sup>144</sup>, lors du vote du jumelage entre Port-Louis et Pretoria, et rappelant, moins de 15 jours après la parution d'un article intitulé « *L'île Maurice cachait des armes pour l'armée sud-africaine sous l'apartheid* »<sup>145</sup>, qu'en 1986, bien avant la fin du régime de l'apartheid, la cité de Port-Louis avait conféré sa citoyenneté d'honneur à Nelson Mandela. L'attitude de Maurice, ainsi que celle de pays comme le Kenya ou la Zambie, est floue à la fin des années 1980. Si en apparence la politique d'apartheid a altéré les relations diplomatiques entre l'Afrique du sud et Maurice, les échanges commerciaux n'ont par contre pas été entamés. Maurice importe en effet dans les années 1980 une majorité de produits alimentaires et l'Afrique du Sud est un gros fournisseur.

---

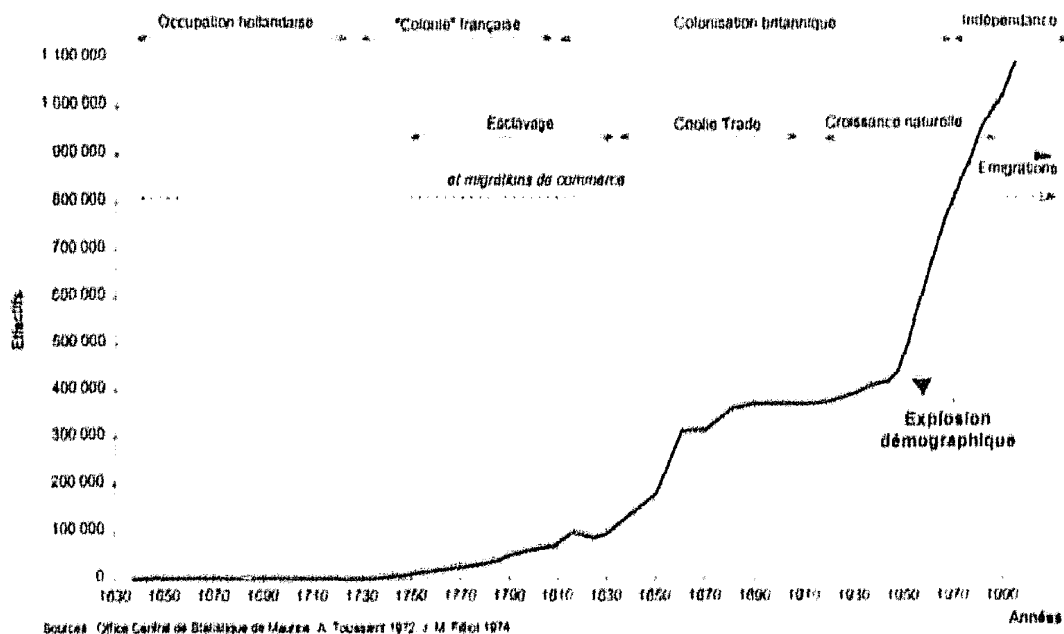
<sup>144</sup> Journal LE MAURICIEN, 15.02.1997.

<sup>145</sup> Journal mauricien WEEK-END, 02.02.1997.

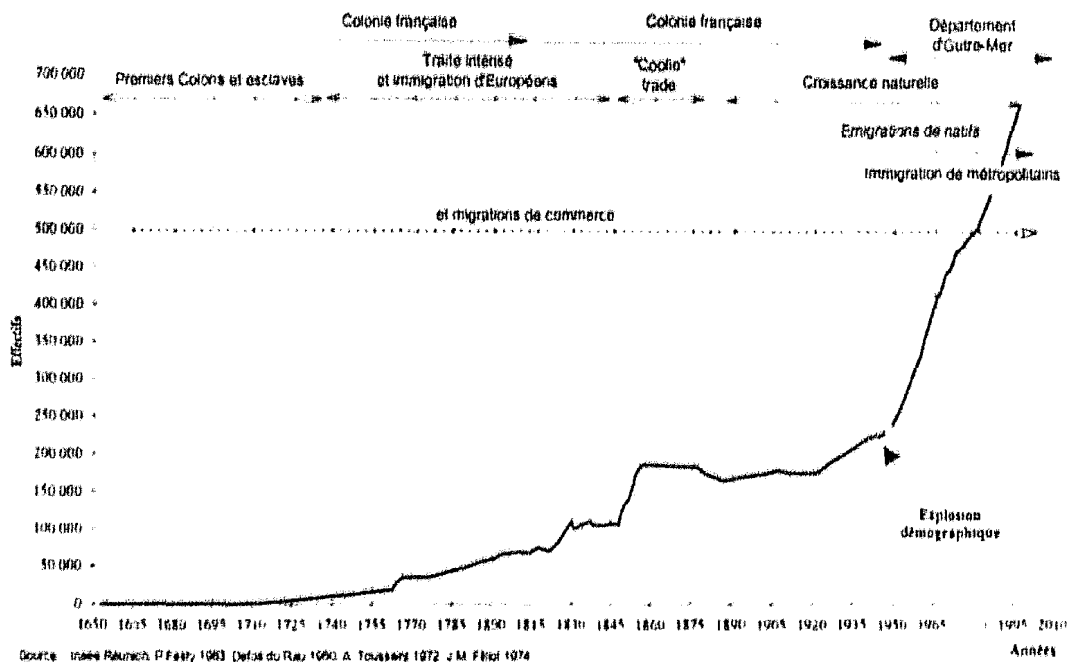
Nous pensons également à la position de neutralité adoptée par Maurice dans le domaine des essais nucléaires, qui, pour ne pas déplaire à l'Inde, préfère s'abstenir plutôt que de voter en faveur de leur arrêt définitif : on comprend la difficulté dans laquelle se trouve alors l'île Maurice face à ce partenaire économique de taille. Paradoxalement, l'île s'insurge bruyamment du passage au large de ses côtes de bateaux véhiculant des déchets nucléaires vers le Japon. Peut-on conclure pour autant que réussite et éthique forment un couple impossible pour des économies de cette taille ? Telle sera la conclusion que nous souhaitons soumettre à la réflexion des lecteurs.

## 2. Transition démographique et transition migratoire : achèvement et liens

Après des années de croissance par immigration de colons, d'esclaves ou de main-d'œuvre sous-contrat, a donc succédé la période de plus forte croissance de la population qu'aient jamais connue les îles ( Graphique 120, Graphique 121 ). Malgré la baisse progressive des taux d'accroissement naturels et la croissance des émigrations, la population de La Réunion est multipliée par 2,7 passant de 243 287 habitants en 1950 à plus de 664 000 en 1996 et 697 000 en janvier 1999 et celle de l'île Maurice par 2,2 soit 501 415 personnes en 1952 pour 1 120 000 en 1997. En 45 ans, la population de l'île de La Réunion a crû au rythme annuel moyen de 2,2 % par an, tandis que celle de Maurice s'est accrue de 1,8 % chaque année.



GRAPHIQUE 120 - ÎLE MAURICE, 1638-1997 : CROISSANCE DE LA POPULATION



GRAPHIQUE 121 - LA REUNION, 1646-1996 : CROISSANCE DE LA POPULATION

Ces accroissements moyens très élevés sont désormais beaucoup plus faibles, en particulier du fait de la forte baisse de l'accroissement naturel. Les taux d'accroissement naturels atteignent en effet seulement 1,15 % par an pour l'île Maurice en 1995 et 1,42 % pour La Réunion en 1996. Sur ce point, l'écart entre les deux îles est tout de même notable, l'île de La Réunion présentant un taux brut de natalité encore trop élevé pour produire, en écart avec le taux brut de mortalité, un accroissement proche d'un pays ayant achevé sa transition démographique. Ainsi, une caractéristique persistante de la démographie réunionnaise est la relative stagnation de la natalité et de la fécondité à un niveau supérieur à ceux de l'île voisine, ce qui entraîne une situation de croissance encore non négligeable de la population de l'île. Le taux brut de natalité de La Réunion s'élève encore à 19,6 ‰ en 1996 alors qu'il est de seulement 18,2 ‰ en 1995 à Maurice, et se conjugue à une mortalité réunionnaise (TBM 5,4 ‰ en 1996) plus faible que dans l'île voisine (6,7 ‰ en 1995), ce qui amplifie le phénomène. Maurice présente en effet une mortalité infantile encore trop

élevée avec un taux de mortalité infantile de 19,6 ‰ en 1995 pour seulement 6 ‰ en 1997 à La Réunion<sup>146</sup>. Si la réussite réunionnaise en matière de mortalité apparaît comme particulièrement remarquable par rapport aux autres îles de la région, l'espérance de vie y reste cependant inférieure<sup>147</sup> à celle de la France métropolitaine, puisqu'elle atteint 78,3 ans pour les femmes contre 80,7 ans en métropole en 1990, et que la situation masculine est également très défavorable, 69,0 ans à La Réunion et 72,7 ans en métropole. L'écart d'espérance de vie entre hommes et femmes (9 ans en 1996) à La Réunion est ainsi un des plus élevés au monde et bien qu'en baisse, la surmortalité masculine touche encore plus les Réunionnais que les Métropolitains (écart de 8,2 ans). Avec un écart de 7,8 ans en 1990 à l'île Maurice entre l'espérance de vie des hommes (65,6 ans) et celle des femmes (73,4 ans), on mesure les progrès qui restent encore à faire dans les deux îles pour rejoindre les espérances de vie élevées des pays développés, voire pour devancer ceux-ci dans la lutte pour la réduction des écarts persistants d'espérance de vie entre sexe.

Le niveau de la fécondité, qui s'affranchit mieux des effets de structure par âge de la population, révèle, mieux encore que la natalité, combien la fécondité des femmes réunionnaises est encore plus élevée que celle des femmes mauriciennes : indice synthétique de fécondité de 2,3 enfants par femme à La Réunion en 1997 pour 2,1 à Maurice en 1995. Cet écart était encore bien plus important entre les deux îles à la fin des années 1980, puisque Maurice se trouve actuellement dans une phase de reprise de

---

<sup>146</sup> Dont Mortalité néonatale : 3,9 ‰ et post-néonatale : 2,1 ‰ (en 1997) ; pour une mortalité infantile en métropole de 5,1 ‰ en 1997 (dont 3,1 ‰ néonatale et 2,0 ‰ post-néonatale).

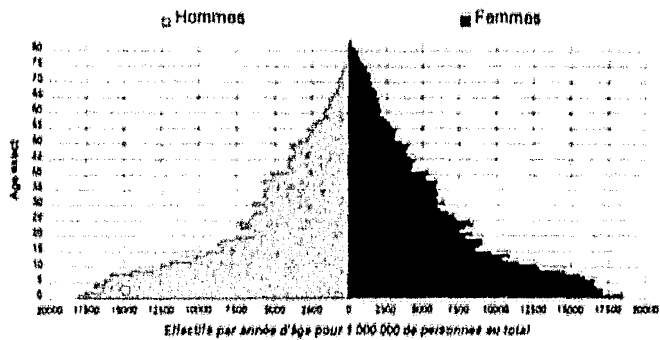
<sup>147</sup> Les gains annuels moyens en espérance de vie à La Réunion ont été de + 0,16 an entre 1990 et 1996. L'écart entre espérance de vie métropolitaine et réunionnaise est de 3,6 ans en 1996 en défaveur de cette dernière. Selon CHRISTINE CATTEAU, responsable de la statistique à la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales de La Réunion, « *La mortalité ne décroît plus guère* » (Juillet-Octobre 1998 b), *Économie de la Réunion*, n°96-97, Spécial DEMO 1997, INSEE Réunion, pp.11-13.

la fécondité après des années de baisse à des niveaux inférieurs au seuil de renouvellement.

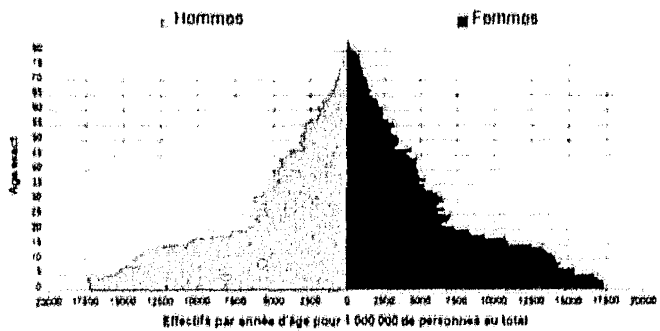
Malgré ces différences qui traduisent un état d'achèvement retardé de la transition démographique à La Réunion du point de vue de la fécondité, les structures par âge et sexe se sont déformées grossièrement de la même manière dans les deux îles, sous l'effet conjugué des émigrations et de la baisse de la fécondité. Les pyramides des âges se transforment, passant d'une base large, propre aux pays à forte fécondité, à une base nettement plus étroite de pays en fin de transition, tout en voyant les effectifs aux âges adultes et plus âgés s'étoffer<sup>148</sup> avec le recul de la mortalité et même s'écrêter parfois du fait des importantes émigrations d'actifs enregistrées. Les constructions proportionnelles mettent en évidence ces transitions démographiques rapides, aussi bien à La Réunion ( Graphique 122 ) qu'à l'île Maurice ( Graphique 123 ), mais révèlent également, si on les superpose, une partie des prélèvements migratoires opérés sur les populations.

---

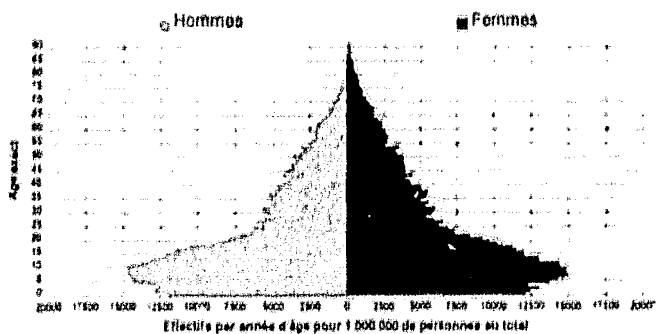
<sup>148</sup> A Maurice, la peur actuellement est au vieillissement de la population. C'est pourquoi les autorités mauriciennes souhaitent le maintien du taux net de reproduction de la population un peu au-dessus de 1. Les articles de journaux traitent de plus en plus souvent de ce phénomène. La peur mauricienne est que l'île se trouve confrontée aux problèmes que connaît l'Europe en matière de retraite par répartition. Ainsi dans un entrefilet du journal LE MAURICIEEN (31.01.1997), la grande fédération patronale de Maurice, MEF Mauritius Employers' Federation, présente un rapport assez préoccupant au gouvernement concernant la viabilité à long terme du fonds de pension. Selon ce rapport, le ratio actifs sur retraité va se détériorer, le vieillissement de la population nécessitant une réorientation de la gestion des fonds de pension.



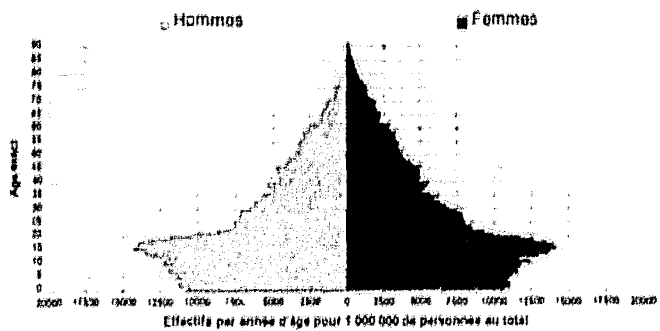
1961



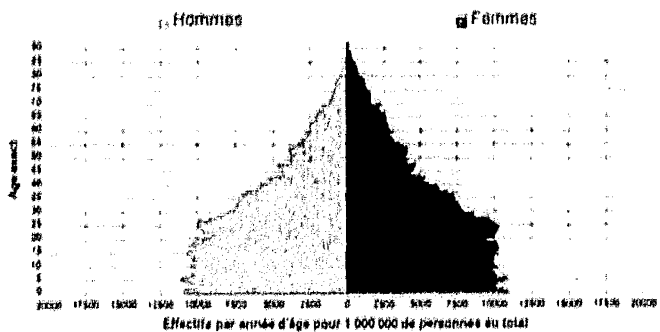
1967



1974

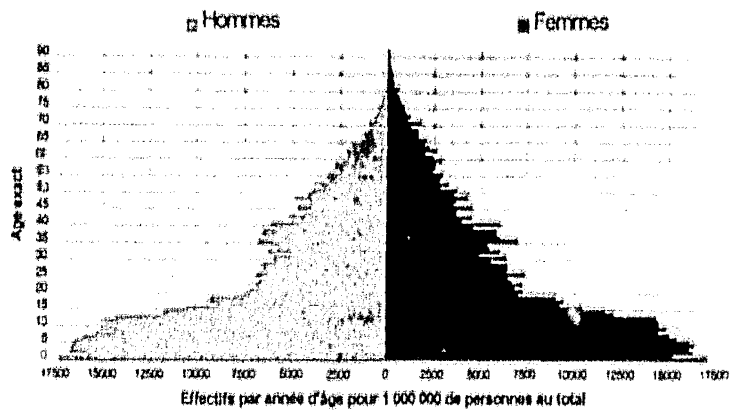


1982

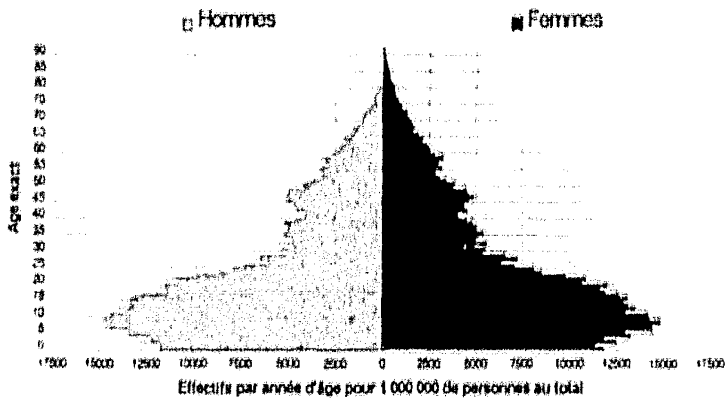


1990

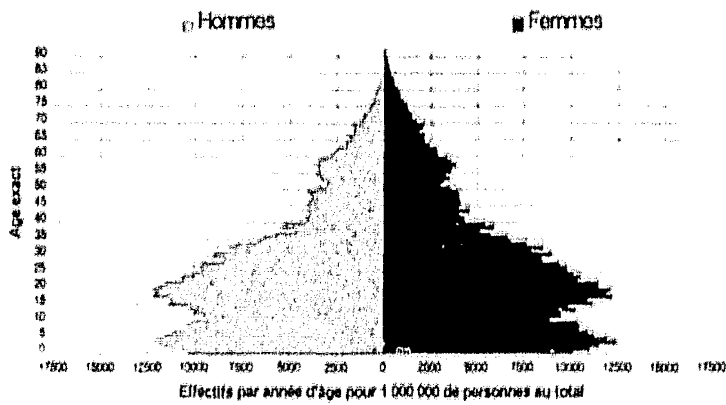
GRAPHIQUE 122 - REUNION : PYRAMIDES DES AGES DE LA POPULATION AUX RECENSEMENTS DE 1961, 1967, 1974, 1982 ET 1990 (CONSTRUCTION PROPORTIONNELLE [ER JANVIER DE CHAQUE ANNEE, POPULATION LEGALE]).



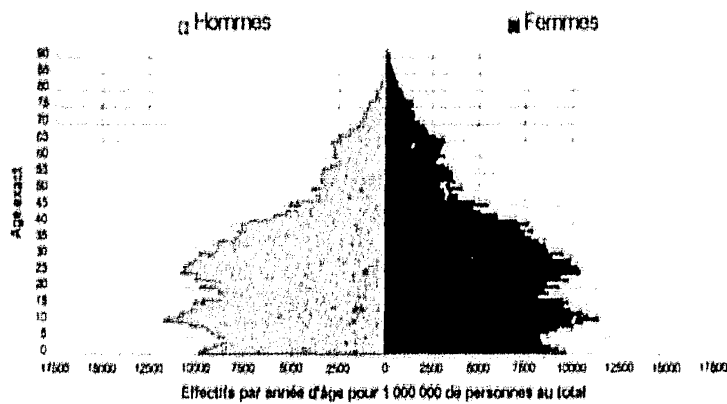
1962



1972



1983

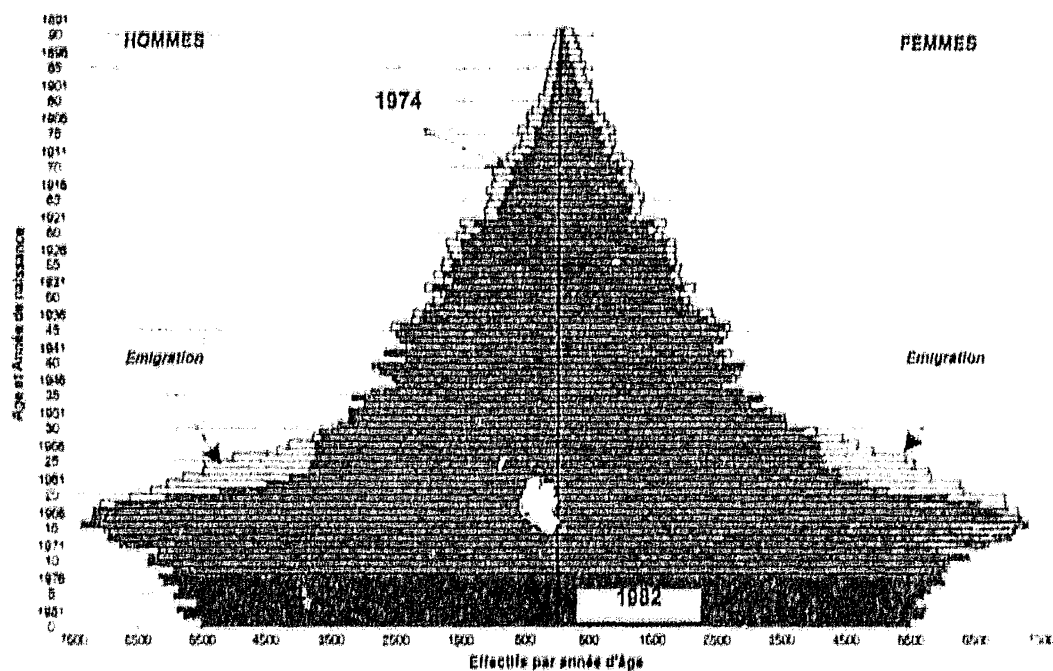


1990

GRAPHIQUE 123 - ILE MAURICE : PYRAMIDES DES AGES DE LA POPULATION AUX RECENSEMENTS DE 1962, 1972, 1983 ET 1990 (CONSTRUCTION PROPORTIONNELLE, POPULATION DE FAIT).

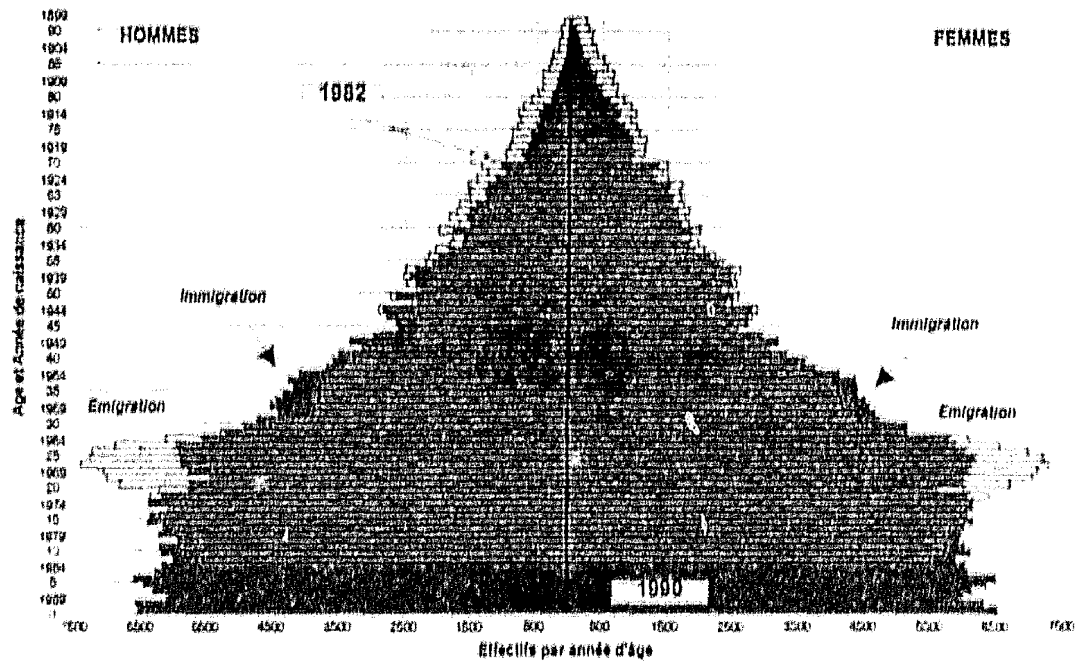


S'il ne faut certes pas négliger l'érosion qu'inflige la mortalité aux populations présentées dans les pyramides entre chaque recensement, la superposition révèle des écarts de populations aux âges actifs que ne peut seule expliquer la mortalité. Ainsi, dans le cas de La Réunion, la superposition 1974-1982 ( Graphique 124 ) met une nouvelle fois en évidence l'existence d'une émigration de jeunes actifs.



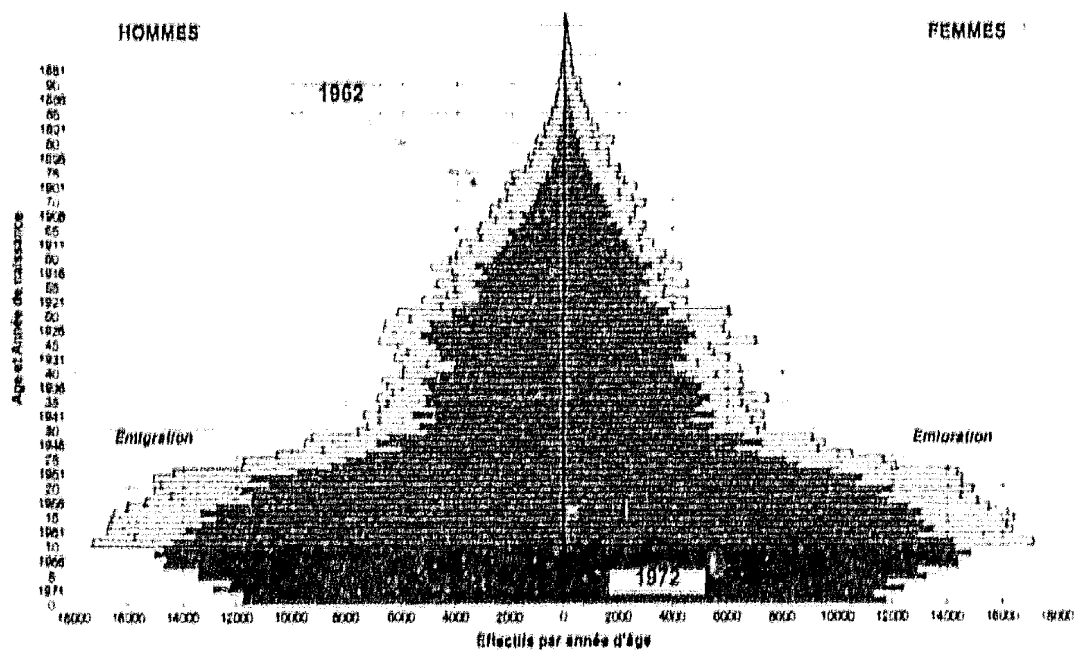
GRAPHIQUE 124 - REUNION : MISE EN EVIDENCE DES EMIGRATIONS PAR SUPERPOSITION DES PYRAMIDES DES AGES DE 1974 ET 1982

Les émigrations réunionnaises marquent également les pyramides de la seconde période qui couvre 1982-1990, tandis qu'apparaît plus nettement la présence de populations essentiellement masculines dans le sens d'un apport de population ( Graphique 125 ).



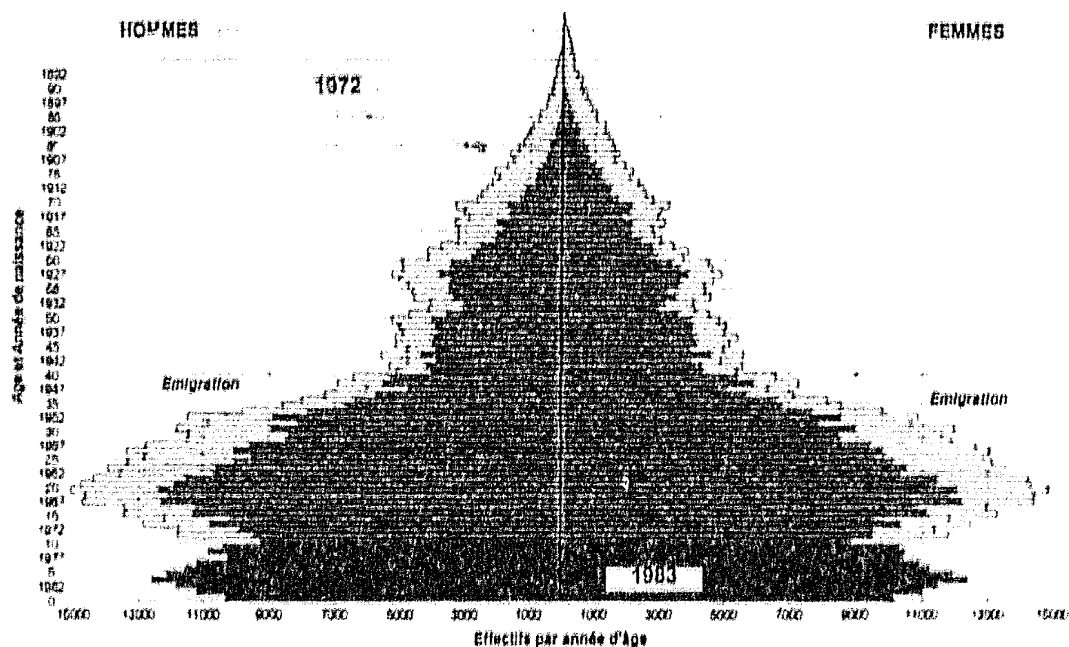
GRAPHIQUE 125 - REUNION : MISE EN EVIDENCE DES EMIGRATIONS ET IMMIGRATIONS PAR SUPERPOSITION DES PYRAMIDES DES AGES DE 1982 ET 1990

A l'île Maurice, les superpositions 1962-1972 ( Graphique 126 ) révèlent une forte mortalité mais également une migration déjà importante aux âges adultes.

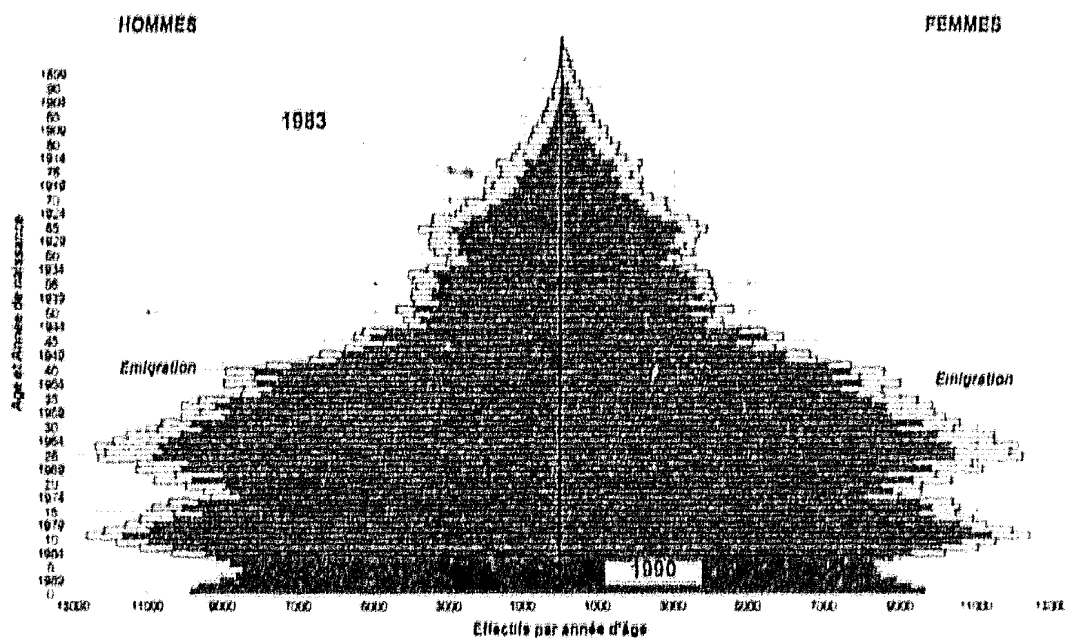


GRAPHIQUE 126 - ÎLE MAURICE : MISE EN EVIDENCE DES EMIGRATIONS ET IMMIGRATIONS PAR SUPERPOSITION DES PYRAMIDES DES AGES DE 1962 ET 1972

Quant aux années 1972-1983 et 1983-1990, les mises en perspective révèlent en contraste avec la situation réunionnaise que les groupes d'âges touchés par les émigrations sont plus étendus ( Graphique 127 et Graphique 128 ).



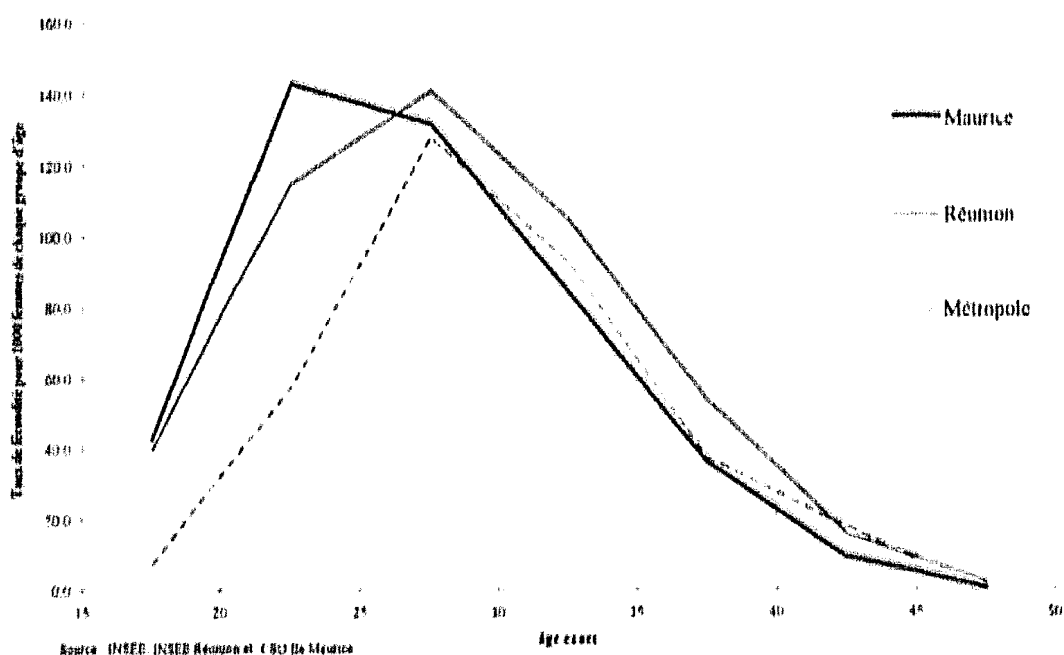
GRAPHIQUE 127 - ILE MAURICE : MISE EN EVIDENCE DES EMIGRATIONS ET IMMIGRATIONS PAR SUPERPOSITION DES PYRAMIDES DES AGES DE 1972 ET 1983



GRAPHIQUE 128 - ILE MAURICE : MISE EN EVIDENCE DES EMIGRATIONS ET IMMIGRATIONS PAR SUPERPOSITION DES PYRAMIDES DES AGES DE 1983 ET 1990

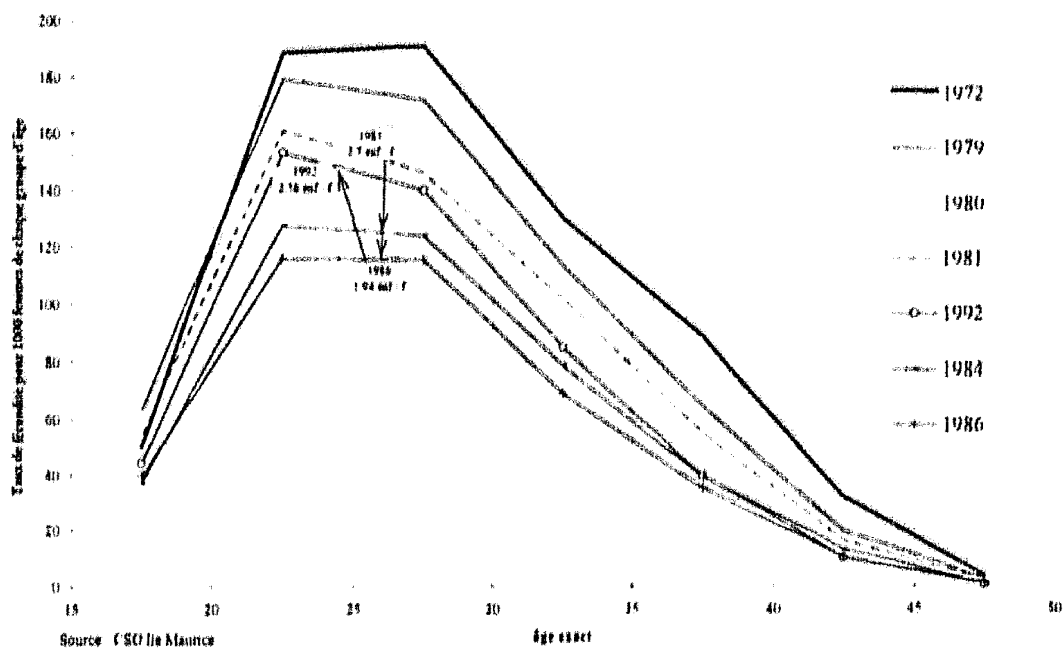
Le caractère souvent familial des émigrations mauriciennes a été démontré, ainsi que la variété des situations qui poussèrent des populations de tous âges au départ, aussi bien de jeunes adultes que des actifs plus âgés.

Durant ces années de transformation des structures des populations mauriciennes et réunionnaises, une des grandes révolutions fut donc la baisse de la fécondité. Une analyse détaillée, comparant la situation des deux îles et de celle d'un pays développé tel que la France métropolitaine, permet de préciser à quel stade de maîtrise de la fécondité les îles sont respectivement parvenues. En 1994, la fécondité générale des femmes, détaillée par groupe d'âges, permet de faire le constat que la fécondité des femmes de moins de 25 ans dans les deux îles est très nettement supérieure à celle des femmes métropolitaines.



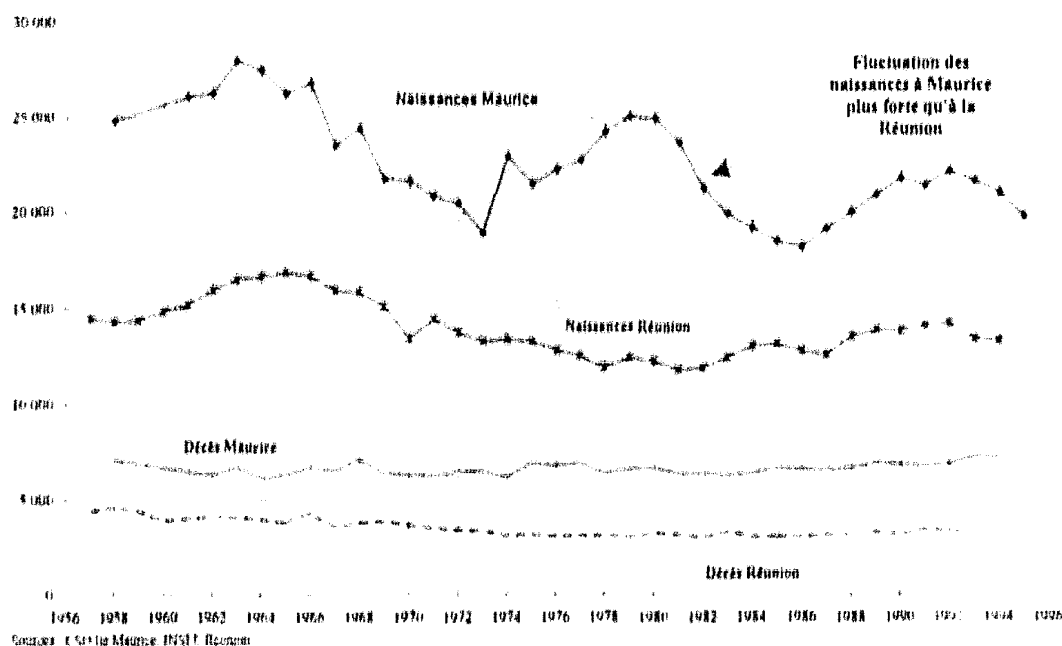
GRAPHIQUE 129 - REUNION, ILE MAURICE, METROPOLE, 1994 - COMPARAISON DES TAUX DE FECONDITE GENERALE POUR 1000 FEMMES DE CHAQUE GROUPE D'AGES

Les très jeunes femmes insulaires en particulier, présentent des taux de fécondité 4 à 5 fois plus élevés que ceux des Métropolitaines. En outre, dans le cas de La Réunion, les taux de fécondité pour les femmes de 25 ans et plus restent encore plus hauts que ceux des femmes mauriciennes et métropolitaines, taux qui, aux âges élevés, sont devenus désormais assez proches. Cependant, cette comparaison de taux de fécondité par groupes d'âges menée en 1994 présente un caractère conjoncturel dont il convient de se méfier. En effet, si la fécondité à La Réunion baisse de façon assez régulière depuis le début des années 1970 pour ralentir voire stagner autour de 2,3 enfants depuis 1992, la fécondité de l'île Maurice connaît des fluctuations que l'on peut qualifier de fortes. Après avoir marqué un palier au milieu des années 1970, alors que la fécondité avait déjà diminué à 3 enfants par femme, la baisse de la fécondité s'intensifie brusquement pour tomber en dessous de 2 enfants par femme de 1984 à 1988, avant de reprendre un mouvement à la hausse jusqu'en 1992, ( Graphique 130 ), pour terminer par faiblir une nouvelle fois ces dernières années



GRAPHIQUE 130 - ÎLE MAURICE, 1972-1992 : ÉVOLUTION DES TAUX DE FÉCONDITÉ GÉNÉRALE PAR GROUPE D'ÂGES QUINQUENNAL SELON L'ANNÉE.

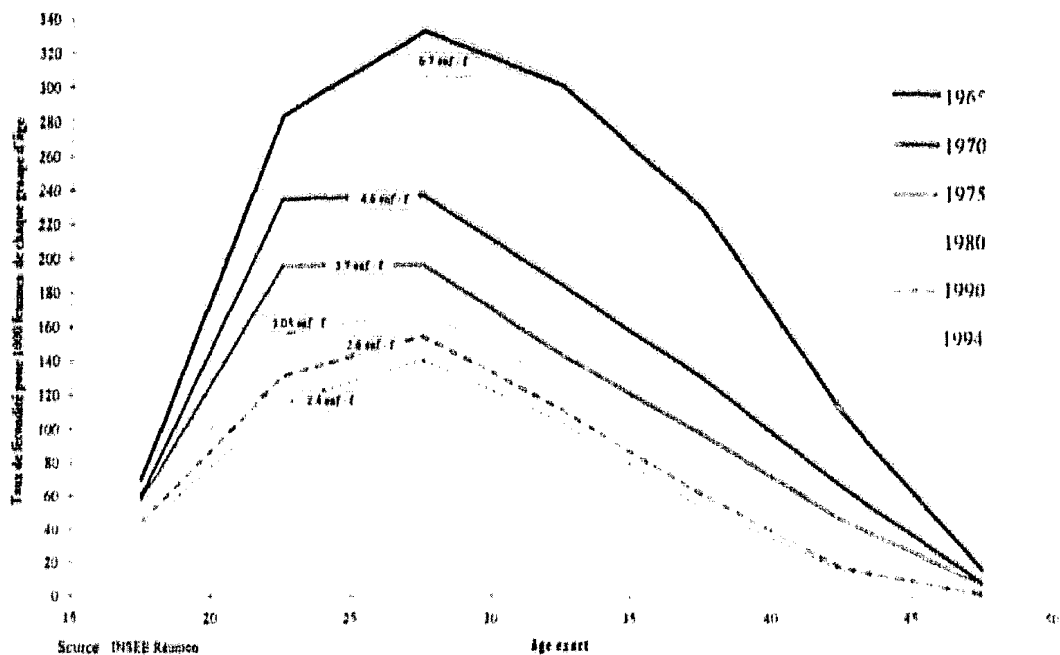
Ces fluctuations, que beaucoup qualifient de post-transitionnelles<sup>149</sup> puisque la fécondité atteint des niveaux très faibles, sont à la recherche d'explications, qui seraient, selon nous, d'ordre conjoncturel. La fécondité, bien que toujours basse à Maurice depuis le début des années 1980, a donc beaucoup fluctué, comme le traduisent d'ailleurs les naissances vivantes enregistrées par l'Etat civil mauricien (fluctuations à comparer avec la situation réunionnaise, Graphique 131 ).



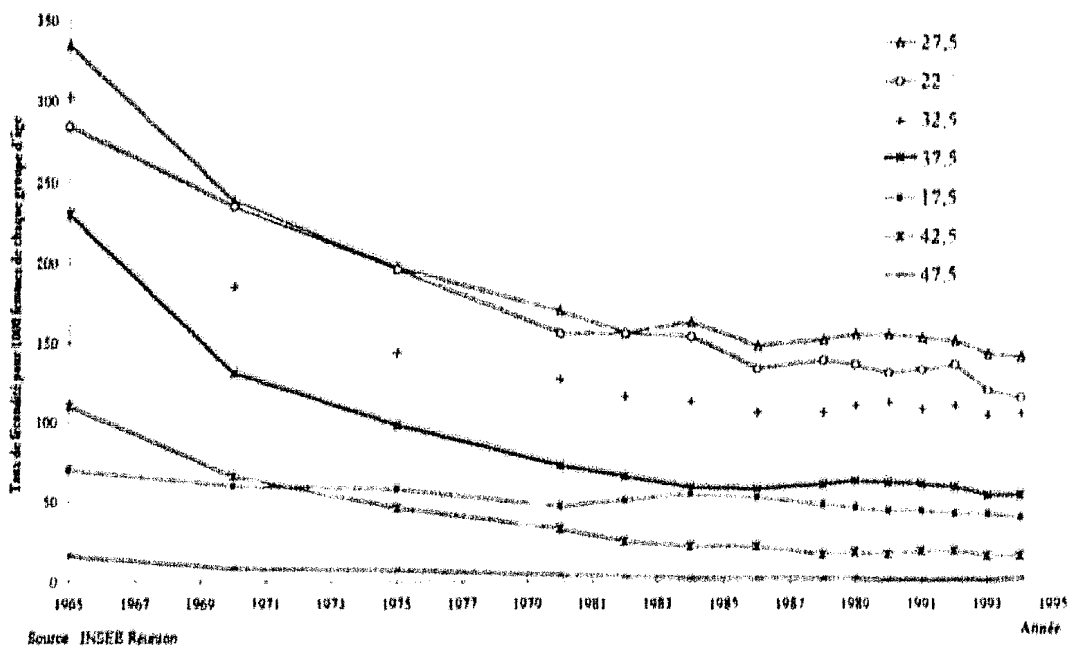
GRAPHIQUE 131 - REUNION, ILE MAURICE, 1957-1995 - FLUCTUATION DES NAISSANCES ET DES DECES

En contraste à la situation mauricienne, l'évolution des taux de fécondité par groupe d'âges à La Réunion ne révèle aucune inversion de tendance dans la baisse de la fécondité ( Graphique 132, Graphique 133 ) et ce, quels que soient les groupes d'âges des femmes.

<sup>149</sup> Lire sur ce point : CHESNAIS (JEAN-CLAUDE), (Mars-Avril 1983), « La notion de cycle en démographie - La fécondité post-transitionnelle est-elle cyclique », *Population*, n°2, INED, Paris, pp. 361-390. LECAILLON (JEAN-DIDIER), (été 1990), « Les déterminants de la fécondité post-transitionnelle - enseignements de la théorie économique », *Revue française d'Economie*, volume V, 3, Paris, pp.73-105.

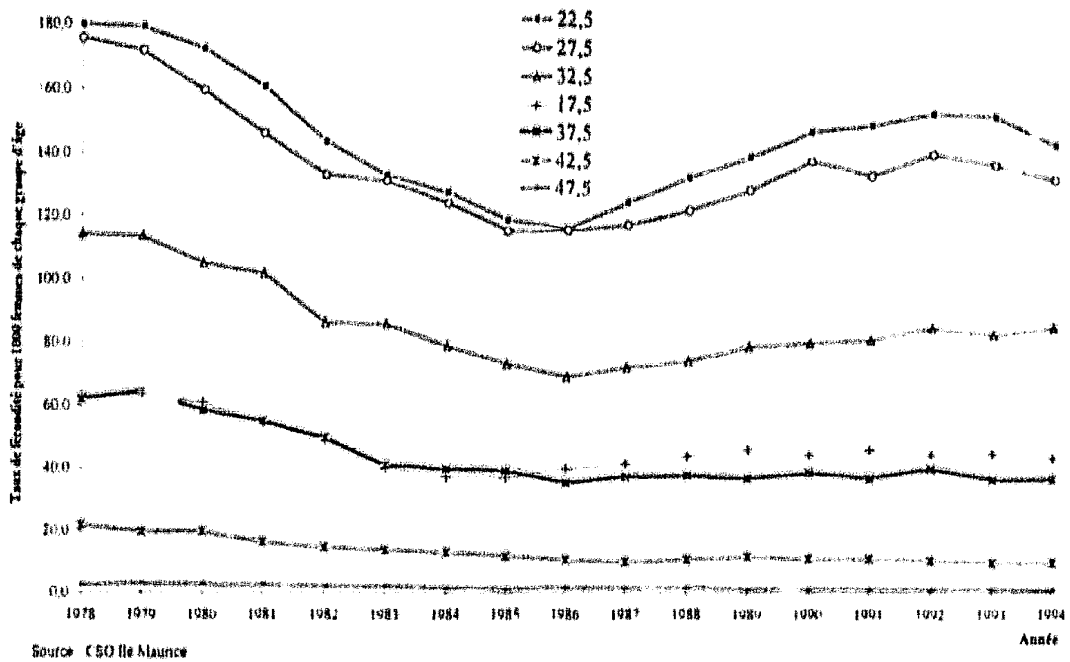


GRAPHIQUE 132 - REUNION, 1965-1994 : EVOLUTION DES TAUX DE FECONDITE GENERALE PAR GROUPE D'AGES QUINQUENNAUX SELON L'ANNEE.



GRAPHIQUE 133 - REUNION, 1965-1995 : EVOLUTION DU NIVEAU DES TAUX DE FECONDITE DE CHACUN DES GROUPES D'AGES QUINQUENNAUX SELON L'ANNEE.

A Maurice, ce sont tout particulièrement les trois groupes d'âges 20-24 ans, 25-29 ans et 30-34 ans qui connaissent les plus fortes fluctuations de leurs taux de fécondité, comme en témoigne le Graphique 134 .



GRAPHIQUE 134 - ILE MAURICE, 1978-1994 : ÉVOLUTION DU NIVEAU DES TAUX DE FÉCONDITÉ DE CHACUN DES GROUPES D'ÂGES QUINQUENNAUX SELON L'ANNÉE.

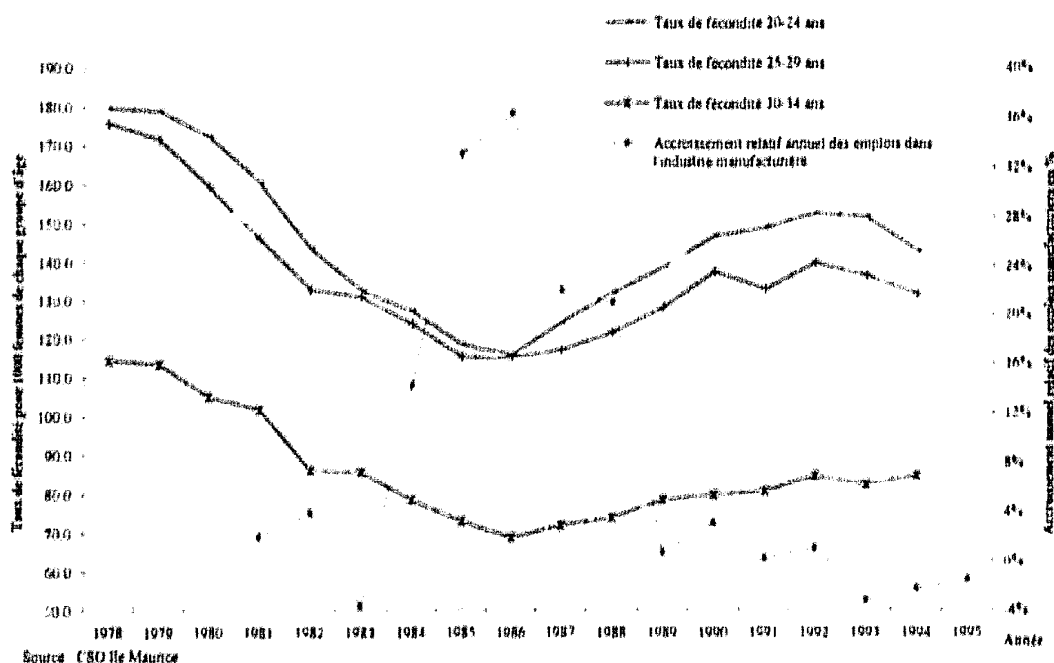
Une étude comparable menée par rang de naissance<sup>150</sup> révèle que ce sont surtout les taux de fécondité de rang un et de rang deux qui sont marqués par une baisse forte entre 1984 et 1988 suivis d'une reprise toute aussi forte, comme si un rattrapage s'était opéré après une période conjoncturellement peu féconde.

Il nous a semblé alors évident que la révolution industrielle manufacturière entreprise par les décideurs mauriciens à partir des années 1970 et dont on a vu que les premiers résultats concrets en terme de plein emploi, d'explosion des exportations, et de contribution du secteur au PIB, s'observe au milieu des années 1980, cette révolution manufacturière devait avoir une relation avec le fléchissement des taux de fécondité observés. Après quelques essais, tous les indicateurs économiques de l'île qui reflètent le boom économique des années 1980 à Maurice, semblent corrélés à l'évolution de la fécondité. Nous avons retenu ici, comme illustration du phénomène d'embauche

<sup>150</sup> Voir article à paraître, J. L. RALLU, I. WIDMER sur les tendances récentes de la fécondité à l'île Maurice.



massive de main-d'oeuvre, en particulier de femmes dans les industries manufacturières naissantes, non pas l'augmentation brute des emplois (hommes et femmes) dans l'industrie manufacturière, mais l'accroissement relatif enregistré d'une année à l'autre. Ainsi, c'est entre 1985 et 1986, que le nombre d'emplois créés dans l'industrie manufacturière augmente le plus, dépassant les 36 %. Ce pic correspond justement au point le plus bas des taux de fécondité, ce qui peut laisser penser que l'embauche massive d'hommes et femmes sur une période très courte (1984-1988) a nécessairement incité les nombreux nouveaux actifs à retarder la venue des enfants ( Graphique 135 ).



GRAPHIQUE 135 - ILE MAURICE, 1978-1995 : COMPARAISON DE L'EVOLUTION DES TAUX DE FECONDITE GENERALE (20 A 35 ANS) AVEC L'ACCROISSEMENT ANNUEL RELATIF DES EMPLOIS MANUFACTURIERS.

Ce phénomène peut-être considéré comme une "crise", puisque l'ampleur du phénomène et sa rapidité (le chômage est résorbé en 5 ans) sont sans précédent pour la population de l'île. Les femmes frappées par un taux de chômage de 23 % en 1983 sont embauchées massivement, de même que de nombreuses inactives. A partir de

1989, les premiers déficits en main-d'oeuvre se font sentir, le plein emploi est réalisé. On enregistre alors une reprise de la fécondité, qui pourrait s'apparenter à un rattrapage des projets familiaux contrariés par la nécessité de profiter des offres d'emploi dans les industries de la zone franche.

Ces dernières années, soit depuis 1991, les premiers signes d'essoufflement de l'économie mauricienne se font ressentir. On assiste ainsi à une décroissance du nombre des emplois dans l'industrie manufacturière et donc à une remontée du chômage. S'il n'est pas permis de conclure sans réserve sur l'évolution concomitante des taux de fécondité, il ne semble cependant pas exclu de s'attendre à une nouvelle réaction à la baisse de la fécondité.

D'autres variables (émigrations, caractéristiques individuelles des ménages et des couples) jouent vraisemblablement un rôle dans ces fluctuations de la fécondité, mais seules des enquêtes précises voire des enquêtes biographiques permettraient de lier sans hésitation les biographies familiales et professionnelles des individus et permettraient d'établir avec certitude dans quelle mesure la situation économique ressentie et vécue par les couples mauriciens a pu influencer sur leur fécondité. En leur absence, nous ne pouvons avancer que des hypothèses, dont la confirmation théorique obtenue dans le cas de l'île Maurice, nous conforte cependant dans l'idée qu'il existe un lien entre une croissance ou une décroissance vive des emplois offerts aux femmes et les fluctuations globales de la fécondité.

Quant aux perspectives de la fécondité réunionnaise, il semble probable que les naissances encore fortes enregistrées, du fait de l'importance relative des effectifs de

femmes nées dans les années 1960, vont décroître avec le passage de ces générations à des âges supérieurs à 35 ou 40 ans<sup>151</sup>. On peut donc s'attendre à une baisse des naissances et du taux brut de natalité, ainsi qu'à une baisse générale de la fécondité des femmes, hormis peut-être pour les plus jeunes d'entre elles, dont les comportements de fécondité semblent résister à la baisse générale. L'âge moyen des mères à la première naissance<sup>152</sup> augmente sensiblement passant de 23 ans et 3 mois au milieu des années 1980 à 24,5 ans en 1994, mais le calendrier des naissances ainsi que la taille de la descendance dépend encore fortement de facteurs liés au marché de l'emploi (activité des femmes, chômage), à la durée des études ou au logement. L'île de La Réunion n'a pas encore totalement terminé sa transition démographique au sens d'un passage des taux nets de reproduction à un niveau inférieur au seuil de remplacement, mais la conjonction de structures par âge favorables avec l'occidentalisation des comportements de reproduction<sup>153</sup> permettent une perspective de fin de transition d'ici les vingt prochaines années.

L'île Maurice a achevé sa transition démographique au milieu des années 1980, mais ses indicateurs de mortalité, tels que la mortalité infantile et l'espérance de vie de l'ensemble de la population doivent encore être améliorés au cours du XXI<sup>ème</sup> siècle. Les fluctuations de la fécondité semblent répondre depuis les dix dernières années aux fortes et brutales révolutions économiques vécues par la population grâce au passage

---

<sup>151</sup> La structure par âge freine le déclin de la fécondité.

<sup>152</sup> L'âge moyen à la maternité est de 28 ans en 1997. Il était de 30 ans en 1951, a baissé jusqu'en 1991 atteignant 27 ans avant d'amorcer une légère reprise. CATTEAU (CHRISTINE), (Juillet-Octobre 1998 a), « *A peine plus de deux enfants par femme* », *Économie de la Réunion*, n°96-97, Spécial DEMO 1997, INSEE Réunion, pp.8-10.

<sup>153</sup> Le maintien d'un recours très fréquent à l'Interruption Volontaire de Grossesse à La Réunion révèle combien la contraception est encore mal maîtrisée par les femmes. En 1997, 4 750 IVG ont été enregistrées à La Réunion soit 3,45 % des naissances vivantes. La moitié des femmes qui avortent ont moins de 27 ans. CATTEAU (CHRISTINE), (Juillet-Octobre 1998 a), « *A peine plus de deux enfants par femme* », *Économie de la Réunion*, n°95-97, Spécial DEMO 1997, INSEE Réunion, p.10.

d'une société mono-sucrière à une société industrielle. Il est désormais probable que l'île s'engage sur le chemin d'une nouvelle mutation économique ; la tertiarisation, les services marchands et non-marchands seront les secteurs des nouveaux métiers offerts à la population mauricienne. Celle-ci devra s'adapter une nouvelle fois en se formant à de nouveaux métiers, ce qui prendra du temps. La remontée actuelle du chômage est le premier signe des difficultés économiques que vivront probablement bientôt un nombre croissant d'hommes et de femmes à Maurice ; ces difficultés qui devraient s'étaler sur une quinzaine d'année ne devraient pas être sans répercussion sur les fluctuations de la fécondité.

Ces fluctuations d'indicateurs sont à rapprocher des questions de mobilité, afin de tenter de préciser le lien réciproque qui peut exister entre transition migratoire et transition démographique. Nous avons pu mettre en évidence les effets de la croissance naturelle forte dans les années 1960 et 1970 sur l'accélération des mouvements d'émigration dans les deux îles. Cependant, les formes de mobilité et les destinations observées se sont révélées particulièrement contrastées dans chaque île, preuve que de nombreuses variables telles que les politiques migratoires (locales ou internationales), les caractéristiques individuelles des populations, le type de peuplement, le système politique, le développement des transports ... peuvent tempérer le lien entre transition démographique et transition migratoire. De façon symétrique, et causale, l'influence exercée par la transition migratoire sur les composantes de la transition démographique telles que la fécondité ou la mortalité dépend pour une grande part des formes de mobilité observées (émigrations internationales strictes ou migrations de substitution, migrations de retour ...), de la variété des lieux d'implantation des émigrants, des

caractéristiques des migrants ou de leur nombre<sup>154</sup>. En conséquence, les effets des transitions démographiques et migratoires sur la vie économique et sociale (transferts financiers<sup>155</sup>, échanges de devises<sup>156</sup> et de savoir ...) ne seront pas identiques d'une société à l'autre<sup>157</sup>; ceux-ci se conjugueront aux héritages historiques, systèmes politiques ou institutionnels et aux spécificités identifiées pour générer des "capacités" contrastées, à l'origine de types de modernisations variés. Un modèle intégré de développement se dessine donc; il conviendra de le préciser en rappelant au préalable, à l'occasion de la dernière partie traitant des perspectives pour les deux îles, les effets

<sup>154</sup> D. TABUTIN, (1995, p.59) : « (...), l'émigration internationale n'a jamais résolu le problème de la croissance démographique et de ses corollaires dans le Sud. ». L'impact de la migration sur l'économie d'un pays dépend de la taille de l'émigration par rapport à la population d'origine et à sa croissance, des caractéristiques des émigrants, de l'importance des montants des versements financiers et des relations qu'entretiennent les migrants avec leur pays de naissance concernant les projets de développement. L'émigration peut aider à contrôler et réduire la croissance de la population d'un pays à court et long terme. S'il retire de la population en âge de procréer, il peut aider à réduire le taux brut de natalité, mais cela dépend de la proportion de départs par rapport à la taille de la population. La croissance de la productivité est également affectée par l'émigration. Son effet dépend du fait que la personne est ou non employée au moment du départ, qualifiée ou non, remplaçable facilement ou non sans coûts supplémentaires... De nombreux effets sont à dissocier et il est pratiquement impossible de déterminer l'effet de chacun sur la croissance de la productivité. Mais il est certain que le départ de personnes qualifiées à un rythme important a un fort coût social.

<sup>155</sup> Le montant et l'effet pour le pays d'émigration des rapatriements de devises en provenance de l'étranger varient beaucoup d'un pays à un autre. En effet, l'ampleur de ce phénomène dépend des effectifs des populations émigrées, de leurs revenus, du caractère permanent ou temporaire de leur emploi, de l'attitude du pays d'accueil à l'égard des nouveaux immigrants, de la taille de la famille du migrant dans le pays d'accueil et dans celui de départ, de la connaissance des opportunités d'investissement, de la longueur du séjour et de nombreux autres facteurs. De même, les transferts financiers ne se font pas uniquement sous la forme de transferts de comptes à comptes mais peuvent prendre la forme de bijoux, biens divers et sous forme de d'argent liquide aux montants non mesurables et vraisemblablement non négligeables. L'évaluation des rentrées de devises à Maurice rapatriées ou envoyées régulièrement par les Mauriciens installés à l'étranger est bien sûr difficile. MONIQUE DINAN (1985, p.232) estime que quelques familles de Maurice vivent essentiellement de dons envoyés de l'étranger par un proche. Ce sont en particulier les titulaires de contrats de travail à durée déterminée qui envoient le plus régulièrement des devises à leurs familles restées à Maurice. Selon un article du journal mauricien l'Express daté du 20 janvier 1982, 530 Mauriciens employés sous contrat en Afrique ou dans les pays du Golfe enverraient (de 1977 à 1981) tous les ans 35 millions de roupies de devises à leurs familles (soit environ 9,8 millions de Francs). Quant à M. DINAN (1985, p.233) elle rappelle qu'« En 1984, on estimait que les travailleurs en poste à l'étranger rapatriaient annuellement Rs 60 millions au pays, dont Rs 25 millions venaient des médecins et infirmiers mauriciens travaillant en Arabie Saoudite ». De plus, à Maurice, à partir des années 1980, le gouvernement incite les Mauriciens expatriés à placer leurs capitaux dans des banques mauriciennes (en exonérant d'impôt les intérêts résultants).

<sup>156</sup> L'origine des fonds est également de moins en moins identifiable du fait du développement de nouveaux modes d'échange tels que les devises étrangères en traveller's chèques ou la diffusion des cartes de crédits.

<sup>157</sup> Il s'agit, par exemple, des effets liés aux retours de migrants dans les îles, ou encore des solidarités financières et familiales qui naissent de l'implantation de communautés à travers le monde. « Les communautés d'émigrés, par leur dimension, le poids des systèmes relationnels qui se sont mis en place, ont créé une dynamique migratoire qui échappe de plus en plus aux carcans institutionnels » DOMENACH et PICQUET en 1992 (p.74).

des contraintes externes qui naissent de la mondialisation de l'économie et des échanges d'hommes et de biens.

### PARTIE III : LES PERSPECTIVES

L'économie mauricienne est aujourd'hui à la croisée des chemins<sup>1</sup>. En effet, la hausse relative des salaires dans les années 1980 pose un problème de compétitivité aux entrepreneurs qui souhaitent exporter leurs productions. Il semble que la fin d'un cycle de production fondé sur l'avantage comparatif d'une main-d'oeuvre abondante à bon marché, car non qualifiée, soit désormais atteint. Il s'agit pour l'île Maurice de diversifier ses activités afin de créer une nouvelle compétitivité fondée sur la technologie et la qualification, en vue de produire des biens et services à haute valeur ajoutée. Les défis de l'éducation et de la formation de la population seront donc à relever si l'île souhaite s'engager dans des activités techniquement plus poussées. En outre, il s'agit de dépasser deux constantes historiques toujours aussi contraignantes : une petite économie enclavée, et une situation géographique sub-saharienne très différente du contexte asiatique que connaissent les autres Nouveaux Pays Industrialisés. Les premiers signes de la fin d'un cycle de production intense en travail peu qualifié apparaissent, qu'il s'agisse du chômage croissant ou des premières délocalisations d'entreprises manufacturières à la recherche de main-d'oeuvre moins coûteuse. Nous insisterons ainsi sur les difficultés présentes et futures pressenties (fragilité de l'économie, accords avec l'Union Européenne et les Etats-Unis remis en cause par le nouveau contexte mondial) avant de présenter les nouvelles orientations mises en oeuvre par les décideurs de l'île Maurice pour y pallier : coopération

---

<sup>1</sup> Selon les termes du Rapport du Commonwealth Secretariat "Mauritius Dynamising Export" rapportés par le journal l'Express, édition économie et business, semaine du mercredi 22 au mardi 28 juillet 1998. <http://www.lexpress-net.com/economie.htm>

régionale, diversification des activités par la mise en place de nouveaux instruments tels que l'offshore et le port franc...

Quant à La Réunion, elle est confrontée à un chômage dont on a vu qu'il est structurel et difficilement réversible<sup>2</sup>. Bien que de remarquables progrès aient été réalisés en matière d'activité et d'emploi, le problème démographique reste fondamental<sup>3</sup> : il arrive chaque année toujours plus d'actifs sur le marché du travail qu'il n'est créé d'emplois. Les problèmes réunionnais sont donc sociaux et deviennent également identitaires. Nous nous interrogerons, à la lumière du cas mauricien, sur les avantages et inconvénients nés du statut de département d'Outre-Mer Français par rapport à la possibilité de performance économique de l'île à l'exportation ; sur ses relations avec l'Union Européenne et les nouveaux blocs économiques d'Afrique australe. Dans ces conditions, peut-on déterminer des atouts que l'île de La Réunion pourrait faire jouer pour aborder le XXIème siècle avec une plus grande sérénité ?

---

<sup>2</sup> CLAUDE PARAIN, Juillet-Octobre 1998, p.34 : « *Malgré la progression rapide des créations d'emploi depuis 1995, le marché du travail continue de se dégrader. Les emplois à durée limitée et à temps partiel non désiré augmentent. Le chômage des jeunes progresse même parmi les diplômés de l'enseignement supérieur qui étaient jusqu'à présent épargnés. La multiplication des dispositifs d'insertion n'a pas réussi à endiguer l'accroissement du chômage de longue durée.* »

<sup>3</sup> ROCHOUX (J.Y.), (Janvier-Février 1992), « *La performance économique ne réduira pas le chômage* », *Economie de la Réunion*, n°57, *La Réunion de l'an 2 000*, INSEE Réunion, pp.19-27. NANOT (FRANÇOIS), (Juillet-Octobre 1998), « *Toujours plus d'actifs* », *Economie de la Réunion*, n°96-97, *Spécial DEMO 97*, pp 24-26.



## Chapitre I. Préoccupations et contraintes

### A. La Réunion : comment gérer l'inéluctable ?

*« Même si elle se poursuit, la performance économique ne réduira pas le chômage »*

*JEAN-YVES ROCHOUX, Janvier-Février 1992, p.19*

*« La Réunion est écartelée entre des pôles d'attraction de plus en plus déstabilisateurs pour son avenir économique et son identité culturelle. Elle (sur)vit entre chômage au pays et départ en France. »*

*A. WEBER, 1994, p.37*

Les projets de développement pour La Réunion sont fortement liés aux rapports que l'île parviendra à équilibrer entre la France et l'Union Européenne, mais également par la latitude que ces deux ensembles lui laisseront pour s'insérer aux blocs économiques australs naissants. Elle doit également pouvoir s'appuyer sur une population qui comprend et se forme à un projet de développement consensuel, une population qui accepte la migration pour la formation, et de nouvelles orientations vers la zone océan Indien, en particulier par la sensibilisation au commerce et surtout aux langues orientales et à l'anglais. Il convient donc de rappeler la situation respective des îles vis à vis de l'Union Européenne et du nouveau contexte économique mondial pour comprendre les nouvelles stratégies de développement mises en oeuvre par Maurice et les hésitations d'orientation que vit actuellement La Réunion.

## 1. Le maintien du chômage : une certitude démographique

Selon l'INSEE Réunion<sup>4</sup>, malgré l'allongement de la scolarité et des retraites plus précoces, de plus en plus de personnes, notamment les femmes, se portent sur le marché de l'emploi à la recherche d'un travail. Mais ces arrivées dues à l'évolution des taux d'activité féminins à la hausse ne représentent que 25 % de l'accroissement total de la population active chaque année à La Réunion. L'essentiel, soit environ 6 000 arrivées supplémentaires en moyenne depuis 1990 (sur 8 000 personnes au total chaque année), est en effet porté par le seul jeu de la démographie. C'est pourquoi les perspectives, même les plus optimistes du point de vue des performances économiques de l'île d'ici les 20 ou 30 prochaines années, sont relativement sombres par rapport à la situation du chômage sur l'île : il ne pourra au mieux se stabiliser qu'en 2030. Il semble donc nécessaire d'intégrer que la progression du chômage ne peut pas être enrayée<sup>5</sup> dans un tel contexte démographique : l'évolution de la population active en moyenne annuelle n'a fait que croître depuis le milieu des années 1960.

Nous avons montré combien les politiques de parité entre les Départements d'Outre-Mer et la métropole renchérissent le coût du travail et font perdre toute compétitivité aux entreprises locales<sup>6</sup>. Il semble cependant irréaliste d'attendre d'une baisse des

---

<sup>4</sup> NANOT (FRANÇOIS), (Juillet-Octobre 1998), « *Toujours plus d'actifs* », Economie de la Réunion, n°96-97, Spécial DEMO 97, pp.24-26.

<sup>5</sup> « *Pratiquement, cela signifie que les responsables politiques et administratifs auront à gérer dans le futur proche et de façon quasi inéluctable une masse de chômeurs toujours croissante* » J.Y. ROCHOUX, Janvier-Février 1992, p.19.

<sup>6</sup> Le marché intérieur dans les DOM est handicapé par la concurrence des bas prix mondiaux des autres pays et des coûts élevés de production nés de l'originalité de l'Outre-mer français : « (...) d'offrir (...) des économies tropicales avec des garanties sociales et des salaires européens (...) ». « C'est la raison de base pour laquelle la diversification, notamment des productions agricoles, dans un univers commercial où de nombreux créneaux de ce domaine (fruits, fleurs, produits dérivés) ont été pris par les pays à bas salaires du Moyen-Orient, d'Asie et d'Amérique Latine, ne peut être à la mesure de leurs besoins d'emploi » (G.BELORGÉY, 1994, p.32). Et lire OUTRE-MER : LE DÉFI DES SINGULARITÉS, 1993, p.19.

salaires et des charges (même importante) qu'elle rapproche désormais suffisamment le coût du travail à La Réunion de celui de ses principaux pays concurrents pour permettre une réduction du chômage. Nous avons même montré que des problèmes similaires se posent à l'île Maurice qui présente pourtant déjà des salaires et charges sociales très faibles par rapport au cas réunionnais. Il semble essentiel de rappeler clairement à la population que l'existence d'un chômage très élevé est une douloureuse réalité qui subsistera à ce niveau durant les trente prochaines années et qu'il n'existe pas de solution miracle à ce problème ; c'est en quelque sorte le prix à payer de la départementalisation et de la politique d'égalité sociale. Cependant, cette situation de chômage ne peut être comprise et supportée durablement par la population que si des stratégies alternatives sont offertes aux populations.

De fait, il semble plutôt qu' (...), *il n'a jamais été durablement esquissé une stratégie économique mondiale pour l'Outre-mer, la gestion des difficultés du présent absorbant une part prépondérante des énergies.* » (G. BELORGEY, 1994, p.24). Les préoccupations des décideurs en charge des problèmes de population et d'économie à La Réunion devraient donc rechercher une nouvelle voie de développement pour l'île qui ne tournerait pas uniquement autour du problème du chômage mais plutôt autour de la certitude que son avenir ne passera que par une intégration économique régionale vigoureuse, devenue désormais urgente. La région océan Indien s'organise en blocs économiques, dont seule La Réunion semble exclue. L'île hésite à s'associer aux pays de la zone car elle ne sait comment gérer sa double appartenance, à la France et à l'Europe.

## 2. Une marge de manoeuvre réduite : entre région ultra-périphérique européenne et département français

La place de La Réunion est particulière, puisque son appartenance à l'espace national français fait d'elle une zone de l'espace européen. La Réunion ne bénéficie donc pas du même statut que l'île Maurice par rapport à l'Union Européenne mais est associée en tant que région « ultra-périphérique ». Cette situation particulière par rapport à la Communauté est établie par l'arrêt HANSEN de 1978 qui fait bénéficier les régions d'Outre-mer d'adaptations du droit communautaire. La Réunion, comme d'autres régions telles que les Açores ou les Canaries... profite donc de mesures spécifiques aux régions « ultra-périphériques » (Art. 227-2 du traité de Rome et du Traité de Maastricht). Ce statut conditionne aussi bien les règles de pénétration des marchés européens que les crédits offerts à l'Outre-Mer.

Cette appartenance à l'Europe se ressent tout particulièrement dans les dotations budgétaires très importantes qu'elle permet<sup>7</sup>. De nombreux programmes d'équipements et d'infrastructures dans les DOM connaissent et connaîtront un développement plus rapide que prévu grâce aux importantes aides financières européennes. De même, ce statut « ultra-périphérique » permet aux régions concernées de bénéficier d'accords préférentiels au sein de la PAC (Politique Agricole Commune) de par l'existence des grandes filières « Canne-Sucre-Rhum » et « Banane » (pour les Antilles).

---

<sup>7</sup> Investissements régionaux par le biais du FEDER, Fonds Européen de Développement Economique Régional pour les DOM et du POSEIDOM, Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité des Départements d'Outre-Mer.

Cependant, du point de vue des exportations d'autres biens<sup>8</sup>, les productions locales des DOM ont du mal à bénéficier du débouché théorique potentiel que représente le marché européen, et résistent surtout très mal aux accords préférentiels accordés par la Communauté aux pays ACP en matière de liberté des tarifs et des volumes des produits exportés par ces pays. En effet, les règles de « non-réciprocité » commerciales appliquées aux pays ACP depuis les accords de LOMÉ en 1975 permettent l'entrée des produits des pays ACP sur le territoire douanier de la Communauté et donc vers les DOM alors que ces mêmes pays ACP peuvent appliquer aux exportations commerciales des DOM des restrictions en volume ou en type de produit ("negative lists"). Concrètement, si le maintien de l'"octroi de mer" (taxe à l'importation de produits de toutes provenances dans les DOM<sup>9</sup>) atténue quelque peu ce phénomène, les pays ACP souverains (comme l'île Maurice) conservent toute latitude de restreindre en volume leurs importations et de taxer les biens en provenance des DOM. Le principe de « non-discrimination » entre les Etats membres de l'Union ajoute à la difficulté de se protéger. Ainsi, cette vieille taxe française Outre-mer qu'est "l'octroi de mer" a dû passer sous contrôle européen après les condamnations de 1992 et de 1993 formulées par le Tribunal de Première Instance de la Cour de Justice Européenne et la Cour d'Appel de Paris. Les autorités communautaires considèrent en effet que cette taxe constitue un droit de douane incompatible avec les principes de concurrence et de libre circulation des biens au sein de la Communauté. La France défend son

---

<sup>8</sup> Le POSEIDOM, Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité des Départements français d'Outre-Mer, qui propose des règlements agricoles aux problèmes des DOM, ne comporte ainsi pas de volet non agricole complémentaire.

<sup>9</sup> Les ressources dégagées par cette taxe constituent environ le tiers des recettes des communes d'Outre-mer. Depuis la loi de décentralisation de 1984 et avant que l'Union Européenne n'exerce un certain contrôle sur l'octroi de mer, il revenait aux régions Outre-mer d'en définir le taux (12 % et large variance) et les assiettes, d'en collecter le produit et de choisir les règles de répartition entre les communes. Sa fonction est donc fiscale mais vise également à protéger les productions locales et donc l'emploi. Cette taxe relativise également le poids de la fiscalité locale traditionnelle : habitation, foncière bâtie et non bâtie et professionnelle.

maintien, mais celui-ci n'est pour l'instant assuré que jusqu'en 2003 et la taxe est largement réformée. Il est également de plus en plus difficile à la métropole de réserver une large part de ses achats tropicaux aux seuls Départements d'Outre Mer puisque l'organisation des marchés (fruits, fleurs ...) passe par les OCM, Organisations Communautaires de Marchés, en alimentant la consommation des membres de l'Union de produits provenant de pays à bas salaires.

Des contraintes naissent donc de plus en plus fréquemment du fait de la double appartenance des DOM à la France et à l'Union Européenne. Face à la libre concurrence inhérente à la Communauté, les aides spécifiques de la métropole à l'égard des DOM sont et seront de plus en plus souvent remises en cause. Dans ce contexte, sera-t-il possible aux DOM de résister à la concurrence inégale des pays à bas salaires dans un contexte de libéralisation des échanges ? Faut-il préconiser une « clause sociale » préalable aux échanges ou permettre aux Départements d'Outre-Mer, par un statut politique et économique nouveau<sup>10</sup> au sein de l'Europe, d'échanger à armes égales avec les économies en développement qui leurs sont proches ?

---

<sup>10</sup> Des demandes de réécriture de l'article 227.2 du Traité de Maastricht ont déjà été formulées (par la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion et le Conseil Régional) afin d'adapter les politiques européennes aux réalités des régions ultra-périphériques. Il s'agit également d'obtenir l'aide du Gouvernement Français afin que l'Union Européenne étende aux DOM les dispositions dont bénéficient les zones franches de Madère et des Açores.

## B. Maurice face au nouveau contexte économique mondial

La réussite des projets économiques de l'île Maurice est également fonction du maintien de ses avantages en terme de débouchés auprès de l'Union Européenne et des Etats-Unis et de sa stratégie<sup>11</sup> d'insertion à un contexte mondial qui se libéralise de plus en plus. Son avenir dépend également de sa capacité à innover et à tenir compte des aspirations et capacités de sa population à s'adapter à de nouvelles activités en dépassant l'espace insulaire pour s'intégrer à un espace économique régional plus large.

### 1. Le plein emploi remis en cause depuis 1991

*« (...) des changements dans les conditions économiques sur le marché local et le marché international font que les facteurs et les politiques qui ont permis à Maurice de réaliser une croissance économique remarquable dans les années 80 et d'accélérer le processus de transformation socio-économique, ne sont plus opérants pour les années 90 »*

*ASHOK AUBEELUCK, thèse non publiée présentée à l'Université de Queensland, Brisbane, Australie « A Comparative Socio-Economic Analysis of Selected Island-Economies », extrait rapporté par le journal mauricien WEEK-END, 15.12.1996, p.26.*

---

<sup>11</sup> A Maurice c'est un organisme spécifique la MEDIA (Mauritius Export Development and Investment Authority) qui s'occupe de la promotion du commerce extérieur. Si la sollicitation des partenaires traditionnels est très importante, la MEDIA recherche des débouchés aux produits mauriciens à destination d'autres pays. Ainsi, Maurice cultive ses relations avec les pays auxquels elle est historiquement liée, qu'il s'agisse du Royaume-Uni, de l'Afrique du Sud, de l'Inde ou de la France, tout en proposant ses produits à d'autres pays tels que les Etats-Unis pour l'informatique, la Suisse, la Belgique, la Malaisie (optique et bijouterie) l'Allemagne ou l'Australie.

Maurice connaît depuis quelques années un marasme économique qui n'est pas sans rappeler les difficultés rencontrées par le gouvernement travailliste à la fin des années 1970-1980. Le chômage est à la hausse car la mécanisation du secteur industriel est de plus en plus systématique, provoquant des licenciements du fait de l'insuffisante qualification de la main-d'oeuvre. D'autres facteurs conjoncturels tels que de mauvaises récoltes de sucre ont participé<sup>12</sup> à la perte de dynamisme, du fait d'une baisse des possibilités d'investissements.

L'économiste Pierre Yin<sup>13</sup> est ainsi particulièrement pessimiste en ce qui concerne les perspectives en matière d'emploi à Maurice pour les prochaines années. L'île compterait en effet selon lui 20 000 chômeurs en 1996 et il estime que « (...) si on laisse les choses telles qu'elles sont, le nombre de chômeurs augmentera en moyenne de 15 000 par an durant les cinq prochaines années (...) ». Ces effectifs ne sont bien évidemment pas ceux avancés par les autorités mauriciennes (autour de 9 000<sup>14</sup> chômeurs officiellement), et s'approchent plutôt des enregistrements du recensement de 1990 qui faisaient état de 24 000 personnes sans emploi. Les derniers chiffres fournis par la MEDIA (Mauritius Export Development and Investment Authority) font également état de 24 500 chômeurs en 1995. Ce chiffre ne résulte pas des enregistrements des demandeurs d'emploi auprès du Ministère de l'Emploi, mais d'un écart entre la force de travail projetée et les actifs occupés recensés dans les entreprises mauriciennes par enquêtes. Ainsi, un taux de chômage global calculé à l'aide de ces

---

<sup>12</sup> Le sucre à Maurice représente 10 % des recettes nationales.

<sup>13</sup> Interview donnée au journal LE MAURICIEN (11.11.1996). Pierre Yin est décédé en juillet 1997.

<sup>14</sup> A Maurice, l'enregistrement des chômeurs se fait auprès des services du Ministère de l'Emploi. Il existe environ 20 bureaux d'Employment officers à Maurice. Auprès d'eux, les chômeurs peuvent trouver un emploi, mais si un chômeur contacté refuse l'emploi proposé, il est radié des listes de chômeurs. Il n'existe pas d'allocation chômage incitant à venir se faire enregistrer. C'est pourquoi les effectifs de chômeurs déclarés par le Ministère de l'Emploi sont très fortement sous-évalués.



données fait passer le niveau de 2,5 % de la population active en 1991 à plus de 5 % en 1996 et les derniers chiffres publiés par l'Office Central de Statistique font état de 29 400 chômeurs (dont 17 000 femmes) soit un taux de 5,8 % en 1998<sup>15</sup>. Si les chiffres varient selon les sources, il est certain que le taux de chômage frictionnel très faible enregistré en 1988 est désormais à la hausse et que cette croissance du chômage risque de devenir une nouvelle fois la grande préoccupation du pays.

L'explication de ce phénomène selon Pierre Yin serait simple : il estime que l'appareil économique est devenu tellement performant qu'il peut se passer de main-d'oeuvre, « On est entré dans une ère où la croissance peut se faire sans créations d'emploi, voire avec suppressions d'emplois »<sup>16</sup>. Lors d'un entretien qu'il nous avait accordé à Maurice le 7 octobre 1996, Pierre Yin montrait que l'île est confrontée au même phénomène que les pays développés, toute proportion gardée. La concurrence internationale nécessite de porter les efforts sur l'amélioration de la qualité et la réduction des coûts. Ces objectifs passent par le développement de l'automatisation, modernisation qui entraîne une contraction de l'emploi. Ainsi, non seulement les entreprises de la zone franche sont désormais en concurrence avec des pays en développement pratiquant des rémunérations encore plus faibles que Maurice<sup>17</sup>, mais l'activité sucrière est portée à une concentration de plus en plus extrême. Par répercussion, tous les secteurs dynamisés par la réussite économique de ces deux secteurs vont être touchés par une contraction des emplois. C'est tout particulièrement

---

<sup>15</sup> Les taux de chômage 1997 s'élèveraient à 10,2 % pour les femmes et 3,9 % pour les hommes soit 6 % pour l'ensemble.

<sup>16</sup> Journal LE MAURICIEN, 11.11.1996.

<sup>17</sup> La résorption du chômage a en effet entraîné un manque de main-d'oeuvre se répercuter sur les salaires. De 1979 à 1987, les revendications salariales ont été satisfaites, les salaires relatifs bien qu'encore faibles par rapport aux pays développés ne sont plus désormais compétitifs par rapport aux pays en développement. Dès la fin de l'année 1996, c'est une augmentation salariale de 10 % à l'intention du secteur privé et des retraités qui est réclamée par les syndicats à Maurice (LE MAURICIEN, 19.12.1996).

dans le secteur de la construction ou de l'électroménager que les premiers signes de contamination d'un ralentissement de l'activité de la zone franche et du sucre se constatent. Quant au développement d'autres secteurs prometteurs, ils ne sont pas de grands fournisseurs d'emplois. Pierre Yin estime donc que seule la population la plus qualifiée pourra trouver des emplois, dans l'île ou surtout par l'expatriation, puisque la majorité des futurs chômeurs se compose de personnes qui ne peuvent pas s'adapter aux nouveaux besoins de l'économie mauricienne.

Le constat opéré par René Poncini, industriel mauricien, n'est guère plus encourageant<sup>18</sup> : la remontée du chômage est une certitude. L'année charnière pour l'emploi à Maurice se situe en 1991, date à partir de laquelle l'emploi ne progresse plus, avant que les effectifs ne décroissent de 11 000 en 4 ans. Cependant, René Poncini est relativement optimiste car il constate que cette décroissance de l'emploi n'empêche aucunement une augmentation de la production des usines et affirme que malgré le fait que la dépréciation de la roupie contribue à cette augmentation, la zone franche est de plus en plus efficiente. Les usines qui ferment seraient celles qui n'ont pas investi à temps, et qui ne se sont pas suffisamment modernisées pour rester compétitives. Bref, le problème du chômage n'est pas un obstacle à court terme pour la réussite économique de Maurice, mais il est plutôt révélateur d'un problème plus profond et handicapant pour le futur de l'île : la désadaptation<sup>19</sup> du profil de la main-d'œuvre aux nouvelles orientations que Maurice devra prendre pour faire face à la concurrence mondiale.

---

<sup>18</sup> L'EXPRESS DIMANCHE, 10.11.96.

<sup>19</sup> Si les gouvernements mauriciens semblent mis en cause dans leur non anticipation des problèmes de formation de la population, on peut avancer à leur décharge qu'ils pouvaient tous craindre de former trop tôt des actifs diplômés qui ne trouveraient pas de travail. Les formations universitaires pointues et longues ont donc été négligées, alors que la demande est aujourd'hui forte. Pour JOSE PONCINI (L'EXPRESS DIMANCHE, 10.11.96, p.7.) « Il faut prendre le risque de créer des chômeurs et lancer, partout, à tous les niveaux, des cours de formation. »

## 2. Exporter demain ?

*« Venez. Vous trouverez à Maurice un pays démocratique, ouvert et libéral. Sachez qu'ici l'investissement n'a jamais été nationalisé par quiconque. Nous savons que des changements profonds vont s'opérer dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce. Nous défendrons au mieux nos acquis, mais nous ne nous accrochons pas à quelques niches protégées. Nous nous efforçons d'introduire les lois du marché partout. »*

*MANOU BHEENICK, PUBLISCOPIE, Ile Maurice, Mars 1996, p.7*

*« Maurice doit moderniser son appareil de production pour faire face à l'ère post-GATT, et préserver ses acquis, notamment vis-à-vis de l'Union Européenne »*

*PAUL BERENGER, PUBLISCOPIE, Ile Maurice, Mars 1996, p.4*

Outre la remise en cause du plein emploi depuis 1991, les préoccupations portent sur la vulnérabilité des activités d'exportation (maintien de la compétitivité et des débouchés, diversification), ainsi que sur l'endettement et les tendances inflationnistes. La capacité de l'île à exporter dépend en effet de sa compétitivité internationale, et de sa politique monétaire.

Bien que le taux de croissance des exportations manufacturières d'une année à l'autre soit encore fort et apparemment non préoccupant, l'île doit réfléchir à l'avenir de ses activités, en diversifiant ses productions. En effet, les exportations manufacturières sont encore beaucoup trop dépendantes de l'industrie de l'habillement (80 % des exportations) ; cette situation est partagée par d'autres pays tels que le Sri Lanka ou le Bangladesh, mais appartient déjà au passé pour des économies telles que Singapour ou

Taiwan qui ont diversifié leurs activités, au point que l'habillement ne représente plus que 5% du total de leurs exportations.

Des tensions naissent également du fait de revendications salariales de plus en plus fréquentes. Outre le fait qu'elles remettent en cause sérieusement la compétitivité des exportations de l'île, elles provoquent un gonflement des importations lorsque la consommation s'oriente vers des biens non produits localement. L'île est ainsi fortement endettée<sup>20</sup> et les déficits publics sont donc à maîtriser. S'il ne s'agit certes pas d'un problème d'endettement aussi massif<sup>21</sup> que celui de nombreux pays en voie de développement, Maurice est encore endettée auprès du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale. Ceci perpétue une situation de dépendance des différents ministres responsables des budgets mauriciens à l'égard de ces institutions, les budgets devant être préparés en concertation. Ainsi, le budget 1997/98 a-t-il été discuté à Londres fin janvier 1997 entre le Ministre des Finances de Maurice et les responsables américains du dossier mauricien au Fonds Monétaire International et à la Banque Mondiale. La nécessité est bien de réduire progressivement le déficit budgétaire et les dépenses publiques de l'île<sup>22</sup>.

---

<sup>20</sup> En effet, le montant de la dette extérieure de Maurice s'élevait à plus d'1,15 milliard de \$ US au mois de juin 1996, (LE MAURICIEN, 2<sup>e</sup> 12 1996), ce qui représente 34 % du PIB. La Banque Centrale de Maurice est inquiète du déficit budgétaire du fait de ses conséquences sur le plan macro-économique. Chiffres à comparer avec ceux cités par Le Monde Economie, le 07.01.1997, où Maurice présenterait un endettement en 1995 de 31% en part de la dette extérieure sur le PIB

<sup>21</sup> Maurice est parvenue à rembourser le Fonds Monétaire International en 1990 des prêts contractés dans le cadre de l'ajustement structurel.

<sup>22</sup> LE MAURICIEN, 01.02.1997.

Ce phénomène d'endettement est à rapprocher des tendances inflationnistes provoquées par les politiques de dépréciation<sup>23</sup> de la roupie par rapport aux autres devises internationales. En effet, la parité de la roupie par rapport aux autres grandes devises est passée de 2 roupies pour un franc dans les années 1980 à 4 roupies seulement dans les années 1990. La roupie mauricienne s'est ainsi dépréciée par rapport à de nombreuses autres devises internationales<sup>24</sup> (10 roupies pour 1 \$US en 1980 pour 20 aujourd'hui), sauf avec l'Afrique du Sud. Cette dépréciation de la roupie améliore la compétitivité des exportations mauriciennes mais provoque l'inflation. C'est pourquoi le Ministère des Finances de Maurice cherche à combattre les tendances inflationnistes en favorisant, depuis le début des années 1990, une roupie forte. Mais cette lutte contre l'inflation par appréciation de la roupie inquiète le milieu des affaires qui craint pour la compétitivité des produits industriels à l'exportation. De même les secteurs du tourisme<sup>25</sup> et le secteur agricole risquent d'en souffrir. Les ventes de sucre à l'exportation étant libellées en livres sterling, on attend une baisse des revenus consécutifs en roupies, devise nationale dans laquelle sont rémunérés les salariés et le capital. Les problèmes de l'île Maurice sont donc complexes. Si elle veut maîtriser l'inflation, il lui faut pratiquer une politique de roupie forte, mais sa compétitivité est alors atteinte. Cette compétitivité est particulièrement importante à l'heure où il devient quasi certain qu'une remise en cause des accords privilégiés dont l'île bénéficie pour ses exportations à destination de l'Europe et des Etats-Unis va s'opérer à partir de l'an 2 000. En effet, le nouvel ordre économique mondial qui se

---

<sup>23</sup> PH. HEIN (1996, p.72) La roupie des années 1930 : parité fixe avec la roupie indienne ; 1930-1976 : parité fixe avec la Livre Sterling ; 1976 : parité liée aux droits de Tirage Spéciaux du FMI ; 1979-1981 : dévaluations importantes ; 1983 : taux de change flexible (en fonction d'un panier de devises internationales) ; 1994 : taux de change libéralisé.

<sup>24</sup> Voir annexe.

dessine depuis la création de l'OMC, Organisation Mondiale du Commerce<sup>26</sup>, signe, à plus ou moins brève échéance, la fin d'une ère particulièrement favorable, qui règle les échanges économiques avec les pays membres de l'Union européenne grâce aux avantages issus de la convention de Lomé datant de 1975. Le statut de pays ACP<sup>27</sup>, Afrique, Caraïbe, Pacifique (dont bénéficie Maurice) a pour conséquence directe de permettre aux produits originaires de ces pays de pénétrer, sans droits de douanes ni taxes, l'Union Européenne. Maurice<sup>28</sup>, le Kenya, le Zimbabwe, et la Jamaïque ont ainsi particulièrement bénéficié de ces accords préférentiels.

Si la position des décideurs mauriciens<sup>29</sup> est néanmoins de chercher à maintenir les préférences accordées aux pays ACP (Afrique, Pacifique et Caraïbes) sous la convention de Lomé après l'an 2 000, ils sont conscients qu'une page se tourne et qu'ils doivent donc adapter leur économie à la nouvelle donne mondiale. Le problème s'étend bien évidemment à la fin prévisible des quotas d'exportations du textile<sup>30</sup> à des prix garantis dont Maurice bénéficie à destination des Etats-Unis : le démantèlement

<sup>25</sup> Déjà le 30 .01. 1997, LE MAURICIEN titrait « *Air Mauritius : profits réduits en raison du dollar* ». Les profits de la compagnie aérienne sont à la baisse du fait de l'appréciation du taux de change du dollar américain et à la hausse du kérosène au cours du second trimestre 1996.

<sup>26</sup> L'OMC est une toute jeune institution qui a succédé en janvier 1995 à l'accord du GATT (General Agreement on Trade and Tariffs). Le statuts de l'OMC prévoient une réunion tous les deux ans de la Conférence ministérielle (autorité suprême de l'organisation inter-gouvernementale) qui rassemble aujourd'hui 123 Etats-membres. Directeur général Renato Ruggiero. La première Conférence ministérielle a eu lieu à Singapour du 09 au 13 décembre 1996 et permis à chaque pays ou bloc économique de faire entendre sa position sur les nouveaux accords tarifaires et les problèmes liés aux projets de contrôle ou libéralisation du commerce mondial.

<sup>27</sup> C'est en juillet 1973 que l'ensemble des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique se retrouvent autour d'une table de négociations, formant le groupe ACP avec pour unité principale, le problème du sucre. C'est en 1975 que les pays ACP ont acquis à Georgetown leur structure. En 1996, il existe 70 pays ACP. (D.FRISCH, 1996)

<sup>28</sup> « *On peut dire sans exagérer de l'île Maurice qu'elle doit son développement aux Conventions de Lomé le protocole du sucre et l'exportation de biens industriels sensibles.* » (D.FRISCH, 1996, p.12).

<sup>29</sup> L'argumentation mauricienne met en avant l'isolement géographique de l'île et sa petite dimension : elle cherche à convaincre l'OMC que la part des ces petites économies insulaires dans le commerce mondial est si modeste que le maintien de leurs avantages n'aura pas de conséquence sur le commerce international, mais reste d'importance pour ces petits Etats.

<sup>30</sup> La fin de l'accord multi-fibres et donc la réintégration du textile dans l'OMC aurait pour effet une négociation annuelle des tarifs à l'exportation.

des accords multi-fibres. Dès lors, en effet, celui-ci « (...) exposera définitivement notre zone franche à la concurrence des produits produisant à moindre coût. »<sup>31</sup>

La principale menace qui pèse sur l'avenir de Maurice est donc économique et naît de la libéralisation du commerce mondial. Les accords préférentiels qui protègent l'écoulement du sucre et des productions manufacturières de la zone franche vers l'Europe et les Etats-Unis risquent de disparaître à moyen terme. Si l'île espère que la transition se fera en douceur et que des procédures d'exception pourront survivre dans le nouveau cadre mondial du commerce, il est certain que l'exposition de Maurice à la concurrence des pays à bas salaires sera de plus en plus grande. Les stratégies de développement des pays ACP anticipent donc ces bouleversements en se rassemblant pour former des blocs économiques régionaux politiquement, démographiquement et donc économiquement plus forts<sup>32</sup>.

---

<sup>31</sup> WEEK-END, 17.12.1996, p.19

<sup>32</sup> De nombreux décideurs politiques sont tombés d'accord sur cette nécessaire organisation en bloc économiques régionaux et la rencontre des ministres des pays membres de l'OMC à Singapour du 09 au 13 décembre 1996 en est une illustration parlante. En effet, à cette occasion, tous les pays membres de la nouvelle association économique de pays, la SADC (South African Development Community), ont présenté une position commune exprimée par la Tanzanie. D'après M. PAUL BERLENGER, ancien Vice-Premier Ministre de Maurice, les pays ACP qui n'ont pas réussi à s'entendre sur une position commune « vont rater une bonne occasion d'envoyer les signaux requis à l'Union Européenne en vue du futur de l'accord de Lomé » (WEEK-END, 08.12.1996, p.9)

## Chapitre II. Les stratégies de développement

### A. De nouvelles alliances face à de nouvelles concurrences

#### 1. Les unions économiques entre pays de l'océan Indien

*« Les pays sous-développés sont préoccupés de la formation d'unions économiques entre les pays avancés. (...) Le monde ne s'unifie pas, il se sépare au contraire en régions ».* Ce constat de N. KEYFITZ<sup>11</sup> (1992, p. 1523) se traduit par l'attitude de recherche de collaboration économique régionale que manifestent les gouvernements mauriciens. Des pays insulaires comme Maurice craignent de ne plus pouvoir pénétrer les unités régionales des pays développés pour leurs exportations, puisque ces derniers favoriseraient les tarifs internes à la zone en élevant des barrières douanières extérieures. On assiste donc, parallèlement à la défense des acquis, à la naissance de regroupement de pays en développement qui s'offriraient des avantages comparables à ceux que s'octroient les pays développés. Ces possibilités de regroupement se heurteront cependant à la similitude des produits offerts par les pays membres, de même qu'aux profondes disparités économiques, démographiques et sociales qui subsistent encore aujourd'hui entre les pays de la zone océan Indien. Cette foi en l'intégration régionale, comme solution pour le futur économique des pays de la zone océan Indien, rend cependant sceptique de nombreux observateurs économiques, en particulier les spécialistes des questions africaines. En effet, il semble que les chances de ces coopérations économiques nécessitent *« (...) que les économies (aient) des*

<sup>11</sup> KEYFITZ (NAHIAN), (Novembre-Décembre 1992), « *Le premier monde et le Tiers-Monde* », *Population*, n°6, INED, Paris, pp.1513-1532.



*niveaux de développement élevés et comparables et que leurs systèmes industriels (aient) une structure proche. Or les économies primaires d'Afrique sont inégalement développées et peu de produits manufacturés sont échangeables.* » (C. DEBAILLE<sup>34</sup>, 1996, p.15).

Maurice, comme La Réunion, qui ne sont pas à proprement parler des pays africains, disposent désormais d'un niveau de développement relativement élevé, ainsi que de produits manufacturés échangeables ; mais il convient de trouver des partenaires permettant à la coopération régionale de déboucher sur une réussite plutôt que sur des résultats décevants. Les possibilités sont larges, en particulier pour Maurice, qui initie des coopérations<sup>35</sup> aussi bien avec des pays d'Afrique qu'avec des pays plus industrialisés, d'Asie ou du Pacifique. S'appuyant sur l'avantage géographique, le Premier Ministre NAVIN RAMGOOLAM déclare : « *L'île Maurice est une des clés de l'Afrique australe, de l'océan Indien et au-delà, de l'Asie.* » (PUBLISCOPE, Ile Maurice, Mars 1996). On ne s'étonnera donc pas de la stratégie géopolitique de l'île : Maurice est membre de nombreuses commissions de coopération associant, selon les objectifs, des pays prometteurs sur le plan économique, sur le plan démographique (débouchés en terme de consommateurs) ou des pays importants du point de vue diplomatique. La présentation successive des différents blocs économiques existant ou naissant dans la zone océan Indien suggère cependant que la France ne joue pas assez

<sup>34</sup> DEBAILLE (C. CHIFF), (1996), La coopération régionale dans l'Océan Indien, Etude non publiée menée pour la Caisse Française de Développement, département des politiques et études, division de l'ajustement et de la macro-économie, 174 p.

<sup>35</sup> C'est entre autre dans le cadre de la Cross Border Initiative (CBI) que s'organise la libéralisation du commerce, des systèmes de change et d'investissement dans cette partie du monde. Cette politique commune à laquelle participe des pays de l'Afrique de l'Est, de l'Afrique Australe et de l'Océan indien est soutenue par le FMI, la Banque Mondiale, l'Union Européenne et la Banque Africaine de Développement. Pays membres en 1998 : Burundi, Comores, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Namibie, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe.

la carte régionale, et que donc La Réunion et Maurice sont entraînées vers des sphères économiques différentes.

#### a. La Commission de l'Océan Indien, COI

Cette organisation internationale vouée initialement à des projets de coopération politique et culturelle s'oriente, plus récemment, vers des projets de développement économique, par la promotion des échanges commerciaux entre les Etats insulaires de l'océan Indien. Les stratégies et objectifs plus économiques de la COI sont définis dans le PRIDE, Integrated Regional Programme for Development of Trade<sup>36</sup>, espérant aboutir à une simplification de la circulation des biens, services, capitaux et ressources humaines entre pays membres. Créée le 10 janvier 1984 (après la conférence de Port-Louis à Maurice en 1982) par les gouvernements de Madagascar, de la République de Maurice et des Seychelles, la COI s'est enrichie de la venue de la République Islamique des Comores et de la France, par l'intermédiaire de l'adhésion de La Réunion en 1986 ; la COI rassemble près de 17 millions d'habitants en 1997. Ainsi sur les cinq membres qui la composent, seule La Réunion n'a pas le statut ACP lié à l'Union Européenne. On a rappelé précédemment que ces pays ACP bénéficient, par le biais d'accords de développement particulier (Lomé IV), de facilités d'exportations de biens (exonérations de droits de douanes) à destination de l'Union européenne et donc à destination de La Réunion, ainsi que de mesures de protection douanière contre certaines exportations européennes à destination des pays ACP. Cette différence de

---

<sup>36</sup> Ce Programme Régional Intégré pour le Développement des Echanges a pour objectifs, dans le cadre de la Commission de l'Océan Indien, la promotion des échanges économiques et commerciaux, la normalisation et la qualité des produits, l'information commerciale et le soutien financier des opérateurs régionaux (source : CCI Réunion).

statut ne facilite pas l'équilibre des échanges entre les pays membres de la COI. Les disparités démographiques et économiques sont en outre importantes, principalement du fait de la présence de Madagascar et des Comores dont les indicateurs de mortalité, de fécondité ou de PIB par habitant sont très éloignés de ceux de Maurice et de La Réunion par exemple (Tableau 88). Madagascar représente plus de 84 % de la population de la COI.

TABLEAU 88 - QUELQUES INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES ET PIB PAR HABITANT DES PAYS MEMBRES DE LA COI

	Population mi-97 (en millions)	TMI 1996 en %	ISF 1996 (nbre moyen d'enfants / femme)	PIB/habitant en 1996 (US \$ 1996)	Superficie (en milliers de km <sup>2</sup> )
Maurice	1,1	19,7	2,1	15 056	2
Réunion	0,7	7,0	2,5	9 652	2,5
Seychelles	0,1	18,3	2,1	5 933	0,45
Comores	0,6	80,0	6,8		2
Madagascar	14,1	93,0	6,1	912	582

Sources : INED. Tous les pays du monde 1997

Si le budget de fonctionnement est assuré par les contributions de chaque État membre, le financement des projets de la COI est majoritairement européen, complété par certains programmes des Nations-Unies comme le PNUD (Programme des Nations-Unies pour le Développement). Cette aide européenne qui s'effectue par le biais du FED (Fonds Européen de Développement) sous forme de quotas régionaux n'est rendue possible que par le statut ACP des pays membres. La Réunion bénéficie d'autres aides telles que le FEDER<sup>37</sup> (Fonds Européen de Développement Régional) ou le POSEIDOM (Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité des Départements d'Outre-Mer) ...

Selon NAVIN RAMGOOLAM, Premier Ministre de l'île Maurice, « (...) dans notre zone de la Commission de l'Océan Indien, les accords avec la France sont fondamentaux

<sup>37</sup> Pour plus de détail sur le fonctionnement des différents programmes du FED(ER) de Lomé I à Lomé IV on se référera au rapport de C. DEBAILLE (1996) de la Caisse Française de Développement.

*tout comme ceux avec l'Europe » (PUBLISCOPIE, Ile Maurice, Mars 1996). Mais ces déclarations d'intentions masquent difficilement combien les décideurs mauriciens distinguent cette commission des autres types de coopération qui la lient aux pays de l'Océan Indien : elle n'a pas une vocation à proprement parler commerciale. Selon le Vice Premier-Ministère PAUL BERENGER « La COI, à laquelle la France tient beaucoup, je le sais, (...) a un objectif plutôt politique et diplomatique, entre voisins partageant une destinée commune (...). » (PUBLISCOPIE, Ile Maurice, Mars 1996). Ce point de vue est partagé par le groupe d'experts, présidé par George Belorgey, qui s'interroge sur cette vocation politique et non commerciale des coopérations régionales qui lient les DOM à d'autres pays : « Compte tenu de l'objectif principalement politique de l'action de coopération, la question se pose aujourd'hui de savoir s'il faut lui fixer de nouvelles ambitions économiques, sociales et culturelles »<sup>38</sup>. Cette situation explique en partie la faiblesse en volume des échanges commerciaux régionaux entre La Réunion et les pays membres de la COI.*

PH. CIMBARO<sup>39</sup> (1995) dresse, en effet, un bilan décevant du développement des échanges entre pays membres de la Commission de l'Océan Indien ; ces derniers ne représentent en effet guère plus de 3 % du total des échanges commerciaux des cinq pays en 1993. Bien qu'en progression (1,8 % en 1980), ces chiffres illustrent plusieurs problèmes que doivent affronter les îles de la région lorsqu'elles désirent commercer entre elles. Ces problèmes sont liés, par exemple, à la similitude des produits proposés, à l'insuffisante information sur les productions des différents partenaires, aux coûts élevés du transport, aux problèmes de conversion des devises, ou encore aux

<sup>38</sup> *Outre-mer : le défi des singularités*, (Janvier 1993), Groupe « Outre-mer » présidé par Gérard Belorgey, préparation du XIème plan, Commissariat Général du Plan, La Documentation Française, Paris, p. 78.

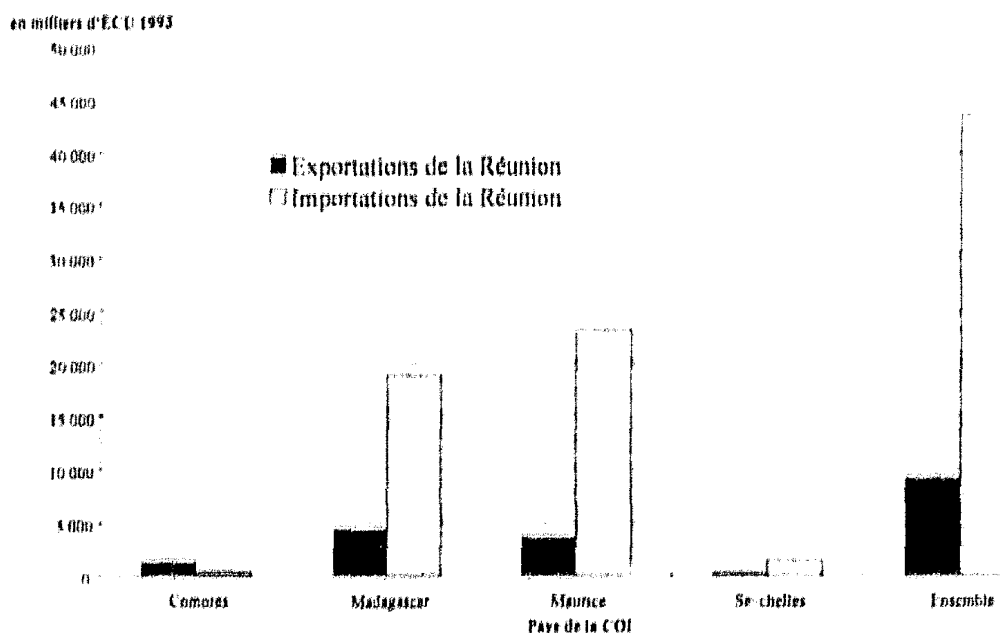
<sup>39</sup> CIMBARO (PHILIPPE), (Mars-Avril 1995), « Entre les îles, le commerce est encore limité », *Economie de la Réunion*, n°76, INSEE Réunion, pp.21-23.

difficultés d'harmonisation des normes ... A cela s'ajoute selon nous l'ambiguïté qu'entretiennent des pays comme Maurice et qui ne considèrent pas la COI comme leur unique et prioritaire champ de coopération. Ils désirent s'associer à d'autres pays présentant des marchés plus prometteurs, par le biais d'organisations concurrentes telles que celles présentées plus loin. Aussi les échanges commerciaux de La Réunion avec les pays de la région ne représentent-ils que 7 % de ses exportations. On note tout de même que les exportations mauriciennes à destination des quatre autres pays membres représentent plus de la moitié des marchandises en circulation et que cette tendance ne cesse de s'accroître. En outre, les résultats de La Réunion dans ses échanges commerciaux régionaux sont plus satisfaisants que ceux qu'entretiennent les autres DOM avec leurs partenaires. Ceci tient au fait que de nombreux pays des Caraïbes opposent des restrictions aux importateurs sur certains produits : ce sont les listes négatives ou "negative lists". Ces listes n'aident pas les échanges entre les différents pays membres des commissions régionales de coopération économique dans les Caraïbes, mais également dans les relations qu'entretient Maurice et La Réunion dans l'océan Indien. En effet, si les principaux clients de Maurice sont Madagascar et La Réunion, cette dernière se plaint encore de restrictions de la part de Maurice sur certains produits, restrictions qui sont certainement une réponse à la taxe de "l'octroi de mer"<sup>40</sup> qui touche encore les produits mauriciens rentrant à La Réunion. La Grande Ile connaît une forte progression de ses importations de textiles, fils et fibres, tandis que La Réunion achète à Maurice des vêtements, chaussures et engrais (PH. CIMBARO, 1995, p.22) ; les exportations de Maurice vers les Seychelles et les Comores sont presque exclusivement composées de sucre. Paradoxalement, 96 % des importations

---

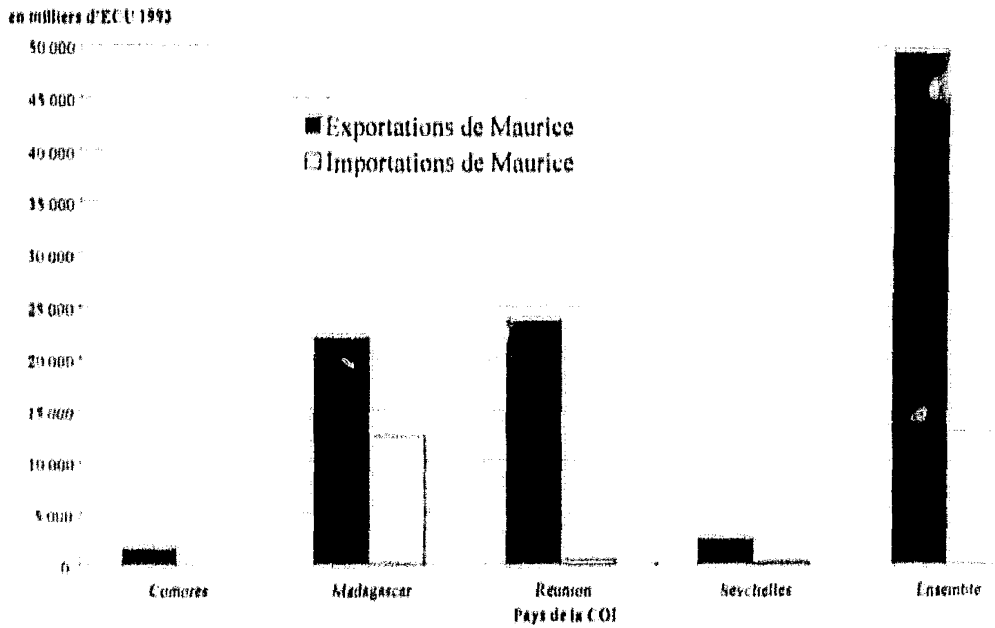
<sup>40</sup> La substitution de la recette d'Octroi de Mer par une autre fiscalité de type TVA a déjà été envisagée. Voir en particulier le rapport Ripert (1989, p. 151).

de Maurice en provenance de la COI viennent de Madagascar. Elle y trouve des hydrocarbures, mais également du coton et de la bonneterie issus de productions mauriciennes délocalisées. La Réunion, quant à elle, importe de Madagascar des produits alimentaires. Ainsi, « *Si Maurice est de loin le principal émetteur du commerce entre les îles, La Réunion en est le principal récepteur* » (PH. CIMBARO, 1995, p.22). En 1993, bien qu'à la baisse, le total des importations de La Réunion en provenance de la COI représente 2,5% du total des importations réunionnaises ; La Réunion importe de ces pays près de 4,8 fois plus qu'elle n'y exporte. De Maurice, elle fait venir produits textiles et engrais, de Madagascar, La Réunion importe des productions alimentaires. Les exportations de La Réunion sont composées en majorité de biens d'équipements, automobiles, machines, matériels de télécommunication. La pénétration des Comores par l'île française est remarquable puisque celle-ci y exporte avec succès cigarettes et véhicules automobiles.



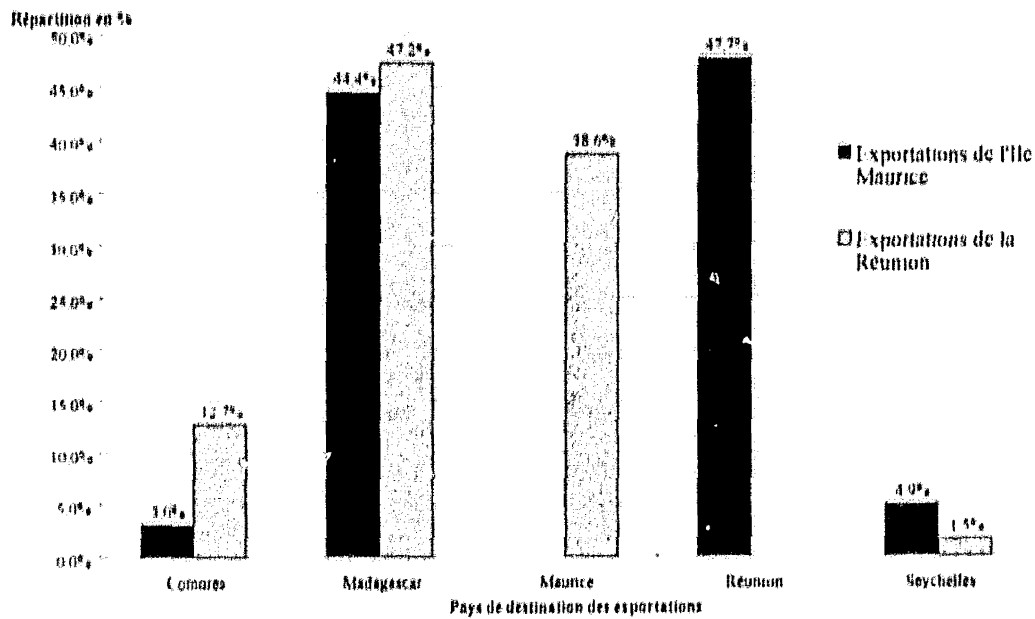
Sources : Secrétariat Général de la COI et Ph. Cimbaro, 1995, p.22 / MSEE Réunion : Exportations FAD et Importations CAP

GRAPHIQUE 136 - REUNION : IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS AVEC LES PAYS DE LA COI EN 1993  
(EN MILLIERS D'ECU)



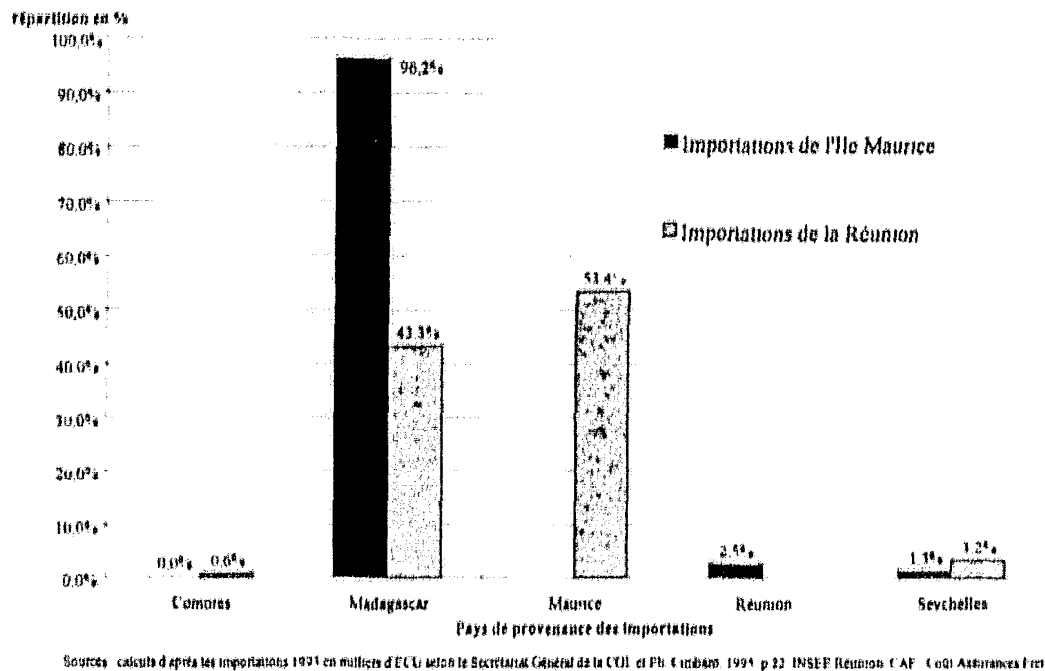
Sources : Secrétariat Général de la COI et Ph. Combarn 1994, p.21 INSEE Réunion Exportations FAB et Importations CAF

GRAPHIQUE 137 - MAURICE : IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS AVEC LES PAYS DE LA COI EN 1993 (EN MILLIERS D'ECU)



Sources : Calculé d'après les exportations 1993 en milliers d'ECU selon le Secrétariat Général de la COI et Ph. Combarn 1994, p.21 INSEE Réunion FAB - Franco 4 bord

GRAPHIQUE 138 - RÉUNION, MAURICE : RÉPARTITION DES EXPORTATIONS FAB SELON LE PAYS COI DE DESTINATION (EN %)



GRAPHIQUE 139 - REUNION, MAURICE : REPARTITION DES IMPORTATIONS CAF SELON LE PAYS COI DE PROVENANCE (EN %)

La Réunion, Maurice et Madagascar représentent 94 % du PIB total de la COI, ce qui montre la part marginale qu'occupent les Seychelles et les Comores. Il n'est pas aisé de présenter une comparaison entre Maurice et La Réunion en termes de PIB car cette dernière bénéficie de nombreux transferts de la part de la métropole, ce qui ne reflète pas l'état réel de la valeur ajoutée de l'île. Le secteur primaire est fondamental pour les économies des Comores et de Madagascar, tandis que seule Maurice parvient à développer efficacement le secteur secondaire industriel grâce au textile et que La Réunion s'appuie sur l'industrie agro-alimentaire et le BTP. Les possibilités d'échanges entre les pays membres sont donc limitées par le peu de complémentarité de leurs économies.

On devine que les mauvais résultats observés dans les échanges de La Réunion avec les pays membres de la COI sont fréquemment critiqués. Il est ainsi rappelé<sup>41</sup> que la

<sup>41</sup> Rapportés par le journal LE MAURICIEN (18.01.1997).



commission des Affaires étrangères de l'Assemblée Nationale française, dans un rapport signé par le député RPR René Chabot, dresse des conclusions sévères sur l'action de la COI. Selon lui, « *Mis à part le programme consacré à la météorologie et d'autres non encore entamés (tels ceux sur le développement des échanges régionaux ou sur l'Université de l'océan Indien), la plupart des projets de la COI sont à ranger au rayon des déceptions* ». Ce rapport met en avant un autre problème, lié à la double participation de Maurice à la COI d'une part et à la future IOR-ARC (Indian Ocean Rim Association for Regional Cooperation) d'autre part. Ce point de vue est conforté par de nombreuses analyses qui résument, dans les termes suivants, les difficultés que rencontre La Réunion dans ses relations avec les autres pays membres de la COI : « *Si sur le plan politique la coopération multilatérale et bilatérale connaît un certain essor, l'intégration économique de La Réunion dans son ensemble régional reste réduite. En effet, La Réunion demeure encore confrontée à de nombreuses difficultés économiques et sociales que la coopération régionale doit prendre en compte. L'intégration économique se heurte en outre à de nombreux obstacles réglementaires, mais également aux situations industrielles respectives des économies de la zone, (...). Ce sont autant de facteurs qui limitent un réel développement des échanges et des investissements de La Réunion dans la zone.* » (INSTITUT D'EMISSION DES DOM, 1994, p.104).

**b. Le Marché Commun pour l'Afrique orientale et australe, COMESA**

Le COMESA (Common Market for Eastern and Southern Africa) est créé le 5 novembre 1993 et compte 23 pays membres, dont Maurice (voir Tableau 89,

page 618 ). Ce Marché commun de l'Afrique orientale et australe compte près de 300 millions d'habitants en 1997 ; il poursuit une action de suppression des barrières douanières entre pays membres d'ici à l'an 2 000. Ainsi, tous les produits manufacturés dans un état membre du COMESA et ayant au moins réalisé une valeur ajoutée locale de 45 %, bénéficient d'un accès préférentiel dans les autres pays membres. Actuellement les barrières ont déjà été abaissées de 70 % entre plusieurs pays membres et la suppression totale est prévue d'ici l'an 2 000. Ce Marché Commun succède à la Zone d'Echanges Préférentiels de l'Afrique de l'Est et du Sud<sup>42</sup> (ZEP) créée en 1981 et opérante en 1984. L'Ile Maurice doit préciser sa participation au COMESA, Marché commun de l'Afrique de l'Est et du Sud, car déjà membre de la SADC (Southern African Development Community), la double appartenance aux deux blocs doit être éclairée<sup>43</sup>. Il existe d'ores et déjà une unité de compte propre au COMESA, nommée UAPTA. Les exportations et réexportations de Maurice vers les Etats membres du COMESA sont estimées, pour 1997, à 1,8 milliards de roupies mauriciennes (soit plus de 500 millions de Francs). Les produits échangés sont composés principalement de fertilisants, produits textiles, chaussures, fil de coton, farine, conserves de poisson, seringues, cassettes audio, produits en plastique et fleurs.

### c. La South African Development Community, SADC

L'adhésion de Maurice à la SADC<sup>44</sup> est récente (1995) et ce bloc consiste en un regroupement économique de douze pays d'Afrique australe au sens large, riche de 140

---

<sup>42</sup> Maurice était un des pays-membre fondateurs de la ZEP de l'Afrique de l'Est et du Sud.

<sup>43</sup> LE MAURICIEN, 06.01.1997.

<sup>44</sup> En 1999, le président de la SADC est Monsieur Nelson Mandela et le dernier sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement de la SADC s'est tenu à l'Ile Maurice le 12 septembre 1998.

millions d'habitants : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe. Ainsi tous les pays de la SADC sont membres du COMESA sauf l'Afrique du Sud et le Botswana.

Notons qu'à sa création en 1980, la SADC se dénommait SADCC (Southern African development Coordination Conference) et ne comprenait pas initialement l'Afrique du Sud, puisque son objectif premier était de s'opposer à celle-ci en réduisant la dépendance commerciale des pays membres à son égard et afin de lutter contre l'apartheid. La SADCC devient SADC en 1992, avec une orientation plus économique tournée vers l'intégration et inaugure l'entrée de nouveaux membres, l'Afrique du Sud (1994) et Maurice (1995). Il s'agit pour cette dernière d'intégrer son économie dans une dynamique régionale de plus en plus vaste.

La SADC représente plus de 80 % de l'ensemble du produit intérieur brut (PIB) de toute l'Afrique subsaharienne<sup>45</sup>, grâce notamment au poids non négligeable de l'Afrique du Sud. L'objectif est de faire disparaître les barrières commerciales d'ici 2 005 entre les différents pays membres. Si depuis sa création l'organisation a déjà mis au point 8 protocoles d'accords visant essentiellement à faciliter les relations commerciales entre les différents pays membres, deux autres projets sont en discussion, en particulier dans le domaine du tourisme. De nombreux projets de développement des ressources humaines sont également initiés par la SADC, afin de parvenir à constituer un réservoir de population active très qualifiée pour les années futures. L'organisation bénéficie d'ailleurs d'un soutien très apprécié de l'Union

---

<sup>45</sup> LE MONDE, 07.01.1997.

Européenne pour ces projets liés aux ressources humaines. Le prochain sommet de la SADC devrait avoir lieu à Maputo au Mozambique.

d. **L'Indian Ocean Rim Association for Regional Cooperation, IOR-ARC**

Lancée par Maurice en 1993, l'Indian Ocean Rim Association for Regional Cooperation, IOR-ARC a démarré en mars 1997. Il s'agit d'élargir encore une fois la zone d'échanges en intégrant des pays comme l'Australie, l'Inde et l'Afrique du Sud. L'île recherche une masse critique et il est clair que celle-ci pourrait être atteinte avec la participation de pays aussi forts, démographiquement et économiquement. Maurice souhaite vivement obtenir sur son île le secrétariat permanent de cette future organisation régionale, forte de 14 États-membres fondateurs qui constituent les 14 ministères constitutifs de l'assemblée. Les quatorze membres fondateurs de l'Indian Ocean Rim Association sont : Maurice, l'Afrique du Sud, l'Australie, l'Inde, l'Indonésie, le Kenya, Madagascar, La Malaisie, le Mozambique, Oman, Singapour, le Sri Lanka, la Tanzanie et le Yémen.

Les candidats à l'entrée dans l'IOR-ARC sont nombreux ; citons en particulier : le Pakistan, le Bangladesh, la Thaïlande, les Seychelles et l'Iran. Mais les dirigeants des quatorze pays fondateurs pensent qu'ils doivent déjà consolider l'organisation avant d'accueillir de nouveaux adhérents<sup>46</sup>.

A ces bloc régionaux se superposent une série d'accords que l'on peut nommer « bilatéraux » ou encore « Traités de non-double imposition ». Il s'agit de conclure, au cas par cas, pays par pays, des accords consistant en des clauses d'imposition limitées, voire inexistantes, entre les biens échangés par les pays concernés. Ces traités de non-

---

<sup>46</sup> LE MAURICIEN, 22.01.97.

double imposition existent par exemple entre Maurice et les pays suivants :  
Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie, Suède, Inde, Pakistan, Singapour, Malaisie,  
Swaziland, Zimbabwe, Chine, Botswana et Madagascar. D'autres accords sont en  
préparation ...

## 7 De l'espace géographique à l'espace économique

### La Réunion

*« (...) Héritage sans doute d'un passé colonial marqué par le système de l'exclusivité des relations entre la métropole et ses colonies, La Réunion n'a cessé depuis sa départementalisation en 1946 de développer ses échanges extérieurs de façon privilégiée, voire quasi-exclusive, avec la métropole. En tempérant une telle relation privilégiée, le développement de la coopération régionale, par les espaces nouveaux que celle-ci ouvrira, par les échanges multiples qu'elle favorisera et par le dialogue Sud-Sud qu'elle permettra, ne pourra que renforcer l'insertion de La Réunion dans son environnement régional, dont notre île a trop longtemps été coupée. »*

*MARIE-REINE HOARAU<sup>47</sup>, Allocution d'ouverture du colloque international du CERIGOI sur les relations internationales dans l'Océan Indien le 29 septembre 1992, St-Denis de La Réunion, p.20*

### L'Ile Maurice

*« Nous avons vocation d'être au carrefour des mondes anglophone et francophone, de l'Asie et de l'Afrique. Nous allons jouer la carte de la SADC à fond, en raison du potentiel économique évident que représente l'Afrique australe. » « Nous portons aussi une attention particulière aux pays d'où est venu notre peuplement. Nos relations avec la France, l'Inde, la Chine sont déjà privilégiées. Avec Madagascar, le Mozambique ou même le lointain Sénégal, tout ou presque reste à faire »*

*PAUL BERENGER, Vice Premier-Ministre de la République de Maurice, PUBLISCOPE, Ile Maurice, Mars 1996, p.4*

Tous ces blocs et accords préférentiels se superposent du plus petit au plus large afin d'initier une coopération régionale la plus vaste possible. Les perspectives sont très

---

<sup>47</sup> Vice-Présidente du Conseil Régional de La Réunion, déléguée à la Coopération Régionale. *Les Relations Internationales dans l'Océan Indien*, (1993), sous la direction de Pierre Maurice et Olivier Gohin, Actes du Colloque international tenu à St-Denis de la Réunion les 29, 30 septembre et 1er octobre 1992, CERIGOI Centre d'Etudes et de Recherches internationales et Géopolitique de l'Océan Indien, Université de la Réunion, 414 p.

prometteuses pour les blocs les plus larges, surtout dans le rééquilibrage importations/exportations que certaines adhésions pourraient permettre. On pense à l'Afrique du Sud, principal fournisseur régional de La Réunion et de Maurice, mais qui, jusqu'à présent, importe peu de biens en provenance de ces pays. Quant à la COI, organisation de coopération régionale la moins importante et seul regroupement dont La Réunion est membre, C. DEBAILLE (1996, p.99) conclut : « *Les "pays" membres de la COI ont tout intérêt à envisager des projets régionaux dans des domaines spécifiques (éducation, préservation des ressources naturelles, santé, ...) et à s'ouvrir vers d'autres marchés pour ce qui est des échanges commerciaux.* »

Les multiples participations de Maurice (elles se superposent parfois) illustrent ses appétits de coopération régionale économique, soulignant, en contraste, la quasi-absence d'engagement de l'île de La Réunion dans ce mouvement général de regroupement de pays ( Tableau 89 ).



TABLEAU 89 - PAYS MEMBRES, DE LA COI, COMESA, IOR-ARC ET SADC EN 1997.

	COI	COMESA	IOR-ARC	SADC
Maurice	+	+	+	+
Réunion (France)	+			
Seychelles	+	+		
Comores	+	+		
Madagascar	+	+	+	
Afrique du Sud			+	+
Lesotho		+		+
Swaziland		+		+
Zambie		+		+
Zimbabwe		+		+
Angola		+		+
Botswana				+
Namibie		+		+
Ouganda		+		
Malawi		+		+
Mozambique		+	+	+
Kenya		+	+	
Tanzanie		+	+	+
Zaire		+		
Rwanda		+		
Burundi		+		
Djibouti		+		
Ethiopie		+		
Erythrée		+		
Somalie		+		
Soudan		+		
Yemen			+	
Oman			+	
Sri Lanka			+	
Malaisie			+	
Singapour			+	
Indonésie			+	
Inde			+	
Australie			+	
Population mi-1997, en millions	17	330	1 400	140
Nombre de pays membres dont la population est supérieure à 10 millions d'habitants	1/5	10/23	11/14	5/12
Nombre de pays membres dont le PIB/habitant est > à 5 000 \$US en 1996	3/5	2/23	6/14	3/12
<i>Sources</i> - INED et Caisse Française de Développement				

Les trois dernières lignes du Tableau 89 permettent de soupeser les enjeux de chacune des zones économiques par des indicateurs de population et de niveau de PIB par habitant. Les facteurs qui peuvent entraver ou faciliter la réussite de la coopération entre ces différents pays sont multiples. La distance géographique est par exemple plus importante entre Maurice et l'Australie qu'entre Maurice et La Réunion. Cependant les barrières réglementaires sont plus fortes entre ces deux dernières îles, et leurs PIB par habitant sont plus proches entre elles qu'entre Maurice et le Mozambique. De plus, la composante démographique est fondamentale dans les perspectives de consommateurs qu'elle offre aux produits des pays membres. On remarque au Tableau 89 que l'écart est grand entre la taille de la COI et celle du COMESA ou de l'IOR. Les espoirs que peuvent fonder Maurice et La Réunion en la coopération régionale dépendent donc du choix du bloc régional auprès duquel les deux îles souhaitent orienter leurs efforts, et de la vigueur de la volonté politique et donc réglementaire qui réalisera concrètement les échanges économiques au sein du bloc et avec le reste du monde.

Si Maurice est membre de la Commission de l'Océan Indien COI, de la SADC, du COMESA et de l'Indian Ocean Rim, La Réunion n'est présente qu'au sein de la seule COI. Cette participation de La Réunion, même modeste, symbolise néanmoins la volonté de l'Etat Français de faire naître une coopération régionale, afin d'intégrer La Réunion à son ensemble géographique. Si cet intérêt pour la coopération régionale de la part de la France n'est pas nouveau, cette adhésion à la COI en 1986 marque un engagement plus vigoureux. Les autres Etats de l'océan Indien souhaitent également la présence du département français comme partenaire, car ce rattachement à la France est vécu comme un gage de stabilité et de force malgré les difficultés que ces coopérations entre pays aux statuts politiques et économiques différents font naître.

La France participe, en outre, par le biais des collectivités locales, à des projets de coopération régionale ou départementale complémentaires, souvent bilatérale : c'est la coopération décentralisée. Citons ainsi, en complément des engagements nationaux au sein de la COI ou d'autres Communautés de pays des Caraïbes ou du Pacifique, les actions de la Coopération mixte Franco-Mauricienne (une année à Maurice, une année en France), de la Caisse Française de Développement (CFD), du fonds urbain de développement, de l'assistance technique financière, des coopérations culturelles ainsi qu'en matière de formation.

L'Union Européenne est également largement favorable au développement de la coopération régionale, et le prouve par les nombreuses aides au développement qu'elle accorde à ce type de projets.

Pour s'affranchir de son espace géographique insulaire restreint, Maurice joue également la carte des délocalisations, en particulier à destination de l'Afrique et de Madagascar<sup>48</sup>. Citons, en exemple, les projets miniers associant Australiens et Mauriciens à Madagascar<sup>49</sup> <sup>50</sup> et surtout les relations économiques prometteuses qui s'instaurent entre Maurice et le Mozambique. Ce pays est presque considéré comme la "terre promise" par les investisseurs mauriciens car il présente de multiples atouts, en particulier la superficie de son territoire sans commune mesure avec l'île et en

---

<sup>48</sup> Pour Madagascar, il s'agit surtout de délocalisations d'entreprises liées au textile et à l'habillement. Mais les investissements à destination de ce pays restent timides car les orientations politiques et économiques de la Grande Ile sont encore hésitantes. La récente nomination (09 février 1997) de Didier Ratsiraka à la Présidence de la République Malgache et ses déclarations assurant que contrairement à son dernier mandat il tenterait de favoriser une libéralisation de l'économie malgache, font renaître l'espoir d'une collaboration économique entre les deux pays. Les visites officielles se succèdent cherchant à effacer les désillusions connues par les entrepreneurs mauriciens à Madagascar ces dernières années. Maurice encourage la Grande Ile à demander son adhésion à la SADC, car outre le Mozambique, le potentiel de Madagascar reste indéniablement de taille pour les décideurs mauriciens.

<sup>49</sup> LE MAURICIEN, 07.01.1997.

<sup>50</sup> La société "Madagascar resources NL" a obtenu des décideurs malgaches de prospecter et d'exploiter des mines de cuivre, d'or et d'ilménite (minerai contenant du titane).

conséquence, les développements potentiels que ce territoire permet dans le domaine agricole : « Avec l'ouverture vers le Mozambique, nous pouvons faire de Maurice une base agro-industrielle, tout comme Singapour qui n'a pas de base agricole mais exporte quand même certains produits agricoles, à partir de deux zones économiques qu'il possède, en Chine et au Myanmar »<sup>51</sup>. Ainsi, le Mozambique est prêt à confier l'exploitation d'une partie de ses terres<sup>52</sup> aux Mauriciens. Maurice cherche ainsi à dépasser ses contraintes insulaires en doublant sa zone agricole et en implantant ou relançant des usines sucrières ainsi qu'un programme d'élevage. Les Mauriciens ne s'attendent pas à des résultats spectaculaires immédiats, mais croient fermement à l'important potentiel de développement que représente le Mozambique. Sur le terrain des rachats et ventes d'usines sucrières, Maurice est en concurrence avec l'Afrique du Sud<sup>53</sup>. Les projets en direction du Mozambique ne s'arrêtent pas au sucre, puisqu'en février 1997, des protocoles d'accords ont été signés avec le Mozambique concernant un partenariat dans le domaine des télécommunications, s'agissant d'une expansion des lignes téléphoniques dans ce pays très nettement sous-équipé<sup>54</sup>.

---

<sup>51</sup> Propos du Ministre de l'Agriculture de Maurice ARVIN BOUILLÉ rapportés par le journal LE MAURICIEN du 17.02.1997.

<sup>52</sup> En particulier la zone agricole de Beira, principale zone agricole située autour de ce grand port d'Afrique de l'Est.

<sup>53</sup> A Maurice, c'est l'entreprise sucrière mauricienne FUEL qui s'était portée candidate au rachat d'une sucrerie à Xinanave dans la région de Maputo au Mozambique. En 1998, la sucrerie mozambicaine de Marrameu a été réhabilitée par Maurice, soit 80 000 hectares.

<sup>54</sup> LE MAURICIEN, 18.02.1997.

## B. Les nouvelles étapes du développement

Dans ce contexte mondial de libéralisation des échanges et d'émergence de nouvelles concurrences, l'île Maurice tonde de grands espoirs en la coopération régionale avec les pays de la zone océan Indien. C'est la raison pour laquelle, tout en modernisant et consolidant les secteurs qui ont permis sa réussite dans les années 1980 (sucre, zone franche et tourisme) et en diversifiant ses activités<sup>55</sup>, l'île se dote de nouveaux instruments tels que le port franc ou l'offshore pour donner, voire redonner à l'île sa vocation historique de plaque tournante du commerce entre l'Afrique, l'Asie et l'Europe.

En contraste avec les nombreux projets mauriciens, les efforts de réflexions sur le développement de La Réunion par une intégration régionale ne sont pas suffisamment suivis d'effets concrets. Selon l'économiste mauricien Pierre Yin interrogé<sup>56</sup> par des décideurs réunionnais sur l'avenir de La Réunion, il devient urgent de convenir du fait que « *le royaume c'est la région et non la France* ».

### 1. Maurice : des instruments nouveaux au service d'objectifs diversifiés

A Maurice, le gouvernement et les partis d'opposition ont la même conception de la politique industrielle à mener : la libre entreprise et l'ouverture au monde extérieur. Le

---

<sup>55</sup> Les idées ne manquent pas à Maurice et l'on apprend quotidiennement les innovations mises en place par les pouvoirs publics et privés. Citons par exemple le projet de reconversion d'une partie de l'île, la région de Belle-Rive traditionnellement consacrée à la culture du thé, en un « village pharmaceutique » destiné à l'industrie du médicament, domaine en plein essor à Maurice, en partenariat avec des industriels indiens.

<sup>56</sup> Réflexion relevée lors du colloque *mobilité* organisé par le CCEE Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement de La Réunion les 09 et 10 octobre 1996 à St-Denis de La Réunion.

succès de la zone franche manufacturière motive donc la création d'autres instruments permettant le développement du commerce et des investissements ; il s'agit du port franc et de l'offshore.

La création d'un port franc<sup>57</sup> mauricien est justifiée par une vision à long terme de la place qu'occupe l'île dans l'océan Indien : « *La décision de constituer un port franc résulte du constat suivant. L'île Maurice est très bien située sur toutes les routes maritimes importantes, entre l'Asie du Sud-Est, l'Australie, l'Afrique australe. Notre appartenance à plusieurs sous-régions offre des possibilités que d'autres pays n'ont pas. Nous voulons donc faire de notre port, dont l'efficacité est très satisfaisante, un carrefour du commerce international. Il ne s'agira pas seulement de stocker des marchandises et de les redistribuer, mais aussi de permettre dans des conditions très favorables une transformation légère sur place. Nous pourrions ainsi desservir tous les pays de la côte africaine. Si on observe l'histoire économique du monde, on voit bien qu'après l'Amérique, l'Europe et l'Asie, le grand développement se fera en Afrique. Des pays comme l'Ouganda ou le Botswana sont les premiers exemples de réussite. De nombreuses synergies apparaîtront, la division entre l'Afrique francophone et Anglophone s'estompera. Maurice est comme Singapour dans les années 60 : idéalement placée pour pénétrer les marchés africains.* »<sup>58</sup>.

Créé en 1992, le port franc est une zone commerciale située sur les quais du port à Port-Louis mais également à l'aéroport de Mahébourg (sud-sud-est de l'île) ; ces zones sont couvertes ou bordées de dizaines de milliers de mètres carrés d'entrepôts prêts à

---

<sup>57</sup> Depuis 1993, c'est la Mauritius Freeport Authority (MFA), structure para-publique, qui gère le développement du Port-Franc.

<sup>58</sup> MANOU BHEENICK ex-ministre des Finances de Maurice, propos rapportés par PUBLISCOPE, Ile Maurice, Mars 1996, p.7.

la location pour des entrepreneurs désirant exercer des activités de transformation (assemblage, reconditionnement, étiquetage ...) ou de simple transit de marchandises en exemption de droits de douane et de taxes. Le secteur privé<sup>59</sup> est incité à investir dans les infrastructures proposées afin de redonner à Maurice son rôle de magasin, lieu intermédiaire entre pays producteurs et consommateurs. Bien que fortement concurrencé par le port de Durban en Afrique du Sud<sup>60</sup> et des inquiétudes liées à une probable saturation rapide des surfaces d'entreposage, le port franc mauricien présente un potentiel de développement très prometteur<sup>61</sup>. Il draine déjà des marchandises en provenance d'Afrique australe et de Madagascar à destination de l'Europe (et inversement<sup>62</sup>), et se développera de plus en plus avec l'essor des échanges entre l'Asie et l'Afrique.

Mais le dispositif ne s'arrête pas à la circulation des marchandises. En effet, le développement du secteur "offshore"<sup>63</sup> a pour vocation de compléter le port franc par des activités visant cette fois les secteurs des capitaux et des services, hors de tout contrôle de change. Le système<sup>64</sup> consiste en une série de services offerts dans les

---

<sup>59</sup> Les candidats sont des consortiums à capitaux mauriciens, français et sud-africains.

<sup>60</sup> Premier port d'Afrique, aux prestations en capacité et en qualité importantes.

<sup>61</sup> Les résultats les plus récents concernant le port franc font état d'un doublement de son chiffre d'affaires chaque année depuis sa création. Avec 95 millions de \$ US en 1996 contre 43,5 millions en 1995, Maurice espère atteindre les 200 millions de \$ US de chiffre d'affaire en 1997 (LE MAURICIEEN, 13.01.1997).

<sup>62</sup> Selon PH. HEIN (1996, p.41), en 1996, les principaux pays d'origine des marchandises qui ont transité par le port franc sont la Chine, l'Inde, la Thaïlande et l'Afrique du Sud ; ces biens transitèrent à destination de Madagascar, de l'Afrique du Sud, du Zimbabwe et de la France et/ou de la Réunion. Les principaux articles réexportés sont le poisson, les produits textiles, les pièces détachées pour véhicules et les équipements électroniques. Ces différents biens ont transité par Maurice en 1998 à destination de quatre pays principaux : Madagascar, le Kenya, la Tanzanie et Singapour.

<sup>63</sup> C'est la MOBAA, Mauritius Offshore Business Activities Authority qui est chargée d'orchestrer les enregistrements de nouvelles implantations d'entreprises offshore.

<sup>64</sup> Les bases du secteur offshore ont été jetées dans les années 1980, mais ces activités ne sont réellement opérationnelles que depuis 1988-1992.

domaines bancaires<sup>65</sup> (gestion d'investissements internationaux), d'assurance, de gestion, ou non bancaires comme des services liés aux activités maritimes, ou à l'informatique... Il s'agit d'attirer des banques<sup>66</sup>, sociétés de gestion et d'investissement, et toutes autres sociétés développant des activités de service tournées vers l'international. Concrètement, Maurice développe son offshore par les accords de non-double imposition<sup>67</sup> qu'elle conclut avec certains pays dans le cadre de ses associations économiques régionales (ceux de la SADC en particulier). C'est jusqu'à présent grâce aux accords passés avec l'Inde, du fait de liens historiques forts, que le secteur offshore a pu se développer. Ceux-ci permettent de faire transiter, par exemple, par les banques offshore de Maurice des flots financiers destinés à de grands projets infrastructurels en Inde, investissements qui, s'ils dégagent des plus-values ne sont pas ou quasiment pas imposables. *« Notre secteur offshore a déjà attiré plus de 3 000 sociétés et créé environ un millier d'emplois de très haut niveau. De grands noms de la banque française et internationale ont adhéré à notre système d'offshore-banking, qui, sous l'autorité de la Banque de Maurice, veille scrupuleusement à n'attirer que des capitaux dont l'origine est licite. Maurice devient également un centre apprécié pour la gestion des investissements internationaux. Nous misons enfin sur notre 'Export Service Zone', où des activités variées sont en plein développement : gestion de navires, location d'avions, pré-presse... L'offshore mauricien met à la disposition*

---

<sup>65</sup> Une des dispositions juridique qui a accompagné la mise en place de nouveaux services financiers à Maurice a été la création de la bourse de Maurice (Stock Exchange of Mauritius) en 1989. Celle-ci est contrôlée par la Stock Exchange Commission. L'indice des valeurs de la bourse de Maurice est le SEMDEX. On compte environ 45 sociétés cotées en 1996, mais qui restent encore modestes en valeur relative mondiale. Les décideurs mauriciens souhaitent moderniser cette nouvelle bourse, et ouvrir plus largement les possibilités d'achat d'actions pour les étrangers.

<sup>66</sup> Sept banques internationales se sont déjà implantées à Maurice entre 1988 et 1996 (PII. HEIN, 1996, p.38).

<sup>67</sup> Un investisseur qui souhaite investir en Inde par le biais d'une société offshore mauricienne n'est pas soumis à l'impôt sur ses plus-values ni retenu sur ses dividendes à la source (PII. HEIN, 1996). Des accords de ce type ont été signés entre Maurice et la Chine en 1996.



*des opérateurs internationaux des conditions très attractives et un cadre technologique développé, pour travailler avec le monde entier* ». (MANOU BHEENICK, PUBLISCOPIE, Ile Maurice, Mars 1996, p.7).

Malgré les déclarations d'intentions, il est cependant à craindre que cette plaque tournante financière mauricienne ne devienne un lieu de blanchiment d'argent difficilement maîtrisable ; Maurice est aussi fréquemment dénoncée par les pays développés comme étant un "paradis fiscal", même si la définition de ce qualificatif n'est pas réellement circonscrite. Les décideurs économiques mauriciens s'insurgent contre ces soupçons infondés selon eux et affirment que de nombreuses lois vont être votées afin de donner un cadre légal permettant le développement de ces activités sans aucune ambiguïté. A leurs détracteurs, les partisans du offshore mauricien rappellent que la taxation n'y est pas nulle, ce qui exclut donc l'île d'un regroupement avec les paradis fiscaux régulièrement dénoncés par les pays de l'OCDE.

## 2. Quels projets de développement pour La Réunion ?

*« Sous certains angles, La Réunion a, par ses infrastructures, la formation de sa jeunesse, des atouts plus importants que l'île Maurice (...) » mais « (...) elle est restée dépendante de décisions prises en fonction des réalités d'un pays industriel comme la France, à 10 000 km, sans modèle de développement propre adapté à sa réalité particulière et aux besoins de son développement. »*

*PAUL VERGES, 1997, p.5*

*« Toute tentative qui se contenterait, sans adaptation, d'appliquer aux DOM un modèle métropolitain ou européen, ou à l'inverse, des schémas utilisés, même avec succès, par des pays indépendants, serait condamné à l'échec en exacerbant les tensions sociales. »*

*Rapport Ripert, 1989, p.102*

Les grandes pistes qui ressortent de nos analyses comparatives avec l'île Maurice mettent en évidence l'importance des migrations et de l'intégration économique régionale dans le développement présent et futur de ces économies insulaires.

Les phénomènes migratoires sont en effet fondamentaux pour la survie et le dynamisme de ces petites îles. En particulier lorsqu'une part importante de la population vit à l'extérieur de l'île<sup>68</sup> et qu'elle s'oriente dans plusieurs pays d'accueil économiquement dynamiques. Les pays anglo-saxons de la zone océan Indien présentent des perspectives intéressantes : nous pensons à l'Inde, à l'Afrique du Sud, à

---

<sup>68</sup> Voir à ce sujet, SUZANNE CHAZAN, ISABELLE WIDMER, « Libre échange et stratégies migratoires dans le contexte de l'indépendance nationale », à paraître dans la Revue Européenne des Migrations Internationales, 1999.

l'Australie, au Mozambique ... Des départs organisés à destination de ces pays permettraient d'une part, de ralentir la progression des arrivées de populations actives sur le marché de l'emploi local chaque année, mais aussi pourraient être envisagées comme des émigrations de formation dynamiques à l'étranger, ou des délocalisations d'activités et de compétences ou encore d'incitation à l'entreprise privée dans d'autres pays de la zone. Ces émigrations doivent s'accompagner d'un ralentissement de l'immigration de populations en provenance de métropole. Ces apports de personnes généralement qualifiées participent à un mauvais climat, à des frustrations qui iront grandissants au fur et à mesure que l'on tentera de faire émigrer les populations natives alors que dans le même temps on recrute des Métropolitains<sup>69</sup>.

Mais l'objectif principal doit être de laisser l'île tisser des liens avec les pays de la zone océan Indien. Il est en effet fondamental que l'île puisse s'associer aux nouveaux blocs économiques régionaux. Le statut de département français est en effet économiquement handicapant, mais rassurant pour les pays de la zone car considéré comme l'assurance d'une stabilité politique car soutenue par la France. Un autre statut Outre-mer européen pourrait-il donner à La Réunion un espoir de relations équilibrées avec les pays de la zone ? L'intégration européenne pourrait ainsi devenir une chance pour les DOM si ces économies parvenaient à trouver un statut spécifique qui les protège de la pénétration ou de la concurrence des économies tropicales qui proposent à bas prix des productions comparables. Il est désormais établi que La Réunion ne peut

---

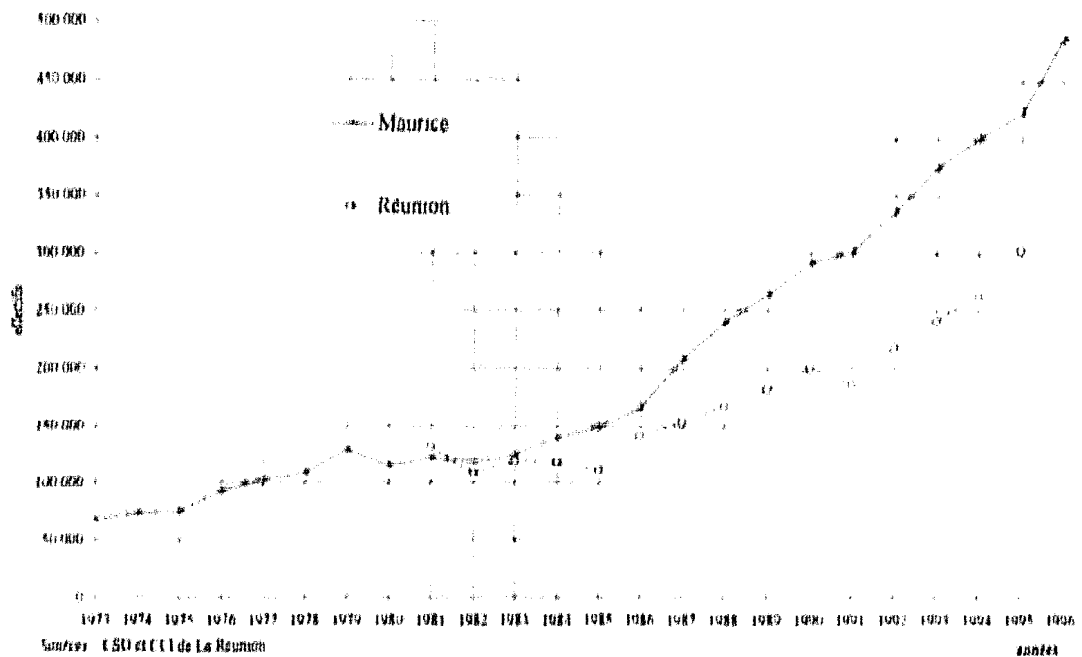
<sup>69</sup> « Ce point de vue est partagé sans hésitation par Jean-Claude Barret, président de l'UGTRF dans un supplément de "Tribune Libre des Caraïbes" en novembre 1987 : « Ces cinq dernières années, plus de 50 % des offres d'emploi ont été occupées par des étrangers au pays, principalement par les « zoreils » (Français métropolitains). Ainsi les femmes de gendarmes, de C.R.S. sont caissières, gardiennes d'immeubles. On trouve aussi des carrelleurs, des électriciens, des menuisiers métropolitains, ou des vendeurs de friandises sur les plages qui sont favorisés par rapport aux ouvriers locaux (...). Le gouvernement français ne possède aucune solution, ses administrateurs locaux déplacent le problème et proposent à notre jeunesse « la mobilité de l'emploi » qui n'est en fait qu'une forme d'expatriation de la jeunesse réunionnaise vers un autre monde également en crise, vu le nombre de chômeurs en France, plus de 2,5 millions » (A. WEINER, 1994, p.26)

jouer ses atouts que dans les limites fixées par sa double appartenance à la Communauté européenne et à la France. Cette dernière maintient d'un côté un objectif d'égalité sociale avec les autres départements Français<sup>70</sup> mais souhaite également pour La Réunion un développement économique permettant de résorber le chômage. Si tous les décideurs sont conscients de la difficulté de conciliation de ces deux objectifs, peu de projets concrets s'expriment et parviennent à faire adhérer l'ensemble des partenaires. Depuis le rapport Ripert (1989, p.100), on attend l'« (...) élaboration concertée d'un projet d'ensemble situant, dans une perspective à long terme, la place des DOM dans l'ensemble national ». Si ce débat n'a pas lieu, il faut craindre, semble-t-il, que l'on ne parvienne pas à mener de front les deux objectifs social et économique. Il ne s'agit pas de préconiser, en alternative au modèle métropolitain, une application pure et simple du modèle de développement mauricien, mais d'aider vigoureusement La Réunion à s'insérer dans un projet de développement régional.

Outre ce débat politico-juridique qu'il convient de mener rapidement, les projets de développement peuvent déjà facilement s'orienter sur des actions concrètes visant à développer en particulier les exportations de biens et services et à encourager, plus encore, le tourisme.

Le tourisme n'est en effet pas aussi développé à La Réunion qu'à l'île Maurice. Les arrivées de touristes présentées au Graphique 140 montrent qu'une marge de manoeuvre non négligeable existe encore dans ce domaine.

<sup>70</sup> « Il appartient à la France de faire comprendre l'originalité de ces situations à des interlocuteurs libéraux étrangers qui ont tendance à regarder ces pays comme des anomalies frappées du double péché du colonialisme et du socialisme, d'où une fréquente allergie envers les politiques françaises à leur égard et a fortiori des demandes françaises à leur profit. » (OUTRE-MER : LE DEFI DES SINGULARITES, 1993, p.33).



GRAPHIQUE 140 - REUNION, MAURICE, 1973-1995 : EVOLUTION COMPAREE DES ARRIVEES DE TOURISTES.

C'est tout particulièrement le tourisme "haut de gamme" à La Réunion qui souffre de la comparaison avec l'île voisine. En effet, et contrairement aux orientations de ces dernières années, l'île de La Réunion devrait pouvoir disposer des personnels et hôtels nécessaires et proposer des prestations de qualité pour attirer des touristes (étrangers en particulier) dans des séjours de luxe et pas uniquement des routards logés en auberges de jeunesse. Si la géographie physique de La Réunion appelle les touristes randonneurs, à la recherche de séjours et logements su. place peu coûteux chez des amis ou chez l'habitant<sup>71</sup>, ces comportements ne sont pas ceux qui permettent au tourisme de participer plus fortement à l'activité économique de l'île. En conclusion, nous souhaitons insister avec G. Belorgey sur le fait que « *Le rapport "qualité-prix" des hôtels, le professionnalisme et le savoir-faire, la qualité de l'accueil, le*

<sup>71</sup> Grande place des touristes dits "affinitaires" à La Réunion, c'est-à-dire tous ceux qui séjournent dans l'île chez des connaissances, des amis ou de la famille. Ce type de touriste est particulièrement développé à La Réunion puisque les principaux touristes sont métropolitains ou natifs de La Réunion (vivant en métropole) et que de nombreux métropolitains résidants à La Réunion peuvent accueillir la famille ou les amis de passage. Ceci est une des conséquences de la politique migratoire de substitution de populations entre La Réunion et la métropole qui s'opère depuis les années 1960.

*regroupement et la rationalisation des structures locales de gestion du secteur touristique constituent les thèmes sur lesquels les professionnels devraient se mobiliser* » (Outre-mer : le défi des singularités, Janvier 1993, p.104).

Pour ce qui concerne les questions d'aide aux investissements dans le secteur industriel, il semble tout à fait réalisable de tenter d'orienter les investissements vers les entreprises exportatrices et non plus seulement vers l'immobilier et le logement, par le maintien d'une loi de défiscalisation inspirée de celle de 1986. De même, si les efforts visant à la création de zones de promotion des entreprises (ZPE) qui assurent aux entreprises des exonérations (temporaires) d'impôts sont louables, il est à craindre que ces incitations restent sans effets réels si elles ne s'accompagnent pas de dérogations à la législation sociale. Les activités développées par ces entreprises devront être au demeurant des activités technologiques avancées, car les activités qui utilisent intensivement de la main-d'oeuvre ne permettent plus d'affronter la concurrence des pays à bas salaires (même à Maurice). Cette orientation ne doit cependant pas exclure, dans la ligne des indications proposées par le rapport Belorgey<sup>72</sup>, d'envisager pour le Département d'Outre-Mer de La Réunion, comme pour les autres DOM, une diminution des coûts salariaux selon les secteurs économiques. La Réunion peut également exporter des services, qu'il s'agisse de recherche, d'enseignement, de formation, d'équipements, de télécommunications, d'entretien des matériels ... La France doit exploiter la situation géographique de cette île située au coeur de l'océan Indien pour rayonner et diffuser, vendre ses compétences aux pays de la zone.

<sup>72</sup> OUTRE-MER : LE DÉFI DES SINGULARITÉS, 1993, p.28.

C'est pourquoi nous insistons sur le fait que l'avenir de l'île ne peut s'envisager uniquement par le développement accéléré de la coopération régionale économique, tout en conservant l'appartenance de La Réunion à la France, garantie de stabilité appréciée par les pays proches. Pour ce faire il convient d'inciter les entrepreneurs à exporter leurs biens et services aux divers pays de la zone en utilisant La Réunion comme poste-avancé ; ceci passe par le développement d'accords de suppression progressive des barrières douanières<sup>73</sup> et la réduction des déséquilibres entre pays membres<sup>74</sup>, tout en encourageant les initiatives individuelles des entrepreneurs par tous les moyens. Il s'agit, une nouvelle fois de redonner aux îles leur vocation historique de carrefour des échanges dans l'océan Indien entre l'Asie, l'Afrique et l'Europe.

<sup>73</sup> La question des barrières douanières à La Réunion reste une des conditions nécessaires au développement d'échanges inter-régionaux : « (...) l'élévation des droits et taxes à l'importation (qui) constitue une condition sine qua non pour le développement du marché régional. » « - les entraves, tant tarifaires que non tarifaires, n'ont jamais fait l'objet d'un effort de démantèlement, et continuent à être de véritables freins au développement des échanges intra-régionaux. » C. DEBAILLE (1996, p.82 et p.84). On pense en particulier à la taxe de "l'octroi de mer" pour la Réunion. Selon de nombreux auteurs, la suppression des droits de douanes serait certainement de peu d'effet sur les recettes budgétaires qu'ils génèrent et permettrait le développement de nouvelles formes d'activités telles que les Joint Ventures. C. DEBAILLE (1996, p.90) estime ainsi qu'à la condition que les biens et services produits par les pays de la zone circulent librement, des rendements d'échelle pourraient être dégagés et la COI représenterait un « espace économique de poids » face à l'ouverture de l'Afrique du Sud ou des autres organisations régionales de la zone.

<sup>74</sup> Rappelons ici que le "Programme Régional Intégré des Echanges PRIDE" mis en oeuvre par la COI fin 1995 a pour objectif de favoriser le développement des échanges entre pays de la COI et avec d'autres pays en supprimant les contraintes qui gênent le secteur privé dans le secteur des marchandises mais également dans celui des services. Ce programme financé par la France, le FED et les Etats membres de la COI vise en particulier les quatre pays ACP du groupe car La Réunion connaît déjà des dispositions liées à son intégration à l'espace européen. Cette suppression des barrières douanières entre pays membres de la COI ne signifie pas l'entrée facilitée des produits réunionnais vers les autres pays membres car ces derniers sont protégés par les accords de Lomé IV mais prévoit que la France puisse négocier bilatéralement avec les pays ACP de la COI afin de déterminer des tarifications spécifiques pour les produits de La Réunion. Ce mouvement général s'inscrit plus largement dans le Cross Border Initiative qui vise à développer l'intégration régionale souhaitée par toutes les instances de coopérations régionales qu'il s'agisse de la COI, du COMESA, de la SADC ou de l'IOA-ARC. Contrairement à C. DEBAILLE (1996), nous regrettons que La Réunion ne participe pas à d'autres associations économiques de pays aux perspectives plus prometteuses que ceux constitutifs de la COI.

### C. Les enjeux militaires et maritimes dans l'océan Indien : la place de l'occident

*« Avec 11 millions de km<sup>2</sup> de superficie océanique, représentant 96 % de l'espace de souveraineté maritime de la République, l'Outre-mer fait de la France la troisième puissance mondiale par l'étendue de ses zones économiques exclusives. »*

*Outre-mer : le défi des singularités, 1993, p.33*

L'importance que représente l'île de La Réunion et l'île Maurice aux yeux des puissances occidentales ne peut être comprise qu'en rappelant combien l'océan Indien, malgré sa petite taille, est un espace géostratégique mondial fondamental. En effet, ces deux îles si intéressantes à étudier pour le démographe ne sauraient susciter l'intérêt de pays développés tels que la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis si ceux-ci ne poursuivaient des objectifs de consolidation de leur présence politique et culturelle, ainsi que de préservation de leurs intérêts économiques et stratégiques dans cette région, qui est considérée comme "une des artères principales" du monde<sup>75</sup>. Rappelons ainsi que l'océan Indien est un passage obligé au nord, vers le Golfe persique, la Mer Rouge et le Canal de Suez ; que la route du sud, c'est-à-dire la route du Cap par le Canal du Mozambique se fait au large des Seychelles et des Comores, tandis que les Mascareignes sont, encore et toujours, sur la route reliant le Cap au sous-continent indien et à l'Indonésie, mais aussi vers l'Australie plus au sud. Ainsi, par cet Océan circulent des produits énergétiques (pétrole), des minerais<sup>76</sup> en

<sup>75</sup> Propos d'allocution d'ouverture de MONSIEUR LE VICE-AMIRAL MARCEL LE CICLE, Les Relations Internationales dans l'Océan Indien, (1993), sous la direction de Pierre Maurice et Olivier Gohin, Actes du colloque international tenu à St-Denis de la Réunion les 29, 30 septembre et 1er octobre 1992. CÉRIGOL Centre d'Etudes et de Recherches internationales et Géopolitique de l'Océan Indien, Université de la Réunion, p.28

<sup>76</sup> Cuivre, étain, manganèse, cobalt, titane, chrome, platine, nickel, tungstène, fer ...



provenance d'Afrique australe, ou des produits manufacturés d'une importance fondamentale pour les pays développés, mais aussi pour le commerce entre pays en développement. Il baigne également les pays dont ces produits sont originaires, pays dont les cultures et niveaux de développement sont particulièrement hétérogènes. Les facteurs de tension régionale sont ainsi très nombreux : démographie, ressources, sous-développement, dette extérieure, surarmement, drogue, dégradation de l'environnement, migrants...<sup>77</sup> Ces préoccupations liées aux défenses des intérêts des grandes puissances génèrent des rivalités occidentales dans cette région du monde et expliquent pourquoi les pays souverains de la zone ne parviennent pas, malgré le soutien des Nations-Unies, à la transformer en "zone de paix". Pour parvenir à contrôler à distance ces zones stratégiques et les intérêts économiques ou politiques dans cette région du monde, chaque puissance s'est préservée des points d'appuis plus ou moins identifiables. Dans le cas de la France, ses intérêts dans la région ne se limitent ainsi pas seulement à la "possession" de La Réunion et de Mayotte puisque d'autres îles ou îlots (et les espaces maritimes qui y sont rattachés) dépendent juridiquement du Préfet de La Réunion et que des accords d'aides ou de défense passés avec plusieurs pays de la zone océan Indien permettent de s'assurer de larges appuis<sup>78</sup>. Concernant la possession d'espaces insulaires<sup>79</sup> et maritimes, il faut mentionner<sup>80</sup> tout d'abord, les *îles éparses* de très petites dimensions<sup>81</sup> composées de l'île

<sup>77</sup> OLIVIER GOHIN, « Tensions et coopérations dans l'Océan Indien », Les Relations Internationales dans l'Océan Indien, (1993), sous la direction de Pierre Maurice et Olivier Gohin, Actes du Colloque international tenu à St-Denis de la Réunion les 29, 30 septembre et 1er octobre 1992, CERIGOI Centre d'Etudes et de Recherches internationales et Géopolitiques de l'Océan Indien, Université de la Réunion, p.169-184.

<sup>78</sup> Les principaux points d'appuis identifiés dans la région sont Madagascar, les Comores, les Seychelles, la République de Maurice pour des raisons d'amitié historique et culturelle mais également la République de Djibouti au nord et encore une fois les Comores, pays avec lesquels la France a passé des accords de défense.

<sup>79</sup> A chaque découverte on procède à l'installation systématique de stations de recherches météorologiques ou scientifiques.

<sup>80</sup> INSEE REUNION, TABLEAU ECONOMIQUE DE LA REUNION, 1996/1997.

<sup>81</sup> Souvent des atolls presque entièrement recouverts par la mer.

Tromelin (1 km<sup>2</sup>), l'île Juan de Nova (4,4 km<sup>2</sup>), l'île Europa, l'île Bassas de India<sup>82</sup>, et l'archipel des Glorieuses (5 km<sup>2</sup>) ; d'autre part et surtout, les *TAAF Terres Australes et Antarctiques Françaises* qui comprennent la Terre Adélie (432 000 km<sup>2</sup>), l'archipel des Crozet (dont île de la Possession 146 km<sup>2</sup>), celui des Kerguelen<sup>83</sup> encore appelé îles de la Désolation (7 215 km<sup>2</sup>, 300 îles et îlots dont Grande-Terre), ainsi que les îlots d'Amsterdam (54 km<sup>2</sup>) et de Saint-Paul (7 km<sup>2</sup>). De ces possessions dépend la maîtrise française de la mer et donc de la pêche dans la région puisqu'une "Zone Economique Exclusive" (ZEE) de 200 milles marins entoure les îles éparses et les TAAF, ce qui constitue un territoire maritime et stratégique important par rapport aux possessions de pays de la zone comme l'Australie, l'Afrique du Sud ou Maurice. C'est tout particulièrement dans ce qu'on appelle le "Grand-Sud" que la France contrôle la plus grande étendue de mer. En effet, l'Afrique du Sud ne dispose que de zones exclusives plus modestes de par sa possession des territoires australs<sup>84</sup> <sup>85</sup> que sont les îles du Prince Edouard (104 km<sup>2</sup>) et l'île Marion (218 km<sup>2</sup>). De même l'Australie qui gère les îles australes Heard<sup>86</sup> et Mc Donald (393 km<sup>2</sup>) depuis 1947 ne contrôlerait que 45 000 milles nautiques carrés soit un dixième de la superficie que contrôle la France dans le Grand-Sud. Ces superficies déterminent les zones de pêches exclusives, des eaux internationales et présentent également une grande importance d'un point de vue militaire. Si les conflits en matière de pêche sont fréquents et relativement connus, les rivalités militaires dans cette région entre Anglo-Saxons (en particulier les Etats-Unis)

<sup>82</sup> Les îles de Juan de Nova, Glorieuses et Bassas De India sont d'ailleurs revendiquées à la France par la République de Madagascar et l'île Tromelin par la République de Maurice.

<sup>83</sup> Les Kerguelen sont incluses dans les TAAF en 1955.

<sup>84</sup> Les possessions de l'Afrique du Sud (depuis 1948) sont longtemps utilisées comme simples stations météorologiques, avant d'être occupées par une structure permanente (1972).

<sup>85</sup> Environ 84 000 milles nautiques carrés.

<sup>86</sup> L'île de Heard est une station de recherche

et la France le sont moins. Celles-ci s'accroissent en effet dans les années 1960, les Américains souhaitant pallier aux difficultés d'influence de la Grande-Bretagne au Moyen-Orient (retrait de la base d'Aden) tout en surveillant l'ex-URSS et la Chine dans leurs projets d'extension en Asie et tout particulièrement en Inde ; ils organisent donc le retrait de l'Archipel des Chagos<sup>87</sup> <sup>88</sup> du territoire national mauricien (encore colonie britannique). Très habilement, les États-Unis font pression sur les Britanniques pour qu'ils amènent les décideurs mauriciens à accepter l'installation d'une base militaire américaine (initialement présentée comme étant uniquement une station de support de communication<sup>89</sup>) dans l'archipel des Chagos, archipel stratégiquement

<sup>87</sup> L'Archipel des Chagos est composé de 65 îlots et atolls d'une grande importance stratégique. Les 6 groupes d'îles ou d'atolls principaux sont : Peros Banhos Atoll, Salomon Atoll, Three Brothers Islands, Eagle, Sea Cow and Danger Islands, Egmont Atoll et Diego Garcia Island. Cette dernière île de 20 km<sup>2</sup> en forme de V est la plus méridionale de l'archipel ; étroite bande de terre qui s'étend sur 50 km de long elle comptait environ 500 habitants avant l'arrivée américaine. Ses habitants se composaient essentiellement de travailleurs sous contrat venus d'Inde, de Maurice, ou des Seychelles, recrutés pour des activités liées à la récolte du guano et aux plantations de cocos. En 1965, l'ensemble de l'archipel était peuplé d'environ 1 500 personnes.

<sup>88</sup> Sources complémentaires, Journal mauricien Week-End (Mauricien dimanche) : Dimanche 25 mai 1997, p.23, « *Diego Garcia files* : Les pressions des États-Unis sur la GB pour exciser totalement les Chagos du territoire mauricien ». Dimanche 01 juin 1997, p. 18-19, « *Diego Garcia files II* : Communications extérieures secrètes d'un patriote très spécial ». Dimanche 08 juin 1997, p. 18-19, « *Diego Garcia files III* : Une presse internationale très bien informée ». Dimanche 15 juin 1997, p. 20-21, « *Diego Garcia files IV* : Un gros mensonge de trente-deux ans enfin révélé ». Dimanche 22 juin 1997, p. 22-23, « *Diego Garcia files V* : Les contreparties américaines cachées aux dirigeants mauriciens ». Dimanche 29 juin 1997, p. 18-19, « *Diego Garcia files VI* : La conférence Constitutionnelle (non-officielle) de Londres ». Dimanche 06 juillet 1997, p.20-21, « *Diego Garcia files VII* : Le chantage historique ». Dimanche 06 juillet 1997, p.37, « *Maurice peut-être le 'petit-frère' de Hong-Kong en Afrique* ». Dimanche 13 juillet 1997, p.19, « *Diego Garcia files VIII* : Confidences d'impérialistes ». Dimanche 20 juillet 1997, p.18-19, « *Diego Garcia files IX* : Confidences impérialistes ». Dimanche 27 juillet 1997, p.18-19, « *Diego Garcia files X* : Le 'population cleansing' des Chagos ». Dimanche 03 août 1997, p.18-19, « *Diego Garcia files XI* : La constitution de l'île Maurice indépendante fut manipulée par la GB pour résoudre le problème des réfugiés chagossiens ». Dimanche 24 août 1997, p. 18, « *La spécificité du cas chagossten en voie d'être reconnue par les Nations-Unies* ». Dimanche 31 août 1997, p. 16, « *Les États-Unis jugent la base de Diego Garcia 'encore vitale' pour la défense du monde* ». Dimanche 14 septembre 1997, p. 15, « *Robin Cook et Les Chagos : agir ensemble maintenant une fois pour toutes* ». Dimanche 28 septembre 1997, p. 15, « *Le député britannique John Marek : 'D'accord avec la souveraineté de Maurice sur les Chagos'* ». Dimanche 12 octobre 1997, p. 18-19, « *La question chagosienne : Me Lassémillante et M. Fernand Mandarim précisent leur combat* ». Dimanche 19 octobre 1997, p. 15, « *Le MMM s'explique sur le dossier Chagos* ». Dimanche 26 octobre 1997, p. 15, « *Le Commonwealth et les Chagos : le tournant d'Edimbourg* ». Dimanche 02 novembre 1997, p. 30, « *Le démembrement des Chagos commémoré samedi prochain* ». Dimanche 25 janvier 1998, p. 18, « *Chagos : le gouvernement mauricien a cédé aux pressions anglo-américaines en mai 90* ». Dimanche 01 février 1998, p. 18, « *Le gouvernement anglais mettrait-il les Chagos sous le BOT* ». Dimanche 28 juin 1998, p. 18, « *Chagos, vers un nécessaire arbitrage international* ».

<sup>89</sup> Cette base devait servir au ravitaillement des bâtiments navals américains joignant la base de Guam dans le Pacifique aux régions proches de Suez.

situé<sup>90</sup> au centre nord de l'océan Indien. Négociations secrètes et promesses de dédommagements (sous forme de visas d'immigration aux Etats-Unis pour les Mauriciens, de bail de location des Chagos pour 99 ans au bénéfice de Maurice, d'accords de défense et de quotas d'exportation garantis) sont finalement balayées lorsque S. S. Ramgoolam se rend à Londres pour mener à terme le retrait anglais de l'île Maurice ; il reviendra à Maurice avec l'Indépendance tant attendue, mais en ayant cédé les Chagos sans autre condition : nous sommes le 23 septembre 1965.

En quelques années l'île principale de l'archipel (Diego Garcia<sup>91</sup>) est transformée en base aéro-navale pouvant accueillir porte-avions et armements nucléaires et devient vitale pour les anglo-américains dans la surveillance des pays du golfe. Sans nous étendre sur les conditions au cours desquelles Maurice a dû céder les Chagos qui représentaient 1/3 de son territoire (condamnation des Nations-Unies), ni sur celles de l'évacuation des 1 500 habitants des 65 îles de l'archipel par les Anglais (alors que seule Diego Garcia est occupée depuis lors), il faut savoir que Maurice réclame le retour de cet archipel au sein de sa République. La base anglo-américaine de Diego Garcia est devenue, de fait, une base d'attaque utilisée par exemple lors des bombardements de l'Irak. La présence d'armement nucléaire<sup>92</sup> au coeur de l'océan Indien est ainsi plus que probable, ce qui démontre l'importance que les Américains accordent à cet emplacement. Outre les aides militaires et pécuniaires américaines

---

<sup>90</sup> C'est archipel servait déjà de base secrète anglaise puisque dès 1941, la Royal Navy y avait installé une station de radio.

<sup>91</sup> Le 30.12.1966, les Britanniques signent avec les Etats-Unis un traité de défense par lequel les territoires du BIOT (British Indian Ocean Territory) sont mis à disposition des Etats-Unis à des fins de défense pour 50 ans (avec renouvellement possible de 20 ans). Les Chagos ne sont pas les seules îles de l'Océan Indien concernées puisque les îles Farquhar, Aldabra (administration des Seychelles) et Desroches sont également retirées par la Grande-Bretagne à la souveraineté de leurs états.

<sup>92</sup> Journal mauricien Week-End (Mauricien dimanche) : Dimanche 11 janvier 1998, p. 16-17, « Les dessous des rivalités occidentales dans l'océan indien - quand la GB et l'Australie espionnaient la France pour les Etats-Unis ». Dimanche 08 février 1998, p. 16-17, « Le danger nucléaire dans l'Océan Indien ».

induites par ce dossier<sup>93</sup>, le rattachement de l'archipel des Chagos au BIOT, British Indian Ocean Territory, permet aux Anglais de disposer d'une zone de pêche bien située. Ainsi, la liberté de circulation maritime dans l'océan Indien est vitale pour l'ensemble des pays tributaires des approvisionnements énergétiques en provenance des pays de la zone, c'est une des raisons du développement de moyens militaires dans cette région. Pour la France, il s'agit également de surveiller les zones économiques exclusives qui sont rattachées à son territoire national. Cet exercice est particulièrement difficile à réaliser du fait de l'étendue des zones à surveiller, de leur situation géographique australe, du peu de bâtiments militaires français affectés à La Réunion mais surtout par le nombre élevé de navires étrangers<sup>94</sup> venus pêcher illégalement dans les ZEE françaises. Le problème se complique encore de la « complicité passive » de certains pays<sup>95</sup> comme Maurice qui, pour des raisons essentiellement économiques, n'ont pas signé la Convention pour la Conservation de la faune et de la flore maritime de l'Antarctique (CCAMLR<sup>96</sup>) qui fixe les quotas de pêche selon les variétés des prises<sup>97</sup>. En effet, le développement du port franc mauricien est pour une part non négligeable lié aux transbordements de poissons que ces bateaux y réalisent, poissons dont les lieux de pêches sont invérifiables. Les prises sont stockées dans des entrepôts frigorifiques puis réexportées vers les Etats-Unis ou le Japon. La seule possibilité consiste à prendre sur le fait les bateaux non autorisés sur les zones de pêche réservées, en utilisant le patrouilleur austral français "L'Albatros"

---

<sup>93</sup> Les Anglais gardent la "souveraineté britannique" sur l'archipel détaché et bénéficient de remises sur des achats de matériels militaires américains.

<sup>94</sup> Les bateaux incriminés sont fréquemment armés au Panama, au Chili, en Argentine ou même en Australie.

<sup>95</sup> Le Port de Maurice ne serait pas le seul mis en accusation par la France puisque des pêches illégales dans les ZEE Françaises seraient débarquées en Namibie et en Afrique du Sud. Journal mauricien Week-End (Mauricien dimanche) : Dimanche 15 février 1998, p 16, « Guerre du poisson entre La Réunion et l'île Maurice ».

<sup>96</sup> Convention on the Conservation of Antarctic Marine Living Resources.

posté à La Réunion<sup>98 99</sup>. Le dispositif français est d'ailleurs relativement restreint puisque, outre "L'Albatros", la force maritime de La Réunion comporte un patrouilleur affecté à la zone économique exclusive de La Réunion et de Tromelin, un bâtiment léger de transport utilisé pour ravitailler les îles éparses et une vedette de gendarmerie.

L'existence de quotas sur un nombre de plus en plus important de variétés de poissons et crustacés est un handicap pour les pêcheurs de La Réunion comme pour ceux des autres pays. Ceci se complique du fait que La Réunion ne disposant pas de plateau continental et de seulement 210 km de côtes, les pêcheurs doivent se rendre sur des sites de pêche très éloignés, et ce d'autant plus aujourd'hui que de nombreuses îles ont accédé à la souveraineté et disposent donc elles-mêmes de zones économiques exclusives. Les eaux internationales où la pêche est libre sont de plus en plus éloignées et les pêcheurs réunionnais, traditionnellement peu tournés vers la mer, sont facilement distancés par les grands armateurs, en particulier pour la pêche au thon. En conséquence et malgré les zones économiques exclusives françaises, la place de la pêche<sup>100</sup> dans l'économie réunionnaise reste modeste. Maurice jouit également de

---

<sup>97</sup> Par exemple, les quotas de la Légine (poisson des mers froides du sud) dans les TAAF sont fixés à 14 000 tonnes par an en 1996.

<sup>98</sup> Ces zones sont situées à une semaine de voyage de La Réunion.

<sup>99</sup> La Réunion est le lieu d'implantation des Forces (militaires) Françaises dans l'Océan Indien la FAZSOI.

<sup>100</sup> Il existe plusieurs types de pêche au départ de La Réunion. La "petite pêche" qualifie la pêche locale déclarée ou non, essentiellement de subsistance et auto-consommée. Plus loin des côtes, ou au large, la pêche traditionnelle s'exerce vers Tromelin, Vetyver ou Aldebaran, mais elle est limitée par les zones économiques exclusives étrangères. Il existe également une grande pêche en zone inter-tropicale, dans les eaux internationales, depuis 1966, soit dans les eaux malgaches, soit dans les hauts fonds coralliens au nord de Maurice (à Saya de Malha, pour la pêche du poisson capitaine) ou même jusqu'à la côte Somalie ou vers les Chagos. La pêche à la crevette s'exerce dans le canal du Mozambique. Concernant la pêche dans les TAAF, elle est de deux types : la pêche australe de la langouste (au casier) autour des îles de St Paul et Amsterdam à 2 800 km de La Réunion (limitée de plus en plus par les quotas) et la pêche aux Kerguelen à 3 200 km de La Réunion, pour les légines et le colin austral. La Réunion compte deux bateaux congélateurs armés pour la grande-pêche : l'Austral, chalutier de 78 mètres de long qui pêche dans les TAAF de St Paul, Amsterdam et Kerguelen et le Marie-Christine, navire de 57 mètres de long (porteur de 15 canots de pêche) pour la pêche à la ligne du poisson capitaine à Saya de Malha. Dans ces eaux internationales, et en particulier à Saya de Malha, les pêcheurs réunionnais sont en concurrence avec la vingtaine de bateaux mauriciens. MINET (J.P.), LEGRoux (A.), (Juillet-Août 1991), « Vers un nouvel essor de la pêche à la Réunion », Economie de la Réunion, INSEE Réunion, n°54, pp.11-17. BIAIS (GERARD), (Juillet-Août 1991), « La pêche maritime à la Réunion dans les années 80 », Economie de la Réunion, INSEE Réunion, n°54, pp.2-10. BERTRAND (J.),

zones économiques exclusives autour de ses territoires mais le potentiel de pêche est désormais pratiquement exploité au maximum.

Ce rapide aperçu des enjeux stratégiques militaires et maritimes dans l'océan Indien voulait rappeler combien ces économies servent, de près ou de loin, les intérêts des grandes puissances. L'île Maurice apparemment souveraine est finalement extrêmement fragile car encore dépendante de ses quotas garantis à destination des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Europe, qu'il s'agisse du sucre, ou du textile. Compte-tenu de ces paramètres, les pressions qu'elle peut (seule) exercer sur l'Angleterre et les Etats-Unis pour se voir restituer les îles Chagos sont minimales, à moins que les Nations-Unies et la Communauté Internationale ne se mobilisent et n'interviennent dans ce dossier. La Réunion constitue pour la France une des clés de son dispositif d'influence politique dans l'océan Indien. Ce dispositif d'ensemble permet à la France, elle aussi dépendante de la mer pour son commerce extérieur, de préserver la circulation maritime, de surveiller ses zones économiques exclusives et d'intervenir militairement en cas d'atteinte à la souveraineté d'un pays ami ou d'une possession française dans la région.

---

(Janvier-Février 1985). « La pêche maritime à la Réunion trente années d'effort de développement de la production », *Economie de la Réunion*, n°17, INSEE Réunion, pp.3-8.

### Chapitre III. Conclusion : résultats et apport de la thèse

#### A. Principaux résultats

L'approche comparative menée tout au long de cette thèse s'est révélée précieuse pour l'étude des facteurs à l'oeuvre dans l'évolution divergente de l'île de La Réunion et de l'île Maurice du point de vue de l'emploi depuis les années 1980. La comparaison systématique de l'organisation politique et économique des deux îles, des legs historiques, des situations démographiques et migratoires a permis de mettre en évidence l'existence d'héritages spécifiques, transformés en atouts spécifiques par chaque île au cours de la période contemporaine. Les héritages spécifiques ainsi identifiés tiennent essentiellement aux éléments de géographie physique et humaine, au type de colonisation, ainsi qu'aux formes de l'Etat. En effet l'île Maurice jouit d'une situation privilégiée sur la route des voiliers et navires de commerce dès les origines ainsi que de côtes hospitalières, trouvant donc une vocation commerciale initiale plus évidente que La Réunion aux côtes difficilement abordables, au relief plus tourmenté et moins bien située sur les routes maritimes. Cette dernière est ainsi « subordonnée » à Maurice dans un rôle de "grenier à grain" pendant plusieurs années, avant que le destin des deux îles ne prenne des voies différentes à partir de 1815. Maurice devient alors anglaise tandis que La Réunion poursuit sa route avec la France. L'ère du sucre s'ouvre alors pour les deux îles, tandis que deux types de peuplement contrastés viennent répondre aux nouveaux besoins en main-d'oeuvre engendrés par cette nouvelle activité. Aux esclaves succèdent les travailleurs engagés sous contrat qui draineront à Maurice sur 75 années (1835-1910) environ quatre fois et demi plus



de main-d'oeuvre que la traite n'en avait amené sur l'île : ce sont essentiellement des originaires de la péninsule indienne. A La Réunion, les arrivées, bien qu'importantes, sont relativement plus modestes et diversifiées. De cette époque (1853-1863) date la principale différenciation quantitative entre les effectifs des îles ; jamais plus la population de La Réunion ne pourra rattraper celle de Maurice. Cette période marque également un tournant du point de vue des communautés en présence à Maurice. La communauté indo-mauricienne domine en nombre les autres communautés à partir de 1860 et on assiste à "l'indianisation" de Maurice. A contrario, les effectifs des nouveaux arrivants indiens à La Réunion ne dépasseront jamais ceux de la population créole.

Des singularités se font jour en particulier par la possibilité qui est faite aux Indiens d'accéder à la terre à Maurice tandis qu'une concentration particulièrement précoce des terres s'opère à La Réunion. Cette période est identifiée comme étant à l'origine d'une société d'entrepreneurs à Maurice et l'émergence d'un puissant capital domestique (principalement entre les mains des Indiens) au côté des établissements sucriers détenus par les puissants descendants de colons européens. La colonisation britannique imprime à Maurice une marque anglaise de culture commerciale<sup>101</sup> tandis qu'à La Réunion, dès 1870, l'Etat français organise déjà de fait un statut de département à La Réunion.

Ces caractéristiques sont à l'origine de mobilisations contrastées de capitaux au XXème siècle, d'un renforcement d'une tradition britannique libérale à Maurice et

---

<sup>101</sup> CHAZAN (SUZANNE), WIDMER (ISABELLE), à paraître, « Libre échange et stratégies migratoires dans le contexte de l'Indépendance nationale à l'île Maurice », *la revue européenne des migrations internationales*, 29 p.

d'un héritage d'intégration à la Française pour La Réunion. Mais ces héritages spécifiques ne produisent pas initialement des résultats particulièrement contrastés au cours de la période contemporaine, en particulier face aux inerties démographiques inquiétantes que provoque la transition démographique haute et rapide qui commence dans les îles dans les années 1950. L'adaptation du marché de l'emploi se révèle devant les arrivées massives de main-d'oeuvre d'âge actif dans les années 1970-1980 entraînant une situation de chômage très préoccupante dans les deux îles. Les réponses à ces défis démographiques et économiques contemporains vont alors être contrastées puisqu'elles s'appuient sur des décisions économiques et démographiques qui puisent leurs racines dans les héritages historiques démontrés. Les spécificités de chaque système peuvent alors s'exprimer pleinement.

L'île Maurice, indépendante en 1968, mais encore fragile et membre du Commonwealth, cherche à développer un secteur secondaire dynamique intense en travail afin de résorber le trop plein de main-d'oeuvre peu qualifiée dont elle dispose. Elle transforme son handicap en atout pour se lancer dans la production intensive de biens manufacturés essentiellement textiles. Elle peut alors mobiliser les capitaux issus du secteur sucrier et du capital domestique pour financer à hauteur d'environ cinquante pour-cent les investissements nécessaires à la mise sur pied des entreprises de la zone franche. Le reste des capitaux est obtenu auprès d'investisseurs étrangers, tandis que divers conseils (ajustement structurel) et financements importants sont trouvés auprès de la Banque mondiale et du Fond Monétaire International. Dans le même temps, et contrairement à La Réunion, les décideurs britanniques puis mauriciens, dans leur majorité, s'ils encouragent la politique de régulation des naissances, sont peu favorables à une politique d'émigration de la population.

La Réunion, qui accède réellement à un statut de département français en 1946 connaît des progrès sanitaires et infrastructurels spectaculaires à partir des années 1960. Son atout est son statut de département français et face à la montée spectaculaire du chômage qui s'opère avec la transition démographique, il semble évident que l'émigration à destination de la métropole soulagera le marché du travail réunionnais tout en résolvant une partie des besoins du marché métropolitain. Parallèlement des actions en faveur du développement du secteur primaire et secondaire ainsi qu'une vigoureuse politique de planification familiale sont menées. La mise à niveau du département sur celui des départements métropolitains du point de vue des infrastructures, des possibilités de consommation et services divers de l'Etat et des collectivités locales dans le département entraîne, simultanément aux émigrations organisées de Réunionnais vers la métropole, la venue de Métropolitains sur l'île à des emplois qualifiés souvent liés au développement du secteur public. Les importations se développent alors que la faible industrialisation de l'île ne permet pas un équilibre de la balance importations / exportations. La tertiarisation de l'économie se produit rapidement, sans étape industrielle, et les difficultés rencontrées par les Réunionnais sédentaires les moins qualifiés pour s'insérer sur le marché du travail local sont toujours importantes.

A Maurice, malgré le peu d'encouragement à l'émigration, d'importants mouvements au départ se produisent néanmoins, pour des raisons d'abord politiques puis essentiellement économiques. Contrairement au quasi-échange de population qui se produit entre La Réunion et la métropole, les candidats au départ à Maurice s'orientent vers des destinations multiples au gré des possibilités offertes. L'Afrique du Sud, l'Australie, la Grande-Bretagne et la France accueillent ainsi de nombreux natifs de

Maurice comme le révèle notre étude comparée précise des fiches mauriciennes d'embarquement et de débarquement avec les immigrants recensés dans les différents pays d'accueil. Les destinations choisies, réellement ou par défaut par les émigrés mauriciens, dépendent essentiellement de leurs caractéristiques individuelles (niveaux de qualification, appartenances communautaires, statut matrimonial ...) et des besoins, politiques et quotas pratiqués par les pays d'accueil. Maurice tisse ainsi progressivement à travers le monde un réseau de plus en plus dense, au travers des émigrés répartis sur tous les continents et de plus en plus vers l'Asie. Quant aux flux réciproques de populations entre la métropole et La Réunion, ils se poursuivent avec une intensité variable suivant les années mais en échangeant des migrants hommes et femmes aux caractéristiques individuelles marquées et identifiées par les modélisations mathématiques effectuées.

Les années 1980 marquent la rupture du point de vue des résultats économiques et d'emploi. En effet, les résultats comparés révèlent une résorption extrêmement rapide du taux de chômage à Maurice entre 1983 et 1990, celui-ci passant de près de 20 % à moins de 5 %, tandis qu'à La Réunion le taux de chômage ne cesse de s'aggraver : 19 % en 1974, 31 % en 1982, 37 % en 1990. L'embauche massive dans les industries manufacturières, en particulier celle des femmes, permet à Maurice de résorber aisément l'élévation vigoureuse de leur nombre, qui croît principalement par l'élévation de leurs taux d'activité. Dans le cas de La Réunion, la propension forte des femmes à se porter sur le marché du travail se conjugue à un fort effet démographique de croissance des effectifs en âge de travailler et entraîne une élévation du chômage. D'autres caractéristiques liées à l'emploi sont également mises en évidence. Elles tiennent à l'âge contrasté des actifs occupés dans les deux îles pour les différents

secteurs économiques ou encore à la baisse de la population inactive enregistrée à Maurice contrairement à l'augmentation notable de cette catégorie à La Réunion. Au total, l'ensemble des indicateurs liés à l'emploi sont particulièrement favorables aux mesures mises en place par Maurice. On ne s'étonnera donc pas des excellents résultats économiques relevés, tandis que les échanges commerciaux de La Réunion avec la métropole se renforcent avec une dépendance de plus en plus forte de l'île par rapport à la France.

Mais ces résultats économiques et d'emploi contrastés peuvent être relativisés par la mise sur pied d'un bilan démographique et surtout social qui, cette fois, bascule en faveur des choix français. Ils sont identifiés en particulier dans le secteur social, de la santé et des revenus, les revenus des ménages réunionnais étant largement complétés par des revenus de redistribution tandis qu'à Maurice, les revenus des populations dépendent quasi exclusivement des revenus tirés de l'activité effective, c'est-à-dire des salaires. Des inégalités sont relevées également dans le système d'enseignement mauricien qui accentue et prolonge les inégalités au lieu de promouvoir une certaine égalité sociale. Cours particuliers payants, sélection précoce entraînant l'exclusion d'un jeune sur trois de l'école autour de l'âge de onze ans. D'autres aspects liés au choix d'économie libérale sont également discutés quant à leurs conséquences éthiques, écologiques ou morales.

Du point de vue démographique nous avons pu montrer certains effets conjoncturels du plein emploi rapide à Maurice sur les fluctuations post-transitionnelles de la fécondité ou encore de façon assez surprenante la persistance d'émigrations et l'apparition d'immigration de main-d'œuvre en provenance d'Asie (essentiellement).

Quant à La Réunion, la fécondité n'a pas encore atteint un seuil de renouvellement faible permettant de caractériser la transition démographique d'achevée. L'accroissement naturel est encore non négligeable et l'accroissement total de la population se poursuit d'autant plus que les émigrations se sont ralenties et que le solde migratoire est désormais positif (immigration nette) : elle se compose essentiellement de Métropolitains et de Réunionnais de retour. Du point de vue de la mortalité, les résultats mauriciens sont encore décevants par rapport à La Réunion, en particulier la mortalité infantile, même si les résultats obtenus depuis la Seconde Guerre Mondiale ont permis de réduire leur intensité.

Mais les avertissements que nous confrontent aujourd'hui aux perspectives et défis du développement durable, tels que le réchauffement climatique, la mondialisation, la compétitivité, le maintien d'un environnement durable, etc., nous rappellent que les défis sont communs à tous les pays. Les défis économiques enregistrés. Il nous apparaît déjà que les défis hispaniques et africains des deux îles sont exploités différemment par chaque société. Les communautés mauriciennes implantées partout à travers le monde et les liens fréquemment dans des pays asiatiques ou africains anglophones, et de par son peuplement pluri-communautaire, l'île Maurice s'inscrit d'ores et déjà dans une relation multi-polaire. Ces héritages sont à l'origine de solidarités très fortes surtout économiques, mais aussi politiques, financières et culturelles qui permettent à l'île souveraine de dépasser son espace géographique, limité par l'insularité, à un espace géographique et économique beaucoup plus vaste. De nombreuses preuves de cette extension de territoire ont été présentées dans le cas de Maurice, qu'il s'agisse des nouvelles alliances entre pays de la zone océan indien auxquelles Maurice participe activement d'accords bilatéraux de suppression de barrières douanières ou encore de délocalisation d'activités. Maurice se donne

également les moyens de retrouver sa vocation de carrefour stratégique des échanges en mettant sur pied de nouveaux services portuaires et aéroportuaires dans le cadre du développement récent du port franc ou de l'offshore (pour les instruments de services bancaires ou du tertiaire offerts aux investisseurs). Maurice cherche ainsi à trouver sa place dans l'économie de cette région du monde en mettant en avant ses atouts historiques spécifiques (peuplement, situation géographique, libéralisme...) tout en préservant ses acquis auprès des pays européens et américains en terme de débouchés pour le sucre et les biens de la zone franche mauricienne.

La situation de La Réunion paraît plus critique puisqu'on a pu montrer qu'elle ne peut jouer ses atouts que dans le double cadre contraignant de son statut de région ultra-périphérique européenne et de département français. Il lui faut nécessairement s'intégrer aux blocs économiques australs naissants en proposant vente de services de santé, de formation, de technologie ou de sous-traitance, ou encore en servant de poste-avancé dans l'océan Indien pour les entreprises françaises. Ces initiatives, qui ne résoudront certes pas à court terme le chômage réunionnais devenu chronique, deviennent urgentes. Les participations de La Réunion et donc de la France aux unions économiques de la zone océan indien sont en effet très insuffisantes pour espérer un mieux économique et d'emploi à moyen terme.

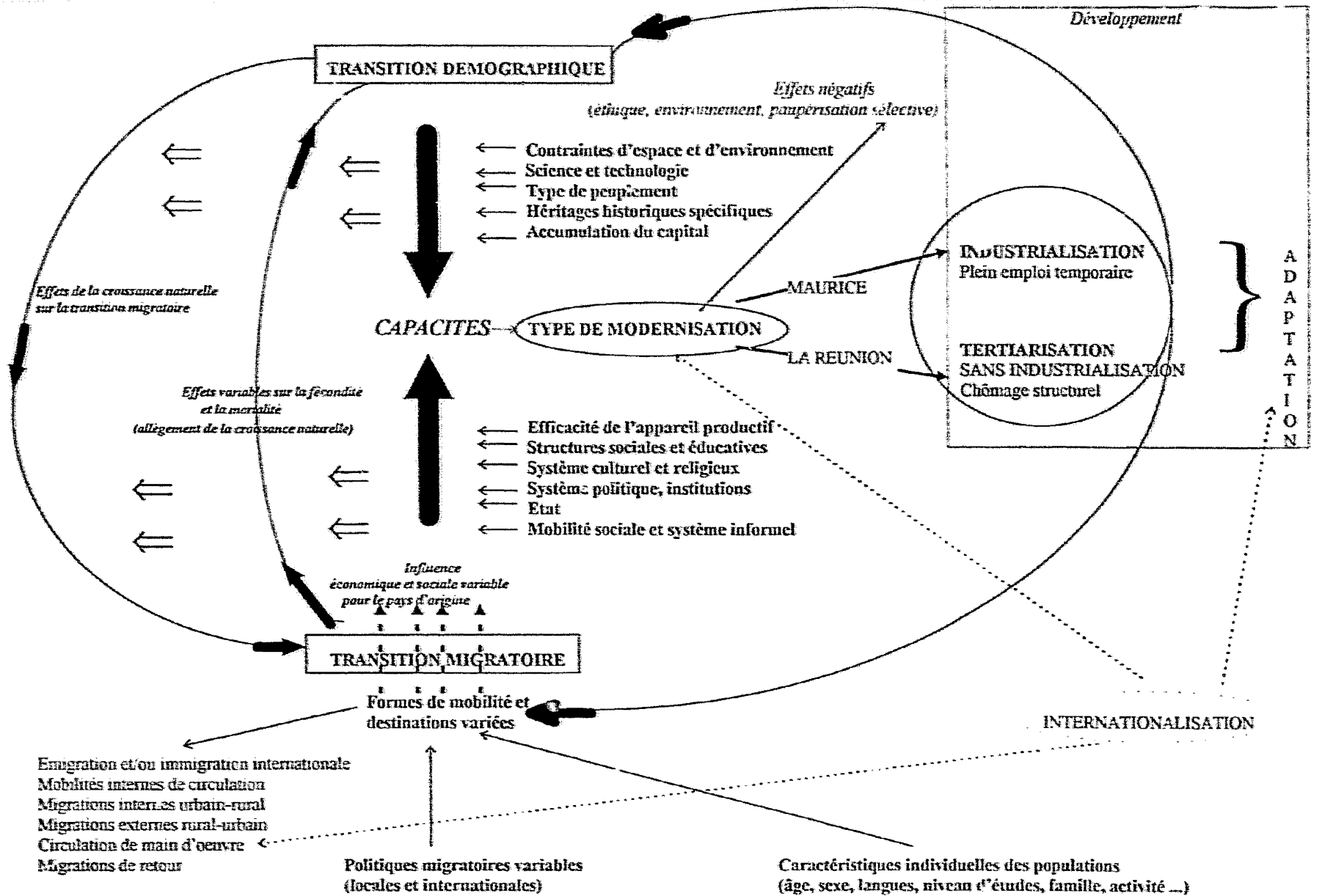
## **B. Vers une approche intégrée : transition démographique, transition migratoire et développement**

*« (...), réinscrire les interactions population et développement dans une relecture critique et actualisée des rapports entre civilisation et milieu, peut ouvrir le chemin à des recherches stimulantes. »*

*J.P. PEEMANS, 1995, p.71*

Au-delà des liens complexes qui existent entre transition démographique et mobilité, il nous apparaît essentiel de préciser en guise de conclusion leur impact sur le développement contrasté des deux îles. L'approche comparée menée dans cette thèse nous a permis d'identifier plus aisément l'influence déterminante souvent réciproque existant entre les transitions démographique et migratoire et le type de développement observé, tout en mettant en évidence les variables intermédiaires propres à chaque société qui participent à l'existence voire à la stimulation de telles ou telles capacités spécifiques génératrices de modernisations, et donc de développement. Un schéma synthétique ( Graphique 141 ) permet de rappeler les principaux éléments qui interviennent dans le processus de modernisation et de développement contrasté. Les hypothèses formulées dans la problématique s'appuyaient sur l'existence d'un lien positif liant la croissance démographique à la croissance économique sous certaines conditions à préciser, celles-ci variant suivant les sociétés et dont les effets pouvaient même jusqu'à être contrariés par des choix politiques ou institutionnels ou encore, a contrario, encouragés par des éléments de conscience collective spécifiques.





GRAPHIQUE 141 - SCHEMA SYNTHETIQUE DES PHENOMENES DEMOGRAPHIQUES ET MIGRATOIRES AINSI QUE DES ELEMENTS INTERVENANTS DANS LES PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT DES DEUX ILES. 650

La confrontation menée entre les deux îles nous a tout d'abord amené à situer dans le processus de développement les « *facteurs mobilisables par une société hérités de l'histoire de la société au sens de son legs global* ». En effet, si, pour de nombreux auteurs la modernisation est le vecteur du développement<sup>102</sup>, nos analyses nous confirment dans la nécessité d'introduire en amont le terme de "capacités". Ces capacités sont un ensemble de facteurs propres à stimuler et à induire un certain type de modernisation et de développement. Elles sont le résultat de la conjugaison d'un ensemble de phénomènes et de variables, issus à la fois de la transition démographique et migratoire, mais aussi d'influences historiques, institutionnelles, et propres à certains systèmes culturels, religieux, éducatifs, technologiques, variables dans l'espace et dans le temps. Ces influences qui singularisent chaque société du point de vue du type de développement attendu ont également une influence sur le rythme et la précocité du démarrage de la transition démographique comme des effets de cette dernière sur la réalisation d'une transition dans la mobilité. Conjointement, ils forment un terrain propre à l'émergence de tel ou tel type de développement par une modernisation donnée à un instant donné.

Ces phénomènes et variables aux influences singulières et aux effets multiples sont caractérisés et représentés au centre du Graphique 141 (précédés de flèches). Il s'agit en particulier des *contraintes d'espace et d'environnement* (ici, l'insularité et une situation géographique australe), du stade de développement atteint par *la science et la technologie* (espace temps et innovations), du *type de peuplement* et des *héritages historiques spécifiques* identifiés. A ces premiers éléments, il convient d'ajouter

---

<sup>102</sup> Pour plus d'information sur les théories de la modernisation dans les années 1950-1965 (modèle de Lewis et J.Fei et G. Ranis) voir J.P. PEEMANS (1995, pp.71-107).

l'existence et l'efficacité d'une *accumulation du capital* ainsi que le rôle essentiel joué par *l'appareil productif* (stade de développement et efficacité à créer des emplois). De même, les *structures sociales et éducatives*, le *système culturel, religieux, politique*, les formes et l'importance de *l'Etat* ainsi que l'existence et le type même des *institutions* et celle d'un *système informel* influencent le processus de développement. Ces divers éléments agissent à la fois sur l'émergence des potentialités et des "capacités" spécifiques à chaque société à une période donnée (flèches simples du schéma) mais également tempèrent, intensifient ou rendent plus complexes les effets réciproques que l'on sait exister entre transition démographique et transition migratoire (doubles flèches du schéma). Ainsi, une croissance naturelle élevée, dont on attend un effet sur la propension à émigrer, verra son action relativisée par l'absence de moyens de transports efficaces et peu coûteux (action de la variable science et technologie) ou encore par l'efficacité plus ou moins grande de l'appareil productif (taux de chômage élevé ou non) ainsi que des autres variables énoncées précédemment. En outre, les formes prises par la mobilité éventuellement induite, ainsi que les destinations observées, dépendront encore d'autres éléments telles que les politiques migratoires locales et internationales ainsi que les caractéristiques individuelles des populations. Selon les cas, on peut assister à des mouvements migratoires internationaux (vers des destinations uniques ou multiples) ou de simples mobilités internes ...

Ces formes variées de transitions migratoires auront aussi des influences en retour contrastées. Elles peuvent jouer sur la fécondité du pays d'origine ou permettre en particulier un allègement de la croissance démographique si les départs se sont produits à l'extérieur du pays concerné et en quantité suffisante ; mais elles ont également une influence économique et sociale variable pour le pays d'origine du fait

des types de mobilités observées, des populations concernées et de leur comportement : mouvements de capitaux, solidarités entre sédentaires et migrants, et à long terme éventuelles retombées économiques pour le pays d'origine du fait de populations implantées dans des pays variés et économiquement dynamiques.

Les "capacités" du pays se voient alors singularisées une nouvelle fois par les formes spécifiques des liens unissant transition démographique et transition migratoire. Des types de modernisations singuliers s'observent alors, fonction des potentialités spécifiques mises en évidence. Dans le cas des deux îles, le développement observé prend la forme d'une tertiarisation sans industrialisation accompagnée de chômage à La Réunion tandis qu'à Maurice, l'industrialisation entraîne un plein emploi temporaire (module développement sur la partie droite du schéma). Ces développements ont évidemment des effets retour sur de nombreux modules du schéma présenté, entraînant de nouveau des modifications des effets relevés entre transition démographique et migratoire, ainsi que des "capacités" et formes de mobilité.

C'est donc ainsi que les contraintes insulaires et géographiques des deux îles étudiées ont entraîné une transition démographique rapide et une croissance naturelle élevée dans les années 1960 amorçant la mise en route d'effets migratoires et de développement qui auraient pu être communs si les capacités héritées des variables propres à chaque système n'avaient pas existé. La place de l'élément politique est ici fondamentale. Il transforme (en s'appuyant sur d'autres variables comme les caractéristiques des populations) une relation qui aurait pu être simple entre croissance naturelle et migration en un phénomène complexe et variable selon les périodes et les

sociétés. Dans le cas de Maurice, l'émigration internationale se produit sans encouragement particulier et s'oriente vers des destinations multiples : la migration n'est pas considérée comme une solution par les décideurs en charge des problèmes économiques et démographiques, les pays d'accueil sélectionnent les candidats de façon formelle ou par défaut en jouant sur les caractéristiques individuelles des populations. D'un autre côté, les choix politiques français à La Réunion entraînent une double mobilité grâce à des incitations multiples : à des émigrations de Réunionnais à destination de la seule métropole se superpose une immigration de Métropolitains. Les effets-retour (influence économique et sociale) que l'on pourra attendre de ces formes de transitions migratoires sont en conséquence particulièrement contrastées<sup>103</sup>.

Mais l'influence de l'élément politique<sup>104</sup> n'est pas le seul ; la forme de l'Etat ainsi que la place réservée aux ambitions des populations ont également été à l'origine d'émergence de "capacités" contrastées d'une île à l'autre et trouvent souvent leurs racines dans l'histoire et le peuplement. L'émergence de nouvelles classes sociales à l'Indépendance et leur volonté directement corrélée d'assise économique et politique sont sans conteste au coeur des "capacités" sur lesquelles la modernisation peut s'appuyer. Nous pensons ici à la force qu'a représenté pour Maurice la majorité

---

<sup>103</sup> A Maurice, nous avons pu identifier des effets positifs plus importants qu'à La Réunion de par l'histoire du peuplement et du fait de l'existence de communautés expatriées dans différents continents au poids économique ou démographique important. Citons par exemple les liens privilégiés avec l'Inde, le Pakistan, la Chine et le Royaume-Uni.

<sup>104</sup> « La Réunion si proche, mais si différente de Maurice, illustre bien le fait que la simple émigration qui draine un pays de ses forces vives n'est pas l'unique solution aux problèmes économiques internes. Avec un taux d'émigration officielle plus élevée que l'île Maurice (...), La Réunion qui connaît, à un moindre degré, l'épineux problème de surpopulation, n'a pas su se lancer dans le développement industriel qu'a connu notre pays avec sa zone franche. Les domaines de l'emploi restent limités dans l'île voisine. L'impatience guette une jeunesse qui n'a d'autre alternative que de s'exiler vers la métropole, elle-même en pleine crise économique et souffrant d'un fort taux de chômage, engendré par la récession. Une analyse plus poussée de l'histoire économique des deux îles, si proches géographiquement et pourtant si différentes sur d'autres plans, permettrait d'établir, à quel point, le contexte politique joue un rôle majeur dans l'évolution d'un pays. » (M. DINAN, 1985, p.226-227).

hindoue et musulmane dont l'histoire et la volonté avaient permis d'accéder à la petite propriété, à l'accumulation du capital et, grâce au nombre, au pouvoir politique. L'importance de l'Etat s'illustre également par sa place dans les politiques visant à moderniser le secteur primaire et à développer l'industrie, à sa capacité d'articulation et de mise en confiance du secteur privé existant et de ses capitaux, à la valorisation des mouvements humains observés avec la transition démographique. Ainsi, le choix de la départementalisation pour La Réunion et de l'Indépendance pour Maurice dans le prolongement des choix historiques spécifiques a induit des capacités différentes puisque dans l'île française, le choix de l'intégration a fait basculer la société du primaire au tertiaire sans industrialisation utilisant des techniques intensives en travail permettant une absorption des excédents de main-d'oeuvre générés par la transition démographique et la transformation des vocations agricoles traditionnelles des îles. Pour des raisons multiples et auxquelles les aides internationales et les avantages artificiels accordés par les pays développés aux pays en développement sont étroitement liés, l'île Maurice a su reconvertir sa main-d'oeuvre abondante en une force de travail au service d'une industrie naissante ; elle a utilisé capitaux privés (nés de l'histoire) et internationaux ainsi qu'une philosophie libérale sur l'ensemble des questions économiques et migratoires pour résoudre le problème essentiel que les décideurs s'étaient décidés à combattre : le chômage. A l'inverse, l'objectif pour La Réunion a été de mettre au niveau de la métropole les indicateurs sociaux et d'infrastructures, ce qui a entraîné un passage rapide d'une société agricole à une société de services, sans adaptation aussi rapide de la population.

Le schéma synthétique ( Graphique 141 ) rappelle également que la mondialisation s'impose de façon de plus en plus aiguë aux deux sociétés nécessitant de leur part une

adaptation rapide et une réaction énergique. En effet, les exigences du nouveau contexte mondial exercent une pression externe sur les économies nécessitant une adaptation des hommes et de l'appareil productif toujours plus rapide. Ces effets exercent également une influence sur les formes que prend la mobilité en fin de transition ; il semble qu'à des émigrations persistantes dans le cas de Maurice s'ajoutent des immigrations et circulations de main-d'oeuvre nécessaires à l'adaptation de l'économie par le renouvellement de ses "capacités". La migration permet de palier à certaines carences de réaction du système éducatif par exemple en permettant le recrutement d'experts produits trop rarement par le système éducatif local, tandis que d'autres circulations de main-d'oeuvre sont provoquées pour venir occuper des emplois peu qualifiés que les populations locales ne souhaitent plus effectuer. La maximisation des "capacités" est ainsi recherchée par les sociétés ; ici par exemple, le handicap de l'insularité cherche à être dépassé par l'organisation en de nouveaux blocs économiques et démographiques permettant de reculer les limites imposées par la nature, ou encore par les délocalisations. La réponse de La Réunion à cette mondialisation, de par son statut métropolitain et de région ultra-périphérique européenne, n'est pas bien établie. L'adaptation, et l'ajustement des capacités de l'île au nouveau contexte mondial nécessitent de repenser la situation de La Réunion dans le sud-ouest de l'océan Indien, et de lui faciliter le passage de l'espace géographique à l'espace économique. Nous avons souligné également que chaque type de modernisation et de développement produit ses propres effets négatifs ou pervers. Il s'agissait pour La Réunion d'une certaine désincitation au travail et d'une économie fondée sur des transferts financiers importants en provenance de métropole, tandis

qu'à Maurice, certaines prises de décisions éthiquement discutables s'accompagnent de conséquences sur l'environnement<sup>105</sup> ou sur les conditions de travail des actifs ...

Transition démographique, transition migratoire et développement sont donc les articulations d'un schéma aux interactions complexes, celles-ci étant définies et redéfinies en permanence par les "capacités" singulières de chaque société. L'influence fondamentale des migrations et des échanges (biens et capitaux) ressort comme étant transversale à toutes les périodes et sera plus que jamais décisive pour l'avenir des deux îles australes.

*« Le degré de maturation de la transition démographique dans les pays pauvres dépend donc non seulement de leur héritage historique propre, mais de leur legs colonial et de leur insertion dans les réseaux d'aide internationale et, plus généralement, dans les circuits d'échange avec l'étranger, ces phénomènes ne semblant pas, du reste, indépendants. »*

*J.C. CHESNAIS, 1986, p.494*

<sup>105</sup> Voir sur les questions de l'utilisation des terres et des zones côtières, la protection des lagons, la gestion de l'eau, des engrais, des déchets, des pesticides, sur la protection de la nature et des réserves naturelles : Population-Development-Environment : Understanding their interactions in Mauritius, (1994), Editor WOLFGANG LUTZ, IIASA International Institute for Applied Systems Analysis, 400 p



## - BIBLIOGRAPHIE -

- [1] ADDISON (J.), HAZAREESINGH (K.), (1993), A new history of Mauritius, Revised Edition 1993, Editions de l'Océan Indien, Rose-Hill, Mauritius, 122 p.
- [2] AH SON (DANIEL), (Mars-Avril 1996), « *D'une fécondité naturelle à une fécondité maîtrisée* », Economie de la Réunion, n°82-83, 50 ans de vie économique et sociale, numéro spécial cinquantième de l'INSEE Réunion 1946-1996, pp.12-17.
- [3] AH SON (D.), PARAIN (C.), (Août-Septembre 1996), « *Comparaison entre la fonction publique d'Etat et le secteur privé : avantage faible pour les cadres, plus fort en bas de la hiérarchie* », Economie de la Réunion, n°84 Des loyers plus raisonnables, pp.4-5.
- [4] AH SON (DANIEL), (Janvier-Février 1997), « *La Réunion : croissance soutenue malgré une fécondité modérée* », Economie de la Réunion, n°87, INSEE Réunion, pp.10-11.
- [5] AIDELF, (1988), Les migrations internationales : problèmes de mesure, évolutions récentes et efficacité des politiques, Séminaire de Calabre du 08-10 septembre 1986, n°3, Editions de l'INED, Paris, 513 p.
- [6] ALBER (JEAN-LUC), date inconnue, « *Aspects de la production des identités ethniques à l'île Maurice* », Vivre au Pluriel : production sociale des identités à l'île Maurice et à l'île de la Réunion, avec la collaboration de Michel Watin, Publication de l'université de La Réunion, U.R.A 1041 du CNRS, pp.5-20.
- [7] ALLADIN (IBRAHIM), (1993), Economic Miracle in the Indian Ocean : can Mauritius show the way ?, Editions de l'Océan Indien, Rose-Hill, Mauritius, 204 p.
- [8] AMIOT (A.), (1997 a), « *Les Fonds Structurels Communautaires en Europe et en France : rappels, objectifs, instruments et mise en oeuvre* », Annexe 6.1, pp.193-210, in : G.E.R.I. GROUPE D'ETUDE ET DE REFLEXION INTERREGIONAL, L'investissement public et les acteurs du développement régional. Contrats de Plan Etat-Région. Fonds Structurels Communautaires et Politique de la Ville. Eléments pour un tableau de bord, Volume I, Sous la direction de J. Voisard et F. Lavallard, Edité avec le concours du Commissariat Général du Plan, La documentation Française, Paris, 289 p.
- [9] AMIOT (A.), (1997 b), « *La France, l'Union Européenne et les Fonds Structurels Communautaires* », Annexe 6.3, pp.223-230, in : G.E.R.I. GROUPE D'ETUDE ET DE REFLEXION INTERREGIONAL. L'investissement public et les acteurs du développement régional. Contrats de Plan Etat-Région. Fonds Structurels Communautaires et Politique de la Ville. Eléments pour un tableau de bord, Volume I, Sous la direction de J. Voisard et F. Lavallard, Edité avec le concours du Commissariat Général du Plan, La documentation Française, Paris, 289 p.
- [10] ANDRE (MICHELE), (1998), « *Actualité des prestations familiales : la CAF de La Réunion* », Informations Sociales, n°69, Dom : regards croisés, Paris, pp.40-48.

- [11] ANJOMANI (ARDESHIR), HARIRI (VIDA), (1992), « *Migration stock and the issue of competing and complementary flows in United States* », Journal of Population Economics, vol. 5, n°2, pp.87-100.
- [12] ASSIDON (ÉLSA), (Avril-Juin 1990), « *Ile Maurice : ajustement et développement 1979-1989, une dépendance extérieure protégée* », Revue Tiers-Monde, Tome XXXI, n°122, IEDES, pp.437-460.
- [13] AUBERNON (JEAN-CHARLES), (1998), « *Les DOM : quel équilibre entre l'égalité et la spécificité ?* », Informations sociales, n°69, Dom : regards croisés, revue éditée par la Caisse nationale des allocations familiales, Paris, pp.16-23
- [14] AUBRY (BERNARD), 1988, « *Les migrations interrégionales depuis 30 ans, de l'attrance à l'indifférence et vice-versa* », Economie et Statistique, n°122, INSEE, pp.13-23.
- [15] AZIZ (J. S.), LAVERTU (J.), (Avril 1994), « *Les projets de migration DOM-Métropole* », INSEE première, n°311, 4 p.
- [16] AZIZ (JEAN- SAMY), LAVERTU (JACQUES), (1996), « *Emploi, formation ou migration : quel choix pour les natifs des DOM ?* », Données Sociales 1996, la société française, pp.30-35.
- [17] BANQUE MONDIALE, (1994), Rapport sur le développement dans le monde 1994, Banque Mondiale, Washington, 268 p.
- [18] BARBIER (JEAN-PIERRE), VERON (JEAN-BERNARD), 1991, Les zones franches industrielles d'exportation (Haïti, Maurice, Sénégal, Tunisie), Editions Karthala, Paris, 166 p.
- [19] BASCHET (\* F.), (Mars-Avril 1996), « *L'agriculture s'est diversifiée pour fournir le marché local* », Economie de la Réunion, n°82-83, 50 ans de vie économique et sociale, numéro spécial cinquantième de l'INSEE Réunion 1946-1996, pp.48-51.
- [20] BEEJADHUR (AUNAETH), (1995), Indians in Mauritius, Pandit Ramlakhan Gossagne Publications, Quatre-Bornes, Mauritius, 72 p.
- [21] BELORGEY (GERARD), (1998), « *Les DOM dans la double appartenance* », Informations Sociales, n°69, Dom : regards croisés, Paris, pp.102-113.
- [22] BELORGEY (GERARD), BERTRAND (GENEVIEVE), (1994), Les DOM-TOM, Collection Repères, n°151, La Découverte, Paris, 123 p.
- [23] BENOIST (JEAN), (1986), « *Entre l'Inde et le monde créole* », Indian Labour Immigration, Mahatma Gandhi Institute, Edited by U. Bissoondoyal, S.B.C. Servansing, papers presented at the International Conference on Indian Labour Immigration (23-24 october 1984), Preface U. Bissoondoyal, MGI Institute Press, Mauritius, pp.255-264.

- [24] BENOIST (JEAN), GERBEAU (HUBERT), (1993), « *Iles, groupes, frontières : quelques aspects du cadre social de la communication dans l'Océan Indien Occidental* », Fécondité Insularité, Actes du Colloque International, St-Denis de la Réunion, 11-15 mai 1992, Tome 1, Conseil Général de la Réunion, pp.377-393.
- [25] BENOIST (JEAN), (1994), « *Préface* », La République de l'île Maurice, dans le sillage de la délocalisation, Collection Repères pour Madagascar et l'Océan Indien, l'Harmattan, pp.7-8.
- [26] BERNARD (PHILIPPE), (1994), L'Immigration, Editions le Monde-Marabout-Poche, Paris, 177 p.
- [27] BERTILE (WILFRID), (Janvier-Février 1987), « *La Réunion sur la voie du développement ?* », Annales de Géographie, 96ème année, n°533 îles de l'Océan Indien, pp.33-51.
- [28] BERTILE (WILFRID), (1993), « *Développement économique et Fécondité à la Réunion* », Fécondité Insularité, Actes du Colloque International, St-Denis de la Réunion, 11-15 mai 1992, Tome 1, Conseil Général de la Réunion, pp.257-264.
- [29] BERTILE (W.), LORRAINE (A.), COLLECTIF DOURDAN, (Septembre 1996), Une communauté invisible : 175 000 Réunionnais en France métropolitaine, Editions Karthala, Paris, 358 p.
- [30] BERTRAND (J.), (Janvier-Février 1985), « *La pêche maritime à la Réunion : trente années d'effort de développement de la production* », Economie de la Réunion, n°17, INSEE Réunion, pp.3-8.
- [31] BESSON (D.), JACQUIER (J.), CAILLIERE (A.), (Juin 1995), « *La croissance dans les DOM* », INSEE première, n° 384.
- [32] BESSY (P.), RICHE (C.), (Octobre 1993), « *Le retour au pays pour la retraite des personnes nées dans les DOM, une enquête sur les intentions* », Economie et Statistique, n°270, INSEE, pp.51-61.
- [33] BIAIS (GERARD), (Juillet-Août 1991), « *La pêche maritime à la Réunion dans les années 80* », Economie de la Réunion, INSEE Réunion, n°54, pp.2-10.
- [34] BIROT (J.D.), (Mars-Avril 1996 a), « *L'agriculture d'exportation fait place au commerce et aux services* », Economie de la Réunion, n°82-83, 50 ans de vie économique et sociale, numéro spécial cinquantenaire de l'INSEE Réunion 1946-1996, pp.32-34.
- [35] BIROT (J.D.), (Mars-Avril 1996 b), « *L'industrie mise sur l'agriculture et les produits alimentaires* », Economie de la Réunion, n°82-83, 50 ans de vie économique et sociale, numéro spécial cinquantenaire de l'INSEE Réunion 1946-1996, pp.38-39.
- [36] BISSOONDOYAL (BASDEO), (1958), « *Indians in Mauritius Island* », The Indo Asian Culture, Vol VII, n°2.
- [37] BLACHE (JULES), (1949), « *L'île de la Réunion, jeunesse et archaïsmes* », Revue de Géographie alpine, fascicule III, pp.553-586.

- [38] BLANCHET (DIDIER), (Janvier-Février 1985), « Croissances économique et démographique dans les pays en développement : indépendance ou interdépendance ? », Population, n°1, INED, Paris, pp.29-46.
- [39] BLANCHET (DIDIER), (Mai-Juin 1989), « Croissance de la population et du produit par tête au cours de la transition démographique : un modèle malthusien peut-il rendre compte de leurs relations ? », Population, n°3, INED, Paris, pp.613-629.
- [40] BLANCHET (DIDIER), (1991), Modélisation démo-économique, Travaux et Documents, cahier n°130, INED/PUF, Paris, 136 p.
- [41] BOISMERY (Hervé), (Janvier-Février 1985), « Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles : les problèmes lancinants de l'endettement », Economie de la Réunion, INSEE Réunion, n°15, pp.19-27.
- [42] BOSERUP (ESTER), (Novembre-Décembre 1992), « Croissance démographique et économique en économie ouverte », Population, n°6, INED, Paris, pp.1505-1511.
- [43] BULLIER (ANTOINE J.), (1981), « La communauté Franco-mauricienne du Natal en Afrique du Sud », Annuaire des pays de l'Océan Indien, Volume VIII, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, ed. du CNRS, pp.265-273.
- [44] CAILLERE (ALAIN), (Septembre-Octobre 1991), « Vingt ans de croissance économique réunionnaise », Economie de la Réunion, n°55, L'enjeu démographique 20 ans de croissance économique, INSEE Réunion, pp.23-27.
- [45] CANAGUY (PAUL), (Mars-Avril 1996 a), « Le tourisme est devenu une activité essentielle », Economie de la Réunion, n°82-83, 50 ans de vie économique et sociale, numéro spécial cinquantième de l'INSEE Réunion 1946-1996, pp.36-37.
- [46] CANAGUY (PAUL), (Mars-Avril 1996 b), « L'aéroport, porte ouverte sur le monde », Economie de la Réunion, n°82-83, 50 ans de vie économique et sociale, numéro spécial cinquantième de l'INSEE Réunion 1946-1996, p. 57.
- [47] CANAGUY (PAUL), (Mars-Avril 1996 c), « Le port, outil économique essentiel », Economie de la Réunion, n°82-83, 50 ans de vie économique et sociale, numéro spécial cinquantième de l'INSEE Réunion 1946-1996, p. 58.
- [48] CANAGUY (PAUL), (Mars-Avril 1996 d), « L'explosion des télécommunications », Economie de la Réunion, n°82-83, 50 ans de vie économique et sociale, numéro spécial cinquantième de l'INSEE Réunion 1946-1996, p. 61.
- [49] CARTER (MARINA), 1995, Servants, Sirdars and Settlers Indians in Mauritius, 1834-1874, Oxford University Press, London, 343 p.
- [50] CATTEAU (CHRISTINE), (Novembre-Décembre 1992), « Guadeloupe, Martinique, Maurice, Réunion : quatre îles sœurs dans la transition démographique », Economie de la Réunion, n°62, La fécondité dans les îles, INSEE Réunion, pp.10-13.

- [51] CATTEAU (CHRISTINE), COLLIEZ (JEAN-PAUL), ORY (CATHERINE), (1993), « *Transition Démographique et Fécondité à la Réunion : situation et perspectives* », Fécondité Insularité. Actes du Colloque International, St-Denis de la Réunion, 11-15 mai 1992, Tome 1, Conseil Général de la Réunion, pp.89-131.
- [52] CATTEAU (CHRISTINE), (Juillet-Septembre 1993), « *Etre pauvre à la Réunion en 1993* », Solidarité Santé, Etudes Statistiques n°3, Ministère des Affaires Sociales de la Santé et de la Ville, pp.57-65.
- [53] CATTEAU (CHRISTINE), (01.03.1994), Les interruptions volontaires de grossesse à la Réunion en 1993, Document de travail non publié, 13 p.
- [54] CATTEAU (CHRISTINE), LE COINTRE (GILLES), PARAIN (CLAUDE), (Novembre 1994), Les familles de la Réunion, CAF Réunion, Conseil Général Réunion, Conseil Régional Réunion, DDASS Réunion, INSEE Réunion, 61 p.
- [55] CATTEAU (CHRISTINE), (1996), Les composantes de la natalité à la Réunion, Document de travail DDASS non publié, 16 p.
- [56] CATTEAU (CHRISTINE), (Juillet-Octobre 1998 a), « *A peine plus de deux enfants par femme* », Economie de la Réunion, n°96-97, Spécial DEMO 1997, INSEE Réunion, pp.8-10.
- [57] CATTEAU (CHRISTINE), (Juillet-Octobre 1998 b), « *La mortalité ne décroît plus guère* », Economie de la Réunion, n°96-97, Spécial DEMO 1997, INSEE Réunion, pp.11-13.
- [58] CAUSSINUS (H.), (1976), « *Quelques points de vue sur l'analyse des tableaux d'échanges* », Annales de l'INSEE, n°22-23, pp.84-100.
- [59] CCI REUNION, (1995), Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion, Rapport d'activités 1995, 19 p.
- [60] CCI REUNION, (1996), Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion, Rapport d'activités 1996, Concession Aéroportuaire, 21 p.
- [61] CCI REUNION, (1996), Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion, Rapport d'activités 1996, Concession Portuaire, 21 p.
- [62] CEDIEY (ERIC), (Juillet-Août 1994), « *Plus de touristes en 1993, mais ils sont restés moins longtemps* », Economie de la Réunion, n°72, La fécondité dans les îles, INSEE Réunion, pp.24-25.
- [63] CEDIEY (ERIC), (Janvier-Février 1995) « *Une activité touristique très variable selon les îles* », Economie de la Réunion, n°75, La fécondité dans les îles, INSEE Réunion, pp.22-23.
- [64] CHANE-KUNE (SONIA), (1993), Aux origines de l'identité réunionnaise, L'Harmattan, Paris, 208 p.
- [65] CHANE-KUNE (SONIA), (1996), La Réunion n'est plus une île, L'Harmattan, Paris, 368 p.

- [66] CHARBIT (YVES), (1993), « *Histoire de la Fécondité dans les îles, approche géographique et démographique* », Fécondité Insularité. Actes du Colloque International. St-Denis de la Réunion, 11-15 mai 1992, Tome 1, Conseil Général de la Réunion, pp.231-240.
- [67] CHASTEL (J.M.), (Mars-Avril 1996), « *Les grands domaines cèdent la place aux petits planteurs de canne* », Economie de la Réunion, n°82-83, 50 ans de vie économique et sociale, numéro spécial cinquantième de l'INSEE Réunion 1946-1996, pp.52-56.
- [68] CHAZAN-GILLIG (SUZANNE), (1996), « *Migrations et formes du développement : îles et continents du sud-ouest de l'Océan Indien* », Séminaire du mardi 3 décembre 1996, Institut Austral de Démographie, pp.34-42
- [69] CHAZAN-GILLIG (SUZANNE), (1997), « *Ethnicité et libre échange dans la société de l'île Maurice* », Séminaire du 28 novembre 1997, Institut Austral de Démographie, 9 p.
- [70] CHESNAIS (JEAN-CLAUDE), SAUVY (ALFRED), (Juillet-Octobre 1973), « *Progrès économique et accroissement de la population . une expérience commentée* », Population, n°4-5, INED, Paris, pp.843-857.
- [71] CHESNAIS (JEAN-CLAUDE), (Mars-Avril 1983), « *La notion de cycle en démographie. La fécondité post-transitionnelle est-elle cyclique* », Population, n°2, INED, Paris, pp.361-390.
- [72] CHESNAIS (JEAN-CLAUDE), (Janvier-Février 1985), « *Progrès économique et transition démographique dans les pays pauvres : trente ans d'expérience (1950-1980)* », Population, n°1, INED, Paris, pp.11-28.
- [73] CHESNAIS (JEAN-CLAUDE), (1986), La transition démographique, Travaux et Documents, cahier n°113, INED/PUF, Paris, 580 p.
- [74] CHESNAIS (JEAN-CLAUDE), (1987), La revanche du tiers-monde, Editions Robert Laffont, Libertés 2 000, Paris,
- [75] CHESNAIS (JEAN-CLAUDE), (1990), La démographie, Que Sais-je, n°2546, PUF, Paris, 128 p.
- [76] CHESNAIS (JEAN-CLAUDE), (1997), « *La population et l'économie mondiale : une nouvelle donne pacifique* », La population du monde. enjeux et problèmes, Travaux et Documents, n°139, INED/PUF, Paris, pp.563-584.
- [77] CHEUNG CHIN TUN (Yvon), (Mars-Avril 1984 a), « *Aide publique au développement : avec 810 dollars par habitant, la Réunion devance tous les pays d'Afrique* », Economie de la Réunion, INSEE Réunion, n°10, pp.19-20.
- [78] CHEUNG CHIN TUN (YVON), (Mars-Avril 1984 b), « *30 000 touristes réunionnais à l'île Maurice en 1982* », Economie de la Réunion INSEE Réunion, in Ibidem, pp.26-28.
- [79] CHEUNG CHIN TUN (YVON), (Septembre-Octobre 1990 a), « *Le poids des touristes affinitaires* », Economie de la Réunion, INSEE Réunion, n°49, pp.19-22.

- [80] CHEUNG CHIN TUN (YVON), (Septembre-Octobre 1990 b), « *Hôtellerie réunionnaise : maintien d'une croissance forte en 1989* », Economie de la Réunion, INSEE Réunion, n°49, p.23.
- [81] CHEUNG CHIN TUN (YVON), (Juillet-Août 1991 a), « *Le cap des 200 000 touristes franchi en 1990* », Economie de la Réunion, INSEE Réunion, n°54, pp.25-27.
- [82] CHEUNG CHIN TUN (YVON), (Juillet-Août 1991 b), « *Les dépenses et le budget de la clientèle touristique* », Economie de la Réunion, INSEE Réunion, n°54, pp.28-29.
- [83] CHEUNG CHIN TUN (YVON), (Juillet-Août 1991 c), « *L'Enquête Annuelle d'Entreprises dans le Commerce et les Services* », Economie de la Réunion, INSEE Réunion, n°54, pp.37-38.
- [84] CIMBARO (PHILIPPE), (Novembre-Décembre 1989), « *Le chômage des jeunes : impact des mesures dans les DOM* », Economie de la Réunion, n°44, INSEE Réunion, pp.22-23.
- [85] CIMBARO (PHILIPPE), (Juillet-Août 1991), « *Etat matrimonial au recensement de 1990 : mariage plus tardif mais divorce encore rare* », Economie de la Réunion, INSEE Réunion, n°54, pp.30-33.
- [86] CIMBARO (PHILIPPE), (Septembre-Octobre 1991), « *Un petit siècle et puis s'en va, mortalité et espérance de vie* », Economie de la Réunion, n°55, L'enjeu démographique 20 ans de croissance économique, INSEE Réunion, pp.12-17.
- [87] CIMBARO (PHILIPPE), (Novembre-Décembre 1992), « *Un pied à l'étrier avec les Contrats Emploi Solidarité* », Economie de la Réunion, n°62, La fécondité dans les îles, INSEE Réunion, pp.14-17.
- [88] CIMBARO (PHILIPPE), (Mars-Avril 1995), « *Entre les îles, le commerce est encore limité* », Economie de la Réunion, n°76, INSEE Réunion, pp.21-23.
- [89] COGNEAU (DENIS), TAPINOS (GEORGES), (1995), « *Libre-Echange, répartition du revenu et migrations au Maroc* », Revue d'économie et du développement, 1/1995, pp.27-52.
- [90] COLLIEZ (J.P.), (Novembre-Décembre 1989 a), « *Population active de la Réunion : Une phase de forte croissance* », Economie de la Réunion, n°44, INSEE Réunion, pp.2-7.
- [91] COLLIEZ (J.P.), (Novembre-Décembre 1989 b), « *Les femmes, les jeunes et les non formés* », Economie de la Réunion, n°44, INSEE Réunion, pp.8-12.
- [92] COLLIEZ (J.P.), (Mai-Juin 1991), « *La migration : croissance du courant issu de l'hexagone* », L'Economie de la Réunion, INSEE Réunion, n° 53, pp.22-28.
- [93] COLLIEZ (J.P.), (Septembre-Octobre 1991), « *Incertitude sur la baisse de la fécondité* », Economie de la Réunion, n°55, L'enjeu démographique 20 ans de croissance économique, INSEE Réunion, pp.4-11.
- [94] COLLIEZ (J.P.), (Janvier-Février 1992 a), « *100 000 réunionnais de plus dans 9 ans* », Economie de la Réunion, n°57, La Réunion de l'an 2 000, INSEE Réunion, pp.2-9.

- [95] COLLIEZ (J.P.), (Janvier-Février 1992 b), « *Les jeunes et les femmes à l'assaut de l'emploi* », Economie de la Réunion, n°57, La Réunion de l'an 2 000, INSEE Réunion, pp.10-18.
- [96] COLOM (JACQUES), (1994), La Justice constitutionnelle dans les Etats du nouveau Commonwealth : le cas de l'île Maurice, Collection Droit Public Positif, Economica, Paris, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 244 p.
- [97] CONDON A. (STEPHANIE), OGDEN E. (PHILIP), (1991), « *Emigration from the French Caribbean : the origins of an organized migration* », International Journal of Urban and Regional Research, Volume 15, n°4, Blackwell Publishers, Oxford UK and Cambridge MA, pp.505-523.
- [98] CONGDOM (P.), (1992), « *Aspects of general linear modelling of migration* », The Statistician, n°41, pp.133-153.
- [99] CONSEIL DE L'EUROPE, (1994), Activités du Conseil de l'Europe dans le domaine des migrations, Strasbourg, 71 p.
- [100] COURGEAU (DANIEL), (1979), « *Les déplacements humains* », La science de la population au service de l'homme, Conférence sur la science au service de la vie, Vienne 1979, UIESP, Liège, Belgique, pp.95-115.
- [101] COURGEAU (DANIEL), (1983), « *Etude sur la dynamique, l'évolution et les conséquences des migrations, II : Trois siècles de mobilité spatiale en France.* », Rapports et Documents de Sciences Sociales de l'UNESCO, n°51, Version française, Paris, 71 p.
- [102] COURGEAU (DANIEL), (1986), « *L'hypothèse d'une transition dans la mobilité simultanée à la transition démographique est-elle vérifiée ?* », Les changements ou les transitions démographiques dans le monde contemporain en développement. Journées Démographiques de l'ORSTOM 23-24 septembre 1985, ORSTOM 1986, Paris, pp.325-331.
- [103] COURGEAU (DANIEL), (Janvier-Février 1987), « *Constitution de la famille et urbanisation* », Population, n°1, INED, Paris, pp.57-82.
- [104] COURGEAU (DANIEL), (1988), Méthodes de mesure de la mobilité spatiale : migrations internes, mobilité temporaire, navettes, Editions de l'INED, Paris, . . p.
- [105] COURGEAU (DANIEL), LELIEVRE (EVA), (1989), Analyse démographique des biographies, Editions de l'INED, Paris, 268 p.
- [106] COURGEAU (DANIEL), (Janvier-Février 1994), « *Du groupe à l'individu : l'exemple des comportements migratoires* », Population, n°1, INED, Paris, pp.7-26.
- [107] COURGEAU (DANIEL), NAJIM (JAMAL), (Janvier-Février 1995), « *Analyse des biographies fragmentaires* », Population, n°1, INED, Paris, pp.149-168.



- [108] COURGEAU (DANIEL), MERON (MONIQUE), (1995), « *Mobilité résidentielle, activité et vie familiale des couples* », Economie et Statistique, n°290, 1995-10, INSEE, Paris, pp.17-31.
- [109] COURGEAU (DANIEL), MERON (MONIQUE), (Juillet 1996), « *Trajectoires d'activité des couples* », Typologie des marchés du travail, suivi et parcours. 3èmes journées d'étude Céreq/Céretim/Lasmas-Institut du Longitudinal-l'analyse longitudinale du marché du travail-, Rennes, 23-24 mai 1996, Editeurs ALAIN DEGENNE, MICHELE MANSUY, GERARD PODEVIN, PATRICK WERQUIN, *Série Séminaires CEREQ*, Document n°115, Marseille, pp.239-255.
- [110] CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Colony of Mauritius, (June 1956), Natality and Fertility in Mauritius 1825-1955, 38 p.
- [111] CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Mauritius, (August 1987), Bi-Annual Survey of Employment and Earnings in Large Establishments March 1987, 32 p.
- [112] CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Mauritius, (June 1988), Annual Digest of statistics 1987, vol. 32, 166 p.
- [113] CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Republic of Mauritius, (July 1996), Annual Digest of statistics 1995, 157 p.
- [114] CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Mauritius, (August 1988), Digest of Demographic Statistics 1987, 123 p.
- [115] CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Republic of Mauritius, (September 1995), Digest of Demographic Statistics 1994, vol. 10, 160 p.
- [116] CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Republic of Mauritius, (August 1996), Digest of Demographic Statistics 1995, vol. 11, 160 p.
- [117] CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Republic of Mauritius, (April 1995), Digest of Educational Statistics 1994, vol. 11, 144 p.
- [118] CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Republic of Mauritius, (August 1995), Quarterly External Trade Statistics second Semester, vol. 12, 64 p.
- [119] CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Republic of Mauritius, (September 1995), Digest of Public Finance Statistics 1995, vol. 8, 63 p.
- [120] CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Republic of Mauritius, (December 1995), Digest of Labour Statistics 1995, 81 p.

- [121] CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Republic of Mauritius, (January 1996), National Accounts of Mauritius 1995, vol. 13, 107 p.
- [122] CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Republic of Mauritius, (May 1996), Digest of Industrial Statistics 1994, 77 p.
- [123] CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Republic of Mauritius, (June 1994), 1992 Census of Economic Activities, vol. 1 - Small Establishments and Itinerant Units, 76 p.
- [124] CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Republic of Mauritius, (May 1996), 1992 Census of Economic Activities, vol. 2 - Large Establishments, 144 p.
- [125] CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Mauritius, (December 1984), International Travel and Tourism Statistics, vol. 11, 54 p.
- [126] CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Mauritius, (October 1995), International Travel and Tourism Statistics 1994, vol. 21, 56 p.
- [127] CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Republic of Mauritius, (July 1993), Household Budget Survey July 1991- June 1992, Vol. I - Methodological Report, 48 p. et annexes.
- [128] CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Republic of Mauritius, (July 1994), Household Budget Survey July 1991- June 1992, Vol. II - Analytical Report, 144 p.
- [129] CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Colony of Mauritius, (December 1963), 1962 Population Census of Mauritius and its Dependencies, Vol. I, 66 p.
- [130] CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Mauritius, (June 1972), 1972 Population Census of Mauritius, Vol. I - Preliminary Report, 58 p.
- [131] CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Mauritius, (February 1973), 1972 Housing and Population Census of Mauritius, Vol. V - Island of Mauritius, Population, General Tables, 196 p.
- [132] CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Mauritius, (November 1984), 1983 Housing and Population Census of Mauritius, Vol. II - Island of Mauritius, Demographic Characteristics, 83 p.
- [133] CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Mauritius, (June 1985), 1983 Housing and Population Census of Mauritius, Analysis Report, Vol. I - Evaluation of Data, 76 p.

- [134] CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Mauritius, (June 1986), 1983 Housing and Population Census of Mauritius, Analysis Report, Vol. II - Education, Island of Mauritius, 56 p.
- [135] CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Mauritius, (July 1986), 1983 Housing and Population Census of Mauritius, Analysis Report, Vol. III - Households and Housing Needs : Estimates and Implications, Island of Mauritius, 67 p.
- [136] CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Mauritius, (April 1987), 1983 Housing and Population Census of Mauritius, Analysis Report, Vol. IV - Economic Activity : Characteristics and Prospects, 108 p.
- [137] CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Mauritius, (September 1987), 1983 Housing and Population Census of Mauritius, Analysis Report, Vol. V - Population Distribution and Migration, Island of Mauritius, 101 p.
- [138] CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Mauritius, (March 1988), 1983 Housing and Population Census of Mauritius, Analysis Report, Vol. VI - Health, Morbidity and Mortality, Island of Mauritius, 93 p. et annexes.
- [139] CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Mauritius, (June 1989), 1983 Housing and Population Census of Mauritius, Analysis Report, Vol. VII - Fertility, Island of Mauritius, 63 p.
- [140] CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Mauritius, (August 1988), 1983 Housing and Population Census of Mauritius, Analysis Report, Vol. VIII - Rodrigues : a Population Profile, 186 p.
- [141] CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Mauritius, (November 1991), 1990 Housing and Population Census of Mauritius, Vol. II - Demographic and Fertility Characteristics, 167 p.
- [142] CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Mauritius, (December 1991), 1990 Housing and Population Census of Mauritius, Vol. III - Economic Characteristics, 399 p.
- [143] CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Mauritius (March 1992), 1990 Housing and Population Census of Mauritius, Vol. VII - Disability Characteristics, 95 p.
- [144] CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Republic of Mauritius, (April 1994), 1990 Housing and Population Census of Mauritius, Analysis Report, Vol. I - Census Methodology, 61 p.

- [145] CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Republic of Mauritius, (September 1994), 1990 Housing and Population Census of Mauritius, Analysis Report, Vol. II - Housing and Household Characteristics, 51 p.
- [146] CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Republic of Mauritius, (October 1994), 1990 Housing and Population Census of Mauritius, Analysis Report, Vol. IV - Population Distribution and Migration, 74 p.
- [147] CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Republic of Mauritius, (July 1995), 1990 Housing and Population Census of Mauritius, Analysis Report, Vol. VI - Population Data Evaluation and Projections, 73 p.
- [148] CSO, CENTRAL STATISTICAL OFFICE, Ministry of Economic Planning and Development, Republic of Mauritius, (June 1994), 1990 Housing and Population Census of Mauritius, Analysis Report, Vol. VIII - Economic Activity, Characteristics and Prospects, 55 p.
- [149] CUEUGNIET (C.), (Juin 1991), « *Une population jeune dans les DOM : recensement de la population de 1990* », INSEE première, n° 148.
- [150] DAMARET (NADEIGE), (Mars-Avril 1996), « *Cinquante ans pour centupler les bacheliers* », Economie de la Réunion, n°82-83, 50 ans de vie économique et sociale, numéro spécial cinquantenaire de l'INSEE Réunion 1946-1996, pp.18-21.
- [151] DEBAILLE (CECILE), (1996), La coopération régionale dans l'Océan Indien, Etude non publiée menée pour la Caisse Française de Développement, département des politiques et études, division de l'ajustement et de la macro-économie, 174 p.
- [152] De Canton à Bourbon : les Chinois de l'île de la Réunion, date inconnue, Les cahiers de Notre Histoire, n°41, Editions CNH, 31 p.
- [153] DEFOS DU RAU (JEAN), (1960), L'île de la Réunion. Etude de géographie humaine, Thèse de Doctorat, Institut de Géographie, Faculté des lettres, Bordeaux, 716 p.
- [154] DEGENNE (ALAIN), LEBEAUX (MARIE-ODILE), MOUNIER (LIFE), (Juillet 1996), « *Typologies d'itinéraires comme instrument d'analyse du marché du travail* », Typologie des marchés du travail, suivi et parcours, 3èmes journées d'étude Céreq/Cérétim/Lasmas-Institut du Longitudinal-l'analyse longitudinale du marché du travail-, Rennes, 23-24 mai 1996, Editeurs ALAIN DEGENNE, MICHELE MANSUY, GERARD PODEVIN, PATRICK WERQUIN, Série Séminaires CEREQ, Document n°115, Marseille, pp 27-41.
- [155] DESPORT (JEAN-MARIE), (1989), De la servitude à la liberté : Bourbon des origines à 1848, Océan Editions, C'CEE, Région Réunion, St André de la Réunion, 119 p.
- [156] « *Développement, coopération internationale et migrations* », (1994), Migration et développement, un nouveau partenariat pour la coopération, Seconde session, OCDE, Paris, pp.151-329.

- [157] DIETER (FRISCH), (mai 1996), « *L'avenir de la convention de Lomé : premières réflexions sur la politique africaine de l'Europe après l'an 2000* », Document de travail ECDDP, numéro 11, Maastricht, 14 p.
- [158] DINAN (MONIQUE), (Novembre 1985), Mauritius : une Ile éclatée. analyse de l'émigration mauricienne de 1960 à 1982, Best Graphics Ltd, Port-Louis, Mauritius, 243 p.
- [159] DINAN (MONIQUE), (Octobre 1986), The Mauritian Kaleidoscope. Languages and Religions, Best Graphics Ltd, Port-Louis, Mauritius, 74 p.
- [160] DINAN (PIERRE), (Décembre 1980), Au seuil de 1981, imprimé par Lemwee Graphics, Port-Louis, Maurice, 30 p.
- [161] DJALILI (MOHAMMAD-REZA), (1978), L'Océan indien, Que Sais-je, n°1746, 1ère édition, PUF, Paris, 127 p.
- [162] DOMENACH (HERVE), PICOUET (MICHEL), (Octobre 1981), « *Chômage et sous-emploi dans les DOM* », Economie et Statistique, n°137, INSEE, pp.3-23.
- [163] DOMENACH (HERVE), PICOUET (MICHEL), (1992), La dimension migratoire des Antilles, collection Caraïbe-Amérique Latine, Economica, Paris, 254 p.
- [164] DOMENACH (HERVE), PICOUET (MICHEL), (1993), « *Réversibilité migratoire et dynamisme démographique insulaire* », Fécondité Insularité. Actes du Colloque International. St-Denis de la Réunion. 11-12 mai 1992, Tome 1, Conseil Général de la Réunion, pp.66-77.
- [165] DOMENACH (HERVE), (Février 1997), « *La démographie française sous les tropiques* », Equilibres et Populations. lettre mensuelle d'information de l'association, n°28, pp.1-3.
- [166] DORDAIN (DOMINIQUE), HEIN (PHILIPPE), (Mai-Juin 1991), « *Economie ouverte et industrialisation, le cas de l'île Maurice* », Economie de la Réunion, n°53, INSEE Réunion, pp.3-11.
- [167] DOUMENGE (JEAN-PIERRE), (Janvier-Février 1987), « *les îles Seychelles* », Annales de Géographie, 96ème année, n°533 îles de l'Océan Indien, pp.78-102.
- [168] DUFOUR (SANDRINE), WERQUIN (PATRICK), (Juillet 1996), « *Trajectoires professionnelles et familiales : une insertion professionnelle difficile retarde-t-elle l'autonomie des jeunes ?* », Typologie des marchés du travail suivi et parcours. 3èmes journées d'étude Cereq/Cérétim/Lasmas-Institut du Longitudinal-l'analyse longitudinale du marché du travail-, Rennes, 23-24 mai 1996, Editeurs ALAIN DEGENNE, MICHELE MANSUY, GERARD PODEVIN, PATRICK WERQUIN, Série Séminaires CEREQ, Document n°115, Marseille, pp.299-321.
- [169] DUKHIRA (CHIT G.), 1994, La décentralisation à l'île Maurice, Port-Louis, Mauritius, 81 p.

- [170] DUMAS (Olivier), (Janvier-Février 1992), « *Une enquête migration ... enfin !* », Economie de la Réunion, n°57, La Réunion de l'an 2 000, INSEE Réunion, pp.28-29 .
- [171] DUPRAT (PH.), (Septembre-Octobre 1996), « *L'alimentation et l'automobile grèvent le budget des ménages* », n°85, Economie de la Réunion, Formation et Economie, pp.22-23.
- [172] DURAND (Charles), (Décembre 1982), « *Population : un premier bilan* », Economie de la Réunion, INSEE Réunion, n°4, pp.3-6.
- [173] DURAND (Charles), (Mars 1983 a), « *Du Département aux districts de recensement* », Economie de la Réunion, INSEE Réunion, n°5, pp.7-13.
- [174] DURAND (Charles), (Mars 1983 b), « *Emploi : il y a recherche ... et recherche* », Economie de la Réunion, INSEE Réunion, n°5, pp.15-18.
- [175] DURAND (Charles), (Mars 1983 c), « *Ménages et activité* », Economie de la Réunion, INSEE Réunion, n°5, pp.19-24.
- [176] DURAND (JOYCE), DURAND (JEAN-PIERRE), (1975), L'île Maurice, quelle indépendance ? la reproduction des rapports de production capitalistes dans une formation sociale dominée, Editions anthropos, Paris, 245 p.
- [177] ECALLE (FRANÇOIS), LAUTHE (PATRICIA), LENSEIGNE (FABRICE), (Mai-Juin 1991), « *L'ajustement structurel de l'île Maurice* », Economie de la Réunion, n°53 , INSEE Réunion, pp.13-19.
- [178] EMRITH (MOMTAZ), (1994), History of the Muslims in Mauritius, Vacoas, ELP LTD, 376 p.
- [179] FANCHETTE (SERGE), (1986), Démographie mauricienne de 1730 à nos jours, esquisses historiques et sociales, EHESS, Thèse sous la direction de LEON TABAH, 216 p.
- [180] FEIT (EDWARD), STIKES (RANDALL G.), (1975), « *The impact of white immigration in South Africa : The working class* ». Annuaire des pays de l'Océan Indien, Volume II, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, ed. du CNRS, pp. 243 et plus.
- [181] FESTY (PATRICK), HAMON (CHRISTINE), (1983), Croissance et révolution démographiques à la Réunion, Travaux et Documents, cahier n°100, PUF/INED, 116 p.
- [182] FILLIOT (JEAN-MARIE), (1974), La traite des esclaves vers les Mascareignes au XVIIIème siècle, Mémoires ORSTOM, n°72, Paris, 273 p.
- [183] FONTAINE (G.), (Janvier-Juin 1996), « *La Réunion : l'île-département face au défi démographique* », in : *Afrique et Iles de l'Océan Indien, la difficile maîtrise des densités de population*, Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie, Université de Montpellier III, tome 30, Trimestriel, 119 ème année, fascicule 1-2, Montpellier, 130 p., pp.67-97.
- [184] FROUTE (O.), (Août-Septembre 1996), « *Le commerce joue la concentration et la spécialisation* », Economie de la Réunion, n°84, Des loyers plus raisonnables, pp.16-17.

- [185] FUMA (SUDEL), (Décembre 1994), Histoire d'un peuple, la Réunion 1848-1900, Les Cahiers de Notre Histoire, n°52-53-54-55, Editions CNH, Université de la Réunion, 273 p.
- [186] GAPAIS (ETIENNE), (Juillet-Août 1991), « *Du revenu minimum à l'insertion* », Economie de la Réunion, INSEE Réunion, n°54, pp.19-24.
- [187] GARRON (ROBERT), (1975), « *Le particularisme des rapports entre l'Ile Maurice et la Communauté Européenne* », Annuaire des pays de l'Océan Indien, Volume II, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, ed. du CNRS, pp.155-177.
- [188] DE GENTILE (ASTRID), (1997), Les Franco-Mauriciens, étude ethno-géographique : évolution et transformation socio-économique de la communauté franco-mauricienne à l'Ile Maurice, thèse de doctorat, Université de Bordeaux III, UFR de Géographie Tropicale, sous la Direction de Monsieur Singaravelou, 273 p.
- [189] GILDAS (SIMON), (1995), Géodynamique des migrations internationales dans le monde, PUF, Paris, 429 p.
- [190] GIRARDIN (MONIQUE), (1994), Bibliographie de l'Ile de la Réunion 1973-1992, Groupement de recherches Océan Indien du CNRS, Presses Universitaires d'Aix-marseille, Aix en Provence, 285 p.
- [191] GISSOT (C.), MERON (M.), (Juin 1995), « *Emploi et chômage en mars 1995 : premiers résultats de l'enquête emploi* », INSEE première, n° 389.
- [192] GISSOT (C.), MERON (M.), (Juin 1996), « *Emploi et chômage en mars 1996 : premiers résultats de l'enquête emploi* », INSEE première, n° 467.
- [193] GORDON-GENTIL (ALAIN), (Avril 1996), L'incarné du voyage, Vizavi Editions, Port-Louis, Mauritius, 135 p.
- [194] GORDON-GENTIL (ALAIN), (Juin 1996), Le droit à l'excès, Vizavi Editions, Port-Louis, Mauritius, 145 p.
- [195] GOVINDIN (SULLY-SANTA), (1993), Les engagés indiens, Ile de la Réunion XIXème siècle, Azalées Editions, St Denis de la Réunion, 191 p.
- [196] GUGLIELMETTI (F.), SAGLIO (A.), (Mars 1993), « *Comparaison des prix entre les DOM et la métropole* », INSEE première, n° 251.
- [197] GUILLOT (B.), « *Critères d'éligibilité aux Fonds Structurels Communautaires* », Annexe 6.2, pp.213-220, in : .E.R.I. GROUPE D'ETUDE ET DE REFLEXION INTERREGIONAL, L'investissement public et les acteurs du développement régional. Contrats de Plan Etat-Région. Fonds Structurels Communautaires et Politique de la Ville. Eléments pour un tableau de bord, Volume I, Sous la direction de J. Voisard et F. Lavallard, Edité avec le concours du Commissariat Général du Plan, La documentation Française, Paris, 1997, 289 p.
- [198] GUILMOTO (CHRISTOPHE), (1991), « *Le cycle migratoire tamoul, 1830-1950* », Revue Européenne des Migrations Internationales, Volume 7, n°1, pp.123-150.

- [199] HAUTCOEUR (JEAN-CLAUDE), (Novembre-Décembre 1992), « *L'émigration, un emploi pour les hommes, le mariage pour les femmes* », Economie de la Réunion, n°62, La fécondité dans les îles, INSEE Réunion, pp.2-5.
- [200] HAUTCOEUR (JEAN-CLAUDE), (Mars-Avril 1993), « *Les retours tardifs paraissent plus difficiles* », Economie de la Réunion, n°64, INSEE Réunion, pp.12-14.
- [201] HAUTCOEUR (J.C.), (Mars-Avril 1996), « *Forte progression et rééquilibrage des revenus* », Economie de la Réunion, n°82-83, 50 ans de vie économique et sociale, numéro spécial cinquantième de l'INSEE Réunion 1946-1996, pp.44-47.
- [202] HAYES (GEOFFREY), (1992), « *Polynesian migration and the demographic transition : a missing dimension of recent theoretical models* », Pacific Viewpoint, Vol. 33 (1), Wellington, New Zealand, pp.1-35.
- [203] HAZAREESINGH (K.), (1982), Histoire des Indiens à l'île Maurice, Préface de Maurice Druon, Vème Edition, Librairie d'Amérique et d'Orient, Paris, 231 p.
- [204] HEIN (PHILIPPE), (1996), L'économie de l'île Maurice, Collection Sociétés et économies insulaires, L'HARM. TITAN, Paris, 112 p.
- [205] HEMERY (S.), MARIE (C.V.), (1987), « *Les populations des DOM-TOM en France métropolitaine* », Données Sociales 1987, INSEE, pp.32-36.
- [206] HENRY (LOUIS), Dictionnaire démographique multilingue, UIESP, Ordina Editions, Liège, 179 p.
- [207] HOEM (JAN M.), (1985), « *Weighting, misclassification and other issues in the analysis of survey samples of life histories* », Longitudinal analysis of labor market data, Edited by James J. HECKMAN and BURTON SINGER, Cambridge University Press, Ch. 5, pp.249-293.
- [208] HOEM (JAN M.), (may 1987), « *The issue of weights in panel surveys of individual behavior* », Stockholm Research Reports in Demogr., n°39, University of Stockholm, 45 p.
- [209] HOUBERT (JEAN), (1981), « *Décolonisation de dépendance: Maurice et la Réunion* », Annuaire des pays de l'Océan Indien, Volume VIII, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, ed. du CNRS, pp.103-123.
- [210] HOUBERT (JEAN), (1987), « *L'indépendance de Maurice et ses dépendances* », Îles Tropicales : Insularité. Insularisme, CRET, Collection Îles et Archipels, n°8, Bordeaux, pp. 443-457.
- [211] HOUDAILLE (JACQUES), (Novembre-Décembre 1970), « *La population de la Réunion* », Population, n°6, INED, Paris, pp.1293-1294.
- [212] Îles Tropicales : insularité. 'Insularisme', Collection Îles et Archipels, n°8, CRET, 499 p.



- [213] INSEE, (1983), Résultats du Recensement de la Population dans les DOM, 9 mars 1982, Réunion.
- [214] INSEE, (1992), Recensement général de la population de 1990, exploitation lourde : Population-activités- ménages, le département et ses communes, volume Réunion 974.
- [215] INSEE, (1992), Recensement général de la population de 1990, exploitation lourde : Population-activités- ménages, le département et ses communes, volume Guyane 973.
- [216] INSEE, (1992), Recensement général de la population de 1990, exploitation lourde : Population-activités- ménages, le département et ses communes, volume Martinique 972.
- [217] INSEE, (1992), Recensement général de la population de 1990, exploitation lourde : Population-activités- ménages, le département et ses communes, volume Guadeloupe 971.
- [218] INSEE, (1992), Recensement général de la population de 1990, sondage au quart.
- [219] INSEE, (1992), Recensement général de la population de 1990, volume Nationalités, résultats du sondage au quart, INSEE résultats, 1992, 133 p.
- [220] INSEE, (Décembre 1992), « *Enquête sur l'emploi de 1990 et 1991, résultats détaillés* », INSEE résultats, n°222-223, Emploi - Revenus n°40-41.
- [221] INSEE, (Décembre 1993), « *20 ans de comptes des départements d'outre-mer 1970-1989* », INSEE résultats, n°283-284-285, Economie Générale n°81-82-83, 366 p.
- [222] INSEE, (Mai 1995), « *Les comptes économiques des DOM en 1991* », BESSON (DANIELLE) ET JACQUIER (JOELLE), INSEE résultats, n°394-395, Economie Générale n°107-108, 301 p.
- [223] INSEE, (Septembre 1997), « *25 ans de comptes économiques des Départements d'Outre-Mer* », BESSON (DANIELLE) ET DABLIN (JEAN-PIERRE), INSEE résultats, n°557-558-559, Economie Générale n°153-154-155, 389 p.
- [224] INSEE, (Février 1996), « *Enquête sur l'emploi de 1995, résultats détaillés* », INSEE résultats, n°448-449, Emploi - Revenus n°101-102.
- [225] INSEE ANTILLES-GUYANE, (Décembre 1996), BENOY AUDRIC, « *Marché du travail en Guadeloupe, les difficultés ne s'amenuisent pas* », Premiers Résultats, n°16, 4 p.
- [226] INSEE REUNION, (1974), Résultats de l'Enquête sur l'Emploi dans le département de la Réunion, novembre 1971, Série Etudes de l'INSEE Réunion, n°1, 37 p.
- [227] INSEE REUNION, (1980), L'Emploi à la Réunion, résultats partiels et provisoires de l'enquête de novembre-décembre 1978, Série Etudes de l'INSEE Réunion, n°13, 96 p.
- [228] INSEE REUNION, Séries Bulletins de statistiques, n°21 à 47, 1968 à 1974.
- [229] INSEE REUNION, (Août 1970), supplément à la Série Bulletins de statistiques, n°21, La situation de l'emploi à la Réunion en 1967, p.49-105.

- [230] INSEE REUNION, (Avril 1973) supplément à la Série Bulletins de statistiques, n°31, Tendances démographiques dans les départements de la Réunion, p. 49-126.
- [231] INSEE REUNION, (Août 1973), supplément à la Série Bulletins de statistiques, n°32, La Réunion et les autres DOM, 49 p.
- [232] INSEE REUNION, (Juillet 1974), supplément à la Série Bulletins de statistiques n°36, Séries annuelles 1963-1973, 19 p.
- [233] INSEE REUNION, (Juillet 1974), deuxième supplément à la Série Bulletins de statistiques, n°36, La Réunion et les autres Départements d'Outre-Mer, 64 p.
- [234] INSEE REUNION, (Novembre-Décembre 1985), « *Comptes économiques 1984 de la Réunion* », Economie de la Réunion, pp.14-18
- [235] INSEE REUNION, (Mai-Juin 1995), « *Des salaires cinq fois plus faibles à Maurice* », Economie de la Réunion, n°77, pp.24-25.
- [236] INSEE REUNION, (Septembre-Octobre 1995), « *Le Maurice, une croissance inflationniste* », Economie de la Réunion, n°79, pp.22-23
- [237] INSEE REUNION, (Mars-Avril 1997), Les grandes entreprises réunionnaises, Economie de la Réunion, n°88, 25 pp.
- [238] INSEE REUNION, (Septembre-Octobre 1986), n°25, Radioscopie du chômage, numéro spécial de l'Economie de la Réunion, Dossier réalisé par GILLES LE COINTRE, BERTRAND HOARAU, YVES DAVISSE, 32 p.
- [239] INSEE REUNION, (Mai-Juin 1987), n°29, Spécial Migrations première partie, numéro spécial de l'Economie de la Réunion, Dossier réalisé par GERARD AMABLE, GILLES LE COINTRE, 20 p.
- [240] INSEE REUNION, (1987), supplément à l'Economie de la Réunion, n°31, sept-octobre 1987, PANORAMA, 163 p.
- [241] INSEE REUNION, (1988), supplément à l'Economie de la Réunion, n°37, sept-octobre 1988, PANORAMA, 165 p.
- [242] INSEE REUNION, (1989), supplément à l'Economie de la Réunion, n°44, novembre-décembre 1989, TABLEAU ECONOMIQUE 1989, 167 p.
- [243] INSEE REUNION, (1991), supplément à l'Economie de la Réunion, n°56, novembre-décembre 1991, TABLEAU ECONOMIQUE 1991, 198 p.
- [244] INSEE REUNION, (1994), supplément à l'Economie de la Réunion, TABLEAU ECONOMIQUE DE LA REUNION 1993/94, 209 p.
- [245] INSEE REUNION, (Septembre 1995), supplément à l'Economie de la Réunion, TABLEAU ECONOMIQUE DE LA REUNION 1995/96, 205 p.
- [246] INSEE REUNION, (Octobre 1996), supplément à l'Economie de la Réunion, TABLEAU ECONOMIQUE DE LA REUNION 1996/97, 201 p.

- [247] INSEE REUNION (Décembre 1995), « *L'Emploi à la Réunion en 1994* », Les dossiers de l'économie réunionnaise, INSEE Réunion, n°46, 1996, 77 p.
- [248] INSEE REUNION (Décembre 1996) « *L'Industrie à la Réunion en 1994* », Les dossiers de l'économie réunionnaise, INSEE Réunion, DRIRE Réunion, n°52, 44 p.
- [249] INSEE REUNION (Juillet 1996), « *La fréquentation touristique à la Réunion en 1995* », Les dossiers de l'économie réunionnaise, INSEE Réunion, Comité du tourisme de la Réunion, n°50, 74 p.
- [250] INSTITUT AUSTRAL DE DEMOGRAPHIE, (1997), Actes du séminaire du 3 décembre 1996, ODR Observatoire du Développement de la Réunion, St-Denis de la Réunion, 111 p.
- [251] INSTITUT D'EMISSION DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER IEDOM, Rapports annuels DOM, sept volumes, Paris, 1991.
- [252] INSTITUT D'EMISSION DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER IEDOM, Rapports annuels DOM, six volumes, Paris, 1994.
- [253] INSTITUT D'EMISSION DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER IEDOM, (Novembre 1994), La Réunion, 374 p.
- [254] INSTITUT D'EMISSION DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER IEDOM, (Mars-Avril 1996), « *Cinquante ans de bancarisation* », Economie de la Réunion, n°82-83, 50 ans de vie économique et sociale, numéro spécial cinquantenaire de l'INSEE Réunion 1946-1996, pp.40-43.
- [255] ISNARD (HILDEBERT), (Avril-Juin 1950), « *La Réunion : aspects de la colonisation et du peuplement* », Les Cahiers d'Outre-Mer, 10, pp.101-122.
- [256] JAHANGEER-CHOJOO (AMENAH), (Mai 1997), La communauté musulmane de Port-Louis, une étude de géographie sociale, Thèse de Doctorat, Université Michel de Montaigne, Bordeaux III, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, 576 p. et annexes.
- [257] JHA (J. C.), (1986), « *Early Indian Immigration into Mauritius (1834-1842)* », Indian Labour Immigration, Mahatma Gandhi Institute, Edited by U. Bissoondoyal, S.B.C. Servansi, papers presented at the International Conference on Indian Labour Immigration (23-24 october 1984), Preface U. Bissoondoyal, MGI Institute Press, Mauritius, pp.9-20.
- [258] KALLA (CADER A.), (1987), « *The Gujarati Merchants in Mauritius, 1850-1900* », Journal of Mauritian Studies, Vol.2, n°1, Mahatma Gandhi Institute, pp.45-65.
- [259] KEYFITZ (NATHAN), (Novembre-Déceembre 1992), « *Le premier monde et le Tiers-Monde* », Population, n°6, INED, Paris, pp.1513-1532.
- [260] KOENIG (JEAN-ANTOINE), (1992), Jules Koenig, Une vie pour la Justice, 2ème Edition, Editions de l'Océan Indien, Rose-Hill, Mauritius, 103 p.

- [261] KOUWENHOVEN (ARLETTE), (date inconnue), « *The integration of the Chinese community into Mauritian Society* », Contribution to Mauritian Ethnography, ICA Leiden, pp.39-69.
- [262] La Démographie de 30 Etats d'Afrique et de l'Océan Indien, (Juin 1994), Centre Français sur la Population et le Développement, CEPED, 351 p.
- [263] La Réunion dans l'Océan indien, (1986), Colloque organisé par le Centre des Hautes Etudes sur l'Afrique et l'Asie Modernes, 24-25 octobre 1985, publication du CHEAM, 242 p.
- [264] La Réunion dans l'Union Européenne, (1994), Bureau de représentation en France de la Commission européenne Bd St-Germain Paris 75 007, OPOCE, Luxembourg, 15 p.
- [265] LARBAUT (C.), (Septembre-Octobre 1996), « *La dynamique de la formation ne peut être réduite à celle de l'économie* », n°85, Economie de la Réunion, Formation et Economie, pp.4-7.
- [266] LE BOURDIEC (F.), LE BOURDIEC (P.), (Janvier-Février 1987), « *Problèmes socio-économiques de la façade orientale africaine et des îles du sud-ouest de l'Océan-Indien* », Annales de Géographie, 96ème année, n°533 îles de l'Océan Indien, pp.1-32.
- [267] LE COINTRE (GILLES), (Juin 1982), « *La population de la Réunion de 1975 à 1985* », Economie de la Réunion, INSEE Réunion, n°2, pp.3-5.
- [268] LE COINTRE (GILLES), (Décembre 1982), « *L'instruction à la Réunion* », Economie de la Réunion, INSEE Réunion, n°4, pp.7-11.
- [269] LE COINTRE (GILLES), (Mars 1983), « *Le logement à la Réunion* », Economie de la Réunion, INSEE Réunion, n°5, pp.3-5.
- [270] LE COINTRE (GILLES), (Novembre-Décembre 1985), « *Un million d'habitants recensés à Maurice en 1983 : la croissance démographique se ralentit* », Economie de la Réunion, n°20, INSEE Réunion, pp.10-13.
- [271] LE COINTRE (GILLES), (Novembre-Décembre 1992), « *Depuis six mois le chômage repart à la hausse* », Economie de la Réunion, n°62, La fécondité dans les îles, INSEE Réunion, pp.22-23.
- [272] LE COINTRE (GILLES), (Mars-Avril 1996), « *Les risques de la vie peu à peu pris en charge par la société* », Economie de la Réunion, n°82-83, 50 ans de vie économique et sociale, numéro spécial cinquantenaire de l'INSEE Réunion 1946-1996, pp.74-81.
- [273] LECAILLON (JEAN-DIDIER), (été 1990), « *Les déterminants de la fécondité post-transitionnelle : enseignements de la théorie économique* », Revue française d'Economie, volume V, 3, Paris, pp.73-105.
- [274] LECOMPTE (DOMINIQUE), (Janvier 1975), La population réunionnaise. problèmes actuels et perspectives pour l'an 2.000, direction départementale de l'équipement Groupe d'Etude et Programmation GEP, 225 p.

- [275] Le développement des DOM et la communauté européenne, (Avril 1998), sous la direction de Loïc Grard et d'Arnaud de Raulin, Notes et études documentaires, La Documentation Française, n°5070, Paris, 174 p.
- [276] LEFEVRE (DANIEL), (Janvier-Février 1987), « *L'organisation de l'espace mauricien* », Annales de Géographie, 96ème année, n°533 îles de l'Océan Indien, pp.52-77.
- [277] LEE (RONALD D.), (Novembre-Décembre 1992), « *Croissance démographique, progrès et pauvreté* », Population, n°6, INED, Paris, pp.1533-1554.
- [278] LEHEMBRE (BERNARD), (1984), L'île Maurice, Editions Karthala, Paris, 250 p.
- [279] LELIEVRE (EVA), BRINGE (ARNAUD), (1998), Manuel pratique pour l'analyse statistique des biographies : présentation des modèles de durée et utilisation des logiciels SAS, TDA, STATA, Collection Méthodes et Savoirs, n°2, INED, PUF/DIFFUSION, 189 p.
- [280] LE MAROIS (MICHEL), PLASSE (DENIS), (Décembre 1982 a), « *L'évolution démographique récente et son impact sur le marché de l'emploi* », Economie de la Réunion, n°4, INSEE Réunion, pp.13-16.
- [281] LE MAROIS (Michel), (Décembre 1982 b), « *Les comptes économiques de l'année 1981* », Economie de la Réunion, n°4, INSEE Réunion, pp.17-20.
- [282] Les Relations Internationales dans l'Océan Indien, (1993), sous la direction de Pierre Maurice et Olivier Gohin, Actes du Colloque international tenu à St-Denis de la Réunion les 29, 30 septembre et 1er octobre 1992, CERIGOI Centre d'Etudes et de Recherches internationales et Géopolitique de l'Océan Indien, Université de la Réunion, 414 p.
- [283] LEVIN (MICHAEL J.), (1993), « *Determinants of fertility in the island ecosystem* », Fécondité Insularité, Actes du Colloque International, St-Denis de la Réunion, 11-15 mai 1992, Tome 1, Conseil Général de la Réunion, pp.31-65.
- [284] Libre-échange et migration internationale au Maghreb, (Juin 1994), Etude pour la commission des Communautés Européennes DGI relations Economiques Extérieures Contrat n°00608200, sous la direction de Georges Photios Tapinos, avec Denis Cogneau, Pauline Lacroix, Anne de Ruggy, Fondation nationale des Sciences Politiques, Service d'Etude de l'Activité Economique, Groupe d'études "Démographie et relations internationales", 123 p.
- [285] LOEWENHAUPT (CLAUDINE), (Septembre 1996), Mobilité et RMI : monographies, ODR Observatoire Economique et Social de La Réunion, Document, 50 p.
- [286] LOPEZ (ALBERT), (Mars-Avril 1996), « *Une révolution sanitaire déclenche la transition démographique* », Economie de la Réunion, n°82-83, 50 ans de vie économique et sociale, numéro spécial cinquantième de l'INSEE Réunion 1946-1996, pp.6-11.
- [287] LOPEZ-ESCARTIN (N.), (Juin 1992), Données de base sur la population : Maurice, CEPED, n°22, Paris, 11 p.

- [288] LOUIT (CHRISTIAN), (1982-1983), « *Ile Maurice 1982-1983* », Annuaire des pays de l'Océan Indien, Volume IX, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, ed. du CNRS, pp.401-431.
- [289] LUCE (R. W.), (1958), « Report on Employment, Unemployment, and Underemployment in the Colony in 1958, together with report on an Investigation into the Wages and Conditions of Employment of Labourers and Artisans in the Sugar Industry », Sessional Paper n°7.
- [290] LY TIO FANE PINEO (HUGETTE), (1981), La diaspora Chinoise dans l'Océan Indien Occidental, GRECO, Peuples et Pays de l'Océan Indien, Aix-en-Provence, 408 pages.
- [291] MADHAVAN (M.C.), (Septembre 1985), « *Indians Émigrants : numbers, characteristics and economic impact* », Population and Development Review, 11, n°3, pp.457-481
- [292] MADINIER (CHANTAL), VIGLINO (LIONEL), (1996), « *Éléments sur le chiffrage automatique pour le Recensement de la Population des DOM* », Le recensement de la population 1990, Innovations méthodologiques, Insee Méthodes, n°53, pp.269-295.
- [293] MANRAKHAN (J.), (1986), « *Examination of certain aspects of the slavery-indenture continuum of Mauritius including a scenario that never was* », Indian Labour Immigration, Mahatma Gandhi Institute, Edited by U. Bissoondoyal, S.B.C. Servansing, papers presented at the International Conference on Indian Labour Immigration (23-24 october 1984). Preface U. Bissoondoyal, MGI Institute Press, Mauritius, pp.20-72.
- [294] MARIE (C. V.), SIGNORI (S.), (Juin 1992), « *La population des DOM-TOM vivant en métropole : recensement de la population de 1990* », INSEE première, n° 204.
- [295] MARIE (C.V.), (Mars 1993), « *Les populations des DOM-TOM nées et originaires, résidant en France métropolitaine, recensement de la population de 1990, résultats du sondage au quart* », INSEE Résultats, n°232, Démographie - Société n°24, INSEE.
- [296] MATHIEU (JEAN-LUC), (1993), Histoire des DOM-TOM, Que Sais-je, n°2776, PUF, Paris, 127 p.
- [297] MATHIEU (JEAN-LUC), (1994), Les grands problèmes de population, Que Sais-je, n°2874, PUF, Paris, 127 p.
- [298] Mauritius Illustrated, (1914), Historical and descriptive commercial and industrial facts, figures, & resources, Compiled and Edited by Allister Macmillan, préface Marcelle Lagesse, Réédition par la Société Nouvelle des Editions du Pacifique, Papeete, de la première publication de 1914 par W.H. & Collingridge, London, 456 p.
- [299] MAZERAN (HELENE), (Décembre 1994), Géopolitique de l'Océan Indien. Notes africaines, asiatiques et caraïbes, CHEAM, La Documentation française, Paris, 170 p.
- [300] McÉLROY (JEROME L.), DE ALBUQUERQUE (KLAUS), (1988), « *Migration Transition in Small Northern and Eastern Caribbean States* », International Migration Review, Center for Migration Studies, New York, Vol. 22 (3), pp.30-58.

- [301] MEADE (J. E.), (1961), Economic and Social Structure of Mauritius, Franck Cass and Co. Ltd., London, 174 p.
- [302] MERON (M.), AUDRIC (G.), COLLIEZ (J.P.), (Avril 1994), « *Emploi et chômage dans les DOM en 1993* », INSEE première, n° 307.
- [303] MFPA, MAURITIUS FAMILY PLANNING ASSOCIATION, (July 1993), Report on the use of induced abortion in Mauritius : alternative to fertility regulation or emergency procedure?, Executive Summary, non publié, 8 p.
- [304] Migration et Développement, un nouveau partenariat pour la coopération, Organisation de coopération et de développement économiques, conférence organisée par l'OCDE, le Canada et l'Espagne, Madrid, 29-31 mars 1993, OCDE Organisation de Coopération et de Développement Economiques, Paris, 343 p.
- [305] MINET (J.P.), LEGROUX (A.), (Juillet-Août 1991), « *Vers un nouvel essor de la pêche à la Réunion* », Économie de la Réunion, INSEE Réunion, n°54, pp.11-17.
- [306] MINISTERE DE LA COOPERATION ET DU DEVELOPPEMENT, (1990), L'aide française à l'île Maurice 1979-1989, Evaluations du Secrétariat Permanent des études des évaluations et des statistiques, Paris, 206 p.
- [307] MINISTERE DE LA COOPERATION ET DU DEVELOPPEMENT, (1992), Les États d'Afrique de l'Océan Indien et des Caraïbes. Situation économique et financière en 1991. perspectives d'évolution en 1992, Collection Etudes et Documents, Paris, 450 p.
- [308] MINISTRY FOR CIVIL SERVICE AFFAIRS AND EMPLOYMENT, Employment Division, Republic of Mauritius, (April 1994), Employment Market Review, Mauritius and Rodrigues, consolidated issue, 71 p.
- [309] MINISTRY FOR CIVIL SERVICE AFFAIRS AND EMPLOYMENT, Employment Division, Republic of Mauritius, Statistical Review on Employment, Period : September-December 1992 (extraits), 27 p.
- [310] MINISTRY FOR CIVIL SERVICE AFFAIRS AND EMPLOYMENT, Employment Division, Republic of Mauritius, Statistical Review on Employment, Period : September-December 1993, 110 p.
- [311] MINISTRY FOR CIVIL SERVICE AFFAIRS AND EMPLOYMENT, Employment Division, Republic of Mauritius, Statistical Review on Employment, Period : September-December 1994, 99 p.
- [312] MINISTRY OF EMPLOYMENT, MANPOWER RESOURCES AND TRAINING, Employment Division, Republic of Mauritius, Statistical Review on Employment, Period : September-December 1995, 97 p.
- [313] MINISTRY OF EMPLOYMENT, MANPOWER RESOURCES AND TRAINING, Employment Division, Republic of Mauritius, Statistical Review on Employment, Period : January-April 1996, 108 p.

- [314] MINISTRY OF EMPLOYMENT, MANPOWER RESOURCES AND TRAINING, Employment Division, Republic of Mauritius, Statistical Review on Employment, Period : May-August 1996 (extraits), 13 p.
- [315] MINISTRY OF HEALTH, Evaluation Unit, Republic of Mauritius, (September 1994), Family Planning and Demographic Yearbook 1994, 67 p.
- [316] MINISTRY OF HEALTH, Evaluation Unit, Republic of Mauritius, (September 1995), Health Statistics Annual 1994, Report of the Principal Medical Statistician, Island of Mauritius, 69 p.
- [317] MINISTRY OF HEALTH, Evaluation Unit, Republic of Mauritius, (October 1996), Family Planning and Demographic Yearbook 1995, 66 p.
- [318] MOUSSA-ELKADHUM (BEN DJAFFAR), (1993), « *Transition démographique dans les îles du sud-ouest de l'Océan Indien* », Fécondité Insularité, Actes du Colloque International, St-Denis de la Réunion, 11-15 mai 1992, Tome 1, Conseil Général de la Réunion, pp.79-88.
- [319] MOUTOU (BENJAMIN), Les Chrétiens de l'île Maurice, Port-Louis, Mauritius, 544 p.
- [320] NAMBOODIRI (KRISHNAN), (1996), A Primer of Population Dynamics, The Plenum Series on Demographic Methods and Population Analysis, Plenum Press, New York and London, 367 p.
- [321] NAGAPEN (AMEDEE), (1996), Histoire de la Colonie, Isle de France-Ile Maurice, 1721-1968, Diocèse de Port-Louis, 332 p.
- [322] NANOT (FRANÇOIS), (Juillet-Octobre 1998 a), « *Toujours plus d'actifs* », Economie de la Réunion, n°96-97, Spécial DEMO 97, pp.24-26.
- [323] NANOT (FRANÇOIS), (Juillet-Octobre 1998 b), « *Qui est inactif* », Economie de la Réunion, n°96-97, Spécial DEMO 97, pp.24-26.
- [324] NANOT (FRANÇOIS), PARAIN (CLAUDE), (Juillet-Octobre 1998), « *Le diplôme reste un atout* », Economie de la Réunion, n°96-97, Spécial DEMO 97, pp.37-39.
- [325] N'CHO SOMBO, (Janvier 1983), La mortalité à Maurice depuis 1940, Thèse de Maîtrise en démographie sous la direction de D. TABUTIN, Université Catholique de Louvain, Département de Démographie, 146 p.
- [326] N'DIAYE (TIDIANE), (Juillet 1994), « *Départements d'outre-mer : approches économiques et statistiques* », Le thème du mois, Bloc-Notes, n°19, INSEE, 16 p.
- [327] OIM, ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS, Rapport d'Activités 1992, 60 p.
- [328] OMISTATS, (1993), Annuaire des migrations 1992.
- [329] ORY (Catherine), (Novembre-Décembre 1992), « *Les résultats du colloque Fécondité et Insularité* », Economie de la Réunion, n°62, La fécondité dans les îles, INSEE Réunion, pp.6-9.



- [330] Outre-mer : le défi des singularités, (Janvier 1993), Groupe « Outre-mer » présidé par Gérard Belorgey, préparation du XIème plan, Commissariat Général du Plan, La Documentation Française, Paris, 214 p.
- [331] PAPADEMETRIOU (DEMETRIOS G.), (1995), « *At a Crossroads : Europe and Migration* », Migration and the New Europe, The Center for Strategic and International Studies, Edited by Kimberly A. Hamilton, Washington D.C., pp.12-36.
- [332] PARAIN (CLAUDE), (Mars-Avril 1996), « *L'emploi se transforme et le chômage apparaît* », Economie de la Réunion, n°82-83, 50 ans de vie économique et sociale, numéro spécial cinquantenaire de l'INSEE Réunion 1946-1996, pp.26-31.
- [333] PARAIN (C.), (Août-Septembre 1996 a), « *Fonction publique d'Etat : les primes et l'effet de carrière* », Economie de la Réunion, n°84, Des loyers plus raisonnables, pp.9-10.
- [334] PARAIN (C.), (Août-Septembre 1996 b), « *Fonction publique territoriale : les salariés non titulaires sont mal rémunérés* », Economie de la Réunion, n°84, Des loyers plus raisonnables, p. 11.
- [335] PARAIN (C.), (Juillet-Octobre 1998 a), « *Emploi, chômage, inactivité : des frontières floues* », Economie de la Réunion, n°96-97, Spécial DEMO 97, pp.31-33.
- [336] PARAIN (C.), (Juillet-Octobre 1998 b), « *Un accès à l'emploi de plus en plus difficile* », Economie de la Réunion, n°96-97, Spécial DEMO 97, pp.34-36.
- [337] PARATIAN (RAJENDRA), (1994), La République de l'île Maurice, dans le sillage de la délocalisation, Collection Repères pour Madagascar et l'Océan Indien, l'Harmattan, 334 p.
- [338] PATUREAU (J. M.), 1975, « *Chronique économique de l'île Maurice en 1975* », Annuaire des pays de l'Océan Indien, Volume II, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, ed. du CNRS, pp.373-390.
- [339] PATUREAU (J. M.), (1976), « *L'île Maurice* », Annuaire des pays de l'Océan Indien, Volume III, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, ed. du CNRS, pp.537-554.
- [340] PATUREAU (J. M.), (1978), « *L'île Maurice* », Annuaire des pays de l'Océan Indien, Volume V, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, ed. du CNRS, pp.435-449.
- [341] PATUREAU (J. M.), (1980), « *L'île Maurice, 1979-1980* », Annuaire des pays de l'Océan Indien, Volume VII, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, ed. du CNRS, pp.439-453.
- [342] PATUREAU (J. M.), (1982), « *L'île Maurice, 1981-82* », Annuaire des pays de l'Océan Indien, Volume IX, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, ed. du CNRS, pp.493-502.
- [343] PAVAGEAU (COLETTE), (Septembre-Octobre 1991), « *Bien évaluer l'enjeu démographique* », Economie de la Réunion, n°55, L'enjeu démographique 20 ans de croissance économique, INSEE Réunion, pp.2-3.

- [344] PAVAGEAU (COLETTE), (1995), « *A la Réunion, la crise du logement persiste* », Economie et Statistique, n°288-289, 8/9, INSEE, pp.157-163.
- [345] PAVAGEAU (COLETTE), (Mars-Avril 1996), « *De l'habitat végétal à la construction de la ville* », Economie de la Réunion, n°82-83, 50 ans de vie économique et sociale, numéro spécial cinquantième de l'INSEE Réunion 1946-1996, pp.66-73.
- [346] PAVAGEAU (COLETTE), DE RAFFIN (OLIVIER), (Juillet-Octobre 1998), « *Logements vacants au nord, pénurie à l'ouest* », Economie de la Réunion, n°96-97, numéro spécial enquête demo97, pp.40-43.
- [347] PAVAGEAU (COLETTE), DE RAFFIN (OLIVIER), (Juillet-Octobre 1998), « *Statut d'occupation : à la fois plus de locataires et de propriétaires* », Economie de la Réunion, n°96-97, numéro spécial enquête demo97, pp.44.
- [348] PAVARD (CLAUDE), (1994), Mauritius : Many colours, one nation, Claude Pavard, Oasis production, France, 142 p.
- [349] PEEMANS (JEAN-PHILIPPE), (1995), « *La dimension "population" dans les débats, théories et processus de développement depuis les années 1950, éléments pour une "économie politique" des rapports entre "développement" et "population"* », Transitions démographiques et sociétés, Actes de la Chaire Quételet 1992 du 15 au 17 septembre 1992, sous la direction de Dominique Tabutin, Thierry Eggerickx et Catherine Gourbin, Institut de Démographie, Université Catholique de Louvain, Academia/L'Harmattan, Louvain-la-Neuve, pp.71-107.
- [350] PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DES FORMATIONS, Conseil Régional Région Réunion, Plan adopté à l'unanimité par l'Assemblée plénière du 22 décembre 1995, 70 p.
- [351] PONTUS (ARNAUD), Le phénomène Freedom à l'île de la Réunion. médias et politique, Editions Simone Sudre, Rochemaure, 239 p.
- [352] Population-Devel ' Understanding their interactions in  
Mauritius, (1<sup>o</sup> International Institute for Applied  
Systems Ar
- [353] POUGNARD (JACQUES), « *dépenses des touristes ont dépassé le milliard en 1995* », n°87, Formation et Economie, pp.24-25.
- [354] POUGNARD (JACQUES), PARAIN (CLAUDE), (Janvier-Février 1997), « *La lutte contre l'illettrisme n'est pas gagnée* », n°87, Economie de la Réunion, pp.12-15.
- [355] POULAIN (MICHEL), (1981), Contribution à l'analyse spatiale d'une matrice de migration interne, Département de démographie de Louvain, Recherches Démographiques, cahier n°3.
- [356] PRESSAT (ROLAND), (1961), L'analyse démographique, PUF, Paris, 321 p.
- [357] PRESSAT (ROLAND), (1979), Dictionnaire de Démographie, PUF, Paris, 295 p.

- [358] PROSPER (JEAN-GEORGES), (1993), L'île Maurice au sommet de la vague économique francophone, L'Harmattan, Paris, 195 p.
- [359] PUIG (JEAN-PIERRE), (1981), « *La migration régionale de la population active* », Annales de l'Insee, n°44, pp.41-79.
- [360] Questions sur l'administration des DOM : décentraliser outre-mer ?, (1989), sous la direction de Jean-Claude Fortier, Préface de Jean-Claude Douence, CRPLC Centre de Recherche sur les Pouvoirs Locaux dans la Caraïbe de l'Université des Antilles-Guyane, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, Economica, Collection collectivités territoriales, 550 p.
- [361] RALLU (JEAN LOUIS), (Janvier-Février 1993), « *Tendances récentes de la fécondité à l'île Maurice* », Population, n°1, INED, Paris, pp.184-190.
- [362] RALLU (JEAN-LOUIS), (1996), « *Les catégories statistiques utilisées dans les DOM-TOM depuis le début de la présence française* », Communication in : Histoire de la statistique démographique, INED-EHESS-Université de Lyon II, Paris, 16-18 décembre 1996, 14 p.
- [363] RALLU (JEAN-LOUIS), (Mai-Juin 1997), « *La population des départements d'outre-mer, évolution récente, migrations et activité* », Population, n°3, INED, Paris, pp.699-727.
- [364] RALLU (JEAN-LOUIS), (Mai-Juin 1997), « *Mayotte à la veille d'un nouveau recensement* », Population, n°3, INED, Paris, pp.731-739.
- [365] RALLU (JEAN-LOUIS), (Novembre 1997), « *Population, migration et emploi dans les départements d'outre-mer* », Population et Sociétés, n°329, INED, Paris, 4 p.
- [366] RALLU (JEAN-LOUIS), (1998), « *La carte démographique des DOM* », Informations Sociales, n°69, Dom : regards croisés, Paris, pp.24-33.
- [367] RAMONET (MICKAEL), (Juillet-Octobre 1998 a), « *Quatre arrivants sur dix ont un lien avec La Réunion* », Economie de la Réunion, n°96-97, Spécial DEMO 1997, INSEE Réunion, pp.14-16.
- [368] RAMONET (MICKAEL), (Juillet-Octobre 1998 b), « *Flux migratoires, un solde nettement positif* », Economie de la Réunion, n°96-97, Spécial DEMO 1997, INSEE Réunion, pp.17-19.
- [369] RAMONET (MICKAEL), (Juillet-Octobre 1998 c), « *Les régions attirent des populations différentes* », Economie de la Réunion, n°96-97, Spécial DEMO 1997, INSEE Réunion, pp.20-21.
- [370] RAMONET (MICKAEL), (Juillet-Octobre 1998 d), « *Le Nord se distingue* », Economie de la Réunion, n°96-97, Spécial DEMO 1997, INSEE Réunion, pp.22-23.
- [371] Rapport (Ripert) de la commission sur l'égalité sociale et le développement économique dans les DOM, (Décembre 1989), présidée par Monsieur Jean Ripert, 166 p.
- [372] Report of the Committee on Population, 1953-1954, Sessional Paper n°4, 1955.

- [373] RIANDEY (BENOIT), (Novembre-Décembre 1990), « *L'optimisation des plans de sondage pour les mesures différentielles* », Population, n°6, INED, Paris, pp.993-1012.
- [374] RIVIERE (F.), (Septembre-Octobre 1996), « *L'industrie réunionnaise se heurte au manque de débouchés* », n°85, Economie de la Réunion, Formation et Economie, pp.12-15.
- [375] RIVIERE (F.), (Septembre-Octobre 1996), « *La pénurie de main-d'oeuvre qualifiée handicape l'industrie mauricienne* », n°85, Economie de la Réunion, Formation et Economie, pp.20-21.
- [376] ROBIN (JEAN-MARC), (1996), « *L'estimation de processus semi-markoviens à partir de trajectoires incomplètes, avec une application à la mobilité salariat/indépendance/chômage, à partir de l'Enquête Emploi* », Intervention au Séminaire 'Démodynamiques', INED, Jeudi 13 juin 1996, 14-15 heures.
- [377] ROCHOUX (J.Y.), (Janvier-Février 1992), « *La performance économique ne réduira pas le chômage* », Economie de la Réunion, n°57, La Réunion de l'an 2 000, INSEE Réunion, pp.19-27.
- [378] ROCHOUX (J-Y), (Mars-Avril 1996), « *Longtemps déficiente la formation précède aujourd'hui la croissance* », Economie de la Réunion, n°82-83, 50 ans de vie économique et sociale, numéro spécial cinquantième de l'INSEE Réunion 1946-1996, pp.22-25.
- [379] SALVATORI (PATRICK), (Janvier-Février 1996), « *Huit îles de l'Union Européenne : jeunes ou vieilles, touristiques ou agricoles* », Economie de la Réunion, n°81, INSEE Réunion, pp 8-11.
- [380] SAMY (CHRISTIAN), (Novembre-Décembre 1992), « *Océan Indien : Disparités et coopération* », Economie de la Réunion, n°62, La fécondité dans les îles, INSEE Réunion, pp.18-19.
- [381] SAUGERA (ERIC), (1989), « *Pour une histoire de la traite française sous le Consulat et l'Empire* », Revue française d'histoire d'Outre-Mer, Tome 76, pp.203-229.
- [382] SAUVY (ALFRED), (1955), « *La population de La Réunion* », Population, n°3, INED, Paris, pp.541-542.
- [383] SAUVY (ALFRED), (1952), Théorie générale de la population, volume I, Economie et croissance, Bibliothèque de Sociologie Contemporaine, PUF, 3ème édition 1963, Paris, 371 p.
- [384] SAUVY (ALFRED), (1954), Théorie générale de la population, volume II, La vie des populations, Bibliothèque de Sociologie Contemporaine, PUF, 3ème édition 1966, Paris, 401 p.
- [385] SAUVY (ALFRED), (1979), La population, Que Sais-je, n°148, PUF, Paris, 127 p.
- [386] SCHERER (ANDRE), (1994), La Réunion, Que Sais-je, n°1846, 4ème édition, PUF, Paris, 127 p.

- [387] SEBASTIEN (GEORGES), (Novembre 1980), Sous développement et émigration des DOM, Thèse de 3ème cycle en économie sous la direction de A. CORDEIRO, Université des Sciences Sociales de Grenoble, OER de Sciences Economiques, 484 p.
- [388] SELVON (SYDNEY), (1986), Ramgoolam, Editions de l'Océan Indien, 161 p.
- [389] SIMON (GILDAS), (1995), Géodynamique des migrations Internationales dans le monde, PUF, Paris, 429 p.
- [390] SKELDON (RONALD), (1992), « *On Mobility and Fertility Transitions in East and Southeast Asia* », Asian and Pacific Migration Journal, Vol. 1 (2), Philippines, pp.220-249.
- [391] Slavery in South West Indian Ocean, (1989), Edited by U. Bissondoyal, SBS Servansing, Mahatma Gandhi Institute, Moka, Mauritius, 406 p.
- [392] SOWELL (THOMAS), (1996), « *The Overseas Indians* », Migrations and cultures a world view, Basicbooks, New-York, pp.309-370.
- [393] SPECIAL COLLOQUE 1993, Contact, Amicale de l' Ecole Militaire Supérieure Scientifique et Technique EMSST, « *Le cas des jeunes originaires des DOM-TOM* », Paris, pp.87-93.
- [394] TABUTIN (DOMINIQUE), (Mars 1976), « *Problème du chômage à Maurice* », Working Paper, n°26, Université Catholique de Louvain, Département de Démographie, 11 p.
- [395] TABUTIN (DOMINIQUE), (Mai-Juin 1977), « *Le chômage à l'île Maurice* », Chronique de l'AED, Population, n°3, INED, Paris, pp.675-683.
- [396] TABUTIN (DOMINIQUE), (1995), « *Un demi-siècle de transitions démographiques dans les régions du Sud* », Transitions démographiques et sociétés, Actes de la Chaire Quételet 1992 du 15 au 17 septembre 1992, sous la direction de Dominique Tabutin, Thierry Eggerickx et Catherine Gourbin, Institut de Démographie, Université Catholique de Louvain, Academia/L'Harmattan, Louvain-la-Neuve, pp.33-70.
- [397] TAL (ISABELLE), (1976), Les réunionnais en France, Editions Entente, Paris, 122 p.
- [398] TAPINOS (GEORGES), GARSON (JEAN-PIERRE), (1981), L'argent des immigrés, revenus, épargne et transferts de huit nationalités immigrées en France, Travaux et Documents, cahier n°94, PUF/INED, 334 p.
- [399] TAPINOS (GEORGES), (Mai 1992), « *La pression migratoire : sentiment d'inquiétude ou concept analytique ?* », in : Migration et Population. Document de travail, recherche pour le programme mondial de l'emploi, pp.1-14
- [400] TAPINOS (GEORGES), (1993 a), « *La coopération internationale peut-elle constituer une alternative à l'émigration des travailleurs ?* », Migrations internationales : le tournant, OC'DE, Paris, pp.195-203.

- [401] TAPINOS (GEORGES), (1993 b), « *L'intégration économique régionale, ses effets sur l'emploi et les migrations* », *Migrations et Coopération pour les pays de l'OCDE*, conférence organisée par l'OCDE, le Canada et l'Espagne, Madrid, 29-31 mars 1993, OCDE Organisation de Coopération et de Développement Economiques, Paris, pp.2-33.
- [402] TAPINOS (GEORGES), (Avril 1997), « *Libéralisation des échanges : ses effets sur l'économie, l'emploi et les migrations dans le Bassin Méditerranéen* », *Mouvements OMI*, Dossier OMI, n°15, Paris, pp.8-12.
- [403] TECHER (LOLITA), (Juillet 1996), *La mobilité géographique des allocataires du RMI*, ODR Observatoire Economique et Social de La Réunion, n°25, 34 p.
- [404] TESSE (THIERRY), (Juillet 1996), « *Les déterminants individuels de la durée du chômage en France avec biais d'échantillonnage* », *Typologie des marchés du travail, suivi et parcours. 3èmes journées d'étude Cereq/Céretim/Lasmas-Institut du Longitudinal-l'analyse longitudinale du marché du travail-*, Rennes, 23-24 mai 1996, Editeurs ALAIN DEGENNE, MICHELE MANSUY, GERARD PODEVIN, PATRICK WERQUIN, *Série Séminaires CEREQ*, Document n°115, Marseille, pp.215-238.
- [405] TINKER (HUGH), (1986), « *Continuity between Slavery and Indian Immigration* », *Indian Labour Immigration*, Mahatma Gandhi Institute, Edited by U. Bissoondoyal, S.B.C. Servansing, papers presented at the International Conference on Indian Labour Immigration (23-24 october 1984), Preface U. Bissoondoyal, MGI Institute Press, Mauritius, pp.1-8.
- [406] TITMUS (RICHARD, M.), ABEL-SMITH (Brian), (1960), « *Social Policies and Population Growth in Mauritius* », Franck Cass and Co. Ltd., London 1961, Published in Mauritius by authority of the Mauritius Legislative Council, Sessional Paper n°6.
- [407] TOULEMON (LAURENT), (Mars 1995), *Régression logistique et régression sur les risques. Deux supports de cours*, Dossiers et Recherches, n°46, Ined, Paris, 49 p.
- [408] TOUSSAINT (AUGUSTE), (1972), *Histoire des Iles Mascareignes*, série histoire, Mondes d'Outre-Mer, Paris, 351 p.
- [409] TOUSSAINT (AUGUSTE), (1974), *Histoire de l'île Maurice*, Que Sais-je, n°1449, PUF, Paris, 128 p.
- [410] TOUSSAINT (AUGUSTE), (1976), *Port-Louis : a tropical city*, Second Impression, Georges Allen and Un'Win LTD, Translated by W.E.F. Ward, 144 p.
- [411] TOUSSAINT (AUGUSTE), (1980), *Le rôle du commerce dans le peuplement de l'île Maurice*, Histoire générale de l'Afrique, Études et Documents, n° 3, UNESCO, 203 p.
- [412] *Transitions démographiques et sociétés*, (1995), Actes de la Chaire Quételet 1992 du 15 au 17 septembre 1992, sous la direction de Dominique Tabutin, Thierry Eggerickx et Catherine Gourbin, Institut de Démographie, Université Catholique de Louvain, Academia/L'Harmattan, Louvain-la-Neuve, 691 p.
- [413] TRIBALAT (MICHELE), (1991), *Cent ans d'immigration, étrangers d'hier, Français d'aujourd'hui*, Travaux et Documents, cahier n°31, PUF/INED, 301 p.

- [414] D'UNIENVILLE (RAYMOND), (1972), « *Mouvements de population dans l'Océan Indien. Le statut juridique des immigrants à l'île Maurice* », Actes du Colloque de l'AIHOI à St Denis de la Réunion, pp.35-49.
- [415] Vers un ailleurs prometteur... l'émigration, une réponse universelle à une situation de crise ?, (1993), Genève Institut universitaire d'Etudes du Développement, PUF, Paris, 392 p.
- [416] VALLIN (JACQUES), (1992), La démographie, collection Repères n°105, Editions La Découverte, 125 p.
- [417] VARMA (MOONINDRA NATH), (1981), Rise and fall of three leaders : Bissoondoyal, Koenig, Mohamed, Interprint, Rose-Hill, Maurice, 73 p.
- [418] VELLAS (FRANCOIS), (1993), « *Le Développement économique des pays insulaires, les échanges extérieurs et la fécondité* », Fécondité, Insularité, Actes du Colloque International, St-Denis de la Réunion, 11-15 mai 1992, Tome 1, Conseil Général de la Réunion, pp.243-256.
- [419] VERGES (PAUL), (Février 1997), « *Maurice et la Réunion : les raisons de la différence* », Équilibres et Populations, lettre mensuelle d'information de l'association, n°28, p. 5.
- [420] VERON (JACQUES), (1994), Population et Développement, Que Sais-je, n°2842, PUF, Paris, 127 p.
- [421] VIGNERON (EMMANUEL), (1995), La Polynésie Française, Que Sais-je, n°3041, PUF, Paris, 127 p.
- [422] VIRASWAMY (RAJ), (1981), « *Vers de nouveaux rapports Sud-Sud pour l'Océan Indien ?* », Annuaire des pays de l'Océan Indien, Volume VIII, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, ed. du CNRS, pp.79-93.
- [423] VUDDAMALAY (VASOODEVEN), LAU THI KENG (JEAN-CLAUDE), (Novembre 1989), « *Quelques aspects de la migration mauricienne* », Hommes et Migrations, n°1126, pp.41-45.
- [424] VUDDAMALAY (VASOODEVEN), (Septembre 1992), Les mécanismes de structuration du mouvement migratoire mauricien en France, Thèse de Doctorat, EHESS, sous la direction du Professeur Jean-Pierre Raison, 439 p.
- [425] WANQUET (CLAUDE), (1975), « *Aperçu sur l'affranchissement des esclaves à Bourbon à la fin du XVIIIe Siècle* », Annuaire des pays de l'Océan Indien, Volume IV, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, ed. du CNRS, pp.131-149.
- [426] WEBER (ALBERT), (1994), L'émigration réunionnaise en France, l'Harmattan, Paris, 448 p.
- [427] WEN LANG (HI), (1994), Models of migration, monograph of the Population Studies Center, National Taiwan University, Taipei, Taiwan, ROC, 124 p.

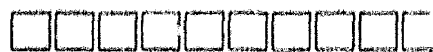
- [428] WONG HEE KAM (EDITH), (1996), La diaspora chinoise aux Mascareignes : le cas de la Réunion, Université de la Réunion, L'Harmattan, 485 p.
- [429] XENOS (CHRISTOS), (1985), « *A comparison of fertility control and emigration as population policies for Mauritius* », Population in African Development, vol. 2, Part. 5, pp.185-198.
- [430] YACONO (XAVIER), (1985), Les étapes de la décolonisation française , Que Sais-je, n°428, PUF, Paris, 127 p.
- [431] YIN (PIERRE), YEUNG (DONALD HA), KOWLESSUR (DESHMUK), CHUNG (MIRELLA), (1992), L'île Maurice et sa Zone Franche : la deuxième phase de développement, préface de Jean-Claude de L'Estrac, Editions de l'Océan Indien, 187 p.
- [432] ZELINSKY (WILBUR), (Avril 1971), « *The hypothesis of the mobility transition* », Geographical Review, n°61, pp.219-249.
- [433] ZELINSKY (WILBUR), (1979), « *The demographic transition : changing patterns of migration* », La science de la population au service de l'homme, Conférence sur la science au service de la vie, Vienne 1979, UIESP, Liège, Belgique, pp.165-189
- [434] ZELINSKY (WILBUR), (1983), « *The impasse in migration theory : a sketch map for potential escapees* », Population movements : their forms and functions in urbanization and development, Edited by Peter A.Morrison, Ordina Editions, UIESP, Liège, Belgique, pp.19-46.





UNIVERSITE PARIS I, PANTHEON-SORBONNE  
INSTITUT DE DEMOGRAPHIE (IDUP)

Année 1999



*THESE*

pour obtenir le grade de

**DOCTEUR DE L'UNIVERSITE PARIS I**

**Discipline : Démographie**

présentée et soutenue publiquement

par

**Isabelle WIDMER**

*Titre :*

***Migrations, emploi, développement :  
analyse comparée de l'Ile de La Réunion et de l'Ile Maurice***

***Volume 3 sur 3***

Directeur de thèse :

**Monsieur Daniel COURGEAU**

JURY

Madame Suzanne CHAZAN (IRD/MIGRINTER)  
Monsieur Daniel COURGEAU (INED)  
Madame Monique MERON (INSEE/INED)  
Madame Denise PUMAIN (Paris I/INED)  
Monsieur Jean-Louis RALLU (INED)

# - ANNEXES -

## VOLUME 3 / 3

- ANNEXES - .....	692
<i>A. Ile Maurice : évolution de divers indicateurs démographiques .....</i>	<i>693</i>
<i>B. La Réunion : évolution de divers indicateurs démographiques.....</i>	<i>695</i>
<i>C. Maurice, Réunion : répartition spatiale de la population en 1990.....</i>	<i>697</i>
<i>D. La Réunion : questionnaires de l'Enquête INSEE Migrations DOM 1991-1992 .....</i>	<i>698</i>
1. Questionnaire DOM.....	698
2. Questionnaire métropole .....	732
<i>E. La Réunion : questionnaires du recensement de 1990.....</i>	<i>768</i>
<i>F. La Réunion : questionnaire de l'Enquête sur l'Emploi DOM INSEE 1993 .....</i>	<i>779</i>
<i>G. La Réunion : matrice "variance-covariance" des variables utilisées pour l'étude des caractéristiques des migrants réunionnais .....</i>	<i>811</i>
<i>H. Maurice : questionnaires du recensement de 1990.....</i>	<i>812</i>
<i>I. Maurice : questionnaires "Census of Economic Activities 1992" .....</i>	<i>818</i>
<i>J. Maurice : questionnaires "Survey of employment and earnings in large establishments 1995" .....</i>	<i>846</i>
<i>K. Maurice : taux de change avec la rouble.....</i>	<i>858</i>
<i>L. Maurice : avantages offerts par la MEDIA aux investisseurs .....</i>	<i>859</i>
<i>M. Références des articles de presse, guides, encyclopédies, sites internet et dossiers consultés .....</i>	<i>865</i>
- LISTE DES GRAPHIQUES - .....	874
- LISTE DES CARTES - - LISTE DES ENCADRES METHODOLOGIQUES - .....	884
- LISTE DES TABLEAUX - .....	885
- TABLE DES MATIERES - .....	892

## A. Ile Maurice : évolution de divers indicateurs démographiques

TABLEAU 90 - ILE MAURICE : EVOLUTION ANNUELLE DES TAUX BRUTS DE NATALITE, DE MORTALITE, D'ACCROISSEMENT NATUREL, DE MORTALITE INFANTILE, DE L'INDICE SYNTHETIQUE DE FECONDITE, DES NAISSANCES VIVANTES, DES DECES, DU SOLDE NATUREL ET DE LA POPULATION.

Année	TBN p. 1000	TBM p. 1000	TAN p. 1000	TMI p. 1000	ISF en/f.	Naissances vivantes	Décès	Solde Naturel	Année	Population
									1639	25
									1658	200
									1710	200
									1730	160
									1735	838
									1768	20 098
									1777	29 761
									1782	33 506
									1787	40 439
									1788	44 828
									1797	59 020
									1800	68 702
									1817	97 847
									1825	86 272
									1830	91 826
									1846	168 462
									1851	180 823
									1861	310 050
									1871	310 042
1868	33.6									
1873	33.1	28.4	4.7							
1878	35.8	29.2	6.6							
1883	36.3	33.1	3.2						1881	359 874
1888	36.2	32.8	3.4							
1893	36.4	34.0	2.4						1891	376 588
1898	37.6	35.8	2.0							
1903	35.6	37.8	-2.0						1901	371 023
1908	36.3	37.5	-1.2							
1910	24.4	36.9	-12.5			13 338				
1911	39.2	32.8	6.4		4.62	14 684			1911	368 791
1912	35.6	38.8	-3.3			13 209				
1913	40.8	35.6	5.3			15 153				
1914	40.8	32.6	8.3			15 229				
1915	34.6	34.8	0.0			13 094				
1916	35	30.4	4.6			13 161				
1917	36.9	32.6	4.4			13 887				
1918	34.8	33.9	0.9			13 109				
1919	35.2	64.9	-29.7			13 261				
1920	35.1	32.3	2.8			12 791				
1921	38.1	40.3	-2.2		4.86	14 360			1921	376 485
1922	37.0	34.6	2.5	149.7		13 955				
1923	36.8	28.6	8.3			13 679				
1924	41.1	28.1	13.0			16 430				
1925	42.8	24.9	17.7			16 546				
1926	39.4	25.3	14.1			15 620				
1927	34.6	25.1	9.4	126.5		13 748				
1928	37.9	28.2	9.7			14 206	11 614	2 594		
1929	34.0	30.7	3.3			13 771				
1930	31.6	35.4	-3.8			12 793				
1931	29.7	38.4	-8.7		3.89	11 041			1931	393 238
1932	28.3	32.2	-3.9	189.0		10 266				
1933	34.6	26.6	8.0	131.5		12 400	11 880	601	1933	398 647
1934	33.7	25.1	8.6	129.8		13 516				
1935	32.8	25.8	7.0	139.4		13 246				

TABLEAU 91 - SUITE DU TABLEAU 90

Année	TBN p. 1000	TBM p. 1000	TAN p. 1000	TMI p. 1000	ISF en/ff.	Naissances vivantes	Décès	Solde Naturel	Année	Population
1930	34,1	25,0	6,3	142,3		13 667				
1937	34,4	28,1	6,3	154,4		14 107				
1938	32,6	29,2	3,4	162,5		13 621	11 157	2 464	1938	412 003
1939	35,2	27,4	7,8	157,6		14 576				
1940	29,1	24,0	4,2	162,0		12 145				
1941	32,2	25,6	6,6	134,8		13 430				
1942	32,5	29,2	3,3	163,4		13 553				
1943	38,0	28,5	7,5	141,6		16 027	11 927	3 100	1943	417 838
1944	43,4	27,1	16,3	141,0	4,76	18 258			1944	419 165
1945	38,4	30,1	2,3	180,0		16 280				
1946	38,4	29,5	8,9	145,2		16 427				
1947	43,7	20,1	23,6	113,9		18 926				
1948	44,7	29,8	23,9	106,2		19 595	9 113	10 482	1948	438 797
1949	45,6	16,6	29,0	91,0		20 472				
1950	49,7	13,9	35,8	76,3		23 110				
1951	47,5	14,9	32,6	83,5		22 901				
1952	48,1	14,8	33,3	80,8	6,32	24 120			1952	501 415
1953	44,3	14,7	29,6	93,4		23 178	7 701	15 476	1953	522 577
1954	41,3	16,0	25,3	81,1		21 926				
1955	41,8	12,9	28,9	67,2	5,66	22 970				
1956	43,8	11,8	32,0	66,0						
1957	43,1	13,0	30,1	75,1						
1958	42,7	11,6	29,1	67,4		24 803	7 091	17 712	1958	609 510
1959				62,5						
1960				62,0						
1961	39,4	9,8	29,6	62,0		26 092	6 605	19 487	1961	602 368
1962	38,5	9,3	29,2	60,1	5,66	26 267	6 325	19 942	1962	601 610
1963	40,2	9,6	30,6	59,3		27 978	6 709	21 269	1963	695 641
1964	39,4	0,6	29,8	56,7		27 528	6 184	21 344	1964	716 298
1965	35,7	0,6	27,1	64,1		26 279	6 337	19 942	1965	735 245
1966	35,6	0,9	26,7	64,2		26 817	6 701	20 116	1966	753 276
1967	30,1	0,5	22,1	70,5		23 499	6 543	16 956	1967	767 703
1968	31,1	0,1	22,1	69,1		24 413	7 126	17 287	1968	781 615
1969	27,4	0,1	19,3	70,4		21 719	6 426	15 293	1969	792 893
1970	26,8	7,8	19,0	57,9		21 623	6 309	15 314	1970	805 489
1971	25,5	7,7	17,8	51,7		20 114	6 248	13 866	1971	816 561
1972	24,0	7,9	16,9	63,8	3,42	19 110	6 506	12 604	1972	826 199
1973	22,4	7,7	14,7	63,3		17 174	6 525	10 649	1973	846 089
1974	26,8	7,3	19,5	45,6	3,47	24 938	6 221	18 717	1974	857 063
1975	24,8	8,0	8,8	48,7	3,19	21 492	6 967	14 525	1975	867 824
1976	25,3	7,8	17,5	40,4	3,13	22 250	6 815	15 435	1976	879 193
1977	25,5	7,8	17,7	45,0	3,04	22 730	6 966	15 764	1977	893 069
1978	26,7	7,1	19,6	33,9	3,09	24 280	6 460	17 820	1978	907 779
1979	27,2	7,2	20,0	32,8	3,07	26 056	6 625	19 431	1979	922 807
1980	26,6	7,1	19,5	32,3	2,89	24 983	6 685	18 298	1980	937 888
1981	24,9	6,7	18,2	33,6	2,68	22 670	6 404	16 266	1981	950 785
1982	22,1	6,6	15,5	29,4	2,38	21 247	6 385	14 862	1982	960 994
1983	20,6	6,5	14,1	25,6	2,23	19 948	6 322	13 626	1983	968 609
1984	19,6	6,6	13,0	23,1	2,09	18 222	6 417	11 805	1984	976 658
1985	18,8	6,8	12,0	23,8	1,97	18 520	6 691	11 829	1985	986 520
1986	18,3	6,7	11,6	26,3	1,94	18 225	6 622	11 603	1986	994 319
1987	19,1	6,6	12,5	24,2	2,01	19 181	6 581	12 600	1987	1 001 607
1988	19,9	6,6	13,3	22,8	2,10	20 057	6 699	13 358	1988	1 009 332
1989	21,0	6,8	13,8	21,6	2,21	20 955	6 946	14 009	1989	1 017 397
1990	21,3	6,7	14,6	19,9	2,29	21 799	6 854	14 945	1990	1 022 456
1991	20,7	6,6	14,1	18,1	2,28	21 436	6 815	14 621	1991	1 035 807
1992	21,1	6,5	14,6	16,4	2,36	22 170	6 860	15 310	1992	1 049 967
1993	20,4	6,6	13,6	19,6	2,31	21 667	7 275	14 392	1993	1 062 810
1994	19,5	6,8	12,7	18,0	2,25	21 050	7 234	13 816	1994	1 077 940
1995	18,2	6,7	11,5	19,6	2,13	19 824	7 298	12 526	1995	1 087 343
									1997	1 120 700

Sources : Office Central de Statistique de Maurice

## B. La Réunion : évolution de divers indicateurs démographiques

TABLEAU 92 - LA REUNION : ÉVOLUTION ANNUELLE DES TAUX BRUTS DE NATALITÉ, DE MORTALITÉ, D'ACCROISSEMENT NATUREL, DE MORTALITÉ INFANTILE, DE L'INDICE SYNTHÉTIQUE DE FÉCONDITÉ, DES NAISSANCES VIVANTES, DES DÉCÈS, DU SOLDE NATUREL ET DE LA POPULATION.

Année	TBN p. 1000	Année	TBM p. 1000	Année	TAN p. 1000	Année	TMI p. 1000	Année	IBF enf./f	Année	Naissances vivantes	Décès	Solde Naturel	Année	Population
				1826	-14,0	1900	288			1826	1 770	2 993	1 223	1846	12
1850	28,9	1847	30,4							1850	3 415	3 597	-182	1854	13
		1854	32,9							1859	4 037	6 856	2 819	1862	12
1867	23,1	1862	34,6							1864	4 243	5 867	-1 624	1870	80
		1872	30							1869	4 108	4 764	-656	1871	90
1889	29,3	1889	32							1874	4 480	5 018	-538	1874	128
		1900	30,5	1904	3,6					1879	4 492	6 378	-1 886	1886	260
		1901	36,6	1908	6,3	1945	140,0			1884	4 691	5 158	-467	1707	734
1818	36,2	1919	37,4							1889	4 827	4 087	740	1708	835
1912	39,4									1897	4 228	5 474	-1 246	1711	1 024
1945	35									1902	4 687	4 267	320	1713	1 171
1946	40	1946	22,1	1946	17,0	1948	145,0	1940	5,50	1903	4 892	4 795	97	1717	2 000
1947	43,1	1947	22,6	1947	20,5	1947	231,0	1947	5,70	1904	4 880	3 008	1 874	1732	7 500
1948	42,0	1948	29,6	1948	13,0	1948	145,0	1948	6,00	1905	4 483	3 073	1 410	1735	8 153
1949	45,6	1949	19,8	1949	25,9	1949	183,0	1949	6,20	1906	4 987	3 822	1 165	1763	19 300
1950	48,1	1950	22,9	1950	25,2	1950	166,0	1950	6,40	1907	4 697	3 869	828	1764	25 500
1951	46,6	1951	18,6	1951	28,0	1951	184,4	1951	6,30	1908	5 005	4 012	993	1767	35 100
1952	51,3	1952	18,1	1952	33,2	1952	157,9	1952	7,00	1909	5 534	4 751	783	1777	36 669
1953	51,2	1953	16,7	1953	34,5	1953	116,0	1953	7,01	1910	5 049	4 505	544	1788	46 000
1954	49,6	1954	14,8	1954	34,8	1954	109,2	1954	6,90	1911	6 240	5 070	1 170	1797	58 800
1955	49,2	1955	15,4	1955	33,9	1955	117,7	1955	6,95	1916	6 240	6 070	170	1801	59 100
1956	47,7	1956	12,7	1956	35,1	1956	95,5	1956	6,76	1934	7 917	6 052	1 865	1804	65 152
1957	46,9	1957	14,1	1957	32,8	1957	108,2	1957	6,70	1942	8 866	6 330	2 536	1810	67 800
1958	44,9	1958	14,5	1958	30,4	1958	123,0	1958	6,42	1948	9 021	4 985	4 036	1815	68 400
1959	44	1959	13,5	1959	30,6	1959	114,3	1959	6,33	1947	9 803	5 183	4 710	1818	74 700
1960	44	1960	11,5	1960	32,5	1960	91,6	1960	6,30	1948	9 032	6 898	2 134	1820	71 700
1961	1,7	1961	11,5	1961	32,2	1961	95,6	1961	6,42	1949	10 832	4 690	6 142	1822	69 600
1962	4	1962	11,5	1962	32,0	1962	85	1962	6,64	1950	11 714	5 570	6 144	1825	81 800
1963	44,4	1963	10,9	1963	33,5	1963	76,9	1963	6,84	1951	11 684	4 653	7 031	1826	87 100
1964	43,5	1964	10,3	1964	33,2	1964	82,9	1964	6,77	1952	13 231	4 677	8 554	1830	109 300
1965	42,9	1965	9,7	1965	33,2	1965	82,1	1965	6,73	1953	13 597	4 444	9 153	1831	100 600
1966	41,4	1966	10,6	1966	30,7	1966	80,6	1966	6,48	1954	13 013	4 064	8 949	1832	101 200
1967	38,6	1967	8,7	1967	29,9	1967	67,1	1967	6,07	1955	14 082	4 394	9 688	1835	106 600
1968	37,3	1968	8,6	1968	28,5	1968	69,7	1968	5,87	1956	14 129	3 746	10 383	1837	110 000
1969	34,7	1969	6,6	1969	25,9	1969	67,5	1969	5,43	1957	14 484	4 364	10 120	1838	108 600
1970	30,2	1970	6,2	1970	22	1970	53,4	1970	4,62	1958	14 271	4 594	9 677	1840	104 700
1971	31,7	1971	7,7	1971	24,1	1971	47,8	1971	4,68	1959	14 300	4 422	9 878	1841	105 000
1972	20,7	1972	7,3	1972	22,4	1972	44,6	1972	4,29	1960	14 856	3 892	10 964	1842	105 950
1973	28,3	1973	7,2	1973	21,1	1973	39	1973	4,01	1961	15 205	4 001	11 204	1843	104 550
1974	28,4	1974	6,6	1974	21,9	1974	30,8	1974	3,98	1962	15 937	4 121	11 816	1844	105 900
1975	27,5	1975	6,6	1975	20,9	1975	25,7	1975	3,74	1963	16 482	4 058	12 424	1845	106 200
1976	26,3	1976	6,3	1976	20	1976	26	1976	3,46	1964	16 681	3 960	12 721	1846	106 200
1977	25,4	1977	6,3	1977	19,1	1977	22,6	1977	3,31	1965	16 899	3 899	13 000	1847	106 300
1978	24,2	1978	6,2	1978	17,8	1978	19,7	1978	3,10	1966	16 663	4 284	12 379	1848	105 677
1979	24,7	1979	5,9	1979	18,0	1979	17,1	1979	3,12	1967	15 957	3 600	12 371	1849	120 900

TABLEAU 93 : SUITE DU TABLEAU 92

Année	TBN p. 1000	Année	TBA <sup>1</sup> p. 1000	Année	TAN p. 1000	Année	TMI p. 1000	Année	ISF enf./l	Année	Naissances vivantes	Décès	Solde Naturel	Année	Population
1980	24,2	1980	6,4	1980	17,8	1980	15,5	1980	3,05	1980	15 857	3 763	12 094	1980	129 700
1981	23,1	1981	6,1	1981	16,9	1981	13,0	1981	2,87	1989	16 124	3 854	11 270	1981	135 600
1982	23,1	1982	5,9	1982	17,1	1982	13,0	1982	2,86	1970	13 437	3 656	9 781	1982	141 100
1983	23,6	1983	6,2	1983	17,4	1983	12,7			1971	14 431	3 493	10 938	1983	152 600
1984	24,4	1984	5,7	1984	18,7	1984	11,6	1984	2,84	1972	13 786	3 392	10 394	1984	170 400
1985	24,1	1985	5,6	1985	18,5	1985	10,3			1973	13 313	3 391	9 922	1985	176 600
1986	23,1	1986	5,5	1986	17,6	1986	10,7	1986	2,81	1974	13 397	3 110	10 287	1986	181 600
1987	22,3	1987	5,4	1987	16,9	1987	9,8			1975	13 302	3 169	10 133	1987	185 800
1988	23,7	1988	5,4	1988	18,3	1988	8,8	1988	2,62	1976	12 824	3 072	9 752	1972	182 700
1989	24	1989	5,5	1989	18,4	1989	8,3	1989	2,65	1977	12 553	3 080	9 464	1977	182 100
1990	23,1	1990	5,2	1990	17,9	1990	6,8	1990	2,67	1978	11 939	3 111	8 822	1981	172 100
1991	23,1	1991	5,0	1991	17,5	1991	7,2	1991	2,60	1979	11 432	3 004	8 428	1987	163 900
1992	22,8	1992	5,4	1992	17,4	1992	6,4	1992	2,57	1980	12 200	3 220	8 981	1992	173 315
1993	21,1	1993	6,1	1993	18	1993	6,9	1993	2,39	1981	11 829	3 137	8 692	1987	177 677
1994	20,6	1994	4,8	1994	18,7	1994	6,1	1994	2,35	1982	11 927	3 012	8 915	1911	173 622
1995	19,8	1995	4,8	1995	14,5	1995	7,3	1995	2,31	1983	12 461	3 290	9 161	1921	173 180
1996	19,0	1996	5,4	1996	14,2			1996	2,3	1984	13 082	3 039	10 043	1928	186 837
						1997	6,0	1997	2,3	1985	13 174	3 065	10 119	1931	197 333
										1986	12 797	3 065	9 732	1930	208 268
										1987	12 599	3 090	9 509	1941	220 956
										1988	13 600	3 163	10 437	1946	241 677
										1989	13 898	3 307	10 591	1954	274 370
										1990	13 877	3 181	10 726	1961	348 282
										1991	14 117	3 412	10 705	1964	383 700
										1992	14 246	3 347	10 899	1965	332 900
										1993	13 431	3 204	10 227	1968	403 300
										1994	13 327	3 089	10 238	1967	416 625
										1995	13 077	3 499	9 578	1968	428 600
										1996	13 109	3 602	9 507	1969	435 900
										1997	13 757			1970	440 700
														1971	449 300
														1972	467 900
														1973	471 642
														1974	473 600
														1975	478 048
														1976	482 998
														1977	487 618
														1978	491 908
														1979	495 606
														1980	499 300
														1981	502 300
														1982	515 300
														1983	522 300
														1984	532 100
														1985	541 700
														1986	550 600
														1987	560 000
														1988	569 600
														1989	578 600
														1990	587 828
														1991	596 000
														1992	610 400
														1993	631 200
														1994	642 400
														1995	653 600
														1996	664 200
														1999	697 000

Sources : données INSEE complétées éventuellement de séries chiffrées tirées d'ouvrages historiques ou démographiques - citons en particulier les travaux de P. FÉSTRY (1983) pour les taux de mortalité infantile depuis 1945

### C. Maurice, Réunion : répartition spatiale de la population en 1990

TABLEAU 94 - REUNION, MAURICE, 1990 : POPULATIONS, SUPERFICIES ET DENSITES DES DISTRICTS, ARRONDISSEMENTS OU COMMUNES.

MAURICE			
9 Districts et Rodrigues	Superficie en km <sup>2</sup>	population résidente en 1990	densité
Port-Louis	42,7	133 073	3116,5
Pamplemousses	178,7	101 666	568,9
Rivière du Rempart	147,6	86 779	587,9
Flacq	297,9	112 773	378,6
Grand-Port	260,3	96 667	371,4
Savanne	244,8	60 841	248,5
Plaines Wilhems	203,3	321 713	1582,5
Moka	230,5	65 176	282,8
Black River	253,0	43 768	169,0
Rodrigues	104,0	34 204	328,9
<b>Total Ile Maurice</b>	<b>1864,8</b>	<b>1 022 450</b>	<b>548,3</b>
<b>Total Maurice</b>	<b>1968,8</b>	<b>1 056 660</b>	<b>536,7</b>
LA REUNION			
	Superficie en km <sup>2</sup>	population résidente en 1990	densité
<b>4 arrondissements</b>			
Saint-Denis	420,96	207 165	492,1
Saint-Paul	466,39	113 065	242,5
Saint-Pierre	882,68	192 457	218,0
Saint-Benoît	737,21	85 121	115,5
<b>Total La Réunion</b>	<b>2507,24</b>	<b>597 828</b>	<b>238,4</b>
<b>24 communes</b>			
Sainte Suzanne	57,95	14 699	253,6
Sainte-Marie	89,18	20 149	225,9
Saint-Denis	142,79	121 974	854,2
La Possession	114,22	15 610	136,7
Le Port	16,82	34 733	2065,0
Saint-Paul	240,29	71 679	298,3
Trois-Bassins	42,74	5 768	135,0
Saint-Leu	118,4	20 934	176,8
Avirons	26,28	5 932	225,7
Etang-Salé	38,68	8 772	226,8
Saint-Louis	103,5	37 409	361,4
Cilaos	84,36	5 665	69,5
Entre-Deux	52,66	4 259	80,9
Le Tampon	180,3	47 577	263,9
Saint-Pierre	96,12	58 847	612,2
Petite-Ile	33,85	8 857	261,7
Saint-Joseph	178,01	25 637	144,0
Saint-Philippe	153,88	4 006	25,0
Plaine des Palmistes	83,97	2 678	31,9
Sainte-Rose	177,82	5 759	32,4
Saint-Benoît	229,62	26 195	114,1
Bras-Panon	88,65	8 442	95,3
Saint-André	53,39	35 044	656,4
Salazie	103,86	7 003	67,4

*Sources :*  
Maurice *Digest of Demographic Statistics 1994*, Central Statistical Office, Republic of Mauritius, Vol 10, September 1995  
La Réunion *Tableau Economique de la Réunion*, Edition 1996/1997, INSEE Réunion  
Recensement général de la population de 1990, Population-activités-ménages, le département et ses communes, volume 974 Réunion, INSEE 1992



**D. La Réunion : questionnaires de l'Enquête INSEE Migrations DOM  
1991-1992**

**1. Questionnaire DOM**

Cocher la case colonne A1

lieu actuel de résidence = le DOM d'enquête  
lieu actuel de résidence différent DOM d'enquête

cocher colonne A2  
cocher colonne A3

N° indiv.	Prénom	sexe 1=H 2=F	Année de naissance	A1			Parmi A1				
				A1	A2	A3	année de naissance < 1921 ou > 1975 B	parmi les nés entre 1921 et 1975			
								lieu de naissance	LN=DOM d'enquête et séjour extérieur > = 6 mois	Migrant C	non migrant D
01		<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
02		<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
03		<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
04		<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
05		<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
06		<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
07		<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
08		<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
09		<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10		<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11		<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12		<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13		<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14		<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15		<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

NCi      SCI ANCI       A1     A2     A3       B      LNci      SE       C       D

code lieu de naissance : 01 Guadeloupe    10 TOM    30 Métropole  
 02 Guyane    21 Pays des Caraïbes    31 Afrique du Nord (ex française)  
 03 Martinique    22 Pays de l'Océan Indien    40 Autres pays  
 04 Réunion    23 Pays de l'Amérique du Sud

Est considéré comme *migrant* (colonne C cochée)  
 - la personne dont le lieu de naissance est différent du DOM d'enquête  
 - la personne dont le lieu de naissance correspond au DOM d'enquête mais ayant effectué un séjour > = 6 mois

## A Parlons d'abord de votre formation, de vos études

A1 Jusqu'à quel âge êtes-vous allé à l'école, au lycée, à l'université ? 11 (si jamais 00)

A1

A2 Si sorti de l'école avant 16 ans (A1 compris entre 00 et 15)

Savez-vous lire et écrire le Français ?

Oui 1

Non 2

avez-vous mieux su dans le passé ?

Oui 1

Non 2

A3A

A3B

A3 Avez-vous un diplôme d'enseignement général ?

aucun \_\_\_\_\_ 0   
 certificat d'études \_\_\_\_\_ 1   
 BEPC, brevet des collèges \_\_\_\_\_ 2   
 Baccalauréat \_\_\_\_\_ 3

Autre :

A2A

professionnel ?

aucun \_\_\_\_\_ 0   
 CAP, BEP, certificat  
 fin d'apprentissage \_\_\_\_\_ 1   
 Bac. professionnel, de  
 technicien, brevet de technicien \_\_\_\_\_ 2

Autre :

A2B

supérieur ?

aucun \_\_\_\_\_ 0   
 Diplôme 1<sup>er</sup> cycle  
 DUT, BTS \_\_\_\_\_ 1   
 Diplôme 2<sup>e</sup> cycle  
 licence, maîtrise,  
 école d'ingénieur \_\_\_\_\_ 2

Autre :

A2C

B

Je vais vous demander maintenant de me raconter votre histoire et celle de votre famille

Parlons d'abord de vous même :

B1

Quelle était votre nationalité à la naissance ?

Française  
autre

1   
2  B1A

B2

Où habitait votre mère à votre naissance ?

quel département ou quel pays ? \_\_\_\_\_

D/A/M/E/T/F  
LNCI

Code géo.  
des pays

si "D" commune \_\_\_\_\_ B1C

si A, M, E, T, F — (B3)

si Réunion dans les Hauts  
sur le littoral 1   
2  B1.

B3

Combien avez-vous eu de frères et sœurs ?  
(en plus de vous même)

\_\_\_\_\_ B2A

(nés vivant y compris  
enfants adoptés, demi frères  
et demi-sœurs)

si 0 —————> (B4)

si >0 —————> Parmi eux, combien  
actuellement vivent

dans le DOM (D) ? \_\_\_\_\_ B2B  
dans un autre DOM (A) ? \_\_\_\_\_ B2C  
en métropole (M) ? \_\_\_\_\_ B2D  
dans un TOM (T) ? \_\_\_\_\_ B2E  
ailleurs (E) ? \_\_\_\_\_ B2F

quel est votre rang de naissance ? \_\_\_\_\_ B2H

DOM naissance = DOM enquête	:	D
DOM naissance ≠ DOM enquête	:	A
Naissance en métropole	:	M
Naissance dans un TOM	:	T
Naissance à l'étranger :		
française	:	F
étrangère	:	E

Calendrier ligne 3  
reporter D/A/M/E/T à droite de la barre "naissance"

ex 3 | D | | |

# Pouvez-vous me parler de vos parents

		votre père	et	→	votre mère
B4	Quelle était leur nationalité (à leur naissance) ?	Française 1 <input type="checkbox"/> B3 autre 2 <input type="checkbox"/> NSP 9 <input type="checkbox"/> SO 0 <input type="checkbox"/>			Française 1 <input type="checkbox"/> B7 autre 2 <input type="checkbox"/> NSP 9 <input type="checkbox"/> SO 0 <input type="checkbox"/>
B5	Dans quel département (ou pays) sont-ils nés ?	_____ D/A/M/E/T/F 9 = NSP	B4		_____ D/A/M/E/T/F 9 = NSP
		SI E ou F code géographique	B53		B54
B6	Sont-ils encore vivants ?	Oui 1 <input type="checkbox"/> Non 2 <input type="checkbox"/> B5A NSP 9 <input type="checkbox"/>			Oui 1 <input type="checkbox"/> Non 2 <input type="checkbox"/> B9A NSP 9 <input type="checkbox"/>
	Vivent-ils ? (ou bien s'ils sont décédés résidaient-ils au moment de leur décès)	dans le DOM (D) 1 <input type="checkbox"/> dans un autre DOM (A) 2 <input type="checkbox"/> en métropole (M) 3 <input type="checkbox"/> dans un TOM (T) 4 <input type="checkbox"/> ailleurs (E) 5 <input type="checkbox"/> NSP 9 <input type="checkbox"/> B5B			dans le DOM (D) 1 <input type="checkbox"/> dans un autre DOM (A) 2 <input type="checkbox"/> en métropole (M) 3 <input type="checkbox"/> dans un TOM (T) 4 <input type="checkbox"/> ailleurs (E) 5 <input type="checkbox"/> NSP 9 <input type="checkbox"/> B9B
	SI dans le DOM, ont-ils ou avaient-ils vécu au moins 6 mois hors du DOM ?	Oui 1 <input type="checkbox"/> Jamais 2 <input type="checkbox"/> B5C NSP 9 <input type="checkbox"/>			Oui 1 <input type="checkbox"/> Jamais 2 <input type="checkbox"/> B9C NSP 9 <input type="checkbox"/>
B7	Lorsque vous aviez environ 15 ans, quelle était leur profession ?	_____ _____ B6			_____ _____ B10

## Je voudrais aborder maintenant votre vie familiale

B8 Actuellement, vous êtes marié(e) 1   
 veuf (ve) 2  B11  
 divorcé(e) 3   
 séparé(e) 4   
 célibataire 5

B9 Vivez-vous actuellement en couple ? Oui 1   
 Non 2  → (B10)  
 B12

- Depuis quelle année ? 19   B12A  
 ce qui vous a saisi  ans B12B

- Où vous êtes vous rencontré ? \_\_\_\_\_  B12C  
 (Dept ou pays) D/A/M/E/T

- Où est né votre compagnon, votre conjoint \_\_\_\_\_  → (B11)  
 (Dept ou pays) D/A/M/E/T B12D

B10 Dans le passé, avez-vous vécu en couple,  
 durant au moins 6 mois ?

Oui 1   
 Non 2  → (B11)  
 B13A

- A quelle date ou à quel âge s'est arrêtée cette vie en couple ? 19   ou  ans B13C

- Cette période de vie commune s'est terminée par un divorce B13B 1   
 une séparation 2  B13D  
 un décès (veuvage) 3

- Depuis quelle année ou depuis quel âge viviez-vous en couple ? 19   ou  ans B13F

- Où vous étiez vous rencontré ? \_\_\_\_\_ B13E  B13G  
 (Dept ou pays) D/A/M/E/T

Où était né votre compagnon, votre conjoint ? \_\_\_\_\_  B13H  
 (Dept ou pays) D/A/M/E/T

B14 A. Avez-vous eu des enfants Oui 1  
 Non 2

B14 B. Si Oui. Combien ?

Y compris ceux que vous avez pu avoir d'unions antérieures  
 que vous avez pu adopter  
 Non compris ceux de votre conjoint (sauf si vous les avez adoptés)

B11

	Prénom	Sexe H=1 F=2		Département de naissance NSP = Z	N° dans le ménage (00 pour les autres)	Année de naissance	encore vivant oui=1 non=2 NSP=9			si oui dans quel département (pays) vit-il ? NSP = Z	si non date de décès NSP = 99
		1	2	D/A/M/E/T/Z		19	1	2	9	D/A/M/E/T/Z	19
1	-----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	____	19____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	19____
2	-----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	____	19____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	19____
3	-----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	____	19____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	19____
4	-----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	____	19____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	19____
5	-----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	____	19____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	19____
6	-----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	____	19____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	19____
7	-----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	____	19____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	19____
8	-----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	____	19____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	19____
9	-----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	____	19____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	19____
10	-----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	____	19____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	19____

Calendrier 2è ligne  
 reporter le N° de la naissance  
 entourer le Numéro des enfants présents actuellement  
 ex. : 2è ligne

704

Au total, vous avez eu B14B enfants

B15I      B15A      B15B      B15C      B15D      B15E      B15F      B15G

C Nous allons maintenant aborder chacun de vos changements de commune de résidence (en commençant par la plus récente)

Migration confirmée si:  
- durée de séjour > 6 mois **X**

C1 Commune de résidence	C2 Migration	C3 Date (ou âge) d'arrivée		Durée du séjour		C4 Migration Lieu confirmée		C5 Cause de la migration		
		si année = 0	si année = 0	si année = 0	si année = 0	D	A	M	E	T
Maintenant, vous habitez à -----	<input type="checkbox"/>	19 [ ][ ] ou [ ] ans	[ ] ans	[ ] ans	[ ]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Auparavant, vous habitez à -----	<input type="checkbox"/>	19 [ ][ ] ou [ ] ans	[ ] ans	[ ] ans	[ ]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
-----	<input type="checkbox"/>	19 [ ][ ] ou [ ] ans	[ ] ans	[ ] ans	[ ]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
-----	<input type="checkbox"/>	19 [ ][ ] ou [ ] ans	[ ] ans	[ ] ans	[ ]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
-----	<input type="checkbox"/>	[ ][ ]	[ ] ans	[ ] ans	[ ]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
-----	<input type="checkbox"/>	[ ][ ]	[ ] ans	[ ] ans	[ ]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
-----	<input type="checkbox"/>	[ ][ ]	[ ] ans	[ ] ans	[ ]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
-----	<input type="checkbox"/>	[ ][ ]	[ ] ans	[ ] ans	[ ]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
-----	<input type="checkbox"/>	[ ][ ]	[ ] ans	[ ] ans	[ ]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
-----	<input type="checkbox"/>	[ ][ ]	[ ] ans	[ ] ans	[ ]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
-----	<input type="checkbox"/>	[ ][ ]	[ ] ans	[ ] ans	[ ]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
-----	<input type="checkbox"/>	[ ][ ]	[ ] ans	[ ] ans	[ ]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
-----	<input type="checkbox"/>	[ ][ ]	[ ] ans	[ ] ans	[ ]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
-----	<input type="checkbox"/>	[ ][ ]	[ ] ans	[ ] ans	[ ]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	

705

C1 C2 C3 C3A C3B C3C C3D C4A C4B C5



Si la personne ne déclare aucun séjour en métropole

C6 Etes-vous déjà allé en métropole ? oui 1   
 non 2  → (D)  
 HE

C7 Pour quelles raisons ?

visite à des amis, de la famille	oui 1 <input type="checkbox"/>	non 2 <input type="checkbox"/>	C71
tourisme	oui 1 <input type="checkbox"/>	non 2 <input type="checkbox"/>	C72
études ou formation	oui 1 <input type="checkbox"/>	non 2 <input type="checkbox"/>	C73
affaires, travail	oui 1 <input type="checkbox"/>	non 2 <input type="checkbox"/>	C74

autres : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

C8 Quelle a été la durée de votre séjour le plus long en métropole ?    ans    mois    semaines  
 DA DH DS  
 Si >= 6 mois, expliquez : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Calendrier (ligne 3)  
 - porter un filret vertical à chaque date de migration  
 - dans chaque intervalle portez l'initiale de lieu de séjour (DAMET) ...

ex.

3 <sup>e</sup> ligne		

10 LIEU

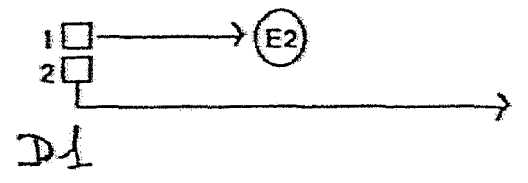
DATE

E Parlez de votre 1er départ du DOM vers \_\_\_\_\_  
(citer la zone de 1ère migration) (D/A/M/E/T)

en 19\_\_\_\_\_  
(rappeler l'année de migration)

D'abord les conditions de votre départ :

E1 Vous êtes parti seul  
en famille ou avec des amis



- avec un conjoint (mariée ou non) oui 1  non 2  D1A
- avec au moins un enfant oui 1  non 2  D1B
- avec au moins un de vos parents oui 1  non 2  D1C
- avec au moins un ami proche (que vous connaissiez bien avant de partir) oui 1  non 2  D1D

		par un organisme		par votre famille ou des amis	
E2	Avez-vous été aidé ?	oui 1 <input type="checkbox"/>	Non 2 <input type="checkbox"/>	Oui 1 <input type="checkbox"/>	Non 2 <input type="checkbox"/>
	voyage pris en charge même partiellement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> D2A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> D2B
	stage organisé à l'arrivée	oui 1 <input type="checkbox"/>	Non 2 <input type="checkbox"/> D2D	Oui 1 <input type="checkbox"/>	Non 2 <input type="checkbox"/> E2B1
	bourse d'études	oui 1 <input type="checkbox"/>	Non 2 <input type="checkbox"/> D2E	Oui 1 <input type="checkbox"/>	Non 2 <input type="checkbox"/> E2C1
	logement temporaire	oui 1 <input type="checkbox"/>	Non 2 <input type="checkbox"/> D2F	Oui 1 <input type="checkbox"/>	Non 2 <input type="checkbox"/> D2G
	proposition de travail	oui 1 <input type="checkbox"/>	Non 2 <input type="checkbox"/> D2I	Oui 1 <input type="checkbox"/>	Non 2 <input type="checkbox"/> D2J

autres aides reçues : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

E3 Aviez-vous des parents en \_\_\_\_\_ ?  
(citer la zone de 1ère migration)

oui 1   
non 2   
D3

lien de parenté \_\_\_\_\_  
(le plus proche si plusieurs)  E3A

E4 Aviez-vous des amis en

(citer la zone de l'ère migration)

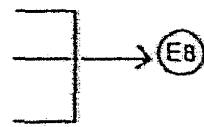
oui 1  non 2

D4 A

Venons en à votre situation avant le départ

E5 Quelle phrase parmi les suivantes décrirait le mieux votre situation professionnelle ?

- Je faisais des études 1
- Je n'avais jamais travaillé après mes études 2
- Je travaillais parfois avec de longues périodes de chômage ou de temps partiel 3
- J'avais travaillé puis je m'étais arrêté (enfants, santé, via commune, ...) 4
- Je travaillais de façon permanente 5
- Je travaillais chez mes parents 6



D5

00	Sans objet	33	cadre du secteur public
10	agriculteur	40	profession intermédiaire (instituteur, infirmière, technicien...)
69	ouvrier agricole	60	ouvrier
20	artisan, commerçant	50	employé de maison
22	employeur	52	employé de la fonction publique
30	profession libérale	54	autre employé
31	cadre du secteur privé	70	retraité

E6 Quelle était votre profession ?

D6

E7 Etiez-vous

- 1  salarié du secteur public
- 2  salarié du secteur privé
- 3  à votre compte ou aide familial

D7

E8 Et votre logement ?

Si la première migration a eu lieu en 1982 ou après et si le lieu de naissance = D ou A :

Oui 1   
Non 2

→ F

1  - Vous viviez chez vos parents (ou ceux de votre conjoint(e) ou compagnon)



2  - Vous aviez un logement pour vous



3  - Vous viviez chez des amis ou des parents (autres qu'indiqué en 1)

D8

Il y avait assez de place dans votre logement

oui 1  non 2

D8A

Ce logement était mieux que mon logement actuel

1  aussi bien 2  3  moins bien

D8B

Cette situation a duré

1  quelques mois 2  plus d'un an

D8C

FFDEB

(F) Parlons maintenant de la période passée à \_\_\_\_\_ de 19\_\_ à 19\_\_  
 (citer la zone du pays - département) (D/A/M/E/T) (citer les dates)  
 FFLIEU FFFIN

Sur le plan professionnel d'abord

F1 Etiez-vous arrivé pour

- 1  votre service militaire ?
- 2  vos études ?
- 3  occuper ou chercher un emploi ?
- 4  autres raisons ?

1  }  
 2  }  
 3  }  
 4  }  
 FF11

A la fin, avez-vous souhaité

- 1  rentrer ?
- 2  vous installer sur place ?
- 3  aller ailleurs ?

1  → (F2)  
 2   
 3   
 FF11A

En arrivant (ou à la fin de vos études ou de votre service militaire)

Aviez-vous un contrat de travail, une embauche ferme ou un travail prévu même sans contrat ?

Oui 1  →  
 Non 2  FF12

vous deviez être

- 1  salarié du public
- 2  salarié d'une entreprise privée
- 3  salarié d'un parent ou ami
- 4  vous mettre à votre compte

Si non, avez-vous cherché du travail ?

1

vous ne désiriez pas travailler ?

2

FF13

FF12A

F2 Finalement, durant l'ensemble de votre séjour, avez-vous travaillé

- 1  durant au moins une période de 6 mois (ou plus) ?
- 2  seulement durant une ou des périodes courtes (- de 6 mois) ?
- 3  jamais ?

1   
 2  }  
 3  } → (F8)  
 FF2

F3 Combien de temps vous a-t-il fallu pour trouver le 1er emploi d'au moins 6 mois ?

- vous l'aviez eu en arrivant 1   
 à partir du moment où vous avez cherché - de 3 mois 2   
 3 à - de 6 mois 3   
 6 mois à - d'un an 4   
 1 an après ou plus 5

FF3

F4 Quelle était votre profession ? \_\_\_\_\_ L

FF4 CLAIR

FF4

- F5 Êtes-vous salarié du secteur public ? 1   
 salarié du secteur privé ? 2   
 à votre compte ou aide familial ? 3

FF5

- F6 L'établissement dans lequel vous travailliez avait - de 10 salariés 1   
 entre 10 et 49 salariés 2   
 50 salariés ou plus 3

FF6

F7 Quelle était son activité ? \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

L  
FF7

00	sans objet
10	agriculteur
69	ouvrier agricole
20	artisan, commerçant
22	employeur (10 salariés)
30	profession libérale
31	cadre du secteur privé
33	cadre du secteur public
40	profession intermédiaire (Instituteur, infirmière, technicien, ...)
60	ouvrier
56	employé de maison
52	employé de la fonction publique
54	autre employé
70	retraité
99	NSP

1	Agriculture
2	Industrie (y compris sucreries)
3	BTP
4	Commerce
5	Services aux particuliers
6	Autres services (y compris fonction publique)

F8 Avez-vous eu l'occasion de suivre des études ou une ou des formations (y compris au service militaire) ?

oui 1  →  
non 2

FF8

Pouvez-vous décrire la plus importante ? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

s'agissait-il de mise à niveau ?

1

formation pour atteindre ou parfaire une qualification

de niveau CAP, BEP ?

2

FF8A

d'un niveau baccalauréat ?

3

d'un niveau supérieur ?

4

pendant quelle durée ?

nombre d'années   

FF8DURA

nombre de mois   

FF8DURM

ou d'heures   

FF8DURI

Auriez-vous pu suivre cette formation là où vous habitiez auparavant ?

oui 1

FF8B

non 2

Enfin, à la fin de votre séjour

F9 Vous êtes

- occupé - vous avez un emploi
- élève, étudiant ou
- stagiaire non rémunéré
- stagiaire rémunéré
- au service militaire
- chômeur (inscrit ou non à l'ANPE)
- retraité ou pré-retraité ou  
retraité des affaires
- inactif (autre situation y compris  
femme au foyer, invalide,...)

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8

FF9A

et votre conjoint(e) ou compagnon ou compagne

- SO 0
- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8

FF9B

GGDEB

(G) Passons à la période passée à \_\_\_\_\_ de 19\_\_ à 19\_\_  
 (citer le lieu d'une 2<sup>e</sup> migration) (D/A/M/E/T) . (citer les dates)  
 GG LIEU GG FIN

Sur le plan professionnel d'abord

G1 Ellez-vous arrivé pour

votre service militaire ?  
 vos études ?  
 occuper ou chercher un emploi ?  
 autres raisons ?

1  → A la fin, avez-vous souhaité  
 2  .  
 3   
 4

rentrer  
 vous installer sur place  
 aller ailleurs

1  → (G2)  
 2   
 3

GG11

GG11A

En arrivant (ou à la fin de vos études ou de votre service militaire)

Aviez-vous un contrat de travail, une embauche ferme  
 ou un travail prévu même sans contrat ?

GG12  
 Oui 1  → vous devez être  
 Non 2

salarié du public ? 1   
 salarié d'une entreprise privée ? 2   
 salarié d'un parent ou ami ? 3   
 vous mettre à votre compte ? 4

GG12A

Si non, avez-vous cherché du travail ?

1 

vous ne désiriez pas travailler ?

2 

GG13

G2 Finalement, durant l'ensemble de votre séjour, avez-vous travaillé

durant au moins une période de 6 mois (ou plus) ? 1   
 seulement durant une ou des périodes courtes ?  
 (- de 6 mois) 2   
 jamais ? 3

→ (G8)  
 3

GG2



G3 Combien de temps vous a-t-il fallu pour trouver le 1er emploi d'au moins 6 mois ?

vous l'avez eu en arrivant

1

à partir du moment où vous avez cherché : - de 3 mois

2

3 à - de 6 mois

3  GG3

6 mois à - d'un an

4

1 an ou plus

5

G4 Quelle était votre profession ?

GG4 CLAIR

GG4

G5 Êtes-vous salarié du secteur public ?

1

salarié du secteur privé ?

2

à votre compte ou aide familial ?

3

GG5

G6 L'établissement dans lequel vous travailliez avait

- de 10 salariés

1

entre 10 et 49 salariés

2  GG6

50 salariés ou plus

3

G7 Quelle était son activité ?

-----  
-----  
-----

GG7

00	sans objet
10	agriculteur
69	ouvrier agricole
20	artisan, commerçant
22	employeur (10 salariés)
30	profession libérale
31	cadre du secteur privé
33	cadre du secteur public
40	profession intermédiaire (Instituteur, Infirmière, technicien,...)
60	ouvrier
66	employé de maison
52	employé de la fonction publique
54	autre employé
70	retraité
99	NSP

1	Agriculture
2	Industrie (y compris sucreries)
3	BTP
4	Commerce
5	Services aux particuliers
6	Autres services (y compris fonction publique)

Sur votre formation

G8 Avez-vous eu l'occasion de suivre des études ou une ou des formations (y compris au service militaire) ?

oui 1  →  
non 2

GG8

Pouvez-vous décrire la plus importante ? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

s'agissait-il de mise à niveau ? 1   
formation pour atteindre ou parfaire une qualification  
de niveau CAP, BEP ? 2   
d'un niveau baccalauréat ? 3   
d'un niveau supérieur ? 4

GG8A

pendant quelle durée ? nombre d'années    nombre de mois    ou d'heures     
GG8DURA GG8DURM GG8DUA

Auriez-vous pu suivre cette formation là où vous habitez auparavant ? oui 1   
non 2  GG8B



**Finalement, à la fin de votre séjour**

**G9 Vous êtes**

- occupé - vous avez un emploi
- élève, étudiant ou
- stagiaire non rémunéré
- stagiaire rémunéré
- au service militaire
- chômeur (Inscrit ou non à l'ANPE)
- retraité ou pré-retraité ou  
retraité des affaires
- Inactif (autre situation y compris  
femme au foyer, invalide,...)

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8

GG-9A

**et votre conjoint(e) ou compagnon ou compagne**

- SO
- 0
  - 1
  - 2
  - 3
  - 4
  - 5
  - 6
  - 7
  - 8

GG-9B

(H) Venons en à votre situation actuelle : vous habitez à \_\_\_\_\_ depuis 19[ ][ ]  
 (citer le COM d'enquête) (citer la date d'arrivée)

LIEUH DEBH

Sur le plan professionnel

H1 Vous êtes

- 1  occupé - vous avez un emploi
- 2  - élève, étudiant
- 3  - stagiaire non rémunéré
- 4  - stagiaire rémunéré
- 5  - au service militaire
- 6  - chômeur (Inscrit ou non à l'ANPE)
- 7  - retraité ou pré-retraité ou retiré des affaires
- 8  - Inactif (autre situation y compris femme au foyer, invalide,...)

E1/E10

depuis quand avez-vous cet emploi, ici :

[ ][ ] années      [ ][ ] mois

EGA                      EGB

si > 6 mois → (H3)

s'agit-il d'un contrat à durée déterminée ou en intérim

oui 1

non 2  → (H3)

EGC

H2 Finalement, depuis 1986 ou depuis votre arrivée (si en 1986 ou après), avez-vous travaillé

- 1  durant au moins une période de 6 mois (ou plus) ?
- 2  seulement durant une ou des périodes courtes (- de 6 mois) ?
- 3  jamais ?

E12B/E12

H3 Combien de temps vous a-t-il fallu pour trouver le 1er emploi d'au moins 6 mois ?

- vous l'avez eu en arrivant (pour un migrant)  
 ou, à partir du moment où il a cherché :
- 1  - de 3 mois après
  - 2  3 à - de 6 mois après
  - 3  6 mois à - d'un an après
  - 4  1 an après ou plus
  - 5

E7/E18

Je voudrais que vous me décriviez votre emploi actuel ou, à défaut, l'emploi long dont on vient de parler

01	journalier - petit boulot
	jobbeur, bacquetier de clo
10	agriculteur
69	ouvrier agricole
20	artisan, commerçant
22	employeur (10 salariés)
30	profession libérale
31	cadre du secteur privé
33	cadre du secteur public
40	profession intermédiaire (instituteur, infirmière, technicien...)
60	ouvrier
55	employé de magasin
52	employé de la fonction publique
54	autre employé

H4 Quelle est (ou quelle était) votre profession ? -----  **E2/E13**

H5 Etes (ou étiez-vous) salarié du secteur public ?  1  
 salarié du secteur privé ?  2 **E3/E14**  
 à votre compte ou aide familial ?  3

H6 L'établissement dans lequel vous travaillez (travailliez) a (avait)  
 - de 10 salariés  1  
 entre 10 et 49 salariés  2  
 50 salariés ou plus  3

**E4/E15**

H7 Quelle est (ou était) son activité ? -----  
 -----  
 -----

**E5/E16**

1	Agriculture
2	Industrie (y compris agricoles)
3	BTP
4	Commerce
5	Services aux particuliers
6	Autres services (y compris fonction publique)

H8 Je vais vous citer quelques mesures pour l'emploi, dites moi si vous en avez bénéficié :

- TUC	oui	<input type="checkbox"/> 1	non	<input type="checkbox"/> 2	<b>E19A / E20A</b>
- CES	oui	<input type="checkbox"/> 1	non	<input type="checkbox"/> 2	<b>E19B / E20B</b>
- Contrat de qualification ou d'adaptation	oui	<input type="checkbox"/> 1	non	<input type="checkbox"/> 2	<b>E19C / E20C</b>
- Stage d'initiation à la vie professionnelle SIVP	oui	<input type="checkbox"/> 1	non	<input type="checkbox"/> 2	<b>E19D / E20D</b>
- Contrat de retour à l'emploi (CRE)	oui	<input type="checkbox"/> 1	non	<input type="checkbox"/> 2	<b>E19E / E20E</b>

Sur votre formation

H9 Depuis 1986 ou votre arrivée ici avez-vous eu l'occasion de suivre des études ou une ou des formations ?  
(y compris au service militaire)

oui 1  →  
non 2   
E23

Pouvez-vous décrire la plus importante ? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

s'agissait-il de mise à niveau ? 1   
de formation pour atteindre ou parfaire une qualification  
de niveau CAP, BEP ? 2  E23B  
d'un niveau baccalauréat ? 3   
d'un niveau supérieur ? 4

pendant quelle durée ? nombre d'années    nombre de mois    ou d'heures     
E23C E23D H9H

Cette formation a-t-elle débouché (ou va-t-elle déboucher, à votre avis) sur un emploi ? oui 1   
non 2  E23H / E23i

Actuellement

H10 Cherchez-vous un emploi ?

oui 1  →  
non 2   
E11111 / E11

depuis | moins de 3 mois 1   
3 mois à moins d'un an 2  E11AA / E11A  
1 an à moins de 2 ans 3   
2 ans ou plus 4

êtes-vous inscrit à l'ANPE ? oui 1  E11BB / E11B  
non 2

Depuis un mois avez-vous fait une autre démarche pour trouver un emploi ?  
EMCC EM C  
oui 1  laquelle :  
non 2

H11

Si date début de période en 1986 ou après  
et migration passée

Votre profession actuelle a-t-elle un rapport avec celle que vous avez exercée avant d'arriver ici ?

- oui tout à fait (même métier et même entreprise)
- oui un peu (même métier ou même entreprise)
- non pas du tout
- sans objet
- (n'avait pas travaillé)

1  ]  
2  ]  
3  ]  
9

E8/E19

Avez-vous bénéficié d'une mutation ?

- oui 1   
non 2

E8A/E19A

Votre profession actuelle a-t-elle un rapport avec une formation que vous auriez reçue avant d'arriver ici ?

- oui tout à fait
- oui un peu
- non pas du tout
- sans objet
- (n'a pas reçu de formation)

1  ]  
2  ]  
3   
9

E22/E22B

Avez-vous été envoyé en formation  
par votre employeur ?

- oui 1   
non 2

H11B1

① Quelle est la situation actuelle de votre conjoint ?

10 Depuis quelle année ou depuis combien de temps votre conjoint habite-t-il dans le DOM ? (si toujours date de naissance)

IDAT      IANS

19[ ][ ] ou [ ][ ] ans

Sans objet = 99 → (J)

Sur le plan professionnel

11 Il est

- occupé - il a un emploi 1  →
- élève, étudiant 2
- stagiaire non rémunéré 3
- stagiaire rémunéré 4
- au service militaire 5
- chômeur (inscrit ou non à l'ANPE) 6
- retraité ou pré-retraité ou retiré des affaires 7
- inactif (autre situation y compris femme au foyer, invalide,...) 8

depuis quand a-t-il cet emploi, ici :

[ ][ ] années      [ ][ ] mois

FGA      F6B

si > 6 mois → (13)

s'agit-il d'un contrat à durée déterminée ou en intérim

oui 1

non 2  → (13)

FGC

F1/F10

12 Finalement, depuis 1986 ou depuis son arrivée, a-t-il travaillé

durant au moins une période de 6 mois (ou plus) ? 1

seulement durant une ou des périodes courtes (- de 6 mois) ? 2  → (18)

jamais ? 3

F12B / F12

13 Combien de temps lui a-t-il fallu pour trouver le 1er emploi d'au moins 6 mois ?

il l'a eu en arrivant (pour un migrant) 1

ou, à partir du moment où il a cherché :

- de 3 mois après 2
- 3 à - de 6 mois après 3
- 6 mois à - d'un an après 4
- 1 an après ou plus 5

F7/F18



Je voudrais que vous me décriviez son emploi actuel ou, à défaut, l'emploi long dont on vient de parler

14 Quelle est (ou quelle était) sa profession ? \_\_\_\_\_    
 F2/F13

15 Est (ou était-il)   
 salarié du secteur public ? 1    
 salarié du secteur privé ? 2    
 à son compte ou aide familial ? 3    
 F3/F14

16 L'établissement dans lequel il travaille (ou travaillait) a (ou avait)   
 - de 10 salariés ? 1    
 entre 10 et 49 salariés ? 2    
 50 salariés ou plus ? 3    
 F4/F15

17 Quelle est (ou était) son activité ? \_\_\_\_\_   
 \_\_\_\_\_   
 \_\_\_\_\_   
    
 F5/F16

- 01 journalier : petit boulot
- 10 jobbeur, becqueteur de clé
- 10 agriculteur
- 69 ouvrier agricole
- 20 artisan, commerçant
- 22 employeur (10 salariés)
- 30 profession libérale
- 31 cadre du secteur privé
- 33 cadre du secteur public
- 40 profession intermédiaire (instituteur, infirmière, technicien...)
- 60 ouvrier
- 66 employé de maison
- 52 employé de la fonction publique
- 54 autre employé

- 1 Agriculture
- 2 Industrie (y compris sucreries)
- 3 BTP
- 4 Commerce
- 5 Services aux particuliers
- 6 Autres services (y compris fonction publique)

18 Je vais vous citer quelques mesures pour l'emploi, dites moi s'il en a bénéficié depuis 1986 (ou la date de son arrivée ici si elle est postérieure)

- TUC oui 1  non 2  F9A / F20A   
 - CES oui 1  non 2  F9B / F20B   
 - Contrat de qualification ou d'adaptation oui 1  non 2  F9C / F20C   
 - Stage d'initiation à la vie professionnelle SIVP oui 1  non 2  F9D / F20D   
 - Contrat de retour à l'emploi (CRE) oui 1  non 2  F9E / F20E

Sur sa formation

19 A t-il eu l'occasion depuis 1986 ou son arrivée ici (si en 1986 ou après) de suivre des études ou une ou des formations ?  
(y compris au service militaire)

oui 1  →  
non 2   
F23

Pouvez-vous décrire la plus importante ? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

s'agissait-il de mise à niveau ? 1   
de formation pour atteindre ou parfaire une qualification  
de niveau CAP, BEP ? 2  F23B  
d'un niveau baccalauréat ? 3   
d'un niveau supérieur ? 4

pendant quelle durée ? nombre d'années    nombre de mois    ou d'heures     
F23C F23D F23E

Cette formation a t-elle débouché (ou va t-elle déboucher, à votre avis) sur un emploi ? oui 1   
non 2

F23H / F23I

Actuellement

I 10 Cherche t-il un emploi ?

oui 1  →  
non 2   
F1111 / F11

depuis moins de 3 mois 1   
3 mois à moins d'un an 2  F11AA / F11A  
1 an à moins de 2 ans 3   
2 ans ou plus 4

est-il inscrit à l'ANPE ? oui 1  F11BB / F11B  
non 2

Depuis un mois a t-il fait une autre démarche pour trouver un emploi ?

oui 1  laquelle :  
non 2   
F11CC / F11C

111 Si arrivée en 1986 ou après

Sa profession actuelle a-t-elle un rapport avec celle qu'il avait exercée avant d'arriver ici ?

- oui tout à fait (même métier et même entreprise)
- oui un peu (même métier ou même entreprise)
- non pas du tout
- sans objet
- (n'avait pas travaillé)

- 1
- 2
- 3
- 9

F8/F19

A-t-il bénéficié d'une mutation ?

- oui 1
- non 2

F8A/F19A

Sa profession actuelle a-t-elle un rapport avec une formation qu'il aurait reçue avant d'arriver ici ?

- oui tout à fait
- oui un peu
- non pas du tout
- sans objet
- (n'a pas reçu de formation)

- 1
- 2
- 3
- 9

F22/F22B

Avait-il été envoyé en formation par son employeur ?

- oui 1
- non 2

I11B1



Si retour en 1990 ou avant (sinon → (J7))

G9A

G9B

J2 Avez-vous écrit en métropole depuis un an ?  
(à des amis ou parents originaires ou non)

oui 1   
non 2

. téléphoné ?

oui 1   
non 2

J3 Avez-vous reçu des lettres de métropole depuis 1 an ?  
(de parents ou d'amis originaires ou non)

oui 1   
non 2

. des appels téléphoniques

oui 1   
non 2

J3A

J32

J4 Avez-vous rendu visite en métropole à des parents ou amis depuis votre retour ?  
(originaires ou non)

oui 1   
non 2

combien de fois ?

1   
2   
3 ou plus

J41

G6

pourquoi ?

- . voyage trop cher ? 1
- . vous ne connaissez personne qui puisse vous accueillir ? 2
- . autres raisons — 3

J42

J5 Avez-vous reçu des visites de personnes que vous connaissiez bien quand vous étiez en métropole  
(amis ou parents originaires ou non) qui y résident actuellement ?

oui 1   
non 2

combien de fois ?

J5 ↓

1   
2   
3 ou plus

J51

- pourquoi ?
- ils ne viennent pas dans le département
  - vous ne connaissez plus personne
  - certains viennent mais vous ne les voyez pas
  - autres raisons

1   
2   
3   
4

J52

Si oui à J2, J3, J4 ou J5 ; sinon → (J7)

J6 Parlons un peu de la personne (ou de la famille) avec laquelle vous gardez des relations suivies.  
(si plusieurs, citez la plus proche : celle qui écrit ou téléphone le plus souvent)

Comment avez-vous connu cette personne (ou cette famille) ?

- Je la connaissais ou je la fréquentais avant de partir d'ici

Oui	1 <input type="checkbox"/>	→ pouvez-vous choisir une 2ème personne ou famille ?	Oui	1 <input type="checkbox"/>
Non	2 <input type="checkbox"/>		Non	2 <input type="checkbox"/>

- S'agit-il d'un originaire ?

Oui 1   
Non 2

J62

- Vous l'avez connue

en formation

1

au travail

2

par des enfants

3

dans une association

4

autrement

5

J6211

J7 En revenant ici, vous avez retrouvé votre famille

Vous la rencontrez aussi souvent qu'avant votre départ

1

moins

2

vous n'avez plus de famille proche

3

J7

J8 Avez-vous retrouvé vos meilleurs amis d'avant ?

Oui 1   
Non 2

car : ils ne sont plus là  
(décès, déménagement)

1

je ne les connais plus comme avant

2

J82

(K) *Départ futur éventuel en métropole*

conjoint	1
père, mère, beau père, belle mère	2
filis, fille, beau fils, belle fille	3
frère, soeur, beau frère, belle soeur	4
autre parent	5

K1 Avez-vous actuellement de la famille en métropole ?

G5

oui 1  → quelle est sa parenté avec vous ? \_\_\_\_\_   
 non 2  (ou votre conjoint) K12

K2 Avez-vous de la famille originaire de métropole ?

oui 1  → quelle est sa parenté avec vous ? \_\_\_\_\_   
 non 2  (ou votre conjoint) K22

K2

Si la personne a un ou des enfants vivant dans le département : (sinon \_\_\_\_\_ (K6) )

K3 Quel est l'enfant le plus âgé vivant avec vous ou à défaut, présent dans le DOM ? \_\_\_\_\_ (prénoms)

K3NUT  
 n° dans le tableau B11

Parlez-vous d'un départ avec lui ?

Jamais 1  → parce qu'il est trop jeune ?  
 parfois 2  il ne veut pas en parler ?  
 souvent 3  vous ne voulez pas en parler ?  
 vous ne le rencontrez que trop rarement ou jamais

K3A

1   
 2  → (K5)  
 3   
 4

K3B

K4 Votre enfant envisage un départ

pour sa formation 1   
 pour travailler 2   
 pour accompagner un conjoint 3   
 il ne souhaite pas partir 4   
 il n'a pas d'idée 5

K4

K5 Vous-même, trouvez-vous

indispensable qu'il parte ? 1   
 normal - ? 2   
 souhaitable - ? 3   
 qu'il reste ? 4   
 NSP 9

K5

Revenons à vous même

K6 Envisagez-vous de partir d'ici pour la métropole

d'ici 1995 ?

vous en êtes sûr  
vous essayez ou comptez essayer  
vous partirez peut-être  
vous ne partirez pas  
NSP

1   
2   
3   
4   
5

G-10A

Pourquoi :

d'ici l'an 2000 ?

vous en êtes sûr  
vous essayez ou comptez essayer  
vous partirez peut-être  
vous ne partirez pas  
NSP

1   
2   
3   
4   
5

G-10B

K7 Si plus de 40 ans (né avant 1951) :

où pensez-vous prendre votre retraite ? : dans le DOM  
dans un autre DOM  
en métropole  
ailleurs  
NSP

1   
2   
3   
4   
9

G-15

K8 Voici quelques raisons que vous pourriez avoir de partir ou de ne pas partir

Pouvez-vous me dire si vous êtes d'accord ?

Oui un peu      Non pas du tout      pas concerné ou pas d'avis

Je suis trop âgé maintenant, ou ma santé ne le permet pas  
Je dois m'occuper de la famille ici (parents, beaux parents, ...)  
c'est mieux en métropole pour le logement  
c'est plus facile ici pour la vie tous les jours  
Je perdrais mes amis d'ici  
Je retrouverais mes amis de là-bas  
Je trouverais ou j'aurais un meilleur travail en métropole

1   
1   
1   
1   
1   
1   
1

2   
2   
2   
2   
2   
2   
2

3  K8A  
3  K8B  
3  K8C  
3  K8D  
3  K8E  
3  K8F  
3  K8G



① Parlons de votre logement actuel (ou de celui de ses parents si l'enquêté a moins de 25 ans) (ne après 1986)

L1- Depuis quand y habitez-vous vous même ?  
(ou votre famille)

avant 1982  82  
entre 1982 et 1986  86  
depuis 1987, année :

H1

L2 - Vous êtes propriétaire (ou accédant)  
ou vous occupez ce logement gratuitement (y c chez parents)  
ou bien locataire

H2

1  → (L4)  
2   
3  → loyer mensuel \_\_\_\_\_

L2 LOY

L3 - Le propriétaire est

une société d'HLM  
un particulier ou une société privée  
votre employeur  
un membre de votre famille

1   
2  H3  
3   
4

L4 Si migration et arrivée dans le DOM en 1986 ou après, sinon

→ (M)

Avez-vous mis beaucoup de temps pour trouver votre logement actuel ?

- je l'avais déjà (ou ma famille)
- moins de 3 mois
- de 3 mois à moins d'un an
- de 1 an à moins de 2 ans
- 2 ans et plus

1   
2   
3  L4  
4   
5

L5 Vous êtes-vous installé ou vous le souhaitez à votre arrivée :

dans un logement qui vous plaît

oui tout à fait  
oui à peu près  
non pas trop  
non pas du tout

1   
2  L5A  
3   
4

dans la commune où je souhaitais  
je souhaitais plutôt : \_\_\_\_\_  
j'étais indifférent

1   
2  →  L5B  
3   
L5B

**M** Un mot pour terminer sur vos revenus

M1 Percevez-vous le RMI ?

vous même	1	<input type="checkbox"/>	
quelqu'un du ménage	2	<input type="checkbox"/>	I 2
personne dans le ménage	3	<input type="checkbox"/>	

M2 Quels sont les revenus mensuels réguliers de votre ménage (hors RMI mais y compris allocations familiales, parent isolé, adulte handicapé,...) :

aucun revenu	1	<input type="checkbox"/>	
moins de 2 000 F	2	<input type="checkbox"/>	
de 2 000 à 4 000 F	3	<input type="checkbox"/>	
de 4 000 à 6 000 F	4	<input type="checkbox"/>	I 1
de 6 000 à 8 000 F	5	<input type="checkbox"/>	
de 8 000 à 10 000 F	6	<input type="checkbox"/>	
de 10 000 à 15 000 F	7	<input type="checkbox"/>	
de 15 000 à 20 000 F	8	<input type="checkbox"/>	
plus de 20 000 F	9	<input type="checkbox"/>	

## **2. Questionnaire métropole**

Inscrire dans ce tableau toutes les personnes habitant normalement dans le logement, y compris celles qui sont temporairement absentes à la date de l'enquête.  
 Ne pas inscrire les personnes de passage présentes à la date de l'enquête mais ayant leur domicile habituel ailleurs.

Ne pas oublier de compter les domestiques ou salariés logés dans ce logement.

Inscrire également les personnes rattachées au ménage mais résidant temporairement dans une caserne, un internat, une cité universitaire, un hôpital, un hospice, etc.

Ces personnes absentes doivent au principe revenir dans ce logement

N° Indiv.	prénom	sexe 1=H 2=F	lien* de parenté	année de naissance	lieu** de naissance
0 1				1	D
0 2				1	
0 3				1	
0 4				1	
0 5				1	
0 6				1	
0 7				1	
0 8				1	
0 9				1	
1 0				1	
1 1				1	
1 2				1	

NCI

SCI

LCI

ANCI

LNCI

\* Code du lien de parenté

conjoint	1
père, mère, beau-père, belle-mère	2
fil, fille, beau-fils, belle-fille	3
frère, sœur, beau-frère, belle-sœur	4
autre parent	5

\*\*Code du lieu de naissance DMET

D = DOM	M = métropole	E = étranger	T = TOM
---------	---------------	--------------	---------

## A Parlons d'abord de votre formation, de vos études

<b>A1</b> Jusqu'à quel âge êtes-vous allé à l'école, au lycée, à l'université ? (si jamais 00)	<input type="text"/>	<b>A1</b>
<b>A2</b> Avez-vous un diplôme...		
...d'enseignement général ?		
- aucun	<input type="text"/>	
- Certificat d'études	<input type="text"/>	
- BEPC, brevet des collèges	<input type="text"/>	
- Baccalauréat	<input type="text"/>	
- autre	<input type="text"/>	<b>A2a</b>
...d'enseignement professionnel ?		
- aucun	<input type="text"/>	
- CAP, BEP, certificat de fin d'apprentissage	<input type="text"/>	
- Bac professionnel, de technicien, brevet de technicien	<input type="text"/>	
- autre	<input type="text"/>	<b>A2b</b>
...d'enseignement supérieur ?		
- aucun	<input type="text"/>	
- Diplôme 1er cycle, DUT, BTS	<input type="text"/>	
- Diplôme 2e cycle, licence, maîtrise, école d'ingénieur	<input type="text"/>	
- autre	<input type="text"/>	<b>A2c</b>
<b>A3</b> Si aucun diplôme, et sorti de l'école avant 16 ans (A1 compris entre 00 et 15)		
- Savez-vous lire et écrire le Français ?		
- oui	<input type="text"/>	...> question B1
- non	<input type="text"/>	<b>A3a</b>
- Avez-vous mieux su dans le passé ?		
- oui	<input type="text"/>	
- non	<input type="text"/>	<b>A3b</b>

## B Parlons de votre histoire et de celle de votre famille

<b>Vous-même</b>			
<b>B1 Où habitait votre mère à votre naissance...</b>			
<b>...dans quel département ?</b>			
- Guadeloupe	.....	1	<input type="checkbox"/>
- Martinique	.....	2	<input type="checkbox"/>
- Guyanne	.....	3	<input type="checkbox"/>
- La Réunion	.....	4	<input type="checkbox"/>
			B1a
	- dans les hauts	1	<input type="checkbox"/>
	- sur le littoral	2	<input type="checkbox"/>
			B1b
<b>...dans quelle commune (en clair) ?</b>			
		<input type="text"/>	B1c
<b>B2 Combien avez-vous eu de frères et soeurs ?</b>		<input type="text"/>	B2a
<i>(nés vivants, y compris enfants adoptés, demi-frères et demi-soeurs)</i>			
<i>(00 si enfant unique)</i>			
<b>- Parmi eux, combien actuellement vivent :</b>			
	- dans le DOM de votre naissance	D	<input type="text"/>
	- dans un autre DOM	A	<input type="text"/>
	- en métropole	M	<input type="text"/>
	- dans un TOM	T	<input type="text"/>
	- à l'étranger	E	<input type="text"/>
	- NSP, autre	Z	<input type="text"/>
			B2b
			B2c
			B2d
			B2e
			B2f
			B2g
<b>- Quel est votre rang de naissance ?</b>		<input type="text"/>	B2h
<i>(01 si la personne enquêtée est l'aînée)</i>			

Pouvez-vous me parler de vos parents

<b>Votre père</b>			
<b>B3</b>	<b>Quelle était la nationalité de votre père à sa naissance ?</b>		
	- sans objet* .....	0 <input type="checkbox"/>	---> question B7
	- Française .....	1 <input type="checkbox"/>	
	- autre .....	2 <input type="checkbox"/>	B3
<b>B4</b>	<b>Dans quel département (ou pays) est-il né ?</b>	<input type="checkbox"/>	B4
		D/A/M/E/T	
		Z = NSP	
<b>B5</b>	<b>Est-il encore vivant ?</b>		
	- oui .....	1 <input type="checkbox"/>	
	- non .....	2 <input type="checkbox"/>	
	- NSP.....	9 <input type="checkbox"/>	B5a
	<b>- Où vit-il ? (ou bien s'il est décédé, ou résidait-il au moment de son décès ?)</b>		
	- dans le DOM de votre naissance	D <input type="checkbox"/>	
	- dans un autre DOM	A <input type="checkbox"/>	
	- en métropole	M <input type="checkbox"/>	
	- dans un TOM	T <input type="checkbox"/>	
	- à l'étranger	E <input type="checkbox"/>	
	- NSP, autre	Z <input type="checkbox"/>	B5b
	<b>- Si dans le DOM, a-t-il (ou avait-il) vécu au moins 6 mois hors du DOM ?</b>		
	- oui	1 <input type="checkbox"/>	
	- non	2 <input type="checkbox"/>	
	- NSP	9 <input type="checkbox"/>	B5c
<b>B6</b>	<b>Lorsque vous aviez environ 15 ans, quelle était sa profession ?</b>		
		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	B6
	* père Inconnu		

vos parents

<b>Voire mère</b>			
<b>B7</b>	<b>Quelle était la nationalité de voire mère à sa naissance ?</b>		
	- Française	1 <input type="checkbox"/>	
	- autre	2 <input type="checkbox"/>	07
<b>B8</b>	<b>Dans quel département (ou pays) est-elle née ?</b>	<input type="checkbox"/>	00
		D/A/M/E/T Z - NSP	
<b>B9</b>	<b>Est-elle encore vivante ?</b>		
	- oui	1 <input type="checkbox"/>	
	- non	2 <input type="checkbox"/>	
	- NSP	9 <input type="checkbox"/>	000
	<b>- Où vit-elle ? (ou bien si elle est décédée ou résidait-elle au moment de son décès ?)</b>		
	- dans le DOM de voire naissance	D <input type="checkbox"/>	
	- dans un autre DOM	A <input type="checkbox"/>	
	- en métropole	M <input type="checkbox"/>	
	- dans un TOM	T <input type="checkbox"/>	
	- à l'étranger	E <input type="checkbox"/>	
	- NSP autre	Z <input type="checkbox"/>	000
	<b>- Si dans le DOM,</b>		
	<b>a-t-elle (ou avait-elle) vécu au moins 6 mois hors du DOM ?</b>		
	- oui	1 <input type="checkbox"/>	
	- non	2 <input type="checkbox"/>	
	- NSP	9 <input type="checkbox"/>	000
<b>B10</b>	<b>Lorsque vous aviez environ 15 ans, quelle était sa profession ?</b>	<input type="checkbox"/>	010



Je voudrais aborder votre vie familiale

<b>B11 Actuellement, vous êtes :</b>		
- marié(e), vivant dans le même logement que votre époux(se) ou séparé(e) momentanément de votre époux(se)	.....	1 <input type="checkbox"/> ----> question B12a
- veuf(ve)	.....	2 <input type="checkbox"/>
- divorcé(e)	.....	3 <input type="checkbox"/>
- séparé(e)	.....	4 <input type="checkbox"/>
- célibataire	.....	5 <input type="checkbox"/> B11
<b>B12 Vivez-vous actuellement en couple ?</b>		
	- non	2 <input type="checkbox"/> ----> question B13
	- oui	1 <input type="checkbox"/> B12
<b>B12a</b>	- Depuis quelle date vivez-vous avec votre conjoint ? ou	<u>  1  9  </u> B12a
	- depuis quel âge ?	<u>      </u> B12b
	- Où vous êtes-vous rencontrés ? ..... (Département ou pays en clair)	<u>      </u> B12c D/A/M/E/T
	- Où est né votre compagnon / votre conjoint ? ..... (Département ou pays en clair)	<u>      </u> B12d D/A/M/E/T
		----> question B14

Votre vie familiale

<b>B13 Dans le passé, avez-vous vécu en couple durant au moins six mois ?</b>		- non	2 <input type="checkbox"/> ----> question B14
		- oui	1 <input type="checkbox"/> B13a
- A quelle date s'est terminée cette vie en couple ?			1 9 <input type="checkbox"/> B13b
- depuis quel âge ?			<input type="checkbox"/> B13c
- Cette période de vie commune s'est terminée par			
- un divorce		1 <input type="checkbox"/>	
- une séparation		2 <input type="checkbox"/>	
- un décès (veuvage)		3 <input type="checkbox"/>	B13d
- Depuis quelle date vivez-vous en couple ?			1 9 <input type="checkbox"/> B13e
- depuis quel âge ?			<input type="checkbox"/> B13f
- Où vous étiez-vous rencontrés ?			<input type="checkbox"/> B13g
(Département ou pays en clair)			D/A/M/E/T
- Où était né votre compagnon / votre conjoint ?			<input type="checkbox"/> B13h
(Département ou pays en clair)			D/A/M/E/T Z -- NSP
<b>B14 Avez-vous (ou avez-vous eu) des enfants ?</b>		non	2 <input type="checkbox"/> ----> question C
		oui	1 <input type="checkbox"/> B14a
Si oui, combien ?			<input type="checkbox"/> B14b
* Y compris ceux que vous avez pu avoir d'unions antérieures et ceux que vous avez pu adopter, et y compris ceux de votre conjoint que vous avez adoptés			

B15

Si l'enfant apparaît déjà dans le tableau de composition du ménage, ne pas remplir les 4 dernières colonnes du tableau B15 pour cet enfant

	Prénom	Sexe H=1 F=2	Département de naissance  NSP = Z	N° ds ménage 00 pr les autres	Année naissance	encore vivant ? oui = 1 non = 2 NSP = 9	si oui, où vit-il ? département ou pays  NSP = Z	si non, date de décès  NSP = 99
			DIA/MI/ET/Z				DIA/MI/ET/Z	
01	.....	[ ]	..... [ ]	[ ][ ]	19 [ ][ ]	[ ]	..... [ ]	19 [ ][ ]
02	.....	[ ]	..... [ ]	[ ][ ]	19 [ ][ ]	[ ]	..... [ ]	19 [ ][ ]
03	.....	[ ]	..... [ ]	[ ][ ]	19 [ ][ ]	[ ]	..... [ ]	19 [ ][ ]
04	.....	[ ]	..... [ ]	[ ][ ]	19 [ ][ ]	[ ]	..... [ ]	19 [ ][ ]
05	.....	[ ]	..... [ ]	[ ][ ]	19 [ ][ ]	[ ]	..... [ ]	19 [ ][ ]
06	.....	[ ]	..... [ ]	[ ][ ]	19 [ ][ ]	[ ]	..... [ ]	19 [ ][ ]
07	.....	[ ]	..... [ ]	[ ][ ]	19 [ ][ ]	[ ]	..... [ ]	19 [ ][ ]
08	.....	[ ]	..... [ ]	[ ][ ]	19 [ ][ ]	[ ]	..... [ ]	19 [ ][ ]
09	.....	[ ]	..... [ ]	[ ][ ]	19 [ ][ ]	[ ]	..... [ ]	19 [ ][ ]
10	.....	[ ]	..... [ ]	[ ][ ]	19 [ ][ ]	[ ]	..... [ ]	19 [ ][ ]
11	.....	[ ]	..... [ ]	[ ][ ]	19 [ ][ ]	[ ]	..... [ ]	19 [ ][ ]
12	.....	[ ]	..... [ ]	[ ][ ]	19 [ ][ ]	[ ]	..... [ ]	19 [ ][ ]

B15f

B15a

B15b

B15c

B15d

B15e

B15f

B15g



**C Vos changements de résidence (suite)**

	C1 Commune de résidence		C2 Migration	C3 Date (ou âge) d'arrivée		Durée du séjour		C4 Migration confirmée	Lieu	C5 Cause			
	DC	CC		19	ou	ans	ans				mois		
09	.....	.....	<input type="checkbox"/>	19	.....	ou	.....	ans	.....	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	.....	.....	<input type="checkbox"/>	19	.....	ou	.....	ans	.....	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	.....	.....	<input type="checkbox"/>	19	.....	ou	.....	ans	.....	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12	.....	.....	<input type="checkbox"/>	19	.....	ou	.....	ans	.....	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13	.....	.....	<input type="checkbox"/>	19	.....	ou	.....	ans	.....	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14	.....	.....	<input type="checkbox"/>	19	.....	ou	.....	ans	.....	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15	.....	.....	<input type="checkbox"/>	19	.....	ou	.....	ans	.....	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16	.....	.....	<input type="checkbox"/>	19	.....	ou	.....	ans	.....	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

C1 DC CC C2 C3a C3b C3c C3d C4a C4b C5

**C2** Migration et passage au dessus des mers ou d'une frontière.

**C4** Une migration est confirmée si la durée du séjour est supérieure à 6 mois

- C5** Cause de la migration
- suivre les parents 1
  - suivre un conjoint 2
  - service militaire 3
  - études 4
  - chercher un emploi 5
  - prendre un emploi ou en changer 6
  - autre 7

**D Parlons de votre premier séjour en métropole**

<p><i>L'enquêteur regarde dans le tableau C si l'enquêté avait plus de 14 ans en arrivant en métropole :</i></p>		<p>- oui ..... 1 <input type="checkbox"/> ---- &gt; question D1</p> <p>- non ..... 2 <input type="checkbox"/> ---- &gt; question E</p>
<p><b>Les conditions de votre départ :</b></p>		
<p><b>D1 Vous êtes parti :</b></p>	<p>- seul ..... 1 <input type="checkbox"/> ---- &gt; question D2</p> <p>- en famille ou avec des amis ..... 2 <input type="checkbox"/> ..... D1a</p>	
<p>- avec un conjoint (marié ou non)</p>	<p>- oui 1 <input type="checkbox"/></p> <p>- non 2 <input type="checkbox"/> ..... D1a</p>	
<p>- avec au moins un de vos enfants</p>	<p>- oui 1 <input type="checkbox"/></p> <p>- non 2 <input type="checkbox"/> ..... D1b</p>	
<p>- avec au moins un de vos parents</p>	<p>- oui 1 <input type="checkbox"/></p> <p>- non 2 <input type="checkbox"/> ..... D1c</p>	
<p>- avec au moins un ami proche</p>	<p>- oui 1 <input type="checkbox"/></p> <p>- non 2 <input type="checkbox"/> ..... D1d</p>	

**Nous parlons toujours de votre premier séjour en métropole**

<b>D2 Avez-vous été aidé ?</b>			
- Voyage pris en charge (même partiellement)	- oui	1	<input type="checkbox"/>
	- non	2	<input type="checkbox"/>
			D2a
- par un organisme	- oui	1	<input type="checkbox"/>
	- non	2	<input type="checkbox"/>
			D2b
- par votre famille ou des amis	- oui	1	<input type="checkbox"/>
	- non	2	<input type="checkbox"/>
			D2c
- Stage organisé à l'arrivée	- oui	1	<input type="checkbox"/>
	- non	2	<input type="checkbox"/>
			D2d
- Bourse d'études	- oui	1	<input type="checkbox"/>
	- non	2	<input type="checkbox"/>
			D2e
- Logement temporaire	- oui	1	<input type="checkbox"/>
	- non	2	<input type="checkbox"/>
			D2f
- par un organisme	- oui	1	<input type="checkbox"/>
	- non	2	<input type="checkbox"/>
			D2g
- par votre famille ou des amis	- oui	1	<input type="checkbox"/>
	- non	2	<input type="checkbox"/>
			D2h
- Proposition de travail (y compris concours administratif)	- oui	1	<input type="checkbox"/>
	- non	2	<input type="checkbox"/>
			D2i
- par un organisme	- oui	1	<input type="checkbox"/>
	- non	2	<input type="checkbox"/>
			D2j
- par votre famille ou des amis	- oui	1	<input type="checkbox"/>
	- non	2	<input type="checkbox"/>
			D2k

**Nous parlons toujours de votre premier séjour en métropole**

<b>D3</b>	<b>Aviez-vous des parents en métropole ?</b>	- non .....	2 <input type="checkbox"/>	----> question D4
		- oui .....	1 <input type="checkbox"/>	D3
	<b>- Lien de parenté ?</b>			
	- Conjoint	- oui	1 <input type="checkbox"/>	
		- non	2 <input type="checkbox"/>	D3a
	- Père, mère, beau-père, belle-mère	- oui	1 <input type="checkbox"/>	
		- non	2 <input type="checkbox"/>	D3b
	- Fils, fille, beau-fils, belle-fille	- oui	1 <input type="checkbox"/>	
		- non	2 <input type="checkbox"/>	D3c
	- Frère, sœur, beau-frère, belle-sœur	- oui	1 <input type="checkbox"/>	
		- non	2 <input type="checkbox"/>	D3d
	- Autre parent	- oui	1 <input type="checkbox"/>	
		- non	2 <input type="checkbox"/>	D3e
<b>D4</b>	<b>Aviez-vous des amis en métropole ?</b>	- oui .....	1 <input type="checkbox"/>	----> question D5
		- non .....	2 <input type="checkbox"/>	D4a
	<b>- Connaissez-vous quelqu'un ?</b>	- oui .....	1 <input type="checkbox"/>	
		- non .....	2 <input type="checkbox"/>	D4b



Venons-en à votre situation avant le départ

<b>D5</b> Quelle phrase parmi les suivantes décrirait le mieux votre situation avant de venir en métropole ?			
- Je faisais des études	.....	1	<input type="checkbox"/> ---> question D8
- Je n'avais jamais travaillé après mes études	.....	2	<input type="checkbox"/> ---> question D8
- Je travaillais parfois avec de longues périodes de chômage ou de temps partiel	.....	3	<input type="checkbox"/> ---> question D8
- Je travaillais puis je me suis arrêté (enfant, santé, vie commune. )	.....	4	<input type="checkbox"/>
- Je travaillais de façon permanente	.....	5	<input type="checkbox"/>
- Je travaillais chez mes parents	.....	6	<input type="checkbox"/>
- autres raisons	.....	7	<input type="checkbox"/> D5
<b>D6</b> Quelle était votre profession ?			
		<input type="text"/>	<input type="text"/> D6
<b>D7</b> Etiez-vous ?			
- salarié du secteur public	.....	1	<input type="checkbox"/>
- salarié du secteur privé	.....	2	<input type="checkbox"/>
- à votre compte ou aide familial	.....	3	<input type="checkbox"/> D7
<b>D8</b> Où viviez-vous ?			
- chez vos parents	.....	1	<input type="checkbox"/> ---> question D8A
- vous aviez un logement pour vous	.....	2	<input type="checkbox"/> ---> question D8A
- vous viviez chez des parents ou des amis	.....	3	<input type="checkbox"/> ---> question D8B
- vous viviez en foyer	.....	4	<input type="checkbox"/> ---> question D8B D8
<b>D8A</b>   - Y-avait-il assez de place ?			
	- oui	1	<input type="checkbox"/>
	- non	2	<input type="checkbox"/> D8a
- Ce logement était-il			
	- mieux que votre logement actuel ?	1	<input type="checkbox"/>
	- aussi bien	2	<input type="checkbox"/>
	- moins bien	3	<input type="checkbox"/> D8b
			---> question E1
<b>D8B</b>   - Cette situation a-t-elle duré			
	- quelques mois ?	1	<input type="checkbox"/>
	- plus d'un an	2	<input type="checkbox"/> D8c

**E Votre situation professionnelle actuelle**

<p><b>E1 Vous avez un emploi ?</b></p> <p style="margin-left: 20px;">- non ..... 2 <input type="checkbox"/> → question E10</p> <p style="margin-left: 20px;">- oui ..... 1 <input type="checkbox"/> E1</p>													
<p><b>E2 Quelle est votre profession ?</b></p> <p style="text-align: right; margin-right: 20px;"> <input style="width: 30px; height: 20px;" type="text"/> </p>	E2												
<p><b>E3 Etes-vous ?</b></p> <p style="margin-left: 20px;">- salarié du secteur public ..... 1 <input type="checkbox"/></p> <p style="margin-left: 20px;">- salarié du secteur privé ..... 2 <input type="checkbox"/></p> <p style="margin-left: 20px;">- à votre compte ou aide familial ..... 3 <input type="checkbox"/> E3</p>													
<p><b>E4 L'établissement dans lequel vous travaillez a :</b></p> <p style="margin-left: 40px;">- moins de 10 salariés ..... 1 <input type="checkbox"/></p> <p style="margin-left: 40px;">- entre 10 et 49 salariés ..... 2 <input type="checkbox"/></p> <p style="margin-left: 40px;">- 50 salariés ou plus ..... 3 <input type="checkbox"/> E4</p>													
<p><b>E5 Quelle est son activité ?</b></p> <p style="text-align: right; margin-right: 20px;"> <input style="width: 30px; height: 20px;" type="text"/> </p>	E5												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 2px;">Agriculture</td> <td style="text-align: right; padding: 2px;">1</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Industrie</td> <td style="text-align: right; padding: 2px;">2</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Bâtiment Travaux Publics</td> <td style="text-align: right; padding: 2px;">3</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Commerce</td> <td style="text-align: right; padding: 2px;">4</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Services aux particuliers</td> <td style="text-align: right; padding: 2px;">5</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Autres services (y compris la fonction publique)</td> <td style="text-align: right; padding: 2px;">6</td> </tr> </table>		Agriculture	1	Industrie	2	Bâtiment Travaux Publics	3	Commerce	4	Services aux particuliers	5	Autres services (y compris la fonction publique)	6
Agriculture	1												
Industrie	2												
Bâtiment Travaux Publics	3												
Commerce	4												
Services aux particuliers	5												
Autres services (y compris la fonction publique)	6												
<p><b>E6 Depuis combien de temps occupez-vous votre emploi ici ?</b></p> <p style="margin-left: 40px;">- nombre d'années ..... <input style="width: 50px;" type="text"/> E6a</p> <p style="margin-left: 40px;">- nombre de mois ..... <input style="width: 50px;" type="text"/> E6b</p> <p style="margin-left: 40px;">(si nombre d'années égal à 0)</p> <p style="margin-left: 20px;">- Si inférieur à 6 mois, s'agit-il d'un travail à durée déterminée ou d'intérim ?</p> <p style="margin-left: 40px;">- oui ..... 1 <input type="checkbox"/></p> <p style="margin-left: 40px;">- non ..... 2 <input type="checkbox"/> E6c</p>													

**Votre situation professionnelle actuelle**

**E7 Combien de temps vous a-t-il fallu pour trouver votre premier emploi ici ?**

- vous l'aviez en arrivant 1
- à partir du moment où vous avez cherché, il vous a fallu :
  - moins de 3 mois 2
  - de 3 mois à moins de 6 mois 3
  - de 6 mois à moins d'un an 4
  - 1 an ou plus 5

C7

**E8 Vous êtes** .....  
(Indiquez la profession de la question E2)

**Exercez-vous cette profession avant de venir ici ?**

- oui, tout à fait (même métier ET même entreprise) 1  ----> question E8a
- oui, un peu (même métier OU même entreprise) 2  ----> question E8a
- non, pas du tout 3  ----> question E9
- sans objet (vous ne travailliez pas avant de venir) 4  ----> question E9

E8

- E8a** | - Avez-vous bénéficié d'une mutation ?
- oui 1
  - non 2

E8a

*L'enquêteur vérifie dans le tableau C des migrations si la personne enquêtée est arrivée en 1986 ou après (est prise en considération la dernière migration confirmée vers la métropole)*

- oui  ----> question E9
- non  ----> question E21

**E9 Avez-vous bénéficié de mesures pour l'emploi ?**

- TUC (travaux d'utilité collective)
  - oui 1
  - non 2  E9a
- CES (contrat emploi solidarité)
  - oui 1
  - non 2  E9b
- Contrat de qualification ou d'adaptation
  - oui 1
  - non 2  E9c
- SIVP (stage d'initiation à la vie professionnelle)
  - oui 1
  - non 2  E9d
- CRE (Contrat de retour à l'emploi)
  - oui 1
  - non 2  E9e

----> question E21

**Votre situation actuelle**  
(personnes n'ayant pas d'emploi actuellement)

<b>E10</b>	<b>Vous êtes :</b>	- élève, étudiant .....	2	<input type="checkbox"/>	
		- stagiaire rémunéré .....	3	<input type="checkbox"/>	
		- stagiaire non rémunéré .....	4	<input type="checkbox"/>	
		- service militaire .....	5	<input type="checkbox"/>	
		- chômeur .....	6	<input type="checkbox"/>	
		- retraité, pré-retraité .....	7	<input type="checkbox"/>	
		- autre inactif .....	8	<input type="checkbox"/>	E10
<b>E11</b>	<b>Cherchez-vous un emploi ?</b>	- oui .....	1	<input type="checkbox"/>	> question E11a
		- non .....	2	<input type="checkbox"/>	> question E12 E11
<b>E11a</b>	<b>Vous cherchez un emploi depuis</b>				
		- moins de 3 mois	1	<input type="checkbox"/>	
		- de 3 mois à moins d'un an	2	<input type="checkbox"/>	
		- de 1 an à moins de 2 ans	3	<input type="checkbox"/>	
		- de 2 ans ou plus	4	<input type="checkbox"/>	E11a
	<b>Etes-vous inscrit à l'ANPE ?</b>	- oui	1	<input type="checkbox"/>	
		- non	2	<input type="checkbox"/>	E11b
	<b>Depuis un mois, avez-vous fait une démarche autre que l'ANPE pour trouver un emploi ?</b>	- oui	1	<input type="checkbox"/>	
		- non	2	<input type="checkbox"/>	E11c
	<b>Si oui, laquelle</b>				
<b>E12</b>	<b>Depuis 1986, ou depuis votre arrivée (si la personne enquêtée est arrivée après 1986), avez-vous travaillé ici pendant une période supérieure à 6 mois ?</b>				
		- oui	1	<input type="checkbox"/>	> question E13
		- non			
		- seulement pendant de courtes périodes	2	<input type="checkbox"/>	> question E21
		- jamais	3	<input type="checkbox"/>	> question E21
					E12

**Votre situation professionnelle passée**  
(personnes ayant déjà travaillé, mais sans emploi actuellement)

<p><b>E13 Quelle était votre profession ?</b></p> <p>.....</p>	<input type="checkbox"/>	E13												
<p><b>E14 Étiez-vous ?</b></p> <p>- salarié du secteur public .....</p> <p>- salarié du secteur privé .....</p> <p>- à votre compte ou aide familial .....</p>	<p>1 <input type="checkbox"/></p> <p>2 <input type="checkbox"/></p> <p>3 <input type="checkbox"/></p>	E14												
<p><b>E15 L'établissement dans lequel vous travailliez avait :</b></p> <p>- moins de 10 salariés .....</p> <p>- entre 10 et 49 salariés .....</p> <p>- 50 salariés ou plus .....</p>	<p>1 <input type="checkbox"/></p> <p>2 <input type="checkbox"/></p> <p>3 <input type="checkbox"/></p>	E15												
<p><b>E16 Quelle était son activité ?</b></p>	<input type="checkbox"/>	E16												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 2px;">Agriculture</td> <td style="text-align: center; padding: 2px;">1</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Industrie</td> <td style="text-align: center; padding: 2px;">2</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Bâtiment Travaux Publics</td> <td style="text-align: center; padding: 2px;">3</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Commerce</td> <td style="text-align: center; padding: 2px;">4</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Services aux particuliers</td> <td style="text-align: center; padding: 2px;">5</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Autres services (y compris la fonction publique)</td> <td style="text-align: center; padding: 2px;">6</td> </tr> </table>			Agriculture	1	Industrie	2	Bâtiment Travaux Publics	3	Commerce	4	Services aux particuliers	5	Autres services (y compris la fonction publique)	6
Agriculture	1													
Industrie	2													
Bâtiment Travaux Publics	3													
Commerce	4													
Services aux particuliers	5													
Autres services (y compris la fonction publique)	6													
<p><b>E17 Combien de temps avez-vous occupé cet emploi ?</b></p> <p>- nombre d'années .....</p> <p>- nombre de mois .....</p> <p>(si nombre d'années égal à 0)</p>	<p>1 <input type="checkbox"/></p> <p>2 <input type="checkbox"/></p>	<p>E17a</p> <p>E17b</p>												

**Voire situation passée**

(personnes ayant déjà travaillé, mais sans emploi actuellement)

<b>E18 Combien de temps vous a-t-il fallu pour trouver votre premier emploi ici ?</b>			
- vous l'aviez en arrivant		1	<input type="checkbox"/>
- à partir du moment où vous avez cherché. Il vous a fallu			
- moins de 3 mois		2	<input type="checkbox"/>
- de 3 mois à moins de 6 mois		3	<input type="checkbox"/>
- de 6 mois à moins d'un an		4	<input type="checkbox"/>
- 1 an ou plus		5	<input type="checkbox"/>
			E18
<b>E19 Vous êtes</b> (Indiquez la profession de la question E13)			
<b>Exercez-vous cette profession avant de venir ici ?</b>			
- oui, tout à fait (même métier ET même entreprise)		1	<input type="checkbox"/> > question E19a
- oui, un peu (même métier OU même entreprise)		2	<input type="checkbox"/> > question E19a
- non, pas du tout		3	<input type="checkbox"/> > question E20
- sans objet (vous ne travailliez pas avant de venir)		4	<input type="checkbox"/> > question E20
			E19
<b>E19a</b>	- Avez-vous bénéficié d'une mutation ?	- oui	1 <input type="checkbox"/>
		- non	2 <input type="checkbox"/>
			E19a
<b>E20 Avez-vous bénéficié de mesures pour l'emploi ?</b>			
- TUC (travaux d'utilité collective)	- oui	1	<input type="checkbox"/>
	- non	2	<input type="checkbox"/>
			E20a
- CES (contrat emploi solidarité)	- oui	1	<input type="checkbox"/>
	- non	2	<input type="checkbox"/>
			E20b
- Contrat de qualification ou d'adaptation	- oui	1	<input type="checkbox"/>
	- non	2	<input type="checkbox"/>
			E20c
- SIVP (stage d'initiation à la vie professionnelle)	- oui	1	<input type="checkbox"/>
	- non	2	<input type="checkbox"/>
			E20d
- CRE (Contrat de retour à l'emploi)	- oui	1	<input type="checkbox"/>
	- non	2	<input type="checkbox"/>
			E20e

## Votre formation

### Votre formation

**E21** Avez-vous reçu une formation (formation post-scolaire) avant d'arriver ici ?

- non .....

2  ----> question E23

- oui .....

1  E21

- si la personne enquêtée a un emploi .....

-----> question E22

- sinon allez à la .....

-----> question E23

**E22** Votre emploi actuel a-t-il un rapport avec la formation que vous avez reçue avant de venir en métropole ?

- oui, tout à fait .....

1

- oui, un peu .....

2

- non, pas du tout .....

3  E22

**E23** Depuis 1986, ou depuis votre arrivée (si la personne enquêtée est arrivée après 1986) avez-vous eu l'occasion de suivre des études, une (ou des) formation(s) ?

- oui .....

1  ----> question E23n

- non .....

2  E23

- si la personne enquêtée a un conjoint .....

-----> question F1

- sinon allez à la .....

-----> question G1

Voire formation

<b>E23a</b>	<b>Pouvez-vous me décrire la plus importante ?</b>  .....  <b>S'agissait-il ?</b> - d'une formation professionnelle pour atteindre ou parfaire une qualification de niveau CAP, BEP - d'une formation générale : - niveau BEPC - niveau baccalauréat - niveau supérieur	2 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/>	E23b
	<b>Pendant quelle durée ?</b> - nombre d'années - nombre de mois - nombre de semaines	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	E23c E23d E23e
	<b>A quelle fréquence ?</b> - nombre d'heures par semaine	<input type="checkbox"/>	E23f
	<b>Si la personne n'a pas d'emploi et si elle est actuellement en formation :</b>  Est-ce que cette formation va vous permettre d'avoir un emploi ?  - oui - non - NSP	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/>	E23g E23h
	<b>Si la personne a un emploi :</b>  Est-ce cette formation qui vous a permis d'avoir un emploi ?  - oui - non - NSP	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/>	E23i
	  - si la personne enquêtée a un conjoint ..... - sinon allez à la .....	  .....> .....>	  question F1 question G1



**F La situation professionnelle actuelle de votre conjoint**

<p><b>F1 A-t-il un emploi ?</b></p> <p style="margin-left: 40px;">- non ..... - oui .....</p>	<p>2 <input type="checkbox"/> ---&gt; question F10 1 <input type="checkbox"/> F1</p>												
<p><b>F2 Quelle est sa profession ?</b></p> <p style="margin-left: 40px;">.....</p>	<p style="text-align: center;"><input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/></p> <p style="text-align: right;">F2</p>												
<p><b>F3 Est-il ?</b></p> <p style="margin-left: 40px;">- salarié du secteur public ..... - salarié du secteur privé ..... - à votre compte ou aide familial .....</p>	<p>1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> F3</p>												
<p><b>F4 L'établissement dans lequel il travaille a :</b></p> <p style="margin-left: 40px;">- moins de 10 salariés ..... - entre 10 et 49 salariés ..... - 50 salariés ou plus .....</p>	<p>1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> F4</p>												
<p><b>F5 Quelle est son activité ?</b></p> <p style="margin-left: 40px;">.....</p>	<p style="text-align: center;"><input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/></p> <p style="text-align: right;">F5</p>												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 2px;">Agriculture</td> <td style="text-align: right; padding: 2px;">1</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Industrie</td> <td style="text-align: right; padding: 2px;">2</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Batiment Travaux Publics</td> <td style="text-align: right; padding: 2px;">3</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Commerce</td> <td style="text-align: right; padding: 2px;">4</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Services aux particuliers</td> <td style="text-align: right; padding: 2px;">5</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Autres services (y compris la fonction publique)</td> <td style="text-align: right; padding: 2px;">6</td> </tr> </table>		Agriculture	1	Industrie	2	Batiment Travaux Publics	3	Commerce	4	Services aux particuliers	5	Autres services (y compris la fonction publique)	6
Agriculture	1												
Industrie	2												
Batiment Travaux Publics	3												
Commerce	4												
Services aux particuliers	5												
Autres services (y compris la fonction publique)	6												
<p><b>F6 Depuis combien de temps occupe-t-il son emploi ici ?</b></p> <p style="margin-left: 40px;">- nombre d'années ..... - nombre de mois ..... (si nombre d'années égal à 0)</p> <p style="margin-left: 40px;">- Si inférieur à 6 mois, s'agit-il d'un travail à durée déterminée ou d'intérim ?</p> <p style="margin-left: 80px;">- oui ..... - non .....</p>	<p style="text-align: center;"><input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/></p> <p style="text-align: center;"><input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/></p> <p style="text-align: right;">F6a F6b</p> <p>1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> F6c</p>												

La situation professionnelle actuelle de votre conjoint

<p><b>F7 Combien de temps lui a-t-il fallu pour trouver son premier emploi ici ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- il l'avait en arrivant <span style="float: right;">1 <input type="checkbox"/></span></li> <li>- à partir du moment où il a cherché, il lui a fallu :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- moins de 3 mois <span style="float: right;">2 <input type="checkbox"/></span></li> <li>- de 3 mois à moins de 6 mois <span style="float: right;">3 <input type="checkbox"/></span></li> <li>- de 6 mois à moins d'un an <span style="float: right;">4 <input type="checkbox"/></span></li> <li>- 1 an ou plus <span style="float: right;">5 <input type="checkbox"/></span> <span style="float: right;">F7</span></li> </ul> </li> </ul>	
<p><b>F8 Il est</b> _____ <small>(indiquez la profession de la question F2)</small></p> <p><b>Exerçait-il cette profession avant de venir ici ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- oui, tout à fait (même métier ET même entreprise) <span style="float: right;">1 <input type="checkbox"/> ----&gt; question F8a</span></li> <li>- oui, un peu (même métier OU même entreprise) <span style="float: right;">2 <input type="checkbox"/> ----&gt; question F8a</span></li> <li>- non, pas du tout <span style="float: right;">3 <input type="checkbox"/> ----&gt; question F9</span></li> <li>- sans objet (il ne travaillait pas avant de venir) <span style="float: right;">4 <input type="checkbox"/> ----&gt; question F9</span> <span style="float: right;">F8</span></li> </ul>	
<p><b>F8a</b>  </p>	<p>- A-t-il bénéficié d'une mutation ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- oui <span style="float: right;">1 <input type="checkbox"/></span></li> <li>- non <span style="float: right;">2 <input type="checkbox"/></span> <span style="float: right;">F8a</span></li> </ul>
<p><b>Votre conjoint est-il arrivé en 1986 ou après ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- oui <span style="float: right;"><input type="checkbox"/> ----&gt; question F9</span></li> <li>- non <span style="float: right;"><input type="checkbox"/> ----&gt; question F21</span></li> </ul>	
<p><b>F9 A-t-il bénéficié de mesures pour l'emploi ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- TUC (travaux d'utilité collective)             <ul style="list-style-type: none"> <li>- oui <span style="float: right;">1 <input type="checkbox"/></span></li> <li>- non <span style="float: right;">2 <input type="checkbox"/></span> <span style="float: right;">F9a</span></li> </ul> </li> <li>- CES (contrat emploi solidarité)             <ul style="list-style-type: none"> <li>- oui <span style="float: right;">1 <input type="checkbox"/></span></li> <li>- non <span style="float: right;">2 <input type="checkbox"/></span> <span style="float: right;">F9b</span></li> </ul> </li> <li>- Contrat de qualification ou d'adaptation             <ul style="list-style-type: none"> <li>- oui <span style="float: right;">1 <input type="checkbox"/></span></li> <li>- non <span style="float: right;">2 <input type="checkbox"/></span> <span style="float: right;">F9c</span></li> </ul> </li> <li>- SIVP (stage d'initiation à la vie professionnelle)             <ul style="list-style-type: none"> <li>- oui <span style="float: right;">1 <input type="checkbox"/></span></li> <li>- non <span style="float: right;">2 <input type="checkbox"/></span> <span style="float: right;">F9d</span></li> </ul> </li> <li>- CRE (Contrat de retour à l'emploi)             <ul style="list-style-type: none"> <li>- oui <span style="float: right;">1 <input type="checkbox"/></span></li> <li>- non <span style="float: right;">2 <input type="checkbox"/></span> <span style="float: right;">F9e</span></li> </ul> </li> </ul> <p style="text-align: right;">----&gt; question F21</p>	

**La situation actuelle de votre conjoint**  
(conjoint n'ayant pas d'emploi actuellement)

<b>F10</b> Il est :	- élève, étudiant	.....	2	<input type="checkbox"/>		
	- stagiaire rémunéré	.....	3	<input type="checkbox"/>		
	- stagiaire non rémunéré	.....	4	<input type="checkbox"/>		
	- service militaire	.....	5	<input type="checkbox"/>		
	- chômeur	.....	6	<input type="checkbox"/>		
	- retraité, pré-retraité	.....	7	<input type="checkbox"/>		
	- autre inactif	.....	8	<input type="checkbox"/>	F10	
<b>F11</b> Cherche-t-il un emploi ?	- oui	.....	1	<input type="checkbox"/>	> question F11a	
	- non	.....	2	<input type="checkbox"/>	> question F12 F11	
<b>F11a</b>	Il cherche un emploi depuis :					
	- moins de 3 mois	.....	1	<input type="checkbox"/>		
	- de 3 mois à moins d'un an	.....	2	<input type="checkbox"/>		
	- de 1 an à moins de 2 ans	.....	3	<input type="checkbox"/>		
	- de 2 ans ou plus	.....	4	<input type="checkbox"/>	F11a	
	Est-il inscrit à l'ANPE ?					
	- oui	.....	1	<input type="checkbox"/>		
	- non	.....	2	<input type="checkbox"/>	F11b	
	Depuis un mois, a-t-il fait une démarche autre que l'ANPE pour trouver un emploi ?					
	- oui	.....	1	<input type="checkbox"/>		
	- non	.....	2	<input type="checkbox"/>	F11c	
	Si oui, laquelle					
	.....					
<b>F12</b>	Depuis 1986, ou depuis son arrivée (si le conjoint est arrivé après 1986), a-t-il travaillé ici pendant une période supérieure à 6 mois ?					
	- oui	.....	1	<input type="checkbox"/>	> question F13	
	- non	- seulement pendant de courtes périodes	.....	2	<input type="checkbox"/>	> question F21
		- jamais	.....	3	<input type="checkbox"/>	> question F21
					F12	

**La situation professionnelle passée de votre conjoint**  
(conjoint ayant déjà travaillé, mais sans emploi actuellement)

<p><b>F13 Quelle était sa profession ?</b></p> <p>.....</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	F13												
<p><b>F14 Était-il ?</b></p> <p>- salarié du secteur public .....</p> <p>- salarié du secteur privé .....</p> <p>- à votre compte ou aide familial .....</p>	<p>1 <input type="checkbox"/></p> <p>2 <input type="checkbox"/></p> <p>3 <input type="checkbox"/></p>	F14												
<p><b>F15 L'établissement dans lequel il travaillait avait :</b></p> <p>- moins de 10 salariés .....</p> <p>- entre 10 et 49 salariés .....</p> <p>- 50 salariés ou plus .....</p>	<p>1 <input type="checkbox"/></p> <p>2 <input type="checkbox"/></p> <p>3 <input type="checkbox"/></p>	F15												
<p><b>F16 Quelle était son activité ?</b></p>	<p><input type="checkbox"/></p>	F16												
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Agriculture</td> <td style="text-align: right;">1</td> </tr> <tr> <td>Industrie</td> <td style="text-align: right;">2</td> </tr> <tr> <td>Bâtiment Travaux Publics</td> <td style="text-align: right;">3</td> </tr> <tr> <td>Commerce</td> <td style="text-align: right;">4</td> </tr> <tr> <td>Services aux particuliers</td> <td style="text-align: right;">5</td> </tr> <tr> <td>Autres services (y compris la fonction publique)</td> <td style="text-align: right;">6</td> </tr> </table>			Agriculture	1	Industrie	2	Bâtiment Travaux Publics	3	Commerce	4	Services aux particuliers	5	Autres services (y compris la fonction publique)	6
Agriculture	1													
Industrie	2													
Bâtiment Travaux Publics	3													
Commerce	4													
Services aux particuliers	5													
Autres services (y compris la fonction publique)	6													
<p><b>F17 Combien de temps a-t-il occupé cet emploi ?</b></p> <p>- nombre d'années .....</p> <p>- nombre de mois .....</p> <p>(si nombre d'années égal à 0)</p>	<p>1 <input type="checkbox"/></p> <p>2 <input type="checkbox"/></p>	<p>F17a</p> <p>F17b</p>												

**La situation passée de votre conjoint**  
(conjoint ayant déjà travaillé, mais sans emploi actuellement)

<p><b>F18 Combien de temps lui a-t-il fallu pour trouver son premier emploi ici ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il l'avait en arrivant</li> <li>- à partir du moment où il a cherché, il lui a fallu :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- moins de 3 mois</li> <li>- de 3 mois à moins de 6 mois</li> <li>- de 6 mois à moins d'un an</li> <li>- 1 an ou plus</li> </ul> </li> </ul>		<p>1 <input type="checkbox"/></p> <p>2 <input type="checkbox"/></p> <p>3 <input type="checkbox"/></p> <p>4 <input type="checkbox"/></p> <p>5 <input type="checkbox"/></p>	<p>F18</p>
<p><b>F19 Il était</b> _____ (indiquez la profession de la question F13)</p> <p><b>Exerçait-il cette profession avant de venir ici ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- oui, tout à fait (même métier ET même entreprise)</li> <li>- oui, un peu (même métier OU même entreprise)</li> <li>- non, pas du tout</li> <li>- sans objet (il ne travaillait pas avant de venir)</li> </ul>		<p>1 <input type="checkbox"/> ---&gt; question F19a</p> <p>2 <input type="checkbox"/> ---&gt; question F19a</p> <p>3 <input type="checkbox"/> ---&gt; question F20</p> <p>4 <input type="checkbox"/> ---&gt; question F20</p>	<p>F19</p>
<p><b>F19a</b></p>	<p>- Aviez-vous bénéficié d'une mutation ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- oui</li> <li>- non</li> </ul>	<p>1 <input type="checkbox"/></p> <p>2 <input type="checkbox"/></p>	<p>F19a</p>
<p><b>F20 A-t-il bénéficié de mesures pour l'emploi ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- TUC (travaux d'utilité collective)</li> <li>- CES (contrat emploi solidarité)</li> <li>- Contrat de qualification ou d'adaptation</li> <li>- SIVP (stage d'initiation à la vie professionnelle)</li> <li>- CRE (Contrat de retour à l'emploi)</li> </ul>		<p>- oui 1 <input type="checkbox"/></p> <p>- non 2 <input type="checkbox"/></p> <p>- oui 1 <input type="checkbox"/></p> <p>- non 2 <input type="checkbox"/></p> <p>- oui 1 <input type="checkbox"/></p> <p>- non 2 <input type="checkbox"/></p> <p>- oui 1 <input type="checkbox"/></p> <p>- non 2 <input type="checkbox"/></p>	<p>F20a</p> <p>F20b</p> <p>F20c</p> <p>F20d</p> <p>F20e</p>

## La formation de votre conjoint

La formation de votre conjoint	
<p><b>F21 A-t-il reçu une formation (formation post-scolaire) avant d'arriver ici ?</b></p> <p>- non ..... 2 <input type="checkbox"/> ----&gt; question F23</p> <p>- oui ..... 1 <input type="checkbox"/> ..... F21</p> <p>- si le conjoint a un emploi ..... ----&gt; question F22</p> <p>- sinon allez à la ..... ----&gt; question F23</p>	
<p><b>F22 Son emploi actuel a-t-il un rapport avec la formation qu'il a reçu avant de venir en métropole ?</b></p> <p>- oui, tout à fait ..... 1 <input type="checkbox"/></p> <p>- oui, un peu ..... 2 <input type="checkbox"/></p> <p>- non, pas du tout ..... 3 <input type="checkbox"/> ..... F22</p>	
<p><b>F23 Depuis 1986, ou depuis son arrivée (si le conjoint est arrivé après 1986) a-t-il eu l'occasion de suivre des études, une (ou des) formation(s) ?</b></p> <p>- oui ..... 1 <input type="checkbox"/> ----&gt; question F23n</p> <p>- non ..... 2 <input type="checkbox"/> ----&gt; question G1</p> <p style="text-align: right;">F23</p>	

La formation de votre conjoint

<b>F23a</b>	<b>Pouvez-vous me décrire la plus importante ?</b>		
	<b>S'agissait-il ?</b>		
	- d'une formation professionnelle pour atteindre ou parfaire une qualification de niveau CAP, BEP	2 <input type="checkbox"/>	
	- d'une formation générale	1 <input type="checkbox"/>	
	- niveau BEPC	3 <input type="checkbox"/>	
	- niveau baccalauréat	4 <input type="checkbox"/>	F23b
	- niveau supérieur		
	<b>Pendant quelle durée ?</b>		
	- nombre d'années	<input type="checkbox"/>	F23c
	- nombre de mois	<input type="checkbox"/>	F23d
	- nombre de semaines	<input type="checkbox"/>	F23e
	<b>A quelle fréquence ?</b>		
	- nombre d'heures par semaine	<input type="checkbox"/>	F23f
	<b>Si le conjoint n'a pas d'emploi et s'il est actuellement en formation :</b>		
	Est-ce que cette formation va lui permettre d'avoir un emploi ?		
	- oui	1 <input type="checkbox"/>	
	- non	2 <input type="checkbox"/>	
	- NSP	3 <input type="checkbox"/>	F23h
	<b>Si le conjoint a un emploi :</b>		
	Est-ce celle formation qui lui a permis d'avoir un emploi ?		
	- oui	1 <input type="checkbox"/>	
	- non	2 <input type="checkbox"/>	
	- NSP	3 <input type="checkbox"/>	F23i
	--> question G1		

**G Un retour éventuel dans les DOM**

<b>G1 Avez-vous des parents en métropole ?</b> <i>(en dehors des personnes qui vivent avec vous)</i>			
	- non	.....	2 <input type="checkbox"/>
	- oui	.....	1 <input type="checkbox"/>
			<b>G1</b>
<b>- Lien de parenté ?</b>			
	- Conjoint		- oui 1 <input type="checkbox"/>
			- non 2 <input type="checkbox"/>
			<b>G1a</b>
	- Père, mère, beau-père, belle-mère		- oui 1 <input type="checkbox"/>
			- non 2 <input type="checkbox"/>
			<b>G1b</b>
	- Fils, fille, beau-fils, belle-fille		- oui 1 <input type="checkbox"/>
			- non 2 <input type="checkbox"/>
			<b>G1c</b>
	- Frère, sœur, beau-frère, belle-sœur		- oui 1 <input type="checkbox"/>
			- non 2 <input type="checkbox"/>
			<b>G1d</b>
	- Autre parent		- oui 1 <input type="checkbox"/>
			- non 2 <input type="checkbox"/>
			<b>G1e</b>
 <i>L'enquêteur vérifie dans le tableau B15 que l'aîné des enfants vit en métropole (y compris dans le logement) et qu'il a plus de 14 ans :</i>			
			- oui <input type="checkbox"/> ..... > question G2
			- non <input type="checkbox"/> ..... > question G5
 <b>G2 Votre enfant envisage-t-il un départ de métropole ?</b>			
	- oui		1 <input type="checkbox"/> ..... > question G3
	- non		2 <input type="checkbox"/> ..... > question G5
	- NSP		3 <input type="checkbox"/> ..... > question G5
			<b>G2</b>
 <b>G3 Où envisage-t-il d'aller ?</b>			
	- dans le DOM où vous êtes né		D <input type="checkbox"/>
	- dans un autre DOM		A <input type="checkbox"/>
	- dans un TOM		T <input type="checkbox"/>
	- à l'étranger		E <input type="checkbox"/>
	- NSP		Z <input type="checkbox"/>
			<b>G3</b>
 <b>G4 Pour quelle raison envisage-t-il un départ ?</b> <i>(N'indiquez qu'une seule réponse)</i>			
	- pour accompagner ou rejoindre un conjoint		1 <input type="checkbox"/>
	- parce qu'il ne trouve pas de travail en métropole		2 <input type="checkbox"/>
	- parce qu'il a le mal du pays		3 <input type="checkbox"/>
	- autre raison, précisez		4 <input type="checkbox"/>
			<b>G4</b>



Un retour éventuel dans les DOM

<b>G5</b> Avez-vous actuellement de la famille dans le DOM où vous êtes né ?		- non	2 <input type="checkbox"/>	
		- oui	1 <input type="checkbox"/>	G5
 + Lien de parenté ?				
- Conjoint		- oui	1 <input type="checkbox"/>	
		- non	2 <input type="checkbox"/>	G5a
- Père, mère, beau-père, belle-mère		- oui	1 <input type="checkbox"/>	
		- non	2 <input type="checkbox"/>	G5b
- Fils, fille, beau-fils, belle-fille		- oui	1 <input type="checkbox"/>	
		- non	2 <input type="checkbox"/>	G5c
- Frère, sœur, beau-frère, belle-sœur		- oui	1 <input type="checkbox"/>	
		- non	2 <input type="checkbox"/>	G5d
- Autre parent		- oui	1 <input type="checkbox"/>	
		- non	2 <input type="checkbox"/>	G5e
 <i>L'enquêteur regarde dans le tableau C l'année qui correspond au début de la dernière migration confirmée vers la métropole (afin que seuls soient pris en compte les courts séjours dans le DOM)</i>				
<b>G6</b> Depuis votre arrivée en métropole (en 19 ) êtes-vous retourné là-bas ?		- jamais	1 <input type="checkbox"/>	> question G9
		- au moins une fois par an	2 <input type="checkbox"/>	
		- tous les 2 ans	2 <input type="checkbox"/>	
		- tous les 3 ou 4 ans	3 <input type="checkbox"/>	
		- moins souvent	4 <input type="checkbox"/>	G6
<b>G7</b> A quelle occasion êtes-vous retourné là-bas ? (N'indiquez qu'une seule réponse)				
- pour des vacances			1 <input type="checkbox"/>	
- lors d'événements familiaux			2 <input type="checkbox"/>	
- autre, précisez			3 <input type="checkbox"/>	G7

## Un retour éventuel dans les DOM

### G8 Le plus souvent, comment y étiez-vous logé ?

- dans une maison qui vous appartient ..... 1
- dans la famille ..... 2
- chez des amis ..... 3
- autre, précisez ..... 4

G8

### G9 Avez-vous écrit ou téléphoné dans votre DOM d'origine depuis un an ?

- écrit ?
- oui ..... 1
  - non ..... 2
- téléphoné ?
- oui ..... 1
  - non ..... 2

G9a

G9b

### G10 Envisagez-vous de retourner vivre dans les DOM...

...d'ici 1995 ?

- vous en êtes sûr ..... 1  ----> question G11
- vous essayez ou comptez essayer ..... 2  ----> question G11
- vous parlerez peut-être ..... 3  ----> question G11
- vous ne parlerez pas ..... 4  ----> question G10A
- NSP ..... 5  ----> question G10A

G10a

G10A

...d'ici l'an 2000 ?

- vous en êtes sûr ..... 1  ----> question G11
- vous essayez ou comptez essayer ..... 2  ----> question G11
- vous parlerez peut-être ..... 3  ----> question G11
- vous ne parlerez pas ..... 4  ----> question G13
- NSP ..... 5  ----> question G14

G10B

## Un retour éventuel dans les DOM

<b>G11</b> Vous avez envie de partir, pourriez-vous me dire pour quelles raisons ?	
- pour vous occuper de votre famille restée là-bas .....	1 <input type="checkbox"/>
- pour rejoindre de la famille restée là-bas .....	2 <input type="checkbox"/>
- pour rejoindre des amis restés là-bas .....	3 <input type="checkbox"/>
- vous n'arrivez pas à vous habituer à la vie d'ici .....	4 <input type="checkbox"/>
- autre, précisez .....	5 <input type="checkbox"/> G11
<b>G12</b> Si vous repartez, comment vous logerez-vous ?	
- dans une maison qui vous appartient .....	1 <input type="checkbox"/>
- vous hériterez d'un logement .....	2 <input type="checkbox"/>
- vous avez un terrain pour construire .....	3 <input type="checkbox"/>
- vous avez épargné pour acquérir un logement .....	4 <input type="checkbox"/>
- vous comptez louer .....	5 <input type="checkbox"/>
- vous irez dans la famille .....	6 <input type="checkbox"/>
- autre, précisez .....	7 <input type="checkbox"/> G12
	----> question G14
<b>G13</b> Vous ne partirez pas, pourriez-vous me dire pour quelles raisons ? (N'indiquez qu'une seule réponse)	
- votre santé ne vous le permet pas .....	1 <input type="checkbox"/>
- vous vous êtes bien habitué en métropole .....	2 <input type="checkbox"/>
- c'est plus facile pour se loger ici .....	3 <input type="checkbox"/>
- ce serait difficile de trouver un travail là-bas .....	4 <input type="checkbox"/>
- toute ma famille est en métropole maintenant .....	5 <input type="checkbox"/>
- autre, précisez .....	6 <input type="checkbox"/> G13

## Un retour éventuel dans les DOM

<p><b>G14</b> <i>L'enquêteur vérifie dans le tableau de composition du ménage si la personne enquêtée a plus de 45 ans (née avant 1947)</i></p>	<p>- oui    <input type="checkbox"/>    ----&gt; question G15</p> <p>- non    <input type="checkbox"/>    ----&gt; question H1</p>
<p><b>G15</b> Où pensez-vous prendre votre retraite ?</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- dans le DOM où vous êtes né    ...    D <input type="checkbox"/></li><li>- dans un autre DOM    ...    A <input type="checkbox"/></li><li>- dans un TOM    ...    T <input type="checkbox"/></li><li>- en métropole    ...    M <input type="checkbox"/></li><li>- à l'étranger    ...    E <input type="checkbox"/></li><li>- NSP    ...    Z <input type="checkbox"/></li></ul>	<p style="text-align: right;">G15</p>

**H Votre logement actuel**

<b>H1</b> Depuis quand l'occupez-vous ? <i>(vous-même ou votre famille)</i>	- avant 1982	82	<input type="checkbox"/>	
	- entre 1983 et 1986	86	<input type="checkbox"/>	
	- autre, précisez l'année		<input type="checkbox"/>	H1
<b>H2</b> Etes-vous :	- propriétaire de votre logement (ou accordant)	1	<input type="checkbox"/>	-> question I1
	- logé gratuitement	2	<input type="checkbox"/>	
	- locataire	3	<input type="checkbox"/>	H2
<b>H3</b> Le propriétaire est :	- une société d'ILM	1	<input type="checkbox"/>	
	- un particulier ou une société privée	2	<input type="checkbox"/>	
	- votre employeur	3	<input type="checkbox"/>	
	- un membre de votre famille	4	<input type="checkbox"/>	H3

I Vos revenus

<p><b>J1</b> Dans quelle tranche se situent les revenus mensuels de votre ménage ?  <i>(Y compris les allocations familiales, parent isolé, adulte handicapé, ... non compris le RMI)</i></p>	- aucun revenu	1	<input type="checkbox"/>	
	- moins de 2000 F	2	<input type="checkbox"/>	
	- de 2000 F à 4000 F	3	<input type="checkbox"/>	
	- de 4000 F à 6000 F	4	<input type="checkbox"/>	
	- de 6000 F à 8000 F	5	<input type="checkbox"/>	
	- de 8000 F à 10 000 F	6	<input type="checkbox"/>	
	- de 10 000 F à 15 000 F	7	<input type="checkbox"/>	
	- de 15 000 F à 20 000 F	8	<input type="checkbox"/>	
	- plus de 20 000 F	9	<input type="checkbox"/>	
				11
<p><b>J2</b> Percevez-vous le RMI ?</p>	- vous-même	1	<input type="checkbox"/>	
	- quelqu'un du ménage	2	<input type="checkbox"/>	
	- personne dans le ménage	3	<input type="checkbox"/>	
				12

Pour toutes personnes nées en 1947 ou avant, et résidant en Ile-de-France...

<p>...vos projets de retour et de retraite</p> <p>Dans le but d'étudier de façon plus approfondie les projets de retour et de retraite, nous souhaiterions vous interviewer.</p> <p>Seriez-vous d'accord pour participer à un entretien d'environ une 1/2 heure</p>			
- oui	1	<input type="checkbox"/>	
- non	2	<input type="checkbox"/>	
			J1

**E. La Réunion ; questionnaires du recensement de 1990**

# DOSSIER D'IMMEUBLE COLLECTIF

RECENSEMENT  
DE LA  
POPULATION

1990

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

IMPRIME  
NUMÉRO

4

**A remplir  
par l'agent  
recenseur.**

--	--	--	--	--	--

Numero du district  
de recensement

--	--	--	--

Lang de l'immeuble  
dans le district

Caract. de la mairie

- Vous établirez un dossier d'immeuble collectif pour tout immeuble au sens du recensement comprenant au moins deux logements d'habitation.
- Dans le cas d'un bâtiment comportant plusieurs cages d'escalier, vous établirez un dossier d'immeuble pour chacune des cages d'escalier en indiquant ci-dessous de la façon la plus précise sa localisation dans le bâtiment

ADRESSE PRÉCISE : N° \_\_\_\_\_ Rue (ou lieu dit) \_\_\_\_\_

Commune \_\_\_\_\_ Département \_\_\_\_\_  
(pour Paris, Lyon, Marseille précisez l'arrondissement)

Donnez toutes autres indications permettant de repérer l'immeuble, en particulier lorsque plusieurs dossiers se réfèrent à la même adresse Exemple : bâtiment C, escalier gauche

- Vous établirez la liste des logements d'habitation de l'immeuble en pages 2 et 3 après achèvement de la collecte, à raison d'une ligne pour chaque logement des catégories 1 à 4 énumérées en page 1 de la feuille de logement (F1)
- Certains logements peuvent avoir été transformés en locaux à usage exclusivement commercial ou professionnel. Ils ne doivent être mentionnés qu'en page 4 du présent imprimé.
- Vous vous reporterez de même à la page 4 si vous constatez l'existence de logements utilisés pour l'hébergement de communautés.

## RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES LOGEMENTS D'HABITATION ET DES OCCUPANTS DE L'IMMEUBLE

A remplir par l'agent recenseur

(1) Nombre de résidences principales (catégorie 1)	(2) Nombre de logements occasionnels (catégorie 2)	(3) Nombre de résidences secondaires (catégorie 3)	(4) Nombre de logements vacants (catégorie 4)	Nombre total de logements d'habitation
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

A remplir par l'agent recenseur	A remplir par la mairie			
(5) Nombre d'imprimés n° 2 recueillis (liste 1 de la F1 seulement)	(6) Nombre d'imprimés n° 2 supprimés (faisant double emploi avec des imprimés n° 5 réintégrés)	(7) Nombre d'imprimés n° 2 ajoutés (bulletins reçus pour des personnes en déplacement et ne faisant pas double emploi)	(8) Nombre d'imprimés n° 5 reintégré	(9) Population après reintégrations (9) = (5) - (6) + (7) + (8)
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>



# LISTE DES LOGEMENTS D'HABITATION

À remplir par l'agent recenseur					À remplir par la mairie			
Rang du logement 1	Localisation dans l'immeuble (étage, situation sur le palier, numéro du logement ou de la chambre, etc.) 2	Nom de l'occupant 3	Catégorie de logement (1 à 4) [voir FL] 4	Nombre d'imprimés n° 2 recueillis (liste 1 de la FL seulement) 5	Nombre d'imprimés n° 2		Nombre d'imprimés n° 5 réintégrés 8	
					supprimés (faisant double emploi avec des imprimés n° 5 réintégrés) 6	ajoutés (bulletins reçus pour des personnes en déplacement et ne faisant pas double emploi) 7		
01								
02								
03								
04								
05								
06								
07								
08								
09								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								
21								
22								
23								
24								
25								
26								
27								
28								
29								
30								
Total de la page 2 .....								

à reporter : - page 1 si l'immeuble ne comprend pas plus de 30 logements ;  
- au bas de la page 3 si l'immeuble comprend plus de 30 logements

A remplir par l'agent recenseur					A remplir par la mairie		
Rang du logement 1	Localisation dans l'immeuble (étage, situation sur le palier, numéro du logement ou de la chambre, etc.) 2	Nom de l'occupant 3	Catégorie de logement (1 à 4) (voir FL) 4	Nombre d'imprimés n° 2 recueillis (liste 1 de la FL seulement) 5	Nombre d'imprimés n° 2		Nombre d'imprimés n° 5 réintégrés 8
					supprimés (faisant double emploi avec des imprimés n° 5 réintégrés) 6	ajoutés (bulletins reçus pour des personnes en déplacement et ne faisant pas double emploi) 7	
31							
32							
33							
34							
35							
36							
37							
38							
39							
40							
41							
42							
43							
44							
45							
46							
47							
48							
49							
50							
51							
52							
53							
54							
55							
56							
57							
58							
59							
60							
Total partiel (lignes 31 et suivantes) ...							
Report du total de la page 2 .....							
Total général (à reporter page 1) .....					<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Si l'immeuble comprend plus de 60 logements, vous le fractionnez en deux (ou plusieurs) parties, chacune constituant un immeuble au sens du recensement et faisant l'objet d'un dossier séparé

## CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

(questions 2, 5 et 9 de la feuille de logement)

- Certains occupants peuvent ignorer la réponse aux questions 2, 5 et 9 ou répondre de façon inexacte.
- Vous déterminerez la réponse exacte en interrogeant les habitants ou le gardien.
- Vous pourrez consulter la mairie, qui dispose en principe de la liste des immeubles appartenant à un organisme HLM.

### ② ANNÉE D'ACHÈVEMENT DE LA CONSTRUCTION DE LA MAISON OU DE L'IMMEUBLE

- Avant 1915  1
- de 1915 à 1948  2
- de 1949 à 1967  3
- de 1968 à 1974  4
- de 1975 à 1981  5
- 1982 ou après  6
- Immeuble en cours de construction partiellement habité  7

*Si les différentes parties ne sont pas de la même époque, indiquez l'année d'achèvement de la partie habitée, ou de la partie habitée la plus importante.*

### ⑤ L'IMMEUBLE APPARTIENT-IL À UN ORGANISME HLM ?

OUI  1  
NON  2

### ⑨ COMBUSTIBLE PRINCIPAL UTILISÉ POUR LE CHAUFFAGE DE L'IMMEUBLE (pour les immeubles équipés d'un chauffage central collectif)

*Cochez une seule case.*

- Chauffage urbain  1
- Gaz de ville ou de réseau  2
- Fioul (mazout)  3
- Électricité  4
- Gaz en bouteilles ou citerne  5
- Charbon  6
- Bois  7

## LISTE DES LOGEMENTS TRANSFORMÉS EN LOCAUX À USAGE EXCLUSIVEMENT COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL

*Exemples : entrepôt, atelier, cabinet médical, ensemble de bureaux, etc.*

Si l'immeuble comporte de tels locaux, vous les mentionnerez ci-dessous en précisant la nature et la localisation (en particulier le ou les numéros d'étage) de chacun d'entre eux.

.....

.....

.....

.....

- N'établissez aucune feuille de logement pour ces locaux.
- Ne portez en aucun cas ces locaux sur la liste des logements d'habitation ni dans le tableau récapitulatif page 1.

## LISTE DES COMMUNAUTÉS

*Exemples : communauté religieuse, foyer de travailleurs, foyer d'étudiants, etc.*

- En principe, vous n'avez à recenser que des logements. Les communautés ont été recensées avant que vous ne commenciez votre travail et figurent sur le bordereau de district qui vous a été remis.
  - Il est cependant possible que vous découvriez dans l'immeuble un local utilisé pour l'hébergement d'une communauté mais ne figurant pas sur le bordereau de district.
1. Si la communauté concernée n'occupe qu'un seul logement, vous recenserez ce dernier comme un logement ordinaire à l'aide d'une feuille de logement et de bulletins individuels. Vous porterez ce logement sur la liste des logements d'habitation.
2. Si la communauté concernée occupe au moins deux logements
- Signalez son existence au délégué de l'INSEE qui déterminera la façon de recenser le local correspondant.
  - Indiquez ci-dessous la nature et la localisation dans l'immeuble de cette communauté.

.....

.....

.....

# FEUILLE DE LOGEMENT

RECENSEMENT  
DE LA  
POPULATION

IMPRIMÉ  
LIMÉRO

1

**A remplir  
pour tout logement  
d'habitation,  
occupé ou non.**

Cadre à remplir par l'agent recenseur :


Numéro du district  
de recensement  
Rang de l'immeuble  
dans le district  
Rang du logement  
dans l'immeuble

Cachet de la mairie

**1990**  
RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Remplissez les quatre pages très lisiblement.

① NOM ET PRÉNOM DE L'OCCUPANT : \_\_\_\_\_

② ADRESSE DU LOGEMENT : N° \_\_\_\_\_ Rue (ou lieudit) \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_ Département : \_\_\_\_\_  
*(pour Paris, Lyon, Marseille précisez l'arrondissement)*

③ LOCALISATION DU LOGEMENT DANS L'IMMEUBLE (SI CE DERNIER COMPREND DEUX LOGEMENTS OU PLUS)

a. Escalier : \_\_\_\_\_ b. Étage : \_\_\_\_\_

c. Situation sur le palier : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Si la porte d'entrée du logement a un numéro, indiquez ce numéro : \_\_\_\_\_

④ CATÉGORIE DE LOGEMENT

1  Résidence principale (logement ou pièce indépendante où le ménage demeure la plus grande partie de l'année)  
Une chambre louée par un étudiant sera sa résidence principale.



Remplir un bulletin individuel pour chaque personne inscrite en liste 1, page 2.

2  Logement (ou pièce indépendante) utilisé occasionnellement.



Pas de bulletin individuel sauf si des personnes habitent le logement au moment du recensement. Dans ce cas, établir les bulletins individuels correspondants, en prenant soin de remplir le cadre « PERSONNES DE PASSAGE ». Ne pas remplir les pages 2 et 3 de la feuille de logement.

3  Résidence secondaire ou logement loué (ou à louer) pour les loisirs ou les vacances



Pas de bulletin individuel. Ne pas remplir les pages 2 et 3 de la feuille de logement.

4  Logement vacant (sans occupant, disponible ou non pour la vente ou la location)



Remplir un bulletin individuel pour chaque personne inscrite en liste 1. Ne pas remplir la page 4, à classer à part.

5  Caravane, habitation mobile.

## RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

À remplir par l'agent recenseur		À remplir par la mairie		
(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
Nombre d'imprimés n° 2 recueillis <i>(liste 1 seulement)</i>	Nombre d'imprimés n° 2 supprimés <i>(faisant double emploi avec des imprimés n° 5 réintégrés)</i>	Nombre d'imprimés n° 2 ajoutés <i>(bulletins reçus pour des personnes en déplacement et ne faisant pas double emploi)</i>	Nombre d'imprimés n° 5 réintégrés	Population après réintégrations $(9) = (5) - (6) + (7) + (8)$
□	□	□	□	□

# PERSONNES HABITANT DANS LE LOGEMENT

*N'oubliez pas les enfants en bas âge*

<b>NOM DE FAMILLE</b> <i>Écrivez en capitales</i> <i>exemple : ALLARD, épouse MAURIN</i>	PRÉNOM
--	--------

## Liste 1 OCCUPANTS PERMANENTS DU LOGEMENT

• Inscrivez ci-contre les personnes habitant dans le logement y compris les personnes absentes à la date du recensement (personnes en voyage d'affaires ou d'agrément, malades faisant un court séjour à l'hôpital ou en clinique, etc.)

Cas particuliers : *inscrivez ci-contre :*

- les domestiques, apprentis, salariés à votre service que vous logez chez vous ;
- les sous-localitaires ou personnes hébergées, occupant une partie de votre logement, sauf s'il s'agit d'une partie complètement séparée, constituant alors un autre logement.

• Pour chacune des personnes figurant ci-contre, remplissez un bulletin individuel.

Inscrivez sur la 1<sup>re</sup> ligne l'un des conjoints d'un côté, à défaut, l'un des adultes habitant.

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

Si il y a plus de 10 personnes à inscrire, utilisez une feuille de

## Liste 2 PERSONNES FAISANT PARTIE DE VOTRE MÉNAGE, MAIS RÉSIDANT HABITUELLEMENT EN COMMUNAUTÉ

• Inscrivez ci-contre les personnes qui se trouvent dans les situations suivantes :

- militaires du contingent,
- militaires de carrière servant hors métropole,
- enfants placés dans un internat, un pensionnat
- étudiants logés dans un foyer ou une cité universitaire,
- travailleurs logés dans un foyer ;
- personnes âgées vivant en maison de retraite ou en hospice
- personnes hospitalisées pour une longue durée
- autres personnes résidant en communauté mais séjournant une partie de l'année dans votre logement.

• Ne remplissez aucun bulletin individuel pour ces personnes : leurs bulletins seront remplis dans l'établissement où elles résident

NOM DE FAMILLE et prénom	PARENTÉ OU avec la pers sur la de la
1	
2	
3	

## Liste 3 PERSONNES FAISANT PARTIE DE VOTRE MÉNAGE, MAIS RÉSIDANT HABITUELLEMENT DANS UN AUTRE LOGEMENT

• Inscrivez ci-contre les personnes qui se trouvent dans les situations suivantes :

- étudiants occupant un logement ou une chambre en ville,
- enfants confiés à un autre membre de la famille

• Ne remplissez aucun bulletin individuel pour ces personnes : leurs bulletins seront remplis dans le logement où elles habitent

NOM DE FAMILLE et prénom	PARENTÉ OU avec la pers sur la de la
1	
2	

**PARENTÉ OU RELATION**  
avec la personne inscrite  
sur la 1<sup>re</sup> ligne.  
Indiquez par exemple :  
épouse (ou époux), conjoint(e),  
en union libre,  
fils, fille, père, mère,  
petit-fils, belle-fille, neveu...  
ami, pensionnaire,  
sous-locataire, etc.

la 2<sup>e</sup> ligne, l'autre conjoint)  
à logement.

si supplémentaire

### UN EXEMPLE

- Le ménage Maurin habite Granville. M. Maurin et son épouse ont quatre enfants dont un seul, Christophe, est présent toute la semaine.
- La belle-mère de M. Maurin habite le logement toute l'année.
- L'un des fils, Laurent, effectue son service militaire dans le centre de la France.
- L'une des filles, Sandrine, est élève interne dans un collège de Cherbourg.
- L'autre fille, Nathalie, est étudiante à l'université de Caen, ville où elle loue une chambre.

#### Liste 1

1	MAURIN	Michel	
2	ALLARD, épouse MAURIN	Françoise	Épouse
3	MAURIN	Christophe	Fils
4	BAUDOT, veuve ALLARD	Simone	Belle-mère

Quatre  
bulletins  
individuels.

#### Liste 2

1	MAURIN Laurent	Fils	Né le 21 8 1969 à Saint-Lô Manche	Camp militaire 23100 La Courtine
2	MAURIN Sandrine	Fille	Née le 7 4 1974 à Granville Manche	Collège Suffren 3, avenue des Corsaires 50100 Cherbourg

Aucun bulletin individuel.

#### Liste 3

1	MAURIN Nathalie	Fille	Née le 11 12 1967 à Saint-Lô Manche	17, rue Évariste-Dupont 14000 Caen
---	--------------------	-------	---	---------------------------------------

Aucun bulletin individuel.

ON ite	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	DÉSIGNATION ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT ou la personne réside habituellement
	N(e) le _____ à _____	
	N(e) le _____ à _____	
	N(e) le _____ à _____	

ON ite	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	ADRESSE DU LOGEMENT ou la personne réside habituellement
	N(e) le _____ à _____	
	N(e) le _____ à _____	

### PERSONNES DE PASSAGE

- Les personnes qui sont chez vous au moment du recensement mais qui résident habituellement ailleurs (parents, amis, etc.) ne doivent figurer sur aucune des trois listes.
- En principe, vous n'établirez aucun bulletin individuel pour ces personnes.
- Cas particulier: si une personne est absente de son domicile pendant toute la durée des opérations de recensement et si personne ne peut répondre à sa place chez elle

1° Établissez son bulletin individuel (sans l'inscrire sur une liste) en mentionnant son adresse dans le cadre réservé à cet effet sur le bulletin.

2° Remettez ce bulletin séparément à l'agent recenseur.

# ARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'IMMEUBLE ET DU LOGEMENT

## 1 TYPE DE LOGEMENT

- Logement-foyer pour personne(s) âgée(s) .....  1
- Ferme .....  2
- Chambre d'hôtel .....  3
- Construction provisoire, habitation de fortune .....  4
- Pièce indépendante (ayant sa propre entrée) .....  5
- Maison individuelle .....  6
- Logement dans un immeuble collectif .....  7
- Logement dans un immeuble à usage autre que d'habitation (usine, atelier, immeuble de bureaux, magasin, école, collège, hôpital, mairie, gare, bureau de poste, stade, etc.) .....  8

## 2 ANNÉE D'ACHÈVEMENT DE LA CONSTRUCTION DE LA MAISON OU DE L'IMMEUBLE

- Avant 1915 .....  1
- de 1915 à 1948 .....  2
- de 1949 à 1967 .....  3
- de 1968 à 1974 .....  4
- de 1975 à 1981 .....  5
- 1982 ou après .....  6
- Immeuble en cours de construction partiellement habité .....  7

Si les différentes parties ne sont pas de la même époque, indiquez l'année d'achèvement de la partie habitée, ou de la partie habitée la plus importante.

## 3 NOMBRE DE PIÈCES D'HABITATION

- Comptez les pièces telles que chambres à coucher, salle à manger, salle de séjour, quelle que soit leur surface
- Ne comptez la cuisine que si sa surface est supérieure à 12 m<sup>2</sup>.
- Ne comptez pas les pièces telles que couloir, salle de bains, W.-C., buanderie, etc.
- Ne comptez pas les pièces à usage exclusivement professionnel (exemples : cabinet de médecin, atelier d'artisan, etc.).

## 4 ÊTES-VOUS ?

- Propriétaire du logement (y compris les différentes formes d'accèsion à la propriété) .....  1
- Logé gratuitement, par exemple par des parents, des amis, ou votre employeur (y compris le cas des personnes occupant un logement qu'elles ont vendu en viager ou dont elles ont la jouissance par usufruit) .....  2
- Locataire ou sous-locataire d'un logement loué vide .....  3
- Locataire ou sous-locataire d'un logement loué meublé ou d'une chambre d'hôtel .....  4

## 5 LE LOGEMENT APPARTIENT-IL À UN ORGANISME HLM ?

- OUI  1  
NON  2

## 6 INSTALLATIONS SANITAIRES

- Avez-vous une baignoire ou une douche ?
- Baignoire .....  1
  - Douche seulement .....  2
  - Ni baignoire ni douche .....  3

## 7 W.-C.

- Sont-ils situés à l'intérieur du logement ?
- OUI  1  
NON  2

## 8 MOYEN DE CHAUFFAGE DU LOGEMENT

- Chauffage central collectif (commun à la totalité ou à la plupart des logements de l'immeuble, y compris le chauffage urbain) .....  1
- Chauffage central individuel avec une chaudière propre au logement (y compris pompe à chaleur et chauffage électrique à radiateurs muraux) .....  2
- Autres moyens de chauffage (poêle, cheminée, cuisinière, radiateurs mobiles, appareils à accumulation, etc.) .....  3

## 9 COMBUSTIBLE PRINCIPAL UTILISÉ POUR LE CHAUFFAGE (quel que soit le moyen de chauffage du logement)

Cochez une seule case.

- Chauffage urbain .....  1
- Gaz de ville ou de réseau .....  2
- Fioul (mazout) .....  3
- Électricité .....  4
- Gaz en bouteilles ou citerne .....  5
- Charbon .....  6
- Bois .....  7

## 10 NOMBRE DE VOITURES DONT DISPOSENT LES HABITANTS DU LOGEMENT

- Aucune .....  0
- 1 .....  1
- 2 ou plus .....  2

## 11 CE LOGEMENT EST-IL LE SIÈGE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE ?

- OUI  1  
NON  2

Si oui :

### a) Superficie agricole utilisée :

..... hectares, ..... ares

Ne tenez pas compte des bois, étangs, terrains à bâtir, parcs et jardins d'agrément, landes et friches improductives, bâtiments et cours.

### b) Orientation des productions agricoles

Cochez une seule case

- Exploitation avec une production principale
  - Polyculture (cultures de terres labourables) .....  1
  - Marachage ou horticulture .....  2
  - Vigne ou arbres fruitiers .....  3
  - Élevage d'herbivores (bovins, ovins) .....  4
  - Élevage de granivores (porcs, volailles) .....  5
- Autres cas
  - Polyculture - élevage .....  6
  - Élevage d'herbivores et de granivores .....  7
  - Autres .....  8

# BULLETIN INDIVIDUEL

RECENSEMENT  
DE LA  
POPULATION

1990

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

IMPRIMÉ  
NUMERO

2

**Écrivez très lisiblement.**  
**Signez au bas de la page 2.**

Cadre à remplir par l'INSEE

Cachet de la mairie

1      2      3

**1 NOM, Prénoms**  
Écrivez le nom en capitales  
(exemple: ALLARD, épouse MAURIN, Française)

\_\_\_\_\_

**2 ADRESSE**

\_\_\_\_\_

**3 SEXE**

Masculin  1

Femmin  2

**4 ETAT MATRIMONIAL LÉgal**

Une personne vivant en union libre cohabera la vie correspondant à sa situation juridique présente si par exemple elle est célibataire elle cochéra la 1<sup>re</sup> case. Une personne en instance de divorce ou séparée de son conjoint le fera inscrire la 2<sup>e</sup> case.

Célibataire  1

Mar(e) ou remari(e)  2

Veuf(ve)  3

Divorcé(e)  4

**5 DATE ET LIEU DE NAISSANCE**

Né(e) le \_\_\_\_\_

(jour mois année)

à \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Departement \_\_\_\_\_

(pour les étrangers territoire pour les TOM)

**6 NATIONALITÉ**

• Français de naissance (y compris par réintégration)  1

• Devenu français par naturalisation, mariage, déclaration ou à votre majorité  2

Indiquez votre nationalité antérieure :

\_\_\_\_\_

• Étranger  3

Indiquez votre nationalité :

\_\_\_\_\_

**7 OÙ HABITIEZ-VOUS LE 1<sup>er</sup> JANVIER 1982 ?**  
(pour toute personne née avant le 1<sup>er</sup> janvier 1982)  
Si le 1<sup>er</sup> janvier 1982 vous étiez militaire ou élève interne indiquez l'adresse de votre résidence personnelle à cette date et non celle de l'établissement (caserne, internat)

• Dans le même logement que maintenant  1

• Dans un autre logement de la même commune (ou du même arrondissement s'il s'agit de Paris, Lyon, Marseille)  2

• Dans une autre commune (ou un autre arrondissement s'il s'agit de Paris, Lyon, Marseille)  3

Indiquez cette autre commune :

\_\_\_\_\_

Commune \_\_\_\_\_

(pour Paris, Lyon, Marseille précisez l'arrondissement)

Departement \_\_\_\_\_

(pays pour l'étranger, territoire pour les TOM)

LES QUESTIONS 8 À 21 NE S'ADRESSENT QU'AUX PERSONNES DE 14 ANS OU PLUS

**8 INDIQUEZ VOTRE DIPLÔME LE PLUS ÉLEVÉ**

• Certificat d'études primaires  1

• BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges  2

• CAP,  3

• BEP  4

• Baccalauréat, brevet professionnel ou de technicien autre brevet (BEA, BEC, BEI, etc.)  5

• Diplôme universitaire de 1<sup>er</sup> cycle, BTS, DEEST, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé  6

• Diplôme universitaire de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle, diplôme d'ingénieur, d'une grande école, etc.  7

**Si vous travaillez, passez au verso (questions 12 à 21)**

y compris :

- Si vous êtes en congé de maladie ou de maternité;
- Si vous aidez un membre de votre famille dans son travail même sans être rémunéré;
- Si vous êtes apprenti sous contrat, stagiaire rémunéré (TUC, SIVP) etc.

**Si vous ne travaillez pas (ou plus), répondez aux questions 9 à 11**

**9 ÊTES-VOUS ?**

• Étève, étudiant, stagiaire non rémunéré  1

• Chômeur (inscrit ou non à l'ANPE)  2

• Retraité (ancien salarié) ou préretraité  3

• Retiré des affaires (ancien agriculteur, ancien artisan, ancien commerçant, etc.)  4

• Femme au foyer  5

• Autre inactif (y compris les personnes ne percevant qu'une pension de réversion)  6

**10 AVEZ-VOUS DÉJÀ TRAVAILLÉ ?**

OUI  1 —> Quelle était votre profession principale ? \_\_\_\_\_

NON  2

**11 CHERCHEZ-VOUS UN EMPLOI ?**

• Vous ne cherchez pas d'emploi  1

• Vous cherchez un emploi depuis :

• moins de 3 mois  2

• 3 mois à moins de 1 an  3

• 1 an à moins de 2 ans  4

• 2 ans ou plus  5

Signez le bulletin au bas de la page 2

POUR LES PERSONNES DE PASSAGE (voir page 3 de l'imprimé n° 1), adresse de la résidence habituelle :

N° \_\_\_\_\_ Rue (ou boulevard) \_\_\_\_\_

Commune \_\_\_\_\_ Departement \_\_\_\_\_

(pour Paris, Lyon, Marseille précisez l'arrondissement)

777



# VOUS TRAVAILLEZ

**12** PROFESSION EXERCÉE ACTUELLEMENT  
 Soyez très précis. Exemples: ouvrier électricien d'entretien, chauffeur de poids lourds, vendeur en électroménager, ingénieur chimiste, caissière de libre-service, etc.

**13** AIDEZ-VOUS UN MEMBRE DE VOTRE FAMILLE DANS SON TRAVAIL?  
 (Exploitation agricole ou artisanale, commerce, profession libérale, etc.)

OUI  1  
 NON  2

**14** Si vous êtes agent de l'État, d'une collectivité locale, d'un hôpital public, d'un service public (EDF, SNCF, etc.) ou militaire de carrière, PRÉCISEZ VOTRE CLASSIFICATION (corps grade, etc.)

**15** OÙ TRAVAILLEZ-VOUS?

**a** Adresse de votre lieu de travail:

N° ..... Rue ou lieu dit .....

Commune: .....

Département: L.....  
 (ou 974)

**b** Nom (ou raison sociale) de l'établissement qui vous emploie ou que vous dirigez:

**c** Activité de cet établissement:  
 Soyez très précis. Exemples: commerce de vin en gros, fabrication de charpentes métalliques, transport routier de voyageurs, etc.

**d** Adresse de cet établissement, si elle est différente de celle déclarée à la question 15 a

**16** ÊTES-VOUS? • Salaried  1  
 • A votre compte  2  
 (exploitant agricole, artisan, commerçant, industriel, profession libérale, aide familial non salarié, etc.)

**17** TRAVAILLEZ-VOUS? • A temps partiel  1  
 • A temps complet  2

**18** SI VOUS ÊTES À VOTRE COMPTE  
 Combien de salariés employez-vous?  
 Ne comptez ni les apprentis ni les gens de maison. Dans l'agriculture, comptez seulement les salariés permanents.

• Aucun  1  
 • 1 ou 2  2  
 • 3 à 9  3  
 • 10 ou plus  4

LES QUESTIONS 19 À 21 NE S'ADRESSENT QU'AUX SALARIÉS ET AUX STAGIAIRES RÉMUNÉRÉS

**19** Si vous êtes dans l'une des situations suivantes, cochez la case correspondant à votre cas:

- Employé sous contrat  1
- Exercant un travail d'utilité collective (TUC, etc.)  2
- Sous contrat d'adaptation ou de qualification  3
- Stagiaire (principalement en entreprise - SIVP, etc.)  4
- Stagiaire (principalement dans un centre de formation - FPA, etc.)  5
- Placé par une agence d'interim  6
- Sous contrat de travail à durée déterminée  7

**20** INDIQUEZ LA POSITION PROFESSIONNELLE DE VOTRE EMPLOI ACTUEL

- Manœuvre ou ouvrier spécialisé (O51, O52, O53, etc.)  1
- Ouvrier qualifié ou hautement qualifié (P1, P2, P3, TA, OQ, etc.)  2
- Agent de maîtrise dirigeant des ouvriers, maîtrise administrative ou commerciale  3
- Agent de maîtrise dirigeant des techniciens ou d'autres agents de maîtrise  4
- Technicien, dessinateur, VRP (non cadre)  5
- Instituteur, assistant(e) social(e), infirmier(e) et personnel de catégorie B de la fonction publique  6
- Ingénieur ou cadre des employés, techniciens, agents de maîtrise n'ayant pas la qualité de cadre ne devant pas se classer ici même s'ils consent à une cause de retraite des cadres  7
- Professeur et personnel de catégorie A de la fonction publique  8
- Employé de bureau, employé de commerce, agent de service, aide soignant(e), gardienne d'enfants, personnel de catégorie C ou D de la fonction publique  9
- Autre cas. Précisez: .....  0

**21** QUELLE EST VOTRE FONCTION PRINCIPALE?

- Production, fabrication, chantiers  1
- Installation, entretien, réglage, réparation  2
- Nettoyage, gardiennage, travail ménager  3
- Maintenance, magasinage, transports  4
- Secrétariat, saisie, guichet standard  5
- Gestion, comptabilité, fonctions administratives  6
- Commerce, vente, technico-commercial  7
- Recherche, études, méthodes, informatique  8
- Directeur général ou un de ses adjoints directs  9
- Autre cas. Précisez (enseignement, santé, information, etc.)  0

**F. La Réunion : questionnaire de l'Enquête sur l'Emploi DOM  
INSEE 1993**



Arrêté n° 93X016 EC du Ministre d'État, Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget (INSEE)  
valable pour les données de l'année 1993.

Enquête statistique obligatoire (loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination  
et le secret en matière de statistique). Tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte  
peut entraîner l'application d'une peine d'amende.

Questionnaire confidentiel destiné à l'INSEE

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit aux  
individus un droit d'accès et de rectification pour les informations les concernant. Ce droit d'accès  
peut être exercé pendant le délai où ces informations sont gardées sous forme nominative auprès  
des Directions régionales de l'INSEE.

Bulletin à ouvrir pour toutes les personnes de 15 ans ou plus (c'est-à-dire nées en 1978 ou avant)

Nom de l'enquêteur .....

Date d'enquête :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	1993
	<small>DD</small>	<small>MM</small>	

 À REPORTER DE LA FEUILLE DE LOCAL

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<small>RG</small>	<small>TECH</small>	<small>STTSECH</small>		<small>SA</small>	<small>CLE</small>
<input type="text"/>	<input type="text"/>				
<small>IM</small>	<small>LOG</small>				

N° Individuel

Prénom

- Sexe
- 1. Masc
  - 2. Fem

S

Date de naissance

Mois

Année

NA.M

NA.A

## 2

Quelle est l'occupation actuelle de M... ?

- Travaille**
- Exerce une profession, à son compte ou comme salarié, même à temps partiel.  
Aide un membre de sa famille dans son travail même sans être rémunéré.  
Est apprenti, stagiaire rémunéré, élève-fonctionnaire, intérimaire, etc.
    - Y compris congés de maladie, de maternité, congés annuels, dispenses d'activité, congés de conversion, etc...
    - Exclure les personnes au service national, en disponibilité, en pré-retraite, en invalidité.

	1
--	---

— Cocher partie A   
puis → Q.4

- Ne travaille pas (ou plus) actuellement**
- Chômeur (inscrit ou non à l'ANPE)
  - Étudiant, élève, en formation, en stage non rémunéré
  - Militaire du contingent
  - Retraité (ancien salarié) ou préretraité
  - Retiré des affaires (ancien agriculteur, ancien artisan, ancien commerçant...)
  - Femme au foyer
  - Autre inactif (y compris les personnes ne touchant qu'une pension de réversion et les personnes invalides)

	2
--	---

— Cocher partie B

	3
--	---

	4
--	---

	5
--	---

	6
--	---

	7
--	---

	8
--	---

FI

## 3

POUR CEUX QUI NE TRAVAILLENT PAS (OU PLUS) ACTUELLEMENT

**a** La semaine dernière, du lundi au dimanche, M... a-t-il cependant travaillé ?

Oui  
Non

	1
	2

— Cocher partie A

AM

- Ne l'ôt-ce qu'une heure, ne l'ôt-ce qu'un travail occasionnel ou exceptionnel (petit boulot, job, coup de main, service rendu).
- Même une activité non rémunérée en aidant un membre de sa famille dans son travail, par exemple.
- Les activités désintéressées ne sont pas prises en compte.

**b** DEPUIS JANVIER DE L'ANNÉE DERNIÈRE M... a-t-il exercé une activité professionnelle ?

Oui  
Non

	1
	2

— Cocher partie D   
puis → Q.4

AAM

- Exclure ici les activités purement occasionnelles, par exemple les jobs d'étudiant pendant les vacances.

**c** SI NON, M... a-t-il déjà exercé une activité professionnelle même s'il y a longtemps ?

Oui  
Non

	1
	2

— Cocher partie D

AA

- Exclure ici les activités purement occasionnelles, par exemple les jobs d'étudiant pendant les vacances



**POUR TOUS**

• Pour les personnes de 75 ans ou plus, les questions Q 4 à Q 7 sont facultatives.

**Q 4** a M... cherche-t-il un emploi, une situation ?  
(ou un autre emploi, s'il en a déjà un) Oui... Non

<input type="checkbox"/>	1
<input type="checkbox"/>	2

 — Cocher partie B   
puis → Q.5  
RECHE

b SI NON, M... souhaiterait-il cependant travailler ?  
(Classer sans objet les personnes déjà pourvues d'un emploi) Oui  
Non  
Sans objet.

<input type="checkbox"/>	1
<input type="checkbox"/>	2
<input type="checkbox"/>	3

 — Cocher partie B   
SOUH

**Q 5** M... a-t-il déjà trouvé un emploi (ou un autre emploi,  
s'il en a déjà un) qui commencera plus tard ? . Oui  
Non

<input type="checkbox"/>	1
<input type="checkbox"/>	2

 — Cocher partie B   
ULT

**Q 6** a M... suit-il des études ou une formation ? (études initiales,  
formation post-scolaire ou permanente y compris dans le cadre de l'en-  
treprise, apprentissage, stage de formation) Oui  
Non

<input type="checkbox"/>	1
<input type="checkbox"/>	2

 — Cocher partie C1   
E\*

b DEPUIS JANVIER DE L'ANNÉE DERNIÈRE,  
M... a-t-il obtenu un diplôme ? Oui  
Non

<input type="checkbox"/>	1
<input type="checkbox"/>	2

 — Cocher partie C3   
ETM

**Q 7** M... est-il inscrit actuellement à l'ANPE ? Oui  
Non

<input type="checkbox"/>	10
<input type="checkbox"/>	20

 — Cocher partie B   
OFFICE

SI OUI, quelle est la date de sa dernière inscription ?

Mois Année  
[ ] 19 [ ]  
INSCRM INSCRA

— orientation des productions agricoles —

exploitation avec une production principale

1. Canne
2. Banane, cultures légumières, horticulture
3. Autres cultures
4. Élevage d'herbivores (bovins, ovins,...) ou polyculture - élevage
5. Élevage de granivores (porcs, volailles,...)
6. Élevage d'herbivores et de granivores
7. Autres cas

# A ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE



Partie à remplir pour toutes les personnes ayant une activité professionnelle (1 en Q.2) et pour toutes les personnes ayant travaillé durant la semaine de référence (1 en Q.3a). Décrire dans ce cas l'activité professionnelle de la semaine de référence.



Les questions A.1 à A.20 concernent l'activité principale.  
Les activités secondaires actuelles seront décrites aux questions A.21 et A.22.

## A 1

a Profession principale. Intitulé précis de profession.

PCL

b SI M... EST AGENT DE L'ÉTAT, D'UNE COLLECTIVITÉ LOCALE, D'UN HÔPITAL PUBLIC, D'UN SERVICE PUBLIC (EDF, SNCF, etc), MILITAIRE DE CARRIÈRE, préciser sa classification : corps, grade, etc.

GRADECL

c SI NÉCESSAIRE, éléments complémentaires précisant l'intitulé de profession.

COMPCL

d SI M... EST OUVRIER AGRICOLE OU EXPLOITANT AGRICOLE, indiquer l'orientation des productions agricoles (voir code ci-contre)

 OPA

SI M... EST EXPLOITANT AGRICOLE, indiquer aussi la superficie de l'exploitation (en hectares s.a.u., et ares si cette superficie est inférieure à 5 ha)

 SUPH  
Hectares

 SUPA  
Ares

• Pour les exploitations «hors-sol» (superficie nulle ou très faible eu égard à l'importance de l'exploitation), se reporter à l'instruction aux enquêteurs

## A 2

M... aide-t-il un membre de sa famille dans son travail, sans être salarié ? (exploitation agricole, commerce, artisanat, profession libérale)

— Oui, et c'est la profession principale de M.  
— Non

→ SI OUI, numéro individuel de la personne aidée

• Indiquer 00 si cette personne n'habite pas ou n'habite plus le même logement.

 1  
 2  
AIDFAM

→ A.3

 NAID

→ A.8

## A 3

a M... exerce-t-il sa profession :

1. A son compte (agriculteur, artisan, commerçant, industriel, profession libérale, gérant majoritaire de SARL, gérant libre ou en location gérance, etc)

2. Comme salarié

b M... est-il :

1. Salarié mais chef de son entreprise

2. Salarié de l'État ou des collectivités locales

3. Autre salarié

 1  
 2  
SI

→ A.4

 1  
 2  
 3  
CHPUB

→ A.5

**A 4**

M... EST ÉTABLI A SON COMPTE, OU SALARIÉ MAIS CHEF DE SA PROPRE ENTREPRISE :

**a** Emplote-t-il des salariés ? Combien ?

\* Ne pas compter les apprentis ni les gens de maison ; dans l'agriculture, compter seulement les salariés permanents.

1. Aucun salarié.....
2. 1 ou 2 salariés.....
3. 3 à 9 salariés.....
4. 10 salariés et plus.....

	1
	2
	3
	4

NSE

**b** Quel est son statut juridique ?

1. Salarié de sa propre entreprise.....
2. Gérant majoritaire de SARL, gérant libre.....
3. Associé(e) ou coexploitant(e).....
4. Collaborateur non salarié d'une entreprise.....
5. Autre indépendant ou chef d'entreprise individuelle.....

	1
	2
	3
	4
	5

INDEP

→ A.8



**A 5**

**POUR LES SALARIÉS** (sauf les salariés chefs de leur propre entreprise).

**POUR LES SALARIÉS**

Quelle est la position professionnelle de l'emploi actuel de M... ?

1. Manœuvre ou ouvrier spécialisé (OS1, OS2, OS3, etc)
2. Ouvrier qualifié ou hautement qualifié (P1, P2, P3, TA, OQ, etc)
3. Agent de maîtrise dirigeant des ouvriers, maîtrise administrative ou commerciale
4. Agent de maîtrise dirigeant des techniciens ou d'autres agents de maîtrise
5. Technicien, dessinateur, VRP (non cadre)
6. Instituteur, assistant(e) social(e), infirmier(e) et autre personnel de catégorie B de la fonction publique
7. Ingénieur ou cadre (les employés, techniciens, agents de maîtrise n'ayant pas la qualité de cadre ne devront pas se classer ici même s'ils cotisent à une caisse de retraite des cadres)
8. Professeur et personnel de catégorie A de la fonction publique
9. Employé de bureau, employé de commerce, agent de service, aide soignant(e), gardienne d'enfants, personnel de catégorie C ou D de la fonction publique
0. Autre cas : Préciser (coefficient, niveau, échelon, position hiérarchique, etc)

	1
	2
	3
	4
	5
	6
	7
	8
	9
	0

0

.....

**A 6**

**POUR LES SALARIÉS** Quelle est la fonction principale de M... ?

1. Production, fabrication, chantiers
2. Installation, entretien, réglage, réparation
3. Nettoyage, gardiennage, travail ménager
4. Manutention, magasinage, transports
5. Guichet, saisie, standard, secrétariat
6. Gestion, comptabilité, fonctions administratives
7. Commerce, vente, technico-commercial
8. Recherche, études, méthodes, informatique
9. Directeur général ou un des ses adjoints directs
0. Enseignement, santé, information, autre cas : Préciser

	1
	2
	3
	4
	5
	6
	7
	8
	9
	0

FONCT

.....

FONCTPR



# A7

## POUR LES SALARIÉS

- a** M... est-il Intérimaire ? (Salaré placé par l'intermédiaire d'une entreprise de travail temporaire) ..... Oui .....  
 Non .....

	1
	2

INTERIM → A.7b

SI OUI, durée totale de sa mission actuelle :

Au choix { En mois ...  
 En semaines .....

--	--

QUINTM

--	--

QUINTS

- Inscrire 00 si M... est Inemployé actuellement, mais doit être très prochainement envoyé en mission.
- Inscrire 01 pour les missions d'une semaine ou moins.

Et par quelle entreprise d'intérim M... a-t-il été placé ?

Nom (ou raison sociale) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

→ A.8

- b** M... est-il :
1. Salaré d'un parent qui travaille à son compte
  2. Travailleur à domicile (pour le compte d'une entreprise)
  3. Ni l'un ni l'autre

	1
	2
	3

STAT

- c** M... est-il « stagiaire de la formation professionnelle » ou bénéficiaire d'un contrat d'aide à l'emploi (CES, contrat d'adaptation, etc.)

- Non compris les apprentis (classés ci-dessous en **d**)
- Y compris stage d'insertion, de conversion, ou stage destiné aux chômeurs de longue durée
- Non compris les formations d'entreprise

Oui  
 Non

	1
	2

STJ → A.7d

Nature du stage ou du contrat (voir carte) :

--

STAGECL

Durée totale prévue :

Au choix { En mois  
 En semaines

--	--

STAGE

--	--

DUSTAGEM → A.8

--	--

DUSTAGES

- d** M... est-il :
1. Apprenti sous contrat
  2. En période d'essai
  3. En stage d'entrée dans la profession (avocat stagiaire, expert-comptable stagiaire, etc)
  4. Aucune de ces situations

	1
	2
	3
	4

OEB → A.8

- e** M... a-t-il un contrat de travail à durée déterminée ou un contrat saisonnier ?

1. Un contrat saisonnier
2. Un autre contrat de travail à durée déterminée
3. Ni l'un ni l'autre

Durée totale prévue du contrat :

Au choix { En mois  
 En semaines

	1
	2
	3

DET → A.7f

--	--

DUDETM

--	--

DUDETS

*
---

**f** SI M... EST SALARIÉ DE L'ÉTAT, D'UNE COLLECTIVITÉ LOCALE (réponse 2 en A.3b), quel est son statut ?

1. Fonctionnaire ou agent titulaire .....
2. Fonctionnaire stagiaire, fonctionnaire-élève .....
- Agent de l'État ou d'une collectivité locale non titulaire :
3. Contractuel (sans limitation de durée) .....
4. Contractuel (pour une durée limitée), auxiliaire, vacataire, pigiste .....
5. Autre salarié de l'État ou d'une collectivité locale : Préciser

	1
	2
	3
	4
	5

TIT

.....

TITPR



**A 8**

**POUR TOUTES LES PERSONNES RÉPONDANT AUX QUESTIONS DE LA PARTIE A.**

**ÉTABLISSEMENT** industriel, commercial, exploitation agricole, etc... que M... dirige s'il est établi à son compte. **ÉTABLISSEMENT** qui emploie M... s'il est salarié ou s'il aide un membre de sa famille dans son travail.

- ATTENTION : ne pas confondre cet établissement avec le siège social de l'entreprise ou de la société, sauf dans quelques cas particuliers : chantiers de travaux publics par exemple.
- Pour les intérimaires, établissement dans lequel s'effectue la mission.

**a** Raison sociale, sigle, enseigne commerciale, nom :

- S'il s'agit du nom d'un exploitant individuel, indiquer M, Mme, Mlle

.....

NOMETA



- POUR CEUX QUI TRAVAILLENT HORS DE FRANCE, PAYS (voir code pays page 22) .....
- POUR CEUX QUI SONT AGRICULTEURS OU DANS LES SERVICES DOMESTIQUES (femme de ménage, nourrice,...) .....
- SINON, INDIQUER L'ADRESSE PRÉCISE DE L'ÉTABLISSEMENT .....

.....

PETA

→ A.8d

→ A.8d

→ A.8b

**b** Département

.....

DEPETA

Commune

.....

COMETA

- Les renseignements qui ne trouvent pas place dans le cadre «voies» seront indiqués dessous en complément d'adresse

N° ..... bis ou ter ..... Type de voie .....

NUM

BIS

(rue, impasse, boulevard, etc...)

Nom de la voie (indiquer absolument le dernier mot sans l'abrégier)

.....

Complément d'adresse : (éventuel)

.....

ADCOMP

**c** • POUR LES PERSONNES DÉJÀ ENQUÊTÉES, si l'adresse est la même que celle de l'année précédente, cocher

.....

ADID

→ A.8d

- POUR LES PERSONNES NON ENQUÊTÉES L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (1<sup>re</sup> enquête dans l'aire ou MOB = 2), indiquer éventuellement le numéro SIRET

d) Activité de cet établissement

\_\_\_\_\_

ACTGL

e) A quelle date M... a-t-il commencé à travailler pour L'ENTREPRISE (la société) qui l'emploie (ou qu'il dirige) actuellement ?

Mois \_\_\_\_\_ Année \_\_\_\_\_

ANCM ANCA



• POUR CEUX QUI ONT COMMENCÉ À TRAVAILLER POUR CETTE ENTREPRISE IL Y A UN AN OU PLUS → A.10

• POUR CEUX QUI ONT COMMENCÉ À TRAVAILLER POUR CETTE ENTREPRISE IL Y A MOINS D'UN AN (d'après la réponse à la question précédente A.8e) → A.9

**A 9**

a) Comment M... a-t-il trouvé cet emploi ?

1. Par une démarche personnelle auprès de l'entreprise
2. Par sa famille
3. Par relations personnelles
4. En passant un concours ou un examen
5. En répondant à une annonce ou en en faisant passer une (journaux, tableaux)
6. Par l'ANPE, un autre organisme de placement
7. Par son école, un organisme où il a suivi une formation
8. A été contacté par un employeur
9. S'est mis à son compte
0. Par un autre moyen

1
2
3
4
5
6
7
8
9
0

TREMB

b) Avant d'occuper cet emploi M... avait-il déjà travaillé pour la même entreprise ?

1. Oui, comme salarié placé par une entreprise de travail temporaire
2. Oui, comme apprenti
3. Oui, dans le cadre d'un TUC, SIVP ou autre stage rémunéré
4. Oui, dans le cadre d'une formation en alternance
5. Oui, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée
6. Oui, dans un autre cadre
7. Non (a été embauché directement, a créé son entreprise...)

1
2
3
4
5
6
7

AVEMB



POUR TOUTES LES PERSONNES RÉPONDANT AUX QUESTIONS DE LA PARTIE A.

**A 10**

A remplir directement par l'enquêteur, d'après les réponses aux questions précédentes, ou en demandant un complément d'information.

Cocher la case se rapportant à la situation de M...

10. M... a une activité professionnelle effective (y compris apprentissage, stage de travail, congé de maternité, de maladie)
11. M... exerce un travail occasionnel (petit boulot, job, coup de main, service rendu)

M... n'a pas d'activité professionnelle effective car il est :

20. En arrêt de travail de plus d'un an (longue maladie, accident)
21. Elève-fonctionnaire
22. Stagiaire en formation (PPA, stage de préparation à l'emploi, stage FNE ou modulaire pour chômeur de longue durée...)
23. En dispense d'activité ou en congé de conversion

10
11
20
21
22
23

AND

→ A.20

**A 11**

Dans sa profession principale, M... travaille-t-il :

1. A temps complet
2. A temps partiel

1
2

TP

→ A.13

# A12

POUR CEUX QUI ONT UN EMPLOI A TEMPS PARTIEL (2 en A.11)

- a Actuellement, M... souhaite-t-il travailler davantage ?  
 Oui, à temps plein .....  
 Oui, sans aller jusqu'au temps plein .....  
 Non .....

	1
	2
	3

STPL

- b Est-il actuellement disponible pour travailler davantage ?  
 Oui .....  
 Non .....

	1
	2

DISPPL

# A13

Quel nombre d'heures de travail M... effectue-t-il habituellement par semaine ?

• Si M... déclare ne pas avoir de durée habituelle de travail, mettre SP

--	--

HH

# A14

Les horaires de travail de M... sont-ils :

1. Les mêmes tous les jours
2. Alternants : 2 x 8, 3 x 8, équipes, brigades, etc.
3. Variables d'un jour à l'autre

	1
	2
	3

HORAIRE

# A15

M... travaille-t-il de nuit ? (entre 0 h et 5 h)

1. Habituellement
2. Certaines nuits seulement
3. Jamais

	1
	2
	3

NUIT

# A16

M... travaille-t-il le dimanche ? (entre 0 h et 24 h)

1. Habituellement
2. Certains dimanches seulement
3. Jamais

	1
	2
	3

DIMANCHE

# A17

M... travaille-t-il le samedi ? (entre 0 h et 24 h)

1. Habituellement
2. Certains samedis seulement
3. Jamais

	1
	2
	3

SAMEDI

# A18

La semaine dernière (du lundi au dimanche) combien d'heures de travail M... a-t-il réellement accompli dans sa profession principale ?

Nombre d'heures (y compris les heures supplémentaires réellement accomplies, non compris les heures payées mais non accomplies, les temps de trajet domicile-lieu de travail, les pauses-repas, les heures perdues pour cause de maladie, congé, chômage,...)

- Si M... n'a pas du tout travaillé la semaine dernière, inscrire 00.
- Pour certaines professions, (marins en mer, nourrices, concierges, gendarmes, pompiers, prêtres...), pour les heures passées en formation, se reporter à l'instruction aux enquêteurs.

--	--

HT

*
---



- POUR CEUX QUI N'ONT PAS TRAVAILLÉ LA SEMAINE DERNIÈRE (ayant indiqué 00 en A.18) → A.19a
- POUR CEUX DONT LE NOMBRE D'HEURES EFFECTUÉ LA SEMAINE DERNIÈRE EST LE NOMBRE D'HEURES HABITUEL (indiqué en A.13) → A.20
- POUR CEUX DONT LE NOMBRE D'HEURES EFFECTUÉ LA SEMAINE DERNIÈRE EST PLUS FAIBLE QUE LE NOMBRE D'HEURES HABITUEL → A.19a
- POUR CEUX DONT LE NOMBRE D'HEURES EFFECTUÉ LA SEMAINE DERNIÈRE EST PLUS ÉLEVÉ QUE LE NOMBRE D'HEURES HABITUEL → A.19b
- POUR CEUX QUI N'ONT PAS DE DURÉE HABITUELLE DU TRAVAIL (ayant indiqué SP en A.13) → 78020





**A 21**

En plus de son activité principale, M... exerce-t-il une autre activité professionnelle ?

Oui, aide apportée à un membre de sa famille dans l'exercice d'une activité non salariée.....

Oui, autre activité .....

Non .....

• Les activités désintéressées ne sont pas prises en compte.

	1
	2
	3

SEC

→ Part. suiv. cochée

**A 22**

SI OUI :

**a** Dans quel domaine ?

1. Agriculture, jardinage, travaux des champs, pêche
2. Bâtiment, plomberie, peinture, électricité, menuiserie
3. Mécanique, travail des métaux, réparation autos
4. Cours, leçons, enseignement, traduction, informatique
5. Secrétariat, comptabilité, accueil .....
6. Commerce, transports, déménagement .....
7. Hôtellerie, restauration .....
8. Ménages, nettoyage, repassage, garde d'enfants, de malades ou de personnes âgées .....
9. Vie associative, collectivités locales, animation, arts, spectacles
0. Autres

	1
	2
	3
	4
	5
	6
	7
	8
	9
	0

DOMSEC

**b** S'agit-il d'une activité ?

1. Régulière à longueur d'année
2. Saisonnière
3. Occasionnelle
4. Exceptionnelle

	1
	2
	3
	4

REGSEC

**c** Combien d'heures M... a-t-il consacré à cette activité la semaine dernière ? (du lundi au dimanche)

--	--

HHSEC

**d** Précisez en clair la profession exercée à titre secondaire...

--

CSSECCL

**e** ... ainsi que l'activité économique

--

NAPSECCL

→ Part. suiv. cochée

# B RECHERCHE D'UN EMPLOI



A remplir pour ceux qui se sont déclarés chômeurs (2 en Q.2), ceux qui recherchent un emploi ou un autre emploi (1 en Q.4a) ou sont inscrits à l'ANPE (10 en Q.7) ou ont trouvé un autre emploi qui va commencer plus tard (1 en Q.5), ainsi que pour ceux qui, bien que ne cherchant pas d'emploi, souhaiteraient cependant travailler (1 en Q.4b).



• POUR CEUX QUI ONT UN EMPLOI (partie A remplie) ET QUI EN CHERCHENT UN AUTRE. → B.1  
 • POUR LES AUTRES → B.2

## B1

Pourquoi M... cherche-t-il un autre emploi ?

1. Il existe une crainte ou une certitude de perdre l'emploi actuel
2. M... désire trouver un emploi correspondant mieux à sa qualification ou à sa formation
3. M... désire trouver un emploi mieux payé
4. M... désire trouver un emploi plus proche de son domicile
5. M... désire trouver un emploi mieux adapté pour des raisons de santé
6. M... désire trouver des conditions de travail (horaires, pénibilité) meilleures
7. M... désire trouver un emploi dans une autre région
8. M... cherche à travailler plus (seconde activité ou emploi à durée de travail plus longue)
9. Autre circonstance : Préciser

.....  
 CREACTPR

	1
	2
	3
	4
	5
	6
	7
	8
	9

CREACT

Filtre suivant



## B2

A la suite de quelle circonstance M... est-il sans emploi actuellement ?

Selon le cas :

- est au chômage
- recherche un emploi
- est inscrit à l'ANPE
- souhaite travailler
- a un emploi qui commencera plus tard

01. A terminé (ou termine) ses études
02. A terminé (ou termine) son service national
03. A terminé un stage
04. A quitté ou perdu un emploi d'intérim
05. A quitté ou perdu un emploi à durée limitée
06. A quitté ou perdu un emploi occasionnel
07. A perdu son emploi : licenciement collectif ou suppression d'emploi
08. A perdu son emploi : licenciement individuel
09. A démissionné, y compris pour suivre ou se rapprocher de son conjoint, pour d'autres raisons familiales ou pour raison de santé
10. A pris sa retraite
11. Avait cessé toute activité (pour s'occuper de sa famille, de ses enfants, pour raison de santé, etc)
12. N'avait jamais travaillé
13. Autre cas : Préciser

.....  
 GREPR

	01
	02
	03
	04
	05
	06
	07
	08
	09
	10
	11
	12
	13

GRE



- POUR TOUS CEUX QUI N'ONT PAS TROUVÉ UN EMPLOI QUI COMMENCERA PLUS TARD
- POUR TOUS CEUX QUI ONT TROUVÉ UN EMPLOI QUI COMMENCERA PLUS TARD (1 en 0.5)

→ B.6

→ B.3 à B.5

**B 3**

Nature de l'emploi ultérieur :

**a**

M, a-t-il trouvé :

1. Une situation à son compte ou comme aide d'un membre de sa famille dans son travail .....
2. Un emploi salarié de l'Etat ou des collectivités locales
3. Un autre emploi salarié.....

	1
	2
	3

REULT

**b**

M... a-t-il trouvé :

1. Un emploi pour une durée limitée ou un emploi saisonnier
2. Un emploi permanent .....

	1
	2

ROGULT

**c**

M... a-t-il trouvé un emploi :

1. A temps complet
2. A temps partiel

	1
	2

NERULT

**d**

Profession trouvée (et qualification) :

.....
.....
.....

CSULTCL

**B 4**

A quelle date M... va-t-il commencer dans son futur emploi ?

A quelle date M... a-t-il trouvé cet emploi ?

Depuis quelle date M... avait-il cherché ?

- Si M... ne sait pas, inscrire SP dans la ou les cases correspondantes

Mois	Année
<input type="text"/>	19 <input type="text"/>
DEBULTM	DEBULTA
<input type="text"/>	19 <input type="text"/>
DTRULTM	DTRULTA
<input type="text"/>	19 <input type="text"/>
CHULTM	CHULTA
<input type="text"/>	
*	

**B 5****a**

Comment M... a-t-il trouvé cet emploi ?

1. Par une démarche personnelle auprès de l'entreprise
2. Par sa famille
3. Par relations personnelles
4. En passant un concours ou un examen
5. En répondant à une annonce ou en en faisant passer une (journaux, tableaux)
6. Par l'ANPE, un autre organisme de placement
7. Par son école, un organisme où il a suivi une formation
8. A été contacté par un employeur
9. S'est mis à son compte
0. Par un autre moyen

	1
	2
	3
	4
	5
	6
	7
	8
	9
	0

TRULT

**b**

Avant de trouver cet emploi, M... avait-il déjà travaillé (ou travaillait-il) pour la même entreprise ?

1. Oui, comme salarié placé par une entreprise de travail temporaire .....
2. Oui, comme apprenti
3. Oui, dans le cadre d'un TUC, SIVP ou autre stage rémunéré
4. Oui, dans le cadre d'une formation en alternance
5. Oui, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée
6. Oui, dans un autre cadre
7. Non

	1
	2
	3
	4
	5
	6
	7

AVULT

793





POUR TOUS CEUX QUI RÉPONDENT AUX QUESTIONS DE LA PARTIE B

3 6

Quelle est la situation de M... ?

1. M... a un emploi et n'en cherche pas d'autre .....
2. M... a trouvé un emploi pour plus tard et ne cherche plus .....
3. M... n'a pas commencé ses recherches (ou n'a jamais cherché d'emploi).....
4. M... ne cherche plus d'emploi.....
5. M... cherche actuellement un emploi (ou un autre emploi), une situation.....

1
2
3
4
5

→ B.11

→ B.8

DREI

B 7

Quelle est la principale raison pour laquelle M... ne recherche pas d'emploi ?

01. Se juge trop jeune ou trop âgé pour les employeurs
02. Pense ne pas avoir l'instruction, la formation, les qualifications ou l'expérience requises .....
03. A des problèmes de santé .....
04. Se heurte à d'autres difficultés personnelles (discrimination, préjugés raciaux, sexistes, difficultés linguistiques, casier judiciaire) .....
05. Ne sait pas comment chercher .....
06. Pense qu'il n'y a pas d'emploi disponible à proximité .....
07. Pense qu'il n'y a pas d'emploi disponible dans son domaine de compétence .....
08. N'a pas le droit (prétraité,...) .....
09. N'est pas disponible actuellement (raisons familiales, service national,...) .....
10. Attend le résultat de démarches antérieures (concours, test, entretien, dispositions pour s'établir à son compte,...) .....
11. Ne souhaite pas commencer ses recherches immédiatement .....
12. Ne souhaite pas reprendre un emploi (pour le moment, ou définitivement) .....
13. Autre raison : Préciser .....

01
02
03
04
05
06
07
08
09
10
11
12
13

→ B.11

DEC

DECPR

POUR CEUX QUI CHERCHENT ACTUELLEMENT UN EMPLOI



B 8

Depuis combien de temps M... cherche-t-il un emploi ou un autre emploi ?

Nombre de mois .....

- Si M... cherche depuis moins d'un mois, indiquer 00
- Si M... ne peut préciser le nombre de mois depuis lequel il cherche un emploi, tenter de le classer dans la grille ci-dessous.

1. 1 mois à moins de 3 mois .....
2. 3 mois à moins de 6 mois .....
3. 6 mois à moins de 1 an .....
4. 1 an à moins de 1 an et demi .....
5. 1 an et demi à moins de 2 ans .....
6. 2 ans à moins de 3 ans .....
7. 3 ans et plus .....

DREM

1
2
3
4
5
6
7

DRE2

# B 9

## Nature de l'emploi recherché.

- a** M... cherche-t-il :
1. Un emploi salarié .....
  2. Une situation à son compte .....
  3. Indifféremment l'un ou l'autre .....
- b** M... cherche-t-il un emploi :
1. A temps complet (à l'exclusion du temps partiel) .....
  2. A temps complet, mais à défaut accepterait à temps partiel
  3. A temps partiel, mais à défaut accepterait à temps complet
  4. A temps partiel (à l'exclusion du temps complet)
- c** M... cherche-t-il :
1. Un emploi permanent (à l'exclusion d'un emploi à durée limitée)
  2. Un emploi permanent, mais à défaut accepterait un emploi à durée limitée
  3. Un emploi pour une durée limitée, mais à défaut accepterait un emploi permanent
  4. Un emploi pour une durée limitée (à l'exclusion d'un emploi permanent)
- d** Profession (et qualification) cherchée :
1. Cherche une profession précise : indiquer laquelle
  2. Cherche plusieurs professions : indiquer la principale
  3. Cherche dans une gamme large d'emplois : indiquer des précisions éventuelles
  4. Cherche n'importe quoi : indiquer des précisions éventuelles

CSRECHCL

<input type="checkbox"/>	1
<input type="checkbox"/>	2
<input type="checkbox"/>	3

RE

<input type="checkbox"/>	1
<input type="checkbox"/>	2
<input type="checkbox"/>	3
<input type="checkbox"/>	4

NER

<input type="checkbox"/>	1
<input type="checkbox"/>	2
<input type="checkbox"/>	3
<input type="checkbox"/>	4

ROC

<input type="checkbox"/>	1
<input type="checkbox"/>	2
<input type="checkbox"/>	3
<input type="checkbox"/>	4

CHER



# B 10

## DEPUIS UN MOIS M... a-t-il fait des démarches pour trouver un emploi ?

Oui  
Non

- a** SI OUI, lesquelles ? (Plusieurs démarches simultanées sont possibles ; cocher toutes les réponses positives).
1. A fait une démarche directe auprès d'un employeur
  2. A fait passer une annonce (dans un journal ou sur un tableau d'affichage)
  3. A répondu à une offre d'emploi (publiée dans un journal ou sur un tableau d'affichage)
  4. A passé (au cours du mois) un concours de recrutement
  5. A passé (au cours du mois) un test, un entretien, une sélection pour un emploi
  6. A pris des dispositions pour s'établir à son compte
  7. S'est inscrit (ou est resté inscrit) dans une agence de travail temporaire
  8. S'est inscrit (ou est resté inscrit) à l'ANPE
  9. A fait d'autres démarches directes à l'ANPE (visite, consultation de tableau, participation à des actions menées par l'ANPE).
  10. A cherché par relations personnelles
  11. A lu des annonces publiées dans un journal
  12. A utilisé d'autres modes de recherche : Préciser

MREPA

<input type="checkbox"/>	1
<input type="checkbox"/>	2

MRE

B.10b

<input type="checkbox"/>	1
--------------------------	---

MRE 1

<input type="checkbox"/>	2
--------------------------	---

MRE 2

<input type="checkbox"/>	3
--------------------------	---

MRE 3

<input type="checkbox"/>	4
--------------------------	---

MRE 4

<input type="checkbox"/>	5
--------------------------	---

MRE 5

<input type="checkbox"/>	6
--------------------------	---

MRE 6

<input type="checkbox"/>	7
--------------------------	---

MRE 7

<input type="checkbox"/>	8
--------------------------	---

MRE 8

<input type="checkbox"/>	9
--------------------------	---

MRE 9

<input type="checkbox"/>	10
--------------------------	----

MRE 10

<input type="checkbox"/>	11
--------------------------	----

MRE 11

<input type="checkbox"/>	12
--------------------------	----

MRE 12



B.11

**b** SI NON, pourquoi ? (Une seule réponse).

1. A passé un concours de recrutement dont il attend le résultat .....
2. A passé un test, un entretien, dont il attend une réponse .....
3. A pris, avant ce mois, des dispositions pour s'établir à son compte et attend le résultat de ses démarches .....
4. A suspendu momentanément ses recherches (maladie, etc.) .....
5. Attend que l'ANPE lui fournisse une offre .....
6. Attend de trouver une offre qui lui convienne .....
7. Ne cherche plus d'emploi (par exemple, pense qu'il n'a aucune chance, ou qu'il n'y a pas d'emploi disponible dans la région ou dans son domaine de compétence) .....

	1
	2
	3
	4
	5
	6
	7

NONNRE



POUR TOUS CEUX QUI RÉPONDENT AUX QUESTIONS DE LA PARTIE B.

**B11**

M... peut-il commencer à travailler immédiatement ?  
(dans un délai inférieur à 15 jours)

Oui  
Non

	1
	2

→ B.12

DISPO

SI NON pourquoi ?

1. Termine ses études
2. En stage (FPA par exemple), en formation postscolaire
3. Service national
4. A un emploi qu'il ne peut quitter immédiatement, doit effectuer un préavis ou aller jusqu'à la fin d'un contrat à durée déterminée, doit être licencié dans un délai supérieur à 15 jours
5. Est malade temporairement (moins d'un mois)
6. Grossesse ou congé de maternité
7. Doit faire garder un enfant en bas âge
8. Autres raisons familiales
9. A pris des dispositions pour occuper un emploi qui commencera plus tard ou s'établir à son compte
0. Autre raison (longue maladie, accident, préretraite)

	1
	2
	3
	4
	5
	6
	7
	8
	9
	0

NONDISP

**B12**

M... perçoit-il une allocation de chômage ? (versée par l'ASSEDIQ).

Oui  
Non  
Sans objet (a n emploi)

	1
	2
	3

→ B.13

→ B.14

→ Part. suiv. cochée

ALC



### B13

Quel a été le dernier versement ?

Montant (en francs) .....

Nombre de jours indemnisés correspondant à ce montant

MFRALC	
	→ B.15
NBJALC	
★	

### B14

POUR CEUX QUI NE PERÇOIVENT PAS D'ALLOCATION DE CHÔMAGE

Quelle est la situation de M... ?

1. Ses droits sont épuisés (M... a déjà été indemnisé, mais ne l'est plus aujourd'hui) ...
2. Sa demande d'allocation est en cours de dépôt
3. M... a fait une demande d'allocation et attend la décision ...
4. M... va toucher une allocation ; il attend le premier versement.....
5. La demande d'allocation de M... a été rejetée
6. M... ne pense pas répondre aux conditions d'ouverture des droits
7. Autre situation : Préciser

	1
	2
	3
	4
	5
	6
	7

ALCN	
------	--

ALCNPR	
--------	--

### B15

M... perçoit-il l'allocation du revenu minimum d'insertion ?

Oui  
Non

	1
	2

→ Part suiv. cochée ☒

VB15

**1**

**POUR CEUX QUI SONT ACTUELLEMENT EN FORMATION**  
(1 en Q.6a)

**a** M... a-t-il repris des études ou une formation après interruption ou est-il en cours d'études initiales ?

• On entend par études initiales les études effectuées sans interruption de plus d'un an (à l'exception du service national et des congés de maternité).

- 1. Etudes ou formation après interruption.....
- 2. Etudes ou formation initiales.....

<input type="checkbox"/>	1
<input type="checkbox"/>	2

INIT

**b** Quel type de formation M... suit-il ?

- 1. M... poursuit des études scolaires ou universitaires
- 2. M... est en apprentissage sous contrat
- 3. M... poursuit d'autres études comprenant une ou des périodes en entreprise, ou suit un stage de formation
- 4. M... suit une autre formation, y compris formation permanente ou dans le cadre du travail

<input type="checkbox"/>	1
<input type="checkbox"/>	2
<input type="checkbox"/>	3
<input type="checkbox"/>	4

FOACT

} → C.1d

**c** Combien de temps doit durer l'ensemble du stage ou du programme qui comprend la formation ?

- 1. Moins d'une semaine
- 2. Une semaine à moins de 1 mois
- 3. Un mois à moins de 3 mois
- 4. 3 mois à moins de 6 mois
- 5. 6 mois à moins d'un an
- 6. Un an ou plus

<input type="checkbox"/>	1
<input type="checkbox"/>	2
<input type="checkbox"/>	3
<input type="checkbox"/>	4
<input type="checkbox"/>	5
<input type="checkbox"/>	6

DUFORM

En moyenne, sur toute cette durée, combien d'heures par semaine ce stage ou ce programme occupe-t-il M... ?

• Inscrive SP si M... ne sait pas

<input type="text"/>
----------------------

HPFORM

Et la formation seule, combien représente-t-elle ? (en heures par semaine également)

• Inscrive SP si M... ne sait pas

<input type="text"/>
----------------------

HCFORM

**d** Quelle est la formation suivie par M... ? (Voir carte) niveau

<input type="text"/>
----------------------

FORMCL

<input type="text"/>
----------------------

FORM

spécialité (sauf pour l'enseignement général)

<input type="text"/>
----------------------

SPECL

<input type="text"/>
----------------------

SPÉ

→ Part. suiv.   
cochée  
C.2, C.3 ou  
plus loin

C.  
 C2  
 C3

## 2

POUR TOUTES LES PERSONNES NON ENQUÊTÉES L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (1<sup>re</sup> enquête dans l'aire ou MOB = 2 à la 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> enquête).

Fin des études scolaires ou universitaires, initiales.

- On entend par études initiales les études effectuées sans interruption de plus d'un an (à l'exception du service national et des congés de maternité).
- Pour ceux qui sont en cours d'études indiquer 99 à la question C.2a.
- Pour ceux qui n'ont jamais fait d'études, indiquer 00 à la question C.2a.
- Pour ceux qui comptent reprendre des études après une interruption (service national, maternité,...) indiquer l'année ou l'âge de l'interruption, même provisoire.

Au choix

a A quel âge M... a-t-il terminé ses études ? (apprentissage exclu)

AFE

b En quelle année M... a-t-il terminé ses études ? (apprentissage exclu)

19  ETA

## 3

POUR TOUTES LES PERSONNES NON ENQUÊTÉES L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (1<sup>re</sup> enquête dans l'aire ou MOB = 2 à la 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> enquête), OU AYANT OBTENU UN DIPLÔME DEPUIS MARS DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (1 en Q.6 b).

a Jusqu'à quel niveau M... a-t-il poursuivi (ou poursuit-il) des études ?

• Y compris formation non initiale (Voir carte).

– dans l'enseignement général (primaire ou secondaire)

NEGCL

NEG

– dans l'enseignement technique ou professionnel

NETCL

NET

– dans l'enseignement supérieur ou supérieur technique

NESCL

NES

b Et quel(s) diplôme(s) a-t-il obtenu ? (Voir carte)

– dans l'enseignement général (primaire ou secondaire)

DIEGCL

DIEG

– dans l'enseignement technique ou professionnel

diplôme

DIETCL

DIET

spécialité

SPETCL

SPET

– dans l'enseignement supérieur ou supérieur technique

diplôme

DIESCL

DIES

spécialité

SPESCL

SPES

# D ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ANTÉRIEURE



Partie à remplir pour :

- Toutes les personnes ne travaillant pas actuellement, mais ayant exercé une activité professionnelle depuis mars de l'année dernière (1 en Q.3b).
- Toutes les personnes non enquêtées l'année précédente (1<sup>re</sup> enquête dans l'aire ou MOB = 2 à la 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> enquête), ne travaillant pas actuellement mais ayant déjà exercé une activité professionnelle dans le passé (1 en Q.3c).

**D1**

A quelle date M... a-t-il cessé d'exercer sa dernière activité professionnelle ?

Mois	Année
<input type="text"/>	19 <input type="text"/>
ACTM	ACTA

**D2**

- a** Dernière profession exercée (préciser aussi le grade pour les agents de l'Etat, des collectivités locales et des services publics).
- Attention, pour les retraités, indiquer non la dernière, mais la principale profession exercée

CSACL

- b** Activité de l'établissement :

NAPACL

- c** M... travaillait-il :

1. A son compte (artisan, commerçant, profession libérale...) OU en aidant un membre de sa famille dans son travail (sans être salarié)
2. Comme salarié de l'Etat ou des collectivités locales
3. Comme autre salarié

<input type="checkbox"/>	1
<input type="checkbox"/>	2
<input type="checkbox"/>	3

STA

→ D 2e

- d** POUR CEUX QUI ÉTAIENT À LEUR COMPTE

Nombre de salariés permanents :

1. Aucun salarié
2. 1 à 9 salariés
3. 10 salariés et plus

<input type="checkbox"/>	1
<input type="checkbox"/>	2
<input type="checkbox"/>	3

NGEA

→ D 3

- e** POUR CEUX QUI ÉTAIENT SALARIÉS

Quelle était la position professionnelle de l'emploi de M...

1. Manœuvre ou ouvrier spécialisé (OS1, OS2, OS3, etc)
2. Ouvrier qualifié ou hautement qualifié (P1, P2, P3, TA, OQ, etc)
3. Agent de maîtrise dirigeant des ouvriers, maîtrise administrative ou commerciale
4. Agent de maîtrise dirigeant des techniciens ou d'autres agents de maîtrise
5. Technicien, dessinateur, VRP (non cadre)
6. Instituteur, assistant(e) social(e), Infirmier(e) et autre personnel de catégorie B de la fonction publique
7. Ingénieur ou cadre (les employés, techniciens, agents de maîtrise n'ayant pas la qualité de cadre ne devront pas se classer ici, même s'ils cotisent à une caisse de retraite des cadres)
8. Professeur et personnel de catégorie A de la fonction publique
9. Employé de bureau, employé de commerce, agent de service, aide soignant(e), gardienne d'enfants, personnel de catégorie C ou D de la fonction publique

<input type="checkbox"/>	1
<input type="checkbox"/>	2
<input type="checkbox"/>	3
<input type="checkbox"/>	4
<input type="checkbox"/>	5
<input type="checkbox"/>	6
<input type="checkbox"/>	7
<input type="checkbox"/>	8
<input type="checkbox"/>	9
<input type="checkbox"/>	0

QA

**3**

A la suite de quelle circonstance M... a-t-il cessé son activité ?

01. Fin d'emploi à durée limitée .....
02. Licenciement .....
03. Démission .....
04. Prêretraite (payée par les ASSEDIC ou l'entreprise) .....
05. Retraite, cessation d'une activité non salariée .....
06. Cessation d'activité pour raisons de santé ou d'invalidité .....
07. Cessation d'activité pour raisons personnelles  
(familiales, études...) .....
08. Appel au service national .....
09. Autre raison .....

	01
	02
	03
	04
	05
	06
	07
	08
	09

CIRCA

**4**

En quelle année M... avait-il commencé à travailler pour l'entreprise (la société) qui l'employait ou qu'il dirigeait ?

19  → Part. suiv. cochée   
ANCAA

## CODE PAYS

PRÉSENTATION  
ALPHABÉTIQUE

11 Algérie  
22 Allemagne  
28 Angleterre  
42 Autriche  
23 Belgique  
15 Cambodge  
51 Canada  
27 Danemark  
31 Espagne  
51 États-Unis  
28 Grande-Bretagne  
29 Grèce  
24 Hollande  
26 Irlande  
21 Italie  
15 Laos  
25 Luxembourg  
13 Maroc  
46 Norvège  
24 Pays-Bas  
43 Pologne  
32 Portugal  
28 Royaume-Uni  
47 Suède  
41 Suisse  
12 Tunisie  
45 Turquie  
15 Vietnam  
44 Yougoslavie

48 Autres pays européens  
14 Autres pays d'Afrique  
52 Autres pays d'Amérique  
60 Autres pays ou apatrides

PRÉSENTATION  
ANALYTIQUE

11 Algérie  
12 Tunisie  
13 Maroc  
14 Autres pays d'Afrique  
15 Vietnam, Cambodge, Laos

21 Italie  
22 Allemagne  
23 Belgique  
24 Pays-Bas  
25 Luxembourg  
26 Irlande  
27 Danemark  
28 Royaume-Uni  
29 Grèce  
31 Espagne  
32 Portugal

41 Suisse  
42 Autriche  
43 Pologne  
44 Yougoslavie  
45 Turquie  
46 Norvège  
47 Suède  
48 Autres pays européens  
(y compris URSS)

51 États-Unis, Canada  
52 Autres pays d'Amérique

60 Autres pays ou apatrides



# E ORIGINE GÉOGRAPHIQUE ET SOCIALE



Pour toutes les personnes non enquêtées l'année précédente (1<sup>re</sup> enquête dans l'aire ou MOB = 2 à la 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> enquête).

## E1

- a) POUR CEUX QUI SONT NÉS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE OU DANS LES DOM - TOM, quel est le département de naissance de M... ? (Voir code au verso)
- b) POUR CEUX QUI SONT NÉS HORS DE FRANCE, quel est le pays de naissance de M... ? (Voir code ci-contre)

DEPNAI

→ Filtre suivant



PNAI

1



• SI LE PÈRE DE M... (ou à défaut sa mère ou son tuteur ou son père adoptif) FAIT PARTIE DU MÉNAGE ET SI M... EST EN COURS D'ÉTUDES INITIALES (2 en C.1a)

INDIQUER LE NUMÉRO INDIVIDUEL DE SON PÈRE (ou mère, ou tuteur ou père adoptif)

NOIPP

→ Partie F

• DANS LES AUTRES CAS → E.2

## E2

À L'ÉPOQUE OÙ M... A CESSÉ DE FRÉQUENTER RÉGULIÈREMENT L'ÉCOLE OU L'UNIVERSITÉ :

- Si M... est actuellement en cours d'études, décrire la profession actuelle de son père.
- Si le père de M... était décédé ou inconnu, décrire la profession de sa mère, de son tuteur ou de son père adoptif.
- Si, à l'époque, le père de M... était retraité, décrire sa profession avant son départ en retraite.

- a) Quelle était la profession du père (ou de la mère ou du tuteur ou du père adoptif) de M... ?

.....

CSPPGL

- b) Le père (ou à défaut la mère ou le tuteur ou le père adoptif) de M... travaillait-il :

1. A son compte (artisan, commerçant, profession libérale) OU EN aidant un membre de sa famille dans son travail sans être salarié
2. Comme salarié de l'Etat ou des collectivités locales
3. Comme autre salarié

- Nombre de salariés permanents si le père de M... était à son compte :

1. Aucun salarié
2. 1 à 9 salariés
3. 10 salariés et plus

1
2
3

STPP

} → Partie F

1
2
3

NGEPP

} → Partie F

**CODE PAYS**

**PRÉSENTATION ALPHABÉTIQUE**

11 Algérie  
 22 Allemagne  
 28 Angleterre  
 42 Autriche  
 23 Belgique  
 15 Cambodge  
 51 Canada  
 27 Danemark  
 31 Espagne  
 51 Etats-Unis  
 28 Grande-Bretagne  
 29 Grèce  
 24 Hollande  
 26 Irlande  
 21 Italie  
 15 Laos  
 25 Luxembourg  
 13 Maroc  
 46 Norvège  
 24 Pays-Bas  
 43 Pologne  
 32 Portugal  
 28 Royaume-Uni  
 47 Suède  
 41 Suisse  
 12 Tunisie  
 45 Turquie  
 15 Vietnam  
 44 Yougoslavie  
  
 48 Autres pays européens  
 14 Autres pays d'Afrique  
 52 Autres pays d'Amérique  
 60 Autres pays ou apatrides

**PRÉSENTATION ANALYTIQUE**

11 Algérie  
 12 Tunisie  
 13 Maroc  
 14 Autres pays d'Afrique  
 15 Vietnam, Cambodge, Laos  
  
 21 Italie  
 22 Allemagne  
 23 Belgique  
 24 Pays-Bas  
 25 Luxembourg  
 26 Irlande  
 27 Danemark  
 28 Royaume-Uni  
 29 Grèce  
 31 Espagne  
 32 Portugal  
  
 41 Suisse  
 42 Autriche  
 43 Pologne  
 44 Yougoslavie  
 45 Turquie  
 46 Norvège  
 47 Suède  
 48 Autres pays européens (y compris URSS)  
  
 51 Etats-Unis, Canada  
 52 Autres pays d'Amérique  
  
 60 Autres pays ou apatrides

**CODE DÉPARTEMENT**

**France métropolitaine**

Indiquer le numéro minéralogique 01 à 95

- mettre 2A ou 2B pour les départements corses
- inscrire le numéro actuel pour les départements de Seine et Seine et Oise d'avant 1962.

**DOM - TOM, indiquer :**

- 971 pour la Guadeloupe\*
- 972 pour la Martinique\*
- 973 pour la Guyane\*
- 974 pour la Réunion\*
- 975 pour Saint-Pierre-et-Miquelon\*
- 98 pour les TOM (Polynésie, Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna, Mayotte, les îles éparées de l'océan Indien et les terres Australes)

\* Utiliser le bac en pointille pour inscrire le troisième caractère du numéro des DOM

01 AIN	48 LOZERE
02 AISNE	49 MAINE ET LOIRE
03 ALLIER	50 MANCHE
04 ALPES DE HAUTE PROVENCE	51 MARNE
05 ALPES (HAUTES)	52 MARNE (HAUTE)
06 ALPES MARITIMES	53 MAYENNE
07 ARDECHE	54 MEURTHE ET MOSELLE
08 ARDENNES	55 MEUSE
09 ARIEGE	56 MORBIHAN
10 AUBE	57 MOSELLE
11 AUDE	58 NIEVÈRE
12 AVEYRON	59 NORD
13 BOUCHES DU RHÔNE	60 OISE
14 CALVADOS	01 ORNE
15 CANTAL	02 PAS DE CALAIS
16 CHARENTE	03 PUY DE DÔME
17 CHARENTE MARITIME	04 PYRENEES ATLANTIQUES
18 CHER	05 PYRENEES (HAUTES)
19 CORRÈZE	06 PYRENEES ORIENTALES
20 CORSE DU SUD	07 RHIN (BAS)
21 CORSE (HAUTE)	08 RHIN (HAUT)
22 CÔTE D'OR	09 RHÔNE
23 CÔTES D'ARMOR	10 SAÔNE (HAUTE)
24 CREUSE	11 SAÔNE ET LOIRE
25 DORDOGNE	12 SARTHE
26 DOUBS	13 SAVOIE
27 DRÔME	14 SAVOIE (HAUTE)
28 EURE	15 PARIS (VILLE DE)
29 EURE ET LOIR	16 SEINE MARITIME
30 FINISTÈRE	17 SEINE ET MARNE
31 GARD	18 YVELINES
32 GARONNE (HAUTE)	19 SEVRES (DEUX)
33 GERS	20 SOMME
34 GIRONDE	21 TARN
35 HERAULT	22 TARN ET GARONNE
36 ILLE ET VILAINE	23 VAR
37 INDRE	24 VAUCLUSE
38 INDRE ET LOIRE	25 VENDEE
39 ISERE	26 VIENNE
40 JURA	27 VIENNE (HAUTE)
41 LANDES	28 VOSGES
42 LOIR ET CHER	29 YONNE
43 LOIRE	30 BELFORT (TERRITOIRE DE)
44 LOIRE (HAUTE)	31 ESSONNE
45 LOIRE ATLANTIQUE	32 HAUTS DE SEINE
46 LOT	33 SEINE SAINT DENIS
47 LOT ET GARONNE	34 VAL DE MARNE
	35 VAL D'OISE

# F SITUATION EN MARS DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



Pour toutes les personnes non enquêtées l'année précédente (1<sup>re</sup> enquête dans l'aire ou MOB = 2 à la 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> enquête).

## F1

### Résidence de M... en mars de l'année précédente

1. Dans le même logement qu'actuellement
2. Dans un autre logement ordinaire situé dans la même commune (ou le même arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) que maintenant
3. Dans un autre logement ordinaire situé dans une autre commune (ou arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) de France (y compris DOM-TOM)
4. A l'étranger
5. Dans une autre catégorie de logement (foyer, chantier, internat, caserne, cité universitaire, établissement de soins, maison de retraite,...)

Pour ceux qui vivaient dans une autre commune de France :

Indiquer le département où M... résidait en mars de l'année précédente (voir code département ci-contre)

Pour ceux qui vivaient à l'étranger :

Pays (voir code ci-contre)

	1
	2
	3
	4
	5

MIG

--

ORA

--

PRA

↓
---

## F2

### Occupation de M... en mars de l'année précédente

• Se reporter à la Q 2 page 2 pour des précisions de classement à cette question.

1. Travaillait
2. Était chômeur (inscrit ou non à l'ANPE)
3. Était étudiant, élève, en formation, en stage non rémunéré
4. Était militaire du contingent
5. Était retraité ou préretraité
6. Était retiré des affaires
7. Était femme au foyer
8. Était autre inactif

	1	
	2	→ F.13
	3	→ F.14
	4	
	5	
	6	
	7	
	8	→ Partie G

FIP



Pour les personnes qui travaillaient un an avant, POSER TOUTES LES QUESTIONS F.3 à F.12, même si elles travaillent aussi à la date de l'enquête (partie A remplie) et déclarent d'emblée que «rien n'a changé».

Cette procédure vous est demandée pour bien saisir tous les mouvements. Les enquêtés ne pensent pas spontanément à toutes les modifications qui sont susceptibles de nous intéresser ; il faut les passer en revue.

### F 3

• Afin de faciliter l'enregistrement des réponses «en clair», indiquer **IDEM** plutôt que de réécrire des intitulés identiques à ceux de la partie A.

a Profession principale. Intitulé précis de profession.

PCLP

b SI M... ÉTAIT AGENT DE L'ÉTAT, D'UNE COLLECTIVITÉ LOCALE, D'UN HÔPITAL PUBLIC, D'UN SERVICE PUBLIC (EDF, SNCF, etc), MILITAIRE DE CARRIÈRE, préciser sa classification : corps, grade, etc.

GRADECLP

c SI NÉCESSAIRE, éléments complémentaires précisant l'intitulé de profession.

COMPCLP

d SI M... ÉTAIT OUVRIER AGRICOLE OU EXPLOITANT AGRICOLE, indiquer l'orientation des productions agricoles (Voir code page 4)

SI M... ÉTAIT EXPLOITANT AGRICOLE, indiquer aussi la superficie de l'exploitation (en hectares s.a.u., et ares si cette superficie est inférieure à 5 ha)

• Pour les exploitations «hors-sol» (superficie nulle ou très faible eu égard à l'importance de l'exploitation), se reporter à l'instruction aux enquêteurs.

OPAP

SUPHP

Hectares

SUPAP

Ares

### F 4

M... aidait-il un membre de sa famille dans son travail, sans être salarié ? (exploitation agricole, commerce, artisanat, profession libérale)

— Oui, et c'était la profession principale de M.  
 — Non

→ SI OUI, numéro individuel de la personne aidée

• Indiquer 00 si cette personne n'habite pas ou n'habite plus le même logement, aujourd'hui

	1
	2

AIDFAMP

→ F.5

NAIDP

→ F.10

### F 5

a M... exerçait-il sa profession :

1. A son compte (agriculteur, artisan, commerçant, industriel, profession libérale, gérant majoritaire de SARL, gérant libre ou en location-gérance, etc)

2. Comme salarié

→ b

M... était-il :

1. Salarié, mais chef de son entreprise

2. Salarié de l'État ou des collectivités locales

3. Autre salarié

	1
	2

STP

→ F.6

	1
	2
	3

CHPUOP

} → F.7  
805

# F 6

M... ÉTAIT ÉTABLI À SON COMPTE, OU SALARIÉ MAIS CHEF DE SA PROPRE ENTREPRISE :

## a Employait-il des salariés ? Combien ?

• Ne pas compter les apprentis ni les gens de maison ; dans l'agriculture, compter seulement les salariés permanents.

1. Aucun salarié .....
2. 1 ou 2 salariés .....
3. 3 à 9 salariés .....
4. 10 salariés et plus .....

	1
	2
	3
	4

NSEP

## b Quel était son statut juridique ?

1. Salarié de sa propre entreprise .....
2. Gérant majoritaire de SARL, gérant libre
3. Associé(e) ou coexploitant(e)
4. Collaborateur non salarié d'une entreprise
5. Autre indépendant ou chef d'entreprise individuelle

	1
	2
	3
	4
	5

INOEPP

→ F.10



POUR LES SALARIÉ (sauf les salariés chefs de leur propre entreprise)

# F 7

POUR LES SALARIÉS

Quelle était la position professionnelle de l'emploi de M... ?

1. Manœuvre ou ouvrier spécialisé (OS1, OS2, OS3, etc)
2. Ouvrier qualifié ou hautement qualifié (P1, P2, P3, TA, OQ, etc)
3. Agent de maîtrise dirigeant des ouvriers, maîtrise administrative ou commerciale
4. Agent de maîtrise dirigeant des techniciens ou d'autres agents de maîtrise
5. Technicien, dessinateur, VRP (non cadre)
6. Instituteur, assistant(e) social(e), infirmier(e) et autre personnel de catégorie B de la fonction publique
7. Ingénieur ou cadre (les employés, techniciens, agents de maîtrise n'ayant pas la qualité de cadre ne devront pas se classer ici même s'ils cotisent à une caisse de retraite des cadres)
8. Professeur et personnel de catégorie A de la fonction publique
9. Employé de bureau, employé de commerce, agent de service, aide soignant(e), gardienne d'enfants, personnel de catégorie C ou D de la fonction publique
0. Autre cas

	1
	2
	3
	4
	5
	6
	7
	8
	9
	0

QP

# F 8

POUR LES SALARIÉS

Quelle était la fonction principale de M... ?

1. Production, fabrication, chantiers
2. Installation, entretien, réglage, réparation
3. Nettoyage, gardiennage, travail ménager
4. Manutention, magasinage, transports
5. Guichet, saisie, standard, secrétariat
6. Gestion, comptabilité, fonctions administratives
7. Commerce, vente, technico-commercial
8. Recherche, études, méthodes, informatique
9. Directeur général ou ur de ses adjoints directs
- C Enseignement, santé, information, autre cas

	1
	2
	3
	4
	5
	6
	7
	8
	9
	0

PONGTP

# F 9

**a** M... était-il intérimaire ? (Salarié placé par l'intermédiaire d'une entreprise de travail temporaire) Oui  
Non

<input type="checkbox"/>	1
<input type="checkbox"/>	2

INTP

→ F.10

**b** M... était-il :

1. Salarié d'un parent qui travaille à son compte
2. Travailleur à domicile (pour le compte d'une entreprise)
3. Ni l'un ni l'autre

<input type="checkbox"/>	1
<input type="checkbox"/>	2
<input type="checkbox"/>	3

STATP

**c** M... était-il « stagiaire de la formation professionnelle » ou bénéficiaire d'un contrat d'aide à l'emploi (CES, contrat d'adaptation, etc.)

- Non compris les apprentis (classes ci-dessous en **d**)
- Y compris stages d'insertion, de reconversion ou stage destiné aux chômeurs de longue durée
- Non compris les formations d'entreprise.

Oui  
Non

→ Nature du stage ou du contrat (voir carte) :

.....

STAGECLP

<input type="checkbox"/>	1
<input type="checkbox"/>	2

STJP

→ F.9 d

<input type="checkbox"/>	1
<input type="checkbox"/>	2

STAGEP

→ F.10

**d** M... était-il :

1. Apprenti sous contrat
2. En période d'essai
3. En stage d'entrée dans la profession (avocat stagiaire, expert-comptable stagiaire, etc.)
4. Aucune de ces situations

<input type="checkbox"/>	*
<input type="checkbox"/>	1
<input type="checkbox"/>	2
<input type="checkbox"/>	3
<input type="checkbox"/>	4

DEBP

→ F.10

**e** M... avait-il un contrat de travail à durée déterminée ou un contrat saisonnier ?

1. Un contrat saisonnier
2. Un autre contrat de travail à durée déterminée
3. Ni l'un ni l'autre

<input type="checkbox"/>	1
<input type="checkbox"/>	2
<input type="checkbox"/>	3

DETP

**f** SI M... ÉTAIT SALARIÉ DE L'ÉTAT, D'UNE COLLECTIVITÉ LOCALE (réponse 2 en F.5b), quel était son statut ?

1. Fonctionnaire ou agent titulaire
2. Fonctionnaire stagiaire, fonctionnaire-élève
3. Contractuel (sans limitation de durée)
4. Contractuel (pour une durée limitée), auxiliaire, vacataire, pigiste
5. Autre salarié de l'Etat ou d'une collectivité locale

<input type="checkbox"/>	1
<input type="checkbox"/>	2
<input type="checkbox"/>	3
<input type="checkbox"/>	4
<input type="checkbox"/>	5

TITP



# F 10

## POUR TOUTES LES PERSONNES QUI TRAVAILLAIENT (1 en F.2)

ÉTABLISSEMENT industriel, commercial, exploitation agricole, etc. que M... dirigeait s'il était à son compte. ÉTABLISSEMENT qui employait M... s'il était salarié (ou s'il aidait un membre de sa famille dans son travail).

**a** Raison sociale, sigle, enseigne commerciale, nom :

- SI LA RAISON SOCIALE, LE SIGLE, L'ENSEIGNE COMMERCIALE, LE NOM EST LE MÊME QUE CELUI INDIQUÉ EN PARTIE A, cocher
- S'il s'agit du nom d'un exploitant individuel, indiquer M, Mme, Mlle

.....

NOMETAP

<input type="checkbox"/>	1
--------------------------	---

NRSID

→ Filtre suivant





- POUR CEUX QUI TRAVAILLAIENT HORS DE FRANCE, PAYS (Voir code pays page 22).....
- POUR CEUX QUI ÉTAIENT AGRICULTEURS OU DANS LES SERVICES DOMESTIQUES (femme de ménage, nourrice,...)
- SINON, INDIQUER L'ADRESSE PRÉCISE DE L'ÉTABLISSEMENT,

PETAP	→ F.10c
	→ F.10c
	→ F.10b

**b** • SI L'ADRESSE EST LA MÊME QUE CELLE INDICÉE EN PARTIE A, cocher :

ADIDP	1	→ F.10c
-------	---	---------

Département

DEPETAP
---------

Commune.....

COMETAP
---------

• Les renseignements qui ne trouvent pas place dans le cadre «voie» seront indiqués dessous en complément d'adresse

N°  bis ou ter  Type de voie

NUMP BISP (Voie, impasse, boulevard, etc.) VOIEP

Nom de la voie (indiquer absolument le dernier mot sans l'abréger)

VOIEP

Complément d'adresse : (éventuel)

ADCOMP

**c** Activité de cet établissement.

• Ecrire IDEM s'il n'y a pas de changement par rapport à la partie A

ACTCLP

**d** En quelle année M... avait-il commencé à travailler pour l'ENTREPRISE (la société) qui l'employait (ou qu'il dirigeait) ?

19	<input type="text"/>	ANCAP
----	----------------------	-------

**F11**

A remplir directement par l'enquêteur, d'après les réponses aux questions précédentes, ou en demandant un complément d'information.

Cocher la case se rapportant à la situation de M... Il y a un an. 10. M... avait une activité professionnelle effective (y compris apprentissage, stage de travail, congé de maternité, de maladie)

11. M... exerce un travail occasionnel (petit boulot, job, coup de main, service rendu).....

M... n'avait pas d'activité professionnelle effective car il était :

20. En arrêt de travail de plus de un an (longue maladie, accident)

21. Elève-fonctionnaire

22. Stagiaire en formation (FPA, stage de préparation à l'emploi, stage FNE ou modulaire pour chômeur de longue durée,...)

23. En dispense d'activité ou en congé de conversion

<input type="checkbox"/>	10
<input type="checkbox"/>	11

<input type="checkbox"/>	20
<input type="checkbox"/>	21
<input type="checkbox"/>	22
<input type="checkbox"/>	23

AHOP

→ Partie G

**F12**

Dans sa profession principale, M... travaillait-il ?

1. A temps complet

2. A temps partiel

<input type="checkbox"/>	1
<input type="checkbox"/>	2

TPP

→ Partie G



POUR CEUX QUI ÉTAIENT CHÔMEURS (2 en F.2)

F13 a

A la suite de quelle circonstance M... était-il au chômage ?

- 01. Après avoir terminé (ou pendant qu'il terminait) ses études ...
02. Après avoir terminé (ou pendant qu'il terminait) son service national ...
03. Après avoir terminé un stage ...
04. Après avoir quitté ou perdu un emploi d'intérim ...
05. Après avoir quitté ou perdu un emploi à durée limitée ...
06. Après avoir quitté ou perdu un emploi occasionnel ...
07. Après avoir perdu son emploi : licenciement collectif ou suppression d'emploi ...
08. Après avoir perdu son emploi : licenciement individuel ...
09. Après avoir démissionné, y compris pour suivre ou se rapprocher de son conjoint, pour d'autres raisons familiales ou pour raison de santé ...
10. Après avoir pris sa retraite ...
11. Avait cessé toute activité (pour s'occuper de sa famille, de ses enfants, pour raison de santé, etc) ...
12. N'avait jamais travaillé ...
13. Autre cas ...

Grid for CREP with numbers 01 to 13.

CREP

b Quelle était sa situation

- 1. M... cherchait un emploi, une situation
2. M... ne cherchait pas (ou plus) d'emploi

Grid for OREIP with numbers 1 and 2.

OREIP

Partie G



POUR CEUX QUI ÉTAIENT ÉTUDIANTS, ÉLÈVES STAGIAIRES NON RÉMUNÉRÉS (3 en F.2)

F14 a

M... avait-il repris des études ou une formation après interruption ou suivait-il des études initiales ?

On entend par études initiales les études effectuées sans interruption de plus d'un an (à l'exception du service national et des congés de maternité).

- 1. Etudes ou formation après interruption
2. Etudes ou formation initiales

Grid for INITP with numbers 1 and 2.

INITP

b Quel type de formation M... suivait-il ?

- 1. M... poursuivait des études scolaires ou universitaires ...
3. M... poursuivait d'autres études comprenant une ou des périodes en entreprise, ou suivait un stage de formation ...
4. M... suivait une autre formation y compris formation permanente ou dans le cadre du travail ...

Grid for FOACTP with numbers 1, 3, and 4.

Grid for FOACTP with numbers 3 and 4.

Grid for FOACTP with numbers 3 and 4.

FOACTP

c Quelle était la formation suivie par M... ? (Voir carte)

niveau

Form for FORMCLP

FORMCLP

(Sauf pour l'enseignement général)

spécialité

Form for SPECLP

SPECLP

Form for FORMP

FORMP

Form for SPEP

SPEP

Partie G



# G CALENDRIER D'ACTIVITÉ



**POUR TOUS** • Pour les personnes de 75 ans ou plus, la partie G est facultative

Noter la situation principale au cours de chacun des 12 mois.  
Dans la dernière colonne, noter la situation actuelle.

Numéro de la ligne	Année précédente										Année en cours		
	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	DATE ACTUELLE
1. À son compte ou aidait un membre de sa famille dans son travail.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Salarié pour une durée non limitée.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Contrat à durée déterminée, mission d'intérim, apprentissage, travail saisonnier.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. « Stage de la formation professionnelle » ou contrat d'aide à l'emploi.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Travail occasionnel (petit boulot, job, coup de main, service rendu).....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Au chômage.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Étève, étudiant, stagiaire non rémunéré.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8. Militaire du contingent.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. Autre situation : retraité, préretraité retiré des affaires, femme au foyer, autre.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Cocher une seule case correspondant à la situation principale.

G  
☒

## D FIN DE L'INTERVIEW

Qui a répondu au questionnaire ?

1. La personne elle-même
2. Une autre personne du ménage

R00

Conditions de l'entrevue

(Voir instruction)

ENTR

→ personne suivante ?



H. Maurice : questionnaires du recensement de 1990

1990 HOUSING CENSUS — MAURITIUS

I. LOCATION

C01 Geographical District .....

C02 Municipal/Village Council Area/Outside M.V.C.A. ....

C03 Enumeration Area .....

C04 Urban/Semi-urban/Rural .....

C05 Census District .....

C06 Locality .....

C07 Block No. ....

C08 Building Enumeration No. ....

C09 No. of Housing Units in Building .....


C10 II. TYPE OF BUILDING

(a) Under Construction and not Inhabited ... 01  SKIP TO SECTION V

(b) Wholly Residential

(i) Building used wholly as one housing unit ... 02

(ii) Building containing more than one housing unit

(1) Block of flats, semi-detached houses, etc ... 03

(2) Building intended to be used as one housing unit but crudely subdivided into smaller housing units ... 04

(3) Other: specify ..... 05

(iii) Detached room intended for use by part of a household ... 06

(iv) Building or structure occupied as improvised housing unit (e.g. longère, garage, tent) ... 07

(c) Partly Residential

(v) Building used partly for residential and partly for other purposes (e.g. shop dwelling) ... 08

(d) Hotels and Institutions

(vi) Hotel or boarding house with 9 or more rooms ... 09

(vii) Hotel or boarding house with less than 9 rooms ... 10  SKIP TO SECTION V

(viii) Institution (e.g. convent, infirmary, hospital, barracks) ... 11

(e) Non-Residential

(ix) Public building ... 12  STOP HERE

(x) Commercial ... 13

(xi) Industrial ... 14

(xii) Commercial and Industrial ... 15  SKIP TO SECTION VI

(xiii) Warehouse ... 16

(xiv) Other: specify ..... 17

III. CHARACTERISTICS OF BUILDINGS CODED 02-08 IN SECTION II

C11 STOREYS ABOVE GROUND FLOOR

No. of storeys above ground floor ...

(if none, write 0; if 9 or more, write 9)

C12 YEAR OF COMPLETION

(i) Before 1960	...	...	1	<input type="checkbox"/>
(ii) 1960 - 74	...	...	2	<input type="checkbox"/>
(iii) 1975 - 79	...	...	3	<input type="checkbox"/>
(iv) 1980 - 84	...	...	4	<input type="checkbox"/>
(v) 1985 - 89	...	...	5	<input type="checkbox"/>
(vi) 1990	...	...	6	<input type="checkbox"/>
(vii) Not known	...	...	7	<input type="checkbox"/>
(viii) Not completed but inhabited	...	...	8	<input type="checkbox"/>

PRINCIPAL MATERIAL OF CONSTRUCTION USED

C13 Roof

(i) Concrete slab	...	...	1	<input type="checkbox"/>
(ii) Iron or tin sheets	...	...	2	<input type="checkbox"/>
(iii) Shingles	...	...	3	<input type="checkbox"/>
(iv) Other: specify .....	...	...	4	<input type="checkbox"/>

C14 Walls

(i) Stone, concrete, concrete blocks, bricks	...	...	1	<input type="checkbox"/>
(ii) Iron or tin sheets	...	...	2	<input type="checkbox"/>
(iii) Wood	...	...	3	<input type="checkbox"/>
(iv) Other: specify .....	...	...	4	<input type="checkbox"/>

**IV. FOR ALL HOUSING UNITS**  
(i.e. CODES 02-05, 07, 08 OF SECTION II)

<p><b>C15 SERIAL NO. OF HOUSING UNIT</b> <input type="text"/></p> <p><b>HU1 OWNERSHIP</b></p> <p>(i) Private ... .. <input type="checkbox"/> 1</p> <p>(ii) Public ... .. <input type="checkbox"/> 2</p> <hr/> <p><b>HU2 OCCUPANCY</b></p> <p><b>(a) Occupied</b></p> <p>(i) Principal residence ... .. <input type="checkbox"/> 1</p> <p>(ii) Secondary residence ... .. <input type="checkbox"/> 2</p> <p><b>(b) Vacant</b></p> <p>(i) For rent ... .. <input type="checkbox"/> 3</p> <p>(ii) For sale ... .. <input type="checkbox"/> 4</p> <p>(iii) Provided by employer ... .. <input type="checkbox"/> 5</p> <p>(iv) Under repairs ... .. <input type="checkbox"/> 6</p> <p>(v) Other : specify _____ <input type="checkbox"/> 7</p> <hr/> <p><b>HU3 WATER SUPPLY</b></p> <p>(i) Piped water</p> <p>(1) Inside housing unit ... .. <input type="checkbox"/> 1</p> <p>(2) Outside, on premises ... .. <input type="checkbox"/> 2</p> <p>(3) Outside, public fountain ... .. <input type="checkbox"/> 3</p> <p>(ii) Tank-wagon (camion-citerne) ... .. <input type="checkbox"/> 4</p> <p>(iii) Well/River ... .. <input type="checkbox"/> 5</p> <p>(iv) Other : specify _____ <input type="checkbox"/> 6</p> <hr/> <p><b>HU4 AVAILABILITY OF ELECTRICITY</b></p> <p>(i) Available ... .. <input type="checkbox"/> 1</p> <p>(ii) Not available ... .. <input type="checkbox"/> 2</p>	<p><b>HU5 TOILET FACILITIES</b></p> <p>(i) Flush toilet connected to sewerage system <input type="checkbox"/> 1</p> <p>(ii) Flush toilet connected to absorption pit or septic tank <input type="checkbox"/> 3</p> <p>(iii) Pit latrine—water seal ... .. <input type="checkbox"/> 5</p> <p>(iv) Pit latrine—other ... .. <input type="checkbox"/> 7</p> <p>(v) Pail ... .. <input type="checkbox"/> 9</p> <p>(vi) None ... .. <input type="checkbox"/> 0</p> <p align="right">Not shared Shared</p> <hr/> <p><b>HU6 BATHING FACILITIES</b></p> <p>(i) Bathroom inside with running water ... .. <input type="checkbox"/> 1</p> <p>(ii) Bathroom inside without running water ... .. <input type="checkbox"/> 3</p> <p>(iii) Bathroom outside with running water ... .. <input type="checkbox"/> 5</p> <p>(iv) Bathroom outside without running water ... .. <input type="checkbox"/> 7</p> <p>(v) None ... .. <input type="checkbox"/> 0</p> <p align="right">Not shared Shared</p> <hr/> <p><b>HU7 AVAILABILITY OF KITCHEN</b></p> <p>(i) Kitchen inside housing unit <input type="checkbox"/> 1</p> <p>(ii) Kitchen outside housing unit <input type="checkbox"/> 3</p> <p>(iii) None ... .. <input type="checkbox"/> 0</p> <p align="right">Not shared Shared</p> <hr/> <p><b>HU8 REFUSE DISPOSAL</b></p> <p>(i) Receptacle with cover ... .. <input type="checkbox"/> 1</p> <p>(ii) Receptacle without cover ... .. <input type="checkbox"/> 2</p> <p>(iii) Enclosure made of bricks/stones ... .. <input type="checkbox"/> 3</p> <p>(iv) Ash pit ... .. <input type="checkbox"/> 4</p> <p>(v) Dumped on the roadside ... .. <input type="checkbox"/> 5</p> <p>(vi) Dumped in backyard ... .. <input type="checkbox"/> 6</p> <p>(vii) Other : specify _____ <input type="checkbox"/> 7</p>
--	---

**V. HOUSEHOLDS**

Household number	Household type*	Name and address of head of household Insert in following order (IN BLOCK LETTERS) First line (a) : Title (e.g. Mr, Mrs, Ww, Dr, Hon, etc.), name, surname Second line (b) : No. and Street/Road/Lane Third line (c) : Locality/Town/District	No. of persons			* Female	Number of rooms		Monthly rent (Rs)	Principal fuel used for cooking
			T	M	F		for living purposes	for business or prof		
1		(a) : _____ (b) : _____ (c) : _____								
2		(a) : _____ (b) : _____ (c) : _____								
3		(a) : _____ (b) : _____ (c) : _____								

\* Insert appropriate numerical code

Type : Single ... .. <input type="checkbox"/> 1	Tenure : Owner ... .. <input type="checkbox"/> 1	Principal fuel used for cooking	Wood ... .. <input type="checkbox"/> 1
Combined ... .. <input type="checkbox"/> 2	Tenant ... .. <input type="checkbox"/> 2	Charcoal ... .. <input type="checkbox"/> 2	Kerosene ... .. <input type="checkbox"/> 3
Part of household ... .. <input type="checkbox"/> 3	Subsidiary ... .. <input type="checkbox"/> 3	Electricity ... .. <input type="checkbox"/> 4	Gas ... .. <input type="checkbox"/> 5
Institutional ... .. <input type="checkbox"/> 4	Free ... .. <input type="checkbox"/> 4	Other specify _____ <input type="checkbox"/> 6	
Local population ... .. <input type="checkbox"/> 5	Other specify _____ <input type="checkbox"/> 5		
Not applicable ... .. <input type="checkbox"/> 6			
Vacant ... .. <input type="checkbox"/> 7			
Under construction ... .. <input type="checkbox"/> 7			

**VI. COMMERCIAL AND INDUSTRIAL ESTABLISHMENTS, HOTELS AND BOARDING HOUSES**

*(To be filled in for every non-agricultural private establishment, including those relating to small crafts)*

A. Name of establishment or working proprietor/manager (IN BLOCK LETTERS) \_\_\_\_\_

B. Address : (i) No. and Street/Road/Lane : \_\_\_\_\_

(ii) Locality/Town/District: \_\_\_\_\_

C. Main activity in which the establishment is engaged : \_\_\_\_\_

D. No. of persons engaged at the time of enumeration  
(Include also persons usually employed full time by the establishment, but who are temporarily absent from work because of sickness, accident, holiday or strike)

(a) Less than 10  (b) 10 or more  2

INDIRECT CONFIDENCE



MAURITIUS

MINISTRY OF ECONOMIC PLANNING AND DEVELOPMENT  
CENTRAL STATISTICAL OFFICE

# POPULATION CENSUS MAURITIUS

Night of 1 - 2 July 1980

GD	MPCA	EA	USUR	CD	Locality
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Block No. <input type="text"/> Big No. <input type="text"/> HUNG. HT FN					
NAME <input type="text"/>					
ADDRESS <input type="text"/>					

## NOTICE

- Persons by whom the return is to be made
- Persons in respect of whom the return is to be made
- All persons who spend census night 1-2 July 1980 on the premises whether they are members of the household, visitors, guests, boarders or servants;
- All persons who arrive on the premises and join the household on Monday 2 July 1980 without having been enumerated elsewhere; and

(5) all temporarily absent members of the household, i.e. all persons who usually live in the household but who are away on census night, for example, on a business trip, on vacation, in hospital or studying abroad; include them even if you know that they are being enumerated elsewhere.

### 3. Local persons

(6) The Census is taken by the Central Statistical Office under the Statistics Act. Every person is required by law to give to the person responsible for making the return such information as may be necessary to enable the return to be made. No one may however be made of such information by the person to whom it is given except for the purpose of making the return.

(7) Any person who refuses or neglects to fill in the forms or to supply the particulars required thereon or who knowingly fails to furnish any statement which is wrong in any material particular shall commit an offence under the Statistics Act and shall, on conviction, be liable on imprisonment for a term not exceeding one year and to a fine not exceeding M\$ 5000.

(8) All information obtained in the course of the Census is treated as CONFIDENTIAL. No information about named individuals is ever passed on by the Central Statistical Office to ANY other Governmental Department or to any other Authority or person. All enumerated individuals of every age and sex are under such and are liable to prosecution if they employ or use any information which has come to their knowledge while performing their duty.

### 4. Confidentiality of the form

The forms should be completely filled in by the person designated in Section 3 above. If any difficulty or error occurs, particularly with reference to the 11, publicists should be sought from the Enumerator who is called to collect the form. If the answers are incomplete or inaccurate the enumerators will ask any questions necessary to enable them to complete or correct the form. The information should be entered on the census form which goes out on a full census form. Nothing should be written in the boxes  which are reserved for readers.

### 5. Confidentiality of the form

The forms will be called on 7 or 8 July 1980 by the appointed enumerator.

- Persons by whom the return is to be made
- Persons in respect of whom the return is to be made
- All persons who spend census night 1-2 July 1980 on the premises whether they are members of the household, visitors, guests, boarders or servants;
- All persons who arrive on the premises and join the household on Monday 2 July 1980 without having been enumerated elsewhere; and

(5) all temporarily absent members of the household, i.e. all persons who usually live in the household but who are away on census night, for example, on a business trip, on vacation, in hospital or studying abroad; include them even if you know that they are being enumerated elsewhere.

### 3. Local persons

(6) The Census is taken by the Central Statistical Office under the Statistics Act. Every person is required by law to give to the person responsible for making the return such information as may be necessary to enable the return to be made. No one may however be made of such information by the person to whom it is given except for the purpose of making the return.

(7) Any person who refuses or neglects to fill in the forms or to supply the particulars required thereon or who knowingly fails to furnish any statement which is wrong in any material particular shall commit an offence under the Statistics Act and shall, on conviction, be liable on imprisonment for a term not exceeding one year and to a fine not exceeding M\$ 5000.

(8) All information obtained in the course of the Census is treated as CONFIDENTIAL. No information about named individuals is ever passed on by the Central Statistical Office to ANY other Governmental Department or to any other Authority or person. All enumerated individuals of every age and sex are under such and are liable to prosecution if they employ or use any information which has come to their knowledge while performing their duty.

### 4. Confidentiality of the form

The forms should be completely filled in by the person designated in Section 3 above. If any difficulty or error occurs, particularly with reference to the 11, publicists should be sought from the Enumerator who is called to collect the form. If the answers are incomplete or inaccurate the enumerators will ask any questions necessary to enable them to complete or correct the form. The information should be entered on the census form which goes out on a full census form. Nothing should be written in the boxes  which are reserved for readers.

### 5. Confidentiality of the form

The forms will be called on 7 or 8 July 1980 by the appointed enumerator.

**BEFORE COMPLETING THE CENSUS FORM, PLEASE CONSULT THE GUIDE WHICH IS ATTACHED AND PLEASE**

DETTARA HIN

Please note that the information in this return must be the best of any knowledge available.

**PLEASE DO NOT WRITE ANYTHING IN THE BOXES**

Complete a line for every person present on Census night (1-2 July 1973) and also for every person who usually lives in the household but was absent on Census night.  
See instructions in section 2 on front page.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
	Surname and other names	Relationship to head	Sex	Age	Month and year of birth	Where born on Census night	Usual address	Citizenship	Usual address 5 years ago	Disability	Marital status	Age at FIRST marriage	Whether married more than once	Number of children ever born
	Enter the name (surname first) of every person in the following order: head of household Spouse of head Unmarried children of head (from eldest to youngest) Married children of head and their families Other relatives of head (father, mother, nephew, niece, mother-in-law, etc.) Other persons (father, lodger, servant, etc.) <b>BARTS MUST BE INCLUDED</b> For a baby - he has not yet been given a name write 'Baby' and surname	Write in: Head Spouse Son Daughter Son-in-law Daughter-in-law Grandchild Niece Nephew, etc. Lodger Visitor Servant, etc.	Write: M for male F for female	Give age in completed years. For children who have not attained 1 year, write 0 years.	Write the month and year of birth of the person.	If person was born in Census night or was out on night work, write HERE. If person was elsewhere, indicate whether he was 'Inside' or 'Outside' (street, etc.)	If person usually lives here, write HERE. If not, write the person's usual address. For persons on visit to Main Street, write the country of residence.	If of Maritan nationality, write: ND - Maritan born NR - Maritan by registration NC - Maritan by naturalisation If not Maritan, specify the country of which person is a citizen. <b>STOP HERE</b> For non-Maritan citizens usually residing outside Maritania.	Was the person at address 5 years ago (on 1 7 68) the same as the person in column 8? If yes, write 'YES' If no, write the person's usual address on 1 7 68. For a child under 5 years, write 'not born'.	Does the person have any long-term disabilities or handicaps which limit his/her participation in individual and/or social activities which are considered normal for a person of his/her age? Write YES or NO If YES, insert as many disabilities as applicable as follows: LF - Incomplete use of left foot RF - Incomplete use of right foot EYE - Partial or total loss of sight even with glasses EAR - Partial or total loss of hearing SPOK - Partial or total loss of speech SLOW - Slow development LEH - Learning difficulties MHD - Mental disability CPS - Loss of consciousness OTHR - Other disabilities (Specify)	Write: W - Married (not remarried) D - Divorced (not remarried) SEP - Separated WID - Widowed (not legally or not legally remarried) VLC - Married civilly only C - As a common-law partner S - Single DVI - Other	Give the age in completed years at which the person was first married for the first time.	Has the person married more than once? Answer YES or NO	For WOMEN Count all people in column 12, plus the number of children ever born (including still births). Count all LIVE BORN children whether they are now alive or dead. Whether they are living with her or not.
01		Head												
02														
1														
1														
1														
1														
10														

If there are more than 10 persons, continue on a new form. The enumerator will supply you with one if the last one already done so.

Form 10-64 For persons aged 5 years and over									
16	17	18	19	20	21	22		23	
Religion	Linguistic group	Language usually spoken	Languages read and written	School attendance	Primary and secondary education	Tertiary education		Vocational/technical training	
Insert the person's religion.	State the language spoken by the person's forefathers. Consider creole and bilingual as languages.	State the language usually or most often spoken by the person in his/her home. For children not yet able to speak, insert the language spoken by the mother. Consider creole and bilingual as languages. STOP HERE FOR CHILDREN UNDER 2 YEARS	In which language(s) can the person, with understanding, both read and write a simple statement in his everyday life? Consider creole and bilingual as languages. Write "NONE" for persons (including children) who cannot both read and write any language.	If now attending school (including pre-primary, primary or secondary school) or university facilities, write "NOW". If has attended school in the past, write "PAST". If never attended school, write "NEVER".	If now attending pre-primary, primary or secondary school, write standard or form being attended. If attended primary or secondary school in the past, write highest standard or form completed or highest primary or secondary school certificate obtained. If never attended school, write "NIL". Please report tertiary education in col. 22.	(a) Duration of schooling	(b) Highest qualification	(c) Duration of training	(d) Highest certificate
						How many MONTHS of schooling or training has the person completed in universities or similar post-secondary institutions? Write as appropriate. Nil. Less than 1 month. 1 month. 16 months, etc. Please report vocational and technical training in col. 22.	Insert the highest post-secondary degree, certificate or diploma received by the person and the major field of study. Write "NONE" if person does not have a post-secondary degree, certificate or diploma.	How many MONTHS of training has the person ever completed OUTSIDE the regular primary, secondary and tertiary institutions, i.e., in private or public vocational and technical schools, secretarial and business colleges, institutes of technology, etc? Also include trade, craft, industrial and home economics courses as well as in-service or pre-service courses.	Insert the highest degree, certificate or diploma in vocational or technical training. Write "NONE" if person has no degree, certificate or diploma in vocational or technical training.
10									
02									
1									
1									
1									
1									
10									

For persons aged 12 years and over													
24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37
Type of activity													
How many HOURS in all did the person work for pay, profit or family gain DURING THE PAST WEEK from Monday 1 July 1990?	Was there a job, business, family enterprise or agricultural holding, or farm, at which the person did not work because of illness, injury, holiday, industrial dispute, official business, temporary disability, or other reasons?	Did the person take any active steps to look for work during the past 4 weeks?	Was the person available for work during the past 4 weeks? Write 'YES' or 'NO'. If 'NO', give reason as follows: IH-household duties; ST-studies; DIS-illness, injury or disability; WR-wholly retired; OTHER specify	How many months ago did the person last work for the last time, even for a few days? If person never worked, write 'NEVER' and stop here.	Name and type of establishment	Kind of business, industry or service	Place of work	Occupation	Employment status	Length of service with employer	Main activity status of person from January to December 1987	36	37
Questions 29 to 34 refer to the person's job or business during the past week. If person had no job last week, answer for his/her last job. If person had more than one job last week, answer for the job at which he/she worked the most hours.													
Include self-employment with or without employer; work without pay in a family enterprise on farm, but exclude hours-work in your own home. If worked for less than 1 hour during the whole week, enter 00 and continue with col.25. Otherwise, enter number of hours (to the nearest hour) and go to col.29	For example, did he/she check with employer or a private home, factory and other workers about advertisement, recruitment, etc.?	For example, did he/she check with employer or a private home, factory and other workers about advertisement, recruitment, etc.?	Do not use vague terms such as agriculture, repair, factory, school, shop, etc. Use precise terms such as pig-cultivation, tea cultivation, car-repairing, bicycle-repairing, sugar factory, pullover-knitting mill, manufacture of knitted gloves, cutting and sewing under-wears, primary school, household furniture and appliances shop, groceries retailer, vicar, etc. If there were more than one activity, describe the service in which the person's main occupation was performed.	Write the FULL address of the person's place of work, specifying the village (town) area or municipal ward and/or locality. If worked at home, write 'AT HOME'. If person had no usual place of work, then give the address of the depot, garage, bus or train station, etc. when the person reported for work. For street vendors, give the address of the place where they do the most.	Insert as appropriate: EA - had a job and/or was looking for a job; H - home-maker; S - student; D - permanently disabled; R - retired; OTHER - specify	How long has the person worked for his/her present or former EMPLOYER? Give number of completed months. If less than a year, give number of months. If less than a month, write 'LESS THAN A MONTH'. Please note that length of service with EMPLOYER is required and NOT a year job. That for persons in public service give total length of service and NOT time spent in their present grade. For self-employed persons give the time during which they have been self-employed.	In 1987, how many WEEKS did the person work for pay, profit or family gain, counting full, casual, irregular and intermittent employment?	In 1989, how many WEEKS was the person available and looking for work, counting all periods of unemployment?					
10													
10													
1													
1													
1													
10													



**I. Maurice : questionnaires "Census of Economic Activities 1992"**

I.D

--	--	--	--	--	--

**CENTRAL STATISTICAL OFFICE**  
**MINISTRY OF ECONOMIC PLANNING AND DEVELOPMENT**

**1992 Collection of Statistics of Economic Activities**

**LARGE ESTABLISHMENTS ; MANUFACTURING**

IMPORTANT : Response to this inquiry is required by law. Information supplied is strictly confidential and will be used for statistical purposes only. If precise figures are not available, please give the best estimates you can.  
*Please do not write in the boxes*

**1. DESCRIPTION OF ESTABLISHMENT**

1.1 Name of establishment : .....

1.2 Address .....

.....

.....

--	--

1.3 Data should as far as possible relate to ONE establishment only.

In case information supplied cover other units, please state the number of establishments/branches covered. ....

--	--

1.4 Period covered : From..... to.....

--

1.5 Activities of establishment :

Main activity .....

--	--	--

Secondary activity .....

--	--	--

1.6 Legal form of ownership (tick as appropriate)

- Individual proprietor ..... 1
- Private partnership ..... 2
- Private company ..... 3
- Public corporation ..... 4
- Co-operative ..... 5
- Other (specify) ..... 9

--

1.7 Scheme of operation (tick as appropriate)

- Export Processing Zone (E.P.Z) ..... 1
- Development Certificate (D.C) ..... 2
- Pioneer status ..... 3
- Export Service Certificate (E.S.C) ..... 4
- Other (specify) ..... 9

--

## 2. EMPLOYMENT

### 2.1 Number of persons employed ( Including foreign employees)

	Male			Female			Total		
2.11 Total as at March 1992									
2.12 Total as at September 1992									

### 2.2 Number of persons employed as at September 1992 by category (Including foreign employees)

	Male			Female			Total		
2.21 Working proprietor									
2.22 Unpaid family worker									
2.23 Apprentice									
2.24 Employees (a) Administrative staff									
2.25 (b) Operatives									
2.26 (c) Other									
TOTAL									

### 2.3 Number of foreign employees/homeworkers as at September 1992

	Male			Female			Total		
2.31 Number of foreign employees									
2.32 Number of homeworkers employed									

### 2.4 Hours of work

2.41 Number of normal working days per week									
2.42 Number of working hours per week									

## 3. LABOUR COST

(Rs 000)

3.01	Wages, salaries (including bonus)								
3.02	Overtime payments								
3.03	Refund of travelling to and from work								
3.04	Payment in kind (food,rent,etc)								
3.05	Severance & termination allowance								
3.06	Retirement pensions								
3.07	Employers' contribution to : (a) National Pension Fund								
3.08	(b) Industrial&Vocational Training Board								
3.09	(c) Employees' Welfare Fund								
3.10	(d) Other pension & insurance schemes								
3.11	Staff training expenses								
3.19	Other,please specify .....								
	TOTAL								

3.13	Payments to homeworkers								
------	-------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--



4.3 Expenditure on Services

Description	Amount			
	(Rs 000)			
4 301 Rent of buildings /premises				
4 302 Rent of machinery, plant & equipment				
4 303 Repairs and maintenance				
4 304 Postage telephone cables telex etc				
4 305 Storage & warehousing				
4 306 Hire of transport				
4 307 Bank charges				
4 308 Accounting and bookkeeping				
4 309 Computing expenses				
4 310 Legal expenses				
4 311 Advertising and promotion				
4 312 Expenses i c w environmental protection				
4 319 Other (specify)				
TOTAL				

6. OTHER DISBURSEMENTS

Description	Amount				
	(Rs 000)				
5.1 Interests					
5.2 Dividends					
5.3 Casualty insurance premiums (including vehicles)					
5.4 Income Tax					
5.5 Rates and other taxes (including road tax)					
5.9 Other (specify) .....					
TOTAL					

6. OUTPUT

6.1 Receipt from sales of goods & services

Please circle as appropriate :

- Value of output : (i) Ex- factory 1
- (ii) Includes transport & distribution cost 2
- (iii) Other (specify) ..... 9

Description of products	Unit	Exports		Local sales	
		Qty	Value (Rs 000)	Qty	Value (Rs 000)
TOTAL					

6.2 Other receipts

(Rs 000)

6.21 Interest	
6.22 Dividend	
6.23 Rent	
6.24 Commission received	
6.25 Insurance claims	
6.26 Profits on sale of goods in same condition as purchased	
TOTAL	

7. STOCK

(Rs 000)

Description	Opening	Closing
7.1 Materials & supplies		
7.2 Finished goods & work in progress		



### 8. CAPITAL ACCOUNT

(Rs 000)

Fixed assets	Value at beginning of period	Purchase of new assets during period	Purchase of old assets during period	Alterations, improvements, renovations done by others	Sale of fixed assets during period	Depreciation during period	TOTAL value at end of period
		+	+	+	-	-	=
8 1 Land							
8 2 Buildings							
8 3 Other construction works							
8 4 Transport equipment							
8 5 Treatment plant							
8 6 Other machinery and equipment							
8 7 Other							
<b>TOTAL</b>							

## 9. FINANCIAL STRUCTURE

		Rs (000)				
9.1	Issued share capital					
9.2	Loan outstanding					
9.3	Equity participation (i) Local					
9.4	(ii) Foreign					

## 10. MISCELLANEOUS

10.1	Floor area used (i) manufacturing purposes	M2				
10.2	(ii) other	M2				
10.3	No. of vehicles owned (i) Cars					
10.4	(ii) Buses					
10.5	(iii) Lorries					
10.6	(iv) Other vehicles					

## SIGNATURE

I hereby certify that the information contained in this questionnaire is correct and complete to the best of my knowledge and belief

Signature

Name

Status in business

Telephone No.

Person to be consulted for queries or further information about this questionnaire.

Name

Telephone No.

## FOR OFFICE USE ONLY

Edited/Checked by

Date

Signature

**CENTRAL STATISTICAL OFFICE**

MINISTRY OF ECONOMIC PLANNING AND DEVELOPMENT

**1992 Collection of Statistics of Economic Activities**

Small Establishments: Manufacturing/Trade /Services

*IMPORTANT: Response to this inquiry is required by law. Information supplied is strictly confidential and will be used for statistical purposes only*

	ISIC Code	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Operational Status .....	Serial No.	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
.....	Month	<input type="text"/>	<input type="text"/>	

**1. IDENTIFICATION OF ESTABLISHMENT**

1.1 Name of establishment .....

1.2 Address : .....

.....

(Street and Locality)

.....

(Region/District)

1.3 Period covered : From .....

.....

to .....

.....

1.4 Activities of establishment:

Main activity

Secondary activity

1.5 Legal form of organisation:

Individual proprietor	1	
Private partnership	2	
Company	3	
Co-operative	4	
Association	5	
Other (Specify)	6	<input type="text"/>

1.6 Scheme under which establishment operates

Export Enterprise Certificate (EPZ)	1	
Export Service Certificate (ESZ)	2	
Development Certificate (DC)	3	
Small Scale Industry Certificate (SIDO)	4	
Other	5	<input type="text"/>

2. PERSONS ENGAGED

- 2.1 Normal/usual number of hours of work per week .....
- 2.2 Number of persons engaged as at last Thursday of the reporting month

Employment Status	Full time		Part time*	
	Male	Female	Male	Female
(1) Working proprietor ... ..	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(2) Unpaid family worker ... ..	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(3) Apprentice	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(4) Employee : Permanent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Casual	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Total	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

\* Persons working half or less than usual working hours

2.3 Outworkers

Does the establishment employ any outworkers, that is persons who work for the establishment in their own homes

Yes 1   
No 2

If yes, indicate

(a) Number of persons engaged during the reporting month

(b) Payments to outworkers during the reporting month

₹

3. LABOUR COSTS

3.1 Wages, salaries and other benefits for reporting month

(Rupees)

(1) Wages and salaries (including overtime, bonus, etc)	<input type="text"/>
(2) Refund of travelling	<input type="text"/>
(3) Payment in kind (food, drink, clothing, etc)	<input type="text"/>
(4) Employer's contribution to pension fund, etc	<input type="text"/>
(5) Other (specify)	<input type="text"/>
TOTAL	<input type="text"/>

## 4. CONSUMPTION OF FUELS, MATERIALS AND SERVICES

## 4.1 Materials purchased during the reporting month

Description	Imported	Domestically produced
		Value (Rupees)
(1)		
(2)		
(3)		
(4)		
(5)		
(6)		
(7)		
(8)		
(9)		
TOTAL		

## 4.2 Electricity, water and fuels consumed during the reporting month

Description	Imported	Domestically produced Value (Rupees)
(1) Electricity		
(2) Water		
(3) Fuel for plant and machinery		
(4) Fuel for vehicles		
TOTAL		

4.3 Other expenses incurred during reporting month

	Value (Rupees)
(1) Rent of premises ... ..	
(2) Rent of machinery and equipment ... ..	
(3) Postage, telephone, printing and stationery ... ..	
(4) Transport of raw materials ... ..	
(5) Repairs and maintenance ... ..	
(6) Business services (accounting, advertising, etc.) ... ..	
(7) Rates and licences, etc. ... ..	
(8) Interest paid ... ..	
(9) Insurance premium ... ..	
(10) Other (specify) ... ..	
<b>TOTAL</b>	

5. VALUE OF GOODS / SERVICES PRODUCED

5.1 Value of goods produced

Description	Unit	Quantity	Value (Rupees)
(1)			
(2)			
(3)			
(4)			
<b>TOTAL</b>			

5.2 Receipts from services\* provided

Description of services provided	Rupees
(1)	
(2)	
(3)	
(4)	
<b>TOTAL</b>	

\*Includes professional, technical, educational, amusement, repair and other personal services.

5.3 Receipts from work done for others on their own materials

	Rupees						
Value of work done ... ..	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> </tr> </table>						

5.4 Receipts from goods sold in same condition as purchased

	Rupees						
(1) Total purchases during the month ... ..	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> </tr> </table>						

	Rupees						
(2) Total sales during the month ... ..	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> </tr> </table>						

	Rupees						
(3) Cost of goods sold*	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> </tr> </table>						

	Rupees						
(4) Gross margin (2) — (3) ... ..	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> </tr> </table>						

\*Imputed from information in diaries

6. FIXED CAPITAL FORMATION

6.1 Gross additions to fixed assets, during the last 12 months

Description	Total value of physical assets Rs (000)	Total value of additions Rs (000)	Of which NEW only Rs (000)												
(1) Building	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> </tr> </table>					<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> </tr> </table>					<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> </tr> </table>				
(2) Transport	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> </tr> </table>					<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> </tr> </table>					<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> </tr> </table>				
(3) Machinery and other equipment	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> </tr> </table>					<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> </tr> </table>					<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> </tr> </table>				
(4) Furniture and fittings	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> </tr> </table>					<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> </tr> </table>					<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> </tr> </table>				
(5) Other (specify)	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> </tr> </table>					<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> </tr> </table>					<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> </tr> </table>				
<b>TOTAL</b>	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> </tr> </table>					<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> </tr> </table>					<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> </tr> </table>				

7. MISCELLANEOUS

7.1 State the year when the business started operation

7.2 Tenure of building occupied

Owned	1		
rented	2	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> </tr> </table>	

7.3 Number of vehicles owned by establishment :

- (a) Car ... ..
- (b) Van ... ..
- (c) Lorry ... ..
- (d) Other transport vehicle ... ..

7.4 Floor area of premises (sq. metres) ... ..

--	--	--	--	--

7.5 Indicate the importance of different means of transportation used

- (a) Own vehicle ... .. %
- (b) Hired transport ... .. %

7.6 Marketing of final products

- (a) Direct selling ... .. %
  - (b) Distributors/intermediaries ... .. %
  - (c) Export ... .. %
- 100%

7.7 Working capital (fonds de roulement) ...

Rs (000)

--	--	--	--	--

7.8 Source of Finance

Rs (000)

<i>(a)</i> Personal and relatives		
<i>(b)</i> Loans from banks and other credit institutions		
<i>(c)</i> Other (specify)		

7.9 Monthly salary/wages of permanent employees by occupation

Occupation	Number	Total salaries / Month	Average (Rs)
<i>(a)</i>			
<i>(b)</i>			
<i>(c)</i>			
<i>(d)</i>			
<i>(e)</i>			

7.10 For residential hotels and boarding houses only

- (a) State the number of rooms
- (b) State the number of beds

7.11 For restaurants only

State seating capacity

7.12 Supplementary information (for services only)

Type of Services

Fee charged / unit (Rs)

- (a) .....
- (b) .....



8. PROBLEMS / SUGGESTIONS

.....

.....

.....

**SIGNATURE**

I hereby certify that the information contained in this questionnaire is correct and complete to the best of my knowledge and belief.

Signature

Name (Block letters)

Status in business

Telephone No

Person to be consulted for queries or further information about this questionnaire.

Name (Block letters)

Telephone No

**SUPERVISOR**

**ENUMERATOR**

Name

Name

Signature

Signature

Date

Date

**FOR OFFICE USE ONLY**

Edited/Checked by (Name of Officer)

Date Signature

CENTRAL STATISTICAL OFFICE

MINISTRY OF ECONOMIC PLANNING AND DEVELOPMENT

1992 Collection of Statistics of Economic Activities

Small Establishments: Construction

IMPORTANT : Response to this inquiry is required by law. Information supplied is strictly confidential and will be used for statistical purposes only.

Operational Status : ..... ISIC Code [ ][ ] Serial No [ ][ ] Month [ ][ ]

1. IDENTIFICATION OF ESTABLISHMENT

1.1 Name of establishment

1.2 Address (Street and Locality) (Region/District) [ ][ ]

1.3 Period covered From to [ ]

1.4 Activities of establishment Main activity [ ][ ] Secondary activity [ ][ ]

1.5 Legal form of organisation Individual proprietor 1 Private partnership 2 Company 3 Co-operative 4 Other (Specify) 5 [ ]

1.6 State the year business started operation..... [ ][ ]

2. PERSONS ENGAGED

2.1 Normal/usual number of hours of work per week .....

2.2 Number of persons engaged as at last Thursday of the reporting month

Employment Status	Full time		Part time*	
	Male	Female	Male	Female
1. Working proprietor ... ..				
2. Apprentice ... ..				
3. Employee : Permanent ...				
Casual ... ..				
TOTAL ...				

\* Persons working half or less than usual working hours

3. LABOUR COSTS

3.1 Wages, salaries and other benefits for reporting month

(Rupees)

1. Wages and salaries (including overtime, bonus, etc.)									
2. Refund of travelling									
3. Payment in kind (food, drink, clothing, etc.)									
4. Employer's contribution to pension fund, etc									
5. Other (specify)									
TOTAL									

4. EARNINGS BY OCCUPATION

4.1 Average earnings per day (permanent employees only)

Occupation	No. of persons employed	Average earnings/day (Rs.)
1		
2		
3		
4		
5		

5. TYPE AND VALUE OF CONSTRUCTION WORK

5.1 Type of construction work done (*More than one item can be ticked*)

- 1. Residential building.....
  - 2. Non-residential building.....
  - 3. Other (specify).....
- .....
- .....

5.2 Details of construction operations during last twelve months

Person, firm or authority for whom the work is being done	Site address of job	Type *	Area ** (sq. mt.)	Contract value Rs (000)	Value of work done during last twelve months (Rs 000)

\* e.g. residential buildings, school, factory, road, bridge, etc.

\*\* for construction work such as road construction and pipe laying, etc. state the length in kilometres.

**6. CONSTRUCTION CHARGES**

6.1 Average price charged\* (Rs per sq. metre)

Labour only

Labour and materials

- 1. Residential building.....
- 2. Non-residential building.....
- 3. Other (specify).....

**7. FIXED CAPITAL FORMATION**

7.1 Gross additions \*\*\* to fixed assets during last twelve months

Description	Value of additions Rs (000)
1. Transport equipment	
2. Machinery and other equipment	
3. Furniture and Fittings	
4. Others	
TOTAL	

7.2 Number of vehicles and equipment owned by establishment

- 1. Car
- 2. Van
- 3. Lorry
- 4. Other (specify)

.....  
 .....  
 .....

\* based on building under construction

\*\*\* includes only new assets

8. PROBLEMS / SUGGESTIONS

.....  
.....  
.....

**SIGNATURE**

I hereby certify that the information contained in this questionnaire is correct and complete to the best of my knowledge and belief.

Signature

Name .....  
(block letters)

Status in business

Telephone No

Person to be consulted for queries or further information about this questionnaire.

Name .....  
(block letters)

Telephone No

**SUPERVISOR**

**ENUMERATOR**

Name .....

Name .....

Signature .....

Signature .....

Date .....

Date .....

**FOR OFFICE USE ONLY**

Edited/Checked by .....  
(Name of Officer)

Date ..... Signature .....

For Office Use		
Q	C	I

**CONFIDENTIAL**

CENTRAL STATISTICAL OFFICE

# Survey of Employment and Earnings

## March 1995

Notes:—

1. The term "Employees" covers all persons in regular or casual employment, including salaried managers, pieceworkers, family workers in receipt of salaries/wages and paid apprentices. Those who were temporarily absent on paid sick or vacation leave should be included.
2. This questionnaire, duly filled in, should reach this Office by 28 April 1995.  
In case of any difficulty in completing the questionnaire, please contact the Labour Section of the Central Statistical Office, Rose Hill. (Tel. No. 464 2088 or 465 8462).

### SECTION I — GENERAL

- (1) Code No.....
- (2) Name of establishment/employer.....
- (3) Postal Address.....
- (4) Nature of business.....
- (5) Address of establishment.....  
*(if different from postal address)*

(6) If name of establishment/employer, postal address or nature of business is not correctly shown above please enter correct particulars in BLOCK LETTERS :

Name.....

Address.....

Nature of business.....

(7) Annexes (if any) covered by this return

	<i>Name</i>	<i>Business activity</i>
(a) .....		
(b) .....		

(8) Does the establishment operate under an EPZ certificate? Yes or No.

(9) Area under cultivation.....  
*(for agricultural establishment only — Please state whether in acres or hectares)*

(10) Total number of employees who were paid for Thursday 30 March 1995.

(Includes all employees except non-Mauritians and outworkers who are to be reported on page 4.) Workers in casual employment who worked on that day and regular employees who were on *paid sick* or vacation leave on that day should be included.

Male	Female	Total

SECTION II TO VI: EMPLOYMENT AND EARNBY DIFFERENT RATES OF PAY — MARCH 1995

EMPLOYMENT AND EARNINGS		SECTION II	
		Employees on Monthly Rates of at the End of March 1995 (See note 1)	
1. Number of Employees appearing on payroll in March 1995	Male		1
	Female		1
	TOTAL		
2. GROSS CASH SALARIES/WAGES (See note 6)		Rupees	For Office
(i) Salaries/Wages (Basic pay + cost of living allowance)			
(ii) Overtime pay			
(iii) Productivity bonuses, commissions, travelling and other allowances which are regularly paid at the end of each month/pay period			
(iv) Other payments which are not regularly made every month/pay period e.g. any end of year and seasonal bonuses paid at the end of March (excluding end-of-service gratuities, retirement and severance allowances)			
(v) End-of-service gratuities, retirement and severance allowances			
(vi) Arrears, if any, paid in respect of adjustment of payments (e.g. salaries, wages, overtime, etc.) for previous months/pay periods			
TOTAL GROSS CASH SALARIES/WAGES			
3 (i) Period covered by last payroll in March in respect of employees in sections III to VI			
(ii) Number of working days or hours (excluding overtime) during above pay period as in 3 (i) above			
(iii) Total number of man days or man hours paid ( <i>nombre de journées ou d'heures payées</i> ) excluding overtime hours worked, in respect of employees mentioned in 1 for payroll period in 3(i) above (See note 7)			
(iv) Number of absences not paid during above pay period in respect of employees mentioned in 1 above			
(v) Number of overtime hours worked during the payroll period in 3(i) above			

GENNOTES

All employees, except Non-Mauritians and outworkers, of the establishment should be reported in any of the sections II, III, IV, V and VI. Non-Mauritians and outworkers are to be reported in section VII on page 4.

1. (i) Includes all employees whose pay are based on monthly rates.
  - (ii) Excludes all employees whose pay are calculated on other than monthly rates (e.g. weekly, daily, hourly, piece). Such employees should be excluded from this section even if they receive their pay once monthly.
  - (iii) Retired persons receiving a pension should be excluded even if their names appear on the payroll.
2. (i) Includes all employees who were exclusively on daily rates of pay during the last payroll period in March 1995. Such employees should be included here even if they receive their pay once monthly.
  - (ii) All other employees are to be excluded from this section.
  - (iii) Employees, who during the pay period, worked partly on daily rates and partly on other rates (e.g. piece-rates) are to be included in Section VI.
3. (i) Includes all employees who were exclusively on piece rates of pay during the last payroll in March 1995. Such employees should be included here even if they receive their pay once daily or monthly.
  - (ii) Employees who, during the pay period, worked partly on piece rates and partly on other rates (e.g. hourly rates) are to be included in Section VI.



SECTION II TO VI: EMPLOYMENT AND EARNBY DIFFERENT RATES OF PAY — MARCH 1995

SECTION III Employees on Daily Rates of Pay as per Last Payroll for March 1995 (See note 2)		SECTION IV Employees on Piece Rates of Pay as per Last Payroll for March 1995 (See note 3)		SECTION V Employees on Hourly Rates of Pay as per Last Payroll for March 1995 (See note 4)		SECTION VI Employees on Other Rates of Pay as per Last Payroll for March 1995 (See note 5)	
	C 1		D 1		E 1		F 1
	C 2		D 2		E 2		F 2
Rupees	For Office Use	Rupees	For Office Use	Rupees	For Office Use	Rupees	For Office Use
	C 6		D 6		E 6		F 6
	C 7		D 7		E 7		F 7
	C 8		D 8		E 8		F 8
	C 9		D 9		E 9		F 9
	C 10		D 10		E 10		F 10
	C 11		D 11		E 11		F 11
From ..... to .....		From ..... to .....		From ..... to .....		From ..... to .....	
	C 4	Days .....	D 4	Hours .....	E 4	Days or hours .....	F 4
Man-days : (normal working days)		Man-days : (normal working days)		Man-hours : (excluding overtime hours)		Man-days or man-hours : (excluding overtime hours)	
	C 3		D 3		E 3		F 3
Man-days :		Man-days		Man-days or man-hours :		Man-days or man-hours :	
	C 5		D 5		E 5		F 5
Man-hours :		Man-hours :		Man-hours :		Man-hours :	
	C 12		D 12		E 12		F 12

GENNOTES

- (i) Includes all employees who were *exclusively* on hourly rates of pay during the last payroll in March 1995. Such employees should be included here even if they receive their pay daily or monthly.
- (ii) Employees who, during the pay period, worked partly on hourly rates and partly on other rates are to be included in Section VI.
- (i) Includes all employees appearing on the last payroll for March 1995, and not included in Sections II, III, IV, and V (e. g. employees who during the pay period worked under a mixture of different schemes).

Gross cash salaries/wages paid in March 1995 to employees reported in I above.

Total Gross Cash salaries/wages refer to the gross cash pay before any deductions such as taxes, pension scheme contributions paid by employees etc.

- (i) Man-days paid = Total No. of days paid to employees during period covered by payroll (including No. of days paid but not worked e.g. paid leave, paid public holidays, etc).
- (ii) Man-hours paid = Total No. of hours paid to employees during period covered by payroll (including No. of hours paid but not worked e.g. paid leave, paid public holidays, etc). Overtime hours should be excluded.



For office use			
R	Q	C	I

**CONFIDENTIAL**

CENTRAL STATISTICAL OFFICE

# Survey of Employment, Earnings and Hours of Work

## September 1994

In case of any difficulty in completing this questionnaire, please contact the Labour Section of the Central Statistical Office, 3rd Floor, Toorawa Building, Cr.S.S.R. & Jummah Mosque Streets, Port Louis. (Tel. No. 208-0859 or 208-0781 or 212-2316/7).

### SECTION I — GENERAL

- (1) Code No .....
- (2) Name of establishment.....
- (3) Postal address.....
- (4) Name of business.....
- (5) Address of establishment.....  
*(if different from postal address)*

(6) Employment and earnings for September 1994

Note : Please give figures for *all employees* except non-Mauritians and outworkers  
Earnings comprise basic salaries/wages, bonuses, regular allowances, travelling and overtime pay.

Mode of payment	Number of employees			Earnings	Period covered
	Male	Female	Total		
Monthly					
Monthly <i>(fortnightly, weekly, etc.)</i>					From .....
					To .....

Person to be consulted for queries or further information about this questionnaire .

Mr/Miss/Mrs.....  
*(Name)* *(Status in business)*

Phone No : .....

Date .....

*Signature*





**CENTRAL STATISTICAL OFFICE**

MINISTRY OF ECONOMIC PLANNING AND DEVELOPMENT

**1992 Collection of Statistics of Economic Activities**

**Small Establishments : Land Transport**

**IMPORTANT: Response to this inquiry is required by law. Information supplied is strictly confidential and will be used for statistical purposes only**

ISIC Code

Operational Status ..... Serial No.

..... Month

**1. IDENTIFICATION OF ESTABLISHMENT / OPERATOR**

1.1 Type of Licence

(i)	Taxi car .....	1	<input type="checkbox"/>
(ii)	Contract car .....	2	
(iii)	Contract bus .....	3	
(iv)	Individual operator (bus)	4	
(v)	"A" — Licence carrier	5	

1.2 Data supplied relate to ..... vehicles

1.3 Name of proprietor.....

1.4 Address :

Street and locality .....

Region / District.....

.....

1.5 Period covered . From.....to.....

1.6 Activities of establishment :

Main activity.....

Secondary activity.....

1.7 Legal form of organisation :

Individual proprietor		1	
Private partnership...		2	
Company .....		3	
Co-operative .....		4	
Other (specify) .....		5	<input type="checkbox"/>

1.8 Particulars of vehicle :

- 1. Registration ... ..
- 2. Type of vehicle ... ..
- 3. Date of first registration & age ... ..
- 4. Make ... ..
- 5. Model ... ..
- 6. Engine capacity (c.c.) ... ..
- 7. Fuel used :
  - Super 1
  - Diesel 2
- 8. Base of operation..... District

1.9 Type of operation (taxis and buses only):

- 1. Seating capacity (excl. driver) ... ..
- Normal trip 1
- Contracty trip 2
- Other (specify) 3

1.10 Goods carried :

- 1. Load..... tons
- 2. Type of goods :
  - Sugar cane 1
  - Container 2
  - Foodstulls 3
  - Construction materials 4
  - Other (specify) 5

2. PERSONS ENGAGED

2.1 Normal/usual number of hours of work per week ...

2.2 Number of persons engaged as at last Thursday of the reporting period (week / month)

Employment Status	Full time		Part time*	
	Male	Female	Male	Female
1. Working proprietor	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Apprentice	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3 Employee : Permanent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Casual	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Total	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

\* Persons working half or less than usual working hours

## 3. LABOUR COSTS

## 3.1 Wages, salaries and other benefits for reporting period (Week / month)

(Rupees)

(1) Wages and salaries (including overtime, bonus, etc.)					
(2) Refund of travelling					
(3) Payment in kind (food, drink, clothing, etc.)					
(4) Employer's contribution to pension fund, etc.					
(5) Other (specify)					
TOTAL					

## 3.2 Earnings by occupation

(Rupees)

Occupation	Number of persons employed	Average earnings / per week / month
1 Driver		
2 Conductor		
3 Helper / Loader		
4 Other (Specify)		

## 4. EXPENDITURE

## 4.1 Description of Payments

	Period W / M / Y	Value Rs	Office Use
1 Fuel			
2 Lubricants			
3 Tyres & tubes			
4 Spare parts			
5 Repairs & maintenance			
6 Uniforms			
7 Telephone, printing and stationery			
8 Business services (accounting, etc)			
9 Rent of premises			
10 Other (specify)			
TOTAL			



## 4.2 Other payments

1. Licences ... ..					
2. Insurance ... ..					
3. Interest on loan of vehicle ... ..					
4. Repayment of loan for vehicle ... ..					
5. Other (specify) .....					
TOTAL .....					

## 5. RECEIPTS FOR WEEK / MONTH ENDING .....

5.1 Number of days in operation ... ..

5.2 (For Buses only):

1. Number of trips performed .....

2. Number of kilometres covered .....

3. Number of passengers carried .....

5.3 Total Receipts

Description	Value (Rupees)
1 .....	
2 .....	
3 .....	
TOTAL .....	

## 6. INVESTMENT

6.1 Value\* of fleet

Description	Make	Value (Rs 000)
1 .....		
2 .....		
3 .....		
4 .....		
5 .....		
TOTAL .....		

6.2 Gross additions during the year

Registration No.	Maku	Value (Rs 000)
1.....		
2.....		
3.....		
4.....		
5.....		
TOTAL .....		

7. PROBLEMS / SUGGESTIONS

.....

.....

**SIGNATURE**

I hereby certify that the information contained in this questionnaire is correct and complete to the best of my knowledge and belief.

Signature .....

Name .....  
(block letters)

Status in business : .....

Telephone No .....

Person to be consulted for queries or further information about this questionnaire.

Name .....  
(block letters)

Telephone No .....

SUPERVISOR

ENUMERATOR

Name ..

Name

Signature

Signature

Date.....

Date .....

**FOR OFFICE USE ONLY**

Edited/Checked by : .....  
(Name of Officer)

Date ..... Signature .....

\*Estimate of actual sale value

1992 Census of Economic Activities

Itinerant Establishments

- 1. Name of Establishment/Owner: .....
- 2. Town/Village: .....
- 3. Type of Economic Activity: .....
- 4. Employment status of respondent:
 

Self employed		Part-time	
Employee		Full-time	
- 5. Number of hours of work per week: .....
- 6. Number of persons engaged: .....
- 7. Number of employees if applicable: .....
- 8. Wages paid per week/day (Rs): .....

9. *Materials used per week/day:*  
(List most important items)

Materials	Value(Rs)
9.1 .....	.....
9.2 .....	.....
9.3 .....	.....
9.4 .....	.....

10. *Goods/services produced per week/day:*  
(List most important items)

Goods/Services	Value(Rs)
10.1 .....	.....
10.2 .....	.....
10.3 .....	.....
10.4 .....	.....

11. Total sales per week (For retailers only):                      Rs .....

**J. Maurice : questionnaires "Survey of employment and earnings in large establishments 1995"**

**Survey of Employment and Earnings  
March 1995**

**Notes:**

*Employment and earnings data for government employees are mainly obtained from computerised payrolls prepared by the Central Information Systems Division. However these exclude:*

- (a) certain payments, such as travelling allowance, made from manual paysheets to employees covered by the computerised payrolls;*
- (b) the number and earnings of some employees who receive all payments from manually-prepared paysheets; these employees can be categorised into
  - (i) those , particularly new recruits on monthly rates of pay*
  - (ii) those on daily rates of pay**

*The aim of this questionnaire is to obtain the above additional information in order to prepare a complete set of data relating to employment and earnings in government . Information on the earnings component under (a) is to be reported in Section B , employment and earnings data for b(i) are to be given in Section C and those for b(ii) in Section D*

**Section A - General**

- (i) Code**
- (ii) Vote** .....
- (iii) Ministry** .....
- (iv) Department** .....
- (v) If Vote / Ministry / Department is not correctly shown above , please enter correct particulars**
  - Vote** .....
  - Ministry** .....
  - Department** .....

Central Statistical Office,  
ROSE - HILL.

7 April , 1995

Dear Sir / Madam ,

**Survey of Employment and Earnings - March 1995**

The Central Statistical Office is carrying out a survey of employment and earnings for March 1995. The principal aim of the survey is to determine the level of employment in large establishments. At the same time, information is collected on job vacancies and the gross cash salary/wage bill of the establishments

Two copies of a questionnaire are enclosed and it would be appreciated if you could complete them and return one copy to this office by **28 April 1995, at latest** The other copy is for your records .

Explanatory notes have been included under *General Notes*. Should you encounter any difficulty in the completion of the questionnaire, or should you require additional copies of the questionnaire, please contact the **LABOUR SECTION** of the Central Statistical Office (Tel. No. 464-2088 or 465-8462).

Please note that any information submitted will be treated as **strictly confidential** and will be used solely in the compilation of statistical tables which, when published, will not reveal any of the particulars relating to an individual establishment. Furthermore information on individual establishments will not be communicated to any other ministry or department

Thanking you for your kind co-operation,

Yours faithfully,

K Nassurally  
for Director of Statistics

19 September, 1994

Dear Sir / Madam,

**Survey of Employment , Earnings and Hours of work  
September 1994**

The Central Statistical Office is carrying out a survey of employment , earnings and hours of work among large establishments for the month of September 1994 . The principal aim of the survey is to obtain occupational data on wages and hours of work for measuring wage rates in different industrial sectors . At the same time in Section I of the questionnaire , information is collected on the total earnings paid to all employees at the establishment

Detailed information on number of employees , payments made and hours of work are required for each of the selected occupations listed in Section II of the questionnaire . In case any of the occupations listed does not exist in your establishment , please replace by similar ones giving their appropriate descriptions .

The explanatory notes included in the questionnaire are meant to enable you to complete the questionnaire correctly. Furthermore with the aim of easing the task of respondents, certain modifications have been made in section II. However, should you still require assistance, please contact the **LABOUR SECTION** of this office (Tel No 208-0859 or 208-0781 or 212-2316/7).

I should be grateful if you could kindly complete the enclosed questionnaires and return one copy to this office by **17 October 1994**. The second copy is for your records. I would like to reiterate our assurance that all data provided by you will be treated as **STRICTLY CONFIDENTIAL** and will be used only in the compilation of statistical tables which will **NOT** reveal any of the particulars relating to any individual establishment.

Thanking you for your continued co-operation,

Yours faithfully,

G Appadu (Mrs)  
for Director of Statistics

**Section B**

**EMPLOYEES COVERED BY COMPUTERISED PAYROLLS BUT RECEIVING SOME PAYMENTS IN MARCH 1995 THROUGH MANUALLY PREPARED PAYSHEETS**

Payments made from manually - prepared paysheets to persons in this category :

Item	Rupees
(i) Overtime	
(ii) Arrears	
(iii) Other payments , please specify	
TOTAL	

**Section C**

**EMPLOYEES ON MONTHLY RATES OF PAY WHO RECEIVED ALL PAYMENTS MADE TO THEM IN MARCH 1994 FROM MANUALLY PREPARED PAYSHEETS**

NUMBER OF EMPLOYEES

Males	Females	Both sexes

GROSS CASH SALARIES

Item	Rupees
(a) Basic salaries , extra remuneration and cost of living allowance paid for the month	
(b) Overtime	
(c) Other regular allowances e.g. travel ng	
(d) Arrears paid in March in respect of adjustment of salaries or cost of living allowance for previous months	
TOTAL	

*Note* Gross cash salaries refer to gross cash pay before deduction of taxes , employee's contribution to pension schemes , etc.

**Section D**

**EMPLOYEES ON DAILY RATES OF PAY WHO RECEIVED ALL PAYMENTS AT THE END OF MARCH 1994 FROM MANUALLY - PREPARED PAYSHEETS**

**NOTES**

1. All daily employees whose names appeared on your paysheets for the last pay - period in March should be included
2. Man - days = Total number of days paid to employees during period covered by payroll.  
Period covered by paysheets : From : ..... to .....

	Male	Females	Both sexes
No. of employees			
Total no. of man - days paid <i>(nombre de journees payees)</i>			

**GROSS CASH WAGES**

Item	Rupees
(a) Basic wages , extra remuneration and cost of living allowance	
(b) Overtime	
(c) Other regular allowances e.g travelling	
(d) Arrears paid in March in respect of adjustment of salaries or cost of living allowance for previous months	
<b>TOTAL</b>	

Note . Gross wages refer to cash pay before any deduction of taxes and pension scheme contributions paid by employees .

Person to be contacted for further information about this questionnaire	
( Mr / Mrs / Miss)	
(Name)	(Signature)
Telephone No .....	Date .....



## K. Maurice : taux de change avec la roupie

TABLEAU 95 - MAURICE . TAUX DE CHANGE AVEC LA ROUPIE

PAYS	MONNAIE	Achat	Vente
Australie	AUD 1	15,58	16,13
Canada	CAD 1	14,45	15,03
République Populaire de Chine	CNY 1	2,44	2,52
Communauté Européenne	ECU1	22,4	23,51
France	FRF 1	3,52	3,58
Allemagne	DEM 1	11,78	12,06
Hong Kong	HKD 1	2,5	2,69
Inde	INR 1	0,56	0,58
Italie	ITL 1000	11,88	12,35
Japon	JPY 100	16,94	17,32
Madagascar	MGF 100	0,4	0,42
Nouvelle-Zélande	NZD 1	13,88	14,37
Pakistan	PKR 100	49,31	51,78
Seychelles	SCR 1	3,96	4,16
Singapour	SGD 1	13,98	14,53
Afrique du Sud	ZAR 1	4,5	4,68
Etats-Unis	USD 1	20,34	20,6
Royaume-Uni	GBP 1	33,06	33,39

Source : Banque de Maurice. Taux de change au 14 mai 1997.

## L. Maurice : avantages offerts par la MEDIA<sup>106</sup> aux investisseurs

The four pillars of the Mauritian economy are manufacturing, agriculture, tourism and financial services. Besides the right business environment and privileged market access, Mauritius offers a comprehensive package of fiscal and non-fiscal incentives.

### MANUFACTURING

The incentives for the manufacturing and support services sectors are spelt out in the Industrial Expansion Act 1993 and promote the objectives of an essentially technology-driven, higher value-added industrialisation.

#### Export Enterprise (EPZ)

Export-led growth remains the overriding priority within the industrial strategy of Mauritius. The Export Enterprise Certificate is meant for export-oriented enterprises which export their entire output although authorisation to sell a small percentage locally (10% - 20% of exports) may be obtained, depending on the nature of the industrial activity.

#### *Qualifying Activities*

- All manufactured goods for exports
- Produce of deep sea fishing (Including fresh or frozen fish)
- Printing and publishing as well as associated operations
- Information Technology activities
- Agro industries

#### *Incentives*

- No customs duty, or sales tax on raw materials and equipment
- No corporate tax
- No tax on dividends
- No capital gains tax
- Free repatriation of profits, dividends and capital
- 60% remission of customs duties on buses of 15-25 seats used for the transport of workers
- Exemption from payment of half the normal registration fee on land and buildings by new industrial enterprises
- Relief on personal income tax for 2 expatriate staff

#### Pioneer Status Enterprise

---

<sup>106</sup> Mauritius Export Development and Investment Authority. Source internet : <http://nec.intnet.mu/media/>

The Pioneer Status scheme aims at encouraging the transfer of technology, creating new support industries for the high value-added sector, for the development of priority sectors and pioneer services. Operators holding the Pioneer Status can both export and sell their products or services on the local market without let or hindrance.

### *Qualifying Activities*

Activities involving technology and skills above average existing in Mauritius and likely to enhance industrial and technological development.

Applicant companies may come under one of three broad categories:

- (a) new technology,
- (b) support industries and
- (c) service industries.

### *Incentives*

No customs duty, or sales tax on scheduled equipment or materials.

15% corporate tax

No tax on dividends

Free repatriation of profits, dividends and capital

### Modernisation and Expansion

This Scheme has been introduced to accelerate the modernisation, expansion and diversification of existing manufacturing enterprises and to encourage them to invest in modern equipment, computerisation and pollution control technology.

### *Qualifying Activities*

Investment in productive machinery and equipment, such as automation equipment and processes and computer applications to industrial design, manufacture and maintenance (CAD/CAM)

Investment in anti-pollution and environment protection technology to be made within 2 years of date of issue of certificate.

### *Incentives*

No customs duty on production equipment

Income Tax credit of 10% (spread over 3 years) of investment in new plant and machinery, provided at least Rs 10 million are spent and this occurs within two years of date of issue of certificate. (This is in addition to existing capital allowances which amount to 125% of capital expenditures).

Enterprises incurring expenditure on anti-pollution machinery or plant benefit from a further incentive, i.e. an initial allowance of 80% instead of the normal 50% .

### Small and Medium Enterprise

The purpose of this scheme is to encourage the development of SME's and to integrate them into the industrial set-up of Mauritius. It applies to enterprises whose production equipment does not exceed Rs 5 million.

#### *Qualifying Activities*

Any manufacturing activity, including repair, packing and assembly of inputs into finished or semi-finished goods, provided the aggregate CIF value of production equipment does not exceed Rs 5 million.

#### *Incentives*

No customs duty on production equipment  
15% corporate tax

#### Industrial Building Scheme

The availability of industrial space is a must for industrialisation and this scheme is meant for construction of industrial buildings, provided the floor space is at least 1,000 m<sup>2</sup>.

#### *Qualifying Activities*

Construction for letting purposes of industrial buildings or levels thereof, provided floor space is at least 1000 square meters

Special conditions: The applicant can only be a company intending to erect an industrial building to be let to the holder of a certificate (other than an industrial building enterprise certificate) issued under this Act or to an enterprise engaged in the manufacture or processing of goods or materials except the milling of sugar.

#### *Incentives*

15% corporate tax  
No tax on dividends  
Registration dues for land purchase: 50% exemption  
There is also a non-fiscal incentive, namely the disapplication of the Landlord and Tenant Act, i.e. rent control

#### Strategic Local Enterprise

This scheme promotes local manufacturing enterprises which contribute to the economic, industrial and technological development of Mauritius.

#### *Qualifying Activities*

Local industry manufacturing for the local market and engaged in an activity likely to promote and enhance the economic, industrial and technological development of Mauritius.

### *Incentives*

15% corporate tax  
No tax on dividends

## **SERVICES**

Although the manufacturing sector remains the backbone of economic development in the country, the role of the services sector has been re-defined and a number of incentive schemes have been introduced to give a boost to service-oriented activities namely, offshore business and freeport operations.

### Export Service Zone

This scheme promotes the development of marketing services and expertise as a support to the manufacturing sector. Other activities under the ESZ includes translation works, consultancy services and so on.

### *Qualifying Activities*

Export oriented service companies, such as - accountancy, law, medicine, international marketing, quality testing, pre-shipment services, civil engineering, management consultancy, re-insurance, entrepot trade, transshipment

### *Incentives*

15% Corporate tax, exemption from payment of income tax on dividends  
No customs duty on office equipment

### Offshore Business

Mauritius is fast becoming an international financial and business centre. Offshore transactions are normally conducted with non-residents and in foreign currencies.

### *Qualifying Activities*

Conduct of business with non-residents and in currencies other than the Mauritian Rupee: Activities include: offshore banking, offshore insurance, offshore funds management, international financial services, operational Headquarters, international consultancy services, shipping and ship management, aircraft financing and leasing, international licensing and franchising, international data processing and other information technology services, offshore pension funds, international trading and assets management, international employment services

### *Incentives*

No tax on profits

free repatriation of profits  
complete freedom from exchange control  
Concessionary personal income tax for expatriate staff  
complete exemption from taxes on imported office equipment  
complete exemption from import duties on cars and household equipment for two expatriate staff per company  
No withholding tax on interest payable on deposits raised from non-residents by offshore banks  
No withholding tax on dividends and benefits payable by offshore entities, no estate duty or inheritance tax is payable on the inheritance of share in an offshore entity, no capital gain tax.

### Freeport

Its purpose is to transform Mauritius into a major distribution, transshipment and marketing centre by encouraging both residents and non-residents to be involved in international trading activities.

#### *Free Activities*

Import and re-export trade, e.g warehousing and storage, bulk breaking, cleaning, mixing, packing and repacking, minor processing and

No corporate tax  
Complete exemption from payment of customs duty and sales tax on :  
(a) all machinery, equipment and materials imported into a freeport zone for exclusive use in the freeport,  
(b) all goods destined for re-export, access to offshore banking facilities, warehousing and storage fees at preferential rates

### OTHERS

Incentives for investment in the agricultural and tourism sectors are spelt out in the Agricultural Development Certificate and the Hotel Development Certificate schemes.

#### Agricultural Development Certificate

##### *Incentives*

15% corporate tax  
exemption from payment of income tax on dividends  
free repatriation of capital, profits, and dividends  
complete exemption from payment of customs duty on machinery, equipment and spare parts

exemption from payment of 50% of the normal registration fee on land and buildings purchased by the new enterprise.

#### Hotel Management Service Certificate

This scheme applies to companies which provide managerial and marketing services to new hotels or to existing hotels to which new rooms are added.

##### *Incentives*

- 15% corporate tax
- Tax free dividends for 10 years
- Free repatriation of profit, dividends and capital subject to original investment being received "A" status from the Bank of Mauritius
- Term loans and overdraft at preferential rates

#### Hotel Development Certificate

##### *Incentives*

- 5% corporate tax
- Tax free dividends for 10 years
- Exemption of customs duty on importation of equipment as per the approved list
- Free repatriation of profit, dividends and capital subject to original investment being received "A" status from the Bank of Mauritius
- Term loans and overdraft at preferential rates

## M. Références des articles de presse, guides, encyclopédies, sites internet et dossiers consultés

EUROPA PUBLICATIONS LIMITED, AFRICA South of the Sahara 1996, Twenty-Fifth Edition 1996, London, England, MAURITIUS, p.624-640.

EUROPA PUBLICATIONS LIMITED, AFRICA South of the Sahara 1996, Twenty-Fifth Edition 1996, London, England, REUNION, p.744-751.

ENCYCLOPAEDIA UNIVERSALIS, (1994), « *Océan Indien* », Corpus 12, pp.134-152.

La France des DOM-TOM, Guide économique et touristique, (1996), sous le haut patronage du Ministère de l'Outre-Mer, 223 p.

Le guide du routard Réunion/Maurice 1996/1997, Hachette, Paris, 155 p.

Réunion, Maurice, Seychelles, îles de l'océan indien, (1994), Guides Arthaud, Paris, 369 p.

Réunion et Maurice, (1998), lonely planet, Paris, 345 p.

## ESSE FRANCAISE

CAPITAL, juillet 1997, « *L'île Maurice : les bienfaits d'une économie ouverte* », par Loïc Grasset, pp.66-67

COURRIER INTERNATIONAL, (du 29 Août au 04 Septembre 1996), n°304, « *UGANDA. Comme au bon vieux temps. Kampala retrouve ses commerçants indiens* », par Ola Säll, p. 22

L'EXPANSION, (du 20 février au 05 mars 1997), n°543, « *Afrique : les premiers signes du réveil* », par Thierry Fabre, pp.96-98

LE SPECTACLE DU MONDE, (décembre 1996), « *La Gazelle et le Phacochère* », par Frédéric Pons, pp.42-45

LE FIGARO, (18 mars 1996), « *Le cinquantenaire de la départementalisation. La Réunion : Chirac en pays de connaissance* », par P.G.

LE FIGARO, (19 mars 1996), « *Le chef de l'Etat poursuit sa visite à la Réunion, Chirac : le service militaire adapté sera maintenu* », par P.G.

LE FIGARO, (19 mars 1996), « *Le cinquantenaire de la départementalisation. la place de l'outre-mer* », par Henry Jean-Baptiste.



- LE FIGARO, (20 mars 1996), « *La fin du voyage du chef de l'État à la Réunion, Jacques Chirac propose un 'nouveau pacte' »* »
- LE FIGARO, (08.09 Février 1997), « *Des "assises du développement" pour l'outre-mer »*, par Alix Dijoux
- LE MONDE, (08.09 Mars 1992), « *LA REUNION : la quête d'une identité »*, par Francis Soler.
- LE MONDE, (11-12 Février 1996), « *Le PC réunionnais propose de réduire les avantages salariaux des fonctionnaires de l'île »*, par Jean-Louis Saux.
- LE MONDE, (20 Mars 1996), « *A la Réunion, Jacques Chirac est apparu comme le vrai 'patron' de l'outre-mer »*, par Jean-Louis Saux.
- LE MONDE, (20 Mars 1996), « *Le service militaire adapté accueille plus de 3 000 recrues »*, par Jean-Louis Saux.
- LE MONDE, (20 Mars 1996), « *La lutte biologique contre les parasites fait rage à la Réunion »*, par Vincent Tardieu
- LE MONDE, (08 Octobre 1996), « *La corruption des notables de la Réunion en procès »*, par Erich Inciyan.
- LE MONDE, (11 Novembre 1997), « *L'île Maurice, après le miracle »*, par Francis Soler.
- LE MONDE-ECONOMIE, Enjeux et Stratégies, mardi 07 janvier 1997, « *Malgré ses atouts, l'économie sud-africaine marque le pas »*, p.16.
- LE POINT, (16 Mars 1996), numéro 1226, « *Réunion-Maurice, les fausses-jumelles »*
- LE POINT, (30 Mars 1996), numéro 1228, Encart Publiscopie « *Île Maurice : l'île ouverte sur le monde »*, p.34
- MANOU BHEENICK, « *Les nouvelles ambitions de l'île Maurice »*, p.VI
- PAUL BERENGER, « *Maurice est une île-carrefour »*, p.IV
- NAVIN RAMGOOLAM, « *Je veux faire entrer Maurice dans le XXIème siècle »*, p.III
- LIBERATION, (18 mars 1996), « *A la Réunion, Chirac prêche l'égalité »* par Pascal Virot.
- LIBERATION, (19 mars 1996), « *A la Réunion, Chirac sonne le glas de la 'prime coloniale' »* par Pascal Virot.
- THE ECONOMIST, november 30th 1996, « *The EU and the third world. Wanted : some African tigers »*, p.55
- THE ECONOMIST, june 14th 1997, « *An African success story »*, p.53
- MAGAZINE GEO, (Janvier 1986), « *Maurice aux multiples visages »*, n°83, pp.40-52
- MAGAZINE GEO, (Février 1991), « *La Réunion »*, n°144, pp.55-95
- MAGAZINE GEO, (Septembre 1995), « *La diaspora chinoise »*, n°199, pp.134-148
- MAGAZINE GEO, (Octobre 1995), « *Spécial Océan Indien »*, n°200, pp.90-143

MAGAZINE GRANDS REPORTAGES, (Février 1996), « *Océan Indien : Cap sur les îles aux épices. Réunion, Maurice, Rodrigues, Ceylan, Maldives* », n°169, pp.44-77.

VOYAGER MAGAZINE, (1994), « *Partir dans les îles, Spécial Océan Indien* », Numéro 13 hors-série.

## PRESSE MAURICIENNE

### Journal 5-plus

CELINE FRAUVELLE, HUSNA RAMJANALLY, AUDREY VACHER, CINDY VIRAMALAY, CLIFFORD TSE, « *Dossier sur l'émigration mauricienne : L'herbe est-elle toujours plus verte ailleurs ?* », date inconnue, pp.31 -37.

### Le Mauricien

13 février 1991, « *640 étrangers avaient obtenu des contrats de travail à Maurice* ».

Lundi 11 novembre 1996, « *20 000 chômeurs aujourd'hui vers 75 000 dans cinq ans* ».

### Week-End (Le Mauricien dimanche)

Dimanche 10 novembre 1996, p.17, « *Les Select Documents on Indian Immigration 1834-1926 en trois tomes de S. Deerpalsingh et Marina Carter* ».

Dimanche 17 novembre 1996, p.19, « *L'épreuve de la compétitivité est une étape difficile à franchir pour la Zone Franche, Jayen Cuttaree, Ministre de l'Industrie et de la Technologie Appliquée* »

Dimanche 17 novembre 1996, p.21, « *D'un entretien avec SEMIK Fazli, haut-commissaire du Pakistan à Maurice* ».

Dimanche 08 décembre 1996, p.9, « *Paul Berenger - position commune de la SADC à Singapour* »

Dimanche 15 décembre 1996, p.26, « *Etude comparative de A K Aubeeluck de l'impact de l'industrie manufacturière sur une économie insulaire* ».

Dimanche 12 janvier 1997, p.15, « *Le gouvernement accorde une allocation de Rs 1 000 aux marins chômeurs authentiques* ».

Dimanche 02 février 1997, p.7, « *Tourisme - bilan. 486 867 touristes ont visité Maurice en 1996* ».

Dimanche 02 février 1997, p.5, « *L'île Maurice cachait des armes pour l'armée sud-africaine sous l'apartheid* ».

Dimanche 16 février 1997, p.3, « *Une zone économique spéciale de 100 000 hectares à Beira proposée à Maurice* ».

- Dimanche 16 février 1997, p.18-19, « *Regards sur la privatisation* », par Pierre Dinan.
- Dimanche 23 février 1997, p.8-9, « *Relations Maurice/ Union européenne, Francesco Granell : "Le cas de Maurice est exemplaire parmi les pays ACP"* ».
- Dimanche 23 février 1997, p.36-37, « *L'immigration indienne contractuelle vue à travers les dépêches et les rapports officiels (I)* ».
- Dimanche 02 mars 1997, p.7, « *IOR-ARC : Première réunion ministérielle des 14 pays membres cette semaine* »
- Dimanche 02 mars 1997, p.9, « *Jacques Godfrain : "La France n'a nullement l'intention de diminuer son aide à Maurice"* ».
- Dimanche 02 mars 1997, p.9, « *Mme Marie-France Roussety, ambassadrice de Maurice en France : "Je demande aux Mauriciens de ne pas se mettre en situation irrégulière"* ».
- Dimanche 09 mars 1997, p.7, « *Après la naissance de l'IOR-ARC, Paul Bérenger : "Satisfait sur toute la ligne"* ».
- Dimanche 09 mars 1997, p.36-37, « *L'immigration indienne contractuelle vue à travers les dépêches et les rapports officiels (II)* ».
- Dimanche 16 mars 1997, p.36-37, « *L'immigration indienne contractuelle vue à travers les dépêches et les rapports officiels (III)* ».
- Dimanche 16 mars 1997, p.28-29, « *The Mauritius Collection* ».
- Dimanche 23 mars 1997, p.19, « *Le Pakistan sera membre à part entière de l'IOR* ».
- Dimanche 06 avril 1997, p.19, « *Les immigrés mauriciens au Canada sont avantagés par leur multilinguisme* ».
- Dimanche 13 avril 1997, p.15, « *Consensus autour d'un système de paiement commun pour les pays de la SADC* ».
- Dimanche 20 avril 1997, p. 16, « *Questions à Cader Sayed-Hossen, président de la CCI : Le secteur privé mauricien n'est pas pleurnichard* ».
- Dimanche 11 mai 1997, p. 15, « *New US Africa policy moves forward, but textile provision for Mauritius uncertain* »
- Dimanche 11 mai 1997, p. 19, « *Pourquoi pas un cycle primaire à trois vitesses ?* »
- Dimanche 18 mai 1997, p. 8, « *Compensation salariale, les propositions finales du gouvernement* »
- Dimanche 18 mai 1997, p. 16, « *UE-ACP : le débat sur Lomé 2000 est lancé* »

Dimanche 25 mai 1997, p.23, « *Diego Garcia files : Les pressions des États-Unis sur la GB pour exciser totalement les Chagos du territoire mauricien* »

Dimanche 01 juin 1997, p. 18-19, « *Diego Garcia files II : Communications extérieures secrètes d'un patriote très spécial* ».

Dimanche 01 juin 1997, p. 12, « *Huit sites identifiés pour commémorer la colonisation hollandaise* ».

Dimanche 08 juin 1997, p.16. « *Les atouts des entreprises manufacturières de six pays d'Afrique anglophone sous la loupe* ».

Dimanche 08 juin 1997, p. 18-19, « *Diego Garcia files III Une presse internationale très bien informée* ».

Dimanche 08 juin 1997, p.35, « *Table ronde sur l'avortement à l'Alliance française* ».

Dimanche 15 juin 1997, p.7, « *Le Dr Vasant Ranwaree promet une TVA à la mauricienne applicable avant fin juin 98* ».

Dimanche 15 juin 1997, p.15. « *A coeur ouvert, budget 97-98, par Pierre Dinan* ».

Dimanche 15 juin 1997, p. 20-21, « *Diego Garcia files IV : Un gros mensonge de trente-deux ans enfin révélé* ».

Dimanche 22 juin 1997, p. 22-23, « *Diego Garcia files V : Les contreparties américaines cachées aux dirigeants mauriciens* ».

Dimanche 29 juin 1997, p. 18-19, « *Diego Garcia files VI La conférence Constitutionnelle (non officielle) de Londres* ».

Dimanche 06 juillet 1997, p.20-21, « *Diego Garcia files VII - Le chantage historique* ».

Dimanche 06 juillet 1997, p.37, « *Maurice peut-être le 'petit-frère' de Hong-Kong en Afrique* »

Dimanche 13 juillet 1997, p.19, « *Diego Garcia files VIII : Confidences d'impérialistes* ».

Dimanche 20 juillet 1997, p.18-19, « *Diego Garcia files IX : Confidences impérialistes* ».

Dimanche 20 juillet 1997, p.20-21, « *O Canada* ».

Dimanche 27 juillet 1997, p.18-19, « *Diego Garcia files X : Le 'population cleansing' des Chagos* »

Dimanche 03 août 1997, p.6, « *Interview de Kadress Pillay, ministre de l'éducation Il faut une période de trêve pour laisser l'île Maurice respirer* ».

Dimanche 03 août 1997, p.18-19, « *Diego Garcia files XI : La constitution de l'île Maurice indépendante fut manipulée par la GB pour résoudre le problème des réfugiés chagosiens* ».

Dimanche 10 août 1997, p. 6, « *Interview de Moorthy Sunasse, ministre du Commerce et de l'Industrie La délocalisation sera un des facteurs déterminants de notre devenir* ».

Dimanche 10 août 1997, p.18-19, « *Diego Garcia files XII : La déportation finale* ».

Dimanche 17 août 1997, p. 9, « *CPE : la guillotine* ».

Dimanche 17 août 1997, p. 36-37, « *Une histoire de l'île Maurice coloniale et post-coloniale en raccourci (I)* ».

Dimanche 24 août 1997, p. 18, « *La spécificité du cas chagossien en voie d'être reconnue par les Nations-Unies* ».

Dimanche 24 août 1997, p. 36-37, « *Une histoire de l'île Maurice coloniale et post-coloniale en raccourci (II)* ».

Dimanche 31 août 1997, p. 16, « *Les Etats-Unis jugent la base de Diego Garcia 'encore vitale' pour la défense du monde* ».

Dimanche 14 septembre 1997, p. 15, « *Robin Cook et Les Chagos agir ensemble maintenant une fois pour toutes* ».

Dimanche 21 septembre 1997, p. 16-17, « *Livre Blanc sur l'éducation : réformes autour du nine-year schooling, le débat est lancé* ».

Dimanche 28 septembre 1997, p. 15, « *Le député britannique John Aarek : 'D'accord avec la souveraineté de Maurice sur les Chagos'* ».

Dimanche 28 septembre 1997, p. 44-45, « *Voyageurs européens aux Mascareignes et en Afrique du Sud (I)* ».

Dimanche 05 octobre 1997, p. 35, « *Port franc et industrie nouvelle : Taille et polissage de gemmes à partir de pierres de Madagascar* ».

Dimanche 05 octobre 1997, p. 44-45, « *Voyageurs européens aux Mascareignes et en Afrique du Sud (II)* ».

Dimanche 12 octobre 1997, p. 18-19, « *La question chagossienne : Me Laxémillante et M. Fernand Mandarim présentent leur combat* ».

Dimanche 19 octobre 1997, p. 15, « *Le MMM s'explique sur le dossier Chagos* ».

Dimanche 26 octobre 1997, p. 15, « *Le Commonwealth et les Chagos : le tournant d'Edimbourg* ».

Dimanche 02 novembre 1997, p. 30, « *Le démembrement des Chagos commémoré samedi prochain* ».

Dimanche 02 novembre 1997, p. 44-45, « *Deux cents ans de présence indienne à l'île Maurice (I)* ».

Dimanche 09 novembre 1997, p. 44-45, « *Deux cents ans de présence indienne à l'île Maurice (Suite et fin)* ».

Dimanche 16 novembre 1997, p. 15, « *L'OMC et le GATT : Benoît Arouff : Maurice est un pays composé de beaucoup d'amateurs* ».

Dimanche 16 novembre 1997, p. 17, « *Les 25 ans de Floréal Kuitwear, une histoire d'hommes et de femmes de fil en aiguille* ».

Dimanche 28 décembre 1997, p. 8, « *Sir Anerood Jugnauth : "Je suis inquiet pour l'avenir économique"* ».

Dimanche 04 janvier 1998, p. 6-7, « *Cassam Uteem, Président de la République : "Je souhaite une stabilité politique pour que Maurice puisse faire face aux problèmes économiques"* ».

Dimanche 04 janvier 1998, p. 9, « *Education : prémices et promesses* ».

Dimanche 11 janvier 1998, p. 8, « *Education : les causes du dropping-out selon les jeunes , problèmes d'argent, drogue et absence de soutien pédagogique* ».

Dimanche 11 janvier 1998, p. 16-17, « *Les dessous des rivalités occidentales dans l'océan indien quand la GB et l'Australie espionnaient la France pour les États-Unis* ».

Dimanche 11 janvier 1998, p. 23, « *République de Madagascar ; émigration et demandes de visas de nouvelles dispositions depuis septembre dernier* ».

Dimanche 11 janvier 1998, p. 28-29, « *Des Mauriciens de Londres (I)* ».

Dimanche 11 janvier 1998, p. 34, « *Pierre Dinan "Plaidoyer pour l'école privée"* ».

Dimanche 11 janvier 1998, p. 36-37, « *Ahmad Gunny : "L'île Maurice et la France dans la deuxième moitié du 18e siècle (I)"* ».

Dimanche 18 janvier 1998, p. 17, « *Rentrée scolaire et catchment area : l'affidavit de la dernière chance...* ».

Dimanche 18 janvier 1998, p. 28-29, « *Des Mauriciens de Londres (II)* ».

Dimanche 18 janvier 1998, p. 36-37, « *Ahmad Gunny : "L'île Maurice et la France dans la deuxième moitié du 18e siècle (II)"* ».

Dimanche 25 janvier 1998, p. 18, « *Chagos le gouvernement mauricien a cédé aux pressions anglo-américaines en mai 90* ».

Dimanche 25 janvier 1998, p. 22, « *Chris Marchant, haut-commissaire australien à Maurice "Le scholarship programme coupé dans le dernier exercice budgétaire"* ».

Dimanche 25 janvier 1998, p. 28-29, « *Des Mauriciens de Londres (III)* ».

Dimanche 01 février 1998, p. 18, « *Le gouvernement anglais mettrait-il les Chagos sous le BOT* ».

Dimanche 08 février 1998, p. 16-17, « *Le danger nucléaire dans l'océan Indien* ».

Dimanche 08 février 1998, p. 36-37, « *Le rapport sur l'exclusion une absence de rapport* ».

Dimanche 15 février 1998, p. 3, « *Navin Ramgoolam : "Il n'y a pas de récession à Maurice"* ».

Dimanche 15 février 1998, p. 16, « *Guerre du poisson entre La Réunion et l'île Maurice* ».

Dimanche 15 février 1998, p. 21, « *Offshore et taxation : Dev Erriah : "Maurice doit absolument devenir un paradis fiscal" ».*

Dimanche 22 février 1998, p. 18, « *Le diagnostic du MMM : "L'économie va bien... malgré le GM" ».*

Dimanche 22 février 1998, p. 45, « *Femmes enceintes en difficulté : Mme Merrilyn de Gersigny : "Une fois autorisé, l'avortement ne peut être contenu" ».*

Dimanche 08 mars 1998, p.12, « *Légalisation de l'avortement : chronique d'un débat avorté ».*

Dimanche 08 mars 1998, p. 16.17.19.21, « *30 ans après, quelle identité mauricienne ?* ».

Dimanche 08 mars 1998, p. 23.45, « *La naissance d'un pays démantelé ».*

Dimanche 19 avril 1998, p. 37, « *Interview de Gilbert Espitalier-Noël : "Il existe un manque d'intégration au sein de l'économie" ».*

Dimanche 26 avril 1998, p. 21, « *Travailleurs étrangers : une situation de quasi-esclavage à Maurice ».*

Dimanche 31 mai 1998, p. 2, « *Interview de V. Lutchmeenaraidoo : "Nous sommes entrés dans une phase de grande turbulence économique" ».*

Dimanche 14 juin 1998, p. 15, « *Présentation du budget 98-99 : des incitations aux PME ».*

Dimanche 28 juin 1998, p. 14, « *Etudes universitaires : l'attrait de Singapour ».*

Dimanche 28 juin 1998, p. 18, « *Chagos, vers un nécessaire arbitrage international ».*

Dimanche 12 juillet 1998, p. 15, « *Action Plan pour l'Education : les éléments d'une réforme ».*

Dimanche 12 juillet 1998, p. 6-7, « *Interview de S. Tengur : "Le CPE est un bon système pour l'île Maurice" ».*

Dimanche 18 octobre 1998, p. 28-29, « *Le rapport Appavoo sur la pauvreté à Maurice : des inégalités criantes ».*

### L'Express

Mercredi 06 novembre 1996, p.7, « *Sexualité dans la Zone Franche : plan de prévention de la MFPA ».*

Mercredi 28 mai 1997, « *Nouvel éclairage sur la lutte des immigrés : "forging the rainbow" ».*

### L'Express Dimanche

Dimanche 10 novembre 1996, p.7, « *Le courage de sauter dans le vide, questions à José Poncint, industriel. ».*

Dimanche 24 novembre 1996, p.12, « *Les contacts directs éliminent les bureaucraties, questions à John Harrison, Haut-Commissaire Britannique à Maurice ».*

Dimanche 08 décembre 1996, p.13, « *OMC : Avantages et inconvénients, questions à M. Muchkund Dubey, ex-directeur du service diplomatique indien* ».

Dimanche 12 janvier 1997, pp.8-9, « *La rentrée scolaire, examen difficile pour parents et gouvernants* ».

Dimanche 19 janvier 1997, p.12, « *Méconnaissance de l'histoire (1939-1945), Privations et régime martial* ».

Dimanche 09 février 1997, p.8-9, « *Etudes universitaires : une question de choix et d'argent* ».

Dimanche 16 février 1997, p.8, « *Le commerce ambulante : A quand le grand nettoyage ?* ».

Dimanche 16 février 1997, « *Maurice importe 9 000 tonnes de pommes de terre* ».

Dimanche 23 février 1997, « *10 000 mauriciens risquent l'expulsion si le projet de loi Debré est voté en France* ».

Dimanche 23 mars 1997, p. 8-9, « *Offshore : nouveaux horizons à conquérir* ».

Dimanche 04 mai 1997, p. 8-9, « *Maurice - Grande-Bretagne : Nouveau gouvernement, relations nouvelles ?* ».

Dimanche 11 mai 1997, p.7, « *Questions à Pierre Yin, économiste : "80 000 chômeurs dans trois ans"* ».

Dimanche 18 mai 1997, p.7, « *Questions à Fakhru Currimjee, industriel : "L'emploi continuera à baisser"* ».

#### Expresso (supplément de l'Express Dimanche)

Semaine du dimanche 29 décembre 1996 au samedi 04 janvier 1997, p.21, « *Elles ont été votées cette année* »

Semaine du dimanche 08 au samedi 14 décembre 1996, p.21, « *Qu'est-ce que c'est mauricien ?* »

Semaine du dimanche 29 juin au samedi 5 juillet 1997, p.8-10, « *Je mets les votés* »

#### Principaux sites Internet :

**Le journal le Mauricien par Internet :**

<http://www.mauritius-online.com/lemauricien>

**Le journal L'express par Internet :**

<http://www.lexpress-net.com/>

**La MEDIA (Mauritius Export Development and Investment Authority) :**

<http://neb.intnet.mu/media/>

**Bureau des relations publiques de l'Industrie sucrière de Maurice**

<http://prosi.intnet.mu/>



# - LISTE DES GRAPHIQUES -

## VOLUME 1 / 3

GRAPHIQUE 1 - REUNION, FRANCE METROPOLITAINE, 1990 : PYRAMIDES DES AGES (PROPORTIONNELLES).....	16
GRAPHIQUE 2 - REUNION, ILE MAURICE, 1990 : PYRAMIDES DES AGES .....	18
GRAPHIQUE 3 - REUNION, ILE MAURICE, 1990 : PYRAMIDES DES AGES (PROPORTIONNELLES).....	18
GRAPHIQUE 4 - REUNION : ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE 1646 A 1815.....	53
GRAPHIQUE 5 - MAURICE : ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE 1638 A 1817 .....	53
GRAPHIQUE 6 - DESCRIPTION DE L'ÉVOLUTION DES POPULATIONS DE BOURBON ET DE L'ÎLE DE FRANCE DE 1638 A 1817.....	55
GRAPHIQUE 7 - MAURICE : DISTRIBUTION DE LA POPULATION SELON LE STATUT OCCUPÉ DANS LA SOCIÉTÉ : BLANCS, LIBRES, ESCLAVES (1735 A 1817).....	59
GRAPHIQUE 8 - REUNION : DISTRIBUTION DE LA POPULATION SELON LE STATUT OCCUPÉ DANS LA SOCIÉTÉ : BLANCS, LIBRES, ESCLAVES (1708 A 1815).....	59
GRAPHIQUE 9 - MAURICE, REUNION : COMPARAISON DES PROPORTIONS DE BLANCS, LIBRES ET ESCLAVES ENTRE 1708 ET 1817.....	60
GRAPHIQUE 10 - ILE MAURICE, 1834-1910 : MIGRATION NETTE, SOLDE ENTREES-SORTIES D'INDIENS SOUS CONTRAT .....	79
GRAPHIQUE 11 - MAURICE : ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION STATUTAIRE ET COMMUNAUTAIRE DE LA POPULATION DE 1765 A 1915.....	80
GRAPHIQUE 12 - REUNION : ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION STATUTAIRE ET COMMUNAUTAIRE DE LA POPULATION DE 1707 A 1946.....	84
GRAPHIQUE 13 - REUNION, MAURICE : ÉVOLUTION COMPARÉE DES POPULATIONS DE 1638 A 1910.....	87
GRAPHIQUE 14 - ILE MAURICE, 1990 : DISTRIBUTION DE LA POPULATION RESIDENTE SELON LA LANGUE HABITUELLEMENT PARLÉE A LA MAISON.....	117
GRAPHIQUE 15 - ILE MAURICE, 1962-1990 : ÉVOLUTION DE LA REPARTITION DE LA POPULATION RESIDENTE SELON LA LANGUE HABITUELLEMENT PARLÉE A LA MAISON.....	119

GRAPHIQUE 16 - ÎLE MAURICE, 1990 : REPARTITION DE LA POPULATION RESIDENTE EN FONCTION DE LA LANGUE HABITUELLEMENT PARLEE A LA MAISON ET DU LIEU DE RESIDENCE URBAIN OU RURAL.....	121
GRAPHIQUE 17 - ÎLE MAURICE, 1990 : MILIEU RURAL, REPARTITION DE LA POPULATION RESIDENTE SELON L'APPARTENANCE RELIGIEUSE.....	130
GRAPHIQUE 18 - ÎLE MAURICE, 1990 : MILIEU URBAIN, REPARTITION DE LA POPULATION RESIDENTE SELON L'APPARTENANCE RELIGIEUSE.....	130
GRAPHIQUE 19 - MAURICE (Y COMPRIS RODRIGUES), 1990 : REPARTITION DE LA POPULATION RESIDENTE PAR RELIGION SELON LE DISTRICT.....	131
GRAPHIQUE 20 - ÎLE MAURICE : REPARTITION DE LA POPULATION SELON LA RELIGION DECLAREE ET LES LANGUES PARLEES A LA MAISON AUX RECENSEMENTS DE 1962, 1983, 1990.....	136
GRAPHIQUE 21 - ÎLE MAURICE, LA REUNION, 1650-1996 : CROISSANCE COMPAREE DE LA POPULATION.....	154
GRAPHIQUE 22 - ÎLE MAURICE 1870-1995 : TAUX BRUTS DE NATALITE ET DE MORTALITE, TAUX D'ACCROISSEMENT NATUREL.....	156
GRAPHIQUE 23 - ÎLE MAURICE, 1927-1995 : EVOLUTION DU TAUX DE MORTALITE INFANTILE.....	157
GRAPHIQUE 24 - ÎLE MAURICE, RECENSEMENT DE 1962 : PYRAMIDE DES AGES (CONSTRUCTION PROPORTIONNELLE POUR 1 000 000 DE PERSONNES AU TOTAL).....	158
GRAPHIQUE 25 - REUNION, 1949-1996 : TAUX BRUTS DE NATALITE ET DE MORTALITE, TAUX D'ACCROISSEMENT NATUREL.....	159
GRAPHIQUE 26 - REUNION, 1945-1995 : EVOLUTION DU TAUX DE MORTALITE INFANTILE.....	160
GRAPHIQUE 27 - REUNION, RECENSEMENT DE 1961 : PYRAMIDE DES AGES (CONSTRUCTION PROPORTIONNELLE POUR 1 000 000 DE PERSONNES AU TOTAL).....	161
GRAPHIQUE 28 - ÎLE MAURICE, 1911-1995 : EVOLUTION DE L'INDICE SYNTHETIQUE DE FECONDITE.....	164
GRAPHIQUE 29 - REUNION, 1948-1996 : EVOLUTION DE L'INDICE SYNTHETIQUE DE FECONDITE.....	166
GRAPHIQUE 30 - REUNION : MIGRATION NETTE 1954-1996, SOLDE ENTRE ENTREES ET SORTIES DE VOYAGEURS ENREGISTRES AUX PORT ET AEROPORT.....	173
GRAPHIQUE 31 - REUNION : MIGRATION NETTE 1954-1996, SOLDE ENTRE ENTREES ET SORTIES DE VOYAGEURS ENREGISTRES AU PORT.....	174
GRAPHIQUE 32 - REUNION : MIGRATION NETTE 1954-1996, SOLDE ENTRE ENTREES ET SORTIES DE VOYAGEURS ENREGISTRES A L'AEROPORT.....	175

GRAPHIQUE 33 - REUNION, 1951-1996 : EFFECTIFS DES DEPARTS ET ARRIVEES PAR AVION.....	176
GRAPHIQUE 34 - REUNION 1954-1996, SOLDES MIGRATOIRES VOYAGEURS, DEPARTS BUMIDOM ET SOLDE NET DES RETOURS ET IMMIGRATIONS. ....	177
GRAPHIQUE 35 - EVOLUTION DES EFFECTIFS DES NATIFS DES DOM RECENSES EN METROPOLE, 1954-1990.....	182
GRAPHIQUE 36 - REUNION 1962-1982 : EMIGRATIONS VERS LA METROPOLE ORGANISEES PAR LE BUMIDOM, SELON LE SEXE.....	198
GRAPHIQUE 37 - REUNION, 1962-1978 : REPARTITION DES DEPARTS CHAQUE ANNEE SELON LE TYPE DE MIGRATION AIDEE PAR LE BUMIDOM .....	199
GRAPHIQUE 38 - REUNION 1963-1979 : RAPPORTS DE MASCULINITE DES DEPARTS VERS LA METROPOLE ORGANISES PAR LE BUMIDOM SELON LE TYPE DE DEPART, REGROUPEMENT FAMILIAL OU PLACEMENT DIRECT.	201
GRAPHIQUE 39 - REUNION 1965-1979 RAPPORTS DE MASCULINITE DES DEPARTS POUR STAGES OU FORMATIONS PROFESSIONNELLES VERS LA METROPOLE ORGANISES PAR LE BUMIDOM.....	201
GRAPHIQUE 40 - REUNION : DISTRIBUTION DES MIGRANTS SELON L'ANNEE DE LA PREMIERE MIGRATION DURABLE VERS LA METROPOLE D'APRES L'ENQUETE MIGRATION INSEE 1991-1992 (EFFECTIFS PONDERES)..	211
GRAPHIQUE 41 - REUNION : DISTRIBUTION DES MIGRANTS SELON L'AGE A LA PREMIERE MIGRATION DURABLE VERS LA METROPOLE (EFFECTIFS NON PONDERES).....	211
GRAPHIQUE 42 - REUNION : REPARTITION DES MIGRANTS SELON L'AGE A LA MIGRATION DURABLE EN METROPOLE ET LE LIEU DE L'ENQUETE (EFFECTIFS PONDERES).....	212
GRAPHIQUE 43 - REUNION : REPARTITION DES ENQUETES SELON QUATRE GROUPES DE GENERATIONS, PAR CATEGORIE (EFFECTIFS PONDERES) .....	213
GRAPHIQUE 44 - REUNION : ESTIMATION KAPLAN-MEIER DE LA PREMIERE MIGRATION DURABLE VERS LA METROPOLE, QUOTIENTS CUMULES SELON LA GENERATION EN FONCTION DU TEMPS (ANNEES).....	227
GRAPHIQUE 45 - REUNION : ESTIMATION KAPLAN-MEIER DE LA PREMIERE MIGRATION DURABLE VERS LA METROPOLE, FONCTIONS DE SEJOUR SELON LA GENERATION EN FONCTION DU TEMPS (ANNEES).....	228
GRAPHIQUE 46 - REUNION : ESTIMATION KAPLAN-MEIER DE LA PREMIERE MIGRATION DURABLE VERS LA METROPOLE, FONCTIONS DE SEJOUR DES HOMMES SELON LA GENERATION EN FONCTION DU TEMPS (ANNEES)	231
GRAPHIQUE 47 - REUNION : ESTIMATION KAPLAN-MEIER DE LA PREMIERE MIGRATION DURABLE VERS LA METROPOLE, FONCTIONS DE SEJOUR DES FEMMES SELON LA GENERATION EN FONCTION DU TEMPS (ANNEES)	231

GRAPHIQUE 48 - REUNION : ESTIMATION KAPLAN-MEIER DE LA PREMIERE MIGRATION DURABLE VERS LA METROPOLE, QUOTIENTS CUMULES DES FEMMES ET DES HOMMES SELON LA GENERATION EN FONCTION DU TEMPS (ANNEES).....	234
GRAPHIQUE 49 - REUNION : ESTIMATION KAPLAN-MEIER DE LA PREMIERE MIGRATION DURABLE VERS LA METROPOLE, QUOTIENTS CUMULES (LOG) SELON LE SEXE EN FONCTION DU TEMPS (ANNEES).....	237
GRAPHIQUE 50 - REUNION : ESTIMATION KAPLAN-MEIER DE LA PREMIERE MIGRATION DURABLE VERS LA METROPOLE, QUOTIENTS CUMULES (LOG) SELON LA VIE EN COUPLE ANTERIEURE EN FONCTION DU TEMPS (ANNEES).....	237
GRAPHIQUE 51 - REUNION : ESTIMATION KAPLAN-MEIER DE LA PREMIERE MIGRATION DURABLE VERS LA METROPOLE, QUOTIENTS CUMULES (LOG) SELON LE LIEU DE RESIDENCE DE LA MERE (HAUTS OU BAS DE LA REUNION) A LA NAISSANCE DE L'ENQUETE EN FONCTION DU TEMPS (ANNEES).....	237
GRAPHIQUE 52 - REUNION : ESTIMATION KAPLAN-MEIER DE LA PREMIERE MIGRATION DURABLE VERS LA METROPOLE, QUOTIENTS CUMULES (LOG) SELON L'EXISTENCE D'UN RETOUR DANS L'ILE AVANT L'INSTALLATION DURABLE EN FONCTION DU TEMPS (ANNEES).....	238
GRAPHIQUE 53 - REUNION : ESTIMATION KAPLAN-MEIER DE LA PREMIERE MIGRATION DURABLE VERS LA METROPOLE, QUOTIENTS CUMULES (LOG) SELON L'EXISTENCE D'UNE MIGRATION INTERNE PREALABLE EN FONCTION DU TEMPS (ANNEES).....	238
GRAPHIQUE 54 - REUNION : ESTIMATION KAPLAN-MEIER DE LA PREMIERE MIGRATION DURABLE VERS LA METROPOLE, QUOTIENTS CUMULES (LOG) SELON L'EXISTENCE D'UNE MIGRATION EXTERNE PREALABLE (ETRANGER, AUTRES DOM-TOM) EN FONCTION DU TEMPS (ANNEES).....	238
GRAPHIQUE 55 - ILE MAURICE : MIGRATION NETTE 1933-1995, SOLDE ENTRE LES ENTREES ET SORTIES DE PASSAGERS ENREGISTRES AUX PORTS ET AEROPORTS.....	255
GRAPHIQUE 56 - ILE MAURICE, 1960 - 1994 : EMIGRATION NETTE TOTALE DONT EMIGRATION OFFICIELLE ET EMIGRATION NON OFFICIELLE.....	260
GRAPHIQUE 57 - ILE MAURICE, 1962-1994 : EFFECTIFS DES DEPARTS ET ARRIVEES PAR AVION.....	271
GRAPHIQUE 58 - ILE MAURICE, 1962 -1994 : MIGRATION NETTE SELON LE MODE DE TRANSPORT UTILISE, BATEAU OU AVION.....	272
GRAPHIQUE 59 - ILE MAURICE, 1960-1984 : EMIGRATION NETTE TOTALE A DESTINATION DE L'AFRIQUE DU SUD DONT EMIGRATION OFFICIELLE ET EMIGRATION NON OFFICIELLE.....	273

GRAPHIQUE 60 - ILE MAURICE, 1960-1984 : EMIGRATION NETTE TOTALE A DESTINATION DE LA GRANDE-BRETAGNE DONT EMIGRATION OFFICIELLE ET EMIGRATION NON OFFICIELLE.....	276
GRAPHIQUE 61 - ILE MAURICE, 1960-1984 : EMIGRATION NETTE TOTALE A DESTINATION DE L'AUSTRALIE DONT EMIGRATION OFFICIELLE ET EMIGRATION NON OFFICIELLE.....	279
GRAPHIQUE 62 - ILE MAURICE, 1960-1984 : EMIGRATION NETTE TOTALE A DESTINATION DE LA FRANCE DONT EMIGRATION OFFICIELLE ET EMIGRATION NON OFFICIELLE.....	287
GRAPHIQUE 63 - ILE MAURICE, 1962-1994 : EFFECTIFS DES DEPARTS ET ARRIVEES DE PASSAGERS PAR BATEAU	300
GRAPHIQUE 64 - ILE MAURICE, 1933-1995 : EFFECTIFS ABSOLUS DES PASSAGERS AU DEPART DE L'ILE ET DISTINCTION SELON LES CATEGORIES.....	302
GRAPHIQUE 65 - ILE MAURICE, 1933-1995 : EFFECTIFS ABSOLUS DES PASSAGERS A L'ARRIVEE SUR L'ILE ET DISTINCTION SELON LES CATEGORIES.....	302
GRAPHIQUE 66 - ILE MAURICE, 1984-1995 : EVOLUTION DU SOLDE MIGRATOIRE PASSAGERS ET DISTINCTION ENTRE RESIDENTS ET NON-RESIDENTS.....	304
GRAPHIQUE 67 - ILE MAURICE, 1984-1996 : EMIGRATION NETTE TOTALE DE RESIDENTS DONT EMIGRATION OFFICIELLE ET EMIGRATION NON OFFICIELLE.....	305
GRAPHIQUE 68 - ILE MAURICE, 1984-1994 : EMIGRATION NETTE TOTALE DE RESIDENTS (VERS TOUTES LES DESTINATIONS) DONT EMIGRATION OFFICIELLE ET EMIGRATION NON OFFICIELLE.....	307
GRAPHIQUE 69 - ILE MAURICE, 1984-1994 : EMIGRATION NETTE TOTALE DE RESIDENTS A DESTINATION DE L'AUSTRALIE, DONT EMIGRATION OFFICIELLE ET EMIGRATION NON OFFICIELLE.....	307
GRAPHIQUE 70 - ILE MAURICE, 1984-1994 : EMIGRATION NETTE TOTALE DE RESIDENTS A DESTINATION DE LA FRANCE, DONT EMIGRATION OFFICIELLE ET EMIGRATION NON OFFICIELLE.....	308
GRAPHIQUE 71 - ILE MAURICE, 1984-1994 : EMIGRATION NETTE TOTALE DE RESIDENTS A DESTINATION DU ROYAUME-UNI, DONT EMIGRATION OFFICIELLE ET EMIGRATION NON OFFICIELLE.....	310
GRAPHIQUE 72 - ILE MAURICE, 1984-1994 : EMIGRATION NETTE TOTALE DE RESIDENTS A DESTINATION DE L'ITALIE, DONT EMIGRATION OFFICIELLE ET EMIGRATION NON OFFICIELLE.....	310
GRAPHIQUE 73 - ILE MAURICE, 1984-1994 : EMIGRATION NETTE TOTALE DE RESIDENTS A DESTINATION DE L'ALLEMAGNE DE L'OUEST, DONT EMIGRATION OFFICIELLE ET EMIGRATION NON OFFICIELLE.....	310
GRAPHIQUE 74 - ILE MAURICE, 1984-1994 : EMIGRATION NETTE TOTALE DE RESIDENTS A DESTINATION DE LA BELGIQUE, DONT EMIGRATION OFFICIELLE ET EMIGRATION NON OFFICIELLE.....	311

GRAPHIQUE 75 - ILE MAURICE, 1984-1994 : EMIGRATION NETTE TOTALE DE RESIDENTS A DESTINATION DE LA SUISSE, DONT EMIGRATION OFFICIELLE ET EMIGRATION NON OFFICIELLE.....	311
GRAPHIQUE 76 - ILE MAURICE, 1984-1994 : EMIGRATION NETTE TOTALE DE RESIDENTS A DESTINATION DU CANADA, DONT EMIGRATION OFFICIELLE ET EMIGRATION NON OFFICIELLE.....	311
GRAPHIQUE 77 - ILE MAURICE, 1984-1994 : EMIGRATION NETTE TOTALE DE RESIDENTS A DESTINATION DE L'INDE, DONT EMIGRATION OFFICIELLE ET EMIGRATION NON OFFICIELLE.....	312
GRAPHIQUE 78 - ILE MAURICE, 1984-1996 : DEPARTS DE MAURICIENS RESIDENTS CHAQUE ANNEE SELON LA DESTINATION FINALE DECLAREE (7 PREMIERS PAYS CORRESPONDANT A PLUS DE 5 000 DEPARTS PAR AN EN 1996).....	313
GRAPHIQUE 79 - ILE MAURICE, 1984-1993 : DECOMPOSITION DU SOLDE MIGRATOIRE (I-E) DES NON-RESIDENTS, VISITEURS NON-RESIDENTS, MAURICIENS INSTALLES A L'ETRANGER ET AUTRES PASSAGERS .....	316
GRAPHIQUE 80 - ILE MAURICE, 1968-1991 : EVOLUTION DES EFFECTIFS D'IMMIGRANTS OFFICIELS SELON LE SEXE.....	316
GRAPHIQUE 81 - MAURICE, 1958-1994 : DEPARTS ANNUELS D'EMIGRANTS OFFICIELS (A LONG TERME) ET RAPPORT DE MASCULINITE DES DEPARTS.....	329
GRAPHIQUE 82 - MAURICE, 1969-1994 : REPARTITION DES DEPARTS D'EMIGRANTS OFFICIELS PAR CONTINENT SELON L'ANNEE.....	330
GRAPHIQUE 83 - MAURICE, 1969-1994 : REPARTITION DES DEPARTS D'EMIGRANTS OFFICIELS CHAQUE ANNEE SELON LE CONTINENT DE DESTINATION.....	330
GRAPHIQUE 84 - MAURICE, 1973-1995 : REPARTITION DES PRINCIPALES ARRIVEES DE TOURISTES SELON LEUR PAYS DE RESIDENCE (6 PAYS REPRESENTANT PLUS DE 7 % DU TOTAL DES ARRIVEES EN 1995) .....	350
GRAPHIQUE 85 - MAURICE, 1973-1995 : REPARTITION DES AUTRES ARRIVEES DE TOURISTES SELON LEUR PAYS DE RESIDENCE (PAYS REPRESENTANT MOINS DE 7 % DU TOTAL DES ARRIVEES EN 1995).....	351

VOLUME 2 / 3

GRAPHIQUE 86 - MAURICE : NOMBRE DE CHOMEURS EN 1983 ET 1990 SELON LES RECENSEMENTS OU LES AJUSTEMENTS OFFICIELS.....	378
GRAPHIQUE 87 - MAURICE : TAUX D'ACTIVITE PAR GROUPE D'AGES EN 1983 ET 1990.....	391

GRAPHIQUE 88 - REUNION : TAUX D'ACTIVITE PAR GROUPE D'AGES EN 1982 ET 1990.....	392
GRAPHIQUE 89 - MAURICE : COMPARAISON DE LA POPULATION ACTIVE OBSERVEE EN 1990 A LA POPULATION ACTIVE « THEORIQUE » (APPLICATION A MAURICE DES TAUX D'ACTIVITE DE LA REUNION).....	393
GRAPHIQUE 90 - REUNION, MAURICE : REPARTITION DE LA POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER PAR CATEGORIE FACE A L'EMPLOI, DERNIERS RECENSEMENTS.....	397
GRAPHIQUE 91 - REUNION, MAURICE : REPARTITION DE LA POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER PAR CATEGORIE FACE A L'EMPLOI ET SELON LE SEXE, DERNIERS RECENSEMENTS.....	397
GRAPHIQUE 92 - MAURICE : REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE OCCUPEE SELON LE SECTEUR D'ACTIVITE ECONOMIQUE AUX RECENSEMENTS DE 1983 ET 1990.....	405
GRAPHIQUE 93 - MAURICE : REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE OCCUPEE SELON L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET LE SEXE AUX RECENSEMENTS DE 1983 ET 1990.....	406
GRAPHIQUE 94 - REUNION : REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE OCCUPEE SELON LE SECTEUR D'ACTIVITE ECONOMIQUE AUX RECENSEMENTS DE 1982 ET 1990.....	409
GRAPHIQUE 95 - MAURICE : TAUX D'ACTIVITE PAR GROUPES D'AGES EN 1990 ET PAR SEXE AU RECENSEMENT ET APRES CORRECTION PAR SOURCES EXTERIEURES.....	439
GRAPHIQUE 96 - MAURICE : EVOLUTION ANNUELLE DU TAUX DE CHOMAGE DE 1983 A 1995 SELON LE SEXE, CHIFFRES ACTUALISES.....	440
GRAPHIQUE 97 - REUNION 1967-1995 : EVOLUTION DU TAUX DE CHOMAGE AU SENS DU RECENSEMENT ET DU BIT.....	442
GRAPHIQUE 98 - MAURICE 1981-1995 : EVOLUTION DE LA CONTRIBUTION DE QUATRE SECTEURS AU PIB.....	480
GRAPHIQUE 99 - MAURICE 1978-1995 : EVOLUTION DE LA REPARTITION DE LA VALEUR AJOUTEE MARCHANDE ET NON-MARCHANDE SELON LES SECTEURS D'ACTIVITE.....	482
GRAPHIQUE 100 - REUNION, 1970-1993 : EVOLUTION DE LA CONTRIBUTION DES TROIS PRINCIPAUX SECTEURS INSTITUTIONNELS A LA VALEUR AJOUTEE MARCHANDE ET NON-MARCHANDE.....	485
GRAPHIQUE 101 - REUNION, METROPOLE, 1970-1993 : EVOLUTION DE LA COMPOSITION DE LA VALEUR AJOUTEE MARCHANDE SELON LES SECTEURS PRIMAIRE, SECONDAIRE, TERTIAIRE.....	486
GRAPHIQUE 102 - REUNION, 1970-1993 : EVOLUTION DE LA CONTRIBUTION DE QUELQUES SECTEURS A LA VALEUR AJOUTEE MARCHANDE.....	487
GRAPHIQUE 103 - REUNION : EVOLUTION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS RAPPORTEES AU PIB.....	492

GRAPHIQUE 104 - REUNION : IMPORTATIONS, EXPORTATIONS ET TAUX DE COUVERTURE 1954-1995.....	493
GRAPHIQUE 105 - REUNION, 1995 : REPARTITION DES IMPORTATIONS SELON LA PROVENANCE.....	496
GRAPHIQUE 106 - REUNION, 1995 : REPARTITION DES EXPORTATIONS SELON LA DESTINATION.....	496
GRAPHIQUE 107 - MAURICE, 1994 : REPARTITION DES EXPORTATIONS SELON LE TYPE DE PAYS, TARIFS GENERAUX OU PRIVILEGES (UNION EUROPEENNE ET AUTRES PAYS).....	501
GRAPHIQUE 108 - MAURICE, 1983 : REPARTITION DES EXPORTATIONS SELON LES PRINCIPAUX PAYS IMPORTATEURS.....	502
GRAPHIQUE 109 - MAURICE, 1994 : REPARTITION DES EXPORTATIONS SELON LES PRINCIPAUX PAYS IMPORTATEURS.....	502
GRAPHIQUE 110 - MAURICE, 1994 : REPARTITION DES EXPORTATIONS DE LA ZONE FRANCHE SELON LES PRINCIPAUX PAYS IMPORTATEURS.....	506
GRAPHIQUE 111 - MAURICE, 1980-1995 : EVOLUTION DE LA PART RELATIVE DES EXPORTATIONS DE LA ZONE FRANCHE A DESTINATION DE LA FRANCE, DES ETATS-UNIS, DU ROYAUME-UNI ET DE L'ALLEMAGNE.....	506
GRAPHIQUE 112 - MAURICE 1983-1994 : EVOLUTION DE LA REPARTITION DE CINQ GRANDS TYPES DE BIENS IMPORTES DANS LE TOTAL DES IMPORTATIONS.....	509
GRAPHIQUE 113 - MAURICE, 1994 : REPARTITION DES IMPORTATIONS SELON LE TYPE DE PAYS, TARIFS GENERAUX OU PRIVILEGES (UNION EUROPEENNE ET AUTRES PAYS).....	511
GRAPHIQUE 114 - MAURICE, 1994 : REPARTITION DES IMPORTATIONS SELON LES PRINCIPAUX PAYS FOURNISSEURS.....	512
GRAPHIQUE 115 - MAURICE, 1994 : REPARTITION DES IMPORTATIONS DE LA ZONE FRANCHE SELON LES PRINCIPAUX PAYS FOURNISSEURS.....	514
GRAPHIQUE 116 - ILE MAURICE, 1820-1997: EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE SUCRE.....	520
GRAPHIQUE 117 - REUNION, 1820-1996 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE SUCRE.....	521
GRAPHIQUE 118 - REUNION, MAURICE, 1950-1996 : EVOLUTION COMPAREE DES EXPORTATIONS DE SUCRE.....	523
GRAPHIQUE 119 - REUNION, MAURICE, 1970-1996 : EVOLUTION COMPAREE DU RATIO TONNES DE CANNES SUR TONNES DE SUCRE.....	525
GRAPHIQUE 120 - ILE MAURICE, 1638-1997 : CROISSANCE DE LA POPULATION.....	564
GRAPHIQUE 121 - LA REUNION, 1646-1996 : CROISSANCE DE LA POPULATION.....	565



GRAPHIQUE 122 - REUNION : PYRAMIDES DES AGES DE LA POPULATION AUX RECENSEMENTS DE 1961, 1967, 1974, 1982 ET 1990 (CONSTRUCTION PROPORTIONNELLE 1ER JANVIER DE CHAQUE ANNEE, POPULATION LEGALE).....	568
GRAPHIQUE 123 - ILE MAURICE : PYRAMIDES DES AGES DE LA POPULATION AUX RECENSEMENTS DE 1962, 1972, 1983 ET 1990 (CONSTRUCTION PROPORTIONNELLE, POPULATION DE FAIT).....	569
GRAPHIQUE 124 - REUNION : MISE EN EVIDENCE DES EMIGRATIONS PAR SUPERPOSITION DES PYRAMIDES DES AGES DE 1974 ET 1982 .....	570
GRAPHIQUE 125 - REUNION : MISE EN EVIDENCE DES EMIGRATIONS ET IMMIGRATIONS PAR SUPERPOSITION DES PYRAMIDES DES AGES DE 1982 ET 1990 .....	571
GRAPHIQUE 126 - ILE MAURICE : MISE EN EVIDENCE DES EMIGRATIONS ET IMMIGRATIONS PAR SUPERPOSITION DES PYRAMIDES DES AGES DE 1962 ET 1972.....	571
GRAPHIQUE 127 - ILE MAURICE : MISE EN EVIDENCE DES EMIGRATIONS ET IMMIGRATIONS PAR SUPERPOSITION DES PYRAMIDES DES AGES DE 1972 ET 1983.....	572
GRAPHIQUE 128 - ILE MAURICE : MISE EN EVIDENCE DES EMIGRATIONS ET IMMIGRATIONS PAR SUPERPOSITION DES PYRAMIDES DES AGES DE 1983 ET 1990.....	572
GRAPHIQUE 129 - REUNION, ILE MAURICE, METROPOLE, 1994 : COMPARAISON DES TAUX DE FECONDITE GENERALE POUR 1000 FEMMES DE CHAQUE GROUPE D'AGES .....	573
GRAPHIQUE 130 - ILE MAURICE, 1972-1992 : EVOLUTION DES TAUX DE FECONDITE GENERALE PAR GROUPE D'AGES QUINQUENNAL SELON L'ANNEE.....	574
GRAPHIQUE 131 - REUNION, ILE MAURICE, 1957-1995 : FLUCTUATION DES NAISSANCES ET DES DECES.....	575
GRAPHIQUE 132 - REUNION, 1965-1994 : EVOLUTION DES TAUX DE FECONDITE GENERALE PAR GROUPE D'AGES QUINQUENNAL SELON L'ANNEE.....	576
GRAPHIQUE 133 - REUNION, 1965-1995 : EVOLUTION DU NIVEAU DES TAUX DE FECONDITE DE CHACUN DES GROUPES D'AGES QUINQUENNAUX SELON L'ANNEE.....	576
GRAPHIQUE 134 - ILE MAURICE, 1978-1995 : EVOLUTION DU NIVEAU DES TAUX DE FECONDITE DE CHACUN DES GROUPES D'AGES QUINQUENNAUX SELON L'ANNEE.....	577
GRAPHIQUE 135 - ILE MAURICE, 1978-1995 : COMPARAISON DE L'EVOLUTION DES TAUX DE FECONDITE GENERALE (20 A 35 ANS) AVEC L'ACCROISSEMENT ANNUEL RELATIF DES EMPLOIS MANUFACTURIERS.....	578

GRAPHIQUE 136 - REUNION : IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS AVEC LES PAYS DE LA COI EN 1993 (EN MILLIERS D'ECU).....	607
GRAPHIQUE 137 - MAURICE : IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS AVEC LES PAYS DE LA COI EN 1993 (EN MILLIERS D'ECU).....	608
GRAPHIQUE 138 - REUNION, MAURICE : REPARTITION DES EXPORTATIONS FAB SELON LE PAYS COI DE DESTINATION (EN %).....	608
GRAPHIQUE 139 - REUNION, MAURICE : REPARTITION DES IMPORTATIONS CAF SELON LE PAYS COI DE PROVENANCE (EN %).....	609
GRAPHIQUE 140 - REUNION, MAURICE, 1973-1995 : EVOLUTION COMPAREE DES ARRIVEES DE TOURISTES.....	630
GRAPHIQUE 141 - SCHEMA SYNTHETIQUE DES PHENOMENES DEMOGRAPHIQUES ET MIGRATOIRES AINSI QUE DES ELEMENTS INTERVENANTS DANS LES PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT DES DEUX ILES.....	650

- LISTE DES CARTES -  
- LISTE DES ENCADRES METHODOLOGIQUES -

VOLUME 1 / 3

CARTE 1 - SITUATION GEOGRAPHIQUE DE L'ILE DE LA REUNION ET DE L'ILE MAURICE DANS L'OCEAN INDIEN .....	8
CARTE 2 - ILE DE LA REUNION : COMMUNES PRINCIPALES .....	9
CARTE 3 - ILE MAURICE : VILLES PRINCIPALES .....	10
CARTE 4 - REPUBLIQUE DE MAURICE : DISTRICTS .....	11
CARTE 5- FRANCE 1990 : DISTRIBUTION SPATIALE DES NATIFS DE LA REUNION SELON LA REGION DE RESIDENCE AU RECENSEMENT (SONDAGE AU QUART) .....	185
CARTE 6 - FRANCE 1990 : REPARTITION SPATIALE DES NATIFS DES DOM SELON LA REGION DE RESIDENCE AU RECENSEMENT (SONDAGE AU QUART) .....	187
CARTE 7 - FRANCE 1990 : DISTRIBUTION SPATIALE DES MAURICIENS (ETRANGERS ET FRANCAIS PAR ACQUISITION) SELON LA REGION OU LE DEPARTEMENT DE RESIDENCE AU RECENSEMENT (SONDAGE AU QUART) .....	335
ENCADRE 1 - MAURICE : AIDE MEMOIRE SUR LES COMMUNAUTES .....	111
ENCADRE 2 - ENQUETE INSEE MIGRATIONS 1991-1992, REUNION : MODALITES DES CARACTERISTIQUES PRISES EN COMPTE DANS LES MODELES .....	218
ENCADRE 3 - MAURICE : REPRODUCTION D'UNE FICHE D'EMBARQUEMENT ET DE DEBARQUEMENT .....	249

# - LISTE DES TABLEAUX -

## VOLUME 1 / 3

TABLEAU 1 - MAURICE, 1990 : SUPERFICIE ET POPULATION RESIDENTE AU DERNIER RECENSEMENT (PAR SEXE) DES DIFFERENTES ILES QUI COMPOSENT LA REPUBLIQUE DE MAURICE .....	14
TABLEAU 2 - POPULATIONS ET DENSITES DE QUELQUES PAYS DE L'OCEAN INDIEN ET DES PRINCIPAUX DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER FRANÇAIS (DOM) .....	15
TABLEAU 3 - REUNION, MAURICE, AUTRES DOM ET FRANCE METROPOLITAINE, 1990 : EFFECTIFS (EN MILLIERS) ET REPARTITION DE LA POPULATION (EN %) PAR GRANDS GROUPES D'AGES AU DERNIER RECENSEMENT .....	16
TABLEAU 4 - ILE MAURICE 1846-1972 : POPULATION RECENSEE SELON L'APPARTENANCE COMMUNAUTAIRE ..	109
TABLEAU 5 - MAURICE 1962-1990 : EVOLUTION DES LANGUES DECLAREES AUX RECENSEMENTS COMME ETANT CELLES PARLEES PAR LES PARENTS ET GRANDS-PARENTS ; ESTIMATIONS DES QUATRE COMMUNAUTES DE L'ILE (EFFECTIFS) .....	124
TABLEAU 6 - MAURICE, 1962-1990 : ESTIMATIONS DES QUATRE GRANDES COMMUNAUTES A L'AIDE DE LA QUESTION DU RECENSEMENT SUR LES LANGUES PARLEES PAR LES PARENTS ET GRANDS PARENTS ; COMPARAISON AVEC LES RESULTATS DE 1962 ET 1972 A LA QUESTION DU RECENSEMENT SUR L'APPARTENANCE COMMUNAUTAIRE .....	125
TABLEAU 7 - MAURICE, 1962-1990 : DISTRIBUTION DE LA POPULATION AUX RECENSEMENTS SELON LA OU LES LANGUES DECLAREES COMME HABITUELLEMENT PARLEES A LA MAISON .....	126
TABLEAU 8 - ILE MAURICE, 1952-1990, EVOLUTION DE LA POPULATION RESIDENTE SELON LA RELIGION DECLAREE AU RECENSEMENT .....	128
TABLEAU 9 - ILE MAURICE, 1952-1990 : DISTRIBUTION DE LA POPULATION RESIDENTE DE RELIGION HINDOUE SELON LES DIFFERENTES SOUS-RELIGIONS HINDOUES DECLAREES AUX RECENSEMENTS .....	134
TABLEAU 10 - REUNION, 1946-1996 : TABLEAU COMPARATIF DES DIFFERENTES ESTIMATIONS DES SOLDES MIGRATOIRES SELON LES AUTEURS ET LES SOURCES .....	160
TABLEAU 11 - EVOLUTION DES POPULATIONS NEEES DANS LES DOM-TOM ET RECENSEES EN METROPOLE .....	182

TABLEAU 12 - DOM, METROPOLE, DOMIENS EN METROPOLE, 1990 : EFFECTIFS (EN MILLIERS) ET REPARTITION DE LA POPULATION (EN %) PAR GRANDS GROUPES D'AGES .....	183
TABLEAU 13 - REUNION : POPULATION TOTALE SELON LE LIEU DE NAISSANCE AUX DIFFERENTS RECENSEMENTS 1946-1990.....	188
TABLEAU 14 - REUNION 1990 : POPULATION TOTALE SELON LA NATIONALITE ET LE LIEU DE NAISSANCE.....	189
TABLEAU 15 - GUYANE 1990 : POPULATION TOTALE SELON LA NATIONALITE ET LE LIEU DE NAISSANCE.....	189
TABLEAU 16 - GUADELOUPE 1990 : POPULATION TOTALE SELON LA NATIONALITE ET LE LIEU DE NAISSANCE.....	189
TABLEAU 17 - MARTINIQUE 1990 : POPULATION TOTALE SELON LA NATIONALITE ET LE LIEU DE NAISSANCE.....	190
TABLEAU 18 - ENQUETE INSEE MIGRATIONS 1991-1992, REUNION : PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU FICHER.....	209
TABLEAU 19 - ENQUETE INSEE MIGRATIONS 1991-1992, REUNION - RESULTATS DE REGRESSIONS LOGISTIQUES SUR LA PROBABILITE D'ETRE MIGRANT, SEXES REUNIS, PARAMETRES ESTIMES AVEC ET SANS PONDERATIONS.....	223
TABLEAU 20 - ENQUETE INSEE MIGRATIONS 1991-1992, REUNION : RESULTATS DE REGRESSIONS LOGISTIQUES SUR LA PROBABILITE D'ETRE MIGRANT, SEXE MASCULIN, PARAMETRES ESTIMES AVEC ET SANS PONDERATIONS.....	224
TABLEAU 21 - ENQUETE INSEE MIGRATIONS 1991-1992, REUNION : RESULTATS DE REGRESSIONS LOGISTIQUES SUR LA PROBABILITE D'ETRE MIGRANT, SEXE FEMININ, PARAMETRES ESTIMES AVEC ET SANS PONDERATIONS.....	225
TABLEAU 22 - REUNION : PROBABILITE DE NE PAS AVOIR ENCORE EFFECTUE UNE MIGRATION DURABLE VERS LA METROPOLE EN FONCTION DU TEMPS, SELON LA GENERATION, ESTIMATION KAPLAN-MEIER.....	230
TABLEAU 23 - REUNION : PROBABILITE DE NE PAS AVOIR ENCORE EFFECTUE UNE MIGRATION DURABLE VERS LA METROPOLE EN FONCTION DU TEMPS, SELON LE SEXE ET LA GENERATION, ESTIMATION KAPLAN-MEIER.....	233
TABLEAU 24 - ENQUETE INSEE MIGRATIONS DOM 1991-1992 - INFLUENCE DES DIFFERENTES CARACTERISTIQUES INDIVIDUELLES (EFFET SEPARÉ DE CHAQUE VARIABLE) SUR LES RISQUES D'EFFECTUER UNE PREMIERE MIGRATION DURABLE VERS LA FRANCE METROPOLITAINE, SELON LE SEXE, QUEL QUE SOIT L'AGE A LA MIGRATION, EFFECTIFS NON PONDERES.....	240
TABLEAU 25 - ENQUETE INSEE MIGRATIONS DOM 1991-1992 : INFLUENCE SIMULTANEE DES DIFFERENTES CARACTERISTIQUES INDIVIDUELLES SUR LES RISQUES D'EFFECTUER UNE PREMIERE MIGRATION DURABLE VERS LA FRANCE METROPOLITAINE, SELON LE SEXE, QUEL QUE SOIT L'AGE A LA MIGRATION, EFFECTIFS NON PONDERES.....	241

TABLEAU 26 - ENQUETE INSEE MIGRATIONS DOM 1991-1992 : INFLUENCE SIMULTANEE DES DIFFERENTES CARACTERISTIQUES INDIVIDUELLES SUR LES RISQUES D'EFFECTUER UNE PREMIERE MIGRATION DURABLE VERS LA FRANCE METROPOLITAINE, SELON LE SEXE, QUEL QUE SOIT L'AGE A LA MIGRATION, EFFECTIFS PONDERES.....	242
TABLEAU 27 - ENQUETE INSEE MIGRATIONS DOM 1991-1992 : INFLUENCE SIMULTANEE DES DIFFERENTES CARACTERISTIQUES INDIVIDUELLES SUR LES RISQUES D'EFFECTUER UNE PREMIERE MIGRATION DURABLE VERS LA FRANCE METROPOLITAINE, SELON LE SEXE, L'AGE A LA MIGRATION EST D'AU MOINS 16 ANS, EFFECTIFS NON PONDERES.....	243
TABLEAU 28 - ILE MAURICE : BILAN DE L'EMIGRATION NETTE DE MAURICIENS RESIDENTS, SOLDES MIGRATOIRES NETS ET TAUX D'EMIGRATIONS ( SOURCES : CARTES D'EMBARQUEMENT ET DE DEBARQUEMENT) .....	319
TABLEAU 29 - MAURICE, 1992-1995 : POPULATION ACTIVE ETRANGERE SELON LE SEXE.....	321
TABLEAU 30 - MAURICE : NATIONALITES ET PAYS DE NAISSANCE RECENSES EN 1962, 1972, 1983 ET 1990.....	323
TABLEAU 31 - MAURICE : SOLDES MIGRATOIRES INTERCENSITAIRES ET SOLDES MIGRATOIRES PORT ET AEROPORT.....	325
TABLEAU 32 - DECOMPOSITION DE L'EMIGRATION NETTE MAURICIENNE SELON LES PERIODES, LES PRINCIPAUX PAYS DE DESTINATION ET LE TYPE DE MIGRATION (OFFICIELLE OU NON), COMPARAISON AVEC LES EFFECTIFS D'IMMIGRES MAURICIENS RECENSES DANS LES PAYS D'ACCUEIL .....	327
TABLEAU 33 - FRANCE METROPOLITAINE, 1990 : EFFECTIFS DE MAURICIENS (ETRANGERS, IMMIGRES, FRANCAIS PAR ACQUISITION) RESIDANT EN METROPOLE.....	332
TABLEAU 34 - MAURICE : EVOLUTION DU NOMBRE DES ENTREPRISES DU SECTEUR MANUFACTURIER DANS ET HORS ZONE FRANCHE ET DES SUCRERIES, 1980-1995 (DECEMBRE DE CHAQUE ANNEE) .....	347
TABLEAU 35 - MAURICE : EVOLUTION DU NOMBRE D'ETABLISSEMENTS HOTELIERS, DE CHAMBRES, DE LITS ET DE TOURISTES DE 1973 A 1996 .....	349
TABLEAU 36 - REUNION, 1989-1996 : BILAN DES RECETTES ET DEPENSES DE L'ETAT (EN MILLIONS DE FRANCS).....	360
TABLEAU 37 - REUNION : EVOLUTION DU NOMBRE D'ETABLISSEMENTS HOTELIERS, DE CHAMBRES ET DE TOURISTES DE 1980 A 1996 .....	365

## VOLUME 2 / 3

TABLEAU 38 - MAURICE, RECENSEMENTS 1983 ET 1990 : EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE ET DE LA POPULATION INACTIVE SELON LE SEXE.....	388
TABLEAU 39 - REUNION, RECENSEMENTS 1982 ET 1990 : EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE ET DE LA POPULATION INACTIVE SELON LE SEXE.....	389
TABLEAU 40 - REUNION, MAURICE, RECENSEMENTS 1983 ET 1990 : POPULATION EN AGE D'ETRE ACTIVE SELON LE TYPE D'ACTIVITE.....	390
TABLEAU 41 - REUNION, MAURICE, RECENSEMENTS : COMPARAISON DE L'EVOLUTION DES TAUX D'ACTIVITE SELON LE SEXE EN 1983 ET 1990.....	390
TABLEAU 42 - REUNION, MAURICE, RECENSEMENTS : COMPARAISON DE L'EVOLUTION DES TAUX D'ACTIVITE PAR SEXE EN 1983 ET 1990 ET TAUX TYPE 1990.....	394
TABLEAU 43 - MAURICE, RECENSEMENTS 1983 ET 1990 : EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE AVEC OU SANS EMPLOI SELON LE SEXE.....	395
TABLEAU 44 - MAURICE, RECENSEMENTS 1983 ET 1990 : REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE AVEC OU SANS EMPLOI SELON LE SEXE.....	395
TABLEAU 45 - REUNION, RECENSEMENTS 1982 ET 1990 : EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE AVEC OU SANS EMPLOI SELON LE SEXE.....	396
TABLEAU 46 - REUNION, RECENSEMENTS 1982 ET 1990 : REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE SELON LE TYPE D'ACTIVITE (ACTIF OCCUPE OU CHOMEUR) ET LE SEXE.....	396
TABLEAU 47 - REUNION, RECENSEMENT DE 1990 : REPARTITION DE LA POPULATION EN % PAR GROUPE D'AGES.....	399
TABLEAU 48 - MAURICE, RECENSEMENT DE 1990 : REPARTITION DE LA POPULATION EN % PAR GROUPE D'AGES.....	399
TABLEAU 49 - REUNION, RECENSEMENT DE 1990 : REPARTITION DE LA POPULATION EN % SELON LE STATUT ECONOMIQUE ET LE DIPLOME OBTENU.....	401
TABLEAU 50 - MAURICE, RECENSEMENT 1990 : REPARTITION EN % DE LA POPULATION AVEC OU SANS EMPLOI SELON LE DIPLOME OBTENU.....	402
TABLEAU 51 - MAURICE, RECENSEMENTS : POPULATION ACTIVE OCCUPEE SELON L'ACTIVITE ECONOMIQUE.....	404
TABLEAU 52 - REUNION, RECENSEMENTS : POPULATION ACTIVE OCCUPEE SELON LE SECTEUR D'ACTIVITE ECONOMIQUE.....	408

TABLEAU 53 - REUNION, RECENSEMENT 1990 : REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE OCCUPEE PAR GROUPE D'AGES SELON LE DEGRE DE L'EMPLOI (TEMPS COMPLET OU PARTIEL) ET LE SEXE .....	411
TABLEAU 54 - REUNION, MAURICE, RECENSEMENT 1990 : POPULATION ACTIVE OCCUPEE SELON LA PROFESSION	414
TABLEAU 55 - MAURICE, RECENSEMENT 1990 : TAUX DE CHOMAGE ET PROPORTION DE CHOMEURS CHERCHANT UN PREMIER EMPLOI SELON LE GROUPE D'AGES ET LE SEXE EN % .....	415
TABLEAU 56 - REUNION, RECENSEMENT 1990 : TAUX DE CHOMAGE SELON LE GROUPE D'AGES ET LE SEXE EN %	417
TABLEAU 57 - REUNION, METROPOLE, 1990 : TAUX DE CHOMAGE ( EN %) AU SENS DU RECENSEMENT, PAR SEXE ET LIEU DE NAISSANCE .....	418
TABLEAU 58 - REUNION 1990 : POPULATION ET ACTIVITE SELON LE LIEU DE NAISSANCE .....	419
TABLEAU 59 - REUNION, RECENSEMENT DE 1982 ET 1990 : DECOMPOSITION DE LA POPULATION INACTIVE TOTALE SELON LE SEXE .....	420
TABLEAU 60 - MAURICE, RECENSEMENT DE 1983 ET 1990 : DECOMPOSITION DE LA POPULATION INACTIVE TOTALE SELON LE SEXE .....	421
TABLEAU 61 - REUNION, RECENSEMENT 1982 ET 1990 : REPARTITION EN % DE LA POPULATION INACTIVE D'AGE ACTIF SELON LE SEXE ET LE TYPE D'INACTIVITE .....	423
TABLEAU 62 - ILE MAURICE, RECENSEMENT 1983 ET 1990 : REPARTITION EN % DE LA POPULATION INACTIVE AGEE DE 15 ANS OU PLUS SELON LE SEXE ET LE TYPE D'INACTIVITE .....	424
TABLEAU 63 - REUNION ET METROPOLE : TAUX DE CHOMAGE PAR SEXE AU SENS DU BIT ( EN %) EN 1993 ET 1995 .....	442
TABLEAU 64 - MAURICE : EVOLUTION ANNUELLE DE LA REPARTITION DES EMPLOIS PAR ACTIVITE ECONOMIQUE ENTRE MARS 1991 ET MARS 1995 D'APRES LES REPONSES DECLAREES PAR LES ENTREPRISES A L'ENQUETE SUR L'EMPLOI ET LES BENEFICES DANS LES GRANDES FIRMES MAURICIENNES .....	446
TABLEAU 65 - MAURICE : REVENUS MENSUELS MOYENS PAR SECTEUR D'ACTIVITE D'APRES LES REPONSES DECLAREES PAR LES ENTREPRISES A L'ENQUETE DE MARS 1995 SUR L'EMPLOI ET LES BENEFICES DANS LES GRANDES FIRMES MAURICIENNES .....	449
TABLEAU 66 - MAURICE (Y COMPRIS RODRIGUES), DECEMBRE 1986, AOUT 1996 : EVOLUTION DES EFFECTIFS DES DEMANDEURS D'EMPLOI ENREGISTRES PAR LE MINISTERE DU TRAVAIL .....	452
TABLEAU 67 - REUNION, 1994 : DISTRIBUTION DES ENTREPRISES ET DES EMPLOIS INDUSTRIELS SELON L'ACTIVITE PRINCIPALE (ENTREPRISES DE PLUS DE 6 SALAIRES BASEES A LA REUNION) .....	461



TABLEAU 68 - REUNION, METROPOLE 1995 : TAUX D'ACTIVITE PAR SEXE ET GROUPE D'AGE (EN %) .....	463
TABLEAU 69 - REUNION 1995 : TAUX D'ACTIVITE PAR SEXE ET LIEU DE NAISSANCE (EN %).....	463
TABLEAU 70 - REUNION 1995 : TAUX DE CHOMAGE (EN %) AU SENS DU BIT, PAR SEXE ET LIEU DE NAISSANCE	464
TABLEAU 71 - REUNION, METROPOLE 1995 : TAUX DE CHOMAGE PAR GROUPE D'AGE ( EN %) AU SENS DU BIT	464
TABLEAU 72 - REUNION 1995 : TAUX DE CHOMAGE AU SENS DU BIT (EN % ), PAR SEXE, ETAT MATRIMONIAL LEGAL ET AGE MOYEN DES CHOMEURS SELON L'ETAT MATRIMONIAL LEGAL.....	465
TABLEAU 73 - REUNION, METROPOLE 1995 : TAUX DE CHOMAGE PAR DIPLOME (EN %) AU SENS DU BIT.....	466
TABLEAU 74 - REUNION, METROPOLE 1995 : REPARTITION DES CHOMEURS SELON LA CIRCONSTANCE D'ENTREE EN CHOMAGE DECLAREE.....	467
TABLEAU 75 - REUNION, METROPOLE, ENQUETES-EMPLOI INSEE 1995 : DONNEES RECAPITULATIVES SUR L'ACTIVITE ET LE CHOMAGE AU SENS DU BIT.....	469
TABLEAU 76 - REUNION, 1993 ET 1995 : REPARTITION PAR SEXE DE LA POPULATION DES ACTIFS ET DES INACTIFS DANS L'ENSEMBLE DE LA POPULATION. DECOMPOSITION PAR SEXE DE L'INACTIVITE EN STATUTS ETUDIANTS, RETRAITES ET « AUTRES INACTIFS » DANS L'ENSEMBLE DE LA POPULATION.....	473
TABLEAU 77 - REUNION, 1995 : REPARTITION DE LA POPULATION DES « AUTRES INACTIFS » (NI RETRAITE, NI ETUDES) DANS LA POPULATION ENQUETEE, SELON LE SEXE ET LE GROUPE D'AGES.....	474
TABLEAU 78 : REUNION, 1995, SUITE : REPARTITION DE LA POPULATION DES « AUTRES INACTIFS » (NI RETRAITE, NI ETUDES) DANS LA POPULATION ENQUETEE, SELON LE SEXE ET LE GROUPE D'AGE.....	474
TABLEAU 79 - REUNION, 1993 ET 1995 : REPARTITION DES « AUTRES INACTIFS » SELON L'OCCUPATION DECLAREE A L'ENQUETE ET LE SEXE.....	475
TABLEAU 80 - REUNION, 1995 : AGES MOYENS, ECARTS-TYPES ET AGES MEDIANS SELON L'INACTIVITE, L'OCCUPATION DECLAREE A L'ENQUETE ET LE SEXE.....	476
TABLEAU 81 - REUNION, 1995 : REPARTITION DES FEMMES REUNIONNAISES « AUTRES INACTIVES » SELON L'OCCUPATION DECLAREE A L'ENQUETE ET LE LIEU DE NAISSANCE.....	476
TABLEAU 82 - REUNION, 1995 : DISTRIBUTION DES « AUTRES INACTIFS » SELON L'OCCUPATION DECLAREE A L'ENQUETE ET LE SEXE.....	477
TABLEAU 83 - MAURICE 1975-1995 : VALEUR AJOUTEE BRUTE PAR SECTEURS D'ACTIVITES (AU COUT DES FACTEURS).....	481
TABLEAU 84 - REUNION, 1970-1993 : EVOLUTION DE LA VALEUR AJOUTEE PAR SECTEUR INSTITUTIONNEL.....	491

TABLEAU 85 - REUNION, 1960-1996 : IMPORTATIONS, EXPORTATIONS ET TAUX DE COUVERTURE.....	493
TABLEAU 86 - REUNION, 1994 : BALANCE COMMERCIALE, METROPOLE, CEE, AUTRES.....	497
TABLEAU 87 - MAURICE, 1983-1995 : IMPORTATIONS, EXPORTATIONS ET TAUX DE COUVERTURE.....	500
TABLEAU 88 - QUELQUES INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES ET PIB PAR HABITANT DES PAYS MEMBRES DE LA COI604	
TABLEAU 89 - PAYS MEMBRES, DE LA COI, COMESA, IOR-ARC ET SADC EN 1997.....	618

### VOLUME 3 / 3

TABLEAU 90 - ILE MAURICE : EVOLUTION ANNUELLE DES TAUX BRUTS DE NATALITE, DE MORTALITE, D'ACCROISSEMENT NATUREL, DE MORTALITE INFANTILE, DE L'INDICE SYNTHETIQUE DE FECONDITE, DES NAISSANCES VIVANTES, DES DECES, DU SOLDE NATUREL ET DE LA POPULATION.....	693
TABLEAU 91 - SUITE DU TABLEAU 90.....	694
TABLEAU 92 - LA REUNION : EVOLUTION ANNUELLE DES TAUX BRUTS DE NATALITE, DE MORTALITE, D'ACCROISSEMENT NATUREL, DE MORTALITE INFANTILE, DE L'INDICE SYNTHETIQUE DE FECONDITE, DES NAISSANCES VIVANTES, DES DECES, DU SOLDE NATUREL ET DE LA POPULATION.....	695
TABLEAU 93 : SUITE DU TABLEAU 92.....	696
TABLEAU 94 - REUNION, MAURICE, 1990 : POPULATIONS, SUPERFICIES ET DENSITES DES DISTRICTS, ARRONDISSEMENTS OU COMMUNES.....	697
TABLEAU 95 - MAURICE : TAUX DE CHANGE AVEC LA ROUPIE.....	858

# - TABLE DES MATIERES -

VOLUME 1 / 3

REMERCIEMENTS.....	2
SOMMAIRE.....	3
INTRODUCTION.....	5
<i>A. Présentation générale : deux îles sœurs dans l'océan Indien ?</i> .....	6
1. Eléments cartographiques, géographie physique et climat : caractéristiques et spécificités .....	6
2. Les principaux indicateurs démographiques.....	13
<i>B. Problématique et hypothèses</i> .....	20
PARTIE I : DES ORIGINES AUX ANNÉES 1950, ANALOGIES ET CONTRASTES.....	32
CHAPITRE I. PARTAGE DES MASCAREIGNES ET PREMIERS PEUPELEMENTS : DES ORIGINES A 1815 .....	32
<i>A. Les premières reconnaissances dans l'océan Indien</i> .....	32
<i>B. Les Provinces-Unies à la recherche du profit</i> .....	35
<i>C. L'arrivée des Français et le partage des Mascareignes</i> .....	36
<i>D. La réorganisation de la Compagnie française et la conquête de l' Ile de France</i> .....	40
<i>E. Une économie florissante : le temps des esclaves</i> .....	41
1. L'oeuvre de Labourdonnais.....	41
2. La rétrocession à la couronne française.....	42
3. De nouveaux administrateurs du roi.....	44
<i>F. De la Révolution au second Traité de Paris : L'Ile de France devient colonie britannique</i> .....	45
<i>G. Evolution de la population des Mascareignes jusqu'en 1815 : colons, "Ibres" et esclaves</i> .....	50
1. Sources statistiques .....	50
2. Résultats : croissance de la population , origine des migrants.....	51

CHAPITRE II. L'ESSOR DE L'ECONOMIE DE PLANTATION ET L'IMMIGRATION DE MAIN-D'OEUVRE	
"CONTRACTUELLE" : 1815 - 1914.....	62
<i>A. Une voie commune : le sucre</i> .....	62
<i>B. Des besoins croissants en main-d'oeuvre : les esclaves remplacés par l'immigration de travailleurs sous contrat</i> .....	65
<i>C. L'euphorie avant la crise</i> .....	67
1. La prospérité des années 1840-1860.....	67
2. Les épidémies et calamités économiques : 1870-1914.....	69
3. Des réactions différentes dans les deux îles : le développement des échanges avec l'Orient pour Maurice et le revirement de la France.....	72
<i>D. Bilan d'un siècle d'immigration économique (1815-1914) : les différences de peuplement s'affirment</i> .....	78
1. L'"indianisation" de Maurice.....	78
2. Des arrivées plus modestes et plus diversifiées à La Réunion.....	81
3. Deux îles aux effectifs de population déjà contrastés.....	85
CHAPITRE III. DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE A LA DECOLONISATION : UN BILAN MITIGE.....	88
<i>A. Les effets heureux mais éphémères de la Première Guerre Mondiale sur l'économie des Mascareignes</i> .....	88
<i>B. L'exacerbation des querelles politiques : les enjeux communautaires dans la vie sociale</i> .....	89
<i>C. La Seconde Guerre Mondiale : le choc alimentaire</i> .....	91
<i>D. Les décolonisations</i> .....	92
1. La départementalisation pour La Réunion.....	92
2. L'accèsion à la souveraineté pour Maurice.....	93
CONCLUSION : DES HERITAGES HISTORIQUES SPECIFIQUES.....	96
PARTIE II : 1960-1998 - LES REPONSES AUX DEFIS DEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES.....	105
CHAPITRE I. DEUX CONTEXTES SOCIO-POLITIQUES FACE AUX DEFIS DEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES.....	107
<i>A. Des populations insulaires aux communautés spécifiques</i> .....	107
1. Composition communautaire, linguistique et religieuse de la population de l'île Maurice.....	107

a. Le classement par communauté .....	108
b. L'auto-identification par les langues .....	115
c. La diversité des appartenances religieuses .....	127
2. La Réunion : métissage et créolité .....	138
<b>B. Deux îles aux statuts politiques différents .....</b>	<b>143</b>
1. La transition politique de Maurice : 1968 et 1992 .....	143
2. La Réunion : Département français d'Outre-Mer en 1946, région en 1982 .....	149
<b>C. Des pressions démographiques aux conséquences économiques inquiétantes .....</b>	<b>153</b>
<b>CHAPITRE II. LES SOLUTIONS ADOPTÉES.....</b>	<b>162</b>
<b>A. L'allègement de la pression démographique.....</b>	<b>162</b>
1. La limitation des naissances dans les deux îles : un souci constant .....	162
a. Maurice.....	162
b. La Réunion.....	165
2. Les migrations : mouvements contrastés .....	167
a. Métropole - Réunion : des migrations de substitution.....	167
i. Les sources de données disponibles et leur confrontation .....	168
- L'Enquête INSEE (1991-1992) sur les migrations des personnes nées dans les DOM .....	170
- La confrontation de trois sources principales : les entrées et sorties de voyageurs, les départs déclarés par le BUMIDOM, les recensements et estimations intercensitaires .....	171
ii. Les premières tentatives ou l'expérience de la Sakay à Madagascar (1952-1977) .....	191
iii. Les flux organisés vers la métropole 1965-1982 .....	195
iv. De la mobilité à l'insertion : de nouvelles orientations à partir de 1982.....	202
v. Les caractéristiques individuelles des migrants : des modèles précieux .....	206
- Une approche personnelle de l'enquête : l'installation durable en métropole .....	207
- Les résultats .....	210
- Caractéristiques transversales .....	210
- Approche longitudinale .....	214
b. Les émigrations internationales au départ de Maurice.....	246
i. Présentation des données .....	247
ii. Le solde migratoire des passagers, 1933 - 1995 : les tendances lourdes .....	255
iii. Une reconstitution des différentes émigrations de résidents de 1960 à 1984.....	258
- Émigration « officielle » et émigration « non officielle » .....	258

- L'essaimage mauricien : développement du transport aérien et possibilités offertes .....	270
- L'émigration vers l'Afrique du Sud : avant 1970.....	273
- L'émigration vers la Grande-Bretagne : 1962-1975 .....	275
- L'émigration vers l'Australie : 1966-1973 .....	279
- L'émigration vers la France : les années 1970.....	285
- Les autres destinations .....	290
iv. Les tendances depuis 1984 : des soldes contrastés selon les catégories de passagers .....	300
- L'émigration des résidents depuis 1984 : quelle interprétation ? .....	304
- Une immigration discrète ? .....	315
v. Validation des estimations utilisant les fiches de voyageurs .....	318
<b>B. Les choix économiques.....</b>	<b>338</b>
1. Le développement des activités manufacturières à Maurice : libéralisme et aide internationale.....	338
2. La Réunion : une économie de transferts aux effets pervers sur l'industrialisation .....	352
<b>VOLUME 2 / 3</b>	
<b>CHAPITRE III. BILAN COMPARATIF.....</b>	<b>370</b>
<b>A. Evolution de l'emploi depuis le début des années 1980.....</b>	<b>371</b>
1. La méthode et les sources statistiques .....	372
2. Evolution de l'activité et du chômage entre les deux derniers recensements.....	381
a. Les définitions de l'activité au sens des recensements .....	381
i. Maurice .....	381
ii. La Réunion.....	385
b. Les résultats comparés .....	387
i. Population et taux d'activité .....	387
ii. Composition de la population active.....	395
- Sexe, âge, diplôme et type d'activité .....	398
- La population active occupée .....	403
- Les chômeurs .....	415
iii. Les inactifs.....	420
3. Les enquêtes et sources complémentaires depuis le recensement de 1990 : quelles utilisations ? .....	426
a. Les enquêtes et données utilisées .....	427
i. Maurice .....	427
- L'Enquête sur l'Emploi et les Bénéfices dans les Grandes Firmes mauriciennes.....	429
- Le Recensement des Activités Economiques .....	431
ii. La Réunion.....	432
- Les Enquêtes-Emploi de l'INSEE.....	432
- Les autres sources .....	436

b. La production d'indicateurs pour les planificateurs : les évolutions officielles .....	438
c. L'apport explicatif.....	445
i. L'approche mauricienne.....	445
ii. Tendances récentes et pistes de recherche à La Réunion .....	458
- La démographie des entreprises réunionnaises .....	458
- Les éclairages des Enquêtes-Emploi : une comparaison avec la métropole riche d'enseignements ..	462
<b>B. Les comptes économiques .....</b>	<b>479</b>
1. Evolution et composition du PIB à La Réunion et à Maurice.....	479
a. Maurice.....	479
b. La Réunion.....	483
2. Les échanges extérieurs .....	492
a. La Réunion et ses échanges commerciaux avec la métropole .....	492
b. Les échanges extérieurs de Maurice.....	499
3. Une production essentielle pour les deux îles : le sucre.....	518
<b>C. Le bilan démographique et social.....</b>	<b>526</b>
1. Réussites et échecs : une appréciation relative .....	527
a. Le progrès social .....	529
i. Logement et santé .....	530
- Logement .....	530
- Santé .....	536
ii. Revenus et dépenses des ménages : quelles améliorations ?	540
iii. Enseignement : des bilans en demi-teinte .....	550
b. Autres aspects : le pragmatisme de Maurice ?.....	561
2. Transition démographique et transition migratoire : achèvement et liens.....	564
<b>PARTIE III : LES PERSPECTIVES .....</b>	<b>584</b>
<b>CHAPITRE I. PREOCCUPATIONS ET CONTRAINTES.....</b>	<b>586</b>
<b>A. La Réunion : comment gérer l'inéluctable ?.....</b>	<b>586</b>
1. Le maintien du chômage : une certitude démographique .....	587
2. Une marge de manoeuvre réduite : entre région ultra-périphérique européenne et département français.....	599

<i>B. Maurice face au nouveau contexte économique mondial.....</i>	<i>592</i>
1. Le plein emploi remis en cause depuis 1991 .....	592
2. Exporter demain ? .....	596
<b>CHAPITRE II. LES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT.....</b>	<b>601</b>
<i>A. De nouvelles alliances face à de nouvelles concurrences.....</i>	<i>601</i>
1. Les unions économiques entre pays de l'océan Indien.....	601
a. La Commission de l'Océan Indien, COI.....	603
b. Le Marché Commun pour l'Afrique orientale et australe, COMESA.....	610
c. La South African Development Community, SADC .....	611
d. L'Indian Ocean Rim Association for Regional Cooperation, IOR-ARC.....	614
2. De l'espace géographique à l'espace économique .....	616
<i>B. Les nouvelles étapes du développement.....</i>	<i>622</i>
1. Maurice : des instruments nouveaux au service d'objectifs diversifiés.....	622
2. Quels projets de développement pour La Réunion ? .....	627
<i>C. Les enjeux militaires et maritimes dans l'océan Indien : la place de l'occident.....</i>	<i>633</i>
<b>CHAPITRE III. CONCLUSION : RESULTATS ET APPORT DE LA THESE.....</b>	<b>641</b>
<i>A. Principaux résultats.....</i>	<i>641</i>
<i>B. Vers une approche intégrée : transition démographique, transition migratoire et développement.....</i>	<i>649</i>
<b>* BIBLIOGRAPHIE * .....</b>	<b>658</b>
<b>VOLUME 3 / 3</b>	
<b>* ANNEXES * .....</b>	<b>692</b>
<i>A. Ile Maurice : évolution de divers indicateurs démographiques.....</i>	<i>693</i>
<i>B. La Réunion : évolution de divers indicateurs démographiques.....</i>	<i>695</i>
<i>C. Maurice, Réunion : répartition spatiale de la population en 1990.....</i>	<i>697</i>



<i>D. La Réunion : questionnaires de l'Enquête INSEE Migrations DOM 1991-1992 .....</i>	<i>698</i>
1. Questionnaire DOM.....	698
2. Questionnaire métropole.....	732
<i>E. La Réunion : questionnaires du recensement de 1990.....</i>	<i>768</i>
<i>F. La Réunion : questionnaire de l'Enquête sur l'Emploi DOM INSEE 1993.....</i>	<i>779</i>
<i>G. La Réunion : matrice "variance-covariance" des variables utilisées pour l'étude des caractéristiques des migrants réunionnais.....</i>	<i>811</i>
<i>H. Maurice : questionnaires du recensement de 1990.....</i>	<i>812</i>
<i>I. Maurice : questionnaires "Census of Economic Activities 1992".....</i>	<i>818</i>
<i>J. Maurice : questionnaires "Survey of employment and earnings in large establishments 1995".....</i>	<i>846</i>
<i>K. Maurice : taux de change avec la roupie.....</i>	<i>858</i>
<i>L. Maurice : avantages offerts par la MEDIA aux investisseurs.....</i>	<i>859</i>
<i>M. Références des articles de presse, guides, encyclopédies, sites Internet et dossiers consultés.....</i>	<i>865</i>
<b>- LISTE DES GRAPHIQUES -.....</b>	<b>874</b>
<b>- LISTE DES CARTES - - LISTE DES ENCADRES METHODOLOGIQUES -.....</b>	<b>884</b>
<b>- LISTE DES TABLEAUX - .....</b>	<b>885</b>
<b>- TABLE DES MATIERES -.....</b>	<b>892</b>